This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08808464 9

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue d'Histoire Ecclésiastique

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

REVUE
D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

publiée sous la présidence d'honneur de

Monseigneur P. LADEUZE, Recteur magnifique

et la direction de

M. A. CAUCHIE

avec le concours de

MM. H. DE JONGH, J. LEBON ET L. VAN DER ESSEN

TOME XII

I. — ARTICLES, COMPTES RENDUS ET CHRONIQUE.

LOUVAIN
BUREAUX DE LA REVUE
40, RUE DE NAMUR, 40

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Louvain. — Imprimerie PIERRE SMEESTERS, rue Ste-Barbe, 16-18.
1911

Digitized by Google

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1912 L

Digitized by Google

LA MÉTHODE

DANS LA

RECHERCHE DE LA BASE JURIDIQUE DES PREMIÈRES PERSÉCUTIONS (1).

« La question de savoir sur quelles bases juridiques reposaient les poursuites dirigées contre les chrétiens est obscure et controversée » écrivait récemment M. Maur. Besnier dans son bel ouvrage sur *Les catacombes romaines* (2). Si elle paraît si obscure que d'aucuns sont tentés de la déclarer insoluble, ce n'est pas précisément faute de documents, puisque nous en avons un certain nombre d'origine et de nature diverses et d'authenticité incontestable; c'est moins encore faute d'études et de publications, car la bibliographie déjà très respectable de la question, s'allonge d'année en année (3). Mais la confusion ne règnerait-elle pas dans les idées, parce que dans l'examen de ce problème délicat et complexe, on n'a pas nettement établi ni rigoureusement suivi les règles de critique et de méthode que comporte la nature un peu spéciale de la question controversée ? Il peut donc être de quelque utilité d'examiner quelles sont ces règles et de montrer, par quelques exemples, comment on doit les appliquer et avec quelle facilité on fait fausse route en les négligeant.

Nous exposerons d'abord

L'État de la Question.

Pourquoi les premiers chrétiens furent-ils poursuivis, les martyrs condamnés ?

A cette question on peut donner une réponse générale sur laquelle

(1) Cet article, sauf les références, est la reproduction d'une conférence donnée par M. le chanoine C. Callewaert, à la séance de l'Association des anciens membres du Séminaire historique, tenue à Louvain, le 4 avril 1910 (N. d. l. R.).

(2) P. 36. Rome, 1909. L'auteur lui-même — comme beaucoup d'autres d'ailleurs — se contente, sans prendre parti dans le débat, d'indiquer les trois principales solutions proposées, que nous exposerons plus loin.

(3) Afin de rendre notre travail plus utile et le contrôle de nos assertions plus aisé, nous avons ajouté en note les ouvrages que nous avons consultés au cours de nos études. L'ensemble donnera, croyons-nous, une bibliographie relativement complète de la question.

Digitized by Google

tout le monde est d'accord : ils ont été poursuivis et mis à mort en raison de leur religion. Mais si elle reconnaît aux victimes le glorieux titre de martyrs, cette première réponse ne tranche en aucune façon la question juridique.

Il faut donc se demander, d'une façon plus déterminée, pourquoi la religion chrétienne était poursuivie, de quoi on l'accusait. Ici les griefs sont nombreux (1). D'après les documents contemporains, les chrétiens, jalousés et haïs par les juifs (2), étaient détestés des païens (3). Disciples d'un Maître qui avait été mis à mort par le procureur romain Ponce-Pilate (4), ils adoraient la croix, le soleil, une tête d'âne (5) ; « ils n'avaient ni autels, ni temples, ni statues » (6) ; c'étaient des impies, des irreligieux, des athées, des sacrilèges qui refusaient d'honorer les dieux ; des gens coupables de lèse-majesté impériale et divine, des ennemis publics qui n'offraient pas de sacrifices pour les empereurs (7), qui adhéraient avec une « inflexible obstination » (8) à une superstition nouvelle et sans mesure, malfaisante et exécrable (9).

Fuyant les combats des gladiateurs et les jeux du cirque (10) autant que les sacrifices publics, ils menaient « une vie triste et

(1) La plupart des historiens qui traitent *ex professo* des persécutions, ont un chapitre sur les causes générales des persécutions et sur les griefs des Romains contre le christianisme. Voir la plupart de ces accusations énumérées et étudiées dans MAMACHI, *Origines et antiquitates christianae*, l. I, ch. II et III, p. 79 ss. Rome, 1749; Dom LECLERCQ, v° *Accusations contre les chrétiens*, dans le *Dict. d'archéol. et de liturgie*, I, col. 265-307.

(2) Voir, p. ex., *Act. Apost.*, XIII, 50; XIV, 2-5; 18; XVI, 21; XVII, 5 ss.; 13; XVIII, 12; XXI, 27 ss.; XXIV, 7; *Martyr. S. Polycarpi*, 12, 13, 17; *Ep. ad Diognet.*, V, 17; TERT., *Apolog.*, 7; *Ad Nat.*, I, 14.

(3) Voir, p. ex., TACITE, *Annales*, XV, 44. Voir les ouvrages généraux sur les persécutions. V. H. WEINEL, *Die Stellung des Urchristentums zum Staat*. Tubingue, 1908; M. GOGUEL, *Les chrétiens et l'empire romain à l'époque du Nouveau Testament*. Paris, 1908; A. BIGELMAIR, *Die Beteiligung der Christen am öffentlichen Leben in vorconstantinischer Zeit*. Munich, 1902.

(4) TAC., *ibid.*; SUÉTONE, *Nero*, 16; MIN. FELIX, *Octavius*, 9.

(5) TERT., *Apol.*, 16; *Ad nation.*, I, 11; 12; 14; MIN. FEL., 9.

(6) ATHÉNAG., 13; MIN. FELIX, 10.

(7) *Les apologistes*, passim. V. A. HARNACK, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*, II, ch. VIII, n. 1, 2, 3. Leipzig.

(8) PLINE, *Epist.*, X, 97, ad Traj.

(9) *Ibid.*, SUÉTONE, *Nero*, 16; TAC., *Ann.*, XV, 44.

(10) TERT., *Apol.*, 38; *De spectaculis*; A. BIGELMAIR, *o. c.*, ch. 3; A. HARNACK, *Die Mission.*, *ibid.*, n. 4.

Digitized by Google

lugubre » (1) ; se soustrayant au service militaire (2) comme aux fonctions publiques (3), ils étaient d'une « méprisable inertie » (4), « de nul rapport dans les affaires » (5). C'étaient d'ailleurs « un ramassis des gens les plus ignorants, recrutés dans la lie du peuple et des femmes crédules », « une race sournoise, ennemie de la lumière, muette au grand jour, bavarde dans les coins solitaires ». (6) Ils avaient des réunions secrètes, surtout nocturnes, qui légitimaient tous les soupçons (7). On disait d'ailleurs que dans ces réunions ils tuaient des enfants et se livraient à l'inceste (8).

Tertullien a résumé ces griefs avec son énergie habituelle quand il dit aux païens « vous considérez un chrétien comme un homme coupable de tous les crimes, comme un ennemi des dieux, des empereurs, des lois, des mœurs, de la nature entière » (9).

Ces imputations nous les rencontrons partout. On les entend clamer par la plèbe dans la rue et les amphitéâtres (10) ; on les surprend dans les conversations des salons (11) ; elles inspirent le crayon des caricaturistes (12) comme elles alimentent les polémiques des philosophes (13) et des apologistes ou les récits des historiens (14).

Mais l'énumération de ces griefs ne résoud pas encore la question juridique. Car ce n'est ni dans les triclinia ni dans les écoles des philosophes que sont prononcées les sentences judiciaires régulièrement motivées. Qu'ils soient la cause ou l'effet de la haine vouée au nom chrétien, ces griefs courants pourront provoquer des cris de mort et des tumultes populaires (15), ils pourront stimuler le zèle ou

(1) Tac., *Ann.*, XIII, 30.

(2) Tertull., *De idolatria*, 19; A. Bigelmair, *o. c.*, I, 4; A. Harnack, *Die Mission*, *ibid.*, n. 6.

(3) Tert., *Apol.*, 42; *De idol.*, 17, 18; A. Bigelmair, *o. c.*, I, ch. 3.

(4) Suétone, *Domit.*, 15.

(5) Tert., *Apol.*, 42.

(6) Minucius Felix, *Octav.*, 8.

(7) *Id.*, 10.

(8) Just., *Apol.*, I, 26; Athénag., *Legatio*, 16; Minucius, *Octav.*, 9; 30; Tert., *Apol.*, 7, 9; *Ad. Nat.*

(9) Tert., *Apol.*, 2.

(10) Tert., *Apol.*, 35; 37; 40; *De resurr. carnis.*, 22; *De exhortat. castit.*, 12; *Ad Nat.*, I, 9; *Ad Scap.*, 3; *Scorpiace*, 10. Voir le martyre de S. Polycarpe; etc.

(11) Tert., *Apol.*, 3.

(12) Tertull., *Apol.*, 16; *Ad nation.* Cf. Dom H. Leclercq dans le *Dict. d'archéologie et de liturgie*, v° *Ane*; A. Bigelmair, *o. c.*, p. 160.

(13) Par ex. Fronton, Crescens le Cynique, Celse, Porphyre, etc.

(14) Tacite, *Annales*, XV, 44; Suétone, *Nero*, 16.

(15) Tert., *Apol.*, 35, 37 etc. Voir le martyre des Lyonnais.

Digitized by Google

exciter l'animosité de certains magistrats (1) ; ils seront le motif qu'on invoquera pour excuser ou légitimer toutes les mesures qu'on prendra contre les chrétiens. Mais personne ne songera à faire de toutes ces imputations courantes autant de chefs d'accusations juridiques. Tant qu'on ne les trouve pas produites en justice, inscrites dans l'acte d'accusation ou dans le libellé du jugement, on n'aura pas indiqué le motif *juridique* des condamnations.

Et si elles sont produites devant le tribunal, elles ne pourront en droit motiver une condamnation, si le juge ne peut invoquer une loi pénale qui en fait un délit juridique, ou si le magistrat qui participe à l'*imperium* ne peut les considérer comme la manifestation d'une situation qui constiue un danger pour l'ordre public ou la sécurité de l'empire.

Ceci nous amène au cœur même de la controverse, dans laquelle les opinions les plus divergentes ont été émises et soutenues au cours de ces vingt dernières années.

Toutes les solutions proposées peuvent cependant se ramener à trois systèmes fondamentaux : le système de la coercition, celui des lois de droit commun, celui de la loi d'exception proscrivant le christianisme comme tel (2).

D'après les partisans de la première opinion, les chrétiens n'ont pas été condamnés — au moins d'ordinaire — par des juges appliquant judiciairement une loi pénale : la répression s'est faite plutôt par application de *mesures administratives de police*. Car les magistrats romains qui participaient à l'*imperium*, p. ex. les gouverneurs de province, avaient, outre leur juridiction criminelle, un pouvoir arbitraire de police très-étendu, le *jus coercendi*, qu'on considérait comme une arme de défense légitime de la société contre les individus. En vertu de ce pouvoir, le magistrat peut décréter de son propre chef toutes les mesures qu'il juge nécessaires ou utiles au maintien de l'ordre ou à la sauvegarde du caractère national de la religion ; il peut de même forcer (coercere) tous ses subordonnés à la soumission et infliger, au besoin, aux récalcitrants tous les châtiments non contraires aux lois ou aux mœurs.

Tandis que le juge criminel est lié par des lois pénales qui déter-

(1) Tert., *Apol.*, 49, 50. Voir le martyre de S. Polycarpe et le rescrit d'Hadrien à Minucius Fundanus; le texte de Méliton, cité par Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 25.

(2) Voir notre étude *Le délit de christianisme dans les deux premiers siècles*, dans la *Rev. des quest. historiques*, 1903, t. LXXIV, p. 28-55 (p. 1 du tiré à part); J. E. Weis, *Christenverfolgungen*, p. 2-8. Munich, 1899; P. Allard, *Les persécutions et la critique moderne*, ch. IV, p. 35-41. Paris.

Digitized by Google

minent le délit, la procédure et la peine, le magistrat qui fait usage de son droit de coercition statue, juge et punit arbitrairement, il constate la désobéissance comme il l'entend, poursuit ou laisse tomber le procès à sa guise, acquitte ou punit de telle ou telle peine, le tout d'après ce qu'il croit être les exigences de l'ordre et de la sécurité publiques (1).

C'est par des mesures de police, dit-on, que l'État romain a toujours réprimé les abus religieux (2). Aussi, dans la répression du christianisme, on n'invoque aucune loi pénale proscrivant la religion chrétienne, il n'existe pas de loi qui fasse de la profession du christianisme un crime (3) ; les gouverneurs des provinces sont maîtres de la persécution (4) ; les interventions des empereurs ne sont que des mesures administratives destinées à réglementer l'exercice du *jus coercendi* (5) ; il n'y a ni notion spécifique ni dénomination juridique du délit chrétien (6) ; il n'y a pas davantage de régularité dans la procédure (7) et tous les efforts des apologistes

(1) Ce système est longuement exposé par MOMMSEN, pour la première fois, dans son article dans l'*Historische Zeitschrift*, 1890, t. LXIV, p. 389-429 : *Der Religionsfrevel nach römischen Recht*. Il fut encore élargi dans certains points par J. E. WEIS, *Christenverfolgungen, Geschichte ihrer Uhrsachen im Römerreiche*. Munchen, 1899. Nous avons essayé de l'exposer clairement ici même en 1901 : *Les premiers chrétiens furent-ils persécutés par édits généraux ou par mesures de police?* (RHE, t. II, p. 771 ss.)

(2) MOMMSEN, *Religionsfrevel*, p. 399 ss. Nous avons examiné *ex professo* et cherché à réfuter cet argument dans notre article : *Les persécutions contre les chrétiens dans la politique religieuse de l'État romain*, dans la *Rev. des quest. histor.*, 1907, t. LXXXII, p. 5-19.

(3) MOMMSEN, *Religionsfrevel*, p. 412. Nous croyons avoir établi que si cette loi ne nous est pas conservée dans un code officiel, son existence est catégoriquement attestée p. ex., dans les chap. IV-VI de l'*Apologeticus* de Tertullien (RHE, t. II, p. 777 ss.), supposée et interprétée dans le rescrit de Trajan (RHE, t. III, p. 5 ss.), appliquée par les juges (RHE, t. II, p. 789) et citée explicitement par le préfet Perennis dans le procès d'Apollonius. Voir notre étude : *Questions de droit concernant le procès d'Apollonius*, dans la *Rev. des quest. histor.*, 1905, t. LXXVII, p. 349-375, surtout p. 373 ss.

(4) HARNACK, art. *Christenverfolgungen*, dans HAUCK's *Realencyclopedie*, t. III, p. 826. Nous avons répondu à cet argument dans la RHE, t. II, p. 780.

(5) MOMMSEN, *art. cité*, p. 413-413; WEIS, *o. c.*, p. 18. Nous avons examiné longuement le rescrit de Trajan dans la RHE, t. III, p. 5 ss., et celui d'Hadrien dans *Le rescrit d'Hadrien à Minucius Fundanus*, 43 p. (*Revue d'hist. et de littér. religieuses*. Extrait. 1903.) Paris, 1905. Celui d'Antonin le Pieux *ad commune Asiae* n'est pas authentique.

(6) MOMMSEN, *Religionsfrevel*, p. 410. Nous avons examiné *ex professo* cet argument dans l'art. déjà cité : *Le délit de christianisme*.

(7) MOMMSEN, *ibid.*, p. 413 ss.; WEIS, *o. c.*, p. 16. Nous avons déjà touché plusieurs fois cette question des irrégularités, p. ex., dans *Le délit*, ch. II,

Digitized by Google

tendent précisément à soustraire la cause des chrétiens à l'arbitraire de la coercition pour la soumettre aux règles de la procédure des tribunaux criminels ordinaires (1).

L'article par lequel le grand historien du droit romain, Mommsen, a le premier, en 1890, proposé cette opinion a fait époque dans la controverse. Salué avec enthousiasme comme une solution définitive, il a fourni la trame à une série de nouvelles études juridico-historiques sur les persécutions. En dehors de la France, la brillante théorie de Mommsen a été quasi universellement admise pendant nombre d'années et aujourd'hui encore elle jouit d'une vogue considérable (2).

L'engoûment cependant a diminué dans ces derniers temps, à tel point que même des partisans — et non des moins catégoriques — du système de la coercition ont reconnu la faiblesse de certains arguments ou même ont abandonné complètement leurs positions

l'instance judiciaire, et dans *Questions de droit*. Nous espérons pouvoir exposer bientôt plus en détail la procédure anti-chrétienne.

(1) WEIS, *o. c.*, p. 126 ss. Voir sur cette question *Le délit* (fin).

(2) MOMMSEN, *Christianity in the Roman Empire*, dans *Expositor*, 1890, t. VIII; *Römisches Strafrecht*, p. 577. Leipzig, 1899. On remarquera que dans cet ouvrage M. semble déjà reconnaître une intervention beaucoup plus fréquente de la juridiction criminelle basée sur le crime de lèse-majesté. A. WAGENER, *Observations complémentaires sur la lecture de M. Giron relative à la liberté de conscience à Rome*, dans le *Bulletin de l'Acad. roy. de Bruxelles*, 1893, 3e sér., t. XXVI, p. 283-344; RAMSAY, *The Church in the Roman Empire before 170*. Londres, 1893; E. HARDY, *Christianity and the Roman Governement*. Londres, 1894; E. BEAUDOUIN, dans la *Revue historique*, 1898, t. LXVIII, p. 153-157; R. SEEBERG, *Der Apologet Aristides*. Erlangen, 1894; TH. M. WEHOFER, O. P., *Die Apologie Justins*. Rome, 1897; A. HARNACK, art. *Christenverfolgungen*, dans la *Realencyclop.*, 1897, t. III, p. 823-828; ID., *Das Edikt des Antoninus Pius. Texte und Untersuchungen*, t. XIII, fasc. 4. Leipzig, 1895; J. E. WEIS, *o. c.*; M. SCHANZ, *Geschichte der römische Litteratur*, t. III, p. 205 ss. Munchen, 1896; G. SEMERIA, *Il primo sangue cristiano*, p. 151-179. Rome, 1901; TH. KLETTE, *Der Process und die Acta S. Apollonii* (Texte und Untersuchungen, XV, 2). Leipzig, 1597; A. LINSENMAYER, *Die Christenverfolgungen im röm. Reiche und die moderne Geschichtsschreibung*, dans le *Histor.-politische Blätter*, 1901, t. CXXVII, p. 241; R. P. SANTI, S. J., *Studi d'antica letteratura cristiana e patristica*, dans la *Civiltà Cattolica*, déc. 1901, p. 701; A. BIGELMAIR, *Die Beteiligung der Christen am öffentlichen Leben in vorconstantinischer Zeit*, p. 28 ss. Munich, 1902; W. NICOLAÏ, *Beiträge zur Geschichte der Christenverfolgungen*, p. 4 ss. (Jahresbericht des Grosherzoglichen Realgymnasium zù Eisenach). Eisenach, 1897; A. MANARESI, *L'impero romano e il Cristianesimo nei primi tre secoli*, vol. I, p. 74. Rome, 1910. E. BUONAIUTI (*Revista storico-critica delle scienze theologiche*, 1908, t. IV, p. 84) cite encore comme partisan du système de Mommsen, H. WORKMAN, *Persecution in the early Church*. Londres, 1906.

Digitized by Google

antérieures pour aller grossir les rangs de ceux qui admettent l'existence de lois pénales applicables aux chrétiens (1).

Ces lois, d'après les partisans du second système, sont simplement les *lois pénales de droit commun* applicables à tous les citoyens, mais que les chrétiens étaient exposés à enfreindre par l'exercice même de leur religion. Leurs réunions religieuses ou fraternelles étaient considérées comme des *conventicula* prohibés ; on disait qu'ils y commettaient des infanticides et des incestes ; les exorcismes chrétiens étaient tenus pour des pratiques illicites de magie ; en refusant d'honorer les dieux, de brûler de l'encens en leur honneur ou de jurer par le génie des empereurs, ils se rendaient coupables du crime de sacrilège, de celui de lèse-majesté divine, ou ce qui était plus grave, de lèse-majesté impériale. Le juge constatait le délit d'après la procédure légale et leur appliquait les peines inscrites dans la loi.

C'est surtout Edm. Le Blant qui a donné de la vogue à cette opinion (2). Mais il importe de remarquer que les auteurs assez nombreux qui aujourd'hui la défendent ont renoncé à en appeler à la plupart des lois invoquées par Le Blant, pour s'attacher presque

(1) J. E. Weis, dans le *Literarische Rundschau*, 1906, col. 51 ss., a adhéré pleinement à la nouvelle hypothèse de M. A. Profumo. M. P. Lejay, *Rev. d'hist. et de litt. relig.*, 1907, p. 258, a abandonné le système de Mommsen pour en revenir à son ancienne opinion, celle de M. P. Allard. Voir aussi C. Lübeck, *Theologische Revue*, 1904, p. 516. A. Linsenmayer, *Zur Frage nach der jüridischen Basis der Christenverfolgungen im Römischen Reiche*, dans *Hist.-polit. Blätter*, 1905, p. 618 ss.; Le même, *Die Bekämpfung des Christentums durch den Römischen Staat*, ch. III. Munich, 1905, a notablement changé sa première appréciation de l'opinion de Mommsen.

Les *Analecta Bollandiana* qui trouvaient, en 1900, p. 346, que la solution de Mommsen et de J. E. Weiss « semble de fait être celle qui répond le mieux à toutes les difficultés », estiment en 1908, p. 219, « que Mommsen n'a pas dit le dernier mot » (H. D.). Dans les dernières éditions de son *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, F. X. Funk admet la probabilité de l'existence d'une loi d'exception (p. 34), une opinion qu'il ne mentionnait pas dans ses premières éditions.

(2) *Sur les bases juridiques des poursuites dirigées contre les martyrs*, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, nouv. sér., t. II, p. 358-373. Paris, 1866; Le même, *Les persécuteurs et les martyrs*, chap. VI; F. Maassen, *Ueber die Grunde des Kampfes zwischen dem heidnisch-römischen Staat und dem Christentum*. Vienne, 1882; Ed. Cuq, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, 1896, t. IV, p. 115; R. Sohm, *Kirchengeschichte im Grundriss*, 6e édit. Leipzig, 1890; K. J. Neumann, *Der Römische Staat und die allgemeine Kirche*, t. I, p. 19 ss. Leipzig, 1890; M. Conrat, *Die Christenverfolgungen im Römischen Reiche*. Leipzig, 1897; Marx, *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, § 14, p. 54. Trèves, 1906.

Digitized by Google

exclusivement à montrer que les poursuites contre les chrétiens sont juridiquement motivées par la lèse-majesté divine (que d'aucuns appellent sacrilegium) ou impériale, c'est-à-dire les offenses aux dieux ou à l'empereur(1).

Car, disent-ils, d'après le rescrit de Trajan, c'est le refus de sacrifier que le juge doit punir ; aussi dans tous les procès voit-on les magistrats exiger des accusés qu'ils sacrifient aux dieux ou jurent par le génie de l'empereur ; et les accusations qui reviennent constamment sous la plume des apologistes sont celles d'athéisme, de laesa religio, majestas, hostes publici.

Une place à part dans ce système revient à l'ingénieuse hypothèse que M. A. Profumo (2) a proposée en 1905 avec un vrai luxe d'érudition. Par une de ces règles de procédure qu'en droit on appelait, dit-on, *institutum*, l'empereur Tibère aurait indissolublement associé, dans la jurisprudence criminelle, trois groupes différents de crimes de droit commun : les crimes d'immoralité, le crime de sacrilège ou d'athéisme contre la religion et le crime de lèse-majesté ou l'offense de l'empereur ou du peuple romain. Néron aurait déclaré que nommément les « christiani » tombaient sous le coup de cette *lex de majestate*, que Tertullien a donc nommée très justement *Institutum Neronianum*. La preuve juridique d'un seul des trois crimes — ce sera d'ordinaire le refus de sacrifier — impliquait une preuve légale de culpabilité pour les trois crimes d'immoralité, de sacrilège et de lèse-majesté.

(1) Th. Mommsen, *Der Religionsfrevel*, et surtout dans son *Römisches Strafrecht* admet la condamnation des chrétiens par la justice répressive pour crime de *majestas*. A. Harnack, *Die Mission.*, II, ch. VIII, 3 « Die Repression des Staats gegen das Christentum its fast ausschiesslich an diesem Punkte [sacrilegium et Majestas] erfolgt » ; A. Harnack, *Der Vorwurf des Atheismus in den drei ersten Jahrhunderten* (voir notre compte rendu dans la RHE, 1906, p. 835 s.); F. Augar, *Die Frau im römischen Christenprocess* (Texte, ibid.), 1905 (voir notre compte rendu, dans la RHE, 1906, p. 833 ss.). L'auteur réfute le système de la coercition et pose comme délit chrétien, la lèse-majesté divine et impériale ; J. Dartigue-Peyrou, *Marc-Aurèle dans ses rapports avec le christianisme*, p. 159 ss. Paris, 1897, semble confondre la lèse-majesté avec le *non licet esse christianos ;* Dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (E. Saglio) M. E. Cuq, v° *Sacrilegium*, fasc. 42, 1909, cherche à établir que le *sacrilegium* désignait un acte d'impiété envers les dieux de Rome ou envers l'empereur, et a motivé juridiquement les condamnations des chrétiens.

(2) *Le fonti ed i tempi dello incendio neroniano*, surtout p. 197-353. Rome, 1905. Nous avons exposé assez longuement l'hypothèse de M. Profumo. Dans la RHE, 1907, t. VIII, p. 749-756, nous avons en même temps fait connaître notre manière de voir à son sujet.

Digitized by Google

Cette théorie qui a trouvé de chauds partisans (1), présente l'avantage de mettre plus d'unité dans la multiplicité des accusations portées contre les chrétiens, et de faire mieux comprendre certains points de la procédure anti-chrétienne (2).

En tant qu'elle admet que les chrétiens auraient été nominativement désignés par Néron, elle se rapproche du troisième système, celui de loi d'exception.

Cette dernière opinion met à la base de toute les mesures de persécution une *loi pénale* défendant *expressis terminis* d'*être chrétien*. La simple profession de christianisme constituait un délit que le juge devait punir de la peine capitale dès qu'il était judiciairement constaté par l'aveu de l'accusé. Cette législation existait avant le rescrit de Trajan à Pline ; elle avait probablement été portée sous Néron, et est restée en vigueur pendant les deux premiers siècles ou même jusqu'à Dèce, qui a inauguré une jurisprudence nouvelle ; les rescrits impériaux depuis Trajan jusqu'à Marc-Aurèle n'ont fait qu'en régler l'application, d'après les exigences de l'ordre public et la nature tout-à-fait spéciale de ce délit d'opinion.

Cette théorie a été mise en honneur et vulgarisée par les ouvrages si avantageusement connus de M. P. Allard. L'auteur de l'*Histoire des persécutions* l'a fidèlement défendue même lorsque la séduisante hypothèse de Mommsen semblait attirer à elle la presque totalité des historiens. Aujourd'hui le système de la loi exceptionnelle a reconquis sinon toujours l'adhésion au moins la considération et la faveur de nombreux savants (3), et nous ne doutons pas que le revirement qui se dessine nettement n'aille toujours croissant.

(1) J. E. Weis, compte rendu dans le *Literarische Rundschau*, 1906, col. 51 ss., accepte avec enthousiasme l'opinion de M. Profumo; A. Pieper, *Christentum, römischen Kaisertum und heidnischen Staat*, p. 57 ss. Munster-en-W., 1907, l'admet comme la plus probable, sans rejeter la probabilité de l'opinion qui se base sur une loi d'exception.

(2) Voir la RHE, t. VIII, p. 754.

(3) P. Allard, *Histoire des persécutions*, t. I : *Pendant les deux premiers siècles*. Paris, 1885 ; Le même, *Le christianisme et l'empire romain de Néron à Théodose*. Paris, 1897 ; Le même, *Dix leçons sur le martyre*, chap. III. Paris, 1907 ; G. Boissier, *La lettre de Pline au sujet des chrétiens*, dans la *Revue archéologique*, 1876, t. XXXI, p. 119; L. Duchesne, qui est plus explicite dans son *Histoire ancienne de l'Église*, t. I, p. 109. Paris, 1906, que dans ses *Origines chrétiennes* (autographies), p. 109; P. Batiffol, *l'Église naissante*, dans la *Revue Biblique*, 1894, t. III, p. 503-521 ; Le même, *L'Église naissante et le catholicisme*, p. 26. Paris, 1909; L. Guérin, *Étude sur le fondement juridique des persécutions dirigées contre les chrétiens pendant les deux premiers siècles de notre ère*, dans la *Nouv. rev. hist. de droit franç. et étranger*, 1895, p. 601 ss., 713 ss.; J. Rambaud, *Le droit criminel dans les actes des martyrs*. Lyon, 1885;

Digitized by Google

Cet exposé des diverses opinions nous a paru indispensable. Non seulement il nous montre exactement les positions occupées par les divers partis, mais il met en relief les points précis sur lesquels l'attention doit être toujours en éveil dans l'étude des sources, et nous autorise déjà à fixer quelques règles pratiques de méthode.

D'abord, la question en litige est une question exclusivement historico-*juridique*. C'est donc au point de vue juridique que toutes les sources doivent être étudiées et leur valeur appréciée ; il est donc indispensable de confronter les données historiques avec les données du droit pénal romain. Une paire d'exemples prouveront clairement l'importance de cette remarque qu'on a trop souvent perdue de vue. Il est établi historiquement que les chrétiens étaient couramment accusés de sacrilège ; dans le langage usuel le terme *sacrilège* indiquait toute offense faite aux dieux ou aux choses sacrées ; et c'est évidemment dans ce sens que l'épithète était appli-

P. VIGNEAUX, *Essai sur l'histoire de la Praefectura Urbis à Rome*, p. 217 ss. Paris, 1897; C. KNELLER, S. J., articles dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, 1898, t. LXXV : *Hat der römische Staat das Christentum verfolgt?* (p. 1 ss., 122 ss.); *Theodor Mommsen über die Christenverfolgungen* (p. 276 ss.); *Die Martyrer und das römische Recht* (p. 349 ss.); C. CALLEWAERT, *Les premiers chrétiens furent-ils persécutés par édits généraux ou par mesures de police*, dans la RHE, 1901, t. II, p. 771-797, t. III, p. 5-15; 324-348; 601-614 : LE MÊME, *Le délit de christianisme dans les deux premiers siècles*, dans la *Rev. des quest. histor.*, 1903, t. LXXIV, p. 28-55; LE MÊME, *Les premiers chrétiens et l'accusation de lèse-majesté*, dans la *Rev. des quest. hist.*, 1904, t. LXXVI, p. 5-28; LE MÊME, *Questions de droit concernant le procès d'Apollonius*, dans la même *Revue*, 1905, t. LXXVII, p. 349-375; LE MÊME, *Les persécutions contre les chrétiens dans la politique religieuse de l'État romain*, dans la même *Revue*, 1907, t. LXXXII, p. 5-19; LE MÊME, *Le rescrit d'Hadrien à Minucius Fundanus*, dans la *Revue d'hist. et de littérat. religieuses*, 1903, t. VIII, p. 152-189; L. DE COMBES, *La condition des juifs et des chrétiens à Rome et l'édit de Néron*, dans la *Rev. cathol. des institut. et du droit*, 1903 et 1904; ADH. D'ALÈS, *La théologie de Tertullien*, p. 384-388. Paris, 1903; P. G. GROENEN, *De christen-vervolgingen gedurende de twee eerste eeuwen*, dans les *Geschiedkundige Bladen*, 1905, p. 416-424, hésite entre la coercition et la loi d'exception; P. J HEALY, *The Valerian persecution*, p. 35 ss. Londres, 1905; J. DE GUIBERT, *Le délit de christianisme dans l'empire romain avant les édits du IIIe siècle*, dans la *Rev. théol. française*, 1905, p. 42 ss., 96 ss.; A. PIEPER, *Christentum, römisches Kaisertum und heidnischer Staat*. Munster, 1907, hésite entre l'opinion de Profumo et celle de P. Allard; P. LEJAY, *Rev. d'hist. et de littér. relig.*, 1906, p. 258; P. ALBERS, S. J., *Manuel d'hist. ecclés.* Trad. par R. HEDDE, O. P., t. I. 1908, p. 38. Paris, 1908; M. LECLER, *Quelle semble avoir été la base juridique des persécutions pendant les premiers siècles de l'Église*, article clair et substantiel dans les *Collationes Namurcenses*, 1907-8, t. VII, p. 297-313; PHIL MARTAIN, *Qu'est-ce qu'un martyr?* ch. II; *Le délit de christianisme*, dans la *Revue Augustinienne*, 1907, p. 297-320; J. P. WALTZING, *L'apologétique de Tertullien*, p. 117, 120, 125. Louvain. 1910.

Digitized by Google

quée aux chrétiens. Mais dans le langage du droit, dans le code pénal, ce mot signifie exclusivement le vol d'objets sacrés (1), un délit qui n'avait rien de commun avec le christianisme. Est-il logique d'inférer, comme le font fréquemment les partisans du second système, de l'existence de cette imputation courante à la possibilité d'appliquer aux chrétiens la *lex Julia de peculatu et de sacrilegis ?*

On soupçonnait et on disait que les chrétiens, dans leurs réunions, se rendaient coupables d'infanticide et d'inceste. Or ces deux crimes étaient condamnés par le Digeste autant que par la loi morale. Peut-on en inférer immédiatement que les martyrs ont été condamnés du chef de ces deux crimes ? Nous ne le croyons pas. Il faut prouver en outre que ces calomnies ont été produites devant les juges, que la preuve judiciaire en a été faite et qu'elles ont motivé la sentence de condamnation.

En tenant compte des divers systèmes proposés, il semble que l'attention doive se porter avant tout sur trois poinis : la loi, le crime et la procédure.

a) La loi (2). Les sources rapportent-elles le texte ou le contenu, ou du moins attestent-elles l'existence d'une loi pénale proscrivant directement le christianisme ? Ou bien la portée et le concept des lois criminelles ordinaires sont-ils en droit tels qu'on puisse en fait les appliquer aux chrétiens : p. ex. la *lex majestatis* atteint-elle réellement le cas de celui qui refuse de sacrifier ? Ou encore, le magistrat montre-t-il, comme le croit Mommsen, qu'il n'est vraiment lié par aucune loi pénale mais qu'il instruit le procès et condamnne en vertu d'un pouvoir discrétionnaire de coercition ?

b) Le crime (3). Les accusations portées contre les chrétiens sont nombreuses. Pour chaque texte en particulier, il faut se demander avant tout si le grief *peut* avoir un sens et une portée juridique ;

(1) Th. Mommsen, *Der Religionsfrevel*, p. 410; Waltzing, *o. c.*, p. 160; C. Callewaert, *Les premiers chrétiens*, p. 18. Dernièrement cependant, M. E. Cuq a contesté cette manière de voir, dans son article déjà cité *sacrilegium*, mais sans succès, nous semble-t-il.

(2) Pour notre part, nous avons traité spécialement de la *loi* dans nos articles : *Les premiers chrétiens furent-ils...* (existence et origine d'une loi *non licet esse christianos*) ; *Questions de droit*, surtout chap. III : *la prétendue intervention du sénat et de l'empereur* (la loi Χριστιανοὺς μὴ εἶναι semble avoir été un sénatus-consulte) ; *Le rescrit d'Hadrien* (il suppose une loi pénale antérieure et s'explique très bien dans l'hypothèse d'une loi défendant « esse christianum ») ; *Les persécutions* (une loi pénale proscrivant nommément le christianisme n'est pas une anomalie dans la politique religieuse de Rome).

(3) Nous avons traité ex-professo du *crime* dans deux de nos articles : *Le délit de christianisme* (il n'est autre que l'*esse christianum*) ; *Les premiers chrétiens et l'accusation de lèse-majesté* (cette accusation n'est pas une accusation juridique).

Digitized by Google

ensuite si elle est *en fait* présentée comme une accusation judiciaire, en particulier si on la retrouve dans les rescrits impériaux ou dans les actes des procès. Ou bien les magistrats punissent-ils par souci de l'ordre public un acte quelconque, une désobéissance à la volonté du magistrat ?

c) La procédure enfin (1). Tout le monde reconnaît aujourd'hui que les procès chrétiens n'étaient pas jugés devant les *quaestiones perpetuae* d'après les formalités très-rigoureuses de l'*ordo judiciorum publicorum*, et que le juge criminel statuant *extra ordinem* jouissait, surtout au second siècle, d'une assez grande liberté. Mais il reste à examiner si les particularités constatées dans la procédure suivie contre les chrétiens peuvent se consilier avec l'application judiciaire d'une loi de droit commun, de la *lex majestatis*, p. ex., ou bien si elles sont la conséquence logique d'une loi pénale qui aurait fait de la simple profession de christianisme un délit unique dans son genre, un délit d'opinion. Enfin il faut se demander si la liberté du magistrat dans l'instruction du procès est telle qu'elle montre une indépendance absolue de toute loi de procédure.

Loi pénale, crime juridique et procédure criminelle sont trois éléments d'une même action judiciaire répressive. Il va de soi que ces éléments doivent être concordants et se compléter harmoniquement. La loi pénale détermine le délit et les peines ; la procédure doit s'adapter à la nature du crime et tenir compte des lois répressives spéciales autant que des règles générales de procédure. Si donc l'on croit que le crime des chrétiens est qualifié juridiquement de « sacrilegium », il faut montrer comment le cas du chrétien qui refuse d'honorer les dieux tombe sous l'application de la *lex Julia de peculatu et sacrilegis*, p. ex., qui en prévoit que le cas de vols d'objets sacrés. Si l'on estime que les martyrs ont été condamnés judiciairement du chef de *majestas*, il faut encore expliquer comment, contrairement à toute la procédure ordinaire qui exige un *fait* délictueux, à la punition duquel on n'échappe ni par un désaveu ni même par une réparation, les chrétiens sont condamnés pour leur simple *qualité* de chrétiens, et peuvent toujours se soustraire à la peine en reniant leur christianisme.

(A suivre.)

Bruges. C. CALLEWAERT.

(1) La question de la *procédure* n'a pas encore été examinée dans son ensemble avec l'ampleur que la matière comporte. Voir cependant par quelle évolution — embarrassée et embarrassante — M. Éd. Cup (*art. cité*, p. 984) cherche à expliquer les anomalies de la procédure.

Digitized by Google

LES PREMIERS TEMPS DU CHRISTIANISME EN SUÈDE

ÉTUDE CRITIQUE DES SOURCES LITTÉRAIRES HAMBOURGEOISES.

A notre connaissance, il n'existe pas encore de travail vraiment scientifique sur la conversion de la Suède à la foi catholique et, si l'on compare les différents ouvrages publiés sur ce sujet, l'on est immédiatement frappé du profond désaccord qui règne entre eux. Certes la divergence des tendances pourrait expliquer certaines différences d'opinion, mais elle ne nous laisse pas voir pourquoi nous manquons d'ouvrages sérieux sur ce sujet. Une seule raison, mais elle est essentielle, suffit à nous édifier : c'est que, jusqu'ici, les sources sur l'histoire de la conversion de la Suède, qui nous sont d'ailleurs parvenues dans un mauvais état, n'ont été soumises à aucune critique approfondie. Parmi les historiens, les uns admettent sans contrôle tous les renseignements des écrits qu'ils ont trouvés sur cette question : ils accueillent ainsi de confiance les assertions des « vitae » des saints, qui insistent toujours sur le grand succès remporté par les missionnaires. D'autres, par scepticisme exagéré, ne veulent voir dans ces biographies que des créations d'une imagination vagabonde, dont il ne faut, *a priori*, tenir aucun compte.

Voici d'ailleurs trois exemples typiques de cet état d'esprit, choisis dans les travaux de trois auteurs du xxe siècle.

M. S. Ambrosiani (1) prétend que l'organisation ecclésiastique est achevée en Suède vers 1150. Il tire cette conclusion du fait que, vers cette époque, c'est-à-dire en 1152, on essaya au concile de Lincöping d'ériger un archevêché pour la Suède, mais il ne s'aperçoit pas que c'est précisément le manque d'organisation de la nouvelle province chrétienne qui a empêché la réforme d'aboutir à cette date. D'ailleurs, les documents sur lesquels s'appuie cet auteur datent du commencement du xiiie siècle. Mais il prétend aussi que le territoire principal le « Hufvudlandet » qui représente, pour la Suède, la Suéthonie, doit avoir été convertie vers la même époque que le ter-

(1) S. Ambrosiani, *Studier öfver den Svenska Kyrkansorganisation oc författning in 1100-talets midt,* dans le *Kyrkohistorisk Aarsskrift* (= KA), 1902, t. III, p. 19-69.

Digitized by Google

ritoire limitrophe de la Norvège, le Waermeland. Or ce dernier pays semble avoir été christianisé complètement au cours du XIe siècle. Il en résulte, pour M. Ambrosiani, que la conversion de la Suède doit se placer au cours de ce même siècle.

Dans la même revue où a paru le travail cité, dans le même tome, M. H. Falk (1) exprime l'idée que la Suède ne fut convertie que vers 1200. Il est vrai qu'il ne donne pas d'arguments.

Citons enfin l'opinion d'un troisième auteur, M. Helander, d'après lequel déjà la mission de S. Anschaire a définitivement inauguré l'ère chrétienne en Suède (2). Cette mission a eu lieu dans la première moitié du neuvième siècle. Nous devons cependant tenir compte de ce que M. Helander traite du christianisme et du paganisme dans les premiers temps de l'Église de Suède. C'est un aperçu sur les mœurs suédoises à l'époque où le christianisme commence à conquérir ce pays. Néanmoins, l'auteur ne parle que de l'époque de saint Anschaire. Il ne sait donc pas ou il oublie que pendant environ deux siècles, le nom chrétien restera pour ainsi dire inconnu en Suède. Je dois même ajouter que M. Helander s'appuie presque exclusivement sur des documents francs ou anglo-saxons et se distingue par de vastes hypothèses qui ne sont nullement prouvées.

On voit clairement qu'un désaccord complet règne dans ce domaine. Comme je l'ai déjà dit, cette divergence de vues résulte du manque de toute étude sérieuse sur les sources.

Ces quelques considérations montrent suffisamment l'importance d'un travail sur cette question, mais nous obligent aussi à ne procéder qu'avec la plus grande réserve. Et tout d'abord il nous faut bien limiter le champ de nos recherches. Ni les sources monumentales, ni les sources d'archives n'entrent en ligne de compte (3). Parmi les sources littéraires nous étudierons seulement les document qui se rapportent au mouvement de conversion parti de l'archevêché de Hambourg-Brême.

(1) H. Falk, *Sankt Olofs minne i Sverige*, dans le KA, 1902, t. III, p. 69-89; même il écrit p. 69 : « Och Sverige kan först omkring aar 1200 anses vara lika laangt kommet, som Norge var redan omkring aar 1000 ». A cette date, c'est-à-dire en 1000, la Norvège n'avait encore été l'objet que d'un premier essai d'évangélisation tenté par le roi Olaf Tryggvason. La conversion se fit sous le roi Olaf le Saint, mort en 1029.

(2) G. Helander, *Hedendom oc Kristendom inom den äldsta svenska missionskyrkan. Fragment ur en större efterlämnade arbete*, dans le KA, 1905, t. VI, p. 5-26.

(3) Pour avoir une idée générale sur toutes ces sources historiques du moyen âge scandinave, on peut voir le *Rapport du Séminaire historique sur les travaux pendant l'année académique 1908-1909*, dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1910, p. 463-473.

Digitized by Google

On n'ignore point, en effet, que les premiers missionnaires sont arrivés de ce diocèse et que plus tard les archevêques de Brême ont toujours tâché de s'assurer la suprématie sur le Nord. Jusqu'ici on a généralement admis les données de ces documents. Leur autorité n'est cependant pas incontestable. Un autre courant de conversion est venu de l'Angleterre. Il fait exclusivement l'objet de la tradition suédoise : de celle-ci, nous ne nous occuperons point pour le moment (1).

*
* *

Sous le titre de *Sources hambourgeoises* j'entends tous les documents qui ont été écrits dans le diocèse de Hambourg-Brême ou bien qui reflètent les tendances des écrivains de ce diocèse ; ces tendances ont pour caractéristique d'attribuer le principal mérite de la conversion du Nord aux efforts des missionnaires partis de cet archevêché.

Dans ces documents, je distingue trois grandes catégories : 1) les sources sur la vie de saint Anschaire, fondateur ou plutôt premier titulaire de l'archevêché de Hambourg ; 2) les récits qui concernent son successeur, saint Rimbert ; 3) enfin les données sur l'époque antérieure à Liémar (1073-1101). Cette partie comprendra l'étude de l'œuvre d'Adam de Brême, qui écrivit entre 1072 et 1076. Si du commencement du xe siècle, date probable de la « vita » de saint Rimbert, je passe directement à la fin du xie siècle, c'est qu'Adam, qui semble avoir consulté toutes les sources antérieures à son époque, est le seul à fournir des renseignements sur cette histoire primitive. Même certains auteurs vont jusqu'à ne vouloir admettre d'autre autorité que la sienne.

(1) Ceux qui veulent avoir une idée quelque peu concrète des opinions émises au sujet des premiers temps du christianisme en Suède, peuvent consulter les ouvrages suivants, dont les deux premiers, quoique déjà anciens, n'ont pas encore été dépassés : 1. E. G. Geijer, *Geschichte Swedens.* (*Geschichte der europäischen Staaten*, éd. Heeren, Ukert, W. von Giesebrecht et K. Lamprecht.) Hambourg, 1832 ; 2. Reutherdahl, *Svenska kyrkans historie*, 4 vol. Lund, 1838-1866 ; 3. A. D. Jörgensen, *Den nordiske kirkes grundlaeggelse og förste udvikling*. Copenhague, 1874-1876. Cet auteur donne l'histoire de l'établissement du christianisme dans le Nord de l'Europe. L'auteur manque complètement de critique. Pour la question qui nous occupe, la tradition hambourgeoise et la tradition suédoise sont également admises, sans que l'auteur semble même avoir soupçonné les contradictions qui existent entre elles ; 4. H. Hildebrand, *Sveriges Medeltid. Kulturhistorisk skildring*, 3e partie, livre V. Stockholm, 1899 Ce Ve livre traite de l'Église suédoise, de son origine et de sa première organisation. Le plus souvent Hildebrand ne travaille que d'après des auteurs modernes, entre autres Reutherdahl et Jörgensen. De sources, il y en a peu de citées et encore le sont-elles incomplètement, ce qui rend le contrôle pour ainsi dire impossible.

Digitized by Google

Je n'ai pas poussé l'étude des sources hambourgeoises au-delà de son époque, parce qu'au XIIe siècle, le Nord se détache entièrement du diocèse de Hambourg-Brême ; de plus les historiens, les chroniqueurs et les annalistes postérieurs n'offrent point de renseignements utilisables au point de vue qui nous occupe. Ils s'inspirent tous d'Adam de Brême lui-même.

Je laisse aussi de côté les autres sources classiques de l'empire germanique ; car, dans le cas où l'on y trouve des données sur l'histoire des pays du Nord et particulièrement sur les premiers essais de conversion, ces documents ne donnent que des détails très généraux et ne sont utiles que pour fixer la chronologie. Cette remarque s'applique surtout à l'histoire de la Suède.

Mais abordons l'étude de la vie de saint Anschaire, à qui des historiens enthousiastes ont donné le titre de premier apôtre du Nord. Nous examinerons successivement :

1°) la biographie du saint tirée de la « Vita Anskarii » ;

2°) les caractères, l'auteur et la date de cette *Vita* ;

3°) le récit d'Adam de Brême concernant le saint ;

4°) les autres légendes sur saint Anschaire ;

5°) la valeur des renseignements de cette *Vita* pour l'histoire de la conversion de la Suède.

I. LES SOURCES CONCERNANT LA VIE DE S. ANSCHAIRE (1).

1. Analyse de la Vita Anskarii ou essai de biographie du saint.

Sans parler des missionnaires antérieurs à S. Anschaire comme Ebbon, archevêque de Reims et plus tard évêque d'Hildesheim, mort

(1) BIBLIOGRAPHIE. — Je ne peux pas citer tout ce qui a été écrit sur saint Anschaire. Je ne donnerai qu'un aperçu général sur les travaux qui ont traité de ce saint. Un des premiers qui s'est occupé d'une façon scientifique de saint Anschaire est LAPPENBERG, *Ueber die Lebensbeschreibung des Erzbischofs Anskar*, dans *Schmidts Zeitschrift fur Geschichtswissenschaft*, t. V, p. 535-542. Ce fut surtout aux environs de l'an 1865, millénaire de la mort de saint Anschaire, que l'on vit apparaître de nombreuses publications concernant ce missionnaire. Signalons parmi elles les deux suivantes : A. TAPPEHORN, *Leben des heiligen Ansgars, Apostels von Dänemark und Schweden und die Gesch. der Verbreitung des Christenthums im Skandinaav. Norden.* Munster, 1863 et P. F. X. DE RAM, *S. Anschaire et S. Rembert, archevêques de Hambourg et de Brême, apôtres du christianisme dans le Nord de l'Allemagne au 9e siècle*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 1865, t. II, p. 53-96. Ces deux études n'ont pas une plus grande valeur que les autres. Ce ne sont que des biographies tirées de la *Vita Anskarii*, avec les ajoutes d'Adam de Brême. Parmi les auteurs plus récents, le

Digitized by Google

en 851 (1), et saint Willehad, premier évêque de Brême (2), sans nous arrêter à ceux qui n'ont fait que des apparitions sur la frontière du Danemark et qui même n'ont travaillé que dans la partie septentrionale de l'empire carolingien, nous passons directement au premier missionnaire et apôtre du Nord : saint Anschaire, premier archevêque de Hambourg, légat pontifical pour tout le Nord.

L'essai de biographie qui va suivre n'est pour ainsi dire qu'une analyse du récit que fait de la vie de saint Anschaire son successeur sur le siège archiépiscopal de Hambourg, Rimbert (3). Nous avons cependant eu recours aux sources contemporaines de l'empire carolingien pour préciser certains points de chronologie.

Anschaire est né en 801 (4), probablement en Picardie, dans les environs du monastère de Corbie, puisqu'on constate qu'il fréquenta l'école de ce monastère à l'âge de cinq ans. Cependant, ce n'est là qu'une probabilité. Si l'on pouvait tirer argument de son nom, on

premier qui ait scientifiquement étudié la vie de l'apôtre du Nord est DEHIO dans son livre : *Geschichte des Erzbistums Hamburg-Bremen*. Berlin, 1877. Pour l'énumération plus complète de la littérature sur notre saint, voir A. POTTHAST, *Bibliotheca historica medii aevi*, 2e édit., p. 117 et sv. Berlin, 1896. Nous avons ensuite EBERT, *Allgemeine Geschichte der Litteratur des Mittelalters*, t. II. Leipzig, 1880 ; FORS, *Die Anfänge des nordischen Mission mit besonderer Berüchsichtigung Ansgars*, 2 vol. Berlin, 1882-1883 ; TAMM, *Die Anfänge des Erzbistums Hamburg-Bremen*. Iena, 1888; E. KUNIK, *Zur Vita Anscharii*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XXIV, p. 191-197. Goettingue, 1884 ; v. SCHUBERT, *Ansgar und die Anfänge der Schleswig-Holsteines Kirchengeschichte*. Kiel, 1904. Cette brochure donne un aperçu assez exact sur l'état de cette question ; MATSEN, *Ansgar der Apostel des Nordens*. Brecklum, 1903. C'est un travail de vulgarisation. — La dernière publication sur saint Anschaire est l'article publié dans les *Studien und Mitteilungen aus dem Benedictiner- und Cisterciencer-Orden*, 1904, t. XXV, p. 154-172, par H. BIHLMEYER sous le titre *Der hl. Ansgar, Benediktinermönch, Erzbischof von Hamburg-Bremen und Apostel des Nordens* et dont la première partie seule a paru. Cet écrit donne une bonne idée de toute la littérature antérieure, mais c'est une étude peu critique sur la vie du saint. C'est une traduction parfois embellie de la *Vita Anskarii* avec les données ajoutées par Adam de Brême. — De plus, tous les auteurs cités ont traité de saint Anschaire comme fondateur de l'archevêché de Hambourg en entremêlant les détails donnés sur la Suède.

(1) On peut voir sur sa mission les quelques lignes qu'y consacre Rimbert dans sa *Vita Anskarii*, c. 13, p. 35.

(2) Cfr. *Vita Willehadi*, dans les MGH, SS, t. II, p. 378-390.

(3) La meilleure édition et la plus récente est celle de G. WAITZ, dans les Scriptores rerum Germanicorum in usum scholarum ex monumentis Germaniae historicis recusi, p. 1-79. Hanovre, 1884.

(4) Il devint malade l'an 864 « aetatis suae anno sexagesimo quarto, episcopatus vero trigesimo quarto ». — *Vita Anskarii*, c. 40, p. 74.

Digitized by Google

dirait qu'il est originaire de Germanie ; en effet, d'après Tappehorn (1), ce nom signifie *lance de Dieu*, *Ansiger*, *Godsspeer*.

A l'école monastique de Corbie, une vision céleste le détourne, au dire de son biographe, des dissipations de la jeunesse (2). Il reçoit la tonsure, mais pour tomber peu après dans le relâchement. La mort de Charlemagne, arrivée le 28 janvier 814, le ramène à la dévotion, une nouvelle vision lui ayant prédit une vie apostolique et la gloire du martyre (3). Il devient écolâtre (4) et goûte dans ce nouvel état de nouvelles joies. C'est ainsi que, accablé de douleur par la mort d'un de ses élèves qui fut tué par un condisciple, une révélation d'en haut lui montre la victime assise au ciel parmi les bienheureux (5).

Vers 822-3 il est transféré à Neu-Corvey, filiale de l'abbaye de Corbie, et il y occupe, outre la charge d'écolâtre, celle de prédicateur populaire (6). En 826 le roi danois Harald rend visite à l'empereur Louis le Pieux ; il est baptisé la même année (7). L'empereur cherche un homme capable pour l'accompagner dans sa lointaine patrie. Saint Anschaire accepte la mission et, en compagnie d'Autbert, il entreprend un voyage difficile et dangereux vers le Nord. Vers 829 les missionnaires sont de retour et Autbert meurt, probablement en 830 (8).

(1) A. Tappehorn, *Leben des H. Ansgar*, o. c.

(2) *Vita Anskarii*, c. 2.

(3) *Idem*, c. 3.

(4) *Idem*, c. 4.

(5) *Idem*, c. 5.

(6) *Idem*, c. 6. — Bihlmeyer dit qu'à Neu-Corvey saint Anschaire est chargé par l'abbé du soin de l'école et de la prédication au peuple. Le texte porte cependant « electione publice », ce qui indiquerait qu'à ce moment les abbés n'avaient pas encore le pouvoir absolu dans leurs monastères.

(7) *Vita Anskarii*, c. 7 et 8, p. 26 et sv. Cfr. Ermoldus Nigellus, clericus Aquitanicus, *Carmina*, MGH, SS, t. II, p. 504. Einhardi Fuldensis *Annales*, MGH, SS, t. II, p. 359.

(8) On a déjà longuement discuté sur l'endroit où saint Anschaire prêcha en premier lieu. Le plus souvent on cite Haddeby, cependant ni le texte de Rimbert ni celui d'Adam de Brême ne permettent cette conclusion. Il me semble même résulter du texte de Rimbert qu'Anschaire n'a pas eu de résidence fixe à cette époque, et qu'il a toujours accompagné Harald dans cette première mission et même dans son exil (c. 8, p. 30) : « Praefati itaque servi Dei cum eo positi et aliquando inter christianos, aliquando inter paganos constituti ». Ainsi donc, lors de cette mission, malgré le succès que Rimbert lui attribue, saint Anschaire n'a été que le chapelain du roi et ce n'est que subsidiairement qu'il est question de la conversion de l'entourage.

Digitized by Google

En 829 arrive près de l'empereur Louis le Pieux, une ambassade suédoise pour lui demander de procurer des missionnaires à ce pays. Saint Anschaire, à qui une vision céleste a révélé les desseins de la Providence, accepte de se rendre dans ce pays. En compagnie de Witmar, moine de Corbie, il entreprend le voyage ; il arrive à Birca, ville située sur le Mälarsée, est reçu avec bienveillance par le roi Björn et par le peuple et prêche avec beaucoup de succès ; il convertit entre autres le gouverneur de Birca, Herigar (1).

A son retour, en 831, il est sacré archevêque de Hambourg par Drogon, archevêque de Metz. Il entreprend le voyage de Rome pour être confirmé dans sa charge par le pape Grégoire IV, l'an 832. Celui-ci lui donne en outre le *pallium* et le nomme légat du pays du Nord, avec Ebbon de Reims (2).

Vers cette époque, les deux légats envoient en Suède l'évêque Gausbert, qui était parent d'Ebbon. De son côté, saint Anschaire s'appliqua avec zèle à sa mission. Des malheurs allaient cependant compromettre les résultats de ses labeurs. En 843, le traité de Verdun lui enlève la cella de Thourout en Flandre (3), que l'empereur Louis lui avait donnée en 831, et en 845 les normands mettent à feu et à sang la ville de Hambourg (4).

Ces revers forcèrent Anschaire à errer à travers le pays sans moyens de subsistance (5). La même année Gausbert est chassé de Suède par une révolte du peuple et son neveu Nithard est tué. Rimbert, dont nous rapportons les dires, raconte alors comment la vengeance divine s'exerça contre les persécuteurs, retrace la mission en Suède de l'ermite Ardgar de 851 à 852 (post haec fere septem

(1) *Vita Anskarii*, c. 9, 10, 11, p. 30 sv.

(2) *Idem*, c. 12, 13, p. 14 sv. Voir la bulle dans F. CURSCHMANN, *Die älteren Papsturkunden des Erzbistums Hamburg*, p. 13 svv. Hambourg-Leipzig, 1909. HILDEBRAND (*o. c.*, p. 30) suppose que les deux légats se partagèrent formellement le territoire assigné à leur activité. Anschaire aurait eu Hambourg avec le Danemark et Ebbon aurait pris la Suède. C'est une supposition que rien, me semble-t-il, ne permet de faire.

(3) Sur la « cella » de Thourout, voir J. WARICHEZ, *Les origines de l'église de Tournai*, p. 137. Louvain, 1902. Il est d'avis que ce n'est pas un véritable monastère mais bien une espèce de séminaire pour les missions du Nord. Voir plus loin l'étude sur saint Rimbert.

(4) *Vita Anskarii*, c. 15, 16 et 21, p. 36-38 et p. 46. Cfr. RUDOLFI FULDENSIS *Annales*, dans les MGH, *SS*, t. I, p. 364 « anno 845. castellum etiam in Saxonia quod vocatur Hammaburg populati nordmanni ».

(5) D'après Adam de Brême, saint Anschaire aurait trouvé un asile à Ramelshoh près de la veuve Ikia. Nous verrons plus loin ce qu'il faut croire à ce sujet.

Digitized by Google

Je n'ai pas poussé l'étude des sources hambourgeoises au-delà de son époque, parce qu'au XIIe siècle, le Nord se détache entièrement du diocèse de Hambourg-Brême ; de plus les historiens, les chroniqueurs et les annalistes postérieurs n'offrent point de renseignements utilisables au point de vue qui nous occupe. Ils s'inspirent tous d'Adam de Brême lui-même.

Je laisse aussi de côté les autres sources classiques de l'empire germanique ; car, dans le cas où l'on y trouve des données sur l'histoire des pays du Nord et particulièrement sur les premiers essais de conversion, ces documents ne donnent que des détails très généraux et ne sont utiles que pour fixer la chronologie. Cette remarque s'applique surtout à l'histoire de la Suède.

Mais abordons l'étude de la vie de saint Anschaire, à qui des historiens enthousiastes ont donné le titre de premier apôtre du Nord. Nous examinerons successivement :

1°) la biographie du saint tirée de la « Vita Anskarii » ;

2°) les caractères, l'auteur et la date de cette *Vita* ;

3°) le récit d'Adam de Brême concernant le saint ;

4°) les autres légendes sur saint Anschaire ;

5°) la valeur des renseignements de cette *Vita* pour l'histoire de la conversion de la Suède.

I. LES SOURCES CONCERNANT LA VIE DE S. ANSCHAIRE (1).

1. Analyse de la Vita Anskarii ou essai de biographie du saint.

Sans parler des missionnaires antérieurs à S. Anschaire comme Ebbon, archevêque de Reims et plus tard évêque d'Hildesheim, mort

(1) BIBLIOGRAPHIE. — Je ne peux pas citer tout ce qui a été écrit sur saint Anschaire. Je ne donnerai qu'un aperçu général sur les travaux qui ont traité de ce saint. Un des premiers qui s'est occupé d'une façon scientifique de saint Anschaire est LAPPENBERG, *Ueber die Lebensbeschreibung des Erzbischofs Anskar*, dans *Schmidts Zeitschrift fur Geschichtswissenschaft*, t. V, p. 535-542. Ce fut surtout aux environs de l'an 1865, millénaire de la mort de saint Anschaire, que l'on vit apparaître de nombreuses publications concernant ce missionnaire. Signalons parmi elles les deux suivantes : A. TAPPEHORN, *Leben des heiligen Ansgars, Apostels von Dänemark und Schweden und die Gesch. der Verbreitung des Christenthums im Skandinaav. Norden.* Munster, 1863 et P. F. X. DE RAM, *S. Anschaire et S. Rembert, archevêques de Hambourg et de Brême, apôtres du christianisme dans le Nord de l'Allemagne au 9e siècle*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 1865, t. II, p. 53-96. Ces deux études n'ont pas une plus grande valeur que les autres. Ce ne sont que des biographies tirées de la *Vita Anskarii*, avec les ajoutes d'Adam de Brême. Parmi les auteurs plus récents, le

Digitized by Google

en 851 (1), et saint Willehad, premier évêque de Brême (2), sans nous arrêter à ceux qui n'ont fait que des apparitions sur la frontière du Danemark et qui même n'ont travaillé que dans la partie septentrionale de l'empire carolingien, nous passons directement au premier missionnaire et apôtre du Nord : saint Anschaire, premier archevêque de Hambourg, légat pontifical pour tout le Nord.

L'essai de biographie qui va suivre n'est pour ainsi dire qu'une analyse du récit que fait de la vie de saint Anschaire son successeur sur le siège archiépiscopal de Hambourg, Rimbert (3). Nous avons cependant eu recours aux sources contemporaines de l'empire carolingien pour préciser certains points de chronologie.

Anschaire est né en 801 (4), probablement en Picardie, dans les environs du monastère de Corbie, puisqu'on constate qu'il fréquenta l'école de ce monastère à l'âge de cinq ans. Cependant, ce n'est là qu'une probabilité. Si l'on pouvait tirer argument de son nom, on

premier qui ait scientifiquement étudié la vie de l'apôtre du Nord est DEHIO dans son livre : *Geschichte des Erzbistums Hamburg-Bremen*. Berlin, 1877. Pour l'énumération plus complète de la littérature sur notre saint, voir A. POTTHAST, *Bibliotheca historica medii aevi*, 2e édit., p. 117 et sv. Berlin, 1896. Nous avons ensuite EBERT, *Allgemeine Geschichte der Litteratur des Mittelalters*, t. II. Leipzig, 1880 ; FORS, *Die Anfänge des nordischen Mission mit besonderer Berücksichtigung Ansgars*, 2 vol. Berlin, 1882-1883 ; TAMM, *Die Anfänge des Erzbistums Hamburg-Bremen*. Iena, 1888; E. KUNIK, *Zur Vita Anscharii*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XXIV, p. 191-197. Goettingue, 1884 ; v. SCHUBERT, *Ansgar und die Anfänge der Schleswig-Holsteines Kirchengeschichte*. Kiel, 1904. Cette brochure donne un aperçu assez exact sur l'état de cette question; MATSEN, *Ansgar der Apostel des Nordens*. Brecklum, 1903. C'est un travail de vulgarisation. — La dernière publication sur saint Anschaire est l'article publié dans les *Studien und Mitteilungen aus dem Benedictiner- und Cisterciencer-Orden*, 1904, t. XXV, p. 154-172, par H. BIHLMEYER sous le titre *Der hl. Ansgar, Benediktinermönch, Erzbischof von Hamburg-Bremen und Apostel des Nordens* et dont la première partie seule a paru. Cet écrit donne une bonne idée de toute la littérature antérieure, mais c'est une étude peu critique sur la vie du saint. C'est une traduction parfois embellie de la *Vita Anskarii* avec les données ajoutées par Adam de Brême. — De plus, tous les auteurs cités ont traité de saint Anschaire comme fondateur de l'archevêché de Hambourg en entremêlant les détails donnés sur la Suède.

(1) On peut voir sur sa mission les quelques lignes qu'y consacre Rimbert dans sa *Vita Anskarii*, c. 13, p. 35.

(2) Cfr. *Vita Willehadi*, dans les MGH, SS, t. II, p. 378-390.

(3) La meilleure édition et la plus récente est celle de G. WAITZ, dans les Scriptores rerum Germanicorum in usum scholarum ex monumentis Germaniae historicis recusi, p. 1-79. Hanovre, 1884.

(4) Il devint malade l'an 864 « aetatis suae anno sexagesimo quarto, episcopatus vero trigesimo quarto ». — *Vita Anskarii*, c. 40, p. 74.

Digitized by Google

dirait qu'il est originaire de Germanie ; en effet, d'après Tappehorn (1), ce nom signifie *lance de Dieu*, *Ansiger*, *Godsspeer*.

A l'école monastique de Corbie, une vision céleste le détourne, au dire de son biographe, des dissipations de la jeunesse (2). Il reçoit la tonsure, mais pour tomber peu après dans le relâchement. La mort de Charlemagne, arrivée le 28 janvier 814, le ramène à la dévotion, une nouvelle vision lui ayant prédit une vie apostolique et la gloire du martyre (3). Il devient écolâtre (4) et goûte dans ce nouvel état de nouvelles joies. C'est ainsi que, accablé de douleur par la mort d'un de ses élèves qui fut tué par un condisciple, une révélation d'en haut lui montre la victime assise au ciel parmi les bienheureux (5).

Vers 822-3 il est transféré à Neu-Corvey, filiale de l'abbaye de Corbie, et il y occupe, outre la charge d'écolâtre, celle de prédicateur populaire (6). En 826 le roi danois Harald rend visite à l'empereur Louis le Pieux ; il est baptisé la même année (7). L'empereur cherche un homme capable pour l'accompagner dans sa lointaine patrie. Saint Anschaire accepte la mission et, en compagnie d'Autbert, il entreprend un voyage difficile et dangereux vers le Nord. Vers 829 les missionnaires sont de retour et Autbert meurt, probablement en 830 (8).

(1) A. Tappehorn, *Leben des H. Ansgar*, o. c.

(2) *Vita Anskarii*, c. 2.

(3) *Idem*, c. 3.

(4) *Idem*, c. 4.

(5) *Idem*, c. 5.

(6) *Idem*, c. 6. — Bihlmeyer dit qu'à Neu-Corvey saint Anschaire est chargé par l'abbé du soin de l'école et de la prédication au peuple. Le texte porte cependant « electione publice », ce qui indiquerait qu'à ce moment les abbés n'avaient pas encore le pouvoir absolu dans leurs monastères.

(7) *Vita Anskarii*, c. 7 et 8, p. 26 et sv. Cfr. Ermoldus Nigellus, clericus Aquitanicus, *Carmina*, MGH, SS, t. II, p. 504. Einhardi Fuldensis *Annales*, MGH, SS, t. II, p. 359.

(8) On a déjà longuement discuté sur l'endroit où saint Anschaire prêcha en premier lieu. Le plus souvent on cite Haddeby, cependant ni le texte de Rimbert ni celui d'Adam de Bréme ne permettent cette conclusion. Il me semble même résulter du texte de Rimbert qu'Anschaire n'a pas eu de résidence fixe à cette époque, et qu'il a toujours accompagné Harald dans cette première mission et même dans son exil (c. 8, p. 30) : « Praefati itaque servi Dei cum eo positi et aliquando inter christianos, aliquando inter paganos constituti ». Ainsi donc, lors de cette mission, malgré le succès que Rimbert lui attribue, saint Anschaire n'a été que le chapelain du roi et ce n'est que subsidiairement qu'il est question de la conversion de l'entourage.

Digitized by Google

En 829 arrive près de l'empereur Louis le Pieux, une ambassade suédoise pour lui demander de procurer des missionnaires à ce pays. Saint Anschaire, à qui une vision céleste a révélé les desseins de la Providence, accepte de se rendre dans ce pays. En compagnie de Witmar, moine de Corbie, il entreprend le voyage ; il arrive à Birca, ville située sur le Mälarsée, est reçu avec bienveillance par le roi Björn et par le peuple et prêche avec beaucoup de succès ; il convertit entre autres le gouverneur de Birca, Herigar (1).

A son retour, en 831, il est sacré archevêque de Hambourg par Drogon, archevêque de Metz. Il entreprend le voyage de Rome pour être confirmé dans sa charge par le pape Grégoire IV, l'an 832. Celui-ci lui donne en outre le *pallium* et le nomme légat du pays du Nord, avec Ebbon de Reims (2).

Vers cette époque, les deux légats envoient en Suède l'évêque Gausbert, qui était parent d'Ebbon. De son côté, saint Anschaire s'appliqua avec zèle à sa mission. Des malheurs allaient cependant compromettre les résultats de ses labeurs. En 843, le traité de Verdun lui enlève la cella de Thourout en Flandre (3), que l'empereur Louis lui avait donnée en 831, et en 845 les normands mettent à feu et à sang la ville de Hambourg (4).

Ces revers forcèrent Anschaire à errer à travers le pays sans moyens de subsistance (5). La même année Gausbert est chassé de Suède par une révolte du peuple et son neveu Nithard est tué. Rimbert, dont nous rapportons les dires, raconte alors comment la vengeance divine s'exerça contre les persécuteurs, retrace la mission en Suède de l'ermite Ardgar de 851 à 852 (post haec fere septem

(1) *Vita Anskarii*, c. 9, 10, 11, p. 30 sv.

(2) *Idem*, c. 12, 13, p. 14 sv. Voir la bulle dans F. CURSCHMANN, *Die älteren Papsturkunden des Erzbistums Hamburg*, p. 13 svv. Hambourg-Leipzig, 1909. HIRSEBRAND (*o. c.*, p. 30) suppose que les deux légats se partagèrent formellement le territoire assigné à leur activité. Anschaire aurait eu Hambourg avec le Danemark et Ebbon aurait pris la Suède. C'est une supposition que rien, me semble-t-il, ne permet de faire.

(3) Sur la « cella » de Thourout, voir J. WARICHEZ, *Les origines de l'église de Tournai*, p. 137. Louvain, 1902. Il est d'avis que ce n'est pas un véritable monastère mais bien une espèce de séminaire pour les missions du Nord. Voir plus loin l'étude sur saint Rimbert.

(4) *Vita Anskarii*, c. 15, 16 et 21, p. 36-38 et p. 46. Cfr. RUDOLFI FULDENSIS *Annales*, dans les MGH, *SS*, t. I, p. 364 « anno 845. castellum etiam in Saxonia quod vocatur Hammaburg populati nordmanni ».

(5) D'après Adam de Brême, saint Anschaire aurait trouvé un asile à Ramelshoh près de la veuve Ikia. Nous verrons plus loin ce qu'il faut croire à ce sujet.

Digitized by Google

annis), la constance dans la foi de Herigar et les miracles qu'il opéra, l'histoire de la veuve Frideburg et de sa fille Catla (1).

En 847, un concile réuni à Mayence créa Anschaire évêque de Brême ; l'année suivante, un second concile, tenu dans la même ville, réunit les diocèses de Hambourg et de Brême. En 850 cette réunion amena de grandes difficultés avec l'archevêque de Cologne, Gunther, qui s'opposa à ce que le diocèse de Brême fût détaché de sa province. Cependant, en 864, le pape Nicolas Ier confirma l'union des deux diocèses ainsi que tous les privilèges accordés auparavant par Grégoire IV à l'archevêque de Hambourg (2).

Entretemps S. Anschaire s'en alla en mission au Danemark ; ce voyage doit avoir eu lieu entre les années 848 et 854. Le saint obtint grand succès et même, d'après Adam de Brême, il convertit à la foi chrétienne le roi danois Horich (3). En 852 où 853, S. Anschaire fit son deuxième voyage en Suède à la place de Gausbert qui n'osa plus aller dans ce pays. Le saint prit des précautions avant de partir : il obtint l'autorisation du roi Louis le Germanique et une recommandation du roi Horich. Arrivé en Suède, il lui fallut d'abord gagner le roi, ce qu'il fit en lui offrant un dîner et des présents. Il dut ensuite passer par une redoutable épreuve : les grands délibèrent et jettent le sort à son sujet. Celui-ci est favorable au saint ; dès lors l'assemblée du peuple permet à son tour la prédication. Le saint érigea une église où il plaça le prêtre Erimbert, parent de Gausbert. Peu de temps après, Anschaire quitte le pays. Après son départ l'invocation du nom de Jésus-Christ procura aux Suédois la faveur d'être délivrés des Danois et de remporter la victoire dans une expédition de piraterie en Courlande (4). Au cours de celle-ci, les Suédois jettent le sort pour savoir à quel Dieu s'adresser et le sort indique le Dieu des chrétiens (5).

(1) *Vita Anskarii*, c. 17-20, p. 38-46. — Je dois faire remarquer ici que la mission de Suède est beaucoup plus détaillée que celle du Danemark. — Le récit des miracles d'Herigar semble faire supposer qu'il était resté le seul chrétien après le départ d'Anschaire.

(2) *Vita Anskarii*, c. 22-23, p. 47-51. Sur cette bulle voir Curshmann, *o. c.*, p. 49, n° 4. Adam de Brême lui donne faussement comme date l'année 858.

(3) *Vita Anskarii*, c. 24, p. 51. Sur cette conversion voir plus loin l'exposé des ajoutes faites par Adam de Brême.

(4) Saint Rimbert lui-même semble trouver le fait du pillage tout naturel.

(5) *Vita Anskarii*, c. 25-30, p. 53-63. Une question fort controversée et dont la solution ne me paraît avoir été donnée par aucun des auteurs qui ont traité de la vie de saint Anschaire est de savoir quel a été le compagnon de saint Anschaire pendant ce voyage. D'abord le fait même qu'il laisse à son départ le prêtre Erimbert prouve que celui-ci était de l'entourage du saint. Cependant la grande profusion de détails et l'expression « sacerdoti sibi in

Digitized by Google

A son retour de Suède saint Anschaire dut presque immédiatement repartir en mission au Danemark. En effet, le roi Horich le vieux venait d'être tué par un roi rival, l'an 854. Son successeur Horich le jeune s'entoura de conseillers malveillants et persécuta l'Église naissante. La présence d'Anschaire dissipa bientôt ces nuages et le saint parvint même à convertir le roi (1).

Anschaire ne se désintéressa pourtant pas des chrétiens de Suède. Au retour du prêtre Ansfrid, que le légat Gausbert avait envoyé dans ce pays et qui revint à la mort de ce dernier (858-860), Anschaire avait destiné comme missionnaire le pêtre Raginbert. Celui-ci ne put rejoindre la Suède ; il fut tué par des pirates à Hambourg. Ce fut le danois Rimbert qui alla prendre soin à sa place de ce poste éloigné (2).

Après cette exposé, l'auteur nous montre les vertus du saint, son zèle pour la prédication, son amour de la prière, de l'abstinence et de la mortification, sa dévotion, sa charité, son don des visions. Au dire de Rimbert, à chaque évènement important Anschaire est averti par le ciel de la décision à prendre. Le même biographe parle enfin de sa prédication, de ses miracles, de son désir du martyre, enfin de sa maladie et de sa mort, arrivée le 3 février 865, à Brême (3).

Rimbert ajoute, pour finir, une dissertation sur les divers genres de martyre ; il en distingue deux sortes : le martyre du sang, le vrai, et le martyre du désir, celui qu'a souffert S. Anschaire. Il a souffert toute sa vie, remarque l'auteur, et ainsi la prédiction qui lui fut faite auparavant, se trouva réalisée (4).

2. La vita Anskarii auctore Rimberto.

Reprenons maintenant l'étude de la *Vita* elle-même. La première question qui doit nous occuper est naturellement celle de l'*auteur* et de la *date de composition*.

omnibus familiarissimo » indiquent que l'auteur de la *Vita*, saint Rimbert, a aussi fait partie de cette expédition. De la sorte les versions contradictoires des historiens s'expliquent parfaitement. Ceux qui prétendent que saint Rimbert fut le compagnon de saint Anschaire ont raison ; ceux qui disent que le prêtre mis à la tête de l'Église de Suède n'est pas saint Rimbert n'ont pas tort. Mais il faut ajouter que, pendant cette mission, le saint a probablement voyagé avec une suite plus nombreuse que lors de la première expédition.

(1) *Vita Anskarii*, c. 31-32, p. 63-64. — Cfr. RUDOLFI FULDENSIS *Annales, anno 854* et PRUDENTII TRECENSIS *Annales, eodem anno*, dans les MGH, SS, t. I, p. 457.

(2) *Idem*, c. 33, p. 64.

(3) *Vita Anskarii*, c. 34-41, p. 65-77 ; *Annales Corbeienses, anno 865*, dans les MGH, SS, t. III, p. 3.

(4) Cfr. *Idem*, c. 3, p. 21.

Digitized by Google

D'après la tradition, l'auteur, saint Rimbert, est le successeur de saint Anschaire sur le trône archiépiscopal de Hambourg. Cette tradition s'appuie sur le texte de la *Vita Rimberti* (1) et sur le témoignage d'Adam de Brême (2).

Toutefois Adam de Brême a puisé ce renseignement dans la *Vita Rimberti* même. On ne peut donc, comme le fait Waitz (3), tirer argument de l'affirmation d'Adam : le texte de la *Vita Rimberti* reste le seul témoignage à envisager ici.

Si cette *Vita* ne paraît pas avoir grande valeur historique, elle doit cependant être contemporaine de saint Rimbert et venir de l'entourage de ce saint. Elle peut donc nous fournir des renseignements exacts. Cependant n'oublions point que c'est une œuvre hagiographique et l'étude du texte même montre que l'auteur se trompe en disant « alioque discipulo ».

Waitz reprend l'explication de Dahlmann (4), en supposant que, pour la première partie de la *Vita Anskarii*, Rimbert a entendu raconter les événements par un disciple du saint. D'un autre côté le fait que saint Rimbert n'est pas nommé une seule fois dans la *Vita*, corrobore indirectement l'affirmation de l'auteur. Nous devons toutefois faire remarquer que celui-ci nomme fort peu de compagnons du saint. En somme, il n'y a pas de motif pour révoquer en doute l'affirmation de l'auteur de la *Vita Rimberti* et, en tout cas, l'étude approfondie du texte même de la *Vita Anskarii* nous montre, par la présence de détails intimes et de remarques personnelles, que l'auteur doit avoir été contemporain du saint et avoir même fait partie de son entourage immédiat.

Que l'auteur de la *Vie* de saint Anschaire soit un contemporain, cette affirmation se prouve encore par la date de composition du travail. En effet, la *Vita* doit se placer entre la mort d'Anschaire (865) et celle de Louis le Germanique (876) (5). De plus la préface nous montre qu'elle a été écrite presque immédiatement après le décès du saint : l'auteur semble encore sous le coup de la

(1) « Libellus gestorum praefati pontificis ab ipso Rimberto alioque condiscipulo ejus editus testatur. In quo videlicet libro ubicumque commentariis fit cujusdam fidissimi discipuli ejus ipsium sciat lector fuisse Rimbertum. » *Vita Rimberti*, éd. WAITZ, dans le même volume que la *Vita Anskarii*, *o. c.*, p. 80-100.

(2) ADAMUS, I, 36, éd. WAITZ. (Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum.) Hanovre, 1876.

(3) WAITZ, *o. c.*, p. 5.

(4) *Vita Anskarii*, éd. DAHLMANN, dans MGH, SS, t. II, p. 683-725.

(5) *Vita Anskarii*, c. 22 : « clementissimi domini et senioris nostri Hludovici regis » et tout le reste du chapitre cité.

Digitized by Google

perte qu'on vient de faire (1). La préface a l'allure d'une oraison funèbre et il semble même que la *Vita* a été écrite pour annoncer aux moines de Corbie, en Picardie, la mort de leur glorieux condisciple.

Ainsi ces considérations nous amènent à conclure que la date de composition ne peut dépasser de beaucoup celle de la mort du saint apôtre et vu, les circonstances rappelées ci-dessus, il ne me semble guère improbable que la *Vita* ait été écrite en 865, l'année même du décès.

La *Vita* que nous venons de dater est une biographie qu'on peut appeler honnête. Elle n'échappe point cependant aux défauts ordinaires du genre hagiographique. Nous y retrouvons le type conventionnel du saint, tel que M. L. Zoepf (2) l'a décrit pour le xe siècle, et qui d'ailleurs se retrouve, avec des variétés accessoires, dans la littérature hagiographique de toutes les époques du moyen âge. Anschaire est converti dès sa plus tendre enfance; sa mère est bienheureuse; lui-même possède toutes les vertus d'un saint. L'auteur développe surtout la description de son ascétisme et de son désir du martyre.

Comme le saint n'a pas eu le bonheur de souffrir le martyre, l'auteur disserte longuement sur les deux genres de martyre, l'un de sang, l'autre de volonté. Une grâce qui domine, c'est le don des visions. Dès l'âge de cinq ans, Anschaire en est favorisé et, à la fin de sa vie, ce n'est plus pendant le sommeil mais même pendant le jour qu'il a des révélations.

Saint Anschaire a également fait des miracles, mais l'auteur ne les mentionne pas « pour respecter », comme il le dit, « l'humilité du saint ». A ce point de vue nous voyons une complète différence entre cette *Vita* et celle de saint Rimbert, plus récente de quelques dizaines d'années, et où l'on nous dépeint un saint beaucoup moins ascétique et beaucoup plus humain (3).

Quant aux manuscrits de la *Vita*, nous pouvons nous dispenser de les énumérer, aussi bien que les éditions qui en ont été faites. Nous nous bornons à renvoyer ici à l'édition de Waitz (4), où nous les

(1) *Idem*, c. I, p. 18-20.

(2) ZOEPF, *Das heiligen Leben im 10en Jahrhundert*. Leipzig, 1908. Ce remarquable travail nous donne une excellente idée de l'hagiographie du xe siècle. La vie de saint Anschaire y est examinée également. Quoiqu'écrite à la fin du IXe siècle, elle entre dans les cadres de ce travail par sa date approximative et surtout par les caractères de l'œuvre. Nous aurons plus loin l'occasion de revenir sur cet auteur quand nous traiterons de la *Vita Rimberti* qui, écrite au xe siècle, diffère cependant assez bien du type décrit par M. Zoepf.

(3) Cfr. plus loin l'étude sur saint Rimbert.

(4) *O. c.*, préface, p. II svv.

Digitized by Google

voyons tous cités dans l'ordre d'ancienneté et avec tous les détails qui les concernent.

Mais il faut nous arrêter un instant aux *groupes* de ces codices. Il y en a deux : le premier, dont le plus ancien exemplaire est le codex dit *Stuttgardiensis* G 32, en parchemin, du xe siècle, est celui qui fournit la rédaction originale. Le deuxième groupe contient le codex des archives de Münster I 228 ou « codex Vicelini » et deux codices beaucoup plus récents. Ce groupe se distingue du premier de deux façons. D'abord aux pays déjà mentionnés comme soumis à la juridiction de saint Anschaire, il en ajoute d'autres, entre autres la Norvège, les îles Ferroé, le Groenland, l'Islande (1) ; ensuite il retranche tout ce qui a rapport à l'archevêque Ebbon et à la perte de Thourout. En d'autres termes tout ce qui est de nature à favoriser la grandeur de Hambourg est ajouté, tout ce qui diminue quelque peu l'étendue de la mission d'Anschaire est retranché. Cette interpolation et ces retouches ont été faites avec une telle habileté qu'il est impossible de s'en apercevoir à la lecture courante du texte. Il est assez difficile de dater exactement cette falsification. Dahlmann, dans son édition de la *Vita Anskarii* (2), la place sous l'archevêque Adalbert, mort en 1072. En effet cet archevêque est celui qui, de tous les archevêques de Hambourg, eut la politique la plus ambitieuse. Il voulut établir à Hambourg un patriarcat qui aurait eu sous sa suprématie tous les pays du Nord : le Danemark, la Suède, la Norvège, de même que toutes les îles. Eu égard à cette politique, il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'on ait fait entrer alors dans les actes de fondation les pays sur lesquels Adalbert tâchait d'établir son autorité. Mais cette hypothèse est contredite par le fait qu'Adam de Brême, qui a écrit après la mort d'Adalbert et qui reprend pour son compte et sans les critiquer les renseignements de ses prédécesseurs, ne connaît encore que le texte non interpolé de la *Vita*. Il faut donc placer la date des ajoutes après Adam de Brême. Koppmann (3) les attribue à Liémar (1071-1101) ; Dehio (4), à Frédéric (1104-1123).

De cette même époque date aussi une série de fausses bulles, qui trahissent la même tendance que les interpolations de la *Vita* ; elles ajoutent les mêmes pays et retranchent également la mission d'Ebbon. Ces faux sont environ contemporains du texte retouché de la *Vita*. En effet, le codex Vicelini contient aussi la copie de deux de

(1) Ces trois derniers pays n'étaient pas encore connus à Hambourg du temps de Rimbert.

(2) MGH, SS, t. II, p. 686.

(3) *Die ältesten Urkunden der Erzbistums Hamburg-Bremen*. Goettingue, 1866.

(4) *Geschichte der Erzbistums Hamburg-Bremen*. Berlin, 1877.

Digitized by Google

ces bulles fausses, celle de Grégoire IV et celle de Nicolas Ier. Or, c'est avec la permission de l'archevêque Frédéric que Vicelinus envoya son codex à l'abbé Hamuka d'Abdingshof (1114-1142). Donc si ces interpolations sont postérieures à Adam de Brême (1076), elles doivent être antérieures à 1123, année de la mort du susdit archevêque.

Cependant Waitz prétend que la *Vita* interpolée doit être antérieure à ces dates (1). D'autre part, d'après Curschmann (2), non seulement les fauses bulles doivent avoir été composées après le concordat de Worms en 1122, puisque c'est seulement après cette date que l'archevêque de Hambourg aurait pu espérer de les voir confirmer par le pape, mais les interpolations de la *Vita* sont aussi de la même date.

Nous répondrons à l'un et à l'autre en examinant la question suivante : l'interpolation de la *Vita* est-elle antérieure aux bulles ou bien la *Vita* a-t-elle été interpolée d'après les bulles ? Quoi qu'il en soit, il faut, en tout cas, rejeter l'interprétation de Waitz, qui place l'interpolation au XIe siècle. Nous trouvons en effet, vers la fin de cette époque, une bulle fausse d'Alexandre II, portant seulement le nom de Norvège ajouté aux pays de la province de Hambourg (3). A cette époque donc la fausse tradition n'en était pas encore à son complet développement. D'un autre côté, nous voyons qu'au commencement du XIIe siècle, les pays scandinaves s'efforcent de se rendre indépendants de Hambourg et même en 1104 le pape Pascal II élève l'évêché de Lund (4) au rang d'archevêché pour tout le Nord. Il est donc probable que c'est vers cette époque qu'il faut placer la première interpolation. C'est pour repousser les prétentions des archevêques scandinaves qu'on a ajouté au texte de Rimbert les noms des pays qui y manquaient. En outre, vu la lutte qui existait entre le siège de Hambourg et la papauté et qui rendait impossible la confirmation d'une bulle par la cour de Rome, il me semble qu'on a d'abord retouché la *Vita Anskarii*, que la *Vita*, ainsi interpolée, a servi de prototype au

(1) *O. c.*, p. 7. Il argumente de l'habileté avec laquelle ces interpolations ont été faites pour en refuser la paternité à Vicelin. Ce raisonnement nous parait peu probant.

(2) CURSCHMANN, *o. c.*, p. 123 SVV.

(3) CURSCHMANN, *o. c.*, nº 25.

(4) L'archevêché suédois fut érigé plus tard à Upsala, en 1163, sous le successeur de saint Eric, le roi Charles VII. En Norvège, l'archevêché de Nidaros fut érigé par le cardinal Guillaume vers 1152. Ce même légat pontifical essaya aussi d'établir un archevêché en Suède. Il ne put y réussir par suite des dissentiments entre Suédois et Goths.

Digitized by Google

codex Vicelini, et que celui-ci, à son tour, a inspiré les fausses bulles, fabriquées en 1122 ou 1123. Je crois donc pouvoir dater l'interpolation de la *Vita Anskarii* du commencement du XIIe siècle, contrairement à l'avis de Waitz, qui la place trop tôt, et à celui de Curschmann qui la place trop tard.

La base de toutes ces interpolations me semble être le récit d'Adam de Brême, au livre IV. Là, en effet, le chanoine brêmois énumère tous les pays soumis à la juridiction hambourgeoise. Il y nomme tous les pays sur lesquels Adalbert a étendu l'autorité de Hambourg et dont les faussaires se sont empressés d'ajouter les noms aux bulles anciennes.

Après avoir étudié les interpolations qui défigurèrent le texte primitif de la *Vita Anskarii*, il nous reste à examiner dans quel but celle-ci a été rédigée. Nous avons dit plus haut que c'est en quelque sorte l'annonce de la mort du saint aux moines de Corbie. D'après Zoepf (1) la *Vita* a été écrite dans un but matériel et notamment pour démontrer les droits du siège de Hambourg sur le diocèse de Brême, à l'encontre des prétentions de Cologne. Si l'on examine le texte, on constate que ce conflit semble avoir préoccupé l'auteur : il est à ce sujet très prodigue de détails. Il nous cite les conciles de Mayence et de Worms et enfin la confirmation de Nicolas Ier, dont il donne même le texte (2).

Mais, d'un autre côté, il faudrait aussi admettre que l'auteur a eu un but analogue au sujet du conflit avec la Suède, au sujet de laquelle il donne également un grand nombre de détails. Or, cette dernière question n'avait aucune importance à l'époque de Rimbert. De plus on ne voit nulle part ailleurs apparaître ce but matériel. Tout en admettant quelques préoccupations matérielles, il me semble que la *Vita* a été plutôt écrite principalement dans le but de glorifier le saint, dont l'auteur annonçait la mort aux moines de Corbie.

A cette première *Vita* de saint Anschaire, il faut rattacher intimement la deuxième, c'est-à-dire celle de Gualdon, moine de Corbie, qui écrivit vers 1066 (3). Ce n'est qu'une mise en vers du récit de

(1) ZOEPF, *o. c.*, p, 23.

(2) Il est certain que les difficultés avec Cologne ont eu une grande importance dans ces premiers temps, quoique la *Vita Rimberti* n'en parle pas. La preuve en est qu'en 892, quatre ans après la mort de Rimbert, le pape Formose, malgré les décisions de ses prédécesseurs, conclut en faveur de Cologne. Cfr. CURSCHMANN, *o. c.*, nº 10; ADAM DE BRÊME, I, c. 51.

(3) Éditée dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, 3 fév., I, p. 427 svv. Il paraît qu'elle a été écrite pour remercier l'archevêque Adalbert du bon accueil qu'il avait fait au moine Gualdon, et aussi de l'envoi de reliques de saint Anschaire. Cette *vita* nous montre que dans le monastère où saint

Digitized by Google

Rimbert sans aucun fait nouveau ; quant à la légende, l'auteur se contente d'amplifier poétiquement certains détails et d'ajouter quelques mots de louange pour l'abbé Wala de Corbie, qu'il rencontre dans son récit.

3. Adam de Brême et ses renseignements sur saint Anschaire.

Nous venons d'examiner la première source hambourgeoise concernant saint Anschaire et la conversion des pays scandinaves. Une deuxième source intéressant cette époque et capitale, elle aussi, c'est le récit d'Adam de Brême (1072-1076) (1). C'est d'ailleurs la seule source hambourgeoise que nous possédions depuis la *Vita Rimberti*, dont nous nous occuperons plus loin. Adam de Brême, auteur érudit et sérieux, nous permettra de voir quel a été le développement de la légende de saint Anschaire et comment des faits nouveaux se sont ajoutés au récit de Rimbert.

La comparaison peut se faire rapidement. Adam s'est inspiré, dans tout son récit, de la *Vita Anskarii* (2). Cependant quelques détails nouveaux sont donnés. Adam mentionne que saint Anschaire visita souvent la « cella » de Thourout en Flandre et qu'il en ramena saint Rimbert. Cette donnée est puisée à la *Vita Rimberti* (3), et rien ne nous permet de mettre en doute cette affirmation. D'après Adam de Brême (4), la destruction de Hambourg par les pirates normands eut lieu en 840. D'après les annales contemporaines de Fulda (5), elle eut lieu en 845. Dans le récit de Rimbert, ce pillage précède également la perte de Thourout en 843. C'est là un renseignement chronologique rejeté aujourd'hui par les historiens du diocèse de Hambourg. Il nous semble que c'est à raison. En effet, en acceptant cette année, il est impossible de mettre d'accord les indications chronologiques, par exemple, celles qui se rapportent à la Suède. N'oublions point que, après le sac de Hambourg, le saint ne sut où se réfugier. Si ce pillage avait eu lieu avant le traité de Verdun (843), Anschaire

Anschaire a passé ses premières années aucun souvenir n'a été laissé par lui. Pour ne pas avouer qu'il ne connaît pas l'histoire de la jeunesse de saint Anschaire, Rimbert dit que les moines de Corbie connaissent ces faits mieux que lui. On voit ici qu'aucune tradition n'avait subsisté à ce sujet.

(1) ADAMI *Gesta Hammaburgensis ecclesiae pontificum*, éd. WAITZ, 2e édit. (Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum.) Hanovre, 1876. — Pour l'étude sur Adam de Brême, voir plus loin la notice sur cet auteur.

(2) ADAMUS, liv. I, c. 17-36.

(3) ADAMUS, liv. I, c. 22, et schol. 6, où nous avons quelques détails sur ce monastère. Cfr *Vita Rimberti*, c. 3.

(4) ADAMUS, I, c. 23.

(5) RUDOLFI FULD. *Annales, anno 845*. (MGH, SS, t. I, p. 364.)

Digitized by Google

aurait pu se retirer à Thourout : on se rappellera que le traité de Verdun avait fait tomber la « cella » au pouvoir de Charles le Chauve et que celui-ci n'eut rien de plus pressé que de l'enlever à Anschaire. Il me semble donc bien préférable d'accepter simplement la chronologie reçue jusqu'à ce jour.

Chassé de Hambourg, Anschaire erre à travers le pays et en est réduit à accepter l'hospitalité de la veuve Ikia à Ramsala (Ramelsloh), dans le diocèse de Verden. Le saint y fonde un monastère. Partant de là, il visite l'église de Hambourg, confirme la Nordalbingie dans la foi, envoie des missionnaires en Danemark et confie à l'ermite Ardgar une expédition en Suède (1). On dit même qu'il est venu à Brême et qu'il en fut chassé par l'évêque Leuderic (2).

Tout ce récit se rapportant à Ramelsloh manque chez Rimbert : ce qui n'est pas en faveur de sa vraisemblance. De plus, saint Rimbert dit explicitement que, pendant ces temps-là, saint Anschaire n'a pas eu de résidence fixe (3). Or il ne semble pas, à en juger d'après le ton général de la *Vita*, que Rimbert, qui à cette époque résidait probablement près du saint, se serait laissé entraîner à un mensonge formel. D'un autre côté, il ressort du récit d'Adam que celui-ci s'appuie sur des actes diplomatiques concernant ce monastère de Ramelsloh, notamment sur une bulle de Nicolas Ier (864) et un acte de Louis le Pieux (842). Cependant ces deux actes sont des faux (4). Le récit d'Adam perd ainsi toute valeur objective. Sans doute le monastère de Ramelsloh a été la propriété de l'archevêché de Hambourg et les deux documents précités ont été confirmés par le pape Sergius IV (1009-1012), comme l'avaient été les droits de Hambourg sous Otton III, vers l'an 1001 (5), mais il n'en résulte point que c'est saint Anschaire qui a fondé ce monastère. La *Vita Rimberti* ne fait non plus aucune mention de cette fondation. Celle-ci remonte probablement à une époque plus récente, soit le xe siècle. La fausse tradition s'explique aisément par le désir des archevêques de Hambourg de donner à leurs possessions la plus haute antiquité possible ; ajoutez-y que, pour Ramelsloh en particulier, le monastère était enclavé dans un autre diocèse et qu'il fallait donc des circonstances exceptionnelles pour expliquer cette situation.

Au chapitre 26, Adam rapporte que saint Anschaire convertit le

(1) ADAMUS, I, c. 25.

(2) ADAMUS, *ibidem*.

(3) *Vita Anskarii*, c. 17 : « per varia loca circumeundo, hic illucque vagarentur et nusquam sedem haberent quietam. »

(4) CURSCHMANN, *o. c.*

(5) *Hamb. U. B*, n. 10, 16.

Digitized by Google

roi danois Horich le Vieux. Cette conversion n'est pas mentionnée par Rimbert. C'est par des présents que le missionnaire parvint à capter la confiance du roi. Voilà tout ce que permet d'affirmer le texte de la *Vita* (1). De plus Rimbert mentionne les efforts de saint Anschaire pour amener le roi à se convertir, « ut fieret christianus », mais il n'ajoute pas qu'il le devint, quoiqu'il le montre de plus en plus favorable à la religion chrétienne. Il atteste aussi que saint Anschaire obtint la permission de bâtir une église à Schleswig ; d'après Adam de Brême, le roi aurait désiré lui-même l'édification de cette église. Adam a donc mal lu le texte de Rimbert et il faut rejeter cette ajoute. L'a-t-il faite pour ajouter un titre de gloire à ceux de l'illustre fondateur de l'archevêché de Hambourg-Brême. C'est possible; son erreur peut s'expliquer aussi par le fait que saint Anschaire a converti le successeur de Horich le vieux, le roi Horich le jeune : la similitude des noms a facilement pu amener une identification erronée.

Comme monastères fondés par saint Anschaire, Adam mentionne (2) outre celui de Ramelsloh, dont nous avons parlé, un autre à Brême (3) et une abbaye de femmes à Birxinon (4). Il est difficile de se prononcer sur la valeur de ces données. Rimbert ne mentionne pas ces fondations; il ne fait allusion qu'à une institution de ce genre en disant que le saint se retira dans un endroit caché et tranquille pour se reposer: toutefois, le nom de cet endroit n'est pas cité (5). Enfin Adam mentionne (6) qu'Anschaire a transporté le corps de Willehad, premier évêque de Brême, dans l'église cathédrale de Saint-Pierre et qu'il a écrit la vie et les miracles du saint. Aucun de ces faits n'est signalé par Rimbert. Cependant, celui-ci ne manque pas de nous raconter que saint Anschaire écrivait des « pensées »

(1) *Vita Anskarii*, c. 24 : « muneribus eum ac quibuscumque poterat obsequiis conciliare studuit ut sua licentia praedicationis officio in regno ejus frui valeret. »

(2) ADAMUS, c. 1-32.

(3) *Ibidem* : « Sanctorum virorum qui habitu quidem usi canonico, regula vivebant monastica usque ad nostri fere temporis aetatem. »

(4) Bossum in comitatu Hoya ; dictum Bircsinum in charta Ottonis regis I d. 937 Jun. 30 (WAITZ, p. 25, n. 6).

(5) *Vita Anskarii*, c. 35, p. 66 : « ... ad quod opus et cellam aptam sibi constructam habebit quam appellabat quietum locum et amicum maerori ». Le contexte indique que ce n'était qu'un lieu de retraite et pas un monastère tandis qu'Adam dit « regula monastica ». On pourrait donc supposer que ce n'est pas la même fondation. Il est cependant probable que l'une dérive de l'autre.

(6) ADAMUS, I, 33.

Digitized by Google

après chaque psaume. Il n'en reste pas moins certain qu'Anschaire a rédigé des *Miracula Willehadi* (1). Quant à la composition d'une *Vita*, il nous paraît bien qu'ici encore, Adam a puisé dans la légende. Celle-ci a pu tirer son origine du fait que Rimbert a décrit la vie de son prédécesseur saint Anschaire et qu'on pouvait difficilement refuser à saint Willehad l'honneur d'avoir eu un biographe tel que saint Anschaire. D'ailleurs les miracles et la *Vita* offrent entre elles une telle différence, qu'il est impossible qu'elles aient été écrites par le même auteur. Pour le reste il n'y a point de motif de mettre en doute l'affirmation d'Adam touchant le transfert du corps de saint Willehad.

Nous voici arrivé à la fin de l'examen des données fournies par Adam de Brême sur saint Anschaire : la conclusion qui s'en dégage, c'est que, pour les faits qui ne sont pas relatés dans l'œuvre de Rimbert, Adam s'appuie sur une tradition légendaire et qu'il faut rejeter la plupart des détails ajoutés. Ainsi donc malgré la grande autorité qui s'attache au nom d'Adam on ne peut suivre des historiens tels que Tappehorn et Bihlmeyer qui acceptent tous ces détails comme authentiques et les introduisent dans la biographie de saint Anschaire.

4. Autres sources sur saint Anschaire.

Avec Adam de Brême, s'arrêtent les sources hambourgeoises proprement dites, et c'est le dernier auteur à consulter pour l'histoire d'Anschaire. Après lui, la légende de ce saint ne se développe plus. Saint Anschaire paraît être tombé dans l'oubli. Ainsi les chroniqueurs danois ou bien n'en parlent pas ou bien se contentent de donner quelques maigres extraits d'Adam de Brême (2).

En somme saint Anschaire paraît avoir été presque inconnu en Danemark et cependant c'est le pays où son action a dû se faire ressentir le plus puisqu'il y a converti un roi, Horich le jeune. En Suède, les rares chroniqueurs qu'on y rencontre, tel Olai (3), s'in-

(1) *Vita Willehadi* (MGH, SS, t. II, p. 384).

(2) Parmi les premiers citons : AELNOTHUS, *Vita Kanuti regis ;* SUENNO AGGOSSÖN, dans ses *Gesta regum Danorum*. AELNOTHUS, en parlant de la conversion des danois, l'attribue à Poppon, qui aurait converti le roi Harold en 816. Pour les seconds, citons entre autres SAXOGRAMMATICUS ; *Annales Lundenses*. Toutes ces sources sont données dans J. LANGEBEK, *Scriptores rerum Danicorum medii aevi*, t. I-II. Copenhague, 1772-1774. On en a des extraits dans le tome XXIX des MGH, SS.

(3) ERICUS OLAI († 1486), *Chronicon regni Gothorum sive Historia Svecorum Gothorum a Chr. n. ad a. 1464*, éd. FANT, *Scriptores rerum Suecicarum*, t. II, 1e section, p. 3-165. Upsala, 1828.

Digitized by Google

spirent aussi d'Adam de Brême. Cependant, si les anciens historiens danois et suédois ne parlent point de l' « apôtre du Nord », ne trouvons-nous point de traces postérieures du culte d'Anschaire dans les livres liturgiques, comme les martyrologes, les bréviaires et les missels ? Ici encore, pour le Danemark, nous aboutissons pour ainsi dire à un procès verbal de carence. Et même c'est à peine si Hambourg possède un office de son saint fondateur, tandis que tous les sièges épiscopaux de Suède en ont un (1). Nous n'insistons point sur les offices de ce pays; ils sont tirés de la *Vita* ou du récit d'Adam. Remarquons seulement qu'ils insistent surtout sur la mission de Suède, mission qu'ils datent de 845, et notons aussi qu'ils ne parlent que d'un seul voyage de S. Anschaire en ce pays. Sans nous arrêter à la date de rédaction de ces offices, très difficile à préciser, nous appelons l'attention sur le fait que le culte de S. Anschaire a surtout eu de la vogue dans le pays où son activité a été le moins efficace, le pays qui, deux siècles et demi après la mort du saint, n'était pas encore entièrement converti. Et il n'est pas sans intérêt de constater que, en Danemark et à Hambourg, son souvenir s'est obscurci au point qu'en Danemark il a été évincé par celui du prêtre Poppon, qui paraît avoir travaillé à la fin du xe siècle, sous Harald Blaatand.

Si le culte d'Anschaire a particulièrement persisté en Suède, on ne peut cependant voir en ce fait l'influence d'une tradition nationale. Dès lors, il faut admettre que, vers le xiie siècle, ce culte doit avoir été assez vif dans les pays scandinaves et il semble bien que vers cette époque son nom était assez connu ; c'était sans doute par suite de la politique ambitieuse des archevêques de Hambourg, qui ont utilisé son nom pour étayer leurs prétentions sur la juridiction de tous les pays du Nord.

En somme, après l'œuvre de saint Rimbert, il semble que la mémoire de saint Anschaire s'est presque entièrement perdue, sauf chez Adam de Brême. Pour ce saint dont l'histoire se rattache à celle de trois territoires, on ne trouve nulle part un développement de la légende ou du culte. A Brême-Hambourg, sa mémoire ne fait l'objet que d'une vénération relative et cependant c'est lui qui a élevé le siège à la dignité archiépiscopale et qui lui a valu d'être le siège d'une légation sur les pays du Nord. En Danemark, son souvenir est remplacé par celui de l'évêque Poppon, dont parlent beaucoup

(1) Les différents textes sont donnés chez LANGEBEK, SRD, *o. c.*, t. I, et chez FANT, *o. c.*, t. II. Voici la date d'impression de quelques-uns d'entr'eux : celui de Skara en 1498, celui de Westeraas en 1513, celui d'Upsala en 1491, celui de Strengnaas en 1495, celui d'Odense en 1497. Pour les dates de ces bréviaires on peut consulter les différents articles de M. I. COLLYN, *Bibliographika miscellanea*, dans le KA, 1909, t. IX, p. 129-152.

Digitized by Google

d'historiens mais dont on ne possède point de *Vita*. En Suède enfin il conserve quelque importance, mais encore n'est-ce point le fait de la tradition nationale (1).

5. Conclusion.

La conclusion s'impose. La mission de saint Anschaire au Nord n'a eu aucun résultat durable et lorsque son biographe parle de nombreuses conversions, il ne faut point accepter ces affirmations à la lettre. En effet dans aucun des pays scandinaves saint Anschaire n'est arrivé à fonder une chrétienté durable; dans aucun d'eux, son œuvre ne lui a survécu. La cause en réside sans doute dans les circonstances de l'époque où il a prêché. Sa mission tombe en pleine période des Wikings. Les pays du Nord sont dans de continuelles agitations. Les guerres ne s'arrêtent pas un instant, ni en Danemark, ni en Suède. Les actes de piraterie et de brigandage désolent les mers et enlèvent toute sécurité, toute paix (2). Et cependant même dans cette période de violence, la figure du saint telle que la peint son biographe, aurait dû faire impression sur ces peuples rudes et incultes. Son courage à affronter les dangers, ses vertus si contraires à leurs mœurs, même la religion nouvelle qu'il prêchait, auraient dû résonner dans l'âme des poètes scandinaves. Rien de tout cela n'est arrivé. Aucun poète scandinave ne mentionne le saint. C'est que sans doute la mission d'Anschaire n'a pas eu le caractère général qu'on lui prête, c'est qu'elle n'a été qu'une mission pour les esclaves chrétiens de ces contrées sauvages et que, s'il y eut l'un ou l'autre nobles dont il s'acquit la faveur par persuasion, comme Herigar en Suède, il a dû pour les autres païens acheter leur faveur. C'est d'ailleurs ce que montre le texte même de la *Vita* : il acquiert la faveur du roi Olef de Suède en l'invitant à un dîner et en lui faisant des présents (3). Le même fait se présente chez le roi de Danemark ; là aussi sous le roi Horich le vieux (4), le saint gagne la sympathie des

(1) Le fait que la mission de saint Anschaire en Suède n'a eu aucun résultat durable est avoué par Adam de Brême lui-même, lorsqu'il nous relate la mission en ce pays de l'archevêque Unni de Hambourg-Brême. (L. I, c. 63.)

(2) On n'a qu'à voir à ce sujet la *Vita Anskarii* par exemple, pour le premier voyage en Suède (c. 9) et la prise de Hambourg (c. 15-16).

(3) *Vita Anskarii*, c. 26, p. 57 « tandem accepto consilio regem ad usum invitavit hospitium. Cui convivium exhibens, dona quae potuit obtulit et legationis suae mandata retulit : delectatus itaque et caritatis ejus benevolentia et numerum datione... »

(4) *Ibidem*, c. 32, p. 63 : « ... quia nullum tunc cum Horico juniore de amicis habebat, quos antea largissimis donationibus sibi familiares adquisierat, per quos eum ad Domini voluntatem conciliare posset. »

Digitized by Google

grands par ses dons. Pour le roi Olef de Suède, Anschaire a cependant eu d'autres moyens à sa disposition, la « caritatis ejus benevolentia »; grâce à cela, les missionnaires entrent dans la catégorie des protégés du roi. On ne peut attendre des chantres du Nord qu'ils s'en occupent. De plus le Dieu des chrétiens ne peut avoir paru assez puissant à ces hommes, pour qui la force seule et le succès avaient quelque importance. Ils devaient continuer à s'adresser à leurs divinités, contre lesquelles ils osaient même entreprendre de lutter (1) en déployant tout leur courage, tandis que les chrétiens avaient horreur de la violence et ne devaient espérer du secours que de Dieu. Il est en outre probable que la mission de saint Anschaire n'a eu pour but principal que de consoler les humbles et les esclaves chrétiens et que ce sont eux qui, principalement en Suède, ont provoqué l'envoi de la mission (2).

Il faut donc réduire l'importance de celle-ci. Ce n'a été qu'un effort isolé, une reconnaissance, que les successeurs d'Anschaire ont bientôt cru impossible de continuer. Cette remarque s'applique principalement à la Suède. Il nous semble donc que, lorsqu'on traite l'histoire de la conversion de ces pays du Nord, il ne faut pas, à l'exemple de tous les historiens qui s'en sont occupés, accorder une large place aux travaux de saint Anschaire. Il suffit de signaler son action pour s'arrêter plus longuement aux siècles suivants, ceux où s'est réellement opéré la conversion. Nous tenons à faire remarquer que ces considérations n'enlèvent rien à notre admiration pour saint Anschaire, pour son courage et son zèle. On peut l'appeler « apôtre du Nord », à condition de donner à ce titre sa véritable portée. Les efforts d'Anschaire pour convertir les pays scandinaves et particulièrement la Suède ont été sans résultat durable, ils ont survécu cependant quelque temps après sa mort grâce à son successeur et à son imitateur en tout point, saint Rimbert. Celui-ci continue son œuvre : la tradition du moins lui attribue cette activité.

(A suivre.)

Louvain. L. Bril.

(1) Le Bjarkimal en offre un exemple typique, il est donné en traduction dans Axel Olrik, *Das Nordische Geistesleben*, p. 182. Heidelberg, 1908.

(2) *Vita Anskarii*, c. 11.

Digitized by Google

LA TRANSFORMATION DU CULTE ANGLICAN

SOUS ÉDOUARD VI.

I.

Tendances luthériennes.

L'« Instruction pour la communion » de 1548.

Le premier « Livre de la prière publique » (1549).

A la mort de Henri VIII, l'Église d'Angleterre est schismatique, mais elle reste encore catholique dans sa doctrine et dans sa liturgie. Sous Édouard VI, elle cède pas à pas à la Réforme. Cette transformation, lente et modérée avec le Protecteur Somerset, devient hâtive et violente avec Warwick (1). En religion, comme en politique, les deux parties du règne diffèrent et s'opposent. Au régime libéral du Protecteur correspond une politique religieuse de tolérance et de compromis; le gouvernement de son successeur retourne à l'absolutisme et favorise un protestantisme de plus en plus radical. Somerset tient compte encore des Henriciens qui s'efforcent de maintenir dans l'Église l'orthodoxie ancienne (2); Warwick les jettera en prison et

(1) Édouard VI n'était qu'un enfant de neuf ans, à son avènement. Ce sont les chefs du gouvernement, Somerset et Warwick, qui sont principalement responsables des changements religieux du règne.

Edward Seymour, comte de Hertford, duc de Somerset, était l'oncle du roi, sa sœur, Jane Seymour, troisième femme d'Henri VIII, ayant donné le jour à Édouard le 12 octobre 1537. Il fut nommé Protecteur du royaume peu de jours après l'avènement du jeune prince (31 janvier 1547).

John Dudley, vicomte de Lisle (1542), comte de Warwick (1547) et duc de Northumberland (1551), renversa Somerset du pouvoir (octobre 1549), le fit condamner à mort (janvier 1552) et lui succéda dans le gouvernement du royaume jusqu'à la fin du règne.

(2) Les prélats orthodoxes furent surnommés Henriciens ou partisans de Henri, parce que, malgré leur attachement à la foi catholique, ils préférèrent renier l'autorité du pape que de se soustraire à celle de leur souverain. C'était entre autres les évêques Gardiner de Winchester, Bonner de Londres, Heath de Worcester, Day de Chichester, Tunstall de Durham, Thirlby de Westminster. Sous Henri VIII, ils firent échec aux réformateurs avancés dont l'archevêque de Cantorbery, Cranmer, était le chef; leurs adversaires l'emportèrent durant la minorité d'Édouard VI.

Digitized by Google

les privera de leur siège (1). La transformation du culte anglican se ressentit de cette double politique : le premier « Livre de la prière publique » est l'œuvre des premières années du règne et le second est celle des dernières.

Le culte eucharistique, centre de la religion catholique, avait été comme le point de mire de la Réforme. Autour de lui s'étaient concentrées les controverses les plus ardentes. Aussi est-ce lui que visa particulièrement le parti avancé des réformés anglais. La transformation du culte anglican fut surtout celle du culte eucharistique.

Rien au début ne fut changé. Les funérailles de Henri VIII se firent avec le cérémonial habituel; les messes de *requiem* y furent célébrées en latin, selon le rit ancien. Gardiner même, le chef des Henriciens, officia, le jour de l'enterrement (2). A son couronnement, Édouard VI prêta le serment devant le S. Sacrement exposé sur l'autel et entendit la grand'messe (3). Le 24 février, le Conseil Privé décide d'exécuter la clause du testament de Henri VIII, qui laissait au clergé de la chapelle royale de Windsor la charge de célébrer un grand nombre de messes pour le repos de son âme. Quatre mois plus tard, le 20 juin 1547, le Protecteur fait chanter en grande pompe, à Saint-Paul de Londres, une messe solennelle de *requiem* pour François Ier, mort le 31 mars précédent. Stow raconte, dans ses annales, que Cranmer, assisté de huit évêques, officia pontificalement, d'après le rite habituel (4).

Le premier Acte du Parlement fut dirigé contre ceux qui parlaient avec irrévérence du « Sacrement de l'autel » (5). Toute contravention, à partir du 1er mai 1548, dut être punie d'amende et d'emprisonne-

(1) Aucun évêque Henricien ne fut déposé durant le gouvernement de Somerset, contrairement à ce qu'ont dit certains auteurs qui avaient négligé de contrôler les dates. Le Protecteur, même après sa chute, fit tout pour qu'on ne privât point Gardiner de son évêché. Cf. A.-F. Pollard, *England under Protector Somerset*. Londres, 1900, p. 283.

(2) Cf. J. Strype, *Ecclesiastical Memorials*, édit. d'Oxford 1812-1824, t. IV, p. 290; Wriothesley, *Chronicle*, édit. de la Camden Society. Londres, 1875-1877, t. I, p. 178, 181; *Correspondance politique d'Odet de Selve*, édit. Lefèvre-Pontalis de la Commission des archives diplomatiques. Paris, 1888, p. 104 (lettre du 21 février 1547).

(3) Strype, *Memorials of Cranmer*, liv. II, ch. 1, édit. 1840, t. I, p. 204 et 264.

(4) Ce fut Ridley qui prêcha. Cf. Blunt, *The Reformation of the Church of England*, édit. 1892-1896, t. II, p. 80-81. De Selve parle de ce service dans sa lettre à Henri II du 22 juin : « Sire, feust dicte la grande messe et faict le service en la manière accoustumée par l'arcevesque de Cantorbéry et y assistèrent l'arcevesque d'Yorch, et sept ou huict evesques. » *Correspondance d'Odet de Selve*, édit. citée, p. 153.

(3) *Statutes of the realm* (t. IV, Londres, 1819), 1, Edward VI, c. 1.

Digitized by Google

ment : c'est ainsi que le prédicateur Hancock fut frappé d'une amende de 90 livres sterling par le maire de Salisbury (1), qu'un certain Hunt et Richard White furent emprisonnés par le chancelier de l'évêque Capon (2). Peu après (27 décembre 1547), le Conseil Privé rendait une ordonnance qui, corroborant l'acte du Parlement, défendait de discuter sur l'Eucharistie et d'enseigner quoi que ce soit qui ne fût expressément déclaré dans l'Écriture, jusqu'à ce que le roi, après avis de son conseil et du clergé, eût défini la doctrine de ce sacrement et déclaré la façon dont il était permis d'en parler (3).

L'Eucharistie, en effet, était devenue matière à des discussions aussi fréquentes que violentes, dont retentissaient les brasseries et les marchés aussi bien que les églises. On disputait sur la façon dont Jésus-Christ était présent au Sacrement (4). Sermons, livres, contes, chansons, ballades, comédies tournaient en dérision la doctrine catholique (5). Certains donnaient des sobriquets à l'Hostie consacrée, ils l'appelaient de noms de jouets ridicules : « Round-robbin », « Jack-in-the-Box » (diable noir) (6). D'autres faisaient des jeux de mots profanatoires : on disait « the sacrament of the halter » (7) pour « the sacrament of the altar » ; et les paroles de la consécration *Hoc est corpus* étaient corrompues en *Hocus pocus*, le refrain des baladins (8). Des prédicateurs, en pleine chaire, affirmaient que l'Eucharistie est une idole. « Notre Sauveur a dit dans l'Évangile « Je vais à mon Père » (Jean, XVI, 8), prêchait Hancock durant la messe, pour nous faire comprendre que nous ne le verrions plus. Lors donc que vous vous agenouillez devant l'hostie, que vous

(1) *Narratives of the Reformation*, édit. de la Camden Society. Londres, 1860, p. 76 et s. Somerset leva la peine *(ibid.)*, peut-être parce que le délit avait été commis (31 janvier 1548) avant la date fixée par la loi.

(2) *Ibid.*, p. 73 et ss.

(3) D. Wilkins, *Concilia magnae Britanniae et Hiberniae a synodo Verulamiensi A. D. 446 ad Londonensem A. D. 1717*. Londres, 1737, t. IV, p. 18; Strype, *Ecclesistical Memorials*, II, édit. 1822, part. 2, p. 340 ; E. Cardwell, *Documentary Annals of the Reformed Church of England... from 1546 to 1616*. Oxford, 1839, t. I, p. 26.

(3) C'était restreindre la liberté de la presse sur ce point particulier. Voilà pourquoi les livres de Gardiner et de Tunstall sur l'Eucharistie furent imprimés à l'étranger.

(4) Cf. Proclamation du 27 déc. 1547 déjà citée ; Sermon de Ridley dans Strype, *Ecclesiastical Memorials*, édit. citée, II, part. 2, p. 340-341 ; J. Foxe, *Acts and Monuments*, édit. Townsend-Cattley. Londres, 1838, t. V, p. 711

(5) Acte du Parlement cité plus haut.

(6) *Narratives of the days of the Reformation*, édit. Nichols. Londres 1859, p. 73-74.

(7) « Halter » est la corde pour pendre.

(8) Cf. Froude, *The reign of Edward VI*, édit. Londres, 1909, p. 59.

Digitized by Google

lui rendez des honneurs comme à Dieu, vous en faites une idole et vous-même vous commettez un horrible crime d'idolâtrie » (1). C'est une idole, déclara-t-il en plusieurs circonstances, et non Dieu ou un sacrement (2). « S'il est vrai que nul homme n'a vu Dieu, ni ne peut le voir de ses yeux corporels, ce que le prêtre élève au-dessus de sa tête n'est pas Dieu, puisque vous le voyez de vos yeux de chair; si ce n'est pas Dieu, vous ne pouvez l'honorer comme Dieu, ni pour Dieu (3). »

En 1548, la controverse suscitée par le sermon de Gardiner en faveur de l'Eucharistie (4) occasionna la publication d'une vingtaine de pamphlets plus blasphématoires que polémiques; tel celui d'Anthony Gilby. « Pour ma part, dit Gilby, j'ai appris à parler clairement et à nommer pain ce qui est pain. Mais vous, dit-il, en s'adressant aux orthodoxes, vous voulez un changement charnel, une présence charnelle, un sacrifice charnel; vous voulez qu'un morceau de pâte devienne chair et sang, soit adoré avec révérence, que la créature devienne le créateur, qu'un vil gâteau soit fait Dieu et homme (5). » Gilby appelle l'Eucharistie « l'idole papiste, le Dieu muet, le « poetical changeling » (6). Un anonyme, dans ses *Plainles contre la cité de Londres*, s'écrie : « le service divin a été changé en l'adoration d'un Dieu fait de fine farine ! (7) »

Ce sont de tels excès que le Parlement et le Conseil Privé durent réprimer et qui prêtèrent à Somerset le rôle de modérateur, quand il contient un mouvement que son libéralisme avait en partie déchaîné. L'ordonnance de mars met en garde les sujets contre leur désir trop ardent de réforme, contre une réforme trop rapide ; elle

(1) *Narratives of the Reformation*, Camden Society, 1860, p. 72-73. Hankock prêchait ainsi à Christ Church, dans le Hampshire, et à Saint-Thomas de Salisbury, en présence des chanceliers de l'évêque de Salisbury et de l'évêque de Winchester.

(2) *Loc. cit.*

(3) *Ibid.*, p. 78.

(4) Ce dernier fut prononcé devant le roi et le Conseil Privé, le 29 juin 1548. Il se trouve dans Foxe, *Acts and Monuments*, édit. citée, 1838, t. VI, p. 87-93. Dans la plupart des éditions précédentes, une partie avait été supprimée. Gardiner avait aussi écrit dès 1546 un traité pour défendre la doctrine eucharistique contre les protestants : *Detection of the Devil's Sophistry*.

(5) *An answer to the devillish detection of S. Gardiner, Bishop of Winchester*, p. VI, XVI etc.

(6) Le « changeling » est l'enfant auquel l'on substitue un autre, lors de sa naissance ou en nourrice. Gilby fait allusion au changement des substances du pain et du vin dans l'Eucharistie.

(7) *The Lamentacyon against the city of London for some certain great vices used therein*, 1548. Cité par Gasquet et Bishop, *Edward VI and the Book of Common Prayer*. Londres, 1890, p. 123.

Digitized by Google

leur ordonne de suivre l'autorité et non leur propre fantaisie. En même temps elle leur promet quelques satisfactions. Déjà des innovations avaient été tentées.

La loi qui défendait de blasphémer l'Eucharistie introduisait la communion sous les deux espèces. Cette nouveauté était compensée par le caractère conservateur de l'Acte. C'est le clergé assemblé en Convocation qui le premier la vota, le 2 décembre 1547, *nullo reclamante* (1) ; Cranmer lui avait soumis le projet le 30 novembre (2). Le Parlement fut saisi du bill et déclara que « la commune pratique des apôtres et de l'Église, durant 500 ans et plus après l'Ascension du Christ, avait été d'administrer l'Eucharistie au peuple chrétien sous les espèces du pain et du vin plutôt que sous une seule espèce ; en conséquence il était plus conforme à l'institution du sacrement, à l'usage des apôtres et de la primitive Église, que les fidèles communiassent sous les deux espèces, avec le prêtre » (3). L'ordonnance royale du 27 décembre ne fit que confirmer cet Acte (4). Le 8 mars suivant parut « l'Instruction pour la Communion » (5) — libelle de dix pages seulement — que tout curé et vicaire dut se procurer avant Pâques (1er avril), pour la nouvelle administration de l'Eucharistie (6).

La communion sous les deux espèces n'avait rien en soi de contraire au dogme. Elle avait été l'usage de la primitive Église (7) ; l'empereur Ferdinand Ier la sollicita, pour ses états, du Concile de Trente et du pape ; et Pie IV l'accorda, en 1564, à l'empire germanique ; elle subsista en Allemagne jusqu'en 1580 et en Bohême jusqu'en 1621, époques où la concession fut retirée. Ce qui était hérétique, c'était de croire que la communion sous les deux espèces

(1) Les délégués assemblés étaient au nombre de soixante-quatre.

(2) STRYPE, *Memorials of Cranmer*, liv. II, ch. 4, édit. 1840, t. I, p. 221. — WILKINS, *Concilia*, t. IV, p. 16.

(3) *Statutes of the realm* (vol. IV, 1819), 1, Edward VI. c. 1, art. 7. Cf. STRYPE, *Memorials of Cranmer*, liv. II, ch. 4, édit. 1840, t. I, p. 224.

(4) WILKINS, *Concilia*, t. IV, p. 18; STRYPE, *Ecclesiastical Memorials*, II, part. 2, p 340; *Memorials of Cranmer*, liv. II, ch. 4; ED. CARDWELL, *Documentary Annals of the Reformed Church of England*, t. I, p. 26.

(5) « The Order of the Communion, 1548 ». Il a été réédité en 1908 par H. A. Wilson d'après l'exemplaire c. 25 f. 15 s. du British Museum, dans le vol. 34 de l'Henry Bradshaw Society.

(6) Lettre du Conseil du 13 mars 1548. HEYLYN, *Ecclesia Restaurata* (1661), édit. ROBERTSON de l'Ecclesiastical History Society, Cambridge, 1849, t. I, p. 122. La proclamation du 8 mars qui accompagnait l'Instruction est dans WILKINS, *op. cit.*, t. IV, p. 11 et dans HEYLYN, *op. cit.*, t. I, p. 120.

(7) A l'époque des manichéens, elle fut même considérée comme la marque de l'orthodoxie d'après saint Léon le Grand (sermon latin de carême); elle subsiste aujourd'hui dans l'Église grecque et les autres rites d'Orient.

Digitized by Google

est obligatoire, que le corps et le sang de J.-Ch. ne sont pas contenus à la fois sous chaque espèce. Or l'Acte du Parlement disait expressément qu'en introduisant la communion *sub utraque* « on ne prétendait nullement condamner l'usage contraire des autres Églises en dehors des états de Sa Majesté ». L' « Instruction pour la Communion » affirmait que « chaque parcelle de l'hostie contient le corps entier de N. S. J.-Ch. » Nulle part il est n'insinué que la communion sous une seule espèce est mutilée et incomplète, et que celle sous les deux espèces est nécessaire de nécessité de salut, comme l'avaient soutenu Jean Huss et Luther. Ainsi, on ne contrevenait même pas à la loi abrogée des VI articles (1539) qui déclarait que la communion sous les deux espèces n'est point obligatoire.

Il était difficile de trouver, dans l'« Order of Communion », quelque chose à redire sur la doctrine de l'Eucharistie. Le mot « spirituellement » ajouté sans nécessité aux paroles « pour nous donner son corps et son sang », quoique non incorrect en soi, pouvait bien impliquer quelque doute sur la présence réelle (1), de même que les expressions « administrer le *pain* », « administrer le *vin* » ; mais tout ceci était corrigé par la formule de la communion où l'on disait ce corps « qui a été donné pour vous » ce sang « qui a été répandu pour vous ».

On essayait par là de satisfaire les deux tendances opposées et de les combiner en des formules ambiguës ou contraires que chaque parti pouvait invoquer en faveur de ses opinions. Ainsi se manifestait l'esprit de conciliation qui domine tout le gouvernement de Somerset.

Cet esprit se reconnait encore dans une innovation importante qui ne concernait point l'Eucharistie mais la Pénitence. La confession générale (le *Confiteor)*, qui précédait la communion, selon l'usage catholique (2), pouvait remplacer, disait-on, la confession auriculaire, laquelle d'ailleurs n'était nullement supprimée : « Ceux qui se con-

(1) C'était en effet l'idée secrète de Cranmer qui, dans sa réplique au livre de Gardiner sur l'Eucharistie (1550), soutient qu'il n'y a point de réception corporelle dans la communion et que le mot « spiritually » doit être ajouté ou sous-entendu là où l'on parle, dans le « Prayer Book », de recevoir le corps et le sang du Christ. « C'est, ajoute-t-il, la doctrine de mon catéchisme aussi vraie que bonne. » *A Defence on the True and Catholic Doctrine of the Sacrament*, édit. Parker Society des *Cranmer's Works*, 1844-1846, p. 226 et ss.

(2) Dixon (*History of the Church of England*. Londres, 1884 etc., t. II, p. 495) semble croire que c'est une pratique nouvelle : « pour la première fois, dans la célébration de la messe, fut introduite une confession générale que devait réciter soit le prêtre, soit un autre ministre, soit un laic. » Chez les catholiques, c'est le servant de messe, ou le diacre et le sous-diacre qui disent le *Confiteor*, avant la communion des fidèles.

Digitized by Google

tenteront de la confession générale, ne s'offenseront point que les autres pratiquent la confession auriculaire et secrète ; et ceux qui croient nécessaire, pour le repos de leur conscience, d'avouer leurs péchés au prêtre ne se scandaliseront pas des personnes qui trouvent suffisante une humble confession à Dieu et la confession générale à l'Église ». C'était admettre à la fois la pratique catholique et la pratique protestante (1). Rien n'indique mieux le désir d'unir les éléments conservateurs et novateurs, d'innover sans détruire, de plaire à la fois aux orthodoxes et aux réformés, de trouver une formule assez large pour satisfaire les uns et les autres.

Le service entier de la communion devait se faire en anglais. C'était la première apparition de la langue vulgaire dans la liturgie anglicane. L'usage d'une langue qui n'est pas comprise par les fidèles ne va pas sans de graves inconvénients, mais la liturgie en langue vulgaire en offrirait d'autres plus graves encore (2). Aussi l'Église d'Occident s'est-elle constamment refusée à employer cette langue pour une partie quelconque de ses fonctions liturgiques proprement dites. Les protestants au contraire l'adoptèrent aussitôt de préférence au latin. C'était donc se rapprocher d'eux que d'administrer en anglais la communion, aussi bien que de l'administrer sous les deux espèces. La forme extérieure de la liturgie anglicane se luthéranisait, alors que le fond restait encore catholique.

Les protestants se réjouirent de ce premier pas vers la Réforme. Miles Coverdale envoie à Calvin la traduction du « Livre de la Communion », quinze jours après sa publication en Angleterre, convaincu que Calvin en sera satisfait et y trouvera « les premiers fruits de la vraie piété » (3). Le modèle de l' « Order of Communion », avait même été un livre luthérien : la *Pia Consultatio* d'Hermann von Wied, archevêque de Cologne, qui, pour avoir voulu introduire la réforme en son diocèse, fut condamné par Paul III et déposé par Charles-Quint (4) Cette célèbre *Consultatio*, due en grande partie à

(1) C'était aussi insinuer que la confession sacramentelle n'était pas nécessaire. Le concile de Trente condamnera cette doctrine (XIIIme session du 11 octobre 1551, ch. VII et session XIV, du 25 novembre 1551, ch. I et canons correspondants).

(2) Ce n'est pas le lieu de traiter ici cette difficile question.

(3) Coverdale à Calvin, Francfort, 26 mars 1548. *Original Letters*, édit. de la Parker Society, 1845, p. 31-32.

(4) L'excommunication papale est du 16 avril 1546. L'édit impérial qui le priva de son siège fut signé à Hall (Souabe) le 24 janvier 1547. Cf. Sleidan, *De statu religionis el reipublicae Carolo V Caesare commentarii*, liv. XVI et XVII (édit. franç. de 1597, p. 252-253, 261-262, 278-279); Seckendorf, *Commentarius historicus et apologeticus de Lutheranismo*, liv. 3, § 107.

Digitized by Google

Bucer (1), venait d'être traduite en anglais (2). Cranmer d'ailleurs était en relation avec l'archevêque de Cologne (3). Richard Hilles compare le nouveau service de la communion à celui des Églises de Nuremberg et de Saxe (4).

Le « Livre de la Communion » se compose de deux parties : la première contient les exhortations à la communion qui se lurent généralement après le credo, à la place d'homélie (5); la seconde règle la nouvelle administration de l'Eucharistie. Ces deux parties ont peu varié (6), et l' « Order of Communion » de 1548 est toujours en usage dans l'Église anglicane (7).

On ne sait exactement qui le composa. Mais il est certainement l'œuvre d'un groupe d'ecclésiastiques que l'histoire désigne généralement sous le nom de « Commission de Windsor ». L'ordonnance du 13 mars qui accompagne le livre dit qu'il a été fait par de savants prélats, lesquels ont longuement conféré et délibéré entre eux. John Foxe ajoute, d'après le journal d'Édouard VI, que ces prélats se réunirent au château de Windsor (8). Leur nombre aurait été de

(1) Bucer s'était inspiré lui-même de la liturgie donnée par Luther à l'église de Nuremberg. Mélanchton travailla aussi à la *Pia consultatio* qu'Hermann von Wied publia en 1543.

(2) Trois mois avant l' « Order of Communion ». Cf. STRYPE, *Memorials of Cranmer*, liv. II, ch. 31, édit. 1840, t. I, p. 412.

(3) STRYPE, *op. cit.*, liv. II, ch. 31, édit. 1840, t. I, p. 410 et ss.

(4) Cf. POLLARD, *Thomas Cranmer*. Londres, 1904, p. 220.

(5) C'est l'endroit où les inséra le « Prayer-Book » de 1549, édit. Griffith Farran, p. 196-198. Dans le « Prayer-Book » de 1552 (même édition), p. 163-166), on les plaça après la collecte pour les pauvres (l'offertoire).

(6) En 1552, on ajouta une nouvelle exhortation aux trois de 1548, et les différents « Prayer-Books » intervertirent leur ordre. La première exhortation de 1548 reste aujourd'hui encore la première; la deuxième est devenue la dernière, et la troisième la seconde. — A la fin de l'exhortation, le prêtre s'adressant aux pécheurs publics leur disait d'examiner leurs fautes et de ne point s'approcher de la table sainte. Il faisait ensuite une pause, pour voir si quelqu'un se retirait. Ceci n'existe plus maintenant.

(7) Sur la communion dans l'Église anglicane on peut consulter Rev. DARWELL STONE, *The Holy Communion*, dans l'*Oxford Library of Practical theologie*; Dr H. M. LUCKOCK, *The Divine Liturgie, being the order for Holy Communion, historically, doctrinally and devotionnally seth forth in fifty portions*; Rev. F. MEYRICK, *The doctrine of the Church of England on the Holy Communion*. Il est bon de voir aussi SCUDAMORE, *Notitia Eucharistica*, et PROCTOR, *History of the Prayer-Book*.

(8) Cf. STRYPE, *Memorials of Cranmer*, liv. II, ch. 4, édit. 1840, t. I, p. 224; HEYLYN, *Ecclesia Restaurata*, édit. 1849, t. I, p. 118; BLUNT, *The reformation of the Church of England*, édit. 1862-1896, t. II, p. 90.

Digitized by Google

sept (1), plus six docteurs en théologie (2). Cette commission, présidée par le primat, Cranmer, servit de modèle à celles qui se réunirent dans la suite pour composer ou reviser les œuvres liturgiques de la réforme (3). Qu'elle qu'ait été exactement sa composition, elle représentait certainement les deux partis adverses de l'Église anglicane, dont on reconnaît l'esprit dans « l'Instruction pour la Communion ».

On vit dans le nouveau rite de la communion l'intention plus ou moins expresse de « changer la messe en communion », comme on disait alors (4), c'est-à-dire de la luthéraniser. Chez les luthériens, la messe, perdant son caractère de sacrifice, avait pour but unique la communion des fidèles. On ne célébra plus qu'en présence d'une nombreuse assemblée qui participait, par la communion, au service divin. Le parti avancé, les derniers mois du règne de Henri VIII, poussait déjà à cette transformation de la messe. Strype raconte même que le roi commanda à Cranmer « de rédiger un projet de changement de la messe en communion » (5). Le premier Parlement d'Édouard VI s'exprime à la façon luthérienne, lorsqu'il parle de « la sainte communion communément appelée messe » (6). Cranmer et ses partisans sont d'avis que l'efficacité de la Cène ne s'étend point au-delà de sa réception (7). Telle est l'opinion des novateurs anglais.

(1) Cranmer, Goodrich d'Ely, Ridley de Rochester, Holbeach de Lincoln, Thomas Thirlby de Westminster, Skip de Hereford, Day de Chichester. HEYLYN, *op. cit.*, t. I, p. 119; BLUNT, *op. cit.*, p. 90; DIXON, *op. cit.*, t. II, p. 493 et ss.

(2) William May, doyen de Saint-Paul; Richard Cox, chancelier de l'université d'Oxford, qui devint évêque d'Ely; John Taylor, doyen de Lincoln, qui devint évêque de Lincoln; Simon Heynes, doyen d'Exeter; Thomas Robertson, archidiacre de Leicester, qui devint doyen de Durham; John Redman « master » de Trinity College, à Cambridge. *Ibid.* — Cette liste vient de FULLER (*Church History* [1655], édit. Brewer, 1845, t. I, p. 388); mais il la cite pour le « Prayer Book » de 1549 et non pour l' « Order of Communion » de 1548.

(3) Cf. DIXON, *op. cit.*. t. II, p. 493; GASQUET et BISHOP,, *op. cit.*, p. 94-95. On a cru longtemps qu'il y avait eu, durant les dernières années de Henri VIII, une commission liturgique dont celle d'Édouard VI n'aurait été que la continuation. Mais la commission de 1543, sur laquelle repose cette théorie, n'exista jamais qu'en projet.

(4) La phrase « altering or turning the Mass into a Communion » vient des dernières années du règne de Henri VIII. Les auteurs anglais l'ont répétée, sans l'expliquer, comme s'ils n'en avaient compris ni le sens, ni la portée. Dixon lui-même (*op. cit.*, II, 496) semble dire qu'il ne sait exactement ce qu'elle signifie.

(5) STRYPE, *Memorials of Cranmer*, liv. I, ch. 30, édit. 1840, t. I, p. 198-199.

(6) *Statutes of the realm* (t. IV, 1819), 2 et 3, Edward VI, ch. 1.

(7) GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, p. 86.

Digitized by Google

Hooper écrit en 1547 que l'Eucharistie a été instituée « pour être employée sous la forme de communion et non pour devenir une messe qui blasphème Dieu (1), qu'au temps du pape Grégoire (2), la messe, comme le prouve le canon de cette époque, n'était autre chose qu'une communion (3) ». — « Maintenant la Cène est pervertie et détournée de sa primitive institution, dit l'anonyme des *Plaintes contre la cité de Londres*, cette institution si sainte s'est changée en une vaine et superstitieuse cérémonie : la messe (4). »

Nous verrons comment le « Prayer-Book » réalisa le vœu des réformateurs. Déjà l' « Order of Communion » fait une concession à l'idée luthérienne, lorsqu'il détourne de communier aux messes privées (5), aux messes de la semaine ; il restreint la communion aux jours pour lesquels le curé l'aura publiquement annoncée, « au dimanche ou à la fête » fixés. C'est un acheminement vers l'abolition des messes où les fidèles ne communient pas, abolition que désirait déjà Cranmer (6).

La messe toutefois reste encore intacte. Le « Livre de la Communion » n'y fait qu'ajouter un court service en anglais pour la communion des fidèles, qui doit suivre celle du prêtre. Une rubrique de ce livre défend expressément de « changer un rite ou une cérémonie quelconque de la messe » jusqu'à nouvel ordre. C'est toujours la messe latine du missel de Salisbury qui continue a être dite, et le sera jusqu'au 9 juin 1549, date du premier « Book of Common Prayer ». Cranmer lui-même, en consacrant le nouvel évêque de Saint-David (8 septembre 1548), célèbre conformément au rite ancien (7).

La messe pour les défunts subsiste toujours. Contrairement à ce que l'on a dit quelquefois, elle ne fut pas supprimée par l'abolition des « chantries » (fondations de messes pour les morts), en 1547. Cet Acte du Parlement (8) ne faisait que renouveler celui de 1545, sous Henri VIII (9) ; or Henri, dans les VI articles, avait déclaré que

(1) HOOPER, *Early Writtings*, Parker Society, p. 139.

(2) Grégoire le Grand.

(3) *Ibid.*, p. 226.

(4) *The Lamentacyon aganist the city of London for some certain great vices used therein*, 1548.

(5) Celles où le prêtre communie seul.

(6) *Defence of the True and Catholic Doctrine of the Sacrament*, édit. Parker Society des *Cranmer's Works*, p. 349 et suiv. Cf. GASQUET et BISHOP, *Edward VI and the Book of Common Prayer*, p. 91.

(7) STRYPE, *Memorials of Cranmer*, liv. II, ch. 9, édit. 1840, p. 261-262.

(8) *Statutes of the realm* (t. IV, 1819), 1, Edward VI, c. 14. Cf. HEYLYN, *op. cit.*, édit. 1849, t. I, p. 123.

(9) *Ibid.*, (t. III, 1817), 37, Henry VIII, c. 4.

Digitized by Google

« le commandement de la charité, non moins que la voix de l'Écriture, nous prescrit de prier pour les morts et de faire célébrer des messes pour le repos de leurs âmes » ; et le Dr Crome, pour avoir prêché que la loi sur les « chantries » impliquait la négation du Purgatoire, dut se rétracter. La loi avait un but tout matériel : combler le déficit du trésor et fonder des écoles (1). Cranmer qui était opposé à la messe en tant que sacrifice propitiatoire vota contre l'Acte (2), tandis que Gardiner l'approuva (3). La messe pour les défunts resta donc légitime comme auparavant. Gardiner le dit expressément dans le sermon qu'il prêcha le 29 juin 1548, en présence d'Édouard VI : « De même que la suppression des monastères où l'on célébrait l'office quotidien n'a pas supprimé la messe, l'abolition des « chantries » ne l'a pas abolie non plus. Bien que le revenu des « chantries » ait été employé à un autre usage, la messe n'est point pour cela condamnée (4) ».

* * *

Cranmer et ses partisans contemplaient de plus profondes réformes. A peine l' « Order of Communion » fut-il achevé (5) que l'archevêque rédigea de sa propre main (6) une série de questions auxquelles

(1) Cf. *Acts of the Privy Council*, édit. Dasent, Londres, 1890-1899, t. II, p. 184-186 ; Carlisle, *Endowed Grammar Schools*, 2 vol., Londres, 1818 ; *Lancashire Chantries*, éd. F. R. Raines, Chetham Society, 1862 ; Ashley, *Economic History*, Londres, 1892, t. II, p. 139 et suiv. ; *Certificates of Chantry Commissioners*, Surtees Society, vol. XCI, 1894 ; Leach, *English Schools, of the Reformation*, Westminster, 1896 ; Pollard, *England under Protecter Somerset*, Londres, 1900, p. 122 et suiv. — Les prêtres chargés de ces fondations eurent une pension, en guise d'indemnité, Leach, *op. cit.*, p. 77.

(2) Comme lui votèrent les évêques de Londres, de Durham, d'Ely, de Norwich, de Hereford, de Worcester et de Chichester. Cranmer adopta la dernière forme de l'Acte une fois remanié, tandis que ses collègues persévérèrent dans leur opposition.

(3) J. Foxe, *Acts and Monuments*, édit. citée, 1838, t. VI, p. 87-93. Cf. Blunt, *The Reformation of the Church of England*, éd. 1892-1896, t. II, p. 141.

(4) J. Foxe, *Acts and Monuments*, éd. Townsend-Cattley, 1838, t. VI, p. 89-90 ; Cf. Gasquet et Bishop, *Edward VI and the Book of Common Prayer*, p. 82, n. 1.

(5) Gasquet et Bishop (*op. cit.*, p. 82-85) croient même que ce fut avant la composition de ce livre. Cf. Jenkins, *Works of Cranmer*, t. II, p. 178 ; Dixon, *History of the Church of England*, Londres, 1880, t. II, p. 476.

(6) L'original est au Corpus Christi College de Cambridge, Ms. 105, fos 230-231. Questions et réponses ont été publiées dans l'*History of the Reformation* de Burnet, édit. Pocock, t. V, p. 197-217, d'après un manuscrit de Lambeth. Strype n'a donné que les questions dans ses *Memorials of Cranmer*, liv. II, ch. 4, édit. 1840, p. 224-225.

Digitized by Google

17 évêques sur 27 répondirent (1). « Qu'entendez-vous par messe, d'après l'institution de J.-Ch., demandait-on ? Est-ce un sacrifice ou une communion? Faut-il supprimer la messe offerte pour les vivants et les morts, et distincte de la communion? » Les Henriciens répondirent dans le sens catholique. Cranmer au contraire, Ridley de Rochester, Holbeach de Lincoln, Barlow de Saint-David (2) et les théologiens Cox et Taylor, adoptèrent nettement la doctrine luthérienne (3). On ne peut, dirent-ils, parler d' « oblation et de sacrifice » de J.-Ch. à la messe ; ce sont des mots impropres, car la messe est seulement « un mémorial, une représentation » du sacrifice de la croix. En d'autres termes, la messe n'est pas un sacrifice. — Celui seul qui communie, ajoutent-ils, participe aux fruits de la messe. C'était nier que celle-ci fut un sacrifice propitiatoire, utile à ceux pour qui elle était célébrée (4). — Il faut donc conserver la communion et supprimer la messe offerte pour les vivants et pour les morts (5), c'est-à-dire la messe catholique. Telle est la conclusion du parti réformateur (6), quelques mois seulement après la mort de Henri VIII (7).

Dans le même temps, l'ancien évêque de Worcester, Latimer,

(1) Ce sont, en dehors de Cranmer, les évêques d'York, de Durham, de Londres, de Hereford, de Worcester, de Chichester, de Norwich, de St Asaph, de Salisbury, de Lincoln, d'Ely, de Coventry et Lichfield, de Carlisle, de Rochester, de Bristol et de St David. On ne saurait affirmer que les questions furent envoyées aux autres évêques. Gardiner était alors en prison.

(2) Holbeach et Barlow différent toutefois des autres, dans leur avis, par certains nuances.

(3) Goodrich d'Ely (1534-1554), le premier évêque consacré par Cranmer, après le schisme, suivit une ligne de conduite prudente : il s'en remit à la décision de l'autorité et ne s'éloigna pas tellement de l'ancienne doctrine qu'il ne put se rétracter sous Marie Tudor et conserver son siège. Cf. *Troubles connected with the Prayer Book of 1549*, édit. p. c., Camden Society, Londres, 1884, p. 129.

(4) Ridley, sur ce point, ne va pas si loin que Cranmer ; il croit « à la participation spirituelle de tous les membres du Christ *in all godliness* ».

(5) Holbeach et le Dr Cox n'osent conseiller ce changement radical, bien qu'ils y inclinent. Le Dr Taylor ne répond point à cette question.

(6) Cf. Gasquet et Bishop, *op. cit.*, p. 85 et ss.

(7) A la même époque, les Universités discutaient si la messe est distincte ou non de la communion. Là où l'on était pour l'affirmative, Cranmer faisait retirer le droit de soutenance publique. « Aegre tulimus disputandi facultatem nobis intercipi, concionandi vero copiam pro libidine aliis concedit. Audivimus Cantuariensem nobis iniquiorem fuisse. » Roger Asham à Cecil, St John's College à Cambridge, 5 janvier 1548. Strype, *Memorials of Cranmer*, Append. no XXXV. Cf. liv. II, ch. VI.

Digitized by Google

prêchait à St-Paul's Cross (1) : « Le démon s'est efforcé de rendre vaine la croix du Christ et d'obscurcir l'institution de la Cène. Voici 1500 ans qu'il travaille à détruire l'efficacité de la mort du Sauveur. J.-Ch., à l'exemple du serpent élevé dans le désert, voulait être exalté en croix, pour sauver ceux qui croiraient en lui ; mais le démon ne veut pas de çà. Voilà pourquoi on parle de nous sauver par un sacrifice quotidien et propitiatoire, par un sacrifice expiatoire (2). Hooper, de son côté, écrivait que la messe privée est « mauvaise et diabolique » (3). Des pamphlets luthériens contre « la messe papiste » étaient traduits en anglais et circulaient parmi le peuple (4). Ceux d'origine anglaise étaient plus nombreux encore (5) et tous les courtisans portaient sur eux (6) un tract fort à la mode d'un médecin de Londres : *John Bon and Master Parson* (7).

Il y avait donc à cette époque tout un mouvement d'effervescence contre la messe, analogue à celui d'Allemagne de 1521 à 1525, qui devait finir par atteindre et modifier profondément cette partie essentielle du culte chrétien.

C'est dans le « Livre de la Prière publique » de 1549 qu'eut lieu la première altération de la messe (8).

(1) Dans le fameux sermon « of the Plough » (de la charrue), 18 janvier 1548. Latimer compare l'évêque et le prédicateur à un laboureur, d'où le nom donné à son homélie.

(2) LATIMER, *Sermon*, édit. de la Parker Society, p. 72-73.

(3) HOOPER, *Early Writings*, édit. de la Parker Society, p. 226.

(4) Comme la *Declaration of the mass* de Marcourt, imprimée à Wittenberg, les *Disclosures of the Canon of the popish mass* de Luther.

(5) On en connaît vingt à trente qui parurent en 1548; probablement furent-ils plus nombreux. L'acte de 1547 avait établi la liberté de la presse; ce n'est que le 13 août 1549 que le Conseil, à la suite des révoltes de l'Est et de l'Ouest, ordonna que tout livre devrait désormais recevoir la licence d'un des secrétaires d'État ou de Willliam Cecil (*Acts of the Privy Council*, 1547-1550, édit. Dasent, p. 312). C'est pourquoi Cranmer sollicite de Cecil la permission de publier sa réplique à Gardiner : *Defence of the True and Catholic Doctrine of the Sacrament* (1550) (édit. de ses œuvres de la Parker Society, 1844-1846, p. 429 et ss.). STRYPE, *Memorials of Cranmer*, Append. nº LXII.

(6) GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, p. 121.

(7) Réimprimé par POLLARD, *Tudor Tracts*. Londres, 1903, p. 159-169.

(8) Sur le « Book of Common Prayer » de 1549 voir *Liturgies of Edward VI*, Parker Society, 1844; J.-H. BLUNT, *Annotated Book of Common Prayer being an historical, ritual and theological Commentary on the devotional system of the Church of England*, 1872; GASQUET et BISHOP, *Edward VI and the Book of Common Prayer*, 1890; PULLAN, *History of the Book of Common Prayer*, 1900; PROCTOR et FRERE, *New History of the Book of Common Prayer*, 1901; JACKSON, *The Prayer-Book explained*. Cambridge Press. On peut consulter aussi la *Notitia Eucharistica*, de SCUDAMORE et les *Monumenta ritualia ecclesiae anglicanae... with dissertations andnotes* de MASKELL, 3 vol. Londres, 1846-1847.

Il y a deux rééditions des « Prayer-Books » d'Édouard VI : celle de la

Digitized by Google

Le « Book of Common Prayer » est à la fois un bréviaire, un missel et un rituel (1). C'est la liturgie de l'Église anglicane qui, revisée de nouveau en 1552 (2), subsiste encore de nos jours. Elle s'est inspirée des liturgies de l'Occident et de l'Orient et de celles plus récentes des réformateurs allemands. « Certaines choses, dit le liturgiste Daniel, ont été empruntées aux rites d'Orient et d'Occident (3), beaucoup ont été prises aux rites romains et quelques-unes aux liturgies des réformés (4). »

Sous Henri VIII, un comité de théologiens (5) avait rédigé, en 1540, un « Rationale of Rites and Ceremonies » qui exposait les anciens rites et cérémonies de l'Église et en expliquait le sens historique et mystique ; Cranmer s'opposa énergiquement à sa publication (6).

Parker Society (1844) et celle de Griffith Farran Browne (s. d.), faite d'après un exemplaire de la première édition conservé au British Museum. Cette dernière édition est celle que je citerai. Walton, en 1883, édita le premier « Prayer-Book », avec l'« Order of Communion » de 1548 et l'« Ordinal » de 1549. Une traduction française du « Prayer-Book » fut publiée à Londres, en 1842, sous ce titre : *La liturgie ou le livre des prières publiques*.

(1) Son titre complet est le suivant : « The Booke of the Common Prayer and administration of the Sacramentes, and other Rites and Cerimonies of the Churche after the use of the Churche of England. »

(2) Il y a eu depuis quelques autres revisions, mais celle de 1552 que nous étudierons plus loin, est la plus importante. Cf. J. PARKER, *An Introduction to the History of the successive revisions of the Book of Common Prayer*, 1877; du même, *The First Prayer-Book of Edward VI compared with the successive revisions of the Common Prayer-Book*, 1877 (2e édit. 1883) ; c'est un aperçu des diverses revisions jusqu'en 1662.

(3) Aux rites égyptiens, africains, gallicans et mozarabiques. Le rite mozarabe est celui des chrétiens d'Espagne du VIIIe siècle, appelés Mozarabes ou Mixtarabes à cause de leur mélange avec les Arabes. Gasquet et Bishop (*op cit.*, p. 185) ne croient point que Cranmer ait pu s'inspirer de ce rite, les livres mozarabes étant quasi introuvables à cette époque. Mais l'archevêque reçut chez lui le réformé Dryander ou Duchesne, de son vrai nom Francisco Enzinas qui, venant de Burgos, devait être familier avec la liturgie mozarabe. (Cf. *Original letters*, Parker Society, I, 348 ; II, 355 ; COOPER, *Athenae Cantabrigienses*, Cambridge, 1858 ss.). — Nous verrons que ça et là le « Prayer Book » s'est inspiré de la liturgie grecque.

(4) « Perpauca inde (*id est* ex aegyptiis, africanis, gallicanis, mozarabis) desumpta sunt, plurima ex romanis liturgis, singula ex reformatis. » *Codex liturgicus Ecclesiae universalis in Epitome redactus*, Leipzig, 1847, t. III, p. 349.

(5) Il était composé des évêques de Bath, d'Ely, de Salisbury, de Chichester, de Worcester, de Landaff.

(6) Il ne fut publié qu'à titre historique par COLLIER (*Church History*, II, 191, édit. in-folio, Londres, 1708) d'après le manuscrit Cleopatra E. 5 du British Museum où l'on remarque une annotation autographe de Gardiner. Collier *(loc. cit.)* dit que Cranmer empêcha la Convocation de l'accepter et Foxe, dans sa *Life of Cranmer* (cité par STRYPE, *Memorials of Cranmer*, liv. X, ch. 19, édit. 1840, t. I, p. 107), ajoute qu'il le réfuta.

Digitized by Google

En 1543, fut ordonnée (1) une revision des livres liturgiques (2); on se borna à effacer des offices le nom du pape et de Thomas Becket et à corriger quelques erreurs typographiques (3). Mais Cranmer passa les dernières années du règne à compiler divers livres liturgiques (4) et il rédigea plusieurs projets qui, s'ils ne virent point le jour du temps de Henri VIII, servirent du moins de base au premier « Livre de la commune Prière » (5). A l'avènement d'Édouard VI, la Convocation de 1547 les réclama; mais l'archevêque, ne les jugeant probablement pas encore définitifs (6), refusa de les lui soumettre (7). Ce ne fut qu'en septembre 1548 que fut entrepris le travail final du « Book of Common Prayer ».

Ce travail est généralement attribué à une commission d'évêques, dite « la Commission de Windsor » (8); le nom de ceux qui en firent partie varie avec les historiens (9). Les listes qu'ils ont consultées (10)

(1) On ne sait exactement si l'ordre venait du roi ou de la Convocation, ou bien des deux à la fois. Cranmer, qui annonça la revision à l'assemblée du clergé, lui dit que c'était le désir du roi.

(2) WILKINS, *Concilia*, t. III, p. 863.

(3) GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, p. 4. La revision avait été confiée aux évêques d'Ely et de Salisbury, Goodrich et Capon, ainsi qu'à six membres de la Chambre basse du clergé; mais ces derniers n'eurent, en fait, aucune part dans ce travail.

(4) A. F. POLLARD, *Thomas Cranmer*, Londres, 1904, p. 213.

(5) WOOD, *Scottish Peerage*, t. I, p. 330. Cf. C. W LE BAS, *Life of Cranmer*, Londres, 1833. Deux de ces projets concernent le bréviaire et sont conservés au British Museum, comme nous le verrons plus loin. GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, Append. IV.

(6) Il voulait peut être éviter aussi de soumettre au clergé des réformes trop hardies. Le « Prayer-Book » fut en effet imposé par le Parlement, comme nous le verrons, sans approbation préalable de la Convocation.

(7) La Convocation de 1547 ne demanda pas seulement à voir le *Rationale*, comme le croit Dixon (*op cit.*, t. II, p. 313, 467-468); elle réclama toutes les revisions de livres liturgiques faites sous Henri VIII; celle de Cranmer en faisait donc partie.

(8) Aucun témoignage contemporain ne parle des théologiens qui auraient fait partie de la commission avec les évêques (Cf. GASQUET, *op. cit.*, p. 178). Cependant Somerset écrit au cardinal Pole, le 4 juin 1549, que le « Prayer-Book » a été examiné « aussi bien par les évêques que par d'autres personnes de jugement choisies avec égalité et impartialité. » *Troubles connected with the Prayer Book of 1549*, Camden Society, Londres, 1884, p. 10.

(9) Certains même, sur ce point de la commission, confondent l'« Order of Communion » de 1548 avec le « Prayer-Book » de 1549.

(10) La liste de 24 évêques donnée par Burnet est fantaisiste, tandis que celle de Fuller (reproduite par BLUNT, *The Reformation of the Church of England*, édit. 1892-1896, t. II, p. 90-91), qui correspond à l'énumération des évêques assemblés à Chertsey-Abbey, en sept. 1548 (STRYPE, *Memorials of*

Digitized by Google

ne semblent pas dériver d'une source authentique. Et toute recherche sérieuse n'a pu révéler la trace d'une commission proprement dite (1). Il est certain toutefois que quelques évêques s'assemblèrent à Windsor (2), puis à Chertsey Abbey, chez Cranmer, à l'automne de 1548 (3), et qu'ils délibérèrent ensemble sur les controverses qui passionnaient alors les esprits. D'après leur propre aveu (4), on leur soumit une rédaction du nouveau « Prayer-Book » (5). Mais il ne semble pas qu'ils aient eu grande part dans la composition du livre; l'un d'eux se plaignit même qu'on l'eût altéré, après leur approbation (6). Nous ne savons donc rien de précis sur ce qu'ils firent, ni en quoi consista exactement leur travail de revision (7). Ce qui est certain c'est qu'à Cranmer revient la part principale de l'inspiration et de la composition du livre (8), et que la présence d'évêques Henriciens, le désir d'avoir leur approbation tempérèrent la réforme liturgique et furent cause en grande partie du compromis entre l'ancienne liturgie et la nouvelle, ainsi que de l'ambiguité voulue de certaines formules.

Pour la messe, il s'agissait avant tout de lui enlever son caractère de *sacrifice*, si combattu par Luther et de la ramener autant que

Cranmer, liv. II, ch. 9, édit. 1840, p. 261) n'a pu être inventée; elle n'existe plus aujourd'hui. On la trouve également dans un « Prayer-Book » de 1632 que conserve la Bodléienne d'Oxford.

(1) On ne peut même savoir si les prélats consultés avaient un mandat écrit ou verbal d'Édouard VI. Cf. Dixon, *op. cit.*, t. III, p. 16.

(2) Strype (*Eccl. Mem.*, II, part. 1, p. 33) dit qu'ils se réunirent à Windsor en mars, et Heylyn (*Ecclesia Restaurata*, édit. 1849, t. I, p. 132) le 1er septembre. Cf. *Cranmer's Remains*, Parker Society, 1844-1846, p. 450.

(3) Ils y étaient en septembre. Strype, *Memorials of Cranmer*, liv. II, ch. 9, édit. 1840, t. I, p. 261; Heylyn, *op, cit.*, t. I, p. 145. — Cf. W. Stubbs, *Registrum Sacrum Anglicanum*, Oxford, 1897, p. 103; Estcourt, *Question of Anglican Ordinations*, Append. p. xxvii-xxviii.

(4) Au Parlement de 1549. *Certains notes touching the Disputations of the Bishops in this last Parliament assembled of the Lord's Supper* dans Gasquet et Bishop, *op. cit.*, Appendix V, *passim*.

(5) Cf. sur cette commission Gasquet et Bishop, *op. cit.*, ch. IX et p. 180.

(6) Thirlby reprocha à Cranmer, lequel ne répliqua point, d'avoir enlevé le mot « oblation » qui se trouvait dans le « Prayer-Book » à ce moment. Gasquet et Bishop, *op. cit.*, Append. V, p. 404; cf. p. 165, 177; Pollard, *Thomas Cranmer*, Londres, 1904, p. 219.

(7) Blunt, *op. cit.*, t. II, p. 91; Gasquet et Bishop, *op. cit.*, p. 180.

(8) Gasquet et Bishop, *op. cit.*, p. 180; Pollard, *op. cit.*, p. 213, 215. Strype dit que le « Prayer-Book » passa par fort peu de mains. Ailleurs il s'exprime ainsi : « The Common Prayer Book and administration of the Sacraments by the great care and study of the archbishop was now finished » Liv. II, ch. 12, édit. 1840, p. 276).

Digitized by Google

possible à une simple communion (1). Cranmer pensait déjà, comme il le dira plus tard, qu'il fallait supprimer la messe en tant que messe « des églises chrétiennes, comme une manifeste idolâtrie » (2).

On commence par la dépouiller de son ancien nom : « la Cène et Ste Communion, dit le « Prayer-Book », communément appelée messe » (3). Cranmer appelle le Missel « The Book of the Communion » tout court. A partir de la publication du « Prayer-Book » on ne parlera plus que de « Holy Communion » (4). Certaines rubriques insinuent que la messe n'a d'autre but que la communion des fidèles : l'une dit que les assistants doivent avertir le prêtre, la veille au soir ou le matin à matines, de leur intention de communier (5) ; une autre que « dans les chapelles annexes et autres lieux, on ne célébrera pas la Cène, si personne ne communie avec le prêtre (6) » ; une troisième que « dans toute cathédrale et collégiale, quelques fidèles devront communier avec l'officiant », et qu' « il est interdit au prêtre de célébrer la communion en semaine, à moins que certaines personnes ne communient avec lui » (7). « On veut, raconte l'ambassadeur vénitien Barbaro, que, tous les dimanches, une personne de chaque famille communie ; certains commerçants le prennent à la plaisanterie et envoient un de leurs domestiques à leur place » (8).

La première partie de la messe, qui va de l'introït à l'offertoire, ne subit aucun changement important, parce que rien n'y indique d'une façon précise l'idée de sacrifice. Ce n'est que la préparation

(1) D'après la doctrine catholique, la communion n'est qu'une partie de la messe, et sans la communion des fidèles la messe n'en est pas moins bonne ni moins efficace.

(2) *Defence of the True and Catholic Doctrine of the Sacrament*, édit. Parker Society des *Cranmer's Works*, 1844-1846, p. 349-351.

(3) « The Supper of the Lorde and the Holy Communion commonly called the Masse. » *Prayer-Book*, édit. Griffith Farran, p. 113. C'est le titre du missel.

(4) *Troubles connected with the Prayer Book of 1549*, Camden Society, p. 128.

(5) *First Prayer-Book*, édit. Griffith Farran, p. 193. Cette règle avait aussi un but pratique : faire connaître au prêtre la quantité de pain et de vin nécessaire à consacrer, puisqu'il n'y avait plus de sainte réserve. Cf. Relation de Barbaro de 1551 (Albèri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. II, p. 248).

(6) *Ibid.*, p. 210.

(7) *Loc. cit.* Cf. Relation de Barbaro de 1551 (Albèri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. II, p. 248).

(8) Albèri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. II, p. 248. Les ordonnances de Cranmer, en 1550 (*Cranmer's Remains*, Parker Society, 1844-1846, p. 162), et de Hooper, en 1551 (*Later Writings*, p. 160), qui défendent aux fidèles d'envoyer un voisin communier a leur place, prouvent bien que cette pratique était assez répandue.

Digitized by Google

aux rites plus sacrés qui doivent suivre : aussi dans la primitive Église ceux qui n'avaient pas encore reçu le baptême pouvaient-ils y assister, d'où son nom de « messe des catéchumènes » (1). L'introït, le *Kyrie eleison*, le *Gloria in excelsis*, la collecte (2), l'épître, l'évangile, le credo, continuent à se dire dans l'ordre habituel. Luther trouvait excellentes toutes ces prières, ainsi que la Préface, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*, parce qu'elles expriment, disait-il, la louange et l'action de grâces et non la pensée du sacrifice (3).

Le « Prayer-Book » introduit, dans la première partie de la messe quelques modifications au missel alors en usage (4), sous prétexte de se rapprocher davantage des usages primitifs (5). Il supprime les prières du bas de l'autel, qui ne faisaient point partie jadis de la messe des cathéchumènes (6); par le fait même disparaît le *confiteor* que les luthériens regardaient comme une préparation au sacrifice (7). L'introït qui, à l'origine, était un psaume entier et que l'on réduisit, vers le VIIIe ou IXe siècle, à deux ou trois versets de ce psaume, est ramené à ce qu'il était d'abord : on chanta tout le psaume (8). Le

(1) Ce ne fut primitivement qu'une imitation des lectures faites et commentées dans l'antique synagogue des juifs. L'Église recueillit, pour sa liturgie, cette pratique, à laquelle fut ajoutée la fonction ecclésiastique dite « Messe des fidèles ». Cf. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, chap. II, édit. 1883, p. 46, 47, 161.

(2) Prière qui se faisait au moment où l'assemblée achevait de se réunir. *Collecta* = *collectio*. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 159. A la collecte du jour on en ajouta deux autres pour le roi. *First Prayer-Book*, édit. Griffith Farran, p. 194-195.

(3) Cf. JACOBY, *Liturgik der Reformatoren*, t. I, p. 129. — Toutes ces prières, y compris le *Kyrie eleison*, sont traduites en anglais.

(4) Celui de Sarum (Salisbury) était le plus répandu en Angleterre. Consulter l'édition Burntisland.

(5) « Ce qu'on appelle ancien, écrira Cranmer à Marie Tudor en 1555, est en réalité nouveau et ce que l'on dit nouveau est ancien. » *Cranmer's Remains*, Parker Society, 1844-1846, p. 450.

(6) Elles sont une préparation du prêtre au sacrifice, préparation qu'on laissa jadis à la dévotion de chacun.— A la place des prières du missel romain, le prêtre, se tenant au milieu de l'autel, récite le *Pater noster*, avec cette oraison : « Dieu tout puissant, qui voit le fond des cœurs et connaît tous nos désirs, pour qui nul secret n'existe, purifie les pensées de nos cœurs par l'inspiration de ton Saint-Esprit, afin que nous puissions parfaitement te louer et magnifier dignement ton saint nom, par J. Ch., notre Seigneur. Amen. » *The First Prayer-Book*, édit. Griffith Farran, p. 194.

(7) La liturgie de Brandebourg-Nuremberg de 1533 et la *Pia consultateo* d'Hermann von Wied le toléraient cependant. Cf. KLIEFOTH, *Liturgische Abhandlungen*, t. VIII, p. 6 et ss. Schwerin et Rostock, 1858-1861,

(8) Cf. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 111. Le « Prayer-Book », au lieu d'adopter les introïts du missel de Sarum pour les diverses fêtes, en choisit intentionnellement d'autres, sauf en un seul cas. Il semble que l'on ait été guidé

Digitized by Google

graduel et le trait sont omis, et l'on semble désirer la suppression des cérémonies qui accompagnent la lecture de l'évangile (1).

A l'offertoire commence le sacrifice, la « messe des fidèles » ; c'est là que se révèle nettement l'esprit qui inspira le nouvel office. Jadis les catéchumènes se retiraient à ce moment de la messe (2). Le « Prayer-Book » ordonne qu'à l'offertoire les communiants s'approchent du chœur et que les autres s'en éloignent (3) : c'était comparer les fidèles qui ne communient pas à ceux qui n'avait pas encore reçu le baptême, et sous-entendre qu'ils ne participaient point à la messe proprement dite, laquelle était donc par essence une communion.

Après le credo, le peuple, jusqu'au XIe siècle, présentait le pain et le vin pour le sacrifice, pratique que conservent encore les Églises d'Orient. Durant ce temps, le chœur, depuis le IVe siècle (4), chantait un psaume, appelé pour cette raison offertoire (5). Le prêtre offrait alors à Dieu le pain et le vin, matière du sacrifice eucharistique, pour les séparer de l'usage commun, les rendre plus aptes à la transsubstantion qu'ils devaient subir (6). Ces paroles de l'oblation

quelquefois par le seul amour du changement : ainsi le psaume 102 du jour de la St Michel est remplacé par le psaume 103 qui n'est nullement approprié à une fête des anges. *The First Prayer-Book*, édit. Griffith Farran, p. 186.

(1) Après le credo, se lisait l'une des trois exhortations de l' « Order of Communion » de 1548, lorsqu'on ne prêchait pas. *First Prayer-Book*, édit. citée, p. 196 et ss. Les introïts, collectes, épîtres, évangiles de chaque dimanche ou fête de l'année se trouvent, dans le « Prayer-Book », avant l'ordinaire de la messe. Pour le propre du temps, ils vont du Ier dimanche de l'Avent au XXVme dimanche après la Trinité (p. 31-161), et pour le propre des saints, de la St André (30 novembre) à la Toussaint (p. 161-192).

(2) Cette première partie de la messe qui se terminait par le « renvoi des catéchumènes » s'appelait *Missa catechumenorum*, comme la seconde partie qui se clôturait par le « renvoi des fidèles » se nommait *Missa fidelium*. Les catéchumènes ou aspirants au baptême étaient initiés progressivement aux mystères de la foi et aux cérémonies du culte, c'est pourquoi on les admettait au commencement de la messe.

(3) *Prayer-Book*, édit. Griffith Farran, p. 200.

(4) Auparavant l'offrande se faisait en silence. L'offertoire fut introduit à Carthage du temps de St Augustin.

(5) Cf. l'*Ordo Romanus* édité par GERBERT dans ses *Monumenta veteris liturgiae alemannicae*, 1777, t. II, p. 169-170. Les versets du psaume alternaient avec une antienne qui se répétait en guise de refrain, selon l'usage de cette époque. Les offertoires de la messe des défunts et du 23e dimanche après la Pentecôte sont les seuls qui rappellent encore la formule antique.

(6) « La pensée du prêtre, dit Dom Guéranger (*Explication des prières et des cérémonies de la messe*, Solesmes, 1884, p. 73), va plus loin que le moment présent ; il pense à l'hostie qui sera sur l'autel après la consécration. » C'est pourquoi l'Église, dans les prières qui précèdent la consécration, emploie

Digitized by Google

étaient analogues à celles du missel romain : « Recevez, Père saint (1), Dieu tout-puissant et éternel, cette hostie sans tache que je vous offre, moi qui suis votre indigne serviteur, à vous qui êtes mon Dieu vivant et véritable... (2) » — « Nous vous offrons, Seigneur, le calice du salut, et nous supplions votre clémence de le faire monter comme un parfum d'une agréable odeur en présence de votre divine majesté, pour notre salut et celui du monde entier (3). » Le prêtre terminait par la prière dite secrète (4), demandant à Dieu d'agréer favorablement les dons présents sur l'autel (5). Au moyen-âge on ajouta des prières de dévotion qui amplifient et développent cette idée d'oblation et de sacrifice, comme le *Suscipe, sancta Trinitas* (6). Le « Prayer-Book » supprime entièrement cette partie de la messe qui constitue un acte formel d'oblation (7). Le célébrant place simplement le pain et le vin sur l'autel, sans aucune cérémonie liturgique (8). Le mélange du

les expressions d'*hostie immaculée, calice de salut, saints sacrifices, sacrifices de louange*.

(1) L'oblation entière est adressée au Père éternel, à qui J. Ch. s'offrit sur terre ; ce qui rapproche encore le sacrifice de l'autel de celui de la croix.

(2) C'est le *Suscipe, sancte Pater,* qui accompagne l'oblation du pain.

(3) C'est l'*Offerimus tibi, Domine,* qui accompagne l'oblation du vin. Ces deux prières auraient été empruntées, vers le XIe siècle, au missel mozarabe qui les contient presque mot pour mot.

(4) Parce qu'elle se dit à voix basse. Primitivement le peuple priait quelque temps en silence, puis le célébrant élevait la voix au nom de tous.

(5) C'est pourquoi presque toutes les secrètes se réduisent à cette prière. Cf. Le Brun, *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la Messe,* 1777, p. 376.

(6) « Recevez, Trinité sainte, cette oblation que nous vous offrons en mémoire de la Passion, de la Résurrection et de l'Ascension de Jésus-Christ... » Cette prière, qu'on retrouve en substance dans les liturgies orientales, n'était à l'origine que de dévotion ; plusieurs églises en effet ne l'ont point dans leur missel. Les chartreux ne la disent point, ce qui prouve qu'au XIe siècle elle n'était pas encore de règle. Elle se trouve dans le missel de Sarum. Cf. Lydgate et Langford, *Lay Folk's mass Book*, p. 233. Sur le sens mystique de l'oblation du pain et du vin, cf. Bossuet, *Explication de quelques difficultés sur les prières de la Messe,* édit. 1862, t. XVII, p. 54-55.

(7) Les rubriques du missel de Sarum appelaient déjà les oblations « sacrifice » (édit. Burntisland, p. 593 et ss). Cette première oblation, que les anglicans appellent la « lesser oblation » (la petite oblation) fut restaurée, prétendent les ritualistes, dans la dernière revision du « Prayer-Book » (le « Prayer-Book » de 1552 ajouta seulement le mot : aumônes) par ces paroles : « daignez accepter nos aumônes et *nos dons.* » Ces mots, d'après eux, se rapportent non aux simples dons des fidèles, mais aux éléments du pain et du vin placés sur l'autel. Scudamore (*Notitia eucharistica,* chap. XII, sect. 2) pense que telle ne fut point l'intention de ceux qui revisèrent le service divin.

(8) *First Prayer-Book,* édit. Griffith Farran, p. 200.

Digitized by Google

vin et de l'eau, le « mixed chalice », un des plus anciens rites de la messe (1), fut toutefois conservé. On dissimula l'innovation en gardant les cérémonies extérieures, les usages populaires, dont le sens et la fin furent changés. Ainsi l'offrande, qui avait pour but de procurer au prêtre l'argent nécessaire au pain et au vin du sacrifice (ce qui était un reste de l'ancien usage), continua à se faire, mais pour les pauvres, et le mot « offering » prit le sens de « collection » (collecte = quête) (2) ; un verset de l'Écriture sur les fruits de l'aumône remplaça la secrète (3). Les familles qui avaient l'habitude d'offrir le pain bénit — reste aussi de l'ancien usage (4) — en donnèrent l'équivalent au curé, « pour les frais du pain et du vin nécessaires à la sainte communion » (5); et l'un des membres au moins de ces familles dut communier (6) : ce qui tendait encore à substituer l'idée de communion à celui de sacrifice (7).

Après la Préface (8) et le *Sanctus* (9) qui continuent à se dire, le « Prayer-Book » arrive à la partie principale de la messe, à celle qui lui donne son caractère propre et sa validité : le Canon (10).

Le point central et essentiel du Canon est la consécration, sans laquelle il ne saurait y avoir non seulement de messe mais aussi de

(1) *Loc. cit.* — D'après une traduction confirmée par les Pères des premiers siècles, St Justin, St Irénée, St Cyprien, il y avait un peu d'eau, selon l'usage des juifs, dans le vin que J. Ch. consacra.

(2) *Prayer-Book*, édit. Griffith Farran, p. 200; quelques pages plus loin, le mot « offering » semble avoir gardé son ancien sens.

(3) Il y a vingt et un versets tirés de St Mathieu, de St Luc, de St Jean, des épîtres aux Corinthiens, aux Galathes, à Timothée, aux Hébreux, de Tobie, des Proverbes et des Psaumes. On en chante un ou plusieurs, selon la longueur de l'offrande. *Prayer-Book*, édit. citée, p. 192-200.

(4) Après avoir choisi, dans le pain offert par le peuple, celui qu'il devait consacrer, le prêtre bénissait le reste et le distribuait aux fidèles. C'est l'eulogie grecque. Ce pain bénit était un signe d'union pour les premiers chrétiens qui se l'envoyaient mutuellement.

(5) *Prayer-Book*, édit. Griffith Farran, p. 200 et 210, 4e rubrique.

(6) *Loc. cit.*, 5e rubrique.

(7) Beaucoup, paraît-il, refusèrent l'offrande pour les frais de la communion : ce qui causa, le dimanche, l'omission fréquente de la « Holy Communion. » Warwick, le 25 décembre 1549, ordonne aux évêques de sommer devant eux les récalcitrants et de vaincre leur obstination par la suspense, l'excommunication et autres censures ecclésiastiques. *Troubles connected with the Prayer Book of 1549*, Camden Society, p. 128.

(8) Le nombre des Préfaces fut réduit de dix à cinq : Noël, Pâques, Ascension, Pentecôte, Trinité. Celles de Noël et de la Pentecôte sont entièrement nouvelles, et celles de l'Ascension et de la Trinité sont fortement remaniées. *Prayer-Book*, édit. Griffith Farran, p. 201.

(9) Le *Sanctus* est celui de l'ancien missel ; en 1552, il sera supprimé.

(10) Canon vient d'un mot grec qui signifie *règle*. Anciennement on l'appelait *Canon actionis* ou simplement *actio*.

Digitized by Google

communion. Aussi tous les rites eucharistiques la conservent-ils, en lui donnant le sens conforme à leur doctrine (1). Depuis de longs siècles la consécration avait été entourée de prières et de rites vénérables, qui, après certains changements sous Léon Ier et Grégoire le Grand, restèrent à peu près invariables et dont l'ensemble constitue le Canon (2). C'est contre eux que s'éleva le plus Luther, qui leur reprocha d'avoir changé la messe en sacrifice.

Le « Prayer-Book » de 1549 n'osa les supprimer. Ç'aurait été une réforme trop radicale. Les Henriciens dont on voulait l'approbation n'y auraient jamais consenti. Les évêques, appelés à sanctionner le nouveau missel, avaient tous une longue habitude du Canon. Pour Cranmer lui-même, qui célébrait la messe depuis plus de trente ans, les prières de l'ancien Canon étaient étroitement liées à la célébration du service divin et se présentaient spontanément à son esprit. Aussi les conserva-t-il, mais en les modifiant, pour leur enlever, autant que possible, l'idée de sacrifice, sans peut-être y arriver complètement (3). On les dépouilla d'abord de leur caractère mystérieux en ordonnant de les réciter à haute voix ou de les chanter, au lieu de les dire à voix basse (4).

Cinq prières précèdent la consécration (5). Dans la première, le *Te igitur*, on prie Dieu par Jésus-Christ « d'avoir pour agréables et de bénir ces dons, ces présents, ces sacrifices saints et sans tache » (6) que l'on offre pour l'Église catholique, le pape, l'évêque, les fidèles. Le « Prayer-Book » change les mots « dons, présents et sacrifices »,

(1) Ceux qui n'admettent aucune présence réelle lui suppriment son nom de consécration et l'appellent : formule de l'institution de la Cène. Cf. J. WATTERICH, *Der Konsekrationsmoment im heiligen Abendmahl und seine Geschichte*. Heidelberg, 1896.

(2) Personne n'assigne aujourd'hui à ces prières une origine apostolique ; quand aux modifications qu'elles ont pu subir depuis Léon Ier et Grégoire le Grand, ce n'est pas le lieu de les examiner ici.

(3) Sans l'esprit de compromis qui domina tout le gouvernement de Somerset, Cranmer aurait peut être, dès 1549, supprimé le Canon. Wriothesley raconte en effet que le 12 mai de l'année précédente, jour du service anniversaire de Henri VIII, il chanta une messe en anglais, dont le Canon était totalement absent ; le peuple en fut grandement étonné. WRIOTHESLEY, *Chronicle*, édit. de la Camden Society. Londres, 1875-1877, t. II, p. 2.

(4) « Si quelqu'un dit que l'usage de l'Église romaine de prononcer à voix basse une partie du canon et les paroles de la consécration doit être condamné... qu'il soit anathème. » Canon IX de la Session XXII du Concile de Trente.

(5) Le *Te igitur*, le *Memento* des vivants, le *Communicantes*, le *Hanc igitur* et le *Quam oblationem*.

(6) Le prêtre fait une croix sur l'hostie et le calice, en même temps qu'il prononce les mots : dons, présents et sacrifices.

Digitized by Google

qui indiquent si clairement la notion d'oblation et de sacrifice, en ceux de « nos prières ». « Nous vous supplions de recevoir avec miséricorde nos prières, que nous offrons à votre divine Majesté. » Le reste de la prière est analogue à celle du missel (1). On y prie longuement pour le roi, le conseil royal, les évêques et autres ministres du culte (2).

Le *Hanc igitur oblationem* demande, par l'oblation même de la messe, la paix ici-bas et le salut dans l'au-delà : « Nous vous prions donc, Seigneur, de recevoir favorablement cette offrande de notre servitude, qui est aussi l'offrande de toute votre famille. » Ici le « Prayer-Book » semble une réfutation de la doctrine du Canon, lorsqu'il affirme que le sacrifice de la croix est unique, que la messe ne se renouvelle point mais le remémore seulement (3).

La même négation du sacrifice de la messe ressort du changement que subit la prière *Unde et memores* qui suit immédiatement la consécration (4). « Nous offrons, dit cette prière, à votre suprême Majesté, de vos dons et de vos bienfaits l'Hostie (5) pure, l'Hostie sainte, l'Hostie sans tache, le Pain saint de la vie éternelle et le calice du perpétuel salut. » On ne saurait plus fortement indiquer l'idée de sacrifice. Or voici ce que dit le « Prayer-Book » : « C'est pourquoi, Seigneur, conformément à l'institution de votre très-cher Fils, Notre Sauveur Jésus-Christ, nous, vos humbles serviteurs, nous célébrons et faisons ici devant votre divine Majesté, avec ces saints

(1) Il va sans dire qu'on ne prie pas pour le pape.

(2) *The first Prayer-Book*, édit. Griffith Farran, p. 202. Cette prière est tout à fait conforme à l'attitude des réformés vis-à-vis des grands de la terre, vis-à-vis de l'État et de l'Église qu'ils ont l'ambition de réformer.

(3) « O Dieu, Père céleste, qui, dans votre tendre miséricorde, avez donné votre fils unique Jésus-Christ pour souffrir la mort sur la croix, afin de nous racheter, qui avez fait là (par cette oblation unique et une seule fois offerte) une oblation, une satisfaction et un sacrifice complets, parfaits et suffisants pour les péchés du monde entier, qui avez institué un mémorial perpétuel de sa précieuse mort et nous commandez, dans votre saint Évangile, de le célébrer, écoutez-nous... » *Prayer-Book*, p. 203. — Cette doctrine du « Prayer-Book » est condamnée par les Canons I et III de la XXIIme Session du concile de Trente : « Si quelqu'un dit qu'à la messe on n'offre pas à Dieu un véritable et propre sacrifice..., qu'il soit anathème. » — « Si quelqu'un dit que le sacrifice de la messe est... une simple mémoire du sacrifice qui a été accompli à la croix..., qu'il soit anathème. »

(4) Six prières suivent la consécration : *Unde et memores, Supra quae, Supplices te rogamus*, le *Memento* des défunts, *Nobis quoque peccatoribus*, *Per quem haec omnia*.

(5) C'est ainsi que les Hébreux appelaient la victime qu'ils immolaient à Dieu.

Digitized by Google

présents, la mémoire que Votre Fils a voulu que nous fassions (1). » La messe est donc un mémorial et non un sacrifice.

Les prières qui suivent précisent encore et développent la notion de sacrifice. Aussi sont-elles supprimées ou complètement transformées dans le « Prayer-Book ».

La première, le *Supra quae propitio*, rapproche la messe des trois offrandes de l'Ancien Testament qui figuraient le sacrifice de Jésus-Christ : celles d'Abel, d'Abraham et de Melchisedech (2). Aussi le « Prayer-Book » n'y fait-il même pas allusion.

Le *Supplices te rogamus*, qui demande à Dieu de commander que la victime présente sur l'autel soit portée en sa divine présence par les mains de son ange (3), est transformé comme il suit : « Commandez que nos *prières* et *supplications* soient portées par le ministère de vos saints anges, en votre saint tabernacle, en présence de votre divine Majesté (4). » Presque tous les mots de l'ancienne prière sont conservés, mais du sens il ne reste plus rien.

L'oblation, dont il est constamment question après la consécration, devient uniquement, dans le « Prayer-Book », celle du chrétien uni à Jésus-Christ (5) et non celle de Jésus-Christ lui-même : ce qui détruit radicalement l'idée de sacrifice et lui substitue celle de communion (6) : « Nous vous offrons, nous vous présentons, ô Seigneur,

(1) *Prayer-Book*, édit. Griffith Farran, p. 203.

(2) Le sacrifice de Melchisedech, roi de Salem, qui « offrit du pain et du vin » (*Gen.*, XIV, 18), et qui, « sans père ni mère, sans généalogie, roi de paix, n'ayant ni commencement ni fin, ressemble au Fils de Dieu et est prêtre pour l'éternité » (*Heb.*, VII, 3), ce sacrifice, dis-je, figure tout particulièrement, aux yeux de l'Église, celui de la messe.

(3) « Nous vous supplions, ô Dieu tout puissant, de commander que ces choses soient portées à votre autel sublime, en présence de votre divine Majesté, par les mains de votre saint Ange... »

(4) *Prayer-Book*, p. 204. Les paroles qui précèdent semblent inspirées du *Hanc igitur oblationem servitutis nostrae* : « Bien que nous soyons indignes, à cause de nos graves et nombreuses offenses, de vous offrir quelque sacrifice, cependant nous vous prions d'accepter celui de nos devoirs et de notre servitude. » Le sacrifice dont il s'agit est un sacrifice de prières ou d'actions de grâces, et non celui de la doctrine catholique.

(5) Cette idée d'oblation du chrétien existe bien dans le Canon de la messe, mais elle n'exclut point celle de l'oblation du Christ, elle en est le corollaire : « Il faut toujours se souvenir que *ces choses*, dont on parle, dit Bossuet, sont à la vérité le corps et le sang de Jésus-Christ; mais qu'elles sont ce corps et ce sang avec nous tous et avec nos vœux et nos prières, et que tout cela ensemble compose une même oblation. » *Explication de quelques difficultés sur les prières de la messe*, édit. 1862, t. XVII, p. 60.

(6) « Si quelqu'un dit qu'à la messe... être offert n'est autre chose que être donné à manger, qu'il soit anathème. » Canon I de la XXIIme session du concile de Trente.

Digitized by Google

nos âmes et nos corps, pour être un raisonnable, saint et vivant sacrifice (1), vous demandant humblement que quiconque participera à cette sainte *communion*, reçoive dignement le très précieux corps et le très précieux sang de votre Fils, Jésus-Christ (2). »

La dernière partie de la messe, celle qui suit le *Pater*, se rapporte entièrement à la communion : elle se compose de prières préparatoires et d'actions de grâce. Le « Prayer-Book » suit à peu près l'ancien missel (3) ; mais il omet la fraction de l'hostie et la commixtion des espèces dans le calice, deux rites qui, dans le symbolisme du moyen-âge, rappelaient l'idée de victime (4). L'office se termine par la comuunion du prêtre et des fidèles, conformément au « Livre de la Communion » de 1548, dont j'ai parlé précédemment (5).

(1) Ces paroles sont empruntées au *Quam oblationem* (prière qui précède immédiatement la consécration), mais le sens en est tout différent : « Quam oblationem tu, Deus, in omnibus, quaesumus, benedictam, adscriptam, ratam, rationabilem, acceptabilemque facere digneris... »

(2) Ceci est pris à la fin du *Supplices te rogamus :* « ut quotquot ex hac altaris participatione, sacrosanctum Filii tui Corpus et Sanguinem sumpserimus omni benedictione coelesti et gratia repleamur. » Cette participation au corps et au sang du Christ, dans l'esprit de Cranmer, est toute différente de celle qu'enseigne l'Église catholique. Elle est spirituelle, non réelle. « Dans le livre de la sainte Communion, dit-il dans sa *Defence of the True Doctrine of the Sacrament* (édit. Parker Society, p. 271) nous ne demandons point que le pain et le vin *deviennent* le corps et le sang du Christ; mais qu'ils *soient pour nous* le corps et le sang du Christ, c'est à dire que nous puissions les manger et les boire de telle sorte que nous devenions participants *(spirituellement)* de son corps crucifié et de son sang répandu pour notre rédemption. » — La priere du « Prayer-Book » est à la page 201 de l'édition citée.

(3) Il supprime le *Libera nos quaesumus* qui n'est que le développement du *Libera nos a malo* du *Pater*, d'où son nom d'*embolismus* (développement) (Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 176). L'*Agnus Dei* se chante pendant la communion (*Prayer-Book*, p. 206). Jusqu'au XIIe siècle, cette prière ne fut pas récitée par le prêtre mais chantée par le chœur, durant la fraction de l'hostie. Elle fut introduite dans la messe, au VIIe siècle, par le pape Sergius I (Duchesne, *op. cit.*, p. 177).

(4) La prière *Haec commixtio*, qui suit la fraction de l'hostie, est remplacée par une autre où l'on affirme de nouveau que le sacrifice de la croix est unique et non renouvelé par la messe : « Le Christ, notre agneau pascal, s'est offert pour nous *une fois pour toutes*, quand il chargea son corps de nos fautes sur la croix... » *Prayer-Book*, édit. Griffith Farran, p. 204.

(5) Toutefois on a retranché de la formule de l'absolution de 1548 ces paroles qui mentionnaient le pouvoir de l'Église de remettre les péchés : « Notre divin Seigneur a laissé à son Église le pouvoir d'absoudre les pécheurs repentants de leur faute » ; le prêtre dit seulement : « Dieu tout puissant, notre père céleste, qui, dans sa grande miséricorde, a promis le pardon des fautes à tous ceux qui retournent à lui avec un repentir sincère et une vive foi... » (*Prayer-Book*, p. 204). La première formule fut réservée pour l'Extrême-Onction, les confessions privées (*Prayer-Book*, p. 243). — Après

Digitized by Google

La messe du « Prayer-Book », ainsi dépouillée de son caractère de sacrifice (1) et ramené à un service de louange et d'action de grâces (2), ressemble beaucoup à celle de Luther, à sa « messe latine » de 1523, et à sa « messe allemande » de 1526 (3). Le calque est

la communion du peuple, on chante un verset de l'Écriture (il y en a 22 à choisir, *Ibid.*, p. 206-207); ce verset, dit *Communion* dans l'ancien missel (parce qu'il se chantait au XIe siècle durant la communion), le « Prayer-Book » l'appelle *Post-communion*, nom réservé jusqu'ici à la prière qui suivait. La prière invariable qui précède la bénédiction finale est inspirée du *Qui me refecisti de sacratissimo corpore et sanguine* du missel de Sarum (prière qui suit immédiatement la communion): « Dieu tout puissant et éternel, nous vous remercions d'avoir bien voulu, dans ces sacrés mystères, nous nourrir de la nourriture spirituelle des très précieux corps et sang de votre fils.·. » (*Ibid.*, p. 208). Puis le prêtre finit l'office avec la bénédiction qui clôt aujourd'hui encore la communion : « La paix du Seigneur, qui surpasse toute compréhension, garde vos cœurs et vos esprits dans la connaissance et l'amour de Dieu et de son fils Jésus-Christ, notre Seigneur; et que la bénédiction de Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, soit et demeure toujours avec vous. » (*Ibid.*, p. 208.)

On ne réserva point l'Eucharistie. Aussi pour les malades qui désiraient recevoir le viatique dut-on célébrer en leur présence. « The Communion of the Sicke » *First Prayer-Book*, édit. Griffith Farran, p. 247 et ss.

(1) La chasuble, qui est le vêtement proprement sacerdotal et dont la croix rappelle l'idée de sacrifice, n'était plus nécessaire; on pouvait la remplacer par la chape que portent de simples clercs et même des laïcs (4me rubrique du *Prayer-Book*, p. 195). Les signes de croix, que fait le prêtre sur le pain et le vin consacrés, étaient supprimés du « Prayer-Book »; ils servent en effet à désigner davantage l'oblation sainte, à marquer l'identité de la victime présente sur l'autel avec celle offerte sur la croix. Il est vrai que les divers gestes du prêtre, durant les cérémonies du culte, étaient laissés à la dévotion de chacun, d'après cette rubrique générale : « Quand à s'agenouiller, se signer, élever les mains, se frapper la poitrine etc., on peut, sans blâme, user ou non de ces gestes, suivant la dévotion de chacun. » (*Prayer-Book*, édit. Griffith Farran, p. 268). Mais l'Acte du Parlement de 1549 ordonna de s'en tenir strictement à l'ordre et à la forme du « Prayer-Book » sans y rien ajouter.

(2) « Si quelqu'un dit que le sacrifice de la messe est seulement un sacrifice de louange et d'action de grâces..., qu'il soit anathème. » Canon III de la XXIIme session du concile de Trente. — Luther, dans un écrit de 1530, se réjouit qu'il y ait, dans la messe, tant de prières de louange et d'action de grâces, comme le *Gloria*, l'*Alleluia*, le *Credo*, la *Préface*, le *Sanctus*, l'*Agnus Dei*. « En conséquence, dit-il, nous les conservons dans notre messe. » (Jacoby, *Liturgik der Reformatoren*, t. I, p. 129). Cranmer, au moment où il s'occupait du « Prayer-Book », écrivait un livre dont la dernière partie était consacrée à l'abus du sacrifice de la messe et où il insistait sur « le sacrifice de louange et d'action de grâces » c'est-à-dire sur « l'oblation de nous-mêmes ». (*Works on the Supper*, Parker Society, p. 354.)

(3) Là Luther posait les règles liturgiques nouvelles, conservant des anciens missels ce qui concordait avec sa notion de la messe et en retranchant

Digitized by Google

nos âmes et nos corps, pour être un raisonnable, saint et vivant sacrifice (1), vous demandant humblement que quiconque participera à cette sainte *communion*, reçoive dignement le très précieux corps et le très précieux sang de votre Fils, Jésus-Christ (2). »

La dernière partie de la messe, celle qui suit le *Pater*, se rapporte entièrement á la communion : elle se compose de prières préparatoires et d'actions de grâce. Le « Prayer-Book » suit à peu près l'ancien missel (3) ; mais il omet la fraction de l'hostie et la commixtion des espèces dans le calice, deux rites qui, dans le symbolisme du moyen-âge, rappelaient l'idée de victime (4). L'office se termine par la comuunion du prêtre et des fidèles, conformément au « Livre de la Communion » de 1548, dont j'ai parlé précédemment (5).

(1) Ces paroles sont empruntées au *Quam oblationem* (prière qui précède immédiatement la consécration), mais le sens en est tout différent : « Quam oblationem tu, Deus, in omnibus, quaesumus, benedictam, adscriptam, ratam, rationabilem, acceptabilemque facere digneris... »

(2) Ceci est pris à la fin du *Supplices te rogamus* : « ut quotquot ex hac altaris participatione, sacrosanctum Filii tui Corpus et Sanguinem sumpserimus omni benedictione coelesti et gratia repleamur. » Cette participation au corps et au sang du Christ, dans l'esprit de Cranmer, est toute différente de celle qu'enseigne l'Église catholique. Elle est spirituelle, non réelle. « Dans le livre de la sainte Communion, dit-il dans sa *Defence of the True Doctrine of the Sacrament* (édit. Parker Society, p. 271) nous ne demandons point que le pain et le vin *deviennent* le corps et le sang du Christ; mais qu'ils *soient pour nous* le corps et le sang du Christ, c'est à dire que nous puissions les manger et les boire de telle sorte que nous devenions participants *(spirituellement)* de son corps crucifié et de son sang répandu pour notre rédemption. » — La prière du « Prayer-Book » est à la page 201 de l'édition citée.

(3) Il supprime le *Libera nos quaesumus* qui n'est que le développement du *Libera nos a malo* du *Pater*, d'où son nom d'*embolismus* (développement) (Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 176). L'*Agnus Dei* se chante pendant la communion (*Prayer-Book*, p. 206). Jusqu'au XIIe siècle, cette prière ne fut pas récitée par le prêtre mais chantée par le chœur, durant la fraction de l'hostie. Elle fut introduite dans la messe, au VIIe siècle, par le pape Sergius I (Duchesne, *op. cit.*, p. 177).

(4) La prière *Haec commixtio*, qui suit la fraction de l'hostie, est remplacée par une autre où l'on affirme de nouveau que le sacrifice de la croix est unique et non renouvelé par la messe : « Le Christ, notre agneau pascal, s'est offert pour nous *une fois pour toutes*, quand il chargea son corps de nos fautes sur la croix... » *Prayer-Book*, édit. Griffith Farran, p. 204.

(5) Toutefois on a retranché de la formule de l'absolution de 1548 ces paroles qui mentionnaient le pouvoir de l'Église de remettre les péchés : « Notre divin Seigneur a laissé à son Église le pouvoir d'absoudre les pécheurs repentants de leur faute » ; le prêtre dit seulement : « Dieu tout puissant, notre père céleste, qui, dans sa grande miséricorde, a promis le pardon des fautes à tous ceux qui retournent à lui avec un repentir sincère et une vive foi... » (*Prayer-Book*, p. 204). La première formule fut réservée pour l'Extrême-Onction, les confessions privées (*Prayer-Book*, p. 243). — Après

Digitized by Google

La messe du « Prayer-Book », ainsi dépouillée de son caractère de sacrifice (1) et ramené à un service de louange et d'action de grâces (2), ressemble beaucoup à celle de Luther, à sa « messe latine » de 1523, et à sa « messe allemande » de 1526 (3). Le calque est

la communion du peuple, on chante un verset de l'Écriture (il y en a 22 à choisir, *Ibid.*, p. 206-207); ce verset, dit *Communion* dans l'ancien missel (parce qu'il se chantait au XIe siècle durant la communion), le « Prayer-Book » l'appelle *Post-communion*, nom réservé jusqu'ici à la prière qui suivait. La prière invariable qui précède la bénédiction finale est inspirée du *Qui me refecisti de sacratissimo corpore et sanguine* du missel de Sarum (prière qui suit immédiatement la communion): « Dieu tout puissant et éternel, nous vous remercions d'avoir bien voulu, dans ces sacrés mystères, nous nourrir de la nourriture spirituelle des très précieux corps et sang de votre fils.·. » (*Ibid.*, p. 208). Puis le prêtre finit l'office avec la bénédiction qui clôt aujourd'hui encore la communion : « La paix du Seigneur, qui surpasse toute compréhension, garde vos cœurs et vos esprits dans la connaissance et l'amour de Dieu et de son fils Jésus-Christ, notre Seigneur; et que la bénédiction de Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, soit et demeure toujours avec vous. » (*Ibid.*, p. 208.)

On ne réserva point l'Eucharistie. Aussi pour les malades qui désiraient recevoir le viatique dut-on célébrer en leur présence. « The Communion of the Sicke » *First Prayer-Book*, édit. Griffith Farran, p. 247 et ss.

(1) La chasuble, qui est le vêtement proprement sacerdotal et dont la croix rappelle l'idée de sacrifice, n'était plus nécessaire; on pouvait la remplacer par la chape que portent de simples clercs et même des laïcs (4me rubrique du *Prayer-Book*, p. 195). Les signes de croix, que fait le prêtre sur le pain et le vin consacrés, étaient supprimés du « Prayer-Book »; ils servent en effet à désigner davantage l'oblation sainte, à marquer l'identité de la victime présente sur l'autel avec celle offerte sur la croix. Il est vrai que les divers gestes du prêtre, durant les cérémonies du culte, étaient laissés à la dévotion de chacun, d'après cette rubrique générale : « Quand à s'agenouiller, se signer, élever les mains, se frapper la poitrine etc., on peut, sans blâme, user ou non de ces gestes, suivant la dévotion de chacun. » (*Prayer-Book*, édit. Griffith Farran, p. 268). Mais l'Acte du Parlement de 1549 ordonna de s'en tenir strictement à l'ordre et à la forme du « Prayer-Book » sans y rien ajouter.

(2) « Si quelqu'un dit que le sacrifice de la messe est seulement un sacrifice de louange et d'action de grâces..., qu'il soit anathème. » Canon III de la XXIIme session du concile de Trente. — Luther, dans un écrit de 1530, se réjouit qu'il y ait, dans la messe, tant de prières de louange et d'action de grâces, comme le *Gloria*, l'*Alleluia*, le *Credo*, la *Préface*, le *Sanctus*, l'*Agnus Dei*. « En conséquence, dit-il, nous les conservons dans notre messe. » (Jacoby. *Liturgik der Reformatoren*, t. I, p. 129). Cranmer, au moment où il s'occupait du « Prayer-Book », écrivait un livre dont la dernière partie était consacrée à l'abus du sacrifice de la messe et où il insistait sur « le sacrifice de louange et d'action de grâces » c'est-à-dire sur « l'oblation de nous-mêmes ». (*Works on the Supper*, Parker Society, p. 354.)

(3) Là Luther posait les règles liturgiques nouvelles, conservant des anciens missels ce qui concordait avec sa notion de la messe et en retranchant

Digitized by Google

manifeste. Les changements faits par Cranmer sont ceux que conseillait Luther (1) : suppression des prières du bas de l'autel, chant du psaume entier à l'introït; transformation de l'offertoire en offrande pour les pauvres; séparation, à l'offertoire, des communiants de ceux qui ne communient pas; omission, après le *Pater*, de l'*embolismus*, de la fraction de l'hostie et de la commixtion des espèces ; mêmes prières finales (2). Au lieu de demander, comme auparavant, que le pain et le vin *deviennent* le corps et le sang du Christ, on demande qu'ils le *soient* : ce qui semble substituer la doctrine de la concomitance à celle de la transsubstantion (3). Les paroles même de l'institution de la Cène, à la consécration, sont semblables à celles de la liturgie luthérienne de Brandebourg-Nuremberg, œuvre d'Osiandre, l'oncle par alliance de Cranmer (4).

ce qui lui était contraire. Elles furent la base des nombreuses liturgies luthériennes du XVIe siècle. Cf. RICHTER, *Die evangelischen Kirchenordnungen des XVIten Jahrhunderts. Urkunden und Regesten zur Geschichte des Rechts und der Verfassung der evangelischen Kirche in Deutschland*, Weimar, 1846; P. DREWS, *Studien zur Geschichte des Gottesdiensten und des gottesdienstlichen Lebens*, Tübingen, 1906-1910.

(1) Luther ne rejetait pas complètement la messe : « Nous ne pouvons nier, dit-il, que la messe et la communion du pain et du vin soient directement institués par le Christ. » (DANIEL, *Codex liturgicus*. Leipzig, 1847, t. II, p. 18.)

(2) Après la communion, Luther fait chanter un verset de l'Écriture et supprime l'ancienne postcommunion « qui presque toujours fait allusion au sacrifice ». Ainsi en est-il dans le « Prayer-Book ». Luther suggère à la place une prière nouvelle et invariable, qui correspond à la prière d'action de grâces du même « Prayer-Book » (p. 208).

(3) *Prayer-Book*, p. 203. Aussi Thirlby, l'évêque de Westminster, protesta-t-il contre ce changement. GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, App. V, p. 404.

(4) La formule de l'institution, dans la liturgie de Brandebourg-Nuremberg de 1533, est la recension de celle donnée par Luther dans sa « messe allemande » de 1526. Cette formule fut imprimée dans le catéchisme luthérien de Nuremberg, traduit en latin par Justus Jonas; Cranmer la traduisit à son tour en anglais, dans son catéchisme de 1548, qui n'est autre chose que la traduction de Justus Jonas; et, en 1549, il l'adopta pour le « Livre de la commune Prière ». Cranmer ne l'emprunta donc point, comme on l'a cru longtemps, au missel mozarabe (SCUDAMORE, *Notitia eucharistica*, 2e édition, p. 600-601); si Luther consulta ce missel, il s'inspira surtout du texte de saint Paul. Voici la formule mozarabe : « Dominus noster Jesus Christus in qua nocte tradebatur accepit panem et gratias agens benedixit ac fregit, dedit que discipulis suis dicens accipite et manducate. Hoc est corpus meum quod pro vobis tradetur. Quotiescumque manducaveritis, hoc facite in meam commemorationem. Similiter et calicem postquam coenavitdicens : Hic est calix novi testamenti in meo sanguine qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum. Quotiescumque biberitis : hoc facite in meam commemorationem. » La formule du « Prayer-Book » de 1549 est la suivante : « (qui) dans la même nuit qu'il fut trahi, prit du pain, le bénit et rendit grâces,

Digitized by Google

Richard Hilles écrit de Londres à Bullinger, le 1er juin 1549 : « Nous avons la célébration uniforme de l'Eucharistie dans tout le royaume, sur le modèle des Églises de Nuremberg et de Saxe (1). »

Le fond de l'œuvre et son esprit étaient donc bien luthériens. Dans sa forme toutefois elle resta un compromis. Somerset ne voulait pas de réforme trop brusque ni trop radicale. Il fallait aussi rallier, en partie au moins, les modérés (2). On fit des concessions.

La plus importante est celle du Canon, que Luther appelait « amas d'ordures » et « abominable Canon » (3). Les Luthériens blâmèrent les Anglicans de l'avoir conservé (4). On l'avait bien expurgé, on s'était bien efforcé d'en bannir toute idée de sacrifice ; mais on n'y était peut-être pas complètement arrivé. Il restait ça et là quelque chose des anciennes formules qui pouvait être interprété dans le sens orthodoxe. Ainsi on continuait à prier pour les vivants (5) et

le rompit et le donna à ses disciples, disant : Prenez, mangez, ceci est mon corps qui a été donné pour vous, faites ceci en souvenir de moi. Semblablement après avoir mangé, il prit une coupe et quand il eut rendu grâces, il la leur donna, disant : Buvez-en tous, c'est mon sang, celui du Nouveau Testament, qui a été répandu pour vous et pour beaucoup pour la rémission de leurs fautes. Faites ceci toutes les fois que vous le boirez en souvenir de moi » (*Prayer-Book* p. 205. Cf. GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, Append. VI, p. 144 et suiv.). Toutefois Cranmer ajouta au texte de Brandebourg-Nuremberg « il bénit », traduction de *benedixit* que les luthériens firent le synonyme de « il rendit grâces », pour éviter l'idée de transsubstantion attachée par certains à ce mot. Ridley écrit en effet : « Innocent, un évêque de Rome des derniers temps, et Duns (*Duns Scott*) attribuent cette œuvre de la transsubstantion au mot *benedixit* ». (RIDLEY, *Works*, Parker Society, p. 26.)

(1) *Original Letters*, Parker Soc., p. 226. Richard Hilles avait vécu à Strasbourg de longues années et connaissait les divers services religieux des protestants.

(2) Cf. GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, p. 177-178.

(3) Loquor autem de Canone illo lacere et abominabili ex multorum laciniis seu sentina collecto, ibi coepit missa fieri sacrificium, ibi addita offertoria... » (DANIEL, *Codex Liturgicus*, t. II, p. 82). Le canon VI de la XXIIme session du concile de Trente (17 septembre 1562) s'exprime ainsi : « Si quelqu'un dit que le canon de la messe contient des erreurs et que pour cela il en faut supprimer l'usage, qu'il soit anathème. »

(4) BUCER, *Scripta Anglicana*. Bâle, 1577, p. 371. Les Luthériens blâmèrent aussi la suppression de l'élévation de l'hostie et du calice (*First Prayer-Book*, p. 203). Les liturgies grecques placent l'élévation de l'hostie avant la communion, l'autel étant caché jusque là au peuple par des rideaux. Dans l'Église latine, il n'y eut, avant le XIIe siècle, que la *petite élévation*, qui se fait, avant le *Pater*, aux mots du Canon : *omnis honor et gloria*. L'usage actuel date de l'hérésie de Bérenger, contre laquelle on voulut ouvertement protester.

(5) On priait pour le roi, le conseil royal, les évêques, les ministres du culte, le peuple chrétien tout entier.

Digitized by Google

pour les morts (1). Ceci, dira plus tard Gardiner, implique la notion de sacrifice propitiatoire (2). On louait Dieu de s'être manifesté en ses Saints et principalement dans la Vierge Marie, les patriarches, les prophètes, les apôtres et les martyrs (3). Ne pouvait-on pas ainsi célébrer encore la messe en leur honneur et pour obtenir leur entremise : ce que condamnaient les protestants (4)? Enfin, dans le débat qui eut lieu au Parlement pour la réception du « Prayer-Book », les Henriciens obtinrent une modification importante de la dernière rubrique de la communion (5). On y substitua les mots « sacrement du corps » et « sacrement du sang » à ceux de « sacrement du pain » et « sacrement du vin ». L'évêque Bonner s'était plaint énergiquement que les expressions *pain* et *vin*, à cet endroit de l'office, fussent une hérésie (6). « Vous trouverez diverses choses à blâmer dans la Cène, écrit Dryander (7) en envoyant le « Prayer-Book » à son maître Bullinger, car ce livre s'exprime d'une façon vraiment obscure ; et malgré tous ses efforts pour l'interpréter avec candeur, on ne peut éviter de grandes absurdités. La raison en est que les

(1) « Nous recommandons à votre miséricorde, *Seigneur*, tous *vos autres serviteurs* qui sont partis loin de nous, *avec le signe de la foi et qui maintenant reposent dans le sommeil de la paix. Accordez-leur, nous vous en prions*, votre miséricorde et votre *paix* éternelle. » C'est le Memento des morts dont la plupart des paroles (celles qui sont en italique) sont empruntées à l'ancien Memento. Mais on l'a transposé ; au lieu de le laisser après la consécration, on l'a placé avant (*Prayer-Book*, p. 203). — Le service des funérailles prévoit et règle la célébration de la messe : « *The celebracion of the Holy Ccommunion when there is a burial of the dead* » ; introït, collecte, épître et évangile spéciaux sont prescrits (*First Prayer-Book*, p. 256-258). Tout ceci disparaîtra des *Prayer-Books* qui suivront.

(2) *An explication and assertion of the true Catholic faith touching the most blessed Sacrament of the altar*, édit. Parker Society des *Cranmer's Works*, 1844-1849 (Cranmer en répliquant à Gardiner réimprima tout au long le livre de ce dernier paru en 1551), p. 84.

(3) « Nous vous rendons louanges et actions de grâces infinies pour la merveilleuse grâce et vertu que vous manifestez en vos saints depuis le commencement du monde, et *particulièrement dans la glorieuse* et toute bénie *Vierge Marie, mère de votre Fils Jésus-Christ, notre Seigneur et Dieu*, et dans les saints Patriarches, Prophètes, *Apôtres et Martyrs* » (*Prayer-Book*, p. 202-203). C'est le *Communicantes* auquel sont empruntés les mots en italique ; il rappelait la communion de l'Église militante avec l'Église triomphante.

(4) « Si quelqu'un dit que c'est une imposture de célébrer des messes en l'honneur des saints, et pour obtenir leur entremise auprès de Dieu, comme c'est l'intention de l'Église, qu'il soit anathème. » Canon V de la XXIIe session du Concile de Trente. Cf. Hirsch, *The Doctrine of the Communion of Saints in the Ancient Church*. Londres, 1910.

(5) *First Prayer-Book*, p. 206.

(6) Gasquet et Bishop, *op. cit.*, Append. V, p. 406-407.

(7) De son vrai nom Enzinas, professeur de grec à Cambridge.

Digitized by Google

évêques ne purent durant longtemps s'entendre entre eux sur cet article » (1).

Le service de la Communion de 1549 n'était qu'une étape de la réforme rêvée ; il en marque la phase intermédiaire.

* * *

Le bréviaire fut également modifié. Cranmer en avait fait deux projets entre 1543 et 1548 (2) : le premier est le remaniement du bréviaire de Sarum d'après celui que le cardinal Quinones dédia à Paul III en 1535 (3) ; le second est la transition entre l'ancien office et le nouveau dont il se rapproche fort (4). Antiennes, répons, versets,

(1) *Original Letters*, Parker Society, p. 351.

(2) En 1543, la Convocation et le roi ordonnèrent la revision des livres liturgiques ; la Convocation de 1547 réclama le résultat de cette revision que Cranmer jugea incomplète et refusa de présenter ; en 1548, la chapelle royale suit un nouvel office que recommande Somerset, dans sa lettre du 4 septembre. COOPER, *Annals of Cambridge*, t. II, p. 18. C'est probablement de cet office que parle en mai 1548 la chronique de Wriothesley. *Wriothesley's Chronicle*, Camden Society, t. II, p. 2.

(3) *Breviarium romanum ex sacra potissimum scriptura et probatis sanctorum historiis nuper confectum*, Rome, 1535. Il a été réédité, à Cambridge, par Legg, en 1888, d'après l'édition de Venise de 1535. Le cardinal Quinones était un franciscain espagnol, ami et confident de Clément VII et de Paul III. Sa refonte du bréviaire romain en oblitère plus ou moins le caractère ancien et est une sorte de rupture avec le passé ; Paul III approuva son œuvre que Paul IV ne voulut jamais reconnaître. Le bréviaire de Quinones, autorisé pour la récitation privée et non publique, fut supprimé par Pie V en 1568. Il était très court. Cf. BATIFFOL, *Histoire du Bréviaire romain*, p. 222 et ss. — Un contemporain, Cornelius Schulting de Cologne, remarqua l'influence de ce bréviaire sur l'office divin des anglicans (*Bibliotheca ecclesiastica seu commentaria sacra de expositione et illustratione missalis et breviarii*, Cologne, 1599, t. IV, p. 124-125) et William Palmer, dès 1532, fit ressortir, dans ses *Origines liturgicae*, l'analogie des préfaces du cardinal et de Cranmer. Gasquet et Bishop (*op. cit.*, Append. III, p. 356-370) ont imprimé parallèlement les deux textes des préfaces ; et en publiant le premier projet de Cranmer (App. II, p. 317-352) ils ont indiqué en notes ce qui a été emprunté au bréviaire de Quinones. Cf. *The second recension of the Quignon breviary*, edited by J. Wickam Legg (Henry Bradshaw Society, t. 35. Londres, 1908).

Quinones avait été ministre général des Frères-Mineurs. Clément VII l'envoya deux fois en mission pacificatrice près de l'empereur. Pour le récompenser de s'être employé au rapprochement avec Charles-Quint (mars 1527), après le sac de Rome, il lui donna le chapeau (7 décembre 1527). Cf. LUC WADDING, *Annales Minorum*, t. XVI, p. 229-240 ; A. PIEPER, *Zur Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen*, p. 70-72. Fribourg, 1894,

(4) L'office est divisé déjà en deux parties : *Series Officii Matutini* et *Series Officii Vespertini* ; Complies et les quatre Petites Heures sont supprimées. — Ces deux projets, écrits en majeure partie par le secrétaire de Cranmer, Ralph Morice, et dont les corrections ainsi que certaines parties sont de la

Digitized by Google

hymnes disparaissent du « Prayer-Book » de 1549 (1). Le Psautier dut être lu en entier chaque mois (2), et les autres livre de l'Écriture, dans l'année (3). Les Petites Heures (Prime, Tierce, Sexte, None) et les Complies furent supprimées (4). L'office se divisa en deux parties

main de Cranmer, se trouvent dans le Ms. reg. 7 B. IV du British Museum. GASQUET et BISHOP les ont publiés dans les Appendices II, III et IV d'*Edward VI and the Book of Common Prayer* (p. 311-395). Cf. *ibid.*, chap. II et III.

(1) « On a retranché, dit la préface (*First Prayer-Book*, p. 4), les antiennes, les répons, les invitatoires et autres choses semblables qui interrompent la lecture continue de l'Écriture ». Le cardinal Quinones avait donné l'exemple de ces suppressions, sauf pour les hymnes, que conserve encore le second projet de Cranmer (vingt-six, dont vingt sont empruntées au bréviaire de Sarum et six à l'*Elucidatorium Ecclesiasticum* de Clichtovens). Quand il fut question en 1543 de reviser les livres liturgiques, Henri VIII ordonna de les expurger de tous versets, répons et collectes. WILKINS, *Concilia*, t. III, p. 863.

(2) Le cardinal Quinones le faisait réciter dans la semaine. La table des psaumes (*First Prayer-Book*, p. 7) divise les 150 psaumes en 30 jours. Les mois de 31 jours, on dit, le 31, les mêmes psaumes que la veille. En février, les psaumes du deuxième jour se récitent le 1 (ceux du premier jour ont été dits le 31 janvier) et ceux du trentième sont lus le 1 du mois de mars, qui a 31 jours.

(3) Le Nouveau Testament fut lu, en première leçon, une fois par an, à l'exception, dit la préface, de certains livres ou chapitres moins édifiants. On dut lire le Nouveau Testament, en seconde leçon, trois fois par an, sauf l'Apocalypse dont on tira des leçons pour quelques fêtes seulement. (Cf. Relation de Barbaro de 1551; ALBÈRI, *Relazioni degli ambiasciatori veneti*, série I, t. II, p. 247). Les grandes fêtes ont des leçons propres. Le bréviaire de Quinones faisait également lire presque toute l'Écriture durant le cours de l'année. — Les fêtes des saints sont réduites aux suivantes : Conversion de St Paul, Purification, St Mathias, l'Annonciation, St Marc, Sts Philippe et Jacques, St Barnabé, la Nativité de St Jean-Baptiste, St Pierre, Ste Marie-Magdeleine, St Jacques, St Barthélémy, St Mathieu, St Michel, St Luc, Sts Simon et Jude, la Toussaint, St André, St Thomas, St Jean l'Évangéliste, les Sts Innocents. La Convocation de 1543 avait décidé d'exclure des livres liturgiques le nom de tous les saints que ne mentionnait pas l'Écriture. WILKINS, *Concilia*, t. III, p. 863.

(4) Dans son second projet de l'office divin, Cranmer disait : « *Completorium* hic in totum ommittendum censuimus, et similiter horas illas consuetas *Primam, Tertiam, Sextam* et *Nonam*. Tunc quod in his omnibus fiat parum utilis et ociosa rerum semper earundem repetitio, tum et jam quod instar ludibrii videatur, eandem horarum partitionem retinere quam olim prisci patres observabant quum mos ille septies in die orandi jampridem in ecclesia exoleverit, soleamusque nunc bis tantum in die ad preces convenire. Et in locum completorii lectiones illas duas vespertinas suffecimus, que semper alie atque alie occurrentes ut utilitatis plus, ita et tedii minus tam lectoribus quam auditoribus afferent » GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, Append. III, p. 376. Dans la primitive église, les prières fondamentales, universellement en usage, furent matines et vêpres, la prière du matin et celle du soir. DUCHESNE, *op. cit.*, chap. XVI.

Digitized by Google

correspondant aux deux grandes divisions de la journée : Matines (1) et Vêpres (evensong), de longueur presque semblable (2). L'ensemble de l'office divin, sa disposition générale, sa réduction aux matines et aux vêpres, offrent une grande analogie avec la liturgie luthérienne du temps (3).

Cette similitude se retrouve dans le rituel. Pour le baptême, un tiers environ, tiré de l'ancien rituel de Sarum (4), est éparpillé ça et là, par phrases ou membres de phrases (5). Le reste, s'il n'est pas original (6), a été emprunté au rituel de Luther de 1524 (7). On conserve l'exorcisme, l'onction sur le front, l'imposition du vêtement

(1) Des Laudes on ne conserva que le *Benedictus* et, en Carême, le psaume *Omnia opera domini domino.*

(2) A Matines, après le *Pater*, le *Domine labia mea aperies* et le *Deus in adjutorium*, on récite le *Venite exultemus*, les psaumes du jour, avec le *Gloria* à la fin de chacun d'eux, la première leçon, le *Te Deum*, remplacé en Carême par le *Benedicite omnia opera domini domino*, la deuxième leçon, le *Benedictus*, le credo, le *Pater*, les suffrages pour le roi, le clergé et le peuple et trois oraisons (la première du jour, la seconde pour la paix, la troisième pour obtenir la grâce divine). A Noël, à l'Épiphanie, à Pâques, à l'Ascension, à la Pentecôte et à chaque dimanche après la Trinité, on récite le Symbole de St Athanase, après le *Benedictus* (*The First Prayer-Book*, p. 21-26, 28-30). La légende des saints qui se disait en troisième leçon est supprimée. La Convocation de 1543 avait déjà décidé de bannir des livres liturgiques « toutes feintes légendes ». WILKINS, *Concilia*, t. III, p. 863. — Aux Vêpres, après le *Pater* et le *Deus in adjutorium*, on dit les psaumes du jour, la première leçon, le *Magnificat*, la deuxième leçon, le *Nunc dimittis* et trois oraisons (la première du jour, la seconde pour la paix, la troisième contre les périls de la nuit). *First Prayer-Book*, p. 27-28. Cf. DIXON, *History of the Church of England*, t. III, p. 15 et suiv.

(3) La liturgie anglicane, écrit Cornelius Schulting, « suit presque en tout les coutumes et les rites des luthériens orthodoxes... ; des luthériens ils ont reçu cette forme brève des prières *(du bréviaire)* » *Bibliotheca Ecclesiastica*, Cologne, 1599, t. IV, p. 124-125.

(4) Soixante-cinq à soixante-dix lignes sur deux cent quarante à peu près.

(5) Sauf une prière entière, qui se trouve d'ailleurs dans le rituel de Luther. — La rubrique pour l'immersion, quand l'enfant est bien portant, s'inspire du rituel de Sarum : « Alors le prêtre prendra l'enfant dans ses mains, et en demandera le nom. Puis en le nommant, il l'immergera trois fois dans l'eau; la première fois, il plongera le côté droit; la seconde, le côté gauche, la troisième, la figure. Faisant ainsi avec discrétion et prudence, il dira : « Je te baptise etc. » *The first Prayer-Book*, p. 221. Le « Prayer-Book » d'Élisabeth maintint cette coutume (édit. Griffith Farran, p. 110).

(6) Au moins en apparence. Il serait difficile, à moins d'une étude entièrement détaillée, d'indiquer la provenance de chaque phrase du rituel.

(7) Plutôt qu'à la *Pia Consultatio* d'Hermann von Wied, comme on l'a dit quelquefois. — L'évangile de saint Mathieu, que le rituel de Sarum faisait réciter sur l'enfant, est remplacé par le passage correspondant de saint Marc (ch. XV, 13-16) que Luther avait adopté.

Digitized by Google

blanc ou *chrisom* (1), cérémonies qui disparaîtront des « Prayer-Books » de 1552 et d'Élisabeth (2). Quand l'enfant a été baptisé à la maison, les prescriptions du rituel visent moins à suppléer aux cérémonies ecclésiastiques du baptême qu'à fournir la preuve de sa validité. Aussi néglige-t-on l'exorcisme et l'onction (3), tandis qu'on attache une grande importance aux rubriques du début (4), à l'enquête près des parents (5), au certificat (6), qui ont pour but de s'assurer du baptême — toutes choses nettement empruntées au texte allemand de la *Pia Consultatio* d'Hermann von Wied (1543) (7).

La Confirmation, d'après le « Prayer-Book » de 1549, a non seulement pour but de fortifier le chrétien (8) et de lui donner le courage de confesser sa foi (9), mais surtout de lui faire ratifier, par une

(1) *The First Prayer-Book*, p. 218, 219, 221. Cf. sur les anciennes cérémonies du baptême Duchesne, *op. cit.*, p. 308 et ss. — L'onction se fait sans huile bénite : « l'huile n'est bénite ni pour le baptême, ni pour un autre sacrement. » Relation de Barbaro de 1581; Albéri, *op. cit.*, série I, t. I, p. 247.

(2) Cependant le prêtre continuera à faire le signe de la croix sur le front de l'enfant : « Nous recevons cet enfant dans la société du troupeau du Christ, et nous le signons du signe de la croix, pour marquer que désormais il ne doit point rougir de confesser la foi du Christ crucifié... » *Prayer-Book of Elisabeth*. édit. Griffith Farran, p. 111.

(3) On conserve l'imposition du « chrisom ». *The First Prayer-Book*, p. 225.

(4) En particulier à celle-ci : « ... Si l'enfant baptisé de cette sorte à la maison vit, il convient de le porter à l'église, pour permettre au prêtre d'examiner et de rechercher s'il a été validement baptisé ou non. Et si ceux qui apportent un enfant à l'église peuvent assurer qu'il est déjà baptisé, le prêtre les questionnera. » *The First Prayer-Book*, p. 225.

(5) « Par qui l'enfant a-t-il été baptisé ? — Qui était présent lorsqu'il fut baptisé ? — A-t-on demandé l'aide et la grâce de Dieu en cette nécessité ? — Avec quoi a-t-on baptisé l'enfant ? — De quelles paroles s'est-on servi ? — Pense-t-on que l'enfant soit validement et parfaitement baptisé ? » *Loc. cit.* Dans le cas de doute, le prêtre renouvelle le baptême sous condition. *Ibid.*, p. 226.

(6) « Je vous certifie que, dans ce cas particulier, vous avez bien agi et conformément aux règles concernant le baptême de cet enfant, qui, né dans la faute originelle et la colère de Dieu, est devenu l'enfant de Dieu et l'héritier de la vie éternelle, grâce au bain régénérateur du baptême ; car N. S. J. Ch. ne refuse point sa grâce et sa miséricorde à de tels enfants, mais il les appelle à lui, comme le saint Évangile nous en donne une preuve pour notre réconfort. » Suivent les versets 13-16 du chap. de saint Marc : « Laissez venir à moi les petits enfants. » *Ibid.*, p. 224.

(7) Cranmer ne se servit point de la traduction anglaise (*Cologne Reformation*) de 1547 et 1548 faite sur la traduction latine et non sur l'original allemand. La traduction latine est plus longue, plus diffuse. Cf. Bulley, *Communion and baptismal office*, p, viii.

(8) *The First Prayer-Book*, p. 228, rubrique 3.

(9) *Ibid.*, rubrique 4.

Digitized by Google

profession publique, les promesses prises en son nom au baptême. Cette fin, qui est la première mentionnée par le « Prayer-Book » (1), n'était nullement indiquée dans l'ancien rite (2); elle a été inspirée par la liturgie des Églises luthériennes, où la Confirmation n'est autre chose que le couronnement de l'instruction catéchistique (3). On supprima l'onction du chrême, bien qu'elle ait paru jusqu'ici un des signes caractéristiques de la Confirmation, communément appelée *sacramentum chrismatis* (4); il ne resta plus que l'imposition des mains, comme chez les luthériens (5).

(1) Il faut faire confirmer les enfants : « Premièrement, parce que les enfants, arrivés à l'âge de raison et ayant appris ce que leurs parrains et marraines ont promis pour eux au baptême, doivent le ratifier et le confesser eux-mêmes devant l'Église, de leur propre bouche, par leur propre consentement; ils doivent aussi promettre de s'efforcer, avec la grâce de Dieu, d'observer et de garder toutes ces choses, comme s'ils y avaient consenti de leur propre bouche et mouvement. » *Ibid.*, p. 228. Suivait (p. 229-231) un petit catéchisme ou résumé des principales vérités de foi que les enfants devaient savoir avant d'être admis à la Confirmation. On y demandait, au commencement : « Qu'ont fait pour vous, à votre baptême, votre parrain et votre marraine ? »

(2) Dans les premiers temps du christianisme, on donnait la Confirmation aussitôt après le baptême, même aux enfants.

(3) Daniel, *Codex Liturgicus*, t. II, p. 274-275. — La dernière rubrique du « Prayer-Book » (p. 232) prescrivait de n'admettre aucun enfant à la communion avant qu'il fût confirmé. Cf. Relation de Barbaro de 1551; Albéri, *op. cit.*, série, I, t. II, p. 247.

(4) Parmi les questions posées par Cranmer à la commission de 1543, la huitième demandait si la Confirmation *avec le chrême* se trouvait dans l'Écriture. La conclusion de la délibération fut que « tous conviennent, sauf l'évêque de Carlisle (*Aldrich*), qu'on ne rencontre point dans l'Écriture la Confirmation avec le chrême, mais seulement la Confirmation avec l'imposition des mains. » L'évêque de Londres, Bonner, et le docteur Robertson pensent que le chrême est de tradition apostolique. Cranmer nie même que l'imposition des mains soit dans l'Écriture et que la Confirmation soit un sacrement proprement dit. Henri VIII a noté en marge de la délibération : « Il n'est pas prouvé que le nom et la chose soient dans l'Écriture. » Burnet, *History of the Reformation*, édit. Pocock, t. IV, p. 465 et suiv.; t. VI, p. 243 et suiv.; Strype, *Ecclesiastical Memorials*, liv. I. ch. 41, et part. II, n° LXXXVIII. — L'Église grecque ne sépare point l'onction du chrême de l'imposition des mains. Saint Thomas (3 p., q. 72, a. 2) enseigne que l'onction est la seule matière essentielle du sacrement, tandis que certains croient que c'est l'imposition des mains. La plupart des théologiens modernes considèrent comme plus probable l'opinion d'après laquelle les deux choses sont requises. Mais l'opinion (de *Morin*, *Tapper*) qui admet que soit l'imposition, soit l'onction, constitue la matière essentielle, ne manque pas de valeur historique. L'imposition des mains est seule mentionnée dans l'Écriture et les Pères ne parlent du chrême qu'à la fin du IIe siècle.

(5) L'évêque continua toutefois à faire le signe de la croix sur le front du

Digitized by Google

L'Extrême-Onction subsiste encore : « Si le malade, dit la rubrique, désire recevoir l'onction, le prêtre la lui fera sur le front et sur la poitrine, en faisant le signe de la croix et en disant : « De même que ton corps est oint extérieurement de cette huile visible, puisse le Père céleste, le Dieu tout puissant, oindre intérieurement ton âme de son Saint-Esprit, lequel est esprit de force, de consolation, de soulagement et de joie. Qu'il daigne, dans sa grande miséricorde (si c'est sa sainte volonté), te rendre la santé du corps et la fortifier pour son service, t'envoyant le soulagement de tes souffrances, peines et maux tant corporels que spirituels... ; qu'il te pardonne toutes les fautes et offenses commises par tes sens, passions et charnelles affections ; qu'il daigne t'accorder par son Saint-Esprit, la force spirituelle pour repousser et surmonter toutes les tentatives et tous les assauts de ton adversaire, afin qu'il ne puisse prévaloir contre toi... (1) » Cette prière, quoique nouvelle, exprimait bien les effets que produit l'Extrême-Onction sur l'âme et sur le corps, d'après la doctrine de l'Église (2).

La confession auriculaire, sans être un sacrement (3), reste un usage louable que confirme une rubrique du « Prayer-Book ». A la « Visite des malades », il est dit : « Ici le malade fera une *confession spéciale*, s'il se sent la conscience chargée de fautes graves. Après cette confession, le prêtre l'absoudra, selon la formule qui suit, formule dont il se servira pour toute *confession privée :* Notre

confirmé, en disant : « Je te marque du signe de la croix... » *First Prayer-Book*, p. 232. — Cf. contre l'opinion des luthériens, Berthold Pirstinger (1465-1553) évêque de Chiemsee, *Teutsche Theologey*, Munich, 1528, rééditée en 1852 par Windischmann, 61.3.

(1) *First Prayer-Book*, p. 245. Cette oraison dont je ne cite qu'une partie était suivie du Psaume XIII, *Usque quo Domine*.

(2) La 17me question posée à la commission de 1543 portait sur l'Extrême-Onction : « L'onction du malade avec l'huile, pour remettre les péchés véniels, d'après l'usage actuel, est-elle citée dans l'Écriture ou dans quelque ancien auteur ? » Cranmer se prononça pour la négative, avec Barlow de St David et le Dr Coxe. Mais la majorité des évêques et des docteurs soutint l'opinion contraire (Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 494 et suiv.). La conclusion fut donc que « la chose est dans l'Écriture et dans les anciens auteurs » (*Ibid.*, t. VI, p. 245-248). Le Concile de Trente déclare (Session XIV, I) : « L'onction sainte des infirmes est un vrai sacrement du Testament Nouveau, institué par Notre-Seigneur, insinué par St Marc (VI, 13) et promulgué par St Jacques (VI, 14-15) ». — Barbaro, l'ambassadeur vénitien, écrit en 1551 que l'huile dont on se servait en Angleterre pour les onctions, n'était pas sacré « ma l'olio non é sacro né in questo, né in altro sacramento..., anche l'estrema unctione é d'olio semplice. » Albéri, *op. cit.*, sér. I, t. II, p. 247-248.

(3) Le Livre des Homélies le déclarait formellement, comme le fera le 35me des XXXIX articles d'Élisabeth.

Digitized by Google

Seigneur Jésus-Christ, qui a laissé à son Église le pouvoir d'absoudre les pécheurs vraiment repentants qui croient en lui, par sa grande miséricorde, te pardonne tes offenses ; par l'autorité qu'il m'a donnée, je t'absous de tes péchés, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen (1). » Les luthériens, à la conférence de Londres de 1538, avaient reconnu que la confession, sans être obligatoire, était une pratique fort recommandable et « qu'il fallait par toutes sortes de moyens la maintenir dans l'Église (2). »

(1) *First Prayer-Book*, p. 243.

(2) En effet l'article 8 des XIII articles de 1553 a pour titre : *De Poenitentia.* On y dit entre autres choses : « Valde utilem ac summe necessariam esse dicimus peccatorum confessionem quae auricularis dicitur et privatim fit ministris Ecclesiae. Quae sane confessio modis omnibus in Ecclesia retinenda est et magni facienda .... praecipue propter absolutionis beneficium, hoc est remissionem peccatorum, quae in hac confessione confitentibus offertur et exhibetur per absolutionem et potestatem clavium, juxta illud Christi (Joan. 20) : *Quorum remiseretis peccata* etc. Cui absolutioni certo oportet credere. Est enim vox Evangelii, qua minister per verbum, non suo sed Christi nomine et authoritate, remissionem peccatorum confitenti annuntiat ac offert. ... Quod si qui sunt qui eam vel damnant, vel rejiciunt, hi profecto se et in verbo Dei institutionem et absolutionis beneficium (quod in confessione datur) et alia multa atque ingentia commoda christianis valde utilia negligere et contemnere ostendunt ; nec animadvertunt se in orbem christianum maximam peccandi licentiam invehere, et magnam in omne scelus se ruendi occasionem praebere. » *Cranmer's Remains and Letters*, Parker Society, App. XIII ; HARDWICK, *A History of the articles of religion*, p. 226 et suiv. STRYPE (*Ecclesiastical Memorials*, I, App. nº CXII) a imprimé deux articles sur la Pénitence, dont le second concorde à peu près avec le véritable. Cf. le sermon de Luther sur la Pénitence de 1518. Luther apprécie l'utilité de la confession et la recommande sans en faire une obligation. SECKENDORF, *Commentarius de Lutheranismo*, édit. 1688, p 30.

La 15me des questions posées à la commission de 1543 demandait « si un homme était tenu par l'autorité de l'Écriture (d'après le texte *Quorum remiseritis* ou tout autre semblable) de confesser secrètement ses fautes mortelles à un prêtre, au cas où il pourrait en avoir un. » Cranmer soutint que non ; Barlow de St David opina comme lui. Les docteurs Cox, Tresham, Robertson dirent que « l'on n'était pas tenu de se confesser, si l'on pouvait apaiser d'une autre façon sa conscience. » Les évêques d'York, de Durham, de Londres, de Carlisle, et les docteurs Day, Carren, Oglethorpe, Redman, Craiford affirmèrent l'obligation de la confession (BURNET, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 460 et suiv.). Finalement on convint que « le pécheur, s'il veut obtenir le bénéfice de l'absolution conférée par le prêtre, doit confesser ses fautes. » Les uns ajoutèrent que l'absolution était *nécessaire*, s'il y avait un prêtre ; les autres, que c'était « la voie la plus sûre » (*Ibid.*, t. VI, p. 248).

Cranmer est de l'avis des luthériens : la confession n'est pas obligatoire mais fort profitable. « La confession des péchés dite auriculaire et faite en particulier aux ministres de l'Église, est très utile et très avantageuse ». *Cranmer's Works*. Parker Society, t. IV, p. 282-285. Et dans son catéchisme

Digitized by Google

L'Extrême-Onction subsiste encore : « Si le malade, dit la rubrique, désire recevoir l'onction, le prêtre la lui fera sur le front et sur la poitrine, en faisant le signe de la croix et en disant : « De même que ton corps est oint extérieurement de cette huile visible, puisse le Père céleste, le Dieu tout puissant, oindre intérieurement ton âme de son Saint-Esprit, lequel est esprit de force, de consolation, de soulagement et de joie. Qu'il daigne, dans sa grande miséricorde (si c'est sa sainte volonté), te rendre la santé du corps et la fortifier pour son service, t'envoyant le soulagement de tes souffrances, peines et maux tant corporels que spirituels... ; qu'il te pardonne toutes les fautes et offenses commises par tes sens, passions et charnelles affections ; qu'il daigne t'accorder par son Saint-Esprit, la force spirituelle pour repousser et surmonter toutes les tentatives et tous les assauts de ton adversaire, afin qu'il ne puisse prévaloir contre toi... (1) » Cette prière, quoique nouvelle, exprimait bien les effets que produit l'Extrême-Onction sur l'âme et sur le corps, d'après la doctrine de l'Église (2).

La confession auriculaire, sans être un sacrement (3), reste un usage louable que confirme une rubrique du « Prayer-Book ». A la « Visite des malades », il est dit : « Ici le malade fera une *confession spéciale*, s'il se sent la conscience chargée de fautes graves. Après cette confession, le prêtre l'absoudra, selon la formule qui suit, formule dont il se servira pour toute *confession privée :* Notre

confirmé, en disant : « Je te marque du signe de la croix... » *First Prayer-Book*, p. 232. — Cf. contre l'opinion des luthériens, Berthold Pirstinger (1465-1553) évêque de Chiemsee, *Teutsche Theologey*, Munich, 1528, rééditée en 1852 par Windischmann, 61.3.

(1) *First Prayer-Book*, p. 245. Cette oraison dont je ne cite qu'une partie était suivie du Psaume XIII, *Usque quo Domine*.

(2) La 17me question posée à la commission de 1543 portait sur l'Extrême-Onction : « L'onction du malade avec l'huile, pour remettre les péchés véniels, d'après l'usage actuel, est-elle citée dans l'Écriture ou dans quelque ancien auteur ? » Cranmer se prononça pour la négative, avec Barlow de St David et le Dr Coxe. Mais la majorité des évêques et des docteurs soutint l'opinion contraire (Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 494 et suiv.). La conclusion fut donc que « la chose est dans l'Écriture et dans les anciens auteurs » (*Ibid.*, t. VI, p. 245-248). Le Concile de Trente déclare (Session XIV, I) : « L'onction sainte des infirmes est un vrai sacrement du Testament Nouveau, institué par Notre-Seigneur, insinué par St Marc (VI, 13) et promulgué par St Jacques (VI, 14-15) ». — Barbaro, l'ambassadeur vénitien, écrit en 1551 que l'huile dont on se servait en Angleterre pour les onctions, n'était pas sacré « ma l'olio non é sacro né in questo, né in altro sacramento..., anche l'estrema unctione é d'olio semplice. » Albéri, *op. cit.*, sér. I, t. II, p. 247-248.

(3) Le Livre des Homélies le déclarait formellement, comme le fera le 35me des XXXIX articles d'Élisabeth.

Digitized by Google

Seigneur Jésus-Christ, qui a laissé à son Église le pouvoir d'absoudre les pécheurs vraiment repentants qui croient en lui, par sa grande miséricorde, te pardonne tes offenses ; par l'autorité qu'il m'a donnée, je t'absous de tes péchés, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen (1). » Les luthériens, à la conférence de Londres de 1538, avaient reconnu que la confession, sans être obligatoire, était une pratique fort recommandable et « qu'il fallait par toutes sortes de moyens la maintenir dans l'Église (2). »

(1) *First Prayer-Book*, p. 243.

(2) En effet l'article 8 des XIII articles de 1553 a pour titre : *De Poenitentia*. On y dit entre autres choses : « Valde utilem ac summe necessariam esse dicimus peccatorum confessionem quae auricularis dicitur et privatim fit ministris Ecclesiae. Quae sane confessio modis omnibus in Ecclesia retinenda est et magni facienda .... praecipue propter absolutionis beneficium, hoc est remissionem peccatorum, quae in hac confessione confitentibus offertur et exhibetur per absolutionem et potestatem clavium, juxta illud Christi (Joan. 20) : *Quorum remiseretis peccata* etc. Cui absolutioni certo oportet credere. Est enim vox Evangelii, qua minister per verbum, non suo sed Christi nomine et authoritate, remissionem peccatorum confitenti annuntiat ac offert. ... Quod si qui sunt qui eam vel damnant, vel rejiciunt, hi profecto se et in verbo Dei institutionem et absolutionis beneficium (quod in confessione datur) et alia multa atque ingentia commoda christianis valde utilia negligere et contemnere ostendunt ; nec animadvertunt se in orbem christianum maximam peccandi licentiam invehere, et magnam in omne scelus se ruendi occasionem praebere. » *Cranmer's Remains and Letters*, Parker Society, App. XIII ; HARDWICK, *A History of the articles of religion*, p. 226 et suiv. STRYPE (*Ecclesiastical Memorials*, I, App. n° CXII) a imprimé deux articles sur la Pénitence, dont le second concorde à peu près avec le véritable. Cf. le sermon de Luther sur la Pénitence de 1518. Luther apprécie l'utilité de la confession et la recommande sans en faire une obligation. SECKENDORF, *Commentarius de Lutheranismo*, édit. 1688, p. 30.

La 15me des questions posées à la commission de 1543 demandait « si un homme était tenu par l'autorité de l'Écriture (d'après le texte *Quorum remiseritis* ou tout autre semblable) de confesser secrètement ses fautes mortelles à un prêtre, au cas où il pourrait en avoir un. » Cranmer soutint que non ; Barlow de St David opina comme lui. Les docteurs Cox, Tresham, Robertson dirent que « l'on n'était pas tenu de se confesser, si l'on pouvait apaiser d'une autre façon sa conscience. » Les évêques d'York, de Durham, de Londres, de Carlisle, et les docteurs Day, Carren, Oglethorpe, Redman, Crafford affirmèrent l'obligation de la confession (BURNET, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 460 et suiv.). Finalement on convint que « le pécheur, s'il veut obtenir le bénéfice de l'absolution conférée par le prêtre, doit confesser ses fautes. » Les uns ajoutèrent que l'absolution était *nécessaire*, s'il y avait un prêtre ; les autres, que c'était « la voie la plus sûre » (*Ibid.*, t. VI, p. 248).

Cranmer est de l'avis des luthériens : la confession n'est pas obligatoire mais fort profitable. « La confession des péchés dite auriculaire et faite en particulier aux ministres de l'Église, est très utile et très avantageuse ». *Cranmer's Works*. Parker Society, t. IV, p. 282-285. Et dans son catéchisme

Digitized by Google

Les sacramentaux furent supprimés ; le « Prayer-Book » n'en parle pas, et le chapitre final « Of Ceremonies » (1) explique que beaucoup de rites et de cérémonies ont été abolis, « parce que leur nombre excessif avait crû à tel point, ces derniers temps, que leur fardeau était devenu intolérable » et que « certains étaient dégénérés en abus, soit à cause de l'aveuglement superstitieux de gens grossiers et ignorants, soit à cause de l'avarice insatiable de ceux qui cherchaient plus leur gain que la gloire de Dieu (2). »

Comme chez les luthériens, tout le service religieux : office divin, messe, administration des sacrements, fut en langue vulgaire (3). Les Henriciens cependant avaient demandé qu'on maintint l'ancien usage (4), et Cranmer lui-même, en 1548, pensait encore que le

de 1548 qui est la traduction d'un catéchisme luthérien, il dit : « Que le pécheur confesse ses fautes à un prêtre et le prie de lui donner, selon le commandement de Dieu, l'absolution et le réconfort par la parole de grâce et de pardon. Et quand le prêtre agit ainsi, je dois croire fermement que mes péchés me sont vraiment remis. » *Cranmer's Catechism* (édit. citée de ses œuvres, p. 202).

(1) *Ibid.*, p. 266 et suiv. Ce chapitre fut placé au commencement dans le « Prayer-Book » de 1552 (p. 7) et dans celui d'Élisabeth (p. 18).

(2) Le Mercredi des Cendres fut conservé avec un long office (*First Prayer-Book*, p. 261-265), mais on en exclut la cérémonie des cendres. Cet office disparut des « Prayer-Books » suivants. Le carême et l'abstinence du vendredi et du samedi furent encore observés. L'ambassadeur vénitien écrit en 1551 : « Ils mangent du poisson vendredi et samedi, ainsi que durant le carême... ; mais pour ne point suivre l'usage de Rome, ils ont l'intention de changer le vendredi et le samedi en deux autres jours de la semaine. » ALBÉRI, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. II, p. 245.

(3) « Quoique la messe contienne de grandes instructions pour les fidèles, dit le chapitre VII de la XXIIme session du concile de Trente, il n'a pourtant pas été jugé à propos par les anciens Pères, qu'elle fût célébrée partout en langue vulgaire. C'est pourquoi chaque Église retenant en chaque lieu l'usage qu'elle a pratiqué et qui a été approuvé par la sainte Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises..., le saint Concile ordonne aux pasteurs... d'expliquer eux-mêmes ou de faire expliquer par d'autres quelque chose de ce qui se lit à la messe... » Le canon IX de la même session s'exprime ainsi : « Si quelqu'un dit que la messe ne doit être célébrée qu'en langue vulgaire..., qu'il soit anathème. »

(4) La neuvième des questions posées aux évêques, en 1548, était ainsi conçue : « Convient-il d'employer à la messe une langue que le peuple comprend ? » Seul Holgate d'York répondit affirmativement d'une façon absolue. Tous les Henriciens s'opposèrent à un tel changement. « Il convient, dit Tunstall, que le latin, langue des Églises d'Occident, serve à la messe qui est la prière commune de toute l'Église. » Célébrer la messe en anglais, pense Bush de Bristol, serait rompre avec la coutume des autres pays. Nous devons, dans les rites et les prières, rester en conformité avec l'Église catholique, raisonnent les évêques de Worcester, de Chichester et de Hereford ; or ce serait faire le contraire que de dire la messe en langue vulgaire. GASQUET

Digitized by Google

latin convenait mieux aux parties plus sacrées de la messe (1).

Le « Prayer-Book » de 1549 est une refonte des anciens rites et cérémonies ecclésiastiques d'après les idées nouvelles de la réforme allemande. Sous prétexte d'épurer le culte (2), il superpose à l'antique liturgie anglaise celle des luthériens dont l'esprit domine l'œuvre entière.

* * *

Le « Prayer-Book » de 1549 ne fut pas soumis à l'assemblée du clergé. Certains auteurs ont jadis affirmé le contraire (3) ; mais nul ne le soutient aujourd'hui. Les anciens historiens de la Réforme, comme Heylyn (4) et Fuller (5), qui avaient pu consulter les actes de la Convocation de Cantorbery brûlés en 1666 (6), se taisent sur

et BISHOP, *op. cit.*. p. 88-89. Cependant, en septembre 1555, Cranmer écrira à Marie Tudor que tous les prélats, à la conférence de Windsor, se sont accordés pour la célébration du service divin en auglais. *Cranmer's Remains*, Parker Society, p. 450. Ridley écrira la même chose à son chapelain. *Ridley's Works*, Parker Society, p. 340.

Latimer, en 1548, raillait ceux qui voulaient conserver le latin dans les offices religieux. « Tout doit être en latin, rien qu'en latin, dit-il dans son sermon « of the Plough », comme si la parole de Dieu ne pouvait être traduite en anglais! Malheur à toi, Satan. » DIXON, *op. cit.*, t. III, p. 488.

L'usage du latin, celui même du grec et de l'hébreu pour certaines prières, furent autorisés à Oxford et à Cambridge, dans un but purement littéraire : « Là où il y a des Universités, c'est-à-dire à Oxford et à Cambridge, écrit l'ambassadeur vénitien Barbaro, en 1551, on peut dire les prières en grec, en latin et en hébreu pour stimuler les étudiants; mais la Cène ne se célèbre jamais qu'en anglais. » ALBÉRI, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. II, p. 213.

(1) « Je crois convenable, dit Cranmer en répondant à la question précédente, d'employer la langue vulgaire à la messe, sauf en certains mystères. » Pour diverses prières de la messe, il maintient le latin, tandis qu'il recommande, pour le reste, l'anglais comme plus propre à instruire les fidèles et à les exciter à la piété. GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, p. 89.

Au point de vue littéraire, le « Prayer-Book » est un des principaux monuments de la langue anglaise au XVIe siècle. Cf. DIXON, *op. cit*, t. III, p. 24; POLLARD, *Thomas Cranmer*, p. 223. Londres, 1904.

(2) « Des anciennes cérémonies ils ont beaucoup gardé, et ils en ont ajouté de nouvelles, disant que l'époque l'exige ainsi, que beaucoup ont été jadis introduites avec bonne intention, qui, avec le temps, ont dégénéré en idolâtrie et superstition parce que nos ancêtres n'ont pas ouvert les yeux dès le commencement. » Relation de Barbaro, en 1551. ALBÉRI, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. II, p. 246.

(3) L'éditeur du *First Prayer-Book* (édit. Griffith Farran) le soutient encore (p. VIII) mais il n'en donne aucune preuve.

(4) *Ecclesia Restaurata, or the History of the Reformation*. Londres 1661.

(5) *The Church History of Britain*. Londres, 1655.

(6) Dans le grand incendie de Londres.

Digitized by Google

l'approbation du « Prayer-Book » par le clergé (1). Burnet (2) et Collier (3) font de même. W. Wake (4) dit en propres termes que cette approbation manqua. Strype, le premier, en 1723, parle de « ce que les théologiens ont conclu sur les matières que leur avait présentées la Convocation » (5). Dixon (6) et Gasquet (7) ont trop amplement réfuté l'opinion de Strype et de ceux qui le suivirent pour qu'il soit utile d'y insister. « De tous les étranges caractères du changement religieux, dit Froude (8), le plus étrange peut-être fut qu'on ne demanda même pas pour la forme l'opinion officielle de la Convocation. Désormais le Parlement discuta la foi de l'Angleterre, et les laïcs statuèrent sur la doctrine que le clergé eut ordre d'enseigner ». — « Les Convocations du clergé, ajoute le chanoine anglican Dixon (9), n'ont rien à voir avec le premier Acte d'Uniformité en religion. Diverses parties de la législation, durant les dernières sessions, avaient été suggérées par l'assemblée ecclésiastique ; mais il n'en fut point de même pour le premier Acte d'Uniformité, ni pour aucun de ceux qui le suivirent. Les laïcs furent les auteurs de ces graves mesures. Les laïcs firent le premier Livre de la Prière publique, avec la sanction pénale qui y est jointe (10), et depuis lors, une sanction pénale accompagna, avec une triste constance, toute revision du « Prayer-Book ». C'est à peine si, dans l'œuvre qui fut imposée au royaume, le clergé eut originellement quelque part. La perte des registres de la Convocation, le silence ou l'ambiguité de quelques autres documents ont permis au moins de se demander si jamais le « Prayer-Book » d'Édouard VI avait été soumis aux synodes de l'Église d'Angleterre. Certaines autorités ont voulu en donner des preuves ; mais si la conclusion contraire s'impose, ceux qui aujourd'hui favorisent le plus l'Église anglicane, doivent regretter

(1) Heylyn cependant avait à réfuter un écrivain qui lui objectait que la religion anglicane avait été imposée au pays par la seule autorité du Parlement, sans l'approbation expresse du clergé. Voir ses arguments dans son *Ecclesia Vindicata, or the Church of England Justified*, etc. Londres, 1657, p. 29-30, 79-84.

(2) *History of the Reformation*. Londres, 1669-1715.

(3) *Ecclesiastical History of Great Britain*. Londres, 1708-1714.

(4) *The state of the Church and clergy of England in their councils, synods, convocations*, etc. Append. VII. Londres, 1703.

(5) *Ecclesiastical Memorials*, t, II, p. 84.

(6) *History of the Church of England*, t. III, p. 5. Londres, 1878-1899.

(7) Gasquet et Bishop, *op. cit.*, chap. X : *Convocation and the Prayer-Book*.

(8) *The reign of Edward VI*, édit. 1909, p. 86.

(9) *Op. cit.*, t. III, p. 5.

(10) Le bill lu les 7 et 10 janvier 1549 était intitulé : « Bill for religion with penalty. » Ce fut le premier titre de l'Acte d'Uniformité de 1549. *Journals of the House of Lords beginning anno primo Henrici octavi* (sans date, ni lieu), p. 328, 329.

Digitized by Google

et non se réjouir que l'Uniformité, invention du XVIe siècle, n'ait pas eu l'appui des assemblées du clergé ».

Toutefois, si le « Prayer-Book » ne fut pas approuvé par la Convocation, il fut soumis aux évêques (1). Somerset, pour obtenir quelque entente préalable sur la nouvelle liturgie (2), les convoqua peu de temps après l'ordonnance du 23 septembre 1548 qui annonçait un changement dans les rites et cérémonies de l'Église. La réunion eut probablement lieu en octobre (3). On ne put s'entendre sur « la doctrine de la Cène » ; le débat roula principalement sur l'élévation, par conséquent « l'adoration », que supprimait le nouveau missel. Cependant tous, sauf Day de Chichester (4), donnèrent au « Prayer-Book » leur approbation et leur signature, dans l'espoir et peut-être sur la promesse d'une revision ultérieure (5). Les Henriciens, comme Tunstall, Heath, Bonner, Thirlby ne prétendirent point donner par là leur assentiment à la doctrine de Cranmer et du parti avancé ; mais ils souscrivirent à contre-cœur (6) une sorte d'Interim (7), par amour de la concorde, pour conserver « l'unité intérieure du royaume » menacé par les divisions intestines et les guerres de l'extérieur ; et ils se réservèrent d'en discuter certaines parties à la première occasion (8).

(1) Dans le débat au Parlement, Somerset parle d'une façon expresse de « la consultation des évêques assemblés pour l'unité ». GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, App. V, p. 401.

(2) De là son mécontentement quand Thirlby révéla en plein Parlement le dissentiment qui existait entre les évêques. GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, App. V, p. 404.

(3) Le 29 de ce mois Bucer écrit, de Strasbourg, à Bullinger, que « le gouvernement a convoqué un synode d'évêques, pour délibérer sur la religion. » *Original Letters*, Parker Society, p. 643.

(4) Heylyn (*op. cit.*, édit. 1849, t. I, p. 136) dit aussi que Day ne signa point. Les motifs furent exposés par Somerset au début du Parlement (GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, App. V, p. 404). Day reprochait au « Prayer-Book » : 1. de supprimer l'onction du chrême à la confirmation ; 2. d'avoir changé les paroles « qu'ils *(le pain et le vin)* fussent faits » qui précèdent immédiatement la consécration, en « qu'ils fussent » ; 3. d'avoir retranché de la messe les mots : *sacrifice, oblation* etc.

(5) Tout ceci résulte des paroles de Somerset et de Thirlby, évêque de Westminster, dans le débat du Parlement. GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, App. V, p. 403-406.

(6) Ce fut quelque chose d'analogue au *nolens volo* par lequel Tiptoft (1375-1443) exprima son assentiment à une ordonnance du Conseil Privé. Cf. NICOLAS, *Proceedings of the Privy Council*, t. II, p. LIV.

(7) Le bruit courait à cet époque que Charles-Quint pressait le gouvernement anglais d'adopter une mesure semblable à l'Interim allemand. Ab Ulmis à Bullinger, 27 novembre 1548. *Original Letters*, Parker Society, p. 383.

(8) Réponse de Thirlby à Somerset, au Parlement, le 17 décembre 1548. GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, App. V, p. 404-405.

Digitized by Google

Cette occasion ne tarda pas. Le 14 décembre suivant, le « Prayer Book » fut présenté au Parlement. La discussion, à la Chambre des Lords, dura jusqu'au 18. Elle fut animée : « les députés des Communes se pressaient en grand nombre dans les galeries pour assister au débat » (1) et être témoins de la diversité d'opinions qui divisait les prélats du royaume sur les questions les plus graves. L'évêque de Westminster se plaignit qu'on eût porté au Parlement la discussion de choses sur lesquelles les évêques n'avaient pu s'entendre (2). Il fut surtout question de la présence réelle (3). Trois laïcs seulement prirent la parole : le Protecteur Somerset, qui joua le rôle de modérateur (4) ; Warwick (5) dont le ton impérieux menaça les opposants (6) ; et le secrétaire d'État Richard Smith qui, par ses interruptions souvent triviales, frisa le vulgaire et le profane (7). Treize évêques se prononcèrent pour la nouvelle liturgie (8) et dix contre (9).

La discussion terminée, on attendit près de trois semaines avant

(1) Pierre Martyr à Bucer, 26 décembre 1548. *Original Letters*, Parker Society, p. 469. Traheron écrit à Bullinger le 31 du même mois (*Ibid.*, p. 323) : « un débat sur l'Eucharistie a eu lieu en présence de presque toute la noblesse ; la lutte a été vive entre évêques. » Cf. la lettre de John Isham à Bellingham, citée par FROUDE, *op. cit.*, édit. 1909, p. 88.

(2) GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, App. V, p. 403.

(3) « Comme cela semble très nécessaire au but proposé, dit Somerset en ouvrant le débat, que les évêques veuillent bien discuter si le pain reste ou non dans le sacrement, après la consécration » (*Ibid.*, p. 379). La façon dont était posée la question aurait pu limiter la discussion à la transsubstantiation.

(4) GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, App. V, p. 404, 407, 423. Dans une circonstance (p. 406), il laissa échapper quelques paroles un peu vives à l'égard de Thirlby.

(5) Le comte de Warwick devait remplacer Somerset, quelques mois plus tard, à la tête du gouvernement.

(6) *Ibid.*, p. 403, 418.

(7) *Ibid.*, p. 399, 406, 422, 423, 424, 439.

(8) Cranmer, Holbeach de Lincoln, Goodrich d'Ely, Ridley de Rochester, Barlow de Bath et Wells, Holgate d'York, Chambers de Peterborough, Salcot de Sarum, Bush de Bristol, Sampson de Lichfield. On doit ajouter à ces dix évêques, trois absents : Ferrar de St David, dont l'opinion n'est pas douteuse, King d'Oxford, qui avait pris pour procureurs Holbeach et Ridley, Warthon de St-Asaph, représenté par Goodrich et Salcot.

(9) Bonner de Londres, Tunstall de Durham, Heath de Worcester, Thirlby de Westminster, Rugg de Norwich, Aldrich de Carlisle, Skyp de Hereford, Day de Chichester. A ces huit évêques présents il faut joindre Gardiner qui était en prison, et John Bird de Chester qui avait choisi comme procureurs Bonner et Thirlby. Le vote de quatre autres évêques absents reste douteux : on ne sait rien de Wakeman de Gloucester ; l'évêque de Landaff, qui avait parlé contre Cranmer durant la discussion, n'était point là à la conclusion du débat ; Voysey d'Exeter arriva après le vote ; et l'évêque de Bangor avait pris pour procureurs Salcot, Thirlby et Bonner.

Digitized by Google

de voter l'Acte d'Uniformité qui imposerait au pays le premier « Livre de la commune Prière ». Ce temps fut employé à modifier sur certains points le « Prayer-Book » afin de s'assurer la majorité des voix épiscopales (1). Somerset y tenait beaucoup, et ce fut certainement lui qui poussa dans la voie du compromis et des concessions.

L'Acte du Parlement est du 21 janvier 1549 (2) et il reçut l'approbation du roi le 14 mars suivant. Il était appelé « Acte d'Uniformité », parce qu'il imposait un service liturgique uniforme qui devait être ponctuellement observé par chacun dans toute l'étendue du royaume. Il abolissait les anciens rites, les liturgies locales de Salisbury (Sarum), d'York, de Lincoln, de Hereford, de Bangor et toutes les autres coutumes particulières (3), « pour que désormais le pays entier n'eût plus qu'un seul et unique usage ». Le livre, déclarait-on, avait été composé « avec l'aide du Saint-Esprit et l'accord unanime » de pieux et savants prélats.

(1) C'est alors, comme je l'ai dit, que l'on changea la rubrique, après la communion, où l'on disait « sacrement du pain », « sacrement du vin » ; on substitua à ces mots ceux de « sacrement du corps » « sacrement du sang ». C'était une victoire pour le parti orthodoxe. La présence réelle semblait par là nettement affirmée.

(2) *Statutes of the realm*, 2 et 3, Edward VI, c. 1. — Avec les Henriciens, le comte de Derby, Lord Windsor et Lord Dacres votèrent contre le bill. Il fut lu, à la Chambre des Lords, les 7, 10 et 15 janvier, et à la Chambre des Communes, les 17, 19 et 21 du même mois. A la dernière lecture, à la Chambre des Lords, il avait pour titre : « Bill for an Uniformity of Service and administration of the Sacrament to be had throughout the Realm ». Il fut définitivement appelé : « The Bill for Uniformity of the Service and administration of the Sacrament in the Church. » *Lords' Journal* ; *Journal of the House of Common beginning in anno primo regni Edward sexti*, 1875, t. I.

(3) « And besides the same, now of late much more diverse and sundry forms and fashions have been used in the cathedral and parish churches of England and Wales. » — Somerset se garda d'appliquer la loi dans toute sa rigueur et de détruire du premier coup ce qui existait auparavant. Warwick ne connut point ces ménagements. A peine est-il au pouvoir qu'il envoie une lettre circulaire aux évêques pour « abolir tout service public, toute administration des sacrements et autres cérémonies en latin : ce serait autrement préférer l'ignorance à la connaissance, les ténèbres à la lumière et préparer un retour au papisme et à la superstition. Nous avons donc jugé bon et nous vous commandons aussitôt réception de cette lettre d'ordonner aux doyen et chanoines de votre cathédrale, aux curés, vicaires, chapelains et marguilliers de toutes les paroisses de votre diocèse d'apporter à vous-même ou à votre délégué... tous les antiphonaires, missels, graduels, livres de processions, manuels, vies de saints, livres de messe, ordinaux et autres livres liturgiques des rites de Sarum, Lincoln, York, Bangor, Hereford... ; et quand vous les aurez en mains, vous les détruirez, de sorte qu'ils ne puissent plus jamais servir, et que l'uniformité établie d'un commun accord soit complète. » Lettre du roi aux évêques, 25 décembre 1550. *Troubles connected with the Prayer-Book of 1549*, édit. Pocock de la Camden Society, p. 127-128.

Digitized by Google

Il devait être partout adopté à partir du jour de la Pentecôte (9 juin 1549). Le prêtre qui conserverait les anciens rites (1) serait privé, à la première infraction, du revenu de ses bénéfices pendant un an, ou il ferait six mois de prison ; la seconde contravention entraînait la révocation des fonctions ecclésiastiques, et la troisième la prison perpétuelle. Se railler du « Prayer-Book » par des chansons ou des comédies était puni, la première fois, d'une amende de 10 livres sterling ou de trois mois d'emprisonnement ; la seconde fois, amende et prison étaient doublées ; la troisième, c'était la confiscation des biens et la prison perpétuelle (2). Les justices royales et les magistrats des villes furent chargés d'appliquer les peines et de faire exécuter la loi. L'aide des évêques fut aussi requis, et les censures ecclésiastiques que l'on avait jugées démodées furent remises en vigueur, y compris l'excommunication, au profit de « l'Uniformité ».

Le premier « Livre de la commune Prière », malgré ses tendances luthériennes, conservait encore trop de vestiges catholiques, pour plaire au parti avancé. Calvin reprochera aux Anglicans de ne pas renoncer aisément à ce dont ils ont l'habitude ; leur « conservatisme » religieux lui paraît puéril et frivol (3). « Quelques concessions, écrivent Bucer et Fagius en parlant du « Prayer-Book », ont été faites par respect pour l'antiquité et à cause de la faiblesse du présent âge... Ils affirment qu'il n'y a point de superstition en ces choses et qu'on ne les retient que pour un certain temps (4). »

Le « Prayer-Book » de 1549 ne devait en effet durer qu' « un certain temps ». Moins de quatre ans plus tard, il était revisé, refondu, expurgé de ce qui lui restait de manifestement orthodoxe. Mais ceci ne fut point l'œuvre du Protecteur Somerset dont la chute suivit de près l'Acte d'Uniformité (octobre 1549). Le premier « Livre de la commune Prière » porte encore l'empreinte de la modération et du libéralisme qui distinguent la première moitié du règne d'Édouard VI et qui sont dus au seul Somerset.

(A suivre.)

Meudon. G. CONSTANT.

(1) Le second Acte d'Uniformité (1552) devait punir la simple résistance à la liturgie nouvelle.

(2) *Statutes of the realm*, 2 et 3, Edward VI, chap. 1. — Les laïcs n'étaient point punis pour ne pas assister aux offices de leur paroisse, ou pour fréquenter d'autres lieux de culte.

(3) « Amant ea quibus assueta sunt. Hoc primo et nugatorium et puerile est. » Calvin aux anglicans de Francfort, 15 février 1555. J. CALVINI *opera*, éd. BAUM, CUNITZ, REUSS du *Corpus Reformatorum*, IIe série, t. XV, col. 394.

(4) Lettre du 26 avril 1549. *Original Letters*, Parker Society, p. 535-536.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

Mgr A. Le Roy. *La religion des primitifs.* (Études sur l'histoire des religions. T. I.) Paris, Beauchesne, 1909. In-12, VII-518 p. F. 4.

Les récits des missionnaires, comme ceux des voyageurs et des explorateurs, offrent aux historiens des religions des renseignements fort précieux.

Mgr Le Roy, évêque d'Alinda et supérieur de la congrégation du Saint Esprit, ayant vécu pendant vingt ans de la vie du missionnaire en Afrique, snr la côte orientale et dans la forêt gabonaise, était spécialement documenté pour décrire les croyances et les mœurs religieuses des sauvages. C'est ce qu'il a fait dans une série de conférences qui ont fourni la matière d'un volume sur *La Religion des Primitifs.*

Un premier chapitre offre une introduction rapide à l'histoire des religions : que faut-il entendre par la science de l'histoire des religions, quels ont été les promoteurs de cette science nouvelle et quelles méthodes ont-ils employées ? Puis l'auteur entre dans son sujet. Il fait porter ses observations spécialement sur les populations nombreuses, désignées d'après le groupe linguistique auquel elles appartiennent, sous le nom de Bantous ; mais il se réfère souvent aussi aux Négrilles. L'habitat des Bantous s'étend en Afrique d'un océan à l'autre depuis le bassin du haut Nil et du Tchad jusque vers l'Orange. La psychologie du primitif, étudiée d'après ses impressions en face de la nature, fournit l'occasion de discuter les théories de l'évolution, du naturisme et de l'animisme, et de différencier d'une manière sommaire la science, la religion et la magie (chap. II). La constitution de la famille amène naturellement l'examen du premier groupement social et conduit à l'étude du totémisme (chap. III). La religion enfin est plus directement étudiée dans la croyance des sauvages sur le monde invisible, les mânes, les esprits et Dieu (chap. IV), dans leurs conceptions morales (chap. V), et dans leur organisation du culte (chap. VI). La magie et la sorcellerie tiennent une grande place dans la vie des pauvres noirs, et l'auteur y revient dans un chapitre spécial pour en approfondir la notion et en décrire les pratiques (chap. VII). Un dernier chapitre trace une comparaison entre les religions des peuples primitifs pour en déga-

Digitized by Google

ger les grands traits communs et fondamentaux. Les conclusions de l'ouvrage sont d'ordre plus général et relèvent « le caractère du phénomène religieux », précisent les différences entre religion et magie, et les rapports possibles entre les données religieuses existant chez les sauvages et la révélation primitive.

La simple analyse du livre fait suffisamment ressortir la richesse du contenu. La partie la plus solide de l'ouvrage réside dans les observations directes que Mgr Le Roy a pu faire, au cours de vingt années de missions, et dans la coordination judicieuse de beaucoup de traits relevés et notés par d'autres missionnaires. On goûtera tout particulièrement les points d'appui donnés à la psychologie du sauvage par l'analyse de quelques faits linguistiques, comme la distinction des noms en catégories, non uniquement d'après la caractéristique du sexe (masculin ou féminin) mais d'après des caractéristiques plus variées telles que la qualité d'êtres animés ou inanimés, raisonnables ou non-raisonnables, d'êtres grandis ou diminués, etc. (p. 78-81). La catégorie à laquelle se trouve rapportée la chose signifiée par le nom, est exprimée au moyen de préfixes. De sorte que, même s'il arrive au sauvage, racontant une légende, de personnifier des choses comme le soleil et la lune, l'emploi du préfixe particulier aux êtres inanimés suffit pour avertir que le conteur n'est pas dupe de ses mythes ni de ses images. On trouvera bien des observations pénétrantes sur le totémisme (p. 120-123), sur l'idée que se fait le sauvage des âmes désincarnées et des esprits. Une étude fort intéressante, dressée au moyen d'éléments linguistiques, est consacrée à décrire la nature et les attributs de Dieu, tels que les conçoit le sauvage (p. 173-197). Le pittoresque n'est point absent du livre, on le trouve par exemple dans l'étude des tabous, de la confession des péchés en usage dans le Kikouyou (p. 247-250).

Ces exemples qu'on pourrait multiplier feront regretter que Mgr Le Roy n'aît pas élagué la plus grande partie des discussions de polémique avec tel ou tel historien des religions. Ces discussions tiennent une place considérable qui serait consacrée avec plus de fruit à la documentation par les faits et les observations. L'auteur écrit et surtout raconte avec agrément. Il pourrait, sur la matière qu'il a entreprise, donner un ouvrage de premier ordre en serrant un peu le récit et en surveillant la composition de manière à ne pas se répéter.

Uu bon livre, positif, fait tomber par lui-même et annule toutes les affirmations qui l'ont précédées et qui sont en désaccord avec lui. Mais si l'on estimait nécessaire de rectifier en termes exprès les conclusions hâtives de certains historiens des religions, de M. Salomon Reinach ou de M. Réville, mieux vaudrait le faire en un chapitre de conclusions où l'on retrouverait sous forme d'exposé d'ensemble les interpétations personnelles à l'auteur, les idées et les notions qui lui paraissent ressortir des faits et qu'il souhaiterait de confronter avec celles de ses devanciers. Mais ce chapitre demanderait à être écrit

Digitized by Google

avec beaucoup de précision dans les termes. La méthode suivie par l'auteur, qui consiste à introduire dans ses divers chapitres des discussions d'idées, sur l'évolution par exemple, ou sur la définition de la morale, ou sur le naturisme et l'animisme, offre l'inconvénient de mélanger à haute dose la polémique à l'exposé des faits, et d'y insérer des interprétations souvent fort discutables. Ce qui pouvait se faire avec avantage dans des conférences a plus d'un inconvénient dans un livre. En comparant, dans son dernier chapitre, les religions de toutes les sociétés primitives, l'auteur abordait une tâche que l'état actuel de la science historique rend vraiment des plus délicates.

Ce n'est que très improprement que l'on peut qualifier de primitifs les Bantous soumis à l'observation, et l'auteur (p. 41) ne s'abuse pas sur la valeur de l'appellation. Mais alors, pourquoi ne pas la rejeter ? Le manque de précision dans l'emploi des termes est aujourd'hui l'une des grandes difficultés de l'histoire des religions. Les écrivains doivent travailler à en constituer le vocabulaire. Les Bantous étant des sauvages, il serait plus scientifique, à leur propos, de ne parler que de la *religion des sauvages*, ou plutôt de la *religion des sauvages bantous*.

On ne peut pas toujours accepter les affirmations par lesquelles les sauvages essayent de s'expliquer leurs propres mœurs et coutumes. Est-ce bien la préoccupation d'assurer la pureté du sang et la légitimité de la descendance qui explique le matriarcat (p. 100-101) ? De pareils faits sociaux ont généralement leur explication dernière dans les pratiques du travail et les formes de la propriété. Ainsi chez les Touaregs, les absences prolongées du chef de famille occupé aux caravanes à long parcours, ont eu pour effet de donner à la femme la direction du travail principal et, par suite, de faire d'elle comme le pivot de la famille. C'est par elle et dans son douar que se transmettent les biens acquis par l'exercice de l'art pastoral. Ses fils demeurent dans le douar maternel. Dans nombre de cas pour l'explication des faits même religieux, il faut remonter jusqu'aux phénomènes sociaux élémentaires.

Tel qu'il est, l'ouvrage de Mgr Le Roy contient des observations du plus haut intérêt, des faits recueillis avec soin et groupés avec art ; les historiens des religions y trouveront des informations de choix, présentées avec lucidité et chaleur.

H. HEMMER.

HENRI REGNAULT. *Une province procuratorienne au début de l'Empire romain. Le procès de Jésus-Christ.* Paris, Picard, 1909. In-8, 144 p. F. 4.

Ce livre est une étude juridique. L'auteur cherche à déterminer l'organisation judiciaire de la Judée, à l'époque du Christ, pour étudier, à la lumière des conclusions qui se dégageraient de ce premier examen,

Digitized by Google

le procès du Christ raconté par les quatre Évangélistes. L'ouvrage comprend ainsi deux parties très intimement liées, exactement résumées dans le titre, et dont voici les conclusions principales.

La Judée à la mort d'Archélaus avait été constituée en province indépendante gouvernée par un procurateur possédant le *jus gladii*, sans aucune subordination au gouverneur de Syrie, du moins dans les circonstances ordinaires. Certes, les juridictions locales jugeant d'après le droit juif les nationaux, se seraient maintenues. Mais au criminel, pour les affaires capitales, le tribunal du procurateur serait seul compétent. « Non pas du reste, qu'à un jour déterminé, les Romains aient déclaré qu'ils entendaient se réserver la connaissance des affaires capitales ; c'est chose invraisemblable et c'était chose inutile. Ce résultat devait être atteint par le seul jeu des principes : deux conceptions étaient en présence, d'une part, maintien des juridictions locales, d'autre part, droit de vie et de mort du procurateur. Du moment où une affaire capitale se présentait, le Sanhédrin devait la réclamer au nom du premier principe ; en vertu du second elle devait aller au représentant de Rome. Et dans ce conflit, il n'est pas possible que le procurateur ne l'ait pas emporté : sa prétention est basée sur le droit ; les juridictions locales ne sont que tolérées. Cette tolérance du reste, quand elle ne se heurte pas au pouvoir romain, leur assure un exercice normal, et en toute autre matière que dans les procès capitaux, pour des délits ordinaires, elles ont fonctionné et l'histoire des origines du christianisme nous en fournit un exemple » (p. 75). L'auteur rappelle les poursuites de Pierre et Jean devant le Sanhédrin, *Act.* III.

Comment dès lors comprendre le procès du Christ ? Jésus fut arrêté par les membres du Sanhédrin, traduit devant ce tribunal la nuit et à la pointe du jour, condamné après une instruction sommaire ; n'est-ce pas le renversement de la thèse précédente ? Pilate n'aurait-il pas relevé cette usurpation, ces illégalités ? M. Regnault s'explique là-dessus longuement (p. 116-123). Au fond ces explications reviennent à ce qui suit.

Ce qui explique la haine des Juifs contre Jésus, ce sont les questions religieuses. Jésus s'est déclaré le Messie, Fils de Dieu ; il doit mourir. Mais pour atteindre ce but le Sanhédrin doit avoir recours à l'autorité romaine, faire prononcer une condamnation par le procurateur. Malheureusement si l'on s'adresse au procurateur en invoquant les véritables motifs, Pilate refusera de le condamner. Il faudra donc chercher des griefs politiques capables de faire impression sur Pilate. Mais alors Jésus, condamné comme adversaire de Rome, risque de passer pour un martyr, un héros national. « Et alors les Juifs adoptent la ligne de conduite suivante : s'assurer d'abord de Jésus, le convaincre aux yeux de tous et devant leur juridiction du crime de blasphème ; puis se servir de Pilate comme d'un exécuteur, obtenir de lui une sentence de mort, sous un prétexte quelconque ». Ce seront des griefs d'ordre politique. Pilate connaissait les illégalités commises par les Juifs et au début est favorable à Jésus. Mais la situation de Pilate au milieu des Juifs était

Digitized by Google

fort difficile ; craignant des dénonciations et devant l'insistance opiniâtre des adversaires de Jésus, il ne protesta pas et prononça la condamnation. Lui seul pouvait la prononcer.

Nous avons exposé longuement les conclusions de M. Regnault, qui, comme l'on aura remarqué, s'éloignent notablement des opinions couramment reçues, Les lecteurs de la *Revue* se rappellent que, par certains côtés, elles sont assez vo sines des théories de M. Rosadi résumées ici même (t. IX, 1908, p. 745). Pour notre part, sans vouloir nous prononcer, nous souhaiterions de voir réétudier la question de la compétence des tribunaux juifs en matière criminelle, à l'époque du Christ, par un auteur également versé dans l'étude du droit romain et dans celle du Nouveau Testament. Car, il faut bien le reconnaître, M. Regnault est avant tout juriste. Il est beaucoup moins bibliste et l'exégète rencontre parfois certaines confusions qui le surprennent. De plus, l'auteur est protestant, et au sujet de certains textes il donne des explications qu'une plume catholique ne signerait pas. Mais au point de vue juridique, qui est d'ailleurs le point de vue auquel l'auteur s'est placé, cette monographie nous a semblé très soignée.

L'auteur n'ignore pas que plusieurs textes évangéliques semblent s'opposer à son explication et essaie de les concilier avec son interprétation. Ainsi la présence d'un corps de soldats romains, sous la conduite d'un tribun, à l'arrestation de Jésus (*Jo* XVIII, 3), ne se concilie pas avec l'hypothèse que la démarche des Synédristes en vue de s'emparer de Jésus était une illégalité, un abus de pouvoir. Pour M. Regnault il ne s'agirait pas de soldats romains mais d'un détachement de la garde du temple, d'autant plus que S. Luc (XXII, 52) mentionne comme présents au jardin des Oliviers des officiers du temple. D'autre part, la parole de Pilate aux Juifs (*Jo* XVIII, 31) qui accusent Jésus, fait également difficulté. Pilate, dans l'opinion que M. Regnault propose, peut-il avoir dit aux Synédristes : « prenez-le vous même et jugez-le selon votre loi », si le Synédrium était radicalement incompétent pour juger une affaire capitale ? M. Regnault répond que la parole de Pilate est ironique, qu'il y a probablement une allusion au procès de la nuit que Pilate connait et qu'il sait être illégal. La peur des Juifs l'empêcherait seule d'aller plus loin et de donner libre cours à sa rancune et à la justice. Nous ne voulons pas multiplier ces spécimens d'exégèse. Nous doutons fort cependant que les réponses de M. Regnault soient regardées comme décisives.

H. Coppieters.

Stuart A. Donaldson. ***Church life and thought in North Africa. A. D. 200.*** Cambridge, University press, 1909. In-12, 200 p.

Dans sa thèse, M. S. A. Donaldson a voulu présenter au grand public un fidèle tableau de ce qu'était l'Église chrétienne en Afrique au début

Digitized by Google

du IIIe siècle, et en même temps mettre à la disposition des travailleurs un commode recueil de textes bien groupés : double but qu'il a fort bien atteint.

Il ne faut évidemment pas chercher dans ce livre si bref des discussions critiques de nature à faire avancer les questions encore pendantes sur les origines de l'Église africaine, bien que du reste ces questions ne soient pas ignorées de l'auteur : mais l'idée même du travail est très heureuse. Nous avons si peu de documents pour nous renseigner sur l'état général de l'Église à la fin du IIe siècle, il y a tant d'Églises particulières sur lesquelles nous ne savons absolument rien pour cette époque, et d'un autre côté l'intérêt qui s'attache à ces âges reculés des institutions chrétiennes est si vif, que bien rarement dans les tableaux d'ensemble on évite les illusions d'optique ; on y présente sans cesse pratiquement comme usage *de l'Eglise* des usages pour lesquels nous n'avons que des attestations locales et cela à une époque où moins que jamais on peut supposer *à priori* l'uniformité des usages dans toute la chrétienté. Et que de problèmes peut-être n'ont-ils pas été compliqués par cette simplification trop hasardée ?

Très utiles sont par suite les tableaux limités qui nous font parcourir quelqu'un des rares champs où nous ne sommes pas encore réduits à des documents de quelques lignes. Grâce surtout à Tertullien, l'Afrique est dans ce cas, et c'est une peinture assez complète que peut nous donner M. D.

Après deux chapitres d'introduction, vient la description de la vie ecclésiastique d'après Tertullien, description suivie de chapitres plus courts sur les martyrs, les cultes rivaux du christianisme, le montanisme, l'*Octavius* de Minucius Felix, le texte biblique en Afrique vers 200 — le tout résumé dans une conclusion précise et claire.

Il y a bien là une revue complète des données que nous possédons sur l'Église d'Afrique aux environs de l'an 200 ; la seule lacune de quelque importance me semble être dans le chapitre sur les rivaux du christianisme : M. D. parle, et avec raison, des cultes de d'Isis et de Mithra et du culte impérial. Un paragraphe manque sur les cultes locaux, en particulier sur les cultes puniques transformés, de Saturne et de la *Dea coelestis* ; moins vivants à Carthage qui était une ville très romanisée, ils occupent moins de place que Mithra dans les apologies de Tertullien ; mais en fait ils furent dans l'intérieur de la province parmi les obstacles les plus puissants à la propagation du christianisme ; au même titre pouvaient utilement être signalées les pratiques de magie et d'astrologie, contre lesquelles saint Augustin aura encore à lutter deux cents ans plus tard. L'épigraphie africaine permettait d'ajouter quelques traits intéressants à ce chapitre.

A propos des cimetières, des *areae*, l'inscription de Césarée (C. I. L. VIII, 9589) pouvait venir confirmer ce que nous savons par Tertullien : sans vouloir absolument en faire remonter l'original, avec J. B. de Rossi, jusqu'au temps de Sévère, on peut la prendre en

Digitized by Google

toute sécurité comme témoignage d'un état de choses existant déjà à cette époque. M. D. dit (p. 16) que ces *areae* ont été en Afrique les premiers lieux de culte, les premières églises et qu'il n'y eut là que bien plus tard églises et autels proprement dits : c'est beaucoup affirmer. Lui-même parle plus loin (p. 184) de service liturgique fait dans la demeure privée de l'évêque : je crois difficile d'affirmer que cette demeure de l'évêque avait le caractère strictement privé et que ce n'était pas déjà un véritable édifice religieux : à vrai dire nous ne pouvons faire à ce sujet que de simples conjectures. P. 52 l'auteur nous parle de conciles qui d'après Tertullien se seraient occupés déjà de fixer le canon des écritures, et il cite le texte *de Pudicit.* 10, où est rejetée l'autorité du Pasteur d'Hermas qui est jugé apocryphe *ab omni concilio ecclesiarum* : *concilium* désigne là évidemment l'ensemble des églises jugeant d'accord, mais c'est aller trop loin que d'y voir un *concile* au sens strict. En somme, malgré quelques légers défauts bien difficiles à éviter totalement dans un travail de ce genre, M. D. nous a donné un fort commode instrument de travail et une très vivante peinture.

J. DE GUIBERT, S. J.

ALFRED FEDER, S. J. *Studien zu Hilarius von Poitiers.* I. *Die sogenannten* « Fragmenta historica » *und der sogenannte* « Liber I ad Constantium imperatorem » *nach ihrer Uberlieferung, inhaltlichen Bedeutung und Entstehung.* Vienne, Hölder, 1910. In-8, 188 p.

L'Académie impériale des sciences de Vienne (section philosophico-historique) publie sous la signature du R. P. Feder son 162e fascicule et sa 4e dissertation. Cette étude sur saint Hilaire doit servir d'introduction à une édition (dans le *Corpus script. eccl. lat.*) des œuvres attribuées à l'évêque de Poitiers : les *Fragmenta historica,* le *Liber mysteriorum,* les deux *Libri ad Constantium,* l'*Epist. ad Abram filiam,* quelques hymnes et fragments de moindre importance.

Nous ne pouvons songer à entrer dans le détail de toutes les recherches faites par le savant auteur; il sera plus intéressant pour le lecteur de trouver ici les conclusions du P. Feder et de les comparer avec celles que Dom Wilmart a récemment publiées (cf. RHE, t. IX, 1908, p. 548).

D'après le P. Feder, Hilaire de Poitiers écrivit en 356, peu après le synode de Béziers, une œuvre historico-polémique, en vue de sa propre justification; plusieurs parties nous en sont conservées, entre autres les deux *Lib. ad Constant.* Bientôt connue en Aquitaine et en Espagne, cette œuvre polémique, qui vraisemblablement portait le titre d'*Opus historicum adversus Valentem et Ursacium,* fut employée en 357 par Phébade

Digitized by Google

d'Agen, et peu après par Grégoire d'Elvire. Après les synodes de Séleucie et de Rimini vers décembre 359, Hilaire écrivit un autre ouvrage du même genre, dans le but d'amener la rétractation des évêques tombés à Rimini; à cet écrit appartient spécialement l'*Epistula legatorum synodi Seleuciensis ad legatos synodi Ariminiensis*. Cette seconde œuvre, connue de Jérôme et de Rufin, fut en quelque sorte comme le complément du travail de 356; le titre était le même. De plus, il est vraisemblable que les autres fragments des *collectanea antiariana Parisina* appartiennent à une troisième partie du même travail, publiée en 367 peu avant la mort ou comme œuvre posthume de saint Hilaire; les trois parties auraient alors été réunies. Il n'est d'ailleurs pas impossible que saint Hilaire ait publié lui-même différentes éditions des livres I et II de l'*Opus historicum*. Enfin l'origine des *Collect. antiar.* et la séparation du *Lib. I ad Constant.* est à placer à une époque très reculée, certainement avant le ve siècle.

Après avoir résumé ces conclusions, le P. Feder traite en appendice la question du pape Libère, dont il défend la mémoire, tout en admettant l'authenticité des quatre lettres *Studens paci, Pro deifico, quia scio, non doceo*, et sans s'appuyer aucunement sur l'éloge métrique *quam Domino*.

L'ouvrage se termine par la photographie d'une page du *Cod. Parisin.* Fonds lat. 483, s. IX, qui nous a conservé les *Fragmenta historica*.

G. Rasneur.

N. A. Weber, S. M. *A history of simony in the christian Church.* From the beginning to the death of Charlemagne (814). (Diss.) Baltimore, J. H. Furst Company, 1909. In-8, xi-254 p.

Si le célibat ecclésiastique a fait l'objet de multiples travaux, la simonie, qui fut, avec l'incontinence des clers, un des maux qui compromirent le plus la discipline interne de l'Église, a reçu jusqu'à présent peu d'attention de la part des historiens. M. N. A. Weber a consacré sa dissertation doctorale présentée à l'université catholique de Washington pour l'obtention du grade de docteur en théologie, à l'étude de cette importante question; il l'arrête provisoirement à la mort de Charlemagne. Les faits relatés et les mesures prohibitives qu'ils amenèrent ne se rapportent pas seulement à la simonie proprement dite mais à tout ce qui y touche de près ou de loin, de façon à permettre au lecteur d'asseoir un jugement mieux fondé et une appréciation plus objective.

Le chapitre Ier, consacré aux origines jusque l'édit de Milan, s'ouvre par des considérations générales sur la connexion entre l'ordre naturel et surnaturel. L'auteur n'y est pas très heureux dans l'explication simpliste qu'il donne, à la page 14, de l'origine de la querelle des investi-

Digitized by Google

tures. Passant ensuite au cas de Simon le Magicien, il l'étudie assez brièvement et quoique n'étant pas astreint par son sujet à traiter toutes les questions d'histoire littéraire qui s'y rattachent, il aurait cependant pu fournir quelques indications sur les diverses formes et stades d'évolution de la légende de Simon.

Le mal ne se rencontre guère à cette époque dans le sein de l'Église, mais plutôt chez des hérétiques comme Paul de Samosate et les Donatistes.

C'est surtout à partir de 313 que la simonie devint un danger réel ; les évêques, en effet, commencent à exercer un pouvoir ecclésiastique et civil fort considérable et s'étendant sur un nombre toujours plus grand de sujets, tandis que les richesses de l'Église devenaient moins précaires que celles qu'administrait le diacre Laurent, comme on peut en juger d'après le témoignage d'Ammien Marcellin. La participation du peuple aux élections des évêques et leur confirmation par le pouvoir civil étaient loin d'être toujours un obstacle aux ambitions des aspirants à l'épiscopat. Athanase, Hilaire de Poitiers, Grégoire de Naziance accusent les Ariens de se recruter par l'achat des consciences et de vendre les fonctions spirituelles, mais en même temps Maxime le Cynique s'impose à Constantinople par des moyens peu honnêtes et Antonin d'Ephèse est en butte aux mêmes accusations. Ibas d'Edesse, accusé par une partie de son clergé, accepte à titre d'accommodement des *oeconomi* chargés de l'administration des biens du diocèse, et Timothée Ælure, qui, par son or, avait supplanté Protérius à Alexandrie, est banni en Chersonèse. Nous avons chez Sidoine Apollinaire de précieux renseignements sur l'extension en Gaule de ces pratiques qui n'étaient pas toutefois sans rencontrer de l'opposition.

Le Pape Sirice (384-99) rappelle avec insistance que la faveur ne peut être un titre d'admission à un office ecclésiastique et lui-même reste sourd à toutes les sollicitations de l'espèce. Grégoire de Nazianze, Ambroise, Chrysostome s'élèvent contre les abus et recommandent avec l'Évangile de donner gratuitement ce qui a été reçu gratuitement. Le premier texte conciliaire que nous ayons est le 48e canon du concile d'Elvire (300), qui proscrit les offrandes même spontanées faites à l'occasion du Baptême ; le concile de Nicée, la lettre de Basile de Césarée à ses suffragants (370-71), les canons des Apôtres et le concile de Chalcédoine marquent autant d'étapes importantes dans la législation antisimoniaque, enfin le concile de Constantinople (459-460) doute déjà alors qu'une ordination conférée par des mains souillées produise la grâce. C'est un préambule à la grande controverse postérieure sur la validité des ordinations simoniaques. Les édits de Léon Ier pour l'Orient et de Glycérius pour l'Occident montrent la bonne volonté des empereurs pour seconder l'Église en cette matière.

Plusieurs élections pontificales contestées aux Ve-VIe siècles provoquèrent l'intervention du pouvoir séculier ou de laïcs influents et donnèrent lieu à de multiples accusations de vénalité souvent difficiles à

Digitized by Google

contrôler. L'élection du pape Vigile en offre un exemple typique. En France, l'autorité dont jouissaient les rois en matières politico-religieuses favorisa beaucoup la simonie, qui sévit intensément sous les Mérovingiens malgré les dispositions excellentes dont Clovis avait fait preuve. D'ailleurs le clergé manifestait peut-être plus d'empressement à acheter les dignités que les princes n'en mettaient à les vendre. Heureusement, grâce aux efforts des moines de Lérins et en particulier de Césaire d'Arles, un mouvement de réaction s'organisa pour aboutir à la législation restrictive des conciles nationaux de Clermont, Orléans, Tours, etc. Entretemps, l'Espagne qui souffrait aussi de l'élévation des laïcs à l'épiscopat, entreprenait de se réformer et l'Italie voyait, entre autres mesures, le roi Odoacre frapper d'anathème les clercs et prélats indignes qui aliénaient les biens d'église pour se libérer des promesses faites avant l'élection.

Mais ce fut surtout en Grégoire le Grand que la discipline ecclésiastique rencontra un défenseur énergique et la simonie en particulier son adversaire le plus décidé. La confusion et le désordre étaient extrêmes lorsqu'il monta sur le trône de Saint Pierre ; l'élection à Milan du successeur de Laurentius, et les errements de l'évêque Janvier de Cagliari, donnèrent bientôt à la fermeté du nouveau pape l'occasion de se manifester. On peut juger de sa constante sollicitude pour tout ce qui concernait les ordinations par les décisions du synode de Juillet 595 et sa lettre de mars 596 à Candide d'Orvieto. Grégoire essaya aussi de remédier aux maux dont souffrait le clergé de France et à cette fin entreprit de s'assurer l'appui du pouvoir royal pour la réunion d'un concile, ce qui était, à son avis, le grand moyen de réforme. La mort du légat Cyriacus et de Syagrius d'Autun, sur qui il comptait, n'abattit pas son courage et en 601 il se préoccupe à nouveau de rassembler les évêques de France. Le synode de Châlons-sur-Saône en 602 fut-il le résultat de ses efforts ? En tous cas il travailla dans le sens des aspirations du pape. Malheureusement, si l'on n'envisage que les résultats immédiats, il faut avouer que tant de labeurs aboutirent à un maigre résultat.

L'activité de Grégoire ne fut pas moins débordante en Orient, où la pratique simoniaque était tellement entrée dans les usages que des prélats défenseurs zélés de la foi orthodoxe comme l'était Eulogius d'Alexandrie avaient besoin d'être remis dans le droit chemin. L'Afrique, moins infectée, résista cependant aux essais que tenta le pape pour réorganiser la hiérarchie. Grégoire exerça sur le *Corpus juris* une influence que M. Weber analyse rapidement. Au VIe siècle, Justinien avait aussi entrepris de façon assez sérieuse de chasser les marchands du Temple, mais la fortune ne lui fut guère plus favorable.

Etant donné la confusion de pouvoirs qui régnait alors, il était bien difficile de bannir l'intrigue, les sollicitations et la vénalité ; aussi, après la mort de Grégoire, les choses marchèrent-elles comme par le passé, et les papes eux-mêmes continuèrent à payer aux empereurs la con-

Digitized by Google

firmation de leur élection. A cette époque (604-814) remonte l'affaire du pallium que le pape Zacharie aurait prétendûment vendu et d'ou il appert tout au moins que les âmes apostoliques comme saint Boniface savaient maintenir intact l'idéal religieux et s'abstenir de toute compromission.

Charlemagne et Alcuin à leur tour se plaignent des ravages de la simonie et l'on constate que de leur temps le cumul des bénéfices n'est déjà plus une exception. Au sujet du droit de patronage ecclésiastique, qui fut alors la cause de bien des misères, on aurait aimé à voir l'auteur sortir des généralités (1).

Ces pratiques, couronnées au IXe siècle par le commerce des reliques, furent, également durant cette période, combattues par toute une législation où l'on adopta peu de dispositions nouvelles mais où des lois et décrets antérieurs furent repris pour des motifs d'ordre pratique dans des receuils ou formulaires comme le *Liber Diurnus*, lequel en particulier trahit nettement l'influence des écrits de Grégoire le Grand. Aux mesures d'ordre général, il convient d'ajouter les efforts individuels que des personnes en situation, tels saint Éloi et saint Ouen, opposèrent au mal.

Il faut cependant remarquer que, par réaction, le réformateur va parfois jusqu'à interdire des us et coutumes où le danger de simonie paraît bien mince.

Après un dixième chapitre, consacré à la simonie en Orient aux VIIe et VIIIe siècles, l'auteur tire la conclusion de son étude. J'aurais voulu le voir mettre en relief, d'abord une des principales raisons qui expliquent la persistance de ce trafic honteux, je veux dire, la grande difficulté qu'il y avait de combiner le droit strict, voire la nécessité où sont les clercs de vivre de l'autel avec le respect dû aux choses sacrées. La remarque en est faite au cours de l'exposé, sans que l'auteur toutefois y insiste suffisamment ; ensuite, la relation de causalité qu'on peut fréquemment relever entre la simonie et l'incontinence et autres débordements du clergé.

Ce qui dépare le beau travail de M. N. Weber, c'est le manque de soin dans la rédaction de la bibliographie et de l'index des noms de lieux et de personnes. Ces parties de son livre sont tout d'abord très incomplètes. Plusieurs auteurs utilisés ne se retrouvent nulle part dans les tables ; c'est le cas pour Dom Ceillier, Edersheim, Groh etc. ; des travaux de Mgr Duchesne, seul le *Liber Diurnus et les Elections ponti-*

(1) Mr N. A. Weber aurait pu consulter avec profit sur cette question : PAUL THOMAS, *Le droit de propriété des laïques sur les églises et le patronage laïque au moyen âge.* (Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes. Sciences religieuses. T. XIX.) Paris, 1906. De même, le travail de PIERRE FOURNERET, *Les biens d'Église après les édits de pacification. Ressources dont l'Église disposa pour reconstituer son patrimoine.* Paris, 1902, eut heureusement complété sa bibliographie. Voir par exemplele chap. I, consacré aux offrandes réglementées.

Digitized by Google

d'Agen, et peu après par Grégoire d'Elvire. Après les synodes de Séleucie et de Rimini vers décembre 359, Hilaire écrivit un autre ouvrage du même genre, dans le but d'amener la rétractation des évêques tombés à Rimini; à cet écrit appartient spécialement l'*Epistula legatorum synodi Seleuciensis ad legatos synodi Ariminiensis*. Cette seconde œuvre, connue de Jérôme et de Rufin, fut en quelque sorte comme le complément du travail de 356; le titre était le même. De plus, il est vraisemblable que les autres fragments des *collectanea antiariana Parisina* appartiennent à une troisième partie du même travail, publiée en 367 peu avant la mort ou comme œuvre posthume de saint Hilaire; les trois parties auraient alors été réunies. Il n'est d'ailleurs pas impossible que saint Hilaire ait publié lui-même différentes éditions des livres I et II de l'*Opus historicum*. Enfin l'origine des *Collect. antiar.* et la séparation du *Lib. I ad Constant.* est à placer à une époque très reculée, certainement avant le ve siècle.

Après avoir résumé ces conclusions, le P. Feder traite en appendice la question du pape Libère, dont il défend la mémoire, tout en admettant l'authenticité des quatre lettres *Studens paci, Pro deifico, quia scio, non doceo*, et sans s'appuyer aucunement sur l'éloge métrique *quam Domino*.

L'ouvrage se termine par la photographie d'une page du *Cod. Parisin.* Fonds lat. 483, s. IX, qui nous a conservé les *Fragmenta historica*.

G. Rasneur.

N. A. Weber, S. M. *A history of simony in the christian Church.* From the beginning to the death of Charlemagne (814). (Diss.) Baltimore, J. H. Furst Company, 1909. In-8, xi-254 p.

Si le célibat ecclésiastique a fait l'objet de multiples travaux, la simonie, qui fut, avec l'incontinence des clers, un des maux qui compromirent le plus la discipline interne de l'Église, a reçu jusqu'à présent peu d'attention de la part des historiens. M. N. A. Weber a consacré sa dissertation doctorale présentée à l'université catholique de Washington pour l'obtention du grade de docteur en théologie, à l'étude de cette importante question; il l'arrête provisoirement à la mort de Charlemagne. Les faits relatés et les mesures prohibitives qu'ils amenèrent ne se rapportent pas seulement à la simonie proprement dite mais à tout ce qui y touche de près ou de loin, de façon à permettre au lecteur d'asseoir un jugement mieux fondé et une appréciation plus objective.

Le chapitre Ier, consacré aux origines jusque l'édit de Milan, s'ouvre par des considérations générales sur la connexion entre l'ordre naturel et surnaturel. L'auteur n'y est pas très heureux dans l'explication simpliste qu'il donne, à la page 14, de l'origine de la querelle des investi-

Digitized by Google

tures. Passant ensuite au cas de Simon le Magicien, il l'étudie assez brièvement et quoique n'étant pas astreint par son sujet à traiter toutes les questions d'histoire littéraire qui s'y rattachent, il aurait cependant pu fournir quelques indications sur les diverses formes et stades d'évolution de la légende de Simon.

Le mal ne se rencontre guère à cette époque dans le sein de l'Église, mais plutôt chez des hérétiques comme Paul de Samosate et les Donatistes.

C'est surtout à partir de 313 que la simonie devint un danger réel ; les évêques, en effet, commencent à exercer un pouvoir ecclésiastique et civil fort considérable et s'étendant sur un nombre toujours plus grand de sujets, tandis que les richesses de l'Église devenaient moins précaires que celles qu'administrait le diacre Laurent, comme on peut en juger d'après le témoignage d'Ammien Marcellin. La participation du peuple aux élections des évêques et leur confirmation par le pouvoir civil étaient loin d'être toujours un obstacle aux ambitions des aspirants à l'épiscopat. Athanase, Hilaire de Poitiers, Grégoire de Naziance accusent les Ariens de se recruter par l'achat des consciences et de vendre les fonctions spirituelles, mais en même temps Maxime le Cynique s'impose à Constantinople par des moyens peu honnêtes et Antonin d'Ephèse est en butte aux mêmes accusations. Ibas d'Edesse, accusé par une partie de son clergé, accepte à titre d'accommodement des *oeconomi* chargés de l'administration des biens du diocèse, et Timothée Élure, qui, par son or, avait supplanté Protérius à Alexandrie, est banni en Chersonèse. Nous avons chez Sidoine Apollinaire de précieux renseignements sur l'extension en Gaule de ces pratiques qui n'étaient pas toutefois sans rencontrer de l'opposition.

Le Pape Sirice (384-99) rappelle avec insistance que la faveur ne peut être un titre d'admission à un office ecclésiastique et lui-même reste sourd à toutes les sollicitations de l'espèce. Grégoire de Nazianze, Ambroise, Chrysostome s'élèvent contre les abus et recommandent avec l'Évangile de donner gratuitement ce qui a été reçu gratuitement. Le premier texte conciliaire que nous ayons est le 48e canon du concile d'Elvire (300), qui proscrit les offrandes même spontanées faites à l'occasion du Baptême ; le concile de Nicée, la lettre de Basile de Césarée à ses suffragants (370-71), les canons des Apôtres et le concile de Chalcédoine marquent autant d'étapes importantes dans la législation antisimoniaque, enfin le concile de Constantinople (459-460) doute déjà alors qu'une ordination conférée par des mains souillées produise la grâce. C'est un préambule à la grande controverse postérieure sur la validité des ordinations simoniaques. Les édits de Léon Ier pour l'Orient et de Glycérius pour l'Occident montrent la bonne volonté des empereurs pour seconder l'Église en cette matière.

Plusieurs élections pontificales contestées aux Ve-VIe siècles provoquèrent l'intervention du pouvoir séculier ou de laïcs influents et donnèrent lieu à de multiples accusations de vénalité souvent difficiles à

Digitized by Google

contrôler. L'élection du pape Vigile en offre un exemple typique. En France, l'autorité dont jouissaient les rois en matières politico-religieuses favorisa beaucoup la simonie, qui sévit intensément sous les Mérovingiens malgré les dispositions excellentes dont Clovis avait fait preuve. D'ailleurs le clergé manifestait peut-être plus d'empressement à acheter les dignités que les princes n'en mettaient à les vendre. Heureusement, grâce aux efforts des moines de Lérins et en particulier de Césaire d'Arles, un mouvement de réaction s'organisa pour aboutir à la législation restrictive des conciles nationaux de Clermont, Orléans, Tours, etc. Entretemps, l'Espagne qui souffrait aussi de l'élévation des laïcs à l'épiscopat, entreprenait de se réformer et l'Italie voyait, entre autres mesures, le roi Odoacre frapper d'anathème les clercs et prélats indignes qui aliénaient les biens d'église pour se libérer des promesses faites avant l'élection.

Mais ce fut surtout en Grégoire le Grand que la discipline ecclésiastique rencontra un défenseur énergique et la simonie en particulier son adversaire le plus décidé. La confusion et le désordre étaient extrêmes lorsqu'il monta sur le trône de Saint Pierre ; l'élection à Milan du successeur de Laurentius, et les errements de l'évêque Janvier de Cagliari, donnèrent bientôt à la fermeté du nouveau pape l'occasion de se manifester. On peut juger de sa constante sollicitude pour tout ce qui concernait les ordinations par les décisions du synode de Juillet 595 et sa lettre de mars 596 à Candide d'Orvieto. Grégoire essaya aussi de remédier aux maux dont souffrait le clergé de France et à cette fin entreprit de s'assurer l'appui du pouvoir royal pour la réunion d'un concile, ce qui était, à son avis, le grand moyen de réforme. La mort du légat Cyriacus et de Syagrius d'Autun, sur qui il comptait, n'abattit pas son courage et en 601 il se préoccupe à nouveau de rassembler les évêques de France. Le synode de Châlons-sur-Saône en 602 fut-il le résultat de ses efforts ? En tous cas il travailla dans le sens des aspirations du pape. Malheureusement, si l'on n'envisage que les résultats immédiats, il faut avouer que tant de labeurs aboutirent à un maigre résultat.

L'activité de Grégoire ne fut pas moins débordante en Orient, où la pratique simoniaque était tellement entrée dans les usages que des prélats défenseurs zélés de la foi orthodoxe comme l'était Eulogius d'Alexandrie avaient besoin d'être remis dans le droit chemin. L'Afrique, moins infectée, résista cependant aux essais que tenta le pape pour réorganiser la hiérarchie. Grégoire exerça sur le *Corpus juris* une influence que M. Weber analyse rapidement. Au VIe siècle, Justinien avait aussi entrepris de façon assez sérieuse de chasser les marchands du Temple, mais la fortune ne lui fut guère plus favorable.

Etant donné la confusion de pouvoirs qui régnait alors, il était bien difficile de bannir l'intrigue, les sollicitations et la vénalité ; aussi, après la mort de Grégoire, les choses marchèrent-elles comme par le passé, et les papes eux-mêmes continuèrent à payer aux empereurs la con-

Digitized by Google

firmation de leur élection. A cette époque (604-814) remonte l'affaire du *pallium* que le pape Zacharie aurait prétendûment vendu et d'ou il appert tout au moins que les âmes apostoliques comme saint Boniface savaient maintenir intact l'idéal religieux et s'abstenir de toute compromission.

Charlemagne et Alcuin à leur tour se plaignent des ravages de la simonie et l'on constate que de leur temps le cumul des bénéfices n'est déjà plus une exception. Au sujet du droit de patronage ecclésiastique, qui fut alors la cause de bien des misères, on aurait aimé à voir l'auteur sortir des généralités (1).

Ces pratiques, couronnées au IXe siècle par le commerce des reliques, furent, également durant cette période, combattues par toute une législation où l'on adopta peu de dispositions nouvelles mais où des lois et décrets antérieurs furent repris pour des motifs d'ordre pratique dans des recueils ou formulaires comme le *Liber Diurnus*, lequel en particulier trahit nettement l'influence des écrits de Grégoire le Grand. Aux mesures d'ordre général, il convient d'ajouter les efforts individuels que des personnes en situation, tels saint Éloi et saint Ouen, opposèrent au mal.

Il faut cependant remarquer que, par réaction, le réformateur va parfois jusqu'à interdire des us et coutumes où le danger de simonie parait bien mince.

Après un dixième chapitre, consacré à la simonie en Orient aux VIIe et VIIIe siècles, l'auteur tire la conclusion de son étude. J'aurais voulu le voir mettre en relief, d'abord une des principales raisons qui expliquent la persistance de ce trafic honteux, je veux dire, la grande difficulté qu'il y avait de combiner le droit strict, voire la nécessité où sont les clercs de vivre de l'autel avec le respect dû aux choses sacrées. La remarque en est faite au cours de l'exposé, sans que l'auteur toutefois y insiste suffisamment ; ensuite, la relation de causalité qu'on peut fréquemment relever entre la simonie et l'incontinence et autres débordements du clergé.

Ce qui dépare le beau travail de M. N. Weber, c'est le manque de soin dans la rédaction de la bibliographie et de l'index des noms de lieux et de personnes. Ces parties de son livre sont tout d'abord très incomplètes. Plusieurs auteurs utilisés ne se retrouvent nulle part dans les tables ; c'est le cas pour Dom Ceillier, Edersheim, Groh etc. ; des travaux de Mgr Duchesme, seul le *Liber Diurnus et les Elections ponti-*

(1) Mr N. A. Weber aurait pu consulter avec profit sur cette question : PAUL THOMAS, *Le droit de propriété des laïques sur les églises et le patronage laïque au moyen âge*. (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Sciences religieuses. LXIX.) Paris, 1906. De même, le travail de PIERRE FOURNERET, *Les biens d'Église après les édits de pacification. Ressources dont l'Église disposa pour reconstituer son patrimoine*. Paris, 1902, eut heureusement complété sa bibliographie. Voir par exemplele chap. I, consacré aux offrandes réglementées.

Digitized by Google

ficales sont mentionnés. D'autres publications, que l'on s'attendrait à trouver dans la bibliographie sont transportées dans l'index. Enfin les noms propres qui figurent dans ce dernier, n'ont pas toutes leurs références et plusieurs interviennent plus souvent dans l'exposé que la table ne l'indique.

L. Dieu.

A. Villien. *Histoire des commandements de l'Église.* Préface par M. l'abbé Boudinhon. Paris, Lecoffre-Gabalda, 1909. In-8, XII-327 p. F. 3,50.

Dans cet ouvrage, M. Villien nous présente les études justement appréciées qu'il fit paraître d'abord dans la *Revue du Clergé Français* (1907). « Réunies et complétées, ces études forment un volume qui fera » bonne figure parmi les nombreuses et intéressantes monographies » récemment publiées sur les institutions ecclésiastiques ; au nombre » de celles-ci il était juste de faire figurer la discipline commune » imposée par l'Église à tous ses enfants, comme une sorte de règlement » de vie chrétienne » (p. v, Préf. de M. Boudinhon).

M. V. nous expose dans un premier chapitre, l'histoire, très intéressante, de l'énumération même et de la liste des commandements de l'Église ; puis, dans les chapitres suivants (II-VII), il passe en revue les cinq commandements contenus dans la vieille liste française du *Compost ou Calendrier des bergers* : « Les dimanches messe ouïras et fêtes de commandement... » ; le chapitre VIII nous donne l'histoire du du commandement de l'abstinence des vendredi et samedi, et le chapitre IX traite des dimes, non pas évidemment dans la signification d'un impôt déterminé, mais dans le sens plus large de contribution quelconque à l'entretien de l'Église et des ministres du culte.

Pour chacun de ces commandements, M. V. expose, dans l'ordre chronologique, et met en relief leurs influences réciproques et la façon dont l'autorité ecclésiastique, voire même civile, entendit le précepte qu'elle impose, et les sanctions qu'elle y ajouta, la façon dont le précepte fut entendu et observé de fait par les fidèles, la doctrine que les Pères, les historiens et les théologiens enseignèrent à son sujet. Rien d'étonnant à ce que les documents des premiers temps de l'Église — âge de foi et de ferveur exceptionnelles — nous présentent ces divers commandements, bien souvent d'une façon indéterminée, et plutôt comme directions et instructions que comme préceptes canoniques. Bientôt cependant l'autorité ecclésiastique se vit dans la nécessité de mettre davantage en avant et de rappeler le caractère obligatoire de ses préceptes, d'y apporter des déterminations et précisions plus marquées et un délimitation plus nette entre le précepte et le conseil, d'y ajouter enfin des sanctions d'ordre spirituel d'abord, d'ordre temporel plus tard. Cette intervention de l'autorité fut, hélas, bien souvent inefficace

Digitized by Google

et ne réussit pas toujours à empêcher les négligences du plus grand nombre ; de là fréquemment un fléchissement dans la doctrine des théologiens, s'accommodant aux usages existants et à l'interprétation des fidèles ; de là un fléchissement dans la législation elle-même. — De nos jours les commandements de l'Église sont — en certains pays du moins, et M. V. ici pouvait parler en connaissance de cause, — lettre morte pour bien de catholiques ; même certains préceptes tels que le V et le VI, relatifs au jeûne et à l'abstinence, ne sont plus, par la masse des chrétiens, entendus dans le sens rigoureux que leur attribuaient nos ancêtres ; d'ailleurs les concessions et indults de Rome ne laissent point de doute à cet égard. Cependant sur d'autres points — c'est l'avis de M. Boudinhon dans la *Préface*, et nous le croyons exact, — « il est permis d'affirmer que si ce troupeau fidèle est aujourd'hui moins nombreux qu'autrefois, il est aussi plus généreux et sait mieux utiliser ses pratiques religieuses (assistance à la messe, communions, confessions, bonnes œuvres, etc.) comme soutien de la vie morale ; et dans ce sens il y a, et l'avenir nous réserve davantage encore, un retour à la situation primitive de l'Église » (p. x s.).

L'ouvrage que nous venons d'analyser rapidement a dû exiger chez son auteur des recherches patientes et révèle un effort de synthèse hardi ; le danger — toujours inhérent à des travaux de ce genre, et que M.V. n'a peut-être pas toujours pû éviter — était de conclure d'un simple texte de concile, d'une assertion de théologien ou d'un fait isolé, à une situation ou une doctrine trop générale. C'est ainsi que dans les chap. I-III M. V. nous retrace les différentes péripéties que traversa le concept même de l'œuvre servile, ainsi que la sévérité de l'Église à urger sa loi et la façon dont les fidèles l'observèrent ; il constate (p. 96) qu'aujourd'hui c'est la tendance bénigne qui l'emporte partout, et que chez les théologiens modernes il est accordé une place importante à la théorie des dispenses légitimes et reconnu une grande part à la coutume. Il croit (p. 97) qu'il se dessine cependant aujourd'hui une nouvelle phase d'évolution dans la théorie : non pas que l'on donne de l'œuvre libérale une définition nouvelle plus pratiquement précise ou plus complète, mais on fait intervenir la considération du salaire pour déterminer le caractère de certaines œuvres de nature douteuse, voire même pour en interdire quelques autres en soi libérales. Et il invoque l'autorité de Bérardi, *Praxis confess.*, 2e éd., t. I, n. 370 s. : « Si on fait les œuvres libérales pour gagner de l'argent et à titre de métier, le sens commun des fidèles les tient pour serviles et illicites ».

Nous ne croyons pas qu'il soit fondé de parler ici d'une nouvelle phase d'évolution dans la théorie. Ce que Bérardi relate, n'est rien que le sentiment des fidèles qu'il connait ; il n'énonce rien au sujet de l'opinion d'autres peuples ; il n'engage d'ailleurs nullement l'opinion des autres théologiens : il suffit à ce sujet de parcourir les auteurs qui ont écrit postérieurement à Bérardi, *Praxis confess.*, 1887. — D'ailleurs Bérardi lui-même, dans la 3e édition de sa *Theologia theorico-practica*,

Digitized by Google

t. II, n. 565, sub 4°, pose en principe *generatim verum* qu'une œuvre libérale ne devient pas prohibée par cela même qu'elle est faite *pro mercede*, bien qu'en certains cas, ajoute-t-il, (il eut pu ajouter : et dans certaines régions), cette circonstance, accompagnée de travail prolongé et de fatigue exceptionnelle, puisse dans l'opinion du peuple, rendre telle œuvre libérale prohibée. — Nous ne voyons pas dès lors comme quoi il se dessine une nouvelle phase d'évolution dans la théorie de l'œuvre prohibée.

A ce propos encore, M.V. rapporte (p. 97 s.) la manière de voir du public contemporain, qui trouve immorale la doctrine des moralistes passés : ne permet-elle pas en effet les occasions de gain le dimanche, à ceux à qui une vie aisée a permis de choisir une carrière libérale, — alors qu'elle refuse ces occasions à ceux même qui ont le plus de peine à gagner leur vie ? Ne faudra-t-il donc pas, pour que la justice soit satisfaite, que l'on interdise tout d'abord le travail aux riches, que leur profession soit servile ou libérale (p. 103) ?

Nous voulons croire que M.V. ne rapporte ces idées que pour autant qu'elles sont celles de quelques économistes modernes, qui ne voient pas dans la loi de l'Église les motifs plus nobles et plus élevés qui l'ont fait agir. Encore eut-il pu répondre à ces difficultés ainsi suscitées, et mettre en relief que l'Église n'a évidemment pas eu en vue le manque-à-gagner ; mais qu'elle a voulu laisser et procurer aux hommes l'occasion et le temps nécessaire, ainsi que les dispositions corporelles et spirituelles requises pour vaquer aux intérêts supérieurs de leur âme et au culte de Dieu, et pour reprendre parfois conscience de leur dignité humaine. Or qui ne voit que conséquemment à cette intention l'Église, ou si vous voulez, les conciles particuliers, la coutume et les moralistes, peuvent permettre les œuvres libérales dans une mesure bien plus large qu'ils ne permettent les œuvres serviles ? Les œuvres serviles en effet entraînent, nécessairement et par leur nature même, un épuisement plus grand dans les forces corporelles, et ravalent davantage l'homme en dessous de la conscience de sa dignité et de ses devoirs ou intérêts supérieurs.

A. VANDER HEEREN.

E. LESNE. *Histoire de la propriété ecclésiastique en France.* Tome I. *Époques romaine et mérovingienne.* (Mémoires et travaux publiés par des professeurs des facultés catholiques de Lille, fasc. VI.) Paris, Champion ; Lille, Giard, 1910. In-8, II-496 p. F. 10,00.

LE MÊME. *L'origine des menses dans le temporel des églises et des monastères de France au IXe siècle.* (Mémoires et travaux publiés par des professeurs des facultés catholiques de

Digitized by Google

Lille, fasc. VII.) Paris, Champion ; Lille, Giard, 1910. In-8, II-165 p. F. 3,50.

Il y a quelques années, M. Lesne ouvrait la série des Mémoires des facultés catholiques de Lille par un travail sur *La hiérarchie épiscopale depuis saint Boniface jusqu'à la mort d'Hincmar* (RHE, t. VII, 1906, p. 633-639). Continuant ses études sur les institutions, il fait paraître dans la même collection une savante dissertation sur l'histoire de la propriété ecclésiastique en France. Nombreuses sont les publications qui ont vu le jour sur cet intéressant sujet ; le lecteur en trouvera une nomenclature assez complète dans l'index bibliographique très fourni qui termine l'ouvrage que nous analysons, mais la plupart se bornent à l'examiner sous des points de vue spéciaux. Entreprendre une étude d'ensemble sur la législation de l'Église d'Occident serait plus que témérité ; ce serait se résigner à des données d'une généralisation imprécise et peu sûre. En limitant son enquête à la France, M. Lesne donne à son travail une extension suffisante et il peut documenter sérieusement ses conclusions. Une telle étude gagnerait à être poursuivie jusqu'à la Révolution française ; mais les documents deviennent, dès le XIIe siècle, tellement abondants, qu'elle devient impossible avec ce caractère de généralité ; l'auteur la termine donc vers 1100 et la divise en deux tomes : le premier, qui seul a paru, nous mène jusqu'à l'époque carolingienne.

Sous la période gallo-romaine se forme le noyau primitif de la propriété ecclésiastique ; dès le IVe siècle, ce n'est plus l'association des fidèles qui jouit du droit de propriété, mais l'Église elle-même. Édifices destinés au culte, cimetières, biens-fonds ou trésors, tel est l'objet de cette propriété, formée par des oblations des fidèles. L'évêque en est l'administrateur officiel ; c'est lui qui doit régler les dépenses de religion et de bienfaisance, imposées sur ces biens. Ce patrimoine naissant, le flot dévastateur des invasions barbares l'appauvrira, puis il se reconstituera bien faible d'abord, mais ayant dans sa destination pieuse un principe de force : il grandira, parce qu'il apparaît comme le patrimoine de Dieu et des pauvres.

De fait, sous la période mérovingienne, il se développe étonnamment. La première question qui se pose est celle-ci : qui était le propriétaire ? Ici se présente la fameuse théorie de Stutz sur les églises privées. Contrairement à l'opinion du savant allemand, M. Lesne n'en trouve pas l'origine en Germanie ; d'après lui, la genèse s'en trouve dans l'histoire de la France. Si au Ve siècle, l'église épiscopale jouissait seule du droit de propriété, l'usage le concéda par étapes aux églises filiales, basiliques urbaines ou rurales, oratoires ou églises paroissiales, à condition pourtant de rester soumises à l'autorité épiscopale. Ce qui ne les empêcha pas d'être souvent possédées elles-mêmes. « Le droit original du propriétaire de la ville sur son oratoire privé, du fondateur sur l'église bâtie à ses frais et sur son propre fonds, l'usurpation par

Digitized by Google

le maître du domaine des droits que s'était réservés l'évêque sur l'église qu'il consacrait, la protection accordée par le laïc à la personne des clercs, puis à l'église, à la paroisse, tels sont les éléments, dont la combinaison fait apparaître l'église privée. » — Quant aux monastères, quel que soit leur emplacement, la richesse afflue vers eux. Dans les centres populeux, de pieuses libéralités viennent, comme d'elles-mêmes au devant d'eux pour assurer leur subsistance; si les ascètes fondateurs ont préféré les forêts ou les déserts, les coups de la cognée ou le sillon des charrues les transformera en contrées fertiles, dont les nouvelles fondations seront les premières à bénéficier. A l'exemple des basiliques et des oratoires, les monastères ont la capacité de posséder; le nombre croissant des religieux fera de l'exercice de ce droit une impérieuse nécessité. Dès lors les dots des profès, les héritages de moines, les donations sous des aspects variés, les largesses généreuses des fondateurs devinrent autant de ruisseaux qui drainèrent la richesse vers les établissements monastiques. Ceux-ci furent amenés d'ordinaire à s'affranchir de la juridiction épiscopale, mais ils ne furent pas à l'abri des empiètements et devinrent à leur tour propriétés privées des laïques, des rois, des églises épiscopales et même d'autres monastères.

Né dès l'époque gauloise, le temporel ecclésiastique s'accrut dans de vastes proportions. Guidés par des mobiles surnaturels, par des sentiments de reconnaissance, parfois même par leurs intérêts privés, les grands de la terre donnent aux églises soit par donation pure et simple, soit sous réserve d'usufruit ou sous forme de précaire. Souvent le donateur ne spécifie aucune destination particulière ; quelques-uns pourtant précisent l'usage de leurs libéralités ou y annexent certaines charges. Les fidèles moins favorisés des dons de la fortune, veulent aussi participer aux mérites de l'aumône ; ils font des offrandes spontanées, qui, avec le temps deviendront, sous le nom de dîmes, des offrandes légales.

Alimentés par ces sources abondantes, les biens d'église comprennent, outre des propriétés foncières étendues, des meubles très riches. Et cet avoir se complète par la possession de personnes ou de droits sur les personnes. Nous regrettons de ne pouvoir exposer en détail cette quatrième partie, intitulée : *La constitution du temporel.* L'auteur nous y décrit les bâtiments ecclésiastiques, les richesses immobilières des églises et leur trésor liturgique, les diverses formes de la propriété ; il nous parle des serfs, des affranchis et des colons ; il est logiquement amené à nous faire connaître les privilèges, qui augmentent la valeur du temporel : exemption de douane ou de péage et des impôts, immunité, droits fiscaux et de monnayage des églises; il nous montre en quoi consistait l'autorité publique, exercée parfois par les évêques et les abbés.

Cet immense trésor devait être administré ; c'est à l'évêque, qu'incombent ce droit et ce devoir ; mais il partage l'exercice de ces fonctions avec des auxiliaires : archidiacres, vidames et tout un

Digitized by Google

personnel d'agents subalternes. En fait petit à petit le clergé local eut en mains l'administration des biens des églises et bon nombre de monastères s'affranchirent de toute ingérence de l'évêque. Ces divers administrateurs ne jouissaient pas d'un pouvoir absolu : les canons protègent les biens d'église contre les prodigalités abusives, en règlant les aliénations et les échanges. Parmi les actes administratifs, se trouvait tout ce qui concerne l'exploitation par le défrichement, la culture directe et la mise en ferme des domaines. Les revenus étaient dépensés, non pas arbitrairement, mais sous un contrôle déterminé, soit pour les nécessités du culte, la construction ou réparation des édifices et l'entretien du clergé, soit pour les œuvres de bienfaisance sous ses multiples formes : rachat des captifs, assistance des pauvres, soin des malades, devoir de l'hospitalité.

La richesse des églises suffit déjà seule à les exposer aux attaques des ravisseurs ; elle est une proie toute désignée à la rapacité des agents royaux, des puissants et de tous les besogneux ; facilement elle subira le contre-coup des troubles politiques et sociaux. De là la nécessité de mesures conservatrices et de protecteurs ; de là des procès, dont les actes nous sont minutieusement décrits (p. 424-439). Mais tout ce soin ne put empêcher les spoliations : voisins déloyaux, fonctionnaires, souverains font des brèches considérables à ces possessions sacrées.

Le livre de M. L. n'est pas de ceux que l'on peut résumer, tant est grande l'abondance des renseignements qu'il contient. En indiquant sommairement les points principaux, nous n'avons pu faire ressortir toutes les questions intéressantes, qui y sont proposées. Étude particulièrement féconde de l'histoire du droit, elle touche à des points nombreux de la civilisation médiévale.

L'enquête, à laquelle s'est livré l'auteur, est très vaste et ses déductions fournies. Il serait évidemment téméraire de dire que tout est complet ; en raison même de son étendue, le sujet ne peut être actuellement épuisé et les monographies fourniront des aspects nouveaux et provoquerout forcément certaines rectifications. La méthode objective de l'auteur, les documents cités ainsi que les opinions contradictoires relatées en note permettront aux spécialistes de porter un jugement éclairé sur ses conclusions souvent originales. Dans ce fouillis de détails, il serait difficile d'avoir un exposé à l'abri de toute critique ; nous préférons faire remarquer que M. L. a su écarter l'imprécision et l'obscurité. Rejetant en note les citations et les discussions, il énumère et analyse ses sources pour en tirer des conclusions, qui sont groupées et résumées à la fin des chapitres. Un style toujours distingué, souvent imagé donne du charme à une lecture, qui facilement pourrait être difficile.

La seconde partie, portant sur l'époque carolingienne, n'est pas encore rédigée dans son entier, mais l'auteur a voulu immédiatement

Digitized by Google

esquisser l'un des points les plus intéressants qu'il y rencontrera : *L'origine des Menses ;* c'est l'objet du fasc. VII. Jusqu'à la fin de l'époque mérovingienne, les biens des églises et des monastères formaient une masse indivise ; des nécessités économiques, les exigences administratives, l'affectation spéciale des donations, la crise que subit aux VIIIe et IXe siècles la propriété ecclésiastique, la réforme dans les communautés de chanoines et de moines, les usurpations du pouvoir royal provoquèrent la séparation des biens et l'origine des menses. Le savant auteur nous montre comment ces menses s'établirent dans les chapitres cathédraux, les monastères indépendants et les monastères sujets. Dès qu'elles furent constituées, elles furent administrées indépendamment de la part du prélat et, devenues aptes à recueillir des dons, elles purent rapidement s'accroître. Au moment où M. L. terminait son mémoire, apparaissait la seconde partie de l'étude de M. Pöschl : *Bischofsgut und Mensa episcopalis* (v. RHE, t. XI, p. 500-503), où est traité le même sujet. Il n'a pas cru pourtant inutile de le publier, quoiqu'il aboutisse aux mêmes conclusions essentielles. Il conserve en effet des points de vue originaux, appuyés sur des textes inexpliqués ainsi que des divergences de détail.

P. DEMEULDRE.

ADOLPH FRANZ. ***Die kirchlichen Benediktionen im Mittelalter.*** Fribourg-en-Br., Herder, 1909. 2 vol. in-8, XXXVIII-646 et VIII-764 p. M. 30.

Depuis plus d'un demi-siècle l'initiative intelligente du Dr Ferdinand Probst a ramené l'attention du clergé catholique allemand vers les études liturgiques ; et déjà le mouvement de faveur qu'a déterminé l'activité littéraire du vénérable prélat a produit les meilleurs résultats. Chaque année nous apporte maintenant son contingent de travaux variés, dont plusieurs sont de ceux qui font date. Celui que nous signalons aujourd'hui laisse loin derrière lui les meilleurs d'entre eux. En effet, par le labeur qu'elle représente et par les trésors qu'elle met à la portée des travailleurs, l'œuvre magistrale de M. A. Franz sur les formulaires de bénédictions au moyen âge, ne le cède en rien au *De antiquis ecclesiae ritibus*, de Dom Martène. Conçue d'après un plan analogue et rédigée selon une méthode scientifique bien supérieure, elle est en réalité destinée, dans la pensée de l'auteur, à suppléer aux chapitres vraiment insuffisants que l'illustre mauriste consacre à cette question dans le deuxième volume de sa collection.

Désormais on possède une histoire complète de ces anciennes formules très en faveur aux siècles passés, formules dont le rituel romain n'a conservé qu'un choix sagement limité. Elles se rencontrent nombreuses dans l'administration des sacrements ; mais elles ont surtout

Digitized by Google

pour fonction de constituer ce que la langue théologique a désigné sous le nom de sacramentaux. C'est aux documents de cette seconde catégorie que M. Franz borne son enquête ; encore laisse-t-il de côté les bénédictions spéciales concernant la sanctification des personnes consacrées à Dieu ou des édifices dédiés à son service. Ainsi restreint aux moyens efficaces que l'Église assure aux fidèles comme protection contre le démon et comme soulagement dans leurs infirmités de l'âme et du corps, — c'est là le double office des sacramentaux, — le champ de cette étude est encore immense ; car la nature de ces moyens est des plus variées, et pour chacun d'eux l'auteur a voulu rechercher les origines et retracer les développements à travers les âges.

On peut ainsi non seulement suivre l'histoire des formules, mais aussi retrouver en elles les empreintes qu'y ont laissées les pratiques populaires des différents pays. C'est tout un côté curieux des institutions du moyen âge qui revit à nos yeux, nous montrant à quel point les deux éléments religieux et profane se sont compénétrés l'un l'autre. Dans l'usage quotidien que les fidèles pouvaient faire des sacramentaux, des pratiques étrangères au culte chrétien, quelquefois nettement superstitieuses, se sont introduites comme naturellement, et ont souvent fini par influer sur les formules de bénédiction elles-mêmes. M. Franz a traité ce point avec ampleur, et la chose ne sera pas pour déplaire à bien des lecteurs. Ce n'est pourtant que secondaire.

L'une des tâches principales qui s'imposaient à l'auteur et dont il s'est acquitté avec honneur, était précisément de dégager nettement ce qui appartient aux institutions ecclésiastiques et de marquer en même temps l'influence qu'ont pu exercer sur ces dernières certaines traditions populaires de l'antiquité, dont les analogies avec les bénédictions du rituel sont vraiment indéniables. La question est des plus délicates, d'autant que c'est la préoccupation marquée des écoles rationalistes contemporaines de surprendre partout la superstition et la magie, principalement à l'origine des manifestations du culte chrétien ; moyen sûr, leur semble-t-il, de saper par la base le caractère surnaturel du christianisme.

L'objection n'est ni très neuve, — les apologistes des premiers siècles la rencontraient déjà, — ni très redoutable. Non plus que beaucoup d'autres elle ne résiste à une discussion sérieuse, encore que certains cas particuliers offrent de réelles difficultés. On en trouvera la solution dans le bel ouvrage de M. Franz ; une fois de plus l'histoire de la liturgie rend un service signalé à l'apologétique chrétienne. Deux ou trois exemples choisis au hasard permettront d'en juger.

Il n'y a aucune difficulté à reconnaître qu'assez fréquemment l'Église a pu s'accommoder de pratiques communes et de symboles naturels, usités déjà dans les religions anciennes, pour donner un vêtement sensible aux moyens de grâce dont elle dispose. L'eau bénite offre une application frappante de ce principe. Car on ne peut nier sérieusement son analogie avec l'eau lustrale des anciens rites grecs

Digitized by Google

et romains. Pour les païens, a-t-on déjà remarqué ailleurs, « l'action naturelle de l'eau se convertissait en une action mystique qui pouvait être accrue... soit par addition naturelle ou artificielle du sel, soit par une combinaison de l'eau et du feu, réalisée en plongeant dans l'eau des torches allumées à l'autel ». Des deux côtés par conséquent il y a même symbolisme jusque dans le détail des rites, des deux côtés destination analogue. Mais là où, sous des symboles naturels, agissaient la superstition ou la magie, sous ces mêmes symboles sanctifiés par la prière de l'Église, la puissance divine opère désormais, lorsque le fidèle sait user avec foi du sacramental. C'est ce qu'expriment clairement les formules de bénédiction ; et il n'est rien là qui dépasse les pouvoirs de l'Église, rien non plus qui puisse étonner, quelles que soient les affinités réelles avec des institutions païennes ou simplement populaires. Peu importe que l'extérieur soit semblable, si le principe d'action est tout différent.

Nous venons de parler de rites basés sur un symbolisme naturel. De simples croyances populaires ont pu aussi quelquefois suggérer le thème de telle ou telle prière liturgique. Telle cette idée, chère aux anciens, que l'on pouvait à grand fracas de voix et d'instruments, dissiper orages et tempêtes. Les formules qui demandent au Dieu tout-puissant d'attribuer ce pouvoir aux cloches, en vertu de leur bénédiction, n'apparaissent guère qu'au VIIIe siècle ; mais la croyance est antérieure de plusieurs centaines d'années à leur rédaction et à l'usage même des cloches.

Les pratiques des païens n'avaient malheureusement pas toujours, tant s'en faut, ce caractère inoffensif qui permettait à l'Église de se les assimiler sans les modifier notablement. L'une de celles que, dès le principe, elle réclama pour elle en vertu du pouvoir conféré par le Christ aux fidèles, était d'usage courant parmi les juifs et les païens, chez qui elle revêtait précisément, chez les derniers surtout, des formes inconciliables avec le christianisme. Il s'agit de la guérison des possédés par les adjurations et les exorcismes. Tandis que la magie païenne, dont l'hérésie gnostique se montra plus tard la fidèle héritière, obtenait des effets merveilleux au moyen de rites singuliers et de formules bizarres où les imprécations se mêlaient aux noms des dieux et des démons, le Sauveur ne dédaigna pas de montrer que tout désormais était changé. Sur sa parole les malades, les morts eux-mêmes, se lèvent en parfaite santé ; il commande aux démons d'abandonner les possédés, et les démons s'enfuient. Plus tard il lègue aux chrétiens son pouvoir souverain : « En mon nom ils chasseront les démons », et la tradition s'établit aussitôt dans l'Église ; saint Paul commande à l'esprit python : « Au nom de Jésus Christ, sors de cette femme. » C'est dorénavant la toute-puissance du nom divin qui assure le pouvoir sur les démons ; et les premiers auteurs chrétiens ne manquent pas de le dire pour répondre à l'accusation de magie déjà lancée contre l'Église. « *Nec invocationibus angelicis facit aliquid,* écrit saint Irénée, *nec incantationibus.... sed*

Digitized by Google

munde et pure et manifeste orationes dirigens ad Dominum qui omnia fecit, et nomen Domini nostri Jesu Christi invocans, virtutes ad utilitates hominum perficit» (Adv. haer., II, 32, 5). Ainsi formulait-on le principe qui justifie l'usage des sacramentaux dans l'Église.

Il faut en convenir du reste, cet usage donna trop souvent lieu à des abus contre lesquels évêques et conciles ne cessèrent de protester, abus dans les pratiques qui rappelaient de trop près les rites païens, abus dans les formules elles-mêmes où la confiance en Dieu dégénérait quelquefois en superstition. On nous permettra de citer à ce propos un spécimen curieux de ce genre de compositions privées, comme il est fréquent d'en rencontrer au moyen âge : il est emprunté au t. VI des *Oxyrhynchus Papyri* de MM. Grenfell et Hunt (1908, p. 291) et date du ve ou vi^e^ siècle. Un simple chrétien demande à Dieu de lui révéler s'il doit se rendre en tel lieu et s'il peut compter sur sa protection : « † Ὁ Θεὸς ὁ παντοκράτωρ ὁ ἅγιος ὁ ἀληθινὸς φιλάνθρωπος καὶ δημιουργός, ὁ πατὴρ τοῦ κυρίου [καὶ] Σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, φανέρωσόν μοι τὴν παρὰ σοὶ ἀλήθειαν εἰ βούλῃ με ἀπελθεῖν εἰς Χιοὺτ, ἢ εὑρίσκω σε σὺν ἐμοὶ πράττοντα [καὶ] εὐμενήν. Γένοιτο ἀμήν. » De semblables prétentions exagérées à connaître la volonté divine se rencontrent fréquemment dans les rituels du moyen âge ; elles remplissent les formulaires si répandus jadis des « jugements de Dieu ».

Le moyen radical pour étouffer cette végétation parasite de compositions personnelles, sans autorité d'aucune sorte, fut enfin trouvé le jour où, grâce à l'imprimerie, les évêques purent faire adopter dans leurs diocèses des rituels approuvés, n'admettant que des formules vraiment traditionnelles. On s'en occupa un peu partout durant le xvie siècle. L'année 1614 fut une date décisive pour cette œuvre de réforme : le nouveau rituel romain de Paul V faisait disparaître tous les abus des âges antérieurs.

La discrétion qui a présidé à la rédaction de ce rituel romain a contribué à simplifier les formulaires et à en réduire quelque peu le nombre. Plus d'un texte ancien a disparu dans ce travail d'élimination. On trouvera donc avec plaisir dans l'ouvrage de M. Franz une grande variété de pièces empruntées aux différentes liturgies, surtout aux liturgies latines, avec l'histoire détaillée des origines et développements des formulaires les plus importants. Dans la disposition des matières l'auteur s'est efforcé de suivre un ordre aussi logique que possible. La place d'honneur revient aux bénédictions de l'eau, pour lesquelles nous avons pu constater l'étendue et la sûreté d'information de l'auteur. Ensuite viennent les bénédictions d'aliments : sel, pain, vin, huile, fruits, etc. ; les bénédictions réservées à certaines fêtes, pour cierges, cendres, palmes, feu nouveau, cierge pascal, Agnus Dei, œufs de Pâques ; bénédictions des maisons, des locaux monastiques ; enfin toute la série des prières destinées à protéger les fidèles contre les tempêtes et les animaux nuisibles, au début de la vie, au cours des

Digitized by Google

voyages et des maladies, et dans le cas de possession diabolique. Cinq tables des matières, d'une richesse incomparable, y compris un relevé de tous les *incipit* des oraisons citées, terminent le second volume ; on y retrouve aussi l'indication de plus de trois cents manuscrits consultés par l'auteur. Le chiffre est par lui-même suffisamment éloquent.

Le seul grief qu'on serait tenté d'exprimer, c'est que, en très grande majorité, ce ne sont que des manuscrits allemands, sans en excepter le *codex Paris. 820* (B.N.), sur le compte duquel M. Franz parait s'être gravement mépris. Les témoins étrangers avaient titre à venir eux aussi déposer ; l'enquête n'en aurait eu que plus de valeur. On regrette surtout que les sacramentaires gélasiens du VIIIe siècle de Gellone, d'Angoulême, et le fragment *2296* de Paris (B.N.), n'aient pas été dépouillés soigneusement ; même silence, plus surprenant encore, sur le sacramentaire de Prague et le fameux *triplex* de Gerbert, maintenant à Zurich. Une riche collection de rituels imprimés, appartenant aux différents diocèses d'Allemagne, vient compléter pour l'époque moderne la documentation manuscrite ; les recueils qui ont préparé la voie au rituel romain y sont maigrement représentés ; à côté du *Sacerdotale* de Castellani on s'attendait au moins à voir figurer le *Rituale Romanum* de 1584 du cardinal Sanctorius, dont les exemplaires sont rares, il est vrai. A ces remarques ajoutons aussitôt, pour être juste, que ces lacunes sont en bonne partie comblées par les éditions récentes de documents liturgiques que M. Franz a constamment utilisées. Il ne faut du reste pas exagérer l'importance des omissions signalées plus haut. Tel qu'il a été conçu, l'ouvrage de M. Franz a tous les titres à passer pour une histoire définitive des bénédictions liturgiques au moyen âge.

D. P. DE PUNIET, O. S. B.

A. FIERENS. ***De geschiedkundige oorsprong van den aflaat van Portiunkula met een aanhangsel over de wereldbrieven van sint Franciscus.*** (Uitgaven der koninklijke Vlaamsche Academie, IVe reeks, 8e boekdeel.) Gand, Siffer, 1910. In-8, XIX-300 p. F. 4.

Parmi les multiples problèmes de la question franciscaine, il n'y en a aucun qui ait été aussi ardemment débattu que celui de l'authenticité historique de l'indulgence plénière de la Portioncule. Elle a fait couler l'encre dès le dernier quart du XIIIe siècle et, depuis lors jusque maintenant, elle a compté autant d'adversaires que de défenseurs.

M. A. Fierens, dont les études sur les écrits attribués aux premiers compagnons de S. François ont reçu le meilleur accueil dans le monde savant, s'est livré à un examen approfondi des sources historiques de l'indulgence. Reconnaissons tout de suite qu'il a mené son travail avec

Digitized by Google

beaucoup de méthode et d'esprit critique. Il commence par une description détaillée des textes rangés dans l'ordre alphabétique : viennent d'abord leurs traductions italiennes, puis les sources manuscrites d'archives, ensuite les sources manuscrites littéraires, les incunables et leurs successeurs immédiats. Il les divise ensuite en deux groupes : traités organiques ou inorganiques selon qu'ils présentent un ensemble logique ou une juxtapposition de récits indépendants l'un de l'autre. Cet exposé finit par un tableau de la filiation des sources des traités inorganiques. Suit une édition très soignée des principaux textes allégués en faveur de l'historicité de l'indulgence. Nous y trouvons les témoignages de Jean de l'Alverne, des frères Benoît et Renier d'Arezzo, de Jacques Coppoli, des frères Odon, Renier et Martin, la lettre du frère Jean de Camollia au frère François Bartholi, le diplôme de Théobald, évêque d'Assise, le récit de Michel Bernardi et enfin les trois narrations de Bajuli, de François Bartholi et de Barthélémy de Pise, mises en regard.

Après ce travail préparatoire, M. A. Fierens étudie l'histoire et la légende de la concession de l'indulgence, telle qu'elle se dégage des textes cités. Il établit d'abord une comparaison entre les traités du pardon rédigés par Bajuli et par François Bartholi. Le premier, inséré dans la *Vita sancti Francisci anonyma Bruxellensis* (Manuscrit II, 2326 de la Bibliothèque royale de Belgique) est regardé par le P. van Ortroy comme une recension abrégée du second. Contrairement à cette opinion, M. A. Fierens croit pouvoir affirmer, après une comparaison minutieuse des textes, que le traité de Bajuli a servi de prototype à celui de Bartholi. L'auteur examine ensuite les différents récits de la concession de l'indulgence, constate et définit le caractère de parenté qui les relie et conclut de nouveau à la primauté de l'*Historia indulgentiae* de Bajuli, dont le *Liber indulgentiae* de François Bartholi ne serait qu'une réédition augmentée et corrigée. Traitant ensuite de l'évolution de la légende, il fait ressortir la dépendance du récit de l'entretien de François et du pape Honorius III à Rome, avec celui de l'entretien des mêmes interlocuteurs à Pérouse, au cours duquel l'indulgence fut concédée par le souverain pontife au pauvre d'Assise. Le premier n'est qu'un dédoublement du second. D'autre part, la narration originale (attribuée avec raison à Pierre Zalfani selon M. A. Fierens) de la proclamation solennelle de l'indulgence dans l'Église de Portioncule, en présence de sept évêques, fut le point de départ de plusieurs versions fantaisistes, notamment sur la consécration du sanctuaire et sur la prétendue lettre pontificale que S. François tenait en main quand il annonça le pardon.

L'auteur soumet ensuite les principaux témoignages à un nouvel examen et rejette ceux de Pierre Zalfani et de Jacques Coppoli parce qu'ils rapportent un événement aussi improbable que la consécration de l'Église de la Portioncule. Quant au récit de Jean de l'Alverne, il en admet tant l'authenticité du texte que l'exactitude du contenu. La

Digitized by Google

déposition des frères Benoit et Renier d'Arezzo lui semble suspecte à cause de ses allures affectées et de son allusion à la connaissance des *Secreta ordinis*. A son avis, elle a été rédigée d'après le témoignage du frère Jean de l'Alverne, afin de confirmer l'autorité d'un ou de plusieurs récits de l'indulgence, comme ceux du frère Marin ou de Michel Bernardi par exemple. Pourtant, la narration de l'entretien de S. François avec Honorius III à Pérouse, écrite par le frère Marin, ne succombe pas sous l'épreuve de la critique historique. Elle peut donc se ranger à côté de la déclaration de Jean de l'Alverne. Elle se réclame d'ailleurs de la même source : du frère Masséo de Marignano, un des compagnons intimes du poverello.

Dans une dernière partie, M. A. Fierens répond aux difficultés alléguées contre l'authenticité historique de l'indulgence : 1) La concession de celle-ci était impossible au début du XIIIe siècle, parce que radicalement contraire aux coutumes du temps. Pas tant que cela, répond l'auteur, puisque le concile de Latran, tenu en 1215, n'avait limité que les indulgences locales, promulguées par les évêques lors de la consécration d'une église. Le pape avait toujours plein pouvoir d'accorder une indulgence plénière. L'institution de l'ordre franciscain était bien plus opposée aux décrets conciliaires que le célèbre pardon. Pourtant elle s'est faite avec l'approbation pontificale, huit ans après le concile de Latran. 2) Mais l'indulgence de la Portioncule constitue une faveur si extraordinaire, qu'elle est inconcevable. Elle ne jouit d'ailleurs d'une grande vogue, et encore parmi les membres de la famille franciscaine seulement, qu'au dernier decennium du XIIIe siècle. Si elle avait été connue des fidèles, l'indulgence plénière du jubilé, accordée par Boniface VIII, le 22 février 1300, n'eût pas soulevé un enthousiasme aussi général. Car elle était bien plus difficile à gagner que celle de la Portioncule. M. A. Fierens répond à cette objection par un argument à pari. Jamais les indulgences ne fleurirent aussi nombreuses qu'à présent ; et pourtant le jubilé proclamé par Léon XIII à l'aurore du XXe siècle produisit une émotion intense dans la chrétienté entière. 3) Les adversaires de l'historicité de l'indulgence invoquent aussi l'argument du silence : les premiers biographes de S. François ne soufflent mot du grand privilège qu'il aurait obtenu. Il n'en est clairement question qu'à la fin du XIIIe siècle. L'auteur oppose à cette difficulté le témoignage du frère François de Fabriano, qui aurait gagné le pardon en 1267, une année après l'approbation de la *Vita major* de saint Bonaventure, *qui semble* n'en rien connaître. Nous disons *qui semble*, car M. A. Fierens cite deux textes du docteur séraphique dans lesquels il voit une allusion à l'indulgence. Et comme ces deux textes sont empruntés respectivement à la *Vita prima* et à la *Vita secunda* de Thomas de Celano, il en déduit que celui-ci était aussi au courant. Il trouve de même dans le sermon, prononcé à la basilique d'Assise, par Frédéric de Vicecomitibus, archevêque de Pise, en 1261, une preuve de l'existence du pardon à cette époque. De tout quoi il conclut que

Digitized by Google

celui-ci doit son origine à S. François. On ne sait quelles circonstances le poussèrent à demander au pape une faveur aussi grande. Mais, dit l'auteur avec P. Sabatier (p. 237), à défaut de documents véridiques, son zèle dévorant du salut des âmes rend sa démarche plus que probable : « Comment lui, se demande-t-il avec l'historien français, simple et fervent catholique, n'aurait-il pas cherché à faire ouvrir gratuitement les trésors de l'Église » ?

Ainsi qu'il ressort de cet exposé, le travail auquel M. A. Fierens s'est consacré est de nature très complexe. Avant de s'accorder le droit de formuler une conclusion, il s'est livré à un examen minutieux des sources, s'efforçant d'en reconstituer le texte original, les éditant et les comparant avec une grande maîtrise. A ce point de vue, son livre est un répertoire très remarquable des sources historiques de l'indulgence. Nous félicitons l'auteur et le remercions chaleureusement de nous l'avoir fourni. Nous ne croyons pourtant pas qu'il donne une solution définitive du problème. Ainsi que nous l'avons dit, l'*Historia indulgentiae* de Bajuli a servi d'après M. A. Fierens de prototype au *Liber indulgentiae* de François Bartholi. Mais les arguments destinés à prouver cette thèse ne nous semblent pas toujours très probants.

L'auteur n'accorde-t-il pas trop d'influence au *liber authenticus* auquel a recouru Bajuli? Celui-ci le signale en dernier lieu après avoir indiqué avec force détails la tradition orale à laquelle il a puisé. Pourquoi ce *liber authenticus*, signalé plutôt comme un livre quelconque tant dans le texte de Bajuli cité par M. A. Fierens que par M. A. Fierens lui-même (p. 110), se métamorphose-t-il à la page 116 en un LIBER *authenticus*, source officielle à laquelle Bajuli et Bartholi ont puisé ? Il ne nous paraît d'ailleurs pas établi que Bartholi soit tributaire de ce *Liber authenticus*. L'*Historia* de Bajuli contient deux chapitres qu'on trouve aussi dans le *Liber* de Bartholi (p. 117). Seulement, toute allusion à la personne de Bartholi manque chez Bajuli, alors que Bartholi se nomme lui-même à plusieurs reprises dans ces deux chapitres. M. A. Fierens en conclut à la priorité des deux chapitres cités par Bajuli sur ceux de Bartholi. Celui-ci les aurait copiés des archives du couvent d'Assise, tout en les agrémentant de *ego ista audivi* et de *coram me*. Il était bien trop jeune pour avoir pu assister aux faits qu'il raconte. Mais ne peut-on pas affirmer avec autant de raison que Bajuli, copiant Bartholi, afin de donner à son récit une forme plus objective, en a éliminé les souvenirs personnels de Bartholi ? Bajuli aura vu peut-être que les témoignages allégués par Bartholi n'avaient pas besoin d'être renforcés par le sien et il s'en sera passé. Remarquons aussi qu'on étudiait longtemps à l'époque de Bartholi et qu'un franciscain n'était pas nécessairement très jeune parce qu'il fréquentait des cours d'université. Le fait seul qu'il étudiait en 1312 à Pérouse et en 1316 à Cologne, dans deux villes aussi éloignées l'une de l'autre et à quatre ans d'intervalle, semble déjà indiquer que lui ou ses supérieurs n'ont apporté aucune hâte à mettre fin à ses études. Nous pourrions citer plusieurs exemples de

Digitized by Google

frères-mineurs contemporains de Bartholi, ayant dépassé la trentaine avant de quitter les bancs : ce fut entre autres le cas d'Ubertin de Casale. L'extrême jeunesse de Bartholi lors de l'arrivée des faits auxquels il affirme avoir assisté, n'est donc pas prouvée par le seul fait qu'il était étudiant en 1312.

Bajuli et Bartholi racontent tous les deux un même miracle. Seulement, d'après le premier, il s'est produit en 1287 (MCCLXXXVII) et d'après le second, en 1336 (MCCCXXXVI). Le Ms. Miscell. XII, 4, d'Assise, renfermant le *Liber indulgentiae* de Bartholi, donne la date 1056 (MLVI). Le chiffre fait penser à la date indiquée par Bajuli, dit M. A. Fierens (p. 120). Soit, mais le millésime de Bajuli présente une ressemblance frappante avec celui ordinairement fourni par Bartholi (MCCCXXXVI) et rien ne nous assure que le premier n'est pas une corruption du second. Les conclusions suivantes nous semblent aussi sujettes à caution parce que empreintes d'opportunisme. Bartholi rapporte en résumant et sans indication de date le témoignage de Jean de l'Alverne (p. 120). Bajuli le donne dans toute son étendue et avec la date. Par conséquent, conclut l'auteur, le texte de Bajuli est antérieur à celui de Bartholi et puisé à des sources plus sérieuses. Nous admettons volontiers la seconde partie de la conclusion, sans oser nous prononcer sur la priorité de Bajuli. Seulement, se trouvant plus loin devant un phénomène analogue, l'auteur en tire une conclusion différente. Bartholi raconte avec précision les circonstances plus ou moins merveilleuses qui ont précédé et accompagné la concession de l'indulgence ; Bajuli ne donne pas autant de détails. Donc, en déduit M. A. Fierens (p. 137), le premier a complété le second. Nous ne savons si tout le monde sera de cet avis. En tout cas, il ne nous semble pas qu'un récit riche en détails est nécessairement subséquent à une narration moins bien nourrie mais tout aussi merveilleuse.

Enfin, nous doutons aussi que le lecteur découvre, avec autant d'aisance que M. A. Fierens, des allusions à l'indulgence de la Portioncule dans les textes cités de Frédéric de Vicecomitibus, de S. Bonaventure et de Thomas de Celano (p. 225). Est-il donc si étonnant que l'archevêque de Pise ait mis le pèlerinage à la basilique d'Assise sur le même pied que ceux en Terre-Sainte, à Saint-Jacques de Compostelle ou à Rome? Mais nous voyons tous les jours le même fait se reproduire sous nos yeux. Combien de sanctuaires de la Vierge sont exaltés par des prédicateurs enthousiastes à l'égal de celui de Lourdes? N'est-il pas naturel d'autre part que l'église de Saint-François ait attiré la foule? Elle était une des plus belles des environs et dotée de plus de privilèges que les autres. Frédéric dit lui-même le motif de l'affluence et nous ne savons pas pourquoi il faudrait donner à ses paroles un sens qui ne s'y trouve pas. Quant aux deux textes de S. Bonaventure et de Thomas de Celano, le premier ne fait pas nécessairement allusion à l'indulgence. Bien loin de là. A notre avis, cette vision peut se rapporter avec plus de justesse à la foule innombrable de ceux qui trouvent la lumière et

Digitized by Google

le salut en embrassant la religion franciscaine. Car c'est *avant sa conversion*, c'est-à-dire avant son entrée dans l'ordre, que le pieux frère en fut gratifié. Il y voit un nombre considérable de pauvres aveugles se dresser autour de la Portioncule, qui est le berceau de la famille du poverello. Le second texte, rapportant que le séraphique fondateur reçut d'en haut la certitude de la pleine rémission de ses péchés, ne peut s'appliquer qu'à saint François et ne constitue nullement une allusion à une indulgence plénière accordée à tous les fidèles.

Que l'auteur nous pardonne ces quelques remarques. Nous n'avons eu d'autre but en les faisant que de faire ressortir de quelles difficultés est hérissé le sujet qu'il a traité avec tant de compétence. Ajoutons-y que son Annexe sur les lettres encycliques de S. François est une contribution très intéressante à l'étude littéraire et psychologique de ces écrits où vibre l'amour ardent et ingénu du pauvre d'Assise pour le Christ et pour les hommes.

FRÉDÉGAND CALLAEY, O. M. Cap.

FERNAND GUIGNARD. *Étude sur le testament au comté de Bourgogne d'après les testaments de l'officialité de Besançon (1265-1500)*. Paris, L. Larose et L. Tenin, 1907. In-8, VIII-272 p.

L'ouvrage de M. Guignard mérite le meilleur accueil par sa riche documentation, la clarté et l'ordre de son exposition. L'auteur y apparaît comme un paléographe de tout premier ordre, doublé en même temps d'un historien parfaitement au courant des idées et des institutions juridiques de l'époque. Cette étude, qui a presque l'attrait de la nouveauté, présente un haut intérêt historique.

L'auteur a mis un soin particulier à la bibliographie, et nous rencontrons dans son livre une riche collection de sources manuscrites, de commentaires, de recueils de jurisprudence et de chartes régissant le droit testamentaire.

L'étude est divisée en deux parties. La première comprend, sous forme d'introduction, une courte notice historique du testament dans les lois burgondes. L'auteur en fait une savante analyse et établit péremptoirement l'influence romaine dans les institutions juridiques du comté de Bourgogne (p. 1-51).

La seconde partie est consacrée tout entière à l'étude du testament en lui-même : l'inspiration, la forme, le contenu. Si l'élément civil y est considérable, n'en concluons pourtant pas au caractère profane du testament. Il est même très rare au XVe siècle de trouver des dispositions civiles ayant exclusivement ce caractère : tous les legs, à quelque titre que ce soit, se font explicitement ou implicitement dans le but d'obtenir par la prière d'autrui la clémence divine. En vertu de cette

Digitized by Google

inspiration, si les conflits entre les deux juridictions eurent leur répercussion sur la compétence en matière testamentaire, la juridiction ecclésiastique conserva en fait au XVe siècle ses prérogatives pour ces causes.

L'auteur parcourt ensuite toutes les formes du testament et les limites du droit de disposition du fond et du droit de tester (p. 105-265). Partout nous constatons, pour le fond et pour la forme, l'imitation romaine, perfectionnée par les lois ecclésiastiques. N'étaient certaines modifications, inhérentes à une société féodale et religieuse, nous donnerions une idée assez exacte des principes testamentaires en renvoyant de façon générale au droit de Justinien. Telle est aussi la conclusion de l'étude de M. Guignard.

Son exposé est fait avec beaucoup de méthode et de clarté ; si parfois l'auteur n'a pu éviter à son récit l'allure d'une énumération quelque peu longue, en revanche les notes parsemées par tout l'ouvrage lui donnent de la vie et de la précision.

Nous devons cependant nous arrêter à un défaut, qui nous semble avoir son importance. M. Guignard s'est trop basé, à notre avis, sur des particularités pour étayer une thèse générale. Pour étudier le droit testamentaire de tout le comté de Bourgogne, il s'en tient uniquement aux dispositions suivies dans l'officialité de Besançon, et cela surtout à une époque où le droit coutumier était encore fort en honneur. Sans doute, les conclusions du livre de M. Guignard sont trop solidement établies pour ne pas résister à cette petite critique, mais l'étude de la pratique des autres officialités aurait certainement fourni à l'auteur le moyen de compléter son travail en plusieurs points de détails qui ont leur importance.

C. CLEEREMANS.

PH.-H. DUNAND. *Jeanne d'Arc et sa mission d'après les documents.* Paris, Beauchesne et Cie, 1909. In-12, XX-374 p. Fr. 3,50.

Ce nouveau volume appartient à la quatrième série d'*Études critiques* sur l'histoire de Jeanne d'Arc (RHE, 1905, t. VI, p. 627 ss.; 1909, t. X, p. 372 s.). Après avoir déterminé quelques-uns des traits essentiels de la physionomie historique de Jeanne d'Arc, M. le chanoine Dunand a voulu examiner, à la lumière des documents, un dernier point : «Jeanne a-t-elle été vraiment et surnaturellement envoyée de Dieu à la France et à son roi? en quoi consistait sa mission libératrice»? (Préf., p. VII). Il a traité la question dans une série de huit conférences faites à l'Institut catholique de Paris, du 26 avril au 15 juin 1909.

Voici, en résumé, les conclusions, établies par les documents et les faits. La mission de Jeanne d'Arc fut surnaturelle et divine *en son principe*, puisque ce principe fut un appel de Dieu ; — elle le fut également *dans ses moyens* ; ces moyens sont ses apparitions et ses voix,

Digitized by Google

avec leurs conséquences ; — enfin, la mission de la Pucelle fut surnaturelle *dans ses résultats*.

Au lendemain de la béatification de Jeanne d'Arc, il était particulièrement intéressant et utile d'entendre confirmer la sentence de Rome par les données de l'histoire, surtout quand le conférencier est l'historien qui, par ses études critiques et spécialement par son travail sur la prétendue abjuration au cimetière de Saint-Ouen (RHE, 1905, t. VI, p. 630), a exercé une influence décisive sur la proclamation de l'héroïcité des vertus de la Pucelle. Il n'était pas inutile non plus de faire bonne justice des fantaisies d'A. France, et surtout des procédés, peu critiques, suivis en la matière par M. G. Monod.

J. MAHIEU.

C. BECCARI, S. J. ***Rerum Aethiopicarum scriptores occidentales inediti a saeculo XVI ad XIX.*** T. V-VII. P. EMMANUELIS D'ALMEIDA, S. J. ***Historia Aethiopiae libri I-X.*** Rome, C. de Luigi, 1907-1908. In-8, LXIV-525 et 3 facsm., XI-534 et VI-573 p. L. 75.

T. VIII-IX. PATRIARCHAE ALPHONSI MENDEZ, S. J. ***Expeditionis Aethiopiae libri I-IV.*** Rome, C. de Luigi, 1908-1909. In-8, LX-109 et 2 facsm. et 545 p. L. 50.

T. X. ***Relationes et Epistolae variorum. Pars prima. Liber I.*** Rome, C. de Luigi, 1910. In-8, XVII-502 et 3 facsm. L. 25.

Les lecteurs de la *Revue d'histoire ecclésiastique* connaissent l'œuvre colossale entreprise par le R. P. C. Beccari, S. J. (cf. RHE, 1906, t. VII, p. 905-907), qui s'occupe de publier les sources occidentales de l'histoire d'Éthiopie. Disons de suite que l'édition de ces documents se poursuit avec une persévérance et une régularité remarquables et qu'en quatre années, ont paru déjà dix des seize volumes que doit comprendre toute la collection.

Né en 1580, de noble famille portugaise, Emmanuel d'Almeida fait ses études au collège de Coimbre ; agé de quinze ans environ, il entre dans la compagnie de Jésus et en 1601, il accompagne aux Indes le P. E. de Veiga. Après quelques années passées à Goa et consacrées en majeure partie à l'enseignement et à l'achèvement de ses études, il est admis en 1612 à la profession, remplit diverses fonctions et est enfin envoyé comme visiteur en Éthiopie en remplacement du P. Barradas. A son arrivée, dans le courant de l'année 1624, le P. d'Almeida est reçu avec les marques de la plus grande déférence par l'empereur Seltan Sagad. Il dirigea la mission avec zèle et prudence jusqu'au décret d'expulsion de l'empereur Fasiladas en 1633. Rentré à Goa, il y mourut le 10 mai 1646.

Digitized by Google

Quant à son *Historia Aethiopiae*, il l'avait commencée sur l'ordre du général M. Vitelleschi pendant ses courses apostoliques et il l'acheva durant son séjour aux Indes. Outre ses souvenirs personnels, il a beaucoup utilisé le travail du P. Paez, tout en tenant largement compte, pour l'histoire ancienne, de la tradition et des sources locales. Le P. d'Almeida s'attarde moins que les PP. Paez et Barradas à l'ethnogéographie à laquelle il ne consacre que le livre Ier. Cependant à raison de sa précision et de son exactitude il n'est pas sans utilité même à ce point de vue, à preuve la carte du pays qu'il dressa lui-même et qui est reproduite dans le Ve volume. Mais c'est surtout au point de vue proprement historique que ce travail nous est précieux à cause du grand bon sens du rédacteur, de sa sûreté de jugement en matière de traditions et de sources écrites, de l'excellence des procédés d'après lesquels il les discute et qui relèvent de la méthode comparative. Ajoutons qu'il ne se départit pas de cette méthode scientifique quand il s'agit d'événements contemporains, pour lesquels il donne des citations littérales et de nombreuses références.

Il est à remarquer que ces qualités d'historien, quelque imparfaites qu'elles fussent, n'étaient point monnaie courante à cette époque ; qu'il suffise de rappeler le bel empressement avec lequel le P. Tellez se mit, au reçu du manuscrit de d'Almeida à Lisbonne, de l'accommoder à la sauce oratoire. Les livres VIII à X jusqu'au ch. XIV, où l'auteur parle d'événements qu'il a vécus, méritent naturellement une attention particulière; car, en sa qualité de visiteur et de supérieur vigilant et actif, il était très au courant des affaires religieuses et civiles du pays. On peut lire aux p. 349-356 le texte de la fameuse lettre de saint Ignace à l'empereur Claude, au sujet de laquelle on a beaucoup discuté (1).

La présente édition de l'*Historia Aethiopiae* est faite d'après le manuscrit du British Museum, qui contient de nombreuses corrections de la main même de d'Almeida.

Le traité qui fait suite à l'*Historia Aethiopiae* est l'*Expeditio Aethiopica* du patriarche Alphonse Mendez. Celui-ci, entré chez les jésuites de Coimbre en 1593 à l'âge de quatorze ans, fut en 1622 proposé par le roi au patriarchat d'Éthiopie ; il arriva à Diu en novembre 1624 pour rejoindre bientôt son compatriote et ami, le P. d'Almeida.

Son administration ne fut pas exempte d'imprudences ; sa rigueur excessive pour des points de discipline secondaire servit de prétexte aux persécutions. On peut notamment lui reprocher d'avoir voulu imposer la messe latine et proscrire l'usage de la liturgie de saint Basile.

Après son expulsion en 1633, la congrégation, mal renseignée, croit pouvoir remédier à la situation en confiant la mission d'Éthiopie aux capucins et ensuite aux frères mineurs, mais l'insuccès de leurs diverses tentatives démontra que le remède était trop précaire et que pour

(1) Cf. *Analecta Bollandiana*, t. XII, p. 330-332.

Digitized by Google

venir après l'heure, la sollicitude de certaines autorités, qui eût pu tout sauver, était désormais inutile.

De Goa, où il s'était retiré, Mendez continua toujours à s'occuper activement des intérêts des catholiques éthiopiens et à correspondre pendant plus de vingt ans avec son vicaire général Bernard Nogueira, resté sur les lieux. Il mourut le 27 juin 1656.

A part les quatorze premiers chapitres du livre Ier, où le patriarche résume les événements qui précédèrent son arrivée, le reste de l'*Expeditio Aethiopica* est consacré soit au récit de ses travaux (livre I, ch. XIV- livre III, ch. XXIII), soit à l'exposé des persécutions que durent subir les chrétiens durant les années 1633-1652, au cours desquelles beaucoup de prêtres et de fidèles subirent le martyre (livre III, ch. XXIV-livre IV). Nous y trouvons confirmés des faits déjà connus par ailleurs ; des détails nouveaux sont apportés ; mais surtout A. Mendez est le premier historien qui nous renseigne sur les années 1642-1656, pour l'histoire desquelles il fallait recourir au P. Tellez, dont on connaît les graves défauts. Toutefois, ce travail de Mendez est plus que les précédents un ouvrage de polémique rédigé pour réfuter des accusations en cours alors contre les jésuites. Cette tendance nous explique certaines omissions.

Après la publication des traités historiques, le P. Beccari entame au tome X celle des lettres et documents divers qu'il a glanés avec un zèle et une patience très louables dans les différents dépôts d'archives et bibliothèques d'Europe. Il n'en publie que les parties inédites.

La première partie du recueil sera consacrée aux pièces concernant la mission des jésuites et se divisera en quatre livres répondant aux diverses phases que l'on peut distinguer dans l'histoire de leurs établissements, à savoir : 1°) Le patriarchat d'Oviédo 1534-1598 ; 2°) la période du P. Paez 1603-1623 ; 3°) le patriarchat de Mendez 1623-1656 ; 4°) les essais des jésuites pour rétablir leur mission 1540-1702. De plus, combinant l'ordre logique avec l'ordre chronologique, l'éditeur subdivise les documents de chaque période en quatre séries, d'après leur origine : a) lettres et décrets des papes et des congrégations ; b) lettres des rois de Portugal, de France et d'Éthiopie ; c) lettres et rapports des missionnaires ; d) lettres et récits de personnes étrangères à la compagnie.

Le volume X est tout entier consacré aux documents de la première période (1534-1598), dont plusieurs mettent au point certains faits d'histoire générale et permettent de résoudre divers problèmes importants. C'est ainsi qu'après la lecture des nos 5 et 23 on ne pourra désormais plus douter que l'empereur Claude, malgré ses dénégations répétées, ait demandé à Rome un patriarche, qu'il refusa ensuite de recevoir.

Quant à l'édition elle-même, la bienveillance croissante avec laquelle les critiques les mieux au courant des études éthiopiennes accueillent les volumes des *Rerum Aethiopicarum* nous dispense de nous étendre

Digitized by Google

longuement sur ses mérites. Elle reste un modèle du genre. Une exécution typographique irréprochable, de nombreuses planches paléographiques, des tables détaillées, des index alphabétiques, le sommaire des chapitres en manchette, un appareil critique complet, tout cela rend très utilisable le travail du P. Beccari. Si l'on remarque en plus que les textes publiés doivent révolutionner l'histoire d'Éthiopie, que beaucoup d'entre eux sont aussi très intéressants au double point de vue de l'histoire coloniale et de celle des missions, on comprend que cette collection soit d'une valeur scientifique sur laquelle il serait vain d'insister.

Les notes historiques et critiques que le R. P. nous communique dans ses introductions d'une façon un peu moins parcimonieuse qu'antérieurement, témoignent de la connaissance profonde qu'il possède des questions éthiopiennes, de même que la belle sérénité avec laquelle il publie et commente certains documents moins favorables peut-être à la compagnie nous rassurent sur la probité scientifique de l'éditeur.

L. Dieu.

Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami denuo recognitum et auctum per P. S. Allen. T. II (1514-1517). Oxford, Clarendon, 1910. In-8, xx-603 p. Sh. 18.

Les lettres d'Érasme, qui nous sont parvenues en si grand nombre, constituent une des sources principales pour l'étude d'un demi-siècle des plus agités de l'histoire ecclésiastique, mais il n'était pas aisé de s'en servir ; les différentes éditions qui se sont succédées étaient incomplètes et négligeaient un point capital : la date exacte des correspondances échangées. M. Allen n'a pas craint d'entreprendre une œuvre de longue haleine : éditer toutes les lettres d'Érasme ou adressées à lui, les dater, ajouter des notes pour faire connaître les correspondants et les événements auxquels il est fait allusion. La *Revue d'histoire ecclésiastique* a fait connaître, dès sa publication, le tome I de cette collection et en a montré le caractère hautement scientifique (RHE, 1907, t. VIII, p. 416). Nous sommes heureux de signaler l'apparition du tome II, qui ne le cède en rien à son aîné. Le volume va du 1er août 1514 à la fin de juin 1517, et renferme les numéros 298 à 593 de la volumineuse correspondance d'Érasme. L'éditeur y a ajouté le fac-simile de trois pages du manuscrit des lettres de Deventer et une reproduction vraiment artistique des portraits d'Érasme et de Pierre Gilles, peints par Q. Metsys en 1517 (lettre n° 581) : le beau diptyque, destiné à être donné en cadeau à Thomas Morus, est conservé à la Galerie Straganoff à Rome.

La période qu'embrasse ce volume est peut-être la plus fertile de la carrière du grand humaniste. Bientôt, en effet, des discussions de toute

Digitized by Google

sorte, où il va être mêlé, absorberont une partie notable de son activité et. si les volumes suivants seront surtout intéressants pour l'étude des luttes religieuses, celui-ci montre le plein épanouissement de son travail littéraire et est indispensable à qui veut connaître le mouvement humaniste et ses différents centres aux nord des Alpes. Déjà pendant ces années-ci la *Moria* et le *Novum Instrumentum* provoquent des réclamations de la part des théologiens et entraînent Érasme dans des discussions parfois assez amères. C'est de Louvain surtout que lui viennent les protestations pendant cette période, et c'est son ami Dorpius qui sert de porte-parole à la faculté de théologie. Si M. Allen n'a pas éclairci tous les points obscurs dans cette lutte, plusieurs lettres, placées à leur date certaine ou probable et accompagnées de notes nouvelles, jettent une vive lumière sur cette escarmouche qui présage les prochaines batailles.

La *Moria*, dont les éditions se succèdent si rapidement, a fait mauvaise impression à Louvain et, si tout le monde approuve les travaux d'Érasme sur S. Jérôme, la nouvelle que bientôt va paraître le texte grec du Nouveau Testament avec une nouvelle traduction latine et de nombreuses notes, effraie les théologiens. Dorpius, l'humaniste qui en 1515 fera le doctorat en théologie, se croit autorisé par l'amitié à conseiller à Érasme de publier, comme antidote, l'éloge de la sagesse, et de ne pas lancer dans le public ses études sur le Nouveau Testament. La lettre, à cause de l'allusion qu'elle fait à d'autres publications, doit être placée vers le mois de septembre 1514 (n° 304). Érasme était alors à Bâle, de là il se rend en Angleterre, et c'est seulement à son retour à Anvers, fin de mai 1515, qu'il reçoit non pas la lettre originale mais une copie. Encore fatigué du voyage, pendant qu'il prépare son départ pour Bâle, il répond à Dorpius (n° 337) ; le ton est poli, mais on sent que l'humaniste à été vivement touché des observations des théologiens : quel désastre si ces idées devaient se répandre ! Il annonce une réponse plus détaillée, qui sans doute ne fut jamais écrite ; Érasme fit imprimer sa lettre à Bâle au mois d'août de la même année ; si dans cette publication il n'a pas ajouté la lettre de Dorpius, c'est que son ami Pierre Gilles d'Anvers a négligé de la lui envoyer (n° 356) ; il ne tenait sans doute pas beaucoup à la communiquer au grand public. Au mois d'octobre Dorpius fera imprimer chez T. Martens à Louvain sa lettre et la réponse du grand humaniste (cf. n° 388).

Le jeune théologien ne se rendit pas devant l'argumentation assez spécieuse du maître de Rotterdam. Le 27 août, il lui répond par une lettre assez violente (n° 347), qui est imprimée ici pour la première fois, mais dont on connaissait le contenu par la réponse qu'y fit Thomas Morus ; celle-ci est datée de Bruges, 21 octobre 1515 *(Édition de Leyde des œuvres d'Érasme :* Lettres, appendice n° 513). Même après cette intervention d'un ami commun, Dorpius persiste dans son opposition : Érasme se plaindra encore des difficultés suscitées contre lui à Louvain

Digitized by Google

par quelqu'un dont le nom a été remplacé par la lettre N. dans les éditions, mais tout indique que ce personnage fut Dorpius. (Voir deux lettres du mois d'octobre 1516 : nos 474, 475). Si le 11 novembre 1516, Alardus écrit : *Dorpius adhuc constantissime in illa sua heresi, scis qua, perstat...* (n° 485), le jour suivant Geldenhauer annonce à Érasme que Dorpius désire se réconcilier avec lui (n° 487), six jour après l'humaniste communique cette nouvelle à Pierre Gilles (n° 491), et vers la fin du mois Dorpius écrit lui-même à Érasme pour lui exposer ses bons sentiments à son égard (n° 502) ; il ajoute cependant l'espoir que, si dans son Nouveau Testament il y a quelque chose qui puisse offenser les faibles, *proxima editione omnibus satisfacies*. Cette réconciliation attendue par tous les amis (n° 495 : lettre de Listrius, fin de novembre 1516), est saluée avec joie par les intimes (n° 502 : lettre de Morus du 15 décembre 1516). Le 29 décembre, Érasme se plaint de l'inconstance de N. : *incipit esse fabula* (n° 505) : pour dissiper la cabale qui se monte contre lui, le grand humaniste croit utile d'aller se montrer a Louvain (n° 539) ; il s'y rend les premiers jours de janvier 1517 (n° 510) ; il n'y resta que quelques jours. Quand il est déjà retourné à Bruxelles, son ami Pierre Gilles lui écrit, le 18 janvier, pour lui dire avec quelle joie il a appris de la bouche de l'imprimeur Martens la nouvelle de sa réception amicale et flatteuse à l'université brabançonne (n° 515). Érasme sent bien que la réconciliation n'est qu'apparente : *cum theologis utcumque reditum est in gratiam* (n° 516). Cependant, le 21 février, il écrit à Dorpius une lettre affectueuse, qui semble être la réponse à une lettre d'excuses de celui-ci (n° 536) ; si Érasme n'ignore pas que certains regrettent leur entente, le vice-chancelier de l'université, Briard, est cependant loué sans réserve ; trois jours après, écrivant à Ammonius, il jette sur Briard la responsabilité de tout ce qui s'est fait contre lui à Louvain (n° 539). Le 8 mars Érasme demande à Thomas Morus une copie plus lisible de sa lettre à Dorpius et un rapport détaillé *de omnibus... nam hic magna rerum mutatio videtur instare, nisi me animus fallit* (n° 545).

Contenir ses sarcasmes contre les philosophes et les théologiens, l'auteur de la *Moria* ne le saura jamais ; vers le mois de mai 1517, dans la dédicace d'un dialogue traduit de Lucien, il leur décroche quelques traits acérés (n° 550) ; mais cela s'imprime à Bâle et semble passer inaperçu à Louvain. Ici la paix se confirme. Le 11 mars, il écrit à Ammonius que les théologiens brabançons désirent l'avoir dans leur milieu, l'un d'entre eux lui offre même *de suo centum florenos* (n° 551) ; le 30 mai, dans une lettre à Morus, il annonce que si Tunstall retourne en Angleterre, lui aussi quittera Bruxelles et se rendra à Louvain, *theologis id magnopere flagitantibus ;* mais il ajoute aussitôt : *Solus N. murmurat adhuc nescio quid, gloriae causa, ut ne parum vir constans videatur* (n° 584).

Les évènements s'enchaînent très bien ; la suite naturelle montre combien M. Allen a été heureux dans l'assignation de leur date à ces lettres. Mais nous avons omis deux lettres : une d'Érasme à Dorpius et

Digitized by Google

une autre de Dorpius à Erasme, qu'il est difficile de placer dans la série de leurs correspondances. La première occupe le n° 438. A la fin de septembre 1519, Dorpius fit imprimer chez Hillen à Anvers son *Oratio in praelectionem epistolarum divi Pauli ;* cette enthousiaste profession de foi humaniste est la rédaction revue et corrigée d'un discours prononcé par lui trois ans auparavant *Lovanii in celebri auditorio.* L'opuscule est précédé d'une lettre d'Érasme envoyée de Bruxelles : il a appris par Paludanus, le *rhetor publicus* de l'université, avec quelle ardeur Dorpius attaque ceux qui négligent l'étude de l'Écriture Sainte, il a communiqué cette nouvelle à Tunstall, qui en a ressenti la joie la plus vive. A première vue toutes les circonstances concourraient à placer la lettre au mois de novembre 1516, d'autant plus que nous savons qu'alors Paludanus se rendit à Bruxelles chez Érasme et lui parla de Dorpuis (n° 496), seulement elle fut imprimée en 1519 avec la date *IV Idus Julias.* Quelle année lui assigner ? M. Allen laisse le choix entre 1516 et 1517, mais préfère 1516 ; nous pensons qu'il faut la placer en 1516 : ainsi il est plus exact de dire en 1519 que le discours fut prononcé il y a trois ans, et de fait en 1516 il y eut comme une réconciliation temporaire : il y est fait allusion dans la lettre 474, du 2 octobre 1516 : *stolidissimus ille N. egregias tragoedias mihi excitavit Lovanii, etiam post junctas dextras.* La nature de cette allocution de Dorpius a échappé à M. Allen ; il suppose (p. 278) que c'est un discours d'ouverture des cours au 1er octobre, comme Dorpius en a prononcé un en 1513 (Cf. RHE, 1910, t. XI, p. 282) ; mais la faculté de théologie, qui a fourni l'orateur pour cette solennité en 1514, ne le fournira plus avant 1520. L'orateur indique lui-même l'occasion qui l'a amené à prononcer cette harangue : c'est le discours d'ouverture de leçons extraordinaires *(extra ordinarium, ordinarius* c'est l'année académique) qu'il donnera pendant les grandes vacances : *Hunc (Paulum) ergo his feriis estivis quanta maxima poterimus diligentia ac perspicuitate enarrabimus* (signature d, 1). Les vacances commençaient le 6 juillet (cf. E. Reusens, *Calendrier de la faculté de théologie de notre ancienne université, datant de l'origine même de la faculté (1435 environ)*, dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1882*, p. 424). Il est fort possible qu'avant le 10 juillet Paludanus ait parlé à Érasme de ce discours : *Audivi,* écrit Érasme, *non sine summa animi voluptate, mi Dorpi charissime, que nobis de te narravit communis amicus Paludanus.* Contrairement à ce que dit M. Allen (p. 277), rien n'indique qu'Érasme ait vu le manuscrit du discours et ainsi s'explique que la lettre ne réponde pas exactement au contenu de la harangue (p. 278 note).

Vient ensuite la lettre placée au numéro 509. C'est un billet par lequel Dorpius invite Érasme et Paludanus à sa table pour le dimanche suivant, Briard et d'autres amis seront présents ; la tradition manuscrite porte que la missive fut envoyée *ex collegio theologorum*, mais ne donne aucune date. Dorpius fut nommé à la présidence du Collège du Saint-Esprit à la mort de Lucas Walteri, survenue le 4 septembre 1515,

Digitized by Google

il résigna cette fonction en novembre 1519. Où placer la lettre ? Pendant les quelques jours qu'Érasme passa à Louvain en janvier 1517 ou au mois de juillet de la même année, quand il vint s'y fixer pour plusieurs années ? Dorpius dit à la fin du billet : *emi dudum opera Hieronymi compaginata, quindecim cum dimidio Renen(sibus), et eorum lectio me detinet.* Après le Dr Reich, M. Allen fait remarquer que les volumes de S. Jérôme arrivèrent dans les Pays-Bas au mois d'octobre 1516 (cf. n° 474) ; il juge que ce serait un peu tard si en juillet suivant son ami annonçait qu'il est occupé à les lire ; il place donc la lettre au mois de janvier 1517. Mais voici le commencement de la lettre : *Quod hactenus non inviserim te, mi Erasme, ut et ego sepe volui et tua excellens virtus meretur, ne asscribas, queso, neque fastui neque negligentie, tametsi huic potius, sed occupationibus quibus vere pressus sum aliquot dies. Posthac si non erit grave tibi, sepe accurram.* Cette phrase suppose évidemment une résidence d'Érasme qui dure assez longtemps. Avec M. Nichols nous pensons que la lettre doit se placer plutôt en juillet 1517. Si le 2 octobre 1516 Érasme écrit d'Anvers à Morus : *Hieronymus intro biduum aderit cum ingenti sarcina litterarum ad me* (n° 474), il est cependant à remarquer que les œuvres de S. Jérôme furent publiées chez Froben en 1516 en neuf parties, formant quatre ou cinq volumes *(Bibliotheca Erasmiana,* liste provisoire, 2e série, p. 29. Gand 1893) ; peut-être était-ce encore une nouvelle, qu'un ami pouvait annoncer en été 1517, que depuis quelque temps, *dudum,* il avait pu acheter ces œuvres reliées, complètes sans doute, à tel prix, et qu'il est occupé à la lecture de ces gros in-folios. En tout cas, nous croyons que l'argument tiré de la fin de la lettre, pour la placer en janvier 1517, ne prévaut pas contre la difficulté qu'offre la première phrase, et nous préférons la mettre en juillet 1517. La lettre 536, signalée plus haut, semble exclure des relations très-amicales, qui auraient existé en janvier 1517.

Quant aux difficultés avec d'autres théologiens de Louvain, nous apprenons encore (n° 531) que Lucas Walteri a jadis accusé l'humaniste de plagiat dans l'édition de ses *Adages*, et nous voyons déjà à l'œuvre un *Carmelita* Βλάσφημος (n° 483) sans doute Egmondanus, qui va se montrer l'adversaire implacable d'Érasme.

Que de renseignements ce volume fournit sur le cercle des humanistes à Louvain, sur leurs travaux et leurs aspirations ! A propos de la lettre 298, adressée à Jean de Neve, président du Collège du Lis, M. Allen dit que la date de la mort de cet ami des lettres est incertaine ; rappelons que l'étude, que vient de publier M. De Vocht dans les *Englische Studien* de Leipzig, sous le titre *The latest contributions to Erasmus' correspondence* (1909, t. XL, p. 372), apporte de nouvelles lumières à ce débat. Cf. RHE, 1910, t. XI, p. 159.

La correspondance publiée ici renferme aussi un volumineux dossier se rapportant à un évènement de la vie d'Érasme qui restait entouré d'obscurités ; l'absolution de censures et les dispenses que lui accorde

Digitized by Google

Léon X pour le mettre en règle avec les lois de l'Église et le rendre apte à recevoir des bénéfices ecclésiastiques. Soit dit en passant, si l'humaniste rit de la chasse aux prébendes, il ne craint pas de s'y livrer avec ardeur. L'histoire de la faveur papale, accordée le 26 janvier 1517 (nos 517 et 518), est exposée par M. Allen dans les notes ajoutées aux nombreuses lettres qui y ont trait ; au n° 447, ces document sont énumérés et classés. Nous pensons qu'il faut y joindre la lettre du 8 juillet 1514 (tome I, n° 296), par laquelle Érasme répond d'une manière évasive à son supérieur Servatius Rogerus, qui le rappelle au couvent de Steyn. Nous savons que cette lettre n'était pas gardée secrète : Dorpius en transcrit même une phrase (n° 301, ligne 86). Comment expliquer l'insistance extraordinaire que met l'humaniste à obtenir cette absolution et ces dispenses ? (Voir, p. ex. n° 539). Il est poussé sans doute par le désir d'avoir la paix de la conscience et de pouvoir obtenir des bénéfices sans devoir les convertir « *arte* » en pension, comme il a déjà fait (n° 483), mais un autre mobile le pousse : l'irrégularité de sa situation fournit une arme terrible à ses adversaires, spécialement à ce *Carmelita* Βλάσφημος (n° 483). Dix ans auparavant, Jules II a déjà accordé des dispenses à Erasme ; mais il n'a pas suffisamment relâché les liens qui le rattachaient au couvent, et l'humaniste ne s'était pas conformé aux conditions posées alors ; et puis, cette dispense croulait par sa base : Jules II l'avait relevé des irrégularités *ex natalibus*, parce qu'il était *de soluto genitus et vidua*, Léon X devra compléter : *ex illicito, et, ut timet, incesto damnatoque coitu genitus*. Cf. P. S. Allen, *A dispensation of Julius II for Erasmus*, dans l'*English historical review*, 1910, t. XXV, p. 123.

Dans le dossier se rapportant à l'affaire de la dispense figure un long rapport qu'Érasme envoya à Rome au mois d'août 1516 (n° 447) ; il y expose, sous le pseudonyme de Florentius, comment il a été attiré au couvent, combien il y a été malheureux et comment il en est sorti. Serait bien téméraire celui qui prendrait à la lettre tous les détails contenus dans ce récit, mais il a son importance : d'un homme animé de tels sentiments ne doit-on pas attendre les attaques les plus violentes contre la vie religieuse ?

En terminant cet aperçu sommaire de quelques unes des pièces principales que contient le tome II de l'*Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami*, exprimons l'espoir que nous pourrons avoir bientôt les volumes suivants et que les nombreuses collaborations que s'est acquises le savant éditeur parviendront à lui fournir toutes les lettres du grand humaniste dispersées dans les dépôts d'archives. Nous avons appris avec plaisir que la collection de lettres adressées au banquier Schetus d'Anvers (de 1525 à 1536), qui a appartenu à Mgr de Ram et à Félix Nève, mais qui s'était perdue depuis (t. I, p. XI) vient d'être retrouvée dans la famille Nève, grâce aux démarches de M. De Vocht, et qu'elle a été mise à la disposition de M. Allen.

H. De Jongh.

Digitized by Google

H. HAUSER. *Études sur la Réforme française.* (Bibliothèque d'histoire religieuse.) Paris, Picard, 1909. In-12, XIV-308 p. Fr. 3,50.

Sous ce titre, M. Hauser, professeur à l'université de Dijon, publie à nouveau huit études plus ou moins étendues et importantes, que des revues avaient déjà données à diverses époques. A côté de développements inédits, comme les *Relations entre l'Humanisme et la Réforme en France* (art. I), où l'on s'efforce d'établir la connexion étroite, sinon la confusion qui existait entre les humanistes français et les prédécesseurs de Calvin; ou la part prise dans ce mouvement (*la Réforme et les classes populaires*, art. III, la *Rebène à Lyon*, art. IV) par les classes populaires, on trouve des idées moins importantes, de courtes esquisses, des textes et notes, des comparaisons de sources.

L'idée dominante du livre, si tant qu'il y en ait une, c'est le côté social de la réforme, le rôle qu'y ont joué les petites gens, le menu peuple. On avait cru jusqu'ici que le mouvement protestant du XVIe s., commencé avec les humanistes et les intellectuels du temps, secondés par quelques apostats, avait été accaparé par la noblesse. M. Hauser apporte beaucoup de restrictions à cette théorie et montre, que dans les débuts et à ne s'en tenir qu'aux régions de la langue française, on rencontre une foule de gens du commun, un abondant contingent de la classe ouvrière parmi les nouveaux croyants, comme le prouve le martyrologe du protestantisme.

Il reconnaît que les populations de la campagne ne se sont guère laissé entamer. Le paysan était assez à l'aise, heureux somme toute ; le culte avec ses cérémonies, surtout le culte des saints locaux, qui n'allait pas toujours sans superstition, avait prise sur lui, et il ne demandait rien de plus. L'ouvrier au contraire traversait une crise au début du XVIe siècle, par suite de l'oppression corporative ; les ouvriers n'étaient pas fixés aux métiers, mais plutôt vagabonds, des ouvriers étrangers en grand nombre apportaient les idées nouvelles : le luthéranisme fut transplanté chez nous par eux aussi bien que par les humanistes.

Ces vues sont justes, et il est certain que les classes populaires ont fait le succès de la révolte contre l'Église. Les sermons, les philippiques de toute sorte, pamphlets et autres, contre les abus du clergé, annates et extorsions, contre les vices des moines, ont produit un effet profond et durable, après les fabliaux du moyen âge, dans les centres agglomérés, dans les masses de populations où dominaient les ouvriers. Les origines du protestantisme sont multiples, variées à l'infini, et peu importe que cette propagande ait été souvent l'œuvre de moines apostats, qui abritaient derrière la critique de vices réels la fausse situation que leur avait créée la passion ou n'importe quel autre mobile. Les humanistes avec leurs écrits de controverse ou de polémique, certaines âmes mystiques qui ne savaient plus puiser dans la

Digitized by Google

doctrine de l'Église de quoi satisfaire leurs aspirations, ont contribué pour leur part à la révolte, mais M. Hauser a développé la cause qui lui était le plus connue, cette condition sociale des ouvriers dont il fait l'objet de ses études.

Il possède bien son sujet, et le traite avec modération, impartialité : il ne cherche pas à cacher les côtés faibles, le manque de logique de ces hommes qui voulaient réformer, sans savoir bien où les mènerait l'entreprise. Il reconnaît volontiers qu'il y avait une contradiction choquante à vouloir reconstituer un dogme, une religion, une Église, en partant du libre examen (p. 63), en appeler à l'autorité civile après avoir rejeté l'autorité religieuse (p. 183). La bourgeoisie éclairée et influente, qui gouvernait les villes, surtout dans le Midi, ne se troubla pas beaucoup du bouleversement qui se préparait sous couleur de questions religieuses ; quand elle ne le favorisa pas, elle s'efforça d'en cacher la marche et les résultats, d'en atténuer l'impression sur l'opinion publique, et contribua indirectement au progrès, non moins que les bûchers et les martyres (art. IV fin et V).

Ces études ne sont rattachées entre elles que par la leçon qui leur sert de préambule, où l'on essaie de déterminer les caractères et le point de départ de la Réforme française, de la distinguer de l'allemande, avec laquelle elles n'eut que des rapports de voisinage et d'échange d'idées. L'auteur n'a pas essayé d'établir d'autres liens, par des éléments communs même superficiels, comme la bibliographie et une étude des sources, complément qui aurait eu son utilité, puisque les mêmes références reviennent sans cesse au bas des pages. On ne voit pas d'ailleurs quel ordre a procédé au classement. Enfin je ferai un dernier reproche à l'auteur, celui de s'être trop étendu sur des livres de prières et d'édification à l'usage du peuple, d'un caractère protestant ou du moins suspect (art. VII). Il n'en a pas su ou pu marquer le caractère hétérédoxe au point de vue théologique, parce que sans doute leur danger venait moins de l'étrangeté des idées et des expressions que de l'usage clandestin et non autorisé qu'on en faisait, et qui probablement a seul décidé la Sorbonne et les autres pouvoirs religieux à les censurer.

P. RICHARD.

Beati PETRI CANISII, Societatis Jesu, *Epistulae et Acta*. Collegit et adnotationibus illustravit OTTO BRAUNSBERGER, ejusdem societatis sacerdos. T. V. 1565-1567. Fribourg-en-B., Herder, 1910. In-8, LXXX-937 p. M. 37,50.

Le cinquième volume de la correspondance du bienheureux Canisius surpasse encore, si possible, en intérêt et en importance, ses devanciers ; aussi sera-t-il accueilli avec la même faveur par les historiens du seizième siècle. Ce nous est un devoir de rendre hommage une fois

Digitized by Google

de plus aux patientes et consciencieuses recherches, au labeur infatigable du P. Braunsberger. On se sent pris d'admiration devant un tel travail et il faut vraiment pour l'entreprendre et le soutenir tout le culte que le savant jésuite a voué à son héros. Mais aussi quel homme que Canisius! Quel zèle dévorant, quel dévouement inlassable, quel attachement à l'Église, quel amour des âmes! Tant de franchise de caractère alliée à tant d'esprit d'obéissance, tant de loyauté dans le maniement des affaires, tant de prudence, de bonté et de fermeté dans la direction des hommes, justifient de mieux en mieux le mot souvent rappelé de M. Krueger *(Petrus Canisius im Geschichte und Legende;* Giessen, 1898) : aucune tache ne ternit son caractère, c'était un noble jésuite. C'était déjà d'ailleurs le jugement porté du vivant même du bienheureux par un auteur zwinglien, Henri Pautlin, qui ne craignait pas de s'exposer aux critiques de ses coreligionnaires en louant en Canisius l'intelligence et l'éloquence, et la faveur dont l'entouraient l'empereur et le pape, et la célébrité qui l'auréolait dès lors en Allemagne et dans les régions voisines *(Prosopographiae Heroum atque illustrium Virorum totius Germaniae*, 3e partie, p. 501. Bâle, 1566).

Ce cinquième volume comprend un peu plus de deux années de la vie de Canisius, de février 1565, date à laquelle, succédant à Laynez, S. François de Borgia fut chargé du gouvernement de la Compagnie de Jésus, jusqu'à fin juillet 1567, époque où Canisius, ayant accompli sa mission à Strasbourg, s'apprête à traiter à Inspruck d'importantes affaires avec l'archiduc Ferdinand II. Nous renvoyons pour les considérations générales et les renseignements touchant la méthode de publication suivie, aux comptes rendus des précédents volumes (RHE, t. VI, 1905, p. 883-889; t. VII, 1906, p. 673-676). Contentons-nous de remarquer qu'on s'est astreint aux mêmes règles et qu'on s'est conformé au même plan que pour l'élaboration du tome IV.

Le P. Braunsberger nous communique ici 149 lettres, dont 87 inédites, 125 sommaires de lettres de moindre importance ou dont l'original est perdu. Les lettres émanant de Canisius (et elles forment la grosse moitié) sont publiées intégralement; celles qu'on lui adressait sont parfois résumées. On compte en outre 285 *monumenta canisiana*, c'est-à-dire des extraits d'écrits contemporains de toutes sortes se rapportant à Canisius ou de nature à faciliter l'intelligence de ses lettres et à jeter quelque lumière sur des points encore obscurs de sa biographie; de ces « monumenta », 120 étaient inédits, 130 environ sont empruntés à des livres anciens et rares. Il en est de même des notes nombreuses courant au bas des pages et servant à expliquer lettres et documents. En composant ce volume, l'auteur a eu la bonne fortune de pouvoir se servir pour une partie au moins, du monumental ouvrage de Duhr : *Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge im XVI Jahrhundert*, 1907; il a eu la joie aussi d'avoir entre les mains l'original ou la photographie de presque tous les documents de son recueil : lettres de Canisius à François Borgia, général de la Compagnie, envoyées du

Digitized by Google

27 janvier 1566 ou 26 juillet 1567 ; commentaire de la paix religieuse d'Augsbourg composé pour le cardinal Commendone par les PP. Natalis, Canisius, Ledesma ; correspondance échangée entre Canisius et les cardinaux Hosius et Truchsess. Quant aux lettres adressées à Canisius par le général de la compagnie, on en a retrouvé la copie ou le canevas dans les registres de Borgia. Ces *duplicata*, dus aux soins de quelques frères laïques de la compagnie, sont sincères et fidèles. On peut s'en convaincre, pour un certain nombre d'entre eux, en les confrontant avec les originaux conservés des lettres expédiées. C'est le cas pour la correspondance échangée entre Borgia et Natalis et publiée par les jésuites espagnols *(t. III et IV Epistolarum P. Hieronymi Nadal* S. J. Madrid, 1898-1905). Il importait souverainement d'ailleurs aux dirigeants de la compagnie de garder la teneur exacte des décisions prises et des réponses envoyées.

L'importance du sujet justifie amplement l'immense labeur que s'est imposé l'éditeur de Canisius. On trouve dans ce volume, en grand nombre, des relations d'importantes missions qu'eurent à accomplir comme légats pontificaux Commendone et Canisius ou comme légat impérial Prosper ab Arcu. Le nom des correspondants seul incline à croire à la gravité des questions traitées dans ces lettres : ce sont François de Borgia, général de la Compagnie, Jérôme Natalis, *visitator* des maisons d'Allemagne et de France, les recteurs des principaux collèges des jésuites, les cardinaux Commendone, Amulius, Hosius et Truchsess, les cardinaux inquisiteurs, les évêques de Brême, de Wurzbourg, de Munich, de Paderborn, de Salzbourg, de Sorrento, etc., le conseil de la ville de Cologne, Fugger, patricien d'Augsbourg et une foule d'autres personnages considérables. Au surplus, le P. Braunsberger s'est chargé lui-même de mettre en valeur la correspondance de Canisius dans une introduction spéciale de 25 pages d'un caractère très serré. J'ai lu et relu cette introduction avec un vif intérêt en me reportant souvent au texte même des lettres. L'éditeur y a opéré un véritable prodige de condensation : il a ramassé en 25 pages, d'une façon suffisamment complète et systématique, le contenu des 560 pièces qui composent le volume ! Quelle source précieuse de renseignements touchant la situation religieuse de l'Allemagne à cette époque, touchant les efforts tentés pour y introduire les décisions du concile de Trente, touchant les événements et les hommes marquants de cette restauration catholique. Les historiens de la compagnie de Jésus et les biographes de Canisius y recueilleront aussi d'amples moissons. Ce ne sont pas seulement des faits nouveaux qui viennent s'ajouter à ceux déjà connus, ce sont aussi de nombreux jugements à réformer : l'auteur les signale en cours de route. Les *fabulae canisianae* anciennes ou récentes, édifiantes ou malveillantes, n'y trouveront pas toujours leur compte.

Le P. Braunsberger en critique quelques unes avec beaucoup de finesse : les calomnies contre Canisius répandues dans les livres de Camerarius et Flacius Illyricus ; les légendes qui ont fleuri autour du

Digitized by Google

séjour de Canisius à Nimègue sa ville natale, à la fin de l'année 1565 et qu'ont reproduites pour de l'histoire tous ses biographes ; le récit de la vision qu'aurait eue le bienheureux à Marienbaum sur la route de Cologne à Nimègue : une légions de démons assiègeaient le monastère de Sainte Brigitte et témoignaient assez par la rage et l'inutilité de leurs efforts de la grande perfection qu'abritait ce couvent. Le savant jésuite donne cependant ses motifs de juger avec indulgence les fictions d'un caractère pieux : « Demus aliquid consuetudini superioris aetatis ! Hanc statim oblitterari difficile erat ; vitae Sanctorum potissimum pietatis excitandae causa scribebantur ; etiamsi quid veritati historicae detrahebatur, manebat et fortasse etiam amplificabatur veritas quaedam moralis et aesthetica sive utilitas vitae et elegantia dictionis ».

É. Tobac.

T. Hughes, S. J. *History of the society of Jesus in North America Colonial and Federal. — Documents.* T. I, 2e partie, nos 141-224. *(1605-1838).* Londres, Longmans, Green et Cie, 1910. In-8, xi p. et 601 à 1222, 3 facsm. Sh. 21.

Nous avons déjà signalé dans cette Revue (cf. RHE, t. IX (1908), p. 362 s.) l'excellent ouvrage que le R. P. Hughes publie actuellement sur l'histoire de la compagnie de Jésus dans les États-Unis. Voici la deuxième partie du premier volume de documents (sections IV à VII, nos 141 à 224. La première partie parut en 1908). Rappelons que les textes originaux publiés par le R. P. Hughes sont autre chose qu'un simple supplément à son histoire proprement dite ; les sections II à VII (nos 24 à 224) sont agencées de façon à former un véritable « traité, narratif et critique, touchant les biens de la Compagnie de Jésus et leur emploi (1633-1838) ».

Les jésuites furent durant un siècle et demi les seuls missionnaires dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Durant les temps troublés de la suppression de la compagnie, ils restèrent sur le terrain, continuant leur apostolat en qualité de prêtres séculiers, possédant et exploitant leurs fermes à titre de propriété personnelle, comme ils avaient toujours fait par le passé. Ils avaient la conviction que leur ordre allait être rétabli ; aussi leur grand souci fut de préserver intacts les biens et les privilèges de la compagnie pour le jour où elle serait restaurée. En 1783-1784, ils s'organisèrent en une « corporation du clergé » (Select Body of Clergy), ayant à sa tête les membres d'un comité administratif et exécutif appelé « le chapitre » (the Chapter). — Les membres du Chapitre prirent l'engagement formel de faire retourner à la compagnie de Jésus les biens confiés à leur administration (no 147 G). Toutefois il était à craindre que l'évêque de Baltimore, ou peut-être le gouvernement civil, ne s'opposât à l'exécution de ce

Digitized by Google

dessein. Il fallait prévenir ces difficultés. En 1790, Mgr Carroll, premier évêque de Baltimore et lui-même un ex-jésuite, déclarait qu'il croyait n'avoir aucun droit de se mêler à l'administration des biens ayant servi au soutient des anciens missionnaires (n° 160). D'autre part, l'Assemblée générale de Maryland, par un acte du 23 décembre 1792, confirmé le 28 janvier 1806, accordait la reconnaissance légale au « Select Body », sous le titre de « corporation du clergé catholique romain » (nos 164-165). L'emploi des mots « catholique romain » fournit plus tard un des principaux arguments de Mgr Maréchal, quand il réclama pour l'ordinaire de Baltimore une part des biens de l'ancienne compagnie de Jésus.

Dans les premières années qui suivirent l'érection de l'évêché de Baltimore, les ex-jésuites continuèrent à pourvoir à l'entretien de tout le clergé, tant séculier que régulier. Mais lorsque les prêtres séculiers vinrent plus nombreux aux États-Unis et que de nouveaux diocèses furent rapidement organisés, les ex-jésuites songèrent aussi davantage à réorganiser leur ordre. Tout en accordant encore quelques subsides, entre autres à l'évêque de Baltimore et au collège des sulpiciens, nous voyons qu'ils emploient dès lors la très grande partie de leurs revenus à la fondation de noviciats et d'autres maisons d'éducation, en particuliers à leur collège de Georgetown (section V, nos 170-184). Ceci regarde les années 1793 à 1817.

A partir de là aussi une série de concordats furent conclus en vue de régler la position des ex-membres de la compagnie de Jésus, vis-à-vis des ordinaires. Signalons l'accord conclu le 20 septembre 1805, entre Mgr Carroll et le P. Molyneux, et le concordat du 3 avril 1816, entre Mgr Neale et le P. Grassi (section VI, nos 186 et 189). Ces deux concordats jouèrent un grand rôle dans la controverse de Mgr Maréchal avec les jésuites (1820-1826). Nous avons exposé précédemment l'origine et la portée de cette querelle (cf. RHE, l. c., p. 369). C'est encore à cette querelle que se rapportent les documents de la section VII (nos 197-219). On pourrait se demander pourquoi le R. P. Hughes n'a pas mis cette section VII avec la section II, puisque toutes deux contiennent des textes relatifs à la controverse avec Mgr Maréchal ?

A part cela, il convient de louer sans réserve cette publication de documents. L'ensemble des pièces est groupé d'après un ordre parfait. Les notices historiques qui relient les documents entre eux, sont d'un grand secours tant pour comprendre les textes que pour suivre le fil des événements. Un mot d'introduction à chaque texte en particulier donne la date, les circonstances de composition, souvent même une analyse sommaire. Pour tout passage de quelque importance, de nombreuses notes renvoient aux endroits parallèles dans d'autres documents. Enfin un index très détaillé (p. 1161-1222) permet de trouver facilement tous les renseignements contenus dans les deux parties de ce premier volume de documents.

L. Smet.

Digitized by Google

FREDERIK J. ZWIERLEIN. *Religion in New-Netherland.* A history of the development of the religious conditions in the province of New-Netherland (1623-1664). (Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie de l'université de Louvain. Fasc. 25.) Rochester, N.-Y., J. P. Smith. In-8, VIII-351 p. F. 7,50.

L'État actuel de New-York fut à l'origine une colonie néerlandaise et même en partie belge. Des protestants wallons en furent les premiers habitants, et c'est un marchand d'Anvers, le calviniste Guillaume Usselinx, qui, dévoré d'un grand zèle de prosélytisme, en poussant à la création de la Compagnie néerlandaise des Indes occidentales, a le plus contribué à la naissance de la nouvelle colonie. Celle-ci devait, dans sa pensée, contribuer à répandre « le vrai Évangile » et à le faire connaître des Indiens, pour « les arracher à l'idolatrie et les préserver du papisme. » La colonie fut fondée en 1624 et eut une série de postes sur le Hudson, le Connecticut, le Delaware, dans l'île de Long-Island où s'élève aujourd'hui Brooklyn, et dans celle de Manhattan où l'on fonda en 1626 Nouvelle-Amsterdam. Ajoutons que l'État s'appelait Nouvelle-Néerlande (en latin *Novum Belgium*). Les Hollandais ne gardèrent pas longtemps leur colonie : dès 1664, elle tombait au pouvoir des Anglais, leurs voisins, et Nouvelle-Amsterdam prenait le nom de New-York qu'elle a gardé depuis lors.

L'auteur, professeur d'histoire ecclésiastique au séminaire Saint-Bernard de Rochester (New-York), a pris pour sujet de son livre l'histoire religieuse de cet État pendant la courte durée de la période néerlandaise, c'est-à-dire de 1624 à 1664. Est-il besoin de le dire? Fille des Provinces-Unies, la colonie de Nouvelle-Néerlande mit à la base de sa constitution religieuse le principe qui dominait aux Pays-Bas : elle ne tolérait l'exercice public que du seul culte calviniste, mais elle respectait la liberté de la conscience privée et celle du foyer domestique.

On peut envisager cette histoire sous un triple point de vue : la vie interne de la communauté réformée, ses relations avec les autres confessions et son activité dans les travaux de mission. Nous passerons rapidement en revue ces trois aspects fondamentaux du sujet.

Les relations de l'Église et de l'État furent ce qu'elles pouvaient être sous un régime calqué sur celui des Provinces-Unies. Il est à regretter que l'auteur ne nous ait pas fait connaître de plus près ce régime : quelques pages sur la manière dont il fonctionnait et sur les rapports des deux pouvoirs dans la mère-patrie auraient été plus utiles, selon moi, que le résumé historique des troubles religieux des Pays-Bas depuis Philippe II, par lequel s'ouvre l'ouvrage. L'État se préoccupe de faire observer les prescriptions religieuses : il veille à la sanctification comme au repos du dimanche, il combat le fléau de l'alcoolisme, il tient la main à la discipline du mariage, il contrôle l'école et même l'Église. On voit naître la paroisse, le temple, l'école; mais tout cela

Digitized by Google

est bien chétif : de local scolaire, il n'y en a point ; le temple n'est qu'une grange ; c'est seulement en 1642 qu'on le bâtit en pierre, et le gouverneur Kieft se fait honneur de l'avoir fait bâtir par la colonie. Il sera permis de reproduire ici l'inscription qu'il y fit placer : si jamais l'État de New-York se décide à publier son *Corpus Inscriptionum*, elle y figurera sans doute sous le n° 1 :

Anno 1642
William Kieft, gouverneur generael
heeft de gemeente desen tempel doen bouwen.

Les prétentions des deux autorités à se contrôler mutuellement amènent plus d'un conflit entre les dominés et les gouverneurs ; finalement Kieft et le ministre Bogardus retournent en Europe par le même bateau pour faire vider leur querelle par les États Généraux, mais tous deux périrent dans un naufrage pendant la traversée. Le gouverneur Peter Stuyvesant, successeur de Kieft, garda la colonie sous son autorité jusqu'en 1664 : c'était un calviniste ardent, strict et d'ailleurs autoritaire : plus d'une fois on se vit amené, en Hollande, à devoir modérer ses excès de zèle. Au surplus, l'état religieux de la colonie n'était pas florissant ; l'alcoolisme y sévissait, plusieurs ministres étaient eux-mêmes adonnés à la boisson ; il n'y avait ni bâtiment d'école ni hospice, et la Compagnie des Indes occidentales, plus préoccupée de grossir ses dividendes que de civiliser l'Amérique, lésinait sur les dépenses essentielles. Ajoutons que l'élément anglais était dès lors assez nombreux dans la colonie pour qu'on éprouvât le besoin d'avoir nn second ministre, sachant parler l'anglais, pour la population de Nouvelle-Amsterdam alors évaluée à 1600 âmes.

Je passe à l'attitude gardée par la colonie vis-à-vis des autres confessions chrétiennes et vis-à-vis des juifs. Ici, nous constatons d'abord que les presbytériens et les congrégationalistes anglais sont traités comme frères et jouissent du libre exercice de leur culte. Quant aux luthériens, ils n'avaient rien trouvé de mieux, à l'origine, que de se laisser embrigader dans la communauté réformée. Ils finirent par réclamer toutefois, à cause de deux articles sur le baptême qu'ils ne voulaient pas accepter, mais ils ne parvinrent pas à obtenir le libre exercice de leur culte. La difficulté continuant, on imagina finalement, pour les contenter, de faire disparaître les deux articles litigieux, et alors ils renoncèrent à leur mouvement séparatiste.

Les luthériens de la Nouvelle-Suède se montrèrent moins acccommodants. La colonie de Nouvelle-Suède avait été fondée en 1638 sur le Delaware, un peu malgré les protestants de Nouvelle-Néerlande, mais avec le consentement des États Généraux, qui ne voulaient pas se mettre sur les bras des affaires avec la Suède. Dans cette initiative suédoise, nous retrouvons l'action de l'infatigable Guillaume Ussellinx ; il avait soumis au gouvernement de Stockholm un plan des plus ambitieux, qui fut réalisé en partie seulement. La Nouvelle-Suède, plus tolérante que la Nouvelle-Néerlande, permettait que les colons néerlandais qui

Digitized by Google

venaient s'établir dans la colonie pratiquassent le culte calviniste. Ce jeune État ne parvint pas à vivre : ses incessants conflits de frontières et d'intérêts avec la Nouvelle-Néerlande amenèrent finalement une guerre qui aboutit à la conquête de la Nouvelle-Suède en 1655 par les Hollandais. Ceux-ci, fidèles à leur principe, auraient bien voulu y supprimer le culte luthérien, mais ils craignirent de pousser à un exode des colons suédois, dont ils avaient besoin pour s'opposer à l'infiltration anglaise de plus en plus menaçante, et la rigueur du principe fléchit devant la raison d'État. Le culte des dissidents fut toléré.

Quant aux quakers, ils furent dès l'origine, de la part du gouvernement de la Nouvelle-Néerlande, l'objet d'une animosité sans pareille : on ne voulait pas les tolérer dans la colonie; on allait jusqu'à punir d'amende quiconque fournissait l'hospitalité, ne fût-ce que pour une nuit, à un membre de « l'abominable secte ». La commune de Flushing (Flessingue) ayant protesté contre ces rigueurs, les signataires de la protestation furent arrêtés, le maire *(schout)* déposé et condamné à l'amende; les autres se rétractèrent. Un seul homme, John Bowne, ne se laissa pas intimider. Mari d'une quakeresse, il avait accompagné sa femme aux réunions des quakers, il avait été séduit par la simplicité et la grandeur de leur culte, il était entré dans la secte, en était devenu un des membres les plus zélés, et avait prêté sa maison à leurs réunions. Arrêté et condamné à l'amende, il refuse de payer; on le met au pain et à l'eau, il tient bon; on lui offre de le remettre en liberté s'il consent à quitter la colonie, il n'accepte pas ces propositions qu'il considère comme humiliantes pour sa foi; on l'embarque alors de force pour la Hollande. A Amsterdam, il déploie la plus grande énergie pour faire reconnaître son droit de libre citoyen de la colonie par les directeurs de la Compagnie des Indes. Les directeurs étaient fort embarrassés : ils ne pouvaient ouvertement modifier le régime légal de la colonie, mais ils mirent une sourdine au zèle de Stuyvesant et finalement on laissa Bowne rentrer à Flushing.

Les premiers juifs arrivèrent en Nouvelle-Néerlande en 1654 : ils étaient fort pauvres et on les vit de mauvais œil, mais, encore une fois, Stuyvesant se trouva gêné dans son zèle de persécuteur par la Compagnie, qui avait des actionnaires juifs et qui craignait toujours qu'un excès de sévérité ne détournât de la Nouvelle-Néerlande le courant de la colonisation. On ne toléra pas leur culte, mais la Compagnie leur accorda le droit de faire le commerce, et ils parvinrent même, en 1659, à se faire reconnaître le droit de bourgeoisie à Nouvelle-Amsterdam.

Un des rêves d'Ussellinx avait été de voir la colonie protestante devenir le point de départ de l'évangélisation des Indiens. Chimérique espérance! Ici comme partout ailleurs, les missions protestantes se montrèrent d'une absolue stérilité; les dominés renoncèrent d'emblée à convertir les sauvages et voulurent n'agir que sur les enfants, mais comme les Indiens ne consentaient pas à s'en séparer, tout échoua : l'Église réformée dut se contenter d'un seul converti. Au reste, les

Digitized by Google

mœurs des colons, leurs relations avec les femmes indiennes et leur trafic de l'alcool ne servirent qu'à aggraver la situation des indigènes; on peut dire que les protestants de la Nouvelle-Néerlande furent même un obstacle formel aux progrès de l'Évangile, puisqu'ils enseignaient aux Indiens à mépriser les signes extérieurs du christianisme que les jésuites français du Canada essayaient de populariser parmi eux. Ils rachetèrent en partie ces torts par la charité vraiment chrétienne avec laquelle, en dépit des dissidences confessionnelles, ils vinrent au secours des missionnaires catholiques maltraités par les Iroquois ; le gouverneur Kieft et toute la population de Nouvelle-Amsterdam firent le meilleur accueil au Père Jogues, qu'ils aidèrent à regagner la France, et au P. Bressani. Le P. Le Moyne se flatta même un instant de convertir le ministre Megapolensis, mais il s'était trompé : le mémoire qu'il lui fit tenir provoqua de la part du dominé une réponse d'allure très polémique, où, notamment, la papesse Jeanne est invoquée comme un argument contre le papisme.

Tel est le résumé succinct mais fidèle du livre de M. l'abbé Zwierlein. Il n'a pas été facile, à cause du caractère exclusivement analytique de l'ouvrage, qui raconte à la manière d'un chroniqueur et sans jamais s'arrêter en route pour permettre au lecteur de reprendre haleine et d'embrasser du regard le chemin parcouru. L'auteur semble s'être rendu compte de l'inconvénient, car il a fait suivre son exposé d'un *Chronicle of New-Netherland* contenant, depuis 1609 à 1664, des annales où sont mentionnés tous les faits d'ordre politique et civil pouvant aider à élucider les événements racontés par lui. Mais qui ne voit que ces données auraient dû être fondues dans le texte de son ouvrage, où elles auraient aidé, plus d'une fois, à comprendre certaines allusions dont le lecteur européen n'a pas toujours la clef ?

Remercions M. Zwierlein, en finissant, de la bonne bibliographie systématique qui occupe les pages 331-351 du volume.

GODEFROID KURTH.

E. DE BOJANI. *Innocent XI. Sa correspondance avec ses nonces (21 septembre 1676-31 décembre 1679)*. Première partie : *Affaires politiques*. Seconde partie : *Affaires ecclésiastiques et le gouvernement de Rome*. Rome, Desclée et Cie, 1910. In-8, VI-712 et VI-602 p.

M. de Bojani a résolu d'employer les loisirs de sa féconde retraite à défendre contre les accusations d'un historien français, M. E. Michaud, la grande mémoire d'Innocent XI (1). M. E. Michaud a défiguré l'image de ce pontife en abusant des dépêches diplomatiques d'origine fran-

(1) E. MICHAUD, *Louis XIV et Innocent XI*, 4 vol. in-8. Paris, 1882-1883.

Digitized by Google

çaise ; M. de Bojani lui-même ancien diplomate en veut rétablir les traits véritables en se servant des dépêches diplomatiques de la curie romaine. Sans chercher à réfuter point par point le détracteur acharné d'Innocent XI, il se contente d'écrire l'histoire exacte de son gouvernement ou plutôt celle de ses relations avec tous les gouvernements de l'Europe. Et pour que la défense arrive à tous ceux auxquels l'attaque a été connue, le diplomate italien s'est imposé la peine de rédiger son ouvrage en français : le résultat fait honneur à sa parfaite connaissance de notre langue. Deux volumes, plus de 1300 pages, viennent de paraître, ils couvrent seulement trois ans et demi de ce pontificat de treize années.

Dans le premier volume, après un chapitre consacré à la personne du pape, M. de Bojani décrit successivement ses relations avec les cours de Vienne, de Madrid et de Versailles, avec le duc d'York, le régent de Portugal, les diplomates réunis à Nimègue, le roi et la diète de Pologne. Ce dernier chapitre introduit naturellement la question de la ligne des puissances contre les Turcs. Cette première partie s'achève par une dissertation synthétique sur l'impartialité d'Innocent XI entre les différentes nations catholiques.

Le second volume traite d'abord de la défense de la foi en Allemagne, en France et en Flandre, en Savoie, en Valteline, de sa propagation chez les Moscovites, en Danemark, des nouveaux chrétiens de Portugal, des grecs schismatiques dépendant de Venise. Le second chapitre concerne la défense du temporel des Églises dans toute l'Europe ; le troisième, celle de l'immunité ecclésiastique ; le dernier — c'est je crois le meilleur de tout l'ouvrage —, celle du gouvernement de Rome.

On imagine facilement quel est l'intérêt d'une pareille publication ; elle déborde, et de beaucoup, le champ étroit où s'était confiné M. Michaud ; cette largeur de vues suffirait à elle seule pour assurer aux conclusions générales de M. de Bojani sur le caractère et le rôle d'Innocent XI une vérité à laquelle ne pouvait prétendre l'historien français.

Le plan adopté par M. de Bojani et la manière de l'exécuter ne rallieront pourtant pas, je le crains, tous les suffrages. L'auteur s'est trop inspiré de la méthode de M. Michaud. Il l'améliore sans doute, en ce sens qu'il combine l'ordre chronologique avec l'ordre d'exposition par affaires et permet ainsi au lecteur de se rendre compte, pour chacune des courtes périodes de trois années qu'il étudie séparément, de la complexité et de l'étendue que présente, à chaque moment, l'action pontificale. Mais, comme M. Michaud, il a cru devoir composer un récit suivi, dans lequel il a inséré, soit en traduction française (quand il ne trouve point le mot français correspondant au terme italien, il le laisse ce dernier dans le texte) soit en leur langue originale de fragments de dépêches ou même souvent des dépêches entières.

Ainsi son livre est-il à la fois une étude sur la politique d'Innocent XI et une publication de textes inédits. Il aurait mieux valu qu'il fût tout

Digitized by Google

l'un ou tout l'autre ; ou qu'il se composât de deux parties nettement séparées : une étude suivie d'une publication de textes. Car telle qu'elle est, l'étude, la mise en œuvre des documents, paraîtra insuffisante ; elle manque de clarté, de précision, et, en dehors des dépêches romaines de largeur d'information. A moins d'être par ailleurs très au courant de la politique européenne entre 1675 et 1680, le lecteur ne saura que penser des personnages mis en scène *ex abrupto* sans un mot pour les identifier, il ne comprendra que peu de chose aux questions qui sont posées et aux querelles qui divisent les cours et la curie. Et si ce lecteur est au courant il relèvera bien des inexactitudes (1).

D'autre part la publication de textes ne se présente pas dans les conditions qu'on impose aujourd'hui à ce genre de travaux. M. de Bojani s'est refusé (voir la préface du 1er volume) à indiquer les volumes de la collection des nonciatures où il prend ses textes ; il ne dit même pas si ce sont des lettres ou des chiffres. La chose a pourtant son importance : d'abord pour rechercher les pièces, car lettres et chiffres sont au Vatican dans des registres différents ; et ensuite pour juger de l'intérêt que la curie attachait à la question traitée : les questions qu'on trouvait graves, étaient toujours transmises en chiffres, les autres en lettres ; ce n'était pas toujours le même fonctionnaire qui rédigeait les unes et les autres. Il ne suffirait pas du reste d'indiquer les volumes dont les pièces sont extraites, il faudrait marquer le numéro d'ordre de la pièce. Ces registres sont rarement paginés, et comme les agents de la curie établissent pour chaque affaire une lettre ou un chiffre séparé, il faut toujours dire qu'on cite ou qu'on publie la 1re, la 2de, etc. des lettres ou chiffre de tel jour.

Quoi qu'il en soit de ces critiques techniques dont les gens de métier ne peuvent se dispenser, il reste que M. de Bojani a entrepris avec un courage méritoire une belle œuvre et qui rendra des services. Tout le monde souhaitera qu'il puisse rapidement la mener à bon terme. Et c'est avec une admiration respectueuse qu'il faut saluer ce travailleur infatigable consacrant à la glorification d'un grand pape des années où il serait en droit de goûter un repos bien gagné.

MARC DUBRUEL, S. J.

---

(1) Par exemple, t. I, p. 76, ce n'est pas Kollonitz qui en 1678 était archevêque de Strigonie (il ne le fut qu'en 1695), mais Georges VII Szelepesenyi, auquel succède en 1685 Georges Szechengi, t. II, p. 177, définition inexacte du droit de régale. Ibid., 112, Cadoval pour Cadaval. p. 58, Pichou pour Pithou. P. 27, l'abbé del Parco est le prélat de l'abbaye du Parc près de Louvain... Ailleurs il faut lire Steyart, le fameux théologien de Louvain, et non Styart. P. 22, le diocèse d'Apamea est le diocèse de Pamiers. P. 187, j'ignore quel est le Bueno indiqué ici. M. de Bojani aurait pu traduire le nom de Molineo (Charles du Moulin), etc. etc.

Digitized by Google

EDWIN H. BURTON. *The Life and times of bishop Challoner.* 1691-1791. Londres, Longmans et Cie, 1909. 2 vol. in-8, XXXIV-403 et VIII-367 p. Sh. 25.

La grande et vénérable figure de l'évêque Challoner est peu connue sur le continent. Même en Angleterre, où son influence, prépondérante au dix-huitième siècle, a continué de se faire sentir longtemps après sa mort, on n'avait de lui, jusqu'à ce jour, que des biographies tout-à-fait insuffisantes. Les catholiques anglais savaient, par Barnard et par l'évêque Milner, qu'ils lui devaient beaucoup, mais ils ignoraient jusqu'où s'étendait leur dette de reconnaissance. M. Edwin H. Burton, le distingué vice-président du collège de S. Edmond, le leur dit en deux volumes considérables, mais qui se présentent bien et se lisent d'un bout à l'autre avec un vif intérêt, par ailleurs largement illustrés, suivis d'appendices copieux et complétés par un index abondant et soigné ; deux volumes dont M. Burton a le droit d'être fier et qui lui feront une place honorable parmi les historiens du catholicisme en Angleterre. Challoner désormais nous est connu, et si de nouvelles découvertes dans les archives catholiques aujourd'hui encore si dispersées peuvent quelque jour ajouter de nouveaux détails au portrait que nous avons sous les yeux, il est impossible qu'elles changent les traits essentiels de cette personnalité vigoureuse si excellemment présentée par son plus récent biographe.

Challoner est né en 1691, trois ans après la révolution où s'effondra la fortune des Stuarts et, avec elle, tout espoir de retour au catholicisme. Né dans le protestantisme, la conversion de sa mère, lorsqu'il avait treize ans, fit de lui non seulement un fils de l'Église Romaine, mais un élève du collège ecclésiastique de Douai et un aspirant au sacerdoce. Prêtre et professeur à Douai en 1716, missionnaire en Angleterre en 1730, vicaire général en 1734, coadjuteur du vicaire apostolique de Londres en 1739, il lui succède en 1758 et meurt en 1781, trois ans après le vote de la première mesure législative prise pour alléger le sort des catholiques, au lendemain de cet accès de fureur anti-romaine connu sous le nom de *Gordon Riots*.

Lorsqu'il reparut dans son pays en 1730, la condition de ses coreligionnaires était lamentable. On ne versait plus leur sang, il est vrai, mais, à ce détail près, tout l'arsenal des lois et des ordonnances portées contre eux sous les règnes précédents fournissait toujours pour les réduire des armes multiples. Ils vivaient dans leur patrie comme de véritables parias. Leur liberté était à la merci d'un incident et ils ne possédaient leurs biens que d'une façon précaire. Si, en fait, on ne leur applique pas généralement et jusqu'à la dernière rigueur ces lois draconiennes, cela arrive pourtant quelquefois ; et, en tout cas, leur vie reste en butte à mille tracasseries, leurs démarches sont gênées par mille entraves. Bien entendu, l'exercice du culte catholique, la messe surtout, demeure un crime et doit s'entourer de mystère. Que de fois

Digitized by Google

n'a-t-on pas décrit ces assemblées extraordinaires réunies dans une salle d'auberge où les assistants, tous catholiques, écoutent l'homélie la chope à la main et ces messes furtives célébrées sur un coffre dans un grenier fortement verrouillé et dont un Irlandais aux muscles puissants garde la porte !

Ces descriptions classiques s'appliquent, il est vrai, surtout aux communautés des villes, de Londres en particulier, où l'on compte environ 20.000 catholiques. Mais dans le reste du vicariat apostolique qui comprend les dix comtés du Sud-est et renferme à peu près 5.000 fidèles, la situation n'est guère plus enviable. Là, chacune des petites congrégations catholiques est rassemblée autour d'une grande famille attachée à la vieille foi. Le châtelain a son aumônier, sa chapelle, parfois une petite école, qui servent à tout le groupe catholique du voisinage.

Mais que cela aussi est précaire ! Il arrive que ces grandes familles se ruinent, ou s'éteignent, ou, pis encore, apostasient, et alors, c'est tout le groupement qui se trouve déconcerté, dispersé, quelquefois perverti par cet exemple venu de haut.

Puis il faut toujours compter sur une explosion possible de la susceptibilité protestante ou de la méfiance populaire. Que de fois le fanatisme d'un prédicant, ou la cupidité d'un délateur, suffisent à compromettre la sécurité des catholiques ou, tout au moins, à leur créer des ennuis supplémentaires ! On continue à attribuer aux *popish recusants* de noirs desseins et des pouvoirs malfaisants. Ainsi, en 1745, ils auraient tout simplement projeté l'assassinat des protestants et, en attendant, se seraient entraînés en empoisonnant les mares et faisant périr le bétail.

Dans de telles conditions, le ministère et l'apostolat étaient loin de n'offrir que des consolations. En réalité, on conçoit difficilement une besogne plus laborieuse et plus ingrate. Or, Challoner s'y employa cinquante ans durant avec un zèle toujours égal et une constance toujours inlassable. Rien ne le découragea, aucun échec ne le rebuta. D'une piété un peu solennelle, un peu austère, mais intense, et qui le tenait sans cesse en la présence de son Dieu, il trouve dans ce commerce intime et continu avec son Créateur des trésors d'énergie, de fermeté, de persévérance et de charité. Son zèle tranquille est tout animé de cette pensée que la tâche fixée par la Providence doit être accomplie en toute plénitude et perfection indépendamment de toute préoccupation de réussite. Pour cette poignée de catholiques qui diminue chaque année, — de 25.000 en 1730, il ne sont plus guère que 20.000 en 1781, — il se prodigue, se multiplie. Il va jusqu'à créer à leur usage une littérature pieuse, solide, pratique, qui, aujourd'hui encore, à peine rajeunie, instruit et nourrit bien des âmes et non les moins fortes et les moins droites. Il y aborde une foule de sujets : controverse, hagiographie, Écriture Sainte, spiritualité proprement dite ; il les traite tous avec la même conscience et le même sérieux, ne se piquant pas de

Digitized by Google

faire œuvre originale, compilant et adaptant au besoin, veillant cependant à ne fournir à la piété de ses fidèles que des aliments très sûrs, en même temps que peu coûteux.

M. Burton caractérise excellemment cette période en disant : « Ce fut, en réalité, un temps de diminution, durant lequel ce qui restait de catholicisme se réduit dans des limites toujours plus étroites. Les vieilles énergies étaient épuisées et les énergies nouvelles qui devaient aboutir à la Renaissance catholique n'avaient pas encore commencé à agir. Dans ce déprimant dix-huitième siècle, rien n'était possible, rien, si ce n'est durer ».

On ne saurait mieux dire. Mais il convient d'ajouter que si le catholicisme a survécu, en Angleterre, à ces jours malheureux, il le doit, pour une bonne part, à la fermeté vigilante de l'évêque Challoner. M. Burton ne s'est pas évertué à le répéter au cours de son ouvrage. Mais la seule vie de son héros, telle qu'il nous l'a présentée, le simple exposé de ses actes et de ses vertus, imposent cette conclusion. Au moment où les études se concentrent et volontiers s'attardent sur le merveilleux essor pris par le catholicisme en Angleterre au cours du dix-neuvième siècle, il était fort à propos que cela fût rappelé et de telle façon que l'on ne pût désormais l'oublier. En élevant à la mémoire du vénérable évêque Challoner un monument digne de lui et en nous faisant connaître, ce que je n'ai peut-être pas souligné avec assez de soin, une période de l'histoire ecclésiastique jusqu'ici fort obscure, M. Burton a acquitté un réel devoir de gratitude. Qu'il me permette de l'en féliciter et de souhaiter à ses deux volumes beaucoup de lecteurs.

Dom Bouvet, O. S. B.

Mgr Bernard Ward, F. R. Hist. S. *The dawn of the catholic revival in England (1781-1803)*. Londres, Longmans, 1909. 2 vol. In-8, xxviii-370 et viii-316 p. Sh. 25.

Avec une excessive modestie, Mgr W. s'excuse d'avoir entrepris une œuvre de longue haleine malgré les multiples occupations que lui impose l'administration d'un grand collège. L'accueil qu'il a reçu lui aura prouvé que ses craintes étaient vaines. Qui d'ailleurs, mieux que l'auteur de « l'Histoire du collège Saint-Edmond » et surtout du « Londres catholique il y a un siècle », aurait su décrire « l'Aurore de la renaissance catholique en Angleterre » et présenter une synthèse aussi complète d'une période fort négligée jusqu'ici.

Car, il y a peu d'années, les origines de la renaissance du catholicisme anglais étaient une « ère de ténèbres » et le tableau que Mgr W. trace de ces « dark days » fera l'effet d'un mauvais rêve. Dans son éloquente préface, l'auteur rappelle les grandes étapes du réveil de l'Église. Au moment où il commence son histoire, c'est-à-dire en 1781, la vie catho-

Digitized by Google

lique est presque tarie ; l'organisation ecclésiastique, dont une courte mais substantielle introduction (p. XXI-XXVIII) montre les modifications depuis le XVIe siècle, est devenue pour ainsi dire rudimentaire ; c'est l'époque de morne stagnation décrite par Newman dans un passage célèbre ; le flot du catholicisme atteint son étiage ; à partir de ce moment, il remonte par l'action de causes convergentes.

En Angleterre, les vicissitudes de la politique et le mouvement de l'opinion publique amènent le rappel des « lois pénales », ce système de persécution tyrannique et tracassière construit pièce à pièce par l'intolérance protestante des XVIe et XVIIe siècles. Le gouvernement de Georges III, engagé dans la guerre d'Amérique, pour obtenir le concours des catholiques, exclus jusque là de tout poste dans l'armée, accepta de traiter avec eux et fit voter le fameux *Relief Bill* de 1778, qui leur accordait un commencement d'émancipation ; malgré la formidable réaction qui provoqua les *Gordon Riots*, cette première concession fut maintenue et plus tard, en 1791, considérablement étendue.

En même temps, la révolution française, par une conséquence imprévue, contribua doublement aux progrès de l'Église en Angleterre. D'une part, les séminaires, les collèges et les couvents établis aux XVIe et XVIIe siècles en France et surtout aux Pays-Bas furent contraints de fuir et formèrent bientôt, dans leur patrie devenue plus tolérante, des centres très actifs de vie religieuse. De l'autre, le clergé français émigré, reçu à bras ouverts par delà le détroit, soutenu par les subsides du Parlement et par des collectes publiques, exerça librement dans toutes les classes de la société un fécond apostolat.

Stimulés par ces secours providentiels, les catholiques anglais sortent peu à peu de leur effacement et prennent conscience de leur force nouvelle ; désormais la renaissance est assurée. C'est avec une légitime fierté que Mgr W., après avoir rappelé le premier synode de la hiérarchie nouvelle réuni à Oscott en 1852, lui compare les imposantes manifestations du congrès eucharistique de Londres en 1908.

En présence de ces étonnants résultats, l'esprit se reporte spontanément vers ceux dont les labeurs préparèrent la moisson ; mais, ainsi qu'il arrive souvent en pareil cas, les champions des premiers temps, les martyrs héroïques, avaient jusqu'ici fixé l'attention ; leurs descendants, ces parias toujours moins nombreux qui confessèrent humblement leur foi au milieu d'une persécution sourde, déprimante, continuelle, étaient restés obscurs et leur histoire avait tenté peu d'écrivains. Dodd s'était arrêté à l'année 1658 ; pour le reste, nous n'avions que des biographies et des mémoires isolés. Mgr Ward nous donne enfin une histoire complète, qui vient à point nommé continuer l'ouvrage récemment sorti de la plume du Dr E. H. Burton. *The life and times of Bishop Challoner* (1691-1781). Londres, Longmans, 1909.

Comme dans ses ouvrages précédents, l'auteur a fait preuve d'un grand souci d'information, qui fut d'ailleurs servi à souhait par les circonstances ; les archives des principaux diocèses, héritiers des anciens

Digitized by Google

« districts », celles d'antiques familles fidèles à la foi, lui furent largement ouvertes, et les nombreux textes qu'il insère dans son ouvrage témoignent de la richesse de ces fonds.

Il était malaisé de ne point se perdre dans cette immense collection de matériaux ; mais Mgr W. a su concentrer l'attention autour de deux questions primordiales. C'est d'abord l'évolution de l'Église, de ces vicaires apostoliques, ceux du « district » de Londres surtout, dont l'action fut prépondérante. Placés dans des circonstances particulièrement difficiles, obligés de diriger secrètement leur troupeau épars, ils eurent en outre à guider le renouveau catholique.

Or, à deux cents ans d'intervalle, les problèmes qui divisèrent si profondément les catholiques à la fin du XVIe siècle, reparurent dès que le développement intérieur de l'Église fit craquer ses cadres devenus trop étroits. L'Angleterre continuerait-elle à dépendre directement de Rome, représentée par des vicaires apostoliques à pouvoirs « délégués », ou bien la hiérarchie, évoluant avec le corps, obtiendrait-elle enfin des évêques « ordinaires » et autonomes ? Une difficulté particulière naquit de l'intervention des laïques ; la plupart des hommes influents du comité catholique, qui avait préparé la liberté récemment conquise, étaient nettement hostiles à l'influence romaine et prétendaient introduire dans l'Église des réformes décentralisatrices. De là de douloureuses controverses et une mésintelligence profonde au sein même du clergé. Pour compliquer encore une situation délicate, tout comme au temps des « Appellants » sous Élisabeth et Jacques Ier, les adversaires du système établi s'appuyaient sur les ministres du roi, trop heureux de perpétuer la faiblesse des dissidents romains. Il est impossible d'entrer ici dans le détail de ces luttes, que Mgr W. décrit avec une parfaite loyauté.

Son autre idée-maîtresse est l'étude de l'Église d'Angleterre dans ses rapports avec l'État, c.-à-d. la transformation successive de la situation juridique des catholiques, depuis l'état de « diminutio » presque complète sous les lois pénales jusqu'à l'acte libérateur qui entra en vigueur le 24 juin 1791. Ici non plus on ne peut songer à donner une analyse de cet intéressant exposé, où Mgr W. apporte maint document nouveau.

Il faut dire aussi ce qu'il nous apprend de deux autres questions moins vitales mais qui retiendront davantage peut-être l'attention du lecteur étranger. C'est l'influence considérable du clergé français et celle des établissements religieux et des colléges transférés du continent en Angleterre à la suite de la révolution française et de ses conquêtes aux Pays-Bas. En général, l'auteur a dû se contenter de résumer ce que nous en savions déjà ; mais les archives diocésaines lui ont fourni des détails nouveaux et suggestifs — auxquels on pourrait ajouter cependant — sur l'organisation interne des colléges et couvents, ainsi que sur la charité des catholiques anglais à l'égard de leurs frères persécutés.

L. Willaert, S. J.

Digitized by Google

REV. JAMES MAC CAFFREY. *History of the catholic Church in the nineteenth century (1789-1908).* Dublin et Waterford, M. H. Gill et fils, 1909. 2 vol. in-8, XXIII-487 et XV-574 p.

C'est avec un vif plaisir que nous présentons aux lecteurs de la RHE cet excellent ouvrage, appelé à rendre de grands services à l'enseignement de l'histoire ecclésiastique en condensant, en deux volumes de lecture facile et de format commode, le résultat des recherches et des publications des historiens de tous les pays et de toutes les opinions sur l'Église catholique depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours.

La Révolution française fut le point de départ d'une ère nouvelle, non seulement au point de vue politique, mais aussi au point de vue religieux. L'union traditionnelle entre l'Église et l'État avait eu le grand inconvénient de rendre aux yeux des masses, aveuglées par les démagogues, la religion responsable des abus de l'absolutisme et de faire passer l'Église catholique pour l'ennemie déclarée de la liberté des peuples. Ainsi, au cours de la tourmente révolutionnaire, l'Église paya pour des fautes dont elle n'était pas responsable. Mais la liberté conquise par la Révolution ne tarda pas à dégénérer en licence, cette licence amena une réaction et la Révolution de 1789 fit, en grande partie, faillite en retardant l'avènement des libertés constitutionnelles. La Révolution de 1848 eut un tout autre caractère et produisit des résultats plus durables, en assurant dans presque toute l'Europe le triomphe du régime constitutionnel sur l'absolutisme. L'année 1848 sépare donc l'histoire contemporaine en deux périodes nettement distinctes et c'est pour cette raison que, dans son premier volume, consacré à l'histoire de l'Église sur le continent, l'auteur divise, pour chaque pays, son exposé en deux parties.

Avant d'étudier ainsi séparément l'histoire religieuse de chaque pays, M. Mac Caffrey signale les caractères généraux de l'histoire ecclésiastique au cours du XIXe siècle.

Il réfute, tout d'abord, la manière de voir des auteurs qui prétendent que la Révolution acheva la séparation de l'Église et de l'État, déjà esquissée par la Réforme. Loin de réaliser cette séparation, la Révolution, en enlevant à l'Église tous ses biens et en obligeant l'État d'entretenir la religion et le clergé, donna au pouvoir civil un contrôle illimité sur les ministres du culte, enleva toute liberté de parole et d'action au clergé et plaça celui-ci dans une situation de dépendance pire encore que sous l'ancien régime.

C'est pour remédier à cet état de choses que les catholiques avancés de l'école de Lamennais prônèrent la séparation complète de l'Église et de l'État. « Ils oubliaient », remarque fort judicieusement l'auteur, « que le lien entre la religion et la vie quotidienne du peuple est trop intime pour permettre d'établir une distinction bien tranchée entre les affaires de l'Église et les affaires de l'État, et que, pour beaucoup de questions importantes, celle de l'éducation, par exemple, il est haute-

Digitized by Google

ment désirable que les deux pouvoirs marchent la main dans la main ».

A l'encontre de ces catholiques libéraux, les politiciens libéraux soutenaient que l'Église n'a pas d'autres droits que ceux que lui a conférés l'État, dont elle n'est, en fait, qu'un « département ».

Les autorités ecclésiastiques ont protesté contre ces deux théories extrêmes, soutenant que l'Église et l'État avaient, l'une et l'autre, des droits propres et que, dans les circonstances actuelles, c'était par de mutuelles concessions que l'entente pouvait le mieux s'établir entre les deux pouvoirs. C'est pour cette raison que, au cours du XIXe siècle, furent signés de nombreux concordats ; malheureusement, dans la plupart des cas, les gouvernements ne se firent aucun scrupule de violer leurs engagements ; aussi est-ce bien plus dans la force d'action et l'organisation de ses propres enfants que dans les promesses des princes que l'Église doit chercher les garanties de sa liberté.

C'est surtout sur le terrain scolaire que les conséquences des théories libérales de la suprématie de l'État et du sécularisme furent sensibles. Dès les débuts du XIXe siècle, l'instruction supérieure et l'instruction moyenne avaient été presque partout monopolisées par l'État ; les écoles primaires restèrent quelque temps encore aux mains des corporations religieuses, mais, peu à peu, le principe de la neutralité de l'État s'étant développé, on prétendit séparer l'instruction religieuse de l'instruction séculière et l'enseignement de la religion fut banni des écoles. L'Église a opposé une résistance inflexible à ce programme et a opposé aux écoles neutres officielles des écoles libres, où la foi de ses enfants est sauvegardée.

Les ennemis de l'Église, maîtres des universités, se sont efforcés de faire appel à la science pour ébranler les convictions religieuses des masses, mais ces efforts restèrent vains et, quelque grave que pût paraître à certains moments le danger, particulièrement lorsque les doctrines évolutionnistes prétendirent expliquer par les forces de la matière tout ce que l'Église attribuait au surnaturel, une étude plus consciencieuse des faits a convaincu tous les esprits loyaux que la religion révélée n'a rien à redouter des progrès des recherches scientifiques.

Pour résister à cette hostilité, l'Église a employé concurremment deux moyens, tantôt, en fondant des universités catholiques, dont l'université de Louvain reste le prototype, tantôt, comme en Allemagne, en pénétrant dans les universités hostiles pour tenter d'y reconquérir les positions perdues.

L'Église ne pouvait assister en spectatrice désintéressée au conflit entre le capital et le travail, conflit qui se développa au cours du XIXe siècle, mettant aux prises les champions du socialisme collectiviste et les défenseurs du libéralisme économique. L'Église ne trouvait satisfaction ni dans l'une ni dans l'autre de ces doctrines ; elle rejetait la théorie socialiste comportant la suppression complète du droit de propriété privée, mais combattait, en même temps, la théorie de l'absolue inviolabilité de ce droit prônée par les libéraux. Elle reprenait la

Digitized by Google

doctrine, professée jadis par les meilleurs auteurs catholiques du moyen âge, d'après laquelle le droit de propriété privée a pour limite les nécessités de l'individu et le bien de la communauté. Par conséquent, chaque fois que le bien public l'exige, l'État peut intervenir et peut ou bien s'approprier, moyennant indemnité aux anciens possesseurs, la propriété des moyens de production, ou bien prendre des mesures pour remédier aux abus dont la propriété privée s'est rendue coupable. Tels furent les principes, énoncés par Léon XIII dans ses encycliques, qui ont servi de bases au mouvement démocratique chrétien.

Au début du XIXe siècle l'avenir paraissait bien sombre pour les missions catholiques. La France qui avait tant contribué à la diffusion du catholicisme parmi les payens semblait perdue pour l'Église ; les congrégations de missionnaires avaient été dispersées par la tourmente révolutionnaire ; les missions paraissaient complètement paralysées. Pourtant, à aucune période de l'histoire de l'Église, le succès n'a été plus grand sur le terrain des missions, les églises florissantes des États-Unis et de l'Australie en sont la preuve irréfutable. Et, en bon patriote, l'auteur revendique la juste part que méritent les Irlandais dans la diffusion du catholicisme en Amérique et dans les colonies anglaises. Dans tous les pays où ils se sont fixés, les émigrants irlandais ont introduit et ont développé un solide esprit de foi et de fidèle obéissance au successeur de saint Pierre.

* * *

Après avoir ainsi indiqué les caractères généraux de l'histoire religieuse du XIXe siècle, l'auteur expose les vicissitudes et les succès de l'Église catholique dans les divers pays de l'Europe pendant la période qui s'étend de 1789 à 1848.

Un chapitre spécial est consacré à chaque pays et, en tête de chaque paragraphe de ces divers chapitres, se trouvent indiqués les principaux ouvrages à consulter pour la période traitée, les travaux secondaires ou relatifs à des questions spéciales étant renseignés, en notes, au bas des pages.

L'auteur débute par l'histoire de l'Église en France. Il nous rappelle les causes de la Révolution, nous retrace la politique religieuse de l'Assemblée nationale, de l'Assemblée législative, de la Convention nationale et du Directoire, puis, d'après les meilleures sources, expose les négociations du concordat de 1801, les grandes questions agitées entre Pie VII et Napoléon, la rupture définitive, l'annexion des États Romains, le divorce, le concile national de 1811, le concordat de Fontainebleau, la chute du tout puissant empereur. Deux paragraphes sont consacrés à la Restauration (tentative du nouveau concordat en 1816 et 1817 ; ordonnances de Martignac en 1828) et à la monarchie de juillet (mouvement catholique-libéral, condamnation de l'*Avenir*, apostasie de Lamennais, lutte glorieuse de Montalembert en faveur de la liberté d'enseignement).

Digitized by Google

Le second chapitre nous fait passer en Allemagne. Cinq paragraphes nous exposent successivement la dissolution du Saint-Empire et la politique de sécularisation inaugurée par la Confédération Germanique et poursuivie par le congrès de Vienne, l'histoire de l'Eglise en Autriche sous Joseph II, Léopold II, François II et Ferdinand Ier (lutte contre le Joséphisme), l'histoire de l'Église en Prusse (le concordat de 1821, la question des mariages mixtes, l'affaire de Cologne), en Bavière (lutte contre le Fébronianisme, concordat de 1817, défiguré par des articles organiques, apaisement sous Louis Ier), dans la province ecclésiastique du Haut-Rhin (conférence de Francfort, *Kirchenpragmatik*, négociations avec Rome, asservissement de l'Église à l'État).

Le chapitre III nous parle de la Suisse; le chapitre IV, de la Belgique et de la Hollande. A notre avis, il eût été préférable, pour la première partie de ce chapitre, de renoncer à l'ordre géographique afin de ne pas séparer l'histoire des deux pays pendant la période d'union (1814-1830). L'auteur eût ainsi évité de devoir se répéter et de nous parler, deux fois, à quelques pages de distance, des mesures persécutrices de Guillaume Ier et du concordat de 1827. Rien ne l'empêchait ensuite de traiter séparément des affaires religieuses, en Belgique et en Hollande, après 1830. De la sorte, l'exposé eût gagné en clarté.

Après un chapitre consacré à l'Espagne et au Portugal et un chapitre relatif à la Pologne et à la Russie, nous abordons, dans le chapitre VII, l'histoire de la papauté sous les pontificats de Pie VII, de Léon XII, de Pie VIII et de Grégoire XVI et nous atteignons ainsi l'année 1848, point de départ d'une nouvelle période de l'histoire contemporaine.

Les destinées de l'Église de France sous la Seconde République, le Second Empire et la Troisième République forment l'objet du chapitre VIII, chapitre qui se termine par un exposé, d'après le *livre blanc* du Saint-Siège, des récentes péripéties de la séparation de l'Église et de l'État.

Plus consolants sont les trois chapitres (IX, X et XI) consacrés aux succès de l'Église dans les États allemands (Prusse, Bavière, Province du Haut-Rhin), au *Kulturkampf* et à l'état actuel de l'enseignement, des ordres religieux et de l'organisation catholique en Allemagne. De même, le chapitre XII nous fait voir que la situation religieuse s'est fort améliorée en Autriche, d'où, depuis le concordat de 1855, le Joséphisme a totalement disparu et si, en Hongrie, quelques restrictions ont été apportées à la liberté de l'Eglise, les catholiques peuvent néanmoins avoir confiance dans les progrès qu'ils ne cessent de faire sur le terrain des écoles et de l'organisation politique. En Suisse (chap. XIII) la religion a également triomphé des persécutions ; la population catholique y a triplé en un siècle ; l'Église y a organisé ses œuvres et son enseignement et l'université catholique de Fribourg constitue un centre prospère de haute culture intellectuelle.

La Belgique (chap. XIV, § a) n'est pas restée en arrière. Après avoir rappelé la politique persécutrice du gouvernement libéral et la glorieuse

Digitized by Google

lutte scolaire de 1879-1884, l'auteur expose l'œuvre sociale du gouvernement catholique, les progrès réalisés par l'Eglise grâce à la liberté dont elle jouit, l'organisation prospère de l'enseignement catholique primaire et secondaire et termine en rendant un juste hommage à l'université de Louvain. En Hollande (chap. XIV, § b), où depuis 1853 avait été rétablie la hiérarchie épiscopale, les catholiques ont également réalisé de sérieux progrès en matière politique comme en matière d'enseignement. Il n'est pas jusqu'en Espagne et en Portugal (chap. XV), en Russie et en Pologne (chap. XVI) et même dans les protestantes contrées scandinaves (chap. XVII) où l'on ne puisse constater de sensibles progrès de l'esprit catholique ou marquer de nouvelles conquêtes de la foi.

Un chapitre (XVIII) consacré à la papauté et à l'Italie (pontificat de Pie IX : l'unité italienne, le *Syllabus*, le concile du Vatican ; pontificat de Léon XIII : la politique d'apaisement, les encycliques sociales ; l'élection de Pie X, son activité réformatrice) termine le premier volume.

* * *

Le second volume offre un intérêt plus grand encore, en ce sens qu'il traite de matières moins connues sur le continent en nous exposant l'histoire de l'Église catholique en Angleterre, en Irlande et dans les pays d'outre-mer.

Le premier chapitre nous fait voir les étapes successives de l'émancipation des catholiques anglais, depuis le *Relief act* de 1778, qui supprime la peine de l'emprisonnement perpétuel portée contre tout prêtre ou instituteur catholique et la prime de cent livres promise au dénonciateur. Il semblerait naturel de trouver dans ce même paragraphe les détails relatifs au vote par le parlement de Westminster de « l'Emancipation bill » de 1829, mais, à cause du rôle prépondérant joué par O'Connell, l'auteur relègue cet important événement dans le chapitre réservé à l'histoire de l'Église en Irlande.

Un second paragraphe expose le fameux *mouvement d'Oxford* et met en relief, une fois de plus, la grande figure de Newman ; un troisième retrace les péripéties du rétablissement de la hiérarchie en Angleterre, expose l'œuvre réalisée par les cardinaux Wiseman et Manning, rappelle la controverse sur les ordres anglicans, tranchée par l'encyclique *Apostolicae curae* en 1896, et se termine par quelques renseignements sur l'éducation et sur l'organisation des catholiques en Angleterre. Un quatrième paragraphe sur l'anglicanisme et un cinquième relatif à l'Eglise catholique en Écosse complètent cet important chapitre.

De la Grande Bretagne nous passons à l'Irlande. Cette partie, la plus documentée et la plus développée de tout l'ouvrage, ne comporte pas moins de cent-soixante-huit pages. Après nous avoir montré la triste situation des catholiques irlandais sous le régime des « lois pénales » restées en vigueur jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, l'auteur nous expose

Digitized by Google

les améliorations survenues sous le règne de Georges III, grâce à un ensemble de causes d'ordre politique et d'ordre moral, grâce aussi à l'influence d'esprits larges et tolérants, tels que Burke et Grattan. Une série de lois émancipatrices donna aux catholiques de l'Irlande conscience de leur force ; unis aux partis démocratiques, ils combattirent pour la réforme électorale, en même temps que pour la liberté religieuse, et, en dépit des efforts du gouvernement et des anglicans, ils obtinrent par le « Relief bill » d'avril 1793 l'abrogation de presque toutes les incapacités qui les frappaient. Toutefois les protestants restaient seuls éligibles au parlement et admissibles aux emplois publics ; les catholiques poursuivirent donc leur campagne, parallèlement à celle que menait l'opposition au sein du parlement de Dublin. Pour vaincre cette double action, le gouvernement anglais n'hésita pas à exciter sous-main une rébellion en Irlande et à profiter de la situation troublée, ainsi créée par ses agents, pour supprimer complètement l'autonomie irlandaise et pour incorporer directement, par l'acte d'union de 1800, l'île sœur à la Grande-Bretagne.

La période de l'histoire ecclésiastique d'Irlande comprise entre 1800 et 1829, date de l'émancipation complète des catholiques, fut marquée par de graves débats sur le mode de nomination des évêques. Instruit par son agent officieux à Rome, Sir John Hippisley, de ce qui se passait dans les états catholiques du continent, le gouvernement anglais avait résolu de réclamer du Saint-Siège le droit de nommer les évêques, promettant en échange une subvention au clergé catholique. Les évêques d'Irlande, s'opposèrent vivement à ces prétentions mais certains catholiques, voyant dans cette concession un moyen d'obtenir leur complète émancipation, inclinaient à admettre l'exercice du veto royal dans les nominations épiscopales.

Une vive polémique surgit à ce sujet. Mgr Quarantotti, secrétaire de la Propagande, s'efforça d'y mettre fin, en février 1814, en approuvant l'attitude des partisans des concessions au gouvernement. Cette intervention intempestive ne fit qu'envenimer le débat ; les évêques irlandais refusèrent de souscrire à la décision de Quarantotti et en appelèrent à Rome. Pie VII, désireux de s'assurer l'appui de l'Angleterre au congrès de Vienne, essaya de temporiser en déclarant que les catholiques pouvaient reconnaitre au gouvernement le droit de biffer de la liste des candidats à l'épiscopat les noms de ceux qui lui déplairaient, tout en y laissant un nombre suffisant pour que le choix du Saint-Siège put s'exercer librement. Cette réponse ne satisfit nullement les évêques irlandais ; considérant toute intervention du gouvernement comme un danger mortel pour l'Église d'Irlande, ils s'adressèrent de nouveau à Rome (octobre 1815) en termes énergiques, mais le pape maintint sa manière de voir.

La controverse se poursuivait plus ardente que jamais, sans que l'on pût en prévoir le dénouement, lorsque O'Connell parvint à rétablir l'union entre tous ses coreligionnaires en fondant la fameuse *Associa-*

Digitized by Google

tion catholique. A la tête de la masse compacte des catholiques irlandais, il engagea la glorieuse campagne qui devait aboutir à l'émancipation complète des catholiques en 1829. La même année, un décret de la Propagande mettait définitivement fin à la controverse sur le mode des nominations épiscopales, en établissant le système de l'élection par le chapitre et le clergé paroissial, combiné avec l'intervention des évêques et le choix du Saint-Siège entre les trois candidats les plus favorisés. L'émancipation des catholiques n'était qu'une première étape dans la voie de la liberté religieuse; après quarante années de luttes et d'épreuves, dont l'auteur nous retrace un émouvant tableau, le fameux bill de « disestablishment » de l'Église anglicane en Irlande allait enfin délivrer l'immense majorité de la population de l'odieuse obligation de contribuer de ses deniers à l'entretien d'un culte étranger.

Faisant suite à cet exposé des vicissitudes de l'Église d'Irlande, le chapitre III traite des questions relatives à l'enseignement dans ce pays au cours du XIXe siècle ; l'auteur passe successivement en revue l'enseignement primaire, l'enseignement moyen, l'enseignement universitaire et termine en consacrant un paragraphe à l'enseignement ecclésiastique, ce qui lui donne l'occasion de nous retracer l'histoire et de nous montrer la splendeur actuelle du célèbre collège de Maynooth.

Le chapitre IV nous transporte en Amérique et, tout d'abord, aux États-Unis. Après avoir souffert des persécutions et des difficultés sous le régime anglais et pendant la première période du régime fédéral, la religion catholique prit, à partir du milieu du XIXe siècle, un développement prodigieux, dû en grande partie à un afflux considérable d'immigrants catholiques, surtout d'irlandais. Ce tableau consolant de la prospérité catholique se complète par un exposé des succès de l'enseignement et des missions. Après un paragraphe consacré à la question sociale, à l'américanisme et à la situation actuelle du catholicisme aux États-Unis, l'auteur termine son chapitre en nous montrant les progrès de l'Eglise au Canada, à Terre-Neuve et dans les états du centre et du sud de l'Amérique.

De l'Amérique nous passons à l'Australie (chap. V) où, en grande partie encore, grâce à l'immigration irlandaise, l'Eglise catholique occupe une situation des plus prospères et a pu organiser son enseignement.

Deux chapitres (VI et VII) que nous eussions voulu un peu plus développés, vu l'intérêt tout spécial que présente la question, traitent des missions catholiques aux colonies, en Asie et en Afrique et du développement des ordres religieux et des congrégations.

Un chapitre spécial (VIII) est consacré aux erreurs théologiques et à leur développement, depuis le jansénisme, dont l'influence était encore vivace au début du XIXe siècle, jusqu'au modernisme récemment condamné par Pie X.

Les progrès des études ecclésiastiques, tombées si bas à la fin du XVIIIe siècle et si développées depuis le pontificat de Léon XIII, constituent l'objet du chapitre IX. La résurrection de la philosophie néo-

Digitized by Google

scolastique, les progrès continuels de l'étude de l'Écriture sainte, de l'histoire ecclésiastique (1), de l'apologétique, de la théologie dogmatique et morale, le développement des études liturgiques et le renouveau de la musique sacrée constituent pour l'Église catholique une glorieuse couronne de succès intellectuels. Ces succès sont dûs en grande partie à l'excellente organisation donnée, dans la plupart des pays, à l'éducation du clergé au cours du XIXe siècle, organisation qui est exposée en details dans le chapitre X.

C'est par l'examen de la question sociale dans ses rapports avec la religion que l'auteur clôt son second volume. Après nous avoir montré, dans son chapitre XI, l'apparition et le développement du socialisme, conséquence logique du libéralisme, il nous donne (chap. XII) un exposé complet des efforts tentés par les catholiques dans tous les pays pour améliorer le sort des ouvriers et nous fait voir les heureux résultats de l'encyclique *Rerum novarum*, spécialement en Allemagne, en Autriche, en Suisse et en Belgique.

Il nous a été impossible de donner en ces quelques pages un résumé complet des deux gros volumes du Rév. Mac Caffrey. Nous avons dû nous borner à indiquer brièvement, chapitre par chapitre, les matières traitées par l'auteur et espérons avoir montré ainsi l'utilité de cet ouvrage. Toutes les questions de quelque importance relatives à l'histoire contemporaine de l'Église y sont exposées d'une façon lucide et suffisante et les indications bibliographiques, placées en tête de chaque chapitre, permettent au chercheur d'approfondir sans peine ses études sur tel ou tel point particulier. Ajoutons que d'excellentes tables analytiques et un index alphabétique rendent d'un maniement des plus commodes cet important ouvrage, qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques d'histoire contemporaine.

CH. TERLINDEN.

ALBERT MATHIEZ. *La Révolution et l'Église.* Études critiques et documentaires. Paris, 1910. In-12, XIII-307 p. F. 3,50.

LE MÊME. *Robespierre et le Culte de l'Être suprême.* Le Puy, 1910. In-8, 32 p.

« Ce livre n'est pas un ouvrage d'ensemble sur l'histoire religieuse de la Révolution, mais seulement un recueil d'études critiques et documentaires sur des points mal connus ou controversés » (p. VII), qui ont paru sous forme d'articles dans la *Revue historique*, les *Annales révolutionnaires*, la *Revue politique et parlementaire*, la *Revue du Mois* de ces trois dernières années. On ne peut reprocher à l'auteur de les

(1) Nous signalons avec une légitime fierté l'appréciation que l'auteur porte (t. II, p. 478) sur notre *Revue d'histoire ecclésiastique* qu'il estime la meilleure et la plus répandue de toutes les publications de ce genre.

Digitized by Google

avoir réunies en volume ; « elles ne sont pas (en effet) dépourvues de tout lien » (p. VIII), se rapportant à l'histoire religieuse de la Révolution et plus précisément aux rapports de l'état et des cultes à l'un ou l'autre point de vue.

La première de ces études, *Les philosophes et la séparation de l'Église et de l'État*, « a pour but de montrer comment les philosophes, dont les révolutionnaires furent les fils intellectuels, ont conçu les rapports » des deux puissances (p. 2). On s'est attaché à montrer qu'ils ne les ont pas compris à la manière actuelle ; pour être adversaires du catholicisme, ils ne furent pas cependant adversaires de l'idée religieuse. Ils ne concevaient pas un État sans religion, un Etat sans dogmes, un État neutre (p. 22). Thèse, on le voit, qui n'est pas neuve, ni originale, exposée suivant une méthode strictement analytique, basée sur une étude que l'on voudrait plus profonde, plus fouillée, alors qu'elle se contente souvent de simples citations alignées bout à bout.

Nous ne dirons qu'un mot sur *La lecture des décrets au prône* (p. 26), parce que c'est un essai au sens strict du mot, où l'auteur a dû lui-même se compléter. La documentation du sujet, on le reconnaîtra facilement, est encore forcément incomplète et ramassée à l'aventure. Aussi cette étude n'est à vrai dire qu'une amorce, pour susciter des recherches ultérieures, qui mérite d'être signalée. Notons toutefois la position inattendue que M. Mathiez prend dans le débat, condamnant sans ambages les prêtres qui se refusent à la lecture, et s'appuyant à cette fin sur la pratique de l'Ancien Régime, dont, semble-t-il, il n'a pas pénétré tous les secrets.

La troisième étude, *Robespierre et la déchristianisation* (p. 66), est de loin la plus importante et la plus fouillée de l'ouvrage. Elle a pour but de combattre la thèse de M. Aulard, qui prétend expliquer par un double motif, religieux et politique, la résistance apportée par Robespierre à la déchristianisation violente, organisée sous la Convention et inaugurée par l'institution du calendrier républicain en brumaire an II. (Aulard, *Le Culte de la Raison*, p. 210-211, Paris, 1904.) M. Mathiez conteste le premier de ces motifs et rectifie l'exposé qu'Aulard a fait du second. Il s'attache à rechercher les origines et les promoteurs de l'entreprise, le rôle que Robespierre s'y assigna, et enfin l'issue que le mouvement prit sous son impulsion, démêlant les intrigues qui se jouent en ce moment entre ceux qu'il appelle les indulgents, les exagérés, le Comité des sociétés populaires d'une part et les deux Comités du Gouvernement de l'autre. Son étude minutieuse, conduite avec grand souci d'informations, suit la lutte pas à pas. Elle sera précieuse pour reconstituer l'histoire de ces jours; elle le serait encore plus, sous les intentions manifestement apologétiques de l'auteur, qui lui dictent des appréciations, des jugements et des interprétations personnelles et contestables.

Ce travail est complété par un article des *Annales Révolutionnaires*, III, avril 1910 : *Robespierre et le Culte de l'Etre suprême*, dont il a été

Digitized by Google

fait un tirage à part. C'est la reproduction d'une conférence donnée à l'Association nationale des libres-penseurs. L'auteur nous met en garde, avec raison, contre la tentation de juger l'établissement du culte officiel de l'Être suprême, d'après les pamphlets thermidoriens, sortis du groupe des anciens hébertistes et des anciens dantonistes, avec des intentions que l'on devine aisément (p. 5). M. Mathiez s'efforce de démontrer que Robespierre, « en floréal an II, loin de prendre une initiative personnelle, ne faisait que traduire un vœu nettement exprimé par la Convention elle-même, un vœu qu'exigeait d'ailleurs la situation politique » (p. 9). Le plaidoyer, car c'en est un, où l'embarras de l'orateur devant son public réapparait çà et là, retrace les antécédents, fait connaître les protagonistes de la proclamation du culte nouveau, analyse le rapport présenté à la Convention au nom du Comité du Salut public par Robespierre et se termine par la description attendrie de la fête du 20 prairial. Nous laisserons pour compte à l'auteur ses admirations, tout aussi bien que les commentaires, trop personnels, qu'il ajoute à son analyse du rapport ; il le traduit pour les contemporains.

Nous passerons et pour cause le chapitre intitulé *Le régime légal des cultes sur la première séparation* (p. 148) qui a paru dans la *Revue politique et parlementaire*. Il a pour objet la comparaison entre le régime légal des cultes sous la première séparation organisée par le Directoire et le régime institué par la législation française de ces dernières années, Le sujet traité dans la manière de l'auteur ne relève pas de l'histoire ; c'est un indice symptomatique de la mentalite de l'écrivain, que de l'avoir fait passer dans un recueil d'articles apparemment historiques.

Dans le travail intitulé *Les théophilanthropes et les autorités à Paris sous le Directoire* (p. 197), M. Mathiez complète son ouvrage sur la *Théophitanthropie et le culte décadaire*, en vue de préciser les rapports des déistes précités avec les autorités, pour achever de ruiner la légende qui fait du culte nouveau une invention de La Réveillière-Lépeaux. Il montre que « la protection du Directoire ne fut efficace que pendant une courte durée » et encore bien limitée ; « dès le lendemain des élections de germinal an VI, la protection s'était évanouie et changée en défiance d'abord, puis en inimitié » (p. 218). L'exposé se restreint aux incidents survenus à Paris dans l'une ou l'autre section,

A la différence des études précédentes, analytiques et se référant aux sources, *Le culte privé et le culte public sous la première séparation* (p. 221) se trouve être plutôt une synthèse de l'influence de la législation nouvelle sur la vie et les destinées des cultes divers, qui se partageaient la France, faite en s'aidant d'un certain nombre d'ouvrages solides, d'ensemble ou de détails, parus en ces dernières années. C'est l'etude la mieux conduite et la plus intéressante de la collection. Pour comprendre dans son sens vraie la conclusion optimiste de l'auteur, il est nécessaire de la lire en se reportant à certaines déclarations du travail suivant (p. 294, et surtout p. 299 et sv.). Ce dernier est en effet la con-

Digitized by Google

tinuation du précédent, comme l'indique son titre : *La veille et le lendemain du Concordat* (p. 270). Les deux morceaux se tiennent intimement dans la pensée de l'écrivain. On devine facilement le sujet traité, reprendre les conclusions du premier pour définir la situation des cultes à la veille de l'accord et rechercher les motifs qui ont pu en cette occurence décider le premier consul à renouer avec Rome, comme aussi l'impression produite par ce revirement subit et inattendu.

On peut reprocher à M. Mathiez de ne pas avoir compris à ce sujet certaines déclarations retentissantes, dont il fait grand état ; il a trop fait abstraction des sentiments de ces hommes, sortant tout à coup des angoisses de la veille, encore pleins de souvenirs vivaces des traverses subies; l'historien doit évidemment tenir compte, pour interpréter leurs paroles de tout ce que leur enthousiasme doit à cet état d'âme. Et aussi bien les protestations des adversaires du concordat ne doivent pas être entendues en dehors de ces souvenirs et sont à ramener à leur juste valeur, comme l'expression de certains milieux et de certains groupes.

La conclusion de ce dernier chapitre (p. 299) est à lire toute entière, pour se faire une idée de la mentalité de notre historien. On y verra, exprimé avec franchise, l'esprit dans lequel ces pages ont été composées. Elles sont dominées par la pensée de la législation nouvelle des rapports de l'Église et de l'État élaborée en France en ces dernières années. Nous en avons vu un indice significatif ; mais le fait n'est pas isolé. On retrouve des traces non moins expressives de cette préoccupation dans tous les articles. M. Mathiez étudie l'histoire religieuse de la Révolution en fonction d'un débat politique, où il prend décidément parti. Cette attitude contraste singulièrement avec les sages déclarations de son avertissement (p. VIII).

Son exposé se ressent forcément de ces idées, qui le préoccupent, semble-t-il, à voir leur obstination à revenir sous sa plume. On parle souvent en France, et M. Mathiez le fait lui-même (*Robespierre et le Culte de l'Etre suprême*, p. 6), d'historiens de droite et d'historiens de gauche. Il appelle M. Aulard, « l'ennemi personnel de Robespierre » (*Ibid*, p. 5 ; comparez *La Révolution et l'Église*, p. 64 ; p. 103, n. 1 ; p. 145) ; il est à croire qu'on renverra la balle au président de la Société des Études robespierristes, et que nous allons retrouver l'écho dans le monde des historiens de nos jours des diverses appellations de partis sous la Convention. On aura des dantonistes et des robespierristes. Ces qualifications n'ont rien à voir avec la science historique et cependant elles sont trop générales et trop fréquentes pour désigner simplement des origines diverses et ne pas s'adresser à des tendances, qui ont leur retentissement dans les œuvres de bon nombre d'auteurs. Il faut le regretter.

Enfin, je me demande comment M. Mathiez concilie cette constatation d'un fait, aussi bien que sa méthode et ses procédés personnels, qui lui font si souvent confondre le point de vue politique et le point de vue

Digitized by Google

historique, avec les fins de non-recevoir qu'il prononce dans son avertissement à l'égard des travaux des ecclésiastiques sur l'histoire religieuse de la Révolution. Persuadés que la tâche de la science est assez vaste pour réclamer le concours de toutes les bonnes volontés, nous n'imiterons pas l'ostracisme de l'auteur et nous inviterons ceux qui veulent se tenir au courant du mouvement des études sur la Révolution à lire ses ouvrages, non seulement pour se renseigner sur les conceptions historiques de son école, mais aussi pour en retirer des informations précieuses, en particulier sur certains points qui lui sont particulièrement à cœur, à condition de tenir compte de ses préoccupations politiques et philosophiques.

J. Flamion.

P. Pisani. *L'Église de Paris et la Révolution.* T. III (1796-1799). (Bibliothèque d'histoire religieuse. T. III.) Paris, Picard et fils, 1910. In-12, 430 p. F. 3,50.

Par la Constitution de l'an III, les catholiques de France recouvraient en droit leur liberté religieuse ; en fait pourtant jusqu'au Consulat en 1799, ils durent subir de terribles persécutions : c'étaient les derniers soubresauts, malheureusement trop pernicieux, de la Révolution agonisante. Loin d'être anéantie par la Terreur, la religion restait vivace ; le peuple ne voulait plus d'entraves à la liberté. Mais à cette réaction conservatrice et religieuse, le parti jacobin, qui avait assuré son maintien au pouvoir, opposa une application froidement méthodique et haineuse des lois persécutrices non encore abrogées. Si les élections de 1795 et de 1797 donnèrent au parti modéré une puissante majorité aux Cinq-Cents et aux Anciens, le coup d'état du 18 fructidor, imposant un nouveau serment, celui de haine à la royauté et à l'anarchie, eut comme effet le retour de la Terreur.

M. P. expose ces évènements, d'ailleurs très connus, avec la sûreté, que lui donnent ses connaissances sur la Révolution. En y enchâssant des détails spéciaux à l'Église de Paris, tels que nous les révèlent de nombreux documents, il leur assure un cachet d'originalité. Pendant cette période, la théophilanthropie battit son plein, le culte décadaire servit de prétexte à la persécution. Un récent ouvrage de M. Mathiez sur ces deux productions religieuses de la Révolution (cfr. RHE, t. VI, p. 653-660) a servi de guide à l'auteur dans son exposé.

La partie la plus originale, la plus intéressante et la plus étendue de son ouvrage est celle, qui a trait à la situation de l'église constitutionnelle. Les scandales et les défections de son clergé, la répugnance populaire à se soumettre aux assermentés, la persécution des jacobins, l'avait réduite à l'agonie. Les « Réunis » tentèrent de la réorganiser ;

Digitized by Google

ils publièrent dans ce but la fameuse encyclique du 13 décembre 1795 établissant les «Presbytères» et instituant une procédure nouvelle pour les élections. M. P. nous fait assister aux polémiques suscitées par cette encyclique et nous montre quelques exemples d'élections sous le régime nouveau. Le 15 août 1794, se réunit le concile des constitutionnels. Malgré les compétitions pour la présidence et des froissements mutuels, les travaux purent se prolonger pendant trois mois. Le coup d'état du 18 fructidor nécessita sa dissolution. Évidemment ce concile n'aurait pu rendre vie à cette église expirante ; il fut pourtant un succès : il rendit confiance aux constitutionnels désemparés et bien des brèches de leur organisation furent réparées. Mais, victime de la persécution fructidorienne, ce schisme tomba dans la plus complète impuissance.

Nous n'avons plus à revenir sur les caractéristiques de ce travail, dont nous venons de faire une courte analyse ni sur la méthode suivie par son auteur. Nous les avons signalés dans les deux articles que nous avons consacrés dans cette même revue aux deux premiers volumes (t. X, 1909, p. 339-340; t. XI, 1910, p, 604-606). Dans ce troisième tome, après plusieurs chapitres, sont publiés in-extenso, sous forme d'appendices, des documents relatifs à la matière, qui y est traitée. L'auteur nous annonce un prochain volume, où sera exposée la restauration définitive du catholicisme.

P. DEMEULDRE.

AURELIUS PALMIERI, O. S. A. *Theologia dogmatica orthodoxa. (Ecclesiae Graeco-Russicae) ad lumen catholicae doctrinae examinata et discussa.* Tomus I. *Prolegomena.* Florence, Libreria editrice fiorentina, 1911. In-8, XXVI-816 p. F. 20.

Quiconque, dans nos milieux néo-latins ou néo-germaniques, s'intéresse, soit comme théologien, soit comme historien, aux destinées de la théologie ne peut manquer d'être vivement frappé et attiré par le titre qu'on vient de lire. Rares sont, en effet, parmi nous, trop rares, les moyens de se renseigner exactement sur les doctrines et les traditions religieuses propres à la grande majorité des chrétiens qui vivent sous le sceptre du tsar ou du sultan de Constantinople. Tout livre consacré à cet objet sera donc naturellement le bienvenu ; à une condition toutefois : c'est que, quel que soit d'ailleurs son but particulier, il nous apporte des données positives nouvelles, il projette une lumière plus ample sur les croyances et les courants de la pensée humaine au sein des populations dont il s'agit. Cette condition, hâtons-nous de le dire, se trouve ici heureusement, excellemment remplie.

A cet égard, le nom de l'auteur est déjà une garantie. Le R. P. A.

Digitized by Google

Palmieri s'est adonné depuis longtemps à l'étude des vicissitudes passées et de la situation présente des Églises « orthodoxes ». Il a habité au milieu d'elles ; il a fréquenté leur clergé, dans les rangs duquel il compte des relations honorables et précieuses ; il a appris leurs langues. Il peut donc interroger et il a interrogé les documents originaux, comme nul écrivain occidental, sans doute, ne l'avait fait avant lui. La littérature russe n'a point de secrets pour lui. Aussi bien, en parcourant ses diverses productions, comprend-on mieux la vérité de ce qu'écrivait naguère Krumbacher : « Quand on veut s'occuper de l'histoire de l'Église grecque-orthodoxe et de ses monuments littéraires, du droit canonique oriental, d'une branche quelconque de la philologie ou de l'histoire byzantine, des problèmes politiques, ecclésiastiques ou nationaux concernant les peuples qui se sont détachés de la Turquie pendant le XIXe siècle ou qui lui sont encore soumis, on se heurte à chaque pas à des publications russes. »

C'est en remontant aux sources que le P. Palmieri nous avait donné antérieurement, dans des périodiques, plusieurs articles très remarqués et très dignes de l'être. Ce sont les mêmes sources qui lui ont fourni, il y a deux ou trois ans, le fond d'un gros volume, tout nourri de faits, tout rempli de textes suggestifs, et que nos lecteurs connaissent : *La Chiesa Russa, le sue odierne condizioni e il suo riformismo dottrinale.* (Cf. RHE, 1909, p. 404-407).

Aujourd'hui, il nous livre, sous le titre de *Prolégomènes*, les prémices d'un grand ouvrage où il se propose d' « explorer le domaine entier de la théologie orthodoxe orientale, dans les points qui s'écartent de la doctrine catholique ». C'est une tâche digne de son savoir et de son courage. Il entend l'accomplir, non pas en notant simplement et en discutant une à une chacune des assertions controversées, mais en les envisageant dans leur cohésion harmonique, en les ramenant toutes aux principes sur lesquels elles s'appuient ou prétendent s'appuyer. C'est donc à un exposé et à une critique d'ensemble et vraiment scientifiques qu'il vise. Il veut opposer ou plutôt comparer système à système. Voilà pourquoi, après les questions générales et d'introduction, il s'en tiendra presque exclusivement aux traités compris dans la théologie fondamentale, à savoir aux traités de *la Tradition*, de *l'Écriture Sainte*, de *l'Église*, et du *Pontife Romain*. Il y ajoutera seulement, pour une raison que chacun saisit, une étude sur *le Saint-Esprit*.

Dans la partie que j'ai sous les yeux, il examine tour à tour la définition même et la division de *la théologie*, la définition et la division du *dogme*, l'idée du *progrès dogmatique*, *la méthode théologique*, les manuels ou *résumés théologiques gréco-russes*, *la théologie scolastique*, *la théologie symbolique*, avec les documents tant anciens que nouveaux qui lui servent de base, la nature et le rôle de la *théologie polémique*, ainsi que les défauts qui peuvent s'y rencontrer, enfin *la théologie polémique générale des Grecs et des Russes*.

Digitized by Google

On concevra l'importance des chapitres ainsi désignés et la richesse de leur contenu, si l'on tient compte de cette circonstance, que le P. Palmieri a coutume, pour étayer ses dires, d'en appeler aux textes officiels ou autorisés de l'Église orthodoxe, les produisant en grand nombre, les commentant et les analysant attentivement, les confrontant, au besoin, les uns avec les autres. Grâce à ce procédé, presque chacun de ces chapitres comprend, à côté et comme confirmation et illustration des conclusions doctrinales, un bon résumé des principaux faits qui s'y rapportent et un tableau complet et parfaitement à jour de la littérature du sujet ; et l'ensemble nous apparaît comme un ample et précieux répertoire tant historique que bibliographique. Les spécialistes remarqueront et utiliseront surtout les pages si remplies où s'étale la bibliographie des ouvrages orthodoxes relatifs à la patristique, aux fastes de l'Église byzantine et de l'Église russe, aux origines du schisme, aux rapports de l'Église catholique avec les Églises orientales, aux essais de réunion et aux unions partielles ou temporaires, à l'union de Brest spécialement, au droit canon oriental, etc.

Soucieux de s'entourer, de se munir d'une documentation abondante et du meilleur aloi, l'auteur ne l'est pas moins de suivre une méthode strictement objective et impartiale. De même qu'il n'a garde de taire ou de déguiser ce qu'il y a de bon dans le système des adversaires, y soulignant au contraire soigneusement et par principe les points de rapprochement avec le catholicisme, de même il ne cherche jamais à nier les torts de ses coreligionnaires. On le verra bien, pour n'indiquer qu'un exemple, par la façon dont il apprécie la conduite de la Pologne à l'égard des Ruthènes après le synode de Brest. Il fait certes de la « théologie polémique » ; il la croit utile et plus qu'utile ; il la considère comme une triste nécessité, mais comme une nécessité, conséquence fatale des divisions qui existent de fait sur le terrain religieux. Ce n'est pas lui qui poserait en principe absolu, comme tel écrivain moderne, que « moins l'on fera de polémique et mieux cela vaudra ». S'il voit, lui aussi, un excellent moyen de prosélytisme, et même le plus agréable et le plus généralement recommandable, dans « les relations courtoises entre chrétiens », il ne croit pas d'ailleurs sacrifier les droits légitimes de la courtoisie en faisant valoir convenablement ceux de la vérité. En somme, il se montre bien qualifié pour tracer les règles scientifiques et pratiques qui s'imposent dans ce genre d'écrits. On l'écoutera donc avec respect et plaisir, lorsqu'il signale au polémiste catholique la voie à tenir et les écueils à éviter, parce qu'on sent qu'il prêche d'exemple. Or, selon lui, il faut notamment se garder de s'attacher à des minuties, d'oublier et de taire l'accord de l'une et l'autre communions sur bien des points, de nier, par un excès contraire, tout désaccord, de passer sous silence les objections des adversaires, de se laisser entraîner à critiquer ce qu'il y a de bon dans leur doctrine et de s'échauffer en vue de je ne sais quel vain triomphe. Il n'est pas moins persuasif

Digitized by Google

quand il énumère les conditions intellectuelles d'une discussion fructueuse, à savoir : une connaissance préalable, aussi approfondie que possible, de la philosophie, de la dogmatique, des langues orientales; puis l'emploi d'arguments empruntés moins aux spéculations scolastiques qu'aux sources immédiates de la théologie positive, à l'Écriture, à la patristique, à l'histoire, au monuments juridiques.

Parmi les documents positifs eux-mêmes, tels que professions de foi, définitions conciliaires, écrits des Pères, le P. Palmieri a justement senti qu'il était indispensable de démêler ceux qui font autorité pour les orthodoxes comme pour nous, ceux dont la valeur ou n'a jamais été contestée par eux ou ne l'est qu'au prix d'une flagrante contradiction à leurs propres principes ou à l'enseignement de leurs propres docteurs. Et c'est ici en particulier que sa vaste érudition et sa parfaite compétence dans le domaine des littératures et des traditions grecques et russes lui ont été d'un grand secours.

Ce n'est pas à dire assurément que rien, dans les assertions du savant Augustinien, ne puisse paraître contestable, que tout se tienne avec une égale rigueur dans ses argumentations et ses conclusions. Je me permets, quant à moi, de penser qu'il eût peut-être modifié en quelque chose son interprétation du fameux axiome : *Id teneamus quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est,* s'il avait examiné de plus près tout le contexte de Vincent de Lérins ; et je me persuade aussi que le traité *De divina Traditione et Scriptura* de Louis De San lui eût fourni là-dessus des indications utiles. Je ne parviens pas d'ailleurs à comprendre pourquoi il a voulu « soutenir mordicus » le caractère apostolique du plus ancien symbole romain, en ce sens que cette formule non seulement remonterait au temps des Apôtres, mais serait, pour beaucoup de ses parties essentielles, la reproduction d'une autre formule fixée par eux. Encore moins oserais-je me ranger sans réserve à son sentiment touchant le symbole « nicéno-constantinopolitain ». Il prend ce double qualificatif dans l'acception la plus stricte, et il fait assez bon marché soit du silence du concile d'Éphèse, soit des ressemblances avec l'*Anchoratus* de saint Épiphane. Il est vrai qu'il peut se prévaloir et qu'il se prévaut du suffrage d'un écrivain russe, qui est un des meilleurs historiens de l'Église byzantine : il résume à ce propos un travail remarquable de Lebedev. Mais cela ne lui donnait sans doute pas le droit de parler quelque part de l'opinion contraire comme d'une thèse soutenue presque exclusivement par des protestants et des rationalistes. Ailleurs, je le reconnais, il mentionne lui-même l'adhésion de Mgr Duchesne et de M. Tixeront à la théorie de Harnack. Il semble du reste n'avoir pas connu — ce qui est aussi excusable que compréhensible, — la pensée de Mgr Duchesne dans sa forme la plus récente et la plus catégorique. Une note du tome II de l'*Histoire ancienne de l'Église* nous présente cette affirmation, très absolue et même un peu leste, que « le Symbole dit de Nicée-Constantinople n'a rien à voir avec le concile de 381 ».

Digitized by Google

Dans un volume comme celui-ci, le style est chose trop accessoire pour qu'on y insiste, et il serait presque puéril de se montrer exigeant. Je ne dirai donc rien de la latinité du P. Palmieri, lui-même nous prévenant qu'elle n'est pas exempte de quelques incorrections. Il sera toutefois bien difficile à un lecteur attentif de ne pas remarquer, par-ci par-là, de petites négligences, qui le feront parfois hésiter un moment sur le sens exact d'une phrase ou d'une expression ; il les regrettera d'autant plus qu'elles eussent assurément été évitées sans grand effort, à en juger par la facilité de rédaction et la luxuriante richesse de vocabulaire qui se révèlent à chaque page. Il est un autre détail de terminologie qui, sous la plume du docte religieux et étant donnée sa ligne ordinaire de pensée, surprendra tout d'abord. Il a adopté et emploie constamment à l'égard des chrétiens gréco-russes l'appellation d'« orthodoxes », qu'ils se décernent eux-mêmes ; mais il pose en thèse qu'ils ne sont pas orthodoxes au sens propre du mot. Pareillement, il prouve qu'ils sont schismatiques, et cependant, dans le désir très louable de ne les point blesser, il s'abstient de leur appliquer ce terme. N'eût-il pas mieux valu les désigner sous le nom de Photiens, lequel a le double avantage d'être agréé par eux et de respecter la vérité historique ? « Nous acceptons volontiers, écrit Kiréev, le surnom de Photiens, non que Photius soit l'inventeur des principes orthodoxes, mais parce qu'il les a très énergiquement affirmés aux débuts mêmes de notre lutte contre les innovations de Rome. »

Les remarques qui précèdent ne portent, chacun l'a compris, que sur un petit nombre d'assertions isolées et sur des aspects absolument secondaires ; elles ne sont pas de celles qui atteignent en aucune façon la valeur essentielle, la valeur d'ensemble d'un ouvrage. Elles ne m'empêcheront donc pas de répéter que la *Theologia dogmatica orthodoxa* s'annonce, par ce premier volume, comme un recueil d'exceptionnel mérite et dont la nécessité s'imposait. Tous ceux qui voudront désormais soit apprécier, soit surtout connaître d'après les sources les doctrines des chrétientés de l'Europe orientale, y auront recours, et ils la compulseront avec fruit. L'utilité du livre, comme son agrément, est encore augmentée par la forme non seulement courtoise, mais bienveillante et vraiment irénique de la discussion. C'est bien de cette manière et dans ce ton général qu'une polémique quelconque doit se poursuivre, pour éclairer et pour persuader. L'Église gréco-russe fera-t-elle jamais retour en masse à l'unité primitive ? On voudrait n'en point douter ; et l'auteur tient fermement pour l'affirmative. L'exemple d'un des grands théologiens du XIXe siècle, de Solovev, dont un éloge mérité remplit les dernières pages de ce volume, autorise et découragerait à la fois les plus douces espérances. Au cours d'une vie relativement courte, mais admirablement remplie (1853-1900), Solovev n'a cessé de signaler les côtés faibles et les lacunes de l'Église russe, de proclamer la nécessité d'une réconciliation avec Rome, de faire l'apologie de l'Église romaine, en défendant même la primauté et

Digitized by Google

quand il énumère les conditions intellectuelles d'une discussion fructueuse, à savoir : une connaissance préalable, aussi approfondie que possible, de la philosophie, de la dogmatique, des langues orientales; puis l'emploi d'arguments empruntés moins aux spéculations scolastiques qu'aux sources immédiates de la théologie positive, à l'Écriture, à la patristique, à l'histoire, au monuments juridiques.

Parmi les documents positifs eux-mêmes, tels que professions de foi, définitions conciliaires, écrits des Pères, le P. Palmieri a justement senti qu'il était indispensable de démêler ceux qui font autorité pour les orthodoxes comme pour nous, ceux dont la valeur ou n'a jamais été contestée par eux ou ne l'est qu'au prix d'une flagrante contradiction à leurs propres principes ou à l'enseignement de leurs propres docteurs. Et c'est ici en particulier que sa vaste érudition et sa parfaite compétence dans le domaine des littératures et des traditions grecques et russes lui ont été d'un grand secours.

Ce n'est pas à dire assurément que rien, dans les assertions du savant Augustinien, ne puisse paraître contestable, que tout se tienne avec une égale rigueur dans ses argumentations et ses conclusions. Je me permets, quant à moi, de penser qu'il eût peut-être modifié en quelque chose son interprétation du fameux axiome : *Id teneamus quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est,* s'il avait examiné de plus près tout le contexte de Vincent de Lérins ; et je me persuade aussi que le traité *De divina Traditione et Scriptura* de Louis De San lui eût fourni là-dessus des indications utiles. Je ne parviens pas d'ailleurs à comprendre pourquoi il a voulu « soutenir mordicus » le caractère apostolique du plus ancien symbole romain, en ce sens que cette formule non seulement remonterait au temps des Apôtres, mais serait, pour beaucoup de ses parties essentielles, la reproduction d'une autre formule fixée par eux. Encore moins oserais-je me ranger sans réserve à son sentiment touchant le symbole « nicéno-constantinopolitain ». Il prend ce double qualificatif dans l'acception la plus stricte, et il fait assez bon marché soit du silence du concile d'Éphèse, soit des ressemblances avec l'*Anchoratus* de saint Épiphane. Il est vrai qu'il peut se prévaloir et qu'il se prévaut du suffrage d'un écrivain russe, qui est un des meilleurs historiens de l'Église byzantine : il résume à ce propos un travail remarquable de Lebedev. Mais cela ne lui donnait sans doute pas le droit de parler quelque part de l'opinion contraire comme d'une thèse soutenue presque exclusivement par des protestants et des rationalistes. Ailleurs, je le reconnais, il mentionne lui-même l'adhésion de Mgr Duchesne et de M. Tixeront à la théorie de Harnack. Il semble du reste n'avoir pas connu — ce qui est aussi excusable que compréhensible, — la pensée de Mgr Duchesne dans sa forme la plus récente et la plus catégorique. Une note du tome II de l'*Histoire ancienne de l'Église* nous présente cette affirmation, très absolue et même un peu leste, que « le Symbole dit de Nicée-Constantinople n'a rien à voir avec le concile de 381 ».

Digitized by Google

Dans un volume comme celui-ci, le style est chose trop accessoire pour qu'on y insiste, et il serait presque puéril de se montrer exigeant. Je ne dirai donc rien de la latinité du P. Palmieri, lui-même nous prévenant qu'elle n'est pas exempte de quelques incorrections. Il sera toutefois bien difficile à un lecteur attentif de ne pas remarquer, par-ci par-là, de petites négligences, qui le feront parfois hésiter un moment sur le sens exact d'une phrase ou d'une expression ; il les regrettera d'autant plus qu'elles eussent assurément été évitées sans grand effort, à en juger par la facilité de rédaction et la luxuriante richesse de vocabulaire qui se révèlent à chaque page. Il est un autre détail de terminologie qui, sous la plume du docte religieux et étant donnée sa ligne ordinaire de pensée, surprendra tout d'abord. Il a adopté et emploie constamment à l'égard des chrétiens gréco-russes l'appellation d'« orthodoxes », qu'ils se décernent eux-mêmes ; mais il pose en thèse qu'ils ne sont pas orthodoxes au sens propre du mot. Pareillement, il prouve qu'ils sont schismatiques, et cependant, dans le désir très louable de ne les point blesser, il s'abstient de leur appliquer ce terme. N'eût-il pas mieux valu les désigner sous le nom de Photiens, lequel a le double avantage d'être agréé par eux et de respecter la vérité historique ? « Nous acceptons volontiers, écrit Kiréev, le surnom de Photiens, non que Photius soit l'inventeur des principes orthodoxes, mais parce qu'il les a très énergiquement affirmés aux débuts mêmes de notre lutte contre les innovations de Rome. »

Les remarques qui précèdent ne portent, chacun l'a compris, que sur un petit nombre d'assertions isolées et sur des aspects absolument secondaires ; elles ne sont pas de celles qui atteignent en aucune façon la valeur essentielle, la valeur d'ensemble d'un ouvrage. Elles ne m'empêcheront donc pas de répéter que la *Theologia dogmatica orthodoxa* s'annonce, par ce premier volume, comme un recueil d'exceptionnel mérite et dont la nécessité s'imposait. Tous ceux qui voudront désormais soit apprécier, soit surtout connaître d'après les sources les doctrines des chrétientés de l'Europe orientale, y auront recours, et ils la compulseront avec fruit. L'utilité du livre, comme son agrément, est encore augmentée par la forme non seulement courtoise, mais bienveillante et vraiment irénique de la discussion. C'est bien de cette manière et dans ce ton général qu'une polémique quelconque doit se poursuivre, pour éclairer et pour persuader. L'Église gréco-russe fera-t-elle jamais retour en masse à l'unité primitive ? On voudrait n'en point douter ; et l'auteur tient fermement pour l'affirmative. L'exemple d'un des grands théologiens du XIXe siècle, de Solovev, dont un éloge mérité remplit les dernières pages de ce volume, autorise et décourager ait à la fois les plus douces espérances. Au cours d'une vie relativement courte, mais admirablement remplie (1853-1900), Solovev n'a cessé de signaler les côtés faibles et les lacunes de l'Église russe, de proclamer la nécessité d'une réconciliation avec Rome, de faire l'apologie de l'Église romaine, en défendant même la primauté et

Digitized by Google

l'infaillibilité des Papes. Et cependant — triste inconséquence de la nature humaine ou force redoutable de la routine ! — il est mort sans avoir fait lui-même acte public d'adhésion à l'Église catholique. Mais, quoi qu'il en soit de ce cas et d'autres du même genre, une chose reste certaine : si la réunion des deux grandes communions chrétiennes actuellement séparées s'effectue un jour, ce sont des œuvres semblables à celle du R. P. A. Palmieri qui y auront aidé, qui en auront préparé les voies.

J. Forget.

S. Muller Fz., J. Feith et R. Fruin, Az. ***Manuel pour le classement et la description des archives.*** Traduction française et adaptation aux archives belges et françaises par J. Cuvelier et H. Stein. La Haye, A. De Jager, 1910. In-8, VIII-158 p. F. 10.

Voici un petit livre qui, sous les apparences de cent modestes conseils à des archivistes, est appelé à modifier, si l'on applique les principes qu'il préconise, les idées qui ont eu généralement cours en fait de classement d'archives. C'est aussi un ouvrage à clef, dont seuls les professionnels apprécieront pleinement la rigueur scientifique et l'harmonieux ensemble. Les archives ont une telle importance pour l'histoire ecclésiastique, qu'on nous permettra de nous arrêter quelque peu à ce Manuel destiné à rendre directement et indirectement de grands services aux études d'histoire religieuse aussi bien que profane.

Avant lui, les archivistes n'avaient comme guides que l'excellente *Diplomatique pratique ou traité de l'arrangement des archives des chartes* de Le Moine (en 1765) et l'*Archivlehre* de Fr. von Löher (en 1890). Ce qui donne au *Handleiding* hollandais sa haute valeur scientifique et en même temps son caractère pratique, c'est qu'il est né non seulement de l'examen critique de trois érudits compétents, mais encore de la discussion que ses idées ont suscitée, à partir de 1891, au sein de l'*Association des archivistes néerlandais.* Rien d'étonnant qu'il ait reçu les honneurs d'une traduction allemande en 1904 par le Dr Kaiser et d'une traduction italienne en 1908 par Vitani et Bonello.

Deux idées fondamentales dominent dans tout le Manuel et éclairent les conclusions pratiques que les auteurs en tirent : *Un fonds d'archives est l'ensemble des documents écrits, dessinés ou imprimés reçus ou rédigés officiellement par une administration ou un de ses fonctionnaires, autant du moins que ces documents étaient destinés à rester déposés dans cette administration ou chez ce fonctionnaire* (p. 1). Il suit de cette définition que chaque fonds d'archives forme un tout organique et que, par conséquent, la nature de ses collections change avec le développement de cette institution ; il en résulte aussi qu'une collection de manuscrits,

Digitized by Google

qu'aucun lien organique ne relie entre eux, ne constitue pas un fonds d'archives; ces mss. doivent être classés dans un bibliothèque, non dans un dépôt d'archives (p. 108). Enfin, il va de soi que des pièces émanées d'une administration et destinées à être conservées par des particuliers ne peuvent jamais faire retour à leur lieu d'origine et être classées dans les archives de ce corps administratif (1).

En partant de cette idée « d'ensemble organique » qu'est un fonds d'archives, des considérations scientifiques autant que l'intérêt bien entendu des historiens demandent que le classement des documents soit systématique. C'est-à-dire, en d'autres mots, que le « *système de classement doit être fondé sur l'organisation du fonds d'archives qui correspond, dans ses grandes lignes, avec l'organisation de l'administration dont il provient* » (p. 52). Cette méthode, appelée de *provenance* (2) exclut par elle même les classements chronologiques ou alphabétiques, encore très en vogue de nos jours. Le premier travail à exécuter consiste donc à rétablir l'ordre primitif, en s'inspirant d'anciens inventaires, *quand ceux-ci sont bien faits*. Or, cette opération fondamentale est facilitée par les registres aux délibérations et aux comptes qui, montrant en activité les rouages d'une institution, « *sont le squelette du fonds d'archives* » (p. 44) (3). Du principe de *provenance* les auteurs font découler très logiquement quelques règles importantes et pratiques, entre autres celles-ci : « *ce n'est pas l'objet d'un document mais sa destination qui doit décider de la place qu'il doit occuper dans un fonds d'archives* » (p. 46); puis : « *aucun volume, liasse ou dossier ne peut être décomposé tant que l'on ne connaît pas le motif qui a présidé à sa composition* » (p. 47).

La plupart des questions que soulève l'arrangement scientifique des collections d'archives sont ainsi passées en revue par les auteurs hollandais. Le livre comprend six chapitres, dont le premier est consacré à *l'origine et la composition des dépôts d'archives*; le second au *classement des documents;* le troisième à la *rédaction des inventaires;* le quatrième à *l'agencement de l'inventaire;* le cinquième et le sixième à des *recommandations pour la description des archives et à l'emploi conventionnel de certains termes et signes.*

(1) En Belgique, malheureusement, ce principe est loin d'être observé pour les archives de l'Etat. C'est ainsi que des manuscrits achetés à des ventes, généralement des papiers de famille, sont classés dans des collections administratives et sont analysés dans l'inventaire comme faisant partie de ses archives.

(2) En France, le système du *respect des fonds*, c.-à-d. le système de *provenance* est recommandé par circulaire ministérielle de 1841; mais il est à remarquer que le système hollandais préconise non seulement de ne pas mêler les fonds, mais de classer les documents dans les séries ou sous-séries qu'ils occupaient sous l'ancien régime. L'expression de système de *provenance* est donc plus compréhensive que celle de *respect des fonds*.

(3) C'est, en somme, la doctrine enseignée à l'École des Chartes. Voyez G. DESJARDINS, *Le service des archives départementales*, p. 38. Paris, 1890.

Digitized by Google

Je ne puis, bien à regret, m'étendre ici aussi longuement que je le voudrais sur les aperçus nouveaux, ingénieux et les solutions pratiques que le Manuel propose à l'examen de quiconque veut classer au moyen d'une méthode scientifique une collection d'archives, qui a pour elle les heureux résultats auxquels son application a donné lieu en Hollande. Il n'y a d'ailleurs pas que les professionnels qui tireront grand profit des deux derniers chapitres réservés à des considérations d'ordre général. Quel est, par exemple, l'érudit qui ne lira avec intérêt les règles judicieuses pour rédiger des catalogues d'actes (p. 119-130), qui ne sera content de connaître la différence entre un inventaire d'archives et des regestes (p. 123-125), comment il faut dresser méthodiquement une bonne table de noms de lieu et de personne, etc.? Le diplomatiste ne passera pas indifférent à côté des renseignements sur la terminologie de mots techniques tels que *registres, recueils* (p. 138-140), *résolutions, procès-verbaux, brouillon, concept, minute de résolutions* (p. 142-145), *projet de compte, compte rendu, manuel de recettes* (p. 145-147), *vidimus, transfixe* (p. 150-153), etc. Il y a là quantité de définitions et de conseils qu'on perd assez souvent de vue.

Ce livre, d'allure généralement modérée est, dans la sphère restreinte où il est destiné à faire du bien, un livre révolutionnaire. Car, si l'on appliquait avec discernement, comme on le souhaite, les principes préconisés, il faudrait dans beaucoup de dépôts brûler ce qu'on adore et adorer ce qu'on a brûlé jusqu'à présent. Il est surprenant, en effet, que depuis que les archives sont devenues publiques, c'est-à-dire depuis une centaine d'années environ, les collections aient été classées d'après les méthodes qui sont juste le contrepied du système de provenance. On objectera que ce sont querelles professionnelles qui intéressent médiocrement les érudits. C'est pourtant une erreur et ce sera le grand service que le Manuel rendra de montrer que le rétablissement des fonds d'après les divisions administratives anciennes est mieux à même de guider et d'éclairer l'historien dans ses recherches que nos divisions modernes, arbitraires, factices et reflétant mal la vie administrative de l'ancien régime. Personne mieux qu'un non-professionnel, mon vénéré maître M. Charles Moeller, n'a caractérisé aussi heureusement les avantages scientifiques du principe de provenance en disant : « *le classement administratif présente un triple avantage. En premier lieu, il facilite les recherches parce qu'il les renferme dans un cercle plus étroit.... En second lieu, il permet de rendre compte de la provenance d'une pièce, et c'est souvent le seul moyen d'en garantir l'authenticité... ; les pièces d'un même dossier se soutiennent et s'éclairent mutuellement ; c'est une copie dont l'exactitude se prouve par l'acte voisin, qui est original... Enfin le classement administratif a l'avantage de nous conserver l'image de l'ancien régime, avec tous ses cadres essentiels... A cet égard, on peut dire que nos archives historiques sont les catacombes de l'ancien régime où reposent les dépouilles des administrations défuntes,*

Digitized by Google

rangées chacune sous une étiquette, que l'on est tenté de prendre pour une épitaphe (1). » Ceci explique ce que peut avoir de bizarre cette règle qui scandalise au premier abord : « *dans le classement d'un fonds d'archives, les intérêts des recherches historiques ne peuvent entrer en ligne de compte que secondairement* » (p. 42). Au nom des « intérêts historiques » — expression vague et qui peut s'entendre de mille façons — des collections entières ont été bouleversées, abîmées et rendues d'une consultation difficile aux historiens.

En fixant, sous cent rubriques, les règles essentielles pour l'arrangement méthodique des archives, les rédacteurs n'ont évidemment pas entendu que ces règles fussent absolues, inflexibles et telles qu'on ne puisse s'en écarter dans le détail. Rien n'est plus loin de leur pensée. Voyez, par exemple, le n° 19 : « *dans le classement d'un fonds d'archives, il convient tout d'abord de rétablir autant que possible l'ordre primitif* » ; mais ils s'empressent d'ajouter : « *plus tard seulement l'on pourra juger si et jusqu'à quel point il sera désirable de s'écarter de cet ordre* » (p. 38) ; puis, plus loin : « *l'ordre primitif d'un fonds d'archives peut être modifié pour corriger les déviations de la constitution générale du fonds* » (p. 40). Aucun étroit esprit de système n'a présidé à l'élaboration des règles préconisées et l'on peut affirmer qu'elles sont frappées, d'une manière générale, au coin d'une frappante justesse. Mais ce sont des indications générales et indispensables; les auteurs se défendent vivement (p. 5) de fournir, par exemple, des modèles parfaits d'inventaires d'archives ecclésiastiques, judiciaires, échevinales et autres, puisque « *chaque fonds d'archives a, pour ainsi dire, sa personnalité, son individualité, que l'archiviste doit apprendre à connaître avant de songer à son classement* ».

Peu d'assertions générales m'ont paru donner lieu à de sérieuses objections; dans le détail, je me permets de noter quelques divergences d'appréciation. Ainsi l'article 34 (p. 64) : « *Lorsque l'original d'une pièce est en bon état, des copies isolées (non des* VIDIMUS), *sans valeur paléographique, n'appartenant à aucun dossier ni à aucune série, peuvent être détruites.* » La règle est trop absolue ou semble trop vaguement formulée; car, ce n'est ni le caractère paléographique ni sa présence dans des dossiers qui doit décider de la destruction d'une copie; celle-ci peut avoir servi à des fins que nous ignorons et, en outre, ne pas trouver place dans les séries d'archives. M. M. Prou a montré dans ses *Actes de Philippe Ier* tout le parti qu'on peut tirer de copies qui, quoique sans valeur, témoignent de l'emploi qu'on a fait de certaines pièces; or, cet emploi peut être utile à connaître. Le mieux serait donc de ne pas les détruire du tout. A propos des catalogues d'actes, les rédacteurs écrivent (p. 126) : « *Si un regeste est fait d'après plusieurs documents d'archives, p. ex. d'après une charte et d'après un cartulaire, on suivra l'orthographe de la pièce originale ou, à son défaut, de* LA PLUS ANCIENNE COPIE. » Ceci est évidemment contraire à la critique des textes; ce n'est pas l'an-

(1) CH. MOELLER, *Traité des études historiques*, p. 375.

Digitized by Google

cienneté des copies qui doit prévaloir mais bien la valeur intrinsèque de la copie. Une copie très moderne peut dériver directement et fidèlement de l'original et une copie ancienne d'une autre qui lui est antérieure et moins sûre ; dans ce cas, c'est la copie moderne qui doit être préférée à l'ancienne. A propos des catalogues d'actes, il eut été bon de faire remarquer que les vidimus *confirmant* des privilèges antérieurs, doivent être analysés, non à la date de la charte confirmée, mais à celle de la confirmation ; c'est un nouveau privilège, et pas une simple copie, qui a droit à être décrit séparément.

Rendons hommage, en terminant, aux deux traducteurs qui ont rendu ce livre accessible aux érudits de langue française. Leur tâche, on peut l'affirmer hautement, n'a pas été aisée ; ceux qui connaissent le *Handleiding* témoigneront du corps à corps auquel ils ont dû se livrer pour rendre fidèlement les moindres nuances du texte néerlandais, parfois difficiles à saisir à cause de la nature même du sujet. L'adaptation aux archives belges et françaises est fort bien réussie et augmente encore l'intérêt du Manuel. Les archivistes possèdent maintenant le guide sûr, méthodique et pardessus tout pratique qui leur manquait jusqu'à présent. Aussi faut-il espérer avec le préfacier M. H. Pirenne, « *que les progrès ultérieurs de l'archivéconomie se poursuivront désormais, pour le plus grand profit des études historiques, dans la voie qu'elle* (la doctrine du Manuel) *a ouverte* ».

H. Nelis.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1).

Allemagne. — Il semblait que les érudits avaient définitivement renoncé à l'idée de confectionner un répertoire d'histoire universelle. Or voici que M. le Dr Paul Hesse, *privatdozent* à l'université de Leipzig, publie, avec la collaboration de M. le Dr A. Hofmeister, *privatdozent* à l'université de Berlin, et de M. le Dr R. Stubbe, professeur à Leipzig, un ouvrage de ce genre sous le titre *Quellenkunde zur Weltgeschichte. Ein Handbuch* (Leipzig, Dieterich, 1910. In-8, XII-400 p. M. 4,80). S'il existe beaucoup de bibliographies particulières, nous manquons d'un répertoire qui nous oriente dans la masse toujours croissante des sources et des travaux relatifs à l'histoire de tous les peuples et de tous les siècles, envisagée aux divers points de vue de l'histoire générale et spéciale. C'est ce desideratum que ces trois savants ont tenté de réaliser : ils ont procédé à un choix dans la littérature historique qui intéresse tous les pays et ils ont classé, dans l'ordre géographique et chronologique combiné avec l'ordre idéologique, les œuvres qui peuvent donner une connaissance des sources et des travaux d'un caractère général et qui offrent aux travailleurs un moyen commode de trouver la littérature spéciale aux divers compartiments de l'histoire. De ce chef, l'œuvre s'adresse donc aussi bien aux historiens de l'Église qu'aux autres érudits. Une partie générale énumère d'abord les « moyens » et les sciences auxiliaires, puis donne les ouvrages relatifs à l'histoire universelle et ceux qui concernent plus particulièrement l'Asie, l'Afrique et l'Europe. Le reste de l'ouvrage est consacré à l'histoire de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes jusqu'en 1910. L'érudition est vaste, l'ordonnance générale, les divisions, les subdivisions et les titres sont clairs; des rubriques en marge, la numérotation successive des indications, des références fréquentes d'une partie à l'autre à l'aide des chiffres, une table alphabétique soignée, enfin divers artifices typographiques contribuent également à la clarté de l'ouvrage et en rendent le maniement très aisé. Nous ne nous arrêterons pas à relever quelques fautes de détail ou à discuter certains points importants, mais secondaires, tels que la préférence donnée aux ouvrages et aux traductions en allemand ; nous aimons mieux nous borner à une critique générale. Pour atteindre leur but hautement louable, les auteurs auraient dû s'appliquer à signaler et à classer non pas les matériaux de l'histoire universelle, mais bien plutôt les instruments généraux de travail et surtout les instruments bibliographiques, dont

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (rue de Namur, 40, Louvain) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* Chronique, *soit dans la* Bibliographie *de la* Revue d'histoire ecclésiastique.

Digitized by Google

toute une section, c'est à dire les bibliographies périodiques, a été, de propos délibéré, ajournée à une édition ultérieure. Au reste, tel qu'il est, leur répertoire rendra de notables services à quiconque désire une première orientation dans les parties de l'histoire qui ne lui sont pas familières. Mais les historiens, croyons-nous, seraient bien plus reconnaissants aux auteurs s'ils se décidaient ou se résignaient, dans une prochaine édition, à ne retenir de leur énumération des sources et des travaux que les collections et les ouvrages qui sont des instruments bibliographiques autant que des matériaux, à recenser et à coordonner l'ensemble des bibliographies historiques, à accroître la section des sciences auxiliaires pour donner une orientation plus complète sous ce rapport.

— Les *Mitteilungen der K. Preussischen Archivverwaltung* se sont enrichies d'un seizième volume par le livre du Dr R. Lüdicke : *Die Königs und Kaiserurkunden der kön. preussischen Staatsarchive und des königlichen Hausarchive bis 1439* (Leipzig, S. Hirzel, 1910. In-8, x-184 p.). C'est le relevé des 3253 diplômes royaux et impériaux (du 1 mars 706 au 4 juillet 1439), conservés soit en original soit en copie, dans dix-neuf dépôts d'archives de l'État et des villes d'Allemagne ainsi que dans la collection d'archives de l'empereur d'Allemagne, à Charlottenburg. Le travail est divisé en 6 colonnes contenant respectivement le numéro courant, la date, le nom de l'empereur, le numéro des *Regesta Imperii* de Böhmer et des *Kaiserurkunden* de Stumpf, le nom des bénéficiaires ou l'indication des références et du dépôt où reposent les diplômes.

— Nous ne croyons pas faire une découverte en constatant que l'histoire des religions jouit actuellement de la faveur universelle. Loin de nous la pensée de nier que cette discipline nouvelle puisse apporter un concours appréciable à l'explication des origines historiques et de la première littérature du christianisme. Encore cependant sommes-nous en droit d'exiger des garanties sérieuses sur la méthode, les données et les conclusions d'une science contre laquelle l'empressement, la légèreté et les excès de certains de ses représentants ont créé, comme on l'a justement reconnu, une légitime présomption. Au fond, le récent travail de M. R. Reitzenstein : *Die hellenistischen Mysterienreligionen ; ihre Grundgedanken und Wirkungen* (Leipzig et Berlin, Teubner, 1910. In-8, 222 p. M. 4) se compose, en réalité, de deux parties : l'exposé et l'application. Nous croyons devoir porter sur chacune d'elles un jugement bien différent. Il y a énormement à apprendre dans la première, ou plutôt dans les données, semées un peu partout, qui s'y rattachent. L'hellénisme, le syncrétisme religieux qui règne dès avant la naissance du christianisme et avec lequel celui-ci entre en contact, à l'origine, dans le monde gréco-romain, est un amalgame d'éléments empruntés à la philosophie grecque et aux religions orientales. Toute l'attention de l'auteur se porte sur ces derniers; on doit lui reconnaître une compétence spéciale et une habileté particulière pour dégager de la littérature hermétique, des papyrus magiques, etc., un exposé assez logique et assez clair des doctrines et des pratiques des cultes orientaux *(Mysterienreligionen)*, de leurs transformations et adaptations au contact de l'esprit grec. C'est là la bonne partie du travail lui-même et des très nombreuses notes et remarques complémentaires. Mais que dire de cet ouvrage si nous le considérons sous son second aspect ? L'influence de la philosophie grecque et de la religiosité des mystères sur le christianisme est,

Digitized by Google

naturellement, affirmée. C'est la thèse favorite, un principe acquis, un axiome indiscuté et indiscutable dans la plupart des publications qui paraissent actuellement sous l'étiquette fascinatrice de : *religionsgeschichtlich !* Il semble vraiment que, sous le patronage de l'histoire des religions, tout puisse être dit, tout doive être accepté ! Nous n'entreprendrons pas de suivre pas à pas M. Reitzenstein et d'examiner par le menu l'innombrable série des rapprochements qu'il établit, des dépendances qu'il affirme, avec une sérénité et une assurance déconcertantes, entre la doctrine et la littérature des religions orientales et celles du christianisme. Les épîtres pauliniennes lui sont une mine particulièrement riche en renseignements et en arguments pour sa théorie de prédilection. Il nous permettra d'estimer que beaucoup, que la plupart, ne sont nullement établis ou ne portent pas comme il le croit. Avec des spécialistes comme C. Clemen (*Paulus*, t. II, p. 71 et sv.), nous ne pouvons admettre sur S. Paul une influence profonde des mystères orientaux, moins encore de la religion de Mithra. A côté de certaines traces, peut-être, de gnosticisme préchrétien dans l'un ou l'autre terme employé par l'Apôtre, combien de cas où le recours à l'histoire des religions paraît forcé, inutile, presque puéril même ! Est-il si difficile de comprendre, par exemple, que l'Apôtre, écrivant de sa captivité à Philémon, se soit appelé *vinctus Jesu Christi*, qu'il ait parlé des *vincula Evangelii*, ou encore, qu'il ait employé la métaphore du lait pour désigner la doctrine élémentaire dont il avait nourri les Corinthiens novices, incapables de s'assimiler l'aliment solide d'un enseignement supérieur ? Des cas semblables ne réclament vraiment pas d'explication spéciale. Signalons encore ce que nous considérons comme un vice de méthode : l'exclusion voulue et systématique de l'hypothèse qui établirait le rapport de dépendance en sens contraire et prétendrait reconnaître une certaine influence subie plutôt qu'exercée par les religions païennes à l'égard du christianisme. Il eût été plus sage d'en tenir également compte, et en ce point comme en plusieurs autres, M. Reitzenstein fera bien de relire les règles posées à l'histoire des religions dans l'interprétation du N. T. telles qu'on les rencontre exprimées dans le dernier ouvrage du savant déjà cité C. Clemen : *Religionsgeschichtliche Erklärung des Neuen Testaments*, p. 10 sv. En terminant, remarquons que l'auteur a raison de relever ce détail que la conférence a été donnée dans une réunion de prédicateurs protestants : le fait ne manque ni d'intérêt ni de signification.

— A plusieurs reprises il a été question dans notre chronique (cf. RHE, 1910, t. XI, p. 612 ; p. 839 sv.) des *Odes de Salomon*. Notre intention était de renseigner nos lecteurs, plus complètement que par la *Bibliographie*, sur les principales études consacrées à ce document. Les articles sur ce sujet se multiplient rapidement ; force nous est de restreindre au strict nécessaire l'étendue de nos communications. Parlons ici des conclusions de l'érudition et de la science allemandes. (Voir encore la chronique d'Angleterre et de France). M. W. Staerk (*Kritische Bemerkungen zu den Oden Salomos*. ZWT, 1910, t. LII, p. 289 sv) pense, comme M. Harnack, reconnaître une œuvre juive, actuellement chargée d'interpolations chrétiennes. Cette origine se prouverait par la connexion constante, établie par la tradition, entre ces Odes et les livres authentiques ou apocryphes de l'A. T. De plus, l'ancienne littérature chrétienne ne présente nulle part un exemple de christianisme aussi dissimulé que serait celui des Odes. Examinant les cas d'interpolations chrétiennes admis par Harnack, l'auteur se montre, en général,

Digitized by Google

sceptique et partisan de la solution radicale : au fond, on préférera souvent l'explication du savant professeur de Berlin aux suppressions audacieuses de termes gênants qu'opère M. W. Staerk, .. un peu sans gêne, lui ! — Nous possédons maintenant en entier l'étude de M. Th. von Zahn : *Die Oden Salomos* (NKZ, 1910, t. XXI, p. 667 sv., 747 sv.) ; comme nous l'avons déjà annoncé, elle ne se borne pas à la question principalement discutée de l'origine juive ou chrétienne du document primitif. Les Psaumes et les Odes qui portent le nom de Salomon, dit M. Zahn, ne furent pas réunis tout d'abord ; les premiers étaient rattachés à la Bible, aux écrits proto- et deutérocanoniques salomoniens. C'est ce que l'on ne remarque pas pour les Odes. Il n'est pas prouvé que Lactance et le rédacteur de la *Pistis Sophia* connussent les Psaumes ; comment donc affirme-t-on que la 19e ode de la *Pistis Sophia* est la première de la collection actuelle ? Psaumes et Odes de Salomon ne peuvent avoir été unis avant le milieu du IIIe siècle. L'examen interne fait reconnaître dans les Odes, à côté de passages et de chants entiers qui n'ont pu être écrits que par un chrétien, d'autres paroles qui s'expliquent tout aussi bien, et mieux encore peut-être, dans la bouche d'un juif à qui l'Évangile et Jésus sont inconnus. Là n'est pas le véritable problème, car bien des raisons objectives et subjectives ont pu porter un auteur chrétien à imiter la littérature de l'A. T. Les exemples ne manquent pas. Mais comment expliquer ce phénomène étrange, que le poète apparaisse tour à tour comme un juif religieux, comme un chrétien, comme un personnage occupant une position, exerçant une action historique suprahumaines ? La réponse tient en ces termes : un *chrétien* s'est placé dans le rôle de Salomon, le poète-prophète ; il a attribué au fils de David ces chants avec les *vaticinia ex eventu* qu'ils renferment. Tous les présupposés historiques d'une telle attitude et d'un tel procédé se rencontrent sans peine ; la solution a l'avantage de rendre compte de toutes les particularités, puisqu'elle s'en est inspirée. L'origine de ces Odes n'est donc pas juive (Harnack) ; elle n'est pas même judéo-chrétienne (R. Harris), car on ne peut songer aux Nazaréens ou aux Ébionites. L'auteur connaît le premier et le quatrième Évangiles ; il a lu les Épîtres de S. Paul et l'Apocalypse ; il reçoit également certaines légendes apocryphes. Entre les deux termes *a quo* et *ad quem*, 50 et 250 p. Chr., la composition des Odes se place plus probablement dans la période 120-150 ; leur patrie peut être n'importe quel endroit des vastes territoires dans lesquels la langue grecque et le christianisme étaient répandus au IIe siècle ; elles semblent avoir servi dans les réunions liturgiques, la communauté répondant au soliste, qui les chantait, par un perpétuel Alleluia. Comme on le voit, cette remarquable étude ne néglige aucun point ; elle appellera sûrement l'attention. — Le dernier numéro de ZNWKU (1910, t. XI, fasc. 4) est exclusivement consacré à la même question. M. F. Schultheß (*Textkritische Bemerkungen zu den Oden Salomos*, p. 249 sv.) se défend de vouloir s'appliquer à autre chose qu'à la critique textuelle ; ce travail a d'ailleurs son importance considérable ; il doit prévenir le défaut dans lequel sont tombés théologiens et historiens, à propos de certains documents nouvellement retrouvés, en tirant hâtivement de la première version venue des conclusions qu'il fallut ensuite abandonner ou rectifier. L'auteur ne trouve aucune raison d'admettre un original sémitique ; le texte grec est à peu près complètement le même pour la version syriaque et pour le copte cité par la *Pistis Sophia*, dont on regrette de n'avoir que quelques courts fragments. Suivent d'assez nombreuses corrections du

Digitized by Google

texte syriaque, de la version allemande de Fleming (sur laquelle la version anglaise de R. Harris l'emporte incontestablement) et quelques remarques sur le texte des Psaumes de Salomon. — Consulté, lui aussi, par le Dr E. Preuschen, directeur de cette revue, M. H. Gunkel, dans son article : *Die Oden Salomos* (*Ibid.*, p. 291 et sv.) remarque tout d'abord avec beaucoup d'à-propos que la traduction de ce document, présupposée à toute étude de haute critique, doit être le fruit du travail perpétuellement joint et combiné du théologien et de l'orientaliste : à ce compte seulement on percevra le *sens* des Odes. Pour s'être trop hâté et avoir tablé sur une version imparfaite, Harnack en est arrivé à son hypothèse des *interpolations* chrétiennes, qui n'est justifiée par rien, même en IV, 1-4 et VI, 7-9. Il vaut mieux considérer en elles-mêmes et dans leurs rapports mutuels les pièces de cette collection, qui porte un remarquable cachet d'unité. Tour à tour les odes 36, 42, 17, 22, 10, 31, 38, 35, apportent leur témoignage à l'origine chrétienne du document; la version allemande est de H. Gressmann, et l'auteur de l'article donne le commentaire qui renferme, comme on devait s'y attendre, de nombreux recours à l'histoire des religions. Parvenu à ce point, M. Gunkel croit pouvoir tenter une synthèse provisoire des résultats acquis : le poète se tient à dessein dans l'imprécision; il parle une langue imagée et mystérieuse; il s'adresse à des initiés. Monothéiste décidé, il abonde en souvenirs polythéistes et mythologiques. Les Odes développent partout le thème sotériologique, la délivrance de la mort et de l'erreur; l'auteur est un inspiré, un pneumatique qui chante, prie au nom de la communauté et qui enseigne; les Odes et parties d'odes se caractérisent bien dans leur genre, à ce triple point de vue, suivant l'emploi des personnes : *ich, wir, ihr !* On pense naturellement à l'un des courants syncrétistes qui se remarquent, aux premiers siècles chrétiens, à côté de la grande Église, — à la gnose, probablement égyptienne... ! C'est l'idée que, dans une note finale, M. E. Preuschen promet de poursuivre; il espère montrer, par de multiples raisons, que les Odes de Salomon ont toute chance d'être une partie du psautier de Valentin. — Ces notes s'allongent peut-être démesurément, et cependant, nous ne pouvons omettre l'article de M. F. Spitta : *Zum Verständnis der Oden Salomos* (*ibid.*, p. 259 et sv.), dont nous avons déjà analysé la première partie (*supra*, t. XI, p. 839 et sv.). Nous n'en dirons que quelques mots. L'auteur examine encore quelques Odes particulièrement notées : la 27e est purement juive, la 19e, chargée d'interpolations chrétiennes; seules, les Odes 41 et 42 sont d'origine exclusivement chrétienne. C'est ce que M. Spitta prétend montrer en parcourant la série des pièces non encore examinées. Le résultat est que la collection primitive, juive évidemment, ne comprenait que 40 chants, exactement autant que le premier livre des psaumes canoniques d'après les LXX : le poète des Odes a peut-être voulu attribuer ses 40 chants à Salomon, comme les 40 premiers psaumes sont rapportés à David : les commencements de part et d'autre ne sont pas sans un certain parallélisme. Le professeur de Strasbourg croit avoir ainsi augmenté d'une cinquantaine de versets la somme des éléments chrétiens dégagés de l'œuvre actuelle par son collègue de Berlin, avec qui il se trouve d'accord quant à l'idée fondamentale. Si celle-ci est vraie — et tous ne l'admettent pas, comme nous l'avons vu — ce travail de dissection, qui entre dans les goûts de M. Spitta, est la condition préalable de l'utilisation des Odes dans l'histoire du N. T. et du christianisme primitif; on ne peut que souhaiter qu'il se fasse rapidement et sérieusement.

Digitized by Google

sceptique et partisan de la solution radicale : au fond, on préférera souvent l'explication du savant professeur de Berlin aux suppressions audacieuses de termes gênants qu'opère M. W. Staerk, .. un peu sans gêne, lui ! — Nous possédons maintenant en entier l'étude de M. Th. von Zahn : *Die Oden Salomos* (NKZ, 1910, t. XXI, p. 667 sv., 747 sv.); comme nous l'avons déjà annoncé, elle ne se borne pas à la question principalement discutée de l'origine juive ou chrétienne du document primitif. Les Psaumes et les Odes qui portent le nom de Salomon, dit M. Zahn, ne furent pas réunis tout d'abord; les premiers étaient rattachés à la Bible, aux écrits proto- et deutérocanoniques salomoniens. C'est ce que l'on ne remarque pas pour les Odes. Il n'est pas prouvé que Lactance et le rédacteur de la *Pistis Sophia* connussent les Psaumes; comment donc affirme-t-on que la 19e ode de la *Pistis Sophia* est la première de la collection actuelle ? Psaumes et Odes de Salomon ne peuvent avoir été unis avant le milieu du IIIe siècle. L'examen interne fait reconnaître dans les Odes, à côté de passages et de chants entiers qui n'ont pu être écrits que par un chrétien, d'autres paroles qui s'expliquent tout aussi bien, et mieux encore peut-être, dans la bouche d'un juif à qui l'Évangile et Jésus sont inconnus. Là n'est pas le véritable problème, car bien des raisons objectives et subjectives ont pu porter un auteur chrétien à imiter la littérature de l'A. T. Les exemples ne manquent pas. Mais comment expliquer ce phénomène étrange, que le poète apparaisse tour à tour comme un juif religieux, comme un chrétien, comme un personnage occupant une position, exerçant une action historique suprahumaines ? La réponse tient en ces termes : un *chrétien* s'est placé dans le rôle de Salomon, le poète-prophète; il a attribué au fils de David ces chants avec les *vaticinia ex eventu* qu'ils renferment. Tous les présupposés historiques d'une telle attitude et d'un tel procédé se rencontrent sans peine; la solution a l'avantage de rendre compte de toutes les particularités, puisqu'elle s'en est inspirée. L'origine de ces Odes n'est donc pas juive (Harnack); elle n'est pas même judéo-chrétienne (R. Harris), car on ne peut songer aux Nazaréens ou aux Ébionites. L'auteur connaît le premier et le quatrième Évangiles; il a lu les Épîtres de S. Paul et l'Apocalypse; il reçoit également certaines légendes apocryphes. Entre les deux termes *a quo* et *ad quem*, 50 et 250 p. Chr., la composition des Odes se place plus probablement dans la période 120-150; leur patrie peut être n'importe quel endroit des vastes territoires dans lesquels la langue grecque et le christianisme étaient répandus au IIe siècle; elles semblent avoir servi dans les réunions liturgiques, la communauté répondant au soliste, qui les chantait, par un perpétuel Alleluia. Comme on le voit, cette remarquable étude ne néglige aucun point; elle appellera sûrement l'attention. — Le dernier numéro de ZNWKU (1910, t. XI, fasc. 4) est exclusivement consacré à la même question. M. F. Schultheß (*Textkritische Bemerkungen zu den Oden Salomos*, p. 249 sv.) se défend de vouloir s'appliquer à autre chose qu'à la critique textuelle; ce travail a d'ailleurs son importance considérable; il doit prévenir le défaut dans lequel sont tombés théologiens et historiens, à propos de certains documents nouvellement retrouvés, en tirant hâtivement de la première version venue des conclusions qu'il fallut ensuite abandonner ou rectifier. L'auteur ne trouve aucune raison d'admettre un original sémitique; le texte grec est à peu près complètement le même pour la version syriaque et pour le copte cité par la *Pistis Sophia*, dont on regrette de n'avoir que quelques courts fragments. Suivent d'assez nombreuses corrections du

Digitized by Google

texte syriaque, de la version allemande de Fleming (sur laquelle la version anglaise de R. Harris l'emporte incontestablement) et quelques remarques sur le texte des Psaumes de Salomon. — Consulté, lui aussi, par le Dr E. Preuschen, directeur de cette revue, M. H. GUNKEL, dans son article : *Die Oden Salomos* (*Ibid.*, p. 291 et sv.) remarque tout d'abord avec beaucoup d'à-propos que la traduction de ce document, présupposée à toute étude de haute critique, doit être le fruit du travail perpétuellement joint et combiné du théologien et de l'orientaliste : à ce compte seulement on percevra le *sens* des Odes. Pour s'être trop hâté et avoir tablé sur une version imparfaite, Harnack en est arrivé à son hypothèse des *interpolations* chrétiennes, qui n'est justifiée par rien, même en IV, 1-4 et VI, 7-9. Il vaut mieux considérer en elles-mêmes et dans leurs rapports mutuels les pièces de cette collection, qui porte un remarquable cachet d'unité. Tour à tour les odes 36, 42, 17, 22, 10, 31, 38, 35, apportent leur témoignage à l'origine chrétienne du document; la version allemande est de H. Gressmann, et l'auteur de l'article donne le commentaire qui renferme, comme on devait s'y attendre, de nombreux recours à l'histoire des religions. Parvenu à ce point, M. Gunkel croit pouvoir tenter une synthèse provisoire des résultats acquis : le poète se tient à dessein dans l'imprécision ; il parle une langue imagée et mystérieuse ; il s'adresse à des initiés. Monothéiste décidé, il abonde en souvenirs polythéistes et mythologiques. Les Odes développent partout le thème sotériologique, la délivrance de la mort et de l'erreur ; l'auteur est un inspiré, un pneumatique qui chante, prie au nom de la communauté et qui enseigne ; les Odes et parties d'odes se caractérisent bien dans leur genre, à ce triple point de vue, suivant l'emploi des personnes : *ich, wir, ihr !* On pense naturellement à l'un des courants syncrétistes qui se remarquent, aux premiers siècles chrétiens, à côté de la grande Église, — à la gnose, probablement égyptienne... ! C'est l'idée que, dans une note finale, M. E. Preuschen promet de poursuivre ; il espère montrer, par de multiples raisons, que les Odes de Salomon ont toute chance d'être une partie du psautier de Valentin. — Ces notes s'allongent peut-être démesurément, et cependant, nous ne pouvons omettre l'article de M. F. SPITTA : *Zum Verständnis der Oden Salomos* (*ibid.*, p. 259 et sv.), dont nous avons déjà analysé la première partie (*supra*, t. XI, p. 839 et sv.). Nous n'en dirons que quelques mots. L'auteur examine encore quelques Odes particulièrement notées : la 27e est purement juive, la 19e, chargée d'interpolations chrétiennes ; seules, les Odes 41 et 42 sont d'origine exclusivement chrétienne. C'est ce que M. Spitta prétend montrer en parcourant la série des pièces non encore examinées. Le résultat est que la collection primitive, juive évidemment, ne comprenait que 40 chants, exactement autant que le premier livre des psaumes canoniques d'après les LXX : le poète des Odes a peut-être voulu attribuer ses 40 chants à Salomon, comme les 40 premiers psaumes sont rapportés à David : les commencements de part et d'autre ne sont pas sans un certain parallélisme. Le professeur de Strasbourg croit avoir ainsi augmenté d'une cinquantaine de versets la somme des éléments chrétiens dégagés de l'œuvre actuelle par son collègue de Berlin, avec qui il se trouve d'accord quant à l'idée fondamentale. Si celle-ci est vraie — et tous ne l'admettent pas, comme nous l'avons vu — ce travail de dissection, qui entre dans les goûts de M. Spitta, est la condition préalable de l'utilisation des Odes dans l'histoire du N. T. et du christianisme primitif ; on ne peut que souhaiter qu'il se fasse rapidement et sérieusement.

Digitized by Google

— L'éditeur Ch. Hiersemann, de Leipzig, qui a entrepris une série de publications phototypiques d'anciens manuscrits du moyen âge, vient de faire paraître, entre autres, le *Codex Boernerianus der Briefe des Apostels Paulus. Eine griechische Handschrift der 13. Briefe Pauli aus dem 9. Jahrhundert, entstanden im Kloster St Gallen*, par M. H. Ermisch de la Bibliothèque de Dresde (Leipzig, 1910. In-8, 99 p.). C'est la reproduction d'un précieux codex, écrit vers 850 dans le *scriptorium* de l'abbaye de Saint-Galles et provenant de la bibliothèque d'un professeur du XVIIIe siècle, appelé Ch. Bösner, et actuellement le ms. A 145B de Dresde. L'auteur du ms. doit être un moine d'origine irlandaise ; le codex est important au point de vue de la critique des textes du Nouveau-Testament, de l'histoire littéraire des traductions de la Bible et de la philologie celtique.

Une autre entreprise de la même maison est le *Gaii codex rescriptus in Bibliotheca capitulari ecclesiae cathedralis Veronensis*, par M. Ant. Spagnolo (Leipzig, 1910. In-fol. de 260 pl. et 20 p. de texte). C'est le palimpseste nº XV [13] où les chanoines de Vérone retrouvèrent, au XVIIIe siècle, sous deux couches d'écriture onciale du VIIe et VIIIe s. (fragments de S. Jérôme) le texte, en capitales du Ve siècle, du jurisconsulte latin Gaius. Sans être important pour l'histoire ecclésiastique, le codex doit être mentionné pour son intérêt paléographique. H. N.

— D'une communication que M. C. Schmidt fait aux lecteurs de la TLZ (1910, t. XXXV, col 796), il résulte que nous rentrons en possession d'une pièce de l'ancienne littérature chrétienne, datant du second siècle. Il s'agit d'un *Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ*, apparenté au *Testamentum Domini nostri*, publié à Mayence, en 1899, par Mgr Rahmani (texte syriaque). Dès 1895, M. C. Schmidt publiait des textes coptes qu'il croyait entièrement isolés dans la tradition littéraire chrétienne ; dans la suite, M. Bick, de Vienne, en indiqua une version latine partielle dans un palimpseste du monastère de Bobbio. M. Montagne Rhodes James vient d'identifier ces fragments avec le texte éthiopien publié par M. Guerrier, dans la ROC (1907, t. XII, p. 1 et sv.), sous le titre : *Un « testament (éthiopien) de Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ » en Galilée*. La version éthiopienne étant complète, c'est l'ouvrage entier qui sort de l'oubli. Il paraîtra dans la *Patrologia Orientalis* de MM. Nau et Graffin.

— Dans la collection *Weltgeschichte in Karakterbildern*, publiée sous la direction de F. Kampers, S. Merkle et M. Spahn, vient de paraître un nouveau volume consacré à Théoderic le Grand, par M. G. Pfeilschifter (*Weltgeschichte in Karakterbildern*. 2e section. *Mittelalter. Die Germanen im römischen Reich. Theoderich der Grosse*. Mayence, Kirchheim et Cie, 1910. In-8, 137 p. en deux colonnes, avec frontispice en couleurs et 100 gravures).

L'auteur avait déjà publié antérieurement un travail sur les rapports de Théoderic avec l'Église (*Der Ostgothenkönig Theoderich und die katholische Kirche*. Munster, 1895) et son nom nous est un garant de la valeur scientifique de cet ouvrage de haute vulgarisation. Le travail est divisé en neuf chapitres, traitant successivement de l'éducation de Théoderic à la cour de Byzance, des services qu'il rendit comme chef militaire, notamment contre Odoacre, de la fondation du royaume ostrogoth en Italie, de la politique du grand conquérant, de l'épanouissement des arts et de la littérature sous son

Digitized by Google

règne, de sa mort (526), de sa signification dans l'histoire, de la fin et de la destruction de son œuvre grandiose (554).

Au point de vue de l'histoire ecclésiastique, signalons spécialement les passages consacrés à la signification historique de l'arianisme chez les Ostrogoths (p. 39-40), à la position bienveillante prise par Théoderic vis-à-vis de l'Église, à son intervention dans la double élection pontificale de 498, à sa conduite lors du schisme de Laurentius (p. 46-54), à la construction des églises ariennes à Ravenne et Rome, à la littérature religieuse et théologique des Ostrogoths (p. 66-76), aux conflits politico-religieux qui troublèrent la fin du règne (p. 86 et sv.). En essayant de buriner les caractères distinctifs de la personnalité de Théoderic, M. Pfeilschifter écrit : « Le grand mérite de Théoderic pour l'Église catholique en Italie réside en ce qu'il a été pour elle une barrière puissante et un vigoureux soutien contre les empiètements du monophysisme et la tyrannie des empereurs de Byzance. » (p. 98) C'est là la signification du grand roi dans l'histoire ecclésiastique de son époque.

Le volume se termine par une série de notes expliquant quelques points particuliers et indiquant la provenance des magnifiques illustrations qui ornent le livre. Ces reproductions sont fort bien choisies. L'auteur finit en citant les principaux travaux où l'on peut approfondir le sujet qu'il a traité.

— Depuis la dernière notice que nous avons consacrée aux volumes récemment parus des *Monumenta Germaniae Historica* (RHE, 1910, t. XI, p.614-616), de nouvelles publication sont venues enrichir cette collection. Il importe de les signaler ici.

C'est d'abord le tome V des *Scriptores Rerum Merovingicarum*, contenant les *Vitae* des saints de l'époque mérovingienne, publiées par B. Krusch et W. Levison *(Passiones vitaeque Sanctorum aevi merovingici.* Hannovre et Leipzig, Hahn, 1910. In-4, VI-834 p. et 22 planches hors texte. M. 42). Depuis l'apparition du volume précédent (cfr. RHE, 1904, t. V, p. 838-847) on attendait celui-ci avec impatience. Il contient l'édition critique de vingt-six *Vitae* ou *Passiones*, et nommément les *Vitae* de saint Wandrille, abbé de Fontenelle, de saint Germain de Moutier, de sainte Sadalberge, abbesse à Laon, de saint Frodobert de Moutier-la-Celle, de saint Remacle, de saint Vincentien, de saint Méléné de Menat, de saint Nivard de Reims, de saint Faron de Meaux, la *Passio Ragneberti*, la *Passio Praeiecti*, les *Passiones* de saint Léger d'Autun, l'*Inventio* de Memmius de Châlons, la *Visio Baronti*, la *Vita* de saint Amand, l'*Historia Wambae regis*, les *Vitae* de saint Ouen, de saint Filibert de Jumièges, d'Ansbert de Rouen, de saint Condède, de saint Erembert de Toulouse, de saint Vulfram de Sens, de saint Ermeland, la *Passio* de saint Kilien, les *Vitae* des saints Omer, Bertin et Winnoc. Le volume se termine par un index alphabétique des noms de personnes et de lieux et par un glossaire. Vingt-deux reproductions de miniatures illustrent cette superbe publication.

Nous y reviendrons plus longuement dans un compte rendu détaillé, étant donné les opinions nouvelles défendues par les savants éditeurs au sujet de l'époque et de la valeur de plusieurs *Vitae*.

La section des *Leges* s'est augmentée de la première partie du tome VIII des *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*, éditée par MM. K. Zeumer et R. Salomon. Ce volume contient les actes du règne de Charles IV, depuis novembre 1345 jusque novembre 1347 (Hannovre et Leipzig, Hahn, 1910. In-4, 388 p. M. 18). Les documents, publiés en latin et en allemand,

Digitized by Google

intéressent au plus haut point l'histoire ecclésiastique. On y trouvera de nombreux détails sur les rapports du pape Clément VI avec l'Empire, sur les rapports entre le pouvoir civil et les évêques, sur la provision des sièges épiscopaux, sur les relations entre les évêques de Mayence et de Trèves, etc.

La suite de cette publication, qu'on annonce comme prochaine, contiendra l'introduction et les tables.

— Il ne manque pas de biographies de saint Boniface, le glorieux apôtre de la Germanie (680-755), et voici que la série vient de s'augmenter d'une unité par la publication d'une monographie, due à M. C. Schmitt, et intitulée *Der hl. Bonifatius, Apostel der Deutschen* (Coblence, chez l'auteur, 1910, In-8, 75 p. M. 1,60). Cette biographie, qui parut d'abord sous forme d'articles dans le tome XXX des *Studien und Mitteilungen aus dem Cistercienser- und Benediktinerorden*, est divisée en treize paragraphes. L'auteur étudie successivement la jeunesse de Boniface, l'état religieux et politique de l'Allemagne orientale à l'époque du saint, le séjour de Boniface en Frise et en Angleterre, son premier voyage à Rome, ses courses apostoliques en Bavière, Thuringe et Hesse, son second voyage à Rome, sa promotion à l'épiscopat, la fondation de divers monastères, sa promotion à l'archiépiscopat par le pape Grégoire III, le troisième voyage à Rome, l'activité du saint aux conciles francs et aux synodes de Rome et de Soissons, la fondation de Fulda, l'élection de Boniface comme archevêque de Mayence, la mort glorieuse du saint, l'histoire de son culte et les légendes qui ont eu cours à son sujet dans diverses contrées de l'Allemagne.

On n'éprouvera point, en lisant la biographie publiée par M. Schmitt, le charme pénétrant que suscite le ravissant petit livre écrit par M. Kurth pour la collection *Les Saints*. M. Schmitt ne nous donne pas d'entrer dans la psychologie du saint comme M. Kurth le fait avec tant de maîtrise : il se contente de suivre pas à pas les événements de la vie de Boniface et de placer son héros dans le milieu historique où il vécut. C'est un travail d'érudit, bourré de notes, sec et un peu rébarbatif, mais bien documenté et appuyé sur une critique avisée.

M. Schmitt est très bien au courant de la littérature de son sujet. Sa bibliographie est même trop touffue : l'auteur aurait pu en élaguer les non-valeurs et s'attarder moins à la discussion d'opinions depuis longtemps rejetées. M. Schmitt, en voulant être complet, n'a su se borner et l'exposition s'en ressent. Mais son travail sur saint Boniface dénote un chercheur patient et un érudit avisé : aussi la monographie qu'il nous offre est-elle de réelle valeur. Elle synthétise ce que nous savons aujourd'hui de saint Boniface et de sa féconde carrière.

— *Karl der Grosse. Die Grundlegung der mittelalterlichen Kultur und Weltanschauung*, tel est le titre de la monographie composée par M. F. Kampers pour la collection *Weltgeschichte in Karakterbildern* (Mayence, Kirchheim et Cie, 1910. In-8, 128 p. et 74 gravures, plus 1 frontispice en couleur. M. 4.). L'auteur divise son travail en trois parties : 1. *Das Erbe*. 2. *Die Erben*. 3. *Der germanische Cäsar*. Il étudie successivement les diverses manifestations de l'idée de l'empire universel, les relations de l'Église et de l'État, l'influence de l'Église sur la civilisation, la fondation de l'empire franc, la puissance morale de l'Église vis-à-vis de cette puissance franque naissante, l'influence de l'héritage civilisateur de Rome sur le monde ger-

Digitized by Google

main, Charlemagne comme fondateur de l'unité de l'État, comme protecteur de l'unité de l'Église, comme propagateur de la civilisation occidentale.

On voit que l'histoire ecclésiastique trouvera beaucoup de données dans cette œuvre de vulgarisation scientifique. M. Kampers a bien conçu son plan et l'a exécuté de main de maître. Ses tableaux sont vrais, bien brossés et brillants. Nous signalons surtout les considérations qui finissent le travail et qui présentent un jugement d'ensemble sur l'œuvre de Charlemagne. Sans tomber dans l'exagération qui inspire fréquemment les historiens appelés à caractériser le fondateur de l'empire carolingien, M. Kampers explique clairement la véritable portée de l'œuvre du grand civilisateur, ne ménageant point son admiration mais ne cachant pas non plus les ombres du tableau. On sent qu'il possède son sujet à fond et c'est bien là le principal mérite d'un travail de vulgarisation scientifique.

Les illustrations qui ornent l'ouvrage sont très bien choisies et exécutées à la perfection. Le frontispice représente, d'après une aquarelle, la mosaïque bien connue du Latran, montrant saint Pierre qui remet le pouvoir ecclésiastique au pape Léon et la puissance temporelle à l'empereur.

— *Sühnewallfahrten im Mittelalter* tel est le titre d'un excellent travail publié par M. J. Schmitz (Bonn, P. Hanstein, 1910. In-8, 67 p.). L'auteur étudie l'origine, l'évolution et le caractère des pèlerinages expiatoires ou judiciaires au moyen âge. Il s'agit des pèlerinages imposés par les pouvoirs ecclésiastique ou civil, et non des pérégrinations entreprises volontairement dans un but de piété.

Les pèlerinages expiatoires imposés par la justice séculière ont leur origine dans les pérégrinations imposées par l'Église. M. Schmitz étudie donc d'abord les pèlerinages expiatoires ecclésiastiques et voici la marche de l'évolution qu'il distingue dans cette coutume. Dès le VIe siècle, on constate l'existence de l'exil et de la *peregrinatio* imposés au coupable comme peine canonique ou pénitence. Les pénitentiels en fournissent de nombreux exemples. Ces peines donnent naissance, au IXe siècle, aux pèlerinages expiatoires proprement dits : les coupables doivent se rendre aux tombeaux des saints, la modalité de l'exil ou de la *peregrinatio* est désormais établie. Les abus qui résultèrent nécessairement de ces voyages amenèrent les autorités ecclésiastiques à fixer l'endroit que le pénitent devait visiter : Rome, Jérusalem, Aix-la-Chapelle sont souvent citées dans les sentences.

La pratique fut reprise par les tribunaux de l'Inquisition et désormais les pèlerinages expiatoires sont surtout imposés aux hérétiques repentants.

La collaboration du pouvoir séculier à la justice inquisitoriale explique l'emprunt fait par la justice civile aux coutumes ecclésiastiques. De plus, l'Église essayait de contrevenir aux excès de la vengeance privée et aux inconvénients d'une procédure judiciaire mal établie en introduisant ses propres pratiques dans l'exercice du pouvoir judiciaire séculier.

Dès lors, l'auteur est amené à étudier les pèlerinages expiatoires imposés par les tribunaux laïcs. Après avoir démontré la gravité de la peine par les multiples dangers que présentait un pélérinage de ce genre, M. Schmitz distingue judicieusement deux sortes de pélérinages expiatoires dans la justice séculière. Dans le premier cas, il s'agit d'une véritable peine judiciaire, prononcée par un tribunal, ayant un caractère vindicatif et rappelant la peine telle qu'elle est appliquée par les justiciers ecclésiastiques. Cette peine ainsi caractérisée fut appliquée surtout — et quasi exclusivement — aux Pays-Bas

Digitized by Google

et dans quelques territoires limitrophes. L'auteur cite les délits qui entraînent a peine du pèlerinage expiatoire ; ils sont fort nombreux. La coutume s'introduisit de remplacer ces pérégrinations par des sommes d'argent, que le coupable versait comme taxe libératrice de la peine.

Dans le second cas, il faut entendre les pèlerinages imposés aux coupables comme peine extrajudiciaire ou comme expiation au sens strict du mot. Il s'agit plutôt ici d'une commutation de peine ou d'une sentence rendue par arbitrage en dehors de la procédure judiciaire habituelle. On l'applique surtout en cas de meurtre. Dès lors, c'est avant tout une idée pieuse qui inspire ces coutumes : les mérites du pèlerinage reviendront à l'âme de la victime. Les pélérinages expiatoires ainsi compris sont surtout en vogue en Allemagne, en Autriche-Hongrie et en France. On rencontre cependant des cas où le pèlerinage, quoiqu'affectant surtout le caractère d'un compromis entre les partis ou d'une commutation de peine, se présente comme une véritable peine judiciaire. Dès lors, il s'agit presque toujours de crimes autres que la meurtre. Pour finir, l'auteur étudie les dispositions sévères qui réglementent l'application et l'exécution du pèlerinage expiatoire en général.

Nous recommandons beaucoup la lecture de la dissertation de M. Schmitz : elle est bien documentée, l'exposé est clair et méthodique et l'ensemble nous paraît complet.

— Dans une dissertation inaugurale de l'université de Berlin, intitulée : *Das Chronicon Beneventani monasterii S. Sophiae. Eine Quellenkritische Untersuchung* (Berlin, J. Springer, 1910. In-8, 146 p.) M. G. Smidt vient de réhabiliter la valeur historique de cet important cartulaire appelé *Chronicon*, composé en 1119 et actuellement à la Bibliothèque Vaticane. Le cartulaire méritait d'autant plus un examen approfondi qu'il contient environ 200 actes, concernant le Bénévent depuis l'année 715, remarquables tant par leur ancienneté que par leur intérêt historique. L'auteur montre, par des exemples frappants et au moyen d'une analyse des actes et d'une confrontation minutieuse de l'édition défectueuse d'Ughelli avec le ms. du Vatican, que le moine de Sainte-Sophie qui l'a écrit n'a pas été le clerc négligent et peu éclairé dont ont parlé K. Voigt (*Beiträge zur Diplomatik der Langobardischen Fürsten*. 1902), A. Chroust et R. Poupardin (*Étude sur la diplomatique des princes lombards de Bénévent, de Capoue et de Salerne*. 1901). Le *Chronicon* mérite pleine confiance et constitue une source fidèle pour l'histoire italienne du VIIIe au XIIe siècle. M. Smidt rectifie, en annexe, les erreurs assez nombreuses du *Catalogue des actes des princes de Bénévent et de Capoue* de R. Poupardin, ainsi que les *Langobardischen Regesten* de L. Bethmann et O. Holder-Egger. H. N.

— Dans la collection *Weltgeschichte in Karakterbildern*, déjà citée (cf. *supra*, p. 162 et 164), Mr J. Ant. Endres, professeur au lycée royal de Ratisbonne, vient de nous donner un excellent exposé de la vie de S. Thomas : *Thomas von Aquino*, (Mayence, Kirchheim, 1910, In-8, 107 p. M. 4). L'auteur ne prétend pas nous dire du neuf ; mais, connaissant les sources et consultant les travaux les plus récents, il veut faire œuvre de saine vulgarisation scientifique. Le milieu où vécut S. Thomas, les questions importantes de l'époque, c'est-à-dire l'introduction de la méthode scolastique, les luttes à l'université de Paris, sont soigneusement décrits. Le savant professeur insiste beaucoup sur la place qu'y occupe Thomas d'Aquin. Peu avant lui, Albert le Grand

Digitized by Google

avait mis la raison au service de la foi ; Thomas fit la synthèse de la philosophie aristotélicienne et de la conception chrétienne du cosmos. M. Endres nous apprend les grands traits de sa doctrine et nous fait justement remarquer qu'il conserve ça et là une idée par un trop grand respect de la tradition. La figure du docteur est dépeinte d'une façon claire et complète ; il semble que le saint soit trop oublié. A ce dernier point de vue la vie de S. Thomas par le P. De Groot, O. P., est plus complète, quand elle nous donne des aperçus sur la vie morale du docteur Angélique. Faisons enfin remarquer que, cédant à une inclination personnelle, l'auteur nous donne l'iconographie du grand scolastique ; 64 reproductions de monuments peints ou sculptés ornent l'ouvrage et en rendent la lecture particulièrement attrayante et fructueuse Puisse l'exemple de M. Endres trouver beaucoup d'imitateurs !

CH. VAN MERRIS.

— Nous avons déjà parlé (RHE, 1910, t. XI, p. 617-618) de l'histoire des ducs de Bourgogne, et plus spécialement de la biographie de Philippe le Hardi, de M. O. CARTELLIERI, à propos d'un extrait de cette œuvre qui nous avait été adressé. Depuis lors nous avons reçu le volume lui-même (*Geschichte der Herzöge von Burgund 1363-1477*. T. I : *Philipp der Kühne, Herzog von Burgund*. Leipzig, Quelle et Meyer, 1910. In-8, XII-189 p. avec portrait et 3 tables généalogiques. M. 6). L'histoire de Philippe le Hardi est divisée en quatre chapitres, retraçant respectivement les débuts du règne du duc en Bourgogne et en Flandre (1356-1380), l'influence prépondérante du duc à la cour de France pendant la minorité de Charles VI (1380-1389), les années de paix (1389-1392), la lutte entre Philippe le Hardi et Louis d'Orléans jusqu'à la mort du premier (1392-1404). Six annexes traitent, souvent sous forme de regestes, de quelques points particuliers de l'histoire de Philippe le Hardi : elles sont suivies d'un appendice où M. O. Cartellieri nous donne l'édition soignée de trente-cinq actes et extraits de chroniques intéressant le règne du duc Philippe (1364-1404). Une liste bibliographique complète et trois tables généalogiques clôturent ce beau travail.

A propos du *Sonderabdruck* mentionné plus haut, nous avons signalé ce que l'histoire ecclésiastique peut glaner dans les deux premiers chapitres du livre du savant professeur d'Heidelberg. Les deux chapitres suivants offrent d'intéressants détails sur le projet de Charles VI d'entreprendre une expédition contre le « pape de Rome » Urbain, sur la politique prudente de Philippe le Hardi en Flandre, où celui-ci essaya de convertir le peuple à la cause clémentiste par persuasion plutôt que par violence, sur le rôle intéressant joué par le duc dans la campagne menée en faveur de l'union par l'université de Paris lors du Grand schisme, sur la part qu'il prit aux synodes nationaux tenus en France dès 1395 et à l'assemblée qui décida la soustraction d'obédience. Signalons aussi, comme intéressant l'histoire ecclésiastique, les documents V, VI, VII, X, XI, XIII, XIV, XXIV et XXV de l'appendice.

Quant à la valeur du livre de M. Cartellieri, nous ne pouvons que confirmer les louanges adressés à l'auteur dans la notice consacrée au *Sonderabdruck*.

— La remarquable collection de M. le chanoine A. Schnütgen a été cédée à la ville de Cologne depuis 1906, à la condition qu'elle fût installée dans de spacieux locaux, ouverts au public. Les locaux ont été construits et la collection y a été transportée récemment. Un catalogue imprimé est déjà

Digitized by Google

à la disposition des visiteurs. (Fr. Witte, *Sammlung Schnutgen, Cöln.* Düsseldorf, L. Schwaan, 1910. In-8, x-119 p.)

On sait que la collection intéresse avant tout l'art religieux colonais et rhénan. M. Schnütgen a travaillé durant plus de quarante ans à la réunir, y consacrant temps et ressources, avec une ténacité inlassable. Dès le début il se proposait un but bien défini : réunir des objets qui pouvaient montrer l'évolution du mobilier et de l'art religieux à toutes les époques et surtout au moyen âge et qui auraient servi de modèles aux artistes. En un temps où beaucoup d'objets avaient encore une valeur marchande très réduite et étaient peu recherchés, il est parvenu à réunir une collection qui n'a cessé de s'accroître et qui est aujourd'hui unique en son genre.

On trouvera ailleurs les grands chefs d'œuvre de peinture, de sculpture et d'arts industriels, mais on ne pourra nulle part se faire une meilleure idée de l'évolution des formes dans le mobilier ecclésiastique et les objets d'art religieux. Aucun ecclésiastique ne devrait faire un séjour à Cologne sans visiter le nouveau musée. R. M.

— L'université de Berlin a splendidement fêté son centenaire, en octobre dernier. A cette occasion, de multiples générosités se sont produites au profit de la science ; l'événement capital a été le discours de l'empereur Guillaume II annonçant qu'un don de dix millions de marks était offert à l'université pour permettre à des savants de poursuivre des recherches scientifiques, sans qu'ils soient astreints aux soucis de l'enseignement.

— Un manuscrit (xiie-xiiie s.) des *Recognitiones Clementinae* a été donné au séminaire d'histoire ecclésiastique de l'université de Berlin par M. J. Rosenthal, de Munich.

— Jusqu'à sa mort récente, le Dr H. J. Holtzmann s'est occupé à revoir et à perfectionner son ouvrage *Lehrbuch der neutestamentlichen Theologie*. Deux professeurs de l'université de Marbourg, MM. A. Jülicher et W. Bauer, entreprennent de rééditer les deux volumes de ce manuel, dont le manuscrit était à peu près complètement préparé au décès de l'auteur. L'ouvrage ne tardera pas à paraître dans sa nouvelle édition corrigée.

— La *Zeitschrift der Savigny-Stiftung fur Rechtsgeschichte* aura désormais une partie consacrée à l'histoire du droit canonique. Ces fascicules, comprenant articles, mélanges et bibliographie, pourront s'obtenir par abonnement séparé. Ils seront consacrés au droit ecclésiastique et civil-ecclésiastique catholique et protestant, ancien et actuel et paraîtront sous la direction des professeurs U. Stutz et A. Werminghoff.

— Donnons une mention spéciale au dernier fascicule de la 21e année (1910) de la *Neue Kirchliche Zeitschrift*. Son volume presque doublé s'explique par la dédicace placée en vedette : *Hofmann-Heft zum 100-jährigen Geburtstag*. Le professeur Dr Ph. Bachmann y consacre un long article à J. Chr. K. von Hofmann, né à Nurenberg, le 21 décembre 1810. Plus de trente ans après sa mort (1877), la mémoire de ce savant reste toujours honorée. Cette intéressante étude retrace le développement théologique d'Hoffmann ; elle examine ensuite ses principales œuvres pour dégager enfin les traits saillants de sa personnalité et déterminer nettement sa caractéristique théologique. Écrites sous l'influence toujours vivantes de l'impression reçue, avec une admiration

Digitized by Google

reconnaissante et respectueuse, ces pages ne sentent cependant nullement l'hyperbole du panégyrique. L'historien, l'exégète, le chrétien même les parcourront avec plaisir ; beaucoup y apprendront à connaître les débuts d'une réaction sérieuse et énergique contre les hardiesses exorbitantes d'un rationalisme prétentieux. La NKZ a le mérite de représenter, au sein du protestantisme allemand, la tendance théologique et sainement conservatrice. Sans négliger les questions actuelles de critique, — rappelons les tout récents articles de M. T. ZAHN sur les *Odes de Salomon*, — elle réserve toujours, et à bon droit, une part importante aux problèmes d'ordre proprement droctrinal et religieux.

— L'université de Giessen a reçu du Dr A. CLEMEN, de Mannheim, un don de 2000 marks, destiné principalement à l'acquisition de papyrus.

— La société royale des sciences de Gœttingue a accordé divers subsides : 300 marks à M. N. BONWETSCH pour la réunion des matériaux manuscrits en vue de l'histoire de l'exégèse de l'A. T ; 2500 marks à M. J. WACKERNAGEL pour l'édition collective des LXX ; 300 marks à M. J. VON WALTER, pour un voyage scientifique en vue d'une édition des œuvres de Gandulphe.

— *Nominations.* — Le Dr E. VON DOBSCHÜTZ, professeur de critique biblique du N. T. à la faculté de théologie évangélique de l'université de Strasbourg, est nommé professeur ordinaire à l'université de Breslau, en remplacement du professeur Dr A. JUNCKER, qui passe à l'université de Königsberg.

M. L. ZSCHARNACK, *privatdozent* d'histoire ecclésiastique et M. G. HÖNNICKE, *privatdozent* d'exégèse du N. T. à l'université de Berlin, sont nommés professeurs.

A la faculté de théologie de Münster, le *privatdozent* Dr J. SCHMIDLIN est nommé professeur extraordinaire et chargé des cours d'histoire ecclésiastique, d'histoire des dogmes et de patrologie.

Le Dr O. SCHEEL, professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à l'université de Tubingue, a été créé docteur *honoris causa* par la faculté de théologie de l'université de Berlin.

Sont promus à l'ordinariat dans leurs lycées respectifs : le Dr A. KNECHT, professeur de droit ecclésiastique à Bamberg ;

le Dr A. LUDWIG, professeur d'histoire ecclésiastique et de patrologie à Freysing ;

le Dr S. EURINGER, professeur d'archéologie et de langues orientales à Dillingen.

— *Décès.* — Le 7 septembre, E. A. FRIEDBERG, professeur à l'université de Leipzig, historien et canoniste de grande valeur. Il s'occupa des relations de l'Église et de l'État, de l'histoire du droit matrimonial et de l'histoire du droit ecclésiastique protestant. Il fut pendant de longues années éditeur du *Deutsche Zeitschrift für Kirchenrecht*. Citons surtout de lui l'édition du *Corpus iuris canonici* (Leipzig, 1879-1881) et le travail *Das Recht der Eheschliessung in seiner geschichtlichen Entwicklung* (1864).

Le 17 septembre, à l'âge de 65 ans, le Dr TH. FISCHER, professeur ordinaire à l'université de Marbourg, collaborateur de la *Deutsche Literaturzeitung*.

Le 18 Septembre, à Nördlingen, à l'âge de 80 ans, le prof. Dr L. MUELLER, ancien bibliothécaire en chef de l'université de Strasbourg.

Digitized by Google

Angleterre, Écosse, Irlande. — Il y a trois ans, des modifications importantes ont été introduites dans le choix et l'arrangement des ouvrages de consultation placés dans la salle de lecture du British Museum. Le nombre des ouvrages d'histoire s'est notablement accru. Ils occupent maintenant le sixième de la place disponible (21 armoires sur 120), soit près de 3500 volumes. Viennent ensuite la théologie et les périodiques, avec 16 armoires chacun. Une quatrième édition, très différente par conséquent des précédentes, vient d'être publiée du catalogue de cette portion la plus usuelle des imprimés : *List of books forming the reference library in the reading room of the British Museum*, (British Museum, 1910, 2 vol. XXVII-129 et 537 p. Prix : 31 sh. 6.) Ce catalogue est appelé à rendre service non seulement aux habitués de la susdite salle de lecture, mais encore aux bibliothécaires et à tous les travailleurs soucieux de connaître les livres de référence de tous temps et de tous pays les plus autorisés dans chaque département du savoir. Dans le premier volume les ouvrages sont classés par noms d'auteurs, dans le second par ordre de matières.

On sait que les catalogues de la maison Bernard Quaritbh de Londres sont des publications très soignées et très utiles à consulter en raison du grand nombre de livres de prix et de livres rares qui y sont signalés. Le catalogue n° 290, qui a été publié en juin dernier, au prix de 3 sh. 6 d., offre un grand nombre de bibles, d'ouvrages de liturgie et de théologie. Il est abondamment illustré.

L'ouvrage célèbre de MATHEW ARNOLD, *On the study of celtic literature*, parut en 1867. L'on saura gré à M. ERNEST RHYS d'en avoir donné une nouvelle édition à bon marché dans la collection *Everyman's Library*, publiée par la maison Dent et fils (Londres, 1910, XVI-360 p. Prix : 1 Sh.). On trouvera, outre ce traité, dans le même volume, quatre autres courts essais de Matthew Arnold et deux articles de Lord STRANGFORD : *Mr Arnold on Celtic Literature* et *Celtic at Oxford*.

Les éditeurs Smith, Elder et Cie préparent un second supplément du *Dictionary of National Biography*, qui comprendra, en 3 volumes, les biographies des personnages de quelque réputation morts entre les années 1901 et 1910. Cette nouvelle entreprise est confiée à M. SIDNEY LEE. On espère que les trois volumes seront prêts pour le printemps de 1912. L. G.

— En Angleterre, d'où nous est venue l'*editio princeps* des Odes de Salomon, les savants sont loin de laisser dans l'ombre et le silence un document d'une telle valeur. Signalons brièvement quelques articles. M. W. BARNES *(The text of the Odes of Solomon*, JTS, 1910, t. XI, p. 573 et sv.) propose quelques changements dans la traduction anglaise de R. Harris, d'après certaines corrections du texte syriaque en VIII, 3 ; X, 7 et XIX, 1-9. Le même auteur *(ibid.*, p. 615 et sv.) se déclare peu favorable à la thèse de M. Harnack touchant l'origine de ces Odes ; le texte syriaque, remarque-t-il, n'est pas sûr en plusieurs leçons de première importance pour l'opinion défendue par le professeur de Berlin. — Au contraire, c'est à l'avis de ce dernier que se range, presque jusque dans les moindres détails, M. H. A. A. KENNEDY, dans son article : *Harnack on the recently discovered Odes of Solomon* (Exp. T., 1910, vol. XXI, p. 444 et sv.). — Le Rév. R. H. STRACHAN

Digitized by Google

passe déjà à une question pratique en étudiant *The newly discovered Odes of Solomon, and their Bearing on the problem of the fourth Gospel* (Exp. T., 1910, vol. XXII, p. 9 et sv.). Sur l'origine des Odes, il lui suffit de noter que R. Harris et Harnack sont d'accord pour placer la rédaction de la forme actuelle dans le dernier quart du premier siècle. Dès lors, la découverte des Odes marquera dans l'histoire de la critique du IVe Évangile; en effet, ce dernier document n'est plus, désormais, isolé de toute la littérature chrétienne du premier siècle. C'est ce que fait voir une série de passages parallèles groupés sous diverses rubriques empruntées à la théologie, à la langue, à la forme de l'œuvre johannique. Ces rapprochements, qui n'ont pas toujours la rigueur désirable, doivent, en somme, montrer que les prédicateurs chrétiens du premier siècle ne s'attachaient pas scrupuleusement à la lettre des paroles de Jésus; que le IVe Evangile, même dans son Prologue, se comprend par un courant d'idées mystiques au sein du judaïsme contemporain, sans recours à la culture hellénique; enfin, que les Odes confirment, dans une certaine mesure, l'historicité du portrait que Jean trace de Jésus.

— Le Dr A. J. Maclean s'occupe des anciennes constitutions ecclésiastiques dans son récent ouvrage *The ancient Church Orders* (Cambridge, University Press, 1910, in-18, 181 p. Prix : 4 Sh.) Le volume est le premier d'une nouvelle collection, *The Cambridge Handbooks of liturgical study*, destinée aux débutants dans les études liturgiques. M. Maclean avait déjà donné un travail analogue sous forme de conférences adressées au clergé d'Édimbourg (cf. RHE, 1905, t. VI, p. 183). Il a également acquis une compétence spéciale en la matière en préparant son excellente édition anglaise du *Testamentum Domini*. Il était donc bien préparé pour retracer, d'après les *Canons d'Hippolyte* et tous les documents connexes, les détails les plus saillants de la vie ecclésiastique aux temps primitifs, prières quotidiennes, agape, ordinations et baptême, jeûnes et fêtes. Un schéma comparatif permet d'embrasser d'un coup d'œil les points de contact des différents documents entre eux et leurs divergences accidentelles. L'auteur évite de prendre parti dans la discussion Funk-Achelis au sujet de la dépendance mutuelle de ces documents. Mais il croit à l'existence d'un prototype perdu qui pourrait bien avoir été rédigé par Hippolyte. — En somme cette étude très documentée répond bien au but qu'elle s'est proposé et offre un bon travail d'initiation à l'étude des constitutions antiques.

La même collection compte déjà un second volume, de feu M. le Dr J. Dowden, *The Church year and kalendar* (Cambridge, 1910, in-18, xxvi-160 p. Prix : 4 Sh.). C'est un rapide exposé, en neuf chapitres, des origines du calendrier et de ses développements successifs. A la base se trouve le culte local des martyrs particuliers à chaque église. On en parle donc en premier lieu; viennent ensuite les fêtes du Seigneur, de la Vierge, des Apôtres et saints mentionnés dans le Nouveau Testament; les périodes ecclésiastiques, avent, carême, quatre-temps, occupent la dernière portion de l'ouvrage. Le calendrier spécial de l'Église d'Angleterre n'a qu'une mention très brève dans un dernier appendice. L'auteur a, du reste, traité son sujet avec une grande largeur d'esprit, sans trahir trop nettement les préjugés assez habituels chez les anglicans, ses coréligionnaires; nous le remarquons surtout dans les pages consacrées à l'Immaculée Conception. Les notices sur chaque fête sont succinctes, suffisantes cependant pour en donner une idée exacte. Excellente vulgarisation appelée à rendre de grands services. P. de P.

Digitized by Google

— Rapide a été le succès du *Guide to the Celtic Antiquities of the Christian Period preserved in the National Museum, Dublin* de M. George Coffey, dont nous signalions, en avril dernier, la première édition, publiée en 1909 (cf. RHE, 1910, t. XI, p. 395). La seconde édition, portant le millésime 1910, comprend 111 pages au lieu de 95, 19 planches au lieu de 18, 114 figures au lieu de 94. Parmi les pages nouvellement introduites, celles consacrées aux objets scandinaves trouvés en Irlande et aux inscriptions runiques (p. 88-93) sont particulièrement intéressantes.

En avril dernier nous annoncions la mort du Dr John Dowden, évêque d'Édimbourg (cf. RHE, 1910, t. XI, p. 598). On vient de signaler un travail de cet auteur, paru depuis sa mort. Voici qu'un autre ouvrage posthume paraît : *The Medieval Church in Scotland, its Constitution, Organisation and Law* (Glasgow, 1910, xlviii-352 p. Prix : 15 Sh.) Comme le titre l'indique, ce n'est pas le récit des événements qu'il faut chercher ici, mais bien l'histoire des institutions de l'Église d'Écosse au moyen âge (organisation diocésaine et métropolitaine, paroisses, revenus ecclésiastiques, relations de l'Église et de l'État, synodes, droit canonique, etc.). Les institutions ecclésiastiques de cette période, qui va du moment où la chrétienté celtique d'Écosse achève de perdre son particularisme jusqu'à la fin du moyen âge, n'avaient pas encore fait l'objet d'un travail sérieux. Celui-ci sera le bienvenu. L'ouvrage est illustré. Une notice biographique de l'auteur, écrite par sa fille, a été placée en tête du volume ; elle occupe 28 pages. L. G.

— Une cathédrale catholique, — et toute église catholique est une cathédrale en miniature, — est un livre merveilleux pour qui sait le lire ; mais c'est trop souvent pour nous un livre scellé, parce que nous avons perdu la clef de son symbolisme. Le P. M. C. Nieuwbarn, O. P., a voulu précisément y remédier, en écrivant son livre récemment traduit en anglais par le P. J. Waterreus, *Church Symbolism. A treatise on the general symbolism and iconography of the Roman Catholic Church edifices* (Londres, Sands, 1910, in-8, 167 p. 2 Sh. 6 d.). Il étudie en deux parties le symbolisme de l'église elle-même et le symbolisme de l'iconographie ; et son étude, dans la première partie surtout, est très substantielle. Il lui manque pourtant d'avoir dominé d'assez haut la matière. Le travail aurait eu plus d'unité et plus de suite si l'auteur avait insisté davantage sur les principes qui sont à la base du symbolisme, en particulier sur l'idée de l'église matérielle figure de l'Église vivante et plus encore figure du Christ. On regrette également qu'il n'ait pas cherché dans l'Écriture et les Pères cette science du symbolisme qui y est cependant déjà si développée. Il reste malgré cela que son petit livre est un très bon livre, et il est à souhaiter qu'il soit entre les mains de tous les pasteurs pour qu'ils puissent en mettre les enseignements à la portée des fidèles. P. de P.

— Nous avons déjà eu l'occasion de faire connaître l'entreprise scientifique de l'*Alcuin Club* et ses mérites pour l'histoire ecclésiastique d'Angleterre (RHE, 1909, t. X, p. 870-872). Depuis la notice consacrée aux publications parues alors, nous avons reçu le livre de M. Percy Dearmer, intitulé *Fifty pictures of gothic altars* (Alcuin Club Collections, X). In-8, 16 p. et 49 pl. avec explication, plus une illust. hors texte. Londres, Longmans, Green et Cie, 1910. Sh. 21.

L'auteur a collectionné et reproduit ici quarante-neuf figures d'autels

Digitized by Google

gothiques, empruntées à des miniatures de manuscrits existant pour la plupart au British Museum, à Oxford, à Cambridge et dans d'autres bibliothèques anglaises. Ces miniatures représentent souvent des scènes historiques, comme le martyre de saint Thomas Becket ou la « messe de saint Grégoire », mais toutes se rapportent aux cérémonies liturgiques, principalement à la messe, et présentent des dessins ou peintures d'autels gothiques. Les documents datent du XIVe-XVe siècle, exceptés les six derniers qui sont empruntés à des incunables, pour montrer la persistance des anciennes formes architecturales au début de la Renaissance.

Chaque planche est accompagnée d'un texte explicatif, illustrant les détails typiques des formes d'autels et des vêtements liturgiques. L'introduction retrace brièvement l'évolution dans les formes de l'autel gothique. Le but de la collection est d'« offrir des modèles aux architectes et aux autres, concernant l'arrangement et la décoration des églises » (p. 7). Les historiens de l'art et les liturgistes en retireront aussi avantage. L'exécution matérielle de ce volume fait une fois de plus honneur à l'éditeur : les reproductions phototypiques sont fort belles, particulièrement le frontispice, qui reproduit le miracle de saint Gilles, d'après un tableau flamand de la fin du XVe siècle.

John Leland († 1552), bibliothécaire et antiquaire du roi, parcourut pendant huit ans, de 1535 à 1543, l'Angleterre et le Pays de Galles, prenant partout des notes sur la topographie et les antiquités locales, en vue d'une histoire d'Angleterre qu'il n'eut jamais le loisir d'écrire. La première édition de ces notes, celle de Thomas Hearne, ne parut qu'en 1710, sous le titre d'*Itinerary of John Leland*. Une seconde vit le jour en 1768-1770. Depuis lors le besoin s'était fait sentir d'une édition critique, basée sur les papiers de Leland, comportant l'identification des noms de lieux, cartes et tables appropriées. C'est à ce travrail d'érudition que s'est livrée, durant ces dernières années, Miss Lucy Toulmin Smith. Elle publiait, en 1906, un premier volume de l'*Itinerary*. Elle nous donne maintenant le cinquième et dernier (Londres, 1910. Prix : 18 Sh.). Le prix de l'ouvrage entier en 5 volumes est de 3 l. 10 sh. 6 pence.

La *Society for promoting Christian Knowledge* nous donne deux ouvrages sur les églises orientales. Le premier, *The Armenian Church* (Londres, 1910), par l'archidiacre Dowling, traite de la discipline, des rites et de la doctrine de l'Église arménienne, mais plutôt dans leur état actuel que dans le passé. Le second, de M W. A. Wigram, nous offre, sous le titre : *An introduction to the History of the Assyrian Church* (Londres, 1910) une histoire de la chrétienté assyrienne au temps de la domination sassanide, de 100 à 640. Ce second volume contient une carte du patriarcat de Séleucie-Ctésiphon en l'an 410.

M. H. A. L. Fisher esquisse la vie du grand médiéviste que l'Angleterre a perdu en 1907 (cf. RHE, 1907, t. VIII, p. 419) : *Frederic William Maitland, a Biographical Sketch* (Cambridge, University Press, 1910). Maitland ne fut pas seulement un grand historien et un professeur éminent. Ses amis et ses disciples trouvèrent en lui des qualités de cœur qui le leur rendirent extrêmement cher et qui expliquent les profonds regrets dont sa disparition fut suivie. Nous savons gré au biographe de Maitland de n'avoir pas laissé dans l'ombre ce séduisant côté de sa personnalité.

Digitized by Google

L'un des trois collèges qui constituent l'*University of Wales* est à Aberystwyth, un autre est à Cardiff. Outre son université nationale, le pays de Galles va s'enrichir de deux institutions appelées à exercer une grande influence sur la vie intellectuelle de la principauté. La première est la *National Library of Wales* que l'on commence à construire près du collège d'Aberystwyth ; la seconde, le *Welsh National Museum*, qui comprendra diverses sections consacrées à l'histoire naturelle du pays, mais aussi à son histoire politique et sociale, à son commerce et à son industrie, aux antiquités et aux beaux-arts.

La *Library Association* (Association des bibliothécaires) a tenu sa trente-troisième assemblée annuelle à Exeter, du 6 au 10 septembre, sous la présidence du Dr F. G. Kenyon, directeur du British Museum. Les membres et délégués du Royaume-Uni, du Canada et des États-Unis étaient présents au nombre de trois cents. Parmi les sujets traités nous relevons : *Bookbinding in France*, par M. C. J. Davenport, chef du département de la reliure au British Museum, *The Analytic Library Catalogue*, par Miss M. P. Willcocks, *The Public Library and the Teaching of History*, par le professeur W. J. Harte. Il a été décidé que l'assemblée annuelle se tiendrait, en 1911, à Perth et en 1912 à Liverpool.

Au cours de l'année scolaire qui commence, il sera fait à la *School of Irish Learning* de Dublin un cours de langue gothique. Le professeur Marstrander doit continuer ses leçons sur les gloses irlandaises de Wurtzbourg. En juin dernier le Prof. Kuno Meyer a fait, à la même école, un cours de paléographie irlandaise. Il a fait porter ses leçons sur le Ms Rawlinson B. 502 de la Bodléienne, dont il a publié, en 1909, un facsimilé (cf. RHE, 1910, t. XI, p. 166). Ce dernier professeur fait, pendant le premier et le second terme de l'année scolaire 1910-1911, chaque vendredi, une leçon sur l'étude des manuscrits irlandais, à l'*University College* de Londres. Ce cours a été inauguré le 28 octobre.

M. G. G. Coulton, M. A., a donné, pendant le terme de la Saint-Michel, au Trinity College de Cambridge, une série de lectures sur le monachisme depuis S. Bernard jusqu'à la Réforme. Il s'est proposé, d'après le *Guardian*, de discuter les opinions trop favorables émises par quelques historiens sur le monachisme de cette période.

— *Nominations.* — Le Rév. George Milligan a été nommé *regius professor* de théologie et de critique biblique à l'Université de Glasgow. Il est le fils de feu le professeur Milligan qui occupa la chaire de critique biblique à l'université d'Aberdeen.

— *Décès.* — En mai, le Dr Charles Greig Mac Crie, ministre de la *United Free Church of Scotland*, auteur de *The Public Worship of Presbyterian Scotland historically treated* (Cunningham Lectures), *The Confessions of the Church of Scotland, their Evolution in History* (Chalmers Lectures).

Le 1er juillet, le Major Martin Andrew Sharp Hume, professeur d'histoire et de littérature espagnoles au collège de Penbroke à Cambridge. Il laisse une œuvre considérable. La plupart de ses publications eurent pour objet l'histoire espagnole : *Calendar of Spanish State Papers : Elizabeth* (4 vol.), *Henry VIII* (2 vol.), *Edward VI* (en cours de publication), *The Year after the Armada* (1896), *A History of the Spanish People* (1901), *Spanish influence on English Literature* (1905), etc.

Digitized by Google

Le 30 juillet, le Rév. WILLIAM BENHAM. Il naquit en 1831. Il était fils d'un maître de postes de village et exerça, de 1849 à 1852, les fonctions de maître d'école. Le Dr Tait lui conféra la « prêtrise » en 1858. De 1864 à 1873 il enseigna l'histoire moderne au Queen's College de Londres. Il a publié plusieurs ouvrages d'exégèse et en outre : *Annals of the Diocese of Winchester* (1884), *A short History of Episcopal Church in America* (1884), *The Dictionary of Religion* (1887), *Mediaeval London* (1901), *Old St-Paul's* (1901) et, en collaboration avec R. T. Davidson, la vie de l'archevêque Tait, en 1891. Il collaborait assidûment au *Church Times*.

Le 10 octobre, à Cambridge, JOHN WILLIS CLARK, âge de 77 ans. C'était un des hommes les plus en vue du monde universitaire cambridgien. Il laisse : *The Architectural History of the University and Colleges of Cambridge* (1886), *Libraries in the Mediaeval and Renaissance Periods* (1894), *The Care of Books* (1re éd. 1901, 2e éd. 1902). L. GOUGAUD.

Autriche-Hongrie. — L'administration de la bibliothèque impériale de Vienne vient d'entreprendre, sous la direction du chev. M. J. v. KARABACEK, et par les soins du Dr R. BEER, une publication de luxe chez l'éditeur de Leipzig bien connu, K. Hiersemann, destinée à rendre de grands services à l'histoire de l'art et à la paléographie du moyen âge. Sous le titre : *Monumenta Palaeographica Vindobonensia* (Cfr. RHE, 1910. Bibl. p. 256*, n° 4439), quelques manuscrits précieux soit par leur haute antiquité soit par leur valeur artistique seront régulièrement édités en deux séries, chacune comprenant 8 livraisons (au prix de 100 M. chacune) du format 30 × 40 cm. Les codices ne seront pas donnés en entier mais on présentera de chaque ms. un nombre suffisamment nombreux de reproductions pour pouvoir étudier son écriture ; par contre, on trouvera de fidèles reproductions en couleur, de nature à donner l'illusion de l'original. Le premier fascicule est consacré à 16 fragments intéressants du codex 2160* de la bibliothèque de Vienne du *Papyrus d'Hilaire* et à 10 reproductions en couleur du *Psautier de Charlemagne*, tirées du ms. 1861. Les *Monumenta Palaeographica* promettent, on le voit, d'être utiles pour l'histoire religieuse du haut moyen âge. H. N.

— Le Dr A. WEISS, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Gratz, continue la publication de son Manuel d'histoire ecclésiastique. La première partie du second volume vient de paraître : *Historia ecclesiastica*. Tomi secundi pars prior (Gratz et Vienne, Styria, 1910. In-8, VIII-694 p. M. 12). Elle s'étend de Grégoire VII (1073) à l'avènement du Protestantisme (1517). Le premier tome parut en 1907 ; nous en avons donné un compte-rendu dans cette revue (1909, t. X, p. 80-81). L'auteur indique lui-même la cause de son retard à faire paraître ce second tome : la faveur accordée aux débuts de sa publication l'a décidé à remettre son travail sur le métier et à perfectionner son étude des sources et des auteurs. En fait, l'exposé est plus abondant, les notes plus nombreuses. La bibliographie, placée en tête des principaux paragraphes, est plus fournie ; elle constitue un répertoire, sinon complet, au moins très étendu, surtout de la littérature allemande, sur chacune des questions importantes de l'histoire de l'Église. P. D.

— L'année 1909 a été, comme les années antérieures (Cfr RHE, 1908, t. IX, p. 184 ; 1909, t. X, p. 876), très féconde en travaux relatifs à l'histoire du protes

Digitized by Google

tantisme dans les provinces autrichiennes. Un relevé consciencieux et instructif en a été donné dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für die Geschichte des Protestantismus in Oesterreich* (Vienne, 1910. T. III, p. 380-400) par G. Loesche et Ad. Skalsky, *Litterarische Rundschau uber die den Protestantismus in Oesterreich betreffenden Veröffentlichungen des Jahres 1909*. On y trouvera aussi appréciés des travaux généraux d'histoire ecclésiastique, comme la *Kirchengeschichte Oesterreichs-Ungarns* de C. Wolfsgrueber et le *Lehrbuch der Kirchengeschichte* de M. Deutsch. Parmi les études consacrées au protestantisme, signalons le livre de F. Zilka, *Jan Kalvin. Zivot a dilo* (Prague, in-8 de 121 p.), publié à l'occasion du jubilé de Calvin. C'est un bon résumé, fondé sur des bases sérieuses, de la vie et de l'œuvre du grand réformateur; on remarquera surtout le parallèle entre Luther et Calvin et l'examen de leur doctrine respective; pour l'auteur, celui-ci l'emporte en mérites sur celui-là. Au cours de l'année a paru également à Prague le tome troisième du grand travail de J. Bidlo sur l'*Union fraternelle dans son premier exil (Jednota bratrska u prunim vyhnanstoi*. In-8 de 278 p.). M. Bidlo y étudie spécialement l'organisation ainsi que la vie intérieure de cette branche d'une secte luthérienne en Pologne, de 1572 a 1586, et ses rapports avec la même secte établie en Bohême et Moravie. Il a eu soin de consulter les décisions des synodes qui constituent une excellente source d'information pour la connaissance de l'activité de la secte. Un autre travail de valeur est celui de M. Ch. Michgda : *Histoire de l'église évangélique au duché de Teschen* (Teschen, in-8 de xvi-295 p.). L'étude est importante au point de vue de l'histoire religieuse de la Silésie à partir du xviie siècle; elle a été faite d'après les archives de Teschen; la monographie touche, par endroits, à l'histoire de l'enseignement et de la vie sociale de la Silésie à l'époque moderne. H. N.

— Une statistique de la presse catholique tchèque, publiée par l'abbé Thomas Jirousek, donne le titre de 20 journaux catholiques, et de 24 périodiques qui se publient en Bohème, et de 17 journaux et 8 périodiques qui paraissent en Moravie. La presse catholique bohème compte donc 73 publications périodiques. Parmi celles-ci la plus importante est la Revue du clergé catholique (*Casopis katolickeho duchovenstva*), fondée en 1828. La table générale des matières de cette précieuse collection a paru en 1878. Depuis 1905 elle s'est adjoint un supplément latin, les *Slavorum litterae theologicae*, dont nous n'avons pas besoin de faire l'éloge. A. P.

— *Nominations*. — Le Dr P. P. Bliemetzrieder, *privatdozent* d'histoire ecclésiastique à l'université de Gratz, est nommé professeur extraordinaire.

Le Dr F. X. Steinmetser, *privatdozent* à l'université allemande de Prague, est nommé professeur extraordinaire d'exégèse du N. T.

L'Académie impériale des sciences de Vienne a nommé membres effectifs de sa classe de philosophie et d'histoire les professeurs Dr F. Jodl et Dr E. Bormann, de l'université de Vienne.

Belgique.— Dans le récent ouvrage *L'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel*. Étude historique par le R. P. André de Sainte-Marie, carme déchaussé de la province de Flandre (Bruges, Couvent des Carmes, 1910. In-16, 206 p. F. 2), l'auteur s'adresse au grand public; cependant, son livre offre aussi aux historiens un moyen agréable de se faire aisément une idée d'ensemble sur un ordre

Digitized by Google

religieux des plus sympathiques aux âmes pieuses, qui a joué et qui joue encore un rôle considérable dans la vie spirituelle et ascétique de l'Église. Sur les origines de l'ordre et sur divers autres points qui ont jadis soulevé d'ardentes polémiques, l'auteur a suivi les données traditionnelles. Il a d'ailleurs caractérisé lui-même son œuvre de la manière suivante : « Quoique nous n'ayons point négligé les sources proprement dites, ce sont principalement les travaux historiques qui ont fourni les matériaux nécessaires à notre travail. En somme, une chose nous encourage dès à présent, c'est que notre humble notice constitue la synthèse la plus complète, sinon la plus originale, de l'histoire carmélitaine. »

— Le 1er décembre 1910, le R. P. Frédégand Callaey, O. M. C., a subi, avec le plus grand succès, l'épreuve finale du doctorat en sciences morales et historiques devant la faculté de philosophie et lettres à l'université de Louvain.

Comme l'indique le titre : *L'idéalisme franciscain spirituel au XIVe siècle. Étude sur Ubertin de Casale.* (Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 28.) (Louvain, 40, Rue de Namur, 1910. In-8, xxvii-280 p. F. 5.), sa dissertation doctorale traite du mouvement joachimite et rigoriste qui troubla l'Ordre et l'Église entière au tournant du xiiie siècle ; elle s'occupe plus spécialement de la vie et des écrits d'Ubertin de Casale, le meneur des franciscains méridionaux exaltés de cette époque. Adversaire acharné de Boniface VIII, porte-parole éloquent des frères-mineurs rigoristes au concile de Vienne, propagateur infatigable des doctrines joachimites, sa vie entière ne fut qu'un long combat en faveur de l'idéal franciscain primitif, dont il se proclamait l'authentique héritier. Déjà les lecteurs de la RHE (1910, t. XI, p. 482-504 ; 693-727) ont pu se rendre compte des sources, des idées mystico-politiques et de l'influence de l'*Arbor vitae*, le livre étrange dans lequel Ubertin développe ses vues sur l'origine et la situation contemporaine de l'ordre franciscain, sur le processus de son relâchement, sur la décadence universelle qui entraîne le clergé séculier et régulier ainsi que le monde laïque, sur la société parfaite de l'avenir, et enfin sur les événements qui ont jeté l'émoi dans tous les milieux exaltés : l'abdication de Célestin V, l'avènement de Boniface VIII et l'attitude de ce pape vis-à-vis des franciscains spirituels. Dans sa dissertation, le R. P. expose aussi les doctrines dogmatiques et ascétiques d'Ubertin. Afin de faire la lumière autour d'une figure aussi discutée que celle d'Ubertin, le P. Callaey s'est livré à une étude attentive des écrits du spirituel, des sources qui peuvent renseigner sur le milieu dans lequel il grandit, sur les maîtres dont il embrassa les doctrines mystiques, sur sa formation intellectuelle et morale, enfin sur les partisans dont il défendit les tendances et sur les adversaires qu'il combattit.

De l'avis de l'auteur, le résultat qui se dégage de son travail est double. Il y a d'abord un résultat d'ordre personnel, intéressant uniquement Ubertin, qu'il formule comme suit : « Ubertin de Casale, sans être ni l'héritier authentique qu'il se croyait de l'idéal de S. François, ni le fourbe ambitieux copieusement insulté par des adversaires intéressés, fut un homme violent mais sincère qui, autant par tempérament que par système, voulut installer dans le monde une perfection basée sur l'observance d'une pauvreté héroïque et résista fougueusement à ceux qui combattirent son projet » (p. 254). Le second résultat est d'ordre général, car il concerne avant tout l'histoire

Digitized by Google

religieuse et politique du moyen âge : A côté du mouvement juridico-politique, qui, sous Philippe le Bel en France, sous Louis de Bavière en Allemagne, tendit à dépouiller le pape de la suprématie de son pouvoir spirituel au profit du pouvoir temporel, il y eut un mouvement mystico-politique, dont Ubertin fut un des plus ardents protagonistes.

— Sous le titre : *Tabulae capitulares almae provinciae sancti Joseph in comitatu Flandriae Ordinis Fratrum Minorum Recollectorum* (1629-1796) (Publication de la Société d'Émulation de Bruges) (Bruges, L. De Plancke, 1910. In-4, XXV-169 p.), le R. P. AUBAIN HEYSSE, O. F. M., met à la portée des travailleurs des sources d'archives importantes concernant l'histoire des franciscains dans les deux Flandres aux XVIIe et XVIIIe siècles. A la table alphabétique nous lisons de la main de l'auteur la correction d'une erreur assez frappante : p. 159, col. a, au lieu de *Landweer, comm. de la prov. de Gueldre,* lisez *Lamswaard (Lansweerde), comm. de la prov. de Zélande.* Une excellente introduction explique le mécanisme de ces tables ; elle contient aussi une esquisse sur l'histoire des Frères-Récollets en Flandre de 1629 à 1796.

— M. J.-B. STOCKMANS vient de publier d'abondants renseignemens, puisés aux meilleures sources, concernant cinq communes des environs de Lierre ; le beau volume porte le titre : *Geschiedenis der gemeenten Kessel, Bevel, Nylen, Emblehem en Gestel* (Lierre, Taymans, 1910. In-8°, 424 p., cartes et nombreuses gravures. Prix : 5 fr.) Au point de vue de l'histoire ecclésiastique il faut surtout signaler les détails navrants se rapportant à deux époques malheureuses pour ces villages, comme pour toute la contrée : les guerres de religion à la fin du XVIe siècle et la révolution française.

— M. le chanoine AD. DUCLOS a consacré à sa ville natale un imposant volume sous le titre : *Bruges. Histoire et Souvenirs,* avec plans en couleurs, photogravures et vignettes de monuments, tableaux, œuvres d'art, vues anciennes et modernes, la plupart inédits (Bruges, Ch. V. D. Vyvere-Petyt, 1910. In-4, 592 p. F. 10). Toutes les parties de l'ouvrage n'intéressent pas également l'histoire religieuse, mais bien rares sont celles où il n'y ait rien à glaner pour nos études, comme suffit à le montrer le plan d'ensemble : I. Origines du quartier de Bruges. II. Origines et développements de la ville. III. Grandeur et décadence. IV. Le territoire. V. Les habitants. VI. La commune. VII. Le pouvoir. VIII. La sphère d'action de notre magistrature. IX. Le culte, l'enseignement et la bienfaisance. X. L'art et les belles-lettres. XI. Nos places et nos rues, monuments et trésors artistiques ; sites et souvenirs.

Ce sont surtout les trois derniers numéros qui sont les plus importants pour l'histoire ecclésiastique. Ce sont d'ailleurs ceux qui comportent le plus grand nombre de pages.

Dans le paragraphe qui traite du culte, M. Duclos a inséré une intéressante et riche série de statues de la Vierge, vénérées à Bruges. Plus loin, dans la partie consacrée à l'enseignement, il est question notamment de l'enseignement supérieur, mais les efforts tentés au XVe siècle pour établir à Bruges une université ne sont pas rappelés. Signalons ici, parmi les illustrations, la lame funéraire de maître Schelewaert, professeur à Louvain et une page d'impression de Jean Brito, l'imprimeur célèbre.

Le chapitre art et belles-lettres débute par l'architecture. Les travaux

Digitized by Google

antérieurs de l'auteur lui permettent d'aborder cette matière avec maîtrise. Il est question successivement de l'architecture religieuse, civile, monumentale, militaire et de l'art des façades (c.-à-dire de l'architecture domestique). L'auteur retrace ensuite l'histoire de l'école brugeoise de peinture, depuis les débuts du XIVe siècle jusque vers 1660. Il signale aussi les peintres brugeois de l'époque suivante. La sculpture brugeoise, comme il convient, est traitée avec moins d'ampleur, mais les arts mineurs, les arts industriels, puis encore la musique et la littérature à Bruges sont l'objet de notes érudites.

La dernière partie du livre est un guide de la ville, riche en renseignements de toute espèce. On y sent à ce point la science d'un homme qui, depuis quarante ans, étudie sa ville natale avec amour, que l'on néglige d'instinct les notes nombreuses resserrées au bas des pages.

Nous aurions voulu trouver à la fin de ce savant livre un bon *index* alphabétique. M. Duclos ne nous l'a pas donné. Il n'a pas voulu allonger sa publication, déjà étendue, par une liste qui aurait été considérable. En effet chacune des pages de texte aurait fourni un contingent respectable de noms propres et de termes à la liste alphabétique. N'empêche que ceux qui consulteront l'ouvrage regretteront parfois l'absence de celle-ci.

— Huit ans après la publication du catalogue des ivoires etc., M. J. Destrée, en collaboration cette fois avec M. Van den Ven, nous donne le catalogue des cinquante *Tapisseries des Musées Royaux du Cinquantenaire à Bruxelles* (Bruxelles, Vromant, 1910. In-8, 38 p. et 44 pl.). Ce catalogue répond à ce que l'on attend de ses auteurs. Les notices sont claires, précises et complètes et l'introduction condense en quelques pages érudites l'histoire de la tapisserie d'art. Dans cette courte synthèse chacune des pièces appartenant aux Musées vient se ranger à sa vraie place. En parcourant ce joli volume, auquel la maison Vromant a consacré ses meilleurs soins, on regrette qu'il n'ait pas son équivalent pour les autres objets que les Musées du Cinquantenaire renferment. Le conservateur en chef des Musées M. Van Overloop a montré récemment dans le *Bulletin des Musées royaux* que cette lacune malheureuse n'est pas imputable aux seuls conservateurs. R. M.

— Sur la proposition de M. Digneffe, le conseil communal de Liége vient de fonder deux prix en vue d'encourager les études historiques au pays de Liége : 1) un prix quinquennal de 5000 francs destiné au meilleur ouvrage sur l'histoire de la principauté (histoire politique et administrative, institutions, etc.) ; 2) un prix de 1000 francs à conférer au meilleur manuel d'histoire de la principauté de Liége destiné à l'enseignement moyen. Ces prix seront décernés pour la première fois en 1916. Les manuscrits ou les livres devront être adressés, avant le 30 juin 1915, à M. le bourgmestre de la ville de Liége.

— *Nominations.* — M. le chanoine C. Callewaert, président du séminaire de Bruges, a été chargé de donner, à la faculté de théologie de l'université de Louvain, des conférences sur l'histoire de la liturgie. Il a reçu le titre de maître de conférences. — A la Commission royale d'histoire, M. C. de Borman, membre suppléant, a été nommé membre effectif, en remplacement de M. L. Devillers, décédé. MM. E. Hubert et E. Poncelet ont été nommés membres suppléants. — A la bibliothèque royale, M. G. Kurth a été nommé président du conseil d'administration et M. J. Forget, professeur à l'université de Louvain, membre du même conseil.

Digitized by Google

Égypte. — La littérature ecclésiastique néo-grecque n'avait pas de manuel scientifique d'Introduction à l'étude de l'Ancien et du Nouveau Testament. Le prof. Sp. Papageorgios s'est chargé de combler cette lacune en publiant, comme supplément à l'Ἐκκλ. Φάρος une Εἰσαγωγὴ εἰς τὴν παλαιὰν διαθήκην. Alexandrie, 1910. Ce manuel est une compilation dont les matériaux ont été puisés, en grande partie, dans les ouvrages des exégètes protestants.

L'archimandrite Chrysostome Papadopoulos a comblé une lacune dans la littérature ecclésiastique néo-grecque, en écrivant un gros volume sur l'histoire intérieure et extérieure de l'Église orthodoxe grecque de Jérusalem : Ἱστορία τῆς Ἐκκλησίας Ἱεροσολύμων (Alexandrie. Imp. du patriarcat grec, 1910. In-8, xxxii-812 p.). L'auteur était déjà préparé à ce grand travail par les nombreuses dissertations qu'il avait insérées dans Νέα Σιών, Ἐκκλησιαστικὸς Φάρος, Νέα Ἡμέρα ; puis, par la connaissance approfondie des sources de l'histoire du christianisme en Palestine et des travaux des savants catholiques, qu'il cite bien souvent dans les notes de son ouvrage. Les russes, les protestants et les catholiques ont déjà travaillé avec beaucoup d'ardeur à l'histoire chrétienne de la Palestine ; désormais, les grecs, grâce au renouveau de vie de l'école théologique grecque de Jérusalem et à l'activité littéraire de l'archimandrite Chrysostome, ne resteront plus en arrière dans l'étude de la Palestine.

L'ouvrage de l'archim. Chrysostome comprend neuf sections ou chapitres. L'auteur y raconte successivement l'histoire primitive de l'Église de Jérusalem (33-326), la période de son efflorescence (326-451), l'origine et le rôle du monachisme palestinien dans les grandes luttes christologiques du ve au viie siècle (451-638) ; les persécutions et les épreuves subies de la part des arabes (638-1099), pendant les croisades (1099-1291), sous les Turcs (1291-1517); les luttes pour la possession des sanctuaires de la Palestine (1517-1634), la perte de ces sanctuaires et les efforts des patriarches grecs pour les reprendre aux latins (1634-1757), enfin l'histoire contemporaine de l'Église de Jérusalem (1757-1910). La première partie est plus développée et meilleure, au point de vue historique, que la seconde qui tourne parfois à la polémique. Dans la question des lieux saints, le savant archimandrite se laisse guider par ses préjugés antilatins. Le dernier chapitre est surtout intéressant par les renseignements qu'on y trouve sur la confrérie grecque du Saint-Sépulcre, la mission russe de Jérusalem, les causes qui provoquèrent la chute du patriarche Cyrille, en 1872. L'exposé est très agréable : le style, clair, sobre et d'une simplicité élégante. Nous ne pouvons pas partager tous les jugements de l'auteur, mais il est juste de reconnaître qu'il évite les diatribes et les invectives à l'égard de ses adversaires et que son ouvrage, enrichi d'une table détaillée des noms propres, mérite d'être bien accueilli par tous ceux qui s'intéressent à l'étude de l'Orient chrétien.

Mgr Sophrone Evstratiades, métropolite de Léontopolis, a publié en volume les lettres et les fables de Grégoire de Chypre, patriarche de Constantinople (1228-1289) : Γρηγορίου τοῦ Κυπρίου οἰκουμενικοῦ πατριάρχου, ἐπιστολαὶ καὶ μῦθοι. Alexandrie, 1910. In-8, xii-ωβ-233 p. Dans la préface, l'éditeur fait ressortir l'importance de ces pièces, qui nous révèlent la vie intime du patriarche Grégoire, son rôle dans l'Église byzantine de cette époque et beaucoup d'événements accomplis sous son patriarcat. Les lettres

Digitized by Google

sont adressées à l'empereur Andronic Paléologue, à son frère Jean, aux dignitaires de la cour, à des métropolites, évêques, moines, etc. Elles sont au nombre de 212, mais l'éditeur se contente, dans son volume, des 197 lettres des *cod. hist. graecus* 101, et *Philol. graecus* 195 (Nessel) de la bibliothèque impériale de Vienne. Les fables, composées par Grégoire avant son élévation au patriarcat, sont au nombre de 21. A. PALMIERI, O. S. A.

Espagne. — Sous le titre de *Biblioteca Bibliografico-Augustiniana del Colegio de Valladolid, ordenada por el R. P. Antonto Blanco,* vient de paraître un catalogue partiel de la bibliothèque du Collège des Augustins de Valladolid (Tipografia de Jose Manuel de la Cuesta à Valladolid, in-4 de CXIX-630 pages). On y énumère, par ordre alphabétique d'auteurs, les œuvres des pères augustins conservées dans cette bibliothèque, les livres et manuscrits qui, sans être dus à des religieux augustins, traitent de leur ordre

---

Le 25e anniversaire de l'installation des Augustins à l'Escurial a paru à ces religieux une heureuse occasion d'exposer l'œuvre qu'ils ont accomplie dans le *Real monasterio*. En un livre élégamment illustré, intitulé : *Los Augustinos y el real monasterio de el Escorial,* le R. P. RAIMUNDO GONZALEZ étudie *le régime de l'ordre des augustins* pendant ce dernier quart de siècle; le R.P. CONRADO MUINOS analyse *l'œuvre scientifique et littéraire des augustins de l'Escorial;* le R. P. GUILLERMO ANTOLIN donne une monographie de la *Bibliothèque* et le R. P. VICTORIO MARTIN parle des *Réformes artistiques* faites au monastère.

D. RAFAEL ALTAMIRA, inspecteur général de l'enseignement à Madrid, vient de publier le quatrième volume de son *Historia de Espana y de la civilizacion espanola, tomo IV, ilustrado con 98 fotograbados. — Gili editor à Barcelona*; in-12; le tome, 6 pesetas. Cet ouvrage est consacré à l'histoire de l'Espagne au XVIIIe siècle et durant les premières années du XIXe siècle jusqu'à la guerre de l'Indépendance. Une première partie traite de l'histoire extérieure des Bourbons. Dans une seconde partie, l'auteur analyse le mouvement social, politique, religieux et économique en Espagne pendant la même période. Le livre se termine par un index bibliographique des sources, depuis l'âge préhistorique jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Du mouvement scientifique et littéraire provoqué, en Espagne et ailleurs, par le centenaire de Balmès, le fait le plus saillant fut le congrès d'apologétique, qui se tint à Vich, du 8 au 11 septembre. A vrai dire, ce ne fut point un congrès au sens classique du mot, mais simplement une série de lectures de mémoires dans lesquels l'éloquence ne perdit pas toujours ses droits. — L'histoire de l'apologie du christianisme avait été divisée en quatre grandes périodes, comme nous l'avons annoncé dans une précédente chronique (cf. RHE, 1910, t. XI, p. 637). — Le R. P. LEBRETON, chargé de retracer l'histoire de la première période, s'attacha à caractériser la méthode des apologistes de l'ère des persécutions. A la différence des premiers prédicateurs de l'Évangile, les écrivains du IIe et du IIIe siècles ne purent se contenter d'appuyer l'exposition doctrinale sur l'autorité; ils durent recourir à un système de démonstration adapté aux dispositions et aux exigences de leurs contemporains. Aux yeux des païens, ils firent

Digitized by Google

ressortir le caractère rationnel et transcendant de la morale et du dogme chrétiens. Devant les juifs, ils insistèrent sur les points de contact et les affinités entre l'Église et la Synagogue. Enfin, aux édits de persécution, ils opposèrent des arguments puisés dans la législation romaine elle-même. L'actualité des applications qui découlaient de ce mémoire en fut un des principaux attraits. M. RAUSCHEN, professeur de l'université de Bonn, ne put lire, faute de temps, que des fragments de son travail sur les Pères grecs et latins. Il réussit néanmoins à intéresser vivement son auditoire en montrant tour à tour aux prises avec des hérésies diverses, et chacun marqué de ses traits distinctifs, saint Jérôme, Origène, saint Cyrille d'Alexandrie, Eusèbe de Césarée et saint Augustin. — L'apologétique des scolastiques fut présentée par le R. P. LOZANO, O. P. Il lut seulement la première partie de son rapport, qui traitait de l'exposé et de la valeur du système apologétique des maîtres scolastiques. — Le R. P. NEBREDA, C. M. F., avait assumé la tâche délicate de parler de l'apologétique depuis le concile de Trente jusqu'à nos jours. Il mit en relief quelques grandes figures d'apologistes des trois derniers siècles, notamment celles de Bellarmin et de Bossuet, entre lesquels il établit un ingénieux parallèle. Au grand regret de tous, il ne dit pas un seul mot des principales formes de l'apologétique contemporaine. — Pour donner une idée du mouvement intellectuel produit par le centenaire de Balmès nous indiquons rapidement ceux des travaux présentés au congrès, qui ont quelque rapport avec l'histoire ecclésiastique : *Note sur la convocation des huit premiers conciles œcuméniques*, par le chanoine J. FORGET, de Louvain ; *De modo et via quibus origo divina revelationis christianæ criteriis internis demonstrari possit et debeat*, par le Dr WEBER, de Fribourg ; *Magisterio de la Iglesia*, par M. MASIP ; *Sancti Petri primatus et prerogativæ ex archeologiae testimoniis*, par le R. P. SCAGLIA, O. C. R. ; *Sugli argumenti che puo ricavare l'apologetica cattolica dei monumenti delle catacombe romane*, par L MARUCCHI, de Rome ; *L'apologia del christianismo en els monuments catalans*, par M. l'abbé GUDIOL, de Vich ; *Die protestantische Religionsphilosophie in Deutschland beim Auftreten von Jacob Balmes*, par M. THECLE, de Halle ; *L'apologetica, la Chiesa et l'Italia*, par M. CAPPELLAZZI, rédacteur de la *Rivista di apologia cristiana*, de Trévise ; *De apologia in Hollandia*, par les PP. SMIT et MICKLINGHOFF, O. P., de Huissen ; *Comunicacion sobre los apologistas igualadin*, par M. LLADÓ ; *El Rmo é Ilmo P. Fr. Raimundo Strauck y Vidal, apologista mallorquin*, par M. TRUYOLS, de Manacor ; *Un apologista mallorquin, Amer y Cervera*, par M. MIRALLES ; *Noticia de algunos apologistas seglares contemporaneos de Balmes*, par M. RUBIO Y LLUCH, de Barcelone ; *La apologética en Portugal*, par le R. P. CASTANO, O. P. ; *Esencia del lulismo*, par le chanoine BOVÉ, d'Urgel ; *Un nuevo sistema cientifico puesto al servicio de la apologética moderna*, par M. HUGUET, d'Urgel (il s'agit dans ce travail, de la méthode de démonstration de Raymond Lulle). — Il convient de signaler, comme dernier écho du centenaire, la fondation d'une BIBLIOTHÈQUE BALMÉSIENNE, qui formera une section de la bibliothèque de l'évêché de Vich et qui comprendra toutes les éditions des œuvres de Balmès, ainsi que les ouvrages consacrés au grand apologiste espagnol.

Enfin un comité d'études historiques vient d'être établi à Madrid (Plaza de Bilbao, 6), sous le nom de *Junta para ampliacion de estudios y investigaciones cientificas*. Le décret officiel lui confère les attributions suivantes :

Digitized by Google

1° préparer des éditions critiques de documents inédits; publier des glossaires, des monographies et, d'une façon générale, diriger des recherches relatives aux sources de l'histoire d'Espagne; 2° organiser des missions scientifiques, des fouilles et des explorations; 3° entretenir des relations avec les groupes étrangers qui s'occupent de questions du même genre; 4° former des bibliothèques spéciales; 5° proposer au ministre de l'instruction publique des demandes de subvention et un plan d'études annuel. Aussitôt après sa création, la comité a inauguré une sorte de *séminaire d'histoire*. Les professeurs n'y donnent, à proprement parler, ni cours ni conférences; leur rôle est plutôt d'amorcer et de guider les recherches des travailleurs. Ainsi, cette année, les questions suivantes sont mises à l'étude : *Les institutions sociales et politiques de Léon et de Castille*, sous la direction de M. Hinojosa; *L'art médiéval espagnol*, sous la direction de M. Gómez Moreno; *Les origines de la langue espagnole*, sous la direction de M. Menendez Pidal; *Études sur Fray Luis de Léon*, sous la direction de M. Menéndez y Pelayo; *Méthodologie de l'histoire*, sous la direction de M. Altamira; *Les investigations des sources pour l'histoire de la philosophie arabe espagnole*, sous la direction de M. Asin y Palacios; *Les sources des institutions sociales de l'Espagne musulmane*, sous la direction de M. Rivera.

Pour encourager les études historiques, le gouvernement espagnol vient d'offrir des subsides et sa protection officielle à la Société libre d'études américanistes. En juin dernier, il créait à Rome une école espagnole d'histoire et d'archéologie. Au programme d'une assemblée générale convoquée à l'effet de proposer et de discuter toutes les réformes utiles à la culture nationale, une large place fut réservée à la réorganisation des bibliothèques, à l'enseignement pratique de la paléographie, de l'épigraphie et de la numismatique dans les dépôts d'archives nationales ou régionales, ainsi que dans les musées archéologiques.

Plusieurs discours d'ouverture, à la rentrée des universités, ont touché des questions d'ordre historique. A Valence, le Dr Riva a exposé l'histoire de l'université valencienne pendant la guerre de l'Indépendance (1808-1815). A Grenade, le Dr Gaspar a commenté les derniers traités intervenus entre Ferdinand le catholique et Boabdil, d'après des pièces jusqu'ici inconnues de la correspondance particulière échangée entre les deux princes au sujet de la reddition de Grenade.

A l'occasion du septième centenaire de la bataille de Las Navas de Tolosa, l'assemblée provinciale de Navarre met au concours, pour le mois de juillet 1912, des études sur les sujets suivants : I. *Collection des diplômes du roi Sancho VII el Fuerte*. Chaque document portera en tête son numéro d'ordre avec le lieu et la date de son expédition, et, à la fin, l'indication de l'endroit où se trouve l'original. Prix : 2500 pesetas II. *État social du royaume de Navarre sous le règne de D. Sancho el Fuerte*. Prix 5000 pesetas. III. *Histoire militaire de la bataille de Las Navas de Tolosa*. Prix : 2500 pesetas.

— *Nominations*. — La *Real academia de la historia* a nommé membres correspondants : D. Roque Juan Chabret y Bruch à Sagunto; D. Ricardo del Arcos, à Huesca; D. Mariano San Juan Moreino, à Santisteban (Jaen); M. Charles Bratti, à Copenhague; M. Joseph Déchelette, à Roanne; Mgr Victoriano Guisasola, archevêque de Valencia.

Digitized by Google

— *Décès.* — D. Carlos Rau de Vier, à Saragosse ; D. Leandro de Saralegui y Medina, au Ferrol : D. José Villa-Anil y Castro, à Huesca ; D. Roman Garcia Soria, à Uclès, tous correspondants de la *Real academia de la historia*. Le dernier collaborait assidûment au bulletin de cette société. Il dirigea d'importantes fouilles archéologiques et fit d'heureuses découvertes ; les plus célèbres firent retrouver des monuments qui permettront d'établir l'emplacement de l'ancienne ville de Ségorbe. Paul Sicart.

France. — Deux nouvelles livraisons, la 4e et la 5e, du *Dictionnaire apologétique de la foi catholique* (col. 961-1280 et 1281-1600. Paris, Beauchesne, 1910) ont paru. Elles font autant d'honneur à la courageuse initiative et à l'intelligente direction de M. l'abbé Adhémar d'Alès qu'à la science de ses collaborateurs. Du mot *Dieu* au mot *Évangiles*, elles ne comprennent pas moins de vingt-quatre articles, parmi lesquels on remarquera surtout, au point de vue de leur valeur intrinsèque comme de leur étendue, ceux sur *Dieu*, le *Dogme catholique*, l'*Église*, l'*Égypte*, l'*Épigraphie*, l'*Esclavage*, l'*Eucharistie* et l'*Épiclèse eucharistique*. Il est plusieurs de ces monographies dont chacune embrasse la matière d'un volume de grosseur ordinaire.

Les auteurs se sont visiblement et justement préoccupés avant tout des difficultés d'ordre exégétique ou philosophique qui sont à l'ordre du jour. C'est ainsi qu'en établissant la démontrabilité et les preuves de l'existence de Dieu, le R. P. Garrigou-Lagrange rencontre les principales objections, banales ou raffinées, des kantistes, des positivistes, des empiristes, des anti-intellectualistes bergsoniens, etc. Un grand nombre des articles appartiennent, en tout ou en partie, au domaine de l'histoire. Tels, outre quelques-uns déjà nommés, les articles *Dimanche, Dîmes ecclésiastiques en France, Dispenses, Divorce des princes, Dolet, Droit divin des rois, Droit du seigneur, Élections épiscopales de l'ancienne France, Enfance (criminalité de l'), État* et *Culte d'État*. Mais, de plus, l'histoire de chaque question doctrinale n'a pas été négligée, et, partout, il a été tenu un compte raisonnable des prescriptions de la méthode historique. M. de la Brière, avant d'aborder l'exposé des notes ou « signes d'identité de la véritable Église », traite à fond de « l'Église hiérarchique dans l'Évangile », puis « de l'Église hiérarchique dans la chrétienté primitive ». A propos du *Dogme*, le R. P. Pinard a eu raison d'accorder une attention très spéciale au développement dogmatique, et M. l'abbé Lebreton étudie longuement et méthodiquement « l'Eucharistie d'après la tradition ». L'article *Esclavage* est signé par M. Paul Allard, et cette signature rend tout éloge superflu. Les articles *Égypte* et *Épigraphie* sont également dus à deux spécialistes : le premier, à un coptisant, le R. P. A. Mallon ; le second, au R. P. L. Jalabert, professeur à l'université de Beyrouth.

Inutile de refaire la comparaison, qui a déjà été faite, entre la « 4e édition » du *Dictionnaire apologétique* et les précédentes. Dans les deux fascicules que j'ai sous les yeux, la moitié des titres mêmes sont nouveaux ; et quant à ceux qui sont anciens, il suffit de jeter un coup d'œil sur la plupart d'entre eux (*Égypte, Esclavage*, etc.), pour constater que le fond en est aussi neuf que le signataire. En réalité, le directeur actuel, M. Adhémar d'Alès, est presque trop modeste en annonçant au public une « 4e édition entièrement refondue » du travail de Jaugey. Son œuvre est plus qu'une réédition, plus qu'une refonte, celle-ci fût-elle entière et radicale ; c'est, sous le titre du recueil primitif, un autre recueil, où les sujets ont été choisis, développés, présentés

Digitized by Google

et mis à jour d'après toutes les exigences de la science contemporaine. Certains lecteurs pourraient être surpris, tout d'abord, de ne point rencontrer, au mot *Épiscopat*, une étude sur les origines de cette institution. Mais la chose n'est que différée, et de peu : on nous la promet au mot *Évêques ;* et ce terme trouvera vraisemblablement place dans la prochaine livraison, après les *Évangiles canoniques*, par M. Lepin, dont nous avons déjà ici le commencement. J. F.

— Dans la *Revue biblique internationale* (nouv. sér., 1910, t. VII, p. 483 et sv.), Mgr P. Battifol et M. J. Labourt entreprennent ensemble l'étude des problèmes philologiques, historiques et exégétiques posés à la critique contemporaine par les *Odes de Salomon*. Les débuts nous donnent une bonne traduction française des vingt premiers chants ; elle sera continuée et n'est encore accompagnée que de brèves annotations philologiques, avec quelques essais de restitution de certains mots ou passages du texte. Telle sera la part de M. Labourt à l'œuvre commune ; Mgr Battifol composera l'introduction et le commentaire historiques.

— De son côté, le R. P. Lagrange, en rendant compte de la publication Flemming-Harnack que l'on connaît (*ibid.*, p. 593 et sv.), formule de prudentes et justes réserves au sujet de l'opinion embrassée par le professeur de Berlin et manifeste plutôt des préférences pour l'origine chrétienne des Odes. On notera les deux points touchés dans la dernière phrase : « Le syriaque est une traduction du grec *qui n'était peut-être pas la langue originale* ; mais il est bien permis de juger que M. Harnack *s'est trop hâté de bâtir une théorie sur un fondement très léger.* »

— Le problème de la résurrection de Jésus-Christ est, aujourd'hui comme au temps de S. Paul, de toute première importance pour la foi chrétienne ; en se consacrant à l'étudier et à le soumettre à une critique aussi scientifique que sérieuse, on ne perd ni son temps ni ses peines. Rien d'étonnant donc à ce que l'excellente *Bibliothèque apologétique* (Paris, Beauchesne) ait réservé un volume spécial à cette question. Dans son travail : *La résurrection de Jésus* (1910. In-8, 404 p. F. 3,50) M. l'abbé E. Mangenot se tient exclusivement sur le terrain de la critique et de l'histoire. N'est-ce pas avant tout *le fait* qu'il s'agit d'établir solidement ? L'auteur a cent fois raison de penser et d'écrire que sur certains esprits formés à des disciplines critiques qui diffèrent de la théologie pour la méthode et la nature des arguments employés, la pointe des raisons fournies par les théologiens catholiques pour la démonstration du dogme de la résurrection de Jésus vient s'émousser. Avant l'interprétation philosophique ou dogmatique, la parole est à l'histoire. En ce qui concerne le fait de la résurrection, le premier témoignage, très voisin de l'événement même, est celui de S. Paul ; puis, viennent les attestations évangéliques. C'est dans cet ordre, qui tient compte de la chronologie actuelle, et, à ce qu'il semble, réelle des écrits du N. T., que M. Mangenot range et consulte ses sources.

S. Paul tient déjà de la tradition chrétienne et apostolique sa connaissance certaine et sa doctrine féconde de la résurrection, avec ses préliminaires indispensables : la crucifixion, la mort et l'ensevelissement. La circonstance du troisième jour a la même origine ; l'appel aux prophéties, aux Écritures, ne porte pas sur elle et n'empêche pas que le témoignage de l'Apôtre touchant la résurrection repose sur une tradition proprement et uniquement historique.

Digitized by Google

L'auteur examine ensuite et cherche à identifier les six apparitions du Christ ressuscité mentionnées au ch. XV de la Ire Épître aux Corinthiens : elles ne se prêtent nullement à l'explication qu'en prétendent donner les diverses théories modernes sur l'hallucination, la subconscience, etc. Ce sont des faits extérieurs, dans la production desquels la foi en la résurrection n'a été pour rien, puisque, tout au contraire, ils sont eux-mêmes le fondement historique de cette foi. Il faut donner une attention spéciale au ch. III qui, tout en restant historique, étudie la pensée de S. Paul sur la nature du corps ressuscité et apparu. — La seconde partie de l'enquête s'impose ; car l'école des critiques dits indépendants met l'Apôtre en contradiction avec les évangélistes au sujet du tombeau trouvé vide, de la durée et du nombre des apparitions, de la nature du corps glorifié après la résurrection. Touchant chacun de ces points, M. Mangenot reprend avec une patience inlassable et un soin scrupuleux sa minutieuse enquête. Nous ne pouvons, on le conçoit, en relever ici les mille détails. L'ordonnance générale du travail, que nous avons notée, suffit pour garantir la solidité de la conclusion, si l'on ajoute que le plan est réalisé dans les meilleures conditions scientifiques. On se plaît à retrouver, dans ce nouvel ouvrage, les qualités signalées et louées à propos des travaux précédents du savant professeur : une information très ample, une loyauté parfaite à l'égard des opinions rejetées, une grande netteté dans les solutions proposées et défendues, et partout, une critique prudemment mais sainement orthodoxe. Cette étude, à laquelle viennent s'ajouter deux appendices, l'un sur la crucifixion et l'autre sur l'ascension de Jésus, rappelle par tous ses côtés les livres si justement appréciés de M. Lepin. C'est là l'apologétique vraiment scientifique, sérieuse et solide, la seule que l'on doive souhaiter et que l'on puisse espérer féconde et efficace dans les temps actuels.

— Aux facultés catholiques de Lyon, MM. Jacquier et Bourchany ont donné chacun, dans le courant de l'année 1910, quatre conférences apologétiques qu'ils impriment en un volume : *La résurrection de Jésus-Christ. Les miracles évangéliques*. Paris, Lecoffre-Gabalda, 1911. In-8, XXI-312 p. F. 3,50. La première série traite la question à laquelle M. Mangenot s'est appliqué dans l'ouvrage précédemment recensé. C'est aussi à établir, au point de vue critique et historique, la réalité du fait que M. Jacquier a visé. Il y réussit par le procédé habituel : après un exposé clair et rapide sur la valeur historique des documents : Évangiles, Actes, Épîtres pauliniennes, ceux-ci sont consultés soigneusement au sujet de la mort et de l'ensevelissement de Jésus, de sa résurrection et de ses apparitions à ses disciples; l'auteur n'oublie même pas les évangiles apocryphes. Puis, l'étude s'applique à la foi des apôtres en la résurrection du Seigneur, comme elle apparaît par les Actes et les Épîtres de S. Paul. La quatrième conférence expose et discute les systèmes rationalistes, ceux surtout qui sont d'une attristante actualité. Reproduisant son travail tel qu'il a été proposé à son auditoire, M. Jacquier n'a pu l'accompagner de l'appareil d'une érudition cependant très réelle et irréprochable. Ceci noté, il mérite tous les éloges que nous avons décernés à M. Mangenot. — Les conférences de M. Bourchany, plus immédiatement apologétiques en quelque sorte, n'entrent pas dans les cadres de la RHE. Contentons-nous d'en transcrire les titres assez significatifs par eux-mêmes : Réalité historique des faits miraculeux rapportés par les Évangiles; caractère surnaturel des faits et réfutation des explications naturelles qui en ont été

Digitized by Google

proposées; valeur démonstrative des faits en faveur de l'affirmation personnelle de messianité et de filiation divine émise par Jésus; la sainteté incomparable de Jésus, miracle d'ordre moral. L'exposé donne, par exemple, plus d'une excellente leçon de saine méthode dans la critique et l'interprétation des textes et des faits. — Cet ouvrage a sûrement sa place marquée dans toutes les bibliothèques apologétiques.

— Dans son bel ouvrage sur *Nazareth et ses deux églises de l'Annonciation et de saint Joseph* (Gr. in-8, de XIII-200 p., Paris, Picard, 1910. F. 6), le R. P. VIAUD, gardien du couvent de l'Annonciation, publie d'une façon simple et claire le résultat de vingt années de recherches assidues et de fouilles méthodiques. Le texte est illustré de 94 figures, 27 fac-simile de marques de tâcherons et d'une série de fragments sculpturaux. Après avoir exposé le caractère et le but de son travail, l'auteur examine, dans un premier chapitre, si le souvenir des demeures de la sainte Vierge et de saint Joseph a pu se conserver pendant les trois premiers siècles, jusqu'au jour où le Comte Joseph de Tibériade obtint de l'empereur Constantin, ainsi qu'il le raconta lui-même à saint Épiphane, en 359, « l'ordre de bâtir au Christ des églises dans les bourgs et les villages des juifs..... surtout à Tibériade, à Diocésarée qui est aussi Séphoris, à Nazareth et à Capharnaüm ». Ces souvenirs ont pu se conserver dit le P. Viaud, malgré l'ostracisme dont les juifs frappaient les chrétiens, principalement dans ces villes; et les ordres impériaux ont pu être exécutés malgré l'opposition constante des juifs. Si non, Joseph de Tibériade aurait dû en parler à S. Épiphane et celui-ci n'aurait pas manqué de mentionner le fait. — Un second chapitre passe en revue les textes très rares qui nous parlent des deux églises de Nazareth et rassemble les indications qu'ils nous fournissent sur l'état des sanctuaires, soit avant, soit après leur destruction, jusqu'à l'année 1620, date où les religieux de Terre Sainte s'établirent définitivement à Nazareth. — Dans les chapitres III et IV, on expose méthodiquement les résultats des fouilles faites dans les deux églises de l'Annonciation et de saint Joseph et enfin les chapitres V, VI et VII sont consacrés à comparer la documentation littéraire fournie par le deuxième chapitre, avec les faits archéologiques recueillis dans le chapitre III. Le plan, comme on le voit, est bien conçu. Tout au plus, pourrait-on reprocher à l'auteur de ne pas avoir fusionné les chapitres II et V, ce qui l'eût dispensé de reproduire deux fois les indications fournies par les textes. Le troisième chapitre est essentiel dans cet ouvrage, étant donné que le P. Viaud s'est proposé avant tout de classer les résultats obtenus, sans soulever aucune question irritante, sans prendre part à aucune discussion. Il n'a pas voulu faire œuvre de science, dit-il modestement, c'est pour les pélerins qu'il a travaillé, et c'est pour eux qu'il écrit. Mais le travail dépassera les intentions de son auteur, et il sera certainement le bienvenu auprès des archéologues et des savants. C'est en effet, la magnifique basilique du XIIIe siècle, celle qui faisait l'admiration des croisés et que saint Louis a visitée dans toute sa splendeur, que le savant religieux a retrouvée dans tous ses éléments essentiels : façade et première partie de la basilique, chevet, disposition du sanctuaire de l'Annonciation dans les 5e et 6e travées de la basilique des croisés. L'église actuelle, bâtie en 1730 et allongée de deux travées en 1879, a été élevée en travers de l'église médiévale. L'église des croisés était richement ornée, comme le montrent les cinq chapiteaux d'une extraordinaire beauté découverts par le P. Viaud et classés au troisième

Digitized by Google

quart du XIIe siècle par M. de Lasteyrie (Appendice I, p. 149-167). Mais on ne s'arrête pas à la basilique médiévale : des faits archéologiques d'une autre nature, appuyés par des renseignements littéraires, permettent à l'auteur de conclure à l'existence d'une basilique plus ancienne, attribuée au IVe siècle et qui serait sans doute l'église construite par Joseph de Tibériade. Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour juger de la valeur de ces déductions. Il est à peine question de la *Santa Casa* de Lorette au cours de toutes ces recherches. L'auteur a toujours aimé la tradition de Lorette et c'est avec l'espoir secret de la défendre qu'il commença, en 1889, l'étude du Sanctuaire. Il avoue toutefois que ses fouilles ne lui permettent guère d'apporter dans le débat de nouveaux éléments, qu'il est impossible de se faire actuellement une idée exacte de la disposition ancienne des lieux et qu'une étude plus complète du sanctuaire ne pourrait se faire qu'en détruisant tout ce qui le recouvre aujourd'hui, c'est-à-dire non seulement le pavement, mais les escaliers et les voûtes (*préface*, p. IX-XI). Nous avons déjà signalé une annexe importante du volume, où l'on étudie dans le détail les chapiteaux historiés de Nazareth et où est reproduite une longue lettre de M. de Lasteyrie à l'auteur, au sujet de ces chapiteaux. Un second appendice rend compte des fouilles pratiquées dans l'église de Ste Anne à Séphoris, et de la découverte dans cette église d'une antique mosaïque à inscription hébraïque que M. Clermont-Ganneau à interprétée dans une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 8 octobre 1909.

É. TOBAC.

— Dans notre Bibliographie, nous signalons divers opuscules, publiés à la librairie Bloud et Cie, de Paris, dans la collection *Science et religion*. Viennent en outre de paraître quelques volumes en dehors de cette collection : R. COUZARD, *Sainte Hélène*, avec une lettre-préface de Mgr de Vauroux, évêque d'Agen (1911. In-8, IX-240 p. F. 3.) : l'auteur, au courant de la méthode critique, s'est cependant départi de la rigueur scientifique ; L. DAVID et P. LORETTE, *Histoire de l'Église*, avec préface de Mgr A. Baudrillart (1910. In-8, VIII-285 p. F. 3). Comme le dit avec justesse Mgr Baudrillart, ce n'est pas un manuel à l'usage des séminaires, mais un précis classique à l'image des livres d'histoire profane dont se servent les élèves des collèges libres et des lycées ; A. DUFOURCQ, *L'avenir du christianisme*, 1e partie. *Le passé chrétien. Vie et pensée. V. Époque méditerranéenne. Histoire de l'Église du IIIe au XIe siècle. Le christianisme et les barbares*. 3e édit. refondue (1911. In-8, 351 p. F. 3,50). La RHE reviendra sur cet important travail dans un prochain numéro.

— Dans la collection *Les Saints*, on lira avec intérêt et non sans profit la monographie consacrée par M. A. REGNIER à *Saint Léon le Grand* (Paris, Lecoffre-Gabalda, 1910. In-8, 210 p. F. 2). Sans prétendre à l'originalité, soit dans le plan de l'ouvrage, soit dans le détail des développements que sa réalisation comportait, l'auteur a bien dessiné la figure de ce grand pontife. Les traits caractéristiques en sont presque exclusivement empruntés au tableau de la situation de la société civile et de la société religieuse à cette époque, pleine de dangers et de troubles, du Ve siècle. Il fallait s'y attendre, vu la nature des sources, qui se rapportent toutes à l'activité du saint pape dans l'exercice de sa charge ; on doit également s'en réjouir, car c'est là une garantie d'objectivité. Et de fait, nous ne rencontrons pas, dans le travail de

Digitized by Google

M. A. Regnier, les considérations aussi pieuses peut-être que longues et tout hypothétiques qui suppléent au silence des monuments historiques dans certaines publications hagiographiques rédigées d'après des thèmes connus et invariables. La meilleure méthode est celle qui montre les saints dans leurs occupations extérieures et journalières. A la suivre, M. R. a pu donner à son opuscule le caractère d'une véritable *Vie*, pleine d'action et d'intérêt. Il a également trouvé et saisi l'occasion de retracer plus d'une page de l'histoire du monde chrétien oriental et occidental, en particulier les péripéties de l'origine et des premières luttes des hérésies eutychéenne et monophysite. Quant à ce dernier point, on doit regretter que l'auteur n'ait pas tenu compte des sources syriaques ou, du moins, des travaux récents qui les ont utilisées. La grandeur du héros n'en eût été aucunement diminuée et l'exposé historique y eût gagné beaucoup en exactitude et en actualité.

— P. Mahler. *La chartreuse de Vauvert et l'hôtel de Vendôme.* Souvenirs évoqués à propos de l'école des Mines. (Paris, Librairie polytechnique, Ch. Beranger, 1909. In-8, 59 p. avec 2 gravures et 5 plans). Extrait du *Bulletin de la Société historique du VIe arrondissement.* Cette luxueuse plaquette mérite d'être signalée. Dans sa brièveté très pleine, elle fournit beaucoup de renseignements sur la fondation, la vie, les progrès et la ruine d'un des grands établissements religieux de Paris. Établis par S. Louis, en 1257, à Vauvert, auprès de la porte Gibard, les chartreux transformèrent ce quartier jusque là infesté de truands. Leur église fut achevée en 1325. M. Mahler décrit leur couvent et expose les modifications successives de leur domaine. En 1790 il comprenait, auprès du jardin actuel du Luxembourg, un grand enclos de 76 arpents et 297 toises (environ 341.900 mètres carrés) où le public masculin pouvait se promener à son gré. Dans ce couvent, riche de 155.471 livres 5 sous 7 deniers de revenu, grevé de 51.530 livres de charges, vivaient vingt-sept pères, quatre frères, un chirurgien, un architecte et trente-trois domestiques. Les moines demeurés fervents protestèrent contre leur dispersion et leur spoliation. Leur jardin et leur couvent mis en vente ne trouvèrent pas d'acquéreur solvable ; c'est ce qui permit à l'administration impériale d'y pratiquer les larges percées des quartiers du Luxembourg et de l'Observatoire. Les ruines de la Chartreuse, que Chateaubriand décrivait magnifiquement dans le *Génie du christianisme*, disparurent quelques années plus tard. En bordure de leur domaine les chartreux avaient construit ce que nous appellerions des maisons de rapport ; la plus belle fut louée à divers grands personnages, parmi lesquels la duchesse de Vendôme (bail du 26 sept. 1714) dont le nom resta à l'hôtel. C'est là qu'est installée en partie l'École des Mines de Paris, et c'est, avec la petite rue des Chartreux, le seul souvenir qui reste dans la capitale d'une communauté célèbre.

Marc Dubruel, S. J.

— Les *Annales de l'Est* (1910, 24e année, fasc. 2) publient une intéressante étude de M. A. Collignon : *Le mécénat du cardinal Jean de Lorraine (1498-1550)* (Nancy, Berger-Levrault. In-8, 175 p., 1 planche). Le cardinal Jean de Lorraine est le type du prélat mondain de l'époque qui précède immédiatement le concile de Trente. Sa nomination comme évêque coadjuteur à l'âge de trois ans ouvre bien la longue liste des évêchés et des abbayes qui lui seront confiés : « jamais prélat ne réunit peut-être plus de bénéfices » (p. 13), ce qui ne l'empêcha pas de vivre habituellement à la cour des rois

Digitized by Google

de France. Riche, largement généreux, fastueusement dépensier (p. 32), de mœurs légères, le cardinal répandit sa munificence sur les humanistes, qui à leur tour le comblèrent d'éloges ; et cependant son souvenir est presque effacé de l'histoire : c'est qu'il fut éclipsé par son neveu le cardinal Charles de Lorraine. Après une courte biographie de ce représentant de la famille des Guises, M. Collignon nous fait connaître son mécénat : à côté de versificateurs peu connus, les plus grandes célébrités de l'époque participent à ses dons princiers : Érasme eut sa part des largesses et fit appel au puissant cardinal pour se défendre contre la Sorbonne. Ce livre, d'une lecture agréable, nous fait entrer dans ce monde étrange qui s'amuse, qui se berce au son de vers sans inspiration, qui semble ignorer les périls qui menacent la religion et la société et qui n'admet de réformes que pour les autres.

— La publication récente de la correspondance de Mgr Gay a inspiré à M l'abbé G. de Pascal l'idée d'esquisser la biographie de l'illustre écrivain dans la collection : *Les grands hommes de l'Église au XIXe siècle*, t. XVI *(Mgr Gay, évêque d'Anthédon, auxiliaire du cardinal Pie, d'après sa correspondance*. Paris, Librairie des Saints-Pères, 1910. In-8, 144 p. F. 2). Mgr Baunard appelle Mgr Gay le premier de nos auteurs ascétiques contemporains. M. de Pascal s'attarde surtout à nous montrer l'œuvre de l'illustre évêque comme prédicateur, publiciste et apologiste. Nous entrevoyons aussi dans ces pages les grandes lignes de son caractère. Sa correspondance est une véritable autobiographie : l'âme de son auteur s'y révèle d'une manière vivante.

P. D.

— *Académie des inscriptions et belles-lettres*. — Le 9 septembre, M. Michel étudie le protévangile de Jacques disposé, dans un manuscrit syriaque du VIIe ou VIIIe siècle, en trois parties et en fixe la composition à une époque qui ne serait pas antérieure au VIe siècle, contrairement à l'opinion commune qui la fait remonter au IIe siècle. Il s'appuie sur ces faits que Justin est le plus ancien qui connaisse la composition, qu'Origène ne cite que la première partie et que Grégoire de Nysse n'en mentionne que deux. Il remarque que la mention des trois rois mages n'apparaît pour la première fois que dans les *Excerpta Barbari*, du VIe siècle.

Le 23 septembre, M. Cagnat communique la photographie d'une inscription chrétienne du Ve ou VIe siècle découverte à Vieux, en Calvados, et célébrant la mémoire de *Castinus*. M. M. Besnier, qui l'a commentée, fait remarquer l'expression *fuit in corpore*, annonçant la vie immortelle après la vie du corps.

Le 30 septembre, M. Prou montre que la formule *in corpore*, dérivée du texte de saint Paul : *dum sumus in corpore*, fut usitée dès le IVe siècle et qu'elle se rencontre dans deux inscriptions : l'une, à Milan (Ve siècle), l'autre, en Espagne (VIIe s.). La formule *in corpore requiescit* est employée dans les chartes mérovingiennes pour désigner les églises où reposent les corps saints; le plus ancien exemple se trouve dans un précepte de Dagobert Ier (633). Du milieu du VIIIe siècle jusqu'au XIe la chancellerie carolingienne lui substitua une forme plus latine, en retranchant la préposition *in*.

Le 21 octobre, M. Salomon Reinach montre comment Léonard de Vinci n'accomplit aucune des clauses du contrat passé le 25 avril 1483, en vertu duquel, pour 800 livres, dans un délai de neuf mois, devait être fournie à la confrérie de San Francesco de Milan une grande peinture à volets, représentant la Vierge de la conception et l'enfant Jésus entourés de deux prophètes

Digitized by Google

et de huit anges musiciens et chanteurs. En réalité, Léonard livra à la confrérie, neuf ans après la commande, une réplique de la Vierge aux Rochers, peinte pour Florence, de 1480 à 1483; actuellement, celle-ci se trouve à la galerie de Londres. Quant à la date à laquelle l'original fut acquis par le roi de France, on l'ignore; on sait seulement que le tableau existait, en 1625, à Fontainebleau.— M. Thomas lit un ordre d'élargissement, de novembre 1458, en faveur d'un prêtre aragonais Gabriel Mathieu, poursuivi sur la plainte de Grégorius Tifernas, de Città-di-Castello, professeur de grec à l'université de Paris.

Le 28 octobre, M. Paul Fournier s'étend longuement sur les motifs qui poussèrent l'évêque de Worms Burchard à démarquer les textes qui lui servirent pour la célèbre compilation du *décret*, répandu dans tout l'Occident, au XIe siècle. Ce ne fut pas par opposition systématique au pouvoir séculier qu'il attribua une origine ecclésiastique aux textes provenant des lois séculières, du droit romain ou des capitulaires carolingiens; ce fut pour écarter la confusion fâcheuse et dangereuse qui avait tendu à s'établir entre la puissance spirituelle et le pouvoir temporel. Les tendances de Burchard lui vinrent des attaches étroites qu'il avait avec les écoles de Liége et de Lobbes, fort brillantes au début du XIe siècle.

Le 4 novembre, M. Salomon Reinach propose de reconnaître dans les deux chevaliers, à partir de gauche du volet « des Juges intègres » du retable de l'Agneau des frères Van Eyck, le duc de Berry et Jean VI Paléologue qui vint à Vérone en 1426.

Le 9 novembre, M. Bruston parle longuement des Odes de Salomon et prétend qu'elles sont des cantiques chrétiens et non des œuvres juives.

Le 16 novembre, M. Vauville fait un rapport sur les fouilles entreprises dans le cimetière gallo-romain des Longues-Raies dans la banlieue de Soissons. — M. de Mély montre une photographie d'une sculpture de la cathédrale de Lisieux où se voient les armes expressives de l'évêque Cauchon.

Le 23 novembre, M. Mayeux lit un mémoire sur la cloche de la cathédrale de Perpignan.

Le 30 novembre, M. Bomet indique que l'exemple le plus ancien de la Vierge allaitant l'enfant Jésus se rencontre sur un ivoire carolingien de la bibliothèque nationale, de provenance messine. — M Babelon donne lecture de notes de M. U. Rouchon relatives aux peintures de la chapelle de Peyrusse et à celles de l'église d'Auzon.

Le 9 décembre, M. Salomon Reinach annonce deux découvertes relatives à l'histoire de l'art de la Renaissance. M. Berteaux a établi que l'Adoration des bergers, faite par Hugo van der Goes et conservée à Berlin, a orné le même autel que l'Adoration des mages du même maître, récemment découverte à Monforte: le musée de Berlin n'a pu acquérir ce dernier tableau. D'autre part, Mme Roblot-Delondre a prouvé que le portrait dit d'Isabelle de Portugal au musée d'Augsbourg, où il est attribué à l'école du Titien, représente, en réalité, l'infante Catherine-Michelle, fille de Philippe II et d'Élisabeth de Valois, peinte par Alonso Sanchez Coello. — M. le comte Durrieu, rappelant les observations faites par lui le 5 août sur un manuscrit de la traduction française du Romuleau établie par le chanoine de Lille Jean Millot et offerte à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, présente la photographie de la première miniature de ce manuscrit conservé à la Laurentienne de Florence où l'on voit le duc venir rendre visite au chanoine pendant que celui-ci travaille à cet ouvrage.

Digitized by Google

Société nationale des antiquaires de France. — Le 21 septembre, M. le chanoine DURVILLE communique une série d'importantes observations suscitées par la démolition de l'ancien évêché de Nantes. On a découvert des fragments de mur de l'évêché construit dans la première moitié du XIIe siècle ; les murs sont construits en pierres cubiques dont plusieurs provenaient de constructions antérieures portant des traces d'incendie. A un étage inférieur, le mur de l'enceinte gallo-romaine sur lequel repose la cathédrale et au niveau duquel existe un chapiteau de marbre blanc d'ordre composite, provenant sans doute de l'église édifiée au VIe siècle par saint Félix, décrite par Fortunat, brûlée en 853 par les Normands Trois cercueils ont été encore mis au jour qui paraissent remonter à l'époque mérovingienne. — M. LAUER s'efforce de prouver que les mosaïques du célèbre *triclinium* de Léon III sur la place Saint-Jean de Latran, à Rome, et celles de l'église Sainte-Suzanne remontent au IXe siècle et non au XIIe. La représentation symbolique de Charlemagne à genoux devant saint Pierre et recevant l'étendard romain de la main de l'apôtre répondrait à la réalité des faits tels que ceux-ci sont décrits dans les *Annales Laurissenses*, la *Vita Caroli* et le *Liber pontificalis*. L'inscription est modelée sur le protocole du IXe siècle qui est noté dans les laudes du psautier carolingien conservé à la bibliothèque nationale (795-800). Le costume de l'empereur, surtout sa coiffure munie d'une triple aigrette, est semblable à celui qu'il porte dans la bible de Charles le Chauve. — M. Prou observe que les détails de la physionomie de l'empereur telle qu'elle est représentée sur la mosaïque du Latran correspondent au type reporté par la bulle de plomb, issue de la chancellerie de Charlemagne. — M. PITON montre que l'emplacement du vieux Temple doit être mis derrière l'église de Saint-Jean-en-Grève et que la rue Vieille-du-Temple en garde le souvenir ; c'est là que logea Henri III d'Angleterre, tandis que le reste de son escorte était hébergé au nouveau Temple alors en construction. Il indique encore que les dépendances de l'abbaye de Maubuisson étaient sises au coin de la rue des Barres et de la rue Grenier-sur-l'eau. G. M.

— Deux universités françaises viennent d'inaugurer officiellement un cours d'histoire des religions. Les nouveaux titulaires appelés à traiter cette matière sont MM. G. FOUCART, à Aix-Marseille et F. NICOLARDOT, à Lille.

— Sous le titre *Relations de la papauté avec la France dans les temps modernes*, M. l'abbé P. RICHARD, ancien chapelain de S. Louis des Français à Rome, a commencé, aux Facultés catholiques de Lyon, une série de conférences sur les rapports de l'Église et de l'État. Cette année, il traite, comme première période, l'évolution du gallicanisme jusqu'au concordat de Léon X.
J. M. VIDAL.

— La librairie Victor Lecoffre, J. Gabalda et Cie, rue Bonaparte, 90 à Paris, annonce pour paraître le 15 janvier 1911 un *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, publié sous la direction de M. PIERRE DE LABRIOLLE, professeur à l'université de Fribourg (Suisse). Ce *Bulletin* sera trimestriel Il paraîtra par fascicules de 80 pages grand in-8. L'abonnement est fixé à 6 fr. pour la France et à 7 fr. pour les autres pays. Ce *Bulletin* sera consacré aux études de littérature chrétienne primitive (grecque, latine, syriaque, etc.) d'archéologie et d'histoire ancienne de l'Église. Il comprendra des articles de fond, des notes et nouvelles, des récensions signées.

Digitized by Google

— La librairie Fontemoing et Cie annonce la publication d'un nouveau périodique la *Revue Charlemagne,* consacré à l'archéologie et à l'histoire du haut moyen âge. La revue laissera de côté tout ce qui se rapporte à l'archéologie grecque et romaine ainsi qu'à l'archéologie romane et gothique ; elle se bornera à faire connaître l'état de l'Europe occidentale et particulièrement de la Gaule, depuis l'arrivée des barbares jusqu'à la dissolution de l'empire carolingien. Bien que s'occupant surtout d'archéologie, elle ne négligera ni l'histoire, ni les sciences auxiliaires ayant trait à l'époque qu'elle concerne. Elle comprendra des articles généralement très courts, une chronique des fouilles, des comptes rendus critiques et une abondante bibliographie. Ornée d'illustrations nombreuses en simili-gravure, en phototypie et trichromogravure, elle paraîtra par fascicules trimestriels (Un an : 10 fr., port en plus) sous la direction de M. l'abbé Marius Besson, professeur agrégé à la faculté des lettres de Fribourg (Suisse).

A Paris, 19, rue Sipontini, a été fondée une *Bibliothèque d'art et d'archéologie* dans le but de fournir des instruments de travail aux archéologues et aux historiens de l'art. Un périodique, le *Répertoire d'art et d'archéologie*, donnera un dépouillement complet des périodiques français et étrangers, même des articles de journaux. Les publications seront classées par pays et, dans chaque pays, par ordre alphabétique. Les revues seront dépouillées suivant l'ordre de la pagination. Les travaux signalés seront accompagnés d'une courte analyse.

M. J. Berthelé entreprend la publication d'une revue trimestrielle chez l'éditeur L. Valat, à Montpellier (un an : 10 fr.). Ce périodique renferme des notes, études, inscriptions et documents campanaires, ainsi qu'une chronique des publications campanographiques ; son titre est ainsi libellé : *Ephemeris Campanographica.*

La *Revue des doctrines économiques et sociales* publiera désormais un bulletin bibliographique d'histoire économique et sociale, confié aux soins de MM. Roger Picard et Marc Barry.

— *Nominations.* — MM. Oldenberg, professeur de sanscrit à Göttingen, Treu, conservateur du musée de sculpture de Dresde,

F. de Saussure, ancien maître de conférences à l'école des hautes-études,

L. H. Pirenne, professeur à l'université de Gand,

Mgr Bulic, conservateur du musée de Spalato en Dalmatie, ont été élus correspondants étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Ont été nommés : archiviste de la Charente, M. L. Imbert ; archiviste-adjoint du Calvados, M. R. N. Sauvage ; archiviste du Tarn-et-Garonne, M. R. Latouche.

M. F. Lot a été nommé maître de conférences d'histoire du moyen-âge à la faculté des lettres de l'université de Paris.

A la Bibliothèque nationale M. Charles Du Bus a été nommé sous-bibliothécaire, au département des imprimés ;

M. Bourel de la Roncière, conservateur du même département ;

M. Vallée, conservateur-adjoint de 3e classe.

M. Étienne Dejean a été nommé président du conseil de perfectionnement de l'École des chartes.

Digitized by Google

M. Foucart a été nommé professeur de l'histoire des religions à l'université d'Aix-Marseille.

MM. Hirschauer, de l'École des chartes, Massigli, de l'École normale, et Romier, de l'École des hautes études, ont été nommés membres de l'École française de Rome; M. Robert Michel, membre hors cadre.

M. Jean de Mecquenem a été nommé pensionnaire de l'École française d'Extrême-Orient.

M. Carolus Duran a été maintenu dans ses fonctions de directeur de l'Académie de France à Rome pour une nouvelle période de six années, à partir du 16 décembre 1910.

M. Charles Diehl a été élu membre titulaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— *Décès.* — Le général de Beylié, archéologue distingué.

M. Ladislas Stryienski, ancien élève de l'École des chartes.

Le P. Olivier, l'éminent orateur de l'ordre des frères prêcheurs, auteur d'ouvrages tels que : *Le pape Alexandre VI* (Paris, 1870); *Les associations religieuses et le droit moderne* (Paris, 1880); *La Passion; Les Amitiés de Jésus*, etc.

M. J. B. Giraud, conservateur des musées de Lyon.

M. Aucocq, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

M. Raffet, conservateur-adjoint au cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale.

M. Georges Franck, maître de conférences de l'art à l'École normale supérieure de Sèvres, professeur d'histoire au lycée Lakanal et d'histoire de l'art à l'association des cours de la Sorbonne.

M. Albert Vandal, membre de l'Académie française, qui publia un bon nombre d'ouvrages d'histoire profane écrits en une langue admirable, claire, précise. Au souci de la forme, il eut toujours soin de joindre l'érudition la plus solide et la conscience la plus stricte.

M. Paul Marchal, conservateur du département des imprimés à la Bibliothèque nationale, qui termina le onzième volume du *Catalogue de l'histoire de France* et fut un des principaux rédacteurs du *Catalogue général*.

M. le chanoine Philippe Gonnet, professeur de littérature grecque à la faculté catholique de Lyon.

M. Barthélemy Terrat, doyen de la faculté de droit à l'Institut catholique de Paris.

M. Amable Dufour, auteur d'une traduction de *La Chanson de Roland*.

G. M.

Grèce. — Dans la première livraison du septième volume du Νέος Ἑλληνομνήμων (31 mars 1910), M. S. Lambros publie huit documents inédits, dont cinq ont trait aux monastères grecs de la Sicile et de l'Italie méridionale : Ὀκτὼ ἀνέκδοτα ἔγγραφα ὧν πέντε ἐκ τῆς Σικελίας καὶ τῆς κάτω Ἰταλίας (p. 26-48). Ces pièces sont tirées des archives d'État à Naples, du *codex* 3067 de la Bibliothèque Nationale de Paris, et du *codex historicus graecus LXX* (Nessel) de la bibliothèque impériale de Vienne. Les trois autres pièces ont trait à des monastères grecs. — Dans la même livraison, M. Lambros continue la description des manuscrits grecs de la société historique et ethnologique d'Athènes. Quelques-uns de ces manuscrits appar-

Digitized by Google

tiennent au XVIe siècle, mais le plus grand nombre date du XVIIIe et du XIXe s. Le *cod. 63* contient un écrit sur la papesse Jeanne, intitulé : Περὶ τῆς γυναικὸς τῆς γενομένης πάπα Ῥώμης, et un autre sur le jubilé.

A. PALMIERI, O. S. A.

Italie. — La publication de GIUSEPPE MAZZATINTI, *Archivi della storia d'Italia* (Rocca San Casciano, Cappelli, 1899-1902) interrompue par la mort de l'auteur et comprenant, dans ses quatre premiers volumes, l'inventaire de 130 archives, avait été reprise par M. GIUSTINIANO DEGLI AZZI, qui, en 1907, publia le cinquième volume contenant quinze inventaires d'archives. Ces cinq volumes forment une première série qui a été munie d'un index alphabétique et chronologique. — La deuxième série commence maintenant avec *Il R. archivio di Stato di Reggio nell' Emilia. Memorie storiche e inventario sommario* (Rocca San Casciano, Cappelli, 1910. In-8, XII-356 p.) que publie M. UMBERTO DALLARI, directeur des archives de Reggio. L'initiative de ce directeur, absolument nouvelle en Italie, sera-t-elle imitée par d'autres ? Le Ministère de l'instruction publique s'est, paraît-il, intéressé à cette publication. Il serait à souhaiter qu'il encourageât et provoquât lui-même des entreprises si utiles. Il n'y a que très peu d'archives italiennes qui soient munies d'un bon inventaire imprimé ; et il y a longtemps déjà que les érudits italiens et étrangers ont formulé, à cet égard, leurs desiderata. — Le volume de M. Dallari s'ouvre par une introduction historique concernant le dépôt des archives de Reggio. Le premier statut qui en ordonna la formation est de 1265 ; la loi qui le constitua méthodiquement est de 1773 ; enfin, sa réorganisation a été l'œuvre du gouvernement italien. Suit une liste des archivistes, de 1286 à 1892, une bibliographie des archives et un plan des locaux. La description des divers fonds passe successivement en revue : les actes administratifs et politiques, les actes judiciaires et financiers, ceux de la commune de Reggio, ceux de diverses communes de la province et de l'administration des eaux. Viennent ensuite les archives des corporations religieuses et des œuvres pies, celles de l'université israélite, et des arts et métiers, et les papiers privés, provenant de 23 familles. En appendice on trouve des répertoires de dossiers particuliers et un catalogue de 236 sceaux conservés dans les archives. Un index alphabétique des noms propres et des principales matières rend très commode l'usage de ce précieux instrument de travail.

La deuxième partie du tome II des *Notiones archeologiae christianae disciplinis theologicis coordinatae* (voir RHE, 1909, t. X, p. 451-452 ; 1910, t. XI, p. 425) du P. SIXTE SCAGLIA a paru récemment (Rome, Desclée, 1910. In-8, 382 p., avec 218 phototypies et 4 planches hors texte. Lires 6). Elle est consacrée aux *symboles* et aux *peintures cimitériales*. L'auteur se tient toujours au plan qu'il s'est imposé, et qui est d'étudier les monuments de la primitive Église pour en extraire les richesses théologiques. Il interroge les nombreux symboles qui ornent les sépultures des catacombes : ceux qui figurent l'âme et la béatitude éternelle, le Christ et la Croix, les sacrements (le baptême et l'eucharistie ont seuls des symboles, car plus que les autres sacrements ils pouvaient être mis en rapport direct avec l'idée d'immortalité, qui est bien l'idée dominante des catacombes). Un chapitre d'introduction aux peintures dogmatiques est consacré à la technique de ces œuvres d'art et aux peintres ; aux rapports étroits qui ont existé entre le style païen et le style chrétien non seulement pour l'exécution, mais aussi pour le choix des

Digitized by Google

motifs d'ornementation et même de certains personnages symboliques (génies, têtes humaines, etc.); aux gestes, aux costumes et aux divers accessoires des personnages; enfin à un exposé succint des critères chronologiques et à une classification, siècle par siècle, des peintures des cimetières d'après ces critères. Ce tableau chronologique comprend non seulement les principales peintures romaines, mais encore celles d'Afrique, de Naples, de Sicile, de Sardaigne, de Gaule, de Pannonie et d'*Égypte* (et non d'*Afrique*, comme répète par erreur le P. Sixte, p. 92). Un autre chapitre préliminaire expose la méthode d'interprétation communément suivie dans le déchiffrement de ces œuvres difficiles. Puis cinq chapitres sont consacrés à l'objet principal du livre : l'examen des peintures chrétiennes au point de vue théologique : Le Christ et la Vierge; les sacrements; les suffrages des défunts; les fins dernières; les peintures que l'on pourrait appeler d'ordre profane; celles ayant trait aux métiers et aux professions; enfin les peintures de signification incertaine. Parmi ces dernières se trouve l'énigmatique fresque du cimetière de Prétextat, dans laquelle de Marchi, de Rossi, Mgr Wilpert et le P. Sixte lui-même voient un couronnement d'épines, tandis que Garrucci et M. Marucchi y découvrent l'un le baptême de Jésus, l'autre le témoignage de Jean-Baptiste. L'appendice est d'ailleurs consacré à un compte rendu de la discussion qui occupa l'Académie pontificale d'archéologie, en mars dernier (RHE, 1910, t. XI, p. 665), au sujet de cette fresque, et à deux lettres adressées à l'auteur par M. Marucchi et le P. Bonavenia, et dans lesquelles ces deux savants défendent la deuxième interprétation. Le P. Sixte a établi enfin une liste bibliographique, conçue sur un plan chronologique, des principaux ouvrages traitant des peintures chrétiennes antiques, et une autre touchant l'épitaphe d'Abercius. L'illustration photographique dont le livre est enrichi (à vrai dire certaines vignettes sont un peu confuses) contribue à en accroître l'intérêt et la valeur documentaire.

Cédant à des instances pressantes et accueillant les desiderata de nombreuses personnes, le P. Sixte s'est décidé à faire un compendium en langue italienne de son grand ouvrage latin. Ce *Manuale di archeologia cristiana* (Rome, 1911, in-4; 498-LXIV pages, 255 phototypies et 2 planches de gravures en couleur; prix : 5 lires) vient de paraître chez l'éditeur Ferrari. Dans une première partie, après un chapitre préliminaire sur les sources de l'archéologie chrétienne, l'auteur étudie l'origine, les noms, la fondation des cimetières chrétiens; il donne la nomenclature et fait la description des diverses parties de ces hypogées; il touche à la question de leur état juridique. Suit une brève description des principaux cimetières. A noter, p. 65, la mention du *graffito* découvert récemment près de la Platonia et portant les mots : *Domus Petri*. Le chapitre IV est consacré à l'épigraphie, à l'art sépulcral et au mobilier (sarcophages, statues, vases, etc.); le chap. V, à l'administration des cimetières et à leur division par régions; le chap. VI aux édifices chrétiens. La deuxième partie est plus spécialement réservée à l'étude des monuments primitifs du christianisme dans leurs rapports avec les dogmes : Dieu et Marie; sacrements; primauté et prérogatives de saint Pierre; le clergé; les fins dernières (ce chapitre déjà publié sous une forme à peine différente dans *I novissimi* (Rome, 1910) dont la RHE a parlé (1910, t. XI, p. 425)); les sources d'inspiration de l'art chrétien (Écriture, auteurs et écrits apocryphes). L'auteur fait suivre son texte d'une bibliographie très complète qu'il a, selon son habitude, dressée chronologiquement (p. 455-468). Enfin, dans l'appendice

Digitized by Google

(p. I-LXI), il nous donne la liste synchronique des papes, des empereurs et des consuls jusqu'en l'an 546, et un tableau comparatif des textes des itinéraires ayant rapport aux catacombes. En somme, c'est un manuel commode, au courant, d'une grande richesse de documentation, et, surtout dans la deuxième partie, présentant les question avec une ampleur suffisante. Çà et là quelques fautes d'impression. P. 361. *Gentianus... qui vixit annis XXI menss III;* corriger *VIII*. P. 404, Benoît XII définit le dogme de la vision béatifique immédiate en 1336 et non en 1363 (cf. p. 401).

M. Marucchi a aussi publié, cette année, un manuel d'épigraphie chrétienne : *Epigrafia cristiana; trattato elementare con una silloge di antiche iscrizioni cristiane principalmente di Roma* (Milan, Hoepli, 1910, in-16; VIII-453 p. et 30 planches. Prix : 7,50 lires). Le titre précise suffisamment le but du livre qui est de fournir aux étudiants un manuel pratique d'épigraphie chrétienne et un recueil méthodique des plus importantes inscriptions. Quelques notions générales, particulièrement en ce qui concerne les noms, les prénoms, les situations familiales et sociales, les dignités dont les anciens Romains avaient coutume de faire mention dans leurs inscriptions; puis quelques remarques sur les inscriptions sépulcrales en général, servent d'introduction au traité. Quatre courts chapitres sont consacrés ensuite aux sources épigraphiques chrétiennes; aux catacombes où se trouvaient ces inscriptions; aux symboles qui les accompagnaient fréquemment et aux inscriptions métriques. Le catalogue qui vient après reproduit 491 textes commentés plus ou moins abondamment et distribués de façon méthodique. D'abord les inscriptions primitives (celles du cimetière de Priscille surtout); puis, les inscriptions dogmatiques (Dieu, Trinité, Christ, sacrements, communion des saints, culte des saints); celles qui se réfèrent à la hiérarchie ecclésiastique, aux diverses catégories de fidèles, aux professions exercées par les défunts. Un chapitre spécial est consacré aux inscriptions consulaires ou contenant des indications chronologiques, et l'on y trouve la nomenclature des consuls romains, de l'an 29 (mort de J.-C.) jusqu'en 541, date du dernier consul ordinaire. Un autre est composé d'un choix d'épitaphes présentant des particularités curieuses, notamment des acclamations ou des allusions à la vie future. Les inscriptions damasiennes, celles qui ont trait à S. Damase lui-même ou aux membres de sa famille; quelques inscriptions historiques du IVe, du Ve et du VIe siècles; enfin les *graffiti* des pèlerins occupent les quatre derniers chapitres. Ce petit volume contient donc une très riche matière, clairement distribuée. Inutile d'ajouter qu'elle est traitée avec compétence. Seul le chapitre sur les inscriptions sépulcrales de Damase et de sa famille (50 pages) paraît un peu disproportionné. L'auteur lui-même l'intitule *appendice* : c'est presque un hors-d'œuvre. Mais M. Marucchi avait à rompre une lance avec certains contradicteurs de ses idées, et l'on sait que le savant professeur ne résiste jamais à des tentations de cette sorte. C'est, d'ailleurs, tout bénéfice pour la science.

Le même M. Marucchi, directeur du musée chrétien de Latran, vient de donner de ce dépôt une description plus complète que celle que de Rossi, son maître, avait publiée en 1877. (*I monumenti del Museo cristiano Pio Lateranense*. Milan, Hoepli, 1910, in-fol. max., 76 pag. et 96 planches. Prix : 200 lires.) Elle se compose de reproductions en phototypie des sculptures et des inscriptions du musée et d'un texte explicatif. Les planches, au nombre de 42 pour les œuvres sculptées et de 54 pour les inscriptions, ont été

Digitized by Google

exécutées avec grand soin par la maison Danesi. Leurs dimensions considérables permettent de se rendre compte des moindres particularités des objets reproduits. On appréciera cet avantage notamment pour l'étude des inscriptions de la statue de S. Hippolyte, d'Abercius et de Quirinius. La première partie (sculptures) est précédée d'une introduction spéciale relative au style des sarcophages chrétiens, à leur classification chronologique, et au symbolisme de leurs figures. Quant à la description des diverses pièces reproduites, M. Marucchi en a pris l'essentiel dans sa *Guida del museo cristiano Lateranense* publiée en 1898. Les morceaux les plus importants du musée, tels la statue de S. Hippolyte, les deux inscriptions déjà nommées, la statue du Bon Pasteur, les sarcophages bien connus, sont décrits avec un plus grand soin. Cette publication, réalisée avec magnificence, fait honneur à l'archéologue romain et à l'éditeur milanais.

Dans son traité de droit public et international ecclésiastique (*Chiesa e Stato*. Rome, Ferrari, 1910, in-8, 757 p. Prix : 5 lires) M. Felice M. Cappello consacre deux chapitres (IIIe partie, chap. I et II) à l'histoire des relations de l'Église avec l'État depuis le premier siècle jusqu'à nos jours. Cette histoire, on ne sait pour quel motif (l'auteur ne prend pas la peine de nous le dire), se divise en huit périodes, plus la période contemporaine. Dans chacune de ces périodes, qui fournit à l'auteur la matière d'un article, on trouve une simple énumération de faits, je devrais dire une numérotation de faits, car chacun tient dans un court paragraphe numéroté. Cette énumération peut avoir son utilité mnémonique, car les faits sont présentés avec clarté, dans leur substance, sans cortège de circonstances. Mais les vues d'ensemble manquent par trop. Il y aurait pourtant eu avantage à en proposer quelques-unes, ne fût-ce que pour établir une division chronologique moins schématisée que celle des huit périodes, et pour rompre la monotonie du catalogue historique. Je ne parle pas d'avantages plus précieux encore. Le chapitre sur les relations actuelles des divers états avec l'Église est en grande partie occupé par deux documents que l'on sera peut-être heureux de trouver dans un manuel de ce genre : la loi des garanties, qui a prétendu régler les rapports entre le Saint-Siège et l'Italie royale, et la loi de séparation qui a rompu les relations de la France avec l'Église. — L'auteur aurait été bien inspiré de faire relire par quelqu'un les épreuves de ses bibliographies française, allemande et anglaise. Je prends au hasard : p. 359 : Brandillart, *Le idees quo' on se faisait an XIVe siècle* (etc.)... Lleinclanrz (Kleinclausz)... Klack, *La rojauté* (etc.)... Lot, *Etude sur le regne de Ruges Capet*... Lilienfein, *Die Auschanungen*... Riezle, *Die literaschen Wiedersache der Päpste 2 Zeit Ludwigs des Baiers*... *Philipps d. Schinen*... J'en passe et des meilleurs. Au reste cette bibliographie aurait pu être établie selon une critique plus judicieuse. Il eût fallu viser moins à la quantité qu'à la qualité, et aussi à la modernité. Enfin qui n'entend qu'une cloche... L'aperçu historique aurait gagné en valeur objective si l'auteur s'était moins limité à une information unilatérale. Par ailleurs la partie proprement juridique, où M. Cappello se sent mieux chez lui, me paraît avoir une valeur moins contestable. J.-M. V.

— Le prêtre géorgien Michel Tamarati s'est acquis des droits à la reconnaissance de ses compatriotes et des savants catholiques par son histoire de l'*Église géorgienne des origines jusqu'à nos jours*, avec 104 portraits et reproductions des monuments géorgiens, deux cartes géographiques et de nom-

Digitized by Google

breux documents inédits. Rome, Impr. de la société typographico-editrice romaine, 1910. In-8, xv-710 p. C'est le premier ouvrage de ce genre, et il mériterait bien un recension détaillée. Nous nous bornons ici à le recommander à nos lecteurs, surtout à cause de sa richesse en matériaux inédits touchant l'histoire des missions catholiques en Géorgie. Nous en parlerons plus au long prochainement.

— Le P. barnabite Luigi M. Levati publie, en un volume de 700 pages, avec 125 gravures (*Vescovi barnabiti che in Liguria ebbero i natali o la sede.* Gênes, 1909, piazza S. Bartolomeo degli Armeni, 6, chez l'auteur in-4, 693 p. L. 10), la biographie de onze évêques de sa congrégation, originaires de la Ligurie ou ayant siégé dans ce pays. Le plus célèbre est S. Alexandre Sauli, évêque de Pavie (1570-1592). L'auteur a travaillé sur des documents inédits puisés aux archives de diverses localités.

Sous la rubrique des découvertes archéologiques et artistiques, plaçons la mise au jour, dans l'église de S. Maria Nuova, à Pérouse, de belles fresques du xve siècle, décorant une grande niche dont l'ouverture avait été murée. Elles représentent le Crucifiement avec S. Bernardin et S. Étienne, et les quatre évangélistes. Une autre niche est décorée d'un Couronnement de la Vierge avec S. Antoine et S. Philippe. — A Foligno, dans le monastère des clarisses de S. Lucia, M. Gnoli a retrouvé un vieux tableau poussiéreux, représentant S. François recevant les stigmates, qu'il a, avec grande probabilité, attribué à Nicolò Alunno. — A Fermo, dans l'église paroissiale de Torre di Palme, on a retrouvé des fresques des xiiie et xive siècles qu'une épaisse couche de badigeon recouvrait. Les plus belles représentent la Vierge entre deux anges, Ste Lucie avec une autre sainte et S. Sébastien.

L'exposition d'archéologie que le prof. Lanciani est chargé de préparer, pour 1911, dans les Thermes de Dioclétien, à Rome, présentera un vif intérêt si, comme on l'annonce, les gouvernements étrangers et les sociétés archéologiques du monde prêtent leurs concours, de façon que l'on puisse grouper des monuments de toutes les anciennes provinces de l'Empire romain. On croit déjà à la possibilité de réunir des pièces archéologiques trouvées dans les provinces suivantes : Égypte, Cyrénaïque, Numidie, Mauritanie, les deux Espagnes, les trois Gaules, la Bretagne, les deux Germanies, la Pannonie, l'Illyricum, les deux Mésies, la Grèce, et quelques provinces ou villes de l'Asie mineure. Ce serait une sorte de musée de l'Empire, ce qui permettrait de se rendre compte des relations civiles, militaires, religieuses, administratives et financières existant entre la capitale et les 36 provinces.

M. le comte Louis Baldeschi, de Pérouse, a pris une initiative des plus heureuses, dont il serait à souhaiter que l'exemple fût suivi par d'autres familles nobles. Il a fait réorganiser, classer et inventorier les archives de sa maison. Ces archives n'intéressent pas seulement les Baldeschi, mais encore d'autres familles, comme les Colonna, les Cennini, les Piccolomini-Tolomei, les Della Cornia. Certaines pièces intéressent même l'histoire générale, notamment les papiers du cardinal Frédéric Baldeschi-Colonna, dont le rôle fut important dans la diplomatie du Saint-Siège, au xviie siècle. Trois index (topographique, alphabétique et analytique) permettront de se guider facilement à travers les richesses de ce dépôt.

Digitized by Google

Au XIIe congrès de la *Società storica subalpina*, tenu à Verceil, du 21 au 24 septembre, M. GABOTTO présenta un mémoire sur l'Église de Verceil et soutint que plusieurs évêques avaient précédé sur ce siège S Eusèbe, qui passe ordinairement pour l'avoir occupé en premier lieu; le professeur EUSEBIO communiqua les résultats de ses recherches sur la toponomastique piémontaise. Après d'autres communications, on discuta sur les moyens de promouvoir l'étude de l'histoire de l'art dans les régions subalpines et on encouragea vivement la société à entreprendre la publication d'une série de monographies intéressant cette histoire. Le prof. GASPAROLO émit aussi le vœu que l'on prît des mesures législatives pour rendre plus facile l'accès des archives privées; que l'on appliquât à ces dépôts les précautions prises pour la conservation des œuvres d'art. Enfin, on émit le vœu que l'enseignement de la numismatique en Italie acquît plus d'importance.

A l'occasion du troisième centenaire de la mort du P. Ricci, jésuite, missionnaire en Chine, géographe et sinologue distingué, un congrès d'orientalistes a été tenu à Macerata, dans les derniers jours de septembre 1910. Le gouvernement italien et le gouvernement chinois, de nombreuses sociétés savantes italiennes et étrangères y étaient représentés. On entendit diverses communications concernant les travaux du P. Ricci et les missions italiennes en Chine. Le P. Tacchi Venturi, qui, comme on le sait (RHE, 1910, t. XI, p. 667), édite les *Commentari* du célèbre missionnaire, traita du prétendu *Confucianisme du P. Ricci*, réfutant certaines assertions qui tendaient à faire croire que le missionnaire avait essayé un accord entre les doctrines des chinois et les dogmes catholiques. Un comité s'est formé pour l'érection d'un monument à l'apôtre et au savant.

La ville de Mondovi a célébré, du 11 au 14 décembre 1910, des fêtes en l'honneur du centenaire du cardinal Giovanni BONA (né à Mondovi le 10 octobre 1609, mort le 27 octobre 1674), célèbre liturgiste et auteur ascétique. A cette occasion les érudits locaux avaient organisé une petite exposition d'art sacré et profane et d'histoire de la région de Mondovi; ils ont aussi publié un certain nombre de monographies touchant le cardinal. Je signale celles qui ont été réunies en un beau volume illustré, imprimé par la polyglotte vaticane sous le titre : *Mondovi al cardinal Bona nel terzo centenario della sua nascità* (Rome, 1910, in-4, 100 p.), notamment celles de M. VATASSO : *Vita del card. G. Bona con l'elenco delle sue opere; Mondovi al card. Bona nel decembre 1669; Un mazzetto di poesie inedite del card. Bona.*

La Revue de l'Institut historique prussien de Rome (*Quellen und Forschungen aus ital. Archiv. und Biblioth. h. v. kön. preuss. historischen Institut in Rom.* Band XIII. Heft I. Rome, 1910, p. I-X) donne un état des publications entreprises par les membres de l'Institut. Nous avons déjà parlé (RHE. 1910, t. XI, p. 619 et sv.) des publications de MM. CARDAUNS et SCHELHASS. M. Cardauns terminera bientôt son travail en publiant le tome VII des nonciatures. M. MEYER imprime présentement la nonciature de Prague, de 1603 à 1606, et M. Schelhass prépare celle de Delfino (1572-1576). — Le *Repertorium germanicum* s'enrichira, en 1911, d'un volume de M. GÖLLER sur le pontificat du pape d'Avignon Clément VII. Dans la collection des *Regesta chartarum Italiae*, M. SCHNEIDER va publier le premier volume du *Repertorium Senense* et M. NIESE termine la préparation du *Repertorium Massanum*. Dans la même collection, les membres de l'*Istituto storico italiano* ont édité le tome II du *Regestum Camaldulense*, le *Regesto di Coltibuono* et le *Regesto del Capitolo d*

Digitized by Google

Lucca. Aux archives de Naples, M. STHAMER s'attache à recueillir les documents relatifs à l'histoire des Hohenstaufen qui se trouvent dans les registres angevins, et, en premier lieu, dans les registres du roi Charles Ier, et les collections annexes : *Nuovi volumi dei registri angiovini ; Arche in pergamena ; Arche in carta bombagina ; Fascicoli angiovini*, etc. Quant à M. HASELOFF, aidé, pour la documentation d'archives, par M. Sthamer, et, pour la partie technique, par M. LANGEWAND, il a terminé la préparation de son premier volume sur l'art des Hohenstaufen dans la Capitanate. Dans le domaine des anciennes littératures chrétiennes, M. VON SODEN (récemment nommé *privat-dozent* à Berlin) a étudié certains manuscrits romains et italiens se rapportant à la littérature prénicéenne. — Parmi les publications particulières des membres de l'Institut prussien, signalons celle du Dr HILTEBRANDT, *Preussen und die römische Kirche,* tome I (1625-1746) qui a paru l'été dernier (Berlin, Bath, 1910; XIV-442; M. 11,50). A la fin de l'année 1909-1910 l'Institut se composait de M. le prof. KEHR, directeur et 1er secrétaire, de M. le prof. SCHELHASS, 2e secrétaire, de M. le prof. HASELOFF, 3e secrétaire, de MM. SCHNEIDER et VON SODEN, assistants, de MM. CARDAUNS et STHAMER, membres adjoints, de M. HILTEBRANDT, en mission spéciale, des professeurs OTTO et SAUER, du bibliothécaire M. LEYH, et du secrétaire-expéditeur M. DEICKE.

Le roi d'Italie a approuvé les nouveaux statuts de l'*Académie des sciences, lettres et arts* de Modène, antique institution, fondée en 1683 et récemment réorganisée. Elle comprendra trois sections : 1° sciences physiques, mathématiques et naturelles; 2° sciences morales, juridiques et sociales; 3° histoire, lettres et arts. Elle se composera de quarante membres effectifs, ayant leur résidence dans la province de Modène, de soixante membres correspondants italiens ou étrangers et de trente membres honoraires. Elle publiera tous les ans au moins un volume de *Mémoires.*

Le gouvernement italien va présenter à la ratification du Parlement un projet de loi pour la création, au Caire, d'un institut italien d'études orientales, comportant l'enseignement des langues et littératures arabe, égyptienne, copte, de la philologie et des antiquités sémitiques.

La *Rivista storico-critica delle scienze teologiche* (Rome, Ferrari, éditeur) a cessé de paraître avec le numéro d'août.

Le comité napolitain des fêtes du cinquantenaire de la délivrance de l'Italie méridionale a mis au concours : 1° une monographie sur le *Risorgimento* italien et les principaux personnages qui y jouèrent un rôle (5000 lires); 2° une monographie sur les progrès réalisés dans le midi durant les cinquante dernières années (8000 lires); 3° une histoire populaire du *Risorgimento* dans le midi (2000 lires).

L'*Istituto di storia del diritto romano* à l'université de Catane organise un concours parmi les jeunes docteurs et candidats docteurs en droit des universités du royaume d'Italie sur ce thème : *Revisione sistematico-critica delle opinioni intorno all' influsso del Cristianesimo sul diritto civile romano.* Prix : une médaille d'or, avec diplôme.

— *Nominations.* — M. ANDRÉ CARNEGIE a été nommé docteur *honoris causa* de l'université de Bologne (faculté des sciences physiques, mathématiques et naturelles).

Digitized by Google

M. Ettore Pais a été élu membre de l'Académie des Lincei (sciences morales, historiques et philologiques).

M. Filippo Messina-Vitrano est chargé du cours d'histoire du droit romain à l'université de Messine.

Sont nommés *liberi docenti* : à l'université de Bologne, pour l'archéologie : M. Pericle Ducati; à l'université de Naples, pour l'histoire de l'art du moyen âge : M. Luigi Serra.

— *Décès.* — A Rome, M. Costantino Maes, érudit et archéologue connu pour ses travaux sur la topographie romaine.

M. Alessandro Corvisieri, premier archiviste aux Archives d'État de Rome. J.-M. Vidal

Luxembourg (Grand-Duché). — Les précieuses collections d'archives du Gouvernement grand-ducal n'avaient pas encore fait jusqu'ici l'objet d'un répertoire systématique et étendu embrassant toutes les séries. Cette lacune a été heureusement comblée récemment par le livre de M. F. Ruppert, conseiller secrétaire général honoraire : *Les Archives du Gouvernement du Grand-duché de Luxembourg* (Luxembourg, N Bück, 1910. In-8, VIII-328 p.). Le dépôt de Luxembourg renferme à la fois les papiers tant des institutions de l'ancien régime que de celles des régimes français (1795-1815), des Pays-Bas (1815-1830), belge (1830-1839), puis des administrations postérieures jusqu'à l'année 1910. Au point de vue de l'histoire monastique des Pays-Bas, l'inventaire de M. Ruppert est un guide très pratique qui sera le bienvenu ; on y note les chartriers des abbayes de Bonnevoie (depuis 1230), Clairefontaine (12,2), Differdange (1215), Echternach (900), Hosingen (1349), Houffalize (124.), Marienthal (1230), Orval (1180), Saint-Hubert (XIe siècle), Saint-Maximin de Trèves (996). Pour la période postérieure à 1795, il faut consulter la rubrique *cultes*. En annexe, M. Wilhelm, de Luxembourg, et le soussigné ont publié un court aperçu, le premier sur les archives de la section historique de l'Institut, le second, sur celles concernant le Luxembourg existant à Bruxelles (Archives du royaume) et à Paris (Archives nationales). H. N.

Pays-Bas. — A la firme Martinus Nyhoff à La Haye, vient de paraître la seconde édition, revue et augmentée, de l'excellent manuel que feu le professeur J. G. R. Acquoy avait composé pour l'historiographie ecclésiastique : *Handleiding tot de kerkgeschiedvorsching en kerkgeschiedschrijving.* (XII-200 pages. In-8°). Nous la devons aux soins de son digne élève et successeur M. F. Pijper. Les remaniements se rapportent surtout à l'indication des sources et des œuvres principales concernant les sciences auxiliaires. Il y a aussi quelques nouvelles rubriques, et on a profité des annotations que l'auteur lui-même avait encore ajoutées dans son exemplaire. Tout-à-fait nouvelles sont les pages 79-81, où le professeur Chantepie de la Saussaye esquisse l'histoire des religions et des systèmes philosophiques.

Le Dr Jos. Schrijnen, nommé lecteur à l'université d'Utrecht par la Fondation de Saint-Radbot, pour y enseigner la philologie classique comparative et l'histoire de la culture antique chrétienne, vient d'inaugurer publiquement ses leçons par un discours qu'il a prononcé le 10 octobre et qui a paru chez C. L. van Langenhuysen, à Amsterdam : *De waarde der kultuurhistorische methode voor de kennis van de christelijke oudheid* (44 p. in-8). Ce dis-

Digitized by Google

cours magistral est un programme : le distingué professeur trace à grandes lignes l'application qu'il se propose d'en faire lui-même dans son enseignement. En suivant fidèlement la méthode employée par l'histoire culturelle (Kulturgeschichte), il donne la preuve expérimentale que cette science a une valeur éminente pour mieux connaître l'antiquité chrétienne et surtout pour la comprendre dans son ensemble, comme une période caractéristique de la culture humaine à laquelle le réveil éthique a donné le cachet. La vérité de cette thèse générale est démontrée successivement pour les branches différentes de la culture que l'idée chrétienne a pénétrées et transformées, c'est à dire, la religion, la morale, la langue latine, l'économie, les beaux-arts et la philosophie. M. Schrijnen a su développer sa thèse originale dans un sens vraiment catholique qui ne déroge nullement à la plus grande rigueur scientifique et qui est heureusement illustré par une vaste érudition. En continuant dans la même voie, ce prêtre savant ne manquera pas de faire honneur à l'université d'Utrecht et à l'*Alma Mater* de Louvain dont il est aussi le digne élève. GISBERT BROM.

— M. R. FRUIN, archiviste de l'État à Middelbourg, nommé professeur de l'encyclopédie du droit et de l'ancien droit national à l'université communale d'Amsterdam, y a inauguré ses cours, le 14 novembre 1910, par un discours sur l'étude de l'ancien droit national et les archives *(De studie van het oudvaderlandsche recht en de archieven.* Middelbourg, Van Benthem et Jutting. In-8, 45 p. Fl. 0,60).

Nous avons signalé (RHE. 1910, t. XI, p. 205) un supplément du répertoire de M. L. D. PETIT *(Repertorium der verhandelingen en bijdragen betreffende de geschiedenis des vaderlands in tijdschriften en mengelwerken tot op 1900 verschenen),* pour les monuments d'histoire et d'art dans les Pays-Bas. Ce supplément, composé par M. A. A. VAN RIJNBACH, comprenait les années de 1901-1908 et devait être continué tous les ans. En décembre dernier, la première continuation vient de paraître pour l'année 1909.

Les rapports des travaux de la Société des arts et des sciences du Brabant septentrionnal viennent d'être publiés pour une période de six ans : *Handelingen van het provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Brabant. 1903-1909.* Bois-le-Duc, J. F. J. Sterk, 1910. In-8, 264 p. Nous signalons, dans le rapport pour l'année 1909, p. 181-208, la publication de l'inventaire des archives de la communauté protestante établie à Bois-le-Duc en 1629 : W. MEINDERSMA, *Inventaris van registers en stukken behoorende tot het archief van den kerkeraad der Nederduitsch Hervormde gemeente te 's Hertogenbosch.*

La même société favorise aussi la publication de travaux historiques. C'est ainsi que nous devons à ses soins un cartulaire du fameux béguinage de Breda — institut religieux, qui depuis sa fondation en 1267, a pu, grâce à la protection des princes d'Orange, subsister jusqu'à nos jours : G. C. A. JUTEN, *Cartularium van het begijnhof te Breda.* Uitgave van het Provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Brabant. In-8, xxxxv et 312 p. Le cartulaire, qui est précédé d'une longue introduction historique, comprend 298 numéros de documents, du 2 mars 1267 au 19 juin 1798. Une annexe contient les noms des béguines qui ont fait leur profession depuis l'année 1548 jusqu'à l'année 1833. Enfin une bonne table de noms de lieux et de personnes clôt ce remarquable travail.

Digitized by Google

Le R. P. G. A. Meyer, O. P., qui s'est signalé par de nombreuses études historiques touchant l'ordre des dominicains dans les Pays-Bas, vient d'éditer une chronique du couvent de Maestricht : *Chronicon abbreviatum conventus Mosae Trajectensis ordinis praedicatorum auctore P. Vincentio Huntjens. (Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg*, 46me année [1910]). In 8, 142 p. Dans la préface (p. 3-23), le R. P. Meyer nous apprend que le *Chronicon* édité par lui est un abrégé d'une très grande chronique manuscrite intitulée *Chronicon conventus ordinis praedicatorum in Trajecto Superiori sive ad Mosam*. Cette chronique, importante pour l'histoire religieuse de Maestricht et du Limbourg, fut composée par le P. Thomas de Heer († 4 mars 1685) et elle est conservée aujourd'hui « in originali » aux archives de l'Etat à Maestricht. Après avoir consacré une notice biographique au prieur V. Huntjens qui composa l'abrégé en 1806 et continua la chronique jusqu'à son temps, il finit par retracer l'histoire du couvent de Maestricht depuis sa fondation en 1261 jusqu'à sa suppression en 1796, pendant la tourmente révolutionnaire.

Quant au *Chronicon abbreviatum*, dont le ms est conservé au couvent des dominicains à Tirlemont, il est édité et annoté avec beaucoup de soin. Il fournit de nombreux renseignements inconnus jusqu'ici sur la vie des dominicains maestrichtois et sur leur activité religieuse, scientifique, littéraire et artistique. Il constitue donc une acquisition remarquable non seulement pour l'histoire de l'ordre de Saint Dominique, mais encore pour celle de la vie religieuse dans la ville de Maestricht et la province de Limbourg.

G. G.

— Dans la petite série des publications de la Commission royale vient de paraître le troisième volume des *Acta der particuliere synoden van Zuid-Holland 1621-1700* (voir RHE, 1909, t. X, p. 462 et 1910, t. XI, p. 206, 882). Ce volume (585 p. in-8) est aussi composé par les soins de M. le Dr W. P. C. Knuttel, et il contient les actes de onze synodes provinciaux, tenus de 1646 à 1656, avec deux registres alphabétiques de noms et une table de matières.

Le vaillant directeur du Bureau des publications historiques, M. le Dr H. T. Colenbrander, vient de publier le cinquième volume de son œuvre monumentale : *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840* (La Haye, M. Nyhoff, 1910. In-8, lxi et 841 p.). Comme le volume précédent (voir RHE, 1908, t. IX, p. 664; 1910, t. XI, p. 882) celui-ci est aussi divisé en deux sections. Il contient le texte entier ou partiel de 611 documents relatifs à l'histoire politique de l'époque du roi Louis Bonaparte (1806-1810). Les documents sont groupés d'après leurs sources : dans le premier chapitre, sont classées les sources françaises, dans le second les prussiennes, dans le troisième la correspondance du roi lui-même, tandis que le quatrième chapitre donne le reste des sources hollandaises. Un dernier chapitre renferme la correspondance de la maison d'Orange-Nassau pendant les mêmes années. Quant à l'introduction, qui se borne à donner les renseignements nécessaires sur les sources, nous n'avons ici qu'à répéter ce que nous en avons déjà remarqué en annonçant le quatrième voulume : par excès de brièveté elle fait préférer les introductions très amples des deux volumes précédents. Ici non plus le lecteur, à son grand regret, ne trouvera pas les lignes générales que la main sûre de M. Colenbrander sait tracer d'une façon admirable et qui sont éminemment utiles pour nous orienter dans cette masse de documents.

G. B.

Digitized by Google

— *Nominations.* — Le Dr J. Huges a été nommé archiviste de la ville de Gouda à la place du Dr L. A. Kesper qui a démissionné.

M. R. Fruin Th. Azn., nommé professeur à l'université de la ville d'Amsterdam, a donné sa démission d'archiviste aux archives de l'État dans la province de Zélande à partir du 16 novembre 1910.

M. W. J. L. Poelmans a été nommé « adjunct-commies » aux archives communales de Rotterdam pour le 1er janvier 1911. G. G.

Pays Scandinaves, Danemark. — Il vient de paraître un nouveau volume des *Acta pontificum danica*. Praeligen Aktstykken vedrörende Danmark 1316-1536. T. IV, 1471-1492. Udgivet af Alf. Krarup et J. Lindbaek. Copenhague, G. E. C. Gad, 1910. Ce volume contient les lettres des papes Sixte IV (1471 1484) et Innocent VIII (1484-1492). Nous y trouvons tous les documents pontificaux qui intéressent les provinces ecclésiastiques danoises ou des personnes danoises pour les dates données plus haut. Les éditeurs ont principalement puisé dans les archives vaticanes. (Les registres du Vatican et du Latran, les registres des suppliques, les *Introitus* et les *Exitus*, les *obligationes et solutiones* ont presqu'exclusivement été mis à profit). On donne aussi quelques documents trouvés dans d'autres archives comme les Riksarkiven de Copenhague et de Stockholm et celles de la Bibliothèque de l'université de Copenhague. Chaque document est précédé d'une courte analyse. Pour les documents imprimés déjà ailleurs, on se contente d'un résumé. On résume aussi de cette manière différentes autres lettres non imprimées, qui n'ont d'important ou plutôt de personnel que la date, le nom du destinataire et la charge ou faveur accordée, ou l'objet de la lettre. Les noms de personnes et des lieux sont donnés en danois quand il s'agit de lieux ou personnes danoises. Pour tous les autres on a laissé l'orthographe latine, ce qui n'est pas sans quelque inconvénient, surtout que, dans leur index, les éditeurs n'identifient pas assez ces noms. Ce volume est le quatrième des *Acta Pontificum danica* que les éditeurs se proposent de donner, de 1316 à 1536. Les trois volumes antérieurs embrassaient respectivement : le premier, imprimé en 1904, les années 1316-1378 ; le second (de 1907) les années 1378-1431 et le troisième (1908) les années 1431-1471. Il ont été tous édités d'après la même méthode, contiennent le même genre de documents, traités de la manière décrite plus haut, introduite par M. L. Moltesen, qui amorça le travail et y prit une part très importante. L. Bril.

Russie.— Nous signalons le troisième volume de la Description des manuscrits de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg par D. I. Abramovitch (*Opisanie rukopisei S.-Peterburgskoi Dukhovnoi Akademii*, Saint-Pétersbourg, 1910. In-8, 408 p.) Le premier volume avait paru en 1905 ; le second en 1907. Ce troisième volume comprend les *miscellanea (Sborniki)* de l'ancienne bibliothèque de la cathédrale de Saint-Sophie à Novgorod. Cette collection passa en 1859 à la bibliothèque de l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg. Le nombre des codices décrits par M. Abramovitch est de 113. Les plus anciens ne remontent pas au-delà du XVIe siècle. On y trouve des vies de saints, des panégyriques, des acolouthies, des chroniques, des écrits des Pères, des ouvrages ascétiques, en général, les documents de la littérature ecclésiastique russe antérieure à Pierre le Grand.

Digitized by Google

La question de l'auteur et de la date de composition de l'Akathyste, l'hymne fameuse de la liturgie grecque, vient d'être reprise par le professeur A. Papadopoulo-Kéramevs dans une savante étude insérée dans le *Vizantitskii Vremennik* (p. 357-383) : Ἡ σημερινὴ θέσις τοῦ περὶ ἀκαθίστου ὕμνου ζητήματος. L'auteur y examine d'abord les conclusions de M. Théarvic (pseudonyme), (Échos d'Orient, 1904, t. XII, p. 293-300) qui, sur l'autorité d'un codex latin du IXe siècle, d'après Winterfeld (*Zeitschrift für deutsches Altertum*, 1903, t. XLIII, p. 81-88), la faisait remonter au VIIe siècle. D'après M. Kéramevs, le codex latin dont il est question, examiné par des paléographes de valeur, appartient au Xe et plus probablement au XIe siècle : les conclusions qu'on en a tirées tombent donc d'elles-mêmes. Le savant byzantiniste examine ensuite les raisons apportées par le P. Placide De Meester, O. S. B., *Bessarione*, 1905, t. VIII, p. 9-16 ; 159-65 ; 252-57, pour dénier à Photius la paternité de l'Akathyste. Il aborde une minutieuse controverse liturgique et, au point de vue chronologique, relève quelques assertions erronées du card. Pitra. Enfin, il prend vivement à partie l'étude du P. F. Krypiakiewicz insérée dans le *Byzantinische Zeitschrift* (1909, t. XVIII, p. 357-82). Dans cette dernière partie les arguments de M. Kéramevs nous paraissent très forts. Le style et les expressions dogmatiques de l'Acathyste ne suffisent pas à assurer à saint Romain la gloire de l'avoir écrit. Mais la conclusion de M. Kéramevs, « que l'Acathyste est un beau fruit du génie poétique de Photius et qu'il faut aussi lui attribuer l'honneur d'avoir institué la fête annuelle où l'on chante cette hymne », est bien loin de recueillir tous les suffrages. Les discussions ne cesseront pas, et il faut espérer qu'elles apporteront un peu plus de lumière dans cette controverse embrouillée.

Dans le *Bogoslovsky Viestnik*, M. A. Khakhanov, professeur à l'Institut Lazarev de Moscou, communique des détails importants sur le texte géorgien des vies de S. Théodore Stratilatis, *dux Euchaitae natus*, qui subit le martyre sous l'empereur Licinius, et de S. Théodore Τήριον. La vie du premier se trouve dans les manuscrits 382 et 388 du musée ecclésiastique de Tiflis. Le cod. 382 appartient au XVIe siècle ; le cod. 388, écrit en lettres khutzouri, est du XIIe ou XIIIe siècle. La date du martyre du saint est fixée, dans les deux codices, au 8 juillet. Le texte géorgien est une version du grec. Les hymnes liturgiques en l'honneur du saint ont été composées par Jean Chawtéli, au XIIe siècle. La vie de S. Théodore Τήριον se trouve aussi dans les codices 272 et 518 du musée ecclésiastique de Tiflis. Ces manuscrits sont récents : le premier est daté de 1817, le second de 1708. Mais la version géorgienne de la vie de ce saint appartient au XIe siècle, puisque son auteur, Georges Mtatzmindéli, est mort en 1066 A la même époque a été composée la version géorgienne de l'*encomium* de S. Théodore Τήριον par S. Grégoire de Nysse. Cette version se trouve dans le cod. 388 (XIIe-XIIIe siècle) du même musée. Un autre codex, du mont Athos, contient des extraits de la biographie des deux saints. Il a été publié par A. Khakhanov dans les *Troudy* pour la connaissance de l'Orient (*po vostotchnoviedieniu*), édités par l'Institut Lazarev (t. XXI, Moscou, 1910). Le codex athonien offre cette particularité que les deux vies y ont été mélangées et que les miracles racontés dans l'une et l'autre ont été attribués au même personnage. D'après Khakhanov la version de cette vie appartient à un des auteurs de la version géorgienne (XIe siècle) de la Bible.

A l'occasion du troisième centenaire de la déposition du tzar Basile Chouisky (17 juillet 1610), qui se rendit en Pologne et y mourut, le 12 sep-

Digitized by Google

tembre 1612, le prof. D. B. Tzvietaev consacre un grand ouvrage à des recherches sur l'endroit où il fut enseveli : *Tzar Vasilii Chuisky i miesta progrebenia ego v Polchie*, t. I. Varsovie, 1910. In-8, xxi-610 p. Ce premier volume comprend beaucoup de matériaux inédits. Sigismond III fit construire à Varsovie un mausolée pour y déposer le tzar décédé dans ses états. En 1648, la dépouille mortelle du tzar fut transférée à Moscou, et, en 1668, son mausolée fut transformé en chapelle et donné aux dominicains. Le prof. Tzvietaev raconte l'histoire de cette chapelle qui n'existe plus aujourd'hui.

Le protoïerevs J. Chavelsky a présenté à l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, pour le grade de *magister*, une thèse qui touche de près à l'histoire du catholicisme en Russie : *Posliednee vozsoedinenie s pravoslavnoiu Tzerkoviu uniatov Bielorusskoi eparkhii : 1833-1839* [La dernière réunion des Uniates de la Russie blanche avec l'Église orthodoxe], Saint-Pétersbourg, 1910. In-8, xxiv-380-82 p. L'auteur y donne la biographie de l'évêque Basile Loujinsky, qui fut l'auteur principal de cette défection des uniates, et raconte la lutte entre les orthodoxes, les uniates et les catholiques latins. Pour rédiger son ouvrage, M. Chavelsky a consulté 3000 pièces d'archives; l'introduction esquisse un aperçu critique sur les sources utilisées. Le premier chapitre est consacré à l'étude de la condition des orthodoxes sous la domination polonaise. L'ouvrage est intéressant, mais il manque d'impartialité. Il suffit de dire que, dans le chapitre XIX, l'auteur s'évertue à prouver que les uniates ont embrassé de plein gré l'orthodoxie et qu'il faut rejeter comme légendaires les récits des souffrances et des persécutions qu'ils ont eu à subir pour ne pas vouloir se séparer de l'Église catholique.

Le développement de la littérature théologique des sectes russes oblige les théologiens russes de l'Église orthodoxe à combattre avec plus d'ardeur leurs doctrines. Le Saint-Synode entretient de nombreux missionnaires qui, par des conférences publiques ou contradictoires, tâchent de neutraliser l'influence des sectaires. Pour aider les missionnaires à mieux remplir leur mission, le diacre I. Smoline a édité un ouvrage très étendu sous ce titre : « Le glaive spirituel pour se défendre contre les fausses doctrines des sectaires » (*Metch dukhovnyi v ograjdenie ot sektantskikh Ljéutchenii*). Saint-Pétersbourg, 1910. In-8, xii-704 p. L'auteur y explique et défend la doctrine orthodoxe sur l'Église, les Conciles, la Tradition sacrée, le magistère ecclésiastique, l'Écriture Sainte, le culte de la sainte Vierge, etc.

Le prof. Alexandre Lopoukhin, mort en 1904, avait consacré une bonne partie de sa vie à traduire en russe les œuvres théologiques et historiques de l'auteur anglais Farrar. Ces versions n'étaient, parfois, pas absolument conformes au texte original. Le traducteur tâchait de supprimer ou d'adoucir les expressions qui ne lui paraissaient pas orthodoxes. Les œuvres de Farrar, imprimées avec luxe, eurent beaucoup de lecteurs en Russie. Mais récemment, des lecteurs plus attentifs ont cru découvrir dans ces volumes beaucoup d'hérésies. Un certain higoumène Arsène écrivit même une réfutation contre Farrar. Les orthodoxes les plus zélés s'émurent. La « Vie de Jésus » par Farrar a été mise au ban des bibliothèques des écoles des clercs. La polémique continue.

— *Nominations.* — Le Dr A. I. Alexandrov, docteur en philologie comparée et en histoire ecclésiastique, a été nommé professeur ordinaire de

Digitized by Google

l'académie ecclésiastique de Kazan, pour l'histoire des églises slaves et roumaine.

La chaire d'histoire de l'église gréco-orientale depuis la séparation des Églises y a été confiée à M. Th. P. Ouspensky.

M. P. I. Verechtchatzky y est nommé *docens* pour la patrologie.

M. Alexis Theoktistovitch Preobrajensky, professeur d'histoire de la prédication à l'académie ecclésiastique de Kazan, a été nommé professeur de théologie orthodoxe à la nouvelle université russe de Saratov.

A. Palmieri, O. S. A.

Turquie. — Nous avons reçu la 2e et 3e livraison du tome XIV du *Bulletin de l'Institut archéologique russe de Constantinople* (Sophia, 1909. In-4, 184 p.). Le P. Sophrone Pétridès, des assomptionnistes, y a inséré une collection de trente-trois pièces, lettres et documents, de Jean Apokaukos, métropolite de Naupacte au XIIIe siècle. Le Quien ne connaissait ce métropolite que par un seul acte, daté de 1222. Le P. Pétridès mentionne les autres pièces et documents de Jean Apokaukos, publiés par Sp. Lambros, A. Papadopulos-Kérameus, Vasilevsky et Kurz; il édite, en les accompagnant de savantes remarques, les 33 pièces contenues dans le *cod. Baroccianus 131*. Elles ne manquent pas d'intérêt pour l'histoire ecclésiastique et le droit canon. Elles nous révèlent des noms d'évêques inconnus et même l'existence d'un siège épiscopal à Dragomestos, ville d'Acarnanie. A. Papadopoulos-Kérameus y dresse les catalogues des manuscrits grecs conservés dans la Grande École de la Nation (ἡ μεγάλη τοῦ Γένους σχολή) et du Zographion, à Constantinople. La collection de la Grande École comprend 61 *codices* : celle du Zographion, 46; la plupart appartiennent aux XVIIe et XVIIIe siècles. On peut y glaner des renseignements utiles pour l'histoire de la littérature ecclésiastique néo-grecque. Le cod. 32 du Zographion a été écrit par Césaire Dapontès, le célèbre chroniqueur et versificateur grec du XVIIIe siècle; il contient un recueil de vers. Dans la même livraison, p. 86-96, le secrétaire de l'institut, B. Pantchenko, traite du lieu d'origine du Synaxaire de Sirmond : *Gdie byl redaktirovan Sirmondov Synaksar*. La plus ancienne rédaction du synaxaire atteste qu'il fut composé pour le monastère τοῦ Βαθυρρύακος en Bithynie. Où était situé ce monastère ?... Les quelques témoignages des auteurs byzantins qui l'ont mentionné autorisent M. Pantchenko à le placer en Cappadoce, près de la forteresse Τεφρική. Constantin Porphyrogénète l'appelle Βαθυρρύαξ. A ce monastère appartiennent les trois higoumènes dont les noms sont mentionnés dans le synaxaire. M. Pantchenko parle aussi d'un autre monastère τοῦ βαθέος ῥύακος, dédié à S. Théodore et situé dans les environs de Constantinople, dans la localité appelée aujourd'hui Koutchouk-Tchekmezé. A la fin du XIe siècle, le monastère de Cappadoce fut ravagé par les Turcs; ses moines trouvèrent un asile dans le monastère de Saint-Théodore. Les recherches de M. Pantchenko complètent sur plusieurs points les renseignements fournis par le P. Delehaye au sujet du lieu d'origine du synaxaire sirmondien.

M. Nikos Bey réédite, dans la même livraison, plusieurs inscriptions chrétiennes d'Égine, Thespe, Mégares, Corynthe, Argos, déjà publiées par des archéologues grecs et européens, et les faits suivre de commentaires philologiques et historiques.

On trouve, à la fin du volume, les comptes rendus des travaux de l'Institut en 1906, 1907 et 1908.

A. Palmieri, O. S. A.

Digitized by Google

LES ACTES APOCRYPHES DE PIERRE.

(Suite) (1).

B. Les Actes de Pierre en Orient.

La première référence en date des Actes de Pierre que nous trouvons en Orient n'est pas faite pour nous étonner. Il était tout naturel que des apocryphes apostoliques obtinssent du succès dans ces contrées de la Syro-Palestine, qui avaient reçu les prémisses de l'activité des apôtres et qui en avaient gardé un si profond souvenir, qu'elles mettaient encore sous leur patronage les règles de l'organisation de leurs Églises. La Didascalie des apôtres est localisée généralement dans ces pays ; elle date vraisemblablement de la seconde moitié du IIIe siècle (2). On y connaît et on utilise les Actes de Pierre et de Paul pour raconter la rencontre de Pierre et de Simon (3). La démonstration de M. Schmidt sur ce point est parfaitement convaincante (4). Les Constitutions apostoliques, un siècle plus tard au moins (5), ont développé ce texte, comme elles ont l'habitude, en le

(1) Voir la RHE, 1908, t. IX, p. 233-254 ; 465-490 ; 1909, t. X, p. 5-29 ; 245-277 ; 1910, t. XI, p. 5-28 ; 233-256 ; 447-470 ; 675-692.

(2) Pour être au courant de la littérature abondante qui s'est produite autour de la Didascalie dans ces derniers temps, voyez Harnack, *Chronologie*, II, p. 488. Bardenhewer, *Geschichte*, II, p. 260. Voyez également Funk, *La Didascalie des apôtres*, dans la RHE, 1901, II, p. 798-809.

(3) Schmidt, *op. cit.*, p. 146, donne le texte d'après la restitution de Lagarde, Bunsen, *Analecta Antenicaena*, p. 325. Londres, 1854.

(4) Schmidt, *l. cit.*, relève avec beaucoup de perspicacité les points suivants, qui établissent la dépendance : la localisation de la scène de Act. VIII à Jérusalem, *Actus Vercellenses*, 71, 14 ; le passage immédiat du mage de Jérusalem à Rome, comparez 49, 21 ; la mention discrète de l'entrée prestigieuse à Rome, 48, 19 ; la tentative de vol aérien, son issue est dans la note de 83, 20 ; la défection de tous les partisans de Simon, 83, 20 et sv. Il a vu aussi avec raison que la mention de Simon-Kleobius dépend des Actes de Paul, ou plus expressément de la correspondance apocryphe corinthienne. Schmidt, *Acta Pauli*, p. 125 et sv. — Voyez aussi Lipsius, *Ap.* II, p. 56 ; Zahn, *Acta Johannis*, p. LXXVII ; *Geschichte*, II, 2, p. 848, n. 1 ; Harnack, *Chronologie*, I, p. 552, n. 1, croyait encore que la notice de la Didascalie pouvait venir d'une tradition orale. Piontek, *op. cit.*, p. 19 et sv., sans oser nier positivement la dépendance, émet des doutes.

(5) Voyez outre les auteurs que nous avons cités pour la Didascalie, *Dictionnaire de théologie*, de Vacant, III, c. 1520. *Art. Constitutions apostoliques* (Nau) ; Paris, 1907.

Digitized by Google

complétant au moyen d'un légendaire apostolique plus riche. Elles consignent le récit de la première rencontre et la replacent à Samarie, elles empruntent aux Clémentines de nouveaux renseignements sur les origines de Simon et de ses premiers compagnons (1), aussi bien que sur la dispute de Césarée ; on abrège ou plutôt efface la mention de l'entrée du magicien à Rome pour développer plus longuement le récit de l'épreuve finale. Celui-ci, sans doute, a subi sous sa plume quelques remaniements que Lipsius a signalés, mais à voir les analogies, il est à croire que l'interpolateur des Constitutions apostoliques a eu recours à la source même de la Didascalie, aux Actes de Pierre : l'apôtre est seul encore contre Simon ; Pierre demande à Dieu que le mage ne périsse pas sur le coup, ce qui advient de fait. Sans doute, la prière que l'on place dans la bouche de l'apôtre en même temps que l'intervention des démons nettement indiquée montre une matérialisation de la légende, qui se concrétise encore en d'autres détails ; mais nous ne pouvons y voir un emprunt ou un linéament d'une tradition parallèle. La supplication de Pierre touche de plus près aux *Actus Vercellenses* qu'au pseudo-Marcellus (2), en sorte que c'est bien ceux-là que l'auteur des Constitutions lisait, à l'exemple de son prédécesseur (3) et comme devait le faire un de ses imitateurs, un Syro-palestinien encore, le Testament de N. S. (4). Celui-ci, en effet, a connu, semble-t-il, et utilisé per-

(1) Sur ce point, voyez SCHMIDT, *op. cit.*, p. 35.

(2) Comparez *Const. Ap.*, VI, 7, 9. PG, I, p. 925, avec *Actus Vercellenses*, p. 83, *pseudo-Marcellus*, p. 165 et sv. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 148 ; LIPSIUS, *Ap.* II, p. 61 ; p. 254 ; ZAHN, *Geschichte*, p. 848, n. 1. FICKER, *Hennecke*, II, p. 459. Ce dernier prétend retrouver encore d'autres traces des Actes dans les Constitutions : p. 434, il rapproche *C. Ap.*, II, 43, de 58, 22 (?) ; p. 438, *C. Ap.*, VI, 8, *ad finem*, de 62, 14 ; p. 459, *C. Ap.*, VI, 9 ; *Unus Deus quem annuntiat Petrus*, de 73, 36.

(3) Voyez cependant *Const. Apost.* I, 6, *ed. cit.*, p. 569, p. 572 A ; ainsi que VI, 16, *ed. cit.*, p. 949, des avertissements sévères à l'égard de l'emploi des « livres du dehors », des « livres apocryphes ». La position prise à leur égard rappelle l'attitude éclectique de Philastre.

(4) FUNK, *Das Testament unseres Herrn und die verwandten Schriften.* (Ehrhard et Kirsch. Forschungen zur christlichen Litteratur- und Dogmengeschichte, II, 1-2), Mayence, 1901. Voir sur cette publication, *Revue d'histoire ecclésiastique*, III, 1902, p. 615, DE JONGH, *Le testament de Notre-Seigneur et les écrits apparentés*, où l'on trouvera en outre un exposé suivi de la discussion sur les relations entre les différents écrits didactiques, qui viennent aboutir au Testament et aux Constitutions apostoliques. Comparez HARNACK, *Chronologie*, II, p. 514 ; *Revue d'histoire ecclésiastique*, I, 1900, p. 102, compte rendu de RAHMANI, *Testamentum Domini nostri Jesu Christi*, Mayence, 1899.

Digitized by Google

sonnellement l'apocryphe (1). Ces trois documents, que leur objet rapprochait et qui demandaient à être traités ensemble, ont l'avantage de nous montrer comment la faveur de nos Actes a persisté dans ce coin de la chrétienté pendant deux siècles et plus (2), au moins dans certains milieux plus ou moins orthodoxes. Cette constatation peut nous servir de point de repère pour l'histoire de l'apocryphe dans ces contrées.

Au commencement du IVe siècle, Eusèbe, dans son Histoire ecclésiastique, atteste la chose à sa manière. Il est difficile de croire qu'il en eût parlé aussi sévèrement, s'il n'avait vu autour de lui ces Actes en honneur et en vogue. Il y revient à deux reprises : III, 25, il distingue quatre sortes d'écrits : à côté des écritures reconnues (3), les écritures « contestées, quoiqu'un grand nombre les admettent » (4), les apocryphes (5), « ceux que les hérétiques présentent sous les

(1) FICKER, *Hennecke*, II, a relevé à plusieurs reprises des traces de relation entre les deux écrits. Nous signalons spécialement p. 423, où il rapproche *Testamentum*, I, 28, éd. RAHMANI, p. 59 des *Actus Vercellenses*, 53, 25 ; de même p. 448, *Testamentum*, I, *proemia*, éd. RAHMANI, p. 4, de 67, 13 ; p. 488, il rapproche la *mystagogia quae profertur ad fideles ante oblationem*, I, 18, éd. RAHMANI, p. 65, de la prière eucharistique de Pierre, 96, 13 à 98, 9 et d'autres parties du discours, 94, 12-15 ; 90, 20 à 92, 16. Nous ne comprenons pas toutefois ses scrupules à admettre la dépendance directe imposée par les textes. La prière de la croix eût-elle existé séparément et circulé à part, il eût été aussi difficile de la transporter de Pierre au Christ ; son texte seul, indépendamment du contexte, indiquait suffisamment qu'elle n'était pas primitivement prononcée par celui-ci. Voyez encore, *ibid.*, p. 490. ZAHN, *Das Testament unseres Herrn J. Ch.* dans le *Neue Kirchliche Zeitschrift*, II, 1900, p. 438 et sv.

(2) Harnack pose comme terminus a quo du Testament, 400, comme terminus ad quem, 600. Cf. RHE, I, 1900, p. 103 ; Funk se refuse à le placer avant 475 ; d'autres avant le commencement du Ve siècle. DE JONGH, *art. cit.*, p. 623.

(3) III, 25, 1 : les évangiles, Actes des apôtres, les ép. de Paul, Ia Joh., Ia Petri ; 6, elles sont appelées κατὰ τὴν ἐκκλησιαστικὴν παράδοσιν ἀληθεῖς καὶ ἀπλάστους καὶ ἀνωμολογημένας γραφάς. Comparez 2 : καὶ ταῦτα μὲν ἐν ὁμολογουμένοις.

(4) Traduction GRAPIN, EUSÈBE, *Histoire ecclésiastique*, I-IV, p. 309. Paris, 1905. Comparez III, 25, 3, où il cite *Jac.*, *Jud.*, *2da Petr.*, *2a et 3 Joh.*, avec 6 ; il appelle celles-ci à nouveau « des écritures d'une autre condition, qui ne sont pas testamentaires, et se trouvent contestées, bien que la plupart des écrivains ecclésiastiques les connaissent ».

(5) ἐν τοῖς νόθοις sont rangés 4, les Actes de Paul, le Pasteur, l'apocalypse de Pierre, Barnabé, les Didaché des apôtres, et suivant quelques-uns l'apocalypse de Jean et l'ép. *ad Hebr*... Tous ces livres, conclut-il, peuvent être rangés parmi ceux qui sont discutés. Pour apprécier le sens de cette troisième distinction, on peut renvoyer à III, 3, 5 : « Quant aux Actes de Paul, je ne les ai pas reçus parmi les œuvres incontestées » (trad. GRAPIN, *op. cit.*, p. 229) et ce qu'il dit 6, du Pasteur : « quelques-uns le contestent et ne le rangent pas

Digitized by Google

noms des apôtres, tels que les Évangiles de Pierre, de Thomas et de Mathias et d'autres encore, ou tels que les Actes d'André, de Jean et du reste des apôtres... ces derniers », il ne faut pas même les ranger parmi les apocryphes, mais les rejeter comme absolument absurdes et impies ἄτοπα πάντῃ καὶ δυσσεβῆ (1). La raison qu'il en donne, c'est que d'une part « aucun écrivain de la tradition ecclésiastique n'a jamais jugé utile d'invoquer leur témoignage ; leur style s'éloigne de la manière apostolique, tandis que la pensée et l'enseignement qu'ils contiennent sont en désaccord avec la véritable orthodoxie. C'est là une preuve manifeste qu'ils sont des élucubrations d'hérétiques » (2). Dans un autre passage, il applique sa thèse aux Actes de Pierre, en invoquant toutefois simplement la première raison (3). Sans vouloir discuter par le menu les affirmations de l'évêque de Césarée (4), nous plaçant simplement à son point de vue, nous constatons qu'il leur récuse une origine apostolique, dont apparemment ils se prévalaient, et en raison de manque d'autorités en faveur d'une assertion de cette valeur, aussi bien qu'en raison de leur style. La doctrine scandaleuse, dont ils se faisaient les porte-voix instruisait le lecteur le moins averti sur la provenance de ces apocryphes ; ils étaient des produits hérétiques, composés dans sa pensée pour couvrir de noms respectables des doctrines hétérodoxes ; aussi les déclare-t-il sans réserve inconvenants et impies (5). La conclusion est due à sa

cet écrit parmi les authentiques; d'autres pourtant estiment qu'il est très nécessaire à ceux surtout qui ont besoin d'une instruction élémentaire. Du reste nous savons qu'on le lit publiquement dans les églises et j'ai constaté que certains des écrivains les plus anciens s'en sont servis » (*ibid.*).

(1) Trad. GRAPIN, III, 25, 6 et 7, *op. cit.*, p. 310. A remarquer que l'énumération d'Eusèbe pour les Actes n'est pas exhaustive. Les Actes de Thomas existaient certainement à cette époque; il compte dans le nombre, comme nous le verrons, ceux de Pierre. En tout cas, il n'a pas connu le *corpus* manichéen, qui peut-être n'était pas constitué alors. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 64. Il est à retenir en tout cas qu'il établit une distinction entre les Actes de Paul et les autres.

(2) Trad. GRAPIN, III, 25, 6-7; *ibid.*, p. 311.

(3) III, 3, 2.

(4) SCHMIDT, *op. cit.*, p. 131.

(5) Il est assez intéressant de relever les données d'Eusèbe sur Pierre et sur Simon ainsi que leurs sources : II, 1, 11, rencontre de Pierre et de Simon à Samarie, *Act*, 8, 18-38; II, 13 : Simon est conduit à Rome par le démon, il y obtient du succès par ses supercheries; la source est indiquée et citée, JUSTIN, *Ap.*, I, 26, auquel il emprunte le culte de Simon chez les Samaritains et une brève indication sur Hélène; S. IRÉNÉE, *adv. Haer.*, I, 23, 1-4, achève de le renseigner sur le magicien et sa secte. II, 14, il revient à nouveau sur la mission de lieutenant de Satan, dévolue à Simon, qui, dans les temps apostoliques, trouva devant lui les serviteurs de Dieu; du reste l'éclat de la

Digitized by Google

sagacité personnelle; il s'abstient de déterminer les auteurs ou les sectes plutôt complices d'une falsification aussi audacieuse.

La protestation violente partant certes d'un bon naturel, quoique procédant à mon avis d'une connaissance superficielle des documents (1), n'eut pas le succès qu'il en attendait. Autour de lui, on continue à lire les Actes apocryphes, comme l'attestent non seulement la Didascalie et les Constitutions, dont on peut préjuger les raisons de la préférence pour les apocryphes apostoliques, mais encore chez les défenseurs de l'orthodoxie, Hegemonios, auteur des Actes de la dispute de l'évêque Archelaus avec un manichéen (2). Il est chose piquante de retrouver ici nos Actes invoqués ou plutôt utilisés dans un écrit antimanichéen, fournissant une partie du cadre extérieur dans lequel l'écrivain a enchassé son réquisitoire contre Manès. De la façon d'employer sa source, on a lieu de croire qu'il la connaissait comme un livre d'édification, connu et estimé dans son milieu orthodoxe, sans qu'il laisse planer aucun soupçon sur sa dogmatique (3). On se demandera à cette occasion si nos Actes avaient dès lors la faveur qu'ils ont obtenue dans la suite auprès des manichéens; rien n'indique dans la manière d'Hegemonios, qu'il ait eu en vue d'invoquer contre les hérétiques une autorité particulière-

vérité du Verbe divin subjuguait et dominait tout encore. Simon, convaincu en Judée par l'apôtre Pierre, s'enfuit à Rome. Sa prospérité n'y fut pas de longue durée; tout au début du même règne de Claude, Pierre vint à Rome: « il prêcha la lumière elle-même et le Verbe sauveur des âmes. La parole de Dieu se répandit ainsi chez les Romains et la puissance de Simon s'éteignit et disparut aussitôt avec lui », II, 15, 1. L'absence de toute référence, aussi bien que le ton déclamatoire et vague de ses affirmations nous montre qu'Eusèbe n'avait pas devers lui de garant de cette deuxième rencontre de Pierre et de Simon. Il savait par Justin que Simon était venu à Rome sous Claude; sa chronologie l'amenait à dater de la 3e année de Claude l'arrivée de Pierre à Rome. La combinaison s'opérait d'elle-même. Du reste, il ne parle pas positivement d'une nouvelle lutte des deux adversaires : Pierre a détruit l'œuvre de Simon. II, 22, il raconte l'arrivée de Paul à Rome et son ministère d'après les Actes et les ép. pauliniennes. II, 25, est consacré à la persécution de Néron, au martyre romain de Pierre et de Paul, avec référence à Tertullien, Caius, Denys de Corinthe. III, 1, mentionne l'attestation d'Origène sur la dispersion des apôtres et nous a conservé entre autres la notice sur le mode de crucifiement de Pierre. Voyez encore III, 30; II, 15.

(1) Eusèbe, soit par tournure d'esprit, soit trompé par une lecture hâtive, a jugé les romans apostoliques pour ce qu'ils n'étaient, ni ne voulaient être dans la pensée de leurs auteurs, des écrits historiques. Il n'est pas seul du reste à être dupe de cette illusion de perspective.

(2) Sur Hegemonios, HARNACK, *Chronologie*, I, p. 541; II, p. 163.

(3) Pour cette question, il faut lire FICKER, *Die Petrusakten*, p. 47 et sv. Voyez encore *Hennecke*, II, p. 428, 448, 457.

Digitized by Google

ment acceptable pour eux (1). Quelque temps après, c'est Cyrille de Jérusalem dans ses Catéchèses (2) qui nous raconte la fin du mage Simon, dans un récit qui dépend indirectement des *Actus Vercellenses*, qui formule certainement une légende popularisée à tout le moins par ceux-là, en sorte que le prêtre de la ville sainte vers 347 atteste l'influence acquise en ce moment dans cette église par l'apocryphe pétrinien ; on le lisait assez pour s'en aider et compléter par ses données les lacunes de l'histoire (3). Quand Épiphane mentionne l'usage des apocryphes et en particulier des prétendus actes d'André et des autres — il est à supposer que ceux de Thomas et de Jean, cités en connexion avec les premiers dans d'autres passages, aussi bien que ceux de Pierre, sont visés ici (4) — chez les origénistes, il est à croire que l'ardent évêque a en vue les monastères de la Palestine, où il a rencontré et combattu les fougueux partisans du docteur alexandrin, que l'on y retrouvera encore au VIe siècle, au moment de la condamnation définitive de l'origénisme (3). Et même son affirmation sur Leucius montre que le polémiste vit dans un milieu où le nom de Leucius n'est pas encore tombé en discrédit et où, semble-t-il, ses Actes ne supportent pas encore le poids d'une réprobation générale et décisive (6). On comprend que dans ce coin de la chrétienté nos Actes aient pu subsister, pour qu'on les retrouve au tournant du VIe siècle, connus par un représentant de l'école des rhéteurs de Gaza, Procope (465-528) (7).

(1) FICKER, *Die Petrusakten*, p. 49.

(2) CYRILLE, *Catech.* 6, éd. MILLES, p. 88. Oxford, 1703.

(3) LIPSIUS, *Ap.* II, p. 255, se montre assez défiant à l'égard du récit de Cyrille, qui habille, il est vrai, à la manière catholique la légende pétrinienne. Pour mieux comprendre cette tendance, comparez la façon dont Eusèbe expose les menées de Simon contre les apôtres, H. E. II, 14, 1, 5. CYRILLE, *Cat.* 17, 13, *ed. cit.*, p. 243, parle du voyage de Paul en Espagne.

(4) Comparez *haer.* 63, 2, où il donne la notice visée sur les origénistes avec *haer.* 61, 1; 47, 1; 30, 16; EUSÈBE, *H. E.*, III, 25, 6, et III, 3, 2.

(5) PARGOIRE, *L'Église byzantinne de 527 à 847*, 2e éd., p. 34, 38. Paris, 1905.

(6) Sur la question de Leucius dans Épiphane, voyez SCHMIDT, *op. cit.*, p. 31 et sv., contre ZAHN, *Acta Johannis*, p. XLI; *Geschichte*, II, p. 857. Voyez aussi LIPSIUS, *Ap.* I, p. 92, 95. Comparer encore ZAHN, *Acta Johannis*, p. CXLII.

(7) FICKER, *Hennecke* II, p. 427, rapproche avec raison : *Exemplo sit Simon magus qui adhuc detinebatur felle amaritudinis et colligatione injustitiae. Com. in Leviticum*, PG, LXXXVII, p. 741 des *Actus Vercellenses*, 55, 27, 29. Si l'on admet la thèse de l'origine syrienne de Commodien de Gaza, récemment défendue par BREWER, *op. cit.*, p. 62 et sv., on comprend mieux encore l'indiscrétion du poète dans son usage des apocryphes apostoliques, qui détone quelque peu dans le sud de la Gaule, après la lettre d'Innocent.

Digitized by Google

Si nous pénétrons plus avant dans l'hinterland de la Palestine et de la Syrie, nous rencontrons dans la Syrie Euphratienne l'évêque de Cyr, Théodoret, qui parle de l'usage chez les Quartodécimans, du pays apparemment, des faux Actes des apôtres (1). Mais en a-t-il toujours été ainsi et a-t-on professé la même sévérité que le savant auteur? En tout cas, il sait pour sa part que Pierre a été crucifié la tête en bas, à la demande qu'il en fit aux bourreaux, pour ne pas ressembler à son maître, craignant « qu'une parité dans la mort, ajoute-t-il, ne lui fit rendre un honneur semblable de la part des gens simples » (2). La donnée, avons-nous vu, doit remonter à Eusèbe, garant d'Origène, ou à nos Actes. Mais l'insistance de la comparaison entre la croix de Pierre et celle du Sauveur, qui se rapproche plus de ceux-ci, nous autorise à considérer comme vraisemblable qu'il a dû se produire là aussi ce travail de compénétration signalée ailleurs entre la tradition et la légende.

Dans l'Osrhoène, à Édesse, S. Ephrem nous amène à croire à la même situation; pas plus ici qu'en Palestine, il ne faut donner une valeur exclusive à l'affirmation du docteur syrien; dans son commentaire sur la correspondance apocryphe corinthienne (3) — il était encore moins sévère, on le voit, que l'évêque de Césarée pour ce morceau des Actes de Paul — il nous dit que les Bardesanites ont composé les Actes des apôtres pour faire passer, par les signes et les prodiges des apôtres qu'ils racontent, leur impiété sous le couvert de l'autorité apostolique. Sans vouloir nous attarder à rappeler ici la distinction de Turibius, on remarquera qu'Ephrem attribue à des adversaires déterminés la composition des apocryphes, mais son texte ne nous permet pas de croire qu'il ait eu de cette prétention d'autre raison que celle de l'usage et de la vogue des romans apostoliques dans une secte, dont le caractère n'y était que trop disposé (4). C'était entre ses mains un instrument de propagande aussi précieux que les hymnes du maître. Car, semble-t-il, la foule même des fidèles orthodoxes a été charmée par la lecture de ces produits de la fan-

(1) THEODORET, *Haereticarum fabularum compendium*, III, 4; SCHMIDT, *op. cit.*, p. 64. — A noter que Theodoret reconnaît le voyage de Paul en Espagne. LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 242.

(2) LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 252, renvoie à *De Caritate. Opp.*, III, p. 1309, éd. SCHULZE, Halle, 1769. L'opuscule sur « la divine et sainte charité », date vraisemblablement de 449. BATIFFOL, *op. cit.*, 1re édit., p. 306.

(3) Voyez la traduction chez ZAHN, *Geschichte*, II, 2, p. 598. Comparez *ibid.*, n 7. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 64.

(4) Lire par ex. les articles de Nau, *Bardesane, Bardesanite*, dans le *Dictionnaire de théologie* de VACANT, II, c. 391 et sv.; 398 et sv. et se rappeler ce que nous avons dit des origines et des tendances doctrinales de nos Actes.

Digitized by Google

taisie. Et nous en retrouvons la preuve dans S. Ephrem lui-même. Il sait que Pierre a été crucifié la tête en bas, et il est probable ici encore que le phénomène observé dans l'entourage de Théodoret a dû se reproduire à Édesse (1).

A notre avis cependant, la lutte contre les Bardesanites a dû produire le même résultat dans l'Oshroène, que nous avons constaté en Espagne et ailleurs dans la lutte contre le manichéisme. En examinant le titre donné, aussi bien que la productivité légendaire de cette chrétienté dans les documents prétendument apostoliques, on est tenté d'y placer la composition du document connu sous le nom de Doctrine syriaque de Simon Kephas (2). On a discuté sur l'origine et la date de ce texte. Baumstark le place à la seconde moitié du ve siècle; le R. P. Peeters voudrait un siècle plus tôt, avant les Carmina Nisibena de S. Ephrem. Lipsius est tenté d'y voir une composition monophysite; Baumstark doute de la valeur apodictique du passage allégué. Quoi qu'il en soit, notre Doctrine représente un essai de combinaison entre la légende et la tradition, comme nous en avons constaté plus d'un. La 3e année de Claude, Simon-Kephas arrive d'Antioche à Rome (3), accompagné de fidèles pris dans la première communauté. Il met les fidèles en garde contre les séductions de Simon (4). Un miracle doit décider entre eux deux. Le fils d'un personnage important de la cité est mort. Le magicien essaie de le ressusciter; l'apôtre accomplit le prodige au nom de Jésus (5). Le peuple veut lapider l'imposteur qui prend la fuite (6). Pierre

(1) *Carmina Nisibena*, éd. BICKELL, p. 59; trad. p. 199-200. Leipzig, 1866. Le R. P. PEETERS, dans les *Analecta Bollandiana*, 1902, p. 124 : *Notes sur la légende des apôtres Pierre et Paul dans la littérature syriaque* (compte rendu de BAUMSTARK, *Die Petrus- und Paulusakten in d. litterarischen Ueberlieferung d. syrischen Kirche*. Leipzig, 1902) croit pouvoir dire que la Doctrine de Simon Kephas est le plus ancien document syriaque où Pierre demande à être crucifié la tête en bas, d'où Éphrem a pu extraire ce renseignement. Il oublie nos Actes.

(2) Pour la littérature apocryphe rattachée à la Doctrine d'Addai, voyez RUBENS DUVAL, *Anciennes littératures chrétiennes*, II. *La littérature syriaque*, p. 183 et sv. Paris, 1899. — Le texte de la Doctrine se trouve dans CURETON, *Ancien syriac Documents*. Londres, 1864, I, p. 35-41, pour le texte, II, *ibid.*, pour la traduction anglaise. LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 206; BAUMSTARK, *op. cit.*, p. 38; R. P. PEETERS, *art. cit.*, p. 124.

(3) EUSÈBE, *Chronique* d'après S. Jérôme : *Claud. 2. Petrus apostolus, cum primus Antiochenam ecclesiam fundasset, Romam mittitur. Claud. 4. Primus Antiochiae episcopus ordinatur Evodius*. Lire BAUMSTARK, *op. cit.*, p. 39.

(4) EUSÈBE, *H. E.*, II, 14, 6; 15, 1.

(5) *Actus Vercellenses*, 74 et surtout 75, 30; 77, 17.

(6) Comparer à *ibid.*, 76, 22.

Digitized by Google

prêche et fait des miracles (1). Il est recueilli dans la maison de Cyprianos, le père du ressuscité (2). Il bâtit des églises à Rome et dans toutes les grandes villes de l'Italie (3). Après 25 ans d'épiscopat, il est mis en prison. Avant d'être conduit au supplice, il se donne un successeur dans la personne de Linus (4). Pierre, à sa demande, est crucifié la tête en bas et Paul décapité (5). Linus enlève leurs corps pendant la nuit et les ensevelit (6). A la place de leur tombeau, on bâtit une Église (7). Si l'on a suivi les références du texte, on aura pu constater que la tradition est représentée par les données de la Chronique et de l'Histoire d'Eusèhe, qui ont fourni le cadre dans lequel la Doctrine enchasse le récit de la résurrection du fils de Cyprianos; il semble même que ce dernier fait ne soit introduit que pour combler un vide de l'histoire de l'évêque, en fournissant un fait concret, destiné à suppléer à son exposé vague et déclamatoire (8). Ce sera le meilleur moyen de comprendre le silence du texte sur les autres incidents de la lutte Simon-Pierre (9): ce fait concret suffisait amplement à son but (10). En conséquence, sans tenir outre mesure à la localisation que nous avons assignée à notre document, nous croyons pouvoir cependant assurer l'intention qui l'a dicté, aussi bien que la date de sa composition dans le courant du ve siècle, après la traduction en syriaque des ouvrages historiques d'Eusèbe (11).

(1) *Ibid.*, 78, 5-7.

(2) *Ibid.*, 79, 2 : *mater autem pueri rogabat ut in domum suam pedem poneret.*

(3) Comparer avec Eusèbe, *H. E.*, II, 14, 6 : Pierre « apportait d'Orient aux hommes d'Occident la marchandise précieuse de la lumière spirituelle ». Grapin, *op. cit.*, p. 165.

(4) Eusèbe, *Chronique. Claud. 2... (Petrus) Romam mittitur, ubi Evangelium praedicans XXV annis ejusdem episcopus perseverat. Nero 14. Primus Nero super omnia scelera sua etiam persecutionem in Christianos fecit, in quibus Petrus et Paulus gloriose occubuerunt. Nero 14. Post Petrum, primus Romanam ecclesiam tenuit Linus.* Comparez *HE*, II, 24; III, 9, 13.

(5) Eusèbe, *HE*, II, 25, 5; III, 1. *Actus Vercellenses*, 92, 17. Comparez la doctrine d'Addai, Baumstark, *op. cit.*, p. 19.

(6) *Actus Vercellenses*, 100. Seulement pour la simplification du récit, on substitue Linus à Marcellus.

(7) Lipsiur, *Ap.*, II, p. 207, croit que l'auteur connait les basiliques constantiniennes. N'est-ce pas plutôt de sa part pieuse conjecture ?

(8) *HE*, II, 14, 6.

(9) Baumstark, *op. cit.*, p. 50, s'en étonne à bon droit.

(10) On pourrait voir dans ce goût du précis et du concret le nom donné au ressuscité. D'où l'auteur l'a-t-il pris, nous n'avons pas de quoi faire de conjecture. Il est assez loisible de comprendre la liberté du légendaire vis-à-vis de sa source.

(11) On ne possède aucune trace de l'usage de la Doctrine en dehors des

Digitized by Google

Après l'établissement du schisme monophysite et du nestorianisme dans les pays de langue syriaque, on voit se lever toute une littérature légendaire, spécifiquement syrienne (1), qui a son point de départ dans les Actes apocryphes de Pierre (2); et en premier lieu la légende de la Triade apostolique à Antioche, conservée dans une prétendue homélie de Jacques de Saroug (3). Il est assez difficile de contester entre autres que le récit de la résurrection du fils de Cassianus soit un dédoublement de Cyprianos; « les deux histoires sont brodées sur un thème analogue; les noms des deux personnages principaux ont dans l'orthographie syriaque une ressemblance suspecte... Enfin, il n'est pas contestable que ce soit Antioche qui a dépossédé Rome, comme il paraît résulter de l'analyse de M. Baumstark (4) ». La transformation de Paul pourrait bien être un pastiche de l'histoire de la métamorphose du père de Simon à Antioche même telle qu'elle est racontée dans les Clémentines (5). La nouvelle légende a été connue et utilisée non seulement par des écrivains monophysites, mais encore nestoriens, tels que Mari ibn Soleiman, dans son livre de « La Tour » (6), Salomon de Bassorah, dans son livre « L'abeille » (7) et dans la seconde édition de « La Tour » exécutée au XIVe siècle par Saliba et Amr ibn Matta (8). On la retrouve encore, mais avec des remaniements qui attestent une certaine évolution, dans l'Apocalypse de Pierre par Clément (9), et dans le prétendu discours d'Ephrem devant Basile le Grand contenu dans

milieux syriaques, en sorte que ce serait sans raison qu'on lui assignerait un original grec.

(1) RUBENS DUVAL, *op. cit.*, p. 5.

(2) Voir sur cette littérature, BAUMSTARK, *op. cit.* Voir comptes rendus dans la *Theologische Litteraturzeitung*, 1902, t. XXVII, c. 274 (v. DOBSCHÜTZ); *Deutsche Litteraturzeitung*, 1902, t XXIII, p. 855. *Journal asiatique*, 1902, t. XIX, p. 381; R. P. PEETERS, *art. cit.*

(3) ASSEMANI, *Bibliotheca Orientalis*, I, p. 332. Rome, 1719, d'après le *Codex Nitriensis*, V, où la légende est intitulée, p. 522 : De la ville d'Antioche, quand elle fut convertie par la prédication de Simon, prince des apôtres, et de Jean et Paul, apôtres. Voyez le résumé de BAUMSTARK, *op. cit.*, p. 28. Pour la question d'authenticité, elle est admise par BAUMSTARK, *ibid.*; mise en doute par ASSEMANI, *l. cit.*, et rejetée par le R. P. PEETERS, à la suite de DOSHIAN et ABBELOOS, *art. cit.*, p. 137.

(4) PEETERS, *art. cit.*, p. 135.

(5) *Recogn. Clement.*, X, 60. L'épisode toutefois ne se trouve pas dans la version syriaque des Clémentines. En tout cas d'après WAITZ, *op. cit.*, p. 37, et sv., il appartient au fonds primitif de l'œuvre.

(6) Voyez le texte, BAUMSTARK, *op. cit.*, p. 68, 70.

(7) LIPSIUS, *Ergänzungh.*, p. 19; BAUMSTARK, *op. cit.*, p. 21.

(8) BAUMSTARK, *op. cit.*, p. 21; texte, p. 70-72.

(9) BAUMSTARK, *op. cit.*. p. 49.

Digitized by Google

le *Vat. syr.* 199, f. 194 (1). Quelque opinion que l'on professe sur l'origine de l'Apocalypse de Pierre (2), en raison de sa dépendance vis à vis de la Doctrine de Simon-Kephas, aussi bien que de sa localisation, il est fort probable que sa légende se rattache par son origine à la Syrie.

Elle avait subi, semble-t-il, un développement par l'addition d'un nouveau miracle de Pierre, l'histoire du bœuf mis à mort par Simon et ressuscité par Pierre, qui se retrouve également dans une recension postérieure de la Doctrine. Lipsius avait déjà vu dans ce fait une adaptation catholique, on comprend le motif, du premier prodige du Forum raconté dans les *Actus Vercellenses* (3). A côté d'autres sources, telles que les Actes canoniques, les Clémentines, la Doctrine de Simon, la Doctrine d'Addai et les traditions romaines, nous retrouvons des épisodes dépendant des Actes primitifs dans les Actes de Pierre et de Paul publiés par Bedjan (4) — les deux apôtres sont traités séparément; la notice de Pierre est de beaucoup la plus longue — ainsi que dans le prétendu discours de S. Ephrem du *Vat. Syr.* 199 (5) : Ce dernier raconte l'arrivée de Simon à Rome,

(1) BAUMSTARK en donne un résumé, *op. cit.*, p. 51 et sv. Voyez encore GUIDI, *Bemerkungen z. ersten Band d. syrischen Acta martyrum et sanctorum* (de Bedjan) dans le *Zeitschrift d. deutschen morgenlandischen Gesellschaft*, 1892, t. XLVI, p. 745. *Ibid.*, n. 3, il en donne quelques lignes extraites du f. 207, qui correspondent à *Actus Vercellenses*, 48, 19; 56, 20 et sv.

(2) BAUMSTARK, *op. cit.*, p. 48; PEETERS, *art. cit.*, p. 138.

(3) Comparez *Actus Vercellenses*, 72-73, avec la notice de Mari ibn Soleiman, BAUMSTARK, *op. cit.*, p. 20, 68; Dionysios bar Salibi, *ibid.*, p. 76; LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 216; PEETERS, *art. cit.*, p. 126. — A remarquer que chez Dionysios l'épisode est placé après l'histoire du chien parlant, immédiatement avant la résurrection du fils de Cyprianos et l'histoire de la chute de Simon dans sa tentative de monter au ciel; ce dernier fait, qui renferme des traits incontestablement pris de la légende primitive, ne se trouvait pas non plus dans la Doctrine, pas plus que l'épisode du chien. Toutes ces données rapprochent singulièrement le texte de l'évêque monophysite de Marasch († 1171) de la notice de Jean Malalas, où l'on pourrait retrouver encore d'autres points de contact, chronologie, le Simonium, Linus. Nous croyons en conséquence qu'on peut avec quelque vraisemblance rattacher ce nouvel épisode à l'historien Jean Malalas et à sa source.

(4) BEDJAN, *Acta martyrum et sanctorum*, I. Paris, 1890, p. 1-44; BAUMSTARK, *op. cit.*, p. 40; FICKER, *Die Petrusakten*, p. 5; GUIDI, *art. cit.*; HARNACK, *Geschichte*, I, p. 925. — Si nous en croyons BAUMSTARK, *op. cit.*, p. 44, les Actes de Bedjan auraient été utilisés dans le XIe livre du « Livre des Scholies », composé vers 791 par Theodoros bar Konî; voyez le texte, p. 74, et compare à *Actus Vercellenses*, p. 74 et sv.

(5) BAUMSTARK, *op. cit.*, p. 52. Les deux documents méritent d'être rapprochés, parce qu'ils constituent également, le résumé qu'en donne le critique allemand le montre en suffisance, une tentative de coordination de toutes les légendes pétriniennes, qui sont en vogue dans le milieu de leurs auteurs.

Digitized by Google

la vision de Césarée, l'embarquement, l'épisode du chien, le combat pour la résurrection d'un mort, l'ascension et la chute de Simon, dans des termes qui en font un résumé assez libre de la légende primitive. « Les Actes de Bedjan, p. 14-39, correspondent essentiellement à la légende, qui se lit dans les *Actus Vercellenses* et le Codex d'Athos », dit Guidi (1). Les deux récits « proviennent certainement d'une source commune, quoiqu'ils soient indépendants l'un de l'autre. Ainsi dans le texte de Bedjan, manque la vision de Césarée, l'embarquemeut, le chien parlant par exemple; dans celui-là Pierre et Paul meurent le même jour », quoique ce dernier cependant soit introduit tout à coup dans le récit, alors qu'il est resté jusque là complètement à l'arrière-plan (2).

Aussi nous étonnons-nous d'entendre Baumstark assurer que l'église syrienne n'a jamais possédé une traduction complète des Actes de Pierre et de Paul (3). « Ce n'est pas démontré et même il n'est pas vraisemblable » qu'il en ait jamais existé une telle (4). Pour ne parler que de ceux de Pierre, on aura vu par toute l'enquête de la littérature syriaque depuis le IVe siècle, combien cette province de l'Église orientale constituée par la Palestine, la Syrie, l'hinterland a été une des plus privilégiées au point de vue de la propagation et de la lecture des Actes apocryphes et précisément de ceux de Pierre. On constatera dans la suite qu'il n'en est aucune en Orient, qui nous offre des traces aussi nombreuses et aussi pertinentes. En présence de ce fait, je n'ose vraiment partager la confiance du critique allemand dans sa thèse. Il ne faut pas l'oublier; après un usage aussi intensif que nous avons constaté en certains pays, il nous reste un

(1) GUIDI, *art. cit.*, p. 745. Comparez BEDJAN, p. 19 à 70, 4 et sv.; p. 21 à 73, 1; p. 23 à 74, 18.

(2) GUIDI, *art. cit.*, p. 746.

(3) Évidemment on sait qu'il existe une traduction syriaque du martyre de Pierre (et aussi de Paul) : voyez *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. IX, 1908, p. 235, n. 7. On comprendra par tout ce que nous avons vu combien apparaît fragile l'hypothèse de Guidi sur l'origine du martyre.

(4) BAUMSTARK, *op. cit.*, p. 60; comparez 58 et sv. PEETERS, *art. cit.*, p. 122, considère la démonstration, comme un des plus importants résultats de l'enquête de l'auteur. — M. NAU a publié dans la *Revue de l'Orient chrétien*, 1909, t. IV, p. 131, un fragment syriaque des « Voyages de saint Pierre », d'après le manuscrit syriaque de la Bibliothèque de Paris, n. 179. L'éditeur se refuse avec raison à le rattacher aux Actes; il préfère, dit-il, le rattacher aux « Voyages » plutôt qu'aux Actes : il le place dans le cycle des apocryphes clémentins. En tout cas, il semble bien qu'il faille voir dans cet extrait une composition assez tardive et le rapprocher, par l'anonymat de la localisation de la scène, d'œuvres, telles que les Actes de Pierre et d'André, d'André et de Mathias.

Digitized by Google

seul témoin des Actes de Pierre avec Simon, quelques-uns de la Passion, qui en a été extraite; et encore sommes-nous certains de ne pas posséder le texte primitif en entier. On sait pour Paul comment dans ces dernières années une découverte heureuse a permis de leur restituer des fragments épars que nous possédions par des voies différentes. Il en est tout autrement pour les remaniements catholiques occidentaux, tels que le pseudo-Linus, le pseudo-Marcellus, qui n'ont eu, semble-t-il, aucune influence sur le développement de la littérature syriaque pétrinienne (1). On pourrait se le demander pour la notice de Michel le Syrien sur la tentative de transport du corps des apôtres, tentative arrêtée par un tremblement de terre (2), aussi bien que celle des arbres, uniques dans leur espèce, dont la légende avait beaucoup à raconter et qui abritaient les tombes des deux apôtres (3), si nous ne savions que les traditions romaines ne sont pas sans influence sur la tradition orientale (4), et n'était la manière dont ces notices mêmes se présentent.

On a pu constater dans cette revue sommaire de l'histoire des Actes apocryphes de Pierre, comment à la fin du IVe siècle et au commencement du Ve siècle la résistance de quelques individualités marquées, en même temps que l'usage des apocryphes par de nombreuses sectes hérétiques ont produit ici encore le même phénomène que nous avons constaté ailleurs, c'est-à-dire la tentative de combinaison entre la tradition et la légende, qui cesse d'être un roman pour être élevée à la hauteur d'un document historique, au moins dans les parties empruntées. On retrouve la même situation en Égypte, quoique moins bien définie ; nous n'avons en effet ici que

(1) Nous sommes tentés de croire que la fameuse histoire de Pierre, Paul et Jean et des apôtres ou encore « des douze apôtres et des 70 disciples » du pseudo-Clément, citée par Ebed-Jésu, BAUMSTARK, *op. cit.*, p. 27, 43, 59, n'a pas eu le développement que lui donne le critique allemand, mais est un de ces catalogues d'apôtres et de disciples, comme il en a circulé beaucoup sous les noms de Dorothée, Hippolyte, Épiphane, auxquels SCHERMANN, *Propheten- und Apostellegenden nebst Jüngerkatalogen d. Dorotheus und verwandter Texte. T. und Unt.*, 3a sér., I, 3. Leipzig, 1907, a enlevé quelque peu de leur autorité. Il fait dériver ces textes d'un texte grec anonyme de provenance syrienne, conservé dans deux manuscrits, p. 160, peut-être du VIe siècle : comparez p. 248, pour le texte de Pierre, et p. 349, pour les conclusions de l'auteur. Qu'un tel texte ait pu porter le nom de Clément, comme celui d'Hippolyte, d'Épiphane, ce n'est pas fait pour nous étonner et et on en a des exemples, LIPSIUS, *Erganzungh.*, p. 3.

(2) BAUMSTARK, *op. cit.*, p. 39. A rapprocher du pseudo-Marcellus, 175, 8.

(3) GUIDI, *art. cit.*, p. 746. A rapprocher du pseudo-Marcellus, 173, 15.

(4) Voyez par exemple, pour les Actes de Bedjan, BAUMSTARK, *op. cit.*, p. 42.

Digitized by Google

quelques points de repère assez distancés, quelques-uns même douteux, dont on ne peut se servir qu'avec la plus grande discrétion. Au commencement du IVe siècle, Pierre d'Alexandrie en est encore pour le mode de supplice des deux apôtres à la tradition représentée par Tertullien, Lactance (1). Dans le Canon des Écritures de sa Lettre pascale de 367, Athanase, après avoir énuméré les écrits canoniques et ceux qui tout en ne jouissant pas de cette reconnaissance, sont cependant acceptés chez les Pères pour être lus aux fidèles qui viennent d'entrer dans la foi et qui veulent s'instruire dans la piété, S. Athanase, dis-je, touche un mot à la fin des apocryphes : Il n'y a pas à s'occuper des apocryphes ; ce serait un souci bon pour les hérétiques, « qui ont composé ces œuvres, quand ils ont voulu, tout en leur attribuant cependant une antiquité gratuite, arriver par leur moyen à séduire les gens sans cervelle » (2). L'évêque d'Alexandrie, sans doute, connait autour de lui des lecteurs d'apocryphes ; sa recommandation ne s'expliquerait pas autrement ; ses paroles sévères, semble-t-il, laissent sous-entendre qu'il y a de ce côté quelque danger. Il ne fait aucune distinction, les apocryphes sont les œuvres des hérétiques. C'est la thèse d'Eusèbe, d'Ephrem. Que les romans apostoliques soient compris dans le nombre ; nous ne pouvons l'assurer. Nous savons seulement qu'ils étaient aux mains des hérétiques des instruments précieux de propagande en d'autres endroits, qu'ils se réclamaient d'une haute antiquité et enfin qu'ils étaient certainement connus en Égypte quelque temps plus tard (3). Isidore de Pelouse, vers 446, cite de façon élogieuse le Logion du discours de la Transfiguration : *quia gratia ipsius quod cepimus scripsimus* (4), nous donnant lui-même la source à laquelle il l'a

(1) *Ep. canon*, c. IX; PG, 18, p. 483. LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 23.

(2) PREUSCHEN, *Analecta*, p. 144, n. 5.

(3) Athanase, ép. à Dracontios, 4. ATHANASII, *opera*, I, *ed. Commeliniana*, p. 737 A. Heidelberg, 1601, parle du voyage de Paul en Espagne; mais le texte même ne laisse aucun doute sur la source; on y retrouve les trois étapes de la prédication apostolique exprimées *ad Rom*, 15, 19; 23; 24, Sur la question du rapport des notices patristiques sur ce voyage avec nos Actes, LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 242, n. 1.

(4) *Actus Vercellenses* : 67, 2. Voyez les notes de LIPSIUS, *Acta*, I, *ad h. l.* ; SCHMIDT, *op. cit.*, p. 145. Schmidt croit pouvoir déduire de la citation que Pierre était considéré par Isidore comme l'auteur des Actes. La conclusion ne s'impose pas; les paroles citées en effet sont placées dans la bouche de l'apôtre par l'apocryphe; ce qui justifie la formule d'introduction. ISIDORE DE PELOUSE, II, 99, *ep. ad Aphrodisium*, PG, LXXVIII, c. 544. Sur Isidore, voyez PIONTEK, *op. cit.*, p. 12, 57.

Digitized by Google

emprunté, les Actes de Pierre; ailleurs il fait une allusion manifeste à la chute de Simon et si la citation est ici assez vague pour ne pas imposer la référence, il n'y a cependant pas de doute à garder, étant connu le premier cas (1). On peut rapprocher, pour la manière, de cette dernière, la mention d'Eubola, qu'on lit dans un discours de l'énigmatique Eusèbe d'Alexandrie; on attribue ordinairement son œuvre à cette période, sans que l'on soit autrement assuré sur la patrie de ce personnage; son caractère d'instruction élémentaire de la vie chrétienne n'est pas fait pour nous étonner de l'usage en pareille conjoncture de notre document (2).

Quoique nous n'en retrouvions aucune trace en dehors de la note d'Athanase, il est à croire cependant qu'une opposition se fit sentir dans ces pays aussi bien qu'ailleurs. Nous en avons une preuve irrécusable dans la constitution de la collection définitive qui, semble-t-il, prédomina dans l'Église copte à partir du VIe siècle, sous le titre de « Combats des saints apôtres ». On y voit à côté des Actes de Jean de Prochoros, Pierre et Paul, représentés simplement par leur martyre; c'est tout ce qui reste des anciens Actes; une fois,

(1) ISIDORE DE PELOUSE, *ep. I*, 13; LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 257.

(2) EUSÈBE, *Sermo*, c. 21 : PG, LXXXVI, I, p. 449, A, comparé à 63, 3; 65, 19, 22. FICKER, *Hennecke*, II, p. 443. Nous attirons l'attention également sur la compilation non identifiée du pseudo-Athanase, *Quaestiones ad Antiochum ducem*, n. 110. On y demande, si l'Antechrist peut ressusciter un mort et il est répondu qu'il peut également montrer comme un mort revient à la vie, non en vérité toutefois, mais en apparence (οὐκ ἐν ἀληθείᾳ, ἀλλ' ἐν φαντασίᾳ). Athanase, PG, 28, p. 665. FICKER, *op. cit.*, p. 457. Le passage, semble-t-il, est à rapprocher de la tentative de Simon, 75, 31 et de 80, 25. — Nous ne pouvons omettre de signaler le renseignement fourni par les papyri, édités récemment par GRENFELL et HUNT, *The Oxyrinchus Papyri*, p. VI. Londres, 1908. Le n. 849 contient un fragment des Actes de Pierre, correspondant aux *Actus Vercellenses*, 73, 16-27, op. cit., p. 6; les éditeurs ont déterminé avec justesse les rapports du nouveau texte avec le latin, p. 8, et sans vouloir condamner la théorie de C. Schmidt sur l'étendue des Actes de Pierre, ils constatent que le codex d'où cette page a été détachée n'avait pas plus que le manuscrit de Verceil. — Le nº 850, *op. cit.*, p. 12, contient un fragment inconnu des Actes de Jean. Ces deux papyri sont du IVe siècle. — Le nº 851, *ibid.*, p. 18, du Ve au VIe siècle, contient un fragment d'un acte apocryphe, que les auteurs ont voulu identifier avec les Actes de Paul, reconnaissant toutefois, qu'il ne se trouvait pas de passage correspondant dans les Actes coptes édités par M. Schmidt. Je suis tenté d'y voir un extrait des Actes d'André, comme le montre la comparaison avec GRÉGOIRE DE TOURS, *de Miraculis b. Andreae apostoli*, c. 18, où l'apôtre est condamné aux bêtes : *Proconsul ait : Nolite credere, o simplices, magus est. At illi clamabant ; Non est haec magica sed doctrina vera et sana.*

Digitized by Google

les Clémentines fournissent, dans un manuscrit arabe, l'histoire des gestes du prince des apôtres (1).

Il sera plus intéressant d'assister à un épisode de la lutte contre les apocryphes, pour lequel nous sommes mieux renseignés. Nous possédons en effet un certain nombre de documents qui nous apprennent l'existence en Asie-Mineure, à vrai dire dans différentes contrées de l'Asie-Mineure, d'un certain nombre de groupes hérétiques, plus ou moins éloignés de la grande Église (2), appelés encratites, hydroparastates, apotactites, apotactiques, apostoliques, saccofores, ermites (3). « Bien des divergences et selon l'anonyme de l'Escurial (4) (c'est à dire Amphilochius d'Ikonium), bien des haines de sectes devaient séparer ce petit monde.... Aussi est-il probable que cette variété de noms.... réalisait une variété de conceptions ascétiques où se manifestaient à des degrés divers les

(1) Pour l'histoire des Actes coptes, arabes, éthiopiens, voyez le résumé de Guidi, dans LIPSIUS, *Ap. Ergan̄zungh.*, p. 89. Les manuscrits coptes datent du IXe siècle au plus tard; mais le texte qu'ils représentent paraît remonter au Ve ou VIe siècle. LIPSIUS, II, p. 223, 224, assigne pour terminus a quo le concile de Chalcédoine et pour terminus ad quem, 500-540. Les manuscrits arabes sont de la seconde moitié du XIIIe siècle. L'arabe a passé en éthiopien, au XIVe s. C'est la collection éthiopienne qui a été éditée par MALAN, *Conflicts of the Holy Apostels*. Londres, 1871. Voyez encore pour l'analyse de la collection, JAMES, *Apocrypha anecdota*, II, p. XXXVIII. (Texts und Studies, V, 1.) Cambridge, 1897. Voyez aussi plus haut, *Revue d'Histoire ecclésiastique*, 1908, t. IX, p. 235, n. 4 et 5. — On sait enfin comment Schmidt a retrouvé l'Acte de Pierre en copte dans un manuscrit gnostique. *Sitzungsberichte d. konigl. preuss. Akad. der Wissenschaften, phil.-hist. cl.* 36, 1896, p. 839; *Die alten Petrusakten*, p. 1, 145.

(2) On peut trouver des renseignements complets sur ce mouvement dans FICKER, *Die Petrusakten*, p. 60 et sv.; *Amphilochiana*, 1re partie, p. 216 et sv. Leipzig, 1906 (Cf. Compte rendu dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, 1907, t. VIII, p. 558); Dom LAMBERT, *Apotactites et Apotaxomènes*, dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, de Dom CABROL, I, c. 2604; comparez BATIFFOL, *Aquariens, ibidem*, I, c. 2648; *Dictionnaire de théologie* de VACANT, art. *Apostoliques*, *Apotactiques* (BAREILLE), I, c. 1631; 1646.

(3) Voir le relevé de ces noms, Dom LAMBERT, *art. cit.*, c. 2621.

(4) Voir sur ce texte du manuscrit de l'Escurial, T. I, 17 : FICKER, *Die Petrusakten*, p. 51, pour la description du manuscrit, p. 56, pour le texte même, p 60, pour la critique d'interprétation. Ces renseignements sont à compléter pour le premier point par *Amphilochiana*, p. 78; le texte est édité au complet, p. 23-77; on en a une analyse longuement développée, p. 84 et sv. Dans ce second ouvrage, FICKER a démontré que ce document émanait d'Amphiloque d'Ikonium, dont nous allons avoir à parler immédiatement; *Amphilochiana*, p. 110, 136 et sv. La constatation du critique allemand, déjà esquissée du reste dans son premier ouvrage, *Die Petrusakten*, p. 83 et sv., a grande importance pour l'histoire du mouvement.

Digitized by Google

pratiques qu'on leur reproche (1). » Car ce sont avant tout des pratiques qu'on leur reproche ; leur hérésie consiste plutôt dans une attitude que dans une erreur doctrinale bien définie au moins dans le commencement. Sans doute, on a voulu les rattacher aux manichéens, aux marcionites (2), mais cette parenté était l'œuvre soit du pouvoir civil, empressé de justifier une condamnation en bloc ou mal averti de la distinction entre les sectes prohibées (3), soit de la tendance de la polémique ecclésiastique de cataloguer toutes les nouvelles hérésies (4). L'esprit manichéen sans doute est au fond de leurs pratiques, mais il est douteux que les partisans des nouvelles sectes en aient eu conscience (5). Ils sont arrivés à l'hérésie par l'accentuation ou plutôt exagération progressive et sans contrôle d'une conduite, connue dans la grande Église, comme leur nom même du reste (6). « Le point essentiel, c'est une vie ascétique erronée, qui leur fait condamner comme défendus à tous les chrétiens, les biens et les libertés, auxquels les disciples parfaits du Christ sont appelés à renoncer : mariage, usage de la viande et du vin, propriété » (7) ; ce dernier point est pratiqué au moins chez quelques-uns. « Ces sectes paraissent avoir été localisées en Asie-Mineure, où autant qu'on peut le juger, elles furent assez répandues. On les retrouve en Phrygie (Basile, Epiphane) ; en Pisidie (Macarios, Épiphane) ; en Pamphylie (Épiphane) ; en Cilicie (Épiphane, Macarios) ; en Galatie (Macarios, Épiphane); en Cappadoce (Basile) ;

(1) Dom LAMBERT, *art. cit.*, c. 2621. Voyez *ibid.*, c. 2616, constatation de l'emploi comme synonymes des expressions encratites et hydroparastates et encratiques, saccofores et apotactites dans les lettres canoniques de saint Basile; c. 2619, l'analyse du traité d'Ampiloque (manuscrit de l'Escurial), p. 245 et sv. ; p. 255 et sv.

(2) Voyez sur ce point FICKER, *Amphilochiana*, p. 99 ; p. 241 et sv.

(3) Pour leur condamnation par les édits de Théodose de 381 et 382, FICKER, *Die Petrusakten*, p. 67 ; *Amphilochiana*, p. 164 ; Dom LAMBERT, *art. cit.*, c. 2617.

(4) BASILE, *ep. 2 canonic.* (375) ad Amphilochium, PG, *ep. 199*, t. XXXII, p. 729 C, 732 A ; FICKER, *Die Petrusakten*, p. 70 ; *Amphilochiana*, p. 168 ; Dom LAMBERT, *art, cit.*, c. 2615 ; MAKARIOS MAGNES, dans l'*Apocriticos*, éd. BLONDEL, p. 51, Paris, 1876 ; FICKER, *Die Petrusakten*, p. 73 ; Dom LAMBERT, c. 2618 ; FICKER, *Amphilochiana*, p. 245, n. 3.

(5) FICKER, *Die Petrusakten*, p. 86 et sv. ; *Amphilochiana*, p. 223 ; Dom LAMBERT, *art. cit.*, c. 2628.

(6) FICKER, *Die Petrusakten*, p. 63 ; Dom LAMBERT, *art. cit.*, c. 2604 et sv. ; surtout FICKER, *Amphilochiana*, p. 226 et sv. ; p. 239 et sv. ; sur leurs rapports avec l'Église, p. 244.

(7) Dom LAMBERT, *art. cit.*, c. 2624 ; *Amphilochiana*, p. 222 et sv.

Digitized by Google

en Isaurie (Macarios, Epiphane) ; en Lycaonie (Macarios) » (1). On sait que ces hérétiques lisaient les Actes apocryphes des apôtres. Epiphane connaît chez les ébionites l'usage des « Actes prétendus des apôtres » (2) ; chez les encratites, des Actes d'André, de Jean et de Thomas et de quelques autres apocryphes (3) ; chez les apostoliques ou apotactiques (4), des Actes prétendus d'André et de Thomas, τὸ πλεῖστον (5). Que l'énumération d'Épiphane soit exhaustive, en sorte qu'il ait voulu déterminer les Actes qui auraient été exclusivement reconnus par les hérétiques, est chose peu probable quand on compare les textes entre eux, aussi bien que la mention relevée plus haut à propos des origénistes ; et quand on constate par le témoignage d'Amphiloque la reconnaissance des Actes de Pierre par les apotactites eux-mêmes (6). Dans le texte en effet du manuscrit de l'Escurial, on voit que les soi-disants gemellites, apotactites dans le vrai sens du mot, puisqu'ils se séparent de tout et en sont venus même à se séparer les uns des autres à l'infini, par l'amour de la séparation (7), les gemellites se servent des Actes de Pierre ; c'est là sans doute qu'ils ont été chercher ce nom, l'empruntant à « Gemellos, disciple authentique de Simon, qui lui est resté fidèle jusqu'à la honte finale et jusqu'à la mort » ; « ils ont

(1) Dom LAMBERT, *art. cit.*, c. 2621. Comparez FICKER, *Die Petrusakten*, p. 79, 85. Voyez le fait cité par Basile, *ep. 199*. Dom LAMBERT, *art. cit.*, c. 2615. FICKER, *Amphilochiana*, p. 148, cite avec raison THEODORI MOPSUESTENI, *in ep. Pauli commentarii*, éd. SVVETE, II, p. 145. Cambridge, 1882, le commentaire de *1 Tim.* 4, 7, où il parle avec dureté de ceux qui emploie les livres apocryphes, nomine quidem beatissimorum apostolorum editos ; et ceux-là d'après le commentaire de *1 Tim.* 1, 4-5, *ed. cit.*, p. 139, sont les manichéens, les marcionistes, les valentiniens, *et omnes qui ejusmodi sunt.*

(2) *Haer.* 30, 16, PG, XLI, p. 432. Sur ce témoignage d'Épiphane et son usage dans la question présente, BATIFFOL, *art cit.*, c. 2649. Voir aussi sur ces Ebionites, FICKER, *Amphilochiana*, p. 248.

(3) *Haer.* 47, 1 ; *ibid.*, p. 851.

(4) Sur le témoignage d'Épiphane au sujet de ceux-ci, Dom LAMBERT, *art. cit.*, c. 2616 ; surtout FICKER, *Die Petrusakten*, p. 79. A propos de ces hérétiques, noter ce qu'en dit plus complètement le même auteur, *Amphilochiana*, p. 216, n. 1, où il revient quelque peu sur les conclusions de son premier ouvrage, comme aussi, p. 245 et sv.

(5) *Haer.* 61, 1, *ibid.*, p. 1040. L'expression τὸ πλεῖστον ne s'explique pas, semble-t-il, relativement aux autres Actes des apôtres.

(6) FICKER, *Die Petrusakten*, p. 56. A comparer avec *Amphilochiana*, p. 90 ; et aussi pour Amphiloque lui-même, p. 110 ; p. 176.

(7) FICKER, *Die Petrusakten*, p. 58 ; *Amphilochiana*, p. 42, 91, 107, 219 ; comparez l'analyse de Dom LAMBERT, *art. cit.*, c. 2618.

Digitized by Google

pu le trouver dans ce livre intitulé *Actes de Pierre* qui est conservé chez eux » (1). Il est parlé en effet dans l'apocryphe d'un disciple de ce nom, mais qui resta en réalité fidèle à Simon jusqu'à l'épreuve finale exclusivement (2). Amphiloque suppose qu'il n'aura pu trouver crédit à Rome et sera venu se réfugier dans ces parages pour y devenir le premier apotactite (3). C'est là une histoire imaginée et une coïncidence trouvée à souhait pour servir à la thèse de l'auteur qui prétend rattacher toutes les hérésies à Simon, comme l'Église catholique se rattache au Christ (4).

Du reste, les pratiques communes à toutes ces petites chapelles hérétiques ne sont-elles pas pour nous assurer de la vogue et de l'estime qu'on dut y avoir pour des textes prétendûment justificatifs de l'ascèse rigoureuse et extravagante, dont elles faisaient profession (5)? Il est une pratique surtout, qui manifeste particulièrement l'étroite dépendance entre ces sectes et les apocryphes apostoliques, la substitution de l'eau au vin dans la célébration des mystères, que

(1) FICKER, *Die Petrusakten*, p. 56; *Amphilochiana*, p. 42, 17; p. 91.

(2) *Actus Vercellenses*, p. 83, 22 et sv.

(3) FICKER, *Die Petrusakten*, p. 57. A comparer *Amphilochiana*, p. 91 et surtout p. 217.

(4) FICKER, *Die Petrusakten*, p. 56; *Amphilochiana*, p. 90; p. 219. Dans son premier ouvrage, p. 89 et sv. il partait de la contradiction observée entre l'histoire de Gemellos des Actes et celle de Gemellos d'Amphiloque, pour déduire que les Actes des Apotactites de la Lycaonie étaient différents des nôtres. Il croyait que l'histoire de l'origine des Gemellites se retrouvait dans l'apocryphe; mais il y a de sa part une erreur de lecture du texte : Gemellos, est-il dit, n'eut aucun succès à Rome ὡς τὸ γράμμα μαρτυρεῖ, lit Ficker, alors que le contexte demande ὡς τὸ πρᾶγμα μαρτυρεῖ; il ne se trouve en effet pas d'hérésie de cette sorte à Rome. A la vérité, l'auteur maintient sa lecture dans *Amphilochiana*, p. 42, 26, comme aussi sa conclusion sur la non-identité parfaite des Actes apocryphes des Gemellites avec les *Actus Vercellenses*, *ibid.*, p. 177 et sv. Faut-il expliquer le nom de Gemellites ironiquement; Dom LAMBERT, *art. cit.*, c. 2619; je ne le crois pas. Il a existé réellement une secte de ce nom dans la Lycaonie, mais elle devait son nom à un fondateur de cette époque ou peu antérieur, du nom du fameux disciple de Simon. La coïncidence était trop heureuse pour que l'évêque n'en profitât pas pour sa thèse. Ces groupes éparpillés ont dû avoir un nom ou plusieurs noms communs, empruntés à leur pratique, noms compris et acceptés généralement, en même temps qu'un nom propre, employé et utilisé seulement dans leur milieu. On a ici le même phénomène que les Dosithéens, dont parle Macarios : FICKER, *Die Petrusakten*, p. 74. Le rapprochement est même d'autant plus intéressant qne le nom prête à la même confusion que les Gemellites, n'était la mention ajoutée par Macarios, Dosithée, originaire de la Cilicie.

(5) RHE, 1909, t. X, p. 14 et sv. Comparez BATIFFOL, *art. cit.*, c. 2650.

Digitized by Google

l'on retrouve dans de nombreuses ramifications de ce mouvement ascétique (1). Enfin le nom même d'apostoliques, pris par les apotactites d'Épiphane montre que ces ascètes extravagants se donnaient pour les imitateurs des apôtres, tels que les représentaient les romans apostoliques. Ces productions tombées dans le peuple, dans un milieu sans contact avec la littérature des écoles, ont perdu leur sens aux yeux des chrétiens simples, amateurs d'extraordinaire et de fantastique, au point que le romantique de petit à petit est devenu de l'histoire (2). Sans doute on a d'abord distingué entre la perfection des temps primitifs transcendante et inimitable et celle des temps actuels; mais en certains milieux, sous l'influence à demi morte des mouvements encratiques des siècles précédents, on en est venu à supprimer toute différence et les œuvres des rhéteurs chrétiens ont passé au rang de livres sacrés en même temps que de code de morale.

Nous ne pouvons songer à retracer toute la lutte de l'Église contre ces excès; il nous suffit de signaler les actes qui nous renseignent sur le sujet propre à ce travail. Amphiloque d'Ikonium a pris une large part à la répression de ce mouvement; on voit par ses deux lettres à Basile, écrites coup sur coup, comment il se préoccupe de la réconciliation de ces hérétiques avec l'Église (3); c'est apparemment que la question l'intéressait quelque peu par suite des conversions opérées par son zèle dans ces milieux. On a retrouvé dans le texte du manuscrit de l'Escurial une autre preuve de son zèle aposto-

(1) RHE, 1009, t. X, p. 19. Voyez pour les Apotactites d'Amphiloque, FICKER, *Die Petrusakten*, p. 58. Comparez *ibid.*, p. 85; chez les Apostoliques d'Épiphane, *haer.*, 61, 1. Ce dernier signale la chose également chez les ébionites, qui se rencontraient encore autour du lac de Tibériade, dans le pays de Moab, en Chypre, *haer.*, 30, 16, comme chez les Marcionites, *haer.*, 42, 3, PG, 41, p. 700, chez Tatien, *haer.*, 46, 2, p. 840. BATIFFOL, *art. cit.*, c. 2649. A remarquer les hydroparastates unis aux encratites dans la 1re ep. canonique de Basile, *ep. 188*, PG, 32, p. 664; Dom LAMBERT, *art. cit.*, c. 2616; avec les saccofores, les apotactites et les encratites chez Timothée et Théodoret, FICKER, *Die Petrusakten*, p. 71; avec les encratites, les apotactites et les saccofores dans les constitutions théodosiennes, *ibid.*, p. 67, titre qui trouve son explication dans cette pratique : Dom LAMBERT, c. 2622; BATIFFOL c. 2648. Comparez à ce sujet FICKER, *Amphilochiana*, p. 87; p. 219 et surtout p. 256, où il se demande la raison de pareille ascèse; il croit l'avoir trouvée dans la tendance végétarienne de ces hérétiques, explication peu satisfaisante, qu'il ne présente du reste que sous réserve.

(2) Voir sur les milieux où se propage l'ascèse combattue par Amphiloque, FICKER, *Amphilochiana*, p. 85; p. 239.

(3) Sur les relations de Basile et d'Amphiloque, voir DUCHESNE, *Histoire ancienne de l'Église*, II, p. 584. Paris, 1907; FICKER, *Amphilochiana*, p. 168, p. 242 et sv.

Digitized by Google

lique en même temps que de sa sage compréhension du caractère de ces petites sectes séparatistes (1). Aussi n'est-il pas étonnant de voir son témoignage invoqué au second concile de Nicée (787) contre les apocryphes, sans doute apportés par les iconoclastes du conciliabule d'Hieria (753) (2); ceux-ci dans la chasse malheureuse aux textes justificateurs de leurs prétentions, avaient été jusqu'à demander du secours aux Actes apocryphes des apôtres; ils avaient probablement utilisé le fameux passage des Actes de Jean, où l'apôtre condamne la dévotion indiscrète de Lykomedes, commandant son portrait à un artiste (3). Le concile nous a conservé le commencement du traité d'Amphiloque « sur les pseudépigraphes qui sont chez les hérétiques », c'est apparemment le titre de l'ouvrage; nous savons déjà de quels apocryphes et de quels hérétiques il veut parler : Nous avons jugé bon, disait l'évêque d'Ikonium, de dévoiler leur impiété et de publier leur tromperie, caractérisant ainsi l'entreprise de ces gens qui osaient colporter des livres « intitulés du nom des apôtres, pour tromper les simples ». Le concile ajoute deux autres phrases, extraites du traité, qui apparaissent même comme les capitula de la condamnation des apocryphes : L'auteur veut démontrer, dit-il, que ces livres « ne sont pas l'œuvre des apôtres, mais des démons »; à son avis, les hérétiques seuls peuvent avoir composé des ouvrages semblables, on devine à quel fin (4). Sa principale preuve réside dans les contradictions qu'il relève entre les apocryphes et les écritures canoniques; il nous en donne un exemple (5). On a ainsi un nouveau témoignage de la diffusion des apocryphes dans ces sectes, puisque leur adversaire a cru devoir les suivre spécialement sur ce terrain (6), à peu de distance sans doute de ses lettres à Basile (374-375).

C'est vers le même temps et pour la même cause sans doute, que le concile de Laodicée en Phrygie fait précéder son canon des Écritures de la défense de lire dans les églises des psaumes particu-

(1) Ficker, *Amphilochiana*, p. 255 et sv.

(2) Pargoire, *L'Église byzantine de 527 à 847*, 2e édit., p. 257, 263, 369.

(3) Jean : 165, 4 et sv.

(4) Comparez Ficker, *Die Petrusakten*, p. 58 : dans le manuscrit de l'Escurial, il appelle le démon, le guide de toutes ces hérésies. Lire surtout la belle analyse de l'auteur, *Amphilochiana*, p. 139.

(5) Il oppose *Jh.*, 19, 26, aux Actes de Jean, 199, 10, où il est raconté que l'apôtre, ne pouvant supporter la vue des souffrances de son maître s'est enfui sur le mont des Oliviers.

(6) Pour le texte, Zahn, *Acta Johannis*, p. 197. Comparez Schmidt, *op. cit.*, p. 65, 145. Comparez Ficker, *Amphilochiana*, p. 169.

Digitized by Google

liers ou des livres non canoniques. On a vu que Basile et Épiphane signalaient la présence de nos hérétiques dans ces régions (1). La lutte fut couronnée de succès, et il semble qu'au temps de Justinien, les hérésies apotactites n'ont plus d'importance (2) ; la répression vigoureuse de Théodose n'y aura pas été pour peu de chose dans la disparition d'un mouvement, absorbé du reste par le monachisme naissant (3).

(A suivre.)

Bastogne. **J. Flamion.**

(1) Voyez le texte du concile c. 59, dans Preuschen, *Analecta*, p. 160. Pour la date du concile, Batiffol, *La Littérature grecque*, 1re édit., p. 199. — Lire encore le texte de Macarios Magnes, évêque de Magnesia dans la petite Asie, qui assista au concile du Chêne en 403 (Batiffol, *op. cit.*, p. 313 ; Schalkhausser, *Zu d. Schriften d. Makarios v. Magnesia*, p. 11. (T. und U., 3e s., I, 4.) Leipzig, 1907, il atteste la même situation au commencement du ve siècle, pour la Pisidie, l'Isaurie, la Cilicie, la Lycaonie, et toute la Galatie, en même temps que la petite Asie où il écrit, Ficker, *Die Petrusakten*, p. 74, c'est à dire pour les pays circonvoisins de la Phrygie.

(2) Ficker, *op. cit.*, p. 69.

(3) Ficker, *op. cit.*, p. 88.

Digitized by Google

LES PREMIERS TEMPS DU CHRISTIANISME EN SUÈDE

ÉTUDE CRITIQUE DES SOURCES LITTÉRAIRES HAMBOURGEOISES.

(*Suite*) (1).

II. LES SOURCES CONCERNANT LA VIE DE S. RIMBERT.

1. Analyse de la Vita Rimberti ou essai de biographie du saint.

L'essai de biographie (2) qui va suivre n'est qu'une analyse de la *Vita Rimberti, auctore anonymo* (3). On ne possède d'ailleurs au sujet de ce saint que cette relation et le récit d'Adam de Brême. Les sources contemporaines rédigées dans les limites de l'Empire, n'en parlent pas, excepté les *Annales Corbeienses* qui citent la date de la mort de Rimbert.

On ignore quand naquit le saint. On sait cependant qu'il était tout jeune quand, à Thourout, saint Anschaire remarqua sa piété. La *cella* de cet endroit ayant appartenu à Anschaire de 831 à 843, et celui-ci ayant retiré le saint de cette solitude pour en faire son compagnon d'apostolat, on peut conclure que la vocation de Rimbert doit dater de peu de temps après 831, et que la naissance du saint se place entre 820 et 830. Le premier fait traité par l'auteur est la vocation de saint Rimbert. Celui-ci se montre, dès son jeune âge, d'une piété et d'un recueillement bien faits pour frapper Anschaire, lequel, du consentement des parents de Rimbert, lui donne la tonsure et le revêt de l'habit monastique (4).

L'adolescence du saint n'est qu'un progrès continu en vertu et en

(1) Voir la RHE, 1911, t. XII, p. 17-37.

(2) La bibliographie concernant Rimbert est pauvre; il n'existe quasi point de travaux particuliers qui s'occupent de lui. On peut voir la plupart des travaux cités sur saint Anschaire et aussi Koppmann, *Der Erzbisschop Rimbert von Hamburg*, dans le *Jahrbücher für die Landeskunde der Herzogthümer Schleswig-Holstein Lauenburg*. Kiel, 1869, t. V, p. 23-27.

(3) Ed. Waitz dans le même volume que la *Vita Anskarii* (Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum ex monumentis Germaniae historiae recusi, p. 80-100. Hanovre, 1884).

(4) *Vita Rimberti*, c. 3, p. 83.

Digitized by Google

science. Il devient maître d'école, puis compagnon inséparable de saint Anschaire dans sa mission (1). Le biographe parle alors des présages qui annoncèrent la sainteté de son héros : ainsi Anschaire obtient la promesse que Rimbert ne sera pas séparé de lui pendant l'éternité. Rimbert voit en vision un prêtre en habits sacerdotaux (2), ce qui, d'après l'auteur, indique les devoirs de sa charge et le succès de sa mission. Une autre preuve de sa grande perfection, c'est la délivrance d'une âme du purgatoire, celle du prêtre Arnulf, qui, s'étant adressé à lui pour obtenir la fin de ses peines, est exaucé, grâce au jeûne du saint (3).

Rimbert fut en relations très intimes avec saint Anschaire ; il rédigea, on le sait, la *Vita* de celui-ci (4). Anschaire, consulté sur le choix éventuel de son successeur, déclara devoir observer le silence à ce sujet, mais il ajouta que Rimbert était plus digne d'être archevêque que lui d'être diacre. Le biographe de Rimbert n'attache pas trop d'importance à cette déclaration et exprime l'avis que saint Anschaire l'a faite par très grande humilité (5). Plus tard cependant, saint Anschaire désigna son compagnon pour être son successeur. Rimbert, après un premier refus, se soumit ensuite à ce qu'il considérait être la volonté divine (6). Le jour même où Anschaire mourut, il fut élu au siège archiépiscopal de Hambourg-Brême : son sacre fut comfirmé par le roi (7). Devenu archevêque, il se fit recevoir moine à Corvey (8), en promettant d'observer les règles monastiques pour autant qu'elles s'accorderaient avec sa dignité archiépiscopale.

A partir de ce moment, les détails précis font complètement défaut chez le biographe : nous ne trouvons plus que le tableau des vertus du saint : son abstinence, sa charité, sa prodigalité de bons conseils, le soin qu'il prend de sa légation, son amour pour les captifs, sa

(1) *Vita Rimberti*, c. 4-5, p. 83.
(2) *Vita Rimberti*, c. 6-7, p. 84-85.
(3) *Vita Rimberti*, c. 8, p. 86.
(4) *Vita Rimberti*, c. 9, p. 87.
(5) *Vita Rimberti*, c. 10, p. 88.
(6) *Vita Rimberti*, c. 11, p. 89.
(7) *Vita Rimberti*, *l. c.* : « cum pontificalis baculi juxta morem commendatione. » Les bollandistes prétendent que cette phrase a été interpolée. Cfr. *infra*.
(8) *Vita Rimberti*, c. 12, p. 90. Ainsi Rimbert n'était pas moine à son départ de Thourout. Cette circonstance confirme l'opinion de WARICHEZ (*o. c.*), d'après lequel cette *cella* n'était pas un monastère proprement dit. Adam de Brême l'appelle cependant « monasterium », ainsi que le scholion, qui le dit même « grand et illustre ».

Digitized by Google

bonté et son énergie (1). L'auteur nous rapporte aussi des miracles : Rimbert calma la mer pendant un voyage en Suède ; il guérit un aveugle ; il délivra un fils de roi possédé du démon. Cependant, l'auteur fait suivre cette attestation d'une remarque peu fréquente dans la littérature hagiographique : « Comme notre époque manque de saints », dit-il, « on ne croit pas qu'un contemporain ait pu faire des miracles (2) ». Aussi le biographe se contente-t-il de donner comme preuve de sainteté les grandes vertus de Rimbert.

A la fin de sa vie, l'archevêque se transporte difficilement par suite d'une maladie qui lui affecte les pieds, et il est obligé de se faire remplacer par Adalgar, un moine qu'il a ramené avec lui de Corvey et qui sera son successeur (3). Rimbert mourut à Brême, le 11 juin 888 et fut enseveli près de l'église cathédrale (4). Voilà le récit sommaire de son existence. Étudions maintenant la *Vita* qui nous a transmis cette narration.

2. Étude de la Vita Rimberti auctore anonymo.

Comme pour la *Vita Anskarii*, nous croyons superflu de citer, à propos de la présente biographie, toutes les éditions. Celle de Waitz est la dernière en date ; elle est faite d'après toutes les règles de la critique moderne et l'on peut consulter quant aux manuscrits et aux éditions antérieures la préface de l'éditeur (5). Une autre question également traitée dans l'étude sur saint Anschaire, c'est l'interpolation de la *Vita* au XIIe siècle. On sait que la *Vita Rimberti* est contenue dans les mêmes manuscrits que celle d'Anschaire, mais, tandis que de la *Vita Anskarii* on possède les deux groupes de codices, de la *Vita Rimberti* on n'a que le deuxième, celui des manuscrits interpolés. On y retrouve, pour Rimbert, les caractères généraux de la falsification qu'a subie la *Vita* précédente (6). Je ne m'y arrête donc pas (7).

(1) *Vita Rimberti*, c. 13-19, p. 91-96.

(2) *Vita Rimberti*, c. 20, p. 96. « More antiquorum sanctorum... non facile accipitur, quemquam ex modernis viris talia fecisse. »

(3) *Vita Rimberti*, c. 21, p. 97.

(4) *Vita Rimberti*, c. 22-23, p. 97-98.

(5) *Vita Rimberti*, Introduction, p. 80.

(6) *Vita Rimberti*, c. 1, p. 81 : « Unde praedicatio verbi Dei finitimis fieret populis, Sueonum, Danorum, *Norweorum*, *Farriae*, *Gronlandan*, *Islandan*, *Scridivindan*, Slavorum necnon omnium septentrionalium et orientalium nacionum... »

(7) Voir au sujet de cette interpolation l'étude sur Saint Anschaire. J'y concluais que l'interpolation avait eu lieu au commencement du XIIe siècle. Comme la *Vita Rimberti* présente les mêmes caractéristiques et qu'elle se trouve dans le même codex, l'interpolation doit avoir eu lieu pour les deux *Vitae* en même temps.

Digitized by Google

Sans nous attarder à des interpolations propres au texte de la *Vita Rimberti*, et dont nous reparlerons, étudions d'abord les caractéristiques de cette biographie, pour aborder ensuite la question de l'auteur et celle de la date de composition.

En lisant la *Vita Rimberti* immédiatement après la *Vita Anskarii*, on est frappé de la grande ressemblance qui existe entre elles. Pour prouver cette ressemblance, (on serait parfois tenté de dire identité), il nous suffira de suivre pas à pas les données des deux *Vitae*. Les parallèles se présentent d'eux-mêmes dans l'ordre de l'exposé. Ainsi l'on trouve pour Anschaire le récit de l'enfance et de l'adolescence. Ces deux parties se retrouvent chez Rimbert et sont traitées d'une façon quasi identique. La vocation de saint Anschaire se fait en très bas âge, grâce à une vision céleste. Pour Rimbert, c'est Anschaire lui-même qui tient lieu de la vision divine. Pour les deux, l'adolescence est un progrès continu dans la science et dans la vertu. Ils ont été tous deux maîtres d'école. Ce détail est d'autant plus remarquable, qu'il n'est donné par le biographe de Rimbert que dans une phrase très littéraire et dépourvue totalement de précision. L'auteur semble avoir signalé ce fait pour établir une plus grande harmonie entre la vie de son héros et celle d'Anschaire.

Après leur magistère, les deux saints commencent à vivre côte à côte : se présente alors la prophétie concernant la sainteté de Rimbert. Ce détail encore se retrouve dans la *Vita Anskarii* (1), mais pour Anschaire, nous voyons intervenir une vision céleste, tandis que, pour Rimbert, c'est Anschaire en personne qui obtient de Dieu que Rimbert ne soit pas séparé de lui après la mort. Dans cette première partie de la *Vita Rimberti*, c'est Anschaire qui est à l'avant-plan : c'est lui qui sert d'intermédiaire entre le ciel et Rimbert, tandis que lui-même recevait toutes ses inspirations directement d'en haut. Cette médiation d'Anschaire se renouvelle plusieurs fois. Ainsi, dans les décisions à prendre, saint Anschaire était toujours aidé d'une vision quelconque pour lui indiquer ce qu'il fallait faire ; Rimbert s'inspire toujours de la sagesse de son saint prédécesseur (2). L'exemple le plus frappant apparaît dans le récit de la succession de saint Anschaire (3). Lorsque ce saint déclare à Rimbert qu'il sera son successeur, celui-ci refuse d'abord, mais accepte ensuite cet honneur, parce qu'il sait que le saint a été averti par Dieu qu'il en devait être ainsi. On saisit ici sur le vif le procédé de l'auteur, qui

(1) *Vita Anskarii*, c. 3-4, p. 21, 24.
(2) *Vita Rimberti*, c. 19, p. 96.
(3) *Vita Rimberti*, c. 11, p. 89.

Digitized by Google

est d'ailleurs celui de beaucoup d'hagiographes du moyen âge. Il s'est contenté d'adapter la biographie d'Anschaire à celle de son héros et il accorde à celui-ci les qualités de son prédécesseur, tout en exposant sa vie intérieure et mystique d'une façon moins surnaturelle.

Le don des visions n'est pas la seule qualité que Rimbert a héritée d'Anschaire. En effet, à partir du sacre de Rimbert, l'auteur expose les vertus du saint et nous décrit son abstinence. Elle nous apparaît modérée, alors que celle d'Anschaire est dépeinte comme fort rigoureuse : Rimbert, qui, dans le récit de la *Vita Anskarii*, admire beaucoup l'abstinence de son compagnon et maître, ne pratique point cette vertu, à lire la *Vita Rimberti*, avec la vigueur que son admiration pourrait faire supposer. La vertu de charité est pratiquée à un égal degré par les deux saints. A comparer les deux passages où l'on en parle respectivement dans chaque *Vita*, on ne peut s'empêcher d'y remarquer un plagiat évident :

V. Anskarii, c. 35 (p. 69). Habebat quoque et *in zona* semper propria saccellum *cum nummis*, *ut si quando egens veniret et dispensator elemosinae suae deesset ipse sine mora quid daret haberet.*

V. Rimberti, c. 14 (p. 92). Ipseque ad hoc ipsum in *zona* sua marsupio *cum nummis* semper utebatur, *ut si quando dispensator elemosinae suae in adventu egentis deesset ipse sine mora haberet quod daret.*

L'activité apostolique de saint Rimbert est décrite en termes généraux, qui ne semblent être qu'un résumé du récit des courses apostoliques d'Anschaire (1). Tous les deux, ils ont pratiqué la charité envers les pauvres captifs. Dans les deux *Vitae* il y en a un exemple. Il est vrai que cet exemple est différent. Anschaire rend un fils à sa mère, Rimbert rachète une religieuse et va jusqu'à se dépouiller de son cheval pour payer la rançon (2). Les deux saints ont le don des miracles, mais l'auteur de la *Vita Rimberti*, ne pouvant probablement en citer aucun à l'actif de son héros, déclare s'abstenir de les énumérer pour ne point donner prise au scepticisme de ses contemporains.

Continuons à relever le parallélisme des deux biographies. Comme saint Anschaire a souffert de la dyssenterie, saint Rimbert a souffert d'une maladie des pieds, au point qu'à la fin de sa vie il a dû s'adjoindre un aide, comme nous l'avons déjà signalé. Le récit de la mort de Rimbert n'est que le résumé de la narration des faits qui

(1) *Vita Rimberti*, c. 16, p. 94, et *Vita Anskarii*, c. 33-34, p. 64, 65.
(2) *Vita Rimberti*, c. 18, p. 95, et *Vita Anskarii*, c. 35, p. 66.

Digitized by Google

se passèrent au lit de mort de saint Anschaire (1), excepté que dans la *Vita Anskarii* on signale d'un trait général la grande douleur qui se manifesta après la mort du saint et que dans la *Vita Rimberti* on décrit plus longuement cette douleur en développant quelques lieux communs.

De l'exposé qui précède on peut déjà conclure que les deux *Vitae* ont été composées l'une sur le modèle de l'autre. C'est, on le conçoit, la *Vita Rimberti* qui a imité celle de saint Anschaire. Cette dépendance ressort de l'analyse des détails parrallèles : elle devient encore plus apparente à la suite de l'examen du groupement général des faits. Pour saint Anschaire nous avons dans une première partie l'exposé de son activité pendant sa vie même ; dans une seconde partie, l'on nous parle de ses vertus, et, dans une troisiéme, de sa mort. Pour Rimbert, nous avons également le récit de sa vie au moins jusqu'à son sacre, ensuite l'exposé de ses vertus et enfin le récit de sa mort. Cependant, malgré l'indéniable parallélisme que nous avons relevé, les deux biographies présentent des dissemblances qu'il importe de signaler à leur tour. Ainsi, c'est dans la première partie que la *Vita Rimberti* présente le plus de détails, retraçant l'époque où Rimbert vit encore en compagnie d'Anschaire. Ces détails ne se trouvent cependant point dans la *Vita Anskarii* et sont de ceux qui à priori devaient être moins connus au biographe de Rimbert. Signalons aussi, au point de vue des dissemblances, la préface de la *Vita Rimberti*, où l'auteur donne un récit rapide de la fondation de l'évêché de Hambourg, et le passage qui concerne le sacre de Rimbert, où le biographe appuye fortement sur le fait que Rimbert a été consacré par des évêques hors de son diocèse et que cette exception aux coutumes ne prouve rien contre l'indépendance du siège de Hambourg (2).

Ces dissemblances, du moins la dernière, nous semblent être le

(1) *Vita Rimberti*, c. 23, p. 97 ; *Vita Anskarii*, c. 41, p. 75.

(2) *Vita Rimberti*, c. 11. p. 90. Je dois aussi signaler ici le passage racontant que le roi Louis le Germanique accepte le choix de Rimbert. « Susceptusque ab eo (i. e. Hludowico) honorifice, cum pontificalis baculi juxta morem commendatione episcopatus est sortitus dominium. » Ce texte ressemble fort à la formule du temps de la querelle des investitures. Les bollandistes, dans leur édition de la *Vita Rimberti*, estiment cette phrase interpolée. Leurs arguments ne me semblent pas très décisifs. En effet, si Adam de Brême n'emploie pas cette formule ce n'est pas une preuve qu'elle ne se trouve pas dans la *Vita*. Adam emploie toujours la formule « ferula pastoralis ». Cependant, c'est un texte très douteux et l'on ne pourrait s'y appuyer pour prouver que déjà sous Louis le Germanique la confirmation royale de l'élection épiscopale se faisait comme l'indique l'auteur.

Digitized by Google

résultat de l'interpolation dont nous avons parlé plus haut. En effet, dans la *Vita Anskarii* on ne trouve aucune remarque à ce sujet ; l'auteur de la *Vita Rimberti* paraît être un moine de Corvey, et l'on ne s'explique point l'insistance qu'un tel biographe aurait mise à rappeler la complète indépendance du siège de Hambourg ; enfin Adam de Brême, qui donne le résumé de la *Vita Rimberti*, omet précisément ces faits qui sont de la plus haute importance pour la situation de l'évêché de Hambourg-Brême. Il semble donc bien que ces passages représentent un développement postérieur, destiné à expliquer le sacre de Rimbert par des évêques étrangers.

La préface porte également des traces évidentes d'interpolation. L'auteur commence par nous dire qu'il va écrire la vie de saint Rimbert ; il raconte immédiatement la fondation de l'archevêché et termine en nous annonçant à nouveau qu'il va décrire la vocation et la vie de Rimbert. Cette dernière phrase constitue donc la répétition de la phrase initiale. Cette constatation permettrait peut-être de conclure qu'à part la première phrase, toute la préface a été interpolée.

De la discussion qui précède, il ressort que la *Vita Rimberti* a été copiée sur celle d'Anschaire. Cette imitation est surtout frappante dans la seconde partie : là où l'auteur semblait pouvoir donner des détails typiques, propres à la vie de Rimbert, il se contente d'adapter le récit de la *Vita Anskarii* (1).

Nous constatons ensuite que cette *Vita* a été fortement interpolée à Hambourg. Peut-on conclure de là que la *Vita Rimberti* n'a aucune valeur, qu'elle est une réédition de la *Vita Anskarii* et qu'il faut donc la rattacher au cycle hagiographique de saint Anschaire ? Cette conclusion paraît téméraire si nous envisageons la seconde question que nous avions à traiter : celle de l'auteur de la biographie. En effet, celui-ci semble être un contemporain de Rimbert qui pouvait nous fournir des détails précis et circonstanciés.

A s'en tenir au texte de la *Vita*, le biographe est un contemporain du saint. En effet, il a écrit sous l'archevêque Adalgar (2), soit

(1) Dans son étude déjà citée *Das Heiligenleben im X. Jahrhundert*, M. Zoepf n'a pas fait rentrer l'examen de la *Vita Rimberti*. Elle date cependant du xe siècle, et de plus, comme nous le disions dans notre précédent article (p. 27, n. 2), elle s'éloigne notablement du type de la *Vita* de cette époque, tel qu'il est fixé par M. Zoepf. Elle pourrait servir à montrer que cet auteur a trop généralisé certaines constatations particulières et qu'il attribue uniquement au xe siècle, des particularités qui se retrouvent dans l'hagiographie des autres époques.

(2) *Vita Rimberti*, c. 12, p. 91. — « Hic (i. e. Adalgarius) ...adhuc hodie superest ». L'auteur le cite comme témoin de la grande fidélité du saint à la règle

Digitized by Google

entre 888 et 909. Si l'on n'avait d'autre preuve que l'affirmation de l'auteur lui-même, on pourrait peut-être conclure du caractère général de la *Vita Rimberti* que ce n'est pas un compagnon du saint, puisqu'il possède si peu de détails sur la vie de l'archevêque. On pourrait relever aussi que c'est sur cette partie de l'existence de Rimbert que le biographe fournit le plus de détails qui coïncide avec ses travaux apostoliques en compagnie d'Anschaire, et supposer en conséquence que c'est un ancien compagnon de saint Anschaire qui a écrit cette vie. On pourrait même, d'accord avec Lappenberg, l'identifier avec celui qui aurait collaboré avec Rimbert à la *Vita Anskarii*. Mais nous n'avons pas que l'affirmation du biographe lui-même ; nous pouvons aussi invoquer la tradition locale de Hambourg-Brême, représentée par Adam de Brême. Celui-ci nous dit : « Ceterum vitae ejus a fratibus ejusdem coenobii (sc. Corbeiæ) ad nostros data, quis fuerit et qualiter vixerit breviter et dilucide comprehendit (1) ». Waitz donne comme auteur un clerc de Brême ou un moine de Corvey, et s'appuye sur un autre texte d'Adam de Brême (2). On ne peut cependant invoquer que le texte que nous venons de citer. Que dit-il ? Que la *Vita* de saint Rimbert a été donnée aux chanoines de Brême par les moines de Corvey. Comme Adam cite les mots de la préface même de la *Vita* : « quis fuerit et qualiter vixerit » et comme le montrent les emprunts subséquents d'Adam, c'est bien la *Vita Rimberti* elle-même qui est désignée par l'historien hambourgeois. Il faut donc croire, comme je l'ai déja dit plus haut, que c'est un moine du monastère de Corvey qui a composé la *Vita*.

Quant à la date de composition, elle résulte du texte cité plus haut à propos d'Adalgar. C'est sous l'épiscopat de celui-ci, entre 888 et 909, que la biographie a été composée.

Si l'on était autorisé à regarder comme authentique le chapitre 11 (p. 90), où l'auteur insiste beaucoup sur l'indépendance du siège de Hambourg-Brême, on pourrait admettre que la *Vita* a été com-

de saint Benoît, fidélité que Rimbert conserva sur le siège archiépiscopal. Cependant, dans les autres passages où le nom d'Adalgar apparaît, nous ne trouvons plus d'allusion directe, si ce n'est au ch. 21 (p. 97) : « Monacus... de monasterio Novae Corbeiae ut supra retulimus » et au ch. 24 (p. 99) « de quo supra diximus ».

(1) Adamus, I, c. 37. Waitz cite dans sa préface le livre I, chap 32, mais dans ce chapitre il n'y a pas trace de saint Rimbert. Adam y relate seulement les fondations de saint Anschaire et je ne vois pas comment Waitz peut conclure de cette donnée que la *Vita Rimberti* a été écrite par un moine de Brême ou de Corvey. D'ailleurs, on a vu plus haut ce que l'on peut admettre de ces fondations.

(2) Adamus, I, c. 32, cfr Waitz, p. 80, note 1.

Digitized by Google

posée au début de l'épiscopat d'Adalgar, alors que celui-ci eut de grandes difficultés avec l'archevêque de Cologne, et que c'est pour démontrer les droits du siège de Hambourg, que ce chapitre et la *Vita* en général ont été rédigés. Mais, étant donné le doute qui subsiste à propos de l'authenticité du chapitre cité, il vaut mieux ne pas préciser et se contenter d'une indication plus générale.

Nous pouvons maintenant nous expliquer quelque peu l'étrange composition qu'est la *Vita Rimberti*. Il résulte déjà de cette étude que saint Rimbert n'est pas un saint du Nord, que ce n'est qu'un moine de Corvey à qui l'éclat de la sainteté de saint Anschaire a communiqué quelque peu l'auréole de la gloire. Voici comment nous nous figurons le processus de la rédaction de sa biographie. L'auteur a connu saint Rimbert lorsqu'il était le compagnon d'Anschaire ; il a admiré sa vertu, il a entendu raconter les anecdotes qu'il nous relate dans la première partie de la *Vita*. Rentré dans son couvent de Corvey après la mort de saint Anschaire, il assiste au sacre de l'archevêque Rimbert. Depuis ce moment, ses renseignements personnels font défaut. De vagues nouvelles arrivent de temps en temps au monastère ; le moine écrivain les met en rapport avec le récit de la *Vita Anskarii* et prête à son successeur les mêmes vertus, les mêmes qualités. Toutefois, il est obligé de se contenter de thèmes généraux.

La conclusion de cette étude, c'est que la *Vita Rimberti* n'a aucune valeur quant aux renseignements historiques sur la mission du Nord, et que particulièrement le récit du voyage de Rimbert en Suède (c. 20) ne mérite point créance (1).

En résumé, la *Vita Rimberti* est un plagiat, parfois servile, de la *Vita Anskarii*. Elle ne peut présenter la valeur d'une source indépendante et son intérêt réside en ce qu'elle est une attestation de la renommée et du souvenir persistant qui s'attachaient au nom de saint Anschaire. Elle est une sorte d'annexe de la littérature hagiographique qui concerne ce dernier ; c'est comme telle que nous l'avons étudiée ici.

(1) Qu'on nous permette ici encore une hypothèse explicative. Pendant le séjour du biographe à Hambourg, il a appris que Rimbert a accompagné saint Anschaire en Suède. (Voir la RHE, 1911, t. XII, p. 24, n. 5.) Il a connu les difficultés d'un tel voyage. Il a donc supposé que Rimbert a continué les traditions de son prédécesseur, qu'il est retourné en Suède, et tout aussi naturellement il a placé dans ce voyage lointain et difficile le miracle de l'apaisement de la tempête. Il sera superflu de faire remarquer que l'assertion d'Adam de Brême, quant au voyage de Rimbert en Suède, n'a pas plus de valeur ; elle est tirée de la *Vita*.

Digitized by Google

3. Adam de Brême et ses renseignements sur saint Rimbert.

Il nous reste à dire un mot des autres sources qui nous parlent de saint Rimbert ; elles sont encore moins nombreuses que les sources secondaires sur saint Anschaire. Seules les *Annales Corbeienses* en parlent (1) ; ensuite nous avons le récit d'Adam de Brême (2). Celui-ci, tout comme pour la vie de saint Anschaire, se contente de reproduire en général son modèle, le récit de la *Vita Rimberti*. Cependant, il ne se borne point, à propos de Rimbert, à indiquer en général qu'il donne le récit tel qu'il l'a trouvé dans son modèle, mais il ajoute en outre le numéro du chapitre de la *Vita* qu'il résume ou qu'il transcrit. Après avoir dit que saint Rimbert a occupé le siège archiépiscopal pendant vingt-trois ans, c'est-à-dire de 865 à 888 — dates qu'il a trouvées dans les *Annales Corbeienses* — il résume le récit du sacre de Rimbert ; il transcrit le chapitre 16 concernant l'activité apostolique du saint. Il insère des détails sur les dévastations des Normands, arrivées après la mort de Louis le Germanique (876) (3). Il retourne ensuite au chapitre 20 de la *Vita*, retraçant la grande charité du saint. Dans la *Vita Rimberti*, ce récit porte le numéro 17. Je pense que le numéro d'Adam ne provient que d'une faute de manuscrit, puisqu'on voit plus loin le numéro 20 pour le récit des miracles du saint. Or, ce numéro correspond à celui qui nous est fourni par la *Vita*.

D'après l'historien hambourgeois, le possédé du démon fut Charles, fils du roi Louis, qui fut dépossédé à la fin du règne de Rimbert en faveur de son neveu Arnulf, l'an 887. C'est sans doute pour préciser qu'Adam ajoute ce détail chronologique : à cette époque règnait Louis le Germanique. Adam tire encore de la *Vita* un panégyrique des vertus du saint. Il ajoute aussi des détails inédits aux données de la *Vita* : En premier lieu c'est le récit d'un miracle, qu'il dit avoir trouvé dans une narration de Bovon, abbé de Corvey. Il s'agit d'une victoire éclatante remportée par les Frisons sur les Normands, grâce aux prières de Rimbert. Rien n'empêche d'ajouter foi au fait même de la victoire des Frisons; quant à l'intervention de saint Rimbert, c'est sans doute une explication imaginée pour faire admettre le nombre fantastique et fantaisiste d'ennemis tués, nombre qui aurait été de 10377. Le malheur fut que malgré cette perte considérable, les Normands n'en continuèrent pas moins à dévaster les

(1) *Annales Corbeienses*. anno 888, (MGH, SS, t. III, p. 3).

(2) Adamus, I, c. 37-46.

(3) Adam (c. 40) tire les détails sur les incursions des Normands des *Annales Fuldenses*, aux années 880 et suivantes, (MGH, SS, I, p. 393) et du *Chronicon Reginonis*, mêmes années (MGH, SS, I, p. 591).

Digitized by Google

côtes (1). Adam rapporte ensuite que Rimbert établit un nouveau monastère, en dehors des quatre fondations de saint Anschaire (2), notamment dans le désert appelé Buggin (3). Nous en sommes réduits ici au seul témoignage de l'historien hambourgeois. Enfin nous apprenons que Rimbert mourut l'an 888 (4). Comme on le voit, le récit d'Adam de Brême nous offre peu de neuf.

Avant de terminer cette étude, nous devons encore traiter brièvement du culte et de l'historicité de saint Rimbert. Et d'abord Rimbert a-t-il joui d'un culte quelconque ? Nous n'avons guère trouvé de traces dans le Nord (5). Il est presque superflu de dire que saint Rimbert n'a pas été l'objet d'une canonisation officielle de la part de Rome. On sait que la première canonisation proprement dite fut celle de saint Udalric d'Augsbourg, faite par le pape Jean XV en 993 (6). Il ne peut s'agir pour saint Rimbert que d'une canonisation traditionelle ou populaire, corroborée par le contrôle épiscopal, ou plus exactement, d'une canonisation « littéraire » introduite et répandue par la *Vita* qui célèbre ses louanges. En tous les cas, l'existence même de Rimbert ne saurait être mise en doute : nous possédons à ce sujet une bulle du pape Nicolas Ier, qui lui confère le pallium (7).

Une conclusion importante qui se dégage de cette étude critique, assez longue mais indispensable, c'est que Rimbert n'a joué aucun rôle dans la conversion du Nord et que son nom ne doit point être cité dans une histoire des premiers temps du christianisme en Suède.

(A suivre.)

Louvain. L. Bril.

(1) Le texte de Bovon, abbé de Corvey, mort en 890, n'est connu que par ce passage d'Adam de Brême. — Sur cette bataille livrée à Norden, en Frise orientale, on peut voir aussi les *Annales Fuldenses*, pars IV, anno 884 (MGH, SS, I, p. 399). L'auteur fait mention d'une lettre de Rimbert sur cette bataille cette lettre est perdue, mais il ne semble pas même soupçonner que c'est grâce aux prières de Rimbert que la victoire a été obtenue. Le *Reginonis Chronicon*, contemporain, ne parle pas de cette bataille.

(2) Au sujet de ces fondations, voir la discussion de la *Vita Anskarii*.

(3) Büchen, in comitatus Hoiyon (W).

(4) Date tirée des *Annales Corbeienses*, anno 888 (MGH, SS, I, p. 3).

(5) Les bollandistes (AA. SS., Février, t. I, p. 554) citent bien quelques martyrologes méridionaux et un bréviaire de Brême, mais il appert trop clairement que ces textes n'ont d'autre fondement que la *Vita Rimberti*.

(6) Cfr. St. Beissel, S. J., *Die Verehrung der Heiligen in Deutschland*, p. 116-117.

(7) Curschmann, *o. c.*, n. 6.

Digitized by Google

3. Adam de Brême et ses renseignements sur saint Rimbert.

Il nous reste à dire un mot des autres sources qui nous parlent de saint Rimbert ; elles sont encore moins nombreuses que les sources secondaires sur saint Anschaire. Seules les *Annales Corbeienses* en parlent (1) ; ensuite nous avons le récit d'Adam de Brême (2). Celui-ci, tout comme pour la vie de saint Anschaire, se contente de reproduire en général son modèle, le récit de la *Vita Rimberti*. Cependant, il ne se borne point, à propos de Rimbert, à indiquer en général qu'il donne le récit tel qu'il l'a trouvé dans son modèle, mais il ajoute en outre le numéro du chapitre de la *Vita* qu'il résume ou qu'il transcrit. Après avoir dit que saint Rimbert a occupé le siège archiépiscopal pendant vingt-trois ans, c'est-à-dire de 865 à 888 — dates qu'il a trouvées dans les *Annales Corbeienses* — il résume le récit du sacre de Rimbert ; il transcrit le chapitre 16 concernant l'activité apostolique du saint. Il insère des détails sur les dévastations des Normands, arrivées après la mort de Louis le Germanique (876) (3). Il retourne ensuite au chapitre 20 de la *Vita*, retraçant la grande charité du saint. Dans la *Vita Rimberti*, ce récit porte le numéro 17. Je pense que le numéro d'Adam ne provient que d'une faute de manuscrit, puisqu'on voit plus loin le numéro 20 pour le récit des miracles du saint. Or, ce numéro correspond à celui qui nous est fourni par la *Vita*.

D'après l'historien hambourgeois, le possédé du démon fut Charles, fils du roi Louis, qui fut dépossédé à la fin du règne de Rimbert en faveur de son neveu Arnulf, l'an 887. C'est sans doute pour préciser qu'Adam ajoute ce détail chronologique : à cette époque règnait Louis le Germanique. Adam tire encore de la *Vita* un panégyrique des vertus du saint. Il ajoute aussi des détails inédits aux données de la *Vita* : En premier lieu c'est le récit d'un miracle, qu'il dit avoir trouvé dans une narration de Bovon, abbé de Corvey. Il s'agit d'une victoire éclatante remportée par les Frisons sur les Normands, grâce aux prières de Rimbert. Rien n'empêche d'ajouter foi au fait même de la victoire des Frisons; quant à l'intervention de saint Rimbert, c'est sans doute une explication imaginée pour faire admettre le nombre fantastique et fantaisiste d'ennemis tués, nombre qui aurait été de 10377. Le malheur fut que malgré cette perte considérable, les Normands n'en continuèrent pas moins à dévaster les

(1) *Annales Corbeienses*. anno 888, (MGH, SS, t. III, p. 3).

(2) ADAMUS, I, c. 37-46.

(3) ADAM (c. 40) tire les détails sur les incursions des Normands des *Annales Fuldenses*, aux années 880 et suivantes, (MGH, SS, I, p. 393) et du *Chronicon Reginonis*, mêmes années (MGH, SS, I, p. 591).

Digitized by Google

côtes (1). Adam rapporte ensuite que Rimbert établit un nouveau monastère, en dehors des quatre fondations de saint Anschaire (2), notamment dans le désert appelé Buggin (3). Nous en sommes réduits ici au seul témoignage de l'historien hambourgeois. Enfin nous apprenons que Rimbert mourut l'an 888 (4). Comme on le voit, le récit d'Adam de Brême nous offre peu de neuf.

Avant de terminer cette étude, nous devons encore traiter brièvement du culte et de l'historicité de saint Rimbert. Et d'abord Rimbert a-t-il joui d'un culte quelconque ? Nous n'avons guère trouvé de traces dans le Nord (5). Il est presque superflu de dire que saint Rimbert n'a pas été l'objet d'une canonisation officielle de la part de Rome. On sait que la première canonisation proprement dite fut celle de saint Udalric d'Augsbourg, faite par le pape Jean XV en 993 (6). Il ne peut s'agir pour saint Rimbert que d'une canonisation traditionelle ou populaire, corroborée par le contrôle épiscopal, ou plus exactement, d'une canonisation « littéraire » introduite et répandue par la *Vita* qui célèbre ses louanges. En tous les cas, l'existence même de Rimbert ne saurait être mise en doute : nous possédons à ce sujet une bulle du pape Nicolas Ier, qui lui confère le pallium (7).

Une conclusion importante qui se dégage de cette étude critique, assez longue mais indispensable, c'est que Rimbert n'a joué aucun rôle dans la conversion du Nord et que son nom ne doit point être cité dans une histoire des premiers temps du christianisme en Suède.

(A suivre.)

Louvain. L. Bril.

(1) Le texte de Bovon, abbé de Corvey, mort en 890, n'est connu que par ce passage d'Adam de Brême. — Sur cette bataille livrée à Norden, en Frise orientale, on peut voir aussi les *Annales Fuldenses*, pars IV, anno 884 (MGH, SS, I, p. 399). L'auteur fait mention d'une lettre de Rimbert sur cette bataille cette lettre est perdue, mais il ne semble pas même soupçonner que c'est grâce aux prières de Rimbert que la victoire a été obtenue. Le *Reginonis Chronicon*, contemporain, ne parle pas de cette bataille.

(2) Au sujet de ces fondations, voir la discussion de la *Vita Anskarii*.

(3) Büchen, in comitatus Hoiyon (W).

(4) Date tirée des *Annales Corbeienses*, anno 888 (MGH, SS, I, p. 3).

(5) Les bollandistes (AA. SS., Février, t. I, p. 554) citent bien quelques martyrologes méridionaux et un bréviaire de Brême, mais il appert trop clairement que ces textes n'ont d'autre fondement que la *Vita Rimberti*.

(6) Cfr. St. Beissel, S. J., *Die Verehrung der Heiligen in Deutschland*, p. 116-117.

(7) Curschmann, *o. c.*, n. 6.

Digitized by Google

LA TRANSFORMATION DU CULTE ANGLICAN

SOUS ÉDOUARD VI.

(*Suite*) (1).

II.

Tendances zwingliennes et calvinistes.

Le second « Livre de la prière publique » (1552). — L'ordinal anglais de 1550-1552 et la validité des ordinations anglicanes.

Avec Warwick, qui succéda à Somerset (octobre 1549-juillet 1553), la réforme fit en Angleterre de rapides progrès. En trois ans, le pays subit plus de changements religieux qu'il n'en avait supporté en vingt années, depuis la chute de Wolsey. Un abîme plus profond se creusa entre l'Église catholique et celle d'Angleterre. La doctrine anglicane fut abaissée au niveau des Églises réformées du continent.

Le « Livre de la Prière publique » de 1549 représentait, ai-je dit, un compromis entre le dogme catholique et celui des réformés. Il était passé par les mains de théologiens aux croyances et au caractère si divers, que sa doctrine avait acquis assez de flexibilité pour être souscrite par des gens d'opinions contraires. Le Protecteur Somerset avait voulu un système d'uniformité dont les formules vagues et floues pussent rallier le plus grand nombre possible d'adhérents. Ces formules étaient telles que Gardiner, le chef des Henriciens, put déclarer par écrit que le livre « était pieux et chrétien » (2), que ce qui concerne l'Eucharistie « y était bien défini et ne s'éloignait guère de la foi catholique » (3), qu'après l'avoir lu avec attention « il y avait trouvé de quoi satisfaire pleinement sa conscience; aussi en userait-il et le ferait-il même observer par tous en son diocèse » (4). La méthode de compromis ne fut point celle du

(1) Voyez RHE, 1911, t. XII, p. 38-80.

(2) C'est un des articles qu'il signa en 1549.

(3) *An explication and assertion of the true Catholic faith touching the most blessed Sacrament of the altar*, 1551, éd. de la Parker Society, p. 92.

(4) C'est ce que Gardiner écrivit au Conseil Privé. Heylyn, *Ecclesia Res-*

Digitized by Google

nouveau gouvernement. Le « Prayer-Book » était bien luthérien de tendances. Mais l'Église anglicane, après Somerset, fut vite entraînée au-delà du luthéranisme, vers les opinions plus radicales des réformés suisses. Le « Book of Common Prayer » de 1549 était donc destiné à disparaître.

Dès son apparition, il fut l'objet de vives attaques de la part des protestants avancés. Traheron, faisant allusion au compromis semi-catholique s'écrie : « ces fous d'évêques ont fait là une merveilleuse palinodie » (1). Dryander remarque que « certaines cérémonies sont inutiles, peut-être nuisibles, à moins de quelque interprétation ingénue », que le livre parle de la Cène « d'une façon vraiment obscure » et souvent difficile à interpréter dans le sens réformé, que d'ailleurs « l'ambiguïté et l'artifice de langage est inexcusable en matière de religion » (2). Bucer et Fagius blâment comme superstitieux les ornements sacerdotaux et l'usage des cierges, durant le service de la communion, la commémoration des morts, l'usage du chrême dans la Confirmation (3). Calvin reproche comme « des abus manifestes... de prier pour les âmes des trespassez, de mettre en avant à Dieu l'intercession des saincts » (4). Hooper, chapelain du roi, dit que le « Prayer-Book » est « vraiment défectueux, d'interprétation douteuse, et à quelques égards manifestement impie » (5). Il écrit à Bullinger, le 27 décembre 1549 : « La célébration publique de la Cène est fort éloignée de l'ordre et de l'institution de Notre-Seigneur. Bien qu'elle soit administrée sous les deux espèces, elle est célébrée, en certains endroits, trois fois par jour. Ils conservent les vêtements sacerdotaux, les cierges devant l'autel... Et, afin que le papisme ne disparaisse point, les prêtres, quoique obligés à ne plus employer le latin, gardent le ton et la manière de chanter auxquels ils étaient habitués jusqu'à nos jours » (6). Prêchant devant le roi, au Carême de 1550, Hooper presse la revision du « Prayer

taurata, éd. de l'Ecclesiastical Historical Society. Londres, 1849. t. I, p. 209, éd. de 1674, p. 99.

(1) Traheron à Bullinger. *Original Letters*, Parker Society, I, 323.

(2) Dryander à son maître Bullinger. *Ibid.*, p. 350-351. — Bucer dira dans la préface de sa *Censura* : « Il y a diverses choses qui, sans une candide interprétation, peuvent paraître contraires à la parole de Dieu. »

(3) Lettre de Bucer et de Fagius a leurs collègues de Strasbourg, palais de Lambeth, 26 avril 1549. *Ibid.*, p. 535-536.

(4) Calvin à Édouard VI, janvier 1551. *Original Letters*, éd. de la Parker Society, t. I, p. 707; J. CALVINI *Opera*, éd. BAUM, CUNITZ, REUSS, t. XIV, col. 38 et suiv.

(5) *Original Letters*, Parker Society, t. I, p. 332-333.

(6) *Ibid.*, p. 72.

Digitized by Google

Book » plein de « tolérables inepties », selon le mot de Calvin (1), « qui ne sauraient être supportées qu'un temps et par égard aux faibles » (2). « C'est une grande honte, ajoute-t-il, pour un noble roi, pour un empereur, pour un magistrat de détenir, contrairement à la parole de Dieu, et de garder quelque bien ou trésor du démon et de son suppôt, tels que cierges, ornements, croix, autels » (3). « Puisque vous avez supprimé la messe, s'écrie-t-il dans une autre circonstance, enlevez-lui donc ses plumes : autels, vêtements sacerdotaux et autres choses semblables » (4). C'est après ces violentes diatribes contre le « Livre de la commune Prière » que Hooper reçut de Warwick le siège de Gloucester (1550) (5). L'évêque Ponet prêchait également devant le jeune Édouard (mars 1550) que l'antiquité des cérémonies et des rites n'était pas une raison pour les respecter : ce n'est point parce que les ancêtres ont fait une chose qu'on doit la pratiquer. « Autrement, si nos ancêtres avaient renié le Christ, nous devrions le renier nous aussi » (6).

Cranmer, quoique plus modéré que son entourage et quoique l'auteur du « Prayer-Book », n'en était pas entièrement satisfait. Les concessions désirées par Somerset l'avaient empêché d'y glisser son nouveau credo sur l'Eucharistie (7). A la remorque des protestants étrangers, il désirait de plus profonds changements et regardait le premier « Livre de la Prière publique » comme une phase intermédiaire de sa réforme. Il s'en ouvrit à Bucer, Pierre Martyr, Fagius, Dryander, Emanuele Tremellio (8) et quelques réformés français réunis, le mois d'avril 1549, à son palais archiépiscopal de Lambeth : ce qui restait de catholique dans le livre, leur avoua-t-il,

(1) « In anglicana liturgia, qualem describitis, multas video fuisse tolerabiles ineptia. » Calvin aux anglicans de Francfort, 15 février 1555. *Calvini Epistolae*, éd. Genève, 1617, col. 283; édit. Baum, Cunitz, Reuss des Joannis Calvini *Opera*, t. XIV, col. 394.

(2) Hooper, *Works*, t. I, p. 479.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 534.

(4) *Early writings*, Parker Society, p. 440.

(5) Blunt (*The Reformation of the Church of England*, éd. 1896, t. II, p. 98) dit à tort que Somerset le promut à ce siège par intérêt personnel. Le Protecteur n'était plus au pouvoir depuis le mois d'octobre de l'année précédente. C'est un exemple, entre beaucoup d'autres, de l'attribution à Somerset des actes de son successeur. Les historiens, faute de préciser les dates, ont confondu souvent les deux périodes du règne, de caractère si distinct cependant.

(6) *A Notable Sermon*. Londres, 1550, f° 2.

(7) Dans son « *Answer* » de 1551 au livre de Gardiner sur l'Eucharistie, il essaye bien de concilier avec ses opinions le « Prayer Book » de 1549, mais on sent que c'est pour le besoin de la cause et par manière de polémique

(8) Ou Immanuel Tremellius, de Ferrare.

Digitized by Google

« n'était que pour un temps, et afin de ne point détourner le peuple qui n'avait pas encore appris à connaître J.-Christ, d'embrasser sa religion, par de trop grandes innovations » (1). Dès la fin de 1550, il propose à la Convocation de reviser certaines parties du « Prayer-Book » (2). Calvin, de son côté, stimulait le zèle de l'archevêque et l'exhortait à bannir tout compromis, à chasser toute tergiversation, à détruire jusqu'à la racine la superstition papiste : « Le poste élevé que tu occupes, lui écrit-il, concentre sur toi l'attention de tous. Le peuple suit ton impulsion ou reste immobile à l'abri de ta tiédeur. Si tu l'avais mené hardiment à l'assaut, il y a trois ans (3), il y aurait eu moins de peine et de lutte pour détruire la superstition. Ne t'endors point dans le repos, ne te considère pas au but. Pour parler sans détours, j'ai grand peur que tant d'automnes passés à différer ne soient suivis d'un éternel hiver. Je crains que tu ne meurs avec la conscience d'avoir trop tardé et d'avoir tout laissé dans la confusion. Bien que les superstitions étrangères soient corrigées, il reste encore en terre beaucoup de pousses vivaces et plus d'un arbre gourmand. J'entends parler de nombreux restes de papisme » (4). Et

(1) Lettre de Bucer et de Fagius, du palais de Lambeth, 26 avril 1549. *Original Letters*. Parker Society, t. I, p. 536.

(2) Les fêtes à garder ou à abroger; la formule que l'on doit employer en donnant l'hostie; les différentes façons d'administrer la communion. Ceci nous est connu par Heylin (*Ecclesiastical Restaurata*, éd. de l'Ecclesiastical History Society Cambridge, 1849, t. I, p. 227).

(3) Cette allusion au « Prayer Book » de 1549 permet de placer en 1551 cette lettre sans date de Calvin.

(4) J. Calvini *Epistolae et Responsa*. Genève, 1617, col. 134 et 135; éd. Baum, Cunitz, Reuss des J. Calvini *Opera*, t. XIII (1875), p. 682, 683 Cf. p. 312, lettre d'avril ou mai 1551. Cf. Strype, *Memorials of Cranmer*, liv. III, ch. 25

Cependant l'Écossais Alexandre Aless, professeur de théologie à Leipzig, avait fait, en 1551, une traduction latine du « Prayer-Book », où il s'était efforcé de l'accomoder au goût des calvinistes, aussi bien que des luthériens. Les variantes nombreuses de sa traduction infidèle sont intentionnelles et viennent de cette préoccupation. Pour ne pas choquer les calvinistes, il retranche du baptême et de la visite des malades (Extrême-Onction) tout ce qui dans les prières et les rubriques concernent le chrême et l'onction. Afin de plaire aux luthériens, il emploie leurs expressions et leur emprunte même la formule de la *Pia Consultatio* pour l'absolution qui précède la communion des fidèles (cf. Proctor, *Prayer Book's History*, p. 65). Aless veut même satisfaire Charles-Quint qui lui avait permis sa traduction; il se sert d'expressions catholiques que le « Prayer-Book » avait bannies; ainsi il dit : « Officium *Missae* », « ad introitum *Missae* », et il traduit « congregation » par « ecclesia » etc. (cf. sur ces curieuses inexactitudes de traduction, Dixon, *op. cit.*, t. III, note de p. 295-297). La traduction d'Aless était primitivement intitulée : *Ordinatio Ecclesiae seu ministerii ecclesiastici in florentissimo regno Angliae*

Digitized by Google

Cranmer promettait de suivre le conseil de Calvin : « Ecclesiam anglicanam pro virili reformabimus, dabimusque operam ut dogmata et mores juxta sacrarum literarum regulam corrigantur » (1).

Ridley, dans son diocèse de Londres (2), devançait les secrètes aspirations de Cranmer et professait ouvertement son désir de plus profondes réformes. Ses instructions du 5 mai 1550, pour la visite de son diocèse, se préoccupent moins d'appliquer le « Prayer-Book » de l'année précédente, que d'insinuer ou d'introduire des changements plus radicaux. Il ne faut pas, disaient-elles, « contrefaire la messe papiste, en baisant l'autel, en se lavant les mains ou les doigts après l'évangile ou après la communion, en changeant le livre de place, en purifiant le calice après la communion, en se signant avec la patène, en joignant l'index et le pouce et en les élevant vers la tête après la communion, en soufflant sur le pain et sur le calice (3), en disant l'*Agnus* avant la communion, en montrant au peuple le sacrement avant sa distribution (4), en sonnant la clochette ou en allumant quelque cierge sur l'autel » (5).

Bien plus Ridley se mit à la tête du mouvement destructeur et vandale. Sans l'appui d'aucune loi ou ordonnance royale, de son propre chef, il ordonna de remplacer les autels par des tables. « En certains endroits, ajoutent ses instructions de 1550 (6), on use d'une table, pour la Cène, en d'autres d'un autel, d'où dissension parmi les ignorants. Comme nous désirons une parfaite unité dans notre diocèse, et que la forme d'une table est plus propre à détourner les simples des vieilles superstitions de la messe papiste, en même temps qu'elle convient mieux au véritable usage de la Cène, nous exhortons nos curés, marguillers et visiteurs ici présents d'ériger

conscripta sermone patria, et in latinam linguam converso et edita ab Alesio Scoto, Lipsiae, 1551 (cf. *Parker's Revisions,* XXXI). Elle fut rééditée dans les *Buceri Scripta Anglicana* de 1577, avec cet autre titre : *Ordinatio Ecclesiae seu ministerii ecclesiastici in florentissimo regno Angliae conscripta sermone patrio et in latinam linguam bona fide conserva, et ad consolationem Ecclesiarum Christi, ubicumque locorum ac gentium his tristissimis temporibus edita ab Alexandro Alesio Scoto, S. T. D.*

(1) Cranmer à Calvin, Lambeth, 5 octobre 1552. J. Calvini *Opera,* éd. Baum, p. 14 (1875), col. 370. Cf. Strype, *Memorials of Cranmer,* liv. II, ch. XXV

(2) Il venait de Rochester, où il avait été évêque de 1547 à 1556.

(3) C'est un usage oriental mais non latin. Ridley peut viser là l'acte qui consiste à s'incliner sur l'hostie et le calice, au moment de la consécration.

(4) C'est chez les Grecs le moment de l'élévation.

(5) Wilkins, *Concilia,* t. IV; Cardwell, *Synodalia,* t. I, p. 94. — Le 19 avril 1550, Ridley ordonna d'éteindre les cierges sur l'autel, avant qu'il arrivât dans le chœur. *Chronicle of the Grey Friars of London,* éd. de la Camden Society, 1859, p. 66.

(6) Wilkins et Cardwell, *loc. cit.*

Digitized by Google

une table convenable et décemment couverte dans quelque endroit du chœur ou du sanctuaire, où ministres et communiants puissent être séparés du reste du peuple, et nous leur conseillons d'enlever et de détruire tous les autels ».

Ridley devançait ainsi le « Prayer-Book » de 1552 qui devait abolir les autels dans toutes les églises du royaume A l'autel était lié l'idée de sacrifice, de victime, que l'on voulait à tout prix bannir de la messe, tandis que la table symbolisait seulement la communion, la participation des fidèles au banquet eucharistique (1). C'était la substitution, jusqu'en ces formes les plus extérieures, de la « Holy Communion » au sacrifice de la messe. Hooper disait qu'il fallait « renverser les autels de Baal » (2); « tant que resteront les autels, prêchait-il, le peuple ignorant, et les prêtres ignares et faussement convaincus rêveront toujours de sacrifice » (3).

Ridley ajoute l'exemple au conseil. La nuit de la Saint-Barnabé, 11 juin 1550 (4), il abat le maître-autel de la cathédrale de Londres, et aux pieds des degrés, il pose une table, devant un grand rideau suspendu dans le chœur (5). Pendant la semaine de la Pentecôte, raconte Wriothesley dans sa chronique, les autels de toutes les églises de Londres furent enlevés, et l'on mit une table dans le chœur pour la réception de la communion » (6).

Au lieu de s'opposer à une innovation que rien n'autorise, Warwick l'appuie et l'encourage (7). Un mois plus tard (8), il ordonne au shérif du comté d'Essex (9) d'imiter Ridley. Et le 24 novembre

(1) Une des considérations envoyée aux évêques par le Conseil, avec l'ordre de supprimer les autels (24 novembre 1550), était que les sacrifices n'existant plus, il n'y avait plus le besoin d'autels. Cf. HEYLYN, *op. cit.*, t. I, p. 204.

(2) Hooper à Bullinger, 27 novembre 1550. *Original Letters*, Parker Society, t. I, p. 79.

(3) Sermon sur Jonas. *Early Writings*, p. 448. Cf. HEYLYN, *op. cit.*, t. I, p. 201.

(4) Heylyn (*op. cit.*, t. I, p, 207), pour épargner à Ridley le reproche d'illégalité, dit qu'il agit ainsi à la Saint-Barnabé de 1551. Collier suit Heylyn. Foxe prétend aussi que Ridley ne détruisit les autels qu'après l'ordonnance de novembre 1550. Mais la chronique des *Grey Friars* dément toutes ces allégations.

(5) *Grey Friars Chronicle*, Camden Society, p. 67.

(6) WRIOTHESLEY, *Chronicle*, éd. de la Camden Society, 1875, t. II, p. 41. Dès mars, selon Hooper, beaucoup d'autels de la capitale avaient été détruits. Hooper à Bullinger, 27 mars 1550. *Original Letters*, Parker Society, t. I, p. 79.

(7) Avec Ridley, il faisait partie, l'année précédente (mai 1549), de la Commission qui fit renverser six autels à Jesus College de Cambridge. COOPER, *Annals of Cambridge*. t. II, p. 28.

(8) Le 15 juillet d'après le Journal d'Édouard, et le 22 d'après le registre du Conseil.

(9) Sir John Gates.

Digitized by Google

une lettre du Conseil prescrit à chaque évêque de remplacer les autels par des tables, « pour mettre fin aux contentions et querelles » nées de la diversité de pratiques » (1). Pour justifier cette nouveauté on ajoutait quelques considérations dues peut-être à la plume de Ridley (2); et l'on soutenait qu'elle n'était pas contraire au « Prayer Book » de 1549, qui donnait indifféremment le nom d'autel à une table pour la Cène, et le nom de table à un autel (3).

Ce fut le signal de la guerre aux autels, de leur destruction générale et lamentable, selon le mot d'un historien anglican (4). On ne tint compte ni de leur ancienneté, ni de leur valeur artistique. Thirlby, en arrivant dans son nouvel évêché de Norwich à la fin de 1550, le trouve vide d'autels (5); et l'ambassadeur vénitien Barbaro, l'année suivante, rapporte que les anglais « se servent encore de cloches et d'orgues, mais n'ont plus d'autels ni de croix » (6). Alors se vérifia de nouveau le mot d'un étudiant suisse à Oxford, Johannes ab Ulmis « arae factae sunt harae » (7). Le peuple perdit tout respect

(1) HEYLYN, *op. cit.*, t. I, p. 202-203. Le roi écrit, dans son Journal, que cette lettre est du 19 novembre. Elle est signée de Cranmer, Somerset, Clinton, Goodrich, Warwick, Bedford, Wiltshire, Ventworth, North. Gasquet (*Edward VI and the Book of Common Prayer*, p. 266) se trompe en datant cette lettre de novembre 1551. Somerset ne faisait plus partie du Conseil à cette époque. Heylyn, Foxe, Wilkins, Cardwell donnent tous l'année 1550. Une lettre spéciale fut envoyée à Day, évêque de Chichester, pour lui prescrire non seulement de substituer des tables aux autels, mais encore d'en dire les raisons en chaire.

(2) Elles sont au nombre de six. HEYLYN, *op. cit.*, t. I, p. 203-204. Les prédicateurs devaient exposer ces considérations là où seraient enlevés les autels. Il n'est pas certain qu'elles soient de Ridley, à qui le Conseil les envoie comme s'il ne les connaissait pas. Lettre du Conseil, dans *Cranmer's Remains*, p. 524. Cf. *Ridley's Works*, Parker Soc., p. 321.

(3) « Whereas, the Book of Common Prayer maketh mention of an altar, wherefore it is not lawful to abolish that which that book alloweth : to this it is thus answered : the Book of Common Prayer calleth the thing whereupon the Lord's supper is ministered indifferently a table, an altar, or the Lord's board, without prescription of any form, thereof, either of a table or of an altar, so that whether the Lord's board have the form of an altar or of a table, the Book of Common Prayer calleth it both an altar and a table ». Cranmer, *Remains*, p. 525. Cf. *First Prayer-Book*, édit. Griffith Farran, p. 193-194.

(4) DIXON, *op. cit.*, t. III, p. 203.

(5) *Norfolk Archeology*, t. VII, p. 73. Cranmer avait fait la visite du diocèse avant l'arrivée de Thirlby; et c'est sur son ordre que les autels avaient été enlevés. Il avait été évêque de Westminster de 1540 à 1550.

(6) ALBÉRI, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. II, p. 247.

(7) Les autels sont devenus des auges à pourceaux. Ab Ulmis écrivait ceci en 1548, lors de l'abolition des « chantries ». *Original Letters*, t. I, p. 384. Mais en 1550 la guerre aux autels devint générale.

Digitized by Google

pour les Églises, qui ne furent guère plus considérées qu'une étable ou une auberge (1). Des scènes violentes, des rixes sanglantes et des meurtres y eurent souvent lieu (2); on y vendait ou on y jouait (3); mules et chevaux y pénétraient (4), et les chasseurs y tiraient le pigeon (5). Ce sont les chroniques du temps qui nous l'apprennent.

Ridley, encouragé par Warwick, continue ses innovations. Comme l'autel, dans les églises catholiques, était tourné à l'est, il place la table qui le remplace dans toutes les orientations contraires. Le samedi saint de 1551 (28 mars), raconte la chronique des *Grey Friars*, la table fut changée d'endroit et placée au-dessous du rideau, dans la direction nord-sud, le lendemain, le doyen de Saint-Paul officia en se tenant au côté sud de la table (6). « Quand vous eûtes établi votre table, dira-t-on quatre ans plus tard à Ridley, dans son procès, vous ne fûtes jamais satisfait, vous la plaçâtes tantôt à l'est, tantôt au nord, un jour ici, un autre là, jusqu'à ce qu'il plut à Dieu, dans sa bonté, de la balayer hors de l'Église » (7). Pour mieux marquer que désormais la messe n'était plus un sacrifice auquel participaient les assistants, mais une simple communion qui n'avait d'effet que pour ceux qui la recevaient, Ridley fit fermer la grille du chœur de sa

(1) « Making the same (*churches*) like a stable or common inn, or rather a den or sink of all unchristianness ». Ordonnance royale de 1552, citée par STRYPE, *Memorials of Cranmers*, t. II, p. 8, éd. 1846. Cf. STRYPE, *Eccles. Mem.*, t. II, p. 524. Bucer, dans sa *Censura*, se plaint que les gens se promènent dans l'Église et y tiennent conversation, durant les offices, que les gamins y fassent un bruit assourdissant.

(2) *Grey Friars Chronicle*, Camden Society, p. 67, 68, 73 et ordonnance précédente.

(3) Des injonctions d'Édouard VI (art. 12) doivent ordonner aux marguilliers de veiller à ce que « dans les églises on ne vende ni on ne joue, surtout durant l'office, le sermon ou l'homélie... à ce qu'on ne parle ni on se ne batte pendant le service divin. Cf. BLUNT, *Reformation of the Church of England*, t. II, 1896, p. 160.

(4) Ordonnance de 1552. *Loc. cit.*, *Grey Friars' Chronicle*, p. 68. Malcolm rapporte qu'au temps d'Élisabeth il y avait, à l'intérieur de la cathédrale, un monceau d'ordures qui aurait rempli quatre charettes au moins, que les gens s'y promenaient, le chapeau sur la tête; que les bouchers et les porteurs d'eau la traversaient avec leur charge; qu'à toute heure on rencontrait sur les bancs, en face du chœur, des ivrognes ou des vagabonds endormis. MALCOLM, *Londinium redivivum, or an antient History and modern description of London, compiled from Parochial Records, Archives of various foundations, the Harleian Mss, and other authentic sources*. Londres, 1802-1807, t. III, p. 71.

(5) *Grey Friars' Chronicle*, p. 68 et ordonnance de 1552.

(6) *Grey Friars' Chronicle*, p. 69; WRIOTHESLEY, *Chronicle*, t. II, p. 47.

(7) J. GAIRDNER, *The English Church in the XVIth century*. Londres, 1904, p. 293.

Digitized by Google

cathédrale et tirer un rideau pour empêcher le public, qui ne communiait pas, de suivre l'office (24 mars 1551) (1).

Tout ce ferment de nouveautés, toute cette agitation autour du « Prayer-Book » de 1549, ne laissèrent point de produire leur effet. Le jeune roi en fut tout affecté. Il n'entendait plus que tonner contre les abus de son Église et contre les restes d'idolâtrie qui en altéraient la pureté. Les réformateurs les plus fougueux prêchaient seuls devant lui. Calvin, de Genève, l'encourageait à marcher avec plus d'ardeur dans la voie du salut, à détruire jusqu'aux derniers germes les restes de l'antechrist (2). Bucer, Pierre Martyr, Bourgoyne, Knox l'approchaient tour à tour et enflammaient son zèle.

(1) *Grey Friars' Chronicle*, Camden Society, p. 69; WRIOTHESLEY, *Chronicle*, t. II, p. 47. C'est durant la semaine sainte et le jour de Pâques que Ridley inaugura cette pratique. Gairdner (*op. cit.*, p. 293) dit même qu'il fit murer avec de la brique et du mortier la grille du chœur. Mais les chroniques ne s'expriment pas ainsi.

(2) « Quant à la réforme commune, elle n'est pas encore si bien establie quil ne soit bon mestier de passer outre. Et de faict il seroit bien difficile de purger en un jour un si grand abisme de superstitions qui est en la papaulte. La racine en est trop profonde, et sest de longue main tant estendue pour en venir si tost a bout... Seulement doncq, Sire, tendez au but qui vous est propose, ex exemple de ce sainct Roy (Josias), affin que vous ayez tesmoignage non seulement davoir abbattu les impietez repugnantes a lhoneur et service de Dieu, mais aussi davoir aboly et racle tout ce qui ne sert qua nourrir superstition... Vray est, Sire, quil y a des choses indifferentes quon peult licitement souffrir. Mais si nous fault il toujours garder ceste reigle quil y ait sobriete et mesure aux ceremonies, de sorte que la clarte de levangile nen soit obscurcie. Car Dieu ne permet pas quon se joue soubz son nom, mestant choses frivoles parmi ses saincts et sacrees ordonnances. Or il y a des abus manifestes qui ne sont a supporter... Pour ce selon que je ne doubte pas, Sire, que vous ne soiez adverty que ce sont aultant de corruptions de la vraye chrestiente, je vous supplie au nom de Dieu quil vous plaise y tenir la main, a ce que le tout soit reduict à sa droicte integrite ». Calvin à Édouard VI, Genève (janvier 1551). *Original Letters*, éd. de la Parker Society, t. I, p. 707. J. CALVINI *Opera*, éd. BAUM, CUNITZ, REUSS, t. XIV, col. 38-41. Calvin écrit, à cette époque (10 avril 1551), à Bullinger (J. CALVINI *Epistolae*, Genève, 1617, col. 132, éd. BAUM, CUNITZ, REUSS des *Calvini opera* t. XIV (1875) col. 100) : « Deus nobis contulit ut Regem Angliae et ejus consiliarios incitaremus ad pergendum ». Dans une autre lettre (éd. 1617, col. 131 ; éd. BAUM, t. XIV, col. 74), il lui dit : « addidi et privatas literas quibus generosam pueri indolem acuere conatus sum ». Cranmer presse Calvin d'écrire souvent à Édouard : « Cantuariensis nihil me admonuit utilius facturum quam ut ad Regem saepius scriberem ». Calvin à Farel, 15 juin 1551 (éd. BAUM, CUNITZ, REUSS, t. XIV, col. 133). Utenhove l'avait déjà engagé à correspondre davantage avec Édouard et à lui dédier certaines de ses œuvres, l'assurant de la grande affection du prince. Utenhove à Calvin, Londres, 23 août 1553 (éd. BAUM, CUNITZ, REUSS, t. XIII, col. 625).

Digitized by Google

Édouard crut que résister plus longtemps à tant d'exhortations serait dangereux pour l'Église ; il pressa une réforme plus radicale et se dit prêt à agir de lui-même, si le clergé montrait de la tiédeur. « L'archevêque *(Cranmer)* m'apprend, écrit Pierre Martyr, du palais de Lambeth, le 10 janvier 1551, qu'on a résolu beaucoup de changements ; quels sont-ils, je n'ose le demander. Mais Sir John Cheke (1) m'a grandement réjoui en me disant que, si la Convocation refuse de les faire, le roi s'en chargera lui-même et usera de son autorité royale au Parlement » (2). Édouard lui-même exigeait donc que le « Prayer-Book » de 1549 fût revisé et modifié. A cet effet une commission venait d'être nommée (3).

* * *

Déjà le « Prayer-Book » avait été soumis à deux célèbres réformateurs étrangers, l'un allemand, l'autre italien, qui occupaient la chaire royale de théologie, aux universités de Cambridge et d'Oxford, Martin Bucer (4) et Pierre Martyr (5). Aucun des deux ne connaissait l'anglais. A Bucer on traduisit le livre en latin et de vive voix (6). Pierre Martyr usa, pour les principaux passages, d'une version que lui remit le précepteur du roi, Sir John Cheke. Il donna son opinion dans un écrit que nous n'avons plus et s'en remit en fin de compte à Bucer qui avait composé sur le « Prayer-Book » un traité de vingt-huit chapitres, connu sous le nom de *Censura*. « Sur tous les points

(1) Sir John Cheke, recteur de St John's College à Cambridge et l'ami intime de Cranmer était précepteur du roi. Cf. STRYPE, *Memorials of Cranmer*, éd. 1840, p. 242 et 793.

(2) Pierre Martyr à Bucer, 10 janvier 1551. STRYPE, *Memorials of Cranmer*, App. nº LXI.

(3) Cranmer, Holgate d'York, Ridley de Londres, Goodrich d'Ely, Cox, chancelier d'Oxford, Skinner, un inconnu, l'ami de Johannes ab Ulmis et quelques autres docteurs la composaient. On ne saurait dire s'il s'agit d'une commission proprement dite. Ses membres, semble-t-il, eurent conjointement à reviser le « Prayer-Book » et les lois ecclésiastiques. Skinner à Bullinger, Oxford, 5 janvier 1551. *Original Letters*, Parker Society, p. 314 ; Ab Ulmis à Bullinger, Oxford, 10 janvier 1551. *Ibid* p. 444.

(4) Bucer était professeur à Cambridge depuis l'été de 1549 ; il commença ses cours en janvier 1550.

(5) Il fut nommé à Oxford en 1547. Ses conférences sur la Cène en mai 1549 firent grand bruit, elles soulevèrent une discussion de plusieurs jours.

(6) Bucer dit, dans sa *Censura*, qu'il eut d'abord connaissance du « Prayer Book » *per interpretem*. La traduction d'Alexandre Aless parut trop tard pour qu'il pût s'en servir. Mais après un séjour de dix-huit mois en Angleterre, il sut peut être assez d'anglais pour noter lui-même les passages du « Prayer Book » qu'il cite très exactement.

Digitized by Google

que vous jugez nécessaire d'amender, lui écrit-il le 10 janvier 1551, j'ai appuyé votre opinion, et je remercie Dieu de nous avoir donné l'occasion de conseiller les évêques » (1). Quelques semaines plus tard Bucer mourut (2). Il venait d'achever son *De regno Christi*, écrit en trois mois, à la demande du jeune roi, où il renouvelait ses conseils de réforme (3). Sa *Censura*, qu'il termina le 5 janvier 1551, était adressée non à Cranmer, comme on l'a souvent dit, mais à l'évêque dont relevait Cambridge, Goodrich d'Ely (4). Elle inspira en grande partie les remaniements du « Prayer Book », qui déjà avait eu pour modèle une autre œuvre de Bucer, la *Pia Consultatio*.

Martin Bucer (5) était un alsacien de Schlestadt (6), qui vécut surtout à Strasbourg, où il introduisit la réforme (7). Après l'Intérim

(1) Pierre Martyr à Bucer, Lambeth, 10 janvier 1551. STRYPE, *Memorials of Cranmer*, Append. LXI. Martyr regrette de n'avoir pas eu de traduction complète pour fonder ses critiques; il les a complétées après avoir lu la *Censura* de Bucer. — Tout ce que nous savons du travail de Pierre Martyr est emprunté à cette lettre, qui prouve la part effective qu'eurent les étrangers à la revision du « Prayer Book », malgré les affirmations contraires de certains (en particulier l'archevêque Lawrence, dans ses *Bampton Lectures*, p. 254).

(2) Sa santé avait eu à souffrir, dès le début, du climat d'Angleterre. Fagius, son compagnon, était mort à Cambridge en novembre 1549. C'est là aussi que mourut Bucer, le 28 février 1551. Il fut enterré en grande pompe dans la principale église de la ville. Marie Tudor fit exhumer ses restes avec ceux de Fagius, en 1556, et les livra aux flammes. Élisabeth, quatre ans plus tard, lui éleva un splendide tombeau. Voir sur la mort de Bucer la lettre de Sir John Cheke au Dr Parker du 9 mars 1551. STRYPE, *op. cit.*, Append. LIX.

(3) Ce traité est divisé en deux livres : le premier enseigne au roi ce qu'est le royaume de Dieu, sur quelles vérités fondamentales il repose, quel esprit l'anime; le second expose les moyens par lesquels le royaume de Dieu peut être réalisé sur terre, dans un pays comme l'Angleterre. Cet ouvrage fit grande impression sur le jeune roi et lui inspira son *Discourse about the reformation of many abuses*. Cf. BURNET, *op. cit.*, t. V, p. 96. Le *De regno Christi* fut publié par les enfants de Bucer en 1557. STRYPE, *Ecclesiastical Memorials*, t. II, p. 551.

(4) Pierre Martyr le dit expressément dans sa lettre précédemment citée du 10 janvier 1551. Cf. GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, p. 288, n. 1 — La *Censura* se trouve dans les *Scripta Anglicana* de Bucer (Bâle, 1577), sous ce titre : *Censura super Libro sacrorum seu ordinationis Ecclesiae atque ministerii ecclesiastici in regno Angliae*. Les *Scripta Anglicana* furent publiés au temps d'Élisabeth par Conrad Hubert, le grand admirateur de Bucer (cf. sa préface).

(5) Butzer, en latin Bucerus, d'où en français et en anglais Bucer.

(6) Il naquit en 1491, le jour de S. Martin. Il était si petit, qu'on le surnomma Zachée.

(7) A treize ans (1506) il était entré dans l'ordre des dominicains. Quand il embrassa la réforme, il était prêtre. Bucer se maria avec une ancienne nonne, dont il eut treize enfants. Il épousa en secondes noces, une femme trois fois veuve, qui lui en donna trois autres. Avant de venir à Strasbourg, il administrait une paroisse de Münster.

Digitized by Google

qu'il s'efforça de faire rejeter par Strasbourg, malgré les menaces de Charles Quint (1), il accepta, en avril 1549, l'invitation de Cranmer (2) et vint en Angleterre. Bucer fut toute sa vie l'homme des compromis. Il chercha à réconcilier protestants et catholiques, aux conférences de Haguenau et de Worms, en 1540, et au colloque de Ratisbonne (janvier 1546) (3). Mais c'est surtout entre Luther et les réformés suisses qu'il chercha à faire l'union. La souplesse de ses opinions et la virtuosité de sa diplomatie théologique le destinaient à ce rôle d'intermédiaire qu'il joua presque toute sa vie... et avec le même insuccès, parce qu'il prétendait unir des opinions inconciliables. Luther et les Suisses pensaient trop différemment sur la nature des sacrements, et sur l'Eucharistie en particulier. Il mécontenta les deux parties adverses. Mais ses efforts pour la concorde l'amenèrent à trouver des formules de conciliation, qui eurent sur ses propres opinions une influence considérable. Parti de la doctrine de Zwingle, il se rapprocha peu à peu de celle de Luther. Son désir d'accord à tout prix lui fit souscrire, à Cassel, le formulaire de concorde dit de Wittemberg (21 mai 1536), qui était, au fond, la négation de la doctrine eucharistique des réformés suisses ; et plus tard, il rétracta en partie ses propres opinions sur l'Eucharistie, dans ses *Retractationes*, où il reconnaissait le mystère indéfinissable de la Cène, bien que la présence *carnalis*, *substantialis* du Christ lui

(1) Avec Fagius, le successeur de Capito, il fortifia la ville dans sa résistance, par ses paroles et par ses écrits. Cf. sur la résistance de Bucer à l'Intérim et sur le danger auquel il s'exposa de ce fait, SLEIDAN, *De statu religionis reipublicae Carolo V Caesare*, lib. XX, trad. française de 1597, f° 277-349.

(2) L'invitation était pressante : « Legi tuas literas ad Johannem Halesium (*John Hales*), in quibus tristissimos Germaniae casus commemorans, te in tua urbe verbi ministerio vix diutius praeesse posse scribis... Tibi igitur, mi Bucere, portus longe tutissimus erit nostrum regnum, in quo, Dei beneficio, semina verae doctrinae feliciter spargi coeperunt. Veni igitur ad nos; et te nobis operarium praesta in messe Domini... Omni igitur semota cunctatione, quamprimum ad nos venias. Ostendemus nobis praesentia Buceri nihil gratius aud jucundius esse posse. » Cranmer à Bucer, Londres, 20 octobre 1548. STRYPE, *Memorials of Cranmer*, Append. XLIII Cf. SLEIDAN, op. cit., lib. XXI, f° 364 de l'édition française de 1597.

(3) Ce colloque ne fut un essai de concorde qu'en apparence; Charles-Quint cherchait à gagner du temps, pour achever ses préparatifs contre les protestants. — Bucer se laissa entraîner dans une dispute amère avec Jean Eck qui écrivit en 1543 une « réplique » contre « l'apostat Bucer ». *Replica Jo. Eckii adversus scripta secunda Buceri apostatae super actus Ratisponae.* Eck publia la même année : *Apologia Rev. et Ill. Principibus catholicis ac aliis ordinibus Imperii adversus mucores et calumnias Buceri super actis comitiorum Ratisponae.*

Digitized by Google

répugnât toujours (1). D'un commun accord les Suisses s'élevèrent contre lui, et il rompit avec eux.

Bucer, à la fin de sa vie surtout, représente donc le compromis entre Luther et Zwingle, l'union de deux formules contraires. Luther admet, dans l'Eucharistie, la présence réelle. Zwingle ne voit dans la Cène qu'un office mnémonique, qui met l'esprit du Christ en union avec l'assemblée chrétienne ; le Christ, qui reste au Ciel, n'est pas *réellement* distribué à ceux qui communient.

Bucer, avec Luther, confesse « qu'avec le pain et le vin sont vraiment et essentiellement donnés et reçus le corps et le sang du Christ » (2). « Le vrai corps et le vrai sang de Notre Sauveur, dira-t-il, le Christ lui-même, Dieu et homme, est donné et reçu, de sorte que nous puissions être et vivre plus pleinement en Lui et Lui en nous (3). Le Christ peut vraiment être donné et reçu (4)..., de sorte que nous devenions ses membres, la chair de sa chair, les os de ses os (5)... Nous le recevons, selon ses propres paroles : *Prenez et mangez, etc.*, de façon que dans le pain et le vin, le corps et le

(1) Le premier essai d'accord que tenta Bucer eut lieu, en 1523, à Berne, où il vit pour la première fois Zwingle, avec qui il était déjà en correspondance amicale. Suivit le colloque de Marbourg (octobre 1529) assemblé par le landgrave Philippe de Hesse. A la diète d'Augsbourg de 1530, Bucer renouvelle ses efforts ; la même année il va trouver Luther à Cobourg, et s'entretient longuement avec lui. En décembre 1534, il est à Constance avec les représentants de la Haute-Allemagne ; de là, il se rend à Cassel pour y rencontrer le landgrave de Hesse et Mélanchton. En mai 1536, les protestants de la Haute-Allemagne, avec Bucer et Capito à leur tête, assistent à la réunion de Wittenberg, d'où sortit la «Wittenberger Koncordie». Les années suivantes Bucer s'efforce de faire accepter aux Suisses ce formulaire de concorde. En novembre 1536, il les réunit à Bâle ; en 1537 s'assemblent, à Bâle, deux synodes où viennent les calvinistes de Genève ; en avril 1538, a lieu une autre réunion à Zurich. Luther met fin à la tentative d'accord et rompt la trêve par le ton violent de sa polémique, dans son « kleines Bekenntnis von h. Abendmalh ». C'est après 1538 que Bucer écrivit ses *Retractationes*.

(2) Art. 1 de la « Wittenberger Konkordie » de 1536. — Bucer ne voulut jamais employer les termes « substantiellement, réellement, charnellement », contre lesquels il protesta toujours : « Je voudrais que ces mots *realiter* et *substantialiter* fussent bannis... Jamais je n'admettrai ni ne tolérerai les expressions *charnellement* et *naturellement*. » Sentences de Bucer sur la Cène, dans STRYPE, *Memorials of Cranmer*, App. XLVI, art. 38, 40 ; cf. art. 36, 37, 38, 39.

(3) *Confessio de Eucharistia*, p. 543 ; cf. p. 551.

(4) Sentences de Bucer sur la Cène, dans STRYPE, *Memorials of Cranmer*, App. XLVI, art. 42. « Je reconnais, dit-il encore (art. 43), que le Christ, c'est-à-dire la participation à sa rédemption est donnée et reçue dans la Cène. »

(5) *Ibid.*, art. 47.

Digitized by Google

sang sont distribués (1). Aux sens c'est du pain, mais à l'esprit et à l'intelligence c'est le corps du Seigneur » (2). Il écrit à Pierre Martyr, le 20 juin 1550 : « Les gens croiront peut-être, je le crains fort, que vous affirmez que le Christ est complètement absent de la Cène, et que sa seule présence est celle de sa puissance et de son esprit » (3).

Mais Bucer se rapproche des Suisses, quand il soutient que l'union du corps et du sang de Jésus Christ avec le pain et le vin est purement sacramentelle et n'existe pas en dehors de la réception, laquelle est spirituelle (4). Le Christ est et reste au Ciel (5). « Les signes du pain et du vin sont *purement figuratifs ;* ils ne sont unis en aucune sorte au corps et au sang du Christ, ils sont simplement une figure, le témoignage que par eux Notre Seigneur se communique lui-même vraiment à celui qui le reçoit, pour être vu et mangé par la foi ».

(1) *Ibid.*, art. 54. Ces expressions font dire à Collier que Bucer parle de l'Eucharistie « en termes magnifiques et avec le plus grand respect », en comparaison des Suisses.

(2) *Ibid.*, art. 50.

(3) Bucer, *Scripta Anglicana.* Bâle, 1577, p. 549. Calvin disait également : « Il n'est pas seulement question que nous soyons participants de son esprit, mais il nous faut aussi participer à son humanité » ; autrement « c'est rendre ce saint sacrement frivole et inutile ». Il soutient donc que l'on reçoit dans la communion, « la propre substance de son corps et de son sang ». *Œuvres françaises,* p. 186. — La lettre de Bucer du 20 juin 1550 concerne la dispute sur l'Eucharistie qui avait eu lieu à Oxford entre Pierre Martyr et ses contradicteurs. Martyr avait demandé à Bucer si l'on en devait publier les actes. Pierre Martyr à Bucer, 20 septembre 1550. STRYPE, *Memorials of Cranmer,* App. LX. Pierre Martyr cependant croyait « que le Christ est dans la Cène pour ceux qui s'approchent de sa table, qu'il nourrit vraiment les croyants de son sang ». Traité manuscrit de Pierre Martyr « of the Sacrament of Thanksgiving » conservé au British Museum (Royal ms. 17 C. V.) et cité par GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, p. 158-159. Cf. *Simler, De vita et obitu P. Martyris oratio.* Zurich, 1563, p. 11-12.

(4) Le deuxième article en effet de la « Wittenberger Konkordie » nie la présence locale du corps du Christ dans le pain et son union permanente avec le pain, en dehors de la réception du sacrement. Dans le troisième article, Bucer, afin de gagner Luther, reconnaît bien que les indignes *(indigni)* reçoivent en vérité le corps et le sang du Christ, pour leur propre condamnation, selon la parole de St Paul; mais dans le quatrième, il revient à son opinion, lorsqu'il soutient que les infidèles et les athées *(impii)* ne reçoivent autre chose que du pain et du vin. Cf. Sentences de Cranmer (STRYPE, *op. cit.*, App. XLVI, art. 27) où il distingue de même entre ceux qui ont la foi et ceux qui ne l'ont pas. — Selon Pierre Martyr, les bons seuls reçoivent le corps et le sang, les méchants ne reçoivent autre chose que du pain et du vin. GASQUET et BISHOP, *loc. cit.*

(5) « La parole de Dieu déclare que le Christ est un homme, ayant le corps d'un homme; or ce corps est parti de ce monde et a été porté au ciel; il ne saurait donc être en ce monde d'une façon terrestre. » (STRYPE, *loc. cit*, art. 25). « Le Christ, déclare l'Écriture, a quitté ce monde, est au ciel, et est un

Digitized by Google

Ils ne servent qu'à élever l'esprit et à certifier la véritable communication du Christ (1). Aucune différence entre l'Eucharistie et les autres sacrements : « Par ces signes, le Seigneur se donne lui-même... comme il communiqua l'Esprit-Saint à ses disciples en soufflant sur eux..., comme il rendit la vue par de la boue mêlée à sa salive..., comme il octroye la régénération par l'eau du baptême (2). Il a plu au Seigneur d'user des signes de la nourriture et du breuvage, de nous donner à manger *spirituellement* sa chair sous le signe du pain que l'on mange *substantiellement*, et de nous donner a boire *spirituellement* son sang sous le signe du vin que l'on boit *substantiellement* (3). Le pain est le signe figuratif du corps du Seigneur, il donne la chose signifiée, mais il n'est qu'un signe (4) ».

Cette phrase de Bucer à Pierre Martyr résume bien sa double formule : « Confessez, si vous le pouvez en toute conscience, que le Christ est certainement *présent* en son Sacrement, non absent ; mais vous pouvez toujours ajouter que l'on se nourrit de lui par la foi » (5). La croyance de Bucer se résume également dans ces paroles : « Le Christ est reçu *vraiment et en réalité par la foi* et *sa substance nous est donnée* dans le Sacrement... ; mais je nie sa présence terrestre, parce qu'il a quitté ce monde » (6).

homme véritable, ayant un vrai corps ; donc ce corps est lié à un endroit et ne peut se trouver partout ou dans beaucoup de lieux à la fois. Aussi la présence du Christ dans les sacrements n'est-elle pas une présence locale, une présence sensible... et terrestre, mais une présence spirituelle, une présence de foi et céleste (art. 19, 20). « De même que c'est la propriété de la nature divine *d'être partout, de remplir tout, même par sa propre substance* ; ainsi il est de la nature humaine d'être limitée par un lieu, de ne pouvoir être à la fois partout ou dans beaucoup d'endroits, ceci concorde avec l'Écriture... Croyons donc que... le Christ est seulement au ciel. » (*Ibid.*, art. 27.)

(1) *Definitio plenior*, (*Scripta Anglicana*, p. 552-553.) Cf. *Censura*, *ibid.* p. 473. « Quant au pain et au vin, si l'on me questionne, je réponds que ce sont de pures *signes figuratifs*, qui signifient la chose donnée ». STRYPE, *loc. cit.*, art. 45.

(2) STRYPE, *loc. cit.*, art. 45. « J'appelle signe, d'après Irénée, une *chose terrestre* ; la participation au Seigneur... je l'appelle une *chose céleste*, » *Ibid.*, art. 53.

(3) STRYPE. *loc. cit.*, art. 46. « En participant corporellement à ces signes avec une foi vive et vraie, nous recevons en réalité l'assurance et l'accroissement de la participation au corps et au sang du Sauveur. » art. 47.

(4) *Ibid.*, art. 54. Pierre Martyr disait semblablement qu'il n'y a aucun mélange des substances du pain et du vin avec le corps et le sang du Christ ; mais la communion est telle qu'il suffit de recevoir la première chose avec foi pour recevoir en réalité la seconde. GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, p. 159.

(5) BUCER, *Scripta Anglicana*. Bâle, 1577, p. 549.

(6) STRYPE, *loc. cit.*, art. 36. Les mots en italique sont soulignés dans l'original. — Dans tout ceci il y a beaucoup de subtilité métaphysique.

Digitized by Google

Ainsi réception véritable du corps et du sang de Jésus Christ par la foi, sans que toutefois le pain et le vin les contienne (1). D'où pas plus de permanence (2) que de transsubstantiation ou de concomitance (3). Ces choses, dit Bucer, sont « une commune source d'impiété et de superstition » (4) ; « elles jettent les hommes dans une abominable rage et folie et les précipitent dans l'idolâtrie » (5). L'adoration de l'Eucharistie, qu'il regarde comme un corollaire de la permanence, est donc défendue (6).

C'est à la lumière de ces principes que la messe anglicane de 1549 fut remaniée. On prit soin de n'y rien laisser qui pût être susceptible d'une interprétation catholique.

« Bucer, si je comprends bien ses expressions extraordinairement confuses, n'admettait point la présence locale du corps et du sang du Christ dans les éléments, après la consécration concordant en cela avec les Suisses; en même temps il soutenait que ce corps et ce sang étaient reçus réellement et non en figure, par le communiant bien préparé, au moyen de la foi, de façon à conserver la croyance à une union mystérieuse, à quelque chose appelé parfois la présence réelle. » HALLAM, *The Constitutional history from the accession of Henry VII to the death of George II.* Londres, 1832, t. I, p. 89-91.

(1) « Trois choses sont données et reçues dans la Cène... D'abord le pain et le vin; rien n'est changé en eux, mais, par les paroles et le commandement du Seigneur, ils deviennent seulement des signes. Secondement, le corps même et le sang du Sauveur... Troisièmement, l'établissement de la nouvelle alliance, le pardon de nos fautes... » STRYPE, *loc, cit.*, art. 52; cf. art. 5.

(2) Dans la doctrine luthérienne et catholique, le corps et le sang de J.-Ch. restent présents du fait de la consécration, tant que subsistent le pain et le vin ou leurs espèces.

(3) « De braves gens entendant dire que le Christ, dans le Sacrement est vraiment donné et reçu, s'imaginent une certaine présence locale... » (STRYPE, *loc. cit.*, art. 24.) « Les antechrists font croire aux gens simples que, par ces paroles, nous recevons, nous avons le Christ ici-bas d'une façon terrestre, soit qu'il soit renfermé dans le pain et le vin, soit qu'il soit présent sous leurs apparences, en sorte qu'il puisse être honoré et adoré. » (*Ibid.*, art. 21.) « Nulle part l'Écriture ne montre un changement tel que celui appelé *transsubstantiation*, et qu'ont imaginé les papistes ». (*Ibid.*, art. 51) « On doit bannir tout imagination sensible et terrestre. » (*Ibid*, art. 10.)

(4) *Explicatio de vi et usu S. Mysterii* (*Scripta Anglicana*, p. 610-612). Ce sont ses conférences de Cambridge, en 1550, que la mort interrompit.

(5) STRYPE, *loc. cit.*, art. 48. Pierre Martyr soutenait, comme son ami, que « la présence du Christ n'existe pas à n'importe quel moment, mais dans l'usage même de la Cène » (au moment de la réception) et que « les restes du Sacrement, après la communion, ne doivent pas être conservés comme on le fait maintenant dans les églises papistes ». GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, p. 159.

(6) *Explicatio de vi et usu S. Mysterii, loc. cit.* Quand il a reçu le Sacrement, disait P. Martyr, « celui qui a la foi » doit adorer « en son esprit le Christ lui-même et non les signes » du pain et du vin. GASQUET et BISHOP, *loc. cit.*

Digitized by Google

La prière qui précédait immédiatement la consécration appelait sur le pain et le vin la vertu de l'Esprit-Saint comme pour les transformer : « Écoutez-nous, Père miséricordieux, nons vous en supplions ; par votre Saint-Esprit et votre verbe, daignez bénir et sanctifier (1) vos dons et créatures du pain et du vin, afin qu'elles nous soient le corps et le sang de votre très cher fils Jésus-Christ » (2). Cette prière, selon Gardiner, impliquait la croyance à la transsubstantiation (3). Bucer la blâme et il en suggère une autre qui substitue à l'idée de changement dans le pain et le vin celle de réception du Christ par la foi (4). Son conseil fut suivi : « Accordez-nous, dit le « Prayer-Book » de 1552 qu'en recevant ces créatures du pain et du vin, conformément à l'institution de votre fils, notre Sauveur, et en souvenir de sa mort et de sa passion, nous participions à son très saint corps et à son très précieux sang » (5).

(1) Un signe de croix accompagnait même chacun de ces mots. C'était les deux seuls qu'indiquait le « Prayer-Book » de 1549.

(2) Cette prière avait été inspirée par l'*Épiclèse* ou invocation à l'Esprit-Saint des liturgies grecques (Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 60), par celle de St Basile en particulier, où se trouvent les mots *bénir et sanctifier*. Les liturgies grecques de S. Jacques, de S. Basile et de S. Jean Chrysostome étaient fort bien connues du temps de Cranmer, grâce au traité de Bessarion, *De Sacramento Eucharistiae*, qui avait eu à cette époque deux éditions au moins. Le texte grec de la liturgie de S. Basile parut à Rome en 1526; la traduction de Witzel, à Mayence, en 1546; celle de Gentien Hervet, à Venise, en 1548; et celle de Cochläus, à Mayence, en 1549. Le texte grec de la liturgie de St Jean Chrysostome fut publié à Rome en 1526, à Venise, en 1528, à Prague, en 1544; la traduction d'Hervet à Venise, en 1548; celle d'Érasme à Paris, en 1537, à Colmar, en 1540 et dans les œuvres complètes de S. Jean Chrysostome, 1547. Cf. Horawitz et Hertfelder, *Briefwechsel des Beatus Rhenanus*, p. 466. Fisher reçut d'Érasme lui-même sa traduction de la messe de S. Jean Chrysostome (Fisher. *De veritate corporis*, f°. 64).

(3) « Le corps du Christ devient présent par la toute puissance de Dieu qui opère selon sa parole, comme l'Église le lui demande. Cette prière, le nouveau « Livre de la commune Prière » l'ordonne; on y supplie que Dieu sanctifie les créatures du pain et du vin et qu'elles nous soient le corps et le sang du Christ : ce qui ne peut être, à moins que Dieu n'agisse sur elles et ne les fasse être telles ». *An explication et assertion of the true Catholic faith touching the most blessed Sacrament of the altar with Confutation of a book written against the same* Parker Society, p. 79.

(4) « On doit retrancher du livre la prière pour bénir et sanctifier le pain et le vin ». *Censura*, p. 472. Aucun précepte du Christ, dit Bucer, aucune parole et aucun exemple des apôtres nous disent de bénir et de sanctifier le pain et le vin pour qu'ils nous soient le corps et le sang du Christ. Voici la prière qu'il proposa en place : « Benedic nobis et sanctifica nos verbo ac Spiritu Sancto tuo, ut corpus et sanguinem Filii tui ex ipsius manu his mysteriis vera fide percipiamus in cibum potumque vitae eternae ».

(5) *Second Prayer-Book.*, édit. Griffith-Farran, p. 169. *Prayer-Book* d'Éli-

Digitized by Google

Bucer attachait une importance toute particulière aux gestes qui jusque là précédaient ou accompagnaient la consécration et dont la signification impliquait la croyance à la transsubstantiation : « Les prêtres, dit-il, font les mêmes inclinations qu'autrefois sur le pain et le vin, de sorte qu'ils semblent vouloir changer par leurs paroles le pain et le vin au corps et au sang de Notre Seigneur, plutôt que d'exciter les assistants à communier. Je désirerais que les petites croix noires (1) et que la rubrique pour prendre en ses mains le pain et le vin disparussent du livre » (2). Ainsi fut-il fait. La rubrique générale de 1549 qui permettait au prêtre de faire les gestes que lui inspirerait sa dévotion fut supprimée (3), et avant 1552 une ordonnance royale prohiba tous ces gestes (4).

La prière dite aujourd'hui « d'humbles accès » (5) et qui était placée immédiatement après la consécration se disait à genoux devant l'autel : ce qui constituait une adoration véritable, disait Gardiner. « L'adoration de la chair du Christ dans le Sacrement est fort bien exprimée, à mon avis, dans le Livre de la Prière publique, à l'endroit où le prêtre doit s'agenouiller et faire une prière en son nom et au nom de tous ceux qui communient, confessant ce qui est là préparé sur l'autel » (6). Cette prière, en 1552, est transposée et placée avant la consécration, pour qu'on ne puisse y voir une marque de l'adoration que condamnait Bucer (7).

Pour la même raison on supprima l'*Agnus Dei* qui, chez les luthériens comme chez les catholiques, est placée au moment de la communion, en signe de croyance à la présence réelle.

La rubrique qui disait de croire que chaque portion de l'hostie

sabeth, p. 103. Cette prière exprime bien nettement la doctrine de Bucer : on ne reçoit que du pain et du vin, mais en même temps on participe vraiment au corps et au sang du Christ.

(1) Qui indiquent que le prêtre doit bénir le pain et le vin.

(2) *Censura*, p. 472 ; cf. p. 458, 461, 465, 466, 469, 493, 494.

(3) *First Prayer-Book*, p. 268. J'ai parlé plus haut de cette rubrique. On retrancha complètement à la suite des « Ceremonies » (*ibid*, p. 267-268) les « Certaines Notes for the more playne explicacion and decent ministration of thinges conteines in this booke » (*ibid.*, p. 268).

(4) CARDWELL, *Documentary Annals of the Reformed Church of England, from 1546 to 1716*, Oxford, 1839, p. 63.

(5) *First Prayer-Book*, p. 203. *Second Prayer-Book*, p. 168.

(6) Gardiner, *op. cit.*, Parker Society, p. 229.

(7) Bucer n'aimait point non plus que l'on fît allusion au ministère des anges chargés de porter devant Dieu les prières et les actes des fidèles (*First Prayer-Book*, p. 294) ; il propose en place ces paroles : « Suscipe benevolus propter Filium tuum nostrum Mediatorem has preces ». Le passage censuré par Bucer fut supprimé.

Digitized by Google

La prière qui précédait immédiatement la consécration appelait sur le pain et le vin la vertu de l'Esprit-Saint comme pour les transformer : « Écoutez-nous, Père miséricordieux, nons vous en supplions ; par votre Saint-Esprit et votre verbe, daignez bénir et sanctifier (1) vos dons et créatures du pain et du vin, afin qu'elles nous soient le corps et le sang de votre très cher fils Jésus-Christ » (2). Cette prière, selon Gardiner, impliquait la croyance à la transsubstantiation (3). Bucer la blâme et il en suggère une autre qui substitue à l'idée de changement dans le pain et le vin celle de réception du Christ par la foi (4). Son conseil fut suivi : « Accordez-nous, dit le « Prayer-Book » de 1552 qu'en recevant ces créatures du pain et du vin, conformément à l'institution de votre fils, notre Sauveur, et en souvenir de sa mort et de sa passion, nous participions à son très saint corps et à son très précieux sang » (5).

(1) Un signe de croix accompagnait même chacun de ces mots. C'était les deux seuls qu'indiquait le « Prayer-Book » de 1549.

(2) Cette prière avait été inspirée par l'*Épiclèse* ou invocation à l'Esprit-Saint des liturgies grecques (Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 60), par celle de St Basile en particulier, où se trouvent les mots *bénir et sanctifier*. Les liturgies grecques de S. Jacques, de S. Basile et de S. Jean Chrysostome étaient fort bien connues du temps de Cranmer, grâce au traité de Bessarion, *De Sacramento Eucharistiae*, qui avait eu à cette époque deux éditions au moins. Le texte grec de la liturgie de S. Basile parut à Rome en 1526; la traduction de Witzel, à Mayence, en 1546; celle de Gentien Hervet, à Venise, en 1548; et celle de Cochläus, à Mayence, en 1549. Le texte grec de la liturgie de St Jean Chrysostome fut publié à Rome en 1526, à Venise, en 1528, à Prague, en 1544; la traduction d'Hervet à Venise, en 1548; celle d'Érasme à Paris, en 1537, à Colmar, en 1540 et dans les œuvres complètes de S. Jean Chrysostome, 1547. Cf. Horawitz et Hertfelder, *Briefwechsel des Beatus Rhenanus*, p. 466. Fisher reçut d'Érasme lui-même sa traduction de la messe de S. Jean Chrysostome (Fisher. *De veritate corporis*, fo. 64).

(3) « Le corps du Christ devient présent par la toute puissance de Dieu qui opère selon sa parole, comme l'Église le lui demande. Cette prière, le nouveau « Livre de la commune Prière » l'ordonne; on y supplie que Dieu sanctifie les créatures du pain et du vin et qu'elles nous soient le corps et le sang du Christ : ce qui ne peut être, à moins que Dieu n'agisse sur elles et ne les fasse être telles ». *An explication et assertion of the true Catholic faith touching the most blessed Sacrament of the altar with Confutation of a book written against the same* Parker Society, p. 79.

(4) « On doit retrancher du livre la prière pour bénir et sanctifier le pain et le vin ». *Censura*, p. 472. Aucun précepte du Christ, dit Bucer, aucune parole et aucun exemple des apôtres nous disent de bénir et de sanctifier le pain et le vin pour qu'ils nous soient le corps et le sang du Christ. Voici la prière qu'il proposa en place : « Benedic nobis et sanctifica nos verbo ac Spiritu Sancto tuo, ut corpus et sanguinem Filii tui ex ipsius manu his mysteriis vera fide percipiamus in cibum potumque vitae eternae ».

(5) *Second Prayer-Book.*, édit. Griffith-Farran, p. 169. *Prayer-Book* d'Éli-

Digitized by Google

Bucer attachait une importance toute particulière aux gestes qui jusque là précédaient ou accompagnaient la consécration et dont la signification impliquait la croyance à la transsubstantiation : « Les prêtres, dit-il, font les mêmes inclinations qu'autrefois sur le pain et le vin, de sorte qu'ils semblent vouloir changer par leurs paroles le pain et le vin au corps et au sang de Notre Seigneur, plutôt que d'exciter les assistants à communier. Je désirerais que les petites croix noires (1) et que la rubrique pour prendre en ses mains le pain et le vin disparussent du livre » (2). Ainsi fut-il fait. La rubrique générale de 1549 qui permettait au prêtre de faire les gestes que lui inspirerait sa dévotion fut supprimée (3), et avant 1552 une ordonnance royale prohiba tous ces gestes (4).

La prière dite aujourd'hui « d'humbles accès » (5) et qui était placée immédiatement après la consécration se disait à genoux devant l'autel : ce qui constituait une adoration véritable, disait Gardiner. « L'adoration de la chair du Christ dans le Sacrement est fort bien exprimée, à mon avis, dans le Livre de la Prière publique, à l'endroit où le prêtre doit s'agenouiller et faire une prière en son nom et au nom de tous ceux qui communient, confessant ce qui est là préparé sur l'autel » (6). Cette prière, en 1552, est transposée et placée avant la consécration, pour qu'on ne puisse y voir une marque de l'adoration que condamnait Bucer (7).

Pour la même raison on supprima l'*Agnus Dei* qui, chez les luthériens comme chez les catholiques, est placée au moment de la communion, en signe de croyance à la présence réelle.

La rubrique qui disait de croire que chaque portion de l'hostie

sabeth, p. 103. Cette prière exprime bien nettement la doctrine de Bucer : on ne reçoit que du pain et du vin, mais en même temps on participe vraiment au corps et au sang du Christ.

(1) Qui indiquent que le prêtre doit bénir le pain et le vin.

(2) *Censura*, p. 472; cf. p. 458, 461, 465, 466, 469, 493, 494.

(3) *First Prayer-Book*, p. 268. J'ai parlé plus haut de cette rubrique. On retrancha complètement à la suite des « Ceremonies » (*ibid*, p. 267-268) les « Certaines Notes for the more playne explicacion and decent ministration of thinges conteines in this booke » (*ibid.*, p. 268).

(4) CARDWELL, *Documentary Annals of the Reformed Church of England, from 1546 to 1716*, Oxford, 1839, p. 63.

(5) *First Prayer-Book*, p. 203. *Second Prayer-Book*, p. 168.

(6) Gardiner, *op. cit.*, Parker Society, p. 229.

(7) Bucer n'aimait point non plus que l'on fît allusion au ministère des anges chargés de porter devant Dieu les prières et les actes des fidèles (*First Prayer-Book*, p. 294); il propose en place ces paroles : « Suscipe benevolus propter Filium tuum nostrum Mediatorem has preces ». Le passage censuré par Bucer fut supprimé.

Digitized by Google

contient le corps entier du Christ (1) maintenait encore, selon Gardiner, la doctrine catholique. « Il est ordonné dans le Livre de la commune Prière, d'enseigner au peuple que chaque partie du pain consacré et divisé est le corps entier de Notre Seigneur Jésus Christ : ce qui est conforme au dogme catholique » (2). Cette rubrique supposait bien que le pain était autre chose qu'un signe, qu'il contenait le corps de J.-C. : ce qui contredisait l'opinion de Bucer. Sur son avis, elle fut supprimée (3).

Une autre rubrique prescrivait au ministre de ne prendre de pain et de vin que ce qui était nécessaire pour les communiants (4). Elle n'est plus dans le nouveau « Prayer Book », parce que Bucer y voyait la croyance à la permanence du corps de J.-C., à sa présence en dehors de la réception. « C'est là, dit-il, une cause de superstition qui induit le peuple à penser que s'il reste du pain et du vin de la communion, il est mal de s'en servir pour les usages communs, comme si ce pain et ce vin contenaient quelque chose de divin ou de saint, en dehors de son usage pour la communion » (5).

La prière pour les vivants et pour les morts de l'ancien Canon,

(1) Cette rubrique était dans le « Livre de la Communion de 1548 », qui passa tout entier dans le « Prayer-Book » de 1549. « Chaque (*pain consacré*) sera divisé en deux morceaux ou plus, selon que le célébrant le jugera bon, et il sera ainsi distribué. Tous doivent croire qu'ils ne reçoivent pas moins avec une partie qu'avec le tout, et que dans chacune d'elles est le corps entier de Notre Sauveur J.-C. ». *First Prayer-Book*, p. 210.

(2) GARDINER, *op. cit.*, éd. Parker Society, p. 62.

(3) « Je retrancherais, dit-il, la phrase où il est dit que nul ne doit penser moins recevoir sous une parcelle de l'hostie que dans le tout. » — Le commencement de la rubrique réglait que le pain devait être rond et sans levain. Bucer demande qu'on puisse se servir de pain ordinaire. Ainsi fut-il fait. Bucer toutefois, ainsi que les Suisses, ne répugnait pas absolument à l'usage du pain azyme. Cf. FRICKART, *Beiträge zur Geschichte der Kirchengebräuche in ehemaligen Kanton Bern*, p. 101 et suiv.

(4) « Le célébrant prendra le pain et le vin suffisant pour le nombre de personnes qui doivent recevoir la sainte communion ». *First Prayer-Book*, p. 200.

(5) *Censura*, p. 552-553. Pour communier les malades, le jour où l'on célébrait à l'église voisine, le prêtre réservait du Sacrement ce qui était nécessaire (*First Prayer-Book*, p. 247). C'était croire à la permanence. Cette rubrique échappa à Bucer mais non à Pierre Martyr qui en avertit son ami. Sur leur avis probablement on modifia cette partie de la « Visitation of the Sick ». « Tantum sum miratus, quomodo praeterieris de Communione aegrotorum id reprehendere quod statutum est, si eo die fiat quo in Dominico habetur coena Domini, tum minister partem ciborum secum deferat; atque ita Communionem in domo aegrotantis administret. Qua in re id me offendit, quod ibi non repetunt quae praecipue ad coenam Domini pertinent; cumque, ut tu quoque sentis, arbitror, verba coenae magis ad homines quam aut ad panem aut ad vinum pertinere ». Pierre Martyr à Bucer, 10 janvier 1551. STRYPE, *Memorials of Cranmer*, App. LXI.

Digitized by Google

qui, dans la messe de 1549, continuait à se dire au moment où l'on commémorait la mort du Sauveur, laissait à cette messe, selon Gardiner, le caractère de sacrifice propitiatoire (1). L'oraison pour le roi, l'Église, le clergé et le peuple fut transféré avant la Préface (2), afin que l'interprétation orthodoxe de Gardiner ne fût plus possible. On supprima le Memento des morts que blâmait Bucer (3) et l'on ne célébra plus la communion, à l'occasion des funérailles, parce qu'elle rappelait la messe pour les défunts (4).

Bucer juge qu'une table pour le service de la communion convient mieux qu'un autel qui rappelle trop l'idée de sacrifice, et qu'elle édifie mieux les fidèles sur le vrai sens de l'office (5). Gardiner, pour prouver que la messe de 1549 maintenait l'ancienne doctrine, avait appuyé son argumentation sur l'usage des autels nullement aboli par

(1) « Cette persuation *(du sacrifice propitiatoire)* a été maintenue dans le « Livre de la Prière publique » à la célébration de la Cène, là où commémorant la mort du Christ, on rappelle dans les prières les divers ordres de l'Église et on les recommande à Dieu ». GARDINER, *op. cit.*, Parker Soc., p. 84.

(2) Entre la collecte pour les pauvres et l'exhortation à la communion. C'est là où elle se trouve dans le « Prayer-Book » d'Élisabeth, p. 96-97.

(3) Il blâme toute commémoration des morts, non seulement dans sa *Censura*, mais aussi dans sa lettre à ses collègues de Strasbourg du 26 avril 1549, où il parle du « Prayer-Book » (*Original Letters*, Parker Society, p. 536). A la place du Memento des morts, il avait proposé cette prière où l'on n'intercède nullement pour les défunts : « Quomodo una cum his et omnibus qui ad te hinc in fide nominis tui praecesserunt, nos possimus in adventu Filii tui gloriose prodire, ita ad resurrectionem vitae atque collocari in dexteram Filii tui et audire laetam illam vocem : Venite benedicti ».

(4) Des psaumes et suffrages que l'on chanta aux enterrements on bannit tout ce qui aurait semblé un reste de l'ancienne pratique de prier pour les morts. Hooper, en 1551, ordonne aux curés de choisir, pour les funérailles, des psaumes où l'on remercie Dieu d'avoir délivré les défunts de ce misérable monde, à la place du chant funèbre où l'on intercédait pour eux. HOOPER, *Later Writings*, Parker Society, p. 166. Bucer avait blamé la prière *(First Prayer-Book*, p. 256) où l'on priait pour l'âme des défunts. « Accordez-nous que les péchés commis ici-bas par votre serviteur ne lui soient pas imputés, mais qu'échappant aux portes de l'enfer et aux peines des éternelles ténèbres, il habite à jamais la région de la lumière avec Abraham, etc. ». On lui substitua une autre, qui est à peu près celle d'aujourd'hui, où l'on rend grâces à Dieu d'avoir déchargé le défunt « du fardeau de la chair et des misères de ce monde pécheur » *(Second Prayer-Book*, p. 205-206; *Prayer-Book of Elisabeth*, p. 138) La collecte qui termina l'office, comme maintenant, était celle de la messe des morts *(First Prayer-Book*, p. 257), mais on y retrancha ces paroles : « que nous et notre frère parti de ce monde recouvrant nos corps et nous levant dans votre céleste grâce, nous puissions obtenir avec vos élus la joie éternelle ».

(5) Lettre de Bucer non datée dans le ms 113 de la bibliothèque du Corpus Christi College à Cambridge, et citée par Gasquet, *op. cit.*, p. 267

Digitized by Google

le « Prayer-Book » (1). Le nouveau « Livre de la commune Prière » ne parle plus d'autels. Désormais, on se servira d'une table placée sur le pavé, et au nord de laquelle se tiendra le ministre (2).

Jusqu'ici les prêtres continuaient à user des ornements sacerdotaux (3). Bucer désapprouve cet usage (4). Maintenant l'aube, la chasuble, la chape sont expressément prohibés (5). La commission royale de 1551, si elle laisse une chasuble ou une chape, spécifie que c'est pour recouvrir la table de communion, mais que le ministre ne les doit point porter (6). L'évêque doit célébrer la Cène en rochet, le prêtre et le diacre en simple surplis (7).

(1) Il réfute Hooper qui voulait substituer à l'autel une simple table. *State Papers Domestic*, vol. XII, fos 64-65, passage cité par GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, p. 285.

(2) « The table... shall stand in the body of the Churche, or in the chauncell.. and the priest, standyn at the north syde of the table, shall saye »... *Second Prayer-Book*, p. 157. *Prayer-Book* d'Élisabeth, p. 62.

(3) « For the ministracion of the holy Communion, the Priest that shal execute the holy ministery, shall put upon hym the vesture appoincted for that ministracion, that is to saye : a white albe plain, with a vestement or cope. And wehre there be many Priestes or Decons, there so many shalbe ready to helpe the Priest, in the ministracion, as shall bee requisite : And shall have upon them lykewise the vestures appointed for their ministery, that is to saye, Albes withe tunacles » *(First Prayer-Book*, p. 193). — « And whensoever the Bushop shall celebrate the holye communion in the churche, or execute any other publique minystracyon, he shall have upon him besyde his rochette, a surples or albe, and a cope or vestment, and also his pastorall staffe in his hande ». (*Ibid.*, p. 268). — « Usano le vesti sacerdotali » écrit l'ambassadeur vénitien en 1551. ALBÉRI, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, vol. II, p. 249.

(4) Lettre de Bucer du 26 avril 1549. *Original Letters*, Parker Society, p. 536. Dans sa *Censura*, il réclame la suppression des ornements sacerdotaux, non parce qu'ils sont en eux-mêmes impies, mais pour n'avoir rien de commun avec les antechrists romains. Hooper et John Butler blâmaient également ces ornements et leur splendeur. Lettre de Hooper à Bullinger du 27 décembre 1549 (*ibid.*, p. 72), et de Butler à Thomas Blaurer, du 16 février 1550 (*ibid.*, p. 635.

(5) *Second Prayer-Book*, p. 26. Le mardi et le vendredi, la première partie de l'office eucharistique était célébrée en chape, d'après une coutume luthérienne. Ceci fut supprimé en 1552.

(6) On doit en effet considérer, dans les rapports des commissions, les raisons pour lesquelles furent laissés tels ou tels biens d'Église. Cf. SURREY, *Archaeological collection*, t. IV. — Voir sur cette question des ornements, MICKLETHWAITE, *The Ornaments of the Rubric*, Alcuin club Tracts, Londres, 1897 ; *Liturgies of Edward VI*, Parker Society, éd. KETLEY, Cambridge, 1844 ; PEACOCK, *English church furniture, ornaments and decorations at the period of Reformation*, Londres, 1866.

(7) *Grey Friar's Chronicle*, p. 76. Ridley célébra le premier de cette sorte, à St Paul de Londres ; les chroniqueurs en furent frappés. STRYPE, *Memorials*

Digitized by Google

Bucer estime que l'usage de recevoir l'Eucharistie sur ses lèvres et non dans ses mains (1) implique la croyance des antechrists romains, d'après laquelle les mains ointes du prêtre sont plus saintes que celles des laïcs. La rubrique qui retenait cet usage (2) disparut en 1552 (3). Ainsi en fut-il de tout ce qui paraissait aux yeux de Bucer un reste de l'ancienne messe (4).

La *Censura* de Bucer influa donc considérablement sur la revision

of Cranmer, liv. II, ch. XXXIII. Cranmer avait déjà tenté cette nouveauté en 1549. *Grey Friar's Chronicle*, p. 60. Les vêtements furent rétablis au temps d'Élisabeth. «Le ministre, pour la communion et pour tout autre acte de son ministère, se servira, dans l'église, des ornements qui étaient en usage, par l'autorité du Parlement, la seconde année du règne d'Édouard VI». (*Prayer-Book* d'Élisabeth, édit. Griffith Farran, p. 41; Cf. p. 73). Comme cette phrase n'est pas très claire, on discute s'il s'agit des ornements en usage avant le «Prayer-Book» de 1549, qui ne fut approuvé que la troisième année du règne d'Édouard, ou bien de ceux autorisés par ce «Prayer-Book». Cf. POLLARD, *Thomas Cranmer*, Londres, 1904, p. 273, n. 2.

(1) Dans la liturgie syrienne, au IVe siècle, le célébrant déposait le pain consacré dans la main droite ouverte et supporté par la gauche. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, p. 62.

(2) *First Prayer-Book*, p. 211.

(3) On reçut dans ses mains l'hostie et le calice : « Then shal the minister... deliver it (the communion) to the people in their handes ». *Second Prayer-Book*, p. 169.

(4) Pour mieux distinguer la «Holy Communion» de la messe, on ne célébrait le service eucharistique qu'une fois par jour, dans chaque paroisse, Le «Prayer-Book» de 1549 prévoyait toutefois un double service à Noël et à Pâques (*First Prayer-Book*, p. 39 et 102). Bucer (*Censura*, ch. 27) dit que cette pratique avait lieu jadis à cause de l'exiguité des basiliques, que la cause n'existant plus l'effet doit aussi disparaître. En conséquence, le nouveau «Prayer-Book» ne parle plus de cette seconde communion. — La «Holy Communion» dans les chapelles annexes (*First Prayer-Book*, p. 210) rappelle trop à Bucer (*Censura*, ch. 27) les messes privées; il craint qu'il y ait là un reste de superstitieuse pratique et il déclare que, d'après l'ancienne règle, on ne doit célébrer qu'à l'église paroissiale. La rubrique fut retranchée en 1552. En outre on ne célébra plus que le dimanche. *Grey Friar's Chronicle*, p. 78. — Parlant des rubriques de 1549 qui avaient pour but de limiter le service eucharistique aux jours et aux lieux où se trouverait un nombre suffisant de communiants, Bucer se plaint amèrement et à diverses reprises de la tiédeur des fidèles, de leur peu d'empressement de participer à la «Holy Communion». Elle devrait être célébrée, dit-il, chaque dimanche et chaque fête; et ceux qui, durant ce temps, se promènent ou ne communient pas désobéissent à la parole du Christ (*Censura*, chap. 27). On ne voit pas que la ferveur des Anglais ait beaucoup augmenté dans la suite, puisque au temps d'Élisabeth, on exige, pour la célébration du service, vingt communiants seulement, et même, à la rigueur, trois ou quatre. (*Prayer-Book of Elisabeth*, éd. Griffith Farran, p. 106).

Digitized by Google

du « Prayer-Book » ; les contemporains même le reconnaissent (1). Mais elle ne l'inspira pas uniquement. Comme Bucer tenait à la fois de Luther et des Suisses, on suivit son avis là où il pressait d'adopter les formules de ceux-ci, et on le négligea là où il conseillait de retenir celles de Luther. En 1549, on avait combattu avec Luther, la doctrine de la messe en tant que sacrifice. En 1552, on va plus loin que Luther; avec Zwingle et Calvin, on attaque la doctrine de la présence réelle. Déjà cette doctrine avait été vivement prise à partie par les prélats d'avant-garde, au Parlement de 1549 qui vota le premier « Acte d'Uniformité » ; Cranmer n'y croyait plus depuis 1548. Des concessions avaient été faites pour gagner les Henriciens ; mais avec Warwick s'était close l'ère des compromis : il ne fallait plus que les orthodoxes pussent interpréter le nouvel office dans leur sens. Toute issue fut fermée à l'ancienne doctrine (2). Bucer même ne parut plus assez radical.

Il insistait beaucoup pour qu'on retînt, dans la prière qui suit la consécration, les paroles suivantes : « Nous vous demandons humblement que tous ceux qui participeront à la sainte communion, reçoivent dignement le très précieux corps et le très précieux sang de votre Fils Jésus-Christ » (3). Les retrancher, disait-il, serait émettre un doute sur la *réalité* de l'acte de la communion ; quand même les catholiques les interpréteraient dans leur sens, on les doit garder (4). Nulle part dans son traité il n'argumente aussi longuement et aussi fortement. « Je prie Notre-Seigneur, conclut-il, que ces paroles soient conservées telles, car elles sont vraiment pures et conformes à celles de l'Esprit-Saint prononcées par Jésus-Christ lui-même. J'ai donc bon espoir que l'on retiendra cette formule... Vous n'ignorez pas que les

(1) L'ambassadeur vénitien, Barbaro, l'avait appris des anglais : « Dove possono pensare che una cosa sia ordinata dal pontefice, di subito la levano, e questo per persuasione del Bucero, il quale é stato apresso di loro in grandissima riputazione, ma ora é morto ». Relation de Barbaro sur l'Angleterre, 1551. Albéri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, vol. II, p. 245. « Dans le royaume d'Angleterre, écrit le polémiste catholique Cornelius Schalting, on pratique la Cène suivant le rite et la manière de Bucer, lesquels diffèrent tout à fait de ceux observés par les luthériens de Saxe » *Hierarchica anacrisis adversus varios Calvinistarum libros* (1604), part. III, p. 87; Cf. la *Bibliotheca Ecclesiastica* (1609) du même auteur, t. IV, p. 133.

(2) « Tout ce sur quoi, dans le premier « Prayer-Book », Gardiner s'était appuyé pour prouver que la nouvelle liturgie ne rejetait point l'ancienne croyance, fut soigneusement retranché et changé, lors de la revision ». GASQUET et BISHOP, *op. cit*, p. 289.

(3) *First Prayer Book*, p. 204.

(4) *Censura*, (*Scripta Anglicana*, p. 473-476). Bucer propose diverses définitions pour éviter toute confusion avec la doctrine catholique.

Digitized by Google

yeux de tous aujourd'hui sont fixés sur ce royaume, à qui Dieu a donné un roi, des évêques et une noblesse qui n'admettront aucune nouveauté irréligieuse ou trop grande. Je ne doute point que mon cher collègue, Pierre Martyr, et tous ceux qui sont instruits de ce qui appartient au royaume du Christ ne jugent, ne pensent et ne désirent la même chose (1). » Malgré les instances pressantes de Bucer, les paroles qu'il voulait maintenir furent retranchées. Elles indiquaient trop la croyance à la présence réelle.

Sur ce point on ne voulait plus rien de luthérien, parce que c'était trop catholique ; la pure doctrine des Suisses fut la seule bonne : la communion est la manducation spirituelle du Christ par la foi et non la réception réelle de son corps et de son sang comme le soutenait encore Bucer.

On retrancha donc de la formule de la communion (2) les mots « corps et sang du Seigneur », qui, disait Gardiner, prouvent bien que « le corps et le sang du Christ sont là sous la forme du pain et du vin » (3). Le prêtre dut dire : Prenez et mangez *ceci* — Buvez *ceci* (4).

Toute allusion à la présence réelle fut soigneusement évitée. Les paroles : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur » furent effacées du *Sanctus*, lequel pourtant était de composition purement scripturaire (5).

On supprima l'*Agnus Dei* qui, chez les luthériens comme chez les

(1) *Censura, loc. cit.*

(2) « Le prêtre en donnant le Sacrement du corps du Christ dira à chacun ces paroles : que le corps de notre Seigneur Jésus-Christ donné pour toi, préserve ton corps et ton âme pour la vie éternelle. — Puis donnant le Sacrement du sang et faisant boire chacun une seule fois au calice, il dira : que le sang de notre Seigneur Jésus-Christ répandu pour toi conserve ton corps et ton âme pour la vie éternelle. » *First Prayer-Book*, p. 206.

(3) GARDINER, *op. cit.*, Parker Society, p. 51.

(4) « Prenez et mangez ceci en souvenir de la mort du Christ pour vous, et nourrissez-vous de lui par la foi, en lui rendant grâces. » — Buvez ceci en mémoire du sang du Christ répandu pour vous, et rendez lui grâces (*Second Prayer-Book*, p 169). — Le « Prayer-Book » d'Élisabeth amalgama les formules de 1549 et de 1552 : « The body of our lord Jesu Christ, which was geven for thee, preserve thy body and soule into everlastinge life : and take and eate this in remembraunce that Christ died for thee, feede on him in thine heart by faith, with thankesgevinge. — The bloude of our lorde Jesu Christ, which was shedde for thee, preserve thy body and soule into everlasting life : and drinke this in remembraunce that Christes bloude was shedde for thee and be thankefol » (édit. Griffith Farran, p. 103).

(5) « Holye, holye, holye, Lord God of hostes : heaven and yearthe are full of thy glory : glory be to the, O lord, most high ». *Second Prayer-Book*, p. 168. Ce *Sanctus* resta dans le « Prayer-Book » d'Élisabeth, p. 102.

Digitized by Google

catholiques, est placé au moment de la communion, en signe de croyance à la présence réelle.

Ainsi fut exclue avec un radicalisme absolu toute idée de sacrifice et de présence corporelle qui imprégnait presque chaque mot et chaque geste de l'ancien service eucharistique. On tendit à faire de celui-ci un pur mémorial, un pur acte de souvenir et d'actions de grâces.

Le sage tempérament, qu'avait conseillé Bucer, ne fut point observé (1). Il était mort en 1551 ; et la revision dernière du « Prayer-Book » subit l'influence de Pierre Martyr plus radical que son ami, de Bullinger (2) dont les disciples entouraient Cranmer, parvenaient à l'épiscopat et avaient l'oreille des gouvernants, de

(1) Bucer avait engagé Cranmer à ne pas aller trop vite, à réformer les personnes plutôt que les pratiques extérieures du culte, à prêcher les vérités nécessaires au salut plutôt qu'à détruire d'un coup les usages anciens : « Dominus adsit autem ut non solum impietatis instrumenta verum etiam et imprimis ipsae tollantur antichristi impietatis instrumenta... Satan enim quaerit ut si ommino religiosi esse volumus culices excolamus et quod externum est mutemus, camelos deglutiamus internasque sordes dissimulemus. Laudo Deum quod vel instrumenta tolluntur impietatum...; sed multo magis urgeri debent in sacris concionibus, et ubi id eum fructu fieri possit, ea quae non tantum majora sunt sed ita ad salutem necessaria ut sine illis et haec sint Deo abominationi ». (Ms. 123 du Corpus Christi College, à Cambridge. Lettr citée par Gasquet et Bishop, *op. cit.*, p. 267, n° 1), Il avait exhorté de même le jeune roi à modérer ses désirs de réforme, à ne les exécuter qu'avec prudence, modération et lenteur : il fallait, par une instruction solide, préparer le peuple aux changements religieux et réformer son esprit avant de réformer ses coutumes. « Votre majesté a déjà expérimenté combien grands sont les maux qui résultent de la violente suppression d'un culte faux, sans l'instruction préalable et suffisante du peuple. Les instruments de l'impiété ont été arrachés au peuple à coup d'ordonnances, et l'observance de la vraie religion lui a été imposée par ordre royal. Et voici que les uns se sont mis en révolte et que les autres ont suscité de périlleuses dissensions dans l'État; aujourd'hui même, partout où ils peuvent, ils fomentent de nouveaux troubles ou avivent ceux qui existent déjà.,. L'exemple de Notre Seigneur et de tous les princes pieux nous montre que la première chose et la plus nécessaire est d'expliquer aux hommes les mystères du royaume céleste et de les amener, par une sainte persuasion, à se charger eux-mêmes du joug du Christ. Votre Majesté comprendra qu'à cette fin doivent tendre toutes ses pensées et ses soins, qu'elle ne doit pas écouter ceux qui veulent imposer la religion du Christ au moyen d'ordonnances et de lois et qui prétendent que célébrer le culte du Christ suffit, sans se préoccuper comment il doit l'être ». *De Regno Christi*, lib. II, cap. V, p. 60-61.

(2) Bullinger était le successeur de Zwingle dont il adoucit la doctrine sur les sacrements. La Cène, selon Zwingle, n'était qu'un pur symbole figuratif, la simple commémoration de la mort du Christ. Bullinger reconnaît une certaine présence du Sauveur dans l'acte de la communion. Là dessus porta principalement l'accord de Zurich (*Consensus Tigurinus*) de 1549 entre lui et

Digitized by Google

l'évêque Hooper « tout occupé, à cette époque, à combattre en même temps luthériens et partisans de Bucer » (1).

Cranmer faillit même être entraîné au-delà de ce qu'il avait souhaité. L'extrême gauche des réformateurs avait la faveur de Warwick. Elle trouva que s'agenouiller, pour recevoir la communion, constituait un acte d'adoration et de croyance à la présence réelle. Prêchant devant le roi, Hooper traita cette pratique de superstitieuse. « Le maintien extérieur, raisonnait-il, les gestes du communiant doivent exclure tout soupçon, toute apparence d'idolâtrie, tout penchant vers elle. Or, s'agenouiller est une marque, un signe extérieur d'honneur et de culte, et jusqu'ici l'adoration du Sacrement a constitué une grave et damnable idolâtrie. Je désirerais donc que les autorités ordonnassent aux communiants de se tenir debout ou assis. Rester assis, à mon avis, serait le mieux, pour de multiples raisons » (2). Le polonais Laski, dont l'influence fut grande en Angleterre, soutenait cette opinion (3). Knox, de sa propre autorité, avait introduit à Berwick la coutume de ne plus se mettre à genoux pour communier. Le « Prayer-Book » de 1552, pour combattre cet abus, enjoignit de s'agenouiller à la communion (4). Certains réformateurs réclamèrent avec vivacité (5) et Knox se laissa aller, devant

Calvin. Celui-ci put répéter ce qu'il avait déjà écrit en 1540 : « Nous savons donc en quoi Luther a failli de son côté et en quoi Œcolampade et Zwingle ont failli du leur ». *Œuvres françaises recueillies par L. P. Jacob*, p. 208.

(1) *Original Letters*, Parker Society, p. 659 ; cf. p. 662.

(2) *Hooper's Works*, p. 576.

(3) Les puritains du règne d'Élisabeth, réclamant qu'on reste assis à la communion, citent comme autorités « Jean Alasco (Laski) et M. Hooper ». *Withgift's Works*, t. III, p. 94.

(4) *Second Prayer-Book*, p. 169. Celui de 1549 se taisait sur ce point, toute rubrique étant alors inutile.

(5) Dans une lettre adressée au Conseil, qui a pour titre « confession » et que Lorimer attribue à Knox, plusieurs réformateurs protestent contre le 38me (devenu le 35me) des XLII articles de foi, qui déclarait conformes à l'Évangile les cérémonies du nouveau « Prayer-Book » : « et quoad ceremoniarum rationem salutari Evangelii libertati, si ex sua natura ceremoniae illae estimantur, in nullo repugnant (*Prayer-Book et Ordinal*) sed probe congruunt », parce que, disaient-ils, la rubrique de l'agenouillement à la Cène, semble autoriser l'idolâtrie. « Les papistes diront que cet acte est ni plus ni moins fondé sur la parole de Dieu que les cérémonies abolies par vous ; que celles-ci par conséquent doivent être maintenues aussi bien que votre agenouillement. De cet acte, durant la Cène, il n'y a aucun commandement, aucun exemple du Christ et des apôtres ». En 1553, on retrancha de l'article incriminé le mot *cérémonies ;* « quoad doctrinae veritatem pii sunt, et salutari doctrinae Evangelii in nullo repugnant, sed congruunt » ; et l'article correspondant (36me) des XXXIX articles d'Élisabeth ne fait plus mention du « Prayer-Book » mais de l'Ordinal seulement.

Digitized by Google

le roi, à de violentes invectives (1). Le livre était approuvé et imprimé lorsque Warwick ordonna à l'éditeur Grafton d'en suspendre la vente (2) ; en même temps il écrivait à Cranmer d'examiner, avec Ridley et Pierre Martyr, s'il ne serait pas bon de supprimer la rubrique de l'agenouillement (3). L'archevêque n'était point de cet avis. Après un échange de lettres et de longs pourparlers, on inséra dans le volume une feuille appelée « Black Rubric » où l'on expliquait que l'acte de s'agenouiller, quoique maintenu, n'impliquait aucune superstition » (4). Trois jours plus tard, le nouveau « Livre de la Prière publique » entrait en vigueur.

Cranmer désormais passait pour modéré, dépassé qu'il était par de plus radicaux que lui. « Vos Grâces sont sages, écrit-il aux

(1) Lettre de Utenhove du 12 octobre 1552, *Original Letters*, Parker Society, p. 591.

(2) 26 septembre 1552. *Acts of the Privy Council*, éd. Dasent, t. IV (1892), p. 131. Défense absolue de mettre des exemplaires dans le public « avant que certaines fautes n'aient été corrigées ».

(3) Lettre de Cranmer au Conseil Privé, 6 octobre 1552. BLUNT, *The Reformation of the Church of England*, éd. 1892-1896, t. II, p. 169.

(4) Le résultat du débat est consigné dans les actes du Conseil Privé, le 27 octobre 1552. *Acts of the Privy Council*, éd. Dasent, t. IV, (1892), p. 154. Cf. BURNET, *History of the Reformation*, éd. Pocock, Oxford, 1865, t. III, p. 368; PERRY, *Historical consideration on the Declaration on kneeling*. Quelques exemplaires avaient déjà été vendus, car certains ne portent point la « Black Rubric » ; cf. LATHBURY, *History of the Prayer-Book*, et l'édition Parker du « Prayer-Book ». Les réformateurs avancés se contentèrent de cette déclaration, et Knox, dans une lettre apostolique à sa communauté de Berwick, expliqua son adhésion : Sur la doctrine, dit-il, je ne céderai à nul homme ni à aucun démon ; mais les cérémonies sont choses de moindre importance. J'ai montré que s'agenouiller à la Cène n'était pas un acte convenable. Mais les autorités, l'ordre public et le jugement de gens instruits se sont prononcés contre moi ; et je n'ai pas cru devoir leur résister. Pourvu que les autorités fassent savoir que, dans leur intention, cet acte n'implique aucune croyance superstitieuse, je me soumettrai à la règle, priant toutefois chaque jour pour qu'on la réforme (LORIMER, *op. cit*, p. 251 sv.). Comme le remarque Lorimer (p. 158), Knox était modéré en actes, quoique violent en paroles.

La « Black Rubric » exprimait bien nettement la doctrine nouvelle sur l'Eucharistie : « Nous déclarons que nous ne pensons pas que l'acte de s'agenouiller constitue une adoration, soit à l'égard des signes du pain et du vin, soit à l'égard de quelque présence réelle et essentielle de la chair naturelle et du sang du Christ. Car en ce qui concerne les signes du pain et du vin, les adorer serait une idolâtrie dont tout chrétien croyant a horreur. Quand au corps naturel du Sauveur et à son sang, ils sont au ciel et non ici : c'est en effet contraire à la vérité du corps naturel du Christ que d'être en plusieurs endroits à la fois » (*Second Prayer-Book*, éd. Griffith Farran, p. 172). Le « Prayer-Book » d'Élisabeth supprima toute explication et rubrique et

Digitized by Google

membres du Conseil ; or, est-il sage de changer sans le Parlement ce qui a été approuvé par lui, à la simple invitation d'esprits superbes et inquiets, qui trouveraient encore à redire dans le Livre, fût-il revisé chaque année ? Ils affirment que s'agenouiller n'est point ordonné par l'Écriture, et que tout ce qui n'est pas commandé par elle est illégitime. Mais ceci est la racine de l'anabaptisme et de nombreuses sectes, la subversion de tout ordre religieux et politique. Si c'est vrai, il n'y a qu'à rejeter le Livre tout entier et à ne point nous mettre en peine de règler le service religieux... Si l'Écriture ne dit pas expressément de s'agenouiller, elle ne dit pas non plus de se tenir debout ou de s'asseoir. Alors, étendons-nous à terre, et mangeons à la manière des Turcs et des Tartares » (1).

La messe de 1549, bien qu'expurgée de la notion de sacrifice, était substantiellement la même que l'ancienne ; ses diverses parties correspondaient à celles de la messe catholique ; les prières et leur ordre avaient été à peu près maintenus ; le Canon même subsistait. Le peuple pouvait encore croire assister à l'office d'autrefois. Les prêtres en répétant les gestes accoutumées donnaient au nouveau service l'apparence « de la messe papiste » (2). Avec la liturgie de 1552 ceci ne fut plus possible. Du Canon, centre de l'office ancien, il ne resta plus que quelques lignes et tout le reste fut à tel point bouleversé que la messe n'est plus reconnaissable.

L'introït n'existe plus. Le célébrant, debout sur le pavé de l'église (3) et devant une table couverte d'une nappe blanche, débute par le *Pater* (4) et par les dix commandements de Dieu, selon

confirma l'usage de s'agenouiller au moment de la communion : « Then shall the minister... deliver it ... to the people in theer haudes kneling » (éd. Griffith Farran, p. 103). A la revision de ce « Prayer-Book », l'explication de 1552 fut rééditée et elle subsiste encore ; mais on n'y fit un changement important, on nia la présence *corporelle* mais non la présence *réelle* et *essentielle*.

(1) Cette lettre de Cranmer du 7 octobre 1552, dont je ne cite ou ne résume que quelques phrases, a été imprimée par PERRY, *op. cit.*, p. 77 ; par LORIMER, *Knox in England*, p. 103 ; par BLUNT, *op. cit.*, t. II, (éd. 1896) p. 103-105.

(2) C'est ce dont se plaignent Bucer (*Censura*, p. 458, 461, 465, 466, 469, 474, 493-494), Hooper (*Original Letters*, Parker Soc., p. 72) et les autres réformateurs.

(3) Bucer ne voulait point que le célébrant, dans le chœur, fût séparé du peuple. C'était, disait-il, une façon de reconnaître que les ministres indépendamment de leur vie et de leur doctrine, sont plus proches de Dieu que les laïcs, ce qui est antichrétien ; d'après le plan des églises les plus anciennes et les écrits des Pères, le clergé se tenait au milieu de l'église. En conséquence de cette critique, les simples mots « le prêtre étant dans le chœur » du premier « Prayer-Book » (p. 21, à Matines) furent remplacés par une longue rubrique.

(4) Il est suivi de la courte oraison pour demander les lumières de l'Esprit-Saint, qui existait déjà dans le *Prayer-Book* de 1549.

Digitized by Google

un usage calviniste (1). Après chaque précepte du décalogue, les assistants demandent pardon des transgressions qu'ils ont pu commettre (2) ; c'est le seul vestige du *Kyrie cleison*. Les collectes (3), l'épître, l'évangile, le credo (4) sont les seules parties dont l'ordre n'ait pas été troublé. Après la collecte pour les pauvres, vient l'oraison pour le souverain, l'Église, le clergé et le peuple, souvenir du Memento des vivants qui se disait au canon de la messe. Suivent l'exhortation à la communion la confession et l'absolution : toutes choses qui, en 1549, précédaient immédiatement la communion. L'officiant récite ensuite la Préface, la prière d'humble accès (seul reste déformé de l'ancien Canon), les paroles de la consécration ; puis il procède immédiatement à la communion du clergé et du peuple. L'office se termine par le *Pater* suivi d'une oraison (5), par le *Gloria in excelsis* transposé du commencement à la fin, et par la bénédiction du célébrant.

Telle est aujourd'hui encore la « Holy Communion » anglicane.

(A suivre.)

Meudon. G. CONSTANT.

(1) Cette pratique existait dans la colonie de Français présidée par Valérand Poullain, à Glastonbury, et dans la liturgie de Strasbourg ; elle fut introduite, dans le « Prayer-Book », grâce probablement à Hooper qui, durant la visite de son diocèse en 1551, ordonna à ses curés de faire réciter le décalogue à tous les communiants. *Later writings*, Parker Society, p. 132-133.

(2) « Seigneur ayez pitié de nous, et disposez nos cœurs à garder votre loi. » *Second Prayer-Book*, p. 158-159. Le précepte de n'adorer que Dieu et celui d'observer le jour du Seigneur, sont longuement développés.

(3) Il y en a deux : l'une du jour, l'autre pour le souverain. *Ibid.*, p. 159.

(4) Après le credo, a lieu le sermon ou la lecture d'une homélie.

(5) Le *Pater*, qui se disait à la fin du canon, fut aussi renvoyé après la communion, et l'on supprima le *Pax Domini*.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

ADOLF HAUSRATH. ***Jesus und die neutestamentlichen Schriftsteller***. T. I. Grote, Berlin, 1908. In-8, XII-700 p. M. 6.

Adolf Hausrath est mort en 1909. Son « *Jésus* » peut donc être considéré comme son testament intellectuel ; et c'est bien ainsi que l'auteur lui-même l'envisage. Il a voulu quintessencier en deux volumes les résultats de plus de quarante années de recherches et d'enseignement à l'université d'Heidelberg (1862-1906). Avant de déposer la plume pour toujours, on sent le besoin, dit-il, de fortifier davantage ses anciennes positions, de corriger aussi certains errements. On ne pense plus sur toutes choses à quatre-vingts ans comme à trente, et l'on désire avant de s'en aller formuler plus clairement des convictions chères. Ce désir est des plus louables, et mérite le plus religieux respect. En réalité, ceux qui ont lu les précédents ouvrages de Hausrath constateront qu'il a changé bien peu, et que son attitude vis-à-vis des problèmes troublants que soulève la critique du Nouveau Testament est restée sensiblement la même, tant il est difficile, à une certaine époque de la vie surtout, de réagir contre la formation reçue et de brûler d'une main intrépide ce qu'on avait autrefois dévotement adoré. Ce n'est pas que le célèbre professeur d'Heidelberg affecte d'ignorer les voies nouvelles où la critique s'est engagée en ces dernières années, il est parfaitement au courant des tentatives les plus récentes et des derniers travaux ; mais il ne leur emprunte que ce qui lui plaît, ce qui, à son jugement, rentre sans difficulté dans les cadres préétablis. Et cette assimilation imparfaite n'est pas la suite d'un parti-pris systématique, l'auteur est entièrement sincère quand il nous dit avoir tenté de mettre en œuvre sous forme d'histoire littéraire les résultats certains auxquels a conduit l'étude approfondie du Nouveau Testament depuis les jours déjà lointains de Zeller et de Baur. Du reste, son dernier écrit n'est pas un ouvrage de combat, c'est un livre de méditation et de lecture, et, disons le immédiatement, d'une lecture souverainement captivante et palpitante d'intérêt. Il n'a pas voulu jeter dans le monde des hypothèses critiques nouvelles, mais guider les laïcs instruits dans la connaissance des origines chrétiennes, fournir aux professeurs de religion la matière de leur enseignement et aux prédicateurs une base historique solide pour leurs exhortations.

Le premier volume comprend trois grandes divisions traitant res-

Digitized by Google

pectivement des débuts palestiniens, des lettres pauliniennes et des écrits contemporains de la guerre juive (Das eschatologische Flugblatt — Die Apokalypse). Les subdivisions s'indiquent d'elles-mêmes. Dans la seconde partie après avoir caractérisé d'une façon générale la doctrine de Paul, on passe en revue ses épîtres ; dans la première, on parle de Jésus et de la communauté primitive, des missions chrétiennes en terre juive, du Judéo-christianisme et des premiers écrits chrétiens. La répartition des matières n'a d'ailleurs rien de bien rigoureux. Ne composant pas un traité classique mais un livre de lecture, l'auteur écrit currente calamo, se laissant conduire par son sujet, et n'hésitant pas à réitérer une même affirmation afin de l'inculquer plus profondément. Les deux chapitres les plus importants, les plus caractéristiques aussi de la méthode de l'auteur sont certainement, dans la première partie, *Jesus von Nazareth* (3-92) et dans la seconde, *Die Anfange des Paulus* (263-300). En essayant après tant d'autres de nous retracer un portrait de Jésus, Hausrath a parfaitement conscience de la difficulté de la tâche qu'il assume. Et en effet, s'il est noble et grand l'effort du critique visant à faire revivre les traits de Jésus et à décrire les multiples aspects de son insondable personnalité, l'on peut dire avec certitude que cet effort n'aboutira jamais qu'à une esquisse infiniment inférieure à l'idéal réalisé dans le Christ. Hausrath débute par un aveu d'impuissance : il renonce à définir la conscience de Jésus. Comment pourrions-nous savoir, dit-il, ce qui se passait dans le cœur d'un prophète oriental éloigné de nous de près de deux mille ans ? Chaque siècle s'est fait son Christ, conformément à ses aspirations : le Christ des artistes n'est pas celui des théologiens ; l'art lui-même l'a représenté sous les formes les plus diverses et la théologie protestante du XIXe siècle fournirait à elle seule tout un catalogue de conceptions christologiques les plus disparates. Il nous importe d'ailleurs beaucoup moins, continue-t-il (Vorrede, VIII-XII) de savoir ce qu'était Jésus, que de savoir ce qu'il a dit et ce qu'il a fait : à défaut d'une biographie complète et exhaustive du prophète de Nazareth, nous avons son Évangile autrement vivant et efficace que toutes les formules dogmatiques. Malgré ce scepticisme maladif, Hausrath ne peut pourtant s'empêcher, chemin faisant, de vouloir nous définir le Christ. Quand on nous représente Jésus conscient de ses relations intimes avec Dieu, prédicateur de la bonne nouvelle et prophète du règne moral et intérieur, Messie du royaume à l'établissement duquel il travaille, que fait-on, si ce n'est vouloir définir le Christ ? Et ce Christ, le lecteur averti l'aura vite remarqué, ce n'est pas toujours le Christ de l'histoire, mais c'est toujours le Christ de la foi d'Hausrath. Mais enfin, le professeur d'Heidelberg ne s'est donné pour mission que de décrire l'Évangile de Jésus, de rassembler et de coordonner ses affirmations les mieux attestées, de les replacer dans leur milieu, de les expliquer en elles-mêmes et non d'après notre théologie ou notre dogmatique. Il étudiera donc la prédication de Jésus en regard de celle de Jean-Baptiste, son

Digitized by Google

attitude vis-à vis de la nature, des pauvres, de la politique, son enseignement sur la loi nouvelle et sur le royaume, les causes de ses premiers succès et celles de son échec presque total auprès de ses compatriotes. Mais ici encore, combien de fois ne s'est-il pas départi des règles de stricte objectivité et de rigoureuse historicité qu'il s'étaient fixées au commencement ? Sans doute, il prouve très bien l'existence réelle de Jésus à l'encontre de l'école mythique et le caractère palestinien de l'Évangile ; il a des pages admirables sur l'attitude de Jésus en face des beautés de la nature et des afflictions des déshérités de ce monde. Le style imagé, puissant et évocateur sait faire revivre le héros, et l'on reconnaît ici l'artiste qui a buriné les traits de Luther (*Luthers Leben*, 1905). La connaissance étendue du milieu néo-testamentaire qui donne aux descriptions tant de couleur locale, révèle l'historien de la *Neutestamentliche Zeitgeschichte* (1879) et les fréquentes analogies que l'auteur emprunte à l'histoire ecclésiastique, principalement à celle des sectes et des mouvements révolutionnaires du moyen-âge, pour éclairer d'un jour nouveau les événements les plus marquants du christianisme primitif, trahissent le biographe des *Weltverbesser im Mittelalter* (1893-1895). Pour Hausrath, Jésus, c'est l'harmonie parfaite, tout dans sa personne est merveilleusement équilibré. Il suffit donc de déterminer une fois pour toutes le caractère fondamental de son enseignement, pour en tirer rigoureusement les conclusions, pour éliminer aussi, comme n'appartenant pas à la pensée de Jésus, tout ce qui ne cadre pas bien avec la conception qu'on s'est faite des exigences de cette harmonie. Tout cela est surcharge postérieure, ou tout au moins tribut inconscient payé par le Christ à son milieu et à son époque, ce n'est pas l'expression de sa personnalité. La prédication de Jésus, comme celle de Jean-Baptiste, se rattache aux aspirations messianiques du judaïsme, mais elle leur imprime une tournure nouvelle et les spiritualise. Elle est venue apporter la joie sur la terre, la confiance et la paix aux hommes de bonne volonté. Jésus ne regarde pas la terre comme une vallée de larmes, il sourit au contraire à la nature, aux oiseaux du ciel et aux lis des champs, aux levers de soleil et aux crépuscules empourprés. L'amour de Dieu et du prochain, la pureté d'intention, voilà le royaume qu'il annonce et qu'il fonde en même temps. Tous ces aspects se rencontrent sans doute dans l'enseignement de Jésus, mais pourquoi glisser si rapidement sur d'autres perspectives tout aussi fortement marquées ? Si Jésus prêche la grâce et la confiance, il exhorte aussi vivement à la pénitence. S'il rappelle les touchantes démarches de l'amour de Dieu, il fait entendre aussi les menaces de sa justice ; s'il prêche le royaume intérieur, il prédit aussi le royaume apocalyptique ; s'il prend par modestie l'humble titre de Fils de l'homme, il affirme également ses droits au titre de Messie transcendant. En un mot, il y a dans tout l'enseignement de Jésus, une espèce de dualisme apparent, qu'Hausrath ne s'est

Digitized by Google

pas même préoccupé de résoudre. Il se contente de noter mélancoliquement à la page 77 : « es bleibt etwas Rätselhaftes an dieser Gestalt, bei dem unser Verstehen versagt ».

Le contraste entre Paul et Jésus est certainement aussi exagéré et accentué comme à plaisir (278-288). Dans Jésus, tout est harmonieux, dans Paul tout est anormal. Il faudrait reproduire en entier le portrait qu'en fait Hausrath. Contentons-nous d'un phrase : « Erst Fanatiker gegen, dann für die neue Lehre, nervös, epileptisch, Zungenredner, Visionär, Theosoph, klüger Organisator und feiner Psychologe, einsamer Denker und unruhiger Wanderlehrer, demütiger Jude und hartnäckiger, verwegener Friedenstörer ist er ein Knäuel der widersprechendsten Eigenschaften, ein Proteus, der Juden ein Jude, den Heiden ein Heide und doch stets ein Mann » (p. 281). Nous ne pouvons nous étendre sur la manière exégétique de l'auteur, très souvent fantaisiste, — qu'on lise son interprétation des scènes de la Tentation, de la Transfiguration, de la multiplication des pains, sa manière d'expliquer l'apparition de la doctrine de la rédemption dans l'Évangile de Jésus, la conversion de S. Paul et la genèse de son système — ni sur son attitude fortement imprégnée d'arbitraire dans les questions littéraires, par rapport aux Actes des apôtres, par exemple, à l'Évangile de Marc, aux interpolations dans l'épitre aux Romains etc. Les qualités et les défauts de ce brillant et dernier ouvrage du célèbre professeur d'Heidelberg ont été lumineusement exposés par Wernle dans la *Theologische Literaturzeitung* de 1910, n° 5.

E. Tobac.

E. Krebs. ***Der Logos als Heiland im ersten Jahrhundert. Ein religions-und dogmengeschichtlicher Beitrag zur Erlösungslehre.*** Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1910. In-8, 184 p. M. 4.

En affirmant que le Fondateur du christianisme est le *Logos-Sauveur*, l'auteur du quatrième évangile crut apporter à ses lecteurs la solution d'un problème religieux. Voilà que par le retour le plus imprévu cette même solution pose devant la critique un problème des plus épineux. Quelle est l'origine de l'expression Logos ? sous l'influence de quels facteurs l'hagiographe s'est-il trouvé amené à appliquer cette dénomination au Christ ? quel en est, dans son intention, le concept adéquat ? Voilà autant de questions controversées qui ne semblent pas avoir trouvé encore une solution complète et définitive.

M. Krebs vient de soumettre ces questions à un nouvel examen. Dans la première section de son travail (p. 21-75) il s'attache à décrire les croyances et pratiques, païennes ou juives, qu'on peut songer à rapprocher et qu'on a de fait rapprochées de la doctrine johannique du Logos. Voici, au résumé, les conclusions auxquelles il s'est arrêté. En

Digitized by Google

Perse, le Vohu-Manô, la Bonne Pensée, passait pour un être céleste, conseiller du Créateur. Pareillement, en se représentant que la Divinité opère *ad extra* par son Verbe, l'Égypte a possédé son Logos. Mais ni la Perse, ni l'Egypte n'ont eu l'idée d'une Rédemption à opérer par le Logos. Dans la philosophie grecque l'idée de « Logos » était courante ; mais il apparaît à l'analyse que la doctrine chrétienne du Logos-Christ déborde de toutes parts. Pour le panthéisme stoïcien, le Logos procure à ses fidèles une sorte de rédemption immanente ; il ne pourrait servir d'intermédiaire — il s'entend — entre Dieu et l'homme. Toutefois, en tempérant le panthéisme par ses croyauces polythéistes, le stoïcisme populaire put attribuer au Logos-Hermès le rôle de Médiateur et de Sauveur : c'est ce qu'il fit en réalité, parce qu'en même temps qu'il lui conféra la personnification, il le chargea du soin de communiquer aux hommes les doctrines divines et de présenter devant la Divinité les aspirations des mortels.

A côté de ces théories relatives au Logos, il y a lieu de signaler les conceptions qui se rattachent à l'attente du monde antique. A l'époque néo-testamentaire, il se manifeste, un peu partout, un intense besoin de rédemption et de salut. C'est au point que les empereurs romains, depuis César jusqu'à Hadrien, se font appeler σωτὴρ τοῦ κόσμου. Le salut cependant et le bonheur que les princes étaient censés procurer à leurs sujets, ne dépassant pas la sphère d'activité terrestre, les âmes religieuses se réfugièrent dans la célébration des mystères, dont les rites, réputés efficaces, symbolisaient la mort à une vie antérieure et la renaissance à une vie nouvelle. (p. 72).

Les juifs, de leur côté, attendaient le Messie, qui devait régénérer, purifier et glorifier Israël, et apporter aux païens le flambeau de la révélation. Et en même temps que grandissait, au cœur du peuple élu, l'espérance messianique, les livres sapientiaux attribuaient à la Sagesse divine un rôle considérable dans l'activité *ad extra* de Jahvé, et la transcendance de celui-ci s'accentuant de plus en plus, la Sagesse tendait à devenir une hypostase distincte. Cependant, avant l'ère chrétienne ces deux concepts, de Messie-Sauveur, et de Sagesse, hypostase divine, ne se trouvent raccordés nulle part. Philon d'Alexandrie toutefois — M. Krebs ne met pas assez ce fait en lumière — avait préparé ce raccord en reportant sur son Logos — entité d'ailleurs assez confuse — la théologie sapientielle (p. 43), et plus encore, ajouterons nous, en l'identifiant à l'Ange du Seigneur.

Ce sont là les principales théories et pratiques qu'on a depuis longtemps cherché à rapprocher de la théologie johannique touchant le Logos. Y-a-t-il, dans l'état actuel de la science, des faits nouveaux à verser au débat ?

Aux yeux de M. Harnack les *Odes de Salomon*, récemment découvertes et publiées en syriaque par M. Rendel Harris, établissent l'existence chez les juifs, au premier siècle de l'ère chrétienne, d'une école « dans laquelle le Logos, l'idée de lumière et de connaissance,

Digitized by Google

celle de vie et de rédemption ont joué un rôle prépondérant ». Le système théologique, que ces idées soutiennent, constituerait le trait-d'union entre la théologie juive de basse époque et celle du quatrième évangile.

M. Krebs soumet la thèse du savant historien de Berlin à une critique serrée (p. 59-68). Il n'a pas de peine à montrer que cette thèse est insoutenable, que la presque totalité des odes en question sont spécifiquement chrétiennes et que loin d'avoir inspiré la théologie de St Jean, elles la reproduisent plutôt en la poétisant. Il estime que les odes sont un produit du gnosticisme, à dater de IIe siècle (après J.-Ch.).

Il y a dans l'étude de M. Krebs de fort judicieuses remarques. En particulier, il y est très bien montré que la παρθένος ἁγνή, (ode XXXIII, voir aussi ode XLII), qui convie les hommes à accepter la vérité qu'elle prêche et qu'elle procure, et dont M. Harnack trouve l'identification fort énigmatique, désigne, en réalité, l'Eglise, conformément à l'emploi de cette expression dans S. Paul (II Cor. XII, 2), le gnostique Marc, Hégésippe, Hermas et l'inscription d'Abercius. — A tout prendre, les Odes de Salomon pourraient bien être l'œuvre de gnostiques plus ou moins attachés au docétisme.

D'autres historiens estiment que le prototype doctrinal du Logos johannique est à chercher en Égypte. Cette thèse est soutenue de nos jours, de façon assez différente, il est vrai, par MM. Reitzenstein et Moret. M. Reitzenstein notamment s'est appliqué à établir que la théologie du quatrième évangile se trouve en rapport de dépendance vis-à-vis des spéculations philosophiques contenues dans cette partie des « Livres hermétiques » qui est connue sous le nom de « Poimandrès ». Il est sûr qu'il existe entre ces deux sources des ressemblances frappantes ; encore serait-il bon, avant de conclure, de ne pas les exagérer et surtout de fournir des raisons plus plausibles que celles alléguées par M. Reitzenstein, en faveur de l'antériorité des morceaux proprement poimandriques. C'est ce que M. Moret a très bien compris ; aussi s'est-il efforcé à montrer que « Poimandrès » contient une doctrine spécifiquement égyptienne et remontant, dans ses lignes essentielles, à une très haute antiquité. Les rapprochements que le docte égyptologue fait valoir à cette fin sont certainement très suggestifs, et nous ne pouvons que regretter que M. Krebs n'ait pas jugé à propos de les examiner de plus près.

Dans la seconde section de son livre (p. 76-117) l'auteur esquisse, à grands traits, les données stériologiques de la théologie chrétienne à l'âge apostolique ; il montre comme quoi, dans les milieux hellénisants, comme Ephèse et Alexandrie, ces données amenèrent naturellement un rapprochement entre le Christ et le Logos de la philosophie ; enfin il s'attache à établir que S. Jean, en identifiant le Christ au Logos, a entendu assigner à cette dernière dénomination un sens bien plus compréhensif et une portée autrement élevée que ne l'avait fait la philosophie grecque.

Digitized by Google

Comme on voit, le livre de M. Krebs s'inspire d'une bonne méthode, et constitue une sérieuse contribution à l'étude scientifique des origines du dogme trinitaire.

C. VAN CROMBRUGGHE.

HUGO KOCH. *Cyprian und der römische Primat.* Eine kirchen- und dogmengeschichtliche Studie. (Texte und Untersuchungen zur altchristlichen Literatur, éd. O. von Gebhardt et A. Harnack, 3e sér., t. V, fasc. 1.) Leipzig, Hinrichs, 1910. In-8, 174 p.

Voici un livre, qui se présente avec un programme bien tentant et des intentions très méritoires. L'auteur ne veut rien moins que « corriger les nombreuses erreurs » des critiques sur l'ecclésiologie de l'évêque de Carthage et « plus précisément synthétiser en un tout harmonieux les pensées et les formules de S. Cyprien » sur ce sujet. Il est regrettable que la réalisation d'un plan aussi alléchant ne réponde pas aux espérances que l'auteur nous fait entrevoir. Je crois pouvoir le montrer, non par une critique de détail, qui ne tiendrait pas dans un modeste compte rendu et demanderait tout un volume, mais plutôt par l'examen du point de vue accepté, de la méthode suivie, des principes de critique adoptés et enfin des conclusions que l'auteur a dégagées de son étude.

Le point de vue de M. Koch est essentiellement négatif. Quoiqu'il dise, il s'agit moins pour lui de nous donner un exposé systématique des idées de S. Cyprien sur l'Église, que de démontrer cette thèse : l'évêque africain ne reconnaît aucun primat à l'évêque de Rome, ni dogmatiquement, ni canoniquement. Le titre du livre rend mieux sa pensée que ses déclarations. L'auteur répète cette conclusion à chaque page, avec une obstination inlassable ; son insistance même montre bien que c'est là sa grande, pour ne pas dire unique préoccupation. Mais aussi de cette façon, son étude est forcément tronquée et incomplète. Ajoutons même qu'elle est condamnée à ne pas aboutir sur ce point par la manière dont l'auteur envisage son thème préféré. Il reproche à maints endroits aux contradicteurs, qu'il a placés dans le premier groupe des systèmes sur l'ecclésiologie de S. Cyprien (p. 3), à ceux qui prétendent retrouver chez le docteur africain la reconnaissance d'un primat de juridiction à l'évêque de Rome, de substituer dans leur interprétation des textes leurs conceptions personnelles à celles de l'auteur lui-même et de le commenter trop souvent en fonction des formules et des explicitations postérieures. Mais M. Koch n'est pas si loin d'eux qu'il le pense. Il ne s'est pas moins laissé aller à cette vision rétrospective des textes, quoiqu'il l'ait fait dans une orientation opposée. Au fond, il exige pour admettre une reconnaissance du

Digitized by Google

primat romain chez S. Cyprien, ces formules et ces pensées mêmes que d'autres prétendent d'y découvrir. Pour ne citer qu'un exemple caractéristique, nous le voyons s'émotionner du ton, des expressions, du protocole en un mot des lettres du maître aux évêques de Rome, ses correspondants ; on n'y lit pas, nous dit-il, qu'il « se prosterne aux pieds de sa Sainteté ; Corneille et les autres sont traités de collègues ; ils n'ont pas le titre de pape, que l'on trouve appliqué à l'évêque de Carthage» (p. 121 et sv.). M. Koch sans doute ne donne pas à ces indices une valeur prépondérante ; mais qu'il s'en soit préoccupé, cela peut paraître excessif et en tout cas nous montre les préoccupations auxquelles il obéit tout le long de son exposé.

La méthode de l'auteur est commandée par son point de vue. Elle repose essentiellement dans la mise en œuvre d'une série de textes détachés des œuvres de S. Cyprien, en commençant par le *De unitate Ecclesiae catholicae*, pour en venir aux épîtres, qui précèdent la controverse avec Étienne, qui se rattachent directement à celle-ci, pour continuer par les passages mis ordinairement en première ligne pour démontrer la reconnaissance d'un certain primat romain, et enfin par les documents relatifs aux affaires de Basilide et Martial, de Martianus d'Arles. On peut dire certes que M. Koch n'a laissé de côté aucun texte se référant à la question. Mais sa façon de traiter ses matériaux diminue singulièrement la valeur de travail accumulé. Les textes en effet sont étudiés à un point de vue strictement analytique et littéraire. On les examine en eux mêmes sans plus, sans se préoccuper de les rattacher à un ensemble tout d'abord, on a vu la raison tout à l'heure, mais aussi de les rattacher à leur milieu historique, à leur contexte, aux circonstances et aux faits qui les ont commandés, au caractère de l'écrivain, aux incidents que celui-ci traverse. On assiste de cette manière à un défilé kaléidoscopique de formules, de déclarations, sans aucun appui, et qui se prêtent, isolés qu'ils sont de leur cadre, à une interprétation facilement subjective. On comprend par là que M. Koch puisse affirmer avec une assurance admirable n'avoir rencontré chez l'évêque de Carthage aucune trace d'inconséquence, d'hésitation, de développement, de déformation sous l'influence des incidents les plus passionnants de sa vie (p. 141). C'est une assurance qui ne sera pas partagée par beaucoup, surtout quand on remarquera la prudence de l'auteur, se gardant de prendre directement contact avec les savants du troisième groupe, qui ont porté leur étude précisément de ce côté de la question, pour s'en tenir ordinairement à ceux du premier, dont il se rapproche ici encore.

On a vu plus haut que M. Koch commence son étude par le *De unitate Ecclesiae catholicae*, qu'il considère comme le document non seulement le plus marquant, mais aussi comme le document qui commande tous les autres. Hypnotisé par le titre, il donne à ce traité la valeur d'un programme définitif, complet en la matière, en fonction duquel les autres textes doivent être nécessairement interprétés (p. 9 ;

Digitized by Google

p. 38). L'auteur ne se préoccupe pas de savoir quels sont les faits, qui ont décidé Cyprien à le composer, pas plus qu'il ne nous donne l'analyse de l'ouvrage tout entier, mais il se cantonne dans l'interprétation des ch. 4 et 5. Il est, on le voit, logique dans ses défauts, si l'on veut bien se rappeler ce que nous venons de dire de sa méthode. A ce compte, on comprend bien qu'il conçoive le *de Uuitate ecclesiae catholicae* à la façon d'un traité théologique complet en la question, tel que le serait un exposé fait sous ce titre par un théologien moderne : S. Cyprien, nous dit-il, doit avoir en ces pages exposé nécessairement tout ce qu'il savait de l'unité de l'Église, renseigné ses lecteurs sur tous les principes de cette unité (p. 8). Ce qui lui permet évidemment d'imposer aux textes une interprétation strictement exclusiviste, qu'ils ne souffrent pas, me semble-t-il ; ce qui l'oblige par ailleurs à défendre l'inauthenticité du texte B du ch. 4, en arguant avant tout de sa propre interprétation du passage, qui commande, comme nous l'avons vu, celle des épîtres du docteur africain.

Nous n'insisterons pas sur les conclusions de M. Koch, qui croit avoir ruiné définitivement la tradition du primat romain. Il s'est donné cette assurance tranquille par un procédé assez simple. Il ne veut voir dans les trois premiers siècles que Cyprien, qui représente à son avis non seulement l'Afrique, mais l'Occident tout entier et se trouve par le fait qu'il a composé seul un traité complet en la matière occuper pour celle-ci la même place que S. Augustin pour la dogmatique de la grâce. Nous n'avons pas besoin de dire l'illusion de perspective, qui a trompé notre auteur; on le comprendra suffisamment par ce que nous avons vu. Enfin, il reste à M. Koch une tâche à accomplir, c'est d'expliquer les origines du primat romain dans le système qui désormais est le sien. Il le fait dans une synthèse rapide, en dehors de références aux faits et aux documents, obéissant, si l'on peut dire, à cet « enthousiasme », qui tient une place, comme on sait, dans la théologie de S. Cyprien, mais qui n'a rien à faire en histoire. On pourrait cependant demander à l'auteur plus de réserve vis à vis de ses contradicteurs, comme aussi vis à vis des institutions dont il parle, qui, pour n'avoir pas ses sympathies, ce qui perce en maints passages, n'en méritent et n'en obtiennent pas moins le respect de tout savant digne de ce nom. On serait tenté, si l'on voulait donner à ces boutades plus d'importance que l'auteur, nous l'espérons, ne leur accorde lui-même, de conclure que son livre est plutôt polémique que scientifique. Constatons en tout cas qu'il n'a pas réalisé les promesses de son programme ; et qu'il péche trop manifestement en des points essentiels de la critique historique, pour constituer une solution définitive et marquante de la question qu'il se proposait de résoudre. C'est plutôt un incident dans l'histoire du problème.

J. Flamion.

Digitized by Google

A. ENGELBRECHT. *Tyrannii Rufini opera.* 1e partie. *Orationum Gregorii Nazianzeni novem interpretatio.* (Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum. T. XLVI.) Vienne, Tempsky, 1910. In-8, LXVIII-327 p. M. 12,50.

C'est dans des conditions spéciales, qu'il faut connaître pour se rendre compte de certaines modalités de la publication de M. A. Engelbrecht, qu'on nous donne ce premier volume de Rufin.

M. J. Wroebel, décédé l'an dernier, avait été chargé depuis de nombreuses années de publier les œuvres de Rufin ; il crut nécessaire de ramasser en même temps les matériaux critiques pour une édition complète des ouvrages originaux et des traductions du fécond polémiste. L'intention était peut-être excellente ; mais en tout cas sa réalisation dépassa les forces du travailleur. Il se trouva à un âge avancé en possession d'une masse de notes utiles, dont il ne put profiter ; la mort vint le surprendre, lorsque le premier volume était à peine en cours de publication. M. Engelbrecht, au courant de son travail, par les services signalés qu'il lui avait rendus, fut appelé à le continuer. Ce n'était pas une entreprise aisée. Le savant professeur ne voulut pas reprendre la tâche de son devancier, sans se faire une opinion personnelle sur son œuvre critique et il aboutit parfois à des résultats quelque peu divergents.

C'est ce qu'il nous explique dans des Prolégomènes relativement longs, auxquels il renvoie le lecteur avec quelque insistance. On les lira du reste avec fruit. Il s'attache à établir le nombre de discours de S. Grégoire traduits effectivement par Rufin et rencontre, p. XV, la fameuse question du traité *de Fide ;* il apporte sa contribution au problème, en établissant que le traité « était absent de la collection des discours grégoriens, telle que Rufin l'envoya à Apronianus et qu'elle n'y a pas été insérée frauduleusement par le traducteur lui-même » (p. XV). Le travail doit dater du commencement de l'année 399 ou 400 (p. XVIII). Nous conseillons particulièrement aux amateurs de critique biblique textuelle de lire les pages que M. Engelbrecht consacre à la nature et au caractère de la traduction de Rufin ; il signale un phénomène remarquable dans les citations du texte sacré, faites assez librement par l'auteur et retraduites littéralement par son traducteur, qui ne les a pas reconnues (p. XXI).

Dans la seconde partie des Prolégomènes, M. Engelbrecht aborde les principes critiques, qu'il a suivis dans son édition. Il nous donne une description minutieuse des manuscrits utilisés ou consultés, décrit leurs particularités philologiques et discute l'époque de composition, s'il y a lieu (p. XXVI et sv.). Il les classifie, pour aboutir à la conclusion qu'ils dérivent d'un même archétype, qui n'était pas sans quelques défectuosités (p. XLIV). Il signale les corrections qu'il a dû apporter à son texte présumé (p. XLV), comme aussi les passages qu'il a cru devoir maintenir contre les corrections de son devancier, trop tenté d'attribuer à la tradition manuscrite les défectuosités de traduction qui

Digitized by Google

reviennent à Rufin (p. XLVI). Il constate en passant que d'autre part Wroebel a usé parfois de moyens trop radicaux pour amender son texte. On trouvera (p. LXV) une liste relativement longue d'addenda et corrigenda, à laquelle il faudra se référer continuellement, quand on voudra se servir de l'édition présente.

Elle est basée sur le *Codex Reginensis* 141, de la Bibliothèque vaticane, que M. Engelbrecht suit ordinairement, sans cependant méconnaître ses imperfections. Et à cet endroit encore, il signale longuement, p. LV, ses divergences de vue avec son devancier, qui ne s'est pas défié suffisamment des corrections de seconde main, et en d'autres endroits s'en est laissé imposer trop facilement par les autres manuscrits contre l'autorité du codex principal. Notons pour finir que M. Engelbrecht a emprunté, à défaut d'autre, la division en chapitres des œuvres de S. Grégoire, ce qui facilitera considérablement les recherches, et aussi qu'il a fait suivre le texte d'un index des passages cités de l'Écriture, des noms et des choses, des termes et des expressions employées. C'est dire qu'il a voulu rendre son édition aussi profitable et facile à consulter, qu'il était possible, comme il a su la donner de façon critique, malgré les difficultés dans lesquelles il s'est trouvé par suite des circonstances.

J. FLAMION.

DR. J. WITTIG, W. SCHWIERHOLZ, H. ZEUSCHNER et O. SCHOLZ. ***Ambrosiaster-Studien***. (Kirchengeschichtliche Abhandlungen, éd. Dr. Max Sdralek, t. VIII.) Breslau, G. P. Aderholz, 1909. In-8, x-198 p. M. 5.

Depuis longtemps l'*Ambrosiaster* a hanté les esprits de bon nombre de spécialistes, sans jamais vouloir livrer son secret. Le voilà attaqué « en compagnie » de quatre côtés différents. Et toujours il s'agit de savoir si cet ancien juif converti Isaac est identique à ce *Gaudentius*, appelé aussi Hilaire, qui plus tard devint évêque de Brescia, et encore, si cet Isaac-Gaudentius-Hilaire n'est pas le même que cet inconnu provisoirement baptisé du nom d'*Ambrosiaster*.

C'est M. Wittig, qui depuis plusieurs années s'efforce de montrer que, en effet, nous n'avons ici qu'une trinité de noms qui désignent une seule et même personne. Cette nouvelle espèce de sabellianisme littéraire, après avoir éprouvé quelques échecs, semble pourtant gagner du terrain.

Dans la première des quatre études du présent volume, M. Wittig traite de : *Filastrius, Gaudentius und Ambrosiaster* (pg. 3-56). Examinant les dates historiques que nous possédons sur la vie de ces trois personnages et relevant en détail les nombreuses analogies de langue et de pensée, qui existent entre les écrits de Gaudentius de Brescia et les ouvrages de l'*Ambrosiaster*, l'auteur se montre plutôt favorable à leur

Digitized by Google

identification. Ce n'est pas qu'il se prononce ouvertement sur cette question délicate, mais il insinue assez clairement la conclusion et tâche de suggérer une réponse, dont il ne voudrait pas prendre la responsabilité. C'est montrer de la prudence, mais aussi étaler la conviction qu'en réalité on est encore assez loin de l'evidence en ce cas compliqué.

M. Schwierholz (*Hilarii in epistola ad Romanos librum I.*) (p. 59-96) établit d'abord que l'auteur chrétien de ce commentaire montre partout le plus grand intérêt pour les choses juives ; que ce commentaire a paru d'abord sous le nom d'un Hilaire (ce qui est prouvé par les anciens manuscrits) ; que l'ensemble du commentaire de l'*Ambrosiaster* aux épîtres de S. Paul (dont le commentaire aux Romains fait partie) avait paru sans nom d'auteur et qu'au temps de Cassiodore déja on cherchait l'auteur dans la personne de saint Ambroise. Jusqu'ici l'auteur se fonde sur des bases positives et l'on n'a pas de grandes difficultés à le suivre. On ne peut pas en dire autant pour le reste de son étude. L'auteur trouve dans ce commentaire (aux Romains) des allusions assez claires aux démêlés que le Juif converti Isaac eut avec le pape Damase, auquel cet ouvrage aurait été offert comme une sorte d'apologie, destinée à faire rentrer son auteur dans la grâce du pontife. Le commentaire aurait été écrit par conséquent entre 373 et 376, mais il n'aurait pas obtenu le succès désiré. Cet Isaac aurait eu comme nom de baptême Gaudentius, tandis que dans le commentaire il portait le nom littéraire d'Hilaire (homonyme de Gaudentius et d'Isaac).

Le but des autres commentaires de l'*Ambrosiaster*, au nombre de douze, aurait été d'obtenir définitivement le pardon de Damase par la soumission complète que leur auteur (anonyme) manifestait au pontife. La preuve que cette réconciliation aurait eu lieu serait à trouver dans les *Quæstiones in V. et N. Testamentum*, pareillement l'œuvre de l'*Ambrosiaster*. Si Jérôme ne mentionne pas les commentaires de l'*Ambrosiaster*, c'est qu'il ne prend plus au sérieux ce « quidam ex Hebraeis ». Souhaitons que quelque nouvelle découverte apporte une autorité plus solide à ces déductions.

M. Zeuschner (*Studien zur Fides Isaatis*, p. 99-148) donne une nouvelle édition (avec traduction allemande) de la *Fides* d'Isaac, qui, dans sa forme présente, serait le résultat de la fusion d'au moins deux traités différents aux tendances antipriscillianistes.

M. Scholz (*Die Hegesippus-Ambrosius-Frage*, p. 151-195) examine la provenance de la traduction latine d'Hégésippe, *De bello judaico*, souvent attribuée à saint Ambroise et aussi à saint Jérôme et à Rufin. Il est d'avis que les analogies philologiques entre Hégésippe et saint Ambroise (finales rhytmiques) s'expliquent par le fait que les deux auteurs sont des contemporains et qu'ils ont reçu la même formation littéraire. Elles se trouvent pareillement dans Isaac-Ambrosiaster. L'Hégésippe latin ne serait pas seulement une traduction, mais un libre

Digitized by Google

remaniement, et, d'après le prologue, l'auteur serait certainement un ancien juif, converti au christianisme.

Il semble que les preuves d'induction ont fait un pas en avant par ces nouvelles recherches, mais qu'elles ne suffisent pas encore pour porter un jugement définitif.

CHR. BAUR, O. S. B.

J. SCHÆFER. *Basilius des Grossen Beziehungen zum Abendlande.* Ein Beitrag zur Geschichte des 4. Jahrhunderts n. Chr. Munster-en-W., Aschendorf, 1909. In-8, VIII-208 p. M. 5.

Ce n'est pas des rapports dogmatiques ni de l'influence littéraire de S. Basile sur l'Occident que M. Sch. veut traiter, mais seulement des desseins politico-ecclésiastiques, qui animaient Basile dans ses relations avec l'Occident.

Après avoir indiqué les sources, l'auteur soumet à un examen nouveau la chronologie des lettres et des autres ouvrages respectifs de Basile. Il croit pouvoir corriger plusieurs points de détail dans les recherches de Schwarz *(Athanasius)*, de Cavallera *(Schisme d'Antioche)* et de Loofs, tout en maintenant les principaux résultats de ce dernier. Le point principal pourtant sur lequel M. Sch. insiste, est que Basile, en recherchant l'intervention amicale des latins dans les affaires d'Orient, avait en vue non seulement l'apaisement du schisme d'Antioche mais autant l'avantage et la victoire des nicéens sur les ariens. Il voulut démontrer aux orientaux que tous ceux qui n'étaient pas avec lui ou de son parti, n'étaient point unis à l'Église universelle, représentée par tous les occidentaux et ceux des orientaux qui se trouvaient en union avec eux. En même temps, il recherchait l'union entre Rome et un groupe de son parti : les mélétiens, qui formaient en réalité l'église d'Antioche. Basile considérait ce rapprochement comme indispensable à la réalisation de ses projets. L'auteur expose avec une suffisante netteté les différentes phases et les succès divers de l'action par laquelle Basile poursuivait constamment son programme.

Déjà en 360-370 Basile, étant encore simple prêtre, collaborait dans la mesure que lui permettait sa position, à l'union entre les homoousiens et les homoiousiens et favorisait leurs rapports avec l'Occident (1re partie). — Devenu évêque et métropolitain, Basile cherche avant tout à gagner S. Anathase à ses idées. Trouvant peu d'empressement auprès d'Athanase, qui alors n'était pas en bons rapports avec Mélèce, Basile s'adresse directement à Rome. Ici son succès est encore moindre; sous l'influence de quelques intransigeants, peu sympathiques aux tendances iréniques de Basile, et à ses rapports amicaux tant avec les mélétiens, dont la foi était suspecte, qu'avec les homoiousiens moins orthodoxes encore, on lui renvoie même les lettres qu'il avait envoyées,

Digitized by Google

en lui demandant en même temps de signer d'abord une nouvelle confession de foi, dont le texte était fixé d'avance (2e partie).

Suit une époque de silence de la part de Basile et de Rome (373-376). C'est le moment où Basile, refroidi et blessé par l'accueil peu amical de Rome, se refuse à continuer les rapports et les pourparlers et se plaint peut-être trop amèrement de l' « orgueilleux et insolent Damase », tout en continuant pour son propre compte ses tentatives de conciliation entre les différents partis en Orient (3e partie).

Ce n'est qu'en 376 que Basile se résigne à reprendre ses rapports avec les occidentaux, qu'il demande à envoyer une légation en Orient pour se renseigner un peu mieux sur la véritable situation et pour renforcer l'autorité des néo-nicéens. L'année suivante (377) il écrit de nouveau, pour faire condamner nominalement par Rome Eustathe de Sébaste, Apollinaire de Laodicée et aussi Paulin d'Antioche, qu'il accuse de favoriser les adhérents de Marcel. Cette fois encore Basile n'obtient que des demi-succès de peu d'importance pratique. Une lueur d'espoir éclaire toutefois le moment de sa mort, survenue le 1er janvier 379. Valens, en effet, le plus fort soutien des ariens, disparut quelques mois avant lui, en 378.

Il nous parait que M. Sch. ne se trompe guère, lorsqu'il attribue à Basile, dans ses rapports avec Rome, des desseins plus vastes que la seule reconnaissance de Mélèce en Occident, bien qu'elle fût pour ainsi dire la conditio sine qua non de tout le reste, et qu'elle tint toujours le premier plan dans ses projets. Pour l'exposé même, on peut regretter que la clarté y souffre quelquefois par suite de digressions critiques qui auraient mieux trouvé leur place dans les notes. Le refus de Mélèce (p. 104) de laisser décider de son cas par Athanase, était sans doute motivé aussi par une certaine jalousie, et par la crainte de créer le précédent d'une pareille influence d'Alexandrie à Antioche. A propos de la lettre 50 (p. 19), l'auteur aurait dû citer l'hypothèse un peu aventureuse, il est vrai, de M. Wittig, dans ses *Studien zur Geschichte des Papstes Innocenz I. und der Papstwahlen des 5. Jahrhunderts*, publiées dans le *Theologische Quartalschrift*, t. LXXXIV (1902), p. 388-439.

CHR. BAUR, O. S. B.

G. GRAF. *Die arabischen Schriften des Theodor Abû Qurra*, Bischofs von Harran (ca. 740-820). Literarhistorische Untersuchungen und Uebersetzung. (Forschungen zur christlichen Literatur- und Dogmengeschichte, éd. A. EHRHARD et J. P. KIRSCH. T. X, fasc. 3-4.) Paderborn, F. Schöningh, 1910. In-8, VI-336 p. M. 12.

Il y a quelques années, le P. Constantin Bâchâ livrait aux orientalistes le texte arabe des onze « mimars » ou discours authentiques

Digitized by Google

d'Abû Qurra. M. Georges Graf vient de les mettre à la portée du grand public, par une fidèle traduction allemande.

Les titres de ces dissertations nous en disent la tendance et les préoccupations dominantes. Elles traitent, en effet, de l'autorité de la loi mosaïque et de l'Évangile ; de la vérité de l'Évangile ; de la Trinité ; de la connaissance de Dieu et de l'existence du Fils de Dieu ; de la passion du Christ et de la rémission des péchés ; de l'Incarnation ; de la paternité divine ; de la mort du Christ ; de la liberté humaine ; des deux natures en Jésus-Christ ; du culte des images. A la traduction quelques notes ont été ajoutées, qui en éclaircissent certains détails et en font mieux sentir, par des rapprochements suggestifs, la valeur documentaire. La signification de l'ensemble à ce point de vue est bien exposée dans une large introduction par laquelle le traducteur ouvre ce volume. Il y a là un instructif chapitre d'histoire littéraire, dont les principaux éléments sont empruntés aux « mimars » mêmes. Résumer les conclusions de cette étude, ce sera donner une idée de l'importance du travail de M. Graf.

On savait très peu de choses sur Abû Qurra avant qu'Arendzen, en 1877, et surtout le P. Bâchâ, en 1903 et 1904, se missent en devoir l'éditer ses ouvrages arabes. On ignorait jusqu'à son véritable nom ; et c'est à un « Théodore Abucara », inconnu par ailleurs ou peu s'en faut, qu'étaient communément attribués les quarante-deux opuscules grecs qu'un jésuite d'Ingolstadt, Jacques Gretscher, fit paraître en 1606. Aujourd'hui, sans être encore très riches de renseignements, nous sommes loin de l'ancienne pénurie. Les onze discours que voici, combinés avec un passage de Michel le Syrien, où leur auteur se reconnaît aisément sous le nom de Théodore Pugalla, et avec quelques extraits des lettres de controverses d'Abû Râita, conduisent à un noyau de résultats certains. Théodore Abû Qurra avait vu le jour à Édesse. Il fut d'abord moine dans le couvent de Saint-Sabas, à Jérusalem ; et cette circonstance nous explique son étroite parenté intellectuelle avec Jean Damascène, bien que le fait de relations directes et personnelles entre eux reste contestable. Il devint ensuite évêque de Charran, en Mésopotamie. Les débuts de son activité littéraire sont antérieurs à 787. Vers 813, il travailla à la conversion des Arméniens, qui étaient passés au monophysisme. Toujours il se montra inébranlablement attaché à la foi catholique, qu'il défendit vigoureusement et pertinemment par la parole et par la plume. Il est, à notre connaissance, le premier chrétien qui ait écrit en arabe. Sa vie s'écoula entre les années 740 et 820.

Les points saillants de sa doctrine sont en somme ceux qu'on pouvait attendre d'un homme constamment appliqué à combattre non seulement les Mahométans et les Juifs, mais aussi les monophysites, les monothélites et les iconoclastes. Il définit la foi comme un ferme assentiment de l'intelligence à des vérités surnaturelles ou surnaturellement révé-

Digitized by Google

lées, et il en fait valoir judicieusement les motifs et les sources. Pour lui, la raison, appuyée sur le principe de causalité, prouve l'existence de Dieu ; mais elle prouve aussi l'existence du Fils de Dieu, étant donné que ne pas engendrer serait, dans la divinité, une imperfection, un défaut. La rédemption du genre humain a été nécessaire pour remédier aux suites du péché originel. Elle n'a pu être accomplie que par un Dieu-Homme. Le Rédempteur possédait donc, dans une seule et même personne divine, la nature divine et la nature humaine. Sur l'union hypostatique et sur la dualité de natures, l'évêque de Charran adhère fidèlement à la définition du concile de Chalcédoine. Sa christologie a comme base une théorie anthropologique strictement dichotomiste. Si, parfois, il distingue dans l'homme *l'intelligence*, *l'âme* et *le corps*, il ajoute que *l'âme* ou, comme il l'appelle encore, « l'esprit animal » (πνευμα ψυχικον), est contenue « de façon cachée » dans l'intelligence. Au fond, il reste absolument opposé au trichotomisme apollinariste. A sa foi au Christ se rattache sa conception des privilèges de la Vierge Mère de Dieu, « que le Saint-Esprit a faite pure de toute tache du péché, que le péché n'a point corrompue, qui est devenue participante de la nature divine ». Non moins remarquable nous apparaît son ecclésiologie. L'Église est, à ses yeux, une société une et unique. Il insiste sur son pouvoir enseignant, ainsi que sur la primauté de l'évêque de Rome, et il signale dans l'obéissance au magistère ecclésiastique une preuve suffisante d'orthodoxie. Enfin, s'il présente le culte des images comme fondé à la fois sur des raisons psychologiques et sur la tradition, il en précise en même temps la portée comme culte essentiellement relatif et inférieur au culte d'adoration.

Abû Qurra cite abondamment l'Écriture et les Pères, et il y voit deux autorités parallèles et également décisives. Ses citations scripturaires sont manifestement empruntées à la version syrohexaplaire. Parmi les Pères, ceux dont il invoque surtout le témoignage sont Cyrille d'Alexandrie, Athanase, Léon le Grand, le Pseudo-Aréopagite. Il reproduit textuellement des passages d'Eusèbe de Césarée et de Grégoire le Théologien.

D'après ces indications, si fragmentaires soient-elles, on pourra peut-être se faire quelque idée des éléments nouveaux d'information que le présent volume promet à l'histoire du dogme, et plus encore à l'histoire de la polémique et de l'apologétique chrétiennes vers la fin du VIIIe siècle et les commencements du IXe. En rendant les onze « mîmars » accessibles à un plus grand nombre de lecteurs, M. Graf a bien mérité de la science.

J. FORGET.

Digitized by Google

Eutychii Patriarchæ Alexandrini Annales. Pars prior, edidit L. CHEIKHO, S. J. Pars posterior, accedunt ***Annales Yahia Ibn Saïd Antiochensis,*** conjuncta opera ediderunt L. Cheikho, B. Carra de Vaux, H. Zayyat. (Corpus scriptorum christianorum orientalium. Scriptores Arabici. Series tertia. T. VI et VII.) Beyrouth, Impr. catholique ; Paris, Poussielgue, et Leipzig, O. Harrassowitz, 1906 et 1909. Deux in-8, 234 et 366 p.

Qu'on en considère soit le fond, soit la tenue, conforme aux modernes exigences de la critique textuelle et de la critique historique, ces deux volumes constituent un appoint hautement appréciable pour la série arabe du *Corpus scriptorum christianorum Orientalium.*

L'œuvre qu'ils nous présentent tout d'abord, la *Chronique* d'Eutychius, patriarche d'Alexandrie, n'était pas entièrement inconnue, même en dehors des milieux orientalistes. Pocock en publia, à Oxford, en 1659, le texte et une traduction latine. Un peu auparavant, en 1642, Selden en avait extrait et commenté un passage, relatif aux origines de l'Église d'Alexandrie, prétendant déduire de là que, primitivement, presbytérat et épiscopat n'étaient que deux noms, tout au plus deux nuances d'un seul et même ordre sacré. La thèse du polémiste écossais fut vivement combattue par le maronite Abraham d'Eckel, un des collaborateurs de la polyglotte de Paris. Les *Eutychii Ægyptii Ecclesiæ suæ Origines,* du premier, puis l'*Eutychius vindicatus,* du second, ne contribuèrent pas peu à répandre en Europe le renom d'Eutychius et des *Annales* dont il est l'auteur.

Ces *Annales,* on le comprit dès lors, méritaient d'attirer et de retenir l'attention du monde savant. Elles résument l'histoire du genre humain depuis Adam jusqu'en 325 de l'hégire (939 de notre ère) ; et, pour les temps postérieurs à Jésus-Christ, elles contiennent des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs. De fait, elles ont toujours été en grande estime chez les Orientaux. Beaucoup de leurs historiographes plus récents, non seulement parmi les chrétiens, mais aussi parmi les musulmans, y ont largement puisé.

Pocock avait tiré son édition d'un manuscrit de la Bodléenne, le seul qu'il eût à sa disposition. Le P. Cheikho, lui, tout en tenant compte du travail de son devancier, reproduit un bon manuscrit de Beyrouth, qui date de la seconde moitié du XVIIe siècle.

Puisque j'ai nommé le nouvel éditeur, il serait parfaitement superflu d'ajouter que nous avons affaire ici à une publication faite avec autant de soin que de compétence. Mais chez le P. Cheikho, à côté de l'érudit, du fureteur perspicace et du divulgateur infatigable, il y a le fin littérateur, le délicat écrivain que tous les arabisants apprécient. C'est celui-ci, sans doute, qui, rencontrant dans ses deux sources d'Eutychius un assez grand nombre de ces négligences et de ces incorrections morphologiques ou syntaxiques qui ont passé de l'usage vulgaire dans

Digitized by Google

le style des gens cultivés, n'a pas pu se tenir de les redresser ou de les exclure. En général, il se borne à les signaler et à les rectifier dans des notes marginales ; mais quant à d'autres cas qui se représentaient plus souvent, celui, par exemple, des fautes concernant la syntaxe des noms de nombres, il nous avertit une fois pour toutes qu'il y a remédié en les faisant disparaître de son texte. Peut-être quelques-uns estimeront-ils certaines de ces annotations et de ces modifications, de celles-ci surtout, assez inutiles, en tant qu'elles vont à embarrasser plutôt qu'à aider l'esprit curieux des vicissitudes de la langue et cherchant à se rendre compte du degré de compénétration de l'idiome populaire et de l'idiome littéraire.

A la fin des deux volumes, nous trouvons une choix des variantes fournies par les mss. arabes 288 et 291 de la Bibliothèque Nationale. On doit savoir grand gré à M. le baron Carra de Vaux, qui a si diligemment recueilli et si judicieusement groupé toutes ces variantes. Il n'en est pas moins vrai que le lecteur, à son point de vue personnel et légèrement égoïste, eût préféré les avoir sous les yeux, rapprochées du texte auquel elles se rapportent, au bas de chaque page.

Mais la collaboration de M. Carra de Vaux à ces fascicules du *Corpus* ne s'est pas renfermée dans l'apport de précieuses glanures. C'est lui, en effet, qui a dirigé l'édition de la seconde œuvre reproduite, à savoir de la *Chronique* rédigée par Yahia Ibn Saïd l'Antiochien, pour faire suite à celle d'Eutychius.

La continuation de Yahia embrasse près d'un siècle. Elle va de 326 à 417 de l'hégire (938-1027 de J.-C.). Elle retrace, pour cette période, les destinées de l'empire de Byzance, celles des dynasties des Fatimites et des Abbassides, celles aussi des quatre patriarcats d'Alexandrie, de Jérusalem, d'Antioche et de Constantinople. Jusqu'à ce jour elle n'était connue que par quelques extraits, accompagnés d'une traduction russe, que von Rosen a joints à son étude sur *l'Empereur Basile Bulgaroktonos*, et par quelques citations françaises de M. Schlumberger dans le tome II de son *Epopée byzantine à la fin du Xe siècle*.

L'autorité de Yahia comme historien est considérable ; car, suivant son propre témoignage, il s'est transporté à Antioche et y a séjourné précisément pour interroger les documents officiels ; à plusieurs reprises il a remanié sa rédaction primitive en conformité avec les données des sources, et, enfin, s'il a gardé le silence sur « le patriarcat romain », c'est faute d'informations suffisamment sûres.

M. Carra de Vaux a établi son texte d'après deux manuscrits dont l'un, appartenant à la Bibliothèque Nationale, remonte au moins au XVe siècle, et l'autre est relativement récent. Il a été aidé dans sa tâche d'éditeur par M. Habib Zayyat, d'Alexandrie, propriétaire du second codex. Ici encore, à la suite du texte viennent les variantes de deux autres manuscrits conservés à Saint-Pétersbourg et à Beyrouth. Elles sont rangées en une double série distincte, chaque série étant constituée par les leçons propres à l'un des deux témoins supplémen-

Digitized by Google

taires. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que ce procédé augmente l'incommodité que je signalais tantôt pour les *Annales* d'Eutychius. Mais en constatant cette particularité, en me permettant même à ce propos l'expression d'un simple et platonique regret, je me garderai bien de la reprocher aux savants éditeurs. Que ceux-là leur jettent la pierre, qui ne connaissent pas les difficultés pratiques d'une édition de ce genre, qui ne savent pas combien il est malaisé en particulier et souvent impossible d'avoir sous la main ou d'utiliser en un même lieu et en un même temps les différents exemplaires d'un ouvrage ancien. Pour moi, je me plais à répéter que la reconnaissance de tous les spécialistes est assurée aux savants consciencieux et désintéressés qui ont réalisé la publication de ces deux recueils historiques dans les meilleures conditions actuellement possibles.

J. FORGET.

La Chronographie d'Élie Bar Schinaya, métropolitain de Nisibe, traduite pour la première fois, d'après le manuscrit add. 7197 du Musée britannique, par L. J. DELAPORTE. (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Fasc. 181.) Paris, H. Champion, 1910. In-8, XVI-410 p.

Elie Bar Schinaya est le plus remarquable des écrivains syriens du XIe siècle. Il naquit en 975. D'abord moine au couvent de St-Michel, près de Mossoul, puis archiprêtre du couvent d'Abba Siméon, sur le Tigre, il devint évêque nestorien de Beit-Nouhadré, en 1002, et fut transféré, en 1008, au siège métropolitain de Nisibe. On a de lui, entre autres productions littéraires, une grammaire syriaque, un vocabulaire arabe-syriaque, des hymnes et des homélies métriques, des lettres. Mais parmi tous ses travaux, deux l'emportent en importance : c'est le *Livre de la démonstration de la vérité de la foi,* suite de conférences apologétiques, écrites en arabe, et la *Chronographie.* C'est de celle-ci que M. Delaporte vient de donner une bonne traduction annotée, qui lui a valu le titre d'élève diplômé de la section d'histoire et de philologie de l'École pratique des Hautes Études.

La *Chronographie* d'Élie date de 1019. C'est évidemment par distraction que M. Rubens Duval la rapporte à l'année 1008, puisqu'elle va dans ses récits jusqu'en 1018 et qu'elle nous parle de l'an 1329 des Grecs comme de celui qui précéda immédiatement sa composition.

On n'en connait qu'un manuscrit, conservé au Musée Britannique et analysé dans le *Catalogue* de Rosen et Forshall. Il est malheureusement incomplet au commencement et à la fin, et il présente des lacunes en plusieurs endroits, sans qu'on puisse fixer exactement le nombre des feuillets manquants. S'il n'est pas autographe, comme certains critiques l'ont pensé, il est du moins très ancien et probablement contemporain

Digitized by Google

de l'auteur. Les pages sont divisées en deux colonnes, dont l'une est occupée par le texte syriaque, et la seconde, en regard, par une traduction arabe, qui doit être attribuée, pour une bonne part, à Élie lui-même.

L'ouvrage comprend deux parties distinctes. Dans la première, nous trouvons : cinq tables chronologiques de l'Ancien Testament, depuis Adam jusqu'à l'ère des Séleucides ; la liste des papes et des patriarches d'Alexandrie jusqu'au concile de Chalcédoine ; les listes des différentes dynasties ; la liste des patriarches nestoriens jusqu'à Jean V († 905) ; enfin, un résumé des événements d'Orient, de l'an 25 à l'an 1018 après J. C. La seconde partie, de beaucoup la plus étendue, est consacrée au calendrier. C'est un traité du comput. Elle débute par une dissertation sur la mesure des années chez les Syriens, les Grecs, les Romains, les Egyptiens et les Perses. Nous y trouvons ensuite une théorie pour l'établissement de canons servant à déterminer quel jour de la semaine commence une année syrienne, égyptienne, persane ou arabe ; en quel mois syrien ou arabe et quel quantième de ce mois commence l'année égyptienne ou persane ; en quel mois arabe et quel quantième de ce mois commence l'année syrienne. Il y a encore une concordance des années syrienne, arabe, égyptienne et persane, qui va du commencement de l'ère de Nabonassar à l'an 2400 des Séleucides (2089 après J.-C.). Vient finalement une série d'études sur l'année solaire, sur l'année lunaire, sur la computation des fêtes chez les juifs et chez les chrétiens, et notamment sur les différentes manières de calculer la date de la Pâque chrétienne.

La *Chronographie* d'Élie de Nisibe est surtout précieuse parce qu'elle indique constamment, pour chaque paragraphe, les sources où ses données ont été puisées. Elle nous fait ainsi connaître les titres et nous fournit quelques extraits d'un certain nombre d'œuvres historiques aujourd'hui perdues. Eusèbe de Césarée est l'auteur le plus souvent cité. A côté de son nom, nous rencontrons ceux de Socrate, d'Andronicus, de Diodore de Tarse, de Denys d'Alexandrie, d'Hippolyte et d'Epiphane. J'ai compté plus de trente ouvrages syriaques mentionnés et utilisés. Quelques-uns sont anonymes. Huit auteurs arabes ont aussi été mis à contribution, et ici surtout Élie semble avoir eu pour règle de ne produire que des témoignages à peu près contemporains des faits à établir.

On comprend sans peine combien d'intéressants points de repère ou de confrontation un recueil rédigé d'après cette méthode peut offrir aux investigations ultérieures de la critique et de l'érudition. Nous devons savoir grand gré à M. Delaporte de l'avoir mis, par sa traduction française, à la portée de la généralité des chercheurs. Au mérite d'une interprétation scrupuleusement fidèle le traducteur joint celui d'une sagacité peu commune à restituer, par-ci par-là, des noms propres et des bouts de phrase effacés ou presque effacés. Nous croyons qu'il a en outre, plus d'une fois, redressé heureusement, grâce à une pénétration plus compréhensive de l'œuvre d'Élie de Nisibe, des essais de

Digitized by Google

lecture ou de restitution tentés avant lui. Son volume, dont l'utilisation comme répertoire se trouve grandement facilitée par un *Index des auteurs et des ouvrages cités* et par un *Index de tous les noms propres*, figurera avec honneur dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*. Mais il y aura, je pense, des orientalistes pour regretter que les directeurs de cette savante collection n'aient pas jugé à propos d'y admettre le texte syriaque, que leur présentait, en même temps que la traduction, le candidat au grade d'élève diplômé. On sait que, de ce texte, des fragments seulement ont été édités par Land, Paul de Lagarde et Lamy. La publication de tout ce que nous en a gardé le ms. add. 7197 du British Museum ne serait sans doute pas dépourvue d'intérêt scientifique ; elle eût été bien accueillie par les spécialistes.

J. FORGET.

P. F. KEHR. *Regesta Pontificum Romanorum*. Germania Pontificia, sive repertorium privilegiorum et litterarum a Romanis Pontificibus ante annum MCLXXXXVIII Germaniae ecclesiis, monasteriis, civitatibus singulisque personis concessorum, jubente regia societate Gottingensi, opes porrigentibus curatoribus legati Wedekindiani, congessit ALBERTUS BRACKMANN, T. I, pars I. *Provincia Salisburgensis I*. Berlin, Weidmann, 1910. In-4, VI-265 p. M. 10.

La célérité exemplaire avec laquelle se succèdent les volumes des *Regesta Pontificum Romanorum* est, à coup sûr, remarquable et, de plus, ne nuit aucunement à leur valeur scientifique (1). Après l'Italie, c'est la *Germania Pontificia*, débutant par la « province » de Salzbourg. Avec l'autorisation de l'Académie royale de Goettingue, M. Kehr s'est adjoint un distingué collaborateur, le Dr A. Brackmann. Celui-ci vient d'éditer la 1re partie du vol. I de la *Germania*, où l'on trouve « omnia privilegia, litterae et acta » des Souverains Pontifes (avant 1198), qui se rapportent à l'archevêché de Salzbourg et aux diocèses suffragants de Gurk et de Brixen, ainsi qu'à l'évêché de Passau. On nous promet deux vol. pour la « province » entière de Salzbourg et c'est dans le second vol. qu'il y aura l'*index rerum* et l'*elenchus summorum pontificum*, deux compléments indispensables, en même temps qu'une étude parallèle et spéciale, *Studien und Vorarbeiten zur Germania pontificia I*, déjà souvent citée dans la première partie, justifiera et développera les rectifications chronologiques, les aperçus nouveaux, etc., apportés par M. Brackmann (cfr. p. 62, n° 11 ; p. 63, n° 14 ; p. 71, n° 3 ; p. 83, n° 4 ; p. 87, n° 3 ; p. 145, n° 1 ; p. 146, n° 2 ; p. 150, n° 2 ; p. 188, n° 1 ; p. 204,

(1) Pour le plan, ses avantages, ses inconvénients et les desiderata exprimés, voir RHE, 1907, t. VIII, p. 333 et sv ; 1908, t. IX, p. 750 et sv ; 1910, t. XI p. 333 et suiv.

Digitized by Google

n° 1 ; p. 213, n° 2 ; p. 223, n° 3) ; nous aurons même de nouvelles éditions de bulles.

C'est l'archevêché de Salzbourg (pp. 1-122) et l'évêché de Passau (p. 154-265) (1), fondés tous deux au VIIIe siècle, qui occupent presque tout le volume, dont nous traitons présentement, tandis que le diocèse de Gurk va des p. 123-138 (2) et Säxen-Brixen de p. 139-153.

Les actes pontificaux analysés sont au nombre de 606, dont 165 originaux et 18 apocryphes, tous d'ailleurs connus par Jaffé, Kaltenbrunner, Ewald et Loewenfeld. Ils nous fournissent, entre autres, — nous ne citons qu'à titre d'exemples — de précieux éléments sur l'intervention de la papauté (intervention trop souvent hélas! inefficace) dans la lutte des abbayes contre leurs avoués (voir par ex. pp. 22-25, n°s 60-74 ; pp. 38-45, n°s 124-154 ; etc. etc.) ; sur la prédominance, en ce qui concerne les évêchés mentionnés, des règles de St Augustin et de St Benoît dans les fondations monastiques (voir pp. 46, 57, 65, 68, 74, 79, 81, 88, 96, 99, 109, 130, 146, 148, 150, 174, 176, 182, 183, 187, 188, 202, 215. — pp. 52, 56, 87, 94, 105, 108, 117, 152, 178. 185, 205, 208, 210, 129) ; et aussi sur certaines questions particulières, se rapportant à la discipline romaine, telles que : lettre du pape Zacharie à Boniface sur la réitération du baptême (1 juillet 746, p. 1, n° 1) ; dispositions de Nicolas I à l'égard des évêques infirmes, etc. (864, p. 11, n° 18) ; sur le prétendu droit que possède le mari de tuer son épouse infidèle (858-867, p. 12, n° 21) ; d'Alexandre III sur les conditions à observer pour qu'un prêtre, qui tombe en épilepsie, puisse célébrer la messe (1066-1067, p. 17, n° 39) ; de Grégoire VII contre les prêtres concubinaires (15 nov. 1073, p. 18, n° 42) ; d'Adrien IV sur l'époque d'ordination des diacres et des prêtres (1157 1159, 2 janv. p. 26, n° 81), et sur l'indissolubilité du mariage contracté par des serfs, à l'insu de leurs maîtres (1154-1159, p. 26, n° 83) ; etc., etc.

Dans ses notices succinctes sur les églises et diocèses de la «province» de Salzbourg, Brackmann a surtout mis à contribution les excellentes études de Lindner et de Hauck ; sa bibliographie, riche et soignée, est quasi-complète (3) ; c'est le même souci d'exactitude que dans l'*Italia Pontificia* de Kehr ; en un mot, nous retrouvons ici les qualités éminentes qui ont assuré le succès des précédents volumes.

F. Baix.

(1) L'Appendice (p. 258-265) donne dix-neuf actes pontificaux, adressés soit aux ducs d'Autriche, soit aux chorévêques et ducs de Carinthie, aux marquis et nobles de Styrie, parce que la majeure partie de ces actes intéresse le diocèse de Passau.

(2) Appendice (pp. 133-138) : monastères de Arnolstein, Seitz, Geirach, Pecnik (?), qui, par leur origine, ont des rapports indirects, mais réels, avec le diocèse de Gurk.

(3) Contentons-nous d'une petite remarque : sur Virgile de Salzbourg, Brackmann (p 3) nous signale l'étude d'Hermann Krabbo ; mais il omet de citer le remarquable travail de Philippe Gilbert, publié en 1882, dans la *Revue des Questions scientifiques*.

Digitized by Google

K. KUENSTLE. *Vita sanctae Genovefae virginis Parisiorum patronae.* Prolegomena conscripsit textum edidit C. K. (Bibliotheca scriptorum medii aevi teubneriana.) Leipzig, Teubner, 1910. In-12, XLVIII-20 p.

Ce petit volume, d'apparence modeste, mérite largement que nous nous en occupions ici dans cette *Revue*. A notre avis, il résout définitivement une question qui a fait couler des flots d'encre et qui a passionné les critiques de France et d'Allemagne : l'authenticité de la biographie de sainte Geneviève, patronne de Paris, morte au VIe siècle.

Autour de cette biographie s'est livré un combat qui dépasse de beaucoup une simple question de critique hagiographique : la lutte a porté sur le fondement même de cette critique et sur les procédés divers usités par M. Krusch d'une part, par Mgr Duchesne et son école d'autre part. La RHE s'est fait l'écho de la discussion à l'occasion du compte-rendu consacré à la *Sainte Geneviève* de l'abbé H. Lesêtre (cfr. RHE, t. II, 1901, p. 114-117). Cependant elle n'a jamais eu l'occasion de s'occuper directement de l'authenticité de la *Vita Genovefae* : c'est ce qui nous induit à exposer ici brièvement les divers aspects du problème.

M. Kohler, en publiant en 1881 son *Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris, avec deux textes de cette vie* (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Études. Sciences philologiques et historiques, fasc. 48), avait édité comme représentant le texte original de la *Vita* une recension que, à la suite de M. Künstle, nous appellerons B. Tout en reconnaissant l'influence de la tradition légendaire, M. Kohler s'était prononcé pour l'authenticité de la *Vita*.

M. Bruno Krusch s'éleva avec sa vigueur accoutumée contre cette opinion, et, à deux reprises (1), proclama la *Vita Genovefae* une falsification du VIIIe siècle. Il s'attira une verte réplique de Mgr Duchesne (2), mais s'obstina dans son opinion première. Depuis lors, malgré de nouvelles recherches de la part de M. Kohler, les critiques, tout en reconnaissant l'hypercritique de plusieurs arguments de M. Krusch, avaient gardé une certaine réserve vis-à-vis de la *Vita Genovefae* : le débat n'était pas clos.

Voici que M. Künstle vient d'examiner à nouveau la question, à l'aide de documents non encore utilisés, et de la trancher définitivement. Indiquons sommairement ses conclusions.

M. Kohler, nous l'avons vu, regardait comme représentant le mieux

(1) *Neues Archiv*, 1893, t. XVIII, p. 11-50 ; MGH. Script. Rer. Meroving., t. III, p. 204 et sv. Cfr. aussi *Neues Archiv*, t. XIX, p. 444 et sv.

(2) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIV (1893), p. 209-224 ; *Bulletin critique*, 1897, p. 473-476.

Digitized by Google

l'original la recension B. M. Krusch préférait une autre recension (A), au style plus barbare, mais contenant plus d'épisodes, quant au fond, que la recension B. Déjà Mgr Duchesne (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, loc. cit.) avait fait remarquer que la priorité du texte A ne lui semblait nullement prouvée. M. Künstle se prononce résolument dans le même sens, mais il introduit dans le débat une nouvelle recension, qu'il appelle C, et par là même il déplace l'axe de la question.

Cette recension se trouve dans le fameux codex Augiensis XXXII, du début du IXe siècle, que M. Dufourq a signalé comme étant particulièrement important pour l'étude des *Gesta martyrum* romains. La même recension se trouve aussi dans le passionaire viennois (Cod. Palat. Vindob. n° 420) signalé récemment par le R. P. G. Vielhaber, dans les *Analecta Bollandiana* 1907, t. XXVI, p. 33-65) et qui remonte à la fin du VIIIe siècle.

La recension C de la *Vita Genovefae* remonte, lorsqu'on étudie la tradition manuscrite, à un exemplaire du VIIe siècle, alors que M. Kohler la date de 814-857 et que M. Krusch, avec une assurance que M. Künstle qualifie ironiquement de « Orakelsprüchen höchster Wissenschaftlichkeit », l'attribue au XIe siècle.

M. Künstle démontre, par l'examen de la tradition manuscrite et par la critique interne (comparaison du contenu) que la recension C est la plus ancienne version connue. Il établit ensuite que les recensions A et B n'ont aucun rapport avec C ; elles sont toutes les deux dépendantes d'une version commune, qui se rattache au texte original de la *Vita*. Ce dernier doit avoir donné naissance à C sans aucun intermédiaire.

L'argumentation de M. Künstle est impeccable. Elle constitue un modèle de critique hagiographique sûre et prudente à la fois : elle entraîne l'adhésion de quiconque l'examine sans préjugé. La question semble donc définitivement tranchée. L'original de la *Vita Genovefae* remonte au VIe siècle : elle est contemporaine au sens large. Il en résulte que, historiquement parlant, Geneviève est bien « la vierge héroïque de l'époque de l'invasion des Huns, la consolatrice de ses compatriotes dans leurs angoisses, l'intermédiaire entre Romains et Germains près de Childéric et de Clovis » (p. XLVIII).

A la suite de l'introduction critique, M. Künstle publie le texte de la *Vita* (recension C) d'après les passionnaires cités, le codex Augiensis XXXII et le Vindobonensis 420.

Le savant éditeur avait déjà fourni en maintes occasions la preuve qu'il sait manier la critique des légendes avec maîtrise. Il s'est toutefois particulièrement distingué dans la présente question : tout le monde admirera la sûreté de son coup d'œil, la facilité avec laquelle il démêle l'écheveau embrouillé des arguments de ses adversaires et l'exposé si clair qu'il nous donne du problème. Son travail est un modèle du genre.

L. VAN DER ESSEN.

Digitized by Google

FRANZ X. BARTH. *Hildebert von Lavardin (1056-1133) und das kirchliche Stellenbesetzungsrecht.* (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. Ulr. Stutz. Fasc. 34-36.) Stuttgart, Ferd. Enke, 1906. In-8, XX-490 p. M. 17,60.

Hildebert, surnommé de Lavardin (lieu de naissance, 1056), du Mans (évêque, 1096), ou de Tours (archevêque, 1125-1133) est plutôt connu par son mérite littéraire. C'est même en étudiant son activité comme écrivain, que M. Barth a conçu le projet de publier la présente monographie sur la question capitale de la collation des dignités ecclésiastiques. Fruit de ce travail préalable, elle offre en conséquence toutes les garanties d'autorité, pour autant qu'elle fait connaître le professeur et le prélat canoniste. Disons-le aussitôt : comme tel, Hildebert se place après son ami Yves de Chartres ; mais, il n'en reste pas moins vrai que, à cause du milieu, des relations et de son influence sur l'époque, il est important de connaître ses idées et son activité mises en rapport avec le mouvement de réforme grégorienne contemporaine.

Nous signalons donc ce travail aux canonistes tant en vue de leurs études classiques du droit canon que de celles de son histoire. Le premier chapitre est une contribution très appréciable au traité des empêchements canoniques aux dignités, soit dans l'acquisition soit dans l'occupation. Il y a là l'énumération des irrégularités, ainsi que l'exposé de la manière de les lever, en particulier par la dispense. N'oublions pas que la réforme entreprise par Grégoire VII visait avant tout à former un clergé digne des fonctions sacrées. Ce mouvement, tout en étant général, laissait assez d'initiative aux prélats. Puisque donc le corps du droit est né en partie de ces mesures et de ces législations particulières, il y a tout intérêt à suivre l'activité de celui qui était le protagoniste zélé du célibat et de la sainteté des ministres, en même temps que l'antagoniste ardent de la simonie.

Les deux autres chapitres sont plutôt du domaine du droit civil-ecclésiastique. Le deuxième traite des droits divers de nommer aux dignités et aux offices des églises. Nous mentionnerons la première section « du droit des laïcs » comme un effort vers l'abolition du *jus propriae ecclesiae*, ce reste du droit germanique (?), en vertu duquel le fondateur d'une église, surtout rurale, en restait le propriétaire avec le droit d'instituer le desservant. Hildebert a réussi à faire rentrer une série de ces églises dans le patrimoine commun. Dans la seconde section, traitant « du droit des organes ecclésiastiques », nous assistons à une phase de la décentralisation du pouvoir épiscopal par le développement de celui des chapitres.

Ce deuxième chapitre doit déjà attirer davantage l'attention de l'historien ; toutefois, le troisième, « de la collation des évêchés », en nous plaçant sur le terrain des faits, nous transporte également en plein dans la fameuse période de la querelle des Investitures. Quelle fut la conduite d'Hildebert lors de son élection au siège du

Digitized by Google

Mans et de sa translation au siège métropolitain de Tours? Quelle relation y-a-t-il entre ses actes et ses théories?

Vivant vers le milieu de cette période de lutte, il mérite une étude spéciale. Aussi M. Barth traite-t-il avec grand soin cette partie de son ouvrage. En réalité, l'élection d'Hildebert se fait par le clergé, contre l'action d'Hélie, comte du Maine, indépendamment des désirs du duc normand, roi d'Angleterre ; nulle trace d'investiture ni de serment de fidélité : la fidélité à ses devoirs d'état, déclare-t-il, est la meilleure garantie de celle qu'il doit à son prince légitime. D'après Yves de Chartres, l'élection devait être ecclésiastique, dans ce sens que le clergé y procède, que le peuple l'acclame, que le pape l'approuve, et que le prince l'agrée en y attachant les avantages temporels. En tenant compte des faits, des paroles et des actes de l'évêque Hildebert, il n'y a nul doute que telle soit aussi sa doctrine.

De là sa position devient nette dans les discussions soulevées par l'acte de concession de Pascal II, restituant le droit d'investiture à l'empereur Henri V. Nous reconnaissons ici en lui l'homme du juste milieu, admettant le pouvoir absolu du pape, respectueux de celui des princes, procédant volontiers par compromis mais sans faiblesse, jusqu'à souffrir l'emprisonnement et affirmer le droit sacré en face des monarques.

Nous ne croyons donc pas que la sympathie ait fait porter à M. Barth ce jugement favorable sur le prélat, et formuler cette conclusion que le Concordat de Worms (1122) consacra sa théorie. Et quoique parfois il soit obligé de recourir aux lumières du canoniste de Chartres pour éclairer les dires de l'évêque Hildebert, nous possédons en son étude un exposé objectif. Comme tel nous le signalons à ceux qui étudient la littérature des écrivains césaristes et romains de cette période orageuse.

Nous ne pouvons pas songer à mentionner tous les points connexes avec cette matière : dispenses papales et épiscopales, présentation et droit régalien ; la table alphabétique et celle des matières les indiquent clairement. Nous n'insistons pas non plus sur la manière dont l'auteur relève et rectifie quelques affirmations hasardées et erronnées de Dieudonné, le biographe de l'évêque Hildebert, de Stiegler sur le pouvoir de dispense, de Werbt et Gierke sur la politique de l'Église et sa conception des deux pouvoirs, etc. Ce que nous avons dit suffit pour convaincre que le travail de M. Barth est une contribution de la plus haute valeur, à l'étude du droit canon, tant au point de vue didactique qu'historique.

P. Remy De Smedt, O. M. Cap.

E. Jordan. *Les origines de la domination angevine en Italie.* Paris, Picard, 1909. In-8, CLIII-660 p. F. 10.

« Le présent ouvrage », nous dit l'auteur dans sa préface, « serait peut-être mieux intitulé : *Essai sur les origines et la formation des*

Digitized by Google

partis italiens. » Et il dit vrai ; car il ne se contente pas de montrer comment Charles d'Anjou, invité par Urbain IV à ceindre la couronne de Sicile et décidé à répondre à cette invitation, parvient en quelques mois à se faire des partisans dans toutes les parties de l'Italie, — il remonte bien plus haut dans l'histoire, jusqu'à la mort de Frédéric II et même en quelque sorte jusqu'à celle de Henri VI (dans l'introduction), afin de faire comprendre, comment, inversement, il a pu se trouver sur tous les points de l'Italie, au moment voulu, des hommes et des factions prêts à se jeter dans les bras d'un étranger, inconnu la veille, pour lui faciliter l'accès du trône réputé l'un des plus riches de la chrétienté. Entreprise hardie autant qu'ardue, car s'il faut des qualités extraordinaires d'historien — qualités de patience, de capacité et d'érudition —, pour se mouvoir à l'aise au milieu des milles complications de la politique italienne du moyen âge, il faut des qualités plus brillantes encore, si possible, d'écrivain, pour en exposer les phases innombrables sans sacrifier à la clarté indispensable du récit la minutie des détails et la précision des faits.

Apparemment, deux grandes forces et deux grandes forces seulement s'agitent dans la péninsule, celle du sacerdoce et celle de l'empire, attirant dans l'orbite de leur action, l'une les municipalités guelfes, l'autre les municipalités gibelines. Apparences trompeuses autant que les étiquettes communes que nous apposons trop facilement aux partis ! En réalité, papes et empereurs ou prétendants à l'empire ne parviennent qu'à affleurer la surface. Dans chaque ville il existe bien deux partis se prévalant des dénominations traditionnelles, mais la composition de ces partis n'est pas nécessairement influencée par les intérêts de Rome ou les intérêts d'outre-monts. Ce qui la détermine c'est l'intérêt local presque exclusivement, et les membres d'un parti passeront volontiers dans un autre, dès que leurs besoins sont en harmonie avec les prétentions du porte-étendard du parti adverse, dès qu'ils espèrent pouvoir se servir, en d'autres mots, des forces supérieures à leur avantage personnel. Et comme il en est des individus, ainsi en est-il des villes. Elles se groupent ensemble, non d'après des principes abstraits et d'ordre général, mais d'après leurs petites rivalités du jour ou leurs grandes préoccupations constantes d'expansion ou de domination, d'après leurs rancunes d'hier ou leurs rêves de demain ; et si elles saluent parfois comme un drapeau de ralliement le nom papal ou le nom impérial, ce n'est pas sans l'arrière-pensée au moins implicite d'abandonner la cause du chef momentanément acclamé, de l'idée un instant servie, dès qu'elles pourront se passer pour leurs affaires d'appui extérieur.

Comment se fait-il que Charles d'Anjou ait pu rallier autour de son nom assez de forces pour permettre à son armée venant de Provence, de traverser, sans coup férir, toute la Haute Italie, la Lombardie, la Toscane, et de décider en un mois le sort de cette campagne contre Manfred, dont la préparation laborieuse avait occupé plusieurs papes ?

Digitized by Google

L'explication se trouve évidemment dans des dispositions très prochaines, mais ces dispositions restent une énigme pour qui ignore les faits de politique municipale, régionale ou locale immédiatement antérieurs et ces faits, à leur tour, exigent qu'on fasse connaître leur caractère et leur origine. Voilà comment, par la force même du sujet, M. Jordan s'est trouvé entraîné dans des développements qui remontent relativement haut. Aux premiers chapitres de son livre on est quelque peu décontenancé par la masse des détails et la complication des faits et on est tenté de lui faire grief de ne pas avoir commencé son récit au début de l'entreprise angevine. Bientôt on se rend compte de la raison d'être de ces développements et on se prend à féliciter l'auteur de ne pas s'être refusé à la peine.

Il y avait eu une époque où les dénominations de pontificaux et d'impérialistes, en Lombardie au moins, n'étaient pas de vaines formules ; mais à la mort de Frédéric II, Innocent IV, croyant son triomphe assuré du côté de l'empire, désira se consacrer entièrement aux affaires de Sicile et n'eut rien de plus pressé que de dissoudre les anciens partis politiques qu'il rêva de remplacer par des partis religieux.

La première partie de ce programme était aisément réalisable : il suffisait de ne pas tenir rigueur aux anciens impérialistes et d'abandonner à leurs compétitions naturelles princes et seigneurs. Quant à la seconde, les circonstances semblèrent la favoriser. Ezzelin a Romano et Pallavicini, deux puissants Lombards qui réunirent entre leurs mains la podestatie de plusieurs villes, deux anciens partisans d'ailleurs de l'empire, se firent publiquement accuser d'hérésie : le premier, soit qu'il se rattachât peut-être à quelque secte cathare, soit qu'il n'ait eu foi qu'en l'astrologie, fit preuve à plus d'une reprise d'une haine fanatique vis-à-vis du catholicisme et d'une incrédulité sûre d'elle-même ; le second, moins avancé, ne professait probablement d'autre hérésie que ce « mépris de clefs » et cette indifférence vis-à-vis des sentences ecclésiastiques qui furent le propre des princes du moyen âge. Ce fut assez cependant pour faire prêcher contre eux une croisade, — occasion peut-être unique de créer ce parti de l'orthodoxie qui fit l'objet des rêves d'Innocent IV. L'armée des croisés dans laquelle combattent le marquis d'Este et le comte de San Bonifacio sous la direction de l'élu de Ravenne, légat du Saint-Siège, parvient à prendre Padoue, mais c'est à peu près le seul succès qu'elle ait a enregistrer. Car telle était l'instabilité des alliances lombardes, que bientôt, Ezzelin se brouillant avec Pallavicini à cause de leur compétition pour la possession de Brescia, d'Este et San Bonifacio, qui n'avaient répondu à l'appel du pape que pour combattre Romano, se détachent du parti de la pure doctrine catholique pour se ranger aux côtés de Pallavicini, son nouvel adversaire.

Dans l'intervalle Alexandre IV avait succédé à Innocent IV et ce pape hésitait encore sur la ligne de conduite qu'il suivrait, quand tout à coup, en septembre 1259, Ezzelin, vaincu et blessé à la bataille de

Digitized by Google

Cassano, expira à Soncino où on l'avait transporté. C'était l'échec définitif de tout projet de parti orthodoxe, le triomphe de Pallavicini, qui devient seul tout puissant en Lombardie. C'était, par contre-coup, une complication des affaires de Sicile : le vainqueur n'était-il pas l'ami de Manfred, ce rejeton naturel des Hohenstaufen qui occupait de fait le royaume et que les papes voudront à tout prix écarter? Il était évident que Pallavicini allait barrer la route à tout prétendant, qu'il fût d'Angleterre ou de Castille, qui, à la demande du Saint-Siège, essayerait de traverser la Haute Italie. S'il ne put, six ans plus tard, arrêter Charles d'Anjou, c'est qu'il fut au-dessous de lui-même, peut-être qu'il fut trahi, surtout que sa puissance avait déjà été ébranlée.

Jusqu'au règne d'Alexandre IV, d'ailleurs, la puissance de Manfred était allée en se raffermissant aussi bien dans les pays du Nord-Ouest que dans ceux du centre.

Il traite le Piémont en pays soumis et rétablit l'ancien vicariat impérial en amont de Pavie, neutralisant ainsi les efforts de Richard de Cornouailles pour faire de cette partie de l'Italie un centre important d'opération.

En Toscane, peu de temps après la mort de Frédéric II, toute trace de domination impériale disparaît ; des ligues se forment entre les villes, Pise, Sienne et Pistoie d'un côté, Lucques et Florence de l'autre, mais elles ne sont basées sur aucune question d'ordre général dans laquelle interviendraient l'Église et l'empire. On le vit bien après la bataille de Montaperti en 1260, bataille qui fut une défaite pour Florence. La ville vaincue et humiliée, qui certainement n'avait en rien contrecarré les vues politiques du pape puisqu'elle avait offert le titre de roi des Romains à Richard de Cornouailles et à Alphonse de Castille avant de l'offrir au jeune Conradin, n'entre cependant dans aucune espèce d'alliance avec lui et le pape lui-même semble ne s'apercevoir qu'à la dernière minute du profit qu'il aurait à joindre sa cause à la sienne, afin de s'opposer aux menées envahissantes de Manfred. Aussi bien celui-ci est-il le véritable vainqueur de Montaperti. Sienne, qui s'était engagée dans la guerre avec lui, n'avait combattu que pour ses intérêts propres sans épouser l'hostilité de son allié contre Rome ; et Pise, qui se rangea à ses côtés après la victoire, réserva expressément sa fidélité à Alexandre IV.

Manfred n'en nomma pas moins des vicaires en Toscane comme l'avait fait son père Frédéric II. Il en fait de même du reste dans les États pontificaux et l'inertie du pape lui permet de s'ancrer dans le duché de Spolète, de se faire valoir dans la Marche d'Ancône et de prendre pied dans la ville même de Rome. Ici comme ailleurs il y avait eu des situations troublées. Innocent IV avait vécu en bons termes avec le sénateur Brancaleoni de Bologne, mais Alexandre IV s'était brouillé avec lui et Emmanuel des Maggi de Brescia le remplace ; mais par suite d'une émeute dans laquelle Emmanuel est tué, Brancaleoni est rappelé. A sa mort, son mandat est continué momentanément par son oncle jusqu'à ce que, en 1260, l'on en revient à Rome à l'usage des deux

Digitized by Google

sénateurs romains. Mais rien ne prouve mieux que le choix qui va suivre combien dans la ville des papes l'autorité du pape était nulle : Richard de Cornouailles et Manfred se virent appelés en même temps à la dignité de sénateur !

Bref, M. Jordan caractérise parfaitement la situation générale de l'Italie en disant que ni le pape, ni Manfred n'avaient la moindre chance de faire agréer, pour elle-même, leur politique ; en revanche il leur était facile de faire accepter leurs services.

Urbain IV, pape décidé et énergique s'il en fut, va tâcher de reprendre le dessus. Bien décidé, dès le premier jour de son pontificat, à écarter Manfred du trône de Sicile, il commence par détacher de lui, autant que faire se peut, l'Italie centrale et septentrionale. Dans les États pontificaux il s'attelle à la réforme des finances, nomme un personnel propre, fait rentrer dans l'obéissance un grand nombre de villes et s'attaque avec violence à toutes les situations irrégulières ; mais cela même lui aliène une partie de l'aristocratie et puisqu'il n'est toujours pas maître de Rome, il ne peut dire, malgré tout, qu'il a solidement établi son pouvoir temporel. Ses succès en Toscane sont plus considérables. Son but, c'est de détacher Pise de Manfred et de la ligue gibeline, de renforcer le parti des guelfes qui est celui de Lucques, de se créer des partisans à Sienne et dans les autres villes que l'on peut appeler gibelines. Il y réussit par une politique de couteau sur la gorge qui s'attaque à la haute banque, au haut commerce, et parvient à s'assurer pour longtemps un concours d'autant plus docile qu'il est plus intéressé : ce seront les banquiers siennois qui plus tard fourniront à Charles d'Anjou une grande partie des ressources considérables grâce auxquelles il triomphera. Enfin en Lombardie Urbain s'approche de tous les anciens amis du Saint-Siège en passant l'éponge sur quelques défectuosités désormais sans conséquence ; et s'il ne s'y réconcilie pas avec Pallavicini, s'il n'y emploie pas davantage la force comme en Toscane, il n'en parvient pas moins à dénouer le faisceau, jadis si solide, des alliances de Manfred.

Ce n'est pas à dire que les affaires siciliennes sont près d'aboutir. La candidature anglaise a été abandonnée de bonne heure — la lenteur avec laquelle le roi d'Angleterre s'acquitta des engagements pris précédemment servit de prétexte plausible — et celle de Charles d'Anjou avait été sollicitée presque au lendemain du couronnement d'Urbain IV. Mais les choses traînèrent en longueur, non seulement à cause de l'intervention de Jean de Valenciennes, seigneur de Caïffa en Palestine, et de l'empereur latin Baudouin, chassé de Constantinople par Michel Paléologue (Baudouin faillit produire un rapprochement entre le pape et Manfred), mais encore à cause de la diplomatie prudente de Charles lui-même. Le futur vassal du Saint-Siège ne tint pas à dépendre de la papauté plus qu'il ne le faut ; le projet de traité qui lui fut soumis en juin 1263 ne lui semblait que trop rigoureux sous ce rapport et il attendit des circonstances autant que de ses négociations des adoucissements favorables.

Digitized by Google

Il ne se trompa point dans ses prévisions. Les événements de Rome lui fournirent un premier avantage. Manfred, au courant des propositions d'Urbain IV et de leur acceptation globale par Charles, craignit de rencontrer en lui beaucoup plus que dans la personne des prétendants antérieurs, un compétiteur sérieux et redoutable. Il se résolut à prendre les devants et acceptant le sénat que les Romains lui avaient offert, il s'apprêta à faire son entrée dans la ville. Mais le cardinal Richard Annibaldi, ne prenant avis que de son dévoûment aux choses de l'Église, posa sous main la candidature du comte de Provence et la fit réussir. Charles accepta aussitôt, ce qui ne fut pas sans mécontenter le pape (car une des clauses du projet soumis par lui au comte portait précisément la défense d'accepter des charges dans l'État pontifical), ni sans engager Manfred à agir plus fermement. Urbain IV commence par négocier avec son candidat. Bientôt, se voyant débordé par les efforts des Hohenstaufen, il fait d'importantes concessions ; enfin, le parti de Manfred menaçant Orvieto où réside la curie, il envoie en France un cardinal avec mission d'achever à tout prix l'accord avec Charles d'Anjou, mais il meurt au moment même où il en apprend la réussite.

Le pape échappait ainsi, dit M. Jordan, à la pénible nécessité d'accorder au comte des concessions plus larges et de fermer les yeux sur de nouveaux empiétements. Son successeur, Clément IV, ami du comte et aussi confiant dans son intervention que défiant de ses forces propres, ne cherche qu'à hâter son apparition dans la péninsule. Il l'invite à venir prendre possession du sénat et l'oblige à se présenter à la cour pontificale avant le 28 juin 1265 pour y recevoir l'investiture de la Sicile. L'apparition du comte à Rome fut bien accueillie ; mais bientôt il se trouva en proie à une véritable disette d'argent et les caisses pontificales, auxquelles il faisait de fréquents appels, un moment remplies grâce à l'habileté d'Urbain IV, s'étaient rapidement épuisées à la fin de son règne ; la décime levée en France pour les besoins de la campagne de Sicile, assimilée à une croisade, ne rentrait que péniblement et saint Louis ne se risqua pas à faire des avances dont il pouvait à peine espérer la restitution. Dans cette commune détresse, Clément IV s'adresse aux banquiers toscans et mettant en gage le bien des églises de Rome et jusqu'aux vases et aux pierres précieuses de sa chapelle et de son trésor, il obtient d'eux les fonds nécessaires pour pousser activement les opérations.

Charles avait déjà mandé son armée, concentrée à Lyon, mais aussitôt s'était dressé comme un problème épineux la question de la route à suivre. La voie de mer étant peu sûre, il fallait se décider à traverser toute l'Italie septentrionale. Cependant Gênes, incertaine de l'issue de l'expédition angevine mais décidée à se donner au vainqueur, proclame sa volonté de rester neutre et s'oppose à tout passage de troupes sur son territoire ; les efforts répétés de Clément IV n'eurent à aucun moment raison de sa détermination. Force était donc de passer par le Piémont et la Lombardie. Dans le premier pays la tâche

Digitized by Google

de Charles fut facilitée par d'anciennes entreprises ; dans le second les circonstances le servirent. Le parti de l'Église créé par Urbain V s'empare du pouvoir dans les villes de Modène, de Parme et de Reggio, atteignant ainsi Pallavicini dans ses amis et son influence personnelle ; en même temps son alliance avec la puissante famille des Torriani se déchire. Charles n'avait songé jusque là qu'à lier partie avec les adversaires des Torriani ; mais à peine informé que les maîtres de Milan, qui étaient aussi les maîtres de Bergame, de Come, de Novare et de Todi, accepteraient son alliance, il leur donne aussitôt la préférence.

Ce n'était pas là l'affaire de la papauté, car les Torriani étaient ennemis du Saint-Siège, presque autant que Pallavicini. Clément IV savait bien cependant qu'il était impuissant à empêcher le comte de Provence de faire alliance avec eux, à moins de trouver un autre chemin pour ses troupes. Il reprit la conversation avec Gênes, se ménagea des points d'appui en Toscane et chercha même à se réconcilier avec Pallavicini ; ce fut peine perdue ; désormais sa politique consistera à laisser faire. Au reste les événements se précipitèrent. L'armée angevine parcourut rapidement la haute Italie, passa à Verceil, l'alliée de Pallavicini, remit la podestatie entre les mains d'un della Torre, traversa Novare et Milan, puis de vive force le territoire de Brescia, préservée d'un soulèvement grâce à la garnison que Pallavicini y avait laissée, pour gagner par Mantoue et Bologne la Marche d'Ancône.

En ce moment, soit qu'il ait eu réellement des doutes sur le succès d'une campagne immédiate, soit qu'il ait eu peur de Charles lui-même en présence des résultats brillants auxquels il aboutissait, Clément IV met tout en œuvre pour le dissuader de continuer sa marche vers le Sud et l'engage à traîner dans l'Italie centrale afin d'y chasser peu à peu l'adversaire des positions qu'il occupe ; il lui conseille tout particulièrement l'alliance des Lucquois. Mais Charles d'Anjou n'était pas homme à s'enliser en Toscane ; son armée continua sa marche sur Rome et pénétra rapidement dans le royaume. On sait qu'il a suffi d'une rencontre pour terminer l'entreprise.

Ainsi avait été préparée la domination angevine en Italie. Elle existait virtuellement bien avant que fut gagnée la bataille de Bénévent. La défaite à coup sûr en eût ruiné les bases ; la victoire au contraire la consacra ; mais on ne peut dire qu'il ait fallu pour la créer le prestige du succès. Ceux qui vinrent à Charles d'Anjou escomptaient sans doute son triomphe ; ils ne l'attendirent pas pour se prononcer en sa faveur ; ils ne demandaient qu'à lui faire crédit. A l'exception de Gênes, qui s'est tenue sur l'expectative, les villes l'avaient soutenu avant qu'il eût mis le pied dans le royaume. Rome l'a appelé comme sénateur au premier bruit de sa candidature ; en Lombardie la dissolution des partis d'antan et la défaite d'Ezzelin avaient facilité à Urbain IV la création d'une faction nouvelle dévouée à l'Église et la défection des Torriani permettait à cette faction de donner en faveur de Charles le maximum de résultats utiles ; en Toscane enfin l'appui

Digitized by Google

de la haute finance, s'il a pu donner lieu à des discussions d'ordre professionnel, depuis la lutte d'Urbain IV contre les banquiers de Sienne, ne pouvait être douteux en principe.

En réalité, c'est à l'argent de Toscane qu'a été dû avant tout le triomphe. Charles ne l'oubliera pas : s'il ne cessera, dans la suite, à s'intéresser aux affaires de la haute Italie et de l'État pontifical, c'est aux Toscans cependant qu'iront les avantages les plus sérieux de la conquête. Au point de vue économique, ils seront les maîtres de l'Italie méridionale et ils salueront dans la personne du roi de Sicile le protecteur en quelque sort officiel du parti guelfe, créé et fortifié lentement par les efforts combinés d'Innocent IV et de ses deux premiers successeurs.

Nous avons tort, peut-être, de vouloir dégager ainsi les grandes lignes de l'ouvrage de M. Jordan : un livre comme le sien peut se lire, il ne se résume pas. Nous avons rendu hommage déjà à la clarté de l'exposé et à la précision du récit ; ajoutons que la documentation de l'auteur est minutieuse et complète, sa méthode sûre, son appréciation des faits empreinte de modération. Des résumés courts et adroitement glissés dans les premières phrases d'un livre, d'un chapitre, d'un paragraphe, permettent généralement au lecteur de ne pas se perdre dans les détails qui suivent, tandis que des coups d'œil rétrospectifs, tout aussi habilement confondus dans le texte, lui facilitent l'intelligence de l'enchaînement général des faits et des raisonnements ; les uns et les autres entretiennent l'haleine et préviennent la fatigue. Ajoutons que les portraits d'Urbain IV et de Charles d'Anjou, au livre deuxième, sont tracés de main de maître. On ne regrette qu'une chose : c'est de ne pas trouver dans ce travail un troisième portrait, celui de Manfred.

A. FIERENS.

ALPH. FIERENS. *Lettres de Benoît XII (1334-1342)*. (Analecta Vaticano-Belgica. Documents relatifs aux anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouane et Tournai, publiés par l'Institut historique belge de Rome. Vol. IV.) Rome, M. Bretschneider, 1910. In-8, CXXII-588 p. F. 10.

L'Institut historique continue, avec un zèle soutenu, la mise au jour des bulles papales du XIVe siècle. Empressons-nous de dire que les volumes des *Analecta* font bonne figure à côté de publications analogues de l'étranger, les recueils de Sauerland, Riezler, Daumet, Vidal et autres. Ajoutons aussi que la méthode d'édition se perfectionne à mesure que le nombre de catalogues augmente ; actuellement elle est à peu près irréprochable. Voici quelques innovations que M. Fierens nous apporte : non seulement il a eu soin de munir son livre d'une

Digitized by Google

table des matières — indispensable pour ce genre de recueils — mais il esquisse encore, avec une rare justesse de coup-d'œil, la politique religieuse de Benoît XII dans les diocèses de Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai et se trouve être le premier à mettre en lumière l'importance de ses lettres papales pour l'histoire économique et sociale du XIVe siècle.

Il existe pour le très court pontificat de Benoît XII (du 20 décembre 1334 au 25 avril 1342) sept registres dans la série d'Avignon et dix-huit registres dans celle du Vatican, donnant au total environ 25.000 bulles (lettres curiales, secrètes et communes), dont plus de neuf cents concernent les anciennes provinces belges. A ce nombre il faut joindre onze documents publiés et non enregistrés, on ne sait pourquoi, par la chancellerie. Il vaudrait la peine d'en éprouver l'authenticité. Comme M. Fierens n'a pas eu l'occasion pour Benoît XII, ainsi que M. Fayen pour Jean XXII, de consulter les chartriers ecclésiastiques de Belgique et de France, il est possible qu'un très petit nombre de lettres soit encore à cataloguer. En revanche, l'auteur a bien fait de joindre aux analyses des lettres communes le montant des taxes payées en cour d'Avignon et de noter les missions de certains dignitaires ecclésiastiques (voyez les indications précieuses sur Napoléon Orsini, p. 72, note 1).

Venant après Brom, Riezler, Sauerland, Vidal et Daumet, M. Fierens ne pouvait guère espérer que son catalogue apportât une moisson riche et précieuse. Son recueil sera néanmoins consulté avec fruit pour l'histoire religieuse des provinces belges. S'il ne fournit pas toujours de l'inédit, au moins a-t-il le mérite — en dehors de celui d'une exécution très soignée — de réunir en un seul volume les pièces éparpillées dans les publications de ses prédécesseurs. Il faut aussi féliciter et remercier M. Fierens d'avoir consacré une partie de sa remarquable introduction (p. XIV-LI) à mettre lui-même en lumière les principaux actes contenus dans son volume.

Afin de faire plus ample connaissance du livre, signalons quelques pièces non dénuées d'intérêt. A la date du 6 mai 1336, Benoît XII confirme les statuts du chapitre de Nivelles (n° 283) (1). Le 31 octobre 1337, le pape charge des religieux d'intervenir dans les querelles divisant en ce moment l'évêque de Thérouanne et les chanoines de son chapitre cathédral (n° 434); ce n'est là, faut-il le dire, qu'un épisode typique parmi les nombreux conflits de juridiction, si aigus au moyen âge, dans la province ecclésiastique de Reims (2). La bulle

(1) Il aurait peut-être été utile de marquer en italiques la charte du 22 juin 1332 du chapitre de Nivelles, insérée dans la bulle, ainsi que celle de l'évêque de Liége, du 7 août 1332.

(2) Le refus d'obéissance à l'évêque est formel, suivant la bulle : « *asserentes* [*canonici*] *dictam ecclesiam et seipsos omnesque et singulos canonicos et clericos et familiares predictos a jurisdictione, correctione et punitione et cognitione dicti episcopi* [*Morinensis*] *spiritualiter et temporaliter fore exemptos* » p. 196.

Digitized by Google

suivante (n° 435), du 6 novembre 1337, est une peinture mouvementée des excès dont se rend coupable l'abbé de Stavelot, Winricus, dans l'exercice de ses droits seigneuriaux (1). Winricus est obligé de comparaître devant un tribunal ecclésiastique et de restituer le fruit de ses exactions. La bulle du 11 février 1338 (n° 453) montre, par un exemple concret, les difficultés auxquelles donnait lieu au XIVe siècle l'administration des biens féodaux de la part du pouvoir civil et religieux ; on trouvera dans la bulle du 30 mars 1338 (n° 465) une éloquente exhortation auprès du magistrat de la ville de Liége, pour appuyer l'évêque contre les attaques de Louis de Bavière. M. Fierens remarque avec beaucoup d'à propos que l'intervention de Benoît XII dans les diocèses de Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai n'eut à se produire que dans des contestations peu graves et qu'elle fut rarement efficace. Telles furent les difficultés au sujet de la possession du comté de Looz, de la ville de Malines et des domaines de Cassel. Dans le premier conflit, la parole du pape fut peu écoutée et le comté lossain passa, le 18 mai 1338, entre les mains de Thierry de Heinsberg ; c'était un amoindrissement considérable du domaine du prince-évêque de Liége (nos 337, 424 et 943). Le dévouement de Benoît XII aux intérêts de la couronne de France se laisse admirablement constater dans ses négociations touchant le projet de mariage de Yolande de Cassel, en 1338 et 1339 (nos 251, 481, 586 et 587). Ce dévouement l'amena à appuyer le roi de France, sans grand succès pourtant, dans sa lutte contre le roi d'Angleterre. Mais chez Benoît XII l'austérité de l'ancien moine comme ses talents de théologien faisaient tort à l'habileté du diplomate.

Il n'est certes pas étonnant, pour qui connaît les besoins d'argent de la cour pontificale et la politique en matière de bénéfices ecclésiastiques des papes d'Avignon, de voir occuper les deux tiers du recueil de M. Fierens par des bulles de cette nature. L'auteur donne sur les différentes opérations des maisons financières des Bardi, des Peruzzi et des Bonacorsi quelques renseignements précieux utiles à lire (p. XXX-XXXIV) ; il insiste également (p. XLI) sur les sollicitations dont le pape était l'objet et auxquelles il lui était difficile de résister en toutes occasions. Ce n'est pourtant pas que Benoît XII aît manqué de fermeté de caractère en déjouant les intrigues en vue de le circonvenir. Bien des fois il s'en prit à la source de tous les abus : la collation des bénéfices *sub expectatione* ; on peut même dire qu'il ne s'en tint pas à de

(1) « *Deinde vero abbas... cum vexillo et multitudine armatorum predictis ad villam accessit eandem et bona ipsorum hominum, in eodem monasterio existentium, que in eorum domibus remanserant, rapi fecit, mulieres etiam in puerperio existentes de lectis propriis expellendo seu faciendo expelli, et demum post rapinas hujusmodi fuit certa pars ipsius ville incendio ignis supposita, multeque domus et habitationes ejusmodi totaliter combuste fuere ; .....* » p. 198. La bulle continue sur ce ton.

Digitized by Google

bonnes intentions, mais que la lutte contre l'*expectative* fit vraiment partie de sa politique pontificale. En ce qui concerne les dispenses, les cumuls, la résidence des bénéficiers, les supercheries dans l'obtention des faveurs bénéficiales, Benoît XII valait, sans nul doute, mieux que son prédécesseur et ses successeurs par ses resolutions énergiques.

Il est vrai qu'on a prétendu que le désir de bien faire n'était pas l'unique préoccupation du pape. On ne peut donc que remercier le consciencieux éditeur d'avoir dressé pour quatre provinces des anciens Pays-Bas la statistique bénéficiaire sous le pontificat de Benoit XII ; c'est le meilleur moyen de se rendre compte du mouvement des prébendes capitulaires et de la conduite du pape. Le premier tableau contient les *beneficia vacantia* avec les noms des anciens titulaires, les nouveaux bénéficiaires et la date de la nomination ainsi que le motif de la mutation ; le second indique les *beneficia vacatura ;* le troisième les *gratie expectative.*

H. Nelis.

A. Roersch. *L'humanisme belge à l'époque de la Renaissance.* Études et portraits. Bruxelles, G. Van Oest et Cie, 1910. In-8, 174 p.

Dans l'introduction de ce beau volume, où il a réuni plusieurs de ses études antérieures, M. Roersch nous expose les origines de la renaissance littéraire en Belgique : écloses dans les écoles des Frères de la vie commune, encouragées par les ducs de Bourgogne, les études nouvelles ont eu aux Pays-Bas une grande spontanéité ; même les humanistes flamands ont exercé une influence considérable à Paris. Nous aurions aimé à rencontrer ici un mot sur l'université de Louvain : depuis les toutes premières années du XVIe siècle, le cercle des humanistes réunis au collège du Lys fit preuve d'une activité remarquable.

Après cette vue d'ensemble, M. Roersch donne la biographie de plusieurs de nos compatriotes, qui se sont fait un nom par la culture des *litterae pulchriores.* En tête il place *un bon ouvrier de la Renaissance, Rescius.* Ce professeur de grec au collège des Trois Langues à Louvain fut pendant quelques années le lieutenant d'Érasme à l'université brabançonne. Si son enseignement contribua à la diffusion des études classiques, il y travailla surtout en ouvrant, après la départ de Thierry Martens, une imprimerie importante : l'imprimeur finit par nuire au professeur, mais ses publications constituaient à cette époque une œuvre d'utilité primordiale (p. 51). Dans cette notice, l'auteur doit évidemment faire allusion aux difficultés suscitées à Louvain par l'ouverture du collège des Trois Langues et à l'opposition que rencontra le cours de Rescius : il ne le fait qu'en passant, mais il émet l'une ou l'autre opinion contraire à la réalité historique. Comme tous

Digitized by Google

les historiens traitant ces questions, M. Roersch se base presque uniquement sur la correspondance d'Érasme : c'est un témoin parfois suspect, et les actes de l'université représentent les faits sous un jour un peu différent ; dans quelques mois de larges extraits des actes de cette époque, qui ne furent pas encore utilisés, seront publiés : ils compléteront la biographie de Rescius et de ses collègues. L'auteur prend au sens figuré (p. 42) la captivité de Rescius, dont il est question dans la lettre d'Érasme du 1er décembre 1519 : le ton de cette missive fait supposer et les actes de l'université montrent clairement que ces mots doivent être pris dans leur sens littéral. Ce jour-là même, l'helléniste a été emprisonné pour menaces proférées, la nuit précédente, contre le recteur (Cf. RHE, 1910, t. XI, p. 284).

Le chapitre II étudie la *correspondance d'un chartreux, Laevinus Ammonius*. Ce religieux, né à Gand en 1485, eut une existence des plus mouvementées ; ses lettres, conservées à la bibliothèque publique de Besançon, nous font connaître ses rares joies et ses nombreuses douleurs d'humaniste : il connut des supérieurs peu favorables aux études nouvelles, et c'est seulement vers la fin de sa longue carrière qu'il trouva la sérénité nécessaire au culte des Muses.

Un de nos compatriotes, « qui pénétra dans l'intimité d'Érasme, de Rabelais et de Marguerite d'Angoulême » (p. 80) *Hilaire Bertholf* de Gand, est présenté aux lecteurs au chapitre III. Vient ensuite un autre gantois, *Polyphème* ou *Félix Rex*, immortalisé par le colloque d'Érasme intitulé *Cyclope*. Après de nombreuses aventures, ce « turbulent personnage, vrai contrebandier de l'humanisme » (p. 97) se fit protestant ; Albert de Brandebourg le mit à la tête de la bibliothèque publique de Königsberg.

Les études suivantes font connaître des humanistes qui appartiennent à la période d'érudition : la barbarie est chassée des écoles, la connaissance du grec et du latin classique s'est répandue, on peut se livrer maintenant aux travaux de philologie. M. Roersch crayonne d'abord le portrait du *doyen de Sainte-Gudule, Pierre Pantin*, de Thielt, ami de Juste-Lipse, puis celui de *Messire François de Maulde (Modius)* ; ce gentilhomme flamand erra par les Pays-Bas et l'Allemagne, ce qui ne l'empêcha pas de publier plusieurs ouvrages estimés à son époque. Par ses travaux d'un genre plus spécial, l'*archéologue Étienne Pighius* s'acquit une vraie célébrité ; au siècle passé, les savants ont largement utilisé les nombreuses notes qu'il a réunies et dont plusieurs se rapportent à des monuments qui ont disparu depuis son temps. M. Roersch lui assure une place d'honneur dans la galerie de nos humanistes érudits. Mais avec le XVIe siècle s'éteint l'époque de la splendeur des lettres. Le huitième et dernier chapitre fait connaître le *chant du cygne, Simon Ogier*, qui « annonce la décadence de l'humanisme belge à la fois par les défaillances de son style et par les défauts de son caractère » (p. 162).

Avec quel art M. Roersch traite tous ces sujets ! Le travail préli-

Digitized by Google

minaire, les recherches approfondies sont cachés sous un style élégant et agréable, dont on a dit, non sans motif, qu'il rappelle la manière de Gaston Boissier. Nous souhaitons de tout cœur que M. Roersch nous donne encore beaucoup de ces « études et portraits » et qu'il couronne un jour ces travaux par une histoire définitive de l'humanisme belge.

H. De Jongh.

N. Paulus. *Hexenwahn und Hexenprozess vornehmlich im 16. Jahrhundert.* Fribourg-en-Br., B. Herder, 1910. In-8, 283 p. M. 3,40.

Ces dernières années bien des publications, en Allemagne surtout, ont été consacrées à l'histoire de la sorcellerie. Mgr Paulus a donné dans différentes revues des articles très remarqués se rapportant à cette matière : il vient de les compléter et de les réunir dans ce beau volume.

Une première étude (p. 1-19) est consacrée à Jean Geiler de Kaiserberg († 1510). L'auteur fait connaître en détail les sermons de ce prédicateur de Strasbourg sur la sorcellerie, compare sa doctrine à celle de ses contemporains et conclut qu'elle n'en diffère presque pas. Contrairement aux idées courantes, qui attribuent presque tout le développement de la manie anti-sortilège au *malleus maleficarum*, publié en 1487, il montre que Geiler n'a probablement pas connu cet ouvrage.

Les études suivantes examinent l'attitude des protestants dans la question de la sorcellerie. Les biographes de Luther glissent sur ses sentiments par rapport à cette matière. Mgr Paulus expose quelles sont les idées que le moine de Wittenberg a défendues toute sa vie au sujet de la question (p. 20-47). Le chapitre suivant nous le fait connaître comme promoteur des procès de sorcellerie (p. 48-66). Ces deux études ne sont pas de nature à glorifier la mémoire de Luther, mais les textes allégués en masse sont irrécusables. Dire que c'est parce qu'ils ont hérité de l'Église catholique des idées sévères contre la sorcellerie que les protestants se laissent aller aux répressions sanglantes, c'est une excuse assez peu sérieuse : pour tant d'autres points ils se font gloire de penser le contraire de ce que pensent les « romains », et de fait nous voyons que sur leurs législateurs, leurs juristes, leurs prédicateurs, le *malleus maleficarum* exerce bien moins d'influence que les paroles et les exemples de leur patriarche et que quelques textes de la législation mosaïque : le « maleficos non patieris vivere » (*Lev.*, XXII) retentit dans toutes les cours et dans tous les temples (p. 67-100). Deux pays sont étudiés plus en détail : pour le Wurtemberg, Mgr Paulus nous montre les prédicateurs en lutte avec la sorcellerie (p. 101-118) ; pour le Mecklenbourg il fait connaître les terribles procès qui s'y déroulent (p. 119-143). Si l'on exagère en attribuant, à la suite de ses admirateurs, au criminaliste saxon Carpzov vingt mille condamnations à mort pour

Digitized by Google

sorcellerie, on doit cependant lui reconnaître une sévérité peu ordinaire (p. 144-149).

La manie de voir partout des contrats avec le démon et de les punir sans miséricorde ne fut pas moindre chez les Zwingliens (p. 150-171). Le calviniste français Lambert Danau en est aussi possédé (p. 172-182). Après la lecture interminable de sentences moins humaines les unes que les autres, on est heureux de rencontrer enfin la figure d'un prédicateur calviniste, Antoine Prätorius, qui, à la fin du XVIe siècle, est dégoûté par les scènes de carnage et ose élever la voix pour protester contre les tortures qu'on inflige aux victimes ; il prêchait malheureusement dans le désert (p. 183-194).

C'est surtout contre des femmes que s'exerce la justice répressive en cette matière : pourquoi trouve-t-on partout celles-ci, plus que les hommes, engagées dans les tristes procès de sorcellerie ? Certains auteurs ont trouvé une solution qui, pour être aprioristique, n'en est pas moins avidement reçue : les moines du moyen âge, voués au célibat, doivent avoir méprisé le sexe faible et doivent avoir inventé cette médisance que le démon prend de préférence pour ses instruments de vieilles femmes, et puis le *malleus* ne fut-il pas écrit par deux dominicains ? Mgr Paulus montre que cette idée, que la femme, surtout la vieille femme, se laisse plus facilement séduire par le mauvais esprit, était répandue chez tous les peuples de l'antiquité, qu'on la retrouve jusqu'au cœur de l'Afrique, que les races germaniques n'ont pas attendu l'arrivée des moines ou l'apparition du *malleus* pour s'en convaincre : du reste, l'influence de cet écrit est exagérée à plaisir et les prédicants mariés n'en appellent jamais à son autorité pour maintenir partout cette opinion peu galante (p. 195-247).

Les deux dernières études sont consacrées à l'histoire de la sorcellerie à Rome. Là doivent s'être passées les scènes les plus horribles : l'inquisition romaine faisait parfois sceller dans un mur les victimes de ses manies superstitieuses, Döllinger l'a dit ! L'auteur montre à l'évidence que, dans les textes juridiques, *murus* est synonyme de *carcer*, et la peine du *murus perpetuus* ou du *carcer perpetuus* se terminait après peu d'années, parfois après trois ans, par la mise en liberté des détenus (p. 248-259). Le treizième et dernier chapitre examine ce qui se passait en réalité à Rome à « l'époque sanglante » des procès de sorcellerie. Pendant qu'au nord des Alpes les bûchers se dressent partout, on ne rencontre à Rome aucune exécution capitale pour crime de sorcellerie ; l'inquisition traite les malheureux, accusés de magie, comme des hérétiques : la détention pendant quelques années est la peine ordinaire ; la torture, l'arrestation de complices dénoncés — pratique qui ailleurs a surtout étendu le *Hexenwahn* — sont ici interdites. Des historiens peu suspects, comme Lea et Salomon Reinach, ont déjà fait remarquer que l'inquisition espagnole suivait de même une jurisprudence moins sévère que celle des tribunaux séculiers (p. 264). Grâce aux instructions données en 1635 par le Saint Office, les catholiques d'Allemagne, de

Digitized by Google

Suisse et d'ailleurs ont renoncé bientôt à la sévérité inhumaine ; malheureusement, depuis la première partie du XVIe siècle, l'autorité civile s'était attribué la répression de ce crime et avant que les sentiments de clémence pénètrent dans certains milieux, il faudra encore du temps (p. 260-276).

Telles sont, brièvement résumées, les principales conclusions de ce beau volume. Inutile d'ajouter que l'auteur n'avance rien à la légère : chaque affirmation est accompagnée d'abondantes preuves. Mgr Paulus connaît non seulement la vaste littérature récente sur le sujet, mais aussi les nombreux incunables où l'on trouve des renseignements, et l'on sait combien plusieurs d'entre eux sont difficiles à atteindre ; les extraits, ajoutés en note, rendront de grands services à ceux qui veulent étudier cette question d'une manière objective. Comme le titre du livre l'indique, nous n'avons pas ici une histoire complète de la sorcellerie, mais nous trouvons ici plusieurs chapitres définitifs de cette histoire. Puissions nous avoir bientôt des études de même valeur sur cet intéressant sujet pour les pays dont l'auteur ne parle que d'une manière accidentelle.

H. De Jongh.

Bibliotheca reformatoria neerlandica. Geschriften uit den tijd der hervorming in de Nederlanden, opnieuw uitgegeven en van inleidingen en aanteekeningen voorzien, door Dr S. Cramer en Dr F. Pijper. T. VI. *Geschriften van Joann. Pupper van Goch en Corn. Grapheus ; Confutatio determinationis Parisiensis contra M. L.*, bewerkt door Dr F. Pijper. La Haye, M. Nijhoff, 1909. In-8, VI-622 p. Fl. 8.

Des volumes de l'importante B. R. N. parus jusqu'ici le sixième nous semble le moins réussi. Il contient deux ouvrages de Jean Pupper de Goch, une *Confutatio determinationis doctorum Parrhisiensium contra M. Lutherum* et un poème de Corneille Grapheus.

Nous comprenons bien la raison, qui détermina M. Pijper à rééditer des œuvres de Jean de Goch. Grâce à l'activité des premiers réformés, les ouvrages de ce prétendu précurseur de Luther ont été soustraits au sort fatal que durent subir plusieurs écrits médiévaux : la disparition définitive. Ils publièrent les manuscrits de Goch ou en donnèrent une réimpression : voilà la raison principale pour laquelle les œuvres de Goch se trouvent cités dans l'*Index* de 1531. Des réformés postérieurs, un Flaccius Illyricus au XVIe, un Walch au XVIIIe, un Ullmann au XIXe siècle, ont découvert chez Goch les idées fondamentales du système doctrinal de Luther. M. Pijper est du même avis et conséquemment les œuvres de Goch, en tant qu'elles sont d'un réformateur avant la réforme, lui parurent dignes de la réimpression. Mais les tendances apologétiques que nous avons constatées chez M. Pijper ici-même

Digitized by Google

(t. VIII, p. 152-153), par rapport au troisième volume de la B. R. N. ont, encore une fois, fait dévier l'auteur. Goch eût-il été le champion de doctrines rejetées plus tard par l'Église ou par l'opinion commune des théologiens : ses doctrines erronées ne furent pourtant pas celles dont Luther a fait les fondements de son édifice religieux ; elles furent partagées par d'autres catholiques.

Sur la vie et l'activité littéraire de Jean de Goch, M. Pijper nous procure le plus de renseignements possibles ; mais c'est bien peu ce que nous savons de sa vie. La première date certaine est celle de son immatriculation pour l'étude du droit à l'université de Cologne, le 19 décembre 1454. Quatre ans plus tard, il fonda un couvent de chanoinesses de St-Augustin à Malines, dont il fut recteur et confesseur jusqu'à sa mort. Qu'il soit décédé le 28 mars 1475, comme le dit M. Pijper d'après le témoignage de Corneille Grapheus et de Foppens, cela n'est pas prouvé ; nous préférons l'opinion du Dr O. Clemen, qui place la mort de Goch après 1475 (1). Il se peut bien que Jean de Goch, qui figure parmi les premiers recteurs du couvent des Frères de la vie commune à Harderwijk, et qui a été plus tard recteur des Frères à Gouda, soit notre Jean Pupper surnommé Jean de Goch à cause de son lieu natal Goch dans la principauté de Clèves. Quant à l'activité littéraire de Goch, d'après Foppens *(Bibliotheca Belgica)*, il a écrit *De libertate christianae religionis; De gratia et fide; De Scripturae sacrae dignitate; De scholasticorum scriptis; De statu animae post vitam; De reparatione generis humani per Christum* et *De votis et obligationibus*. Il n'est pas possible de déterminer si tous ces titres indiquent des écrits séparés. Pour le premier et le dernier il n'y a pas de doute : il y a deux ouvrages qui nous ont été conservés sous ces titres : l'un intitulé « De libertate christiana », dont Pijper nous donne une réimpression ; le second, réimprimé par C. G. Walch, dans ses *Monumenta medii aevi*, publiés à Gottingue en 1760-1761, sous le titre « Joannis Gochii de quatuor erroribus circa legem evangelicam exortis et de votis et religionibus factitiis dialogus. »

D'après M. Pijper, l'ouvrage « De Scripturae sacrae dignitate » est le même que l' « Epistola apologetica » de Goch, éditée par Corneille Grapheus d'après le manuscrit de l'auteur, probablement en 1520 ; quant aux autres titres, M. Pijper regarde comme plus probable qu'ils sont les titres, non pas d'ouvrages distincts, mais de fragments trouvés parmi les papiers de Goch et édités ensemble par un inconnu sous le titre « In divine gratie et christianae fidei commendationem contra falsam et pharisaïcam multorum de justitiis et meritis operum doctrinam et gloriationem. Fragmenta aliquot D. Joan. Cocchii Mechliniensis, antehac numquam excusa. » Toutefois M. Pijper n'indique pas

(1) *Johann Pupper von Goch*, p. 39. (Leipziger Studien aus dem Gebiet der Geschichte, éd. Buchholz, Lamprecht, etc. T. II, fasc. 3.) Leipzig, 1896.

Digitized by Google

quelle partie de ces fragments peut être intitulée « De scholasticorum scriptis. » Dès lors, nous proposons l'hypothèse suivante : de la *Bibliotheca Belgica*, publiée à Louvain en 1643 par Valère André, et dont Foppens a donné une édition augmentée, il ressort que Valère André connaissait seulement quatre ouvrages de Goch : « De libertate christianae religionis »; « De gratia et fide »; « De scholasticorum scriptis »; « De votis et obligationibus ». Ce sont les quatre écrits que nous possédons encore : le titre « De scholasticorum scriptis » indique l' « Epistola apologetica » que publia Grapheus, et le « De gratia et fide » est la collection des fragments « In divine gratie et christianae fidei commendationem. » Foppens semble n'avoir connu que ces mêmes quatre écrits; il n'a fait qu'annoter ceux des fragments dont le contenu ne rentre pas sous le titre général : « De gratia et fide »; ceux-ci traitent : « De Scripturae sacrae dignitate », « De scholasticorum scriptis » (ces deux matières forment l'objet de l' « Epistola apologetica » éditée séparément par Corneille Grapheus, réimprimée au début de la collection des fragments) « De statu animae post vitam » et « De reparatione generis humani per Christum. »

Il nous faut dire un mot de l'édition et du contenu des ouvrages « De libertate christiana » et « De gratia et fide », sur lesquels M. Pijper nous renseigne dans des introductions particulières. Nous ne pouvons pas admettre l'opinion de M. Pijper qui, à la suite de Clemen, attribue au secrétaire de la ville d'Anvers, Corneille Grapheus, l'honneur d'avoir mis sous presse, en 1521, à Anvers, chez Michel Hillenius, le manuscrit de Goch intitulé : « De libertate christiana. » L'Epistola apologetica de Goch, publiée par Grapheus d'après le manuscrit, comme il ressort de la lettre dédicatoire à Nicolaus Buscoducensis qui lui avait transmis le manuscrit probablement en 1520, avait pour but de réfuter le livre qu'un dominicain avait édité contre le « De libertate christiana. » Est-il probable que le dominicain ait fait imprimer une réfutation d'un manuscrit, qu'il ait seulement pu prendre connaissance de ce manuscrit? Ensuite, tandis que Grapheus dit explicitement, dans la lettre d'introduction, qu'il publie l' « Epistola apologetica » d'après le manuscrit, dans la préface dont il fait précéder le « De libertate christiana » il n'a que les mots suivants : « hic quem vobis nunc divino numine repertum exhibemus, Joannes Gocchius. »

C'est donc une réédition que Grapheus a donnée du « De libertate christiana »; Goch l'avait édité lui-même à la fin de 1473 ou au commencement de 1474 ; pas avant 1473, car Goch mentionne la décision prise par le Saint-Siège en 1473 pour terminer le différend théologique existant entre les professeurs de Louvain, Henri Van Zomeren et Pierre de Rivo; non pas après 1474, puisque en cette année Goch écrit son « Epistola apologetica » contre le dominicain qui avait attaqué le « De libertate christiana. » Nous possédons ce dernier ouvrage uniquement dans la réédition de Grapheus, dont il existe encore deux exemplaires. Dans cette réédition manquent les deux derniers des six

Digitized by Google

chapitres que le livre contient. Le docteur dominicain contre lequel le sixième livre a été écrit par Goch nous semble, contrairement à l'opinion de M. Pijper, identique au frère dominicain dont Goch vise à réfuter dans son « Epistola apologetica » les attaques contre le « De libertate christiana. »

M. Pijper ne donne pas un exposé suivi des idées développées dans le « De libertate christiana » ; il ne relève que les doctrines hétérodoxes qui, d'après lui, mais à tort, prouvent, « que les idées de Goch sur les ordres religieux condamnent la vie monastique elle-même, que Goch inclinait à rejeter l'autorité de la tradition, des pères et des conciles pour autant qu'ils ne se conforment pas à l'Écriture Sainte, qu'il a ébranlé jusque dans ses fondements la doctrine de l'Église catholique sur le mérite des bonnes œuvres, qu'enfin il proclame la valeur de la piété interne et la liberté des chrétiens au sujet des lois humaines » (Pijper, p. 3).

Pour prouver que Goch condamne l'institution même de la vie religieuse, M. Pijper cite entre autres les paroles suivantes de Goch : « L'Évangile n'a pas fait mention de vœux, parce que la loi évangélique est une loi du cœur, comme la loi de Moïse était une loi d'œuvres..... Quand l'autorité ecclésiastique donne à quelqu'un un ordre par rapport aux choses dans lesquelles celui-ci ne lui est pas soumis, par exemple quand elle veut dominer sur la direction interne de la volonté, l'homme ne doit pas obéir à un autre homme. » C'est par méprise que M. Pijper traduit le mot « praelatus », qui désigne le supérieur d'un couvent, par l'autorité ecclésiastique et qu'il attribue à Goch les idées que celui-ci attribue aux thomistes. « Hujus opinionis » — écrit Goch (Pijper, p. 232-233) — « maxime sunt Thomistae in materia de obedientia. Ubi dum quaeritur utrum praelatus potest praecipere interiori motui voluntatis subditi sui. Respondent. Quod quando praelatus... » suivent les mots cités par M. Pijper.

Il est vrai que Goch tâche de démontrer que l'Évangile ne connait pas la distinction entre précepte et vœu, qu'il propose des idées hétérodoxes sur la nature et les effets du vœu ; pourtant il ne condamne pas la vie monastique comme telle, au contraire il l'estime. A propos de moines hérétiques, il dit (Pijper, p. 92) : « Et si ex monastica vita quidam reperti sunt qui sinceritati catholicae fidei damnum intulerunt, ut Pelagius monachus, Almantius, et quidam tales, hoc venenum non hauserunt ex sinceritate monasticae institutionis sed ex studio philosophiae quod habuerunt in saeculari vita, et ad monasteria secum portaverunt. Monastica enim institutio, quae totaliter in charitate radicatur non docuit pelagium per actus propriae voluntatis absque charitate posse aeterna gaudia promereri. »

Comment Goch condamnerait-il la vie religieuse dont il indique comme fin principale le culte de Dieu ? (Pijper, p. 176). Concernant l'admission des novices il écrit : « Isti recipientes quia non habent unde recipiendo de vitae necessariis provideant et quia principalis finis

Digitized by Google

eorum est animas lucrifacere et cultum Dei augmentatis cultoribus ampliare, licite possunt habere intentionem recipere temporalia cum recipiendis personis, donec ad tantum profectum temporalium pervenerint ut aliquos sine temporalibus recipere possint.... Probantur praemissa omnia duplici ratione sumpta ex doctrina Christi et apostoli irrefragabili. »

Que Goch rejette la doctrine de l'Église sur le mérite des bonnes œuvres, cela n'est pas moins erroné. Il combat la distinction des théologiens entre le *meritum de condigno* et le *meritum de congruo ;* mais il admet la nécessité des bonnes œuvres pour le salut. « Quarta veritas circa meritum humanorum operum est ista. Nullus percipiet praemium aeternae beatitudinis qui non fuerit opera virtutum meritoria operatus, dummodo habeat facultatem et oportunitatem operandi.... » Il prouve cette thèse entre autres par le discours du Sauveur à un docteur de la loi (Luc. X, 25-28). « Manifeste ostendens (le Sauveur), ajoute-t-il, neminem sine bonis operibus ad vitam posse pervenire aeternam » (Pijper, p. 223-224). Ailleurs il parle du pouvoir surnaturel résidant dans l'homme régénéré de faire des bonnes œuvres qui suffisent pour mériter le ciel : « Sine hac potestate actus virtutis, quantumcunque magnus et arduus non potest prodesse homini ad meritum et cum ea actus virtutis quantumcunque modicus sufficit ad promerendum regnum cœlorum. Patent ista ex scriptura in qua actus martyrii pro nihilo reputatur sine hac potestate cum qua largitio calicis aquae frigidae a domino sufficiens judicatur » (Pijper, p. 139). M. Pijper ne rend pas exactement la pensée de Goch, quand il lui fait dire : « La moindre œuvre faite en liberté par amour vaut plus que le martyre », car Goch parle du martyre subi sans le pouvoir surnaturel. Un peu plus loin (Pijper, p. 140), Goch écrit « Supernaturali vero potestate fiunt actus virtutum supernaturales quibus aeterna beatitudo meretur. »

Bien que Goch exalte la valeur de la piété interne, il ne brise pas avec le culte externe de l'Église ; au contraire c'est bien selon l'esprit du Sauveur que l'Église célèbre le culte public. Ayant écrit que le Sauveur réprouva les actes vertueux des Pharisiens faits en public, il ajoute : « Ubi tamen est advertendum, quod Salvator per hoc non intendit prohibere publicam orationem aut divinorum celebrationem. Catholici sunt ritus ecclesiae in publicis locis divinum cultum publice exercere. Sed per hoc intendit orantis et psallentis intentionem in finem debitum dirigere et ordinare, ut cum per exteriora laudum praeconia Deus glorificetur in publico, intentio laudantis maneat directa et occultata in Deo » (Pijper, p. 161).

Par rapport à l'Écriture Sainte, Goch, au dire de M. Pijper, n'aurait pas eu des idées claires ni sur l'autorité de l'Écriture ni sur ses rapports avec l'Église. Pourtant, pour ne citer que quelques textes, Goch écrit : « Praeter praemissas considerationes est in scriptura sancta adhuc considerandum. Quod non eadem ubique obligat firmitate omnes sibi assentire, quamvis infallibiliter continet ubique veritatem et certi-

Digitized by Google

tudinem supernaturaliter » (Pijper, p. 58). Et plus loin (Pijper, p. 65) « Videmus nunc per speculum in enigmate. Hac evidentia certificati fideles Christi, non solum duodecim articulos fidei, verum etiam omnem scripturam prophetica illustratione revelatam et ecclesiae auctoritate receptam actu vel habitu, explicite vel implicite, fide tenent indubia. »

Indiquer toutes les méprises de l'éditeur dans l'exposé des doctrines erronées de Goch, nous mènerait trop loin. Contentons-nous d'en signaler encore quelques-unes. D'après M. Pijper, Goch aurait parlé de la Cène comme en parlent les protestants, mais en vérité Goch parle du sacrement de l'Eucharistie (Pijper, p. 66 et p. 23). A deux reprises Goch prétendrait que la justice de Jésus est imputée aux fidèles. Or dans le premier texte cité par M. Pijper, Goch écrit : « Quando igitur spiritus sanctus cordibus nostris legem charitatis inscribit (Pijper traduit : grift, greffe), interiorem hominem renovat, et justitiam inscribit (Pijper traduit : rekent hij ons... toe, impute) quam culpa deleverat »; dans l'autre texte il est dit : « Reconciliavit ergo deus nos sibi per mortem filii sui quem fecit sacrificium pro peccatis nostris et justificavit in eo quod donavit nobis justitiam suam, non illam justitiam qua ipse justus est, sed qua nos justos fecit sicut et donat fidem suam non qua ipse fidelis est sed qua nos fideles facit... » (Pijper, p. 234 et p. 85). Ailleurs il dit clairement que le baptême confère la grâce justifiante par laquelle l'homme est justifié (Pijper, p. 228).

Pour la reconstitution des doctrines de Goch, le traité « In divine gratie et christianae fidei commendationem » a peu d'importance. Des soixante-quatre pages qu'occupe la réédition de Pijper (p. 280-344), vingt-huit ne contiennent que des extraits ajoutés par l'éditeur et tirés des ouvrages de S. Augustin, de S. Bernard, de S. Ambroise et de l'écrit de Luther contre Jacques Latomus : « Rationis latomianae pro incendiariis lovaniensis scholae sophistis redditae Lutheriana confutatio. » A part la lettre écrite par Goch à un ami sur l'autorité de l'Écriture Sainte et les ouvrages des scholastiques et des philosophes, publiée auparavant par Grapheus, ce traité donne des fragments extraits avec une certaine liberté, comme M. Pijper le reconnaît (p. 275), des manuscrits de Goch. Ayant édité, ce qui est certain, l' « Epistola apologetica » et le « De libertate christiana » de Goch, peut-être aussi le « Dialogus », Grapheus s'est sans doute efforcé de retrouver, si possible, d'autres manuscrits de cet auteur. La lettre qui précède le « Dialogus », ne nous semble pas, comme le prétend, Clemen (*o. c.*, p. 57) écrite par Grapheus, mais bien adressée à Grapheus. De cette lettre, il ressort que l'auteur et le destinataire avaient causé, peu de temps auparavant, de Jean Goch et de ses œuvres imprimées et que le destinataire s'était plaint de ce que le « De libertate christiana » n'était pas complet. L'auteur de la lettre n'est autre, pensons-nous, que le recteur d'alors du couvent du Thabor, où vivait, un demi siècle auparavant, Jean Goch dans cette même qualité : deux fois il appelle Goch « Gocchius *noster* » et quand il dit « summa cum diligentia si

Digitized by Google

quid *hic in monasterio Thaborano* abstrusum delitesceret studui excutere», il montre qu'il réside au couvent du Thabor de Malines. L'auteur de la lettre a trouvé au couvent « non parum... chartularum quibus ceu tenui linea adumbravit quae subjecto titulorum cathalogo visuntur, praeter de Christiana libertate opusculum jampriden editum (1). 1. De quatuor erroribus circa evangelicam legem exortis, De votis etc. 2. De gratia et meritis de fide et operibus nonnulla fragmenta. 3. De perfectione legis evangelicae quam plurimum chartarum etc. » Il ajoute : « Quae omnia cum talia sint, quae theologicae rei studioso lectori neutiquam displiceant, etiam tuae eruditioni spero non ingrata fore, maxime vel ob hoc quod huic non desint quae diligenter excerpta *voto tuo* utcunque respondere possint. »

Clemen (*o. c.*, p. 60) conclut des mots soulignés *voto tuo* que le destinataire était un religieux ; c'est une méprise évidente ; il s'agit du *désir* du destinataire d'être renseigné par Goch sur quelques questions. L'auteur de la lettre envoie les manuscrits de Goch à Grapheus et le prie instamment de les faire imprimer. « Nunc ut semel finiam, quae ad te damus expendas, et digestius suum quoque ordinem cogas, quo lectori et labor et animi cogitatio juvetur, quod ut facias etiam atque etiam rogo obsecroque. » Grapheus a satisfait au désir de son ami. Il a tout de suite imprimé le « Dialogus de votis », étant un écrit complet, mais parce que dès le mois de mai 1521, il était dangereux et pour l'éditeur et pour l'imprimeur de publier des écrits moins orthodoxes (Pijper, p. 374), le « Dialogus » a paru sans les noms de l'éditeur et de l'imprimeur, même sans date. Rien n'empêche d'admettre que l'édition du « Dialogus » a encore eu lieu en 1521 vers la fin de l'année. Mais bientôt après, au mois de février 1522, Grapheus a été conduit comme prisonnier à Bruxelles ; condamné par les inquisiteurs impériaux à cause de ses doctrines luthériennes, il dut souscrire une formule de révocation et abjurer publiquement ses erreurs. Après sa sortie de prison, peut-être vers la fin de 1522, il a trouvé le temps de préparer l'édition des fragments écrits par Goch, que lui avait envoyés, avec le manuscrit du « Dialogus », le recteur du couvent du Thabor à Malines. Il a ordonné ces fragments et y ajouté des extraits, comme nous avons vu plus haut, de S. Augustin, de S. Bernard, de S. Ambroise et de l'ouvrage de Luther contre Latomus traitant du mérite des bonnes œuvres. Que ces ajoutes soient de Grapheus, cela nous paraît probable, vu que Latomus était parmi les inquisiteurs qui condamnèrent Grapheus et qu'une des thèses révoquées par lui traite de l'opinion de Luther sur le mérite.

Reste une difficulté à résoudre. Dans le titre des fragments édités se

(1) Ne dirait-on pas que l'auteur de la lettre indique qu'il a trouvé le manuscrit du « De libertate christiana » ? Alors nous aurions ici une confirmation de notre opinion que Grapheus a fait réimprimer le « De libertate christiana ».

Les mots « jampridem editum » s'expliqueraient alors dans un sens plus naturel de l'édition faite par Goch lui-même entre 1473-1474.

Digitized by Google

trouvent les mots « numquam antehac excusa ». Or une partie assez considérable du livre qui donne les fragments a été éditée auparavant par Grapheus sous le titre « Epistola apologetica ». D'où, conclut Clemen (*o. c.*, p. 63), quoique la lettre qui précède les fragments pourrait avoir été écrite par Grapheus, les mots allégués du titre excluent Grapheus comme auteur. Clemen tâche de prouver que l'auteur de la lettre est Luther lui-même. Nous proposons une autre solution de la difficulté : l'édition dont M. Pijper nous donne une réimpression, n'est pas la première édition des fragments de Goch ; la première, faite par Grapheus, ne contenait pas l' « Epistola apologetica », publiée auparavant.

Voici l'argument en faveur de notre hypothèse. D'une part le titre des fragments fait mention des fragments, de l'appendice contenant des extraits de différents auteurs *(Appendix aurea ex diversis)* et de la table des matières *(Indicem eorum quae hoc opusculo continentur folio sequenti lector reperies)*, mais non de l' « Epistola apologetica », qui forme même un traité à part. D'autre part, la table des matières qui remplit les deux premiers feuillets donne un résumé détaillé du contenu des fragments et de l'appendice, tandis qu'au sujet de l' « Epistola apologetica » elle ne fournit qu'une indication générale : « Epistola Johannis Gocchii de scripturae sacrae dignitate et irrefragabili auctoritate et quo judicio aliorum scripta praesertim scholasticorum et philosophorum sint legenda, etiam de christiana libertate et votorum obligatione. »

Que faut-il conclure de ces deux considérations ? Qu'un personnage autre que Grapheus a réédité les fragments et, y joignant l' « Epistola apologetica », a laissé le titre intact en ajoutant dans la table des matières l'indication générale du contenu de l' « Epistola ». C'est du temps perdu que de rechercher à quelle date et en quel endroit il faut placer cette réédition.

Le troisième ouvrage dont M. Pijper donne une réimpression s'intitule : « Confutatio determinationis doctorum Parrhisiensium, contra M. L. ex Ecclesiasticis doctoribus desumpta, denuo recognita et locupletata. Adjecta est disputatio Groningae habita, cum duobus epistolis non minus piis quam eruditis. Indicem generalem, et etiam alphabeticum praepositum lector conspicies. Basileae an. 1523. »

Signalons les idées saillantes de l'introduction dont M. Pijper le fait précéder. Les trois acteurs du colloque tenu à Leipzig du 27 juin au 14 juillet, Jean Eck, Luther et André Carlstadt étaient convenus de soumettre la décision de leur différend doctrinal au jugement des universités de Paris et d'Erfurt. Étant en désaccord sur le point de savoir si l'on confierait la décision uniquement à la faculté de théologie ou à toutes les facultés des dites universités, ils laissèrent la solution au duc George de Saxe. Celui-ci s'adressa seulement aux facultés de théologie. Erfurt se tut et Paris ne publia qu'une condamnation plus

Digitized by Google

générale des thèses erronées de Luther. Elle parut pour la première fois le 15 avril 1521 à Paris, à l'imprimerie Josse Badius Ascensius, sous le titre « Determinatio theologicae Facultatis Parisiensis super Doctrina Lutheriana hactenus per eam visa ». Rééditée à Bâle le 31 mai de la même année, elle a eu dans la suite beaucoup de reproductions. Jean Eck, professeur d'Ingolstadt, la fit réimprimer avec une introduction allemande « à tous les adhérents de la vraie foi » et un appendice énumérant, parmi les cent et quatre thèses condamnées par la faculté parisienne, les vingt-cinq propositions qui avaient fait l'objet du colloque de Leipzig.

Luther n'entreprit pas lui-même une réfutation de la « Determinatio » de Paris ; il se contenta d'éditer en allemand l'œuvre de Mélanchton contenant le texte latin de la « Determinatio » et une apologie de Luther. Mais avant Mélanchton, un auteur, inconnu d'après M. Pijper, avait fini le 1er juin 1521 et édité bientôt après la « Confutatio » dont nous avons donné le titre plus haut. A part l'introduction et la conclusion de la « Determinatio » de Paris qu'elle omet, la « Confutatio » donne les 104 thèses de Luther avec les thèses opposées des Parisiens ; à chaque thèse et antithèse il ajoute une « Confutatio determinationis » composée au moyen de textes de l'Écriture et des citations des saints Pères.

D'après les arguments internes, l'auteur de la « Confutatio » n'était pas un prêtre, ni un théologien, mais un laïc bien versé dans la littérature patristique et les questions théologiques ; il était en outre un littérateur écrivant le latin classique. Plusieurs idées et plus d'une expression trahissent chez lui une parenté directe avec Érasme, mais avant tout l'auteur s'était approprié les doctrines de Luther. A la question de savoir s'il était un néerlandais, M. Pijper trouve la réponse affirmative très probable. Il pense même que l'auteur a été en relation avec Corneille Grapheus.

Nous croyons pouvoir aller plus loin et attribuer à Grapheus la paternité de la « Confutatio ». Ce que nous venons de dire concernant l'auteur convient bien à Grapheus. Celui-ci n'était ni prêtre, ni théologien ; néanmoins il s'était occupé de questions théologiques et était partisan des idées luthériennes, comme il ressort de sa condamnation par l'inquisition impériale et de sa révocation en 1522. Ami d'Érasme, qui lui légua par testament une grande somme d'argent, il partageait ses idées, comme le reconnaît M. Pijper à la page 5 de son sixième volume de la B. R. N. Sa grande connaissance du latin classique ressort à l'évidence de ses œuvres écrites en latin, de ses poèmes surtout. Enfin les données que M. Pijper a extraites de la « Confutatio » pour conclure à son origine néerlandaise s'adaptent merveilleusement à Grapheus. Il n'est guère probable qu'un autre que Grapheus dans la « Confutatio » datée du 1er juin 1521 ait fait mention de l'apparition des œuvres de Goch, que lui-même avait éditées peu avant, l'une en août 1520 et l'autre le 28 mars 1521. Mieux qu'un autre, Grapheus

Digitized by Google

pouvait appeler Érasme « notre Érasme » à cause de ses relations intimes avec lui.

Il y a plus encore. Dans la défense de la thèse de Luther que toute bonne œuvre est un péché (Pijper, p. 480 svv.), l'auteur apostrophe Jacques Latomus, professeur de Louvain : « Audis, o tortuose Latome, hanc Bernandi expositionem ». Sur cette donnée, M. Pijper raisonne ainsi : « L'attaque de Latomus contre Luther avait donc fait impression sur l'auteur. S'il était compatriote de Latomus on peut supposer qu'il avait lu le livre de ce dernier et se sentait porté à protester. » Le livre de Latomus n'est autre que l' « Articulorum doctrinae fratris Martini Lutheri per theologos Lovanienses damnatorum Ratio ex sacris literis, et veteribus tractatoribus, per Jacobum Latomum sacrae theologiae professorem. Impressum Antverpiae per Michaelem Hillenium sub intersignio Rapi. Anno .M. D. XXI. VIII die Maji. » Ne serait-ce pas en premier lieu Grapheus qui aurait obtenu de Hillenius, l'imprimeur des œuvres de Goch publiées par lui, le livre de Latomus ? Et encore ne devons-nous pas penser à Grapheus vu le court laps de temps, un mois, qui s'est écoulé entre l'apparition du livre de Latomus et celle de la « Confutatio » ?

Mais il y a une meilleure explication — à notre avis — de l'apostrophe à Latomus. L'apostrophe est une ajoute postérieure : la réimpression de Pijper donne en effet le texte d'après une réédition revue et augmentée; c'est d'autant plus probable que, si l'auteur, en publiant sa « Confutatio », a voulu protester contre le livre de Latomus, il est surprenant qu'il n'en parle qu'au seul texte cité. L'apostrophe ne suppose-t-elle pas que l'auteur a retenu des souvenirs pénibles d'un entretien avec Latomus sur le mérite des bonnes œuvres. Or, Latomus avait fait partie de l'inquisition impériale qui condamna Grapheus à cause de ces doctrines hétérodoxes, surtout par rapport au mérite des bonnes œuvres. Cette condamnation a eu lieu aprés l'apparition de la « Confutatio ».

Il est à propos d'attirer l'attention sur le mot « Roffensem » qui se trouve à la fin de la table des matières : « Invenies hic lector Autoritates, Rationes, et Sanctorum Patrum sententias, tum contra Parrisienses, quam contra Latomum, Roffensem et Romanenses, caeterosque veritatis impugnatores, studiose et opposite conjectas. » « Roffensis » n'est autre que l'évêque de Rochester, John Fisher, qui a publié plusieurs écrits contre Luther et d'autres réformateurs. Il publia notamment en 1521 un écrit pour prouver qu'aucune des thèses de Luther condamnées par Léon X, ne se trouve dans l'Écriture ou dans la tradition. Si les deux ouvrages de Goch « Dialogi Joh. Gocchii Mechlin. De quatuor erroribus circa evangelicam legem exortis » et « In Dei gratiae et christianae fidei commendationem... fragmenta aliquot... antehac numquam excusa » se trouvent dans l'index anglais de 1529 qui nous est conservé (Clemen, *o. c.*, p. 54), il nous semble très probable que c'est grâce à l'évêque de Rochester, l'ami du roi Henri VIII. Conséquemment l'hypothèse que dans la « Confutatio »

Digitized by Google

c'est Grapheus, éditeur des œuvres de Goch, qui a en vue de réfuter l'évêque de Rochester, n'est pas une opinion tout à fait sans fondement. Enfin, si la « Confutatio » est l'œuvre de Grapheus, nous comprenons mieux que Geldenhauer dans ses *Collectanea* (1) ait pu écrire : « In causa Lutheri hi scripserunt.... In Germania inferiori.... Cornelius Grapheus. »

La réédition de la « Confutatio » faite à Bâle en 1523 contient la « Disputatio habita Groningae... anno redempti orbis 1523 in feriis divi Magniq, Pontificis Gregorii », l' « Epistola docti cujusdam (ut apparet) et christiani viri ... de causa Lutheri », et la lettre de Luther à Capito datée du 13 juin 1521. Celle-ci a été plusieurs fois éditée ailleurs. L'autre lettre est la réponse d'un inconnu, peut-être d'un néerlandais, dit M. Pijper, à un inconnu. M. Pijper se débarasse trop vite de la question d'auteur. Il y a lieu de soupçonner que c'est Corneille Grapheus. Le destinataire est un anversois qui a donné raison à son ami de soupçonner qu'il était mêlé à l'affaire du supérieur des augustins à Anvers, Jacobus Praepositus, emprisonné à cause de ses doctrines luthériennes : « Non interim putes me Prioris causae admixtum » ; son orthodoxie a été mise en doute par des rumeurs populaires : « Jam quid popularibus rumusculis de me jactetur contemno ». L'auteur veut défendre Luther par la parole et la plume « Si deinde Augustino habenda sit fides literis sacris assentienti, Luthero non fuerit molestum, interim tamen detrahentibus pio fortassis viro, et calumniantibus obsistam gladio spiritus. » Ces données s'appliquent à Grapheus : vivant à Anvers, partisan de Luther au moment où la lettre a été écrite, au commencement de 1521 (comme il ressort de la notice d'Albert Dürer qui, dans son journal — juin 1521 — annota que pendant son séjour à Anvers, Grapheus lui avait donné le « De captivitate Babylonica » de Luther) un ami pouvait le suspecter de s'être mêlé à l'affaire du prieur d'Anvers ; des rumeurs populaires ont pu se divulger avant 1521 sur ses doctrines moins orthodoxes ; vu qu'il a édité un peu plus tard, en juin 1521, la « Confutatio determinationis Parrhisiensium » Grapheus a donc eu le dessein de défendre Luther « gladio spiritus. »

La dispute qui eut lieu à Groningue le 12 mars 1523 au couvent des dominicains, avait été engagée par les prêtres séculiers de la ville dont Guillaume Frederiks était le chef ; quelques-uns d'entre eux, plus ou moins partisans de la réforme, contestaient les thèses orthodoxes proposées par les dominicains. Un témoin rédigea un compte rendu de cette discussion, en y mêlant de ses propres arguments lesquels, à son avis, auraient pu être discutés pour résoudre les questions débattues. Tout s'arrangea amicalement : on s'entretint modérément sur les relations du pouvoir civil et du pouvoir ecclésiastique, le droit de lever des impôts, le pouvoir papal de dispenser des lois ecclésiastiques ; on finit par un repas pris en commun au couvent.

(1) Édités par le Dr J. Prinsen dans les *Werken uitgegeven door het Historisch Genootschap te Utrecht* (Amsterdam, 1901), p. 138.

Digitized by Google

Contrairement à l'opinion de M. Pijper, nous trouvons dans la lettre, accompagnant l'envoi du compte rendu au chanoine Pierre van der Aa à Munster, un indice que l'auteur fit imprimer de suite son récit et que l'édition de Bâle de 1523 est une réimpression. « Addet spero hic congressus multis stimulos ad meliores literas, dabuntque gnaviter tum clerici, tum nostri Dominicani quo in hujuscemodi disceptationem quam illi novam instituunt, adferant sana dignaque eruditis theologis. Facient id potissimum si conspexerint graphio literisque excipi *si viderint toto orbe lectitari suas disceptatiunculas.* Atque ut ego fatear quod res est hac potissimum caussa hanc *novam pugnam ebuccino* non quod ullius famam foeda macula aspergam, sed quo illos excitem ad literas optimas. » Les mots soulignés s'entendent difficilement d'un manuscrit envoyé à une seule personne ; ils ne se comprennent qu'au sujet d'un livre imprimé qui, par sa publicité, peut passer sous les yeux de plusieurs lecteurs.

Vainement nous avons cherché dans l'introduction à la « Confutatio », rédigée par M. Pijper, une réponse aux deux questions suivantes :

1° Est-ce bien l'auteur lui-même ou un autre qui a revu et augmenté la « Confutatio » ? 2° Quels sont les changements et les ajoutes ?

Un mot encore, pour finir, sur le dernier écrit réimprimé, le poème de Corneille Grapheus : « Divi Caroli Imp. Caes. Opt. Max. desyderatissimus ex Hispania in Germania reditus. Antverpiae Michael Hillenius imprimebat. » L'unique raison d'en faire une réimpression dans la B. R. N., c'est la présence des idées de Grapheus sur les relations entre le pouvoir impérial et le pouvoir papal. Ce motif n'est pas des plus impérieux. La question de ces relations était discutée et résolue différemment par les catholiques ; quelques orthodoxes même partageaient les idées de Grapheus. Nous aurions préféré une réédition de la « Cornelii Graphei Antverpiani Revocatio et Abjuratio ».

Comme de coutume, les tables des matières et des textes de l'Écriture Sainte, cités dans les ouvrages réimprimés, terminent le sixième volume de la B. R. N.

Nos observations montreront quelle importance nous attachons aux sources recueillies dans cette collection et, comme précédemment, nous aimons de reconnaître les efforts des éditeurs pour les mettre à la disposition des historiens.

TH. VAN OPPENRAAIJ.

R. P. PIERRE SUAU, S. J. *Histoire de S. François de Borgia, troisième général de la compagnie de Jésus (1510-1572).* Paris, Beauchesne et Cie, 1910. In-8, 592 p. F. 7,50.

En 1905, le R. P. Pierre Suau, S. J., donnait, en abrégé, dans la collection *Les Saints,* une vie de S. François de Borgia ; en même

Digitized by Google

temps, il publiait *pro manuscripto* une vie plus étendue. La publication du tome second de l'*Historia de la Compañia de Jesus en la Assistencia de Espana* (1905) du R.P. Antonio Astrain et du troisième volume des *Monumenta historica Societatis Jesu nunc primum edita*. *Monumenta Borgiana* (1908-1909) ont permis au R. P. d'opérer des corrections à son œuvre et en même temps de l'enrichir. C'est ce travail revisé qu'il présente au public.

Il existe trois biographies principales du Saint : la première est la vie manuscrite de Denis Vasquez (1585). Mêlé à l'administration de la Compagnie naissante et contemporain du saint, il écrit de souvenir : le reproche le plus grave qu'on puisse lui adresser est de falsifier, au besoin, les documents lorsqu'il ne les fabrique pas. Cette vie a été utilisée par le R. P. Eusèbe de Nieremberg (1643), qui accentue encore le panégyrique du R. P. Vasquez. Le R. P. Verjus a publié en français une mauvaise adaptation de la biographie de Nieremberg (1672). La vie écrite par le R. P. Ribadaneyra (1592) se présente avec plus de garantie : il a vu des sources, mais patronné par les Borgia, il ne dit pas tout ce qu'il sait. Le R. P. Alvara Cienfuegos paraît avoir utilisé une riche moisson de documents ; mais son récit trahit, à la manière du temps, l'exagération (1702). Le défaut commun de ces biographies est de juger le saint, avant sa vocation, d'après ce qu'il fut comme religieux.

Il y avait place pour écrire une vie de S. François, où seraient marquées les étapes de sa vocation religieuse. Le R. P. l'a entreprise, en l'édifiant principalement sur la correspondance du saint publiée récemment dans les *Monumenta historica Societatis Jesu* et sur les regestes inédits du généralat de S. François conservés aux archives de la compagnie de Jésus à Rome.

Cette nouvelle biographie suit la chronologie de la vie du saint ; François de Borgia à la cour de Madrid ; François, homme d'État : vice-roi de Catalogne, puis duc de Gandie ; l'homme de Dieu : religieux, commissaire général d'Espagne et enfin général de la Compagnie. Nous ne suivrons pas le détail du rôle joué, à la cour, par François ni les péripéties de sa vice royauté de Catalogne et de son administration du duché de Gandie. Signalons la bonne justice faite de la légende qui attribue la conversion de François à la scène du caveau royal à Grenade : il y aurait perçu concrètement la vanité terrestre à la vue du cadavre de l'impératrice Isabelle. Le journal spirituel du saint (1 fév. 1564-février 1570), conservé à Rome, ne note pas l'événement de Grenade, mais marque bien l'influence importante de la mort de l'impératrice sur les destinées morales de François. C'est la biographie de Cienfuegos qui a fait la vogue de la légende, popularisée ensuite par les tableaux de Jean Paul Laurens, en France, et de Carbonero, en Espagne.

Au Commissariat général de l'assistance d'Espagne exercé par le saint, se rattachent vingt fondations de couvents de jésuites, sans

Digitized by Google

compter celles qu'il dut refuser, faute de sujets. A la mort d'Ignace de Loyola, se tient la première congrégation générale ; l'état de santé du commissaire général ne lui permettait pas d'y assister. Il avait en vain essayé de la faire tenir à Barcelone ou à Avignon au lieu de Rome. Il lui fait parvenir deux documents très précieux qui caractérisent bien les tendances et les vues du saint sur la direction à imprimer à la Compagnie (cf. p. 309 sv.). Le nouveau général, le R. P. Laynez, le confirme immédiatement en sa charge de commissaire général.

Peu en cour sous Philippe II, il est même accusé d'hérésie ; son arrestation était mise aux voix au Conseil de l'Inquisition. L'invitation faite par le cardinal-infant de Portugal (15 nov. 1559) d'assister à l'ouverture de l'université d'Evora, lui fournit l'occasion de gagner le Portugal. Il y séjourne une année ; sur ordre de Pie IV (bref du 20 juin 1561), malgré la colère possible de Philippe II, Borgia quitte le Portugal et gagne Rome (28 sept. 1561). En 1564, après le départ de Salmeron, pour les sessions du concile de Trente, François est investi par Laynez de la charge de vicaire général de la Compagnie ; à la mort de Laynez, il est élu vicaire général (20 janvier 1565), puis général de la Compagnie (2 juillet 1565). Sous son généralat sont promulguées (2 juillet 1567) les constitutions de la Compagnie : c'est, peut-on dire, l'édition *princeps* ; le texte édité (1580) sous le généralat d'Everard Mercurian en diffère peu. Se conformant aux décisions de la seconde Congrégation générale, il refuse, désormais, toute fondation ne comportant pas au moins vingt sujets et supprime même les collèges fondés s'il ne peut leur fournir des hommes. « L'œuvre de Borgia fut d'établir, dans toutes les provinces, des noviciats sagement réglémentés, des maisons d'études florissantes, et de développer la vie intérieure de chacun par la pratique plus recommandée de l'oraison » (p. 386). Il est, en même temps, un ardent propagateur des missions aux Indes, au Brésil, au Pérou, en Floride et à la Nouvelle Espagne. Avant de mourir, il lui fut donné, par ordre de Pie V (1571), de revoir l'Espagne : il était assesseur du cardinal légat Michel Bonelli, chargé de négocier une croisade contre les Turcs qui assiégeaient Chypre et de résoudre les conflits entre le pouvoir civil et l'autorité ecclésiastique, à Milan, à Naples et en Sicile. D'Espagne, la légation passe en Portugal pour traiter de la croisade et du mariage du jeune roi Sébastien. Après un court séjour à la cour de France, la légation rentre à Rome : peu de jours après, François de Borgia mourait (1572). Le 31 août 1624, il est élevé au rang des bienheureux, le 12 avril 1671, il était canonisé.

On ne peut guère reprocher à cette nouvelle biographie que l'utilisation trop grande, dans le texte, des documents : l'exposé en souffre nécessairement ; c'est à peu de chose près, une édition de textes ! Elle n'en constitue pas moins cependant la plus importante contribution à l'histoire du troisième général de la Compagnie et par le fait même,

Digitized by Google

aux origines de la Compagnie. Pour compléter la vie du saint, dont la jeunesse est peu connue, il faudra attendre la mise à jour, dans les archives d'Espagne, des lettres de sa famille. En appendice au travail, le R. P. a publié d'intéressants extraits du journal spirituel du saint (1 févr. 1564-févr. 1565).

A. PASTURE.

JOSEPH FAUREY. *Le droit ecclésiastique matrimonial des Calvinistes français.* Paris, L. Larose et L. Tenin, 1909. In-8, 153 p.

L'étude de M. Faurey sur le droit ecclésiastique matrimonial des calvinistes français vient à son heure. Depuis quelques années en effet, la littérature sur le droit matrimonial de l'ancien régime s'est considérablement accrue ; mais le droit protestant n'avait attiré l'attention que de quelques rares érudits. Un dépouillement methodique des actes synodaux des églises réformées françaises a permis à l'auteur d'en fixer les grandes lignes en une centaine de pages.

Le travail débute par un aperçu sur la législation matrimoniale catholique.

Ce résumé simple et concis fait connaître la doctrine romaine sur la nature du contrat matrimonial, les empêchements prohibitifs et dirimants, que le cours des âges a apportés, les effets du mariage et des fiançailles, et se termine par une appréciation, favorable d'ailleurs, de la législation canonique. Nous ferions à l'auteur le reproche d'être resté quelquefois dans le vague, voire même d'être incomplet, si la spécialité du sujet et son peu d'importance par rapport à l'objet de ce livre n'expliquaient surabondement ces lacunes.

Quelles étaient les idées de Calvin et de Luther sur le mariage ? Telle est la question à laquelle répond un premier chapitre.

Pour l'un et l'autre le mariage n'est pas un sacrement ; néanmoins, Calvin s'en faisait une idée plus haute que Luther : il déclarait que le mariage a été établi par Dieu comme remède à l'incontinence et sanctifié par une bénédiction ; il loue toutefois la virginité, tandis que Luther déclarait « une chose terrible pour un homme que d'être trouvé mort sans femme ». Les deux hérésiarques s'accordent a permettre le divorce pour adultère ou dans le cas du « privilegium Pauli ». Luther va même jusqu'à l'autoriser en cas de négligence des devoirs conjugaux.

La législation canonique est naturellement prise violemment à partie ; mais ici les divergences s'accentuent : sauf l'impuissance, le révolté de Wittenberg n'admettait que les empêchements établis par la Sainte Écriture ; le théologien de Genève s'élevait contre la validité du mariage contracté par des jeunes gens sans le consentement de leurs parents. C'est de la doctrine de Calvin que le droit ecclésastique

Digitized by Google

des Réformés français s'inspire, bien qu'il présente, sur beaucoup de points, un caractère original. Le droit est tout entier contenu dans les actes des 29 premiers synodes nationaux de 1559 à 1659. Les synodes tenus « au désert » aux XVIIIe et XIXe siècles n'ont pas modifié la discipline. L'auteur en a fait un dépouillement méthodique, dont il consigne les résultats dans cinq chapitres de son étude.

A l'égal du mariage, les fiançailles devaient être solennisées ; c'est à dire contractées devant deux ou trois témoins, et si possible, en présence du ministre du culte et des parents, sous peine de nullité ; et le synode de 1567 menace de censures ceux qui ne se conforment pas à ses prescriptions. Il était hautement recommandé d'y mêler quelques pratiques de piété. Les fiançailles créaient une véritable obligation de se marier ; et ne pouvaient être dissoutes qu'en cas d'erreur grave, d'absence, d'inconduite notoire ou bien encore de mariage d'un fiancé. Il est intéressant de remarquer que le consentement mutuel était de nul effet sur la rupture des fiançailles, parce que, disent les théologiens calvinistes en 1563, elles sont un consentement à terme, et que dans la Sainte Écriture, l'inconduite de la fiancée est assimilée à l'adultère. On défendit même en 1571 les fiançailles « *per verba de futuro* ». L'auteur, si nous ne nous trompons pas, en conclut que les fiançailles étaient abolies, parce que l'engagement « *per verba de praesenti* » fait le mariage lui même. Cette conclusion nous parait hardie, car les fiançailles, comme tout contrat, peuvent se faire sous une condition suspensive : proscrire cette condition n'est pas abolir le contrat lui même. Telle pourrait bien avoir été la pensée des législateurs, puisque l'année suivante, le synode permettait la dissolution de fiançailles, et le synode de 1583 obligeait les fiancés à accomplir les promesses faites « *per verba de praesenti* ». N'était-ce pas dire que ces promesses ne sont pas nécessairement le mariage. Sans prétendre que telle fût la discipline, nous hésitons à nous ranger à l'avis de M. Faurey. Après les fiançailles, qui étaient de rigueur, on publiait les bans trois dimanches consécutifs, soit au temple, soit dans une église catholique ; le mariage se faisait au temple de l'un des conjoints. Si l'on voulait se marier ailleurs, on devait fournir des lettres de liberté signées par son propre pasteur. L'opposition devait se faire devant le consistoire du domicile de l'opposant, sauf si celui-ci était catholique : dans ce cas le recours au magistrat était ouvert. Le mariage imposait aux époux des devoirs réciproques, entre autres celui de vivre ensemble ; toutefois la séparation de corps etait permise pour absence prolongée, sévices, injures graves, etc. Le divorce s'accordait pour adultère, ou pour absence prolongée lorsqu'elle faisait présumer la mort du disparu.

La question des empêchements était naturellement la plus importante. Les empêchements dirimants étaient la clandestinité, l'absence du consentement, le défaut d'âge, l'impuissance, la parenté, l'affinité, le défaut du consentement des parents.

Nous ne suivrons pas M. Faurey dans le développement de cette

Digitized by Google

partie, car la matière est complexe et nous aurons l'occasion de revenir snr l'un ou l'autre point ; nous passerons de suite au dernier chapitre de son étude à savoir l'application de la législation synodale. Les édits de pacification de 1561, 1570, 1576, 1577 et l'édit de Nantes soumettaient les protestants aux lois canoniques relatives aux empêchements de mariage ; mais en même temps ils leur faisaient des concessions importantes sur l'affinité ; car le mariage était validé aux 3e et 4e degrés en ligne collatérale et le roi se réservait le droit de dispenser aux 2e et 3e degrés. Les contestations devaient se liquider devant les juges royaux ou devant la chambre de l'Édit en 2e instance, lorsque le demandeur n'était pas catholique ; au cas contraire, l'official de l'évêque avait juridiction. Quant au divorce, il ne fut jamais admis par le législateur civil. Cependant la diversité des causes de nullité donnait aux calvinistes un moyen assez facile d'arriver à leur fin, quand ils désiraient le divorce.

Les édits célèbres de 1579, 1606, 1629, 1639, 1697 relatifs à la solennisation du mariage ne s'appliquaient pas aux réformés ; dès lors, civilement, leurs unions étaient valables du moment que le consentement était validement exprimé. Avant la révocation de l'édit de Nantes, on permit la célébration du mariage devant les ministres nommés par les intendants ou devant le principal officier de justice. L'édit de 1685 ne modifia pas essentiellement cette discipline ; mais les calvinistes préférèrent se marier au désert devant leurs ministres. Jusqu'en 1739 les parlements ne se prononcèrent pas contre cette pratique ; mais ils changèrent brusquement d'attitude et sur la présomption qu'il n'y avait plus de calvinistes en France, ils annulèrent les mariages « au désert ». Ce ne fut qu'en 1751 qu'une détente se produisit, et en 1787 Louis XVI autorisa le mariage soit devant le curé catholique, soit devant le juge civil.

Cet exposé contient une bonne part de vérité ; mais nous croyons devoir regretter que l'auteur n'ait pas pénétré plus avant dans le sujet. Il est vrai que sous Henri IV et Louis XIII aucune disposition législative essentielle n'avait été prise sur le mariage des réformés ; mais il n'en fut pas de même sous Louis XIV. Les édits de 1579, 1606, 1629 et 1639 ne leur étaient pas appliqués et la jurisprudence tenait compte des mariages consignés sur les registres tenus par les ministres, bien qu'aucune loi ne leur donnât force probante. Les causes matrimoniales se tranchaient devant les consistoires et l'appel se portait au Grand Conseil. Or il semble établi qu'on jugeait d'après les statuts synodaux et même qu'on annulait le mariage pour cause d'adultère ou de désertion malicieuse (1). Aux termes du code ecclésiastique réformé, les mariages « bigarrés » étaient sévèrement défendus. C'est cette défense qui amena la fréquence des mariages « à la gaulmine ». S'il arrivait qu'un protestant voulût se marier à une femme catholique, il se voyait

(1) STOCQUART, *Évolution du mariage en France*, p. 142-3. Bruxelles, 1905.

Digitized by Google

rebuté par les ministres de sa religion et par les ministres de la religion catholique. En l'occurence, il recourait au mariage par surprise, auxquels les notaires prêtaient volontiers leur concours (1). Le clergé catholique en prit ombrage, d'autant plus que les lois canoniques sur le temps clos et sur les empêchements dirimants étaient foulées aux pieds.

D'autre part les pasteurs s'étaient pratiquement attribués la compétence en première instance sur les causes matrimoniales, sans qu'ils en référassent au consistoire ; leur procédure était parfois très sommaire (2). Sur les plaintes de l'assemblée du clergé de 1663, le Conseil d'État, par arrêt du 18 sept. 1864, défendit aux consistoires de prendre connaissance des causes matrimoniales, et par arrêt du 22 sept. suivant, défendit aux ministres de procéder aux mariages aussi longtemps qu'il y aurait opposition.

De plus, un édit de 1663 soumettait les réformés du Poitou aux lois communes relatives aux temps clos (3). A la suite de nouvelles instances de l'assemblée de 1665, Louis XIV revint, pour les préciser d'avantage, sur ces décisions (4). Les graves abus qui résultèrent du mariage par surprise, portèrent les assemblées ds 1670 (5), 1675 (6), 1680 (7) à solliciter du roi une mesure radicale qui y mît fin. Les résolutions prises en 1685 portent même qu'on prierait le roi de rapporter les édits qui autorisaient les mariages aux 3e et 4e degrés de parenté (8).

Un édit de 1680 annula les mariages mixtes (9).

Il faut signaler encore l'édit de 1685, qui enlevait aux parents le droit de consentir aux mariages de leurs enfants à l'étranger (10), et celui de 1686 qui dispensait du consentement de leurs père et mère les mineurs qui contracteraient mariage en France (11).

M. Faurey aurait pu aussi nous dire utilement quels motifs déterminèrent les parlements à changer leur jurisprudence en 1739. Faut-il y voir un acte d'hostilité contre le clergé (12) ? faut-il y voir une tentative de rendre un état civil aux réformés (13) ? Il eût été particulièrement

(1) *Recueil des actes, titres et mémoires du clergé de France,* t. V, p. 716-7. (RATM.)

(2) *Procès verbaux des assemblées du clergé de France* (= PV), t. IV, P. 494.

(3) RATM, t. V, p. 722-3.

(4) RATM, t. V, p. 713 et t. XII, P. 1413.

(5) *Ibidem,* p. 716.

(6) *Ibid.*, p. 718 et PV. t. V, 246.

(7) PV, t. V, p. 181, Pièces justificatives.

(8) RATM, t. V, p. 722.

(9) ISEMBERT, DECRUSY et TAILLANDIER, *Recueil général des anciennes lois françaises de 420 à 1789*, t. XIX, p. 257.

(10) *Ibidem*, t. XIX, p. 510.

(11) RATM, t. V, p, 756.

(12) LEMAIRE, *Étude historique et critique du mariage civil.* Paris, 1901, p. 98; DETREZ, *Mariage et contrat*, p. 209-15. Paris, 1907.

(13) BASDEVANT, *Des principes des rapports de l'Église et de l'État dans la*

Digitized by Google

intéressant de savoir, quelle fut la part d'influence exercée par la législation civile sur les décisions des synodes. Car il ressort de cette étude que les synodes, à la différence des assemblées du clergé catholique, élargissaient la compétence civile sur le lien matrimonial et sur les questions accessoires (1). Et d'autre part, il est remarquable que les prescriptions relatives aux formalités des fiançailles et du mariage concordent avec celles des édits de 1579 et 1606. De même les décisions synodales requérant le consentement des parents au mariage de leurs enfants pourraient bien s'inspirer de l'édit de 1556 (2). Lorsque le synode de 1571 étendait cette loi au mariage des veuves, n'était-il pas sous l'impression des arrêts des parlements, qui à ce moment, ne faisaient pas de distinction et se prononçaient pour la validité ou la nullité d'après les circonstances (3).

De même lorsque le synode de 1579 déclarait que la femme abandonnée par son mari, ancien prêtre ou moine de l'Église catholique, devait s'adresser au « magistrat » pour fair prononcer la nullité de son mariage, n'avait il pas en vue l'édit de septembre 1577, qui admettait la validité de ces unions ? Il y a là, si nous ne nous trompons pas, matière à plus d'un rapprochement. Enfin nous nous demandons si l'on peut faire abstraction de l'action parlementaire, quand on traite de l'application de la législation synodale. En ce qui concerne le droit canon l'influence des juristes a été capitale ; c'est grâce aux cours souveraines, que les droits de l'Église ont été considérablement réduits. N'en est-il pas de même pour la discipline réformée ? Simple question que nous posons.

L'auteur, qui se proposait de nous faire connaître le code protestant, ne devait pas s'attacher à cet aspect du sujet. Il n'en est pas moins vrai que son étude présente une lacune qu'il eût pu, avec sa connaissance approfondie de la matière, avantageusement combler.

Un exposé scientifique établirait très vraisemblablement que la question protestante a eu une influence considérable sur l'évolution des idées relatives aux droits du souverain sur le mariage, et que les réformés ont aussi peu opposé de résistance aux empiétements du pouvoir séculier, que les catholiques ont fait d'efforts pour les repousser.

Le *Droit ecclésiastique matrimonial des calvinistes français* est une œuvre sérieuse. Le grand mérite de M. Faurey est d'avoir puisé aux sources pour la réaliser. D'une lecture agréable, elle intéressera vivement tous ceux qui s'appliquent à l'étude de l'ancien droit français.

G. KISSELSTEIN.

législation du mariage depuis le concile de Trente jusqu'au code civil, p. 89. Paris, 1900.

(1) Voyez p. 62-3 ; 71 ; 89 ; 90 ; 100 ; 103 ; 104 ; 106 ; 109 ; 115-6 ; 118 ; 123 ; 130 ; 131 ; 135.

(2) RATM, t. V, p. 726.

(3) FEVRET, *Traité de l'abus*, t. I, p. 16, t. II, p. 2 ; 3 ; 9 ; 10 ; 14 ; 39 ; 117. Dyon, 1677.

Digitized by Google

ÉDOUARD ROTT. *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés.* T. IV. *1626-1635.* 1re partie. *L'affaire de la Valteline, 1626-1633.* Ouvrage publié sous les auspices et aux frais des archives fédérales suisses. Berne, S. A. Benteli ; Paris, Félix Alcan, 1909. In-8, VIII-708 p. F. 15.

La première partie du tome quatrième du grand ouvrage que M. Rott a consacré à l'histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés, comprend la période qui va de 1626 à 1633 et contient un exposé très complet de tout ce qui a trait à l'affaire de la Valteline. Décrivant toutes les péripéties de la lutte que se sont livrée la France et la maison d'Autriche pour dominer dans les vallées suisses, M. Rott ne pouvait pas ne pas parler du rôle que le pape y avait joué : la papauté était, à cette époque, trop directement mêlée à la vie politique de l'Europe pour qu'elle n'ait pas eu à intervenir dans une affaire qui fut éminemment une affaire européenne. Le savant historien a donc été amené à rechercher quelle avait été la politique d'Urbain VIII en Suisse de 1626 à 1633 ; à ce titre son ouvrage doit retenir l'attention des lecteurs de la *Revue d'histoire ecclésiastique.*

Le 5 mars 1626, la France et l'Espagne avaient signé à Monçon un traité, qui réglait à l'avantage des catholiques de la vallée de l'Adda la question de la Valteline. Du fait que cet accord était favorable aux catholiques et qu'il écartait tout péril de guerre, il semblait qu'il eût dû être approuvé par le pape. En réalité, Urbain VIII fut peu satisfait d'une convention qui avait été conclue à son insu, alors que son neveu le cardinal François Barberini s'était rendu en France et en Espagne pour négocier la paix ; il le fut d'autant moins que, d'une part, ce traité gardait le silence sur l'injure que lui avait faite la France en s'emparant des places qui lui avaient été remises en dépôt, que, d'autre part, il lui imposait un rôle qui ne cadrait pas avec ses fonctions de chef de l'Église catholique. L'article 10 prévoyait en effet qu'il incomberait aux représentants du pape de notifier aux Grisons les « contraventions notables qui pourraient être relevées à leur charge » ; l'article 18 décidait que les forts de la Valteline seraient « incontinent rasés et démolis par Sa Sainteté ». Urbain VIII ne pouvait tolérer ni l'un ni l'autre de ces articles parce qu'ils l'obligeaient à entrer en relation avec des hérétiques, à affaiblir lui-même les catholiques et à les désarmer en les privant de l'unique moyen de défense qu'ils avaient à opposer aux Grisons, si ceux-ci les attaquaient à nouveau. M. Rott ne voit là que des prétextes allégués par le pape pour refuser son adhésion à un traité conclu en dehors de lui. Ce sont au contraire des raisons très sérieuses. Urbain VIII tient pour un principe indiscutable qu'il est tout à la fois interdit au chef de l'Église d'avoir des rapports avec les hérétiques, et d'exposer des catholiques à subir le joug des hétérodoxes ; maintes fois

Digitized by Google

il l'affirmera au cours de son long pontificat. Il n'approuvera ce traité de Monçon que lorsque les puissances contractantes auront donné satisfaction à son amour-propre légitimement froissé, surtout quand elles l'auront déchargé d'obligations, inacceptables pour lui. Un accord du 11 novembre 1626 décidera que les troupes pontificales rentreront « pour la forme » en possession des places qu'elles avaient autrefois reçues en dépôt, que les ouvrages fortifiés de la Valteline seront démolis *sous la surveillance des rois de France et d'Espagne.*

Chef de l'Église catholique, Urbain VIII entend favoriser l'extension du catholicisme et limiter le plus possible le domaine d'action de l'hérésie. Il obtient de Louis XIII que le culte évangélique sera interdit dans la Valteline, que les protestants en seront expulsés, tandis que le culte catholique n'en sera pas moins exercé librement dans toute la Rhétie. Il favorise les cantons catholiques dans tous les différends qu'ils ont avec les cantons protestants, et il ne cesse de les soutenir dans toutes leurs prétentions. Il souhaite ardemment la ruine de Genève, la citadelle du protestantisme; aussi encourage-t-il les visées ambitieuses du duc de Savoie sur cette place, et, en 1631, il charge Mazarin d'aller convaincre Louis XIII qu'il ne doit pas hésiter à détruire ce foyer d'hérésie situé aux portes de la France. Les pages que M. Rott a écrites sur ce dernier point, sont du plus haut intérêt et nous révèlent des faits presqu'entièrement inconnus jusqu'ici.

Une telle politique ne laisse pas d'être dangereuse à un moment où Philippe IV et l'archiduc Léopold s'appuient presque exclusivement sur les cantons catholiques pour fonder l'autorité de la maison d'Autriche en Suisse, tandis que le roi de France s'efforce de se concilier tout à la fois les catholiques et les protestants. Si le pape défend contre les cantons protestants les intérêts des catholiques, ne sera-t-il pas amené à favoriser en Suisse les desseins de la maison d'Autriche, à se départir de la neutralité qu'il veut garder ? Urbain VIII met tous ses soins à éviter de prendre aucune décision qui pourrait encourager l'ambition de l'une ou l'autre de ces puissances rivales. Pourquoi faut-il que son représentant en Suisse, le nonce Scappi, n'ait pas toujours été aussi discret et que trop souvent il ait, comme le prouve M. Rott, favorisé la politique autrichienne sous couleur de protéger les cantons catholiques ?

La situation d'Urbain VIII devient très délicate quand survient la guerre de Mantoue. Comme prince italien, il a tout à redouter de l'ambition de la maison d'Autriche en Italie et ses sympathies vont tout naturellement au duc de Mantoue et à la France qui le défend ; elles sont surtout très vives quand il voit, en 1629, les armées autrichiennes s'établir dans la Rhétie et les troupes de Wallenstein s'approcher des frontières de la Suisse. N'est-il pas en droit de penser qu'il est à la veille d'une invasion de l'Italie, qui renouvellera les scènes d'horreur du sac de Rome de 1527 ? Il s'attache pourtant à observer

Digitized by Google

une stricte neutralité et il prescrit au nonce de Suisse de ne lier partie avec aucun des ministres des puissances rivales. Peut-il aller plus loin et aider la république de Venise à ménager un rapprochement entre les Suisses des deux confessions pour les unir contre toute puissance qui les menacerait ? Il ne le pense pas, car si ce moyen paraît être le meilleur pour assurer tout à la fois l'indépendance des cantons et le repos de l'Italie, il le force à pactiser d'une certaine manière avec l'hérésie. Urbain VIII fera la seule démarche qu'il croit licite : il offrira aux Suisses d'intervenir auprès de l'empereur pour que celui-ci retire ses troupes de la Rhétie. Mais, loin de chercher à terminer à l'amiable les différends que les catholiques ont avec leurs compatriotes protestants, son représentant en Suisse continuera à soutenir toutes les prétentions des catholiques.

Un moment vient cependant où le pape croit devoir tempérer l'ardeur belliqueuse qui anime les Suisses catholiques contre les Suisses protestants. C'est en 1632, quand les étonnants succès remportés par Gustave Adolphe en Allemagne font craindre pour l'Italie non plus une invasion autrichienne mais une invasion suédoise. Urbain VIII est toujours jaloux des intérêts de la religion catholique ; il a vu de très mauvais œil l'arrivée chez les Grisons du duc de Rohan ; il redoute que la présence d'un chef aussi remarquable n'augmente l'audace des protestants vis-à-vis des catholiques. Mais le péril suédois est trop pressant pour qu'on n'ait pas recours à des remèdes désespérés : le nonce reçoit de sa cour l'ordre d'apaiser les ressentiments des catholiques contre les protestants. Quant à faire appel à tous les Suisses, qu'ils soient protestants ou catholiques, pour arrêter Gustave Adolphe, le pape n'y pense pas ; ce serait se commettre avec les hérétiques. Il n'invitera que les catholiques à entrer dans la ligue défensive qu'il essaie de former avec le concours des princes italiens.

De l'exposé de M. Rott, il ressort donc qu'Urbain VIII n'a pas cessé pendant toute cette période de se préoccuper d'étendre en Suisse la sphère d'influence de la religion catholique, d'y sauvegarder les intérêts de ses coreligionnaires ; il s'est très légitimement soucié d'écarter de l'Italie tout péril de guerre mais, pour obtenir ce résultat, pour fermer les passages de la Suisse à tous ceux qui menaçaient d'en user afin de venir troubler le repos de la péninsule, il n'a jamais songé qu'à prendre des mesures qui étaient compatibles avec son caractère de chef de l'Église catholique. Ce sont bien ces conclusions qui nous paraissent devoir être admises.

Maintes fois M. Rott a eu à parler de la politique suivie par Urbain VIII à l'égard de la France et de la maison d'Autriche ; le plus souvent, il l'a très heureusement caractérisée en nous la présentant comme celle d'un pape qui refuse de prendre parti entre l'un ou l'autre de ces adversaires et qui s'efforce de rétablir la paix moins en arbitre qu'en médiateur. Toutefois, de ci de là, il a peut-être accordé trop de

Digitized by Google

crédit aux diplomates qui se sont faits l'écho des plaintes, disons le mot, des calomnies de la cour d'Espagne (1).

Quoiqu'il en soit de ce point, M. Rott a fait œuvre solide. Il l'a édifiée avec des matériaux qu'il est allé chercher dans les dépôts d'archives de Berne, de Paris, de Londres, de Simancas, de Rome, de Florence, de Venise, de Vienne ; c'est dire qu'il n'a négligé aucune source d'information. Aussi son livre est-il un mine de renseignements qui sera toujours exploitée avec le plus grand profit par tous ceux qui aborderont l'histoire diplomatique du XVIIe siècle.

Ce volume n'a pas de tables ; on les trouvera dans la seconde partie de ce tome quatrième qui, espérons le, ne tardera pas à paraître. Nous souhaitons vivement que l'auteur ne se borne pas à nous donner, comme il l'a fait dans les volumes précédents, des tables alphabétiques des des matières, des noms de lieux et des noms de personnes ; une table analytique permettrait de tirer le meilleur parti d'un livre si riche de substance.

A. LEMAN.

A. CANS. *L'organisation financière du clergé de France à l'époque de Louis XIV*. Paris, A. Picard, 1910. In-8, XVI-321 p. F. 7,50.

LE MÊME. *La contribution du clergé de France à l'impôt pendant la seconde moitié du règne de Louis XIV (1689-1715)*. Paris, A. Picard, 1910. In-8, XI-104 p. F. 3.

S'il est intéressant, voire même agréable, de préparer une thèse historique, de puiser consciencieusement à toutes les sources, d'élaborer un plan d'ensemble, je me figure facilement l'impression fâcheuse que l'on doit ressentir en apprenant qu'on n'est pas le premier à traiter un sujet et que le résultat d'une grosse partie des recherches vient d'être livré au public par un autre historien.

Cette impression M. Cans l'aura ressentie, en voyant paraître, lorsque son travail était déjà assez avancé, l'excellent livre de M. Serbat sur *Les assemblées du clergé de France : origines, organisation, développement, 1561-1615* (Paris, 1906). D'une envergure plus grande, faisant même une excursion intéressante sur le domaine spirituel, le travail

(1) Nous ne pouvons admettre, par exemple, que le pape ait vu avec satisfaction les Français s'établir à Pignerol (p. 639). Cette assertion des Espagnols que l'ambassadeur de Venise à Madrid, Correr, transmet à sa cour le 24 juillet 1632, se trouve contredite par toutes les instances qu'Urbain VIII fait auprès de Louis XIII et de Richelieu pour les décider à évacuer Pignerol. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point et, d'une manière générale, sur l'attitude que le pape a observée dans les conflits de la France avec la maison d'Autriche dans un ouvrage que nous publierons prochainement sur *La politique d'Urbain VIII dans la Guerre de Trente Ans.*

Digitized by Google

de M. Serbat n'en traite pas moins, d'une façon principale et spéciale, « les institutions du clergé, en tant qu'elles avaient pour but le vote, la répartition et la perception des subsides fournis au roi ». Mais M. Serbat s'est borné à l'étude de la période d'origines et d'organisation comprenant le dernier tiers du XVIe siècle et une partie du XVIIe ; il laissait à d'autres toute la période du règne de Louis XIV, et puis toute l'étude du XVIIIe siécle, époque certes toute de complications et de bouleversements, mais combien plus riche en documents surtout à partir de 1727, quand commence cet inestimable recueil des lettres d'agence et des délibérations du conseil du clergé !

Le travail de M. Cans s'occupe uniquement du règne de Louis XIV ; quoique l'auteur s'en défende, son étude se présente sous beaucoup d'aspects comme une continuation de celle de M. Serbat ; nous dirons même plus : de ce que l'auteur s'en défend trop, ne se dégage-t-il pas de quelques parties de son travail un certain malaise, que les circonstances expliquent aisément et qui rend à première vue les divers chapitres, non pas d'une valeur inégale, mais d'un intérêt bien différent ?

La première partie traite de l'immunité ecclésiastique. D'après les principes posés à l'époque antérieure, les subventions du clergé ne pouvaient être accordées qu'en cas de nécessité ; elles devaient être consenties par le clergé et autorisées par le pape. Après avoir été abandonnée peu à peu au XVIe siècle, la condition du consentement pontifical a complètement disparu à l'époque de Louis XIV. La période intéressante à étudier sur ce point est donc la période de transition ; M. Cans l'a traitée assez rapidement et cependant il faut glaner çà et là des renseignements dans le travail de M. Serbat sans y trouver une conclusion bien précise. L'auteur se rallie à l'opinion de Baluze, d'après laquelle « c'est en 1532 que le roi a commencé à se passer définitivement du consentement pontifical ». Cependant M. Serbat raconte comment Pie V, en 1568, concéda une bulle à Charles IX, permettant deux aliénations (*o. c.* p. 52-53) ; de même les *Annales ecclesiastici* de Baronius (continuation de A. Theiner), dont M. Cans a délaissé l'examen, nous montrent l'intervention de Grégoire XIII en 1574, 1575 et 1576 ; les procès-verbaux eux-mêmes des assemblées du clergé nous apprennent que, malgré les protestations du clergé à l'assemblée de Melun (1579-1580), Henri III permit aux prélats de se faire autoriser par le souverain pontife (PV, t. I, p. 202, 207, 210) ; enfin la bulle de Sixte-Quint du 30 janvier 1586 permettait une aliénation de 50000 écus en plus des 50000 déjà consentis ; malgré les protestations du clergé en 1586, l'assemblée de 1588 se soumit au paiement (PV, t. I, p. 274-305 ; Serbat, *o. c.* p. 118 sv.). Il y eut donc depuis le règne de François Ier autre chose que des réclamations de la part des papes.

Si le consentement du clergé à subsisté comme condition à l'aliénation, il n'est plus devenu qu'une simple formalité ; pendant la première partie du règne de Louis XIV, le clergé discute et marchande ses dons ; pendant la seconde partie, il se contente d'affirmer que ses dons sont volon-

Digitized by Google

taires. Quant aux cas de nécessité qui comprenaient sous Louis XIII les guerres religieuses, ils se sont étendus sous Louis XIV à toute espèce de guerre et même en temps de paix aux dépenses de l'État. A cet exposé M. Cans a joint les arguments présentés par les politiques pour soutenir les prétentions royales ; pourquoi a-t-il négligé une source de première importance, les traités des *Libertés gallicanes ?* Les œuvres de Pithou, Dupuy et Durand de Maillane forment un code de doctrines qui est à la base de toutes les revendications gallicanes ; tous les juristes gallicans y ont puisé des arguments ; tout historien de l'ancien régime qui ne s'ent tient pas uniquement aux faits — ce qui serait une grave erreur — doit se familiariser avec ces sources (Cfr. spécialement l'art. 28 des *Libertés).*

Dans une seconde partie, l'auteur étudie le pouvoir central dans l'organisation du clergé. Il examine successivement la nature des assemblées du clergé, la manière dont se recrutaient les députés, la question du lieu, de la durée des assemblées, celle de la présidence, les fonctions du promoteur, du secrétaire, le cérémonial des assemblées dans leurs rapports avec le roi. Dans un chapitre plein d'intérêt il reproduit toute la physionomie d'une assemblée et nous montre la vie des députés au cours de la session. Notons encore une petite étude sur les agents généraux du clergé et la conclusion tirée par l'auteur que « l'agence, permanente, est bien plus importante que les assemblées quinquennales » ; il en est certes ainsi au point de vue des services rendus aux différents membres du clergé et au point de vue de la richesse de renseignements que l'agence nous a laissés.

La plupart de ces questions avaient déjà été traitées par M. Serbat (*o. c.* p. 213-271) ; à plusieurs endroits même l'auteur aurait pu nous renvoyer utilement à ce volume, soit pour éviter des redites, soit pour montrer le changement opéré depuis l'epoque antérieure (p. 38, 40, 84, 88, 100, 104, 110 sv.). Quelques points nous montrent cependant les modifications importantes apportées sous le règne de Louis XIV ; notons à ce propos deux conclusions caractéristiques : une condition essentielle pour faire partie d'une assemblée, c'est d'avoir l'agrément du roi ; de même pour la présidence, l'ingérence royale se manifeste clairement par l'habitude de la présidence unique ; deux prélats se sont succédés à la présidence pendant tout ce long règne, ce sont les archevêques de Paris, Harlay et Noailles ; si donc en théorie « l'autorité du président émane de l'assemblée », en pratique, sans l'appui du roi, le choix de l'assemblée est compromis.

Nous arrivons maintenant à la partie vraiment intéressante et vraiment neuve du travail de M. Cans. Nous en donnons un bref résumé.

Le clergé contribuait aux dépenses de l'État sous deux formes : les décimes ordinaires et les dons gratuits. Les décimes ordinaires doivent leur origine au contrat de Poissy ; d'une main de maître M. Serbat en a tracé l'histoire au XVIe siècle. Sous Louis XIV, l'opposition dure

Digitized by Google

toujours entre les prétentions du roi et celles du clergé ; par contrats décennaux les décimes sont cependant renouvelées, au milieu des protestations du clergé. Après avoir subi sous Louis XIII diverses réductions, ces rentes sont amenées à un nouveau chiffre, maintenu pendant tout le règne de Louis XIV. L'auteur examine ensuite le mode de paiement de ces rentes, les réclamations des rentiers contre le clergé et du clergé contre les payeurs, les incidents suscités à l'époque mazarine par le paiement irréguliers des rentes, les moyens employés par le clergé pour payer les dons gratuits et surtout le moyen de l'emprunt.

Une fois les subsides fournis par le clergé, comment se faisait la répartition de l'impôt ? Les assemblées générales du clergé établissaient la répartition entre les diocèses ; le premier tableau connu est celui de 1516 ; comme on lui reprochait de nombreuses lacunes, l'assemblée de Mantes, en 1641, dressa un nouveau pied, qui fut rectifié par l'assemblée de 1646. Sous Louis XIV on se servit pour les décimes du pied de 1516, pour le don gratuit de celui de 1646. Une réforme s'imposait cependant ; elle fut constamment retardée, et les travaux commencés en 1726 n'aboutirent qu'en 1755 et 1760.

La répartition de l'impôt entre les bénéfices des diocèses se faisait à l'aide des bureaux diocésains ; en 1615 les bureaux reçurent juridiction pour toutes les contestations et les chambres provinciales devinrent des juridictions d'appel. « Ces tribunaux, bureaux et chambres, avaient l'avantage d'être expéditifs et peu coûteux, mais ils offraient aussi bien des inconvénients : la trop grande diversité de leur composition, la centralisation excessive qui laissait beaucoup trop de place au bon plaisir des évêques pour les bureaux, des archevêques pour les chambres, l'ignorance parfois ou la partialité des juges, l'inobservation fréquente des règlements. » (p. 207). Des décharges d'impôt étaient accordées à des bénéficiers ou à des diocèses spoliés, à des bénéficiers qui avaient rendu des services à l'Église ou à l'État, à ceux qui à raison de leur qualité méritaient une considération spéciale, tels les cardinaux, l'ordre de Malte, les jésuites.

Pour la perception des décimes et les dons gratuits le clergé avait affaire à des fonctionnaires spéciaux : les officiers diocésains créés par l'édit de 1557, les officiers provinciaux et enfin le receveur général, chargé de centraliser tout l'argent versé pour les décimes.

A part quelques points qui avaient déjà été traités précédemment, cette partie du travail de M. Cans offre un vrai cachet de nouveauté ; l'auteur connait merveilleusement toutes les sources et poursuit son exposé avec une clarté remarquable. Parmi les appendices, nous citerons, comme pouvant rendre des services aux travailleurs, un tableau des divers bureaux des assemblées du clergé pendant le règne de Louis XIV et un tableau des divisions administratives du clergé de France (1715), accompagné d'une carte.

Nous espérons que l'auteur nous donnera bientôt une étude semblable

Digitized by Google

sur la période suivante, qui, tout en étant plus compliquée, peut offrir plus d'intérêt encore que l'époque de Louis XIV.

Dans un petit fascicule, M. Cans a appliqué à une courte période l'étude concrète des institutions dont nous venons de donner l'analyse ; son choix s'est porté sur la seconde moitié du règne de Louis XIV, l'époque des guerres longues et ruineuses de la ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne.

Rien d'étonnant si le clergé à contribué aux dépenses de l'Etat dans une proportion plus grande qu'aux autres époques. Pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg ce sont les amortissements, l'argenterie des églises, la somme de quatre millions pour les amendes encourues par les ecclésiastiques qui avaient dégradé leurs forêts, le don gratuit tenant lieu de la capitation, les dons de 1690, 1695, 1700, les créations d'offices ; pendant la guerre de la succession d'Espagne, c'est le don tenant lieu de la seconde capitation, la taxe du huitième denier sur les possesseurs des biens ecclésiastiques aliénés, le don de 1705, l'emprunt contracté pour retirer de la circulation les billets de monnaie, le rachat de la capitation par un don de vingt-quatre millions, le don tenant lieu du dixième, la création de nouveaux offices.

Comme somme globale, le clergé a fourni au roi, de 1690 à 1715, 160 millions. Que nous sommes loin des appréciations de Taine (*L'ancien régime*, t. I, p. 27 sv.; p. 95 sv.), appréciations que M. Bourgain a déjà rectifiées dans un article de la *Revue des questions historiques* (t. 48, 1890, p. 62-132), intitulé : *Contribution du clergé à l'impôt sous la monarchie française*.

« En somme », conclut M. Cans « le clergé, dans cette longue crise, avait bien servi l'État, il n'avait guère marchandé son concours financier ; sa conduite à ce point de vue avait été bien plus digne de lui et du pays qu'aux époques précédentes et notamment à l'époque mazarine. Ce qu'on peut reprocher au roi dans toute cette période, c'est d'avoir assujetti le clergé à des affaires extraordinaires et de n'avoir pas assez tenu la main à l'observation de ses privilèges : les infractions à ces privilèges, garantis par la parole royale dans des contrats solennels, étaient continuelles ; or, puisque le clergé était privilégié et qu'il n'était pas question d'abolir ses privilèges, il fallait les maintenir franchement, au lieu de les confirmer en bloc et de les violer en détail. » (p. 88 ; p. 90).

Restent deux questions à examiner ; M. Cans s'excuse de n'avoir pu les traiter et personne ne lui en fera un reproche, vu l'état actuel des recherches sur ce point. Il faudrait établir la proportion entre les sommes versées par le clergé et celles fournies par le reste de la nation, de même la proportion entre la contribution payée par le clergé et ses revenus.

P. Delannoy.

Digitized by Google

J. LUCIO D'AZEVEDO. *O Marquez de Pombal e a sua epoca.* Lisbonne, A. M. Teixeira et Cie, 1909. In-8, 475 p. Fr. 6,75.

Abstraction faite de l'actualité que lui assurent les récents événements de Portugal, le livre de M. d'A. mériterait encore d'attirer particulièrement l'attention. Les biographies de Pombal — et l'on sait si elles sont nombreuses — gardent rarement le calme de l'impartialité. M. d'A. a pour but de mettre en œuvre le fruit de recherches d'archives qui semblent considérables et, sans prétendre écrire une histoire définitive, d'apporter des matériaux pour l'œuvre complète à venir (p. 7).

Dans l'ensemble, ces matériaux sont utilisés avec bonheur, quoique les documents officiels inspirent à l'auteur une confiance excessive et qu'il oublie trop la falsification dont certains dossiers furent l'objet. Mais cette erreur ne semble point causée par le préjugé. Sans doute — et bien malheureusement — M. d'A. affiche un anticléricalisme qui, par endroits, détonne : il parle volontiers du « monstro do fanatismo », du « barathro do fanatismo e ignorancia » où l'âme portugaise était plongée au XVIIIe siècle (p. 103) ; il exalte à l'excès les coryphées du philosophisme ; parmi les conseillers du roi Jean V, le frère Gaspar et le jésuite Carbone sont deux « fanatiques » (p. 151) ; le roi Joseph est un « fanatique » parce qu'il invoque le ciel lors du terrible tremblement de terre de 1755 (p. 176) ; Malagrida et ses confrères sont mis à mal, comme contempteurs de la raison humaine, pour avoir vu dans ce cataclysme un châtiment providentiel (p. 185 sq.). On pourrait citer d'autres exemples de cette animosité, qui s'harmonise mal avec l'histoire sereine.

Mais Pombal, d'autre part, est jugé sans parti-pris. Pour nous borner aux questions religieuses, la genèse de son hostilité contre le Saint-Siège et plus tard contre la Compagnie de Jésus est exposée sans ménagements ; on ne dissimule ni les violences ni les implacables rancunes de ce « despote cruel » (p. 467), brisant tous les obstacles qui s'opposent à son absolutisme, poursuivant les jésuites d'une haine croissante, qui va jusqu'à l'obsession (p. 236, 242, 323, etc.), enveloppant l'infortuné Malagrida dans un réseau d'injustices toujours plus serré (p. 234 sq.), lui infligeant une agonie (p. 245 sq.) dont la sienne propre devait à peine égaler l'horreur (p. 462) ; et quoiqu'on cite parfois avec trop de confiance l'apologie personnelle du héros, on déclare ailleurs (p. 347) sans valeur la *Deducção chronologica.*

C'est évidemment sur l'expulsion de la Compagnie de Jésus que se concentre l'intérêt de l'ouvrage au point de vue de l'histoire ecclésiastique ; car le projet malheureux de médiation entre Benoît XII et Marie-Thérèse (p. 53-85) n'a d'autre importance que d'avoir animé contre le Saint-Siège le futur marquis de Pombal, alors ambassadeur à Vienne. M. d'A. apporte au récit de la lutte contre les jésuites plusieurs documents nouveaux et intéressants, tirés pour la plupart des

Digitized by Google

archives de la Bibliothèque nationale de Lisbonne ; on notera ce qui concerne les sept réductions du Paraguay (p. 163 sq., 193 sq.), le procès de Malagrida (p. 235 sq.) et surtout la suppression de l'ordre et les dispositions de Clément XIV avant et après son élection (p. 351 sq.).

Mais ces données demandaient à être rapprochées des nombreux travaux parus récemment sur la matière, et l'on regrettera que M. d'A. ne se soit pas cru obligé de compléter son information ; même en se défendant de présenter ses conclusions comme définitives, il aurait dû construire, à l'aide de ses contributions nouvelles, une synthèse de nos connaissances actuelles. Au reste, le lecteur est souvent embarrassé de vérifier les assertions de l'auteur sur des sujets fort controversés ; pour beaucoup de chapitres, il est renvoyé à quelques rares documents d'archives sans indication des autres sources. Une bibliographie en tête des chapitres ou quelques références étaient nécessaires.

L. WILLAERT, S. J.

J. R. KUSEJ. ***Joseph II. und die aüssere Kirchenverfassung Innerösterreichs (Bistums-Pfarr- und Kloster-Regulierung)***. Ein Beitrag zur Geschichte des Oesterreichischen Staatskirchenrechtes. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. STUTZ, fasc. 49 et 50.) Stuttgart, F. Enke, 1908. In-8, XVIII-358 p. et 3 cartes. M. 13,60.

Dans ces dernières années on s'est occupé activement de la période que les allemands appellent communément « das Aufklärungs Zeitalter ». Les réformes religieuses de Joseph II firent l'objet principal des recherches. La littérature qui avait paru antérieurement sur ce sujet, était bien touffue. Mais la plupart des ouvrages avaient été inspirés par l'esprit de parti, et ne reposaient nullement sur une critique objective des sources. Celle-ci ne commença que fort tard. Et même ce n'est qu'au cours des toutes dernières années que les auteurs qui étudièrent la mise à exécution de la politique religieuse de Joseph II se sont révélés. Les études de F. Geier *(Die Durchführung der kirchlichen Reformen Kaiser Josephs II. im Vorder-österreichischen Breisgau*, dans *Kirchenr. Abhandl.*, éd. U. Stutz, fasc. 16 et 17. Stuttgart, 1905), parues dans la collection du Dr U. Stutz, sont à ce point de vue claires et sérieuses. E. Gothein *(Der Breisgau unter Maria Theresia und Joseph II.*, dans les *Neujahrsblatter der badischen historischen Kommission*, nouvelle série, t. X. Heidelberg, 1907) a marché sur ses traces, et voici que plus récemment encore H. Franz *(Studien zur kirchlichen Reform Joseph II. unter besonderer Berücksichtigung des vorderösterreichischen Breisgau*. Fribourg, 1908) approfondit davantage le même sujet que Geier. D'autre part l'ouvrage de Hittmayer *(Der iosephinische Klostersturm im Lande ob*

Digitized by Google

der Enns. Fribourg, 1907) mit en relief l'organisation des réformes dans l'Autriche ancienne. A son tour M. Kusej étudie dans l'ouvrage que nous recensons, spécialement l'Autriche centrale; et la politique de Joseph II vis-à-vis des évêchés, des cures et des monastères l'intéresse tout particulièrement.

La première partie du travail de M. Kusej est consacrée à la nouvelle division des diocèses. Joseph II, en effet, bouleversa l'organisation des évêchés de fond en comble. Le but de cette « Bistumregulierung » était double : d'abord écarter tous les ordinaires non autrichiens, ensuite créer des diocèses indivis et si possible d'égale étendue. L'empereur y réussit pleinement. Tout d'abord M. Kusej croit nécessaire de donner dans une courte introduction un aperçu de l'attitude des évêques autrichiens, qui, à l'exception du comte Edling, archevêque de Görz, se trouvaient être tous partisans des réformes impériales. L'auteur explique ensuite assez longuement les mesures préliminaires qui furent prises, et expose d'une manière détaillée le plan de la division des diocèses pour tous les pays austro-allemands. Ainsi il en arrive en particulier au plan d'organisation pour l'Autriche centrale.

Avant les réformes ecclésiastiques de Joseph II, l'Autriche centrale était divisée comme suit : Au sud de la Drau, il y avait le patriarchat d'Aquilée, l'archevêché de Görz, les diocèses de Laibach, Trieste et Pedina et des parties des diocèses vénitiens d'Udine, Pola et Parenzo, tandis qu'au nord de cette rivière se trouvaient les diocèses soumis à l'archevêque de Salzbourg et à ses suffragants. Or, tous ces diocèses se trouvaient tellement enchevêtrés les uns dans les autres, que leur compénétration était très nuisible à une administration bonne et régulière. Un simple coup d'œil jeté sur la carte, annexée à ce travail de M. Kusej, peut nous en convaincre immédiatement. Il n'est pas étonnant, dès lors, que Joseph II ait songé à une plus grande unification. Dans la confection du nouveau plan de division des diocèses pour l'Autriche centrale, ce fut surtout le prince-évêque de Gurk qui se distingua par les différents projets qu'il soumit à l'empereur. Celui-ci se détermina finalement pour l'un de ces projets, et accepta la nouvelle division de l'Autriche centrale en six diocèses, à savoir : l'archidiocèse de Laibach, et les diocèses de Leoben, Seckau-Graz, Lavant, Gurk et Gradiska. L'ancien diocèse de Salzbourg s'y trouvait complètement partagé entre les quatre évêchés de Leoben, de Seckau-Graz, de Lavant et de Gurk. C'était donc surtout de ce côté que les négociations devaient être entamées pour pouvoir arriver à l'exécution du plan. Aussi M. Kusej s'occupe-t-il d'une manière toute spéciale de ces pourparlers : il en retrace toutes les péripéties sans même omettre les négociations qui furent entreprises avec Rome. Finalement, dans un dernier chapitre, il montre comment la nouvelle division des diocèses fut, dans la suite, poursuivie et exécutée.

L'étude de la réorganisation des cures et des couvents constitue la

Digitized by Google

deuxième partie du travail de M. Kusej. Dans un premier chapitre, il étudie à la fois et la suppression des couvents et la nouvelle division des ressorts ecclésiastiques inférieurs. A notre avis, il eut été préférable de traiter de ces deux réformes dans des chapitres particuliers, d'autant plus qu'il ne ressort aucunément du travail de M. Kusej qu'il y avait entre elles une véritable relation. D'autre part, le système de documentation nous a semblé, à certains endroits, nuire à la clarté et à la bonne marche de l'exposé. Cette même remarque pourrait d'ailleurs s'appliquer aussi au deuxième chapitre de cette partie, dans lequel l'auteur expose spécialement la question si intéressante de l'attitude de l'État josephiste vis-à-vis du temporel de l'Église.

Ce travail se termine par une conclusion, très imcomplète d'ailleurs, sur l'attitude du peuple en face des réformes. Il est enrichi du texte inédit de six décrets impériaux et pontificaux, d'une bonne table alphabétique des noms de personnes, lieux et matières, ainsi que de trois cartes sobres et claires.

En général M. Kusej a bien su grouper ses matériaux. Son livre est clair, bien documenté et systématique. L'évolution des plans de réforme s'y poursuit d'une manière très complète, et l'on est naturellement porté à regretter que l'auteur ait borné son exposé à l'Autriche centrale, au lieu d'envisager la question d'une manière plus générale pour l'ensemble des pays héréditaires austro-allemands. Il est cependant une ombre que nous ne pouvons pas laisser inaperçue. Contrairement aux assurances que l'auteur a bien voulu nous donner au début de son ouvrage, de ne considérer la question qu'à un point de vue purement objectif, son enthousiasme pour l'œuvre de Joseph II nous a semblé trop exclusif. C'est ainsi qu'il est amené à conclure : « In der Geschichte wird die kirchliche Verfassungsreform ein bleibendes Gedenkblatt für die Verdienste Josephs um die Kirche bleiben » (p. 328). Certes ces réformes, et en particulier la réorganisation des diocèses, ont eu des avantages incontestables. Mais on ne peut pas perdre de vue que non seulement, outre la question de principe, le pouvoir d'introduire de pareilles réformes est réservé essentiellement au Saint-Siège, mais encore que l'exécution du plan impérial présenta aussi des inconvénients graves, et notamment celui de contribuer à l'asservissement complet de l'Église à l'État, sans compter les perturbations que des changements aussi brusques et aussi rapides que la suppression des couvents et la réorganisation des cures devaient amener fatalement dans le monde des religieux, des ecclésiastiques, voire même des simples fidèles. Abstraction faite cependant de ces exagérations, on doit dire que l'ouvrage de M. Kusej constitue un apport méritoire et sérieux à l'étude des plans de réformes religieuses de Joseph II et de leur réalisation.

R. Gits.

Digitized by Google

LÉON LALLEMAND. *Histoire de la charité*. T. IV. *Les temps modernes (du XVIe au XIXe siècle)*, 1re partie. Paris, Picard, 1910. In-8, IX-624 p. F. 7,50.

Le nouveau volume sorti de la plume féconde du savant historien de la Charité poursuit pour la période moderne la grande enquête sur tout ce qui a été accompli au cours des âges en faveur des petits et des déshérités.

Vu l'abondance des matières, M. Lallemand a été forcé de subdiviser son t. IV en deux parties : la première, dont nous nous occupons ici, est consacrée aux théories en matière d'assistance, aux pestes et épidémies, à la lutte contre la mendicité, à l'organisation des établissements hospitaliers de toute nature ; la seconde partie, dont l'auteur nous annonce la mise sous presse, traitera des assistances spéciales, des secours à domicile, du soulagement des prisonniers et du rachat des captifs. Nous aurons ainsi une histoire complète de la charité pendant la période moderne, comme nous en avions déjà une pour l'antiquité, pour les neuf premiers siècles de l'ère chrétienne et pour le moyen-age.

Dans son introduction, consacrée aux diverses théories en matière d'assistance, M. Lallemand, après nous avoir montré les tristes conséquences, au point de vue de la charité, des doctrines de la Réforme, proclamant l'inutilité des œuvres pour le salut, leur oppose les enseignements des théoriciens catholiques : Juan Luis Vivès, Juan de Medina, Perez de Herrera, Laurentius a Villavicentio et Domingo Soto, qui, tout en soutenant des thèses opposées sur les modes et l'organisation de l'assistance, n'en sont pas moins unanimes pour rappeler à tous le grand devoir de la charité. En même temps le concile de Trente donnait des règles précises, conformes à la tradition des siècles chrétiens, au sujet de la direction supérieure des établissements hospitaliers.

L'auteur nous fait voir ensuite la naissance et le développement de quelques congrégations hospitalières qui virent le jour au cours de la période moderne : l'ordre de S. Antoine de Viennois, l'ordre de S. Jean de Dieu, l'ordre de S. Camille de Lellis, l'ordre des Filles de la Charité de S. Vincent de Paul, etc.

Après avoir ainsi exposé le glorieux renouveau de la charité catholique, M. Lallemand traite dans un « livre premier » des maladies épidémiques, de leur fréquence, des terreurs qu'elles inspirent, des dévouements qu'elles suscitent et des remèdes employés pour les combattre : mesures préventives, prières publiques, établissement de bureaux de santé, mesures d'hygiène générale, organisation de services médicaux, isolement des malades, soit dans des asiles spéciaux ou des cabanes, soit dans leur propre demeure, désinfection des maisons et de leur mobilier, organisation d'un personnel chargé d'enlever les malades, de purifier les maisons et d'ensevelir les morts. Ce livre se termine par un chapitre relatif à la diminution de la lèpre, cette terreur de tout le

Digitized by Google

moyen age, et au sort des maladreries, devenues inutiles au fur et à mesure que le fléau s'atténue et où une foule de paresseux valides s'efforcent de se faire admettre. Ces établissements sont, ou bien réunis à des hôpitaux, ou bien affectés à divers usages, souvent fort éloignés du but primitif des fondateurs. En France ils furent même, en 1672, unis à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, mais rendus dès 1693 à une destination hospitalière et charitable.

Dans son livre II, l'auteur s'occupe du grave et troublant problème de la lutte contre la mendicité. Après avoir résumé les causes qui influèrent sur le développement du paupérisme pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, il expose les diverses législations européennes concernant les mendiants et les vagabonds. L'extraordinaire abondance de ceux-ci et leur audace croissante constituaient dans tous les pays de l'Europe un véritable danger social et obligeaient les gouvernements à intervenir énergiquement. Les défenses de mendier, ou tout au moins de mendier sans autorisation, le renvoi des pauvres non domiciliés au lieu de leur naissance et le bannissement des mendiants étrangers ne donnèrent aucun résultat, il fallut recourir aux peines corporelles le carcan, la coupe des cheveux, le fouet, la marque, la mutilation des oreilles. On tenta de même de diminuer le nombre des mendiants valides en les enfermant dans des prisons ou dans des maisons de travail, en les réduisant, comme en Angleterre au XVIe siècle, en esclavage au profit des particuliers, en les condamnant aux galères, en les déportant aux colonies, en les frappant même de la peine de mort. Les pénalités les plus sévères étaient spécialement appliquées aux étrangers nomades, Bohémiens, Égyptiens, Gitanos et Gypsies. Mais ces mesures, quelque sévères qu'elles fussent, ne produisirent guère d'effets appréciables. Ne réussissant pas à restreindre la mendicité en frappant les mendiants, les divers gouvernements tentèrent d'agir sur le public et interdirent, sous menace de pénalité, de loger les gens sans aveu et même de faire publiquement l'aumône.

Tout cet arsenal de lois pénales restant sans résultat, on songea, dès le milieu du XVIIe siècle, au « renfermement » des mendiants. M. Lallemand nous retrace dans son chapitre VII les objections formulées par les contemporains contre ce mode d'internement et la réponse faite à ces objections par le Père Guévarre, puis nous fait pénétrer dans les divers établissements ouverts en Europe pour le renfermement des pauvres, tels les *albergues para los pobres* et les *casas de misericordia* en Espagne, les *tuchthuysen* et *rasphuysen* aux Pays-Bas et les *Workhouses* en Angleterre. Les *Hôpitaux généraux* de France forment l'objet d'une étude spéciale. M. Lallemand rappelle, tout d'abord, les diverses tentatives pour établir, depuis la fin du XVIe siècle, des hôpitaux destinés à recevoir les mendiants valides et les vagabonds, tentatives qui aboutirent à la fondation par S. Vincent de Paul, en 1653, de l'« Hôpital du Nom de Jésus ». Mais les pouvoirs publics, en enfermant les pauvres, entendaient faire œuvre de police plutôt qu'œuvre de

Digitized by Google

charité et cette manière de voir inspira l'édit du mois d'avril 1656 établissant l'« Hôpital général de Paris ». Avec l'appui du clergé et des membres de la Compagnie de Jésus, de semblables établissements s'élevèrent dans les provinces, mais ne donnèrent pas de résultats appréciables. Le renfermement des mendiants s'opérait d'une façon intermittente, sans plan d'ensemble, par les soins d'une police trop peu nombreuse. Les Hôpitaux généraux peu à peu ne servirent plus qu'à abriter des vieillards, des femmes, des orphelins ; les mendiants et les vagabonds continuèrent d'infester le pays et le gouvernement se vit obligé au XVIIIe siècle de créer les dépôts de mendicité. Ces dépôts, au nombre de quatre-vingts, tout en laissant parfois à désirer au point de vue de l'organisation, produisirent d'heureux effets. L'auteur clôt son livre II en nous parlant des agents d'exécution dont se servirent les pouvoirs publics dans leur lutte contre la mendicité, il étudie successivement l'emploi de la force armée, le concours demandé aux habitants, le rôle des maréchaussées en France et des archers des Hôpitaux généraux.

M. Lallemand traite, dans son livre III, de l'organisation et du fonctionnement des établissements hospitaliers de toute nature, tout d'abord au point de vue de leur direction et de leur administration. Cela lui donne l'occasion de passer en revue les prescriptions de l'Église, spécialement celles formulées par le concile de Trente pour assurer la bonne administration du patrimoine des pauvres. Dans les pays protestants, où la bienfaisance est sécularisée, les institutions charitables subissent des dures épreuves. Il faut toutefois faire une exception pour l'Angleterre, où se fonde une quantité d'institutions privées, soutenues au moyen de cotisations volontaires et destinées à diverses catégories de délaissés. En Russie par contre, où la bienfaisance relève uniquement du pouvoir central et reste bureaucratique, les résultats sont médiocres. Preuve nouvelle que rien ne peut remplacer la liberté de la charité.

L'auteur examine ensuite les règles adoptées en France par la royauté depuis François Ier jusqu'à la constitution des Hôpitaux généraux, époque pendant laquelle les édits, les ordonnances se heurtent à mille difficultés et n'aboutissent à aucun résultat appréciable. La période suivante, qui s'étend du règne de Louis XIV à la Révolution, est plus féconde : une foule de petits établissements charitables, exposés aux entreprises de bénéficiers sans conscience ou de voisins avides, sont réunis aux Hôpitaux généraux ; l'ostrascisme dont le clergé paraît menacé au XVIe siècle sous l'influence des idées protestantes prend fin, une place honorable lui est donnée dans les conseils de la charité ; des règles uniformes sont promulguées pour servir à l'ensemble des asiles qui ne possèdent pas de statuts particuliers. Cette œuvre de réforme se poursuit avec cœur et intelligence sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, mais est entièrement détruite par la Révolution qui établit les principes néfastes de la charité légale aux mains de l'État.

Digitized by Google

Les chapitres II et III du livre III sont consacrés à la situation financière des établissements hospitaliers. L'auteur y passe en revue les diverses sources de revenus, depuis celles provenant des réunions d'hôpitaux (c'est-à-dire de l'annexion à un grand établissement d'un ou de plusieurs asiles de moindre importance), jusqu'à celles alimentées par l'impôt prélevé sur les personnes qui assistent aux représentations théatrales et par les loteries. Un paragraphe s'occupe spécialement des fondations et libéralités. M. Lallemand étudie ensuite la situation financière des établissements hospitaliers au point de vue de la balance des recettes et dépenses et, après quelques notes sur les grands hôpitaux d'Europe, nous montre comme quoi, en France, les Hôpitaux généraux et les Hôtels-Dieu des grandes villes sont écrasés par des obligations sans cesse grandissantes qu'ils ne peuvent décliner, et soldent leurs budgets en déficit. Il n'en est pas de même pour les hôpitaux des petites villes et des bourgs de province, dont les charges sont limitées et qui se suffisent, le plus souvent, par leurs propres ressources. L'auteur, d'accord avec M. Paul Dudon (1), réfute sur ce point, aux moyens de documents indiscutables, les conclusions, tout au moins hasardées, formulées par M. C. Bloch, dans son ouvrage sur *l'Assistance et l'État en France à la veille de la Révolution* (2).

Le très intéressant chapitre IV nous expose la spoliation du domaine hospitalier par la Révolution française. Après nous avoir parlé de la mainmorte sous les anciens régimes, M. Lallemand montre les tristes conséquences de la loi du 23 messidor an II, conséquences que les mesures réparatrices de vendémiaire an V et de floréal an XII eurent grand'peine à atténuer, et établit par les documents la ruine du patrimoine des pauvres au cours de la période qui s'étend de 1789 à 1799.

L'auteur étudie ensuite (chap. V) les établissements ouverts aux malades, les asiles de nuit et les maisons recevant les pèlerins, les établissements affectés à l'invalidité et à la vieillesse, les « conservatoires » et les orphelinats, les maisons ouvertes au repentir. Sans pouvoir donner une nomenclature complète des milliers d'institutions charitables fondées du XVIe au XIXe siècle, M. Lallemand nous montre, au moyen de nombreux exemples, « que les siècles passés possèdent des œuvres analogues à celles dont nous sommes justement fiers à l'heure actuelle et que, grâce aux efforts de la charité chrétienne, à la générosité de nos pères, les faiblesses et les misères de l'humanité souffrante trouvent alors dans une mesure, nécessairement variable selon les temps et les circonstances, des abris, des consolations et des secours ».

Une très intéressante promenade en Europe et en France nous fait passer en revue, dans le chapitre VI, les principaux types d'architecture

(1) *Une thèse sur les institutions d'assistance au XVIIIe siècle*, dans les *Études*, 45e année, t. CXVI, 20 septembre 1908, p. 752-753.

(2) Paris, Picard, 1908. Compte rendu RHE, 11e année, 15 jan. 1910, p. 140-150.

Digitized by Google

des établissements hospitaliers, en nous arrêtant spécialement aux grands hôpitaux parisiens et aux projets divers relatifs à la reconstruction de l'Hôtel-Dieu après l'incendie de 1772, projets qui dénotent une véritable transformation dans les idées en matière de construction d'asiles hospitaliers.

L'auteur s'occupe ensuite (chap. VII) des règles qui président à l'admission des malades et des pauvres dans les établissements charitables, des autorités préposées à la réception des administrés, des secours spirituels et du service du culte dans les hôpitaux. Nous étudions ensuite, dans les chapitres VIII et IX, les soins corporels assurés aux indigents et aux malades. Tout d'abord le coucher; M. Lallemand nous montre les conséquences fatales de l'encombrement dans certains hôpitaux où l'on voyait placer quatre et même six malades en un seul lit ; pourtant, en principe, dans nombre d'établissements de France et de l'étranger les administrés couchent seuls. Ces lits laissent souvent fort à désirer au point de vue de la salubrité et de la propreté et ce n'est qu'au cours du XVIIIe siècle que s'établit dans quelques hôpitaux l'usage de lits de fer et de matelas de crins. L'auteur passe ensuite aux règles en usage pour la lingerie, les vêtements et la nourriture. A ce dernier point de vue, il importe de faire une distinction très nette entre les établissements hospitaliers, où la nourriture est en général bonne (sauf dans quelques grands établissements trop encombrés, où la préparation de aliments laisse parfois à désirer), et les Hôpitaux généraux, créés par Louis XIV dans un but de police et où la situation des administrés est bien moins favorable. Après un chapitre (X) consacré au travail des indigents dans les établissements hospitaliers, M. Lallemand passe (chap. XI) à l'organisation du service médical. Il nous expose les règles qui président à la nomination des médecins et des chirurgiens, nous montre les devoirs des praticiens, nous parle des privilèges et des honoraires qui leur sont accordés et alloués, nous fait voir comment se distribuent médicaments et remèdes, comment sont organisés les services d'accouchements, comment se pratique l'isolement des maladies contagieuses, comment se distribuent les secours aux convalescents et nous donne quelques renseignements statistiques sur la mortalité dans certains hôpitaux.

L'auteur termine la première partie de son tome IV en s'occupant dans ses chapitres XII et XIII du personnel hospitalier. Il nous fait voir successivement la disparition progressive des fraternités desservant les hôpitaux, l'extension temporaire du personnel laïque au XVIe siècle, la formation d'associations de femmes se dévouant au soin des malades sans prononcer les vœux de religion et la constitution, en France, au XVIIe siècle, de nombreuses congrégations féminines vouées aux œuvres charitables. Les Hôtels-Dieu, Hôpitaux généraux, maisons de charité font appel au dévouement de ces sœurs hospitalières et, afin d'éviter toute difficulté, passent avec elles des traités contenant tous les détails nécessaires.

Digitized by Google

M. Lallemand nous expose ensuite, au moyen des règles de leurs ordres, l'idée que les hospitalières se font de leurs devoirs et examine la manière dont elles les accomplissent. A ce propos il critique avec sévérité les jugements portés par les écrivains qui, comme M. Bloch, dans son ouvrage cité plus haut, « manquent aux principes les plus élémentaires de l'impartialité, quand ils passent sous silence le bien accompli et s'attachent à mettre uniquement en lumière, avec une joie mal dissimulée, le mal qu'ils découvrent ». A la suite des exemples cités par M. Bloch de désordres, de scandales même, inhérents à toute œuvre humaine, M. Lallemand, après avoir cité d'autres faits tout aussi peu édifiants, proclame qu'on ne peut généraliser et démontre victorieusement, au moyen de documents indiscutables, que la faute de quelques personnes ne peut retomber sur l'ensemble de cette admirable armée de la charité et que l'Institution reste inattaquable. Tout esprit éclairé et impartial se ralliera à cette conclusion, solidement étayée par l'opinion quasi-unanime des contemporains.

Comme on aura pu s'en convaincre par ce compte rendu, qui, vu l'abondance des matières, revêt nécessairement la forme un peu sèche d'une longue énumération de chapitres, le nouveau livre de M. Lallemand ne le cède en rien aux productions antérieures de son auteur. Par sa méthode rigoureuse, par son abondante documentation, par sa sincérité et sa clarté, cet ouvrage contribuera puissamment à résoudre bien des questions jusqu'ici débattues en matière d'assistance et dissipera nombre de préjugés hostiles à la sublime œuvre de piété et de charité édifiée par l'esprit chrétien de nos aïeux.

CH. TERLINDEN.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

LE R. P. CHARLES DE SMEDT, S. J.,

Président de la Société des Bollandistes

(1833-1911).

Le 4 mars dernier, dans une modeste chambrette du nouveau collège Saint-Michel, à Bruxelles, s'endormait paisiblement dans le Seigneur le Révérend Père Charles De Smedt, président de la Société des bollandistes, l'une des plus pures gloires des sciences historiques à notre époque.

Rien de plus simple que cette vie consacrée tout entière à l'étude et à la pratique des vertus religieuses. Né à Gand, le 6 avril 1833, Charles De Smedt fit de solides études d'humanités au collège Sainte-Barbe. Il étudia ensuite la philosophie au collège de Notre-Dame de la Paix à Namur. Le 13 novembre 1851, il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus à Tronchiennes et fut ordonné prêtre en 1863. Peu de temps après, il était nommé professeur d'histoire ecclésiastique au collège théologique des jésuites à Louvain. Pendant quelque temps, il interrompit sa carrière professorale pour vivre à Paris, où il collabora à la revue : *Les Études*, ou pour participer aux travaux des bollandistes. Mais en 1872, il fut appelé de nouveau à Louvain, pour y reprendre les fonctions de professeur et il les remplit jusqu'au jour où, en 1877, il fut définitivement attaché à l'œuvre des bollandistes.

I.

Les nécessités de la science étaient alors bien considérables chez les catholiques. Sans s'en douter, pour ainsi dire, le P. De Smedt allait lui apporter un concours des plus méritoires et des plus efficaces. Nous ne savons quelles prédispositions il avait révélées pour l'histoire avant d'être chargé de l'enseigner; mais il paraît évident que ses supérieurs connaissaient ou devinaient ses talents, car aucun gouvernement n'excelle autant que la compagnie de Jésus à placer l'homme qui convient à la place qui lui convient, *the right man in the right place* : toujours est-il qu'il eut vite fait de prendre place parmi les érudits et les critiques de premier ordre. Comment s'était-il formé? Nous ne le savons pas davantage; si nous ne nous trompons, il avait eu comme professeur d'histoire le R. P. Remy de Buck, dont il recueillit la succession, lorsque celui-ci fut appelé à prendre part aux travaux des bollandistes. Mais, quoi qu'il en soit, son bon sens naturel, sa droiture innée, son séjour à Paris, ses relations avec les bollandistes d'alors et avec des maîtres d'une trempe solide, tel Charles Moeller à l'université de Louvain, l'entraînaient dans la voie d'une érudition de bon aloi autant que peu tapageuse, et d'une méthode aussi progressiste que prudente. A lire ses premiers travaux, on voit qu'il fréquentait non seulement les grands érudits

Digitized by Google

de l'ancien régime, mais aussi leurs meilleurs disciples du XIXe siècle, les Döllinger, les Hefele, les de Rossi De par ses fonctions, il était appelé à prendre position entre les divers camps : il pouvait suivre ou réagir : il réagit. Ses premiers articles dans *Les Études*, en 1869, retentissent comme un coup de clairon pour sonner le ralliement contre l'école du pieux mensonge autant et plus peut-être que contre les écoles antichrétiennes.

« A côté, écrivait-il, de la pléiade déjà assez considérable de savants consciencieux, qui procèdent avec une sage lenteur, sachant ce qu'ils affirment et pourquoi ils affirment, se trouve malheureusement une foule beaucoup plus nombreuse de gens qui prétendent, eux aussi, se mettre au courant de la science et ne savent que jurer sur la parole des maîtres. Et quels maîtres, hélas ! Des écrivains qui ont abordé l'étude du passé avec le dessein plus ou moins explicite, mais profondément enraciné dans leur esprit, de faire servir les faits à la démonstration d'une thèse politique, économique, morale, — ajoutons, si l'on veut, théologique. Dans leur préoccupation, ils passent, avec une légèreté ou une audace vraiment incroyable, à côté des monuments qui contrarient leurs vues, sans avoir l'air seulement de les apercevoir, pour concentrer toute leur attention sur ceux qui leur sont favorables, et en exagérer l'importance au delà de toute mesure. Souvent même ils ne se donnent pas la peine d'examiner de leurs propres yeux. Ils s'en rapportent à l'idée sommaire que leur donne un guide, prévenu comme eux, et auquel ils accordent toute leur confiance, précisément à cause de cette communauté de préventions. Quoi d'étonnant alors qu'au retour de ces étranges explorations dans le champ de l'histoire, ils proclament, avec grand fracas, que tout ce qu'ils ont vu a pleinement confirmé leurs idées, et que ceux qui osent les contredire sont des aveugles ou des imposteurs ? Et les partisans de leurs préjugés de s'extasier, de crier victoire, de célébrer la gloire du maître par les mille voix de la presse périodique, d'accumuler les injures contre ses adversaires, tandis que, dans le camp ennemi, les mêmes démonstrations accueillent peut-être des assertions diamétralement opposées. Sans doute, ces folles clameurs ne montent pas jusqu'aux régions sereines de la vraie science, ou, s'il lui en arrive quelque faible écho, cette fière souveraine n'y répond que par un sourire de pitié ou de dégoût ; mais enfin elles lui enlèvent des encouragements précieux et lui préparent des résistances qui devront être vaincues ensuite au prix de longs et peut-être de douloureux efforts. De plus, elles la privent du concours de bien des esprits distingués qui aspiraient à venir à elle et se seraient signalés, à son service, par de nobles et solides travaux, s'ils n'avaient été détournés de leur voie par le faux éclat de ces faciles, mais stériles triomphes.

Voilà le mal qu'il faut combattre, et, s'il est possible, extirper pour assurer l'avenir des sciences historiques. »

Ce mal, il l'a chrétiennement combattu, et il a largement contribué, sinon à l'extirper, du moins à le réduire notablement. Et tout d'abord par ses articles, parus en 1869 et 1870, et qui sont devenus, sous forme de livre publié en 1883, le vade-mecum bien connu des jeunes historiens : *Principes de la critique historique*. Ce travail est bien simple, il n'embrasse pas toutes les parties de la méthode, il se borne à mettre en lumière les caractères et les degrés de la certitude historique, quelques principes ou quelques procédés à suivre dans la recherche et la critique des sources, dans l'emploi des raisonnements en histoire. Lorsque ces articles eurent été ainsi tranformés en un manuel commode, ce livre d'or obtint un vif et légitime succès. Dans

Digitized by Google

l'épilogue, le bon Père De Smedt l'avouait sans détour : « Oui, nous avons visé tout spécialement quelques écrivains catholiques. Et même, ce qui nous a fait entreprendre notre travail, c'est la douleur, l'indignation qu'a excitées en nous le succès de certains ouvrages tels que l'*Histoire générale de l'Église* de l'abbé Darras et les *Erreurs et mensonges historiques* de M. Ch. Barthélémy, dont les auteurs semblaient prétendre racheter par le bon esprit le manque d'étude sérieuse et la probité scientifique. Il y avait là pour la science catholique un scandale et un danger qu'il fallait combattre à tout prix. A nos yeux, c'était un devoir de conscience. » Or, à quelques années de là, l'honnête religieux pouvait constater avec une légitime fierté que son livre avait contribué à l'œuvre d'épuration : « L'*Histoire de l'Église* de Darras est fort démodée aujourd'hui, disait-il en 1895. — J'ose me flatter d'y avoir contribué pour ma petite part », ajoutait-il trop modestement. La valeur de son livre a d'ailleurs été universellement reconnue. Il est cité avec honneur par M. Bernheim dans son important *Lehrbuch der historischen Methode* (voir la 5e et la 6e édition. Leipzig, 1908). Longtemps auparavant, dans l'un des principaux périodiques de l'Europe, la *Revue historique*, M. P. Fredericq, professeur à l'université de Gand, déclarait en 1887 : « Non seulement le livre du P. De Smedt est un manuel excellent pour quiconque veut faire de l'histoire scientifique, mais c'est aussi un livre qui élève l'âme. » Quelques années plus tard, en 1895, M. Kurth, alors professeur à l'université de Liège, disait au nom des historiens belges réunis pour fêter le P. De Smedt : « Vous avez créé un des plus excellents moyens de formation scientifique en nous donnant vos *Principes de critique historique*, ce petit chef-d'œuvre que toute l'Europe savante a salué de ses unanimes acclamations. »

***

Les articles des *Études* n'avaient pas encore revêtu la forme d'un livre, qu'il en avait déjà paru un résumé dans un ouvrage d'importance capitale, l'*Introductio generalis ad historiam ecclesiasticam* (Gand-Louvain-Paris, 1876). Cette *Introductio* répond à l'idée que le P. De Smedt s'était faite de son rôle de professeur. A ses yeux, sa mission était double : il avait à traiter les questions discutées en histoire ecclésiastique; il avait à inculquer à ses élèves la méthode à suivre pour traiter scientifiquement les questions d'histoire ecclésiastique. C'était, dans le haut enseignement théologique, une heureuse innovation de vouloir initier l'élève au travail scientifique. Comment le P. De Smedt réalisa-t-il cette idée ? L'œuvre le dit assez.

Elle comprend quatre traités : le premier est une synthèse des principes de critique; le second est consacré aux divisions de l'histoire; le troisième et le quatrième, qui sont de loin les plus longs et les plus importants, sont un recensement méthodique des sources et des plus importantes œuvres auxiliaires de l'histoire ecclésiastique. Sans doute, de par sa nature, comme aussi à raison de l'emploi du latin, l'ouvrage était voué à un retentissement moindre que le livre, d'ailleurs plus élémentaire, sur les *Principes de critique*. Mais, chez les spécialistes, il reçut l'accueil le plus honorable et fut loué comme une œuvre sans égale ainsi que l'atteste ce témoignage du célèbre historien anglais, lord Acton, faisant écho à celui d'un historien allemand bien célèbre aujourd'hui : « Harnack, writing in the principal *Theological Review*, judges that his country possesses nothing equal to Hatch on the primitive constitution of the Church or « the Introduction to ecclesiastical History » of a Flemish Jesuit ». (EHR, 1886, t. I, p. 37.)

Digitized by Google

Presque en même temps que l'*Introductio* paraissaient les *Dissertationes selectae in primam aetatem historiae ecclesiasticae* (Gand, 1876). Elles nous permettent de connaître le second aspect de son enseignement.

Fidèle à sa conception fondamentale, le P. De Smedt ne se bornait pas à traiter de la méthode, mais exposait l'histoire même de l'Église à ses élèves et, dans cet exposé, il mettait en pratique les préceptes de son enseignement sur la méthode. « Je me suis constamment attaché, a-t-il écrit lui-même, à exposer, avec une virile intégrité et avec clarté, quelles sont dans chacune des questions qui ont été jadis controversées entre érudits ou qui le sont encore maintenant, les diverses opinions qui ont été professées, quels sont les textes et les raisons qu'on met en avant pour les soutenir ou les combattre, pour autant que la vérité paraisse enfin tirée au clair à notre époque. » Tel est bien son procédé dans les sept dissertations de ce volume, où il examine successivement l'épiscopat de S. Pierre à Rome, la controverse touchant la célébration de la fête de Pâques, l'auteur des *Philosophoumena*, les accusations de l'auteur de cet écrit contre le pape S. Callixte, le différend entre le pape S. Étienne et S. Cyprien touchant la validité du baptême conféré par les hérétiques, la définition du concile d'Antioche (269 ou 270) concernant le terme ὁμοούσιος, enfin l'ordre de succession et la chronologie des papes des trois premiers siècles. Outre l'exposé et la discussion des opinions, des textes et des arguments, le judicieux professeur a réuni dans dix appendices les textes essentiels pour permettre à ses élèves de vérifier la valeur de ses propres conclusions et pour les habituer à recourir directement aux sources. C'est là, pour ainsi dire, un essai de cours pratique. Depuis lors ces mêmes questions ont fait bien des progrès, mais au moment où paraissaient les *Dissertationes*, c'est à juste titre qu'un érudit français, M. H. de l'Épinois, écrivait de ce volume : « Comme dans les autres ouvrages de l'auteur, la science la plus incontestable s'unit à la pureté des principes et à la modération des jugements. » (RQH, 1877, t. XXI, p. 695.) Toutefois, si des dissertations de ce genre sont le complément précieux d'un enseignement général de l'histoire, si elles offrent des exercices utiles pour initier les élèves à la méthode, elles ne peuvent remplacer, elles supposent cet enseignement général : sinon, comme l'a dit à une autre occasion une lumière et une gloire de la science contemporaine, Mgr Duchesne, ce système « supprime toute proportion entre les différentes parties de l'histoire ». Le P. De Smedt a-t-il omis cet enseignement plus général ? Nous ne le savons, mais cette omission eût été bizarre, puisque lui-même indique dans son *Introductio* les divisions à suivre et les points de vue à examiner pour exposer la vie externe et interne de l'Église aux diverses époques de son existence.

***

Tels sont les deux services essentiels rendus par le P. De Smedt, non seulement à ses auditeurs, mais à tous les historiens de l'Église. Encore a-t-il continué plus tard à faire bénéficier le public des trésors d'érudition et de méthode accumulés au cours de sa carrière professorale et, d'ailleurs, considérablement accrus dans la suite.

Le savant professeur s'était promis dès l'abord de donner six volumes de dissertations correspondant aux six époques qu'il assignait comme divisions chronologiques à l'ensemble du passé de l'Église jusqu'à la Révolution française. S'il n'a édité que le premier de ces six volumes, c'est sans doute parmi les matériaux préparés en vue de cette grande publication qu'il a puisé

Digitized by Google

la substance de nombre d'articles livrés plus tard à la publicité. On retrouve en effet chez ceux-ci un choix de questions analogue à celui des *Dissertationes* et la même fidélité à ses principes de méthode. Signalons ses études concernant *L'organisation des Églises chrétiennes jusqu'au milieu du IIIe siècle* (mémoire lu à la section d'histoire du congrès scientifique international des catholiques, à Paris, le 10 avril 1888. Publié dans les Actes du congrès et dans la RQH, 1888, t. XLIV, p. 329-384) et *L'organisation des Églises chrétiennes au IIIe siècle* (mémoire lu au deuxième congrès scientifique international des catholiques, à Paris, le 3 avril 1891. Publié dans les Actes du congrès et dans la RQH, 1891, t. L, p. 397-429).

Parmi les autres études parues depuis, nous signalerons, sans nous astreindre à l'ordre chronologique, *Les origines du duel judiciaire* (mémoire lu à la section d'histoire du congrès international des catholiques, à Bruxelles, le 6 septembre 1894. Publié dans les Actes du congrès et paru aussi dans les *Études*, 1894, t. LXIII, p. 337-362). — Dans cette même revue (1895, t. LXIV, p. 35-73), le P. De Smedt a donné une suite à ce mémoire sous le titre : *Le duel judiciaire et l'Église.* — Déjà d'ailleurs, en 1874, il avait en quelque sorte prélevé la dîme sur la moisson future en imprimant un mémoire sur *Les sources de l'histoire de la croisade contre les Albigeois.* (RQH, t. XVI, p. 433-481.)

Nous n'avons pas à insister ici sur la valeur de ces articles; mais nous tenons à rappeler que, dans le premier mémoire sur l'organisation des Églises chrétiennes, il a eu le mérite d'attirer l'attention sur un principe d'herméneutique aussi simple que fécond, mais bien méconnu jusque là, et d'engager les recherches dans une voie nouvelle autant que sage. Après avoir signalé les vices de méthode chez les savants étrangers au catholicisme, il procède modestement à l'examen de conscience de ses coreligionnaires :

« Les travaux des écrivains catholiques, écrit-il, ne m'ont pas donné non plus une entière satisfaction. Sans parler de défauts propres à certains d'entre eux, il y en a un qui m'a paru commun à tous. *Il consiste à ne pas tenir compte de la différence des temps et des lieux*, à mettre, par exemple, sur la même ligne des textes de saint Cyprien, ou même des conciles du IVe siècle, avec des lettres de saint Ignace d'Antioche, et à compléter les uns par les autres. »

Voilà bien un principe fondamental de son enseignement. C'est aussi la fidélité aux idées maîtresses de son professorat qui nous a également valu plus tard de multiples contributions aux principes de la méthode, tel son aperçu sur *Les révélations de sainte Thérèse* (RQH, 1884, t. XXXV, p. 533-550) et une lettre complémentaire sur la question du miracle (*ibidem*, 1884, t. XXXVI, p. 257-263), son discours au congrès des catholiques de la Normandie, en 1885, au sujet *Du devoir des écrivains catholiques dans les controverses contemporaines* (Paris et Bruxelles, 1885) et sa communication à l'Académie de Belgique : *L'histoire est-elle une science?* (BARB, 1899, p. 353-381.)

C'est toujours avec un plaisir nouveau et non sans profit que l'on relit ces aperçus sur des points fondamentaux du travail historique. Il n'est pas difficile toutefois de s'apercevoir — et l'étude des publications plus considérables que nous avons rappelées tout à l'heure confirme cette affirmation — que les préférences du P. De Smedt vont à l'érudition et à la critique : nous ne voulons pas dire qu'il n'eût pas l'esprit de synthèse, car l'on rencontre dans ses écrits bien des vues générales très judicieuses et nous admirons d'ailleurs

Digitized by Google

l'ordre qui préside au plan de chacune de ses œuvres; ce que nous voulons dire, c'est que dans les problèmes de méthode il n'envisage guère que les opérations de recherche et de critique, de même que dans ses études d'histoire proprement dite il ne s'attache jamais qu'aux questions spéciales : non seulement il a en horreur les grandes synthèses philosophiques, où généralement l'exactitude est sacrifiée aux théories, mais il n'a point composé d'ouvrage de synthèse purement historique : il ne s'est pas manifesté comme un constructeur.

Au reste, cette tournure d'esprit le rendait d'autant plus apte à s'acquitter plus fructueusement et plus agréablement du nouveau rôle qui lui était réservé.

II.

Au moment où le P. De Smedt s'affirmait comme un prince de la critique. le bollandisme traversait une crise.

On connaît assez l'œuvre bollandienne, qui fait honneur tout à la fois à la Belgique et à la compagnie de Jésus. Elle réunit d'après l'ordre du calendrier les documents relatifs aux saints de toutes les époques et de tous les pays et constitue ainsi l'une des plus vastes et des plus précieuses collections pour l'histoire de la civilisation chrétienne dans toutes ses manifestations, à travers tous les âges et sous tous les cieux. Aussi elle repose dans tous les grands dépôts littéraires du monde, elle est consultée de tous les érudits et même les termes d'*Acta Sanctorum* et de bollandistes sont devenus populaires et suffisent pour éveiller dans le grand public un sentiment de respect en quelque sorte religieux pour l'œuvre et pour ses auteurs collectifs. L'idée de ce travail, on le sait aussi, remonte à H. Rosweyde († 1629); son exécution fut poursuivie par J. Bolland († 1665), qui a donné son nom à la corporation des bollandistes; elle fut continuée par d'autres jésuites belges, mais fut arrêtée lors de la suppression de la compagnie de Jésus en 1772 et alors qu'elle était arrivée au 53e tome. Reprise en 1837, au lendemain de la proclamation de l'indépendance de la Belgique, elle s'était heureusement continuée, lorsqu'après l'apparition du tome XII d'octobre, elle eut à pâtir d'un décret de la Congrégation des Rites, en date du 20 août 1870, tandis que le ministère « libéral » de Belgique lui avait supprimé tout subside et que la mort enlevait coup sur coup à leurs travaux les bollandistes E. Carpentier († 1868), H. Matagne († 1872), Victor De Buck († 1876), Remy de Buck († 1880) et B. Bossue, président de la société († 1882).

Encore, la méthode adoptée par les anciens éditeurs des *Acta* demandait-elle de notables perfectionnements pour être mise à la hauteur des nouveaux progrès du travail scientifique. Une renaissance nouvelle des études historiques s'était produite qui se manifestait dans l'enseignement supérieur, dans le régime des bibliothèques et au sein des sociétés savantes, et qui eut en quelque sorte comme couronnement un événement d'importance considérable, point de départ à son tour d'un incomparable mouvement scientifique : l'ouverture des archives et de la bibliothèque du Vatican; l'on voyait se multiplier les collections de textes, les inventaires de manuscrits et les périodiques historiques. C'étaient sans doute autant de secours apportés aux bollandistes pour l'exécution de leur tâche, mais c'était aussi un surcroît de labeur et une amélioration de leur outillage que ces progrès leur imposaient, s'ils ne voulaient déchoir.

Heureusement, dès 1877, le P. De Smedt avait été attaché définitivement à leur œuvre et, dès 1882, il en prenait la direction. Les bollandistes actuels

Digitized by Google

ne manqueront pas de mettre en lumière la carrière hagiographique de leur regretté *senior* et ils sont les mieux qualifiés pour rendre hommage à sa mémoire. Aussi nous bornerons-nous à quelques caractéristiques. Le rôle antérieur du P. De Smedt l'avait mis en contact avec les nouvelles conquêtes de l'histoire et avec les méthodes les plus récentes et, du coup, il arrivait avec le sens bien net des nécessités nouvelles et merveilleusement préparé pour y faire face. C'est à lui qu'était réservée la mission d'infuser un sang nouveau au bollandisme. Grâce à la sage libéralité de ses supérieurs, il eut à sa disposition une riche bibliothèque et les ressources indispensables à la réalisation des réformes à décider et à accomplir. C'est d'ailleurs à son époque et alors que l'âge ralentissait déjà son activité hagiographique, que la bibliothèque bollandienne fut transférée de la rue des Ursulines dans de nouvelles et splendides installations au boulevard actuel de Saint-Michel à Bruxelles, lorsqu'en qualité de recteur il présida à la construction du nouveau collège Saint-Michel. D'autre part, ses collaborateurs et lui-même ont toujours obtenu toutes les facilités voulues pour entreprendre les voyages nécessaires à l'exécution de ses plans.

Mais l'essentiel était de disposer d'auxiliaires capables. Or il eut la bonne fortune et le mérite de s'adjoindre une série de lieutenants intelligents autant qu'âpres à la besogne et qui, aux avantages de s'être imprégnés de ses principes et de bénéficier de son expérience, joignirent ceux non moins grands de se rendre maîtres des langues anciennes et modernes, d'accroître leurs connaissances et de perfectionner leur formation à la faveur de multiples missions scientifiques, de se rendre compte de la valeur de l'outillage scientifique de nombreuses bibliothèques et de multiples instituts historiques et de s'aiguiser l'esprit dans leur coude-à-coude avec les critiques les plus marquants de l'Europe en ce dernier quart de siècle.

Aussi, durant la présidence du P. De Smedt, le bollandisme a non seulement évité les périls qui semblaient le menacer d'abord, mais il a marché à pas de géant dans les voies du progrès : l'édition des *Acta Sanctorum* s'est constamment améliorée; un organe périodique a été créé et un travail prodigieux de répertorisation s'est opéré qui comblent les lacunes du passé, concourent à l'œuvre du présent et assurent le succès et le progrès du labeur futur.

Certes une méthode scientifique en rapport avec la condition diverse des époques a toujours présidé à la publication des *Acta Sanctorum*. Mais il suffit de comparer le tome I de novembre avec le premier volume de janvier et même avec le dernier d'octobre, pour s'apercevoir immédiatement des améliorations réalisées depuis l'avènement du P. De Smedt au bollandisme. Non seulement les actes authentiques, mais tout ce que les bollandistes ont pu trouver concernant les saints, actes interpolés et légendaires, ont été livrés à la publicité, ce dont on les a cependant critiqués alors qu'il y a lieu de les en féliciter. Et surtout, l'établissement du texte a été l'objet des sollicitudes les plus savantes : si les néo-bollandiste sn'ont pas procédé à la reconstitution de l'archétype, du moins ont-ils adopté un système équivalent. Comme leurs prédécesseurs, le P. De Smedt et ses collaborateurs ont vérifié les textes déjà imprimés et parcouru les grandes bibliothèques de l'Europe pour examiner le plus de textes manuscrits qu'ils ont pu; de plus ils ont recherché les diverses leçons d'une même source, les ont collationnées, et les ont ramenées à l'exemplaire principal, avec ce tempérament toutefois qu'ils ont accordé

Digitized by Google

plus de prix aux manuscrits anciens qu'aux manuscrits récents, sauf dans le cas où une leçon récente représente le texte plus correct d'un meilleur manuscrit ancien; le même traitement a été appliqué aux textes déjà imprimés : ceux-ci ont été collationnés sur les mss d'après les mêmes procédés; en tête de chacun des *Acta* se trouvent la liste systématiquement dressée des mss; enfin, les principales variantes ont été ajoutées en notes au bas des pages. Comme jadis les textes sont précédés d'un commentaire préliminaire ou, si l'on veut, d'une introduction touchant la provenance, le contenu et la valeur des documents. On a pu reprocher à ces introductions d'être des hors-d'œuvres et sur ce point le tome II et plus encore le tome III ont visé à la sobriété; mais la valeur scientifique des introductions, comme celle des éditions, a mérité au P. De Smedt, dès l'apparition du tome I, de multiples et sérieux éloges, notamment de la part d'un des plus sévères critiques d'Allemagne, M. B. Krusch. Ce sont surtout les *Vitae* de S. Hubert qui forcèrent l'admiration des savants, dont l'attention avait d'ailleurs été attirée sur ce point par une étude antérieure du P. De Smedt, sur *La vie de S. Hubert écrite par un auteur contemporain* (BCRH, 1878).

Rappelons ici que l'année même où paraissait ce Ier volume de novembre, le P. De Smedt publiait, en collaboration avec le P. J. De Backer, les *Acta Sanctorum Hiberniae ex codice olim Salmanticensi nunc bibliothecae regiae Bruxellensis* (Edimbourg, 1887), tandis que quelques années auparavant une heureuse trouvaille d'un de ses confrères lui avait procuré l'occasion de donner, sous les auspices de la Société de l'histoire de France, une édition remarquable d'un texte jusque là inconnu : les *Gesta episcoporum Cameracensium 1092-1138* (Paris, 1880).

Pour nous en tenir aux *Acta Sanctorum*, on n'a pas été sans remarquer que si, depuis 1643 jusqu'en 1867, les bollandistes précédents avaient publié 62 gros in-folios pour les dix premiers mois de l'année, trois volumes seulement ont vu le jour au temps de la direction du P. De Smedt. Le tome Ier de novembre a paru, comme nous l'avons dit, en 1887, la première partie du tome II, en 1894, et cette année même, peu de temps avant sa mort, le R. P. De Smedt a eu, comme bollandiste, la dernière satisfaction de voir sortir enfin des presses le tome III : œuvre magnifique et d'une perfection plus achevée encore que les deux tomes antérieurs.

Mais si les majustueux in-folios ont mis plus de temps à naître, c'est qu'indépendamment des circonstances critiques où s'est trouvé le bollandisme à l'avènement de son nouveau chef, la marche de la publication a été nécessairement ralentie par les labeurs entrepris pour satisfaire aux exigences actuelles de la science en fait d'édition de textes, et l'on doit se rappeler aussi avec reconnaissance que de multiples entreprises ont été abordées par le R. P. De Smedt et ses vaillants collaborateurs.

Il est cependant un point — notons-le d'abord — pour lequel il était impossible de songer à une réforme radicale : liés par le plan de leurs prédécesseurs, les néo-bollandistes sont astreints à la nécessité de continuer les *Acta Sanctorum* d'après l'ordre du calendrier, alors qu'on désirerait une ordonnance des matériaux mieux adaptée aux cadres habituels de l'histoire. Le P. De Smedt n'a pas été sans reconnaître cet inconvénient — et sans doute pensait-il y remédier, dans la mesure du possible, lors qu'il se proposa de donner une table générale des *Acta Sanctorum* des dix premiers mois de l'année. Mais quoi qu'il en soit, les entreprises nouvelles des bollandistes, dont nous par-

Digitized by Google

lons, ont eu, entre bien d'autres résultats, celui d'atténuer considérablement les inconvénients inhérents au plan primitif.

L'année même où le P. De Smedt devint président de la société des bollandistes, en 1882, il fondait, de concert avec ses deux collaborateurs d'alors, et il a continué dans la suite, avec ses nouveaux confrères, un recueil trimestriel destiné à compléter les *Acta* déjà publiés et à préparer l'édition des volumes futurs : les *Analecta bollandiana*. Déjà avait paru un volume supplémentaire aux *Acta* des dix premiers mois. Mais au cours de leurs pérégrinations savantes, les anciens bollandistes avaient recueilli et leurs successeurs, dont les voyages se multipliaient, recueillaient quantité de textes d'*Acta* inédits ou des leçons nouvelles et assez souvent meilleures d'*Acta* déjà édités, ainsi que des documents de tout genre touchant les saints dont il avait été question dans les volumes antérieurs. Ce sont ces textes qui constituent, on le sait, la partie documentaire des *Analecta*. Des articles originaux sur des points importants d'hagiographie ont également pris régulièrement place à côté de ces textes.

Enfin, conformément à leur programme primitif, chaque numéro trimestriel des *Analecta* contient, depuis 1891, un *Bulletin des publications hagiographiques*, où l'on trouve l'annonce des publications récentes intéressant l'hagiographie et des comptes rendus sur beaucoup d'entre elles.

Par là, les *Analecta* complètent et tiennent à jour l'œuvre passée, et, de plus, préparent les volumes à venir des *Acta*. N'allons pas oublier, sous ce dernier rapport, une entreprise non moins prodigieuse et qui est, d'ailleurs, en relation étroite avec le périodique bollandien : les *Catalogues hagiographiques*. Pour procéder à des éditions critiques, telles qu'elles ont été portées au programme des néo-bollandistes par le P. De Smedt, il est indispensable de se livrer à un inventaire rigoureux des textes hagiographiques, soit dans les imprimés, soit aussi et surtout dans les manuscrits. On conçoit ce que cette entreprise a d'important, mais aussi de pénible et de difficile. Et voilà que ce dessein s'est déjà, du vivant du P. De Smedt, exécuté avec une régularité admirable. Deux catalogues ont paru auxquels il a lui-même travaillé : le *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum antiquiorum saeculo XVI qui asservantur in bibliotheca nationali Parisiensi* (4 vol. 1889-1893) et la *Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis* (1898-1901). Et, de plus, il a eu la joie de voir ses auxiliaires mettre au jour plusieurs autres catalogues de grand prix.

Une partie notable de plusieurs de ces inventaires a paru par fascicules successifs dans les *Analecta bollandiana* avant de constituer des volumes, et c'est ce qui concourt à montrer la valeur primordiale de ce périodique, qui constitue le plus puissant instrument de progrès dans le domaine des études chères aux bollandistes, et qui règne aujourd'hui presque en souverain dans l'empire hagiographique.

Progrès dans l'édition des *Acta Sanctorum*, *Analecta bollandiana*, inventaires des sources hagiographiques : telle est la superbe trilogie qui forme la triple couronne scientifique du P. De Smedt comme bollandiste.

III.

Si considérable qu'ait été l'œuvre du P. De Smedt comme bollandiste, aussi bien que comme professeur, il est impossible de mesurer toute son influence sur les études historiques, mais on peut dire qu'elle fut immense et

Digitized by Google

profonde. Dans le domaine hagiographique, elle sera reconnue tant qu'un érudit consultera les trois premiers in-folios de novembre et tant que ses réformes continueront les services rendus par le néo-bollandisme à la science. Dans celui de la méthode, l'attachement des jésuites belges à la théologie positive, quelles qu'en soient les multiples raisons, paraît toutefois dû en partie à l'action bienfaisante du P. De Smedt sur ses disciples à Louvain. Ses ouvrages, particulièrement ses *Principes de critique historique*, nous l'avons dit, eurent un retentissement considérable. Au reste, des travaux de ce genre ont pour destinée d'être beaucoup moins souvent cités qu'ils ne sont employés. Mais, ce qui montre bien leur influence, c'est que, si ces Principes ont été réunis en volume, c'est sur les instances particulières de M. Godefroid Kurth, alors professeur à l'université de Liège, de M. Charles Moeller, professeur à l'université de Louvain, et de Mgr Duchesne, alors professeur à l'Institut catholique de Paris : à une époque où, en dehors de l'Allemagne et de Paris, il n'existait guère de cours spéciaux pour l'éducation scientifique des jeunes érudits, ils ont été un guide précieux pour bien des maîtres, pour bien des élèves et pour bien des publicistes. « Peu d'ouvrages, a dit M. Kurth, auront eu, sur la marche des hautes études en Belgique, une influence aussi salutaire. Il n'y a pas de meilleure initiation pour les débutants; tous nos collègues le proclament, et une expérience déjà longue de l'enseignement supérieur me permet d'en rendre un témoignage peut-être autorisé. »

A Louvain, le P. De Smedt était l'objet d'un culte spécial : rien, sinon l'accueil chaleureux fait ici, en 1897 et en 1910, à ses éminents disciples et collaborateurs, les R. P. J. Van den Gheyn et H. Delehaye, rien ne peut redire avec quel entrain le président des bollandistes fut acclamé, lorsqu'en 1895 il vint donner ici une conférence sur un sujet qui, quelque peu remanié et dépouillé de son appareil critique, a paru dans *La France chrétienne dans l'histoire* (Paris, 1899) sous le titre : *La vie monastique dans la Gaule au VIe siècle*. Nous nous souvenons aussi avec reconnaissance que, lors de la fondation de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, il voulut bien lui accorder son patronage, comme c'est aussi avec une gratitude et une admiration bien sincères que, le 13 novembre 1901, le Séminaire historique s'est associé, par une adresse de félicitations, à son jubilé d'entrée en religion.

En dehors des travaux du professeur et du bollandiste, l'influence du P. De Smedt s'est d'ailleurs exercée dans le vaste cercle de ses relations scientifiques comme elle s'est manifestée dans bien des entreprises collectives auxquelles il a pris part : la *Biographie nationale de Belgique*, la *Revue des questions scientifiques*, la *Revue générale*, la *Revue des questions historiques*, les *Études religieuses*, la *Catholic Encyclopedia* de New-York, les Congrès et particulièrement les Congrès scientifiques internationaux des catholiques, dont la durée, malheureusement, n'a été que trop éphémère.

Plusieurs sociétés savantes ont tenu à honneur de le compter parmi leurs membres : l'Académie des inscriptions le choisit comme correspondant de l'Institut de France, en décembre 1894; à cette occasion il fut, le 1er avril 1895, l'objet d'une sympathique et respectueuse manifestation de la part des historiens belges. Bientôt après l'exemple venu de France, l'Académie royale de Belgique s'honorait en appelant l'illustre bollandiste à siéger sur ses bancs.

Ces succès, ces honneurs rejaillissaient en partie sur la compagnie de Jésus et celle-ci était légitimement fière du président des bollandistes. Cette faveur

Digitized by Google

dont jouissait le P. De Smedt parmi les savants et parmi les siens, lui a permis de jouer un rôle providentiel, à un tournant capital dans l'histoire de la méthode. Son savoir et sa loyauté imposaient le respect aux hommes d'étude, sa profonde et sincère religion inspiraient la confiance aux catholiques et, comme il était l'orgueil de son ordre, il a pu, sous le manteau de S. Ignace et sans être trop exposé aux excès de zèle, s'engager et, à son exemple, bien des savants catholiques ont pu s'engager dans les voies de la plus rigoureuse critique. C'est là un service inappréciable rendu à la science et à l'Église.

IV.

Le prestige du P. De Smedt s'étendait d'ailleurs bien au delà des cercles des spécialistes, et ce prestige, il le dut à ses qualités sociales et à l'ascendant de sa vertu autant qu'à ses talents et à ses travaux. Son port grave et quelque peu épiscopal, sa correction extérieure, son respect de lui-même, sa physionomie amène et souriante, qui rappelait S. François de Sales plus peut-être que S. Ignace de Loyola, sa modestie, l'urbanité de ses manières, l'agrément de sa conversation étaient comme le reflet d'une âme foncièrement honnête et naturellement bonne, maîtresse d'elle-même, jouissant de la paix avec Dieu et avec les hommes, même au sein de ses intrépides luttes pour la vérité : il imposait le respect et attirait la sympathie.

Sans être insensible à ces marques d'estime et d'attention, il avait placé son idéal dans le renoncement à lui-même, dans le service des âmes et dans l'amour de Dieu. Ce n'est pas ici le lieu de décrire la vie religieuse de ce prêtre aussi pieux et vertueux que savant. On n'ignore pas, d'ailleurs, quelles vues élevées ont animé son existence de travailleur. S'il apporte tant de soin à l'édition des *Acta Sanctorum*, il le fait par respect pour les saints, comme en témoigne le prologue au tome I des *Acta Sanctorum* de novembre. C'est une pensée analogue qui l'inspirait lorsqu'il écrivit la vie de *Mgr J. B. Kinet et les origines de la congrégation des Sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception* (Namur, 1889).

On sait aussi que, sans le vouloir, il a laissé transpirer la sainteté de sa vie dans un livre publié sur la fin de ses jours dans l'intérêt des âmes et dont un volume a paru en 1909, en attendant qu'un second vienne bientôt achever de nous dévoiler l'étendue et la profondeur de ses vertus chrétiennes : *Notre vie surnaturelle* (Bruxelles, 1909). Jusque dans cet ouvrage l'on reconnaît l'érudition du bollandiste qui a vécu de longues années en contact avec les saints disparus, et le professeur, l'homme de la méthode qui a composé les *Principes de critique* et l'*Introduction à l'histoire de l'Église*. L'œuvre est un traité de méthode spirituelle, une Introduction à la vie spirituelle. Pour ne pas parler des pages consacrées aux légendes pieuses, constatons que le consciencieux auteur a lu, confronté et discuté les meilleures autorités : il les cite constamment, il en donne des extraits à titre de pièces justificatives, il insère une liste bibliographique et, de son travail d'observation et de réflexion, il déduit les notions et les principes de théologie ascétique qui doivent guider le travailleur chrétien, non plus sans doute dans l'étude du passé, mais dans la pratique présente des vertus surnaturelles qui conduisent l'âme à la possession future de l'éternelle vérité.

Certes les travaux intellectuels du P. De Smedt sont des œuvres grandement méritoires pour lui devant Dieu et devant les hommes; mais ce livre nous fait bien mieux connaître encore l'homme, le chrétien, le religieux. A

Digitized by Google

elles seules, quelques lignes de la préface laissent bien voir quelle constante sollicitude il a apportée toute sa vie à sa sanctification et quel surcroît de labeur spirituel il a ajouté à ses occupations d'historien pour être utile aux âmes. « Ces deux volumes, dit-il, sont le fruit d'une lecture assidue des maîtres les plus illustres de la science théologique et de la science ascétique, notamment de saint Thomas d'Aquin et de Suarez, de saint Ignace, de saint François de Sales et de sainte Thérèse, et d'observations sur soi-même et sur les autres, poursuivies pendant près de soixante années de vie religieuse et près de cinquante de vie sacerdotale, au cours de laquelle les loisirs que pouvaient lui laisser l'enseignement des sciences sacrées, et plus tard les travaux hagiographiques, ont été principalement consacrés à donner de nombreuses retraites spirituelles à diverses classes de personnes et à remplir les fonctions d'instructeur et de confesseur ordinaire ou extraordinaire dans plusieurs communautés religieuses des deux sexes. »

Nous ne laisserons pas non plus de détacher de ce livre une page qui montre à quelles hauteurs il avait porté son idéal. C'est lorsque, parlant de la perfection de l'amour que le religieux témoigne à Dieu au jour de ses vœux, le R. P. mesure cette perfection à la grandeur des sacrifices dont la charité rend capable. « C'est ainsi, dit-il, qu'on comprend la parole de Jésus-Christ dans le discours de la dernière Cène : *Personne ne peut donner une marque d'amour plus parfaite que de sacrifier sa vie pour ceux qu'il aime* (Joan. XV, 13). C'est que la vie est le bien naturel auquel l'homme est le plus attaché : faire le sacrifice volontaire de ce bien est donc l'acte le plus héroïque dont il soit capable; l'amour qui donne la force de faire ce sacrifice est donc le plus parfait qu'on puisse se figurer. Eh bien ! par les vœux de religion on sacrifie pour toute la vie, par un acte tout à fait volontaire et libre, tous les biens matériels auxquels l'homme est le plus attaché par ses penchants naturels : les biens naturels avec toutes les jouissances qu'ils peuvent procurer, par le vœu de pauvreté; les voluptés de la chair et les jouissances de la vie de famille, par le vœu de chasteté; et l'indépendance, la liberté extérieure, par le vœu d'obéissance. Ce sacrifice, fait par amour pour Dieu et pour les biens d'ordre surnaturel, constitue donc l'acte d'amour le plus héroïque que l'homme soit capable de faire par libre choix. »

Et ce n'est pas tout pour lui que le souci de sa propre sanctification. Car, dit-il ailleurs, en rappelant le précepte fondamental de Jésus-Christ, « la loi de notre vie morale est exprimée en un mot : *Vous aimerez*. Vous aimerez Dieu d'un amour sincère, sans réserve, énergique, s'étendant à toute votre activité spirituelle. Et cet amour doit se manifester particulièrement dans les relations avec notre prochain. »

Cet idéal, le P. De Smedt l'a héroïquement poursuivi; cette loi, il l'a admirablement pratiquée. Que Dieu lui accorde l'éternelle lumière : *Et lux perpetua luceat ei !*

A. CAUCHIE.

Digitized by Google

Allemagne. — Le paléographe autant que l'historien saluera avec reconnaissance l'apparition du livre de Mme M. Vogel et M. V. Gardthausen : *Die griechischen Schreiber des Mittelalters und der Renaissance.* Zentralblatt für Bibliothekwesen. Beiheft XXXIII. (Leipzig, O. Harrassowitz, 1909. In-8 de XII-508 p. M. 24.) On sait que le nombre de mss de langue grecque est considérable et qu'à l'époque de la Renaissance il y eut une remarquable émulation dans le monde des scribes pour donner aux *codices* une exécution soignée. Le présent volume est le fruit des longues recherches entreprises d'une part depuis 1900 par Mme Vogel et, d'autre part, par l'éminent spécialiste M. Gardthausen, l'auteur de la *Griechische Paläographie* et des *Sammlungen und Kataloge griechischer Handschriften* (en 1903). C'est surtout ce dernier recueil qui a servi de base au catalogue actuel ; c'est dire que la plupart des mss mentionnés étaient déjà connus ou décrits. Les noms des scribes de mss grecs ou ceux dont le nom a été précisé sous l'influence de l'humanisme, sont rangés alphabétiquement d'après les prénoms, avec le relevé des mss datés ou non datés, dont ils sont les copistes ; puis viennent le catalogue des noms des particuliers pour qui les *codices* ont été écrits ainsi que de ceux de leurs possesseurs ; un autre tableau énumère les églises, abbayes ou autres *scriptoria* où les mss ont été copiés ; un troisième catalogue est réservé aux mélanges, comprenant des « *Autographa, Bibliotheksnotizen, Familiennamen, byzantinische Handschriften der antiken Aerzte* », etc. Inutile d'insister sur la valeur d'un tel recueil non seulement pour l'histoire de la paléographie grecque et de la critique des textes, mais aussi pour celle de l'histoire intellectuelle du moyen âge et de l'époque moderne jusqu'en 1600. H. N.

— M. A. Chroust continue la publication de ses *Monumenta Paleographica. (Monumenta Paleographica. Denkmäler der Schreibkunst des Mittelalters* in Verbindung mit Fachgenossen hrsg. von Anton Chroust. Erste Abteilung : Schrifttafeln in lateinischer und deutscher Sprache. Munich, F. Bruckman A. G.). La première série, commencée en 1902, a été achevée en 1908. L'auteur veut y donner une idée du développement de l'écriture latine dans un certain nombre d'écoles de scribes, principalement à Salzbourg, Ratisbonne, Wurzbourg, Bamberg, St-Gall et Reichenau, sans négliger toutefois les autres centres comme Tours, Corbie, St-Vaast, Bobbio et le Mont-Cassin. Une quarantaine de planches sont consacrées à la minuscule des chancelleries d'Empire, de Bavière et de quelques villes impériales, quelques-unes nous amènent jusqu'à l'écriture de la Renaissance.

Ce travail est de toute première importance, car M. Chroust est parvenu à déterminer, de façon aussi précise et aussi certaine que possible, la date et le lieu d'origine d'un nombre de mss beaucoup plus considérable que celui qu'ait jamais comporté aucun autre album de paléographie. Le savant professeur de Wurzbourg a cherché en même temps à faire saisir l'évolution de l'écriture dans une même école ou dans une même *Schreibprovinz* et il s'est par conséquent attaché à multiplier les reproductions de documents issus des centres les plus importants et se succédant à intervalles chronologiques très rapprochés. Parfois cependant il en donne l'une ou l'autre sans souci du temps ni du lieu d'origine. C'est le cas pour un certain nombre de spécimens de majuscules et minuscules précarolines d'Italie, de France et d'Allemagne. Chaque planche est accompagnée d'un texte contenant l'histoire et l'analyse du manuscrit, la bibliographie essentielle, ainsi que la description des formes et particularités typiques de l'écriture ; la haute compétence de M. A. Chroust s'y révèle tout entière. La deuxième série, dont cinq fascicules seulement

Digitized by Google

ont paru (1909-1910), doit servir de complément à la première, surtout pour ce qui concerne l'écriture latine de l'Ouest et du Nord de l'Allemagne, des écoles de Trèves, de Cologne et de Tegernsee. L. DIEU.

— L'histoire des Juifs du Dr BRANN comprendra trois parties. La première (*Geschichte der Juden und ihrer Literatur vom Auszug aus Aegypten bis zum Abschluss des Talmuds*, Breslau, Marcus, 1910. In-8, VI-245 p. M. 2.), embrassant toute la période écoulée depuis la sortie d'Égypte jusqu'à l'achèvement du Talmud, vient de paraître en troisième édition. La seconde partie s'étendra jusqu'à l'expulsion des Juifs de la péninsule hispanique et la troisième, jusqu'à nos jours. Ce n'est pas une œuvre scientifique, mais bien un travail de vulgarisation, entrepris dans le but d'éveiller chez les Juifs instruits l'intérêt pour l'histoire de leur nation. C'est à la fois un livre de lecture, d'enseignement et d'édification : on voudrait, en retraçant les grands traits du développement du judaïsme, amener la jeunesse israélite à une intelligence plus claire de la vie religieuse présente et à un attachement plus convaincu et plus raisonné à la foi ancestrale. A cet effet, on a essayé de grouper autour des personnalités les plus marquantes les principaux événements politiques, religieux et littéraires de l'histoire juive, ceux surtout dont l'influence continue à s'exercer sur les mentalités actuelles. Cet ouvrage n'a que de rares points d'attache, trop rares même, avec l'histoire du christianisme : un mot sur les deutéro-canoniques de l'A. T., que l'Église, à l'encontre du judaïsme palestinien, a élevés au rang de livres scripturaires (p. 89) ; une brève allusion au rôle de Jean-Baptiste, prédicateur de pénitence et héraut du royaume des cieux ; une page à peine sur Jésus de Nazareth (p. 124) ; une affirmation exagérée sur l'influence exercée par le Logos philonien sur la théologie chrétienne (p. 133), et c'est à peu près tout. On n'y rencontre même pas la mention de Paul de Tarse, une personnalité juive marquante cependant, dont l'entrée en scène aura une répercussion profonde sur l'histoire du monde. Il est toujours très intéressant pour les chrétiens de savoir ce qu'on pense de la personne de Jésus dans les milieux juifs. Voici en résumé ce qu'en dit M Brann (p. 124) : Après la décollation de Jean-Baptiste, d'autres prédicateurs reprirent ses exhortations. Elles ne se firent nulle part aussi impressionnantes que dans la bouche de Jeschua, fils du charpentier Joseph de Nazareth et de Mirjam. Les Galiléens, enclins au merveilleux, pauvres, opprimés et aigris par l'étalage scandaleux du luxe des Hérodiens, étaient particulièrement accessibles aux idées de rédemption, de délivrance, d'égalité de tous les hommes entre eux. Ils acclamèrent Jésus, Messie et Fils de Dieu. Mais celui-ci, s'étant déclaré roi des Juifs, devint suspect aux conquérants. Il fut crucifié sur les instigations de Pilate et du grand prêtre Caïphe, instrument docile aux mains des Romains. On ne connaît ni l'année, ni le jour de la mort de Jésus et toutes les circonstances de sa vie sont enveloppées de profondes ténèbres. Toutes les sources qui pourraient nous renseigner datent d'une époque de beaucoup postérieure aux événements. Malgré tout cependant, un rayon de la pure connaissance de Dieu apportée par Jésus a traversé ces ténèbres et a suffi pour réchauffer et éclairer l'humanité et pour ouvrir au monde païen une ère nouvelle de culture et de civilisation.

L'Église naissante et le Catholicisme de Mgr BATIFFOL en est à sa quatrième édition française en moins de deux ans. L'accueil enthousiaste qu'on a fait à cette belle étude dans les différents milieux prouve qu'elle

Digitized by Google

venait à son heure et répondait aux aspirations d'un grand nombre. On aurait tort cependant de n'y voir qu'un écrit de circonstance : c'est au contraire la synthèse mûre et approfondie d'une carrière déjà longue de chercheur infatigable, et les hommes du métier sont unanimes à lui prédire, en dépit des déchets inévitables et des corrections de détail nécessaires, une valeur de longue durée. M. SEPPELT a donc été bien inspiré en voulant en propager la réconfortante influence dans les milieux catholiques de son pays, par une traduction allemande (P. BATIFFOL, *Urkirche und Katholizismus. Uberset;t und eingeleitet*. Munich, Kösel, 1910. In-8, XXIX-420 p. M. 4,50). La *Revue d'histoire ecclésiastique* ayant publié un compte rendu de l'original (1910, t. XI, p. 324-329), nous nous contenterons de dire un mot de l'ouvrage allemand. La version, élégante et fidèle, est faite sur la troisième édition française au préalable soigneusement revue et en maints endroits corrigée par l'auteur lui-même. Le traducteur, de son côté, y a ajouté plusieurs références bibliographiques et a caractérisé d'une façon intéressante dans l'introduction (V-XI), ce qu'on est convenu d'appeler le « renouvellement intellectuel du clergé de France ». Si le monde catholique doit beaucoup à la théologie allemande, celle-ci de son côté ne lira pas sans profit les travaux nombreux et consciencieux que les prêtres français ont publiés en ces dernières années, spécialement dans le domaine de l'histoire du dogme. L'ouvrage de Batiffol en particulier est tout d'actualité en Allemagne aussi, après les récentes attaques de SCHNITZER : *Hat Jesus das Papsttum gestiftet ?* et : *Das Papsttum, eine Stiftung Jesu* (Augsbourg, Lampart, 1910). É. TOBAC.

— M. F. C. CONYBEARE, d'Oxford, fait connaître son sentiment au sujet des odes de Salomon dans un article : *The Odes of Solomon Montanist* (ZNWKU, Giessen, 1911, t. XII, p. 70-75). L'auteur ne peut, avec Harnack, reconnaître en ce document un écrit juif interpolé par une main chrétienne ; il le considère comme chrétien et, parmi les cercles de croyants d'où il a pu sortir, c'est le groupe des montanistes que M. C. choisit, sur la foi de plusieurs rapprochements avec divers points de la doctrine de cette secte. Les similitudes sont bien obscures encore, M. C. en convient ; il s'en excuse par la rareté et la nature des renseignements qu'un Tertullien, qu'un Épiphane, nous ont laissés sur Montan et les siens. Dans l'incertitude actuelle, toutes les hypothèses ont plus ou moins le droit de se produire et le devoir de faire valoir leurs titres. Celle-ci a au moins l'avantage de s'écarter de la thèse de l'origine juive des odes, qui a acculé M. Harnack à l'hypothèse violente des interpolations.

— Avec la pondération qui caractérise ses jugements, M. C. CLEMEN, dans son article : *Die neuentdeckten Oden Salomos* (TR, 1911, t. XIV, p. 1-19) remet au point plus d'une opinion prématurée qu'a suscitée l'examen trop hâtif de cet intéressant document. Le savant auteur tient à exprimer les doutes vraiment graves que lui laisse, au moins provisoirement, la thèse défendue par M. Harnack. Ce sage scepticisme s'appuie sur plusieurs bonnes raisons : la figure de l'interpolateur chrétien, telle qu'elle se dégage, dans l'hypothèse, de l'examen de ce qui serait son œuvre, est vraiment singulière ; d'ailleurs la preuve de l'interpolation est loin d'être faite avec la certitude désirable pour les passages notés par le critique de Berlin ; enfin, malgré la mention du *Sanctuaire*, du *Temple*, qu'on y rencontre, les odes IV et VI ne réclament pas nécessairement un auteur juif. Un chrétien pourrait s'être identifié avec Salomon, le poète-prophète, et dès lors, son langage devait être

Digitized by Google

adapté au rôle qu'il s'attribuait. Cette hypothèse, due à M. Zahn (cf. *supra*, p. 160), doit être prise en sérieuse considération. De ce chef, sans affirmer encore l'unité d'auteur et l'origine chrétienne de toutes les odes, M. Clemen ébranle fortement l'opinion soutenue par M. Harnack. Les réflexions qui suivent sont empreintes du même bon sens; il faut se garder d'exagérer soit l'antiquité du christianisme révélé par les odes, soit la nature et l'intimité du rapport réel qui existe entre ce document et le quatrième Évangile.

— La nouvelle étude fortement condensée du professeur de Wurzbourg, le docteur F. Gillmann, qui a pour titre : *Zur Geschichte des Gebrauchs der Ausdrücke « irregularis » und « irregularitas »* (Mayence, Kirchheim, 1911. In-8, 44 p.) peut espérer un bon accueil parmi les spécialistes en la matière. Le terrain des irrégularités, déblayé à force de discussions entre canonistes, comptait encore parmi ses points presque inexplorés, l'origine des termes « *irregularis* », « *irregularitas* ». Dans la présente étude, parue déjà en partie dans l'*Archiv für kathol. Kirchenrecht*, t. XCI, fasc. 1, le savant professeur passe sur les explications plutôt superficielles de nos auteurs connus, et s'écarte des explications, qui voudraient voir l'origine des termes en question soit dans une traduction latine des 9e et 17e canons du premier synode de Nicée, soit dans le mode de parler du temps des ordinations « relatives ». La terminologie remonterait à S. Augustin et d'autre part la *regula* de l'Apôtre eut une influence prépondérante sur la signification postérieure à S. Augustin. L'érudition de l'auteur est, pour qui veut suivre l'évolution des termes soumis à discussion, un guide sûr à travers le dédale des écrits des décrétistes et des décrétalistes, à travers les sentences des papes et les constitutions des conciles particuliers. Des notes étendues procurent au lecteur le plaisir de pouvoir contrôler l'exposé et de saisir sur le vif l'idée des anciens glossateurs, sans parler des questions connexes entrevues au cours de cette étude substantielle. J. Bossaerts.

— M. G. Zilliken vient de publier, dans le tome CXIX des *Bonner Jahrbücher*, sa dissertation doctorale présentée à l'université de Bonn en 1910. Elle est intitulée : *Der Kölner Festkalender. Seine Entwicklung und seine Verwendung zu Urkundendatierungen. Ein Beitrag zur Heortologie und Chronologie des Mittelalters.* (Tirage à part, Bonn, C. Georgi. In-8 de 157 p.) Le sujet est neuf et a été traité avec une grande précision de détails. Dans une première partie — la plus difficile à composer en raison du manque de sources imprimées — l'auteur décrit le développement interne du calendrier colonais du xe au xve siècle ; dans la seconde, il examine l'influence de ce calendrier sur la datation usitée dans les chartes. Le relevé des anciens calendriers sacramentaires, missels et bréviaires, bases du travail, n'était pas une mince besogne ; devant elle le zèle de M. Zilliken n'a point faibli. Il a utilisé une quarantaine de mss provenant du chapitre cathédral de Saint-Géréon, de Saint-Sévérin, de Saint-Cunibert, de Saint-Martin, de Saint-Pantaléon, des Apôtres, de Sainte-Marie au Capitole, de Saint-Georges à Cologne, puis du chapitre d'Essen, des communautés religieuses de Werden, de Gerresteim, Kaiserswerth, Xanten, Dusseldorf, Brauweiter, Steinfeld, etc. En suivant l'ordre du calendrier ecclésiastique, on trouve mentionnés, en 28 colonnes juxtaposées, tous les noms des saints et des fêtes religieuses donnés par les mss du xe au xve siècle. Ce tableau synoptique permet de se rendre aisément compte du développement du culte de certains saints, de leur localisation et de la popularité dont jouissent quelques privilégiés. En note sont rejetées une

Digitized by Google

foule de remarques critiques, relatives à la liturgie et à l'hagiographie, qui témoignent du souci scientifique avec lequel M. Zilliken a dressé le tableau ; il va sans dire qu'un appel incessant est fait aux travaux connus de B. Krusch, L. Delisle, dom Quentin, Mgr Duchesne, R. Knipping et S. Beissel. Se basant sur cette statistique intéressante, l'auteur en tire quelques considérations générales sur les changements apportés au calendrier colonais au cours de six siècles d'existence, changements dûs soit à l'influence des martyrologes, soit à des canonisations récentes où à l'apport d'éléments étrangers. Ce mouvement de croissance et de décroissance est particulièrement intéressant à noter, de même que les modifications que subissent certaines fêtes liturgiques au point de vue de la solennité dont elles sont entourées et enfin les fêtes particulières célébrées dans les abbayes et chapitres du diocèse de Cologne. La seconde partie est consacrée à l'emploi dans les chartes des fêtes du calendrier colonais. Le premier usage dûment constaté date de la seconde moitié du XIIe siècle ; depuis le XIVe siècle il y a recul et le système romain tend à se répandre dans le diocèse. M. Zilliken remarque justement que l'habitude de dater les chartes d'après les fêtes du calendrier ecclésiastique est d'origine monastique, attendu que les actes écrits donnés en faveur des moines étaient rédigés dans leur *scriptoria*. H. N.

— Alexios Studites, patriarche de Constantinople du 15 décembre 1025 au 20 février 1043, n'était plus un inconnu ; les collections canoniques et synodales avaient imprimé déjà plusieurs de ses ordonnances et consultations. On saura gré cependant à M. G. Ficker d'avoir ajouté à ces pièces déjà publiées quelques documents intéressants qui proviennent du même patriarche, dans son étude : *Erlasse des Patriarchen von Konstantinopel Alexios Studites* (Kiel, 1911. In-8, 58 p.). Le savant auteur a mis à profit le ms. R I 15 du monastère de l'Escurial, et il en a tiré les cinq textes inédits qu'il publie ici. Les deux premiers se rapportent au différend qui surgit entre le patriarche et le métropolite de Carie ; ce dernier avait déposé l'un de ses suffragants, l'évêque de Tabae, en Lydie, et refusait de se ranger à l'avis du patriarche, qui avait rétabli l'évêque dans ses droits. Jusqu'à complète satisfaction, Alexios le charge de peines canoniques et lui interdit l'exercice des fonctions épiscopales ; puis, dans une seconde lettre, il ordonne aux clercs de la métropole de Carie de lui refuser obéissance aussi longtemps qu'il persévèrera dans sa rébellion. Les trois pièces suivantes ont trait à la lutte contre les hérétiques et, en particulier, contre les jacobites. Les difficultés qui en provoquèrent la composition se produisirent dans les environs de Mélitène où le métropolite orthodoxe voulait faire cesser la tolérance qui, malgré les édits toujours en vigueur, permettait aux adeptes de cette secte de pousser une active propagande. Quelques détails ont été conservés à ce sujet par les chroniqueurs syriens jacobites. Un édit synodal de l'année 1030 rappelle à tous les métropolites le détail des peines portées contre les fauteurs de l'hérésie ; ainsi, tout détenteur des écrits de Sévère d'Antioche qui refuse de les livrer au feu, aura la main droite coupée ! On remarquera, au bas de cette pièce, nombre de signatures de dignitaires civils et ecclésiastiques de cette époque ; ce sont elles encore qui font l'intérêt de la quatrième pièce, laquelle est la souscription d'un Tome contre les théopaschites ou jacobites, approuvé par un synode, entre 1030 et 1038, et composé par Alexios, comme encore le dernier écrit synodal, daté de 1040, réglant les mariages mixtes entre orthodoxes et hérétiques, bien que le nom du patriarche n'y figure point. Tous les noms propres cités dans les documents sont repris dans une table

Digitized by Google

finale dont la consultation ne sera pas sans utilité pour l'histoire de divers sièges épiscopaux d'Orient et de l'étendue de la juridiction du patriarche byzantin à cette époque. M. Ficker donne cependant à son travail une portée plus générale. L'étude de ces documents manifesterait une indépendance plus grande qu'on ne l'admet ordinairement, de l'Église byzantine à l'égard de l'État et, au sein de cette Église, une richesse de vie religieuse que l'on a coutume de nier. En outre, l'exclusivisme de l'Église byzantine, qui remit en vigueur les anciens édits contre les hérétiques, enleva à l'État l'appui que les éléments maintenant mécontents auraient pu lui prêter contre l'Islam et l'affaiblit même à l'intérieur. C'est ainsi encore que l'autorité religieuse, prenant de plus en plus conscience de sa force et de son autonomie put, avec Michel Cérulaire et malgré l'empereur, consommer la rupture avec l'Église d'Occident. Cependant, quoi qu'on en ait dit, Alexios Studites ne paraît pas avoir été hostile à Rome. Souhaitons que de telles études se multiplient ; ce sont elles qui amorcent et préparent la révision de certaines appréciations historiques aussi communes que peu fondées ; de ce chef, malgré leur caractère particulier et local, elles ont une importance indéniable.

— Du plus haut intérêt est l'étude publiée par M. W. Levison dans le *Neues Archiv*, 1911, t. XXXVI, p. 417-438, sous le titre : *Die Papstgeschichte des Pseudo-Liudprand und der Codex Farnesianus des Liber Pontificalis*. Le savant auteur démontre dans cette étude que l'histoire des papes du pseudo-Liudprand, qui est importante pour la reconstitution du texte du *Liber Pontificalis*, est un extrait de cette dernière source, agrémenté de nombreuses ajoutes provenant de sources de caractère canonique. La version du *Liber Pontificalis* utilisée par le pseudo-Liudprand se rapproche notablement de celle fournie par le codex Farnesianus. Quant aux autres ajoutes, le pseudo-Liudprand semble avoir voulu constituer une espèce de collection chronologique du droit des décrétales ; il s'inspire surtout du pseudo-Isidore. C'est ce que montre une analyse minutieuse des textes. En comparant ce travail du pseudo-Liudprand avec un libelle du prévôt Wido d'Osnabrück, composé en 1084-1085, M. Levison parvient à montrer que Wido et le pseudo-Liudprand ont puisé à une même source commune et que le dernier a vécu à Osnabrück. Son œuvre doit avoir été composée entre 1077 et 1085 : elle est en rapport direct avec la lutte de l'évêque Benno II d'Osnabrück (1068-1088) contre les abbayes de Corvey et de Herford à propos d'une question de dîmes. Le pseudo-Liudprand doit appartenir à l'entourage de cet évêque. Après avoir démontré ces points avec son érudition et sa sagacité habituelles, M. Levison tente de reconstruire la physionomie du codex Farnesianus d'après les extraits donnés par Holste († 1661) et la description et les notes de Bianchini, qui utilisa le codex en 1720. L'utilisation d'un texte d'origine italienne du *Liber Pontificalis*, se rapprochant du codex Farnesianus, par un auteur d'Osnabrück s'explique probablement par la présence de l'évêque Benno en Italie : celui-ci se trouva dans la péninsule aux jours de Canossa et aussi dans la suite, comme le prouvent les réminiscences qu'on en trouve dans ses falsifications de diplômes.

— Le Dr Geyer vient de publier, dans la *Tübinger Theologische Quartalschrift* (1911, p. 63-89) une étude des plus intéressantes sur Raoul l'Ardent, auquel le substantiel ouvrage de Grabmann, *Die Geschichte der scholastischen Methode* (Fribourg, 1909, p. 246-257) avait consacré des pages révélatrices. Geyer examine deux questions, dont la première regarde de près

Digitized by Google

l'histoire des dogmes (théologie sacramentaire). Le *Speculum Universale*, quel que soit son auteur, doit se placer entre les années 1179 et 1215 : la date est établie avec certitude par diverses preuves, de nature variée : emprunts, citations ou résumés d'auteurs du milieu du XIIe siècle, allusions à la législation de 1179 (3e concile de Latran), ou à un état de choses que changera le concile suivant (1215). Les citations de Jean Damascène devraient être examinées de plus près, car il existe une traduction, au moins partielle, du *de Fide Orthodoxa*, antérieure à Burgundio de Pise, dont nous reparlerons ailleurs. Dans une deuxième partie, le Dr Geyer recule d'un siècle la carrière du Radulfus Ardens, auteur du *Speculum* et des homélies, dont on fixait ordinairement la mort vers la fin du XIe siècle. Le simple énoncé de ces résultats montre déjà l'importance de ces pages pour l'histoire dogmatique et littéraire du XIIe siècle. J. DE GH.

— Nous avons eu l'occasion, il n'y a pas longtemps (RHE, t. XI, 1910, p. 616-617), de signaler aux lecteurs de la *Revue* un excellent travail sur les stigmates de saint François d'Assise, publié par M. J. MERKT, sous les auspices de M. le professeur Walter Goetz. Nous sommes heureux de pouvoir leur présenter aujourd'hui une étude non moins bien conçue, élaborée sous la direction du même savant par M. H. HEFELE, sur l'influence des ordres mendiants et particulièrement des franciscains au XIIIe siècle : *Die Bettelorden und das religiöse Volksleben Ober-und Mittenitaliens im XIII. Jahrhundert (Beiträge zur Kulturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance herausgegeben von Walter Goetz*, fascicule 9). Leipzig-Berlin, Teubner, 1910. In-8, IV-140 p. M. 4,80.

Après avoir tracé à grandes lignes le tableau des divisions politiques et sociales qui agitaient l'Italie médiévale, l'auteur expose la vie religieuse de l'époque avec ses conceptions propres, ses aspirations souvent exagérées, ses besoins profonds et réels. Les grandes figures de saint François et de saint Dominique, brossées d'une main habile, viennent s'encadrer tout naturellement dans cet ensemble de détails. L'auteur montre comment l'idéal qu'ils préconisaient était capable de satisfaire les désirs de la masse et par le fait même l'influence qu'ils ont exercée est rendue nettement saisissable. Elle perd quelque chose du charme poétique avec lequel nous sommes habitués à la rencontrer dans les légendes : le cas bien concret de Salimbene, par exemple, déconcerte à première vue; mais, d'autre part, elle gagne en compréhensibilité parce que son caractère purement humain s'accentue davantage. Ce nous serait un plaisir, si nous pouvions le faire ici, de suivre M. HEFELE pas à pas dans quelques-uns de ses chapitres. Nous tenons à signaler toutefois les pages 46-49 dans lesquelles il esquisse le caractère religieux de saint François; elles sont parmi les meilleures que nous ayons jamais rencontrées sur le petit pauvre d'Assise. A. FIERENS.

— Sous le titre : *Reformation und Inquisition in Italien um die Mitte des XVI. Jahrhunderts*, t. II, in-8, XXIII-344 p. M. 16 (Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte. In Verbindung mit ihrem historischen Institut zu Rom herausgegeben von der Görres-Gesellschaft. T. XIII.), le Dr G. BUSCHBELL publie une série d'études consacrées à la contre-réforme en Italie au milieu du XVIe siècle. Il les a fait précéder d'un aperçu substantiel sur l'état moral du clergé régulier et séculier italien, ainsi que sur la situation religieuse du peuple italien avant le concile de Trente. Bien documentée, ce n'est cependant qu'une miniature de l'ouvrage magistral du R. P.

Digitized by Google

TACCHI VENTURI, S. J. (*Storia della Compagnia di Gesù in Italia*. Vol. I. *La vita religiosa durante la prima età dell'ordine*. Cfr. RHE, t. XI, 1910. p. 120 sv.). Les différentes études ont comme point d'attache d'avoir rapport toutes à la question protestante soit en marquant l'organisation de la résistance à l'infiltration protestante, soit en déterminant les gains de l'hérésie dans les rangs du clergé régulier et séculier. Le travail compte huit monographies séparées : I. *La réorganisation de l'Inquisition dans l'État et le Dominium de Venise*. II. *Denys de Zannettinis, évêque de Milopotamos et Chironissa*. III. *Thomas Stella (il Todeschino), évêque de Salpi (Lavello et Capodistria)*. IV. *Détail des apostasies à Venise*. V. *Le procès de Vergerio*. VI. *Recherches et poursuites contre les partisans de Vergerio*. VII. *L'apostasie de Nacchianti*. VIII. *La résistance au mouvement protestant dans les États de l'Église. L'œuvre de Cervino, contre l'hérésie, comme évêque, protecteur d'ordre et membre du Saint-Office*. Le Dr Buschbell a entrepris ces monographies en suite d'une mission reçue de la Görres-Gesellschaft pour collaborer à l'édition des textes du concile de Trente. C'est pendant sa collaboration à cette œuvre qu'il a recueilli les documents qui sont à la base de ces études. En appendice, sous forme de pièces justificatives, le Dr Buschbell publie 97 documents des années 1541 à 1554, extraits des dépôts d'archives de Florence, Inspruck, Mantoue, Naples, Parme, Rome, Trente et Sienne.

Nous avons présenté aux lecteurs de la Revue (t. XI, 1910, p. 125) la première partie du travail du Dr SCHMIDLIN : *Die kirchlichen Zustände in Deutschland vor dem dreissigjährigen Kriege nach den bischöflichen Diozesanberichten an den Heiligen Stuhl*. 1re partie : *Oesterreich* (Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des Deutschen Volkes. Éd. Ludwig von Pastor, t. VII, fasc. 1-2). Nous avons attiré l'attention sur l'introduction, dans laquelle est mise en lumière l'importance des archives de la visite *ad limina* pour l'étude de la restauration religieuse régionale. La deuxième partie s'occupe des anciens évêchés bavarois avant la guerre de Trente ans : Passau, Freising, Augsbourg, Eichstätt, Ratisbonne, Wurzbourg et Bamberg. Pour éviter des polémiques analogues à celles soulevées par Loserth (*Deutsche Literaturzeitung*, 1909, nº 44 (2788-2792) ; nº 51 (3254), lors de l'apparition de la première partie, le Dr Schmidlin précise à nouveau son point de vue : dans l'exposé de la situation religieuse de chacun des évêchés, il suit de près le texte des *Relations* qui constituent le fond même de l'exposé. Nous ne reviendrons pas sur les critiques que nous avons formulées concernant l'utilisation des relations telle que compte la faire le Dr Schmidlin; on peut sûrement louer, avec raison, la grande valeur de son travail et souhaiter le voir rapidement mener à bonne fin ses études sur l'histoire religieuse de l'Allemagne catholique avant la guerre de Trente ans. A. PASTURE.

— M. SEBASTIAN ZEISSNER a fait paraître (Mainz, Kircheim, 1910. Pet. in-8, XVI-181 p.) une traduction de la *Vie du cardinal Manning* par Victor de Marolle. Il n'était pas sans intérêt pour le lecteur de langue allemande de posséder une biographie de ce grand cardinal, dont l'action ne fut pas moindre sur le terrain social que sur le terrain religieux et auquel l'Église est en grande partie redevable des progrès qu'elle a réalisés en Angleterre au cours de ces dernières années. Dans un pays où la question sociale figure au premier plan des préoccupations des catholiques, la belle vie et la noble activité de Manning abondent en grands exemples et en utiles leçons. Le

Digitized by Google

livre de M. de Marolle est donc appelé outre-Rhin à un légitime succès, d'autant plus que la traduction, faite en une langue élégante et claire, n'a rien enlevé des qualités de l'original. CH. TERLINDEN.

— En séance plénière de l'Académie royale des Sciences de Berlin, le 9 février, M. A. HARNACK s'est occupé de l'hymne de la charité, écrit par S. Paul, *I Cor, XIII*. Il a fait l'interprétation de plusieurs passages encore sujets à controverse et a établi l'importance de cette pièce, au point de vue de l'histoire des religions, en en comparant les pensées avec les idées juives, la doctrine de Jésus et l'idéalisme philosophique des grecs.

— A l'occasion du jubilé de l'université de Berlin, le Dr J. IMELMANN a fait don au séminaire de critique biblique du N. T. de cette institution d'un manuscrit en parchemin de la fin du XIe siècle. C'est un codex minuscule, de provenance orientale, qui renferme un texte presque complet des évangiles, avec prologues et *capitula*.

— *Nominations*. — Le Dr E. KLOSTERMANN, professeur à l'université de Kiel, a été nommé professeur de critique biblique du N. T. à la faculté de théologie évangélique de l'université de Strasbourg. Il y remplace le Dr E. von Dobschütz, dont nous avons annoncé la nomination à l'université de Breslau.

Le Dr T. SCHERMANN, *privatdozent* d'histoire ecclésiastique à l'université de Munich, a été nommé professeur extraordinaire.

— *Décès*. — Le 24 janvier, à l'âge de 73 ans, Mgr C. KRIEG, professeur à l'université de Fribourg e. B., auteur de nombreuses publications historiques et théologiques, ancien directeur et correspondant de la revue LRKD.

Angleterre, Écosse, Irlande. — L'*Encyclopædia of Religion and Ethics* du Dr JAMES HASTINGS continue de fournir à ses lecteurs, sur une foule de questions neuves auxquelles aucune encyclopédie n'avait encore touché, de très utiles notions dans des articles bien ordonnés, suffisamment étendus quoique sans digressions, munis de bibliographies précises, écrits chacun par un spécialiste. Voici, avec les noms d'auteurs, la liste des articles du tome III, le dernier paru, (*Burial-Confessions*) pouvant intéresser les lecteurs de la *Revue* ; *Busnell* († 1876) (DUNGALD MACFADYEN) ; *Butler* († 1752) (J. H. BERNARD) : *Cagots* (A. H. KEANE) ; *Calendar* (africain, américain, arménien, babylonien, etc.) en tout 80 pages : chaque section confiée à un spécialiste ; *Calvinism* (JAMES ORR) ; *Camisards* (C. ANDERSON SCOTT) ; *Canaanites* (LEWIS BAYLES PATON) ; *Candlemas* (THOMAS BARNS) ; *Canonization* (W. H. HUTTON) ; *Cappadocian Theology* (J. H. SRAWLEY) ; *Carnival* (C. RADEMACHER) ; *Casuistry* (R. M. WENLEY) ; *Catacombs* (GIORGIO SCHEIDER) ; *Catechisms* (anglicans, catholiques, luthériens, etc.) ; *Catechumen, Catechumenate* (C. L. FELTOE) ; *Catholicism, Catholicity* (J. H. MAUDE) ; *Celibacy* (américain, bouddhiste, chinois, chrétien, etc. : 8 sections) ; *Cerinthus, Cerinthian* (ARTHUR S. PEAKE) ; *Charismata* (A. J. GRIEVE) ; *Charity, Almsgiving* (primitive, biblique, etc. : 10 sections) ; *Charms and Amulets* (25 sections) ; *Chastity* (14 sections) ; *Cherub, Cherubim* (R. W. MOSS) ; *Chivalry* (GEORGE NEILSON) ; *Christian Endeavour* (FRANCIS E. CLARK) ; *Christians* (*Names applied to*) (ROBERT

Digitized by Google

MACKINTOSH); *Christian Science* (C. LILIAS RAMSAY); *Christianity* (ALFRED E. GARVIE) : 20 pages; *Christmas* (KIRSOPP LAKE); *Christmas Customs* (ED. LEHMANN); *Church* (JOHN OMAN); *Church* (*Doctrine of the*) (DARWELL STONE; HERBERT THURSTON); *Church* (*British*) (HUGH WILLIAMS); *Church of England* (F. W. HEAD) : 17 pages; *Circumcision* (6 sections); *Clericalism and Anti-Clericalism* (C. A. WITTUCK); *Coins and Medals* (C. F. HILL; E. J. RAPSON); *Coleridge* († 1834) (M. J. RYAN); *Collect* (J. G. CARLETON); *Commemoration of the Dead* (G. BONNET-MAURY); *Communion with the Dead* (5 sections); *Communion with Deity* (16 sections); *Concordat* (J. TURMEL); *Concubinage* (3 sections); *Confession* (4 sections); *Confessions* (W. A. CURTIS), avec un tableau chronologique des confessions de foi émises par les différentes religions de 1400 à 1910.

Messianic Interpretation and other Studies, par le Rév. R. J. KROWLING (Londres, SPCK. 1910, 181 p.) comprend six mémoires. Le premier est indiqué dans le titre du livre. Les cinq autres traitent des sujets suivants : Les récentes recherches critiques dans leur relation avec la doctrine de la Trinité; La théologie de S. Paul dans ses rapports avec la vie et l'enseignement de Jésus; L'eschatologie de S. Paul; La langue médicale de S. Paul et la critique; S. Irénée et sa lettre récemment découverte. Le volume n'a aucun index.

Dom GERMAIN MORIN a fait, à Oxford, en octobre dernier, quatre lectures sur l'origine du symbole d'Athanase, dont le *Journal of Theological Studies* (t. XII, 1911, p. 161-190) a donné les deux premières. Voici en quels termes l'éminent conférencier a résumé lui-même l'objet de ces deux leçons : « Pourquoi l'on n'a pu s'entendre jusqu'à présent sur l'origine du *Quicumque* : insuffisance de l'évidence interne; sur quoi il faut être fixé en premier lieu. L'existence du *Quicumque* attestée pour la première fois au concile de Tolède de 633; Césaire d'Arles lui-même ne l'a point connu; de la diffusion de la formule vers 663-700 il résulte qu'on peut lui assigner comme date approximative la seconde moitié du VIe siècle ». L. GOUGAUD.

— Sir ARCHIBALD CAMPBELL LAWRIE a rendu service aux historiens du royaume d'Écosse, en réunissant une foule de sources littéraires et diplomatiques des règnes de Malcolm IV et de William Ier : *Annals of the Reigns of Malcolm and William, Kings of Scotland (1153-1214)*. (Glascow, James Mac Lehose et fils, 1910. In-8, XXXVI-459 p. Sh. 10.) Ce livre fait suite aux « *Early Scottisch Charters* » *Prior to A. D. 1153*, publiées par le même éditeur. Ces « *Annals* » sont constituées par des extraits de chroniqueurs anglais et écossais, et par des documents empruntés aux cartulaires des maisons religieuses, « and from other obvious sources », le tout placé dans un cadre strictement chronologique. L'éditeur aurait, nous semble-t-il, augmenté de beaucoup la valeur de cette collection, s'il l'avait accompagnée d'une table systématique des sources. Chaque acte ou extrait de chronique est suivi de bonnes notes servant d'explications au document donné : remarquons que les indications bibliographiques y sont plutôt pauvres. Une excellente table onomastique termine le volume. L'historien de la vie religieuse de l'Écosse trouvera assez bien de données dans cette collection : beaucoup pourtant n'ont qu'un intérêt purement local. Voici quelques traits caractéristiques : pendant ces deux règnes l'Église d'Écosse est puissante, les instituts des clercs réguliers et séculiers sont jaloux de leur pouvoir et ne tolèrent pas

Digitized by Google

l'ingérence de l'autorité civile. Quant aux rapports avec Rome, nous voyons souvent les monastères écossais s'adresser aux papes pour la confirmation de leurs privilèges ecclésiastiques et de leurs droits territoriaux. En beaucoup de cas Alexandre III, Lucius III, Urbain III, Clément III et Innocent III chargent des clercs de mettre fin aux conflits entre ecclésiastiques, pour éviter tout recours aux tribunaux séculiers. Les conflits entre la papauté et la royauté ne sont pas rares : une longue controverse surgit entre William Ier (1165-1214) et Rome ; pendant dix ans le roi resta excommunié et son royaume sous le coup de l'interdit. P. SMOLDERS.

— *The Language of the Annals of Ulster* de M. THOMAS O'MAILLE (*Publications of the University of Manchester; Celtic Series*, t. II, Manchester, 1910, XIII-207 p. Prix : Sh. 7,6) est une publication qui appartient à la linguistique. Il y a cependant, dans l'introduction (p. 2-19), plusieurs pages sur les manuscrits des *Annales* et leurs sources, qui seront consultées avec profit par les historiens.

Durant un séjour de quelques mois à Rome (du 20 mars au 12 juin 1896), à l'époque où une commission, instituée par Léon XIII, se livrait à l'examen de la validité des ordinations anglicanes, un représentant non officiel de l'église d'Angleterre, le Rév. T. A. LACEY, rédigea un journal des événements. Il vient de le publier sous ce titre : *A Roman Diary and other Documents relating to the Papal Inquiry into English Ordinations* (Londres, 1910, XVI-420 p. Prix : Sh. 12). Le journal du *clergyman* est un assez court morceau. Il occupe à peine le septième du volume, qui constitue par ailleurs un très utile recueil de documents relatifs à la célèbre discussion. Parmi les documents qui font suite au journal on trouve notamment des lettres de M. Lacey ou à lui adressées, le memorandum de Gladstone adressé à l'évêque Maclagan, l'écrit de M. Lacey *De re Anglicana*, le texte italien de la *risposta* à cet écrit, présenté à la commission par le chanoine (auj. Mgr) Moyes et par Dom Gasquet, les sources de la bulle *Apostolicae curae*. L'ouvrage se termine par une bibliographie complète, à ce qu'il nous semble, de la question et par un bon index. Un tel livre touche à des événements trop rapprochés et s'occupe de trop de personnages vivants pour ne pas appeler la discussion. Mgr MOYES et Dom GASQUET, tous deux membres de la susdite commission, ont tenu à fournir sur ses travaux quelques rectifications et quelques informations nouvelles, le premier, dans une série d'articles publiés dans le *Tablet* des 14, 21 janvier et 4 février 1911, le second dans un volume intitulé *Leaves from my Diary, 1894-1896* (Londres, 1911. Prix : Sh. 2,6).

M. R. A. PEDDIE a commencé le 18 janvier, à la salle des conférences du British Museum, une série de quinze lectures sur les procédés pratiques de recherches bibliographiques dans les bibliothèques.

L'*Athenæum* des 7 et 14 janvier 1911 a donné, comme à l'ordinaire, un compte rendu des ventes de livres aux enchères ayant eu lieu à Londres dans le cours de l'année précédente.

Le Rév. DONALD MAC LEAN avait collectionné à Dunvegan, petit village de l'île de Skye, une intéressante bibliothèque gaélique que le marquis de

Digitized by Google

Bute, fidèle aux traditions libérales et studieuses de sa famille, vient d'acquérir en bloc au prix de 600 livres sterling.

Le 16 novembre 1910, la *Henry Bradshaw Society* a tenu sa douzième assemblée annuelle. On nous assure que la seconde partie de l'édition du *Stowe Missal*, depuis si longtemps attendue, verra enfin le jour dans le courant de 1911.

La cinquième réunion annuelle de l'*Historical Association* a eu lieu les 6 et 7 janvier 1911 à University College de Londres. Le 6 au soir, le Prof. SADLER a entretenu les membres du sujet suivant : *The Value of Historical Studies to Students and Administrators of English Education*. Le lendemain une intéressante discussion s'est engagée sur la part à donner à l'histoire dans les écoles de différents degrés et sur les méthodes d'examen.

A signaler deux lectures faites le 17 février au *Viking Club* de Londres : *Costumes, Jewellery and Furniture of the Viking Period*, par le Dr ALEXANDER BUGGE ; *Miniatures from Islandic Manuscripts*, par le Dr HARRY FETT.

Le Dr SANDAY a donné, à Oxford, le 17 février et le 5 mars, les deux premières lectures d'une série sur le sujet suivant : *L'Église primitive et le problème de la réunion*.

Le celtiste le plus en vue des Iles Britanniques depuis la mort de Whitley Stokes était le Dr KUNO MEYER, professeur à l'université de Liverpool. Au grand regret de ses élèves anglais et irlandais, ce savant doit quitter l'Angleterre, qu'il habitait depuis 1884, pour aller occuper, à l'automne prochain, à l'université de Berlin, la chaire de celtique rendue vacante par la mort de Heinrich Zimmer. Le Dr Meyer a tenu à donner, en février, à University College de Londres, trois leçons sur le celtiste allemand auquel il succède : *The Life and Work of Heinrich Zimmer*.

Il se fonde à Dublin une nouvelle revue mensuelle s'occupant de littérature, de science et d'art irlandais, *The Irish Review*. Dans la liste des collaborateurs nous remarquons les noms de deux philologues de mérite, MM. R. I. BEST et CARL MARTRANDER. Prix de l'abonnement annuel : Sh. 3,6. Prix du numéro : 6 pence. Chez James Duffy et Cie, à Dublin.

— *Nominations*. — Le Rév. HENRY SCOTT HOLLAND, chanoine de Saint-Paul de Londres, a été nommé *Regius Professor* de théologie à Oxford, en remplacement du Dr Ince, décédé. Le nouveau professeur est un ancien *Oxfordman*. De Balliol, où il étudia au sortir d'Eton, il passa à Christ Church, dont il devint *tutor* en 1872. Il demeura dans ce poste jusqu'à sa nomination à Saint-Paul (1884). Depuis 1899 il dirigeait le *Commonwealth*.

M. R. L. POOLE, *fellow* de Magdalen College, à Oxford, et directeur de l'*English Historical Review*, a été nommé *Ford Lecturer* d'histoire d'Angleterre.

— *Décès*. — Le 12 novembre 1910, le Dr WILLIAM INCE, *Regius Professor* de théologie à Oxford depuis 1878. Il a publié : *Some Aspects of Christian Truth* (1862) ; *Religion in the University of Oxford* (1874).

Le 16 novembre, à Torquay, F. HOWARD COLLINS, polygraphe. Il a publié en 1905, sous le titre : *Author and Printer*, un guide typographique à l'usage des écrivains et des imprimeurs.

Au commencement de janvier, le Rév. WILLIAM BAKER, chanoine de Saint-Paul de Londres, ancien *head-master* de Merchant Taylors'School

Digitized by Google

(1870-1900). On lui doit : *Lectures on the Church of England* et *The 39 Articles* (1892).

En février, à Oxford, le Rév. E. T. TURNER, ancien *registrar* de l'université, ancien *fellow* et *tutor* de Brasenose College. L. GOUGAUD.

Autriche-Hongrie. — Les récentes publications de l'Académie impériale de Vienne renferment, comme d'habitude, quelques intéressantes études à noter. Signalons d'abord dans l'*Anzeiger* de la classe de philosophie et d'histoire (Vienne, 1910. T. XLVII, p. 147-150), le court rapport de M. le Dr H. PIRCHEGGER, professeur à Gratz, sur son « voyage d'archives », entrepris en juin 1905, à Vienne, Salzbourg, Marbourg, Klagenfurt et Laibach. L'auteur avait en vue de recueillir les chartes et autres documents concernant les limites paroissiales en Styrie avant les réformes de Joseph II. En dehors des dépôts publics d'archives, il a également consulté les archives paroissiales de Windischgraz, Pettau, Haidin, des Minorites, de Sainte-Marguerite, de Saint-Vith, de Sainte-Barbe, etc. D'une manière générale, les recherches entreprises sur les documents du XVIIIe siècle aux ministères de l'Intérieur, des Cultes et de la Guerre n'ont pas donné le résultat qu'on en attendait. Par contre, aux archives impériales de Vienne, M. Pirchegger a fait bonne moisson de pièces depuis le XIVe siècle.

Signalons encore dans l'*Anzeiger* (p. 161-165) une curieuse notice : *Bemerkungen zu Ambrosius' Expositio in Psalmum CXVIII* de M. H. MULLER. L'auteur montre les relations qui existent entre ce travail de S. Ambroise et les sources hébraïques qu'il a utilisées. Son interprétation de l'alphabet hébreu est de nature morale et apologétique ; elle repose, en grande partie, sur des traditions rabbiniques anciennes.

M. ED. GOLLOB, professeur au gymnase Sainte-Sophie, à Vienne, continue avec zèle dans les *Sitzungsberichte* la série de ses précieuses études sur les manuscrits grecs. Voici un nouveau volume intitulé : *Die griechische Literatur in den Handschriften der Rossiana in Wien. I. Teil* (Vienne, A. Hölder, 1910. In-8, 116 p.). Ces mss, au nombre de quarante-deux, plus deux fragments, proviennent de la collection du chanoine romain Rossi ainsi que de celle du commandeur T. Rossi. L'attention avait déjà été attirée sur eux en 1906 par le P. Van de Vorst dans un article du *Zentralblatt für Bibliothekwesen*, dont l'auteur complète et rectifie les données bibliographiques. La plupart des codices n'ont pas encore été utilisés; les deux plus anciens remontent au XIe siècle, le plus récent date du XVIe. Beaucoup intéressent par leur contenu nos études; tels sont les mss no 10 (traité sur divers sujets théologiques du XIIe s.), no 11, intitulé : *S. Joannis Climacis, opera graece*, du XIe s., no 9, intitulé : *Theodoreti episcopi Cyr. dialogi III*, du XVIe s., no 8 : sermons de S. Grégoire de Naziance, du XIe s. Le reste a rapport à la philosophie et à l'astronomie grecques.

Un des prochains fascicules des *Sitzungsberichte* contiendra l'étude du P. A. FEDER, S. J. : *Bischofsnamen und Bischofssitze bei Hilarius von Poitiers. Kritische Untersuchungen zur kirchlichen Prosopographie und Topographie des 4. Jahrhunderts*. L'auteur examinera le degré de confiance que mérite au point de vue prosopographique l'œuvre d'Hilaire de Poitiers ; les conclusions sont d'ailleurs très favorables au grand écrivain. Le P. Feder soumettra également à la critique deux listes de participants au synode de Sardique de 343-344. H. N.

Digitized by Google

— Mgr Palunko, évêque titulaire de Rodope, a soumis à un nouvel examen la question du naufrage de S. Paul à Μελίτη (Act. XXVIII, 1). S'agit-il de l'île de Malte, ou de l'île de Meleda située dans le fond de la mer Adriatique près de l'Illyrie ? (*Melita del naufragio di S. Paolo e l'isola Meleda in Dalmazia.* Grand in-8, 58 p. Spalato, Libraria del Seminario, 1910.) Le titre indique déjà les préférences de l'auteur : c'est un partisan convaincu de Meleda; aussi termine-t-il son ouvrage en rendant gloire à Dieu, louange à S. Paul et à S. Luc, pour la découverte de la vérité. Il n'est d'ailleurs pas seul de son avis. Son opinion est défendue par plusieurs exégètes; elle a pour elle l'autorité du cod. B*, de la version syriaque philoxénienne, de la version arménienne, de S. Jérôme (sans doute parce qu'il est Dalmate) et de Constantin Porphyrogénète. Mais elle a contre elle la presque totalité des commentateurs et la plus ancienne tradition (les Actes de Pierre et de Paul se prononcent déjà pour l'île de Malte). Il fallait donc trouver à la thèse de Meleda d'autres appuis. Dans un premier chapitre, Mgr Palunko étudie la direction du vent qui emporta le navire de Paul peu après le départ de Bons-Ports (Act. XXVII, 14) et trouve que c'était un vent soufflant du Sud-Est (εὐροκλύδων) et entraînant les passagers vers le Nord-Ouest. Dans un second chapitre, il s'efforce de prouver que l'Ἀδρίας, dont parlent les Actes (XXVII, 27) désigne bien le golfe proprement dit qui porte encore aujourd'hui le nom d'Adriatique. L'examen des circonstances du naufrage tel que nous le raconte S. Luc, et de l'endroit précis où se produisit la catastrophe, persuade de plus en plus l'auteur, dans les chap. 3 et 4, de la vérité de sa thèse. Enfin un cinquième chapitre répond aux objections, principalement à celle tirée de la tradition : les premiers chrétiens, lisant dans les Actes Μελίτη, devaient nécessairement songer à l'île de Malte; soupçonnaient-ils seulement l'existence de la petite île de Meleda sur les côtes de la Dalmatie ? Les arguments de Mgr Palunko me laissent très sceptique, ou plutôt je demeure convaincu du bien fondé de la thèse traditionnelle. Et d'abord, *a)* la leçon Μελίτήνη que donnent certains mss cités plus haut, et qu'adopte Westcott-Hort, est certainement fautive : c'est une dittographie occasionnée par les premières lettres des mots suivants : ἡ νῆ (σος) ; *b)* la leçon εὐροκλύδων (vent du S.-E., qui soulève les flots) doit être abandonnée aussi, tant à cause de la tradition manuscrite qui est manifestement en faveur de εὐρακύλων (mot hybride formé de εὖρος-Aquilo, employé par les matelots pour désigner le vent N.-E.), qu'à cause du contexte : en quittant la côte de Crète, le navire est poussé vers l'île de Cauda, dans la direction S.-O., donc par un vent soufflant du N.-E.; *c)* le bateau pouvait être projeté sur les Syrtes, bancs de sables des côtes de l'Afrique, les matelots essayent de le ramener quelque peu vers le Nord : sous l'influence de ces deux forces, il prend naturellement la direction de Malte (O. 1/2 N.-O. de Cauda), mais comment aurait-il pu être porté vers les côtes de Dalmatie ? *d)* l'Ἀδρίας dont parle S. Luc XXVII, 27, ne désigne pas précisément la mer Adriatique, mais comme l'attestent Josèphe, Ovide et Strabon, la mer située entre la Grèce, l'Italie, Malte et la Crète. *e)* Enfin, le fait qu'en quittant l'île du naufrage on aborde à Syracuse prouve à l'évidence qu'il s'agit de Malte. De Meleda, on ne serait pas allé à Rome par Syracuse et Reggio, mais par Brindisi et la voie Appienne. Nous n'insistons pas sur l'argument de Fillion : « il eut été moralement impossible à un navire poussé pendant quinze jours par la tempête dans l'Adriatique de n'être pas jeté à la côte », ni sur celui de Vigouroux : « les sondages indiqués par S. Luc, vingt

Digitized by Google

brasses, puis bientôt après quinze brasses, se rapportent à Malte et non à Meleda. »

La documentation de l'ouvrage n'est pas abondante : les auteurs pris à partie sont Van Steenkiste, Vigouroux et Fillion ; les patrons invoqués sont surtout le « Dictionnaire des Pèlerinages religieux, Coll. Migne, 1859 » et « Ignatio Georgio, Venise, 1730 » ; l'étude est avant tout personnelle et basée directement sur les textes. Il y aurait eu profit pourtant à lire SMITH, *The voyage and shipwreck of S. Paul*, 4e édit. Londres 1880, et BALMER, *Die Romfahrt des Apost. Paulus*, 1904. L'impression n'est pas soignée, les textes français, entre autres, ont bien souffert de la transcription. É. TOBAC.

— Le Dr SVETOZAR RITIG, professeur de théologie au séminaire théologique de Djakovo, a publié un beau volume, d'un intérêt très actuel pour ses compatriotes : *Povijest i pravo Slovenstine u crkvenom bogoslužju, sa osobitim obzirom na Hrvatsku* (Histoire et droit des Slaves quant à la liturgie ecclésiastique, considérée particulièrement dans ses relations avec la Croatie), t. I. Zagreb, Imp. Albrecht, 1910. In-8, 224-x p. L'auteur se propose d'écrire l'histoire de l'emploi de la langue slave dans la liturgie grecque et romaine, et d'exposer les raisons canoniques qui le justifie. Ce premier volume traite des origines de la liturgie slave, des faits et gestes des saints Cyrille et Méthode et de l'histoire de leur liturgie jusqu'à Innocent IV (1248). Sur les traces de Jagic, l'auteur s'efforce de démontrer qu'après la mort de S. Cyrille, S. Méthode introduisait le slave dans la liturgie *romaine*. Il reprend la question des relations entre S. Méthode et le Saint-Siége, et démontre que, dans ses lettres, Jean VIII a utilisé les lettres de son prédécesseur Adrien II, sans faire mention de ce dernier. Contre Friedrich et Goetz il défend l'authenticité de la lettre de Jean VIII (880). D'après le Dr Ritig, il faut admettre aussi que S. Méthode s'est rendu à Constantinople en 881-882. Cette opinion avait déjà été soutenue par Jagic et Jirecek. Mais l'auteur croit que le but du voyage de S. Méthode a été la Bulgarie. Chemin faisant, le saint n'a pu résister au désir de visiter sa patrie. L'auteur se prononce aussi en faveur de l'authenticité de la lettre d'Étienne qui révoque l'usage de la langue slave dans la liturgie. A son avis, la découverte des *regesta* d'Étienne VI au *British Museum*, en 1880, met hors de doute cette authenticité. Quelques passages de cette lettre ont été cependant interpolés par Wiching, qui briguait la succession de S. Méthode au siége métropolitain. L'argumentation est, sur ce point, très serrée et convaincante. Malgré la défense du pape, cette liturgie se conserva parmi les Slaves; de la Moravie elle passa en Bulgarie, et fut introduite dans la liturgie latine en Croatie et en Bohême. Le chapitre XV démontre la légitimité de la liturgie slave, à la suite des approbations d'Adrien II et Jean VIII : en Moravie elle devint *lex liturgica particularis*; en Croatie, défendue par les conciles provinciaux de Spalato, elle arriva à être une coutume légitime *via praescriptionis*. Cette légitimité a été reconnue par Innocent IV dans un bref adressé à Philippe, *episcopum Segnensem*. L'auteur traite son sujet à tous les points de vue : historique, juridique, liturgique, philosophique. Il s'efforce de garder la plus stricte neutralité sur un terrain où il est si facile de tomber dans la politique. Le mérite principal de son ouvrage vient de la connaissance approfondie des sources de première main, citées et analysées à chaque page. Ses conclusions ne rallieront pas tous les suffrages, malgré l'impartialité toujours scrupuleusement gardée. A. PALMIERI, O. S. A.

Digitized by Google

— Le cardinal Cristoforo Madruzzo occupe une place importante, particulièrement dans l'histoire du concile de Trente. On sera donc reconnaissant à M A. Galante, bien connu pour ses travaux sur Trente, de fournir un moyen commode de s'orienter dans l'étude de la correspondance de ce personnage (1539-1566) dans un mémoire intitulé : *La corrispondenza del card. Cristoforo Madruzzo nell' archivio di Stato di Innsbruck*. Inspruck, Wagner, 1911. In-4, XII-35 p.

Belgique. — Dans l'*Annuaire de l'université catholique de Louvain, 1911. Soixante-quinzième année* (Louvain, Van Linthout, 1911. In-8, 506-XXVI p.) l'on trouve, comme de coutume, le bulletin des séances des multiples cercles d'études établis au sein de l'université. Nous nous contentons de signaler à nos lecteurs le *Rapport sur les travaux de la conférence d'histoire pendant l'année 1909-1910*. Section d'histoire moderne (p. 275-282) et le *Rapport sur les travaux du séminaire historique pendant l'année académique 1909-1910* (p. 397-504).

— Le tome III des *Acta sanctorum novembris* a paru (Bruxelles, chez les Bollandistes, 1910. In-fol., VII-1000 p., portrait). Il renferme les actes des saints honorés les 5, 6, 7, et 8 de ce mois. La RHE lui consacrera prochainement une recension étendue.

— Nous n'avons pas manqué d'annoncer à nos lecteurs (RHE, 1910, t. XI, p. 404 sv.) la belle publication de MM. A. de Cock et Is. Teirlinck relative au folklore de notre pays. Le deuxième volume en a paru récemment sous les auspices de l'Académie royale flamande (*Brabantsch sagenboek*. Tweede deel : *Legenden of echt christelijke sagen*, Gand, A. Siffer, 1911. In-8, 356 p.). Les auteurs avaient rassemblé dans le premier volume les légendes mythologiques et diaboliques ; dans celui-ci ils ont groupé les « légendes » proprement dites, c'est-à-dire les récits d'origine chrétienne. Ces légendes, en partie encore répandues parmi le peuple de la seule partie flamande du Brabant, sont fort nombreuses : il y en a au-delà de trois cents (nos 250 à 566). Elles sont disposées ici dans l'ordre suivant : légendes relatives à Notre Seigneur, à la Vierge, aux saints. — On pourrait discuter sur l'exactitude de l'appellation de « légendes » et, par suite, sur le bien-fondé de la division adoptée ; les récits où figure le diable ne sont-ils pas tout autant (du moins en partie) d'origine chrétienne ? Mais ce n'est qu'un simple détail ; il est plus agréable d'admirer la richesse du contenu (qui l'aurait soupçonnée ?) et plus équitable de louer le travail persévérant des auteurs, l'ample information dont ils font preuve, en même temps que leur sens critique et la fidélité scrupuleuse avec laquelle ils ont enregistré ces récits. Toutes ces légendes n'appartiennent pas à la tradition orale ; un certain nombre ont été conservées dans des sources écrites. C'est-à-dire que les auteurs ne se sont pas contentés de parcourir le pays pour faire parler les gens ; ils ont épluché tout ce qui avait trait à l'histoire réelle et légendaire de la province et je ne pense pas qu'ils aient négligé une seule source de quelque importance. A l'occasion, pour faire mieux comprendre le récit, ils ajoutent une note, insèrent une ancienne gravure, dressent un tableau généalogique ; ils n'ont pas voulu, et à juste titre, se borner au rôle de simples rapporteurs. Leur ouvrage, nous ne pouvons que le répéter, constituera un instrument précieux de travail, qui rendra d'immenses services à ceux qui s'adonnent à l'étude du folklore national.

C. L.

Digitized by Google

— C'est une étude des plus importantes pour l'histoire de l'architecture religieuse que nous donne, sous l'apparence d'une simple monographie, M. le chanoine R. MAERE, *L'église du petit séminaire de Floreffe, ancienne abbatiale norbertine (Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 1910, p. 199-234 et 16 fig.). L'abbaye de Floreffe est le premier des monastères de Prémontré fondés dans les Pays-Bas, avec la protection des princes, du vivant de S. Norbert. On connaît la date de deux consécrations de sa première église ou chapelle (1123 et 1161). En 1165 les religieux commencèrent la construction d'une église nouvelle qui fut consacrée en 1190, puis à nouveau en 1250. Vers 1563 l'abbatiale fut couverte de voûtes et pourvue d'une tour; vers 1638 son chœur fut reconstruit. Environ un siècle plus tard elle reçut une nouvelle façade et enfin elle fut profondément remaniée par l'architecte Dewez. Ces derniers travaux nécessitèrent une nouvelle consécration en 1775. — L'église actuelle du séminaire de Floreffe, dont l'intérieur semble être à première vue d'une parfaite unité, a conservé les vestiges de tout son passé architectural. Le transept conserve des restes des chapelles orientées à absides empâtées, d'un bas-côté ouest avec tribunes et peut-être d'une crypte. Son gros-œuvre appartient à l'église du XIIe siècle. Par certains détails de style il se rattache à l'école germanique, par son plan à l'architecture cistercienne. La nef, ajoutée à l'église du XIIIe siècle et terminée sans doute lors de la consécration de 1250, ne tient aucun compte des tribunes du transept qu'elle a rendues inutiles ou même impraticables. Elle paraît quelque peu influencée par les abbatiales cisterciennes de Villers et Aulne. La tour et les voûtes de 1563 appartiennent à un style gothique tardif mais encore vivace. Le chœur du XVIIe siècle intrigue tout d'abord par ses fenêtres, les unes gothiques, les autres de style baroque, et par ses arcatures de tracé roman. Il est cependant d'une parfaite unité de construction. La juxtaposition de fenêtres de deux styles s'explique par la pénétration tardive et irrégulière de la Renaissance dans les Pays-Bas. Ses arcatures reproduisent la forme des arcatures romanes du transept, manifestation d'une tendance archéologique qui provient moins de l'intérêt qu'on portait à un style ancien que de l'absence d'une direction esthétique bien déterminée. A la fin du XVIIIe siècle Dewez négligea l'extérieur de l'édifice, mais il dissimula à l'intérieur les moindres détails de la construction ancienne. Il fit maçonner des voûtes nouvelles. Les solides maçonneries du transept, destinées à porter un simple plafond, portèrent désormais l'une au dessus de l'autre une voûte du XVIe siècle et une autre du XVIIIe. Dewez couvrit de stucs et de plâtras les voûtes anciennes du vaisseau central, les piles et les murs. Son intervention, habile mais regrettable, changea l'abbatiale en une église pompeuse mais un peu froide de style Louis XVI.

Si l'on compare les plus anciennes parties de l'abbatiale de Floreffe aux églises de la même époque, construites par les Prémontrés dans les Pays-Bas, on constate une fois de plus combien cet ordre religieux fut éclectique dans son architecture. C'est là une conclusion d'ordre général, qu'il convient de retenir et qui montre l'importance de ce travail si fouillé.

— La comtesse M. DE VILLERMONT vient de publier un volume consacré à la vie extraordinaire de *Sainte Véronique Giuliani, abbesse des Capucines (1660-1727)* (Paris. Librairie générale catholique; Couvin, Maison Saint-Roch, 1910, 3,50 fr.). Ce volume est avant tout un ouvrage d'édification. Dans un style aussi pieux qu'agréable, l'auteur nous expose les différentes étapes d'une

Digitized by Google

existence toute parsemée de merveilles et d'épreuves surhumaines : les faveurs célestes accordées à la petite Véronique, son entrée au couvent des capucines à Città di Castello, ses noces divines, sa stigmatisation, sa passion, ses luttes avec le démon, enfin son purgatoire sur terre et sa mort glorieuse. Les sources où la comtesse de Villermont a puisé les éléments de son travail sont les actes du procès de canonisation et surtout le journal que la sainte commença en 1693 et dont, par suite de l'intervention de diverses personnes, il nous reste cinq rédactions. Ce journal est si détaillé qu'il forme douze volumes de huit à neuf cents pages. Il offre matière abondante à l'édification, mais on regrettera l'absence de renseignements critiques à son sujet, ainsi que sur les cinq relations de la jeunesse de Véronique, sur la valeur de l'édition du journal faite par le P. Pizzicaria, et sur la rédaction ordinairement suivie dans la présente Vie. Ajoutons que nous aurions aussi aimé apprendre les principaux détails des procès de béatification et de canonisation, afin de savoir si la cour de Rome fut aussi sévère pour la sainte après sa mort que durant sa vie. Ces lacunes, que l'auteur comblera sans doute dans une seconde édition, n'enlèvent rien au mérite de ce beau livre, l'un des plus intéressants de la série déjà riche de la *Nouvelle Bibliothèque Franciscaine.* F. Callaey, O. M. C.

— Les entrefilets suivis qui avaient paru depuis le mois de novembre 1909 dans la *Bibliothèque Norbertine,* sur l'histoire de l'abbaye du Parc de 1786 à 1836, viennent d'être réunis en un volume par le prélat de l'abbaye Q. G. Nols. Le travail porte comme titre : *Notes historiques sur l'abbaye du Parc ou cinquante ans de tourmente, 1786-1836* (Bruxelles, A. Dewit, 1911. In-8, 226 p. F. 3). L'auteur a essayé de montrer comment, à une époque des plus tourmentées de notre histoire, l'abbaye du Parc a pu éviter la destruction, alors que tant d'autres, moins exposées en apparence, ont été démolies ou incendiées. Il a conservé en même temps le souvenir des religieux éminents qui ont contribué vaillamment à la conservation de l'abbaye. L'étude est divisée en quatre chapitres, d'après les cadres habituels qui découpent notre histoire nationale. Successivement il y est traité de Joseph II et de son œuvre (chap. I); de l'époque de la révolution française (chap. II); du gouvernement des Pays-Bas (chap. III), et enfin de la restauration définitive de l'abbaye lors de l'indépendance de la Belgique (chap. IV). Nous ne pouvons que louer l'auteur de l'initiative qu'il a prise de rattacher ainsi l'histoire de l'abbaye du Parc à l'histoire générale de notre pays. Les grandes lignes auxquelles il a rattaché les faits en ont singulièrement facilité le classement, et ont mieux mis en relief la physionomie propre de l'abbaye. De fait, comme l'auteur n'a eu d'autre ambition que de classer une foule de documents épars, ayant trait à son abbaye, il ne faut point rechercher dans son travail une synthèse très serrée, mais plutôt un enchaînement chronologique clair et méthodique des sources. Il avait d'ailleurs à son service une correspondance volumineuse conservée dans les archives de l'abbaye. Il en a tiré une foule de détails inédits et précieux, même pour l'histoire générale de l'Église en Belgique. R. Gits.

— *Nomination.* — Le R. P. Joseph Van den Gheyn, S. J., ancien bollandiste, conservateur de la section des manuscrits à la Bibliothèque royale de Belgique, a reçu le titre de docteur *honoris causa* de la faculté de philosophie et lettres de l'université de Louvain.

Digitized by Google

— *Décès.* — A l'âge de 84 ans, M. le comte THIERRY DE LIMBURG-STIRUM, président de la *Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre,* auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire civile et religieuse de Flandre.

A l'âge de 59 ans, M. ALPHONSE DIEGERICK, conservateur des archives de l'État à Gand. On lui doit plusieurs inventaires d'archives ainsi qu'une publication, faite en collaboration avec P. L. Muller, de *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas, 1576-1584* (Amsterdam, 1889-1899. 5 vol. in-8).

Espagne. — La *Real Academia de la Historia* poursuit la publication des documents parlementaires des *Cortes de los antiguos reinos de Aragon y de Valencia* (T. XIV, in-folio, p. 480. Madrid, Fortanet, 1910). Ce dernier volume comprend les sessions des cortès de Tortosa des années 1429 et 1430.

Le parlement espagnol vient de faire paraître le tome III des *Actas de las Cortes de Castilla desde el 4 de febrero 1617 hasta el 28 de marzo de 1620,* in-8. Madrid, Fortanet, 1910. Le tome III, publié sous la direction de D. ANTONIO RODRIGUEZ VILLA, bibliothécaire de la *Real Academia de la Historia,* embrasse les travaux des cortès depuis le 3 novembre 1617 jusqu'à la fin de juin 1618.

Après une interruption de vingt-cinq ans, la *Colección de documentos inéditos del Archivo General de la Corona de Aragon,* éditée aux frais de l'État, s'est enrichie de son XLIe volume (in-4, p. XVI-424. Barcelone, Benaiges, 1910), sous la direction de D. FRANCISCO BORAPULL, directeur de l'*Archivo General de la Corona de Aragon.* Ce tome contient trente-huit documents dont la plupart appartiennent aux XVIe et XVIIe siècles et se rapportent aux anciennes confréries et corporations de métiers.

— *Nominations.* — D. JOSÉ TELLEZ DE MENESES Y SANCHEZ a été nommé professeur d'histoire universelle à l'université de Salamanque;

D. RODRIGO AMADOR DE LOS RIOZ a été nommé directeur du Musée archéologique de Madrid.

— *Décès.* — D. JUAN XIMÉNEZ DE EMBUN, chef-archiviste de l'Archivo Historico Nacional à Madrid.

D. HILARIO SARASA, à Pampelune.

D. FRANCISCO LOPEZ ALEU, en Guipuzcoa.

D. JOAQUIN COLL Y ASTRELL, à Gerona, correspondants de la Real Academia de la Historia.

D. JOAQUIN COSTA, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, auteur de nombreux ouvrages de droit et d'érudition. Il s'est occupé spécialement de l'histoire de l'Espagne avant et pendant la domination romaine. Ses recherches sont consignées dans les *Estudios Ibéricos,* 1 vol. in-12, Madrid 1880, et dans un livre qu'il laisse achevé, mais encore inédit, intitulé *Estudios sobre la decadencia de la dominacion romana en la peninsula Ibérica.*

D. JUAN CATALINA GARCIA, secrétaire de la Real Academia de la Historia; il s'était particulièrement attaché à étudier la province de Guadalajarra, dont il a donné d'importantes monographies : *El libro de la provincia de Guadalajarra,* 1 vol. in-8, Guadalajarra, Imprenta provincial, 1881; *El Madronal de Aunon,* 1 vol. in-12, Guadalajarra, 1884; *El Fuero de Brihuega,* 1 vol. in-fol., Guadalajarra, 1887; *Santa Maria de Huerta,* historia y descrip-

Digitized by Google

cion, 1 vol. in-fol., Madrid, Fortanet, 1891; *Elogio de Fray José de Sigüenza*, discours académique, Madrid, Fortanet, 1897; *Biblioteca de escritores de la provincia de Guadalajarra y bibliografia de la misma hasta el siglo XIX*, 1 vol. in-fol., Madrid, Fortanet, 1899; *Historia de Castilla y León durante los reinados de Pedro I, Enrique II, Juan I y Enrique III*, qui forme 2 volumes in-8 (Madrid, 1895) de la collection de monographies écrites, sous le titre de *Historia de Espana*, par des membres de la Real Academia de la Historia, et dont la publication est actuellement interrompue. PAUL SICART.

États-Unis. Amérique. — La publication des inventaires dus à l'intelligente initiative du département historique de la Carnegie Institution de Washington (RHE, t. IX, 1908, p. 192-193; 420-421; 848-859; t. X, 1909, p. 885-886) avance avec une remarquable régularité. Nous avons reçu le volumineux inventaire, rédigé par M. J. A. ROBERTSON, et intitulé : *List of documents in Spanish Archives relating to the History of the United States, which have been printed or of which transcripts are preserved in American Libraries* (Washington, 1910. In-4, xv-368 p.). Cette liste est destinée à compléter l'inventaire des archives d'Espagne de M. Shepherd, précédemment paru (cf. RHE, t. IX, 1908, p. 420-421). M. Robertson, dans la première liste, signale d'une façon systématique, en rangeant les documents par ordre chronologique, les pièces publiées dont l'original ou le manuscrit existe dans les archives d'Espagne, ou dont on peut conjecturer avec raison qu'il se trouve en Espagne. Ces documents commencent avec l'expédition de Ponce de Léon en 1512 et finissent en 1834. La seconde liste renseigne les documents dont on possède en Amérique des copies, faites d'après les archives d'Espagne. M. Robertson indique le dépôt et la liasse, et aussi les bibliothèques universitaires ou d'institutions savantes qui gardent les copies en question. Les documents ainsi inventoriés vont de 1500 à 1848.

Comme l'auteur emploie, pour simplifier son inventaire, des sigles à propos des ouvrages qui contiennent des documents déjà publiés, il a expliqué la signification des sigles ou des abréviations dans une liste où l'on trouvera, sous la rubrique *Bibliography*, l'énumération complète des ouvrages cités. Cette liste rendra aussi, par elle-même, des services aux historiens. Une excellente table des noms de personnes et des matières facilite la consultation du précieux instrument de travail offert par M. Robertson.

Sans doute, les indications fournies par l'auteur pourront être complétées; certains renvois aux archives ne s'accorderont peut-être plus avec les cotes actuelles des dépôts espagnols, mais tel qu'il est, le répertoire de M. Robertson est appelé à rendre de sérieux services.

L'histoire ecclésiastique trouvera de quoi glaner dans les documents inventoriés : sur les missionnaires, les établissements et l'activité de divers ordres religieux, comme les jésuites, les augustins, les franciscains, les couvents et les églises, les détails ne manquent point.

Les autres inventaires, dont on annonce depuis longtemps la publication, sont en bonne voie de réalisation. L'inventaire du professeur C. RUSSEL FISH, consacré aux archives de Rome et des principaux dépôts italiens, paraîtra prochainement (cf. RHE, t. X, 1909, p. 886). L'auteur a obtenu l'entrée aux archives de la Congrégation de la Propagande et un tiers de son volume sera consacré à cette importante section : il a fait entrevoir l'intérêt de ses

Digitized by Google

recherches en publiant un article (*American History in roman archives*) dans le *Catholic World* du mois d'août 1910.

De même, l'inventaire du professeur ALLISON, consacré aux documents d'histoire ecclésiastique américaine conservés dans les archives des églises protestantes et d'autres depôts (RHE, t. X, 1909, p. 886) et celui du professeur BOLTON pour les dépôts mexicains (RHE, *loc. cit.*) sont prêts pour l'impression. M. MARION D. LEARNED travaille à un inventaire des documents intéressant l'histoire américaine qui se trouvent dans les dépôts d'archives d'Allemagne. On complète et on refond aussi, par suite de certaines circonstances, le répertoire de M. LELAND pour les archives de Paris et celui de M. ANDREW pour les archives de Londres. Le professeur PAXSON a terminé son séjour à Londres en vue d'inventorier les documents qui concernent l'histoire d'Amérique depuis 1783, conservés dans les archives anglaises. M. PARKER prépare à Ottowa un répertoire des archives du Canada et M. ROSCOE R. HILL, de la Columbia University, est parti pour l'Espagne, afin de dresser un *calendar* des documents concernant l'Amérique qui se trouvent aux archives des Indes à Séville.

— M. CARL RUSSELL FISH a publié dans l'*American historical review* (vol. XV, n° 4, juillet 1910) de fort intéressants documents relatifs à la façon dont l'organisation catholique romaine parvint à s'accommoder des nouvelles conditions de l'indépendance des États-Unis, au cours de la période 1785-1789. Les lettres et notes échangées entre le cardinal préfet de la Propagande, Antonelli, et le nonce de France, Doria Pamphili, et entre celui-ci et Franklin, ministre des États-Unis à Paris, jointes aux actes et décrets de la congrégation de la Propagande, éclairent d'une vive lumière les premiers temps de cette Église d'Amérique appelée à de si glorieuses destinées. Comme on le sait, le gouvernement américain avait refusé d'intervenir dans les affaires ecclésiastiques et d'autre part les catholiques des États-Unis avaient vivement protesté contre les offres intéressées de la France de servir d'intermédiaire entre le Saint-Siège et eux; c'est ce qui permit d'établir à Baltimore un vicariat apostolique, bientôt transformé en évêché.

Ces documents, extraits des archives de la Propagande à Rome, étaient entièrement inédits, bien que quelques-uns eussent été utilisés par le Dr J. D. G. Shea dans son ouvrage intitulé *Life and Times of the most Rev. John Carroll.*

CH. TERLINDEN.

— L'université catholique de Washington a organisé des conférences publiques. Pendant les mois de novembre et de décembre, M. J. DUNN a parlé de la littérature italienne avant Dante; M. W. TURNER, du symbolisme de Dante. Pour les mois de janvier à mars, signalons les conférences de M. E. A. PACE sur les gildes du moyen âge, de M. J. P. HEALY sur l'interprétation matérialiste de l'histoire des origines chrétiennes.

— La bibliographie périodique et rétrospective d'histoire américaine, recueillie et publiée par Miss GRACE G. GRIFFIN, sous le titre de *Writings on American History* (RHE, t. IX, 1908, p. 849; t. X, 1909, p. 886-887), sera désormais publiée, à partir du volume concernant l'année 1909, par les soins de l'American Historical Association et annexée à l'*Annual Report* de cette société.

Digitized by Google

— Le duc et la duchesse d'Arcos ont offert à la Harvard University la somme de 20.000 dollars, dont le revenu servira à payer les frais de voyage d'un instructor ou gradué de la dite Université, qui s'offrira pour faire des recherches à l'étranger, et particulièrement en Espagne, dans les dépôts d'archives, principalement en vue de trouver des documents concernant l'histoire d'Amérique. On voit que l'initiative privée et l'initiative publique rivalisent de zèle pour mettre les historiens américains en possession d'une série d'instruments de travail et d'une collection de matériaux de première importance : espérons que l'histoire ecclésiastique en tirera grand profit.

— *Nominations.* — M. Nelson Norwood a été nommé professeur agrégé d'histoire à l'Alfred University.

M. Mc Elroy, assistant à la Princeton University, a été nommé professeur d'histoire américaine.

M. W. R. Manning, professeur de la George Washington University, est nommé professeur agrégé d'histoire à l'Université de Texas.

M. H. M. Klein est nommé professeur d'histoire au Franklin and Marshall College.

M. H. A. E. Chandler, assistant d'histoire à l'Université d'Arizona, est promu professeur.

Le professeur Herbert E. Bolton, de la Stanford University, a accepté de donner le cours d'histoire américaine à l'Université de Californie, à partir du 1er juillet prochain.

— *Décès.* — A Toronto, M. Goldwin Smith, ancien professeur d'histoire moderne à Oxford, auteur du livre *Brief History of the United States* (1893).

M. J. A. Stevens, historien des guerres de l'indépendance, fondateur et éditeur du *Magazine of American History*.

M. G. P. Garrison, professeur à l'Université de Texas. Il publia la *Diplomatic correspondence of the republic of Texas.*

Miss G. Selwyn Kimball, auteur de divers travaux d'histoire locale.

M. C. Thomas, archéologue.

France. — Le tome Ier du *Catalogue général des livres imprimés de la bibliothèque nationale, Actes royaux* (Paris, Imp. nationale, 1910. In-8, CCXXII-852 p. F. 12,50), inaugure une nouvelle collection. M. A. Isnard, qui l'a rédigé, indique dans la préface la façon dont se sont progressivement accrues les collections de la bibliothèque depuis Dagobert Ier jusqu'au décès d'Henri IV. Pour chaque règne les recueils inventoriés sont classés en recueils généraux, recueils spéciaux, pièces particulières ordonnancées par ordre alphabétique. G. M.

— Le fascicule XXXII du *Dictionnaire de théologie catholique* (Paris, Letouzey et Ané, 1910, col. 1921-2240) continue l'étude du R. P. Raymond sur *Duns Scot* (col. 1921-1947) exposée déjà dans la RHE (1910, t. XI, p. 860). Parmi les articles dignes d'éloges que contient le présent fascicule, il faut citer en premier lieu une étude sur l'*Église* par le R. P. Dublanchy (col. 2108-2224). C'est un excellent traité de l'Église adapté aux exigences de la situation actuelle. Les paragraphes IV et V attirent spécialement l'attention. Après avoir expédié rapidement les divers systèmes religieux opposés à la constitution divine de l'Église (§ III), le R.P. entame la démonstration catholique.

Digitized by Google

D'un mûr examen de la tradition chrétienne des quatre premiers siècles on est en droit de conclure, au point de vue historique, que tout un ensemble de faits témoigne de la croyance chrétienne universelle et constante à une autorité divinement établie. De ce même enseignement traditionnel se déduit l'existence des notes de la véritable Église, notes que la seule Église romaine a toujours possédées. (Voir ici les articles spéciaux : *apostolicité*, etc.) L'argumentation, difficile d'ailleurs, tirée de la propagation et de la continuité de l'Église, n'est pas conduite avec toute la précision voulue. Le P. Dublanchy a eu le tort d'oublier un terme de comparaison important : à côté des obstacles à la propagation, ne fallait-il pas tenir compte des facteurs du progrès du christianisme lui-même ? Dans le § V se déroule l'histoire du dogme concernant l'Église. On peut féliciter l'auteur d'avoir fait (comme d'ailleurs aussi au § VII, droits de l'Église) une part très large aux éléments traditionnels. Signalons surtout l'histoire du dogme de l'indéfectibilité, de la nécessité au salut, de l'infaillibilité et de la visibilité. — M. GASTOUÉ résume l'histoire de l'*Eau bénite* (col. 1978-1984). Chez les païens, les Babyloniens et les Grecs, aussi bien que chez les juifs, l'emploi de l'eau purificatrice était d'un usage fréquent. Chez les chrétiens on ne trouve d'abord que l'eau baptismale qui bientôt reçoit une bénédiction spéciale. L'usage de l'eau bénite s'étend rapidement jusqu'au xe siècle et, avec elle, les formules et rites de bénédiction. — M. BAREILLE consacre un article aux *Ébionites* (col. 1987-1995), dont les origines remontent aux judaïsants exagérés de la primitive église de Jérusalem. Adversaires acharnés de S. Paul, ils enseignaient la nécessité de la loi mosaïque pour le salut; touchant le Christ ils pensaient comme Cérinthe. Une autre secte se greffa sur la première : ce fut l'ébionisme essénien, dont le syncrétisme et le prosélytisme furent les caractéristiques. Moins homogène encore que la précédente fut une autre secte judéo-chrétienne, celle des *Elcésaïtes* (col. 2233-2239). — M. NAU a des articles sur *Ebedjésu* (col. 1984-1985) et *Ebedjésus Bar Berika* (1985-1986) utiles pour l'histoire du nestorianisme. L'*École d'Édesse* (col. 2102-2103) peut s'y rattacher également. — M. GODET assigne à *Durand de Saint-Pourçain* sa vraie place dans la scolastique médiévale (col. 1944-1966). Esprit hardi et indépendant, Durand se sépare nettement de S. Thomas pour passer au nominalisme d'Ockam. On n'admettra peut-être pas sans conteste que Durand s'éloigne également et de S. Thomas et de l'école subséquente qui, sans aucun doute, doit avoir subi l'infiltration toujours croissante de l'esprit philosophique à cette époque. — Une étude très critique sur *Eckart* (col. 2057-2080) est dûe à M. VERNET. Contre M. Pujol, il prouve le mysticisme eckartien. Avec Denifle il admet qu'Eckart effleure le panthéisme sans être cependant panthéiste au fond (Cf. RHE, 1901, t. II, p. 610-611). — Dans l'article *Eck Jean* (col. 2056-2057), qui avait droit à des considérations plus détaillées, M. HUMBERT insiste avec raison sur le peu de fond des accusations des historiens protestants. — Avec *Du Vergier (de Hauranne ou Saint-Cyran)* (col. 1967-1975), en qui M. CONSTANTIN nous montre le théologien bizarre, le directeur austère et l'homme inspiré, nous remontons aux origines du jansénisme en France. M. Constantin expose comment Saint-Cyran prépara sa réforme, ses polémiques avec les jésuites, et la conquête de Port-Royal et des Arnauld. Il faudrait compléter encore la série des raisons qui ont déterminé son emprisonnement. — Le fascicule contient encore, à côté de notices plus brèves, des articles de très bonne allure sur les sujets suivants : *Dupanloup* par A. LARGENT (col. 1949-1953) ; *Du Perron*

Digitized by Google

(cardinal) par C. CONSTANTIN (col. 1953-1960), *Eadmer* par B. HEURTEBIZE (col. 1977-1978); *Ebrard ou Evrard* par F. VERNET (col. 1995-1998); *Ecclésiaste et Ecclésiastique* (livres) par L. BIGOT (col. 1998-2054); *Echard* par R. COULON (col. 2054-2056); *École* par X. MOISANT (col. 2082-2092); *Écriture Sainte* par E. MANGENOT (col. 2092-2101); *Eder* (col. 2101-2102) et *Edmond* (saint) (col. 2103-2104) par B. HEURTEBIZE; *Eger* par S. AUTORE (col. 2104-2108); *Égoïsme* par C. ANTOINE (col. 2224-2230); *Ehdenensis* (E.-El. Douaïhi) par le P. CHEBLI (col. 2230-2231).

Dans le fasc. XXXIII (Paris, Letouzey et Ané, 1911, col. 2242-2500) il faut signaler plusieurs articles de bonne tenue scientifique. L'*Élection des évêques* (col. 2256-2280), qui fut pendant quinze siècles le mode normal des nominations épiscopales, fait l'objet d'une étude de M. ROLAND. Après l'âge apostolique le choix de l'évêque relève de tout le corps électoral. L'auteur se rallie aux conclusions de Dom Leclercq et de Mgr Duchesne : malgré une tendance croissante à enlever au peuple son rôle électif, ce fut seulement le concile de Nicée (787) qui, en Orient, changea la discipline existante. En Occident, les fidèles, le clergé, les évêques de la province interviennent quoiqu'à des titres différents; dans la suite, les princes séculiers jouent bientôt le rôle prépondérant. La réforme grégorienne du XIe siècle fut un retour vers l'antiquité. A partir du XIIIe siècle les chapitres se voient enlever le monopole électoral grâce surtout aux réserves papales; depuis le XVe siècle l'hégémonie papale fut limitée souvent par des concessions importantes au pouvoir civil. — Cette élection épiscopale primitive s'appliquait aussi à l'évêque de Rome, dit M. ORTOLAN dans l'article *Élection des Papes* (col. 2281-2319). Un des facteurs de transformation fut également l'inconvénient des élections tumultueuses par le peuple. Ainsi s'explique l'intervention des rois barbares et surtout des empereurs d'Orient du Ve au VIIIe siècles. Sous la féodalité italienne et sous le césarisme allemand la papauté subit une crise lamentable due à la suppression de la liberté dans les élections. L'œuvre réformatrice d'Hildebrand, complétée par Alexandre III, est bien mise en lumière et nous apparaît dans toute sa valeur. — M. MANGENOT nous communique les données principales d'études récentes sur l'*Élévation* de l'hostie et du calice dans la messe (col. 2321-2328). L'élévation de l'hostie, qu'il faut distinguer de la petite élévation avant le *Pater*, doit son origine à un rite du XIIe siècle, auquel elle fut substituée. Ce rite consistait en une petite élévation de l'hostie avant sa consécration. Cette substitution eut lieu quand deux théologiens de Paris, qui n'ont rien de commun avec Béranger de Tours, eurent soutenu que la transsubstantiation s'opérait seulement après la consécration du calice. La coutume de regarder l'hostie, remise en honneur de nos jours, date de la même époque, mais elle donna naissance à des abus curieux qui troublaient l'ordre dans les églises. — M. BAREILLE expose l'importance, la teneur et les canons du *Concile d'Elvire* (col. 2378-2397). Cette étude, toute condensée qu'elle est, permet de comprendre l'état de la société chrétienne au IVe siècle. — De l'article sur le *Nombre des élus* (col. 2350-2378) découle une sage conclusion : on ne peut, dit M. MICHEL, rien affirmer au sujet du nombre relatif des élus et des damnés. — M. VERNET a un article richement documenté sur *Elipand de Tolède* (col. 2333-2340). — Dans l'étude sur les *Empêchements de mariage* (col. 2440-2459) de M. VALTON, nous avons cherché vainement, excepté au sujet des dispenses, quelques données historiques. — Citons encore : *Éloi* (saint) (col. 2340-2349) par É. VACANDARD; *Émancipation*

Digitized by Google

(col. 2398-2403) par C. ANTOINE; *Embryologie sacrée* (col. 2403-2409) et *Embryotomie* (col. 2409-2416) par T. ORTOLAN; *Éminence (méthode d')* (col. 2420-2430) par A. GAUDEL; *Emmanuel* (col. 2430-2440) par A. CLAMER.

J. SOBRY.

— Le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* (Paris, Letouzey et Ané) est arrivé, avec son XXIIe fascicule, au mot *Cénobitisme*. L'article que Dom H. LECLERCQ écrit sous ce titre, est presque un livre; il remplit 121 colonnes, à peu près la moitié du fascicule; encore n'est-il pas achevé, les paragraphes XVI, XVII, XVIII devant paraître au fascicule suivant. Deux autres articles ont également trait au monachisme : *Cellerier* et *Cellitae*, par Dom E. FEHRENBACH. Quelques autres présentent un intérêt tout particulier pour les archéologues : *Art celtique*, *Cène* et *Cénacle*, par Dom H. LECLERCQ, qui, dans l'article *Celse*, résume bien la question du Λόγος ἀληθής, écrit polémique de ce pamphlétaire, connu seulement par des citations. Dom F. CABROL, le savant directeur de la publication, a consacré un article à l'histoire de l'usage des *Cendres* dans l'antiquité, chez les juifs, chez les païens et chez les chrétiens.

Mais c'est surtout l'article de Dom L. GOUGAUD sur les *liturgies celtiques* qui nous a intéressé. On sait que les églises celtiques, tant aux Iles Britanniques que sur le continent, ne possédaient pas toutes, au moyen âge, la même liturgie. Ce fait s'explique par la différence des influences étrangères sous lesquelles ces chrétientés durent se développer, et par les voyages qu'entreprirent, du VIIe au XIIe siècle, les clercs et les moines insulaires. De leurs pérégrinations ils rapportèrent forcément des notions et des usages liturgiques divers, entre lesquels le temps établit cependant une certaine uniformité. Après avoir ainsi défini son sujet, Dom Gougaud passe en revue les livres liturgiques jadis en usage dans les chrétientés celtiques et les écrits d'origine celtique qui éclairent l'histoire de leurs rites. Il nous permettra de lui signaler ici un fragment en demi-onciale iro-anglo-saxonne, aux archives de la ville de Cologne (GB. Armoire B, nº 24, cf. RHE, 1910, t. XI, p. 471, n. 5). Après l'examen des sources, l'auteur traite la question d'origine. Il examine la genèse du *cursus Scottorum* et s'en tient aux conclusions des principaux liturgistes compétents en cette matière : c'est, au point de vue extrinsèque, la Gaule qui a exercé l'influence principale sur la formation des liturgies bretonnes et irlandaises; l'Église bretonne, à son tour, a dû agir puissamment sur le développement des rites irlandais. Suivent des recherches sur le cadre et le personnel liturgiques, sur l'année liturgique, la messe, l'office divin, les rites sacramentels et autres, puis un court mais curieux exposé des caractères et des influences des liturgies celtiques, enfin, une bibliographie très complète.

Après la rédaction de cette note, nous arrive le fascicule XXIII, divisé en deux parties. La première achève (col. 3169-3248) l'étude sur le *Cénobitisme*. Signalons spécialement aussi trois beaux articles de Dom F. CABROL : *Centonisation*, *Chaire de S. Pierre à Rome* (Fête de la), *Book of Cerne*. Avec la première partie du fascicule XXIII, au mot *Césène*, finit la seconde partie du second volume.

C. M., O. S. B.

— On notera l'importance d'une inscription découverte à Delphes et publiée, il y a déjà quelque temps, par M. E. BOURGUET (*De rebus delphicis imperatoriae aetatis*, Montpellier, 1905, p. 63). On y trouve, en effet, le nom de Gallion, le proconsul d'Achaïe devant lequel S. Paul comparut, d'après le

Digitized by Google

récit des Actes (XVIII, 12), lors de son premier séjour à Corinthe. La *Revue d'histoire et de littérature religieuses* (1911, t. II, p. 139 et sv.) signale l'intérêt de cette découverte ; c'est un nouveau point de repère pour la chronologie de la vie apostolique de S. Paul. En effet, M. E. C. Babut fait voir que la 26e salutation impériale de Claude, mentionnée dans la partie subsistante du texte, date l'inscription de l'année 52 et montre que Gallion a été proconsul d'Achaïe du premier trimestre de l'an 52 au premier trimestre de l'an 53. M. A. Loisy, avec un scepticisme que nous ne pouvons approuver à l'endroit du récit des Actes, admet cependant que l'auteur avait trouvé dans quelqu'une de ses sources le nom de Gallion pour marquer l'époque précise du passage de S. Paul à Corinthe. On remarquera que cette donnée vient complètement déranger le système chronologique proposé par M. Harnack. Ces notes sont recueillies sous un seul titre : *Le proconsul Gallion et saint Paul.*

— La thèse de l'origine chrétienne des odes de Salomon a encore recueilli le suffrage de M. Loisy. Rendant compte de la publication Harnack-Flemming (RCHL, 1911, t. XLV, p. 101 et sv.), ce critique estime « que les odes ont été composées en Égypte au cours du second siècle ; qu'elles sont nées dans un groupe chrétien organisé en société de mystère avec ses doctrines secrètes et ses rites d'initiation » sans être nécessairement une secte particulière et séparée complètement du christianisme commun. — Ce que M. S. Reinach écrit sur le même sujet dans la RHR (1910, t. LXII, p. 279 et sv.) est une simple revue des études parues antérieurement ; l'auteur collectionne les opinions émises pour interpréter certains passages et semble prendre plaisir à opposer les uns aux autres les principaux critiques, sans se hasarder à proposer lui-même de nouvelles explications.

— M. P. Galtier donne, dans les *Recherches de science religieuse* (1911, n° 1, p. 1-24) une étude sur *La rédemption et les droits du démon dans S. Irénée.* A l'encontre de l'opinion courante qui attribue à ce Père, peut-être avec quelques adoucissements, la doctrine d'une indemnisation du démon par le paiement du sang du Christ ou, du moins, d'une justice observée par Dieu envers Satan pour lui enlever tout sujet légitime de plainte, l'auteur s'efforce d'établir en quatre points la véritable pensée du docteur de Lyon. La justice, dans la rédemption, ne regarde pas le démon ; elle provient de ce que le Christ d'Irénée, tout autre que celui des hérétiques, étant le Verbe créateur, est le maître des créatures et, en se les attachant, n'usurpe pas le bien d'autrui comme Satan l'avait fait en les entraînant dans sa ruine. La persuasion s'exerce sur les créatures, dont Dieu respecte la liberté, auxquelles il réserve sa pitié ; pour le démon, loin de conclure avec lui une sorte de marché, le Rédempteur n'a que châtiment et vengeance. Ensuite, la rédemption est raisonnable, parce que, d'ordre rationnel et moral, elle s'est accomplie comme il convenait au racheté et au Rédempteur. Enfin, la loi générale de justice veut une correspondance parfaite entre la chute et le relèvement de l'humanité ; et s'il faut, pour détruire le péché, un homme fils de la femme, c'est pour assurer la revanche complète sur le démon qui, par la femme, s'est assujetti l'homme. M. Galtier se meut très à l'aise au milieu des phrases embrouillées de la version latine de l'*Adversus haereses ;* l'attention continuellement donnée aux tendances polémiques de S. Irénée ne peut que faire apprécier plus justement les détails de sa doctrine propre.

— Dans la collection du *Recueil des historiens de la France publié par l'Académie des inscriptions et belles-lettres* le tome III des *Obituaires de la*

Digitized by Google

province de Sens (Diocèses d'Orléans, d'Auxerre et de Nevers) a paru sous la signature de MM. A. VIDIER et L. MIROT avec une introduction de M. A. LONGNON (Paris, C. Klincksieck, 1909. In-4, XLVIII-641 p.). Le martyrologe-obituaire de la cathédrale d'Auxerre présente surtout un grand intérêt, car, tenu à jour du début du XIe siècle jusque vers l'an 1200, il contient une foule de mentions relatives aux ducs de Bourgogne, aux évêchés voisins, aux dates précises de l'élection ou du sacre d'un certain nombre d'évêques d'Auxerre, à différents événements historiques. A l'aide des *Gesta Pontificum Antissiodorensium*, M. Longnon a dressé une liste chronologique des anciens évêques d'Auxerre. Jusqu'à l'évêque Herfroy (887-909), il suit la chronologie adoptée par Mgr Duchesne au tome II de ses *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* et poursuit celle-ci jusqu'à l'évêque Érard de Lizinnes (1270-1278). Un appendice renferme des extraits de gestes des évêques d'Auxerre dont s'est servi l'auteur. — Le *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, concernant les provinces françaises et les affaires de France*, publié sous la direction de M. H. d'Arbois de Jubainville par M. LÉOPOLD DELISLE (Paris, C. Klincksieck, 1909. In-4, XIX-570 p.), inaugure la nouvelle collection des *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France publiés par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, qui « doit comprendre, à côté des pièces royales, les actes émanés des princes qui ont gouverné et administré des provinces, plus ou moins étendues, sur lesquelles le roi, quoique suzerain, n'a exercé, pendant plusieurs siècles, qu'une autorité purement nominale ». Le premier volume de M. Delisle est une introduction aux textes que contiendront les volumes subséquents. Beaucoup de questions diplomatiques y sont traitées, beaucoup de chartes sont discutées. Naturellement, les établissements religieux et les personnages ecclésiastiques y tiennent une grande place. A ce volume est annexé un atlas de trente planches. G. M.

— La récente brochure de M. J. M. VIDAL, *Esclarmonde de Foix dans l'histoire et le roman* (Toulouse, G. Privat, 1911. In-8, 41 p.) est importante parce qu'elle met fin à une supercherie contemporaine concernant l'histoire des Cathares au début du XIIIe siècle. Quelques autres erreurs historiques sur le même personnage sont également relevées dans une seconde étude du même auteur (J. M. VIDAL, *Esclarmonde de Foix dans la poésie*. Rome, Ciggiani, 1911. In-8, 40 p.). Les deux travaux font honneur à la sagacité de l'auteur et se liront avec profit par quiconque s'intéresse à l'histoire du midi de la France à l'époque de la guerre des Albigeois.

— Pierre, moine des Vaux-de-Cernay, neveu de Guy, abbé de ce monastère et évêque de Carcassonne en 1212, le suivit à la quatrième croisade, revint en France en 1216, et s'attacha à Simon de Montfort qu'il accompagna dans toutes ses expéditions. Il dédia au pape Innocent III sa chronique, que les deux plus anciens manuscrits intitulent *Hystoria Albigensis*. C'est à propos de cette chronique que MM. P. GUÉBIN et E. LYON ont écrit un article intitulé *Les manuscrits de la chronique de Pierre des Vaux-de-Cernay* (texte et traduction) (*Le moyen âge*, 1910, 2e sér., t. XIV. Extrait, 16 p.). Ils donnent d'abord la description des huit manuscrits qui ont été conservés, puis ils procèdent à leur classement : il en ressort qu'il y a eu trois états du texte. La notice finit par l'étude des traductions qui ont été faites de la chronique du XIIIe au XVIe siècle.

Digitized by Google

— Paul Viard. *Philippe le Bel et les dîmes insolites. (Études sur l'histoire de la dîme ecclésiastique en France)*, Dijon, Jobard, 1911. In-8, 13 p. C'est, en quelques pages, comme la primeur d'un travail en cours de préparation, destiné à faire suite à l'*Histoire de la dîme ecclésiastique en France, avant le décret de Gratien* (dont on peut voir le compte-rendu dans la RHE, 1910, t. XI, p. 555). Depuis le début du XIIIe siècle, la coutume était considérée comme source prépondérante de la réglementation de la dîme, surtout quant à son assiette. Philippe le Bel donna à cette conception une sanction plus solide et une plus large étendue. Par quel acte le fit-il ? Une ordonnance de 1303-1304, mentionnée parmi les *Ordinationes regiae antiquae*, tit. 35, § 1, en appendice du *Stilus curiae Parlamenti*, vise directement les dîmes insolites ; mais M. Viard prouve qu'il y a eu interpolation. Celle-ci, d'après l'auteur, serait probablement inspirée par une lettre et un mandement du 7 février 1312-1313 : le roi enjoint à l'évêque de Saintes de renoncer à la perception de dîmes insolites, sous menace de saisir son temporel. Notons pourtant que la lettre citée s'en prend autant au « *novum modum decimandi* » et aux excommunications et interdits concomitants. Cela n'enlève-t-il rien au caractère explicite de cette pièce ? A. Nobels.

— Nous venons de recevoir le premier volume de la traduction française du grand ouvrage de feu le Père Denifle : *Luther et le Luthéranisme. Étude faite d'après les sources. Traduit de l'allemand avec une préface et des notes par* J. Paquier. Tome I (Paris, A. Picard, 1910. In-8, de LXXIV et 392 p. Fr. 3,50). Les lecteurs de la RHE connaissent l'importance de cette publication de Denifle, continuée par le Père Weiss, et les vives discussions qu'elle a suscitées. (Cf. RHE, 1904, t. V, p. 405 et 862 ; 1905, t. VI, p. 672 ; 1906, t. VII, p. 875.) Pour mieux comprendre le travail qu'entreprend M. Paquier, rappelons comment se sont succédé les différentes parties de l'œuvre de Denifle. Le premier tome de *Luther und Luthertum*, publié à Mayence en 1904, fut enlevé au bout d'un mois ; pendant qu'il préparait la seconde édition, l'auteur composa un opuscule pour répondre aux attaques de Harnack et de Seeberg : *Luther in rationalistischer und christlicher Beleuchtung* (Mayence, 1904). A la mort de Denifle, survenue le 10 juin 1905, il avait paru une partie seulement de la seconde édition (XXXVIII et 422 p. Mayence, 1905) : elle diffère assez bien de la premiére édition ; la suite fut revue et complétée par le P. Weiss, et parut à Mayence, en 1906 (XI p. ; p. 423-909, XXIV p. et 9 portraits de Luther); elle diffère moins de la première édition. A ce tome premier se rattachent deux suppléments : le premier, intitulé : *Quellenbelege : die abendländischen Schriftausleger bis Luther über Justitia Dei (Rom. I, 17) und Justificatio*, fut publié avant la mort de Denifle ; le second : *Lutherpsychologie als Schlüssel zur Lutherlegende* ne parut qu'en 1906. Enfin, en 1909, le P. Weiss publia le tome deuxième de *Luther und Luthertum*. C'est le texte de la seconde édition du tome premier, sans les suppléments, que M. Paquier entreprend de traduire : il y ajoutera cependant, à la fin, la réponse de Denifle à Harnack et à Seeberg. La traduction comprendra quatre volumes : le premier, que nous avons sous les yeux, donne la préface assez longue que Denifle plaça en tête de la seconde édition et où il prend à partie plusieurs auteurs qui l'ont attaqué, et les dix premiers chapitres de l'étude consacrée à l'ouvrage de Luther intitulé : *Jugement sur les vœux monastiques* (édition allemande, p. I-XL, 1-220).

Voilà le travail entrepris. Quant à la méthode suivie, M. Paquier la résume en ces mots : « Nous croyons n'avoir rien négligé pour que cette traduction

Digitized by Google

fût à la fois exacte, claire et française » (p. XII). Nous croyons que l'auteur a atteint son but : il met un peu plus de clarté dans le texte, il complète les citations, il indique plus nettement les divisions, parfois une note justifie sa manière de traduire ; c'est bien l'ouvrage de Denifle que nous avons ici, mais cet ouvrage rendu plus facile et plus agréable à lire.

— On sait que depuis 1842, Villemain a organisé un service public de missions scientifiques et littéraires et que cette institution a donné lieu à diverses séries de publications parmi lesquelles les *Nouvelles archives des missions scientifiques*. Le tome XVIII apporte un important *Rapport sur une mission scientifique aux Archives d'Autriche et d'Espagne*, par M. G. CONSTANT, ancien membre de l'École française de Rome : *Étude et catalogue critiques de documents sur le concile de Trente* (Paris, Imp. nationale, 1910. In-8, 364 [175-538] p.). L'Allemagne, depuis quelques années déjà, a entrepris d'importantes publications collectives sur cette vaste et importante histoire du concile de Trente (voir RHE, 1905, t. VI, p. 857 svv.) : la nouvelle initiative de la France contribuera à apporter d'autres informations également précieuses, si l'on en juge par le travail de M. Constant. Le patient et sagace chercheur a voulu dresser un catalogue critique des documents concernant le concile et plus spécialement ses rapports avec la France ; on conçoit la difficulté de retrouver tant de documents épars dans les divers dépôts de l'Europe, d'en fixer la provenance et d'en donner un inventaire clair et exact. Aussi doit-on le féliciter d'avoir réussi à vaincre les difficultés, du moins pour la partie jusqu'ici réalisée de son programme. Son rapport nous présente un catalogue savamment dressé des textes retrouvés dans les archives de l'État à Vienne et dans plusieurs bibliothèques et dépôts d'archives de l'Espagne. Des exposés et des notes critiques abondantes rehaussent la valeur de ce répertoire. Il y a là matière à une publication de pièces et notamment de correspondances diplomatiques des plus instructives. Souhaitons que l'auteur nous la donne sans trop tarder.

— Le très compétent directeur de la *Collection de la Bibliothèque des Exercices Spirituels*, le P. WATRIGANT, auquel nous devons d'excellentes études sur l'histoire, la composition, les sources, etc. des *Exercices* de S. Ignace, vient de rendre un réel service aux amis de ce petit livre en faisant publier, chez Lethielleux, à Paris, la reproduction phototypique de *l'editio princeps*. (*S. Ignatii de Loyola Exercitorium Spiritualium Editio princeps qualis in lucem prodiit Romae MDXLVIII*). L'on ne peut que l'en féliciter : car cette édition de 1548 était devenue à peu près introuvable. L'exécution est fort soignée. Pour faciliter l'étude, l'éditeur a ajouté la pagination au bas des pages ; elle manquait dans l'édition originale. A part cette addition, nous avons sous les yeux, page par page, le texte même qu'a vu S. Ignace.

En même temps, un des collaborateurs du P. Watrigant, le P. P. DEBUCHY, vient de reproduire, chez Lethielleux, en s'aidant de l'édition de 1866, l'opuscule de François Suarez sur les *Exercices* de S. Ignace (*De Spiritualibus Exercitiis Sancti Ignatii Tractatus qui continetur libro IX de Religione Societatis Jesu capitibus V-VII, novis curis P. P. Debuchy iterum in lucem prodit.* Paris, Lethielleux, 1910. In-12, 136 p.). C'est le premier commentaire imprimé dont l'histoire fasse mention, celui d'Agliardi († 1607) n'ayant été publié qu'en 1882. Souhaitons que le P. Watrigant et son collaborateur nous apportent encore de nombreuses contributions à l'histoire des *Exercices*

Digitized by Google

spirituels qui leur est si familière et qui a des attaches si intéressantes avec la vie religieuse et mystique de nos compatriotes du xve et du xvie siècle.

J. DE GH.

— DOM DU BOURG, prieur de Sainte-Marie d'Auteuil, a publié un travail sur *La Bienheureuse Jeanne-Marie Bonomo, moniale bénédictine (1606-1670).* (Paris, Perrin, 1910. In-16, xiv-162 p.) Les premiers biographes de cette bienheureuse s'étaient confinés dans le récit de miracles et prédictions quand, en 1883, Dom Leone Bracco du Mont-Cassin fit œuvre meilleure, en donnant, en deux volumes débordants de documents, la vie de la moniale de Saint-Jérôme de Bassano (Haute-Italie). La tâche de Dom du Bourg se borne à « rendre français l'ouvrage du moine italien, à en élaguer des détails et des digressions inutiles et à mettre à la portée » de ses compatriotes la vie de cette extatique du xviie siècle (p. xiv). Dom Bracco faisait œuvre plus scientifique, Dom du Bourg nous donne plutôt un livre d'édification ; cependant, basé sur le travail cité, son présent ouvrage a certainement une grande valeur historique, car la série des faits est tirée des écrits et de la correspondance de la religieuse, ainsi que des pièces du procès de béatification. La bienheureuse Jeanne-Marie est une bénédictine du xviie siècle, que l'amour a élevée « aux hauteurs surhumaines de l'union mystique . Bien qu'enfermée au fond de son cloître, l'humble moniale ne put empêcher le renom de sa sainteté de se répandre au dehors et, sans le vouloir, elle exerça une notable influence autour d'elle ». L'étude de sa vie permet, « du monastère de Bassano, de jeter un regard sur l'état de l'Italie au xviie siècle, et sur les luttes grandioses soutenues alors par la République vénitienne pour la défense de la chrétienté contre les invasions musulmanes » (p. xii). CH. V. M.

— Une carme déchaussé de la province de France, réfugié en Belgique, le R. P. MARIE-JOSEPH DU SACRÉ-CŒUR, vient de publier un beau livre intitulé : *Le Père Doussot, dominicain, et la Mère Elisabeth, carmélite, sa sœur* (Paris, Plon-Nourrit, 1911. In-8 de 340 p. avec de nombreuses illustrations. Fr. 5). Cette histoire d'une famille d'indifférents, dont les deux enfants se consacrent à Dieu et remplissent un rôle important dans leur ordre respectif, est d'une lecture agréable ; en le parcourant on partage la grande sympathie que l'auteur porte à ces frère et sœur, et l'on se sent pris d'admiration pour leur sainte vie. Le volume appartient, pour une grande partie, à la littérature ascétique, il fournit cependant plus d'une donnée sur l'histoire des congrégations religieuses en France pendant la dernière moitié du xixe siècle.

— A la bibliothèque de l'Institut le catalogue des manuscrits légués par E. Piot a été dressé. Les manuscrits, cotés NS, CCXXV-CCXXXII, contiennent d'intéressantes notes sur l'histoire de l'art, surtout des copies prises dans les archives italiennes, des papiers personnels et des notes.

Académie des inscriptions et belles-lettres. — Le 13 janvier, M. HÉRON DE VILLEFOSSE donne connaissance d'une lettre où M. Rouzaud lui envoie la copie d'une inscription chrétienne récemment trouvée à Narbonne, la plus ancienne de ce genre. — M. DIEULAFOY indique que, dans le second fascicule des *Peintures murales catalanes*, sont mentionnées les églises Saint-Martin de Fenouillar et San-Miguel de la Seo. — Le 20 janvier, M. JEAN BECK lit un mémoire sur la musique des chansons de gestes du xiie et du xiiie siècles, qu'il rapproche de celle usitée dans les églises du moyen âge. — Le 27 janvier, M. MOREL-FATIO loue la nouvelle traduction des œuvres de sainte Thérèse

Digitized by Google

entreprise par le Carmel de Bruxelles qui, en particulier, renouvelle l'histoire de la réforme du carmel au XVIe siècle. — M. BRÉAL montre combien les résultats acquis à la suite de la mission Pelliot dans le Turkestan chinois intéressent l'histoire du boudhisme et du christianisme jusqu'au XIIe siècle ainsi que celle des hérésies nestorienne et manichéenne. — Le 17 février, M. le comte DURRIEU s'efforce de prouver que les heures du duc de Berry, du musée de Chantilly, ne sont pas de facture italienne, mais seulement inspirées du goût italien. Il croit reconnaître dans une miniature, représentant le duc de Milan en acte d'entrer dans l'éternité et contenue dans le ms. latin 5888 de la bibliothèque nationale de Paris, la main d'un peintre émérite, Michelino da Besozzo, longtemps employé par les ducs de Milan. Le thème si connu de l'art chrétien, le couronnement de la Vierge par le Père éternel, serait d'invention française ; ni Frà Angelico, ni Filippino Lippi ne l'aurait créé. A cette occasion, M. HÉRON DE VILLEFOSSE indique un bas-relief français, daté de 1405, qui représente cette scène. — Le 3 mars, M. F. DE MÉLY parle encore des très riches heures du duc de Berry, conservées à Chantilly. Certaines pages sont bien de la main de Henri Bellechose, mais la plupart ont subi des influences italiennes et sont des copies serviles de tableaux de peintres siennois. On a affirmé jusqu'ici que l'un des frères Limbourg en serait l'auteur. M. de Mély lit une lettre d'un familier du duc de Berry qui, en 1409, lui écrit d'Italie et lui propose de lui adresser un artiste de Sienne. Le duc accepte. Cet artiste serait le marqueteur Nicolo del Coro qui travailla au dôme de Sienne vers 1400. En 1428, pour exécuter les stalles du palais de la Seigneurie, il s'inspire du livre d'heures enluminé vers 1402 par Beauneveu pour le duc de Berry et conservé à la bibliothèque nationale. Si l'on ne peut affirmer avec certitude que Domenico travailla aux très riches heures, on connaît sûrement le nom d'un siennois qui sans doute l'accompagna, Filippo di Francesco di Piero di Bertuccio. Ce Filippo est certainement le *Filippus* qui signe l'admirable miniature, l'*Adoration des Mages*, représentant une perspective de la ville de Sienne. — Le 10 mars, M. le comte DURRIEU signale la découverte faite à Portsmouth par le P. Blanchard, bénédictin de Solesmes, de feuillets enlevés jadis aux *Heures de Savoie* de la bibliothèque de Turin, qui furent exécutées pour une petite-fille de saint Louis et appartinrent successivement aux rois Charles V et Charles VI et au duc de Berry. Tous ces feuillets ont été reproduits intégralement par M. H. Yates Thompson.

Académie des sciences morales et politiques. — Le 4 mars, M. l'abbé H. X. ARQUILLIÈRE lit un mémoire sur l'origine de la théorie ancienne de la supériorité du concile général sur le pape. Contrairement à l'opinion qui fait remonter cette doctrine à l'époque de Louis de Bavière (1328), il prouve qu'elle se rattache à la théorie émise par Philippe le Bel et Nogaret, en 1303, pour appeler du pape hérétique au futur concile.

Société nationale des antiquaires de France. — Le 18 janvier, Mgr BATTIFOL commente une inscription trouvée à Laodicée par M. Ramsay sur le sarcophage d'Eugène, évêque de Laodicée (début du IVe siècle). Cet évêque fit d'abord partie de l'administration du gouverneur de la province. Lorsque l'empereur eut obligé tous les fonctionnaires à sacrifier aux dieux, il réussit à quitter son poste et put ne pas se soumettre à cet ordre. C'est ce qui lui valut l'église de Laodicée qu'il gouverna pendant vingt ans. — Le 25 janvier, M. DE MÉLY signale l'existence d'un petit relief conservé à l'église de Jours

Digitized by Google

(Eure), œuvre du sculpteur Nicolas Quesnel qui travailla au tombeau des cardinaux d'Ambais, à Rouen. Il rapproche, ensuite, des photographies en couleurs d'un manuscrit de Boccace, de Carpentras, du tableau du Martyre de Saint-Georges existant dans la salle des primitifs du musée du Louvre. Il glose sur la désignation du scribe insérée à la fin du manuscrit et similaire à celle que contient un autre manuscrit de Boccace de la bibliothèque de Genève. — Le 8 février, M. MARQUET DE VASSELOT démontre que le mot *Marcus*, inscrit sur la jambe d'un des bourreaux qui figurent sur plusieurs émaux du début du XVIe siècle, issus de l'atelier de Jean I Penicaud et représentant la flagellation, ne doit pas être pris pour un nom d'artiste, mais pour celui de Malchus, le serviteur du grand prêtre Anne. La désinence Marcus s'expliquerait d'après les lois de la phonétique du centre de la France. — Le 15 février, M. MAYEUX décrit une chasuble, composée de 46 pièces de diverses provenances des XVe et XVIe siècles, qui est la propriété de M. Tello-Champagne, à Dreux. — M. VITRY parle des œuvres attribuées aux sculpteurs rouennais Nicolas Quesnel et Mathieu Laignel. Ce dernier collabora au tombeau de Georges d'Amboise (1520), puis exécuta à Amiens celui du cardinal Hémart (1543). — Le 22 février, M. REY soutient que Jacques Bachot, sculpteur champenois, est l'auteur du tombeau de Poucher, aujourd'hui au Louvre. — M. KŒCHLIN indique les moyens employés par lui pour classer les ivoires gothiques et les authentiquer sûrement. — M. ROMAN parle d'une intaille byzantine qui servit de modèle pour le sceau du prieuré de la Charité-sur-Loire, au XIIe siècle, et qui représente la légende Emmanoël et et un type de la Vierge ainsi qu'un type d'ange de l'époque byzantine. — M. BAPST cite comme l'un des plus beaux monuments du genre une mise en croix qui provient de l'ancienne chapelle du château de Compes et se trouve dans la commune de Monestier de Carmaux. Ce serait, d'après M. Mâle, une sculpture issue d'une école locale.

Une *Société française de reproduction de manuscrits à peintures* s'est fondée à Paris dans le but de reproduire par la photographie les plus beaux manuscrits à peintures conservés dans les dépôts publics de la France et de l'étranger. Elle constituera, par des procédés photomécaniques spéciaux, un vaste *Corpus picturarum manuscriptorum codicum*. G. M.

— Nous avons reçu un fascicule intitulé : *Études historiques et critiques sur l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel* par les Pères Carmes déchaussés de la province de France. (No 1, Février 1911. — Direction et administration à Carioule-Assesse, Belgique. Librairie Gabalda, Paris.) Voici le sommaire de cette publication : I. Première réponse à M. l'abbé Saltet sur son article : « Un faussaire bordelais en 1642 », par le P. Marie-Joseph du Sacré-Cœur (p. 1-23). — II. La nouvelle « Encyclopaedia Britannica » et les traditions monastiques des Carmes, par le P. Patrick de S. Joseph, de Dublin (p. 24-71). — III. Un récent miracle authentique du Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel (p. 72-78). — Le ton dans lequel sont écrites les deux premières études manque de la sérénité et du calme qui conviennent au travail historique. Souhaitons que les éditeurs, au lieu de se livrer à des polémiques violentes, fassent plutôt du travail positif; tant de personnages éminents de l'époque de splendeur de l'ordre du Carmel attendent encore une monographie détaillée : quel vaste champ ouvert aux travailleurs !

— La Faculté des lettres de l'université de Nancy vient de prendre une excellente initiative. Elle publie, dans la collection des *Annales de l'Est*, le

Digitized by Google

premier volume d'une bibliographie périodique rétrospective, intitulé *Bibliographie lorraine* (1909-1910), Revue du mouvement intellectuel, artistique et économique de la région. (*Annales de l'Est*, 1910, t. XXIV, fasc. 3. Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1910. In-8, 169 p.) Cette bibliographie est fort bien conçue : elle élargit le programme d'une bibliographie historique ordinaire « depuis la préhistoire jusqu'aux problèmes contemporains en tant qu'ils sont justiciables d'une bibliographie critique ». L'ensemble constitue un instrument de travail dont nous sommes heureux de signaler l'apparition.

— La librairie Champion annonce la prochaine impression d'une table des années 1883 à 1909 de la *Revue de l'art chrétien*.

L'école des hautes études sociales commencera bientôt la publication d'un bulletin, du titre d'*Athena*, qui contiendra les leçons données à l'école, des articles ainsi qu'une chronique historique due à M. J. Letaconnoux.

M. H. Fleischemann annonce qu'il entreprend la publication d'une *Revue des curiosités révolutionnaires*.

La *Revue des sciences politiques* change de titre : elle s'appellera désormais *Annales des sciences politiques*.

L'éditeur H. Welter (4, rue Bernard-Palissy, Paris) met en souscription une reproduction photomécanique, en trois couleurs et or, de la célèbre bible latine à quarante-deux lignes imprimée par Jean Gutenberg à Mayence entre 1450-1455, d'après l'exemplaire en papier de la bibliothèque royale de Munich. L'introduction, qui contiendra en particulier une étude sur les impressions de Gutenberg, sera l'œuvre de M. Seymour de Ricci.

La librairie Champion entreprend la publication de trois collections nouvelles : 1° *Les classiques français du moyen âge, collection de textes français et provençaux antérieurs à 1500*, publiés sous la direction de M. Mario Roques. Cette collection de textes critiques, munis de variantes essentielles et accompagnés de courtes introductions et de glossaires des mots rares, rendra aux romanistes les plus signalés services. — 2° Une *Bibliothèque inédite de la Révolution et de l'Empire*, sous la direction de M. A. Chuquet, qui contiendra des lettres, des mémoires, des documents généraux, des pièces officielles, des documents privés, des traductions de textes étrangers, concernant les événements et les personnages de la Révolution et de l'Empire. — 3° Une *Bibliothèque de l'institut français de Florence* (Université de Grenoble), qui sera composée d'opuscules de critique et d'histoire relatifs aux relations littéraires et historiques de la France et de l'Italie. G. M.

— *Nominations*. — MM. Carton et Labande, archivistes du palais de Monaco, ont été élus correspondants nationaux de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

Ont été nommés : MM. Jordan, professeur d'histoire du moyen âge à la faculté des lettres de l'université de Rennes ;

Schneider, professeur-adjoint à la faculté des lettres de l'université de Caen ;

Méridier, professeur-adjoint à la faculté des lettres de l'université de Montpellier ;

Estève, professeur-adjoint à la faculté des lettres de l'université de Nancy ;

Reynaud, professeur-adjoint à la faculté des lettres de l'université de Poitiers ;

Digitized by Google

GIFFARD, professeur d'histoire du droit à la faculté de droit de l'université de Montpellier.

M. ÉLIE BERGER a été désigné comme conservateur du musée de Chantilly, en remplacement de M. Léopold Delisle.

M. l'abbé CLERGEAC est nommé secrétaire de la *Revue de Gascogne*, en remplacement de M. Degert, démissionnaire pour cause de santé.

M. C. PALLU DE LA BARRIÈRE, ancien conservateur du palais de Fontainebleau et premier conservateur du château de la Malmaison, a été nommé conservateur honoraire des palais nationaux.

M. LACOUR-GAYET a été élu membre titulaire de l'académie des sciences morales et politiques dans la section d'histoire générale.

M. l'abbé MICHEL a été nommé professeur à la faculté de théologie de l'université catholique de Lille.

Ont été nommés : vice-président de la commission supérieure des bibliothèques M. PAUL MEYER;

membre du conseil de perfectionnement de l'École des chartes M le comte R. DE LASTEYRIE;

membre de la commission de l'histoire littéraire de la France M. A. THOMAS;

président et vice-président de la section d'histoire et de philologie du comité des travaux historiques MM. PAUL MEYER et H. OMONT.

Ont été nommés : archiviste des Côtes du Nord, M. CH. DESAGES;

archiviste de l'Ardèche, M. J. REGNÉ;

archiviste de la Loire-Inférieure, M. E. DESPLANQUE;

archiviste-bibliothécaire de la ville de Bourges, M. BÉREUX;

conservateur de la bibliothèque et des archives anciennes de la ville de Limoges, M. CAILLET;

archiviste-bibliothécaire de la ville de Bayonne, M. GRAZIANI;

bibliothécaire de la ville de Pau, M. LOIRETTE;

conservateur-adjoint de la ville de Dijon, M. J. LAURENT;

bibliothécaire de la bibliothèque française de Tunis, M. BARBEAU.

M. A. DUMAS, archiviste de la Dordogne, a été chargé du cours d'histoire générale du droit français à la faculté de droit de l'université d'Aix.

M. L. CLÉDAT a été renommé pour trois ans doyen de la faculté des lettres de l'université de Lyon.

M. J. RUINAUT a été attaché à la bibliothèque historique de la ville de Paris.

M. MARCEL GASTINEAU a été nommé secrétaire de la bibliothèque de la manufacture nationale de Sèvres.

M. G. RITTER a été chargé d'un cours de paléographie du moyen âge à l'École des lettres et sciences de Rouen; M. MAX PRINET, d'un cours d'héraldique, et M. M. AUBERT, d'un cours d'archéologie à l'École des chartes.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, archiviste-paléographe, est nommé professeur d'archéologie du moyen âge à l'École des chartes, en remplacement de M. DE LASTEYRIE, admis à une pension de retraite sur sa demande.

M. PHILIPPE BERGER, professeur de langues et de littératures hébraïques, chaldaïques et syriaques au Collège de France a été admis sur sa demande à une pension de retraite; sa chaire a été transformée en une chaire de langues, histoire et archéologie de l'Asie centrale.

— *Décès.* — M. MACARY, archiviste-adjoint du département de la Haute-Garonne à la section notariale, auteur d'une *Étude critique d'une légende toulousaine, la Croix-Baragnon* (Toulouse, 1894).

Digitized by Google

M. Charles Passerat, maître de conférences à la faculté des lettres de Clermont-Ferrand, connu pour ses travaux géographiques.

M. Léon Dumuys, conservateur du musée Jeanne d'Arc à Orléans et archéologue de mérite. G. M.

Italie. — *L'inventario dei volumi manoscritti dell'archivio capitolare di Catania* (Extrait de l'*Archivio storico per la Sicilia orientale*, 1910) publié par MM. Casagrande et Catalano, quelque incomplet et imparfait qu'il soit, constitue cependant un essai des plus heureux; et l'on doit souhaiter qu'il soit tenté ailleurs. Les renseignements donnés par les auteurs dans leur préface confirment un fait que l'on connaissait déjà, à savoir le déplorable état dans lequel se trouvent certains dépôts d'archives, appartenant à des particuliers ou à des institutions autonomes. Au dépôt capitulaire de Catane, les locaux sont humides et hantés par les souris; les documents y sont entassés sans ordre dans des caisses ou sur des étagères poussiéreuses. Ils ont été mis au pillage; et l'on constate que beaucoup de volumes font défaut. Les deux érudits n'ont pu réaliser qu'une partie de leur besogne, car il semble que le temps leur ait été compté. Leur publication est d'autant plus précieuse que ces mystérieuses archives sont presque inabordables.

M. A. Balsamo publie la première partie de son *Catalogo dei manoscritti della biblioteca communale di Piacenza* (Plaisance, Imp. A. Del Maino, 1910. In-8, IV-91 p., avec quatre planches hors texte. Prix : L. 4) contenant la description de 117 manuscrits italiens, latins ou grecs, conservés dans la bibliothèque de Plaisance, dont il est le directeur. Parmi ces manuscrits, signalons le Psautier d'Ingelberge, femme de Louis II, de l'an 827; deux offices de la Vierge (XIVe siècle), avec enluminures; un lectionnaire de la même époque; un processionnal du XIe siècle; le nécrologe de S. Savin; des manuscrits contenant les statuts de la commune de Plaisance, ceux des marchands et de diverses confréries; un manuscrit de la *Divine comédie*, de 1336; deux manuscrits de Pétrarque, du XIVe siècle; des recueils de laudes spirituelles parmi lesquelles il en est de Jacopone de Todi; un manuscrit des *Fioretti* de S. François, etc. — La description de chaque manuscrit est accompagnée de quelques indications bibliographiques. La 2e partie du catalogue sera publiée par M. Fermi, directeur du *Bollettino storico piacentino*. Les deux volumes du catalogue inaugurent une *Biblioteca storica piacentina* dont le même M. Fermi entreprend la publication et dans laquelle paraîtront des travaux relatifs à l'histoire de Plaisance.

Signalons l'apparition des premières feuilles d'un *Dizionario bio-bibliografico italiano* (Rome, De Luigi, 1910), dont le projet avait été lancé par le Congrès international des sciences historiques de Berlin, et, en 1908, par la Société italienne pour le progrès des sciences, et que le prince Léon Caetani entreprend de réaliser. Cette œuvre est destinée à servir de répertoire biographique pour l'histoire italienne de 476 à 1900. Le cadre est immense et la matière à traiter presque infinie. Souhaitons que l'audacieux éditeur ne se laisse pas décourager par les grandes difficultés qu'il ne manquera pas de rencontrer sur sa route.

A l'*Accademia dei Lincei* (section des sciences morales, historiques et philologiques), le 22 janvier 1911, le président, sénateur Blaserna, présenta le premier volume du *Corpus nummorum italicorum*, tout entier consacré à la maison de Savoie. Ce volume inaugure dignement la grande collection

Digitized by Google

préparée par les soins du roi Victor-Emmanuel III, et qui ne comprendra pas moins de vingt tomes.

Celui-ci porte comme sous-titre : *Primo tentativo d'un catalogo generale delle monete medioevali e moderne coniate in Italia o da Italiani in altri paesi.* Vol. I. *Casa Savoia.* (Rome, Imp. de l'Académie des Lincei, 1910. In-4 de VIII-532 p. avec 43 planches.) Il offre la série chronologique des monnaies frappées par les princes de la maison de Savoie durant les huit siècles de leur histoire. Chaque groupe est précédé d'une courte notice sur le personnage princier auquel il se rapporte, sur les ateliers monétaires mis à contribution, sur les collections de numismatique qui possèdent les types les plus rares de ces monnaies. Enfin, quand il y a lieu, les sources bibliographiques elles-mêmes sont indiquées. Le roi Victor-Emmanuel, pour le dire en passant, place les lointaines origines de sa maison en Italie. Otton-Guillaume, père de Humbert aux Blanches-Mains, aurait été fils d'Adalbert, roi d'Italie. C'est la thèse patriotique, jadis communément admise. De nos jours, une opinion assez répandue parmi les savants cherche les origines de la maison de Savoie de l'autre côté des Alpes.

L'éditeur Desclée, de Rome, a donné (1911) en deux beaux volumes de 314 et 372 pages, grand in-8 (Prix pour les souscripteurs à l'ouvrage complet : 6 lires le volume), la traduction italienne, des deux premiers tomes de l'*Histoire ancienne de l'Église (Storia della Chiesa antica)* de Mgr Duchesne. En présentant sa version, M. Desclée explique que l'une des raisons qui en ont fait quelque peu retarder la publication est le dessein de faire profiter les lecteurs italiens des additions et des corrections apportées par l'auteur à sa cinquième édition française qui vient de paraître. Ces modifications n'ont aucune importance essentielle : ce sont de légères retouches de détail, destinées à donner à la pensée une expression plus nette, ou à l'adapter aux conclusions nouvelles de la critique. Théologiens et historiens seront reconnaissants à l'auteur d'avoir amélioré son texte selon leurs désirs respectifs. Quant au traducteur, il s'est acquitté de sa tâche avec conscience et distinction. Il a reproduit exactement le texte français, avec ses périodes claires et brèves; et il en est résulté un italien *sui generis*, qui ne manque pas de saveur. A son tour, l'éditeur a respecté l'ordonnance des chapitres, des paragraphes et des alinéas, si bien que, sous ce nouvel et élégant costume, le livre de l'illustre académicien n'a pas un aspect bien différent de l'original. — A signaler, t. I, p. 93, une inadvertance du traducteur : « Questo essere, che il linguaggio valentiniano chiama Hachamoth, o Concupiscenza della Sapienza, è espulso dal Pleroma. Affinche non ricompaia *in Hachamoth* il disordine che vi ha infuso la sapienza per un momento traviata... ». Il est clair qu'à la place d'Hachamoth, dans la deuxième phrase, il faut mettre *nel Pleroma*; « *dans celui-ci* » comme porte le texte français, p. 165. — Page 17, il s'est glissé une faute d'impression : « La questione dei *posti* costituiva uno dei punti nei quali si rivelava piu rigido lo scrupolo giudaico. Mangiare con dei pagani... ». Il faut lire *pasti*, au lieu de *posti*. T. II, p. 269, ligne 9 : *Eustochia* au lieu d'*Eustachio*. — La publication du tome III de l'ouvrage est imminente; quant au tome quatrième, Mgr Duchesne ne peut beaucoup tarder à nous le donner en français. J.-M. V.

— Dans une consciencieuse étude du professeur Pio Paschini, lue à l'académie d'Udine, *Il Friuli e la caduta della civiltà romana* (Udine, Doretti, 1910. In-8, 35 p.), l'on trouvera groupés tous les renseignements désirables

Digitized by Google

sur la fin de la domination romaine à Aquilée, causée par les invasions barbares incessantes et surtout par le schisme d'Aquilée (554-607), lors de la querelle des Trois Chapitres. C'est en effet de 607 que date la scission du patriarcat en une métropole pour les contrées sujettes aux Langobards et une autre pour les pays de dépendance byzantine. M. Paschini donne, au cours de son étude, de nombreux détails sur l'organisation ecclésiastique du Frioul du IVe au VIe siècle.

— Dans une étude fortement documentée et conduite avec clarté et système, M. F. G. SAVAGNONE, professeur de droit ecclésiastique à l'université de Palerme, étudie l'origine du synode diocésain. Son travail est intitulé : *Le origini del sinodo diocesano e l'« Interpretatio » alla c. 23 Th. XVI. 2. (Studi in onore di Biagio Brugi.* Extrait.) Palerme, G. Gaipa, 1910. In-8, 36 p. L'auteur démontre d'abord que le synode diocésain est inconnu dans le droit ecclésiastique romain ainsi que dans l'ancien droit canon. Il faut en chercher l'origine en dehors de l'empire romain. C'est dans l'Espagne visigothique qu'on la trouve et le plus ancien texte qui atteste l'existence de l'institution, c'est l' « interprétation » donnée du chapitre cité du code théodosien (23 c. Th. XVI, 2) par le bréviaire d'Alaric en 506. Le synode diocésain naquit en Espagne à la suite de la crise politico-religieuse produite par la conquête des Visigoths, qui eut pour conséquence la diminution de l'autorité métropolitaine et l'autonomie des évêques. Pendant trois siècles l'institution végéta, mais, au IXe siècle, elle prit un essor extraordinaire par suite de la falsification du pseudo-Isidore : celle-ci diminua les pouvoirs du métropolitain et augmenta l'autonomie des évêques.

Cette thèse neuve est brillamment développée et corroborée par une documentation abondante. M. Savagnone, si bien au courant de la littérature du sujet, ne cite pourtant pas l'étude de M. Koeniger sur les *Sendgerichte in Deutschland*, parue après l'étude du même auteur sur Burchard de Worms.

Dans son étude sur les *Concilii e sinodi di Sicilia* (Palerme, Impresa di pubblicità, 1910. In-4, XLVI-212 p.), le même F. G. SAVAGNONE s'attache à montrer les rapports qui ont existé entre le droit général et le droit local en matière de synodes et de conciles. L'activité conciliaire de l'Église universelle a eu sa répercussion en Sicile comme ailleurs. Les synodes siciliens qui, autant qu'il est permis d'en juger, avaient été peu nombreux durant les périodes normande et espagnole, se multiplièrent du XVIe au XVIIIe siècle, sous l'influence du concile de Trente. Quatre-vingt-trois synodes furent célébrés dans l'île durant cette période. Le principal, le prototype, fut celui de Palerme, en 1586. Sous les Bourbons, il y eut un ralentissement très marqué, l'autorité royale se montrant jalouse et tracassière. Pourtant le concordat de 1818 garantit la pleine liberté des évêques à cet égard. Durant le XIXe siecle il n'y eut que des assemblées ou conférences extra-canoniques, dans lesquelles les prélats se préoccupaient de défendre la liberté de leurs églises contre les empiètements de l'autorité civile. A l'époque actuelle ces conférences ont surtout pour objet la réforme du clergé et l'organisation de l'action catholique sociale parmi les laïques. A cette partie historique M. Savagnone a joint une étude juridique sur la structure et le fonctionnement des synodes; elle ne saurait nous intéresser ici.

Dom AMELLI, O. S. B., a retrouvé à la bibliothèque Riccardiana de Florence la lettre que trois cardinaux légats du pape Alexandre III écrivirent à l'archevêque de Milan et à ses suffragants pour leur raconter, d'une part,

Digitized by Google

l'élection schismatique de Victor IV, perpétrée par les cardinaux du parti de Barberousse (7 septembre 1159), d'autre part, la reconnaissance solennelle de l'élection d'Alexandre III, faite en 1160, par une assemblée de princes, d'archevêques et d'évêques. A cette assemblée prirent part les deux cardinaux Guido di Crema et Giovanni di S. Martino, qui avaient, avec deux de leurs confrères, machiné l'élection de l'antipape. Ils convinrent sans peine qu'Alexandre III était le pontife légitime. Le savant bénédictin publie ce document et quatre autres pièces se rapportant à la même époque et aux événements du schisme de Victor IV, dans une brochure intitulée : *La Chiesa di Roma e la Chiesa di Milano nella elezione di papa Alessandro III.* Florence, Stabilimento S. Giuseppe, 1910. In-8.

La basilique de Sainte-Marie Majeure au mont Esquilin et ses dépendances ont fait l'objet de deux publications récentes dont nous ne pouvons que faire mention. La première, *I mosaici antichi della basilica di S. Maria Maggiore* (Rome, Pustet, 1910, in-fol., 78 p. avec 50 illustrations), est due à la plume féconde du P. Sixte Scaglia. Elle se borne à une description fidèle et à une édition photographique soignée des célèbres mosaïques. Déjà M. de Rossi avait donné une idée de ces œuvres d'art dans son travail sur les *Mosaïques des églises de Rome.* Après lui, Mgr Crostarosa et M. Terzi, s'étaient proposés de leur consacrer une étude approfondie ; mais la mort du premier de ces archéologues avait rendu impossible la réalisation de ce projet. Le P. Sixte l'a repris et accompli de façon satisfaisante. — L'autre monographie a été consacrée par Mgr Biasiotti à la *Basilica Esquilina di S. Maria ed il Palazzo apostolico « apud S. Mariam Majorem »* (Rome, Arti grafiche moderne, 1911. In-8, 33 p. avec 25 photographies. Prix : L. 1,25). On y trouve l'histoire de la basilique et des diverses transformations qu'elle a subies dans le cours des âges. On y trouve aussi, en quelques pages très courtes, l'histoire de l'ancien palais pontifical *(patriarchium)*, où les papes résidèrent à certaines époques et d'où ils datèrent quelques-unes de leurs bulles (*Apud S. Mariam Majorem*). Construit par Clément III (1187-1191), refait sous Nicolas V et Jules II, ce palais était situé à gauche de la basilique, vers Ste-Praxède. Il en subsiste encore quelques murs, de grandes arcades enclavées dans des constructions récentes, des chapiteaux et des fûts de colonnes provenant de l'ancienne loggia. Au XVIIe siècle, les papes avaient transporté leur deuxième résidence romaine au palais du Quirinal.

La collection des *Fonti per la Storia d'Italia*, publiée par l'*Istituto storico italiano*, s'est enrichie, en 1910, de trois volumes nouveaux. Deux figurent dans la série des *Statuti*, l'autre dans celle des *Diplomi*. MM. F. Tomassetti, V. Federici et P. Egidi ont édité les *Statuti della provincia romana : Vicovaro, Cave, Roccantica, Ripi, Genazzano, Tivoli, Castel Fiorentino, sec. XIII-XIV.* (Rome, Palazzo dei Lincei, 1910. In-8, XIII-444 p. avec 11 planches. Prix : L. 25), et MM. Zdekauer et P. Sella, les *Statuti di Ascoli Piceno dell'anno MCCCLXXVII.* (Rome, Palazzo dei Lincei, 1910. In-8, XXI-509 p. avec une planche. Prix : L. 12). Ces documents intéressent surtout l'histoire du droit civil et des coutumes statutaires du moyen âge ; mais l'historien du droit local ecclésiastique ne manquera pas de leur emprunter maint renseignement relevant de son domaine. La vie religieuse et la vie civile étaient si intimement unies à cette époque et dans ces contrées ! Au surplus, le premier recueil fournira plusieurs traits relatifs à l'administration d'une partie importante de l'État pontifical. Roccantica appartenait au comté de Sabine ;

Digitized by Google

Castel Fiorentino, au Patrimoine de S. Pierre *in Tuscia;* Ripi (Veroli) à la *Campagna e Marittima;* Tivoli, Vicovaro, Cave et Genazzano au district de Rome. Quelques-uns de ces statuts ont été concédés par les agents de l'administration pontificale; ainsi, celui de Roccantica l'a été par le recteur de la Sabine. — L'histoire des églises et des monastères trouvera aussi beaucoup à glaner dans le recueil de *Diplomi italiani di Lodovico III e di Rodolfo II* (Rome, Palazzo dei Lincei, 1910. In-8, XIII-188 p. Prix : L. 8). Louis l'Aveugle et Rodolphe de Bourgogne, les deux derniers compétiteurs de Bérenger Ier à la couronne d'Italie, furent, en effet, prodigues de faveurs et de donations pieuses. On peut même dire que la plupart des pièces publiées ici concernent des grâces de cette sorte. — L'édition de ces trois recueils est faite avec le plus grand scrupule scientifique et chaque volume est enrichi d'index détaillés et commodes.

La maison Desclée a mis en vente le tome II de la *Storia dei papi dalla fine del medio evo* (*Periodo del Rinascimento dall' elezione di Pio II alla morte di Sisto IV*), du Dr PASTOR, traduction du prof. ANGELO MERCATI (Rome, 1910. In-8, LXII-803 p. Prix : 12 lires), tandis que la Libreria editrice fiorentina publie le VIIe et dernier volume de la *Storia universale della Chiesa*, d'HERGENRÖTHER-KIRSCH, traduction du P. ENRICO ROSA, S. J.

Dans une étude consciencieusement documentée et fouillée jusque dans les détails (au point d'être parfois confuse et fatigante à lire), M. L. CARCERERI a écrit l'histoire du concile de Trente durant sa période bolonaise *(Il Concilio di Trento dalla traslazione a Bologna alla sospensione.* Bologne, Zanichelli, 1910. In-8, XXXIV-591 p. Prix : L. 15). En neuf chapitres chargés de faits et de notes, de discussions et de documents, l'auteur recherche d'abord les causes du transfert de l'assemblée à Bologne. Ces causes, on les connaissait déjà. C'était la nécessité d'échapper, d'un côté, au danger de la contagion qui sévissait à Trente, de l'autre, à la pression du parti impérial, qui s'exerçait dans cette ville au détriment de la liberté des délibérations conciliaires. Il va de soi que le décret de translation ne pouvait contenter l'empereur. M. Carcereri prend occasion des difficultés opposées par Charles V pour retracer, en un chapitre, les conditions politiques de l'Europe à cette date; pour décrire, notamment, les rapports du Saint-Siège avec les diverses puissances et montrer comment la politique, surtout la politique impériale, vint souvent traverser les desseins de l'autorité ecclésiastique. Les Pères du concile reçurent le meilleur accueil à Bologne; mais beaucoup d'entre eux hésitant à se transporter dans cette ville, il fallut négocier pour les y amener. L'auteur raconte ces négociations et trace avec soin la marche des travaux de l'assemblée, dans ses congrégations particulières et générales. On traitait alors des trois derniers sacrements, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage, des Indulgences, du Purgatoire, de la Messe, et l'on préparait les décrets de réforme. Entre-temps, l'empereur, qui ne pouvait se résoudre au transfert réalisé, employait toutes les ressources de sa diplomatie et recourait même à l'intimidation pour obtenir le retour de l'assemblée dans la ville impériale. A trois reprises la session du concile est prorogée; la troisième fois elle est remise à un temps indéterminé. Et ainsi prend fin la période bolonaise du synode (mars-septembre 1547). Tous ces événements sont connus, mais on les trouvera, dans l'étude de M. Carcereri, parfaitement mis en lumière grâce à une infinité de renseignements puisés

Digitized by Google

aux sources originales, dans les actes de l'assemblée, les rapports des ambassadeurs et des nonces, dans les papiers diplomatiques, les correspondances particulières et les chroniques. J.-M. V.

— Continuant la série de ses études sur l'histoire de la diplomatique dans les provinces napolitaines, le savant chef de section des archives farnésiennes de Naples, M. N. Barone, nous fait connaître dans un intéressant mémoire une édition italienne du *De re diplomatica* de Mabillon, *L'edizione napolitana dell' opera « De re diplomatica » del Mabillon (Atti dell' Accademia Pontaniana,* t. XLI. Extrait). Naples, F. Giovannini et fils, 1911. In-8, 17 p. et 6 pl. Cette édition napolitaine fut provoquée par l'existence des luttes qu'églises et monastères eurent à soutenir au XVIIIe siècle, particulièrement à Naples, pour défendre l'authenticité de leurs anciens privilèges. C'est un noble napolitain, Giovanni Adimari, qui publia le *De re diplomatica,* d'après la seconde édition de Paris de 1709. Il vécut de 1712 à 1792. M. Barone donne des détails sur sa vie, inconnue jusqu'ici, et analyse l'édition qu'il procura du célèbre traité de diplomatique. Ademari ajouta au texte de Mabillon des notes et des additions sans grande importance. A la fin du mémoire, l'auteur reproduit quelques vignettes de l'édition napolitaine, intéressantes surtout pour Naples et ses vieux monuments.

— Des commissions instituées par le gouvernement italien préparent l'édition nationale des œuvres de Michel-Ange et de Léonard de Vinci. Aux écrits du premier de ces maîtres on joindra environ 800 lettres qui lui furent adressées par les grands personnages du temps. De nombreux documents et de précieuses notes seront fournis par l'*Archivio Buonarotti,* de Florence.

La maison Bemporad de Florence se propose de rééditer la *Vita dei più celebri pittori, scultori et architetti,* de Giorgio Vasari. L'édition est préparée par MM. Pier Ludovico Occhini et Ettore Cozzani, et elle paraîtra par fascicules, comprenant chacun une *Vita,* à dater du printemps de 1911. Précisément, cette année, l'Italie fêtera le centenaire de la naissance du grand artiste.

On annonce comme devant commencer à paraître en 1911 une *Rivista bibliografica italiana,* destinée à faire connaître les ouvrages publiés par les maisons d'édition italiennes. Elle serait dirigée, à Lecce (Pouilles), par M. Giocondo de Masi, et coûterait 5 lires par an.

La *Rivista di scienze storiche,* dirigée, à Pavie, par Mgr Maiocchi, a cessé de paraître après sept années d'existence.

Le *Reale Istituto lombardo di scienze e lettere* met au concours le sujet suivant (prix : 2000 lires) : *Il risorgimento della storiografia in Milano nella seconda metà del secolo XVIII.* — L'*Academia di archeologia, lettere et belle-arti,* de la *Società reale,* à Naples, propose aussi le thème suivant : *Gli umanisti napoletani e i loro rapporti col movimento religioso del tempo.* Prix 300 lires. Notons, en cette année, l'échéance du concours organisé par le municipe de Turin, sur le thème : *La parte avuta dal Piemonte e specialmente da Torino nel Risorgimento italiano* (prix : 10000 lires), et celle d'un autre concours organisé par les frères Sangiorgi pour une *Storia critica della scultura italiana nel secolo XIX* (prix : 3000 lires).

Digitized by Google

— *Décès.* — A Rome, le cardinal François SEGNA, préfet de la Congrégation de l'Index, érudit et exégète, qui publiait dans la *Scuola cattolica*, de Milan, des notes de critique biblique.

Le 21 janvier 1911, M. Joseph TOMASSETTI, professeur d'histoire de Rome au moyen âge, à l'université de Rome, secrétaire de l'Académie de S. Luc, membre de l'Institut archéologique allemand, de l'Académie d'archéologie de Rome, et de la *Società di storia patria*, historien et archéologue de grande valeur. Il s'était spécialisé dans l'histoire médiévale et dans l'étude archéologique de la Campagne romaine. L'*Archivio della società di storia patria* commença, en 1885, la publication de ses savantes monographies sur les voies romaines ; et, il y a un an à peine, l'auteur donnait la synthèse de toutes ces analyses dans sa *Campagna romana antica, medioevale e moderna* (Rome, 1909-1910, deux volumes parus). Citons parmi les autres ouvrages du défunt : *L'influenza degli Italiani sui loro conquistatori* (1873) ; *La via latina nel medio evo* (1886) ; *La pace di Roma* (anno 1188) (1896) ; *Documenti feudali della provincia di Roma nel medio evo* (1898). On lui doit aussi la réorganisation des Archives Colonna, Orsini, Torlonia, de S. Jean-des-Florentins, de S. Jean *Decollato*, des Lucchesi.

M. Alberto RONDANI, professeur d'histoire des beaux-arts à l'Institut des beaux-arts de Parme.

M. Paolo PICCOLOMINI, membre de la *Società romana di storia patria*, auteur de nombreux articles et opuscules relatifs à l'histoire siennoise, ombrienne et toscane. L'*Archivio storico italiano* (1910) a publié les deux premières parties de son travail sur la *Corrispondenza tra la corte di Roma e l'inquisitore di Malta durante la guerra di Candia* (1645-1649) ; et le *Bullettino senese di storia patria*, (1910) avait donné les *Documenti del r. archivio di stato in Siena sull eresia in questa città durante il secolo XVI*, du même auteur.

M. Charles MALAGOLA, directeur des Archives d'État à Venise, ancien professeur de paléographie et de diplomatique à l'université de Bologne, qui a laissé des travaux historiques sur cette université, sur l'humanisme, sur la république de S. Marin. Citons parmi ses travaux : une étude sur l'humaniste *Antonio Urceo* (1878), une autre *Sugli statuti delle università e dei collegi dello studio Bolognese* (1888). Malagola avait travaillé à la réorganisation des archives de Bologne et à celles des *Frari*, à Venise.

M. Bartolomeo PODESTA, ancien bibliothécaire aux bibliothèques Victor-Emmanuel, à Rome, Laurentienne et Nationale Centrale, à Florence.

J.-M. VIDAL.

— *Erratum.* — Dans un articulet (RHE, 1911, t. XII, p. 198) où notre correspondant de Rome signalait diverses erreurs (commises par M. Cappello), une fâcheuse distraction de notre part a laissé subsister deux erreurs commises par le compositeur. Nous tenons à les rectifier. Au lieu de « Lleinclanrz... Klack » il faut lire, comme l'avait écrit notre correspondant : « Kleinclanrz... Flack », qui doivent être corrigés ainsi : « Kleinclausz... Flach ».

Pays-Bas. — En publiant les livraisons 28-29, le père rédemptoriste J. A. P. KRONENBURG vient de terminer le sixième volume de son œuvre illustrée : *Maria's heerlijkheid in Nederland* (voir RHE, 1910, t. XI, p. 669), par lequel il arrive jusqu'à la fin du moyen âge. Mais pour continuer l'histoire du culte de Marie jusqu'à nos jours il faut encore deux autres gros volumes, de sorte que l'œuvre tout à fait complète aura trois volumes de plus

Digitized by Google

qu'on ne l'avait prévu et annoncé. Pourtant, ce surplus n'est point regrettable, puisque l'auteur a gagné l'intérêt général à son pieux sujet, et la façon magistrale dont il le traite n'a rien perdu par l'abondance du développement. Comme la première moitié du sixième volume renferme l'histoire de vingt statues miraculeuses en Hollande, antérieures à la Réforme, les dernières livraisons nous en présentent une quarantaine d'autres, dont le culte remonte aussi au moyen âge et était jadis plus ou moins populaire. Un tel nombre de statues miraculeuses, dont l'existence ou le souvenir certain se laisse démontrer historiquement, ne manquera pas d'étonner beaucoup de lecteurs. Il prouve avec évidence combien autrefois le culte de Marie avait pénétré la vie religieuse dans toutes les contrées néerlandaises et combien celles-ci se disputaient l'honneur d'être l'objet privilégié des faveurs visibles de la Vierge. Il nous semble que le père Kronenburg a dû souffrir en se séparant d'une époque où le culte de Marie était si universel et si profondément enraciné dans son pays ; aussi n'a-t-il pas voulu conclure ce volume sans lui avoir jeté un regard d'adieu. Il a donc consacré l'avant-dernier chapitre (p. 504-533) à un aperçu général, nous montrant les causes qui ont contribué à la diffusion du culte de Marie, les effets qui en résultèrent et le développement graduel de ce culte, qui, au commencement, était plutôt une vénération respectueuse de la Reine du ciel, pour aboutir à un amour filial et plein de confiance. Le dernier chapitre (p. 534-552) nous démontre à grands traits que le culte de Marie ne déroge point au vrai culte divin, mais, au contraire, qu'il pousse et entraîne vers Dieu lui-même qu'il faut aimer avant tout et qu'on honore aussi par le culte de la Vierge.

C'est ainsi que le père Kronenburg refute victorieusement les anciens préjugés protestants contre le culte de Marie, dont il a mis en lumière la splendeur réelle dans l'histoire des Pays-Bas. Nous souhaitons de tout cœur que, de la même façon, il achève sa noble tâche. Son ouvrage complet sera un monument national en l'honneur de la bienheureuse Vierge.

Dans la série des publications de la Société provinciale des arts et des sciences en Brabant septentrional et par les soins de M. le vicaire G. C. A. Juten, rédacteur du périodique bien connu *Taxandria*, vient de paraître le cartulaire du béguinage de Bréda : *Cartularium van het Begijnhof te Breda* (Bois-le-Duc 1910, xxxv et 312 pages in-8.). Ce béguinage, l'unique qui existe encore dans les Pays-Bas, a été fondé probablement en 1240. Certainement il a obtenu en 1267 un terrain propre à lui, d'où on l'a transféré, en 1535, à l'intéressant et pittoresque endroit où il fleurit encore, grâce surtout au patronage des princes d'Orange, qui, comme seigneurs de la baronie de Bréda, ont pris sous leur spéciale protection ce pieux sanctuaire et qui l'ont défendu souvent contre les menaces de l'oppression protestante. Les vicissitudes que le célèbre béguinage de Bréda a traversées au cours des siècles, son histoire interne et son organisation religieuse et sociale sont esquissées dans l'introduction avec une clarté succincte. Le cartulaire lui-même donne l'analyse de 258 pièces, qui, de 1267 à 1798, se suivent chronologiquement et dont les plus importantes sont publiées textuellement. Un appendice contient l'obituaire des béguines, de 1648 à 1833, et un registre alphabétique conclut cette excellente publication, dont le travail assidu de M. Juten nous a très heureusement dotés.

M. le professeur F. J. L. Kraemer a commencé la publication d'une nouvelle série, la cinquième, des *Archives ou Correspondance inédite de la*

Digitized by Google

maison d'Orange-Nassau (voir RHE, 1910, t. XI, p. 207). Le premier volume, qui vient de paraître (Leyde, A. W. Sythoff 1910, LI-718 p.), contient 482 documents, allant de 1766 à 1770. En grande partie ils sont empruntés à la correspondance volumineuse du comte Bentinck-Rhoon et à celle du duc de Brunsvic qui se disputèrent longtemps une influence prépondérante sur le jeune et faible prince-stadhouder Guillaume V. Le savant éditeur n'a pas manqué non plus d'utiliser soigneusement les dossiers des conseillers-pensionnaires Steyn et Bleyswyk, du greffier des États-Généraux Fagel, des rois de Prusse et d'Angleterre, de quelques envoyés auprès des cours étrangères et de tel ou tel autre personnage. Mais dans cette masse respectable de papiers il était obligé de faire un choix de ce qui se présentait de plus remarquable ou de plus intéressant, de sorte que, même après cette édition systématique, une étude de détail exigera encore l'examen assidu de tous les portefeuilles ; ce dont l'auteur avertit consciencieusement les érudits. Le contenu de ce volume se rapporte principalement aux affaires intérieures de la République. Les relations internationales n'y occupent qu'une place moindre jusqu'à l'époque où les troubles en Amérique commencent à attirer l'attention de toute l'Europe et à inquiéter les puissances maritimes. Ce n'est qu'en 1777 que le prince et ses ministres commencent à s'occuper des affaires extérieures qui, d'accord avec les troubles intérieurs, devaient mener enfin la République à sa ruine.

Le système de la publication n'ayant pas été changé, nous nous abstiendrons de nouvelles remarques à ce propos. Bornons-nous au vœu sincère que les deux vaillants éditeurs continuent avec la même heureuse productivité leur travail éminemment utile et poursuivent jusqu'au bout cette publication d'une haute importance nationale et scientifique. G. BROM.

— La Bibliothèque royale de La Haye a introduit une innovation dont les travailleurs lui sauront bon gré. Elle vient de s'attacher une section spéciale pour la documentation (*Afdeeling voor documentatie*) et les données bibliographiques de la section sont mises à la disposition du public. Les instituts scientifiques et aussi des particuliers reçoivent, à leur demande, tous les mois des listes avec les titres complets des écrits nouvellement parus dans les Pays-Bas, et sur ces listes ils peuvent noter les titres dont ils désirent des fiches imprimées. De cette manière il est très facile de réunir les dernières données sur une question dont on veut traiter. Les envois se font gratis, on ne paie que le montant de l'affranchissement.

A signaler le discours de Madame dr. C. C. VAN DE GRAFT dans la réunion du 2 décembre 1910 de la *Société des Lettres néerlandaises (Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde)* sur l'influence des *Meditationes de vita Christi* de S. Bonaventure sur les primitifs de l'école néerlandaise de peinture (*Over den invloed van Bonaventura's Meditationes de vita Christi op de primitieven der Nederlandsche schilderkunst*). L'oratrice exposa d'abord que, suivant la critique moderne, les *Meditationes* ne sont plus attribuées à S. Bonaventure, mais à Jean de Caulibus, franciscain du XIIIe siècle, puis elle traita du travail de Mâle, *L'art religieux de la fin du moyen âge en France* (1900), et de la critique à laquelle Mesnil l'a soumis dans son traité intitulé : *De mysteriespelen en de plastieke kunsten*. Ce dernier nie que les peintres aient toujours voulu reproduire ce qu'ils avaient vu dans les repré-

Digitized by Google

sentations du drame religieux. Celles-ci étaient empruntées principalement au texte des *Meditationes*, mais on trouverait aussi des représentations inspirées par les tableaux des peintres. Par l'étude d'un certain nombre de tableaux de primitifs néerlandais l'oratrice était arrivée à la conclusion que tantôt le sujet est traité conformément au texte du Pseudo-Bonaventure, tantôt conformément à des descriptions qu'on trouve chez S. Bernard, Pierre Comestor, Jacques de Voragine, Ludolphe de Saxe, Jean Gerson et autres. La démonstration eut lieu à l'aide de projections lumineuses et, en finissant, l'oratrice déclara qu'il existait deux traductions de la vie de Jésus composée par Ludolphe de Saxe en vieux-néerlandais et elle signala les mss qui les contiennent. G. G.

— La Société d'histoire, fondée à Utrecht, a tenu une assemblée générale dans cette ville, le 1er avril. M le professeur H. Pirenne y a fait une conférence sur le règne d'Albert et d'Isabelle, et M. le professeur J. Huizinga sur la conscience nationale chez les historiens de la Maison de Bourgogne.

Après leur réunion les membres ont visité la collection intéressante de reliques et d'anciens ornements d'église qui se trouve encore dans l'église janséniste d'Utrecht connue comme celle du fameux Drichoek. G. B.

Pays Scandinaves : Danemark, Suède. — Quelle a été, d'après les synoptiques, l'attitude de Jésus vis-à-vis des espérances messianiques du peuple juif? Tel est le problème que M. H. Steen veut résoudre dans sa dissertation doctorale : *Jesu ställning till Judafolkets nationella Messiasförhoppningar enligt synoptikerna* (Upsala, libr. univ., 1910. In-8, x-224 p.). En d'autres termes, il s'agit de déterminer jusqu'à quel point et dans quel sens Jésus a voulu se faire considérer comme le Messie. C'est surtout à l'examen de la dernière question que s'attache l'auteur, pour aboutir à une conclusion peu différente de celle qu'avait déjà défendue B. Weiss. « Jésus », dit-il en terminant (p. 221), « est *Messias futurus*, mais point dans un sens exclusif. Si le temps de sa royauté n'était pas encore arrivé, il s'était néanmoins familiarisé déjà, pendant son activité sur la terre, avec l'Esprit de Dieu, de façon à pouvoir opérer conformément au programme du Messie, tel que le prophète Isaïe l'avait élaboré ».

Mentionnons encore la dissertation de M. J. Viotti sur les relations entre les idées (ou représentations) de l'Esprit et du Christ chez l'apôtre S. Paul : *Kristus och Anden. Studier i de pneumatiska och Kristologiska föreställningarnas samband hos Paulus* (Upsala, Libr. univ., 1910. In-8, viii-140 p.). Après avoir posé le problème, l'auteur tente une solution dans les deux chapitres de son étude. Le premier a pour objet l'influence de l'Esprit (le *pneuma*) sur les idées du Christ; l'autre, l'influence du Christ sur l'idée de l'Esprit (l'Esprit se résout dans la personnalité du Christ). C. L.

— *Regesta diplomatica historiae danicae, cura societatis regiae scientiarum danicae. Ab antiquissimis temporibus usque ad annum 1660.* Copenhague, Thieles Bogtrykkeri. L'œuvre ainsi signalée a été commencée en 1847, à Copenhague. On a tâché d'y recenser tout ce qui a été imprimé en fait de sources diplomatiques, c'est-à-dire les diplômes, les lettres, les actes publics ou privés, qui concernent les affaires externes ou internes du Danemark ou qui se rapportent à des personnages danois. Le premier volume a été édité en 1847, il embrassait les années 822 à 1536. Le tome second, imprimé en 1870, comprend les actes de 1536 à 1660. Mais, déjà alors, on s'était aperçu que cette

Digitized by Google

première série était incomplète et l'académie de Copenhague se mit à préparer un supplément ; cette deuxième série comprend aussi deux volumes. Le premier fascicule du premier volume (789-1447) parut en 1879. Le second fascicule (1448-1536) en 1889. Le tome second fut édité en six fascicules comprenant, respectivement : I imprimé en 1892, les années 1537-1558 ; II (1893), les années 1558-1574 ; III (1895), les années 1574-1607 ; IV (1898), les années 1608-1628 ; V (1901), les années 1628-1644 et VI (1907), les années 1644-1660. Avec ce dernier fascicule les savants danois sont arrivés à la limite fixée par la première publication ; ce supplément suit naturellement le même plan que l'œuvre originale. On y poursuit le même but, mais on y a corrigé ce qu'il y avait de fautif dans l'édition antérieure. On y a ajouté l'indication des nouvelles éditions de documents anciens et on y a recensé les nouveaux documents imprimés jusqu'en 1877. L. BRIL.

— L'université de Leipzig a célébré récemment (1909) le cinquième centenaire de sa fondation (cfr RHE, 1909, t. X, p. 866). A cette occasion, le recteur et le sénat académique de l'université d'Upsala lui ont envoyé une adresse de félicitations, à laquelle ont été ajoutées deux publications du bibliographe renommé Is. COLLIJN (*Universitati Lipsiensi saecularia quinta diebus XXVIII-XXX mensis Julii A. D. MCMIX celebranti gratulantur universitatis Upsaliensis rector et senatus.* Upsala, Almquist et Wiksell, 1909. In-4, VI-72 p.). La première de ces publications, abondamment illustrée de fac-similés, est relative à des manuscrits et livres provenant de Th. Werner, de son vivant professeur à Leipzig, et qui sont maintenant la propriété de la bibliothèque d'Upsala. Après avoir expliqué comment ces écrits sont parvenus en Suède, le savant bibliographe en dresse le catalogue par ordre alphabétique et chronologique ; il en résulte que tous datent du XVe siècle (de 1458 à 1497). — L'autre publication a trait à une promotion à la faculté de droit de Leipzig, en l'an 1509. Ce document a été imprimé ; M. Collijn le décrit et le commente ; il le regarde, à bon droit, comme une contribution intéressante à l'histoire de l'université de Leipzig et spécialement à celle de sa faculté juridique.

M. G. LIZELL vient de consacrer une étude détaillée à l'œuvre homilétique de deux prédicateurs suédois renommés : A. Nohrborg (1725-1767) et J. Svedberg (1653-1735), ce dernier peut-être plus connu encore comme poète religieux. Son ouvrage (*Svedberg och Nohrborg. En homiletisk studie.* Akademisk afhandeling. Upsala, Librairie universitaire, 1910. In-8, X-260-48 p.) est divisé en trois chapitres, précédés, en guise d'introduction, d'une notice biographique et bibliographique sur les deux auteurs. Dans le premier de ces chapitres, M. Lizell examine les sermons et homélies au point de vue de leur contenu : les idées, considérations, etc., relatives à tel point déterminé. Dans le second, il cherche les relations entre ces idées et d'autres sources : la Bible, la littérature symbolique et mystique, la dogmatique de l'époque. Le chapitre final contient les conclusions : la détermination de la place qu'occupent les deux auteurs dans l'histoire de la prédication.

Comme ceux des années précédentes, le *Kyrkohisttorisk Årsskrift* de 1910 (Upsala, Librairie universitaire. In-8, 230-336 p.) contient, parmi les « articles et recherches » qui en forment la première moitié, des travaux qu'il convient de signaler à nos lecteurs. Mentionnons d'abord la leçon inaugurale par laquelle M. Hj. HOLMQUIST a débuté à l'université d'Upsala (15 sept. 1909) et où il traite du « problème franciscain » (p. 4-29). Après avoir passé en

Digitized by Google

revue les différentes publications relatives à la question franciscaine, à commencer par la biographie de S. François par K. von Hase (1856), l'auteur essaie de déterminer comment le problème se pose réellement. Il regarde S. François comme un « moderniste » à son époque ; mais « ce qui était catholique au temps de François, ne l'est plus de nos jours ». « Le moderniste actuel, dit-il encore, peut former son idéal d'après François; mais il ne sait plus le faire reconnaître par l'Église catholique ». — M. E. Liedgren commence (p. 30-91) une biographie de l'archevêque et poète religieux très distingué J. O. Mallin (1779-1839); les quatre premiers chapitres embrassent les origines, les années d'adolescence, le séjour de Mallin à l'université d'Upsala (1799-1804) et ses années de préceptorat à Boo (1804-1808). — M. H. Levin continue ses contributions à l'histoire du diocèse de Visby; la troisième partie, qu'il nous offre maintenant (p. 92 171), raconte l'établissement de l'organisation ecclésiastique luthérienne au Gotland après la paix de Brömsebro (1645), par laquelle l'île de Gotland, ainsi que d'autres provinces (la Scanie, Halland, etc.) furent acquises à la Suède. — M. H. Lundström publie (p. 172-213) des extraits des « confessions » de l'évêque luthérien Almquist, écrites de 1805 à 1830, tandis que M. I. Collijn, le bibliographe bien connu, poursuit ses « miscellannées bibliographiques » (p. 221-229).

Dans la seconde moitié du volume, comprenant d'abord des « notices diverses et publications de documents » (p. 1-184), nous relevons seulement la première partie des lettres et écrits divers de Sven Rosén, que publie M. E. Linderholm (p. 1-96). C. L.

Péninsule des Balkans : Bulgarie, Serbie. — La bibliothèque nationale de Sophia remonte aux origines même de l'indépendance de la nation bulgare. En 1879, sur la proposition de M. Drinov, alors ministre de l'instruction publique, elle prit le nom de bibliothèque nationale : auparavant, elle s'appelait bibliothèque publique. En 1882, Mélèce, métropolite de Sophia, lui fit cadeau de la première collection de manuscrits slaves. Depuis lors, ce premier fonds s'est accru considérablement soit par des donations, soit par des achats. Actuellement le nombre des manuscrits et des anciennes éditions slaves s'y élève à 559, les manuscrits et incunables étrangers à 46. Quelques manuscrits slaves appartiennent aux XIIIe et XIVe siècles, la plupart aux XVe et XVIe s. Au point de vue historique et philologique ils ont une grande importance; les plus célèbres slavistes et philologues russes, tels que Florinsky, Syrkou, Lavrov, Istrine, Arkhangelsky, Sobolevsky, Spéransky, Radtchenko, Ouspensky etc. les ont souvent étudiés et consultés. Jusqu'en ces derniers temps, la bibliothèque ne possédait pour ces manuscrits qu'un inventaire très imparfait. En 1900, M. S. Boulovitch, professeur à l'université de Belgrade, dressait un premier catalogue raisonné des manuscrits de la bibliothèque nationale de Sophia. Ce catalogue fut inséré dans le *Spomenik* de l'Académie royale serbe : *Opis slovenskikh rukopisa sofijske biblioteke*, t. XXXVII. Belgrade, 1900, p. 1-48. On y donnait la description de 236 manuscrits slaves. Ce travail, fait à la hâte, présente un grand nombre de lacunes et de fautes. Le professeur B. Tzonev a cru nécessaire de dresser un catalogue scientifique des manuscrits de Sophia, et, aux frais de la Bibliothèque nationale, il l'a édité en un beau volume : *Opis na rekopisitie i staropetchatnitie knigi na narodnata biblioteka v Sofia* (Description des anciennes éditions conservées à la Bibliothèque nationale de Sophia). Sophia, Imp. du Gouvernement, 1910. In-4, XXII-555 p., 18 planches.

Digitized by Google

On y trouve la description de 605 mss. Les manuscrits slaves sont classés d'après la date (le plus ancien est de l'an 1353), d'après la rédaction (serbe, bulgare et russe), et d'après la matière (parchemin ou papier). La plupart des manuscrits sont liturgiques : mais il y a aussi des *codices miscellanei*, d'origine moderne, très importants pour l'histoire politique et religieuse de la Bulgarie. L'édition est très soignée.

Dans l'ouvrage de M. JEAN SKERLITCH, écrivain serbe très estimé : Histoire de la littérature serbe au XVIIIe siècle : *Srpska knijevnost u XVIII veku*. Belgrade, 1909. In-8, XIII-481-1 p., le chapitre III trace le tableau des conditions religieuses de la Serbie ; le ch. V renseigne sur l'état intellectuel du clergé. Les chapitres VI-X traitent des écoles, typographies, journaux serbes, de l'influence russe, et du joséphisme. — Un second auteur, non moins distingué, M. P. POPOVITCH, a édité ses leçons d'histoire de la littérature serbe : *Pregled* (Aperçu) *srpske knijevnosti*. Belgrade, 1909. In-8, OXIV-486 p. La partie la plus importante du volume concerne l'ancienne littérature serbe (p. 1-75) et la littérature populaire (p. 76-176). La première a un caractère presque exclusivement ecclésiastique ; la seconde révèle l'influence absolument prépondérante du sentiment religieux. Des nombreuses fautes dont la première partie est malheureusement émaillée, on trouvera une liste dressée par S. STANOTÉVITCH, dans la *Letopis Matitze Srpske*. t. CCLXVIII, 1910, p. 50-61.

La Société littéraire bulgare de Sophia a édité le tome XXV du *Sbornik za narodni umotvoreniia, nauka i knijnina* (Recueil pour l'instruction du peuple, la science et la littérature). Il est divisé en trois parties. La première (Sophia, Imp. du Gouvernement, 1909) est consacrée à l'histoire, à la philologie et au folklore. Dans ce volume nous signalons l'autobiographie de Mgr Nathanael, métropolite bulgare d'Achrida, né à Koutchévista (Macédoine) en 1820, mort en 1901. Il a été mêlé aux événements les plus importants de l'histoire de l'Église bulgare au XIXe siècle. Le second volume contient une étude de P. MOUTAPHTCHIEV sur la propriété rurale à Byzance (l'auteur y traite aussi des biens immeubles possédés par les monastères), et un index très étendu de la littérature bulgare touchant les questions économiques et sociales : *Pokazalets na sotzial-ikonomitcheskata ni literature*, p. 1-442.

A. PALMIERI, O. S. A.

Russie. — Le tome XI de l'Encyclopédie théologique russe vient de paraître sous la direction du professeur N. GLOUBOKOVSKY. Il n'atteint, en volume, que la moitié des tomes précédents : *Bogoslovskaia entziklopediia*, t. XI. Saint-Pétersbourg, Imp. du Strannik, 1910, p. XI, col. 470. La préface nous apprend qu'à l'avenir l'encyclopédie se tiendra dans le domaine purement objectifs des faits, qu'elle fournira des renseignements sur les questions de son ressort et qu'elle évitera de donner à ses articles l'étendue de monographies. Elle ne prétend pas être l'expression parfaite de l'orthodoxie, mais ses rédacteurs s'efforceront de traiter leurs sujets au point de vue orthodoxe. Les articles comprendront, après l'indication des sources de première main, l'exposé de la question, les données scientifiques qui s'y rapportent, les différentes théories des savants et enfin, les conclusions et les vues spéciales de l'auteur. Dans la bibliographie, on fera mention d'abord des travaux étrangers les plus importants, et ensuite des travaux russes.

Le volume que nous présentons à nos lecteurs n'a pas beaucoup d'articles qui méritent d'être signalés. Citons parmi les plus importants la notice de

Digitized by Google

I. Gromoglasov sur les cimetières des raskolniki, cimetières qui ont été des centres de vie religieuse du raskol, surtout à Moscou. M. A. Ouspensky a inséré une notice très développée et très érudite sur les Clémentines (col. 64-88). Suivent trois articles sur S. Clément, évêque de Rome (L. Pisarev), la liturgie de S. Clément (I. Karabinov), S. Clément, considéré comme saint (Nicolas Popov). Le premier article de Pisarev donne une liste détaillée des versions russes des écrits de S. Clément et des travaux russes qui les concernent. A L. Pisarev et A. Sagarda appartient la notice très développée (col. 103-139) sur Clément d'Alexandrie, laquelle est enrichie d'une très copieuse bibliographie russe et étrangère. La biographie de S. Clément, évêque de Velitcha, un des premiers disciples et coopérateurs des saints Cyrille et Méthode (col. 140-155) a été rédigée par N. Tounitzky; à signaler, dans cette biographie, les recherches de l'auteur pour l'identification du siège épiscopal de Velitcha. Dans la notice sur Clément XIV par Serge Zarine, nous regrettons cette phrase : « Le soupçon de l'empoisonnement du pape par les jésuites n'a été jusqu'ici ni *éliminé*, ni confirmé par des données positives. » L'article sur les inscriptions cunéiformes est signé par B. Rybinsky, le savant exégète de l'académie ecclésiastique de Kiev, M. Serge Biélokourov, directeur des archives principales de Moscou, a rédigé la biographie de Basile Klioutchevsky, savant hagiographe et historien ecclésiastique, né en 1841. Il y donne une liste détaillée et très soignée de ses travaux. Si toutes les notices des écrivains russes et grecs, contenues dans cette encyclopédie, étaient rédigées avec le même soin, il n'y a pas de doute que ce recueil rendrait d'utiles services aux étrangers aussi bien qu'aux Russes. Le prof. N. Ivanovsky a traité de l'histoire et de la valeur des anathèmes des conciles de Moscou de 1666 et 1667. L'importance de ces anathèmes est considérable dans l'histoire du raskol russe; ils ont provoqué une scission dans l'Église russe et obligé les rakolniki à s'organiser en Église particulière. Il y a, en Russie, un fort courant qui voudrait la suppression pure et simple de ces anathèmes. A la fin du volume on trouve plusieurs articles remarquables sur les livres deutérocanoniques de l'Ancien Testament (Iounghérov), les livres apocryphes du judaïsme (Smirnov) et du Nouveau Testament (Zarine). Au point de vue scientifique, ce volume marque un progrès sur ceux qui le précèdent; mais il est regrettable que, pour des raisons économiques, les éditeurs en aient à ce point réduit l'amplitude.

M. Nicolas Gloubokovsky, professeur ordinaire de l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, a heureusement achevé son œuvre magistrale sur l'Évangile de l'apôtre S. Paul d'après son origine et son essence : *Blagoviestie Sv. Apostola Pavla po ego proiskhojdeniu i suchtchestvu*, t. II. Saint-Pétersbourg, Imp. Merkouchev, 1910. In-8, 1307 p. Le savant exégète avait donné à la littérature orthodoxe de son pays le travail le plus estimé dans le domaine de la patrologie : sa thèse doctorale sur Théodoret de Cyr. Les deux forts volumes qu'il a consacrés à la doctrine, à la vie, à la psychologie, à la théologie de l'apôtre S. Paul méritent certainement d'être appréciés comme l'ouvrage le plus important de l'exégèse russe. Nous les citons d'autant plus volontiers que M. Gloubokovsky, dans ses conclusions sur l'Évangile de S. Paul, tient tête aux exégètes rationalistes et, avec une sûreté de doctrine remarquable, défend, à l'égard de S. Paul, les thèses traditionnelles communes au catholicisme et à l'orthodoxie. Ce magnifique travail est divisé en trois traités. Le premier comprend 811 pages et traite de l'Évangile de

Digitized by Google

l'Apôtre dans ses relations avec la théosophie de Philon d'Alexandrie et le livre de la Sagesse de Salomon. Le second (p. 812-1240) étudie l'éducation gréco-romaine de S. Paul. Enfin, le troisième (p. 1241-1307) démontre l'originalité de l'Évangile de S. Paul. Cette troisième partie est, à notre avis, la plus importante parce que l'auteur y résume les résultats de ses longues et laborieuses recherches sur la doctrine de l'Apôtre. M. Gloubokovsky fait bien ressortir l'importance des épîtres pauliniennes, qui sont les documents les plus anciens du christianisme, sans lesquelles nous ne pourrions, dit-il, saisir la vie et la doctrine du Christ. L'auteur se pose deux questions fondamentales : la doctrine de S. Paul est-elle vraie ? Reflète-t-elle fidèlement la doctrine authentique du Christ ?... Si la réponse à ces deux questions est affirmative, il faut dire que les premiers fondements historiques du christianisme doivent être étudiés et déterminés à l'aide d'une analyse critique de l'Évangile de S. Paul. — L'Apôtre est le grand et actif organisateur de l'Église : mais il est aussi, dit M. Gloubokovsky, le grand théologien du christianisme. Il a un certain nombre d'idées fondamentales, qui sont le point de départ de ses raisonnements et de ses conclusions. Il est le créateur du langage théologique du christianisme, le premier dogmatiste chrétien. M. Gloubokovsky met en lumière la théologie de l'apôtre S. Paul; il cite et examine les opinions de beaucoup d'exégètes protestants, qui en font le rival du Christ ou le vrai fondateur du christianisme; il montre que la doctrine de S. Paul n'est pas dérivée du judaïsme, de la théosophie de Philon, ou de l'hellénisme et que la source de son Évangile est la révélation du Christ. Au point de vue historique, Paul a été un instrument entre les mains de Dieu pour la formation du christianisme doctrinal, en tant que celui-ci est distinct du christianisme considéré comme fait historique. Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que l'ouvrage du prof. Gloubokovsky est une véritable encyclopédie sur S. Paul. Le volume que nous annonçons ne contient pas moins de 6298 annotations richement documentées. L'auteur ne se borne pas à citer seulement les titres des travaux qui se rapportent à son sujet; il en indique soigneusement les pages et les chapitres. Il s'agit donc de plusieurs milliers d'ouvrages qu'il a dû étudier, parcourir ou consulter pour écrire son volume. Les titres sont donnés dans la langue originale. Il s'ensuit que son ouvrage sera utile même à ceux qui ne connaissent pas le russe. Ils y trouveront la plus riche bibliographie qui ait jamais paru sur S. Paul et la théologie paulinienne.

M. A. B. Rystenko, *privat-dozent* à l'université impériale d'Odessa, a publié un travail de longue haleine sur la légende de S. Georges et du dragon dans la littérature byzantine et slavo-russe : *Legenda o Sv. Georgii i Drakonie v vizantiisksi i slaviano-russkoi literaturie.* Odessa, Imp. économique, 1910. In-8, p. v-535. L'auteur a puisé les matériaux de son travail dans les bibliothèques de Moscou, de Saint-Pétersbourg et de la laure de Saint-Serge, en 1904-1905. Tout d'abord, il voulait étudier le texte de la légende dans les mss de commentaires de l'Écriture Sainte, appelés en russe *Palei.* Il a élargi ensuite le champ de son travail et a examiné un grand nombre de *codices* qui contiennent la légende de S. Georges et du dragon. Un texte serbe de cette légende (xvie siècle) avait été publié par Jagic dans l'*Archiv für slavische Philologie*, t. IX, p. 587-591 : d'autres textes russes, grecs et latins avaient été publiés par Kirpitchinov (Saint-Pétersbourg, 1877) et Vésélovsky (*Ib.*, 1880). L'auteur a édité de nouveau quelques textes déjà connus par l'édition Kirpitchinov et y a ajouté plusieurs textes grecs, un texte serbe d'un *codex*

Digitized by Google

miscell. de Sretchnovitch, et beaucoup de textes russes. Pour les textes grecs, l'auteur a collationné les *codices* de la bibliothèque nationale de Paris, de la bibliothèque royale de Vienne, de l'Athos et du Vatican. Les textes sont suivis de commentaires érudits où l'auteur traite de la légende de S. Georges au point de vue historique, archéologique et iconographique. Dans la préface, il a dressé la liste des principaux manuscrits. Deux cents textes divers ont été collationnés.

Le prêtre russe I. Arséniev a publié, en deux volumes, une histoire des mouvements réformistes dans l'Église occidentale depuis Charlemagne jusqu'à Luther : *Ot Karla Veliskago do Reformatzii : istoritcheskoe izliedovanie o vajnieichikh reformatzionnykh divijeniiakh v zapadnoi tzerkvi*, t. I, Moscou, 1909, in-8, 232 p.; t. II, 1910, 304 p. L'ouvrage nous intéresse à cause des jugements antiromains de l'auteur. Au point de vue scientifique, il est d'une nullité désolante. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir la savante recension de D. Égorov dans le *Journal Min. Instr. pub.*, 1910, t. XXVIII, p. 376-401.

Le savant orientaliste N. Marr a édité le XIIe volume des Textes et recherches touchant la philologie arménienne et géorgienne *(Teksty i razyskaniia po armiano-gruzinskoi filolologii)*. Saint-Pétersbourg, Imp. de l'Académie des sciences, 1910. In-8, LVI-64 p. Il contient le texte géorgien et la version russe d'un ancien poème géorgien des XIIe-XIIIe siècles, intitulé : *Le chevalier dans la peau de panthère*. Ce poème, composé par Roustavi, est considéré comme un chef-d'œuvre de la littérature poétique géorgienne. Il avait été édité en géorgien avec des illustrations et des commentaires par Karitchachwili, *Chota Rustchaweli*. Tiflis, 1903 (XIX). En 1909, G. Abouladze, dans le *Sbornik* de la Société d'histoire et d'ethnographie géorgienne, insérait une étude sur le caractère de la littérature géorgienne au XIIe siècle d'après le poème de Roustavi : *Kharakter gruzinskoi litteratury XII-go vieka i vizíat v barsovoi koje Rustavskago*, 1909, sect. II, p. 69-194. Dans une savante introduction, M. Marr relève les influences persanes, bibliques, et néoplatoniciennes sur la littérature géorgienne et en particulier sur le poème de Roustavi. Il parle du culte de la femme dans la société géorgienne du moyen âge et de la manière dont l'Église envisageait ce culte. Cette belle dissertation est intitulée : *Le culte de la femme et l'esprit chevaleresque*.

L'académie finnoise des sciences, qui a son siège a Helsingfors, ne borne pas son activité littéraire à des travaux qui intéressent surtout les Finlandais : ses membres consacrent aussi leurs patientes recherches à des sujets qui rentrent dans le domaine de la littérature occidentale. Nous en avons une preuve dans le récent volume d'E. Jarnström : *Recueil de chansons pieuses du XIIIe siècle* (Helsingfors, Imp. de l'Académie finnoise des sciences, 1910. In-8, 176 p.). L'auteur y donne un recueil de poésies lyriques religieuses des trouvères du XIIIe siècle. Ces chansons pieuses sont d'un genre hybride et peu original qui a emprunté ses formes à l'art lyrique profane et ses idées à l'office divin. L'éditeur donne le texte de ces pièces, en indiquant les manuscrits et les recueils imprimés où elles se trouvent; il ajoute des détails sur leurs particularités rythmiques. Un glossaire explique les mots difficiles. Au double point de vue de l'érudition et de la correction du texte, ce recueil mérite les plus vifs éloges.

Dans le volume IV, 1910, des Lectures (*Tchteniia*) de la Société impériale d'histoire et d'antiquités russes attachée à l'université de Moscou,

Digitized by Google

B. I. et J. I. KHOLMOGOROV, continuent à publier leurs Matériaux historiques sur les églises et les villages russes des XVIe-XVIIIe siècles. M. I. SOKOLOV y édite les textes slaves et la version latine du livre apocryphe d'Hénoch. Cette édition avait été déjà préparée par l'académicien M. SPERANSKY. L'importance littéraire de ce document dans l'ancienne littérature slave est considérable. M. Sokolov l'a bien fait ressortir dans une série de recherches érudites où il étudie les nombreux manuscrits russes, bulgares, serbes qui le contiennent ; l'influence qu'il a exercée sur l'ancienne littérature russe, en particulier sur les écrits de l'évêque Cyrille de Tourov et de Basile, archevêque de Novgorod ; ses relations avec d'autres monuments apocryphes de la littérature byzantine et occidentale, la *Vision d'Isaie*, la Révélation d'Abraham ; la Controverse de Panaghiotis avec un Azymite (Vasilév, *Anecdota graeco-byzantina*, Moscou, 1893, p. 179-88), le livre des Jubilés (Ἰωβηλαῖα), le *Liber Johannis*. On saura gré à l'auteur d'y avoir mentionné, dans les notes bibliographiques, presque tous les ouvrages et travaux russes qui se rapportent à la littérature apocryphe de l'Ancien et du Nouveau Testament. Signalons enfin, dans le même volume, un travail très patient et minutieux de N. B. STÉPANOV, sur le calendrier de la chronique russe (*Rédaction laurentiana*).

Le t. XVIII du *Sbornik* de la Société historique et philologique de Kharkov contient un recueil de travaux de savants russes en hommage au célèbre ethonographe et historien russe, Nicolas Soumtzov, professeur à l'université de Kharkov. Ce volume (Kharkov, 1909) contient, par exemple, une étude de JEAN PHILEVSKY sur la culture religieuse dans l'ancienne Russie kiovienne (p. 39-73). L'auteur juge avec beaucoup de bienveillance, pour ne pas dire de chauvinisme, cette culture rudimentaire. Le savant ruthène J. FRANCO y a inséré le texte d'une controverse religieuse d'un ruthène avec un juif, publié d'après un *codex* du XVIIe siècle de la bibliothèque de la Maison du Peuple de Lemberg. Le prof. E. TEMNIKOVSKY traite d'une source ignorée du règlement ecclésiastique de Pierre le Grand (p. 524-34). Cette source serait d'après lui, le *De jure naturae et gentium*, de Samuel Puffendorff. Sous le titre : *La doctrine de la dignité humaine et de la personnalité dans la littérature russe du XVIIIe siècle* (p. 339-69), B. SOURINE donne des extraits d'écrivains ecclésiastiques russes sur les relations entre Dieu et l'homme. Dans une courte notice sur les noms des premiers martyrs russes (p. 436-39), A. MARKOV déclare que les premiers martyrs du christianisme russe sont Jean et son père Toudor, massacrés par la populace de Kiev en 983. On trouve encore dans ce volume la liste de nombreuses publications de Soumtzov.

La contribution à l'histoire des relations entre les diverses Églises au XVIIIe siècle, publiée, dans le *Journ. Min. Instr. publ.*, par M. K. KHARLAMPOVITCH, renferme quelques documents importants de l'année 1752, puisés dans les archives du Saint-Synode : *K istorii tzerkovnoi vzaimnosti v XVIII stolietii*, 1910, t. XXIX, p. 60-85. Le premier est un rapport de Mathieu, patriarche d'Alexandrie, à l'ambassadeur russe à Constantinople, Alexis Mikhailovitch Obriezkov. Il traite de l'introduction du *papisme* dans toute l'Arabie et des conditions désastreuses du patriarchat alexandrin. Le second et le troisième sont deux lettres de Iias II, négus d'Abyssinie, et de sa mère Marthe (18 oct. 1750) au patriarche Mathieu ; le suivant, une supplique du

Digitized by Google

même patriarche à l'impératrice Élisabeth Pétrovna (8 décembre 1751). Le premier document expose les moyens dont les Latins se servirent (d'après Mathieu), pour répandre le catholicisme en Syrie, et les dissensions internes des orthodoxes grecs dans le patriarcat d'Alexandrie. M. Kharlampovitch donne le résumé de ces pièces et y ajoute des pages érudites sur le christianisme en Abyssinie et ses relations avec les Églises orthodoxes.

La XLIVe livraison du Bulletin de la Commission savante pour l'étude des archives de la Tauris (*Izviestiia Tavritcheskoi utchenoi arkhivnoi komissii*, XXIV, livraison 44, Sympheropolis, 1910. In-8, 131 p.) contient, sous le titre : *Arkhiereiskoe samoubiistvo* (Le suicide d'un évêque), un article de A. Lebedev, d'après lequel Moïse, évêque orthodoxe de Marioupol, en 1792, aurait lui-même mis fin à ses jours.

M. N. P. Barsoukov, mort le 23 novembre 1906, avait publié, en 1888, le premier volume d'une vie de M. Pogodine, un des plus célèbres historiens russes du XIXe siècle. Avant sa mort, il arriva à publier le vingtième volume de cette biographie monumentale. M. A. P. Barsoukov, frère du défunt, a continué l'œuvre interrompue, et a publié le XXIIe et dernier volume : *Jizn i trudy M. P. Pogodina*, Saint-Pétersbourg, 1910. In-8, 385 p. On y trouve la table des matières de toute l'œuvre, véritable encyclopédie de la littérature russe du XIXe siècle.

En 1878 mourut P. S. Kazansky, professeur d'histoire civile à l'Académie ecclésiastique de Kazan. Il avait eu une correspondance suivie avec Mgr Platon, métropolite de Kostroma. Dans ces lettres, il touchait aux questions les plus importantes de la vie religieuse de la Russie durant les années 1850-70. Le protoierevs A. Bieliaev, professeur à l'académie ecclésiastique de Moscou, vient d'éditer le premier volume de cette correspondance : *P. S. Kazanskii i ego perepiska s arkhiepiskopom Kostromskim Platonom*, I, Serghievo, 1910. In-8, 339 p. On y trouve une biographie détaillée de Kazansky et ses lettres datant de 1859-64.

En 1908, sur l'initiative de Jean Ivanovitch Orlovsky, la ville de Smolensk devint le siège d'une commission savante pour les recherches d'archives. Cette commission édite un recueil : *Smolenskaia starina* (L'antiquité de Smolensk), dont la première livraison, portant la date de 1909, a été distribuée en 1910. Le travail le plus important contenu dans ce volume est l'étude historique et littéraire de N. Riedkov sur le bienheureux Abraham de Smolensk, et sa biographie composée par son disciple Éphrem. Ce précieux monument littéraire est considéré comme une des sources historiques les plus importantes des XIIe et XIIIe siècles. M. Riedkov étudie la vie religieuse et la civilisation à Smolensk avant Abraham, la biographie et la canonisation de ce bienheureux et toutes les questions critiques qui concernent sa *Vie*. Il publie aussi le texte de ce document d'après un *codex* du XVIIe siècle, appartenant aux archives du séminaire de Smolensk. Le travail de M. Riedkov complète sur de nombreux points les recherches des érudits russes touchant Abraham de Smolensk.

Dans le même volume, signalons les études de G. Bougoslavsky, sur l'église des saints Boris et Glèbe dans la ville de Smolensk ; de N. Popov, sur les conciles réunis par le patriarche Joachim de Moscou contre Siméon, métropolite de Smolensk, de A. Zirkievitch, sur les archives de la ville de Smolensk, en 1812.

Digitized by Google

Sous la direction de A. I. Ouspensky, l'Institut archéologique de Moscou a publié, en 1909-1910, sept volumes de Mémoires (*Zapiski*). Les volumes VI et VII rentrent tout particulièrement dans le cadre de notre Revue. Dans le sixième, M. A. Ouspensky publie un travail sur les fresques de l'Église du Sauveur de Néréditzka, à trois verstes de Novgorod. Les fresques remontent aux XIIe-XIVe siècles et ont une grande importance pour l'histoire de l'art russe. Dans le même volume, T. Rojdestvensky édite les monuments de la poésie des vieux-croyants. On y trouve toute la littérature poétique déjà imprimée du raskol et plusieurs pièces inédites tirées des manuscrits de l'Institut. Ces pièces sont divisées en plusieurs catégories; dans la première, les pièces sur l'antéchrist (XVIIe-XVIIIe s.); dans la seconde, les pièces qui se rapportent à l'histoire ou aux personnages du raskol; dans la troisième, les pièces satiriques, à l'adresse du gouvernement et de l'Église officielle; dans la quatrième, les pièces morales ou édifiantes. L'éditeur y joint deux dissertations sur les idées des vieux-croyants au sujet de l'antéchrist, et sur leur attitude vis-à-vis des réformes politiques et ecclésiastiques de la Russie nouvelle.

Le t. VII contient une étude de A. Ouspensky sur les fresques du monastère de la Transfiguration et du Sauveur près du fleuve Miroja et de la ville de Pskov, avec de superbes phototypies. Le comte Khreptovitch-Bonténev, y publie un travail étendu et richement illustré : Florence et Rome dans leurs relations avec deux événements importants de l'histoire russe du XVe siècle (*Florentziia i Rim v sviazi s dvumiia sobytiiami iz russkoi istorii XV vieka)*. C'est l'histoire du concile de Florence et du mariage de Jean III avec Sophie Paléologue. L'auteur connaît bien la littérature étrangère touchant les événements historiques qu'il raconte.

L'université impériale de Saint-Pétersbourg a publié naguère des volumes intéressants dans les Mémoires de la Faculté historique et philologique *(Zapiski istoriko filologitcheskago fakulteta)*. Le tome XCII, divisé en deux parties, est intitulé : *Guillaume de Machaut; poésies lyriques; édition complète en deux parties avec introduction et glossaire, publiées sous les auspices de la Faculté d'histoire et de philologie de Saint-Pétersbourg, par* V. Chichmarev, t. I. Paris, H. Champion, 1909, CXVI-275 p.; t. II, p. 705. Guillaume de Machaut, *clericus elemosinarius et familiaris regis domesticus*, reçut le 30 juillet 1330 de Jean XXII un canonicat à Verdun; le 17 avril 1332, un autre canonicat à Arras, et le 4 janvier 1333, un autre à Reims. Dans une savante préface, l'éditeur Chichmarev donne une vie très étendue de Guillaume de Machaut et la liste des manuscrits contenant ses écrits. Nous n'avons pas à juger ceux-ci, qui ont valu à leur auteur le surnom de poète de l'amour : mais nous signalons les motets latins d'une simplicité élégante que Machaut consacra à Jésus-Christ, à la Ste Vierge, et aux saints, en particulier la séquence *Felix virgo, mater Christi*. Le volume XCIII rentre dans le domaine de l'histoire de la littérature ecclésiastique russe : il est intitulé : *Jazyk Pskova i ego oblasti v XV viekie* (Le langage de Pskov et de son territoire au XVe siècle). Saint-Pétersbourg, Imp. Alexandrov, 1909. In-8, VIII-207 p. La première partie (p. 1-149) est consacrée à la description des manuscrits où l'auteur a puisé ses matériaux : évangéliaires, livres liturgiques, ménologes, recueils de caractère religieux. Le volume XCVI est un recueil de documents des XVIIIe et XIXe siècles, touchant la réforme des établissements scolaires en Russie : *Materialy dlia istorii utchebnykh reform v Rossii v XVIII-XIX viekakh*. Saint-Pétersbourg, Imp. de l'utilité publique, 1910. In-8, XV-395 p. Les compi-

Digitized by Google

lateurs S. Rojdestvensky, B. Solomine et P. Todorsky y ont inséré plusieurs documents de la Commission fondée en 1763-1772 pour la réorganisation des biens ecclésiastiques. On y trouve encore un mémoire de J. Téplov sur les séminaires russes (1764), les statuts des établissements scolaires ecclésiastiques, rédigés en 1766; plusieurs plans d'écoles ecclésiastiques élaborés en 1771-1772. Ces pièces, tirées des archives du Saint-Synode et de la Bibliothèque de la cathédrale de Sainte-Sophie à Kiev, sont d'utiles contributions à l'histoire des études ecclésiastiques en Russie.

La Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg a édité ses rapports sur les années 1902 et 1903 (*Ottchet imperatorskoi publitchnoi biblioteki*, 1902. Saint-Pétersbourg, Imp. Kirschbaum, 1910, in-8, p. 247; (1903), p. 154-196). Leur importance provient de la description de nombreux manuscrits slaves acquis par la bibliothèque. Dans le second volume, B. Maïkov donne la description et le catalogue d'un grand nombre de pièces historiques importantes laissées à la bibliothèque, en 1903, par le célèbre historien russe N. Schilder. Ils se rapportent à l'histoire de la Russie depuis Catherine II jusqu'à Alexandre II.

Sous le titre de Bibliothèque académique des écrivains russes (*Akademitcheskaia bibliotheca russkikh pisatelei*), l'Académie impériale des sciences a inauguré, en 1909, une collection complète des œuvres des écrivains classiques russes. En 1910, on a publié le premier volume des œuvres de Lermontov. Au point de vue critique et économique, cette entreprise mérite l'accueil favorable qu'elle a reçu en Russie; les éditions sont très soignées et se vendent à un prix relativement modeste. A. Palmieri, O. S. B.

Suisse.— Les archives de l'État à Bâle conservent bon nombre d'incunables du xve siècle offrant quelque intérêt pour l'histoire religieuse de cette époque. Leur présence dans ce dépôt s'explique par ce fait que ce sont des actes de nature administrative, tels que mandements, circulaires, citations devant la curie romaine, instructions, etc. M. le Dr C. Bernoulli, bibliothécaire en chef de l'université, vient de leur consacrer une minutieuse notice : *Die Incunabeln des Basler Staatsarchivs*, dans le *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*. T. IX, 1910. (Extrait. 35 p. et 4 tables). Les incunables, parmi lesquels 4 appartiennent à la bibliothèque de l'université, sont au nombre de 54, de l'année 1462 à 1500; certaines pièces paraissent inconnues. Nous pouvons signaler ici pour nos études le manifeste du 30 mars 1462 (n° 1) de l'archevêque démis de Mayence, Didier d'Isenburg, ainsi que les actes 3, 4, 5, 6, de 1480, relatifs au même prélat; sous les n°s 26 à 31, on trouve une série de bulles concernant la réforme, de 1479 à 1481, du monastère de femmes de Notre-Dame à Clingental; le n° 32 est une circulaire de convocation de concile du 25 mars 1482 par André Craynen; au numéro suivant il y a l'invective du même contre le pape Sixte IV, à la date du 21 juillet 1482; la réponse à l'invective d'André, du 10 août de cette année, faite par Henri Institor, est cataloguée au n° 34. Les difficultés de la ville de Bâle et de Craynen avec la papauté sont encore mentionnées aux n°s 36 à 41. Les concessions d'indulgences, sous forme d'incunables, ne manquent également pas (voyez n°s 44, 45, 46, 47, 50, 52, 53) de 1480 à 1488; enfin il y a deux billets de confession (n°s 49, 51) de 1488 et 1489. La description faite par M. Bernoulli est fort précieuse aussi au point de vue de la diplomatique de la fin du xve siècle. H. N.

Digitized by Google

LA VERSION PHILOXÉNIENNE DE LA BIBLE.

La critique textuelle des Saintes Écritures et l'histoire de l'ancienne littérature chrétienne s'intéressent également à la version syriaque qui porte le nom de Philoxène. Or, dans les notices et études dont cette œuvre a été l'objet (1), il se rencontre plusieurs assertions qui paraissent réclamer un nouvel examen, basé sur la consultation attentive des sources et sur l'utilisation des résultats de certaines publications récentes. Le but de cet article n'est nullement d'établir, quant à tous les points qui y seront touchés, des thèses positives et définitives. Souvent, comme on le verra, les recherches n'aboutiront qu'à ébranler ou à détruire des opinions généralement acceptées et reproduites jusqu'ici. La pauvreté même des renseignements positifs commande une grande prudence, une extrême réserve dans le travail constructif. Toutefois, ce n'est déjà pas peu d'écarter les erreurs ; la présente étude ne prétend guère fournir davantage.

Deux voies s'indiquent tout naturellement pour arriver à connaître les circonstances de composition de la version philoxénienne ; il faut recueillir et scruter avec soin les témoignages historiques qui la concernent et examiner ensuite, s'il est possible, les textes et les fragments qui la représentent actuellement. Commençons notre enquête par l'étude des témoignages.

* * *

Le premier en date semble n'être que d'un demi-siècle postérieur à la mort de Philoxène. Entre 550 et 570 (2), un moine de Mésopo-

(1) Voir p. ex. R. Duval, *La littérature syriaque*, 3e éd., p. 50. Paris, 1907; C. R. Gregory, *Textkritik des Neuen Testaments*, t. II, p. 504 et sv., *Philoxenisch-Heraklensische Uebersetzung*. Leipzig, 1902. Outre l'exposé des détails historiques et des diverses hypothèses, on trouvera, dans ce dernier ouvrage (p. 524 et sv.), la description, aussi complète et aussi exacte que possible, des divers mss connus qui, pour l'un ou l'autre texte, paraissent se rapporter à la philoxénienne ou à l'héracléenne.

(2) C'est la chronologie qui a été fixée pour Moïse par Wright, *A short history of syriac Literature*, p. 112. Londres, 1894, en se basant sur ce fait que la traduction de l'*Histoire de Joseph et Aseneth*, faite par Moïse, a été insérée dans la compilation historique de Pseudo-Zacharie le Rhéteur.

Digitized by Google

tamie, Moïse d'Aghel, traduisit du grec en syriaque les *Glaphyra* de S. Cyrille d'Alexandrie. Cette version, dont il nous reste des fragments, fut entreprise à la demande d'un ami de Moïse, le moine Paphnutius (1). Dans la lettre qui sert de préface à son œuvre, le traducteur s'exprime comme suit (2) : « J'engage le lecteur à prêter attention à la lettre de ce traité, car elle présente des difficultés (3). Lorsqu'il rencontrera les passages tirés des Saints Livres, qui sont transcrits dans le commentaire, qu'il ne se laisse pas arrêter parce qu'ils ne concorderaient pas avec les *codices* des Syriens. Très différentes, en effet, sont les versions et les traductions des Livres. Veut-il reconnaître la vérité (4) ? *Lorsqu'il rencontrera la version du Nouveau (Testament) et de David, faite en syriaque par feu Polycarpe, le chorévêque, pour Philoxène de Mabboug, le fidèle et le docteur de bienheureuse mémoire, il sera étonné des différences qui se trouvent dans la traduction syriaque d'après la langue grecque* (5). » La suite du texte de Moïse viendra mieux à propos plus loin ; les paroles citées et soulignées suggèrent quelques remarques. Tout d'abord, il y est question d'une version syriaque « du Nouveau (Testament) *et de David* ». Dans la notice de Moïse, cette mention de David, c'est-à-dire, de la version du psautier, occupe une place qui donne à la phrase une construction tout-à-fait étrange. On traduirait littéralement en latin : « *quando occurret translatio Novi (Testamenti) quam fecit et Davidis Polycarpus*... (6) ». Notons que nulle autre part on ne rencontre soit des vestiges, soit même la simple mention d'un psautier syriaque polycarpien ou philoxénien.

(1) Cf. R. Duval, *o. c.*, p. 364 et sv.

(2) Le passage a été imprimé et traduit en latin par J. S. Assemani, *Bibliotheca orientalis clementino-vaticana*, t. II, p. 82 et sv. Rome, 1721. La traduction donnée dans le texte de cet article ne correspond pas toujours parfaitement à celle d'Assemani ; celle-ci, en plusieurs passages, tourne à la paraphrase. Les principales divergences seront justifiées.

(3) Assemani, *l. c.* : « Lectorem rogo, ut textus hujus verba attente consideret : profunda sunt enim. » N'était le contexte suivant, on comprendrait naturellement que Moïse prévienne le lecteur des sens profonds qu'il va rencontrer dans les interprétations allégoriques données par S. Cyrille. Mais, dans le cas présent, la pensée du traducteur semble bien se rapporter à la difficulté de nature toute spéciale qu'il va signaler. L'expression employée signifie donc la lettre, le texte même de l'ouvrage.

(4) C'est-à-dire : veut-il se convaincre par lui-même de la vérité de cette affirmation ?

(5) Les derniers mots : ܗܘܢܐ ܕܐܝܟ ܡܫܬܢܝܢ ܡܢ ܟܬܒܐ ܕܐܝܠܝܢ ܕܗܘ ܡܠܬܐ sont équivoques, comme nous le dirons plus loin. Nous laissons ici la traduction d'Assemani : *varietates quae in versione syriaca e graeco confecta cernuntur.*

(6) ܡܢ ܦܫܝܩܘܬܐ ܕܥܬܝܕ ܕܢܬܟܢܫ ܦܘܠܝܩܪܦܘܣ ܩܫܝܫܐ

Digitized by Google

Dès lors, on ne peut s'empêcher de suspecter fortement le mot ܩܕܝܫܐ, si singulièrement placé dans le texte dont il détruit la régularité. Cependant, en saine critique, la difficulté même prouverait contre l'hypothèse d'une interpolation : un faussaire aurait mieux choisi l'endroit de sa glose. Cette anomalie peut d'ailleurs s'expliquer comme le résultat d'une mauvaise lecture, Moïse ayant écrit peut-être ܩܕܝܫܐ : « .... quam fecit *sanctus* Polycarpus ». Quoi qu'il en soit de cette conjecture, on n'est pas autorisé à affirmer, sur la foi de ce seul témoignage, si singulier et si justement suspect, l'existence d'une version polycarpienne ou philoxénienne du psautier (1). Nous sommes ainsi ramenés au Nouveau Testament ; pour lui, le témoignage est formel et inattaquable, bien que non encore d'une précision absolue. Il nous manque, en effet, de connaître en toute certitude le canon néotestamentaire reçu par Philoxène, par Polycarpe et, peut-on ajouter, par Moïse d'Aghel. Comprenait-il tous les livres qui entrent actuellement dans la collection canonique des écrits du N. T. ? Rien ne permet de l'affirmer (2) ; on éprouve le besoin de faire des réserves par rapport aux deutérocanoniques, que la Peschitto primitive ne renfermait pas (3), non plus que le manuscrit (4) dont la copie servit à l'*editio princeps* de cette version du N. T. (5). Il est remarquable que, parmi les très nombreuses citations bibliques faites par Philoxène dans ses œuvres publiées jusqu'à ce jour (6), il ne s'en rencontre aucune qui soit empruntée

(1) Il est remarquable qu'aucun des autres témoignages, que nous citerons dans la suite, ne fasse mention d'une version polycarpienne des Psaumes. En outre, si, comme nous le verrons, on a souvent essayé de prouver l'origine philoxénienne d'une version syriaque de tel ou tel livre de l'Écriture, et si l'on a cru plus d'une fois y réussir, jamais ces tentatives ou ces illusions n'ont eu trait au livre des Psaumes.

(2) Sans doute, « le texte de la Peschitto du N. T. était, comme celui de la Peschitto de l'A. T., définitivement constitué à la fin du ve siècle, au moment de la scission qui se produisit entre les Syriens occidentaux et les Syriens orientaux » (Duval, *o. c.*, p. 41), mais cet état *du texte* ne préjuge rien pour l'état *du canon*.

(3) Il manquait l'Apocalypse, la 2e Épître de S. Pierre, la 2e et la 3e de S. Jean, l'Épître de S. Jude, l'histoire de la femme adultère, le passage des trois témoins, et XII, 17-18 dans l'évangile selon S. Luc.

(4) « analogue, dit Duval (*o. c.*, p. 42) au Tetraevangelium du Vatican » *(Vatic. Syr. 12, prius Nitriensis 1)*, lequel est daté de 548.

(5) Donnée à Vienne, en 1555, par Widmandstadt, d'après une copie apportée de Mésopotamie par Moïse de Mardin.

(6) Ce ne sont pas seulement des lettres (A. Vaschalde, *Three Letters o, Philoxenus, bishop of Mabbôgh*. Rome, 1902. Cf. p. 183 et sv.), mais aussi d'importants écrits ascétiques (E. A. W. Budge, *The Discourses of Phi-*

Digitized by Google

à des livres ou à des passages qui manquaient certainement à la Peschitto primitive (1). Ce fait n'est pas, sans doute, absolument décisif; toutefois, dans la question présente, il a son importance et sa signification. On le rapprochera d'un autre fait, qui paraît hors de conteste. Philoxène eut et conserva toujours des attaches intimes et profondes avec Antioche. Parmi les grands docteurs de cette Église, on sait que Théodore de Mopsueste rejetait de son canon du N. T. les sept épîtres catholiques et l'Apocalypse (2), et que S. Jean Chrysostome, tout comme l'évêque de Mabboug, ne faisait usage ni de l'Apocalypse ni des quatre petites épîtres catholiques (3). Cette coïncidence mérite de fixer l'attention ; s'ajoutant à la présomption qui résulte du canon de la Peschitto primitive, elle justifie des doutes sur l'amplitude qu'il faut attribuer à l'expression : « la version du Nouveau (Testament) » dont Moïse d'Aghel s'est servi pour décrire l'œuvre de Polycarpe. On a bien prétendu, sans doute, et l'on prétend toujours que le texte philoxénien de l'Apocalypse et des quatre petites épîtres catholiques a certainement existé, puisqu'il existe encore, puisqu'il a été reconnu et est maintenant publié ! La suite de cette étude montrera que cette identification est incertaine, sinon fausse, et alors, on ne pourra plus affirmer simplement ou écrire en toute sécurité que « la nouvelle version du N. T., préparée en 508 par le chorévêque Polycarpe, à l'intervention de l'évêque Philoxène de Mabboug, ... comprenait aussi les petites épîtres catholiques et l'Apocalypse (4) ».

Moïse dit encore que la version a été faite *par* Polycarpe *pour* Philoxène (5). Faut-il entendre : à la demande, ou sur l'ordre, ou pour l'usage de Philoxène ? Le rapport à l'évêque de Mabboug est réel, mais la nature en reste indéterminée. Un point cependant,

loxenus, bishop of Mabbôgh, 2 vol. Londres, 1894. Cf. t. II, p. CLXVII et sv.) et dogmatiques (A. VASCHALDE, *Philoxeni Mabugensis Tractatus de Trinitate et Incarnatione*, dans *Corpus scriptorum christianorum orientalium*, Scriptores Syri, ser. 2ª, t. XXVII. Paris-Rome, 1907. Cf. p. 261 et sv.). Aux endroits indiqués, les éditeurs ont dressé le tableau des citations bibliques rencontrées dans chacun de ces ouvrages. Il serait tout-à-fait extraordinaire que le phénomène signalé dût être attribué au hasard.

(1) BUDGE, *o. c.*, t. II, p. 312, indique une référence à *Apoc.* VI, 11, mais le passage est évidemment emprunté à *Dan.* VII, 10.

(2) Cf. T. ZAHN, *Grundriss der Geschichte des neutest. Kanons*, 2ᵉ éd., p. 61. Leipzig, 1904.

(3) Cf. C. R. GREGORY, *Einleitung in das Neue Testament*, p. 369. Leipzig, 1909.

(4) T. ZAHN, *o. c.*, p. 53 et sv.

(5) ܡܬܬܪܓܡܐ ܒܝܘܡܝܗ ܕܡܪܝ ܦܘܠܝܢܘܣ ..... ܕܡܪܝ ܦܝܠܟܣܝܢܘܣ (?) ..... ܐܣܬܝܢ.

paraît jouir de toute la certitude désirable : le texte de Moïse exclut la collaboration effective de Philoxène au travail même de traduction. Cette constatation n'est pas étonnante ; on sait, en effet, que Philoxène n'était nullement familiarisé avec le grec (1), la langue de l'original employé et suivi par la philoxénienne (2). Les paroles de Moïse supposent encore manifestement que cette traduction rendait plus littéralement et plus fidèlement le grec que la version syriaque courante.

On peut grouper ici et l'on doit considérer comme ne fournissant, par leur concordance substantielle, qu'un seul témoignage, les multiples notices données à la fin de nombreux manuscrits, qui renferment des détails intéressants pour la question de l'origine et de l'amplitude de la philoxénienne. En résumé, ces notices se contentent de nous dire qu'il exista, avant la recension de Thomas d'Héraclée (ܬܪܓܡܐ ܕܐܝܠܝܐ), une version syriaque de certains livres du N. T. ; qu'elle avait été faite d'après le grec (ܡܢ ܟܬܒܐ ܝܘܢܝܐ), à Mabboug (ܒܡܒܘܓ), « aux jours (ܒܝܘܡܝ) du religieux Mar Philoxène, évêque de cette ville ». Quelques manuscrits précisent une date : ce fut en l'année 819 d'Alexandre le Macédonien (= 508 p. Chr.) (3). Si, comme on le verra, la seule présence de ces notices

(1) J'ai exposé ailleurs (*Le monophysisme sévérien*, p. 145. Louvain, 1909) un argument emprunté à la lettre de Philoxène à Maron, le lecteur d'Anazarbe, qui paraît décisif en faveur de cette assertion. On peut ajouter que les sources orientales notent souvent le caractère spécifiquement et, en quelque sorte, exclusivement syriaque des connaissances et de l'érudition de Philoxène. Voir p. ex. la notice anonyme du *Cod. syr. Vatic. 155* (VASCHALDE, *Three Letters*... etc., p. 175) et le passage de Pseudo-Zacharie, l. VII, ch. 10 (dans AHRENS et KRÜGER, *Die sogenannte Kirchengeschichte des Zacharias Rhetor*, p. 130. Leipzig, 1899), reproduit dans la *Chronique de Michel le Syrien* (éd. CHABOT, t. II, fasc. 2, p. 162. Paris, 1902). La science *grecque* de Sévère d'Antioche est même expressément opposée, sous ce rapport, à la science *syriaque* de Philoxène (AHRENS et KRÜGER, *o. c.*, p. 134 et sv. ; CHABOT, *o. c.*, p. 165 et sv.).

(2) L'affirmation d'un original grec à la base de la version polycarpienne est *formelle* dans le témoignage de Moïse (*supra*, p. 414 et not. 5) si l'on suit l'interprétation donnée par Assemani aux derniers mots cités. On a remarqué que le passage est équivoque; en effet, on pourrait très bien rapporter ܡܬܪܓܡܐ à ܡܢ ܟܬܒܐ ܝܘܢܝܐ. Au reste, pour le point en question, la différence est insignifiante, car le procédé indiqué par Moïse à quiconque désire se convaincre de la réalité des nombreuses divergences entre la version syriaque courante et le grec suppose évidemment que la traduction polycarpienne représente l'état de ce dernier texte, d'après lequel elle a donc été composée.

(3) Ces notices sont connues, en particulier : a) dans les *codices Ridleyani (Heracleensis* et *Barsalibaeus)* envoyés de Mésopotamie, en 1730, au Dr Ridley. J. WHITE s'est servi de ces mss pour donner son édition des textes qu'il

Digitized by Google

ne prouve pas l'origine et le caractère philoxéniens ou héracléens des textes auxquels elles se trouvent jointes dans les manuscrits, néanmoins, elles nous ont vraisemblablement conservé un reste, des vestiges d'une tradition historique touchant certaines circonstances de la composition de la philoxénienne. Entre l'épiscopat de Philoxène à Mabboug et la traduction (partielle) du Nouveau Testament, elles signalent une simple coïncidence, une pure concomitance (ܒܝܘܡܝܢ « *auxjours* » de Philoxène). L'âge des manuscrits en cause (1) ne peut déterminer l'antiquité de cette tradition, car les notices ont pu être ajoutées par des mains plus récentes. Plus précises en certains détails et plus vagues en d'autres que le témoignage de Moïse d'Aghel, elles ne le contredisent en aucun. Rien n'empêche d'en faire remonter le type jusqu'à Thomas d'Héraclée, qui s'y nomme lui-même. On remarquera que, le rôle de traducteur n'étant pas attribué à Philoxène, il n'y est cependant pas fait mention de Polycarpe. Thomas a peut-être cru inutile de noter la part prépondérante prise par le chorévêque à la composition de la version, ou il a ignoré ce détail. Les témoignages postérieurs concernant la philoxénienne ont encore moins connu son auteur véritable. On voit qu'ils émanent d'écrivains qui savaient simplement qu'une certaine version syriaque du Nouveau Testament, — plus exactement, des Évangiles, — avait un rapport quelconque avec Philoxène. Plus le mérite de Polycarpe

croyait philoxéniens et qui sont généralement considérés aujourd'hui comme héracléens *(Sacrorum Evangeliorum versio syriaca philoxeniana,* t. I-II. Oxford, 1778; *Actuum Apostolorum et Epistolarum tam catholicarum quam paulinarum versio syriaca philoxeniana,* t. I-II. Oxford, 1799 et 1803). La notice existe dans le premier ms. et est reproduite dans l'édition *(Sacrorum Evangeliorum...* etc., t. I, p. 561 et sv.; *Actuum...* etc., t. I, p. 274 et sv.) à la fin des Evangiles et des Actes et Épîtres catholiques; elle manque à la fin des épîtres pauliniennes, dont le texte est incomplet. P. Corssen, *Die Recension der Philoxeniana durch Thomas von Mabug* (ZNWKU, 1901, t. II, p. 1 et sv.) a reproduit ces deux notices dans la traduction latine donnée par White. — b) dans trois mss syriaques des Évangiles, collationnés par J. G. C. Adler, qui a comparé et reproduit ces trois notices semblables : *Novi Testamenti versiones syriacae simplex, philoxeniana et hierosolymitana,* p. 45 et sv. Copenhague, 1789. — L'année 819 d'Alexandre n'est pas indiquée dans le *Cod. heracl.* pour les Actes et Épîtres catholiques, ni dans le *Cod. Angelicus* d'Adler.

(1) Le *Cod. heracl.* de White (actuellement *Oxford New College 333*) est peut-être (Gregory, *Textkritik...*, t. II, p. 525, n. 9) du xie siècle. Quant aux mss d'Adler, le *Cod. Rom. Angelicus* est du xiiie s. (?); le *Cod. Asseman. 1* (probablement l'actuel *Rom. Vatic. syr. 266*) est du viie s.; le *Cod. Regius Parisin. XXIII* (actuellement *Paris. Nat. syr. 23*) date de 1192, de l'année 1503 d'Alexandre, que Adler (*o. c.*, p. 55 et 58) ramène par erreur à l'année 1212 de l'ère chrétienne.

Digitized by Google

disparaît, plus celui de l'évêque monophysite s'accroît. On en vient à affirmer catégoriquement et sans restriction que Philoxène fit lui-même le travail (1). Cependant, au XIIIe siècle, Barhebraeus, mieux informé ou plus attentif aux véritables indications des sources, se rapproche parfois de la vérité, sans atteindre encore l'exactitude du témoignage de Moïse d'Aghel (2).

Celui-ci une fois corrigé comme on l'a proposé plus haut, tous les témoignages se rapportent exclusivement au Nouveau Testament qui, seul, voit son existence dans la philoxénienne historiquement attestée. On affirme généralement que le travail de traduction du chorévêque Polycarpe s'étendit également à l'A. T. (3). La preuve n'est nullement faite, on l'a remarqué, pour les Psaumes. On n'allègue plus qu'une prétendue version philoxénienne du livre d'Isaïe, et l'on recourt à l'autorité d'un scholion sur *Is.* IX, 6, en marge du *Cod. Ambrosianus* de Milan (4). L'examen de la valeur historique de cet argument se fera mieux en discutant les conclusions auxquelles on veut arriver par la seconde voie indiquée au début de

(1) Cf. ASSEMANI, *Bibl. Orient.*, t. II, p. 90 et sv. : l'auteur anonyme d'une vie syriaque de Thomas d'Héraclée dit que Thomas collationna le texte *des Évangiles* syriaques avec certains mss. grecs « 81 ans après qu'une collation semblable avait été faite *par Philoxène de Mabboug* » (ܐܝܟܐ ܕܥܒܕ ܡܪܝ ܦܝܠܘܟܣܝܢܘܣ ܕܡܒܘܓ ....). — *Ibid.*, p. 23, Assemani rapporte encore le texte d'une profession de foi jacobite, renfermée « dans un ms. arabe du collège des Maronites, à Rome, t. 414 » : Philoxenus Mabugensis, *qui Evangelium in syriacam linguam convertit...*

(2) Les deux citations de Barhebraeus sont encore données par ASSEMANI, *l. c.*, p. 411 et p. 334. La première dit que Thomas d'Héraclée corrigea la version antérieure du N. T., que Philoxène de Mabboug *avait faite* (ܕܥܒܕ ܡܪܝ ܦܝܠܘܟܣܝܢܘܣ ܕܡܒܘܓ ܕܐܝܬܝܗ ܠܬܪܓܡܐ ܣܘܪܝܝܐ ܕܚܕܬܐ). La seconde redresse légèrement cette erreur et attribue cette version antérieure, qui servit de base au travail de Thomas, *à la sollicitude, au soin* de Philoxène (ܕܥܒܕ ܡܪܝ ܦܝܠܘܟܣܝܢܘܣ ܕܡܒܘܓ ܒܫܘܬܗ ܕܬܐܘܡܐ).

(3) Cf. R. DUVAL, *o. c.*, p. 50.

(4) Ce ms. renferme une partie du texte de l'hexaplaire syriaque composée, en 615-617, par Paul de Tella de Mauzalat ou Constantine de Syrie (DUVAL, *o. c.*, p. 50 et sv.). C'est d'après lui que H. MIDDELDORPF a publié l'hexaplaire syriaque du livre d'Isaïe (*Codex syriaco-hexaplaris... etc.*, p. 67-161. Berlin, 1835). Sur *Is.* IX, 6, Middeldorpf donne (p. 80) les variantes des versions grecques d'Aquila, de Symmaque, de Theodotion, mais non le scholion; je n'ai pu davantage en découvrir de trace dans le commentaire, bien que l'éditeur écrive (p. IX) : « ... librorum singulorum subscriptiones *et scholia hic illic apposita* in latinum sermonem transtuli ». On trouve le scholion dans CERIANI, *Monumenta sacra et profana*, vol. V, fasc. I (Milan, 1868), p. 5, ou sur la reproduction photolithographique que le même auteur a donnée du *Cod. Ambros.* au vol. VII (Milan, 1874) de cette collection.

Digitized by Google

cet article, c'est-à-dire, par l'étude des textes ou des fragments qui représenteraient actuellement la version polycarpo-philoxénienne.

* * *

Du psautier philoxénien, on ne cite aucun vestige ; son existence n'est pas même sérieusement attestée. Il en serait tout autrement de la traduction du livre d'Isaïe ; au témoignage du scholion mentionné à l'instant, s'ajouterait un fait d'une importance capitale, décisive même dans cette question : la découverte, l'identification de l'Isaïe philoxénien. Depuis la publication de Ceriani, tous les auteurs s'autorisent de son argumentation pour en reproduire et en renforcer même la conclusion (1). Il faut reprendre point par point tout le processus de la prétendue preuve.

Il s'agit des fragments syriaques renfermés dans le *Cod. Addit. 17106* du British Museum (2). Très modestement d'ailleurs, Ceriani s'est livré à quelques conjectures au sujet de l'identification de cette version. L'âge même du ms. offre un premier moyen de restreindre considérablement le champ des recherches utiles ; il ne faut pas descendre au-delà du VIIe siècle. Avant ce temps, si l'on néglige Paul de Tella, auteur de la version syro-hexaplaire, il ne se rencontre, parmi les Syriens, que deux traducteurs du texte grec de l'A. T. qui puissent prétendre à la paternité des fragments en question. A Mar Aba, patriarche des nestoriens, de 540 à 552, divers témoignages attribuent une version syriaque des Saintes Écritures (3). On signale encore le chorévêque Polycarpe ; sans doute,

(1) Pour WRIGHT, *o. c.*, p. 14, et R. DUVAL, *o. c.*, p. 50, et pour tous ceux qui en dépendent, l'origine philoxénienne des fragments du ms. Addit. 17106 est *certaine*. Ceriani n'est pas aussi catégorique ! La conclusion de ses recherches et constatations est ainsi formulée par lui (*o. c.*, p. 7) : « ... *probabilis omnino opinio* exsurgit ab uno eodemque esse interprete nostram et Philoxenianam, a Polycarpo nempe ». Il avait déjà écrit (p. 5) : « De auctore nostrae versionis nullum, mihi saltem, prostat documentum, et ultimum folium, quod subscriptionem probabiliter habebat, periit. *Si tamen conjecturis aliquid dandum*, versionis cura Philoxeni Mabugensis factae reliquias in his foliis servatas esse putarem. »

(2) Fos 74-87. Pour la description de cette partie du ms., voir WRIGHT, *Catalogue of syriac manuscripts in the British Museum*, P. I, p. 28. Londres, 1870. Le ms. est vraisemblablement du VIIe siècle ; les fragments renferment *Is.* XXVIII, 3-17 ; XLII, 17-XLIX, 18 ; LXVI, 11-23.

(3) Cf. R. DUVAL, *o. c.*, p. 53 et p. 209. — Sur les événements du patriarcat de Mar Aba, voir J. LABOURT, *Le christianisme dans l'empire perse sous la dynastie sassanide*, 2e éd., p. 163 et sv. Paris, 1904. La version qui lui est attribuée est donnée tantôt comme s'étendant à toute la Bible, tantôt comme comportant seulement l'A. T. Son existence même reste très problématique

Digitized by Google

Moïse d'Aghel ne lui laisse traduire que le N. T. et les Psaumes, mais cet auteur ne mentionne qu'incidemment l'œuvre de Polycarpe (1), dont il n'a nullement l'intention d'exclure le reste de l'A. T. L'hypothèse que ces fragments d'Isaïe proviendraient soit de Siméon, abbé du monastère de Licinius, soit de l'auteur du texte héracléen de l'histoire de Suzanne, n'a vraiment aucun fondement sérieux (2). Il ne reste donc en présence que Mar Aba et Polycarpe.

Ainsi débute l'argumentation de Ceriani. Dès maintenant, deux remarques s'imposent. Tout d'abord, sans exagérer l'importance que Moïse accorde à l'œuvre de Polycarpe, on ne voit réellement pas pourquoi il se serait contenté de renvoyer son lecteur à la version du N. T. et des Psaumes (?) s'il avait su — et il ne pouvait l'ignorer — que le chorévêque avait traduit de la même façon d'autres parties de l'A. T. D'ailleurs, cette mention même des Psaumes doit être rejetée. Ensuite, connaît-on tous les traducteurs syriens du vi^e siècle ? Au dilemme proposé par Ceriani : ou Mar Aba ou Polycarpe, pourquoi ne pas ajouter : ou un inconnu ? Des preuves directes, ou, du moins, des indices positifs sont donc requis pour établir les titres de Polycarpe.

Un argument bien faible vient ensuite exclure Mar Aba. Au témoignage de Barhebraeus, ce fut à Alexandrie qu'il composa sa version. Dès lors, il aura vraisemblablement utilisé à cette fin le texte grec reçu dans la capitale égyptienne, sans employer des manuscrits apportés d'ailleurs. Or, les caractères internes montrent que les fragments du ms. *Addit. 17106* se basent sur une forme du texte grec propre au patriarcat d'Antioche et se rattachant à celle qu'ont le plus souvent suivie S. Jean Chrysostome, Théodoret et

pour beaucoup d'auteurs (R. Duval, *o. c.*, p. 53, n. 4). On fait honneur à ce patriarche de la composition des canons ou *responsoria* que les nestoriens et les chaldéens unis intercalent encore de nos jours entre les versets des psaumes. Je note comme intéressant que M. C. F. Andreas croit avoir retrouvé la forme primitive de ces canons, pour plusieurs psaumes, dans les fragments pehlvis rapportés de Bulayïq par le Dr von Le Coq. Une communication a été faite à ce sujet à l'Académie des sciences de Berlin : *Bruckstücke einer pehlewi-Uebersetzung der Psalmen aus der Sassanidenzeit*, dans les *Sitzungsber. der kön. preuss. Akad. der Wissensch.*, p. 869-872. Berlin, 1910.

(1) Ceriani, *o. c.*, p. 5 : « qui quidem (Polycarpus) *incidenter tantum* hos libros reddidisse *dicitur* in loco allato Moysis Aghelaei, ita ut omnino non negetur libros reliquos V. T. interpretatum esse ». Comparer cette appréciation avec celle de Wright, *Syriac Literature*, p. 14, reproduite aussi par Budge, *The Discourses...*, t. II, p. xlix : « Moses of Aggel... refers the Philoxenus' version of the New Testament and of the Psalms *as the standard work of the day !* »

(2) Ceriani, *o. c.*, p. 5-6. L'auteur arrive à nier l'existence de la version des Psaumes attribuée à ce Siméon, dont R. Duval, *o. c.*, ne parle même pas.

Digitized by Google

Jacques d'Édesse. En écartant Mar Aba, cette constatation favorise Polycarpe, car le chorévêque travaillait pour Philoxène, dont l'église ressortissait au patriarcat d'Antioche.

Bien qu'il se détermine très difficilement, admettons le caractère reconnu à l'original grec du ms. *Addit. 17106*. Le raisonnement ne suffit pas encore à convaincre ! A l'encontre des considérations émises par Ceriani, on fera remarquer qu'Alexandrie, à cette époque, est le centre du monophysisme et qu'Antioche est la partie de Nestorius ; que S. Jean Chrysostome et surtout Théodoret restaient en grande faveur parmi les nestoriens. Avouons donc simplement que nous ne savons pas où Mar Aba et Polycarpe avaient pris leur texte grec, et ne nous laissons pas influencer par de pures conjectures ! Rien jusqu'ici ne désigne Polycarpe comme l'auteur de la version du ms. *Addit. 17106;* rien ne lui assure la préférence au regard de Mar Aba ; après l'explication donnée du témoignage de Moïse on peut ajouter : rien n'autorise à affirmer qu'il a traduit le livre d'Isaïe.

C'est ici qu'intervient le fameux scholion du *Codex Ambrosianus;* il doit prouver l'existence d'un Isaïe philoxénien et, par une nouvelle conjecture, l'évêque de Mabboug n'ayant eu, sans doute, qu'un traducteur en quelque sorte attitré et officiel, l'existence d'un Isaïe polycarpien. On note encore que le texte grec que le scholion suppose, porte les mêmes caractères que celui qui est à la base de la version du ms. *Addit. 17106*. La variante assez prononcée de *Is*. IX, 6-7 est introduite par cette formule : « D'une autre version (tradition), laquelle fut traduite en syriaque par le soin de S. Philoxène, évêque de Mabboug. » Quelle garantie a-t-on sur la valeur historique de cette indication, qui ne provient évidemment pas de Paul de Tella, l'auteur de la syro-hexaplaire ? Elle ne contient pas la moindre allusion à Polycarpe ! Quelle date assigner au scholion ? Par quelle main fut-il ajouté en marge du codex ? Le caractère vague de la formule « par le soin de Philoxène » ne trahit-il pas un auteur peu exactement renseigné ? Il est excessif d'affirmer, sur la foi de ce seul témoignage sans autorité démontrée, l'existence d'une version philoxéno-polycarpienne d'Isaïe. On voudrait rapprocher l'expression signalée à l'instant d'une formule semblable employée par Barhebraeus pour désigner une version philoxénienne dont l'auteur est incontestablement Polycarpe (1). Mais il faut remarquer que l'écrivain jacobite du XIIIe siècle n'entend parler encore que du Nouveau Testament. Il est regrettable que *Is*. IX, 6-7, manque dans le ms. *Addit. 17106* et que cette lacune malheureuse empêche de

(1) Cf. *supra*, p. 419, not. 2.

Digitized by Google

vérifier la concordance, qui serait décisive, avec la variante notée par le scholion de l'*Ambrosianus*. Deux versets suffisent-ils à déterminer la nature de l'original grec requis par la prétendue version à laquelle on les croit empruntés, assez, du moins, pour que l'on ose affirmer en toute confiance que le même texte grec a également servi de base à la version représentée par les fragments du ms. *Addit. 17106?* Et rien qu'en ces deux versets, on a dû avouer deux différences notables avec la forme du texte grec à laquelle on les veut rattacher (1). Il n'est donc pas prouvé que Polycarpe a composé, pour Philoxène, une version syriaque du livre d'Isaïe, ni que des fragments de cette version subsistent dans le dit ms. du British Museum. Lorsque Ceriani procède par comparaison de textes, les bases de son argumentation sont si restreintes que leur insuffisance est manifeste. Le même défaut, nettement accusé, dispense d'examiner par le détail la suite de la démonstration. Sur cinq bouts de textes, prétendûment philoxéniens, des épîtres de S. Paul (2), Ceriani ne fait pas moins de neuf observations, déterminant, par la comparaison avec les LXX, la Peschitto, l'héracléenne, des caractéristiques philoxéniennes qu'il va retrouver ensuite très ingénieusement dans les deux versets du scholion de l'*Ambrosianus!* Il suffit qu'il ait lui-même confessé la faiblesse de cet argument (3).

A ces deux prétendues preuves de l'existence d'un Isaïe philoxéno-polycarpien : témoignage de l'*Ambrosianus* et identification des fragments du ms. *Addit 17106*, J. Gwynn, qui en admet la valeur, a voulu en ajouter une autre (4). Le ms. *Addit. 14555* du British Museum renferme une traduction syriaque des *Glaphyra* de S. Cyrille d'Alexandrie (5), vraisemblablement celle qui fut faite par

(1) CERIANI, *o. c.*, p. 5. L'auteur de la variante notée par le scholion a dû lire παραδοξασμός et τῇ εἰρήνῃ, au lieu de θαυμαστός et τῆς εἰρήνης que porte le texte antiochien) suivi, dit-on, par la version syriaque du ms. *Addit. 17106.*

(2) Il sera question de ces passages dans la suite et l'on verra que, très probablement, ils n'appartiennent pas à une version proprement dite des Épîtres, mais sont des citations recueillies dans les œuvres de Philoxène.

(3) *L. c.*, p. 6 : « Quando majora desunt, minima non spernenda. » Et p. 7 : « Fateor sane haec seorsim sumpta exigui, imo aliquot saltem nullius, si quis velit, momenti esse argumenta, quum hic illic in Pescito et Hexaplari ac Harklensi eadem relative reperiantur. » Ensuite, il recourt à la ressemblance *in ratione vertendi* entre le scholion et l'Héracléenne et entre l'Isaïe du ms. *Addit. 17106* et l'Hexaplaire. Cet argument porte à faux parce que, comme on le dira, ce que Ceriani considère comme le texte de l'Héracléenne ne l'est pas en réalité.

(4) *Dictionary of christian biography*, t. IV, p. 432 et sv.

(5) Cf. WRIGHT, *Catalogue...*, P. II, p. 483 et sv.

Digitized by Google

Moïse d'Aghel (1). L'examen des citations d'Isaïe alléguées dans cet ouvrage a amené à reconnaître, en plusieurs cas, la concordance verbale du texte syriaque avec les passages correspondants dans la version du ms. *Addit. 17106*. D'où Gwynn s'empresse de conclure que l'Isaïe de ce dernier ms. appartient bien à la version philoxéno-polycarpienne *connue de Moïse et citée par lui*. Cette raison est moins bonne encore que les précédentes, car le vice d'argumentation y apparaît encore plus visible ! Outre que Moïse, comme on l'a montré plus haut, ne connaissait pas de version d'Isaïe faite par Polycarpe, il ne dit nullement que, dans sa version des *Glaphyra*, il se soit servi d'une façon quelconque des textes polycarpiens. Il n'en fait mention que pour indiquer au lecteur le moyen de se convaincre à l'évidence des nombreuses divergences qui se rencontrent entre le texte syriaque courant et le texte grec des Saints Livres (2). Ce qui rend l'argument de Gwynn tout-à-fait inacceptable, c'est que Moïse indique lui-même le procédé qu'il a suivi à l'égard des citations bibliques des *Glaphyra ;* loin de les emprunter à une version syriaque préexistante, il les a rendues, comme le reste de l'ouvrage, directement d'après le texte grec employé par S. Cyrille (3). Dans ces conditions, que peut bien signifier la concordance verbale notée par Gwynn, pour l'origine philoxéno-polycarpienne de l'Isaïe syriaque du ms. *Addit. 17106* et pour l'existence quelconque d'une telle version ?

La seconde voie par laquelle cette enquête est menée conduit donc à une première conclusion : c'est tout gratuitement que l'on affirme que la philoxénienne comprenait une version de l'Ancien Testament.

* * *

Passons au Nouveau Testament. Nous avons déjà dit que son existence dans la version philoxéno-polycarpienne est historiquement prouvée. Dans les développements qui vont suivre, le but directement et immédiatement poursuivi sera de reconnaître si les textes néotestamentaires que l'on a rapportés ou que l'on rapporte

(1) Sur les *membra disjecta* du ms. complet, voir p. ex. R. Duval, *o. c.*, p. 365.

(2) Voir le texte cité *supra*. p. 414.

(3) Voici la suite de la lettre de Moïse (Assemani, *Bibl. Orient.*, t. II, p. 83) : « Nous donc, traduisant du grec en syriaque, avec l'aide du Christ, *nous rendons là aussi* (ܗܠܝܢ, c'est-à-dire, dans les citations scripturaires, dont il vient d'être question) *le texte tel qu'il est en grec*, avec le concours de certains frères, nos disciples novices. S'ils se trompent quant aux lettres ou aux accents, et que les erreurs apparaissent à ceux qui s'y connaissent, il convient qu'ils les corrigent en lisant. »

Digitized by Google

à cette version, ont des titres sérieux pour prétendre à une telle origine. Par voie de conséquence, nous serons amené à nous prononcer au sujet de l'amplitude probable de l'expression « Nouveau (Testament) » employée par Moïse d'Aghel.

La comparaison entre l'œuvre de Philoxène-Polycarpe et celle de Thomas d'Héraclée intervient fréquemment dans les discussions sur l'authenticité philoxénienne de tel ou tel texte syriaque néotestamentaire. C'est pour nous une nécessité d'exposer brièvement ce qui paraît devoir être admis touchant les restes de cette seconde version. On dit généralement (1) que nous les possédons dans les publications de J. White, qui ont abandonné toute prétention à représenter la philoxénienne, malgré le jugement de leur éditeur (2). Les notices, dont il a déjà été question (3), et qui rappellent les travaux successifs de Philoxène et de Thomas, sont invoquées à l'appui de cette assertion commune. En réalité, l'argument qu'on en tire n'a aucune valeur (4). Ces notices peuvent provenir d'un autre que le copiste du texte, d'un ignorant ou d'un faussaire; Bernstein (5) en a rencontré une toute semblable dans un ms. qui renferme la Peschitto ! Elles ne nous garantissent donc pas l'origine héracléenne du texte de White, auquel Bensly a ajouté la fin de l'Épître aux Hébreux (6). Ajoutons que l'ancienne et commune identification a contre elle un argument qui en montre, non seulement l'incertitude, mais la fausseté. Le cod. *Addit. 12178* du British Museum contient la massore syrienne jacobite, renfermant les leçons empruntées aux différentes versions. L'héracléenne y est désignée par l'abréviation ܣܗ (ܣܗܪܩܠܐ) ou par le nom de l'auteur ܗܪܩܠܐ. Or, sur dix-huit leçons héracléennes relevées par cette massore pour

(1) Cf. p. ex. R. Duval, *o. c.*, p. 52; Gregory, *o. c.*, p. 506; E. Nestle, *Einführung in das griechische N. T.*, 2e éd., p. 82. Gottingue, 1899.

(2) Cf. *supra*, p. 417, n. 3. White avait nommé tous ces textes : *versio syriaca philoxeniana.*

(3) *Ibid.* Nous avons dit où le lecteur pourra aisément rencontrer le texte ou la version latine de ces notices, dont le témoignage a, d'ailleurs, été analysé par nous.

(4) Cf. l'article de H. Gressmann, *Studien zum syrischen Tetraevangelium. I. Besitzen wir die Philoxeniana oder die Harclensis?* dans le ZNWKU, 1904, t. V, p. 248 et sv.

(5) *Das hl. Evangelium des Johannes, syrisch in harkleensischer Uebersetzung.* Leipzig, 1853. A la page 29, l'auteur affirme que la dite notice se rencontre dans le *Cod. syr. Vatic. 272 (Asseman. n. XV)*, qui renferme purement et simplement le texte de Peschitto, tandis que S. E. Assemani avait cru y trouver l'héracléenne. (Voir ce que ce savant en écrivit à J. White, dans l'ouvrage cité : *Sacrorum Evangeliorum*... etc., p. 648 et sv.)

(6) *The Harklean version of the Epistle to the Hebrews XI, 28-XIII, 25*

Digitized by Google

les Évangiles, quatre seulement nous sont présentées par le texte de White. La conclusion se tire d'elle-même ; au jugement de Gressmann, qui a noté ce fait (1), le texte de White ne peut pas même être considéré comme un remaniement de l'héracléenne d'après le grec ; ce sont plutôt deux versions différentes (héracl. et White) du même original grec. On peut le regretter, mais on doit en convenir, à ce qu'il semble : l'héracléenne n'est pas encore retrouvée ; connût-on même les principes directifs de Thomas et les caractéristiques de son œuvre, on manquerait encore d'un texte sûr d'où l'on pourrait, par dégagement ou par comparaison, tirer la philoxénienne qui servit de base à ce remaniement (2). La conclusion saute aux yeux : dès que, pour établir qu'un texte est philoxénien, on recourt à la comparaison avec la prétendue version héracléenne, on se condamne *a priori* à donner dans l'erreur ou à demeurer dans l'incertitude. Il nous importait grandement, on le verra, de le montrer en tout premier lieu.

S'il ne représente pas l'œuvre de Thomas d'Héraclée, le texte publié par White appartient encore moins à Philoxène-Polycarpe. Il est à peine besoin de le remarquer ; car, plus encore que l'héracléenne, d'après les notes de la massore syrienne jacobite, ce texte s'écarte de la Peschitto pour se rapprocher du grec, ce qui ne peut être le cas de la philoxénienne. Adler (3) croyait rencontrer cette dernière encore pure dans le *Cod. evang. mediceo-florent. an. 757.* Sans doute, ce ms. ne renferme pas la notice ordinaire de Thomas d'Héraclée ; mais rien ne le distingue des autres mss dans lesquels Adler lui-même voyait le texte héracléen. L'observation est de Bernstein (4), qui ne fut pas plus heureux en signalant comme philoxénien le *Codex Angelicus* (s. XIII ?) de Rome (5). Il fut lui-même réfuté par Hall, à qui il a suffi pour cela de remarquer que ce texte s'écartait même plus de la Peschitto que celui de White (6). Tout est de nouveau remis en jeu, car si Hall y est allé aussi de sa conjecture et s'il a voulu remplacer l'*Angelicus* par le *Codex de*

(Cambridge, 1889). Ce supplément est donné d'après le *Cod. Addit. 1700* (XIIe s.) de la bibliothèque de Cambridge.

(1) *Art. cit.* (*supra*, p. 425, not. 4), p. 249 et sv.

(2) On sait que Thomas d'Héraclée révisa le texte philoxénien d'après des mss grecs. Les notices, dont nous avons parlé, indiquent expressément ce procédé.

(3) *O. c.*, p. 55.

(4) *O. c.*, p. 2 et sv.

(5) *Ibid.*, p. 3.

(6) *Journal of the society of Biblical Literature and Exegesis*, 1882, juin et décembre.

Digitized by Google

Beyrouth (1), ses critères et ses arguments ne sont pas recevables. En effet, quelle importance peut-on attacher au fait que les noms propres soient traduits ou simplement transcrits en caractères syriaques (2) ? Ce phénomène ne différencie pas simplement des versions ; il se remarque entre recensions diverses de la même version, par exemple, entre la curetonienne et la sinaïtique. Il est vrai, comme Hall l'observe, que la philoxénienne est plus voisine que l'héracléenne de la Peschitto, et que, lorsque ces deux versions diffèrent entre elles, la première doit présenter un syriaque meilleur que celui de la seconde. Mais cette constatation est sans portée pratique dans le cas présent ; car le terme de comparaison fait défaut puisque, comme nous l'avons dit, il n'est pas permis de chercher l'héracléenne dans le texte de White. Tous ces efforts pour retrouver et reconnaître la philoxénienne ont donc été vains (3).

Nous avons déjà fait allusion aux restes d'une version philoxénienne des Épîtres de S. Paul, en promettant de revenir sur cette question (4). C'est le moment d'en parler, avant d'en arriver aux dernières publications qui concernent notre sujet. Ce sont cinq variantes, se rapportant à *Rom.* VI, 20 ; *I Cor.* I, 28 ; *II Cor.* VII, 13 ; *II Cor.* X, 4 ; *Eph.* VI, 12. Elles sont introduites par la formule : « De Philoxène », ou : « De Mar Aksenâyâ », et elles ont été recueillies par N. Wiseman dans un ms. qui est actuellement le *Vatic. syr. 152* (5). Ce ms. renferme la « tradition karkaphienne », autrefois considérée comme une version spéciale (6), mais qui est, en réalité, comme on le sait, la massore jacobite élaborée par les moines du couvent de Karkaphta, près de Reschaïna, en Mésopotamie (7). Le maître de ces massorètes syriens fut Jacques d'Édesse, qui leur offrit le premier exemple d'un travail de ce genre dans sa

(1) Ce ms. date du IXe siècle ; il a appartenu au monastère de Tûr 'Abdin. Il fut donné au collège américain (protestant) de Beyrouth et est actuellement au séminaire théologique de l'Union, à New-York. Voir C. R. GREGORY, *Textkritik...*, t. II, p. 524.

(2) P. ex., que le nom de S. Étienne : στέφανος, soit rendu par ܟܠܝܠܐ (couronne) ou simplement transcrit : ܣܛܦܢܘܣ.

(3) Toutes ces observations sont empruntées à l'article cité de H. GRESSMANN, qui a vraiment fait le procès décisif de toutes les opinions précédentes.

(4) Cfr. *supra*, p. 423.

(5) N. WISEMAN, *Horae syriacae*. Rome, 1828. Les cinq notes sont reproduites dans cet ouvrage, p. 178, not. 11. On les trouve aussi, avec des rapprochements à la Peschitto et à l'héracléenne (? plus justement, au texte de White) chez CERIANI, *Monumenta...* vol. V, fasc. 1, p. 6-7. — Le ms. en question était côté n. XXII par ASSEMANI, *Bibl. Orient.*, t. II, p. 499.

(6) ASSEMANI, *l. c.*, p. 283, dit : *versio Karkaphensis, hoc est, montana.*

(7) Cf. p. ex., R. DUVAL, *o. c.*, p. 58.

Digitized by Google

révision de la Peschitto de l'Ancien Testament. Or, certaines variantes furent recueillies par Jacques d'Édesse en dehors des versions proprement dites, dans les citations scripturaires qui émaillaient les œuvres des grands Docteurs (1). Ne peut-il pas en être de même dans le cas qui nous occupe, et ces rares leçons des épîtres pauliniennes ne proviennent-elles pas *des écrits théologiques* de Philoxène? Rien ne défend de poser la question; en outre, la réponse affirmative est d'autant plus probable que ces notes ne sont pas introduites par une abréviation, comme c'est le cas pour les leçons empruntées aux deux massorètes Toubana et Saba et à la version héracléenne (2). Ceci soit dit sans vouloir nier absolument, quels qu'en soient peut-être nos soupçons, l'existence des épîtres pauliniennes dans la version de Philoxène-Polycarpe; notre unique intention, en ce moment, est de faire voir que ces quelques variantes ne nous présentent pas *avec certitude* des restes de la philoxénienne.

N'en aurions-nous donc rien conservé et cette œuvre si intéressante aurait-elle totalement péri? Il serait prématuré de conclure de la sorte avant d'avoir soumis à un sérieux et loyal examen deux publications récentes de J. Gwynn. Elles doivent piquer d'autant plus notre curiosité qu'elles veulent nous offrir le texte philoxénien de ces deutérocanoniques que les raisons d'ordre externe et les présomptions historiques nous ont paru exclure du Nouveau Testament de Philoxène (3); d'autant plus encore, que leurs prétentions à l'authenticité philoxénienne ont été reconnues et acceptées par des critiques très avisés et par des maîtres très sûrs en ces matières (4). On ne peut trouver mauvais que nous entrions dans le détail des arguments proposés par J. Gwynn en faveur de sa thèse dans les magistrales introductions qui ouvrent ses deux publications (5).

(1) Le fait est, par exemple, expressément noté pour des variantes empruntées par Jacques aux œuvres de Sévère d'Antioche, à qui certes on n'attribuera pas une version syriaque des Écritures! Voir R. Duval, *o. c.*, p. 57.

(2) Sur Toubana (ܛܒܢ) et Saba (ܣܒܐ), voir encore R. Duval, *o. c.*, p. 58 et sv. Nous avons déjà dit que l'abréviation usitée pour l'héracléenne est ܣ̈ܢ

(3) Cf. *supra*, p. 415 et sv.

(4) On peut voir, par exemple, l'avis de Burkitt dans le JTS, 1910, t. XI, p. 613 et sv.; celui de E. Nestle dans le TLBl, 1910, t. XXXI, col. 74 et sv. Ces savants ont admis l'origine philoxénienne des textes publiés par J. Gwynn pour l'Apocalypse (1897) et pour les quatre petites Épîtres catholiques (1909).

(5) La première a pour titre : *The Apocalypse of St. John in a syriac version hitherto unknown* (Dublin-Londres, 1897); nous la citons comme : Gwynn, *Apocalypse*. — L'autre : *Remnants of the later syriac versions of the Bible in two parts. P. I : of New Testament. P. II : of Old Testament.* (Londres-Oxford, 1909). Nous citons la première partie (*The four minor catholic*

Digitized by Google

Parlons tout d'abord de l'Apocalypse. La version en manquait, nous l'avons déjà dit, dans l'*editio princeps* du N. T. syriaque. En 1627, Louis de Dieu imprima, à Leyde, le premier texte syriaque de l'Apocalypse ; c'est sensiblement celui qui fut introduit, en 1633, par Gabriel Sionita, dans la polyglotte de Paris et qui se rencontre dans toutes les éditions postérieures. Pour la facilité de l'exposé, reprenons les sigles de M. Gwynn ; avec lui, nous appellerons Σ le texte de Louis de Dieu et S, le texte donné comme philoxénien. Ce dernier est publié par M. Gwynn d'après le *Cod. syr. 2* de la bibliothèque du comte de Crawford (1). S se caractérise tout à la fois par la fidélité avec laquelle elle suit le texte grec et par la qualité du syriaque dans la langue et la tournure générale de la traduction. Elle n'appartient sûrement pas à la Peschitto, bien qu'elle révèle un traducteur très familiarisé avec l'A. T. de cette dernière version. La comparaison entre S et Σ manifeste, à côté de multiples et sérieuses différences quant au vocabulaire, à la grammaire, à la méthode et à l'exactitude, des ressemblances qui suffisent à prouver une affinité, une dépendance littéraire. On doit admettre deux traducteurs et pourtant il faut choisir entre les deux parties de l'alternative que les faits imposent : ou l'auteur de S avait Σ sous les yeux, ou l'auteur de Σ lisait S. Poursuivant la série de ses déductions, M. Gwynn se range sans hésiter à cette seconde opinion. Tout connaisseur, affirme-t-il, qui voudra comparer les deux textes, se verra obligé de reconnaître la priorité chronologique et littéraire de S, que Σ suit et utilise. Sans doute Σ est une version plus fidèlement, plus servilement littérale du texte grec; mais ce caractère ne lui vient pas, comme à la *Vetus Itala*, du peu de culture de son auteur. C'est un servilisme savant, conscient et cherché ; c'est le servilisme de l'œuvre de Thomas d'Héraclée contrastant avec la liberté du traducteur de la Peschitto.

Ce jugement sur l'antériorité relative de S se confirme par deux

Epistles in the Syriac of the original Philoxenian version) sous la rubrique : GWYNN, *Epistles*.

(1) Sur ce ms. voir p. ex. GREGORY, *Textkritik...*, t. II, p. 509; ou encore un mémoire lu par J. GWYNN, le 23 janvier 1888 et qui a paru dans *Transactions of the royal Irish Academy* de Dublin, 1893, vol. XXX, fasc. 10, p. 347 et sv. : *On a syriac MS of the New Testament in the library of the Earl of Crawford, and an inedited version of the Apocalypse included in it ;* ou encore : GWYNN, *Apocalypse*, p. CVI et sv. — Il parvint, vers 1860, par une voie que l'on ne peut plus retracer, en la possession du comte de Crawford; il fut écrit au XIIe siècle dans un monastère du N.-E. de la Mésopotamie. Parmi les mss connus *d'origine non-européenne,* il est le seul à renfermer le texte syriaque de tous les livres du canon actuel du N. T.

Digitized by Google

considérations. En 1630, Pococke imprima, à Leyde, le premier texte syriaque des quatre petites Épîtres catholiques déjà mentionnées. La comparaison de cette version avec l'héracléenne des mêmes livres renfermée, *d'après Gwynn*, dans la publication de White (1), assure au texte de Pococke une priorité incontestable. Or, il faut noter les nombreuses analogies et l'étroite connexion de ce texte avec S. Les relations mutuelles et l'histoire des deux versions de ces épîtres sont absolument semblables aux relations mutuelles et à l'histoire des deux versions de l'Apocalypse, S et Σ ; cette parité de conditions confirme donc la priorité de S par rapport à Σ par la priorité du texte de Pococke au regard de l'héracléen de White. En outre, Σ porte encore bien visibles les nombreuses traces de sa dépendance vis-à-vis de S.

Il serait trop long d'examiner par le menu les preuves philologiques sur lesquelles Gwynn établit chacune de ses assertions. Nous n'y sommes d'ailleurs pas directement intéressé, comme on le remarquera. Nous admettons volontiers la conclusion, dans la forme qu'elle revêt à ce point précis de l'argumentation : *S est antérieure à Σ, qui en est une révision.* Contentons-nous de deux brèves remarques : Gwynn admet sans scrupule et sans hésitation que le texte édité par White représente la version héracléenne. Cette identification est fausse, comme nous l'avons reconnu par l'étude de Gressmann, dont Gwynn n'a pas encore tenu compte dans sa seconde publication. Puis, surtout si l'on corrige cette erreur (car l'argument confirmatif *a pari* perd alors sa force), le résultat obtenu jusqu'ici se limite strictement à la priorité de S sur Σ et à la dépendance de Σ par rapport à S, sans qu'il soit même rien insinué touchant l'âge absolu et la provenance réelle de l'une et de l'autre.

C'est à mettre une date et un nom sur la version S que Gwynn consacre les développements ultérieurs. Suivons-le pas à pas dans cette voie en notant avec soin la portée exacte de ses arguments. L'âge, tout d'abord. S est antérieure à l'année 874, date du ms. *Addit. 17193* du British Museum, qui renferme une partie considérable de cette version. C'est là un fait auquel il faut se rendre ; il nous dispense de toute observation sur la preuve suivante qui montre, par les lourdes fautes de transcription, que le texte de S réclame une origine bien antérieure à la date du ms. Crawford dont il est tiré. Entre 874 et le XIIe siècle il y a déjà pas mal de temps pour les bévues des copistes maladroits ou distraits ! Si l'on compare, avec Gwynn, la section *Apoc.* VII, 1-8, dans les deux mss,

(1) *Actuum Apostolorum et Epistolarum*... etc., t. II. Cf. *supra*, p. 417, n. 3.

Digitized by Google

on reconnaît que le texte du ms. Crawford se rattache à un original antérieur au ms. *Addit. 17193* : il faut donc remonter, pour la composition de la version elle-même, plus haut que 874, avant la seconde moitié du IXe siècle. Soit encore; car, en général, on ne va pas remplacer certaines formes par d'autres plus archaïques. Notons seulement que *huit versets* constituent une base de comparaison bien restreinte. Les arguments externes en faveur de l'opinion de Gwynn sont épuisés ; leur seule conclusion *probable* est la suivante : S représente une version dérivée d'une autre, antérieure à la seconde moitié du IXe siècle. Comment pourra-t-on remonter plus haut ?

La critique interne, dit-on, révèle en S les caractères des plus anciennes versions syriaques d'œuvres grecques ; elle laisse croire que S se rattache au plus ancien type du texte grec de l'Apocalypse, représenté par la concordance du *Sinaïticus*, de l'*Alexandrinus* et de l'*Ephraemi rescriptus* avec la Peschitto. Dès lors, la qualité de la version et l'original grec qu'elle suppose font remonter S au-delà du VIIIe et même du VIIe siècles. Nous voulons bien nous montrer complaisant et passer sur les risques de subjectivisme que court nécessairement cette appréciation. Voici le dernier argument, qui doit fournir la donnée ultime; nous le mettons en forme, pour plus de clarté : S est antérieure à Σ. Or, Σ représente, ou à peu près, la version héracléenne de l'Apocalypse faite, en 616, par Thomas d'Héraclée. Donc, S est antérieure à 616 et date du VIe siècle ! M. Gwynn s'en est rendu compte : tout dépend de la mineure et, obligé d'en reconnaître l'incertitude, il s'est employé à l'appuyer fermement sur certaines constatations qui ne nous paraissent que peu probantes. Un ms. de Florence, maintenant disparu, aurait renfermé une note attribuant Σ à Thomas d'Héraclée. Le fait étant même accordé, il faudrait encore voir qui a écrit ou ajouté cette note dans cette copie de 1582 ! Denys Bar Salibi, ajoute-t-on, dans son Commentaire (XIIe s.), explique l'Apocalypse en suivant la version Σ, puis, les Actes et Épîtres en suivant l'héracléenne. Donc Σ est également une partie de cette dernière version. Est-on sûr, demanderons-nous, que l'auteur cité suive l'héracléenne pour les Actes et les Épîtres (1) ?

(1) On appuie cette affirmation sur une note recueillie par Pococke et reproduite par WHITE, *Actuum et Epistolarum...*, t. I, dans les *Annotationes* sur *II Pt.*, p. 43. On remarquera que cette note *ne se rapporte qu'à la 2e Épître de S. Pierre;* Denys se contente d'affirmer qu'il n'en connaissait qu'une version syriaque, celle de Thomas d'Héraclée. On peut se demander s'il n'a pas déjà été trompé par les notices de certains mss antérieurs et si ce texte de *II Pt* était bien celui de White, que l'on suppose toujours héracléen.

Digitized by Google

Et puis, comme il est aisé de le voir, ce raisonnement est loin d'être rigoureux et d'engendrer la certitude. Enfin, la critique interne fait reconnaître en Σ les caractères de l'héracléenne. Mais, encore une fois, ces caractères de méthode, de langue, etc., comment va-t-on les déterminer tout d'abord, puisque, comme il a été dit plus haut, on n'est pas sûr encore de posséder un seul texte héracléen ? La date du VIe siècle proposée par Gwynn pour la version S ne nous paraît donc nullement garantie.

Encore faudrait-il donner à S un auteur après lui avoir assigné un âge. A notre avis, M. Gwynn n'est pas plus heureux dans cette nouvelle tâche qu'il s'impose. Ne songeons pas à Jacques d'Édesse († 708) dont la méthode de traduction, toute différente de celle qui a régi la composition de S ou de Σ, est connue par la version d'Isaïe du ms. *Addit. 14441* du British Museum. Admettons encore qu'une telle attribution, dans l'hypothèse qu'on voulût la recevoir pour S, reculerait l'origine de Σ à une date vraiment improbable dans le VIIIe siècle. Le gain ainsi obtenu reste toujours bien mince. Pour nous permettre de l'augmenter, on nous apporte ensuite deux séries de *probabilités*. Nous en intervertissons l'ordre pour la raison que nous dirons bientôt. M. Gwynn reste fidèle à son hypothèse : Σ est soit une partie de l'héracléenne, soit une version élaborée strictement d'après la méthode et par un disciple de Thomas d'Héraclée. Comme on le sait, l'héracléenne se basait sur le texte philoxénien; on dit : la base de Σ est S; or Σ est l'héracléenne; donc S représentera le fruit du travail du chorévêque Polycarpe, l'Apocalypse philoxénienne. C'est bien clair, encore une fois ; mais on attend ici la preuve de la mineure, dont nous avons montré, quelques lignes plus haut, la complète incertitude. On nous dispensera de revenir sur le prétendu Isaïe syriaque philoxénien du ms. *Addit. 17106* du British Museum. Quoi qu'il en soit des ressemblances frappantes que M. Gwynn découvre, par la critique interne, entre cette version et son Apocalypse (S), les arguments que nous avons fait valoir au second paragraphe de la présente étude montrent combien est peu légitime et peu certaine la conclusion que l'on veut tirer de ces analogies : elles ne peuvent établir que S est une version composée par le chorévêque Polycarpe, en 508. Aussi peu décisive est, à notre avis, la valeur de la première série de probabilités ; nous l'avons postposée, parce qu'elle met en jeu l'origine philoxénienne d'une version des quatre petites Épîtres catholiques et nous amène ainsi tout naturellement à l'examen de la seconde et toute récente publication de M. Gwynn.

Lorsqu'il éditait, en 1897, le texte syriaque S, ce savant croyait

Digitized by Google

déjà pouvoir s'appuyer sur ses travaux antérieurs pour affirmer que la version de ces quatre Épîtres, que nos bibles syriaques ont reprise à l'édition de Pococke (Leyde, 1630), était une partie de l'œuvre de Polycarpe-Philoxène (1). Voici comment, ce point supposé, l'auteur argumentait au sujet de l'Apocalypse : dans le ms. Crawford, S et le texte des quatre Épîtres (Pococke) sont destinés à combler les lacunes de la Peschitto. On peut présumer que le scribe, ou son modèle, a puisé les deux compléments à la même source. Dès lors, S et le texte des Épîtres appartiendraient au même traducteur. Les caractères internes ne font qu'appuyer cette conclusion première ; de part et d'autre on reconnaît la même méthode directrice et, chez les deux, c'est le même cachet de traduction plus littérale que la Peschitto et plus libre que l'héracléenne. Moïse d'Aghel témoigne que Polycarpe traduisit le « Nouveau Testament » ; la version des quatre petites Épîtres montre que son œuvre s'étendit aussi aux deutérocanoniques ; il a donc pu composer une version de l'Apocalypse, et, vu les similitudes étonnantes des deux versions en cause, cette possibilité d'origine philoxénienne se transforme, pour S, en un fait contre lequel, d'ailleurs, on ne peut invoquer aucun témoignage.

Nous passons sur les multiples réserves que les pages précédentes suggèreront sûrement au lecteur quant à différents membres de cette argumentation. Nous laissons également la très forte présomption, relevée par nous, que l'état du canon syrien du N. T. à cette époque crée contre la présence des deutérocanoniques dans l'œuvre de Polycarpe (2). Il est préférable — et il est temps — de vérifier les preuves sur lesquelles on s'appuie pour affirmer l'existence d'une version philoxénienne des quatre petites Épîtres catholiques en

(1) Gwynn, *Apocalypse*, p. xcvi. La note *a* de cette page renvoie aux références indiquées *ibid.*, p. lxxxi, c'est-à-dire à : *Transactions of the Royal Irish Academy*, vol. XXVII, p. 297 et sv., et à l'art. Polycarpus (5) déjà cité, du *Dictionary of Christian Biography*, vol. IV, p. 432.

(2) Cf. *supra*, p. 415. — A en juger sainement, cette présomption n'équivaut-elle pas, pour ainsi dire, au témoignage positif que M. Gwynn requiert pour exclure les deutérocanoniques du N. T. philoxénien ? Nous ne voulons pas insister sur le témoignage de Cosmas Indicopleustes qui, au vie siècle, dans sa *Topographia christiana*, l. VII (PG, t. LXXXVIII, col. 373) note simplement que ces quatre Épîtres ne se rencontrent pas dans le canon des Syriens. Si, comme l'explique Gwynn (*Epistles*, p. xxii), il ne s'agit que de l'usage général et de la version courante, il serait cependant étrange que l'innovation de Polycarpe eût passé inaperçue et qu'il fallût descendre jusqu'au ixe siècle pour rencontrer un ms. qui contienne le texte de cette prétendue philoxénienne des quatre Épîtres (*Addit. 14623, an. 823*. Cf. Gwynn, *l. c.*, p. xlii et sv.).

Digitized by Google

l'identifiant avec le texte syriaque publié par Pococke et, depuis lors, repris dans nos Bibles. Toutefois, nous n'aurons plus à nous étendre longuement sur cette argumentation (1), absolument parallèle à celle par laquelle M. Gwynn a voulu identifier son texte S de l'Apocalypse. Nous en faisons remarquer le défaut capital, qui rend caduque toute la construction. Nous voulons bien que l'évidence des mss replace cette version P (2) avant le IXe siècle, puisque le plus ancien ms. *(Addit. 14623)* est daté de l'année 823. Admettons encore que toutes les constatations de M. Gwynn, dans la comparaison du texte P avec le texte de White, soient justes ; qu'elles établissent la parenté littéraire de ces deux versions et, en donnant la priorité à P, la placent probablement à la base de l'autre, qui en serait une révision. *Il reste toujours essentiel, pour arriver à la conclusion : P est philoxénienne, de pouvoir assurer que le texte publié par White est l'héracléenne des quatre petites Épîtres catholiques.* Sans cet élément absolument nécessaire, quelle portée doit-on reconnaître au raisonnement suivant (*l. c.*, p. XXVI) : Les caractères internes montrent que le texte de White est une révision de P d'après le grec ; or, l'héracléenne, au témoignage de Thomas, se base sur la philoxénienne, en collationnant les mss grecs ; donc, P est la philoxénienne des Épîtres en cause ? Ou quelle est la valeur de la confirmation apportée : P correspond exactement à ce que dût être la version philoxénienne retouchée par Thomas d'après le grec ? On le voit : cette identification, pour le redire encore, *postule* nécessairement l'origine héracléenne du texte imprimé par White pour les quatre Épîtres catholiques deutérocanoniques. *C'est un postulat que nous ne pouvons plus admettre sans preuve nouvelle.* Que le *colophon* qui suit ces textes dans l'édition de White (3) atteste la présence de ces Épîtres dans l'œuvre de Thomas et dans celle de Philoxène-Polycarpe, cela ne nous donne aucune certitude. Nous avons appris à nous défier de ce genre de notes, ajoutées indifféremment sous n'importe quel texte (4). Celle-ci n'a-t-elle pas été calquée, par un copiste ignorant ou peu scrupuleux, sur la notice dont Thomas d'Héraclée avait fait suivre sa version authentique des

(1) Nous la prenons sous sa forme plus récente et plus complète dans l'introduction à la dernière publication : GWYNN, *Epistles*, p. XXII et sv.

(2) Nous la désignons par ce sigle parce qu'elle présente le texte de Pococke. L'appareil critique de l'édition de Gwynn est emprunté à dix-neuf mss, dont la liste est donnée *Epistles*, p. I et sv. Voir la collation avec un vingtième ms. *ibid.*, p. 141 et sv.

(3) *Actuum Apostolorum et Epistolarum...*, t. I, p. 274 et sv.

(4) Même sous le texte de la Peschitto, comme nous l'avons noté d'après BERNSTEIN, *supra*, p. 425.

Digitized by Google

Évangiles ? La question n'est nullement oiseuse, ni l'hypothèse trop subtile ou trop sceptique. Et si nous allons jusqu'à révoquer en doute, non seulement le caractère philoxénien proposé et le caractère héracléen généralement reçu pour tels ou tels textes des deutérocanoniques du N. T. syriaque, mais encore l'existence même de ces livres dans l'œuvre de Polycarpe et de Thomas d'Héraclée, on conviendra, croyons-nous, après les considérations émises au cours de cette étude, que notre attitude n'est pas absolument dénuée de bonnes raisons.

Les patientes recherches et les savantes remarques de M. Gwynn sur S, sur P et sur les textes apparentés ne sont pas peine perdue. Elles faciliteront grandement la tâche aux critiques qui voudront consacrer leurs soins et leurs efforts à découvrir l'origine véritable de ces versions certainement intéressantes. Mais, à notre avis, elles ne nous ont rendu ni une Apocalypse, ni quatre Épîtres catholiques de provenance philoxénienne (1). Et, vu la présomption que nous avons notée plus haut, faut-il même encore chercher dans cette direction ?

* * *

Si notre étude se termine ainsi par un point d'interrogation et si, comme nous le disions en la commençant, elle n'a souvent abouti qu'à ébranler ou à détruire des opinions généralement acceptées et reproduites jusqu'ici, elle ne manque cependant pas totalement de résultats positifs. Nous croyons avoir mieux mis en lumière certains témoignages et certains faits qui précisent davantage les circonstances de composition et l'amplitude de la version syriaque dite philoxénienne (2). Jusqu'à preuve du contraire, nous persistons à penser qu'elle ne s'étendait pas à l'A. T., qu'elle ne comprenait pas

(1) Nous n'avons pas à nous occuper ici de la version syriaque de la péricope de la femme adultère (*Joh.* VII, 53-VIII, 12) que GWYNN donne dans deux recensions, *Epistles*, p. 41 et sv. Cette pièce n'est nullement mise en rapport avec la philoxénienne.

(2) Il reste encore, évidemment, bien des points obscurs que, seule, une heureuse découverte pourrait éclaircir. Dans quel but Philoxène a-t-il peut-être provoqué et encouragé les efforts de Polycarpe ? Dans l'hypothèse, nullement improbable, qu'il eût visé les nécessités pratiques de la polémique contre les diophystes, on comprendrait parfaitement que la version se fût bornée au N. T., et même aux Évangiles et aux Épîtres pauliniennes. Mais nous n'avons aucune raison d'exclure les autres protocanoniques de l'amplitude naturelle que comporte l'expression « le Nouveau Testament » dans la pensée et sous la plume de Moïse d'Aghel, notre plus ancien témoin. Pas une des lettres de Philoxène que nous avons pu consulter, — et plusieurs sont postérieures à 508, — ne fait mention du travail de Polycarpe.

Digitized by Google

les deutérocanoniques du Nouveau, et que la part de Philoxène dans son élaboration effective est bien moindre qu'on ne l'a cru et dit. C'était une justice à rendre à la mémoire si tôt oubliée de l'obscur chorévêque Polycarpe. Les mérites et la gloire littéraires de Philoxène resteront toujours suffisamment assurés par ses multiples lettres et par ses nombreux écrits théologiques et ascétiques, que l'érudition contemporaine tire chaque jour du trésor des manuscrits, pour le plus grand profit de la philologie orientale, de l'histoire de l'ancienne littérature chrétienne et de l'histoire des dogmes (1).

Louvain. **J. Lebon.**

(1) Une dernière remarque : on serait tenté, en histoire littéraire, de déterminer la chronologie des ouvrages de Philoxène par la version syriaque à laquelle les citations bibliques sont empruntées. Budge, *o. c.*, t. II, p. lxxiii, l'a fait pour les *Discours ascétiques*. Mais l'identification des textes bibliques donnés comme philoxéniens est, pour le moins, très incertaine; incertains également la part d'intervention de l'évêque de Mabboug dans le travail de Polycarpe et l'usage qu'il fit de la nouvelle version. C'est donc en ordre inverse, semble-t-il, qu'il faudrait procéder ; une chronologie exacte, obtenue par d'autres moyens, pour les œuvres de Philoxène, serait la condition préalable de la détermination de celles qui pourraient avoir subi l'influence de la version polycarpienne et en révéler quelques traces. Encore ne doit-on pas s'exagérer les chances d'aboutir par cette voie à des résultats sûrs et considérables.

Digitized by Google

LES ACTES APOCRYPHES DE PIERRE.

B. Les Actes de Pierre en Orient.

(*Suite et fin*) (1).

Les constitutions de Théodose, Macarios Magnes rattachent, avons-nous vu, le mouvement apoctatite au mouvement manichéen. L'assertion dans sa généralité est évidemment inexacte; mais quoique nous n'ayons aucun autre indice, je serais tenté d'accorder que la propagande manichéenne au moins en certaines circonstances a eu sa part dans ce mouvement. Nous avons vu en Occident les disciples de Manès se servir de nos apocryphes, comme instruments de propagande, se préoccuper de leur diffusion dans le peuple. La méthode n'aura pas été différente en Orient, et nous ne devons pas nous étonner de trouver ici même un essaim de communautés professant un ascétisme anormal à la même époque où dans l'autre partie de la chrétienté nous constations de tous côtés un redoublement d'activité en faveur et contre l'usage des apocryphes apostoliques. Les manichéens orientaux en effet avaient eux aussi leur corpus, composé, semble-t-il, des mêmes morceaux que le corpus occidental. Si nous en croyons Photius, un disciple de Manes, Agapius, vivant probablement vers le milieu du IVe siècle (2), se servait des Actes des douze apôtres et spécialement de ceux d'André (3). Au commencement du VIIe siècle ou plutôt dans la seconde moitié du VIe siècle, le prêtre Timothée de Constantinople (4), ne renseigne dans sa liste des ouvrages manichéens que les Actes d'André (5). La formule

(1) Voir la RHE, 1908, t. IX, p. 233-254; 465-490; 1909, t. X, p. 5-29; 245-277; 1910, t. XI, p. 5-28; 233-256; 447-470; 675-692; 1911, t. XII, p. 209-230.

(2) Schmidt, *op. cit.*, p. 31, n. 2, d'après Beausobre, *Histotre critique du manichéisme*, I, p. 434. Amsterdam, 1734.

(3) Photius, *Bibliotheca*, cod. 179, éd. Bekker, p. 125. Berlin, 1824. Sur le sens de la formule, Schmidt, *op. cit.*, p. 30, n. 1; p. 65.

(4) Pour la date, voyez Bardenhewer, *Les Pères de l'Église*, III, p. 67, qui le place au commencement du VIIe siècle; Pargoire, *op. cit.*, p. 134, vers 600; Ficker, *op. cit.*, p. 70, d'après Krumbacher, *Geschichte d. byzantinischen Literatur*, 2e éd., p. 59. Munich, 1897.

(5) Fabricius, *Codex apocrvphus Novi Testamenti*, I, p, 138. Hambourg, 1719. Schmidt, *op. cit.*, p. 65, n. 1.

Digitized by Google

d'abjuration imposée à ces sectaires pour la réception au baptême, dont on possède plusieurs recensions, parle également des apocryphes et des commentaires, τὴν (βίβλον) τῶν ἀποκρύφων καὶ τὴν τῶν ἀπομνημονευμάτων, à côté des Épîtres et de l'Évangile de Manes, du Thesaurus, du livre des Mystères, ainsi que de l'Heptalogos d'Agapius, la Theosophia d'Aristocrite (1). Les noms que nous venons de citer, aussi bien que d'autres du contexte permettent d'affirmer l'origine byzantine du document. Et que parmi ces apocryphes ou ces commentaires, pour ne pas dire mémoires, les Actes des apôtres soient contenus, nous en avons une garantie dans le document même ; car on y oblige le manichéen à abjurer le docétisme, exprimé dans des termes qui rappellent singulièrement une page des Actes de Jean (2). Il est à croire que le corpus analysé par Photius dans sa Bibliothèque était un exemplaire provenant en dernier ressort des cercles manichéens ; ce sont bien nos Actes ; on n'a qu'à relire le jugement sévère du patriarche pour s'en convaincre (3).

On sait l'étendue que prit l'hérésie, tout particulièrement dans le patriarcat de Constantinople (4), depuis le IVe siècle, malgré les efforts combinés de la nouvelle puissance impériale et des évêques, dont les actes ne sont là que pour nous attester la grandeur et la persistance du mal (5). Mais nous ne sommes pas assez documentés pour pouvoir déterminer la place que la question des apocryphes a

(1) Voyez l'édition de COTELIER, reproduite PG, I, c. 1407. Comparez TOLLIUS, *Insignia itinerarii italici*, p. 136. Utrecht, 1696 ; Dom REMY CELLIER, *op. cit.*, XI, p. 341, éd. Paris, 1862 ; L. PETIT, art. *Abjuration dans l'Église grecque* du *Dictionnaire de théologie* de VACANT, I, p. 76. Paris, 1899.

(2) Comparez PG, *l. cit.*, c. 1463, n. II : « J'anathématise ceux qui disent que N. S. a souffert seulement en apparence (δοκήσει), celui qui était cloué à la croix n'était pas lui-même ; qu'il se tenait loin de là, riant de ce qu'un autre souffrait à sa place » avec la scène des Actes de Jean, p. 199 et sv. et surtout 199, 12 ; 200, 21 ; 202, 3.

(3) ZAHN, *Acta Johannis*, p. 215 ; PHOTIUS, *Bibliotheca*, cod. 114, éd. BEKKER, p. 90. Berlin, 1824. Sur le jugement de Photius, voyez surtout SCHMIDT, *op. cit.*, p. 67. Comparez LIPSIUS, *Ap.*, I, p. 59 ; ZAHN, *op. cit.*, p. LXVII ; *Geschichte*, II, p. 857, 866 ; JAMES, *op. cit.*, p. XVII.

(4) Les limites de la juridiction patriarcale de Byzance, au milieu du VIIe siècle, sont données chez PARGOIRE, *op. cit.*, p. 187.

(5) Voyez FICKER, *op. cit.*, p. 67, pour les constitutions de Théodose et de ses successeurs ; PARGOIRE, *op. cit.*, p. 23, pour les lois draconiennes de Justinien ; p. 180, le renouvellement en 691 par l'épiscopat byzantin, du canon du 2d concile écuménique pour la réconciliation de ces hérétiques : En Asie-Mineure, dit Pargoire, sur le territoire du patriarcat écuménique, les montanistes surtout et les manichéens gardaient leurs positions ; p. 288, pour le code promulgué contre les montanistes et les manichéens en 739 par Léon III.

Digitized by Google

tenue dans cette lutte. Elle n'y a pas cependant tenu une place aussi grande, semble-t-il, qu'en Occident même. Nous croyons pouvoir le dégager de quelques faits qui achèveront de nous renseigner sur l'attitude orthodoxe à l'endroit de nos apocryphes.

Les adversaires de Manès eux-mêmes ne se montraient pas d'une égale sévérité à l'égard de ces instruments de propagande. Non seulement nous trouvons les romans apostoliques, connus et utilisés par ceux qui continuent l'œuvre des rhéteurs-sophistes, auteurs des premiers actes, glorifiant à leur tour les mêmes apôtres (1), aussi bien que d'autres saints. On a relevé déjà deux exemples intéressants dans l'hagiographie orientale, d'une utilisation intense des apocryphes (2), et il est à croire que les recherches futures nous

(1) FICKER, *Hennecke*, II, p. 437, renvoie avec raison pour *Actus Vercellenses*, 63, 13 aux compositions catholiques du IVe et du Ve siècle que sont les Actes d'André et de Mathias, LIPSIUS, *Acta*, II, 87, 10; Pierre et André, 117, 19; 124, 10; le martyre de Mathieu, 238, 5. La chose est encore plus évidente pour le texte slavon, *Acte de Pierre*, édité par M. IVAN FRANCO. *Beiträge aus den Kirchenslavischen zu d. Apokryphen d. Neues Test.*, II. *Zu d. gnostischen* Περίοδοι Πέτρου, dans le *Zeitschrift f. die Neutestamentliche Wissenschaft und d. Kunde d. Christentums*, 1902, III, p. 315. On peut joindre au même groupe les Actes de Thomas, édités par JAMES, *Apocrypha anecdota*, II, *Texts and Studies*, V, 1, p. 28 et sv.; voyez aussi p. XXXVI. Il y a là tout un groupe de romans apostoliques assez étroitement apparentés, dont il serait intéressant d'établir les relations mutuelles, aussi bien qu'avec les anciens Actes.

(2) Voyez la publication des Actes de Xantippe et Polyxène par JAMES dans les *Apocrypha anecdota*, I, *Texts and Studies*, II, 3, p. 43 et sv. Cambridge, 1893. Comparez *Apocrypha anecdota*, II, *op. cit.*, p. 139; LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 237; M. BONNET, *Sur les Actes de Xantippe et Polyxène*, *The classical Review*, 1894, VIII, p. 336. JAMES, *l. cit.*, p. 48, relève leur dépendance vis à vis des Actes de Paul et Thècle et des autres parties des Actes de Paul, des *Actus Vercellenses*, des Actes d'André, de Philippe, de Thomas. Sur le caractère de la composition, voyez encore p. 54. La première attestation certaine se trouve dans le ménologe de Basile (976-1025), *ibid.*, p. 43. Aussi doutons-nous de la valeur de la datation trop favorable assignée par le savant critique, *ibid.*, p. 54. THEODOR NISSEN, *Die Petrusakten und ein bardesanistischer Dialog in d. Aberkiosvita*, dans le *Zeitschrift für die Neutestamentliche Wissenschaft*, 1908, IX, p. 315, a fait la même démonstration pour les Actes du célèbre voyageur, Aberkios. Il a constaté un véritable procédé de démarquage, employé par l'auteur, qui fait passer dans son œuvre des passages entiers des Actes de Pierre, *Actus Vercellenses*, 46, 27-30, *ibid.*, p. 191; 67, 4-8 et 67, 26 à 68, 15, *ibid.*, p. 194; 53, 20-29, *ibid.*, p. 197; 68, 17 à 69, 21, le récit de la guérison des veuves aveugles, *ibid.*, p. 198. Le texte même des Actes permet d'apporter de nombreuses corrections au latin du manuscrit unique de Verceil, surtout pour le discours de la Transfiguration; voir à ce propos, *ibid.*, p. 192, 195, 197, 199. A remarquer 47, 9, il faut lire *ducem vestrum primogenitum totius creaturae et virtutis*; 68, 4, après *tempore adparentem et aeternum utique invisibilem*, il faut introduire une nouvelle opposition, *l. cit.*,

Digitized by Google

réservent des surprises encore sur ce terrain, à voir la familiarité prise par les légendaires à l'égard de leur source. Mais encore on rencontre, assez rarement toutefois, non seulement les Actes de Paul, pour lesquels Eusèbe lui-même se montrait plus indulgent, qui s'introduisent au moins inexactement dans la prédication de Chrysostome (1), plus nettement chez Macarios Magnes (2) ; mais aussi ceux de Jean, invoqués discrètement cependant par Ephrem d'Antioche (3), plus antérieurement, avons-nous vu, par les iconoclastes du VIIIe siècle ; et enfin ceux de Pierre. Ceux-ci sont

194, 25 : qui est partout et n'est dans personne digne de lui ; je n'admets pas l'interprétation de Nissen de 68, 5, qui détruit l'idée fondamentale de tout ce dithyrambe, l'opposition entre l'humanité et la divinité du Christ, *ibid.*, p. 195, n. 1 ; la correction d'Usener à 68, 6-7 est justifiée et améliorée. A remarquer *ibid.*, p. 198, 17, la correction excellente de 68, 25, qui accentue l'opposition entre le voir corporel et le voir spirituel. — La vie d'Aberkios malgré le jugement favorable de RAMSAY, *The Tale of Aberkios*, dans le *Journal of hellenic Studies*, 1882, no d'octobre, p. 6, a été ramenée plus justement au VIe siècle par DUCHESNE, *Revue des questions historiques*, 1883, p. 20 ; opinion adoptée par Ramsay lui-même. LIGHTFOOT, *Apostolic Fathers*, II, 1, p. 483. Londres, 1885, la rattache au même groupe que la vie de Polycarpe (2e moitié du IVe siècle). Dom LECLERCQ, art. *Abercius*, dans le *Dictionnaire d'archéologie* de Dom CABROL, I, p. 66.

(1) Les textes se trouvent rassemblés chez LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 247, n. 3. Comparez ZAHN, *Geschichte*, II, p. 885 La conversion de l'échanson de Néron dépend certainement du martyre de Paul, *Acta*, I, 104, 8. La mention d'Agrippa, de la maîtresse de Néron convertie par Paul et dont la conversion aurait entraîné la mort de l'apôtre, montre une certaine confusion dans la légende du grand prédicateur, qui aurait mêlé celle de Pierre et celle de Paul. Je ne crois pas que l'on puisse de ces données dégager la preuve de l'existence d'un remaniement catholique des Actes de Paul, dont on ne retrouve aucune autre trace. Voyez cependant LIPSIUS, *l. cit.*, p. 247.

(2) MACARIOS MAGNES, *Apocriticos*, IV, 14, éd. BLONDEL, p. 181. Paris, 1876. LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 245. Il sait que du lait au lieu de sang a coulé de la tête décapitée de Paul. *Martyrium Pauli*, 115, 17. — Voyez de même, pseudo-Chrysostome, éd. MONTFAUCON, VIII, in app., p. 10. Venise, 1741 ; LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 246. Comparez encore à ce propos le catalogue annexé au *Codex Claromontanus*, qui cite à la suite des écritures canoniques les Actes de Paul à côté du Pasteur et de l'Apocalypse de Pierre ; « preuve, dit SCHMIDT, *Acta Pauli*, p. 110, que ces Actes se trouvaient dans des manuscrits de la Bible des temps anciens ». Le catalogue au jugement des critiques est de la fin du IIIe ou du commencement du IVe siècle. Mais on n'est pas d'accord pour le localiser : Harnack, Jülicher sont pour l'origine occidentale ; Zahn, pour Alexandrie ; SCHMIDT, *ibid.*, ne croit pas à la valeur de la thèse de Zahn.

(3) PHOTIUS, *Bibliotheca*, cod. 229, *éd. cit.*, p. 252 ; ZAHN, *Acta Johannis*, p. 211. Il apporte en faveur de son exégèse de *Joh.* 21, 22, le témoignage des « Actes du bienheureux Jean et de sa vie, que pas peu de monde allèguent », en la question de la survivance de Jean. SCHMIDT, *Die alten Petrusakten*, p. 148.

Digitized by Google

connus et utilisés par André de Césarée en Cappadoce, par exemple (1), dans un sermon anonyme rangé parmi les œuvres de Chrysostome (2), et aussi dans un autre sermon portant la même attribution, dirigé contre les pseudo-prophètes et les faux docteurs, c'est-à-dire contre les montanistes, les marcionites, les manichéens, pour ne pas parler des autres (3), ce qui est plus surprenant et assez significatif de

(1) André de Césarée, de la fin du vᵉ s. d'après SCHMIDT, *op. cit.*, p. 146; BARDENHEWER, *Les Pères de l'Église*, III, p. 11; du IXᵉ siècle, et plus justement PARGOIRE, entre 600 et 725, sous la dynastie héracléenne, *op. cit.*, p. 251. *Comm. in Apocalypsim*, c. 37, *PG*, 106, c. 340, fait allusion manifestement à la résurrection de Nicostrate essayée par Simon, et exécutée par Pierre; celui-ci a fait voir au mage, comment les morts ressuscitent. *Actus Vercell.*, 77, 28.

(2) Voyez le sermon cité plus haut; sa notice sur le mode de crucifiement de Pierre à sa demande doit venir des Actes. Les données de la fin de ce sermon sur la durée du ministère de Paul, pourraient bien venir du Catalogue du pseudo-Hippolyte, SCHERMANN, *op. cit.*, p. 290, qui date du IXᵉ siècle, *op. cit.*, p. 349.

(3) *Sermo de pseudo-prophetis*, *éd. cit.*, VIII, in app. p. 72. Nous avons ici un sermon relevant d'une mentalité peu élevée. On le placerait volontiers au VIIᵉ siècle, dans ces terres du patriarcat byzantin, en Asie-Mineure, « où les montanistes surtout et les manichéens gardaient leurs positions », réalisaient même des conquêtes, car c'est trop souvent pour grossir leurs rangs, que les derniers tenants du paganisme renonçaient à l'idolâtrie; or, voyez p. 80, attaques contre superstitions païennes et juives; p. 79, à la liste des hérétiques, Montan, Marcion, Valens, Manès, Basilides, Néron, Julien, Nestorius, on oppose Evodius, successeur des apôtres, Ignace, Denys (l'aréopagite sans doute), Hippolyte, Basile, Athanase, Grégoire le théologien, Ephrem; il est des noms dans cette liste qui nous rapprochent plutôt de la Syrie. A remarquer, p. 76, Pierre a jeté bas le mage Simon, le premier voleur et disciple du diable dans l'histoire des hérésies; p. 78, qui blasphémait à Rome, et se disait vertu de Dieu; le bienheureux Pierre, n'a pas voulu se taire, ni différer une heure (comparez *Actus Vercellenses*, 48, 22; 53, 9) et après l'avoir confondu, il le montra menteur, voleur, ennemi de Dieu (voyez *Acta Nerei et Achillaei*, n. 12 et plus haut, RHE, 1910, XI, p. 449), et enfin le livra à sa perte. Il est vrai que l'auteur ajoute que Pierre fit de même avec Montan.

Nous n'avons rien dit d'ASTERIOS D'AMASÉE, *Com. in app. principes Petrum et Paulum*, chez COMBEFIS, *Auctarium novum*, I, p. 148, 168. Paris, 1648 : sans doute il traite séparément de chacun des deux apôtres, mais il les unit à la fin dans la mort. Il connait le mode de crucifiement de Pierre, attribue sa mort à la colère de Néron; celle de Paul à la prédication de la chasteté. Je ne vois rien là qui ne puisse s'expliquer par la connaissance d'EUSÈBE, HE, II, 25, et pour Paul par la légende consignée par Chrysostome. A noter que Paul à son arrivée trouve Pierre à Rome, ce qui est contre nos actes, et conforme à la tradition. LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 249, toutefois n'est pas de cet avis.

Digitized by Google

rencontrer nos Actes chez les adversaires même des manichéens.

Il est un deuxième fait à relever, je veux dire l'absence de toute trace de remaniement indigène fait intentionnellement en vue de supplanter les apocryphes hérétiques, comme on l'a constaté en Occident, en Gaule et en Italie. Sans doute, on nous objectera le texte si net de Jean de Thessalonique (vers 680), dont nous avons déjà eu l'occasion de parler. Dans son remaniement du *de Transitu Mariae*, texte corrompu définitivement par les hérétiques, il conseille de ne pas rejeter ces écrits falsifiés, mais plutôt d'en donner de nouvelles éditions expurgées, « comme l'ont fait ceux qui ont vécu près de nous et les saints pères qui les ont précédés de longtemps, les uns pour les prétendues Periodoi des saints apôtres Pierre, Paul, André et Jean, les autres pour la plupart des écrits des martyrs » (1). Mais la nouveauté du témoignage est singulièrement relevée par la singularité de la position des évêques de Thessalonique en Orient. On sait que, malgré les efforts des patriarches byzantins, la métropole macédonienne continua au VIIe siècle encore à dépendre directement de Rome (2). L'influence romaine ou occidentale a dû pénétrer là plus facilement que partout ailleurs en Orient (3). Si l'on rencontre enfin de nouveaux romans apostoliques, nous n'y remarquons aucune trace d'accommodation avec la tradition, mais nous avons une continuation des anciens dans un esprit plus orthodoxe, mieux dégagé des influences doctrinales de la philosophie antique. Il n'est personne, je pense, qui s'avisera de mettre sur le même pied le pseudo-Hégésippe, le pseudo-Linus et les Actes d'André et de Mathias, d'André et de Pierre, l'acte slavon de Pierre, pas plus qu'on ne contestera le caractère essentiellement et exclusivement romantique de ceux-ci. On a, il est vrai, pour Pierre et Paul des remaniements véritables, des sortes d'adaptations historiques dans le soi-disant ὑπόμνημα, attribué à Syméon Métaphraste. Mais nous dépassons avec celui-ci l'horizon que nous nous étions tracé, et il est superflu de signaler toute la distance, qui sépare cette tentative des Actes historiques de Pierre et de Paul de ses prédécesseurs latins. Il ne reste vraiment à relever que le morceau intercalé dans

(1) Voyez BONNET, *Bemerkungen über die ältesten Schriften von d. Himmelfahrt Mariä*, dans le *Zeitschrift für Wissenschaftliche Theologie*, 1880, p. 239. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 65; LIPSIUS, *Ap.*, I, p. 108.

(2) PARGOIRE, *op. cit.*, p. 47; 51; 203.

(3) Aussi suis-je tenté de croire, contrairement à LIPSIUS, *l. cit.*, que le prologue du métropolitain grec dépend des prologues occidentaux aux remaniements des Actes de Jean et autres, plutôt qeu vice-versa.

Digitized by Google

la Chronographie populaire de Jean Malalas (1), pour ne rien dire de ses successeurs, qui ont repris et développé son texte (2).

Il importe tout d'abord de préciser les sources du chronographe ; on sait qu'il n'échappe pas à la loi des chronographes byzantins (3). Le récit consacré aux apôtres Pierre et Paul rentre dans la partie dépendant de Nestorianos, dont malheureusement nous ne savons rien, pas même si c'est un individu déterminé qui se cache sous ce nom (4) ; toutefois, c'est un historien et vraiment un historien ecclésiastique, dont l'œuvre se poursuivait jusqu'au règne de Zénon exclusivement (474-491) (5). Il faut cependant en retirer les données relatives au passage de Pierre à Antioche, la mort d'Evodius, son remplacement par Ignace, et à Alexandrie, le remplacement de Marc par Anianus. La source est citée, le chronographe Théophile, connu et utilisé par Malalas par l'intermédiaire d'un autre chroniqueur, Timothée (6). Pierre arrivé à Rome se rend à la maison où demeure le mage égyptien (7), Simon ; on assiste à une réplique du miracle du chien parlant des *Actus Vercellenses*, p. 55, quelque peu remanié : Pierre dans ce combat fait de nouveaux prodiges, guérit les malades, triomphant du mage en tout. De là nombreuses conversions. Le bruit de la lutte arrive aux oreilles d'Agrippa, préfet de la ville, qui avertit Néron de la présence des deux thaumaturges, dont l'un se donne pour le Christ, tandis que l'autre s'appelle magicien et se donne lui-même pour le disciple du Christ. On les confronte avec Pilate, qui reconnaît Simon pour n'être pas le Christ ; il ne répond pas au signalement de celui-ci. Pierre au contraire est bien un disciple du Christ, qui l'a renié devant le gouverneur. Néron irrité fait chasser du palais Simon pour son imposture, l'apôtre pour son reniement. Ils restent à Rome, continuant leur concours d'un genre

(1) *Chronographia*, X, PG, 97, c. 384 et sv. LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 212. FICKER, *Hennecke*, II, p. 461.

(2) LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 213, en donne la liste et l'analyse de leur texte.

(3) HERMAN BOURIER, *Ueber die Quellen d. ersten vierzehn Bücher d. Johannes Malalas*, I et II. Augsbourg, 1899, 1900. Voyez sur la méthode des chronographes byzantins, I, p. 5. — Voyez le tableau, I, 27.

(4) BOURIER, I, p. 26 : comparez p. 23.

(5) *Ibid.*, I, p. 24 ; II, p. 52.

(6) BOURIER, *op. cit.*, II, p. 16 et sv., pour les relations entre Timothée et Théophile ; p. 18, II, p. 55, pour la personnalité de Timothée ; II, p. 57, pour l'étendue de sa source ; il est bien près d'être contemporain de Malalas.

(7) Simon est appelé mage égyptien dès le commencement du récit. Voyez FICKER, *Hennecke*, II, p. 453, qui renvoie aux Actes de Perpétue et de Félicité, c. 10. RUINART, *Acta martyrum sincera*, p. 84. Vérone, 1732. Voyez aussi les Clémentines, *Hom.*, II, 24 ; *Rec.*, II, 7. WAITZ, *Simon Magus*, dans le *Zeitschrift f. die Neutestamentliche Wissenschaft*, 1904, V, p. 129.

Digitized by Google

nouveau : Ainsi par exemple Simon met à mort un taureau que Pierre ressuscite ; on donne la victoire à Pierre. Et, ajoute le chronographe, ils en ont fait bien d'autres, qui sont racontés dans les Actes des saints apôtres. Simon enfin promet de monter au ciel, comme le Christ. A la prière de Pierre, sa tentative échoue et le magicien tombe sur la place et meurt. Ses restes furent ensevelis là même ; et l'endroit entouré d'une bordure de pierre s'appelle encore Simonium. Néron, à cette nouvelle, de colère ordonne la mort de l'apôtre. Pierre avant de mourir, établit Linus pour son successeur ; détail pour lequel on renvoie à la chronique d'Eusèbe. Pierre avait demandé au préfet de mourir crucifié la tête en bas, pour ne pas être crucifié comme son maître. Il mourut sous le consulat d'Apronianus et Capito (59). Après une courte notice, sur la mort de Pilate, condamné par Néron pour avoir fait mourir Jésus : si le disciple en effet a tant fait, que ne pouvait-il pas lui-même, on nous dit que sous Néron encore Paul envoyé à Rome pour être jugé, est martyrisé ; il a la tête tranchée le 29 juin, le même jour que Pierre sous le consulat de Néron et Lentulus (60). Néron ordonne de laisser les cadavres sans sépulture. Suit enfin le portrait de Paul, comme on avait donné plus haut celui de Pierre (1).

Ce texte a circulé à part. On le retrouve dans le texte slavon, appelé par Lipsius, *Die zweite kirchenslavische Version*, qui est conservée dans cinq manuscrits recensés par le critique (2). Toutefois on n'y trouve pas la mention du passage à Antioche et ce qui est annexé, — l'emprunt en un mot à Timothée, la séparation a eu lieu par conséquent avant la mise en œuvre de sa source par Malalas — l'histoire de la comparution devant Néron et la confrontation avec Pilate, les deux portraits. Il est à remarquer que le récit slavon commence par cette notice introductive : Après Claude, son fils régna quatorze ans ; sous lui Simon vint à Rome ; notice qui malgré la corruption subie, atteste encore cependant la source primitive de la légende, la chronique grecque, utilisée par Malalas. Que notre texte dépende des *Actus Vercellenses*, il est à peine besoin de le montrer. Mais Lipsius a voulu en outre le mettre en rapport avec les Actes du pseudo-Marcellus, en se basant sur l'épisode de la

(1) *Chronographia*, X, *l. cit.*, c. 388, 389. Voyez le texte de ces deux portraits, LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 213, n. 1 et 2. Ce doit être la reproduction d'un type iconographique. Comparez par exemple le portrait de Pierre avec celui de la mosaïque de l'abside des SS. Come et Damien, chez GRISAR, *op. cit.*, I, 1, p. 194, qui est opposé cependant à l'influence byzantine.

(2) LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 210 ; voyez p. 211 pour l'analyse du contenu.

Digitized by Google

comparution devant Néron et la confrontation avec Pilate (1). Il n'en est rien ; parce que la mention de Pilate et son intervention se rattachent à une série de notices sur l'ancien gouverneur de Judée, que l'on retrouve dans le contexte de Malalas (2) ; le texte slavon à ce sujet a conservé plus exactement que celui-ci le texte primitif, comme Sokoloff l'avait remarqué et Lipsius lui-même reconnu pour certains détails (3). Il ne sert à rien d'en appeler à la prétendue première version slavonne, qui se montre manifestement une recension postérieure et un développement légendaire de l'autre (4).

Si nous examinons le récit de Malalas, réduit à sa teneur primitive, nous constatons qu'il est pour Pierre un résumé des *Actus Vercellenses*, dont on a détaché les épisodes les plus importants, reliés entre eux par quelques traits synthétisateurs et encadrés de quelques notices historiques. En un mot, nous avons le récit de la prédication romaine de Pierre, telle qu'un chronographe populaire pouvait croire se la représenter, après la lecture des Actes de

(1) Il prétendait même que l'épisode se trouvait primitivement chez le slavon : *Ap.*, 212, n. 1. Nous verrons qu'il n'en est rien.

(2) *Chronographia*, X, *l. cit.*, c. 381 : Néron fait venir Pilate à Rome pour lui demander compte de la mort de Jésus, ainsi que Anne et Caiphe. Ces deux derniers se justifient et sont renvoyés. Après la notice sur Pierre, on lit que Néron fait mourir Pilate pour avoir livré aux juifs Jésus innocent, qui a dû faire tant de choses, puisque Pierre a accompli tant de prodiges, p. 389. A part cette dernière phrase, cette seconde notice devait suivre immédiatement la première. La rencontre des deux légendes aura suggéré l'intervention de Pilate dans la dispute. On y a le même thème sans doute que chez le pseudo-Marcellus ; mais à regarder les deux textes, on voit qu'ils sont parallèles et non dépendants. Ici, Pilate est présent, là une lettre ; ici Pilate intervient pour renseigner sur l'identité des personnages ; là pour renseigner sur la vie et la doctrine du Christ. L'idée du reniement de Pierre ici est mise en évidence ; là au contraire n'a aucune raison de paraître. Il n'est pas étonnant que la légende de Pilate ait suggéré deux récits différents. Voyez encore la légende de la passion florentine, qui se rapproche plutôt de la recension grecque.

(3) Lipsius, *Ap.*, II, p. 211, n. 1.

(4) Lipsius, *Ap.*, II, p. 208 ; Pierre arrive d'Antioche à Rome (Comparez Malalas, c. 384) ; à la porte de Simon, on a un chien noir, qui devine les pensées des hommes. L'interrogatoire devant Néron est allongé ; le portrait du Christ plus développé. L'histoire de la pseudo-résurrection de Simon du pseudo-Marcellus vient du pseudo-Marcellus, comme l'histoire du vol de Simon dépend de celui-ci. En un mot, une source nouvelle intervient, qui est attestée par d'autres documents de cette litérature, en même temps que l'on a repris l'incident de Pilate développé aux chronographes grecs.

Digitized by Google

Pierre (1). On a détaché cet épisode de l'ouvrage pour le faire circuler à part; et on s'en servit peut-être pour le substituer çà et là aux apocryphes manichéens ; mais ce n'était pas l'intention primitive ; il en est advenu de lui ce qui est arrivé pour le pseudo-Hégésippe, qui a été détaché également du remaniement historique ambrosien de Flavius Josèphe.

L'église orientale de fait a connu un remaniement catholique des Actes de Pierre ; mais il lui est venu par importation de l'Occident, au moment de la conquête grecque en Italie, c'est-à-dire le pseudo-Marcellus qui a été répandu en Orient, comme l'atteste à la fois la tradition manuscrite (2), et les traces que l'on retrouve de ce texte dans les églises slave (3) et arménienne (4), dont les récits hagiographiques dépendent de sources grecques.

(1) La référence en effet qui est donnée c. 388 s'adresse à ceux-ci et nullement à un remaniement catholique, comme le veut LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 207, 213. Car la référence d'après le texte renvoie à la source même dont on a pris le reste ; c'est dans la méthode du Chronographe, comme le montrent les deux autres références à Théophile et à Eusèbe. Or tout le reste vient des *Actus Vercellenses*. — Évidemment le miracle du taureau tué par Simon et ressuscité par Pierre est une adaptation du même prodige des *Actus Vercellenses*, p. 72, faite dans une intention facile à comprendre ; il était moins scandalisant de nous représenter la mort d'un animal que d'un homme, même exécutée par le mage. Voyez FICKER, *Hennecke*, II, p. 461 ; PEETERS, *art. cit.*, p. 132, n. 2.

(2) LIPSIUS, *Acta*, I, p. LXII.

(3) LIPSIUS, *Acta*, p. LXXXIX, LVI ; *Ap.*, II, p. 208, 381 ; *Ergan̦ungh.*, p. 49. On peut relever quatre textes slavons différents sur Pierre et Paul : la première version slavonne, LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 208, remaniement de la suivante, d'après les chronographes grecs et le pseudo-Marcellus ; la dite seconde, LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 210, apparentée au texte de Malalas et qui montre la dépendance de la légende slavonne vis-à-vis de la légende grecque ; la passion première de SS. Pierre et Paul, LIPSIUS, *Ap.*, II, p. 381, dépendant du pseudo-Marcellus, au moins pour Paul ; enfin la seconde passion de Pierre et de Paul, *Ergan̦ungh.*, *l. cit.*, qui a conservé même des passages du pseudo-Marcellus.

(4) P. VETTER, *Die armenischen apokryphen Apostelgeschichte*. I. *Die Petrus- und Paulus Akten* dans la *Theologische Quartalschrift*, 88, 1906, p. 161, pour les matériaux ; p. 164, distingue deux recensions, l'une plus longue, publiée dans l'*Oriens christianus*, III, 1903, p. 16-41 ; 324-383, « qui a, dit-il, *l. cit.*, les trois caractères principaux qui distinguent G du latin et du Venetus ; et pour le texte grec, concorde avec le groupe que Lipsius désigne par H, mais aussi se rencontre avec la famille CHOP ; LIPSIUS, *Acta*, I, p. LXX ; et une seconde plus courte, VETTER, *Theologische Quartalschrift*, *l. cit.*, p. 167, « qui est, dit-il, un remaniement d'origine arménienne du texte précédent ... abrégé çà et là mais aussi développé à certains endroits ». Voir pour ces détails, *ibid.*, p. 168, ainsi que la traduction de cette seconde recension, p. 169.

Digitized by Google

Pour finir, il n'est pas sans intérêt de noter la tradition byzantine au commencement et dans le cours du moyen âge, telle qu'elle s'affirme par ces documents plus ou moins officiels que sont les Ménées et les Synaxaires, les catalogues du pseudo-Épiphane, du pseudo-Dorothée et du pseudo-Hippolyte, dont le deuxième surtout a si bien servi la cause du byzantinisme, en propageant la thèse de l'origine apostolique de la nouvelle Rome (1). Or les premiers, à côté de données extraites des écrits canoniques sur la prédication de Pierre en Judée, à Antioche, dans le Pont, Galatie, Cappadoce, Asie, Bithynie, le font venir à Rome pour être crucifié la tête en bas ; on signale parfois qu'il fut condamné à ce supplice par Néron, à cause de sa victoire sur le mage (2). Les catalogues ont, pour les plus explicites, la mention du crucifiement la tête en bas, à la demande de l'apôtre, la mort sous Néron ; une fois seulement, il est fait mention de Simon dans une recension du pseudo-Épiphane (3). En tenant compte du caractère forcément synthétisateur de semblables notices, on est cependant forcé de reconnaître que l'influence des romans apostoliques ne les a pas considérablement pénétrées. Mais autre chose est la lecture des catalogues de livres canoniques, recensions de bibliothèques, qui, à la suite des livres canoniques, nous donnent cependant encore « d'autres livres, de différent genre, outre ceux du Nouveau et de l'Ancien Testament, dont quelques-uns sont contestés, d'autres sont appelés apocryphes » (4). On range parmi ceux qui sont contestés du Nouveau Testament les Periodoi

(1) SCHERMANN, *op. cit.*, p. 174 et sv.

(2) Pour les ménées, voyez le texte LIPSIUS, *op. cit.*, p. 236, n. 1, à la fin. — Pour les synaxaires, SCHERMANN, *op. cit.*, p. 241, à la lettre F.

(3) Comparez SCHERMANN, *op. cit.*, p. 240 et sv., A (pseudo-Épiphane, du courant du VIIIe siècle, *ibid.*, p. 349) ; B (pseudo-Dorothée, pas avant 800, *ibid.*) ; C (pseudo-Hippolyte, vers 850, *ibid.*) ; E (chronique du pseudo-Logothète, postérieure encore, *ibid.* et p. 161), avec les textes latins analogues du *Breviarium apostolorum* et du catalogue dit d'Isidore de Séville, *l. cit.*, Lb et Li. Les deux textes latins, selon Duchesne, dépendent des catalogues grecs ; Schermann n'admet pas que cette dépendance soit prouvée : SCHERMANN, *op. cit.*, p. 349. DUCHESNE, *Les anciens recueils de légendes apostoliques, l. cit.*, p. 74 et sv.

(4) *Synopsis athanasiana, c. fin.* ; d'après ZAHN, *Geschichte*, II, 1, p, 315, c'est une œuvre anonyme, vers 500 : ATHANASII *opera*, éd. MONTFAUCON, II, 202. Paris, 1698 ; LIPSIUS, *Ap.*, I, p. 58. Comparez la distribution du dit « *Catalogue des 60 livres canoniques* », (d'après FICKER, HENNECKE, II, p. 360, vraisemblablement d'origine orientale et du VIe siècle) ; PREUSCHEN, *Analecta*, p. 158 ; la Stichométrie de Nicéphore, du commencement du IXe siècle, distribuée d'après le même plan que la Synopsis athanasiana : PREUSCHEN, *Analecta*, p. 156.

Digitized by Google

de Pierre, de Jean, de Thomas, à côté de l'Évangile de Thomas, de la Doctrine des apôtres et des Clémentines. « De ces écrits, est-il dit, certains morceaux plus vrais et respirant le souffle divin ont été détachés et mis à part pour la lecture. Si l'auteur a recensé tous ces apocryphes du Nouveau et de l'Ancien Testament, c'est à titre de renseignement ; ils sont mauvais, réprouvés, inauthentiques ; on signale particulièrement ceux du Nouveau Testament pour inutiles et non approuvés, se différenciant des canoniques et meilleurs à être cachés — le recenseur fait de l'esprit — qu'à être lus. » L'auteur anonyme de la Synopsis, on le voit, est sévère à l'égard de nos Actes, pas cependant à ce point qu'il les condamne entièrement. Ce pourrait bien à des appréciations de ce genre, que l'on devrait les éditions séparées de la Passion ou du Martyre de Pierre, que l'on retrouve non seulement dans deux manuscrits grecs, mais encore en slavon et en arménien, pour ne pas ajouter les textes syrien et copte, qui, semble-t-il, procèdent de la même source. En tout cas, je ne crois pas que l'on doive voir une trace de remaniement catholique dans ce passage (1). Le catalogue des soixante livres canoniques renseigne d'une façon générale parmi les « apocryphes », les Periodoi et Doctrines des apôtres, à côté des Actes de Paul, cités à part, de l'Apocalypse de Pierre (2), pour lesquels on n'a jamais été d'une rigueur excessive même chez les plus opposés aux apocryphes. Dans la Stichométrie de Nicéphore, on a la distinction ternaire en canoniques, en écrits « discutés et non canonisés » et enfin en apocryphes : les Actes de Paul, Pierre, Jean et Thomas sont nommés parmi ceux-ci, en même temps que l'Évangile de Thomas, la Didachè, les Clémentines, le Pasteur ; tandis que l'Apocalypse de Jean, de Pierre, Barnabé, et l'Évangile des Hébreux sont placés dans le second groupe. Ce fait montre que les rigueurs de la Synopsis n'étaient pas partagées dans tous les milieux. Si l'on veut bien comparer nos trois catalogues à la Bible d'Eusèbe de Césarée, on verra que la condamnation prononcée par celui-ci n'est pas partagée par la Synopsis athanasiana elle-même (3), qui entend faire la part du feu, et à plus forte raison pas par les deux autres. A la façon dont ceux-ci distribuent leurs textes, on comprend que pour eux nos apocryphes ne sont pas sans doute à mettre sur le même pied que les canoniques, mais néanmoins ne sont pas ré-

(1) Lipsius, *Ap.*, I, p. 58. Comparez Schmidt, *op. cit.*, p. 66 ; 145.

(2) Comparez pour ceux-ci Eusèbe, *HE*, III, 25, 4.

(3) La Synopsis athanasiana peut devoir sa rigueur à certaines circonstances particulières, en même temps qu'à des difficultés avec les hérétiques manichéens et semi-manichéens.

Digitized by Google

prouvés et condamnés absolument. On les admet non comme des livres inspirés, mais comme des livres, qui ont pu avoir leur valeur d'édification, qui en ont encore peut-être, malgré certaines singularités, comme le Pasteur et la Doctrine. Le scribe plus sévère de la Synopsis fait des distinctions, mais il relève singulièrement ce qu'il accepte de nos écrits.

On peut conclure, semble-t-il, à une divergence d'attitude de l'Église orientale ou pour parler plus exactement de l'Église byzantine de celle de l'Occident. La chose tient à deux causes ; le mouvement de réprobation si net contre les romans apostoliques est parti de Rome et a dû naturellement suivre la courbe d'influence du pontificat romain. D'autre part, en Orient, le danger de nos Actes était moins grand, par ce fait qu'à part les milieux agrestes, simples et rudes des Apotactites et encore ce mouvement en raison de son intensité extravagante n'était pas né viable, on comprenait mieux les romans apostoliques. Le genre survivait encore, et à la fin de l'époque antique ou presque, de nouveaux représentants vinrent au jour, dans un esprit mieux plié sans doute aux exigences de l'orthodoxie ; mais leur tentative suffisait pour faire comprendre et par là même excuser dans une certaine limite la forme revêtue par la légende apostolique primitive. Si des chronographes populaires, tels Malalas et sa source, lui ont emprunté quelques pages pour combler les lacunes de l'histoire des premiers temps, l'Église grecque cependant dans son ensemble, mieux avertie sur le genre de ces écrits, leur doit peu de sa tradition, bien qu'elle se soit montrée moins sévère en général à leur égard que l'Église latine.

Concluons. Les Actes de Pierre appartiennent à un genre littéraire défini, les romans apostoliques, qui durent leur existence à l'adaptation aux héros chrétiens d'un nouveau procédé connu et pratiqué dans le monde profane, adaptation due à de nouveaux convertis sortis des écoles de rhétorique de l'empire. Leur formation première, leur récente conversion furent cause qu'ils introduisirent dans leur œuvre nouvelle des vues, des idées qui ne cadraient pas toujours avec la foi qu'ils venaient d'embrasser. Il n'est pas étonnant même que l'un ou l'autre d'entre eux ait appartenu à des communautés en rupture de ban avec la grande Église. Il y avait trop d'affinités entre les doctrines philosophiques qu'ils professaient et le mouvement gnostique, pour que le passage ne se produisit pas çà et là. Mais le genre du roman apostolique ne fut pas cependant le privilège des sectes hétérodoxes. Nos Actes de Pierre en sont un exemple.

Digitized by Google

Il est à supposer qu'ils furent lus quelque temps dans l'esprit même qui les avait inspirés. Le genre était trop populaire pour ne pas se faire accepter. En de telles conjonctures cependant leur lecture n'avait rien qui pût les faire suspecter. Le fait révélé par l'incident survenu au prêtre, auteur des Actes de Paul, tient à la qualité du personnage. Mais avec l'éloignement, par le fait même de la piété chrétienne désireuse de posséder plus amples renseignements sur les apôtres, on en vint à donner un autre sens aux romans apostoliques. Le mouvement manichéen accentua cette évolution. Profitant habilement du succès de nos écrits et de leur théologie imparfaite, ils s'en firent des armes de propagande et voulurent les substituer, ou tout au moins les juxtaposer aux Actes canoniques. C'était transformer du tout au tout la portée de ces compositions romantiques. Aussi ne faut-il pas nous étonner que les pontifes romains, pour parer au danger, changèrent l'attitude de l'Église vis à vis des romans apostoliques. Elle ne s'était pas préoccupée de la lecture d'ouvrages d'imagination ; mais elle ne pouvait tolérer la propagande d'écrits devenus manuels de théologie pour les manichéens et leurs associés. Elle les réprouva avec une sévérité, que l'on a trouvée dure, mais qui est simplement juste. Malheureusement Rome ne fut pas complètement comprise, ni suivie fidèlement. L'amour du peuple, même de certains évêques, pour ces fictions était trop grand pour qu'un renoncement absolu à des légendes devenues chères fût possible. D'où l'origine des Actes nouveaux catholiques, qui avaient du reste déjà des précurseurs. Telles sont les grandes lignes de l'évolution littéraire de nos Actes pour l'Occident.

Nous les retrouvons pareilles dans certaines contrées de l'Orient, où les mêmes phénomènes se reproduisent sous l'influence des mêmes causes. Mais ils n'y ont pas une étendue aussi universelle ; car le genre littéraire qui avait donné naissance aux romans apostoliques, n'y était pas mort. De nouvelles œuvres paraissaient encore, en sorte qu'en certains milieux on persistait à lire nos Actes dans l'esprit de leurs auteurs primitifs, sans que les dangers suscités ailleurs par le mouvement hérétique se présentassent avec quelque menace ; aussi retrouvons-nous en ces milieux la situation même des premiers jours, expérience qui ne fait que renforcer l'impression produite par l'étude du mouvement en Occident et dans certaines régions de l'Orient.

Bastogne. J. FLAMION.

Digitized by Google

LE DÉCRET DE BURCHARD DE WORMS

SES CARACTÈRES, SON INFLUENCE.

Il n'est guère, dans la période du moyen âge antérieure aux croisades, de personnage qui, plus que l'évêque Burchard de Worms, s'impose à l'attention de l'historien des institutions et du droit. Non seulement il a provoqué et dirigé, entre 1023 et 1025, la rédaction des coutumes sous l'empire desquelles vivaient les habitants du domaine temporel de son église, léguant ainsi à la postérité un document de premier ordre où se dessinent en traits accusés l'organisation d'une seigneurie et la condition des populations serviles au début du XIe siècle (1); en outre, quelques années auparavant, vraisemblablement entre 1008 et 1012, il entreprit de réunir, à l'usage de ses diocésains, les textes qui régissaient alors le gouvernement des affaires ecclésiastiques. Aidé d'auxiliaires au premier rang desquels figurent le célèbre Olbert de Gembloux et l'évêque Gautier de Spire, Burchard réalisa son dessein en composant le recueil intitulé *Decretum*, qui fut accueilli avec une faveur extrême dans tout l'Occident. Il suffirait, pour se convaincre du succès de ce livre, de faire le compte des nombreux manuscrits qui en ont été conservés jusqu'à ce jour : un exemplaire au moins, souvent plusieurs exemplaires du *Décret* figurent dans toutes les bibliothèques importantes de France, de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie. J'aurai d'ailleurs l'occasion de dire qu'au cours du XIe siècle, le *Décret* approvisionna de textes les canonistes, et, pour beaucoup d'entre eux, fut un livre de chevet

Je me propose, dans la présente étude, d'essayer de dégager les solutions données par Burchard, dans son *Décret*, aux plus importantes questions d'ordre canonique qui agitèrent les esprits au XIe siècle (2). Si j'atteins mon but, j'aurai fait apparaître l'orientation

(1) Texte publié dans MGH, *Constitutiones et Acta*, t. I, p. 639.

(2) Le texte fondamental sur l'histoire de Burchard est sa biographie écrite par un contemporain et publiée dans les MGH, SS, t. IV, p. 724-738. Je signalerai comme travaux récents sur Burchard : H. Grosch, *Bischof Burchard I von Worms*. (Diss.) Iena, 1890; Hauck, *Ueber den Liber Decre-*

Digitized by Google

générale des idées de l'évêque de Worms, aussi bien sur les relations de l'Église et de l'État que sur la constitution interne de l'Église ; j'aurai montré comment il entendait le gouvernement spirituel. Le lecteur sera alors en mesure de s'expliquer le succès du *Décret* et d'en apprécier les lacunes : il comprendra ainsi les causes pour lesquelles, en dépit de la vogue qu'il avait obtenue, il dut, à la fin du XIe siècle, céder l'influence à des recueils inspirés par un esprit nouveau.

Or il n'est pas inutile à qui veut apprécier l'œuvre d'un architecte de se rendre compte des matériaux qu'il a choisis et des procédés de construction auxquels il a eu recours. C'est pourquoi il conviendrait, au début de ce travail, de faire connaître les éléments qui constituent le *Décret* et la manière dont l'auteur s'en est servi. Il se trouve que j'ai récemment consacré une étude à ce double objet. Le lecteur me permettra de lui en exposer en bref les principaux résultats, sauf à le renvoyer pour le détail à cette étude (1). Ensuite j'aborderai les questions sur lesquelles je me propose d'appeler surtout son attention.

I.

Burchard n'a nullement songé à tirer de son propre fond, comme ferait un écrivain moderne, un exposé général des institutions ecclésiastiques : au moins en apparence, il a réduit son ambition à réunir les textes des âges antérieurs. Son livre n'est autre chose qu'un vaste recueil de textes, comprenant 1785 fragments ou chapitres, en général très-brefs, qu'il a répartis d'après un ordre

torum Burchards von Worms, mémoire lu le 5 mai 1894 à la Société royale des sciences de Leipzig, dans les *Berichte über die Verhandlungen der königlich sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, 1894, I, p 65-86 ; H. Boos, *Geschichte der rheinischen Städtekultur*, t. I, p. 235 et sv. Berlin, 1897 ; l'excellent travail de A.-M. Königer, *Burchard I von Worms und die deutsche Kirche seiner Zeit* (1000-1025), dans la collection des *Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München*, dirigée par A. Knöpfler. Munich, 1905 ; Édouard Diedrich, *Das Dekret des Bischofs Burchard von Worms, Beiträge zur Geschichte seiner Quellen*, 1re partie, dissertation inaugurale présentée en 1908 à la faculté de théologie catholique de l'université de Breslau.

(1) *Études critiques sur le Décret de Burchard de Worms*, dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1910, t. XXXIV, et tirées à part : Paris, 1910. In-8, 144 p. Je renverrai au tirage à part. Au cours de ces études, j'ai rencontré beaucoup de questions dont M. Diedrich avait traité dans l'ouvrage précité. Sur plus d'un point je me suis trouvé d'accord avec lui ; quelquefois les solutions que je propose complètent les siennes ou les modifient. Le lecteur pourra s'en rendre compte en se reportant à mes *Études*.

Digitized by Google

méthodique en vingt livres (1). Ce plan, assez large pour que l'auteur ait pu comprendre, dans le XXe livre, des matières d'ordre purement théologique, mais intéressant le canoniste parce qu'elles sont en rapports étroits avec la morale, lui a été inspiré en partie par deux collections antérieures, qui d'ailleurs ont exercé une profonde influence sur son œuvre. L'une est le recueil en deux livres composé vers 906 par Réginon, abbé de Prüm, qui porte le titre de *Libri de synodalibus causis* (2) ; l'autre est la collection encore inédite, originaire de la Haute-Italie, qui est connue sous le nom d'*Anselmo dedicata* et date des dernières années du IXe siècle (3), celle-ci toute imprégnée de l'influence des textes du droit romain et des textes pseudo-isidoriens, celui-là au contraire représentant le droit en vigueur dans les régions rhénanes à la fin de l'époque carolingienne. L'ouvrage de Réginon n'avait point cessé d'être en honneur dans la province ecclésiastique de Mayence ; quant à l'*Anselmo dedicata*, elle semble n'avoir été connue de ce côté des Alpes que vers les premières années du XIe siècle. C'est en effet à cette époque qu'on en voit apparaître des manuscrits à Bamberg, à Mayence (4) et à Verdun.

A ces deux collections, Burchard a emprunté à peu près la moitié des textes dont il a composé son recueil. Sur les 1785 chapitres du *Décret*, il y en a, à mon estime, environ 850 (j'en ai compté 863) qui sont extraits de l'ouvrage de Réginon et de l'*Anselmo dedicata* ; le premier de ces recueils a fourni à Burchard près de 600 chapitres, et le second près de 300 (582 et 281, d'après mes observations). Pour le surplus Burchard s'est adressé à trois collections canoniques

(1) Plusieurs auteurs ont pensé que la série des chapitres 1-33 du livre XIX du *Décret*, consacrés à la pénitence, a existé comme œuvre autonome, antérieurement au *Décret*; Burchard l'aurait trouvée toute faite et transportée dans son recueil. Ce système, indiqué par les Ballerini (*De antiquis collectionibus et collectoribus canonum*, P. IV, c. XII, § 6), repris par Mgr SCHMITZ (*Die Bussbücher und das canonische Bussverfahren*, p. 385 et ss. Dusseldorf, 1898) et par M. DIEDRICH (*op. cit.*, p. 60 et s.) me paraît dépourvu de fondement. J'ai exposé dans les *Études critiques*, p. 74 et s., les raisons qui m'ont déterminé à le rejeter. Tel est aussi l'avis de M. KÖNIGER (*op. cit.*, p. 133, note 1). Je considère, avec lui, le *Décret* comme une œuvre homogène, due toute entière à Burchard et à ses collaborateurs.

(2) Je le cite d'après l'édition de WASSERSCHLEBEN, Leipzig, 1840.

(3) Cette collection est inédite. Je la connais d'après ces manuscrits suivants : Paris, Bibl. Nat., Latin 15392 (provenant de la cathédrale de Verdun); Bamberg, Bibl. Royale, manuscrits juridiques, no 5 ; Metz, no 100 ; Verceil, chapitre de la cathédrale, no XV.

(4) Un fragment du manuscrit de Saint-Martin de Mayence est conservé dans le manuscrit 580 du fonds palatin de la Bibliothèque vaticane.

Digitized by Google

bien connues : la *Dionysio-Hadriana*, si répandue depuis que le pape Hadrien Ier l'avait envoyée à Charlemagne, les Fausses Décrétales et la collection irlandaise. Il a aussi fait usage des canons des conciles francs, notamment des conciles réformateurs tenus en 813, et des conciles assemblés en Germanie, au cours du xe siècle, à Altheim, à Coblence et à Erfurt. Il n'a pas négligé les *Capitula* des évêques de l'époque carolingienne ; c'est ainsi qu'il a tiré parti des *Capitula* de Théodulphe d'Orléans, de Haiton de Bâle et de Hérard de Tours.

Divers pénitentiels lui ont fourni des textes, à savoir : le pénitentiel de Théodore de Canterbury, les *Excarpsus* ou recueils qui portent les noms de Cumméan, de Bède et d'Egbert ; le pénitentiel dit *Hubertense*, parce qu'il est conservé dans un manuscrit qui appartient à l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne ; le pénitentiel d'Halitgar de Cambray et les écrits pénitentiels de Raban Maur. Burchard n'a point dépouillé méthodiquement la littérature ecclésiastique, si ce n'est les *Moralia* et les *Dialogi* de saint Grégoire, l'écrit de Gennadius *de dogmatibus ecclesiasticis*, et peut-être quelques écrits d'Isidore de Séville ; si l'on excepte les fragments tirés de ces ouvrages, on ne rencontre dans le *Décret* que des textes patristiques isolés, dus au hasard des lectures de l'auteur et de ses collaborateurs. Ainsi la Bible et les œuvres des Pères dont l'influence fut prépondérante au moyen âge, par exemple, celles de saint Augustin, ont à peine été mises à contribution. Quant aux recueils de droit séculier, Burchard y a puisé de très rares textes de droit romain et un chiffre assez respectable de fragments tirés des capitulaires authentiques ou apocryphes. En somme, il faut se garder de considérer le *Décret* de Burchard comme une encyclopédie contenant tous les textes qui eussent, de son temps, paru susceptibles d'intéresser les canonistes. Si nombreux qu'aient été les fragments réunis par ses soins, l'évêque de Worms laissait une ample tâche à ses successeurs, les compilateurs de collections du xie siècle et du xiie.

En tout cas, Burchard se place sous le patronage de l'antiquité : ce sont ses témoins, dit-il, qu'il entend faire parler, sans rien ajouter de son fond aux sentences qu'il a trouvées dans leurs écrits (1). Or il s'en faut de beaucoup qu'il ait été fidèle à ce programme. En réalité il a altéré nombre de textes, soit pour les améliorer, soit pour leur donner une portée plus générale, soit enfin pour les mettre en harmonie avec la discipline des temps nouveaux. Après MM. Hauck

(1) Voyez la préface du *Décret*. Je renvoie pour le *Décret*, à l'édition de 1549, reproduite dans PL, t. CXL, col. 540.

Digitized by Google

et Königer (1), j'ai donné d'assez nombreux exemples (on aurait pu en dresser une liste beaucoup plus longue) de faits démontrant que Burchard n'éprouve aucun scrupule à remanier, à abréger, à interpoler, bref à modifier de mille manières les textes anciens ; bien plus, il paraît avoir fabriqué de toutes pièces un certain nombre, à la vérité peu considèrable, de chapitres de son *Décret*. S'il n'a guère montré d'égards pour les textes, il a encore moins respecté les *inscriptiones* qui en indiquaient la provenance. Il en est un bon nombre qu'il a systématiquement démarqués ; ainsi a-t-il agi pour tous les textes empruntés aux sources séculières, droit romain ou capitulaires des princes francs, aux *Capitula* des évêques, à certains conciles ou à divers écrivains ecclésiastiques dont il jugeait insuffisantes la notoriété ou l'autorité, enfin à tous les pénitentiels autres que le pénitentiel dit romain et ceux portant les noms de Théodore et de Bède. Je ne crois pas commettre d'exagération en affirmant qu'un tiers au moins des *inscriptiones* du *Décret* a subi ce traitement. Remarquez que Burchard ne se contente pas d'effacer l'*inscriptio* véritable ; il attribue faussement les textes ainsi démarqués à des papes, à des conciles ou à des écrivains ecclésiastiques choisis suivant son caprice. C'est ainsi qu'il m'a été possible de faire apparaître dans le *Décret* de Burchard une centaine de décrétales apocryphes et un nombre plus considérable encore de faux canons de conciles ; or il s'en faut de beaucoup que j'aie relevé tous les textes portant une indication mensongère.

En réalité Burchard a traité les textes avec une liberté extrême (2). D'ailleurs, en ce faisant, il s'est conformé aux exemples que lui donnaient, surtout depuis le VIIIe siècle, les auteurs de tant d'apocryphes canoniques dont le faux Isidore est le coryphée. A dire vrai, cette tradition fâcheuse s'explique jusqu'à un certain point par l'état de la société ecclésiastique dans les siècles du moyen âge qui vont du VIIIe au XIIe. Cette société, si elle subit l'action de législateurs intermittents qui y exercèrent une profonde influence, tels Charlemagne et Nicolas Ier, était dépourvue d'un pouvoir législatif qui fonctionnât régulièrement, aussi bien que d'un corps de jurisconsultes interprétant et développant le droit. Or elle tenait de ses origines romaines le sens et le besoin d'une loi écrite, et, pour ce

(1) Voir la dissertation précitée de M. Hauck, *Ueber den Liber Decretorum*, p. 69 et s., et aussi l'ouvrage de M. Königer, dans les notes duquel beaucoup d'interpolations sont signalées.

(2) Mgr Schmitz et après lui M. Diedrich ont essayé dans une certaine mesure de défendre Burchard contre cette accusation : je crois que leur thèse est insoutenable. Cf. *Études critiques*, p. 99-100, 125 et s.

Digitized by Google

motif, ne se contentait pas de la coutume, incertaine et amorphe, qui suffisait le plus souvent aux barbares. Il arriva que des particuliers, par exemple Isidore et Burchard, voulurent combler cette lacune. Seuls les textes émanant des personnages de l'antiquité, les *Sententiae Patrum*, comme on disait, avaient crédit dans ce milieu : seuls leurs noms s'imposaient à l'obéissance et au respect. Cependant aucune société, et l'Église moins que toute autre, ne saurait vivre sous l'empire d'un droit cristallisé dans des textes immuables. Pour se tirer de la difficulté, Isidore, Burchard et leurs pareils inventèrent ou faussèrent les textes, si bien que l'apocryphe devint l'instrument du progrès du droit. Il en devait être ainsi jusqu'au XIIe siècle ; à cette époque, grâce à l'activité des Pontifes romains et des conciles, l'Église se retrouve munie d'un pouvoir législatif dont l'action ne cesse de se faire sentir, en même temps que la restauration de l'enseignement scientifique crée des générations capables d'élever des constructions juridiques à l'ombre desquelles se fera le développement régulier des institutions. Alors il ne sera plus besoin d'apocryphes pour assurer ce développement ; mais les apocryphes du temps passé, et parmi eux ceux dont Burchard fut l'auteur, conserveront leur place dans la série des textes reçus. Maintenant encore, après que la critique a fait apparaître leur véritable origine, ces apocryphes valent tout au moins comme des témoins du droit de l'époque à laquelle ils ont été lancés dans la circulation et méritent, à ce titre, un attentif examen.

II.

Il convient maintenant de discerner la pensée de Burchard sur quelques-unes des importantes questions qui se posaient à lui. Celle que soulèvent les relations de l'Église et de l'État n'était point encore de son temps à l'état aigu ; on sait à quel point, un demi-siècle plus tard, elle passionna les esprits. Aussi n'est-il point sans intérêt de deviner la solution vers laquelle Burchard inclinait.

Or un fait déjà constaté semble être un indice de ses sentiments. Comme on l'a dit plus haut, Burchard s'est appliqué avec un soin minutieux à dissimuler l'origine des lois, édictées par des princes séculiers, qu'il insérait dans son recueil et présentait comme s'imposant à la société spirituelle.

Un tel fait est absolument en désaccord avec les précédents. Les canonistes antérieurs ne s'étaient nullement crus en devoir de démarquer les textes de provenance séculière. Cette pensée n'était point venue à l'esprit des auteurs des deux collections sur lesquelles Burchard s'est principalement fondé, l'*Anselmo dedicata* et les *Libri*

Digitized by Google

de synodalibus causis, qui citent sans scrupule les lois romaines et les capitulaires dont ils insèrent des fragments. Quelques années avant l'époque où Burchard rédigeait son œuvre, le célèbre Abbon, abbé de Fleury-sur-Loire, si dévoué qu'il fût au Saint-Siège, n'avait pas craint d'introduire dans la collection de canons qu'il composa un certain nombre de fragments des *Leges*, c'est-à-dire des Novelles de Justinien (1). Ainsi Burchard a sciemment et volontairement rompu avec la tradition : il importe d'en rechercher le motif (2).

On peut être tenté de voir dans ce fait la manifestation de sentiments hostiles au pouvoir du prince. Burchard, en effaçant la mention des Césars romains et des princes carolingiens, aurait voulu abolir le souvenir de l'intervention des empereurs dans les affaires ecclésiastiques ; ainsi, partisan déterminé de l'indépendance de l'Église, il aurait raisonné sur ce point comme ont raisonné, soixante ans plus tard, les plus intrépides partisans de Grégoire VII. A l'appui de cette manière d'interpréter sa pensée, on a tiré argument de la présence au *Décret* de certains fragments. Burchard y a inséré des textes qui placent la loi de Dieu au-dessus de toutes les lois humaines et font aux empereurs un devoir de s'incliner devant les évêques, interprètes de la volonté divine (3). En même temps, il était possible de signaler des omissions significatives ; ainsi Burchard, qui connaissait sûrement les textes du Ve concile d'Orléans (4) et du XIIe concile de Tolède (5), en vertu desquels les rois ont le droit d'intervenir dans l'élection des évêques, s'est bien gardé de les insérer dans son recueil. Enfin, il faut remarquer que l'évêque de Worms refuse à tous les puissants du siècle, et par conséquent aux souverains, le droit de disposer des biens ecclésiastiques. Il a semblé permis d'en conclure, non seulement qu'il affirme l'autonomie de l'Église, mais encore qu'il dénie au pouvoir séculier toute influence sur le gouvernement de la société spirituelle (6).

(1) Voir sa collection dans PL, t. CXXXIX, col. 473-506 ; cf. MAX CONRAT, *Geschichte der Quellen und Literatur des römischen Rechts im früheren Mittelalter,* t. I, p. 261-262. Leipzig, 1891.

(2) Il est d'autres textes que Burchard a démarqués parce qu'il lui semblait que leur auteur ne possédait ni l'autorité ni la notoriété suffisantes. Évidemment ce n'était pas le cas des empereurs, de Valentinien ou de Théodose, de Charlemagne ou de Louis le Pieux ; cette raison ne vaut pas pour les textes tirés des constitutions impériales ou des capitulaires.

(3) I, 124-126 ; XV, 15 et s.

(4) Canon 10.

(5) Canon 6.

(6) Ainsi GFRÖRER (*Papst Gregorius VII und sein Zeitalter,* t. VI, p. 17. Schaffhausen, 1860) estimait que Burchard, en rédigeant son *Décret*, pensait non au présent, mais à l'avenir, c'est-à-dire au temps de Grégoire VII.

Digitized by Google

Si quelque historien s'est permis d'interpréter ainsi la pensée de Burchard, cette interprétation est, ce me semble, très exagérée. De nombreux fragments du *Décret* démontrent que Burchard ne fut nullement l'adversaire systématique du pouvoir impérial. Je n'en veux d'autre preuve que les textes ordonnant aux membres du clergé d'adresser à Dieu, chaque dimanche, des prières pour l'empereur ; leur enjoignant d'obéir aux ordres du souverain ; menaçant d'excommunication les sujets rebelles à son autorité ; lançant l'anathème contre ceux qui oublient le serment qu'ils ont prêté au prince (1). A coup sûr un évêque qui rappelle ces préceptes ne saurait être considéré que comme un sujet dévoué du pouvoir civil. Il y a plus : Burchard ne se borne pas à reconnaître la suprématie du pouvoir séculier dans son domaine naturel ; il n'est nullement disposé à tenir le prince à l'écart du domaine religieux. Le *Décret* donne au roi, quand il est d'accord avec le Pontife Suprême, un rôle dans la convocation des conciles (2), lui permet d'y assister (c'est là une idée favorite de l'évêque de Worms, comme l'indiquent nombre d'*inscriptiones* par lui remaniées (3), où, en tête de canons, il mentionne la présence du roi) et confie au prince la promulgation des décisions des assemblées conciliaires (4). Au roi encore appartient le soin de réprimer les désordres du clergé et de punir les mauvais prêtres, parce qu'ils sont le fléau des peuples ; les clercs vagabonds pourront être déférés au roi aussi bien qu'au synode (5). En outre des textes attribuent au prince qualité pour connaître des réclamations de ceux de ses sujets auxquels la tonsure a été conférée irrégulièrement (6), pour consentir à l'échange des biens ecclésiastiques (7), ou aux concessions en précaire de ces biens (8), ou encore au transfert des reliques (9). Le souverain n'est pas seulement le protecteur des églises ; il est le gardien des principes sur lesquels repose la société chrétienne et en assure le respect quand le pouvoir spirituel n'y suffit pas (10).

(1) II, 70 ; XV, 22-26 ; XII, 21. Ces textes ont été signalés par M. Königer *op. cit.*, p. 15.

(2) XV, 20.

(3) Burchard ne craint pas d'insérer un texte tel que le 6e canon d'Erfurt, (XI, 77) commençant par ces mots : Decrevit sancta synodus, cum concilio serenissimi principis...

(4) III, 172.

(5) VIII, 57.

(6) VIII, 3.

(7) III, 172.

(8) III, 166.

(9) III, 232.

(10) II, 179.

Digitized by Google

Il convient d'ajouter que, l'eût-il voulu dans le secret de son âme, Burchard n'eût pu se montrer hostile à l'empereur. Entre la dynastie saxonne et les membres de l'épiscopat l'union est intime ; sur les évêques s'appuie le pouvoir des empereurs, qui, en échange des services rendus, font d'eux des princes temporels et leur confient les plus hautes dignités de l'État. Burchard avait été nourri de cette tradition : on sait le rôle prépondérant que son premier maître, l'archevêque de Mayence, Willigis, avait joué sur la scène politique à l'époque des Ottons. D'ailleurs, de cette alliance entre les deux pouvoirs, nul n'avait recueilli plus d'avantages que Burchard de Worms ; pour s'en convaincre, il suffit de jeter un regard sur le recueil des diplômes impériaux du temps de Henri II. On ne pourra manquer d'être frappé de l'importance des concessions de terres et de droits que l'empereur prodigue à l'église de Worms (1). Quelques diplômes attestent la faveur particulière en laquelle le souverain tient Burchard ; ainsi, le 17 mai 1009, la chancellerie ne manque pas de mentionner, dans un acte de l'empereur portant concession de droits à l'église de Spire et à son évêque Gautier, que cet acte est rendu *ad interventum Burchardi Wormasiensis episcopi nobis dilecti* (2). Et plus tard, lorsque, le 9 juin 1018, Henri II accorde à l'église de Worms le péage et le marché de Kailbach, il ne manque pas de célébrer les mérites de l'évêque, *discretus in appetendo, fortis in tolerando, justus in judicio* (3). Sûrement pendant tout le règne de Henri II, et notamment à l'époque où fut rédigé le *Décret*, Burchard n'était en aucune façon un adversaire du pouvoir séculier ; entre lui et son souverain, les liens étaient particulièrement étroits. Au surplus, Burchard ne semble nullement, par nature, enclin aux partis extrêmes ; il sait bien, et on en trouvera plus loin la preuve, qu'il est souvent plus habile de patienter que de foncer sur l'obstacle. Ce n'est pas de ce personnage qu'il fallait attendre une politique destinée à creuser un abîme entre les deux pouvoirs.

Cependant, ce fait est incontestable, le *Décret* accuse par quelques traits une tendance à émanciper l'Église, dans une certaine mesure, de la tutelle du gouvernement impérial ; l'altération des *inscriptiones* mentionnées ci-dessus en est une preuve péremptoire. Si cette altération, comme il est certain, a été connue de Burchard et n'est point l'œuvre subreptice d'un de ses collaborateurs, elle tient sans doute à ce que Burchard, ami des solutions moyennes, a cru devoir réagir, sous une forme aussi discrète que possible, contre l'exagé-

(1) Cf. MGH, *Kaiserurkunden, Heinrich II*, t. III, des *Diplomata regum et imperatorum Germaniæ*, nos 1, 11, 20, 21, 92, 128, 176, 226, 227, 247, 319, 393.

(2) *Ibid.*, no 190.

(3) *Ibid.*, no 393.

Digitized by Google

ration du pouvoir que l'empereur s'attribuait sur l'Église. Jamais, depuis qu'Otton le Grand a restauré l'Empire, la puissance du prince ne s'est affirmée avec plus d'énergie sur les choses spirituelles : Henri II ne se borne pas à être l'évêque du dehors ; il se substitue souvent aux évêques du dedans ou leur communique une impulsion à laquelle il ne leur est guère possible de résister (1). Non seulement c'est sa volonté qui attribue les plus hautes dignités de l'Église, mais c'est lui qui dirige, en Allemagne, le mouvement de réforme des monastères, c'est lui qui crée ou rétablit les évêchés. C'est ainsi qu'à Mersebourg, il restaure l'évêché qui avait jadis existé, et qu'à Bamberg il en fonde un nouveau, au grand déplaisir de l'évêque de Wurtzbourg. Sans doute le Pape intervient pour ratifier ces fondations (2), mais les contemporains ne se méprennent pas sur la portée de ces ratifications. Ils savent bien que c'est l'empereur qui agit, ou impose sa volonté aux chefs de l'Église. Vraiment on eût pu lui tenir le discours qu'Alcuin adressait à Charlemagne quand il le félicitait de ne point borner son rôle à la défense de l'Église, mais d'exercer une action efficace sur la vie intérieure de la société spirituelle (3). En réalité, il s'en faut de peu que l'Empereur ne concentre en ses mains l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle.

Burchard et ses collaborateurs, à qui l'occasion n'avait pas manqué de recueillir les doléances des clercs et des moines, ne pouvaient méconnaitre les inconvénients qui résultaient de cet état de choses. Sans bruit ils tentèrent de les atténuer. C'est pour donner satisfaction à cette tendance qu'ils n'ont pas hésité à démarquer les textes qu'ils empruntaient au droit séculier ; il leur paraissait sans doute dangereux de montrer, en une foule de circonstances, les anciens empereurs dictant la loi à l'Église. Ainsi s'expliquent, à mon sens, les traits caractéristiques du *Décret* que j'ai signalés plus haut (4).

(1) C'est là un fait reconnu par tous les historiens et bien mis en lumière par M. Hauck. Voir le chapitre I du livre VII de son ouvrage : *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III.

(2) Cf. pour Mersebourg, *Thietmari Merseburgensis episcopi chronicon*, l. VI, c. 1 et 61, dans MGH, SS, t. III, p. 804 et 835; pour Bamberg, J. W., n° 3954. Henri II n'était pas le premier à agir ainsi. Sans remonter bien haut il pouvait invoquer l'exemple d'Otton III qui, en l'an 1000, créa et organisa la province ecclésiastique de Posen. « Le pape Silvestre II fut évidemment consulté ; mais il ne reste aucune trace de son intervention directe » (PAUL FABRE, *La Pologne et le Saint-Siège du Xe au XIIIe siècle*, dans les *Études d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod*, p. 167. Paris, 1896).

(3) *Alcuini epistolae*, p. 171, dans MGH, *Epistolae Karolini aevi*, t. II, p. 282.

(4) M. HAUCK, (*Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 439) estime que le *Décret* de Burchard attribue à l'Église, à l'endroit du pouvoir séculier, une indépendance bien plus grande que la liberté très limitée dont jouissait l'Église germanique au début du XIe siècle.

Digitized by Google

Il n'est pas impossible, à mon avis, de deviner l'influence à laquelle les auteurs du *Décret* ont cédé en cette affaire. Ce n'est point, comme on pourrait s'y attendre, l'influence de Cluny. Sans doute, depuis un siècle, le monastère bourguignon jouait un rôle important dans le monde occidental. Mais les moines de Cluny s'occupaient surtout de restaurer la vie religieuse dans les monastères : à cette époque, ils ne songeaient point à limiter le pouvoir des souverains temporels, dont la coopération leur fut souvent fort utile pour l'accomplissement de leur œuvre. Ajoutez à cela qu'au temps de Burchard l'action de Cluny ne dépassait guère la région lotharingienne, et qu'en tout cas l'évêque de Worms ne parait l'avoir nullement subie. C'est ailleurs qu'il convient de chercher, la source des doctrines dont Burchard s'est dans une certaine mesure inspiré (1).

On sait quels souvenirs de jeunesse l'attachaient au monastère de Lobbes et à l'église de Liège, dont ce monastère dépendait étroitement. Un homme tint une place prépondérante dans le monde ecclésiastique de Liège depuis les premières années jusqu'au milieu du XIe siècle ; c'était Wazon, qui d'abord chapelain de l'évêque, plus tard écolâtre, puis doyen, termina sa longue carrière sur le siège épiscopal de cette ville. Or, s'il est un trait qui se dégage de la biographie de Wazon, écrite peu d'années après sa mort par son contemporain, le chanoine Anselme (2), c'est la fermeté et l'énergie de son caractère et son indépendance vis-à-vis des pouvoirs rivaux. Il ne s'humiliait pas devant les princes et agissait sans crainte, dût-il s'exposer personnellement aux dangers les plus graves. Au cours de son épiscopat, il montra à diverses reprises qu'il avait une conscience très-nette de la distinction des deux pouvoirs : « A vous, disait-il à l'empereur Henri III dans une circonstance mémorable, nous devons rendre compte des affaires séculières ; au Pape nous devons rendre compte de celles qui ont trait au service de Dieu « (3). C'est au nom de ces principes qu'il se refusa, en 1044, à siéger dans l'assemblée à laquelle Henri III avait déféré l'archevêque Wiger de Ravenne, et

(1) Cf. E. SACKUR, *Die Cluniacenser*, t. II, p. 304 et s. Halle, 1894.

(2) Voir la biographie de Wazon par Anselme dans les *Gesta episcoporum Leodiensium*, MGH, SS, t. VII, p. 210-234 : t. XIV, p. 111-120 : voir aussi *Aegidii Aureavallensis monasterii gesta episcoporum Leodiensium*, Liv. II, MGH, SS, t. XXV, p. 71 et s. Consulter sur ce personnage, A. CAUCHIE, *La querelle des investitures dans les diocèses de Reims et de Cambrai*, t. I (1er fascicule du *Recueil des travaux publiés par la conférence d'histoire de l'Université de Louvain*), p. LIX et s. ; et SACKUR, *op. cit.*, t. II, p. 284 et s.

(3) Anselme, p. 224.

Digitized by Google

que, plus tard, il s'élèva contre la conduite du même empereur, s'attribuant le droit de disposer de la tiare (1). Que les prétendants à la Papauté, dont la division troublait l'Église, aient été déposés, Wazon ne s'en plaint pas ; s'il proteste, c'est parce qu'ils ont été déposés *à quibus non oportuit*. Autour de Wazon ne pouvait manquer de se former un petit groupe de clercs plus ou moins imbu des mêmes principes, qui se répandirent dans la région rhénane et mosellane. Ces clercs durent saluer avec satisfaction, s'ils ne l'avaient provoquée, l'introduction de la collection canonique dite *Anselmo dedicata*, qui apparaît vers cette époque à Mayence et à Verdun (2) ; l'*Anselmo dedicata*, comme on l'a déjà dit, était tout imprégnée des principes dont au IXe siècle, le faux Isidore s'était fait le défenseur attitré. En tout cas, il n'est pas téméraire de penser qu'au commencement du XIe siècle, sous l'influence de Wazon, était né à Liège un courant d'opinion favorable à l'indépendance du pouvoir spirituel, et que ce courant n'avait pas tardé à gagner un certain nombre d'adeptes.

Il faut remarquer que Burchard non seulement connaissait personnellement le clergé de Liège, mais avait appelé auprès de lui, pour travailler à la rédaction du *Décret*, un de ses anciens compagnons de Lobbes, membre distingué de l'école liégeoise (3) ; j'ai nommé Olbert, le futur abbé de Gembloux et de S. Jacques de Liège. Or, Olbert fut de tout temps l'ami le plus intime de Wazon ; sur leur amitié, qui ne se démentit pas jusqu'aux derniers jours, le biographe de l'évêque de Liège nous donne de touchants détails (4). Le confident de Wazon ne pouvait manquer de partager son opinion sur la question capitale des relations entre les deux pouvoirs. Je ne puis m'empêcher de penser que si le *Décret* décèle, sur certains points, une tendance plutôt réservée à l'égard du pouvoir civil, c'est dans l'influence d'Olbert, inspirée par Wazon, et plus ou moins acceptée par Burchard, qu'il faut en chercher la cause.

Ainsi le manuel canonique le plus répandu au XIe siècle fut conçu dans un esprit moins favorable à la prépondérance du pouvoir séculier qu'on n'eût pu l'attendre d'un ami de l'empereur Henri II. Il en résulta que le *Décret*, bientôt répandu dans tout l'Occident, contribua à remettre au second plan l'autorité que l'empereur prétendait exercer dans l'Eglise, et qu'ainsi, par une influence sur-

(1) *Ibid.*, p. 228.

(2) Voir *Études critiques*, p. 11.

(3) Ce n'est pas le lieu de faire remarquer ici l'importance de l'école de Liège et du rôle que joue à cette époque le clergé liégeois dans l'Église occidentale.

(4) Anselme, c. 70 et 71 ; MGH, SS, t. VII, p. 232 et 233.

Digitized by Google

tout négative, par ce qu'il ne disait pas plus que par ce qu'il disait, Burchard, sans l'avoir prévu, fraya de loin la route à la réforme grégorienne (1).

III.

Essayons maintenant de discerner les doctrines de l'auteur du *Décret* sur le point capital de la constitution de l'Église. Elle repose sur deux pouvoirs, la Papauté et l'épiscopat. Le gouvernement ecclésiastique résulte de la coopération de l'épiscopat et du Pontife Romain. Il importe donc de savoir comme Burchard entendait les rapports de ces deux pouvoirs et quelle part il faisait à chacun d'eux.

Pour résoudre cette question, il semble nécessaire de faire connaître d'abord l'état d'esprit du clergé d'Allemagne et de France, à l'époque qui fut celle de Burchard de Worms.

Un fait est certain : au commencement du XIe siècle, on s'accorde en Allemagne et en France, à reconnaître la primatie du Saint-Siège, dont les grands noms, si souvent cités, de S. Grégoire et de Nicolas Ier contribuent à maintenir la tradition (2). Mais ce n'est pas trop de ces souvenirs pour conserver quelque prestige à l'autorité romaine, déconsidérée par les lamentables événements qui ont marqué l'histoire des Papes du Xe siècle et de la première moitié du XIe et qui ont déshonoré quelques-uns d'entre eux. Ces scandales étaient bien connus au-delà des monts : les historiens contemporains ne manquent pas d'y faire allusion (3) et l'évêque Arnoul d'Orléans s'en expliqua clairement dans le célèbre discours qu'il tint au concile réuni à l'abbaye de Saint-Basle, en 991, pour y connaître du procès de l'archevêque de Reims Arnoul. Après avoir rappelé en termes brefs, mais énergiques, les désordres de quelques-uns des étranges personnages qui avaient alors occupé le suprême Pontificat, l'évêque avait ajouté : « Faut-il que d'innombrables prêtres répandus par

(1) L'influence des idées répandues dans le clergé de la Lotharingie inférieure, qui paraît s'être exercée d'une façon décisive sur Hildebrand lors de son séjour dans le pays rhénan, a été fort bien mise en lumière par M. Cauchie, *op. cit.*, p. LXXXII et s. — Il ne faut pas en déduire que la Lotharingie fut d'ores et déjà acquise à la réforme de Grégoire VII ; on sait que l'empereur Henri IV devait trouver à Liège beaucoup de partisans, et que l'application du principe du célibat ecclésiastique rencontra de vives résistances dans les pays qui correspondent à la Belgique et à la France du Nord.

(2) Voir là-dessus une page importante de M. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 209 et s. L'auteur y montre la primatie du Saint-Siège universellement reconnue en Allemagne au Xe siècle. On en pourait dire autant de la France.

(3) Voyez par exemple, Raoul Glaber, V, 5, éd. Prou, p. 134-135.

Digitized by Google

toute la terre, recommandables par leur science aussi bien que par leur vertu, soient tenus de se soumettre à de tels monstres, parvenus au comble de l'ignominie, et d'ailleurs dépourvus de toute connaissance des choses divines et humaines » (1)? Évidemment ces dispositions qui ne pouvaient manquer d'être celles de beaucoup de membres du clergé, rendaient facile la résistance aux ordres du Siège apostolique à qui avait intérêt y à résister. En fait, à l'époque de Burchard, notamment entre 995 et 1025, en France aussi bien qu'en Germanie, l'historien relève un certain nombre de circonstances où la résistance s'est produite ouvertement.

C'est d'abord en France le concile de Saint-Basle, où, en dépit des efforts des partisans de la Papauté appuyés sur les textes pseudo-isidoriens, les évêques « forts de leur nombre et surtout de l'autorité des rois » (2) prononcent la dégradation d'Arnoul, que Gerbert remplaça sur le siège de Reims. En vain, le pape Jean XV sépare-t-il de de sa communion les évêques opposants; ceux-ci, à l'instigation de Gerbert, ne s'inclinent pas devant son autorité. Le concile de Chelles, réuni vers 995, va même jusqu'à déclarer nulle toute décision du Pape contraire aux décrets des Pères, selon la parole de l'apôtre : *Hæreticum hominem et ab ecclesia dissentientem penitus devita* (3). Douze ans plus tard, le Pape s'avisa de confirmer la fondation de l'abbaye de Beaulieu, près de Loches, et, à la demande du comte d'Anjou, Foulques Nera, de charger son légat Pierre, évêque de Piperno, d'en consacrer l'église, en dépit de l'opposition formelle de l'évêque diocésain qui n'était autre que le métropolitain de Tours (4). On devine l'irritation de ce prélat; elle fut partagée par plusieurs de ses collègues de la même région. Ils s'indignaient de ce que le Pape (il s'agissait en cette affaire de Jean XVIII et de Serge IV) donnât lui-même l'exemple de la violation des canons; ils rappelaient, non sans amertume, les textes, en vertu desquels un

(1) *Historiens de France*, t. X, p. 524; PL, t. CXXXIV, col. 313.

(2) JULIEN HAVET, *Lettres de Gerbert*, p. XXIV.

(3) RICHER, *Historiae*, Liv. IV, c. 89; MGH, SS, t. III, p. 65.

(4) Je suis la date traditionnelle, qui est d'ailleurs celle donnée par M. HALPHEN, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 85. Paris, 1906. A cette occasion M. Halphen déclare absolument apocryphe la bulle de Jean XVIII et les deux bulles de Serge IV, concernant les privilèges et la consécration de Beaulieu (Jaffé-Wattenbach, n° 3962, 3986 et 3987). Cette conclusion ne me paraît hors de doute au moins pour la première bulle de Serge IV. Cf. HALPHEN, *op. cit.*, p. 224 et s. Les trois bulles sont données comme authentiques par Jaffé-Wattenbach et ont été acceptées comme telles par M. SACKUR, *Die Cluniacenser*, t. II, p. 87, et par M. PFISTER, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 320. Paris, 1885. En tout cas le conflit nous est suffisamment attesté par RAOUL GLABER, *Historiae*, Liv. II, c. 4, éd. PROU, p. 33.

Digitized by Google

évêque ne saurait accomplir les fonctions de son ordre dans un diocèse étranger sans l'autorisation de l'évêque diocésain.

Vers le même temps en 1008, une très vive querelle est suscitée par la conduite de Gauzlin, abbé de Fleury-sur-Loire, qui, se fondant sur des privilèges pontificaux, affirme nettement son indépendance à l'égard de l'évêque diocésain, Foulques d'Orléans. Le célèbre évêque de Chartres, Fulbert, renommé pour sa sainteté autant que pour sa science, prit parti pour son collègue, et écrivit à Gauzlin pour l'engager à se soumettre à l'autorité épiscopale. Il ajoutait : « Si vous ne croyez pas devoir agir ainsi, hâtez-vous de m'en faire connaître le motif. Pour moi je ne puis découvrir ni texte ni raisonnement qui vous exempte de ce devoir de soumission » (1). De son côté l'évêque Foulques, appuyé par son métropolitain Liétry de Sens, maintint énergiquement ses prétentions ; les deux prélats allèrent même jusqu'à sommer Gauzlin de jeter au feu les lettres papales sur lesquelles il se fondait, au grand scandale du légat pontifical, Pierre de Piperno. Aussitôt Jean XVIII écrit au roi Robert pour se plaindre de l'esprit de révolte qui anime les évêques français, et cite devant son tribunal les deux prélats récalcitrants (2). Dix-sept ans plus tard, en 1025, un incident analogue met aux prises d'une part Odilon de Cluny, et d'autre part l'évêque de Mâcon, soutenu par son métropolitain Bouchard de Lyon et ses suffragants ; aux privilèges pontificaux invoqués par Cluny, les évêques réunis en concile à Anse opposent les canons, et notamment le canon 4 de Chalcédoine, qui soumet les monastères à l'autorité épiscopale (3). Là-dessus Jean XIX, comme son prédécesseur, adresse ses doléances au roi et admoneste sévèrement les prélats qui n'ont pas craint de s'insurger contre les ordres du Saint-Siège (4).

Au surplus, les évêques français se montrent aussi mécontents de l'intervention directe du Pape dans l'administration de la pénitence. Il arrive en effet que des fidèles auxquels eux ou leurs délégués ont infligé des pénitences canoniques les remplacent par un pèlerinage à Rome, où ils obtiennent l'absolution, sans même que l'évêque diocésain soit consulté. Déjà vers 1023, Fulbert de Chartres trouve fort mauvais qu'un malfaiteur, le comte Raoul, excommunié par lui, ait pu s'adresser au Saint-Siège, *tanquam ibi possit accipere de peccatis absolutionem, undè venire non vult ad emendationem* (5). Quelques années plus tard, ce sont les évêques d'Aquitaine, réunis

(1) Lettre XVI ; PL, t. CXLI, col. 208.
(2) J.-W., nos 3959-3961.
(3) Mansi, t. XIX, col. 423-424.
(4) J.-W., nos 4081-4083.
(5) *Epist.*, LXXXIV ; PL, t. CXLI, col. 211.

Digitized by Google

à Limoges, qui se plaignent, disent-ils, des faits analogues ; la paix est ruinée dans le pays, parce que le Pontife Suprême absout, contrairement à la justice, ceux que les évêques ont frappés d'une juste condamnation. Pour éviter ces désordres, il faudrait que les pénitents ne pussent jamais recourir au Pape à l'insu de leurs évêques. Tel est le vœu de l'épiscopat : les évêques déclarent d'ailleurs que ce vœu est conforme au droit, d'après lequel le Pontife Romain ne saurait prononcer ni condamnation ni absolution *inconsulto episcopo* (1). De tous ces faits il résulte qu'en France, au début du XIe siècle, entre le Saint-Siège et l'épiscopat, les conflits d'autorité ne sont pas chose inconnue, et que parfois ils prennent une tournure plutôt aigüe.

Au cours de la même période, des faits analogues se produisaient en Allemagne : il suffira de rappeler en bref les plus importants. En l'an 1000, le puissant métropolitain de Mayence, Willigis, sans s'arrêter devant l'appel interjeté devant le Saint-Siège par l'évêque de Hildesheim, avait tranché, conformément à ses propres prétentions, le litige qui s'était élevé entre lui-même et ce prélat à raison de leurs prétentions réciproques sur le monastère de Gandersheim. Au contraire, l'année suivante, Sylvestre II, d'ailleurs en plein accord avec Otton III, avait donné raison à l'adversaire de Willigis. On vit, quelques mois plus tard, l'impérieux archevêque se refuser à recevoir la notification de la décision pontificale et user de tous les moyens pour empêcher le légat qui la lui apportait de s'acquitter de sa mission, si bien que l'envoyé du Pape, de guerre lasse, se trouva contraint, en plein concile provincial, de suspendre de ses fonctions le prélat rebelle, quoi qu'il fût le premier personnage de l'Église Germanique (2). Cette mesure ne ramena pas Willigis à l'obéissance ; quelque temps encore la lutte devait se prolonger.

Ce conflit n'était pas oublié quand une querelle plus retentissante éclata entre le pape Benoît VIII et le nouvel archevêque de Mayence, Aribon, appuyé de l'adhésion de ses suffragants, parmi lesquels figurent Burchard. Il s'agissait, cette fois, de l'intervention du pape au profit d'une femme de l'aristocratie, Ermengarde, dont le mariage avec le comte Otton de Hummerstein avait été déclaré illicite, pour cause de parenté, par l'assemblée des évêques, tenue à Nimègue ; ils étaient sur ce point en parfait accord avec l'empereur Henri II (3). Irrités de l'appel qu'Ermengarde avait interjeté auprès du Saint-Siège,

(1) *Acta concilii Lemovicensis*, II, (1031) ; MANSI, t. XIX, col. 546-548 ; PL, t. CXLII, col. 1398-1401.

(2) *Annales Hildesheimenses*, dans MGH, SS, t. III, p. 92 ; THANGMAR, *Vita Bernwardi Hildesheimensis*, dans MGH, SS, t. IV, p. 769.

(3) Cf. HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 429.

Digitized by Google

Aribon et ses suffragants, réunis en 1023 au concile de Seligenstadt, prirent des mesures rigoureuses pour interdire ces appels. D'une part ils prétendirent s'opposer à ce que les fidèles auxquels une pénitence canonique aurait été infligée pussent s'adresser au Pontife Romain avant d'avoir accompli cette pénitence ; d'autre part ils défendirent à leurs subordonnés de se rendre à Rome sans l'autorisation de l'évêque diocésain (1). Pratiquement ces diverses mesures n'allaient à rien moins qu'à supprimer le droit d'appel et à rendre les communications presque impossibles entre le Pape et les simples fidèles. Il n'est pas étonnant que Benoît VIII ait marqué sa désapprobation, non seulement en recevant l'appel d'Ermengarde, mais en infligeant une dure leçon à Aribon, encore qu'il fût le chef de l'épiscopat germanique et l'homme de confiance de l'impératrice Cunégonde. On sait quel prix les métropolitains de ce temps attachaient au droit de se parer plus ou moins fréquemment du pallium : le pape défendit à Aribon de le porter. Une lettre du prélat à l'impératrice montre combien vivement il ressentit cette déchéance ; de leur côté les suffragants de Mayence ne cachèrent pas au pape leur mécontentement (2).

Si vives que fussent ces luttes, plusieurs s'étaient déroulées uniquement sur le terrain des faits : ainsi les suffragants de Mayence se gardent d'abandonner ce terrain quand ils adressent à Benoît VIII leurs protestations en faveur d'Aribon (3). Cependant il arriva plus d'une fois que du domaine des faits les querelles furent transportées

(1) C. de Seligenstadt (1023), canons 16 et 18 ; MANSI, t. XIX, c. 398. Le canon 18 imposait aux fidèles qui seraient autorisés à implorer la miséricorde du Saint-Siège l'obligation de se munir d'un rapport écrit de l'évêque sur leur situation, qu'ils seraient tenus de présenter au pape.

(2) JAFFÉ, *Monumenta Moguntina*, p. 360, Berlin, 1866, lettre de 1024. Voir aussi, p. 362, la lettre par laquelle les suffragants de Mayence s'adressent au pape pour lui demander de retirer la mesure prise contre Aribon.

(3) Je ne partage point l'opinion de quelques historiens qui croient que l'épiscopat germanique, lors du concile de Seligenstadt, était prêt à se soustraire à la puissance de Rome pour se constituer une église nationale. Sur cette opinion qui n'est nullement fondée sur les faits, cf. HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 536 et s., qui se garde bien de l'adopter. Les appréciations diverses des historiens sont énumérées par G. SCHNÜRER, *Piligrim, Erzbischof von Köln*, p. 102-107, Münster, 1883, et par W. DERSCH, *Die Kirchenpolitik des Erzbischofs Aribo von Mainz*, p. 33-36. Marbourg, 1899. Dans son récent ouvrage (*Nationalkirchliche Bestrebungen im deutschen Mittelalter*, fascicule 61 des *Kirchenrechtliche Abhandlungen* de M. ULRICH STUTZ, p, 6-10. Stuttgart, 1910) M. Albert Werminghoff s'en tient à l'opinion de M. Hauck et estime comme lui que Aribon et ses contemporains n'ont jamais songé à constituer une Église nationale sous la direction de l'archevêque de Mayence.

Digitized by Google

dans celui des principes. Aux conciles de Saint-Basle et de Chelles, Gerbert et ses partisans avaient ressuscité la théorie inventée par Hincmar, d'après laquelle le Pape ne saurait, par des décrétales, porter atteinte aux anciens canons (1) Cette idée, que le Pape est lié par les canons, est évidemment familière à nombre d'évêques français au cours de l'époque qui nous occupe; elle reparaît lors du conflit soulevé par la consécration de l'église de Beaulieu, et, plus tard, au concile tenu à Anse par les évêques de la région du Rhône. Il n'aurait pas fallu beaucoup insister dans cette voie pour arriver à la conclusion que le véritable pouvoir législatif dans l'Église appartient aux conciles. Ainsi la puissance du Pape, quand il agit isolément, se serait trouvée réduite à un simple pouvoir réglementaire, qui n'aurait pu outrepasser les limites tracées par la législation conciliaire. On le voit, au XIe siècle, comme jadis au IXe, se dresse, en face du Saint-Siège, la thèse chère aux gallicans.

Telles étaient les querelles qui partageaient les esprits des clercs, à l'époque où Burchard et ses collaborateurs entreprirent de composer le *Décret*. Il était impossible que ce recueil n'en subit pas l'influence. Quelle fut, sur les points litigieux, l'opinion de Burchard, c'est chose qu'il n'est pas sans intérêt de discerner.

Sur le principe de l'institution divine de la Papauté, Burchard, pas plus que ses contemporains, n'éprouve d'hésitation. Après l'avoir mis en lumière, il présente le Pape comme le chef suprême de la hiérarchie, investi de la triple mission de légiférer, de gouverner et de juger. Que Burchard reconnaisse l'importance du rôle du Pape comme législateur, cela résulte de deux faits : il cite beaucoup de décrétales authentiques, et, au moyen de textes démarqués par ses soins, il forge un grand nombre de décrétales apocryphes, montrant ainsi que, pour donner de l'autorité à une règle juridique, il ne connaît pas de meilleur moyen que de la mettre sous le patronage d'un Pape de l'antiquité. Non seulement, en aucun endroit de son recueil, il ne semble placer les décrétales à un rang inférieur à celui qu'il assigne aux canons des conciles ; bien plus, il admet formellement la règle, chère au faux Isidore, d'après laquelle les canons des conciles ne valent qu'avec l'approbation du Pontife Romain (2). Aussi ne faut-il pas s'étonner de ce que Burchard ait inséré dans son recueil

(1) La lettre 217 de Gerbert (Edit. HAVET, p. 203 et s. Paris, 1889) est très intéressante parce qu'elle nous montre nettement Gerbert se rattachant aux doctrines gallicanes d'Hincmar.

(2) Sans doute un texte (I, 42), par l'addition, imputable à Burchard, du mot *generalis* (KÖNIGER, *op. cit.*, p. 60), semble bien restreindre cette règle aux conciles généraux ; d'ailleurs, en fait, on ne demandait pas habituellement

Digitized by Google

divers textes où il est recommandé de témoigner un respect inaltérable à l'Église romaine et d'observer ses traditions ; au premier rang de ces textes il convient de placer un passage célèbre de la décrétale d'Innocent Ier à l'évêque Decentius de Gubbio (1). Le Pontife romain apparaît d'ailleurs à Burchard, dans la vie quotidienne de l'Église, comme le guide autorisé des prélats, des princes et des fidèles (2). Préposé au maintien de l'unité doctrinale, c'est lui qui reçoit la profession de foi des métropolitains ; ils sont tenus en même temps de lui adresser la demande du pallium, double devoir dont ils doivent s'acquitter dans les trois mois de leur consécration (3). A défaut du métropolitain, c'est avec le concours du Pape que les évêques de chaque province prennent les mesures nécessaires pour assurer la consécration des évêques élus et empêcher ainsi la prolongation indéfinie des vacances. C'est le Pape qui, d'après le *Décret* comme d'après le recueil pseudo-isidorien, intervient dans les cas exceptionnels où un évêque doit être transféré d'un siège à un autre (4). Ainsi, chef de l'épiscopat, il accomplit, quand il y a lieu, des actes de haute administration. Mais c'est surtout comme juge que le Pape, d'après le *Décret*, remplit une fonction transcendante dans l'économie de l'Église universelle. De lui relèvent, par voie d'appel ou autrement, les causes majeures et en particulier les causes des évêques; rien ne doit entraver la liberté de ces appels.

Ainsi Burchard applique la maxime contenue dans une lettre apocryphe d'Anaclet, qui figure au livre Ier du *Décret* : « Le Siège Apostolique est le gond donné par le Seigneur à l'Eglise entière. Et comme la porte repose sur le gond, ainsi, par la volonté de Dieu, c'est l'autorité du Saint-Siège qui gouverne toutes les églises » (5).

Ces quelques propositions, qu'il serait facile de justifier par les textes insérés au *Décret*, ne font que reproduire les notions essentielles de la doctrine généralement recue dans les premiers siècles du moyen âge ; c'est d'ailleurs l'enseignement qui se retrouve dans

l'approbation du Pape pour les décisions des conciles régionaux. Mais en un autre endroit (I, 179), Burchard insère un texte qui applique la règle à tous les conciles sans distinction.

(1) III, 125. Cf. III, 136 et XIII, 6, modifiés par Burchard dans un sens favorable à l'usage romain (*Études critiques*, p. 132-133).

(2) Son nom doit être mentionné dans les prières publiques (II, 220).

(3) I, 25. Le métropolitain peut-il passer outre et exercer ses fonctions quand le pallium qu'il a demandé au temps voulu, lui est refusé sans cause légitime, c'est une question que le *Décret* ne semble pas toucher. Vers le même temps Fulbert de Chartres la résolvait en faveur des métropolitains (Lettre LXXXII ; PL, t. CXLI, col. 240).

(4) I, 80.

(5) I, 178.

Digitized by Google

la compilation du faux Isidore, et dans les recueils qui s'en inspirent, notamment dans l'*Anselmo dedicata*. Toutefois il suffit de comparer le livre I du *Décret* et le livre I de l'*Anselmo dedicata* pour constater ce fait : si, en ce qui concerne la primauté romaine, les deux auteurs s'inspirent des mêmes idées fondamentales, il s'en faut de beaucoup qu'ils les expriment avec le même accent. L'auteur italien de l'*Anselmo dedicata* accumule les citations favorables aux droits du Siège Apostolique et les exprime avec autant de netteté que de vigueur dans les sommaires placés en tête de ses chapitres ; il n'épargne rien pour faire pénétrer dans l'esprit de ses lecteurs les principes pseudo-isidoriens dont il est imbu. Des 131 chapitres qui composent le premier livre, plus de la moitié sont consacrés à cet objet. Or, dans le *Décret*, les quelques textes qui s'y rapportent, sans doute bien choisis, sont si peu nombreux qu'il serait impossible d'en rien retrancher. C'est la pauvreté opposée à la richesse ; évidemment cette pauvreté fut voulue par l'auteur du *Décret*. Ajoutez à cela que, si sobre qu'il soit de citations concernant la primatie du Pape, Burchard trouve le moyen d'insérer au début de son Ier livre un texte dont il fausse le sens pour lui faire dire que le Pape n'a point le droit de prendre le titre de *princeps sacerdotum*, non plus que celui de *summus sacerdos* (1). De quelque façon que se puisse expliquer l'insertion dans le *Décret* de ce fragment ainsi remanié, il révèle chez Burchard le désir de donner une leçon de modestie au Pontife romain dont il a établi l'autorité dans les deux chapitres précédents. Si l'évêque de Worms a posé nettement le principe de la primatie romaine, il se garde d'y insister, comme s'il voulait éviter toute apparence de zèle sur un point délicat.

Cette réserve de Burchard, vis-à-vis de la Papauté et de ses privilèges, est à elle seule significative. Poussons plus loin nos investigations, et efforçons-nous de découvrir la pensée de l'auteur sur les deux questions qui de son temps, s'imposaient à l'attention de nombreux membres de l'épiscopat, à savoir : la question des exemptions monastiques, et celle que soulevaient les recours des fidèles au Saint-Siège à l'encontre de décisions de leurs évêques.

Sur le point des exemptions monastiques, l'attitude de Burchard est très simple : il les ignore. Aucun passage du *Décret*, dans le

(1) I, 3. Peut-être (j'hésite beaucoup en émettant cette conjecture) ce texte est-il destiné a obvier aux conséquences qui pourraient être tirées d'autres textes où l'on dit que le Pape est le représentant de Pierre, lui-même *princeps totius Ecclesiae*. (Cf. ABBON, *Collectio canonum*, c. 5 ; PL, t. CXXXIX, col. 479.) De là à faire du Pape le prince, ou, si l'on veut, le monarque de toute l'Église, la transition était facile. Il est possible que Burchard ait voulu l'éviter.

Digitized by Google

livre VIII qui est consacré au clergé régulier, ne fait allusion aux chartes d'exemption et de privilège que le Siège Apostolique a coutume de délivrer aux monastères. Cette observation est d'importance, si l'on veut bien remarquer que certains textes fort connus étaient alors communément invoqués par les canonistes désireux d'assurer le respect dû à ces privilèges. Je me bornerai à citer les fragments de S. Grégoire, *Grave nimis* (1) et *Quam sit necessarium* (2) que reproduiront à l'envi tous les recueils du temps de Grégoire VII et que, antérieurement à l'époque où Burchard rédigeait sa collection, l'auteur de l'*Anselmo dedicata* (3) et Abbon de Fleury (4) n'avaient pas manqué d'introduire dans leurs collections. Au contraire, dans le *Décret* de l'évêque de Worms, tout semble combiné pour rappeler la soumission que les moines doivent à l'évêque (5). Si Burchard veut bien admettre la règle qui dispense les abbés du synode diocésain, *nisi aliqua rationabilis causa consistat* (6), il ne manque pas de proclamer le droit de visite et de correction du chef du diocèse sur les monastères ; pour le mieux affirmer, il va jusqu'à altérer le texte du canon 21 du Ier concile d'Orléans. Le concile y recommandait aux évêques de faire une fois par an la visite des monastères établis dans leurs diocèses. Burchard ajoute au texte ces mots : *Non semel, sed sæpius in anno episcopi visitent monasteria monachorum, et, si quid corrigendum fuerit, corrigant* (7). Ainsi la pensée de Burchard apparaît très nette ; pour lui tous les monastères sont soumis à l'évêque diocésain. On peut se demander comment son collaborateur Olbert, qui était un moine, s'accommodait de cette tendance. Il est vrai que les moines de Lobbes, en dépit de la bulle de Jean XV qu'ils pouvaient invoquer (8), étaient habitués à cette époque (leur histoire le prouve) à compter avec les évêques de Cambrai et de Liège (9).

(1) Édition des lettres de S. Grégoire dans les MGH, VIII, 32.

(2) *Ibid.*, VIII, 17.

(3) VI, 63 et 67.

(4) PL, t. CXXXIX, col. 479 et 486, c. V et c. XV.

(5) Cf. VIII, 5, 66, 67, 96. Le c. 74 contient la règle d'après laquelle le consentement de l'évêque est nécessaire pour tout nouvel établissement ecclésiastique. Le c. 86 rappelle que l'abbé ne peut quitter le monastère qu'avec la permission de l'évêque. D'autres textes établissent le pouvoir de l'évêque sur les monastères de femmes ; cf. c. 76, 80, et *passim*.

(6) VIII, 73.

(7) VIII, 67. Cf. Königer, *op. cit.*, p. 105, note 6. D'ailleurs Burchard a reproduit au chapitre précédent (VIII, 66) un texte de Reginon (II, 167) invitant l'évêque à visiter fréquemment les monastères.

(8) J.-W., n° 3837.

(9) Cf. J. Warichez, *L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200*, p. 70 et s. Louvain-Paris, 1909.

Digitized by Google

Sur la conduite des pénitents que l'espoir d'obtenir une absolution plus facile entraîne vers Rome, un texte du *Décret*, emprunté aux *Capitula* de Hayton de Bâle, indique clairement les dispositions de l'évêque de Worms. Il admet bien que les fidèles se rendent au tombeau des apôtres *orationis causa*, mais non sans s'être confessés de leurs péchés à leur évêque ou à son délégué, *quia a proprio episcopo suo aut sacerdote ligandi aut solvendi sunt, non ab extraneo* (1). Un autre texte complète sur ce point la pensée de Burchard ; c'est un canon du concile de Châlon de 813, des dernières lignes duquel il résulte que le pèlerinage à Rome ne dispense pas des pénitences imposées par le confesseur. D'ailleurs Burchard semble peu favorable à ces pèlerinages, à l'occasion desquels il rappelle le mot de S. Jérôme : « Il ne faut pas louer un chrétien d'avoir vu Jérusalem, mais d'avoir mené une vie sainte à Jérusalem » (2). Ainsi l'auteur du *Décret* était acquis d'avance à la cause que son métropolitain Aribon entreprit de soutenir contre le Saint-Siège. Peut-être inspira-t-il les décisions du concile de Seligenstadt ; en tout cas il ne dut éprouver aucune peine à s'y associer.

En réalité, c'est à l'évêque que, en toutes matières, Burchard fait la plus large part. Aussi multiplie-t-il les textes qui sont consacrés à établir son autorité et à énumérer ses attributions (3). L'évêque, comme le pape, détient les clés du ciel ; il est le chef de l'Église locale en même temps que, par le devoir qui lui incombe de siéger dans les conciles, il participe à la direction qui est donnée à l'ensemble de la société spirituelle. Élu, conformément aux canons, sans intervention du souverain temporel (on a fait remarquer plus haut que Burchard omet de mentionner cette intervention), l'évêque, est non seulement inamovible, mais indissolublement lié à son église (4). C'est dire qu'en principe il ne doit point la quitter pour rechercher un autre siège : Burchard, se souvenant sans doute de l'histoire fâcheuse de Gisiler, qui quelques années plus tôt, avait, au détriment des intérêts spirituels, abandonné le siège épiscopal de Mersebourg pour occuper celui de Magdebourg (5), ne manque pas d'insister sur la fidélité que le pasteur doit à son troupeau. Au

(1) II, 80.

(2) XIX, 51.

(3) Il n'est pas nécessaire de justifier cette affirmation par les textes. Une ecture rapide du *Décret* suffit à la justifier pleinement.

(4) I, 76-79.

(5) Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 146 et s. ; p. 269 et s. Grégoire V, en 997, parle de *Gisilharius episcopus, qui contrà canones sedem suam dimissit et aliam invasit* (Jaffé, *Monumenta Moguntina*, p. 362 ; J.-W., n° 3876).

Digitized by Google

surplus l'évêque de Worms est assez pénétré des nécessités pratiques pour admettre, à cette règle, des dérogations justifiées par la nécessité ou par l'évidente utilité des fidèles (1). C'est la doctrine dont le faux Isidore s'était fait l'interprète ; depuis le IXe siècle, non sans rencontrer des résistances, elle avait été accueillie par la pratique. Burchard ne pouvait manquer de s'y conformer ; s'il lui avait fallu des arguments pour la justifier, la vie de son contemporain, l'évêque de Prague Adalbert, lui en eût fourni de très graves (2).

Inamovible en principe, l'évêque ne relève que de ses supérieurs ecclésiastiques. En rappelant qu'il n'est point justiciable du pouvoir séculier (3), Burchard fait encore écho à la tradition ancienne. D'ailleurs le juge naturel de l'évêque n'est pas le métropolitain seul ; Burchard ne montre aucun souci de restaurer les pouvoirs des métropolitains et de remettre en honneur les doctrines d'Hincmar sur ce point. Le jugement des évêques appartient au concile provincial, c'est-à-dire à l'assemblée des suffragants présidée par le métropolitain : toutefois, ainsi qu'il a été dit plus haut, les causes des évêques, par voie d'appel ou autrement, doivent toujours être soumises au Pontife romain.

Ainsi l'auteur du *Décret* s'attache à consolider autant qu'il le peut, l'autorité épiscopale. Évidemment l'évêque est pour lui l'organe ordinaire et normal du gouvernement spirituel, sous le contrôle lointain du Pape, qui ne s'exercera que rarement, dans les cas graves, et sous le contrôle prochain de l'assemblée des évêques de la province, qui, pour bien des raisons, seront peu disposés à intervenir dans les affaires d'un collègue et à s'immiscer dans le domaine soumis à son autorité. En somme, le *Décret*, et cela ne saurait nous étonner, fut inspiré par un esprit très favorable aux évêques. Burchard les considère évidemment comme la pièce capitale du gouvernement ecclésiastique. Que l'on veuille bien se rappeler que l'évêque du XIe siècle, en pays d'Empire, est aussi un prince temporel, et que Burchard, l'histoire l'atteste, sut fort bien s'acquitter de son métier de prince, on pourra ainsi se faire une juste idée de la mission qu'il assigne à l'épiscopat. A dire vrai, il n'aurait pas cru commettre une exagération en présentant l'évêque comme la colonne de la société temporelle aussi bien que de la société spirituelle.

(A suivre.)

Grenoble. PAUL FOURNIER.

(1) I, 80.
(2) Cf. HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 248 et s.
(3) I, 134, 153, 167, 168 et *passim*.

Digitized by Google

LA TRANSFORMATION DU CULTE ANGLICAN

SOUS ÉDOUARD VI.

II.

Tendances zwingliennes et calvinistes.

LE SECOND « LIVRE DE LA PRIÈRE PUBLIQUE » (1552). — L'ORDINAL ANGLAIS DE 1550-1552 ET LA VALIDITÉ DES ORDINATIONS ANGLICANES.

(Suite et fin) (1).

L'office divin ne subit point de changements considérables (2). Mais ce qui restait de rites ecclésiastiques, dans les sacrements, fut presque totalement abrogé, à l'instigation de Bucer ou sur le modèle des liturgies suisses. On supprima du baptême le vêtement blanc, l'onction sur le front (3) et les exorcismes (4) ; le prêtre ne bénit plus l'eau des fonts (5) et n'adressa plus la parole à l'enfant en le

(1) Voyez RHE, 1911, t. XII, p. 38-80 ; 242-270.

(2) A vêpres, le symbole de S. Anathase, caractéristique de l'office moderne (cf. BATIFFOL, *op. cit.*, p. 181), fut récité treize fois par ans (Noël, Épiphanie, S. Mathias, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, S. Jean-Baptiste, S. Jacques, S. Barthélémy, S. Matthieu, SS. Simon et Jude, S. André, la Trinité) au lieu de six (*Second Prayer-Book*, p. 31). Le symbole des apôtres fut ajouté à l'office du matin (*Ibid.*, p. 35), qui débuta par des versets de la Bible relatifs au pardon des péchés, une exhortation au repentir de ses fautes, la confession générale et l'absolution (*Ibid.*, p. 29-31). Ceci semble inspiré de Calvin (DIXON, *op. cit.*, t. III, p. 493, note), de Valérand Poullain (LAWRENCE, *Bampton Lectures*, p. 207 ; PROCTOR, *History of the Book of Common Prayer*, p. 45), et de Laski (CARDWELL, *Two Liturgies*, p. XXXII). Le « Prayer-Book » d'Elisabeth a conservé ces diverses modifications.

(3) Ces usages anciens, avait dit Bucer dans sa *Censura*, sont de pieux témoignages de gratitude envers Dieu, mais les antéchrists romains les ont changés en jeux pervers.

(4) Sont-ils donc tous nés en péchés démoniaques, demandait Bucer, que vous conserviez l'exorcisme ?

(5) La rubrique prescrivait de la renouveler chaque mois, en la bénissant selon la formule qui suivait (*First Prayer-Book*, p. 226-227). Bucer voyait là une superstition, la croyance à quelque changement magique.

Digitized by Google

signant du signe de la croix (1). Ainsi presque tout ce qui avait survécu de l'ancien rituel disparut (2), sauf une prière commune aux liturgies de Sarum et de Luther, laquelle d'ailleurs fut mutilée (3). — Pour la Confirmation, on exigea, sur l'avis de Bucer, une instruction catéchistique plus complète qu'auparavant (4) ; la formule de 1549, qui restait en partie celle d'autrefois, fut remplacée par une autre toute différente (5) ; et l'on supprima, avec le signe de la croix sur le front du confirmé, l'invocation qui, parlant « de l'onction intérieure de l'Esprit-Saint » était le dernier souvenir de l'onction du saint chrême (6). — Quant aux malades, avait dit Bucer, je voudrais

(1) Le prêtre disait : « N. Reçois le signe de la croix, sur le front et sur la poitrine, en signe que tu ne rougiras pas de confesser la foi du Christ crucifié, de combattre avec courage, sous sa bannière, contre le péché, le monde et le démon et d'être toujours son fidèle soldat et serviteur jusqu'à la fin de la vie. Amen. » Le signe de la croix, c'est bien, disait Bucer, mais à quoi bon s'adresser à l'enfant qui ne peut comprendre ce qu'on lui dit.

(2) Un examen attentif montre que les parties omises dans le nouveau rituel du baptême correspondent exactement à ce qui restait de l'ancien, dans le « Prayer-Book » de 1549.

(3) On retrancha ces paroles : « Que par le bain salutaire de régénération tout péché qui est en eux soit lavé et effacé » (*First Prayer-Book*, p. 118). Toutefois on laissa cette phrase que Bucer avait dit nullement conforme à l'Écriture : « par le baptême de ton fils Jésus Christ qui sanctifia le fleuve du Jourdain et toutes les autres eaux pour cette mystique purification du péché. » Cf. sur cette prière, JACOBY, *Liturgik der Reformatoren*, t. I, p. 303-304.

(4) Bucer avait demandé que les enfants se préparant à la Confirmation suivissent le catéchisme tous les dimanches et jours de fête, au lieu d'une fois tous les six semaines, comme ordonnait le « Prayer-Book » de 1549 (éd. Griffith Farran, p. 232). La rubrique dit désormais : « Le curé de chaque paroisse, ou tout autre désigné par lui, instruira et examinera publiquement les enfants tous les dimanches et jours de fête, une demi-heure avant vêpres. » Cette rubrique est restée dans le « Prayer-Book » d'Élisabeth (p. 120-121).

(5) En 1549, l'évêque, faisant le signe de la croix sur le front du confirmé et lui imposant les mains, disait : « N. Je te marque du signe de la croix et je t'impose les mains. Au nom du Père, et du Fils et du S. Esprit. Amen. » Le rituel romain s'exprime ainsi : « Je te marque du signe de la croix, et je te confirme avec le chrême du salut. Au nom du Père, et du Fils et du S. Esprit. » Depuis 1552, l'évêque levant la main sur le confirmé et sans faire sur lui le signe de la croix, dit : « Défends, Seigneur, cet enfant par ta céleste grâce, afin qu'il soit tien à jamais et qu'il croisse chaque jour davantage en ton Saint-Esprit, jusqu'à ce qu'il arrive à ton royaume éternel. Amen. » Sur la Confirmation anglicane on peut consulter A. J. MASON, *The relation of Confirmation to Baptism as taught in Holy Scripture and the Fathers ;* HALL (évêque de Vermont) *Confirmation*, dans l'*Oxford Library of Practical theology* ; TH. WIRGMAN, *The Doctrine of Confirmation.*

(6) « Signe-les, Seigneur, et marque-les tiens pour toujours, par la vertu de ta sainte croix et de ta passion. Confirme-les, fortifie-les par l'onction inté-

Digitized by Google

qu'on abolit l'Extrême-Onction. Ainsi fut-il fait (1). Toute allusion à la confession privée disparut (2), et la longue confession générale de chaque jour, à Matines (3), sembla tendre à remplacer la confession particulière et secrète (4).

rieure de ton Saint-Esprit, pour la vie éternelle. Amen ». *First Prayer-Book*, p. 252. Dans l'oraison qui précède on changea probablement avec intention les paroles : « Fais descendre du ciel sur eux ton Saint-Esprit, le consolateur » en celles-ci : « Fortifie-les par ton Saint-Esprit, le consolateur ».

(1) Le reste des cérémonies pour *The Visitation of the Sick* subsista, et le malade put encore communier, en faisant célébrer chez lui la « Holy Communion ». *Prayer-Book of Elisabeth*, p. 129-135. En cas de danger extrême ou quand il fut difficile de célébrer la communion chez le mourant, le prêtre l'engageait à faire la communion spirituelle. Cette rubrique existait dès 1549 (*First Prayer-Book*, p. 249); mais on y disait que le malade recevait spirituellement le corps et le sang du Christ, distinction qu'on ne fit plus dans la suite. L'ambassadeur vénitien Barbaro parle de cette coutume. ALBÉRI, *op. cit.*, série I, t. II, p. 248.

(2) De la rubrique de la *Visitation of the Sick*, où il est dit : « Après cette confession, le prêtre l'absoudra, selon la formule qui suit, *formule dont il se servira pour toute confession privée* », on retrancha le membre de phrase en italique.

(3) *Second Prayer-Book*, p. 29-30. Calvin était partisan des promesses de pardon tirées de l'Écriture dont la liturgie anglicane fit précéder le *Confiteor* : « Confessioni publicae adjungere insignem aliquam promissionem, quae peccatores ad spem veniae et reconciliationis erigat, nemo nostrum est qui non agnoscat utilissimum esse. Atque ab initio hunc morem inducere volui, sed quum offensionem quidam ea novitate metuerent, nimium facilis fui ad cedendum : ita res omissa est ». *Ad quaestiones de quibusdam Ecclesiae ritibus Epistolae*, p. 352.

(4) Toutefois celle-ci continua à exister, sinon comme sacrement (le 35me des XXXIX articles d'Élisabeth déclare que la Pénitence n'en est pas un), au moins comme pratique recommandable. Les « Prayer-Books » de 1552 et de 1558 parlent toujours de *confession spéciale*, pour le mourant, s'il se sent la conscience chargée de fautes graves; et tant à Matines qu'à la Visite des malades, les formules d'absolution affirment « le pouvoir qu'a laissé Jésus-Christ à ses ministres de déclarer et de prononcer sur ceux qui se repentent l'absolution et la rémission de leurs fautes » *Second Prayer-Book*, p. 30, 198. *Prayer-Book of Elisabeth*, p 42, 131. Pour rétablir la confession auriculaire, les ritualistes ont donc pu se réclamer de la liturgie anglicane. (Cf. Dr PUSEY, *Preface to te Manual for Confessors*). Le mouvement de Pusey provoqua la déclaration des évêques anglicans réunis à Lambeth, en juillet 1878 : « Visant certaines nouveautés de pratiques et de doctrines au sujet de la confession, votre comité désire affirmer qu'en matière de confession, les Églises de la communion anglicane maintiennent fermement les principes proclamés dans l'Écriture, professés par l'Église primitive et affirmés de nouveau au temps de la Réforme anglaise. L'opinion délibérée de ces Églises est qu'aucun ministre ecclésiastique n'est autorisé à requérir de ceux qui dépendent de lui l'énumération détaillée de leurs fautes, ni à exiger d'eux la confession privée avant la sainte communion, ni à ordonner ou même à encourager la pratique de la confession

Digitized by Google

Tout cet ensemble de remaniements liturgiques était propre a plaire aux réformés suisses. Pierre Martyr, écrit d'Oxford à Bullinger, le 14 juin 1552, que tout ce qui restait de propre à nourrir la superstition avait été soigneusement exclu du nouveau « Livre de la commune Prière » (1). Bullinger et Calvin, officiellement consultés (2), ne trouvèrent à lui reprocher que des choses de détail qui n'ont rien à voir avec l'essence même du culte (3). Pour le service eucharistique en particulier ils n'eurent aucun blâme. La liturgie anglicane correspondait donc bien, dans ses grandes lignes, à celle de Zwingle (4) et de Calvin et s'accordait avec leur dogme. Une réforme plus radicale semblait d'ailleurs en vue : Bullinger parle d'un projet de Cranmer cent fois meilleur que le « Prayer-Book » de 1552 (5) ; et peu de temps avant la fin du règne, le Conseil envoya aux évêques « quarante-quatre articles concernant l'ordre uniforme à observer dans toutes les églises du royaume » (6). La mort d'Edouard mit fin à une transformation qui aurait pu conduire au puritanisme

habituelle à un prêtre... En même temps, votre comité ne prétend point limiter en quoi que ce soit les dispositions du « Livre de la commune Prière » pour soulager les consciences inquiètes » (*The Church Eclectic*, septembre 1878, p. 454). La doctrine actuelle de l'Église anglicane sur la confession, d'après cette déclaration de 1878, est que la confession est libre, non obligatoire, comme chez les catholiques. (Cf. HALL, *Confession and the Lambeth conference*, Boston, 1879; CARTER, *The Doctrine of Confession in the Church of England*). Cette doctrine est conforme à celle des Homélies d'Édouard VI et de Cranmer (*Cranmer's Works*, t. IV, p. 282, 285), aux Canons de 1603 (can. CXIII), à l'opinion de Hooker (*Eccles. Polity*, 1600, liv. VI, ch. IV, 7), des évêques Andrewes (1625) et Taylor (1667), etc.

(1) GOODE, *Unpublished Letter of P. Martyr*, p. 15.

(2) En 1554, par les réfugiés anglais de Strasbourg, qui avaient fui les poursuites de Marie Tudor.

(3) Bullinger blâme le surplis, le baptême privé, les relevailles, l'anneau de mariage (*A brief discourse of the troubles begun at Frankfort about the Book of Common Prayer* [1575], éd. PETHERAM, 1846, p. 50. Il y a une édition nouvelle de 1908 par Éd. Arber.) Parfois même la critique porte à faux; l'usage blâmé n'existe plus. Ainsi en est-il des cierges et des signes de croix où Calvin voit un reste de superstition (*Ibid.*, p. 52; cf. p. 54) et de certaines autres cérémonies sur lesquelles Bullinger avait été mal renseigné (*Zurich Letters*, Parker Society, t. II, p. 354 et sv. Cf. *Ratio et forma publica orandi Deum atque administrandi sacramenta in Anglorum ecclesia, quae Genevae colligitur, recepta, cum judicio Calvini*, Genève, 1556).

(4) Représentée et mitigée, comme je l'ai dit, par son successeur Bullinger.

(5) *A brief discourse of the troubles begun at Francfort*, éd. citée, p. 50; STRYPE, *Cranmer*, Liv. III, ch. 26. Cf. POLLARD, *Cranmer*, Londres, 1904, p. 334.

(6) Warrant Book. British Museum, Royal ins. 18 c. XXIV, f° 352 v°, cité par GASQUET et BISHOP, *op. cit.*, p. 304. STRYPE, (*Ecclesiastical Memorials*, t. II, p. 369) a confondu ces articles avec les XLII articles de foi de 1553.

Digitized by Google

le plus étroit, et dont plus d'un Anglican déplore aujourd'hui les excès (1).

Le nouveau « Livre de la commune Prière » fut imposé au royaume par le second Acte d'Uniformité (2) : on le donnait comme un simple perfectionnement ou éclaircissement du précédent « Prayer-Book » (3). Le bill, présenté à la Chambre des Lords le 9 mars 1552, fut voté par les deux Chambres, le 14 avril suivant (4). La plupart des Henriciens étaient en prison ou déposés de leur siège ; il n'y eut à se prononcer contre la loi que les évêques de Carlisle et de Norwich (Aldrich et Thirlby), le comte de Derby, Lord Windsor et Lord Stourton (5). Pour la première fois, une sanction frappa les laïcs. Ne pas fréquenter l'église, le dimanche ou les jours de fête, exposa aux censures ecclésiastiques (6), et assister à quelque office dissident fut puni par la justice civile : pour la première infraction, on encourut six mois d'incarcération ; pour la seconde, douze mois ; pour la troisième, la prison perpétuelle (7).

Le second « Prayer-Book » fut mis en exercice, le 1er novembre 1552, Il devait à peine exister un an ; car au mois de juillet suivant, Edouard VI mourait, et en octobre le Parlement abolissait la liturgie de son règne. Mais Élisabeth le restaura. Son « Livre de la commune

(1) Dixon, *History of the Church of England*, p. 282, 292, etc. ; Blunt, *The Reformation of the Church*, éd. 1892-1896, t. II, p. 95-107.

(2) *Statutes of the realm* (t. IV, 1819), 5 et 6 Edward VI, c. 1. On donna le « Prayer-Book » de 1552, comme une revision autorisée de celui de 1549.

(3) « And because there hath arisen in the use and exercice of the foresaid common service in the Church heretofore set forth, divers doubts for the fashion and manner of the ministration of the same..., as well for the more plain and manifest explanation hereof, as for the more perfection of the said order of common service..., the King's most excellent Majesty, with the assent of the Lords and Commons in this present Parliament assembled, and by the authority of the same, hath caused the foresaid order of common service, entitled The Book of Common Prayer, to be faithfully and godly perused, explained, and made fully perfect ». *Statutes of the realm*, *loc. cit.*

(4) *Lords'Journals ; Commons'Journals.*

(5) *Lords'Journals*, 6 avril.

(6) Le bill qui fixa cette pénalité fut d'abord proposé pour l'application plus complète du « Prayer-Book » de 1549 (23 janvier 1552. *Lords'Journals*). Lorsque survint celui du second Acte d'Uniformité, quelques semaines plus tard, on le lui joignit (30 et 31 mars. *Lords'Journals*). Il était intitulé : *For the appointement of an order to come to divine service.* Son but, en effet, était de remédier à la négligence « d'un grand nombre de gens qui, dans diverses parties du royaume, s'abstiennent et refusent de venir à leur église paroissiale..., le dimanche et les jours de fête ».

(7) *Statutes of the realm*, *loc. cit.* « Danno pena arbitraria a chi manca a questi ordini le due prime volte ; ma chi è convinto la terza volta, vien dato a perpetua prigione ». Relation de Barbaro en 1551. Albéri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, vol. II, p. 248-249.

Digitized by Google

Prière » n'est guère que la réédition de celui de 1552. La tentative du « Prayer-Book » écossais de 1637 pour retourner à la liturgie de 1549 fut infructueuse. Aussi le « Second Book of Common Prayer », sauf certains détails, est-il de fait en usage, dans l'Église d'Angleterre, depuis plus de trois siècles et demi (1).

* * *

Le Parlement qui imposa au royaume le premier « Livre de la Prière publique » chargea une commission de douze membres (2) de composer, avant le 1er avril suivant, un Ordinal ou « forme et manière de faire et de consacrer les archevêques, évêques, prêtres, diacres et autres ministres de l'Église » (1549) (3). Les Henriciens Tunstall, Aldrich, Thirlby, Heath et Day avaient voté contre cette mesure. Au jour dit, le travail était achevé. Ce fut l'Ordinal de 1550 (4). Deux ans plus tard il était revisé et joint au « Prayer-Book » de 1552, dans le second Acte d'Uniformité (5). Cette revision se borna à retrancher de l'ordination des prêtres la porrection du calice et de la patène (6), et de la consécration des évêques la tradition du bâton épiscopal (7). Depuis ce temps l'Ordinal anglican n'a point varié (8).

(1) La dernière revision du « Prayer-Book » eut lieu en 1662, sous Charles II. En 1844, on a donné, chez Pickering, à Londres, une édition du « Prayer-Book » de 1662 « adapted to the present Reign ». Cf. *An Introduction to the History of the successive revisions of the Book of Common Prayer*, 1877.

(2) Six évêques devaient en faire partie. On ne connaît point ceux qui composèrent la commission, à l'exception de Cranmer et de Heath que Day remplaça bientôt.

(3) *Statutes of the realm* (t. IV, 1819), 3 et 4, Edward VI, c. 12.

(4) Il a pour titre : « The forme and maner of makyng and consecrating of archebischoppes, Bischoppes, Priesters and Deacons ». Il ne fit point partie du « Prayer-Book », mais on songea à le relier avec ce dernier. *First Prayer-Book*, édit. Griffith Farran, p. 271. Le bill fut présenté à la Chambre des Lords, le 8 janvier 1550 *Journals of the Lords*, t. I, p. 377.

(5) « Adding also a form and manner of making and consecrating Archbischops, Bischops, Priests and Deacons to be of like force, authority and value as the same like foresaid Book. » *Statutes of the realm*, 5 et 6, Edward VI, c. 1.

(6) *First Prayer-Book*, p. 290.

(7) Elle avait lieu à ces paroles de l'avant-dernière prière (*Ibid.*, p. 295) « Sois au troupeau du Christ un berger et non un loup... » La prière d'ailleurs ne fut nullement modifiée. La tradition de la crosse et de l'anneau qui ne se trouve ni dans les *Statuta Ecclesiae antiqua* (VIe siècle), ni dans le *Missale Francorum*, ni dans le sacramentaire gélasien, est mentionné par Isidore de Séville (MIGNE, *Patrologia latina*, t. LXXXIII, col. 783-784) et par le Pontifical d'Egbert (MARTÈNE, *De ritibus Ecclesiae antiquis*, t. II, p. 32).

(8) Sous Élisabeth, le serment de suprématie contre l'évêque de Rome

Digitized by Google

L'esprit qui avait présidé à l'épuration de la liturgie inspira la refonte de l'Ordinal. On prétendit se rapprocher des usages de l'Église primitive (1).

Les quatre ordres mineurs (ceux de portiers, lecteurs, exorcistes, acolytes) et le sous-diaconat disparurent complètement, bien que l'Acte du Parlement eût prévu leur maintien (2). La hiérarchie ecclésiastique, dans son état primitif, ne comprenait en effet que les trois degrés de l'épiscopat, du presbytérat et du diaconat (3).

A cette époque, l'ordination des diacres, des prêtres, des évêques, était d'un rituel fort simple et très peu compliqué, aussi bien en Occident qu'en Orient (4). Pour revenir à la simplicité antique, l'Ordinal nouveau dépouilla de leur splendeur les cérémonies qui encadrent l'ordination (5). La consécration des évêques en particulier perdit tous les rites solennels et pleins de signification dont l'avait enrichie l'Église au cours des âges (6).

Dans toutes les liturgies, durant les premiers siècles, la cérémonie de l'ordination consistait dans une prière consécratoire récitée sur l'ordinand, en assemblée publique et solennelle ; l'imposition des mains accompagnait cette prière (7). Les prélats anglais savaient,

(*First Prayer-Book*, p. 223) fut remplacé par le serment de fidélité au souverain où le pape était désigné d'une façon plus voilée et moins agressive (*Prayer-Book of Elisabeth*, édit. Griffith Farran, p. 165). Nous verrons plus loin les quelques additions de 1662, dans les formules du presbytérat et de l'épiscopat, faites sous le règne de Charles II par réaction contre les presbytériens.

(1) Cf. *Responsio ad litteras Leonis papae XIII de ordinationibus anglicanis*, 18 fév. 1897, n. 18.

(2) Comme le remarque en effet Collier (*Ecclesiastical History*, t. II, p. 290) « la commission avait reçu le pouvoir de régler la forme des ordres inférieurs (sous-diaconat, ordres mineurs); car tous sont compris dans cette clause : *et autres ministres de l'Église* ».

(3) Duchesne, *Origines du culte chrétien*. p. 329; cf. p. 339. Les fonctions du sous-diacre et de l'acolyte furent le développement de celles du diacre ; et une nouvelle subdivision de ces fonctions donna les lecteurs, les exorcistes et les portiers qui apparaissent à Rome, dès la fin du IIe siècle (*Ibid.*, p. 330, 332).

(4) Duchesne, *op. cit.*, p. 340, 345.

(5) Les ecclésiastiques de la « High Church » le regrettent aujourd'hui. Cf. Dixon, *op. cit.*, t. III, p. 189, 192.

(6) La longueur des autres ordinations resta à peu près la même et le nombre des prières ne fut point diminué.

(7) Duchesne, *op. cit.*, p. 363. Cet usage était inspiré par l'Écriture où l'on voit les apôtres se faire des successeurs ou des aides par l'imposition des mains accompagnée d'une prière (*Actes*, VI, 6; XIII, 3; I *Timothée*, IV, 14; II *Tim.*, I, 6).

Non seulement la prière consécratoire qui accompagne l'imposition des mains se trouve dans les Constitutions apostoliques (Morin, *De sacris ordina-*

Digitized by Google

semble-t-il, que tel était le rite essentiel des ordres sacrés (1). Dans le nouvel Ordinal, l'imposition des mains fut précédée (2), sauf pour le diaconat, de la prière consécratoire plus ou moins remaniée (3) et accompagnée d'une formule impérative. Cette formule était pour le diacre : « Recevez le pouvoir d'accomplir, dans l'Église de Dieu, l'office qui vous est confié, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen » (4) — pour le prêtre : « Recevez le Saint-Esprit : les péchés de ceux à qui vous les remettrez seront remis et les péchés de

tionibus, p.19), les anciennes liturgies romaines (DUCHESNE, *op. cit.*, p. 343, 346, 347), gallicane (GASPARRI, *De sacra ordinatione*, t. II, p. 361, 367, 369) et grecque (*Ibid.*; p. 230, 240, 266), mais aussi dans la liturgie copte (DENZIGER, *Ritus Orientalium*, t. II, p. 7, 11, 23), maronite (*Ibid.*, t. II, p. 133, 153, 196), nestorienne (*Ibid.*, t. II, p. 231, 236, 243), arménienne (*Ibid.*, t. II, p. 288, 308, 361). Cette prière, quoique non la même, est analogue dans les divers rites. Dans tous, sa structure est la même; dans tous, l'idée fondamentale est de prier Dieu d'accorder sa grâce, de communiquer son Esprit aux ordinands, promus à l'un des trois ordres-sacrements; dans tous enfin, l'évêque demande à Dieu pour l'ordinand les pouvoirs, les grâces, les vertus qui lui permettront d'accomplir dignement et utilement les fonctions de son ordre.

Depuis la connaissance de ces liturgies, les anciennes opinions ont été abandonnées, et les théologiens regardent aujourd'hui comme « vraie » celle qui fait consister le rite essentiel du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat, dans l'imposition des mains et l'oraison correspondante, puisque ce sont les seules choses qui jadis existaient dans les rites catholiques et existent encore dans certaines liturgies approuvées par l'Église (cf. MANY, *Praelectiones de sacra ordinatione*, p. 487 et suiv., 509 et suiv., 514 et suiv.).

(1) La commission de 1543 déclare en effet que « depuis le commencement de l'Église du Christ.... l'ordre se transmet de l'un à l'autre *per manuum impositionem cum oratione* ». BURNET, *op. cit.*, édit. Pocock, 1865, t. IV, p. 485. Les Henriciens eux-mêmes n'admettaient donc pas comme rite essentiel la tradition des instruments. D'après cette déclaration de 1543, il n'est point sûr que les auteurs de l'Ordinal aient fait consister la forme essentielle des ordinations dans la formule impérative : « Recevez le Saint-Esprit etc. », comme on l'a cru depuis, en particulier Denny et Lacey, dans leur *De hierarchia anglicana*, car le mot *oratio* ne paraît point désigner cette formule. Il est vrai que la prière consécratoire est absente du diaconat.

(2) SMITH (*Reasons for rejecting Anglican Orders*, p. 26, 71) remarque que cette prière précédant l'imposition des mains ne lui est plus concomitante. GASPARRI (*De la valeur des ordinations anglicanes*, p. 46) répond que « cette observation est plus spécieuse que solide. En effet, ce qui est nécessaire pour la validité d'un sacrement, c'est l'union morale entre la matière et la forme, de manière que celle-ci puisse déterminer celle-là, d'après le principe connu de saint Augustin : *Accedit verbum ad elementum et fit Sacramentum* Si cette union morale existe, peu importe à la validité du sacrement que la forme suive ou précède la matière ».

(3) Comme nous le verrons plus loin.

(4) *Second Prayer-Book*, édit. Griffith Farran, p. 224.

Digitized by Google

ceux à qui vous les retiendrez seront retenus (1). Soyez un dispensateur fidèle de la parole de Dieu et de ses saints sacrements. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen » (2) — pour l'évêque : « Recevez le Saint-Esprit et pensez à ressusciter la grâce de Dieu qui est en vous par l'imposition des mains : car Dieu ne nous a pas donné l'esprit de crainte, mais celui de puissance, d'amour et de modération (3). » Des prières tirées en partie de l'Écriture précédaient et suivaient cette cérémonie (4).

(1) Le Pontifical romain dit également : « Accipe Spiritum sanctum quorum remiseris peccata, remittentur eis; et quorum retinueris, retenta sunt ». Cette formule qui, à la fin de la messe, accompagne la troisième imposition des mains, date du XIe siècle et n'est plus regardée comme essentielle. Cf. MORIN, *op. cit.*, p. 279, 280, 281; MARTÈNE, *op. cit.*, p. 22; MANY, *op. cit.*, p 498.

(2) Puis l'évêque, remettant à l'ordinand le Nouveau Testament, lui disait : « Reçois le pouvoir de prêcher la parole de Dieu et d'administrer les saints sacrements dans l'assemblée où tu seras nommé ». *Second Prayer-Book*, p. 233-234.

En 1662, on précisa la première formule contre les presbytériens, qui prétendaient appuyer leur doctrine sur l'Ordinal anglican. On dit : « Accipe Spiritum Sanctum in officium et opus sacerdotis in Ecclesia Dei, per impositionem manuum nostrarum jam tibi commissum. Quorum remiseris etc »

(3) *Second Prayer-Book*, p. 238.

En 1662, on précisa la formule, comme pour le presbytérat, « Accipe Spiritum Sanctum in officium et opus episcopi in Ecclesia Dei per impositionem manuum nostrarum jam tibi commissum : in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen. Et memento ut resuscites etc »

Léon XIII, dans sa bulle du 13 septembre 1896 (*Acta S. Sedis*, t. XXIX, p. 193 et suiv.), remarque que ces formules complétives du presbytérat et de l'épiscopat sont venues trop tard, l'ancienne hiérarchie étant à cette époque éteinte, et qu'elles n'avaient point le sens catholique, les Anglicans d'alors répudiant toujours le sacerdoce sacrifiant dont nous parlerons plus loin. Cf. Réponse des évêques anglicans à la bulle de Léon XIII, nº 15.

La formule renouvelée : « Recevez le Saint-Esprit » concorde assez bien avec la doctrine de saint Cyprien qui établissait un rapport indissoluble entre le pouvoir d'ordre et la possession du Saint-Esprit (*Epist.* 69, c. 11). — Denny et Lacey, dans leur *De hierarchia anglicana* (p. 140 et suiv.; 249 et suiv.), pour confirmer la suffisance des formules impératives du premier Ordinal, s'appuyaient sur la réponse de la Congrégation du Saint-Office donnée en 1704 pour les ordinations coptes en Abyssinie (*Collectio Lacensis*, t. II, col. 503), réponse qui semblait reconnaître comme valide l'ordination presbytérale faite par l'imposition des mains et les seules paroles : *Accipe Spiritum Sanctum*. Sur cette difficile question, voir BOUDINHON, *Ordinations schismatiques coptes et ordinations anglicanes*.

(4) Les litanies et les suffrages qui se disaient au sous-diaconat furent transférés au diaconat (*Second Prayer-Book*, p. 218-222); on continua à chanter le *Veni Creator* pour la prêtrise (*ibid*, p. 229).

Les ordinations se firent toujours durant l'office de la communion, dont l'épitre, l'évangile et les collectes furent spéciales.

Digitized by Google

L'Ordinal d'Édouard VI ne semblait donc pas, à première vue, répugner aux usages de la primitive Église; c'est ce qui fit soutenir la validité des ordinations anglicanes (1).

(1) A la veille de la bulle de Léon XIII, on pouvait ramener à ceci les arguments des catholiques qui, sans être favorables en principe à la validité des ordinations anglicanes, cherchaient à se rendre un compt exact de cette difficile question, au point de vue du rite surtout.

Pour le diaconat, la prière consécratoire manque, d'où invalidité pour ceux qui voient en elle la forme essentielle de cet ordre (BOUDINHON, *De la validité des ordinations anglicanes*, p. 52, 57). Mais la formule impérative : « Recevez le pouvoir d'accomplir l'office de diacre etc. » est suffisante, dans l'opinion qui fait résider en cette formule la forme du sacrement. (Aujourd'hui encore on reconnaît sa suffisance en elle-même, indépendamment du sens non catholique qu'on peut attacher à l'office de diacre. MANY, *Praelectiones de sacra ordiuatione*. p. 537.)

Pour le presbytérat et l'épiscopat anglicans, la prière consécratoire existe (voir plus haut, p. 480, n. 7) l'« opinion vraie » qui fait résider en cette prière la forme du presbytérat et de l'épiscopat). Or, le *minimum* de cette prière, si on la compare dans les diverses liturgies, revient à ceci : « Deus qui... respice propitius super hunc famulum tuum quem ad diaconatum *vel* presbyteratum *vel* episcopatum vocare dignatus es; da ei gratiam tuam, ut munera hujus ordinis digne et utiliter adimplere valeat » (BOUDINHON, *op. cit.*, p. 50). La prière de l'ordinal anglican contient-elle ce *minimum?*

Pour le presbytérat il ne le semble pas, parce que la prière « Almightie God » qui précède l'imposition des mains n'est pas une prière *pour l'ordinand*, une demande de la grâce divine pour le futur prêtre et les fonctions de son ordre : c'est plutôt une formule d'actions de grâces, avec une prière à la fin pour tout le monde (BOUDINHON, *op. cit.*. p. 53-55, 57; GASPARRI, *De la valeur des ordinations anglicanes*, p. 47).

Pour l'épiscopat au contraire, la prière consécratoire, dont les phrases, un peu abrégées, sont empruntées à l'ancien Pontifical de Sarum, paraît renfermer tous les éléments requis : elle est relative à l'ordination, elle est une prière *pour l'ordinand* (BOUDINHON, *op. cit.*, p. 55-57; GASPARRI, *op. cit.*, p. 49; cf. DALBUS, *Les ordinations anglicanes*). Si elle ne mentionne pas expressément l'épiscopat, son sens et sa détermination sont abondamment fixés par l'ensemble des cérémonies de l'ordination (BOUDINHON, *op. cit.*, p. 56). L'ordination anglicane de l'épiscopat serait donc valide.

Et, comme d'après l'opinion fondée sur l'étude des antiquités chrétiennes (THOMASSIN, *De veteri et nova Ecclesiae disciplinae*, t. I, lib. I, cap. I, n. 5; MABILLON, *Commentarium praevium in ordines romanos*, § 12; MARTÈNE, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, cap. VIII, art. 3, n. 9 seq.; BINGHAM, *Origines ecclesiasticae*, liv. II, chap. X, n. 5; RIGANTI, *Regula XXIV Cancellariae Apostolicae*, § 1, n. 12; PHILLIPS, *Du droit ecclésiastique*, I, § 36; DUCHESNE, *Liber Pontificalis*, *passim*, et *Bulletin critique*, 15 juillet 1894), l'épiscopat n'est pas un simple complément de la prêtrise, mais le *plein sacerdoce*, que par suite la consécration épiscopale est valide, quoique illicite, si le sujet n'a pas reçu préalablement l'ordination presbytérale (GASPARRI, *De sacra ordinatione*, nº 23 et suiv., et *De la nature de l'épiscopat*, dans le *Canoniste contemporain*, février 1895), il s'ensuit que, si l'on considère le rite seul, la hiérar-

Digitized by Google

Mais, de même que le « Prayer-Book » avait dépouillé de son caractère de sacrifice le service eucharistique, l'Ordinal s'était efforcé de substituer au rôle de sacrificateur, dans le prêtre, celui de ministre de la parole de Dieu (1). Tout ce qui, dans l'ordination, se rapportait à la fonction d'enseigner et de prêcher fut soigneusement conservé et même amplifié. Non seulement l'ordinant remit au diacre le Nouveau Testament (2) et à l'évêque, la Bible (3), mais il la donna

chie se perpétue dans l'Église anglicane, et les évêques anglicans sont validement ordonnés. Gasparri concluait (*op. cit*, p. 51) : « Il y aurait peut-être lieu, à mon humble avis, de modifier la pratique suivie jusqu'à présent et de ne réordonner que *sub conditione* les ministres anglicans qui reviennent à l'église catholique, à tout le moins les évêques. »

Le principal partisan de la validité des ordinations anglicanes au XVIIIe siècle fut le Père Le Courayer, traducteur de l'*Histoire du concile de Trente*, de SARPI. En réponse au mémoire de l'abbé Renaudot contre les ordres anglicans (1720), il écrivit : *Dissertation sur la validité des ordinations des Anglais*. Bruxelles, 1723, 2 vol. (traduction anglaise en 1844) ; *Relation historique et apologétique du Père Le Courayer etc.* Amsterdam, 1729, 2 vol. ; *Supplément à deux ouvrages faits pour la défense de la validité des ordinations anglicanes*. Amsterdam, 1732. Les grands théologiens anglicans n'avaient cessé, durant le XVIIe siècle, de défendre leurs ordres et d'en maintenir leur valeur. Ainsi Francis Mason qui, outre son *De Ministerio anglicano*, écrivit : *The validity of the ordination of the ministers of the Reformed Churches beyond the seas, maintained against the Romanistes* (publié dans les *Briefe treatises written by diverse learned men*. Oxford, 1641) — Samuel Fuller, dont l'ouvrage est postérieur de quelques années à ceux de Mason : *Successio Ministerii Ecclesiae Anglicanae contra Pontificos et Schismaticos vindicata*. Cambridge, 1690.

(1) C'est toujours, semble-t-il, le rôle essentiel du prêtre dans l'Eglise anglicane d'aujourd'hui. « Vous vous offrez, disait en 1901 l'évêque d'Oxford aux nouveaux ordinands, afin d'être les ministres de Jésus-Christ, dans cette Église anglaise, pour la diffusion de l'Évangile ». WILLIAM STUBBS, *Ordination Adresses*, Londres, 1901.

(2) En disant : « Recevez le pouvoir de lire l'Évangile dans l'Église de Dieu et de le prêcher, si l'autorité vous l'ordonne ». (*Second Prayer-Book*, p. 225). D'après le Pontifical romain, l'évêque remet au diacre le livre des Évangiles seulement, et dit : « Accipe potestatem legendi Evangelium in Ecclesia Dei, tam pro vivis quam pro defunctis. In nomine Domini. Amen ». Ce rite vient de Grande-Bretagne d'où il passa en Gaule et dans les autres pays. On le rencontre pour la première fois dans le Pontifical d'Egbert (VIIIe siècle) avec cette formule : « Accipe istud volumen Evangelii, et lege, et intellige, et aliis trade, et tu opere adimple » (MARTÈNE, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, t. II, p. 35.

(3) *Second Prayer-Book*, p. 238. Jusqu'ici on plaçait l'Évangile sur l'épaule de l'ordinand. D'après le Pontifical romain, on le met sur la tête et sur le front de l'élu. Telle est la pratique la plus ancienne ; les *Statuta Ecclesiae antiqua* du VIe siècle (can. 2) la mentionnent, ainsi que le *Missale Francorum*, le sacramentaire gélasien et le Pontifical d'Egbert (MIGNE, *Patrologie latine*, t. LXXII, col. 318 ; t. LXXIV, col. 1146 ; MARTÈNE, *De antiquis Ecclesiae*

Digitized by Google

encore au prêtre (1), en insistant pour chacun sur le ministère de la prédication. On supprima au contraire tous les rites qui, sans remonter aux temps apostoliques, impliquaient les notions anciennes de la messe. Ainsi disparut la tradition du calice et de la patène, qui avait signifié le pouvoir de changer le pain et le vin au corps et au sang du Christ et d'offrir le sacrifice eucharistique. « Reçois le pouvoir d'offrir à Dieu le sacrifice, disait à ce moment l'ordinateur, et de célébrer la messe tant pour les vivants que pour les défunts. In nomine Domini » (2). L'onction des mains avait un sens analogue. Les paroles de l'évêque l'accompagnaient : « Daignez, Seigneur, consacrer et sanctifier ces mains par cette onction et notre bénédic-

ritibus, t. II, p. 31 ; cf. DUCHESNE, les *Origines du culte chrétien*, p. 361-384). En certains endroits l'imposition de l'Évangile se faisait sur les mains ou sur le dos de l'ordinand. Ce rite, durant les premiers siècles, ne fut point général. Isidore de Séville († 636) n'en parle point (*De Ecclesiae Officiis*, dans la *Patrologie latine* de Migne, t. LXXXIII, col. 782), et Amalaire de Metz († 837) dit qu'il n'a pour lui « ni la tradition apostolique ni l'autorité canonique » (MIGNE, *op. cit.*, t. CV, col. 1092).

D'après le premier Ordinal, on place la Bible sur le dos de l'ordinand (*First Prayer-Book*, p. 294) ; d'après le second, on la lui met entre les mains (*Second Prayer-Book*, p. 238).

(1) « Reçois l'autorité pour prêcher la parole de Dieu... », disait l'ordinateur. *Second Prayer-Book*, p. 234.

(2) Tant que le « Prayer-Book » n'exclut point la croyance à la présence réelle, la tradition du calice et de la patène subsista. C'est en effet l'Ordinal de 1552 qui la supprima. Morin, dans son *De sacris ordinationibus*, ne fait pas remonter cette cérémonie au delà du XIIe siècle. Elle existait au VIIe, dans le rite gallican, pour les *sous-diacres*. (DUCHESNE, *op. cit.*, p. 353). Pour les prêtres elle fut très postérieure à l'onction des mains. (Cf. *ibid*, p. 356-358).

Dalbus faisait dépendre la nullité des ordres anglicans non de la forme qu'il trouvait amplement suffisante, mais de la matière qui maintenant, selon lui, était la porrection des instruments, après avoir été celle de l'imposition des mains. Pour certains sacrements, raisonnait-il, Jésus-Christ a laissé à son Église le soin d'en déterminer les signes (BILLUART, *De Ordine*, diss. II a. 1. R. ad primam obj ; HURTER, *Theol. Dogmatica*, t. III). Une matière de l'ordre fut instituée : l'imposition des mains. Une seconde plus tard la remplaça : la tradition du calice et de la patène, comme le démontrent l'opinion de S. Thomas et des théologiens du moyen âge, le décret solennel aux Arméniens (DALBUS, *op. cit.*, p. 37). A cela Boudinhon répondait (*Étude théologique sur les ordinations anglicanes*, p. 36 et sv.) : « Il est aussi probable que l'épiscopat conféré sans prêtrise est valide et donne à celui qui le reçoit la plénitude du sacerdoce ; et, d'autre part, il est bien plus probable, même certain que l'élément essentiel de l'ordre presbytéral est aujourd'hui comme autrefois chez les Latins et les Grecs l'imposition des mains avec la prière consécratoire ». On peut se demander si l'argumentation de Dalbus n'était pas une tactique pour attirer les adversaires des ordinations anglicanes sur un terrain où ils étaient certains d'être battus.

Digitized by Google

tion, afin que tout ce qu'elles béniront soit bénit, que tout ce qu'elles consacreront soit consacré, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ » (1). On ne la fit plus. C'était surtout pour célébrer la messe que les mains du prêtre étaient consacrées, et Bucer voyait là une superstition (2).

Le *Deus sanctificationum omnium auctor* qui, dans l'ordination des prêtres suit la préface eucharistique, fut remanié et rejeté à la fin de la cérémonie. On en retrancha tout ce qui se rapportait à la messe et en particulier l'invocation : *et in obsequium plebis tuae, panem et vinum in corpus et sanguinem Filii tui immaculata benedictione transforment.*

Le Canon consécratoire lui-même, quoique conservé à sa place

(1) L'ancienne formule ressemble presque mot pour mot à l'actuelle : « Consecrentur manus istae et sanctificentur per istam unctionem et nostram benedictionem, ut quaecumque benedixerint benedicta sint et quaecumque sanctificaverint sanctificentur » (DUCHESNE. *op. cit.*, p. 358).

L'onction des mains propre au rite gallican (c.-à-d. au rite de Milan et des pays transalpins) fut propablement suggérée par l'Ancien Testament, où il est souvent question de l'onction des prêtres. Elle ne paraît pas très ancienne. Dans les églises de Bretagne, où il faut peut-être en chercher l'origine, on la pratiquait dès le VIe siècle. Elle passa, avec la formule qui l'accompagne, du rituel gallican dans le Pontifical romain (DUCHESNE, *op. cit.*, p. 358, 364). En certains endroits, particulièrement en Grande-Bretagne, l'onction était d'usage pour les diacres; elle était en voie de s'introduire en France, sous Charles le Chauve. (*Ibid.*, p. 356). Urbain II considérait comme essentiel le rite de l'onction. Ce fut la théorie des théologiens des XIIe et XIIIe siècles, théorie qui n'est ni celle de l'antiquité chrétienne, ni celle d'aujourd'hui. SALTET, *Les Réordinations*, p. 233 et sv.; Cf. MANY, *Praelectiones de sacra ordinatione*, p. 483 et sv.

(2) L'onction des mains et de la tête fut également supprimée de la consécration épiscopale. Cette cérémonie passa, aux IXe et Xe siècles, de Grande Bretagne en Gaule, où l'on fit tantôt l'onction des mains (MARTÈNE, *De ritibus Ecclesiae antiquis*, t. II, p. 44; MORIN, *De sacris ordinationibus*, p. 239), tantôt celle de la tête (MORIN, *op.cit.*, p.242), tantôt l'une et l'autre réunies (MARTÈNE, *op. cit.*, t. I, p.47). — L'onction la plus ancienne, en Gaule, est celle des mains; en la faisant, l'ordinant disait cette formule : « Unguantur manus istae de oleo sanctificato et chrismate sanctificationis, sicut unxit Samuel David in regem et prophetam; ita ungantur et consummentur in nomine Dei Patris et Filii et Spiritus sancti, facientes imaginem sanctae crucis Salvatoris domini nostri Jesu Christi, qui nos a morte redemit et ad regna caelorum perducit. Exaudi nos, pie Pater, omnipotens, aeterne Deus et praesta quod te rogamus et oramus ». DUCHESNE, *op. cit.*, p. 361. L'*ordo romanus*, qui nous décrit la discipline romaine du Xe siècle, mentionne déjà la double onction (MABILLON, *In ordinem romanum commentarium praevium*, dans la *Patrologie latine* de Migne, t. LXXVIII, col. 856).

La tradition des vêtements, pour les divers ordres, est postérieure au rite de l'onction (DUCHESNE, *op. cit.*, p. 364 et sv.).

Digitized by Google

habituelle (1), fut modifié. On en supprima toute allusion au sacerdoce de l'Ancien Testament, dont la fonction essentielle était d'offrir le sacrifice. Au diacre l'ordinant ne parla plus de la tribu de Lévi attachée au ministère des autels (2); il ne rappela plus au prêtre l'hostie salutaire qu'offraient souvent au Seigneur les fils d'Aaron (3); il n'expliqua plus aux évêques la signification mystique des vêtements du grand prêtre et se tut sur « leur ministère de souverain sacerdoce » (4). Le caractère sacerdotal de l'ancienne prière disparut,

Tout cet ensemble (5) indique bien une préoccupation, une sorte d'idée fixe, celle qui, nous l'avons vu, domina le « Prayer-Book » de 1549. De même que ce livre s'efforce d'exclure de la « Holy Communion » la notion de sacrifice, l'Ordinal élimine des rites de l'ordination « toute idée d'un caractère sacerdotal ou sacrificateur » (6). Le prêtre resta le dispensateur des sacrements et surtout de la parole

(1) Il précéda, ai-je dit. au lieu d'accompagner ou de suivre l'imposition des mains; mais il put être considéré comme uni avec elle d'une union morale.

(2) « Electis ab initio Levi filiis qui mysticis operationibus domus tuae fidelibus excubiis permanentes haereditatem benedictionis aeternae sorte perpetua possiderent. Super hos... quos tuis sacris altaribus servituros in officium diaconi suppliciter dedicamus » (Duchesne, *op. cit.*, p. 343). Ces paroles de l'ancienne liturgie romaine sont celles même du Pontifical d'aujourd'hui.

(3) « Sic et in Eleazaro et Ithamar filiis Aaron paternae plenitudinis abundantiam transfudisti, ut ad hostias salutares et frequentioris officii sacramenta sufficeret meritum sacerdotum » (*Ibid.*, p. 345). Cette phrase n'a point varié, dans le Pontifical romain, sauf que l'accusatif (*in Eleazarum et Ithamarum*) a été rétabli.

(4) Duchesne, *op. cit.*, p. 347.

(5) Chacune de ces suppressions et chacun de ces remaniements, pris en eux-mêmes, ne sauraient peut-être amener à une conclusion certaine, et l'on pourrait croire, avec les archevêques de Cantorbéry et d'York, que les auteurs de l'Ordinal n'ont eu d'autre souci que « de tout ramener à l'autorité du Seigneur révélée dans l'Écriture » (*Responsio ad litteras apostolicas Leonis papae XIII de ordinationibus anglicanis*, 18 février 1897, p. 28-30). Mais leur ensemble paraît bien révéler l'intention véritable et le but de ceux qui le composèrent.

(6) Paroles du cardinal Vaughan, dans sa lettre du 2 décembre 1894. Version du *Canoniste contemporain* de décembre 1894.

Fr. Mason, théologien du XVIIe siècle, que les Anglicans considèrent comme le protagoniste des défenseurs de leurs ordres, dit que la formule : « Recevez le S. Esprit, ceux dont vous remettrez les péchés, etc. » exprime d'une façon complète les diverses fonctions du prêtre, et exclut « l'oblation de tout sacrifice qui n'appartient à aucun homme sur terre ». *De ministerio anglicano*, 1625, Liv. V, ch. 14.

Digitized by Google

de Dieu (1), mais de son ancien pouvoir sur l'Eucharistie on se garda bien de parler (2).

Voilà surtout ce qui a permis de nier la validité des ordinations anglicanes (3).

Les réformateurs, dont l'Ordinal est l'expression, n'avaient point, dit-on, l'intention de faire ce que fait l'Église, lorsqu'elle ordonne ses ministres (4). S'ils ont conservé aux prêtres le pouvoir de juridiction, c'est-à-dire celui d'enseigner, de prêcher, de diriger les cérémonies sacrées, comme légitimes représentants de l'Église, ils

(1) « Recevez le pouvoir de prêcher la parole de Dieu, dit l'évêque au prêtre, et d'administrer les sacrements dans l'assemblée où vous serez nommé » (*Second Prayer-Book*, p. 234).

(2) En retranchant la tradition du calice et de la patène, l'Ordinal de 1552 voulut probablement supprimer l'allusion au pouvoir qu'avait le prêtre de causer, par la consécration, la présence réelle. Toutefois on ne doit pas oublier que l'Ordinal de 1552, sauf cette suppression et celle de la remise à l'évêque du bâton pastoral, n'est que la réédition de celui de 1549-1550 et que cet Ordinal de 1550 est d'une époque où l'idée de sacrifice est exclue autant que possible de la messe, mais non celle de la présence réelle. (Cf. mon article précédent, RHE, t. XI). L'Ordinal correspond au « Prayer-Book » de 1549 plutôt qu'à celui de 1552.

(3) Cf. SYDNEY SMITH, *Reasons for rejecting Anglican Orders*, ch. III : « The Anglican Ordinal certainly insufficient » ; Dom BÈDE CAMM, *Revue bénédictine* de décembre 1894. On ajoutait que l'exclusion de rites, que l'Église ordonne d'accomplir quand ils ont été omis, rendait douteuses les ordinations anglicanes (SMITH, *op. cit.*, p. 38 et sv.). Cf. ESTCOURT, *The question of Anglican ordinations discussed*, Append. XXXVI ; *Rome's Witness against Anglican orders*, Historical Series n° 14, Catholic Truth Society. Dès le XVIIIe siècle, il y eut une levée de boucliers contre la validité des ordres anglicans que défendait Le Courayer : HARDOUIN, *La dissertation du Père Le Courayer sur la validité des ordinations des Anglais réfutée*, Paris, 1724-1725, 2 vol. ; LE QUIEN, *Nullité des ordinations anglicanes*, Paris, 1725, 2 vol. ; FENNEL, *Mémoires sur la validité des ordinations des Anglais*, Paris, 1726 ; HARDOUIN, *La défense des ordinations anglicanes réfutée*, Paris, 1727, 2 vol. ; CLAUDE LE PELLETIER, *Dénonciation aux évêques de France d'un livre intitulé : Défense de la dissertation sur la validité des ordinations des Anglais*, 1727 (s. l.) ; THÉODORE DE S. RENÉ, *Justification de l'Église romaine sur la réordination des Anglais*, Paris, 1728, 2 vol. ; LE QUIEN, *La nullité des ordinations anglicanes démontrée de nouveau contre la défense* etc., Paris, 1730, 2 vol. (le jésuite anglais John Constable se servit beaucoup de cet ouvrage pour son *Clerophilus Alethes* qu'il publia peu après) ; KENRICK, *De ordinationibus anglicanis*, dans le *Theologiae cursus* de Migne, t. XXV, col. 59-64.

(4) L'Église entend créer des prêtres proprement dits qui ne se contentent pas de commémorer le sacrifice de la croix, mais qui offrent sur l'autel le sacrifice vrai, quoique non sanglant, du corps et du sang de Jésus-Christ. Les ministres de l'Église sont ordonnés pour le sacrifice. La fonction des simples prêtres est d'offrir le sacrifice eucharistique ; celle des évêques est d'offrir ce sacrifice et d'ordonner des prêtres sacrifiants.

Digitized by Google

lui ont enlevé une partie tout au moins de son pouvoir d'ordre, le pouvoir d'offrir le corps du Christ en sacrifice (1); l'évêque n'ordonna plus de prêtres sacrifiants (2). Et s'il n'avait tenu qu'à Cranmer et à ses partisans, du pouvoir d'ordre tout entier, c'est-à-dire de celui qui consiste à communiquer (3) la grâce de chaque sacrement à l'âme de ceux qui le reçoivent, il n'aurait été fait aucune mention dans l'Ordinal (4). Dès 1543, en effet, l'archevêque rejetait

(1) « Nimis enim vero scientes quae necessitudo inter fidem et cultum, inter *legem credendi* et *legem supplicandi* intercedat, liturgiae ordinem, specie quidem redintegrandae ejus formae primaevae, ad errores novatorum multis modis deformarunt. Quamobrem toto Ordinali non modo nulla est aperta mentio sacrificii offerendi, sed immo omnia hujusmodi rerum vestigia, quae superessent in precationibus ritus catholici non plane rejectis, sublata et deleta sunt de industria... Ita per se apparet nativa Ordinalis indoles ac spiritus, uti loquuntur. Hinc vero ab origine ducto vitio, si valere ad usum ordinationum minime potuit, nequaquam decursu aetatum, cum tale ipsum permanserit, futurum fuit ut valeret. » Bulle de Léon XIII, du 13 septembre 1896, *Acta S. Sedis*, t. XXIX, p. 193 et suiv.

Les Ritualistes sont bien revenus à l'idée catholique du sacerdoce sacrifiant; mais, durant plusieurs siècles, les Anglicans l'avaient reniée (art. 30 des XLII articles de 1553; art. 31 des XXXIX articles d'Élisabeth : *De unica Christi oblatione in cruce perfecta*). Newman, à qui étaient familiers les grands théologiens de l'Église anglicane, avouait, dans sa préface à l'*Anglican Ministry* de Hutton, qu'avant le mouvement ritualiste (le mouvement tractarien n'avait pas été si loin), toute croyance à un sacrifice eucharistique du corps et du sang de Jésus-Christ avait été abandonnée.

(2) « Sane nihil huc attinet explorare utrum episcopatus complementum sit sacerdotii, an ordo ab illo distinctus, aut collatus, ut aiunt, *per saltum*, scilicet homini non sacerdoti, utrum effectum habeat necne (cf. plus haut, p. 483, n. 1). At ipse procul dubio, ex institutione Christi, ad sacramentum ordinis verissime pertinet, atque est praecellenti gradu sacerdotium; quod nimirum et voce sanctorum Patrum, et rituali nostra consuetudine summum sacerdotium, sacri ministerii summa nuncupatur. Inde fit ut, quoniam sacramentum ordinis verumque Christi sacerdotium a ritu anglicano penitus extrusum est, atque adeo in consecratione episcopali ejusdem ritus nullo modo sacerdotium confertur, nullo item modo episcopatus vere ac jure possit conferri; eoque id magis quia in primis episcopatus muniis illud scilicet est, ministros ordinandi in sanctam eucharisticam et sacrificium. » Bulle citée.

(3) Comme cause instrumentale.

(4) Au contraire, les diverses formules dont j'ai parlé : « Recevez le S. Esprit etc. », « Recevez le pouvoir d'administrer les saints sacrements etc. », quoique indéterminées, peuvent signifier qu'est communiqué à l'ordinand, en vertu de l'ordre, une grâce spéciale qui lui donne le pouvoir de conférer la grâce sacramentelle aux âmes. L'époque où ces formules furent introduites est celle en effet du compromis, celle où le vague des expressions permet encore l'interprétation catholique. Il en aurait été autrement si l'on avait admis la formule unique pour les trois ordres que proposait Bucer dans son *De ordinatione legitima ministrorum Ecclesiae revocanda* (livre qui inspira

Digitized by Google

l'ordre en tant que sacrement : ce n'était plus un rite conférant une grâce spéciale, mais une sorte de transmission officielle de la juridiction ecclésiastique que détenait le roi. Dieu, déclare-t il, a confié directement aux princes chrétiens le soin entier de leurs sujets, tant pour leurs besoins spirituels que pour leurs intérêts civils et politiques (1). Comme ils ne peuvent tout faire par eux-mêmes, ils nomment des ministres ou officiers chargés de les remplacer dans leurs diverses charges et obligations. Ceux-ci, quels qu'ils soient, sont nommés et élus en vertu de la loi et de l'ordre royal. Dans leur admission à certaines charges, diverses cérémonies et solennités sont d'usage; mais si on les omettait, l'office n'en serait pas moins validement transmis : car il n'y a pas plus de promesse divine et de grâce conférée à celui qui reçoit une fonction ecclésiastique, qu'à celui qui est chargé d'un emploi civil (2). Le roi crée prêtres et évêques en vertu de l'autorité que Dieu lui a départie (3). D'après l'Écriture, la consécration est inutile pour faire des évêques et des prêtres, l'élection ou nomination suffit (4). En cas de nécessité, les princes et les laïcs peuvent prêcher et administrer les sacrements (5). C'est l'absence de roi chrétien qui força les apôtres à nommer des ministres de la parole de Dieu; ils n'agirent point ainsi en vertu de quelque pouvoir spécial reçu de Jésus-Christ (6). On ne saurait

cependant plus d'une prière des ordinations anglicanes) : « Que la main du Dieu tout puissant, Père, Fils et S. Esprit soit sur vous, qu'elle vous protège et vous gouverne, que votre ministère porte beaucoup de fruits et dure jusqu'à la vie éternelle. » Sous Édouard VI, l'ordre ne fut point expressément exclu du nombre des sacrements. L'article 26 des XLII articles de 1557 se garda d'énumérer les divers sacrements; il affirma simplement qu'ils étaient *numero paucissimi*. Ce sont les XXXIX articles d'Élisabeth qui précisèrent ce point (art. 25). A ce moment les auteurs de l'Ordinal étaient morts; on ne saurait donc dire (Cf. MANY, *op.cit.*, p.540) que, par cet article 25, ils rejetèrent le sacrement de l'ordre.

(1) Cette opinion semble dériver de Marsile de Padoue dont le *Defensor Pacis* fut imprimé en Angleterre en 1536. Cf. DUNNING, *Ancient and Medieval Political Theory*, p. 242-243.

(2) BURNET, *History of the Reformation*, édit. Pocock, Oxford, 1865, t. IV, p. 477 et sv.; STRYPE, *Memorials of Cranmer*, éd. de l'Ecclesiastical History Society. 1848, t. I, p. 420 et suiv.

(3) BURNET, t. IV, p. 472, 485 et sv.; STRYPE, p. 422.

(4) BURNET, t. IV, p. 478 et sv.; STRYPE, p. 422.

(5) BURNET, p. 481, 485 et sv.; STRYPE, p. 422.

(6) BURNET, t. IV, p.467 et sv.; STRYPE, p. 421. — La hardiesse des questions que posa Cranmer à la commission révèle la profondeur de son scepticisme. Les apôtres, demanda-t-il, n'ayant point au milieu d'eux de princes chrétiens, ont-ils créé des évêques par nécessité ou en vertu de l'autorité que Dieu leur avait donné? (9me question. BURNET, t. IV, p. 467.) L'évêque seul peut-il faire

Digitized by Google

affirmer plus nettement que l'ordre ne confère aucune grâce spéciale, que les ministres du culte ne sont que les représentants officiels de l'autorité, dans les choses religieuses. C'est la conception protestante du ministère ecclésiastique (1).

Les contemporains semblent s'être peu aperçus des changements introduits dans le nouvel Ordinal : « Ils ont publié, écrit l'ambassadeur vénitien Barbaro, et fait approuver par le Parlement un livre qui contient la manière de conférer les ordres sacrés ; entre les leurs et les nôtres il n'existe aucune différence, sinon que les ordinands renoncent par serment à la doctrine et à l'autorité du pape » (2).

Jusqu'à la bulle de Léon XIII (3), les lettres de Jules III (8 mars 1554) (4) et de Paul IV (20 juin et 30 octobre 1555) (5) n'avaient point paru à tous viser l'insuffisance complète de l'Ordinal nouveau (6). Quant aux Anglicans, la validité de leurs ordres fut dès le

un prêtre ? (11me question. *Ibid.*, t. IV, p. 472.) D'après le Nouveau Testament, la consécration est-elle nécessaire pour un évêque ou un prêtre, ou sa simple nomination suffit-elle ? (12me question. *Ibid.*, t. IV, p. 478.) Le roi qui, conquérant un pays d'infidèles, n'aurait pas de prêtres avec lui, pourrait-il en créer et prêcher la parole de Dieu ? (13me question. *Ibid.*, t. IV, p. 481.) Si tous les prêtres étaient morts dans un pays, le prince aurait-il le droit de faire évêques et prêtres ? (14me question. *Ibid.*, t. IV, p. 485.)

(1) D'après cette conception, le prêtre est nommé pour célébrer le service eucharistique, pour déclarer officiellement la doctrine du pardon des péchés ; l'évêque est désigné pour admettre au ministère des trois degrés hiérarchiques.

Cranmer, on ne doit pas l'oublier, s'il chercha à faire triompher ses idées personnelles, s'inclina toujours devant la majorité et l'autorité royale. C'est ainsi que peu de temps après la déclaration que j'ai citée, il signa la *Necessary erudition of a Christian man* (1543) où l'ordre était défini selon la doctrine catholique la plus pure. Durant les premières années d'Édouard VI, il accepta un compromis doctrinal souvent difficile à interpréter dans le sens de ses propres opinions. — Sur la doctrine actuelle de l'ordre dans l'Église anglicane, on peut consulter Rev. Witham, *Holy orders*, dans l'*Oxford Library of Practical Theology*.

(2) ALBÉRI, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, serie I, t. II, p. 249 (Florence, 1849). La remarque de Barbaro est d'autant plus intéressante qu'il a parfaitement saisi pour le reste ce qui différencie le culte anglican du catholique. Sa réflexion s'applique à l'Ordinal de 1550, qui, je l'ai dit, est le même que celui de 1552, hormis la porrection du calice et de la patène.

(3) Cette bulle (*Acta S. Sedis*, t. XXIX, p. 193) s'appuie en partie sur les décisions de Jules III et de Paul IV.

(4) WILKINS, *Concilia Magnae Britanniae*, t. IV, p. 91.

(5) La bulle du 20 juin et le bref du 30 octobre, publiés en partie et pour la première fois par Dom Gasquet, dans la *Civiltà cattolica* (1r juin 1895) ont été donnés en entier par BOUDINHON, *De la validité des ordres anglicans*, p. 78 et 82.

(6) Cf. BOUDINHON, *op. cit.*, p. 73-87 ; GASPARRI, *De la valeur des ordinations anglicanes*, p. 10-15. De la bulle et du bref de Paul IV Gasparri disait (*op. cit.*,

Digitized by Google

début un article de leur credo. Les articles de foi d'Édouard VI et ceux d'Élisabeth déclarent pur de toute erreur et conforme à l'Évan-

p. 15, n. 1) qu'ils étaient « en somme, plutôt favorables que contraires aux ordinations anglicanes », pensant en cela comme Boudinhon (*op. cit.*, p. 86, n. 2). L'objet de la bulle (20 juin 1555) était de réhabiliter les clercs qui avaient encouru les censures, durant le schisme des précédents règnes; vers la fin on y disait : « Ita tamen ut qui ad ordines tam sacros quam non sacros ab alio quam episcopo aut archiepiscopo rite et recte ordinato promoti fuerunt eosdem ordines ab eorum Ordinario de novo suscipere teneantur nec interim in eisdem ordinibus ministrent ». Le bref du 30 octobre explique qu'on doit entendre par évêques irrégulièrement ordonnés *eos tantum episcopos et archiepiscopos qui non in forma ecclesiae ordinati et consecrati fuerunt.* De la bulle on pouvait conclure que Paul IV regardait comme valides le diaconat et le presbytérat conférés par le nouvel Ordinal, pourvu qu'ils le fussent par un évêque régulièrement ordonné (Boudinhon, *op. cit.*, p. 84 et sv.; Gasparri, *op. cit.*, p. 15). — Le bref lui-même paraissait susceptible d'interprétation : à Rome on savait toute la répugnance que certains prélats comme Hooper avaient manifesté pour la consécration épiscopale, les efforts faits afin de vaincre leur opposition, leurs protestations, l'extrême condescendance qu'avaient conseillée à leur égard le roi et Warwick (Cf. Dixon, *op. cit.*, t. III, p. 187 et sv.); n'avait-on point fait pour quelques consécrations épiscopales, ce que Strype (*Memorials of Cranmer*, liv. II, ch. 11) raconte de Cranmer qui, à une ordination, ferma les yeux et respecta les scrupules des ordinands, en considération de leur piété et de leur savoir; le bref de Paul IV ne visait-il pas les prélats ordonnés de cette façon ? Pourquoi, en effet, n'usait-il pas des expressions de Marie Tudor, dans ses lettres aux évêques antérieures à toute bulle papale (4 mars 1554), où il était dit que ceux ordonnés *juxta novum ordinandi modum* n'étaient pas *vere ordinati (Documenta ad legationem Poli spectantia*, Rome, 1896, p. 4)? Telles sont les interprétations que l'on pouvait faire avant la bulle de Léon XIII, car les documents connus ne mentionnent aucune réordination, durant la règne de Marie (cf. Denny et Lacey, *De hierarchia anglicana*, n° 221).

Si les documents ne mentionnent aucune réordination, cela ne vient-il point de ce qu'on éloigna, par principe et d'une façon absolue, tous ceux qui s'étaient laissés ordonner d'après l'Ordinal de 1552. Une étude récente de Dom Norbert Birt prouve que Pole et ses suffragants traitèrent toujours comme invalides, pour cause d'insuffisance, les ordres conférés selon cet Ordinal. Pas un seul évêque sacré d'après lui ne resta dans son diocèse. Hooper et Ferrar furent uniquement dégradés du sacerdoce qu'ils avaient reçu conformément aux anciens rites; nulle allusion ne fut faite à leur dignité épiscopale. John Taylor fut privé de son siège de Lincoln, *propter nullitatem consecrationis.* Ainsi en fut-il de l'évêque de Hereford, John Harley. Une ligne de conduite analogue fut adoptée à l'égard du clergé inférieur. La grande majorité des prêtres avait été ordonnée selon les rites anciens et, après leur abjuration du schisme, ils furent restaurés dans l'usage et l'exercice de leurs ordres. Mais jusqu'ici nous ne connaissons aucun cas où Pole et les autres évêques aient reconnu la validité de la prêtrise conférée par l'Ordinal d'Édouard VI, ou la suffisance de cet Ordinal pour quelque ordre que ce soit (Dom Norbert Birt, *The Line of Cleavage under Elisabeth*, p. 76-79.)

Digitized by Google

gile le livre des ordinations ; tous ceux qui sont ordonnés conformément aux rites qu'il prescrit le sont légitimement et validement (1). L'Église anglicane prétend avoir gardé sans interruption l'apostolicité du ministère aussi bien que celle de la doctrine. « Dans ce royaume d'Angleterre, de même que l'organisation épiscopale s'est conservée intacte, la succession des ministres a été également ininterrompue... ; Parker occupa la même situation que Warham ; et les idées hiérarchiques se transmirent, sans grande modification, de l'Église anglaise du moyen âge à celle des temps modernes (2). » « Les prêtres qui ont reçu les ordres romains, disait Lord Halifax dans son discours du 14 février 1895, peuvent officier, les membres de l'Église romaine peuvent communier à nos autels ; nous désirons de tout cœur qu'il nous soit permis, à l'étranger, de faire notre confession au clergé romain et de recevoir de ses mains notre communion. Ce que nous ne pouvons, c'est faire un abandon quelconque de ce que nous savons être la vérité et la justice, par exemple, si on nous demande de reconnaître, non pas formellement, mais dans la pratique, que nous n'avons ni prêtres, ni sacrements. La réponse est claire : notre épiscopat est, à tous égards, le descendant vrai et direct de la mission apostolique dans ce pays (3). » La bulle de Léon XIII du 13 septembre 1896 déçut les espérances de ceux qui pensaient

(1) Le 35e des XLII articles de 1553 s'exprime ainsi : « Liber continens modum et formam orandi et sacramenta administrandi in Ecclesia anglicana, similiter et libellus eadem authoritate editus de ordinatione ministrorum Ecclesiae, quoad doctrinae veritatem pii sunt et salutari doctrinae Evangelii in nullo repugnant sed congruunt et eandem non parum promovent et illustrant, atque ideo ab omnibus Ecclesiae anglicanae fidelibus membris et maxime a ministris verbi cum omni promptitudine animarum et gratiarum actione, recipiendi, approbandi et populo Dei commendandi sunt. »

Le 35e des XXXIX articles d'Élisabeth ne parle que de l'Ordinal : « Libellus de consecratione archiepiscoporum et episcoporum et de ordinatione presbyterorum et diaconorum editus nuper temporibus Eduardi sexti et autoritate Parlamenti illis ipsis temporibus confirmatus, omnia ad ejusmodi consecrationem et ordinationem necessaria continet et in his nihil habet quod ex se sit aut superstitiosum aut impium. Itaque quicunque juxta ritus illius libri consecrati aut ordinati sunt ab anno secundo praedicti regis Eduardi usque ad hoc tempus, aut in posterum juxta eosdem ritus consecrabuntur aut ordinabuntur rite, ordine atque legitime statuimus esse et fore consecratos et ordinatos. »

(2) HARDWICK, *A history of the Christian Church*, édit. 1886, p. 328.

(3) Discours du comte Halifax à Bristol, le 14 février 1895 : *L'union des Églises, l'Église anglicane, l'Église romaine ;* traduction de Brunet, Paris, 1895.

Digitized by Google

comme Lord Halifax, et elle a clos, entre catholiques, la discussion sur la validité des ordres anglicans (1).

(1) Au point de vue du rite, la bulle juge ainsi l'Ordinal anglais. Dans tout sacrement, la matière et la forme sont requises. Or les paroles *Accipe spiritum sanctum* etc., que les anglicans, jusqu'à ces derniers temps, considéraient comme la forme de leurs ordres, sont insuffisantes pour la prêtrise et l'épiscopat. Pour le presbytérat, en effet, elles définissent mal le sacerdoce, sa grâce et son pouvoir, en particulier le pouvoir *consecrandi et offerendi verum corpus et sanguinem Domini*, qui est essentiel dans le prêtre (Concile de Trente, Sess. XXIV, *De sacrificio Missae*, can. 3). L'oraison « Dieu tout puissant, distributeur de tout bien » (*Second Prayer-Book*, p. 230), serait une forme suffisante, si elle n'était trop éloignée de l'imposition des mains (en 1552 c'était l'oraison des litanies, en 1662 elle devint la collecte de la « Holy Communion »). La formule de l'épiscopat ne fait aucune allusion au *summum sacerdotium*; d'où son insuffisance. Après plus d'un siècle, en 1662, on a bien complété ces formules; mais outre que la hiérarchie était en ce moment éteinte, les paroles ajoutées n'avaient pas le sens catholique.

Le mouvement tractarien du XIXe siècle, en réveillant l'ancienne idée du sacerdoce catholique, remit en question la validité des ordinations anglicanes (RUSSEL, *Anglican ordination valid.* Londres, 1846; J. OLDKNOW, *The validity of the Holy Orders in the Church of England.* Londres, 1857; A. W. HADDAN, *Apostolical Succession in the Church of England*, 1869 (réédition en 1879 et 1883); Dr F. G. LEE, *Validity of the Holy Orders of the Church of England*; RAYNAL, *Ordinal of Edward VI*, 1870; ESCOURT (catholique), *The question of Anglican ordinations discussed.* Londres, 1873; BRUN, *Anglican orders; are they valid?* Londres, 1877; HUTTON (catholique), *The anglican ministry, its nature aud value in relation to the catholic priesthood.* Londres, 1879; MEYRICK, *Die bischöflische Succession in der anglikanischen Kirche.* Londres, 1880); mais c'est en 1894 que l'article de Dalbus (Portal), l'ami de Lord Halifax, sur *Les ordinations anglicanes* (Science catholique, 15 décembre 1893, 15 janvier et 15 avril 1894) raviva la controverse. Le jésuite Sydney Smith l'avait à peine réfuté que l'ouvrage latin de Denny et Lacey (*De hierarchia anglicana dissertatio apologetica*, Londres, 1895, avec une préface de l'évêque de Salisbury), mettait à la portée des théologiens et des canonistes du continent des arguments nouveaux ou ignorés de la plupart (Denny avait précédemment étudié la question dans ses *Anglican orders and jurisdiction*). La discussion, menée avec autant de vigueur que de courtoisie, causa une profonde impression et fit presque pencher en faveur des ordres anglicans ceux qui d'abord s'étaient catégoriquement prononcés contre leur validité (comparer ce qu'en dit Gasparri dans son *De sacra ordinatione* et dans sa brochure *De la valeur des ordinations anglicanes*; comparer de même l'*Étude théologique sur les ordinations anglicanes* de Boudinhon avec son article *De la validité des ordinations anglicanes*). L'ordination irrégulière, à la *Nag's Head*, de Parker « tige de tout le clergé anglican », fut désormais regardée comme une fable. La *Revue anglo-romaine* de 1895 et de 1896 (voir aussi les articles de Moyes dans le *Tablet* de 1895) prit une part active à la controverse, qui finit par atteindre plus ou moins le public. A Rome on s'émut. Une commission composée de partisans et d'adversaires des ordres anglicans fut nommée et la bulle du 13 septembre 1896 termina la discussion : *Auctoritate Nostra, motu proprio,*

Digitized by Google

L'axiome *lex orandi, lex credendi*, s'applique assez bien à l'époque que nous venons d'étudier. C'est dans la liturgie que le nouveau credo anglican trouva sa première expression. Le règne s'achève presque, avant qu'un formulaire de foi ait été promulgué (1), et cependant nul ne vit changement doctrinal plus profond et plus rapide. En quelques années, le dogme parcourt, par étapes successives, toute la distance qui sépare le catholicisme du protestantisme le plus radical. Si Luther le retient quelque temps, bientôt il s'inspire de Zwingle et de Calvin. Cette évolution se reflète dans la liturgie : les « Livres de la Prière publique », l'Ordinal traduisent dans la pratique ce que déjà les réformés professent en leur cœur. Ce sont évidemment des manuels de dévotion, de pieuses formules de prière, un ensemble de règles qui déterminent le développement des cérémonies sacrées; mais ils sont aussi l'expression d'une croyance nouvelle : la négation de l'ancienne doctrine eucharistique. La transformation du culte ne fut que la conséquence de la transformation de la doctrine. *Lex orandi, lex credendi.*

Meudon. G. CONSTANT.

certa scientia, pronuntiamus et declaramus ordinationes ritu anglicano actas, irritas prorsus fuisse et esse, omninoque nullas. Les évêques de Cantorbéry et d'York répondirent à cette bulle, au nom du clergé anglican, le 18 février 1897, maintenant la validité de leurs ordres (*Responsio ad litteras apostolicas Leonis papae XIII de ordinationibus anglicanis ;* le texte anglais parut simultanément). A cette réponse, qui employait surtout les arguments de la *Low-Church*, le cardinal Vaughan et les évêques catholiques répliquèrent par la *Vindication of the Bull « Apostolicae Curae »* (1898). Ils avaient été devancés par Segna : *Breves animadversiones in Responsionem Archiepiscoporum anglicanorum ad Litteras apostolicas Leonis PP. XIII « Apostolicae Curae »* (1897). Le jésuite Brandi commenta la bulle et l'appuya de preuves dans sa *Condanna delle ordinazioni anglicane* (*Civiltà cattolica*, Ser. 16, VIII), ouvrage traduit en anglais (*American Ecclesiastical Review*, XVI, 1897) et en français sous le titre de *Rome et Cantorbéry* (1898). Barnes la défendit également par un recueil de documents (*Pope and the Ordinal*, 1898), tandis que les Anglicans, de leur côté, la réfutaient, dans un traité que publia, en 1898, la « Church Historical Society » *Treatise on the Bull « Apostolicae Curae »*.

(1) Les XLII articles furent signés par Édouard VI le 12 juin 1553; le 6 juillet, le roi mourait.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

J. LEBRETON. *Les origines du dogme de la Trinité*. T. I. *Les origines*. (Bibliothèque de théologie historique.) Paris, Bauchesne, 1910. In-8, XXVI-569 p. F. 7,50.

Ce volume fait partie de la collection dite *Bibliothèque de théologie historique*, qui se publie sous la direction des professeurs de l'Institut catholique de Paris. C'est le tome Ier d'une *Histoire du dogme de la Trinité des Origines à saint Augustin*. Sous le titre d'*Origines*, il se suffit à lui-même puisqu'il se clôt avec l'analyse des derniers documents de la révélation chrétienne inclus dans le nouveau testament. Si l'ouvrage se poursuit dans la suite avec le même détail, il prendra des proportions plus imposantes qu'aucune des études spéciales publiées depuis quelque temps sur différentes matières de l'histoire des dogmes.

Le volume contient trois parties : une étude du *milieu hellénique*, où le christianisme allait bientôt se répandre par la prédication apostolique ; une étude sur les doctrines religieuses répandues parmi les Juifs, antérieurement à la révélation chrétienne et qui forment comme la *préparation juive* du futur dogme de la Trinité ; enfin, une étude détaillée, au point de vue spécial du dogme trinitaire, des écrits du nouveau testament considérés comme les documents de la *révélation chrétienne*.

L'auteur ne retient du milieu hellénique que les croyances païennes et les spéculations philosophiques où divers critiques ont eu la tentation de chercher l'origine de la doctrine de la Trinité. Le paganisme vécu de la foule est une religion populaire, toute pénétrée d'idolâtrie et d'anthropomorphisme, soustraite au contrôle d'une autorité doctrinale, bientôt envahie par les idées de sainteté, d'expiation et de purification qu'apportent les religions orientales, exploitée enfin dans un intérêt politique par le culte des empereurs divinisés et par le culte de Rome et d'Auguste.

Les interprétations diverses des philosophes de métier, des poètes ou des historiens ont été singulièrement flottantes ; tantôt elles s'inspirent du panthéisme fataliste, ou même du naturalisme le plus caractérisé, tantôt elles recourent à l'allégorie et au symbolisme pour effacer et comme noyer la pluralité trop gênante des dieux, tantôt elles hiérarchisent les dieux afin d'instituer un dieu suprême. C'est surtout le monisme stoïcien puis les courants néo-platonicien et néo-pythagoricien qui retiennent l'attention au terme de ce chapitre sur

Digitized by Google

Dieu et les dieux, où l'on voit que ni la science, ni la philosophie n'ont défendu la religion populaire contre les altérations, les déformations corruptrices.

En raison du parallèlisme que semble offrir au premier abord la théorie du logos dans la philosophie grecque, avec la doctrine de la Trinité, l'auteur en recherche les origines et en poursuit la fortune dans l'ancien stoïcisme et dans l'alexandrinisme, dans le néo-platonisme et le néo-stoïcisme (ch. II Le Logos). La signification du mot *esprit* chez les Anciens et le rôle qu'il reconnaissent à l'Esprit dans l'agencement du monde et de l'homme sont surtout étudiés dans le système stoïcien (chap. III de l'esprit). Le vestibule qui nous introduit au cœur de l'œuvre, est, on le voit, considérable. En le parcourant l'on peut s'apercevoir combien trompeuses sont les analogies verbales qui semblent rapprocher parfois les idées païennes des conceptions chrétiennes. Les mots de Logos ou d'Esprit se retrouvent, ici ou là, mais dans les systèmes philosophiques, les notions qu'ils représentent sont très différentes des croyances qu'ils recouvrent dans la théologie chrétienne. Cependant les analogies, même lointaines, ne furent pas sans action sur les païens cultivés qui se convertirent au christianisme, et l'influence est certaine de plusieurs idées helléniques sur le développement trinitaire et surtout sur la constitution de son vocabulaire ; mais cette influence a aussi entraîné de grands dangers de déformation pour le dogme chrétien, comme on le verra sans doute plus en détail dans les autres volumes à propos des controverses gnostiques.

La *préparation juive* à la révélation chrétienne de la Trinité est étudiée successivement dans l'*Ancien Testament* (ch. I). dans le *judaïsme palestinien* (ch. II) et dans le *judaïsme alexandrin* (ch. III). Comme pour le livre précédent, l'auteur analyse dans les deux premiers chapitres, d'abord l'idée de Dieu, puis la notion de l'Esprit. Mais il aborde ensuite les idées plus spécifiquement juives de la Sagesse (divine), de la Parole (divine), qui ont semblé préluder à la doctrine des hypostases divines dans la théologie chrétienne. M. Lebreton n'entreprend pas de résumer la théologie de l'Ancien Testament, mais seulement de retracer l'idée amplifiée et universalisée que se font de Dieu les écrivains du judaïsme postexilien (p. 91) : il en tire les traits principaux des livres des Macchabées, du Deutéronome, de la Sagesse. C'est davantage à l'Ancien Testament tout entier qu'il s'adresse, à la Genèse, aux Nombres, aux Juges, aux livres de Samuel, non moins qu'à Isaïe, Ezéchiel ou Joël pour décrire le rôle de l'esprit. Le portrait de la Sagesse est peint d'après les descriptions et les personnifications plus ou moins poétiques qui s'en trouvent dans Job, dans les Proverbes, le livre de la Sagesse, l'Ecclésiastique. Une seule page rassemble les traits de l'A. T. qui caractérisent la Parole de Dieu. C'est aussi très rapidement qu'est retracée (p. 120 à 124) la doctrine messianique de l'A. T.

Par judaïsme palestinien, l'auteur entend le judaïsme qui a trouvé

Digitized by Google

son expression dans les apocalypses, les targoums, les talmuds et les midraschims du premier siècle de notre ère et des temps qui l'ont suivi. On y voit apparaître, avec une exagération de la transcendance divine, les puissances intermédiaires entre Dieu et le monde ; la croyance à l'esprit s'y complique d'une croyance aux esprits ; le rôle de la Sagesse personnifiée s'efface ; la « Parole » comme aussi la « Demeure ou Chekina » deviennent pour ainsi dire les substituts verbaux de Dieu réputé innommable.

Le judaïsme alexandrin est considéré comme le prototype des juiveries dispersées dans le monde gréco-romain. Le personnage représentatif du juif helléniste, cultivé mais demeuré croyant, est Philon à la théologie duquel se trouve consacré un important chapitre. La doctrine du Logos surtout est analysée avec un détail minutieux.

Dans le troisième livre, dit de la Révélation chrétienne, l'auteur extrait du Nouveau Testament les données qui peuvent être considérées comme les sources du dogme trinitaire dans la religion chrétienne. Il tient pour établie l'authenticité des évangiles, des lettres de S. Paul, des écrits de S. Jean, et considère les autres livres du N. T., pour l'emploi restreint qu'il en fait dans son sujet, moins comme l'œuvre de tel ou tel apôtre, que comme des « documents qui expriment la foi de l'Église primitive ». Il répartit en plusieurs groupes les écrits du N. T. d'après leurs affinités respectives : ce sont d'abord les Synoptiques qu'il analyse et dans lesquels il découvre, à l'état non de notions abstraites mais de réalités vivantes engagées dans la vie et les œuvres du Christ, le Père céleste, le Fils et l'Esprit-Saint (chap. I. Les Evangiles Synoptiques). C'est ensuite la foi de « l'Eglise naissante » (ch. II) qui s'exprime dans la prédication apologétique rapportée par les Actes des apôtres, et dans les usages du culte et de la prière, dans les habitudes de vie et de langage des premiers chrétiens. Cette foi a pour objet d'abord d'une façon très marquée la personne du « Seigneur Jésus », puis l' « Esprit-Saint » dont l'intervention dans les premières communautés est si caractéristique de leur vie religieuse. La théologie de saint Paul (chap. III), étudiée du point de vue du dogme trinitaire, comprend l'étude des rapports du Père et du Fils, lesquels se précisent et se définissent surtout par l'énumération des fonctions du Christ Jésus comme médiateur, intercesseur, chef des hommes, image de Dieu, premier-né de toute création, Seigneur qui détient la plénitude de toute divinité, préexistant dans la forme de Dieu aux humiliations qu'il endure pour affirmer son amour du Père. A cette théologie du Fils incarné, succède celle du Saint-Esprit, dont on ne l'a séparée qu'en raison des nécessités de l'analyse ; mais toutes deux se rejoignent continuellement dans la pensée et dans les écrits de l'apôtre. Vient ensuite l'exposé de la doctrine sur Dieu dans l'épitre aux Hébreux (chap. IV), dans l'apocalypse de saint Jean (chap. V), enfin dans l'Evangile de Jean (chap. VI).

Telle est l'économie générale de l'ouvrage auquel fait défaut le

Digitized by Google

chapitre d'ensemble qui présenterait avec toute sa complexité, la croyance à la Trinité dans la période des temps apostoliques. Les éléments de cette synthèse se trouvent dispersés dans le livre au cours des réflexions qui introduisent les chapitres et dans les brèves conclusions qui les terminent. Mais il faut un lecteur attentif pour les dégager. L'auteur estime qu'il y a un hiatus énorme non seulement entre la pensée païenne et la croyance chrétienne mais encore entre les conceptions théologiques des exégètes juifs et la théologie chrétienne. Les ressemblances dans le vocabulaire ne doivent pas masquer l'abîme qui sépare les idées, ni empêcher de reconnaître l'originalité d'un dogme qui pour le philosophe raisonnant sur des concepts devait sembler une altération du monothéisme, et qui se développe cependant sans le dégrader dans une société religieuse où le monothéisme était professé avec une rigueur farouche.

Il n'est guère possible d'entrer dans le détail des interprétations exégétiques qui font la richesse d'un ouvrage aussi remarquable par le plan d'ensemble que par l'exécution à la fois rapide et minutieuse. Un effort de composition très méritoire a triomphé de la difficulté qu'il y avait à rassembler sans confusion une multitude de textes et à les ordonner avec clarté, sans trop de sécheresse et sans trop de répétitions, dans une immense revue de doctrines souvent subtiles et fuyantes. Parmi les chapitres les plus fouillés mentionnons les études sur Philon, sur la foi au Seigneur Jésus dans l'Eglise naissante, sur la théologie de saint Paul et sur l'évangile de saint Jean.

En lisant ces divers chapitres, on comprend mieux que par n'importe quel traité de théologie à quel point sont intimement liées les doctrines de la Trinité et de l'Incarnation, et combien se vérifie même du point de vue purement intellectuel, l'affirmation que l'on ne connait le Père et que l'on ne trouve d'accès auprès du Père que par le Fils qui le révèle.

Très évidemment l'étude sur Philon et l'exégèse de l'évangile de S. Jean ont été particulièrement soignées par M. Lebreton. Il a allégé son volume de toutes les digressions à propos de l'origine des livres du N. T. Pour quelques textes cependant (*Math.* XI, 25-27 ; *Luc.* X, 21-22 ; *Math.* XXVIII, 19, 1 *Jean*, V, 7) il a cru bon d'instituer, en raison de leur importance, une discussion spéciale de leur authenticité. A l'égard du verset des trois témoins, M. Lebreton adopte la conclusion défavorable à l'authenticité : ce verset n'appartiendrait pas au texte original, et n'aurait pénétré dans le texte grec que par une influence latine assez tardive ; le texte apparaît pour la première fois en Espagne au IVe siècle.

D'autres appendices donnent des développements qui eussent alourdi la marche de l'ouvrage : la doctrine du Logos chez Philon et chez saint Jean (note J.) ; la doctrine du Logos chez Philon et la doctrine du Fils dans l'épitre aux Hébreux (note G.). Ailleurs enfin l'auteur établit quelle est son interprétation personnelle de certains textes et

Digitized by Google

quelles raisons les motivent. A propos de *Math.* XIII, 32, il estime qu'une certaine ignorance, quant au jour du jugement, est compatible en Jésus avec la divinité du Christ (note C, p. 417-469). D'autres fois, c'est au cours de l'ouvrage, que la position exégétique est indiquée. Ainsi en est-il de l'appréciation sur le caractère des discours dans S. Jean. M. Lebreton estime superflu et « peut-être impossible de distinguer dans l'analyse théologique du livre les discours de Jésus et les réflexions de l'évangéliste... La révélation vient authentiquement de Jésus, mais ce n'est qu'à travers l'âme de saint Jean qu'on la peut aujourd'hui percevoir... mais c'est bien lui (Jésus) qu'on aperçoit en effet : loin d'être créé par Jean, il le domine tout en entier, il a gravé dans ses affections ses pensées, ses aspirations religieuses une empreinte personnelle ineffaçable » (p. 379-380).

Une observation d'ordre général, et peut-être une réserve importante, reste à faire relativement au livre deuxième, sur la préparation juive du dogme trinitaire. Elle porte spécialement sur la description des croyances messianiques (p. 120-123). On sait que la conversion du messianisme juif en théologie chrétienne au cours des temps apostoliques est un des grands problèmes des origines chrétiennes, l'un de ceux qui intéressent le plus directement le sujet abordé par l'auteur. Pour le traiter, il fallait de toute nécessité, sinon retracer toute l'histoire du mouvement messianique en Israël, du moins caractériser très nettement l'état des croyances messianniques dans le judaïsme postexilien, et montrer l'élaboration qu'avait subi le messianisme primitif des prophètes dans l'esprit des pharisiens sous les asmonéens et dans les synagogues avant la prédication de Jésus. C'est ici que l'on souffre le plus de la séparation artificielle introduite par M. Lebreton entre les écrits de l'Ancien Testament et les autres documents historiques pouvant attester les croyances du peuple juif à une époque donnée. Les psaumes de Salomon par exemple, les parties les plus anciennes du livre d'Hénoch ou du recueil des oracles Sibyllins auraient pu fournir bien des traits pour caractériser le messianisme des pharisiens. Le défaut dont nous parlons a sa répercussion très sensible ensuite dans l'analyse des synoptiques, où l'on ne comprend pas bien le pourquoi, ni de l'exaltation des espérances messianiques (p. 221, 227), ni de l'attente des prodiges messianisques (p. 222). Comment le messianisme demeuré si inconsistant, si pâle dans le tableau des croyances juives, tient-il tout-à-coup une si grande place dans l'histoire de Jésus, pour se trouver ensuite éliminé ou plutôt comme absorbé dans l'idée supérieure que les disciples de Jésus ont de sa personne ? Tout l'exposé et notamment l'intéressante discussion amorcée sur les rapports de la foi des disciples en Jésus avec leurs idées sur le messianisme (p. 230) souffre de n'être pas suffisamment situé dans la perspective générale des croyances juives. Nous pensons d'ailleurs que les conclusions d'ensemble de M. Lebreton n'en eussent point été modifiées, quant à l'originalité propre des croyances dues à la révélation de Dieu faite

Digitized by Google

par Jésus et dans la personne de Jésus. D'excellentes pages dans le chapitre de l'Église naissante montrent la foi dans le Christ (et dans le Saint-Esprit) croissant au milieu de la plus pure foi monothéiste, sans l'altérer ni la pervertir, à l'abri de toutes les déviations dans le sens du dualisme ou du monarchianisme, lesquels ne commenceront qu'avec la réflexion systématique et le retour de la spéculation philosophique sur les données ingénues de la foi primitive.

J'espère avoir donné une idée suffisamment exacte du bel ouvrage de M. Lebreton, de la richesse du contenu, de la somme des connaissances qu'il renferme, des principales conclusions qui sont justifiées par une vaste enquête analytique, et des points sur lesquels les études ultérieures pourront encore utilement faire la lumière.

La correction du texte est très soignée. On y trouve peu de fautes d'impression. Pape 14, ligne 5, lire : les exigences *de* Domitien. Page 186, ligne 22, rétablir le mot *été* et lire : ont *été* considérés.

H. HEMMER.

A. HARNACK. ***Entstehung und Entwickelung der Kirchenverfassung und des Kirchenrechts in den zwei ersten Jahrhunderten.*** Nebst einer Kritik der Abhandlung R. Sohm's : « ***Wesen und Ursprung des Katholizismus*** » und Untersuchungen über « ***Evangelium*** », « ***Wort Gottes*** » und das Trinitarische Bekenntnis. Leipzig, Hinrichs, 1910. In-8, XI-252 p. M. 6,60.

On accordera volontiers à M. Harnack que les quatre parties de ce volume, nettement distinguées dans l'entête, ont entre elles assez de rapport, pour qu'il n'ait pas besoin de justifier leur assemblage, comme il le fait dans sa préface. Toutefois le rapport n'est pas également intime entre toutes ; les deux premières incontestablement doivent être mises à part à ce point de vue ; elles se distinguent encore par l'importance et par le nombre des pages qui leur ont été consacrées. On nous permettra de nous borner à signaler les deux dernières. Dans la troisième, *Die Grundbekenntnis der Kirche*, M. Harnack recherche les origines de l'emploi du premier symbole de foi de l'Église primitive, de la formule trinitaire. Il craint que ses conclusions ne trouvent pas d'écho chez ses contemporains, parce qu'il maintient le problème dans des limites nettement déterminées, écarte complètement les rapprochements avec toute formule de ce genre, appartenant à d'autres milieux religieux, et cherche la solution dans le sens religieux chrétien et dans une tendance antijudaïque (p. 198). Mais vraiment, si d'aucuns lui tiennent rigueur de cette tournure donnée à la question, d'autres, semble-t-il, lui en sauront gré. — La dernière étude, *Evangelium* (p. 197), qui donne l'histoire du concept dans la primitive Église est un modèle de méthode analytique, dans la manière bien connue de

Digitized by Google

son expression dans les apocalypses, les targoums, les talmuds et les midraschims du premier siècle de notre ère et des temps qui l'ont suivi. On y voit apparaître, avec une exagération de la transcendance divine, les puissances intermédiaires entre Dieu et le monde ; la croyance à l'esprit s'y complique d'une croyance aux esprits ; le rôle de la Sagesse personnifiée s'efface ; la « Parole » comme aussi la « Demeure ou Chekina » deviennent pour ainsi dire les substituts verbaux de Dieu réputé innommable.

Le judaïsme alexandrin est considéré comme le prototype des juiveries dispersées dans le monde gréco-romain. Le personnage représentatif du juif helléniste, cultivé mais demeuré croyant, est Philon à la théologie duquel se trouve consacré un important chapitre. La doctrine du Logos surtout est analysée avec un détail minutieux.

Dans le troisième livre, dit de la Révélation chrétienne, l'auteur extrait du Nouveau Testament les données qui peuvent être considérées comme les sources du dogme trinitaire dans la religion chrétienne. Il tient pour établie l'authenticité des évangiles, des lettres de S. Paul, des écrits de S. Jean, et considère les autres livres du N. T., pour 'emploi restreint qu'il en fait dans son sujet, moins comme l'œuvre de tel ou tel apôtre, que comme des « documents qui expriment la foi de l'Église primitive ». Il répartit en plusieurs groupes les écrits du N. T. d'après leurs affinités respectives : ce sont d'abord les Synoptiques qu'il analyse et dans lesquels il découvre, à l'état non de notions abstraites mais de réalités vivantes engagées dans la vie et les œuvres du Christ, le Père céleste, le Fils et l'Esprit-Saint (chap. I. Les Evangiles Synoptiques). C'est ensuite la foi de « l'Eglise naissante » (ch. II) qui s'exprime dans la prédication apologétique rapportée par les Actes des apôtres, et dans les usages du culte et de la prière, dans les habitudes de vie et de langage des premiers chrétiens. Cette foi a pour objet d'abord d'une façon très marquée la personne du « Seigneur Jésus », puis l' « Esprit-Saint » dont l'intervention dans les premières communautés est si caractéristique de leur vie religieuse. La théologie de saint Paul (chap. III), étudiée du point de vue du dogme trinitaire, comprend l'étude des rapports du Père et du Fils, lesquels se précisent et se définissent surtout par l'énumération des fonctions du Christ Jésus comme médiateur, intercesseur, chef des hommes, image de Dieu, premier-né de toute création, Seigneur qui détient la plénitude de toute divinité, préexistant dans la forme de Dieu aux humiliations qu'il endure pour affirmer son amour du Père. A cette théologie du Fils incarné, succède celle du Saint-Esprit, dont on ne l'a séparée qu'en raison des nécessités de l'analyse ; mais toutes deux se rejoignent continuellement dans la pensée et dans les écrits de l'apôtre. Vient ensuite l'exposé de la doctrine sur Dieu dans l'épitre aux Hébreux (chap. IV), dans l'apocalypse de saint Jean (chap. V), enfin dans l'Evangile de Jean (chap. VI).

Telle est l'économie générale de l'ouvrage auquel fait défaut le

Digitized by Google

chapitre d'ensemble qui présenterait avec toute sa complexité, la croyance à la Trinité dans la période des temps apostoliques. Les éléments de cette synthèse se trouvent dispersés dans le livre au cours des réflexions qui introduisent les chapitres et dans les brèves conclusions qui les terminent. Mais il faut un lecteur attentif pour les dégager. L'auteur estime qu'il y a un hiatus énorme non seulement entre la pensée païenne et la croyance chrétienne mais encore entre les conceptions théologiques des exégètes juifs et la théologie chrétienne. Les ressemblances dans le vocabulaire ne doivent pas masquer l'abîme qui sépare les idées, ni empêcher de reconnaître l'originalité d'un dogme qui pour le philosophe raisonnant sur des concepts devait sembler une altération du monothéisme, et qui se développe cependant sans le dégrader dans une société religieuse où le monothéisme était professé avec une rigueur farouche.

Il n'est guère possible d'entrer dans le détail des interprétations exégétiques qui font la richesse d'un ouvrage aussi remarquable par le plan d'ensemble que par l'exécution à la fois rapide et minutieuse. Un effort de composition très méritoire a triomphé de la difficulté qu'il y avait à rassembler sans confusion une multitude de textes et à les ordonner avec clarté, sans trop de sécheresse et sans trop de répétitions, dans une immense revue de doctrines souvent subtiles et fuyantes. Parmi les chapitres les plus fouillés mentionnons les études sur Philon, sur la foi au Seigneur Jésus dans l'Eglise naissante, sur la théologie de saint Paul et sur l'évangile de saint Jean.

En lisant ces divers chapitres, on comprend mieux que par n'importe quel traité de théologie à quel point sont intimement liées les doctrines de la Trinité et de l'Incarnation, et combien se vérifie même du point de vue purement intellectuel, l'affirmation que l'on ne connait le Père et que l'on ne trouve d'accès auprès du Père que par le Fils qui le révèle.

Très évidemment l'étude sur Philon et l'exégèse de l'évangile de S. Jean ont été particuliérement soignées par M. Lebreton. Il a allégé son volume de toutes les digressions à propos de l'origine des livres du N. T. Pour quelques textes cependant (*Math.* XI, 25-27 ; *Luc.* X, 21-22 ; *Math.* XXVIII, 19, I *Jean*, V, 7) il a cru bon d'instituer, en raison de leur importance, une discussion spéciale de leur authenticité. A l'égard du verset des trois témoins, M. Lebreton adopte la conclusion défavorable à l'authenticité : ce verset n'appartiendrait pas au texte original, et n'aurait pénétré dans le texte grec que par une influence latine assez tardive ; le texte apparaît pour la première fois en Espagne au IVe siècle.

D'autres appendices donnent des développements qui eussent alourdi la marche de l'ouvrage : la doctrine du Logos chez Philon et chez saint Jean (note J.) ; la doctrine du Logos chez Philon et la doctrine du Fils dans l'épitre aux Hébreux (note G.). Ailleurs enfin l'auteur établit quelle est son interprétation personnelle de certains textes et

Digitized by Google

quelles raisons les motivent. A propos de *Math.* XIII, 32, il estime qu'une certaine ignorance, quant au jour du jugement, est compatible en Jésus avec la divinité du Christ (note C, p. 417-169). D'autres fois, c'est au cours de l'ouvrage, que la position exégétique est indiquée. Ainsi en est-il de l'appréciation sur le caractère des discours dans S. Jean. M. Lebreton estime superflu et « peut-être impossible de distinguer dans l'analyse théologique du livre les discours de Jésus et les réflexions de l'évangéliste... La révélation vient authentiquement de Jésus, mais ce n'est qu'à travers l'âme de saint Jean qu'on la peut aujourd'hui percevoir... mais c'est bien lui (Jésus) qu'on aperçoit en effet : loin d'être créé par Jean, il le domine tout en entier, il a gravé dans ses affections ses pensées, ses aspirations religieuses une empreinte personnelle ineffaçable » (p. 379-380).

Une observation d'ordre général, et peut-être une réserve importante, reste à faire relativement au livre deuxième, sur la préparation juive du dogme trinitaire. Elle porte spécialement sur la description des croyances messianiques (p. 120-123). On sait que la conversion du messianisme juif en théologie chrétienne au cours des temps apostoliques est un des grands problèmes des origines chrétiennes, l'un de ceux qui intéressent le plus directement le sujet abordé par l'auteur. Pour le traiter, il fallait de toute nécessité, sinon retracer toute l'histoire du mouvement messianique en Israël, du moins caractériser très nettement l'état des croyances messianiques dans le judaïsme postexilien, et montrer l'élaboration qu'avait subi le messianisme primitif des prophètes dans l'esprit des pharisiens sous les asmonéens et dans les synagogues avant la prédication de Jésus. C'est ici que l'on souffre le plus de la séparation artificielle introduite par M. Lebreton entre les écrits de l'Ancien Testament et les autres documents historiques pouvant attester les croyances du peuple juif à une époque donnée. Les psaumes de Salomon par exemple, les parties les plus anciennes du livre d'Hénoch ou du recueil des oracles Sibyllins auraient pu fournir bien des traits pour caractériser le messianisme des pharisiens. Le défaut dont nous parlons a sa répercussion très sensible ensuite dans l'analyse des synoptiques, où l'on ne comprend pas bien le pourquoi, ni de l'exaltation des espérances messianiques (p. 221, 227), ni de l'attente des prodiges messianisques (p. 222). Comment le messianisme demeuré si inconsistant, si pâle dans le tableau des croyances juives, tient-il tout-à-coup une si grande place dans l'histoire de Jésus, pour se trouver ensuite éliminé ou plutôt comme absorbé dans l'idée supérieure que les disciples de Jésus ont de sa personne ? Tout l'exposé et notamment l'intéressante discussion amorcée sur les rapports de la foi des disciples en Jésus avec leurs idées sur le messianisme (p. 230) souffre de n'être pas suffisamment situé dans la perspective générale des croyances juives. Nous pensons d'ailleurs que les conclusions d'ensemble de M. Lebreton n'en eussent point été modifiées, quant à l'originalité propre des croyances dues à la révélation de Dieu faite

Digitized by Google

par Jésus et dans la personne de Jésus. D'excellentes pages dans le chapitre de l'Église naissante montrent la foi dans le Christ (et dans le Saint-Esprit) croissant au milieu de la plus pure foi monothéiste, sans l'altérer ni la pervertir, à l'abri de toutes les déviations dans le sens du dualisme ou du monarchianisme, lesquels ne commenceront qu'avec la réflexion systématique et le retour de la spéculation philosophique sur les données ingénues de la foi primitive.

J'espère avoir donné une idée suffisamment exacte du bel ouvrage de M. Lebreton, de la richesse du contenu, de la somme des connaissances qu'il renferme, des principales conclusions qui sont justifiées par une vaste enquête analytique, et des points sur lesquels les études ultérieures pourront encore utilement faire la lumière.

La correction du texte est très soignée. On y trouve peu de fautes d'impression. Page 14, ligne 5, lire : les exigences *de* Domitien. Page 186, ligne 22, rétablir le mot *été* et lire : ont *été* considérés.

H. HEMMER.

A. HARNACK. ***Entstehung und Entwickelung der Kirchenverfassung und des Kirchenrechts in den zwei ersten Jahrhunderten.*** Nebst einer Kritik der Abhandlung R. Sohm's : « ***Wesen und Ursprung des Katholizismus*** » und Untersuchungen über « ***Evangelium*** », « ***Wort Gottes*** » und das Trinitarische Bekenntnis. Leipzig, Hinrichs, 1910. In-8, XI-252 p. M. 6,60.

On accordera volontiers à M. Harnack que les quatre parties de ce volume, nettement distinguées dans l'entête, ont entre elles assez de rapport, pour qu'il n'ait pas besoin de justifier leur assemblage, comme il le fait dans sa préface. Toutefois le rapport n'est pas également intime entre toutes ; les deux premières incontestablement doivent être mises à part à ce point de vue ; elles se distinguent encore par l'importance et par le nombre des pages qui leur ont été consacrées. On nous permettra de nous borner à signaler les deux dernières. Dans la troisième, *Die Grundbekenntnis der Kirche*, M. Harnack recherche les origines de l'emploi du premier symbole de foi de l'Église primitive, de la formule trinitaire. Il craint que ses conclusions ne trouvent pas d'écho chez ses contemporains, parce qu'il maintient le problème dans des limites nettement déterminées, écarte complètement les rapprochements avec toute formule de ce genre, appartenant à d'autres milieux religieux, et cherche la solution dans le sens religieux chrétien et dans une tendance antijudaïque (p. 198). Mais vraiment, si d'aucuns lui tiennent rigueur de cette tournure donnée à la question, d'autres, semble-t-il, lui en sauront gré. — La dernière étude, *Evangelium* (p. 197), qui donne l'histoire du concept dans la primitive Église est un modèle de méthode analytique, dans la manière bien connue de

Digitized by Google

l'auteur, avec ses heureux rapprochements de textes et sa vaste érudition ; l'analyse est résumée dans une synthèse suggestive (p. 234). Il exprime le désir de voir poursuivre l'histoire de la formule, au delà du terme qu'il s'est assigné et signale déjà les points de cette histoire qui demandent une attention particulière (p. 238).

Dans les deux premières études, on envisage l'organisation de l'Église des deux premiers siècles, dans son origine et ses développements ; tout d'abord, cette organisation est étudiée en elle-même, pour essayer de trouver une solution satisfaisante, après les nombreuses hypothèses, imaginées tout particulièrement en ces derniers temps. Ensuite, la question est reprise dans ses principes fondamentaux, en fonction d'une théorie de M. Sohm, aux idées de qui le savant professeur de Berlin paraît s'intéresser spécialement ; nous ne voulons d'ailleurs pas l'en blâmer, étant donné l'originalité des constructions audacieuses et souvent factices de l'auteur de *Kirchenrecht*. Ce n'est pas la première fois que M. Harnack touche à cette matière, quoiqu'il ne l'ait jamais fait avec autant d'ampleur et en même temps à un point de vue aussi général et synthétique. Qu'il nous suffise de rappeler son introduction à sa traduction de Hatch, *Gesellschaftverfassung der christlichen Kirchen im Altertum*. Giessen, 1883 ; *Lehre d. zwölf Apostel* (*Texte und Untersuchungen*, II, 1, 2). Leipzig, 1884, et enfin ses ouvrages généraux, et en particulier sa *Dogmengeschichte*. C'est dire tout l'intérêt que présente pour nous l'ouvrage actuel, en raison de l'importance du sujet et de l'éminence de son auteur.

Nous n'insisterons pas sur le premier chapitre : la communauté primitive et le Judéo christianisme ; M. Harnack semble ne lui avoir peut-être pas accordé l'attention qu'il mérite ; nous devons cependant y signaler des vues intéressantes sur les appellations diverses que se donnèrent les premiers chrétiens, sur la situation, plus compliquée qu'on ne pense ordinairement, de la première société des disciples de Jésus, exposé qui demanderait encore quelques développements et quelques rectifications. Ce premier chapitre est dominé par une double préoccupation que nous retrouverons encore ailleurs : ce qui est formé dès les premiers jours, c'est bien une théocratie en un certain sens ; car il s'y trouve tout ce qu'il faut pour constituer sur terre une association de fraternité, répandre la foi, gagner des recrues et celà est considéré comme esprit, volonté et ordination de Dieu (p. 15) ; on voit aussi apparaître le souci de rattacher l'épiscopat monarchique, surgissant avec Jacques, à l'organisation de la religion juive, pour ne pas parler des autres facteurs qui ont relativement moins d'importance. On peut reprocher à M. Harnack ses vues sur les sept diacres ; pour être nouvelles, elle ne nous paraissent pas heureuses ; puis l'espèce de brisure qu'il établit entre la communauté primitive et la communauté de Jacques ; on ne voit pas bien comment elles se soudent l'une à l'autre.

La question de l'organisation des communautés en terre païenne

Digitized by Google

(p. 31) est traitée avec plus d'ampleur. C'est là, au fond, le noyau de l'exposé, comme de la question. Après une analyse détaillée des données des sources réparties chronologiquement, M. Harnack conclut par une synthèse (p. 63), dont nous reproduisons les grandes lignes. Le mouvement part du tout pour aller à la partie, et revient de celle-ci à celui-là (p. 32). Ce qui apparait en premier lieu, c'est l'Église universelle, plutôt pneumatique ; la communauté locale est en voie de devenir ; aussi l'esprit, l'Église des élus, les charismes sont à l'avant-plan ; les autorités organisatrices restent introuvables au début. L'Église universelle a le Christ pour évêque et pasteur ; elle s'appuie sur son enseignement, qui a des porte-voix et des témoins, dans les apôtres, prophètes, docteurs, avec une prépondérance toujours croissante pour les Douze ; un certain droit coutumier, tout spirituel, s'établit par la pratique de Paul et des autres missionnaires. L'égalité spirituelle démocratique, existant dans la sphère des charismes, donnait prise à l'acceptation facile de certaines formes relativement libres d'associations cultuelles païennes ; mais l'auteur se refuse à admettre pareille influence dans les débuts ; il la reportera plus loin. L'organisation chrétienne a une origine plus spontanée et propre. Au commencement, la distinction entre Presbyteroi et Neoteroi, d'une signification purement morale, se fait naturellement. On la sanctionne cependant par l'imposition des mains, qui a un sens sacramentel ; on donna à ces personnages les titres de pasteurs, présidents, qui désignent pour l'auteur non un office juridique, mais une fonction effective. La distinction est assez subtile ; mais elle est plutôt exclue par ce que nous venons de voir, et aussi bien par I Petr. V, qu'on apporte pour la justifier et qui dit plus qu'on ne lui laisse dire, tout en accentuant dans une intention facile à saisir les obligations morales résultant de la place tenue. Cette fonction, continue M. Harnack, est de nature diaconale. La diaconie qu'elle représente peut être prise au sens large, et en ce cas elle enveloppe tout ce qui n'est pas du ministère de la parole, tout ce qui est soin, discipline, préséance ; on peut l'interpréter aussi dans un sens restreint, auquel cas elle se rapporte à tout ce qui ressortit au service de la charité et de la direction des assemblées. Nous nous retrouvons à cet endroit en terre connue ; il s'agit, on le devine, d'expliquer comment les termes, *presbyteri*, *episcopi*, *diaconi*, primitivement équivalents, parce qu'entendus dans le premier sens, se sont spécialisés avec la division du travail, les deux derniers restreints bientôt à la diaconie entendue dans le second sens. L'importance de leurs fonctions premières, (en particulier de celles des évêques), qui deviennent de plus en plus une direction du service du culte, va grandissant dans la vie de la communauté ; ils acquièrent le ministère de la parole laissé par les apôtres, prophètes et docteurs ; c'est ce qui leur assure bientôt la prédominance. L'épitre de Clément à l'Église de Corinthe fonde la légalité et l'apostolicité de l'organisation réalisée, qui prend un caractère de droit, notion à la fois spirituelle et profane.

Digitized by Google

Comment l'épiscopat est devenu monarchique, on ne peut le dire de façon certaine, en l'absence de témoignages directs ; on est réduit aux hypothèses. Celle que M. Harnack formule ici est assez connue, pour que nous n'ayons pas besoin d'insister. En tout cas, l'organisation de l'Église est fondée dans ses grandes lignes et possède ses éléments principaux à la fin du second siècle (p. 116).

Nous ne voulons pas nous attarder à d'autres questions complémentaires, pas plus qu'à la critique de cette hypothèse de l'épiscopat monarchique ; celle-ci n'est pas nouvelle et elle a subi déjà certaines critiques de détail et d'ensemble dans bon nombre d'ouvrages de ces derniers temps. On me permettra cependant de relever, en passant, l'essai tendancieux de minimiser l'importance du témoignage d'Ignace d'Antioche, placé hors pair dans l'analyse de l'auteur par un artifice de méthode, étant donné la valeur autrement étendue qu'il donne aux autres textes disposés dans un ordre exclusivement chronologique. Nous voudrions remonter plus haut, à la source même de la question, et attirer spécialement l'attention sur la place donnée aux apôtres, aux douze dans la société chrétienne primitive. La position de l'auteur n'est pas très nette ; elle s'accuse par des distinctions subtiles : ils sont régents (Regierer) et missionnaires, mais n'ont pas l'autorité de docteurs ; il aurait fallu tout au moins préciser le titre qu'ils avaient aux deux premières appellations et ce qui leur donne une place hors pair incontestable, quoique diminuée par M. Harnack, aux yeux de toute la communauté, comme à leurs propres yeux. On compare encore la société chrétienne primitive à une association, à une fraternité, mais on a vu le caractère quelque peu factice de ces figures, et comment le concept qu'elles nous présentent, à été vite débordé par la réalité. L'égalité spirituelle démocratique a été sauvée de l'influence des associations religieuses analogues en terre païenne, on nous le concède ; mais on a le droit de s'en étonner, comme s'en étonneront bon nombre de théoriciens visés par l'auteur, quand on se rappelle la présomption historique, qu'il établit comme loi scientifique de toute recherche de ce genre, je veux dire : que toute organisation est conditionnée par celle-même des sociétés de son propre milieu. En ce cas, il reste à placer dans la communauté chrétienne un germe, un principe, un *quid proprium*, qui commande sa vie propre et la garantit contre cette influence étrangère menaçante.

Je sais que M. Harnack l'a compris de même, qu'il a accentué l'originalité et la spontanéité du mouvement ; et que, tout en acceptant la part des facteurs apportés par les différentes hypothèses formulées, il a cependant répudié leur tendance mécaniciste, pour y substituer une explication plutôt vitaliste, organique, si on me permet de parler ainsi. Il veut que l'on pose comme principe fondamental et toujours actif la pensée, ou plutôt l'idée chrétienne de la réalisation dans l'Église du peuple véritable de Dieu (p. 117) ; elle se serait développée dans deux directions différentes, spirituelle et théocratique, donnant

Digitized by Google

d'une part naissance au charisme, et de l'autre à la notion de la souveraineté de Dieu, tout en tout. De ce côté, elle prenait contact avec l'organisation du judaïsme, considéré dans son ensemble et comme système de synagogues, d'après laquelle elle va pareillement diviser l'Église universelle, spirituelle, en une série de communautés locales organisées. Mais outre qu'il faudrait tout d'abord démontrer l'importance qu'a dû avoir une idée aussi effective dans la vie de la primitive Église, puis retrouver des traces de son action plus éloquentes que certains développements oratoires de l'épître de S. Clément, il resterait encore à rechercher son origine, à établir que le processus de son développement correspond à ce que nous disent les textes et faire voir enfin pourquoi elle a abouti à une organisation d'une autre nature et d'un autre sens que celle des synagogues juives dans l'ensemble du judaïsme. En somme c'est là une brillante hypothèse, qui suppose aussi entre certains aspects de la réalité, parce qu'on se refuse absolument à leur trouver un point central où ils se rencontrent et s'organisent, une opposition, que l'on accentue au delà de ce que les textes nous disent. Sans doute, ils n'apparaissent pas toujours sur le même plan et ne se dessinent pas avec la même vigueur, mais ils se succèdent et sont reliés entre eux dans la chaîne du mouvement, ce qui montre que, dans la réalité vivante, ils n'ont pas ce caractère exclusif que leur donnent certaines définitions qu'on en fait et que semblent suggérer certains faits élevés à tort au rang de principes.

A mon avis, M. Harnack tient une sorte de *via media* entre des théories opposées ; il n'a pas toujours précisé nettement sa position, et on ne peut la connaître complètement qu'à condition de mener de pair la lecture de sa critique de Sohm (p. 120) et celle de son exposé de l'organisation des communautés primitives. L'auteur y corrige heureusement certaines de ses déclarations antérieures, sans que cependant on puisse perdre celles-ci de vue dans l'appréciation exacte du second exposé. Sohm, par la publication de *Wesen und Ursprung des Katholicismus*, dans les *Abhandlungen der Philol.-Histor. Klasse d. K. Sachs. Gesellschaft d. Wissenschaften*. 27, 3, 1909, a repris l'exposé de la théorie de *Kirchenrecht* (1892), en fonction de l'article *Verfassung kirchliche und kirchliches Recht im 1. und 2. Jahrhundert*, donné par M. Harnack à la *Protest. Real-Encyklopädie*, 3e édit., dont le travail précédent n'est que la reproduction développée. Notre auteur commence par faire une synthèse fidèle et complète de la théorie de son savant adversaire. Celui-ci part de cette donnée que le droit canonique est opposé essentiellement à la religion ; il y a incompatibilité absolue entre les deux concepts. L'essence du catholicisme est de prétendre résoudre cette incompatibilité et d'effacer toute distinction entre l'Église au sens religieux, l'Église de Jésus-Christ, invisible, vivante dans les âmes possédées par la foi, et l'Église organisée au sens canonique, en sorte qu'il faille faire partie de celle-ci pour appartenir à celle-là, en sorte que celle-ci ne soit plus un secours, un aide, mais un

Digitized by Google

intermédiaire nécessaire pour arriver à celle-là, interposant l'action de certains facteurs et de certaines personnes entre le Christ et les âmes des croyants. Évidemment le catholicisme, au sens du critique protestant, est une déchéance de l'Église en esprit et en vérité, fondée et seule connue par le Christ. Il s'agit d'expliquer les origines de pareille déchéance. M. Sohm les retrouve précisément « dans une manière encore irréfléchie, une manière non désenveloppée, se rapportant au domaine de l'idée, ... qui est le point initial dans le christianisme, d'où part l'évolution qui devait aboutir nécessairement au catholicisme » (p. 130). On en arriva à une confusion naïve, à une identification spontanée de l'Église invisible avec les associations visibles de chrétiens qui se fondaient partout dans les villes, dans les maisons et à confondre ce qui n'était et ne pouvait être qu'une manifestation, un phénomène extérieur de la véritable Église avec l'Église elle-même, en sorte que la parole et les ordres de ces réunions devinssent paroles et ordonnances divines. L'eucharistie étant la partie la plus importante de ces réunions, exigeant un rite et une place fixe pour ceux qui y participaient, devint le noyau autour duquel se forma de petit à petit l'organisation canonique, dont le principe était trouvé. Le mouvement apparaît pour la première fois d'une façon nette dans l'Épître de Clément. On reconnaît ici les idées développées déjà par l'auteur, dans son *Kirchenrecht*.

M. Harnack soumet la théorie de M. Sohm à une triple critique. Dans un chapitre plutôt psychologique et philosophique qu'historique, il s'efforce de démontrer le caractère factice de l'opposition établie entre la religion et le droit, le religieux et le social. Les deux concepts, loin de s'exclure, ont entre eux des rapports d'affinité très étroite. Une Église sans aucun élément social ne peut être qu'une simple idée, à laquelle chacun des croyants adhérerait par la foi en son for intérieur dans un splendide isolement. Une fois qu'il s'agit de réalité vivante, on ne peut concevoir d'Église, sans quelque forme sociale. Celle-ci, quelque imparfaite qu'elle soit, paraît essentielle : « Le social, le corporatif ne peut être séparé du concept d'Église, par quelque sublimisation qu'on le fasse passer. » Abandonnant le terrain de la spéculation, on se demandera si le concept de M. Sohm, si antinaturel qu'il puisse paraître, n'a pas été réalisé ou du moins n'a pas sollicité les efforts de réalisation des premiers chrétiens. M. Harnack s'attache tout particulièrement à cet endroit à condamner M. Sohm par ses propres déclarations. Celui-ci en effet est obligé de reconnaître que cette naïve confusion entre les deux Églises remonte très haut ; S. Paul lui-même et la première communauté commettent déjà cette erreur de mettre l'essence et le phénomène extérieur de l'Église sur le même pied. Cela une fois donné, on ne voit pas pourquoi le catholicisme ne date pas des premiers jours, ce que l'auteur n'a garde d'accorder. Passant sur la critique plus détaillée de la théorie de M. Sohm au sujet du développement organique des premières communautés, nous en vien-

Digitized by Google

drons immédiatement à l'examen que M. Harnack fait de sa définition du catholicisme. On voit tout de suite, qu'il ne peut pas l'admettre ; elle est en relation trop intime avec les principes de l'auteur sur l'opposition du religieux et du social ; aussi le professeur de Berlin, après avoir montré les affinités de ces deux idées, se refuse à placer l'essence du catholicisme dans un fait trop général, applicable au protestantisme lui-même. Il place pour sa part le catholicisme dans le transfert et l'insertion de l'Évangile « altestamentlich-christliche », dans la pensée hellénique, c'est à dire dans le syncrétisme de l'époque et dans la philosophie idéaliste (p. 182). Transport et insertion qui sous la poussée des circonstances, se réalisent dans une série d'institutions, au cours du second siècle surtout. Ce catholicisme est pour lui une nécessité de l'évolution historique du christianisme primitif ; il va même jusqu'à dire que « dans sa forme embryonnaire, il est aussi ancien que l'Église ; à peine lui manque-t-il l'un ou l'autre de ses éléments. » Mais il se hâte d'ajouter que « celà ne signifie pas grand'chose ; car les éléments catholiques ne constituent pas l'essence du christianisme primitif » (p. 182, n.).

On reconnaîtra facilement dans cette définition du catholicisme les idées exprimées déjà par M. Harnack en maints endroits de ses ouvrages et en particulier dans sa *Dogmengeschichte*. On aura vu aussi ce qu'il faut penser de certaines de ses positions vis à vis de la théologie luthérienne, représentée en l'occurrence par M. Sohm. On ne doit pas s'y tromper et il convient, comme il le fait lui-même vis à vis de celui-ci, d'y distinguer le côté négatif et le côté positif. Pour bien comprendre sa critique, on ne peut faire abstraction de la construction qu'il oppose à celle de l'auteur de *Kirchenrecht*, pas plus que de son exposé sur l'organisation de l'Église pendant les deux premiers siècles. Et à quiconque serait tenté de s'exagérer la portée de l'attitude de M. Harnack vis à vis de M. Sohm, comme de certaines assertions sur les rapports entre le christianisme et le catholicisme, nous conseillons de relire attentivement ces pages dernières pour comprendre la nature de ces rapports, ce que M. Harnack entend et n'entend pas par catholicisme, comme aussi de remarquer au passage les déclarations, on ne peut plus nettes de son introduction (p. 3). Le savant professeur n'abandonne aucune de ses positions antérieures en la matière ; il n'a cessé d'accumuler matériaux et constructions en vue de les fortifier et l'ouvrage actuel n'est qu'une des pièces, mais non des moindres, de l'échafaudage. Cette synthèse hardie, bâtie par un des maîtres de l'histoire de l'Église primitive les plus en vue aujourd'hui, résistera-t-elle à l'épreuve du temps et de la critique ? Sans aucun doute un labeur aussi vigoureux ne peut manquer de laisser son sillon dans le champ, mais à vrai dire, des parties essentielles de cette synthèse apparaissent fragiles, reposant sur une interprétation des textes, une vue de la réalité qui peuvent être contestées.

J. Flamion.

Digitized by Google

F. J. Dölger. *Der Exorcismus im altchristlichen Taufritual. Eine religionsgeschichtliche Studie.* (Studien z. Gesch. u. Kult. d. Altertums, éd. Dr Drerup, Grimme u. Kirsch. T. III, 1-2.) Paderborn, Schöningh, 1909. In-8, xi-175 p. M. 5.

La savante étude du Dr Dölger sur le rôle des exorcismes dans la liturgie baptismale a précédé de quelques mois la publication si intéressante du Dr Franz, dont la *Revue* s'est occupée récemment (RHE, janvier 1911, p. 98 ss.). Si l'étendue des recherches qui l'ont préparée est moins considérable, le mérite n'est pas moindre, car l'auteur résoud de la façon la plus heureuse quantité de questions délicates relatives aux origines des institutions et usages liturgiques. L'enquête que M. Franz avait fait porter sur tous les détails du Rituel, se borne ici à quelques cérémonies préparatoires au baptême. La méthode est la même de part et d'autre ; des deux côtés même richesse, et ce qui vaut mieux encore même sûreté d'information. Et une fois de plus l'examen attentif et conscientieux des documents anciens amène à reconnaître que, sur bien des points, l'Église paraît être tributaire pour sa liturgie d'usages connus depuis longtemps chez les peuples les plus divers. C'est que la plupart du temps ces coutumes populaires reposaient sur un symbolisme naturel que l'Église n'avait aucune raison de désavouer. Il se mêlait, il est vrai, beaucoup de superstition aux pratiques religieuses des païens ; comment, en les adoptant, la liturgie chrétienne put-elle échapper au reproche de magie ? Par le sens même qu'elle donnait aux symboles dont elle usait pour figurer les pouvoirs que Dieu avait départis aux chrétiens, contre les démons en particulier. Les exorcistes imposaient les mains et prononçaient des formules d'adjuration, soufflaient à la face des possédés ou leurs faisaient des onctions, tout comme le pratiquaient magiciens et sorciers, mais on ne pouvait pas s'y tromper... les démons moins que personne ; car c'est un fait historiquement prouvé que les exorcismes des premiers chrétiens avaient une puissance inouïe.

L'usage en était du reste constant parmi les fidèles, en raison de la fréquence des cas de possession diabolique. De là vint, semble-t-il, la pensée d'exorciser aussi, avant leur baptême, les adultes païens et les enfants eux-mêmes. N'étant pas encore les temples du Saint-Esprit, ne devaient-ils pas être le refuge des démons ? C'est la doctrine constante des écrivains ecclésiastiques et de la liturgie. M. Dölger a donc eu raison d'insister sur cette analogie entre possédés et catéchumènes, analogie qui a déterminé l'identité de traitement. Mais peut-être est-il allé trop loin en tenant pour démontré que la liturgie baptismale est redevable de ses formules aux exorcismes réservés d'abord aux possédés. L'ancien rituel de l'Église wisigothique indique, il est vrai, les mêmes prières pour les catéchumènes et pour « ceux que tourmente l'esprit impur ». (Cf. RHE, 1905, p. 81.) Mais cet exemple est isolé et ne prouve pas grand' chose par lui-même. L'étude des documents liturgiques donnerait plutôt à croire que pendant très longtemps il n'y eut d'autres

Digitized by Google

règles, pour les exorcismes des possédés, que l'inspiration personnelle des clercs ou des fidèles, tandis que les formules correspondantes, destinées aux catéchumènes, paraissent avoir été fixées d'assez bonne heure. A part cette réserve, l'ouvrage de M. Dölger inspire la plus grande confiance (1).

P. DE PUNIET, O. S. B.

F. J. DÖLGER. ΙΧΘΥΣ. *Das Fischsymbol in frühchristlicher Zeit.* T. I. *Religionsgeschichtliche und epigraphische Untersuchungen.* Rome, Herder-Spithöver, 1910. In-8, XX-573 p. et 3 pl. M. 16.

« *Sed nos pisciculi secundum* ΙΧΘΥΝ *nostrum Jesum Christum in aqua nascimur nec aliter quam in aqua permanendo salvi sumus.* » C'est à l'explication de ce texte célèbre de Tertullien qu'est consacré tout entier ce nouveau travail de M. Dölger ; et déjà l'auteur nous annonce un second volume sur la même question. A ceux qui seraient tentés de trouver la note un peu longue, la réponse est donnée dès les premières lignes de la préface. M. Dölger a voulu épuiser le sujet de façon à ce qu'on n'ait plus à y revenir après lui. Il s'agit de l'origine du symbole chrétien du poisson, appliqué à la personne du Christ. C'est en effet dans ce sens qu'on le voit employé dès la fin du IIe siècle à l'époque de Tertullien.

Les avis ont été très partagés jusqu'à présent. Il a suffi que ce symbole se trouve attribué déjà dans l'antiquité à des divinités païennes, pour qu'à l'usage chrétien on ait donné de suite une origine superstitieuse. M. Dölger étudie à fond les différentes opinions plus ou moins aventureuses qui ont vu le jour. L'examen rigoureux auquel les soumet son érudition admirablement informée n'en laisse guère subsister que les difficultés imprévues qu'elles soulèvent sans les résoudre. Décidément ni l'Inde, ni Babylone, chez qui l'allégorie du poisson était connue anciennement, n'ont prouvé les droits qu'on leur prête, de revendiquer l'honneur d'avoir inspiré le symbole chrétien. Son origine purement chrétienne est tout aussi vraisemblable. M. Dölger propose de la rattacher à la doctrine du baptême et de la greffer sur le symbolisme, bien chrétien celui-là, de la pêche merveilleuse. « Je vous ferai pêcheurs d'hommes », avait dit le Sauveur aux apôtres. Le poisson, le *pisciculus* de Tertullien, c'est donc celui qui renaît à la grâce dans la *piscine* baptismale. Mais d'où vient à l'eau du baptême le pouvoir d'enfanter les *pisciculi* à la grâce divine ? D'après d'anciennes formules liturgiques

(1) Il faudrait cependant renoncer une fois pour toutes à prendre comme type du sacramentaire *grégorien* l'édition des Mauristes : de l'avis général, c'est la plus infidèle.

Digitized by Google

F. J. Dölger. *Der Exorcismus im altchristlichen Taufritual. Eine religionsgeschichtliche Studie.* (Studien z. Gesch. u. Kult. d. Altertums, éd. Dr Drerup, Grimme u. Kirsch. T. III, 1-2.) Paderborn, Schöningh, 1909. In-8, xi-175 p. M. 5.

La savante étude du Dr Dölger sur le rôle des exorcismes dans la liturgie baptismale a précédé de quelques mois la publication si intéressante du Dr Franz, dont la *Revue* s'est occupée récemment (RHE, janvier 1911, p. 98 ss.). Si l'étendue des recherches qui l'ont préparée est moins considérable, le mérite n'est pas moindre, car l'auteur résoud de la façon la plus heureuse quantité de questions délicates relatives aux origines des institutions et usages liturgiques. L'enquête que M. Franz avait fait porter sur tous les détails du Rituel, se borne ici à quelques cérémonies préparatoires au baptême. La méthode est la même de part et d'autre ; des deux côtés même richesse, et ce qui vaut mieux encore même sûreté d'information. Et une fois de plus l'examen attentif et conscientieux des documents anciens amène à reconnaître que, sur bien des points, l'Église paraît être tributaire pour sa liturgie d'usages connus depuis longtemps chez les peuples les plus divers. C'est que la plupart du temps ces coutumes populaires reposaient sur un symbolisme naturel que l'Église n'avait aucune raison de désavouer. Il se mêlait, il est vrai, beaucoup de superstition aux pratiques religieuses des païens ; comment, en les adoptant, la liturgie chrétienne put-elle échapper au reproche de magie ? Par le sens même qu'elle donnait aux symboles dont elle usait pour figurer les pouvoirs que Dieu avait départis aux chrétiens, contre les démons en particulier. Les exorcistes imposaient les mains et prononçaient des formules d'adjuration, soufflaient à la face des possédés ou leurs faisaient des onctions, tout comme le pratiquaient magiciens et sorciers, mais on ne pouvait pas s'y tromper... les démons moins que personne ; car c'est un fait historiquement prouvé que les exorcismes des premiers chrétiens avaient une puissance inouïe.

L'usage en était du reste constant parmi les fidèles, en raison de la fréquence des cas de possession diabolique. De là vint, semble-t-il, la pensée d'exorciser aussi, avant leur baptême, les adultes païens et les enfants eux-mêmes. N'étant pas encore les temples du Saint-Esprit, ne devaient-ils pas être le refuge des démons ? C'est la doctrine constante des écrivains ecclésiastiques et de la liturgie. M. Dölger a donc eu raison d'insister sur cette analogie entre possédés et catéchumènes, analogie qui a déterminé l'identité de traitement. Mais peut-être est-il allé trop loin en tenant pour démontré que la liturgie baptismale est redevable de ses formules aux exorcismes réservés d'abord aux possédés. L'ancien rituel de l'Église wisigothique indique, il est vrai, les mêmes prières pour les catéchumènes et pour « ceux que tourmente l'esprit impur ». (Cf. RHE, 1905, p. 81.) Mais cet exemple est isolé et ne prouve pas grand' chose par lui-même. L'étude des documents liturgiques donnerait plutôt à croire que pendant très longtemps il n'y eut d'autres

Digitized by Google

règles, pour les exorcismes des possédés, que l'inspiration personnelle des clercs ou des fidèles, tandis que les formules correspondantes, destinées aux catéchumènes, paraissent avoir été fixées d'assez bonne heure. A part cette réserve, l'ouvrage de M. Dölger inspire la plus grande confiance (1).

P. DE PUNIET, O. S. B.

F. J. DÖLGER. ΙΧΘΥΣ. *Das Fischsymbol in frühchristlicher Zeit.* T. I. *Religionsgeschichtliche und epigraphische Untersuchungen.* Rome, Herder-Spithöver, 1910. In-8, xx-573 p. et 3 pl. M. 16.

« *Sed nos pisciculi secundum* ΙΧΘΥΝ *nostrum Jesum Christum in aqua nascimur nec aliter quam in aqua permanendo salvi sumus.* » C'est à l'explication de ce texte célèbre de Tertullien qu'est consacré tout entier ce nouveau travail de M. Dölger ; et déjà l'auteur nous annonce un second volume sur la même question. A ceux qui seraient tentés de trouver la note un peu longue, la réponse est donnée dès les premières lignes de la préface. M. Dölger a voulu épuiser le sujet de façon à ce qu'on n'ait plus à y revenir après lui. Il s'agit de l'origine du symbole chrétien du poisson, appliqué à la personne du Christ. C'est en effet dans ce sens qu'on le voit employé dès la fin du IIe siècle à l'époque de Tertullien.

Les avis ont été très partagés jusqu'à présent. Il a suffi que ce symbole se trouve attribué déjà dans l'antiquité à des divinités païennes, pour qu'à l'usage chrétien on ait donné de suite une origine superstitieuse. M. Dölger étudie à fond les différentes opinions plus ou moins aventureuses qui ont vu le jour. L'examen rigoureux auquel les soumet son érudition admirablement informée n'en laisse guère subsister que les difficultés imprévues qu'elles soulèvent sans les résoudre. Décidément ni l'Inde, ni Babylone, chez qui l'allégorie du poisson était connue anciennement, n'ont prouvé les droits qu'on leur prête, de revendiquer l'honneur d'avoir inspiré le symbole chrétien. Son origine purement chrétienne est tout aussi vraisemblable. M. Dölger propose de la rattacher à la doctrine du baptême et de la greffer sur le symbolisme, bien chrétien celui-là, de la pêche merveilleuse. « Je vous ferai pêcheurs d'hommes », avait dit le Sauveur aux apôtres. Le poisson, le *pisciculus* de Tertullien, c'est donc celui qui renaît à la grâce dans la *piscine* baptismale. Mais d'où vient à l'eau du baptême le pouvoir d'enfanter les *pisciculi* à la grâce divine ? D'après d'anciennes formules liturgiques

(1) Il faudrait cependant renoncer une fois pour toutes à prendre comme type du sacramentaire *grégorien* l'édition des Mauristes : de l'avis général, c'est la plus infidèle.

Digitized by Google

l'auteur établit que la source en est dans la vertu du Verbe. C'est précisément l'effet que la tradition reconnaît au baptême de Jésus : en pénétrant dans les eaux du Jourdain, le Verbe incarné a fécondé les eaux du baptême. Si donc le chrétien, plongé dans l'onde régénératrice comme en son élément propre, mérite le nom de *pisciculus*, le poisson par excellence, l'ΙΧΘΥΣ mystique ne sera-t-il pas naturellement celui qui par sa présence rend féconde la fontaine baptismale ? L'image si gracieuse de Tertullien se comprend ainsi aisément : *Sed nos pisciculi secundum* ΙΧΘΥΝ *nostrum Jesum Christum in aqua nascimur.*

Cette explication très plausible permet de reconnaître, dans l'inscription d'Abercius (IIe siècle), le même divin auteur de la grâce, l'ἰχθύς, que l'Église-vierge, παρθένος ἁγνή, puise à la fontaine du baptême, ἰχθὺν ἀπὸ πηγῆς, pour le distribuer en nourriture à ses enfants. Le symbolisme s'appuie encore ici sur la doctrine de la régénération, mais il se complique de l'idée de nourriture. Le poisson mystérieux donne la grâce baptismale et symbolise ensuite le repas eucharistique, complément ordinaire du baptême. Quoi de plus naturel, puisque de part et d'autre c'est le même Christ qui sanctifie et qui se donne ? Là, cependant, M. Dölger croit devoir concéder qu'il peut y avoir un lien de parenté avec les cultes anciens. Atargatis, la déesse syrienne, s'incarnait jadis dans le poisson sacré, et, pour les Syriens, manger de ce poisson c'était s'unir à la divinité. Dans cette idée qu'ils ont trouvée très répandue chez les Orientaux, les prédicateurs de l'Évangile auront vu un moyen de faire accepter le dogme eucharistique. Ils ont conservé le symbole extérieur, mais en l'épurant et le transformant dans le sens chrétien. — Après tout, cette hypothèse est vraisemblable ; on ne voit pas qu'elle heurte aucun principe chrétien, pas plus que l'institution de certaines fêtes substituées à des usages païens.

Le texte de Tertullien, cité plus haut, donne encore lieu à d'autres observations intéressantes. Il est remarquable en effet que Tertullien, écrivant en latin, y ait introduit le terme grec ἰχθύς. C'est évidemment qu'il attachait à la forme grecque de ce mot un sens que ne rend pas son correspondant latin ; déjà sous les lettres de ce nom mystique on avait dû reconnaître les initiales de la phrase Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ. Les textes épigraphiques (épitaphes, amulettes, inscriptions sur gemmes) fournissent à M. Dölger la preuve qu'en effet la signification mystérieuse de l'ἰχθύς était connue dès le IIe siècle. Son enquête minutieuse, parfois un peu touffue, lui donne l'occasion de réformer sur plus d'un point les interprétations données avant lui. L'hypothèse, sans doute, remplit encore ici un rôle important ; c'est le sujet traité qui le veut ainsi. De l'ensemble cependant on garde l'impression très vive que le symbolisme, contenu dans les lettres du mot ἰχθύς, n'a rien que de très naturel et qu'il découle tout simplement du dogme chrétien.

Les monuments figurés, peintures, sculptures, etc., où paraît le symbole du poisson soulèvent quantité d'autres problèmes, intéressant eux

Digitized by Google

aussi l'histoire de la religion. M. Dölger se promet de les étudier dans un second volume. Espérons que, sans trop tarder, les lecteurs de la *Revue* pourront être mis au courant de ce nouveau travail du savant archéologue.

P. DE PUNIET, O. S. B.

J. ESPENBERGER. ***Die Elemente der Erbsünde nach Augustin und der Frühscholastik.*** (Forschungen zur christlichen Literatur-und Dogmengeschichte, éd. A. Ehrhard et Dr J. Kirsch, V, 1.) Mayence, Kirchheim, 1905. In-8, 184 p.

Dans le travail que nous présentons au lecteur, M. Espenberger s'est essayé à reconstituer les systèmes doctrinaux concernant le péché originel, élaborés par Augustin et par les premiers scolastiques.

Un premier chapitre — le plus important — retrace la pensée et l'activité du grand docteur d'Hippone (p. 1-57). L'on sait la place prépondérante que saint Augustin occupe dans l'histoire de l'hamartologie. Successivement adversaire du manichéisme et champion de l'orthodoxie dans la controverse pélagienne, l'on peut dire que l'hamartigénie n'a cessé de le préoccuper. Il est remarquable, d'ailleurs, que le manichéisme et le pélagianisme constituent deux excès diamétralement opposés, si bien qu'Augustin, après avoir démontré l'impossibilité d'un mal moral absolument involontaire, se trouva amené à établir l'existence d'un péché qui n'ait pas sa source dans la volonté personnelle de celui qui en est réputé coupable.

Cette circonstance explique que les pélagiens aient pu soutenir que leur docte adversaire avait jadis parlé comme eux, et elle doit être prise en considération par l'historien soucieux de dégager la véritable pensée de l'évêque d'Hippone. C'est pourquoi M. Espenberger distingue dans l'activité théologique de ce dernier deux périodes, dont le point d'intersection coïnciderait avec l'année 412, et s'attache à montrer que les pélagiens ont fait à leur adversaire un procès injuste. De fait, la doctrine définitive d'Augustin se trouve contenue en germe dans le De Genesi ad literam, dont la rédaction prend place entre les années 401 et 411 et dans le Ad Simplicianum, qui est de l'année 397.

Seulement, la délimitation proposée ne serait-elle pas artificielle ? M. Turmel a récemment émis l'avis qu'il faut placer dans l'une des années 396 ou 397 la ligne de partage entre deux versants de la pensée d'Augustin, lequel n'aurait d'abord ni admis ni connu le dogme du *péché* originel qu'il devait plus tard défendre avant tant d'ardeur. — Cette manière de voir, déclare M. Espenberger, est absolument erronée : elle ne se prévaut, en définitive, que du seul argument *e silentio*, et ne fait d'ailleurs pas droit au témoignage formel de l'évêque d'Hippone,

Digitized by Google

consigné dans l'épître CLXVI^e, ni aux données doctrinales contenues dans le De libero arbitrio (a. 394).

En quoi réside, pour Augustin, l'essence du péché originel ? Au sens de M. Espenberger, la réponse à cette question se peut ramener aux considérations suivantes : 1° La transgression coupable du précepte divin par Adam comporte une déchéance du genre humain tout entier. Cette vérité de foi suppose que tous les hommes ont péché d'une façon ou d'une autre en Adam et, par consequent, qu'ils ont constitué avec lui un seul être. Or, justement, au point de vue physique Adam est le chef de l'humanité toute entière, et tous les hommes, par le fait qu'ils se rattachent à lui par voie de génération, étaient en lui « ratione seminis ». De plus, au point de vue juridico-moral, Adam est le représentant de l'humanité, en vertu d'un décret divin : ce qui explique comme quoi seul le premier péché ait pu être imputé à tous les hommes. C'est donc, en réalité, la *nature* humaine qui est pécheresse; et l'évêque d'Hippone fait remarquer combien justement il avait opposé au manichéisme ce principe : nulli *naturae* nocere peccata nisi sua. 2° Le triste héritage que nous tenons d'Adam — jure seminationis — a ceci de particulier qu'il est en même temps un péché et une peine de péché ; partant, le péché originel ne peut être qu'un « habitus » : il s'identifie notamment avec la concupiscence. Mais cette identification pouvant prêter à bien des malentendus, Augustin a pris à cœur de s'en expliquer. La concupiscence en question, dit-il, n'est pas une substance mauvaise, ni même, à proprement parler, une qualité positive mauvaise, mais seulement une privation de bien, un vice. Elle est mauvaise, non pas précisément parce qu'elle conduit au mal, mais par le fait de sa présence dans une nature laquelle aurait dû en être exempte, et parce que cette présence n'a d'autre raison d'être que la désobéissance d'Adam. Et, justement, parce qu'elle tient son caractère de péché de la désobéissance d'Adam l'on peut comprendre qu'elle perde ce caractère dans le baptême, sans que pour cela elle cesse de molester le baptisé : « transit reatu, manet actu ». 3° Mais enfin, comment la concupiscence peut-elle être un péché ? C'est que l'état primitif de l'homme, comportant l'immunité de la concupiscence, était un état de grâce, si bien que pour l'avoir perdu par sa faute, la nature humaine se trouve maintenant privée de cette immunité et de la grâce. — Cela étant, Augustin aurait pu tout aussi bien placer l'essence du péché originel dans la privation de la grâce primitive ; s'il ne l'a pas fait c'est que le désordre de la passion, caractérisant l'état de nature déchue, l'a plus particulièrement frappé, et surtout, ajouterons-nous, qu'il lui a fourni un moyen facile d'expliquer la propagation du péché originel. — Pour tout dire en deux mots, l'essence du péché originel réside, pour Augustin, dans la concupiscence mauvaise en tant qu'elle est la conséquence de la privation de la justice et de la rectitude de volonté conférées à Adam comme chef de l'humanité.

Les systèmes soutenus, en la matière, par les premiers scolastiques

Digitized by Google

s'inspirent, dans une mesure plus ou moins grande, de la doctrine augustinienne et se ramènent commodément aux trois groupes suivants. Le groupe *anselmien*, représenté par S. Anselme de Cantorbéry, Otton de Cambrai et l'auteur inconnu de l'Elucidarium, place l'essence du péché originel dans la privation de la grâce sanctifiante, et fait de la concupiscence la conséquence immédiate et cause matérielle de ce péché (p. 58 sq.). Le groupe spécifiquement *augustinien*, auquel appartiennent Hildebert de Tours, Hugues de Saint-Victor, Robert Pulleyn, Hervé de Bourg-Dieu, Guillaume de Saint-Thierry, Pierre Lombard, Roland (Alexandre III), Philippe de Harvengt et Pierre de Poitiers, s'en tient, moyennant quelques modifications accidentelles, à la doctrine et à la terminologie de l'évêque d'Hippone (p. 85 sq.). Enfin le groupe *hétérodoxe*, conduit par Abélard, ne maintient pas au péché originel le caractère de péché habituel que lui reconnaît l'orthodoxie catholique (p. 154 sq.).

Ce second chapitre du livre présente une étude fouillée et consciencieuse. Nous espérons que l'auteur, continuant son enquête, nous donnera bientôt une histoire complète du dogme du péché originel.

C. VAN CROMBRUGGHE.

F. NAU. ***Nestorius. Le livre d'Héraclide de Damas***, traduit en français par F. NAU (avec le concours du R. P. BEDJAN et de M. BRIÈRE), suivi du texte grec des trois homélies de Nestorius sur les tentations de Notre Seigneur et de trois appendices (Lettre à Cosme ; présents envoyés d'Alexandrie ; lettre de Nestorius aux habitants de Constantinople). Paris, Letouzey et Ané, 1910. In-8, XXVIII-404 p. F. 10.

J. F. BETHUNE-BAKER. ***Nestorius and his teaching***. A fresh examination of the evidence. Cambridge, University Press, 1908. In-8, XVIII-232 p. Sh. 4, 6.

L. FENDT. ***Die Christologie des Nestorius***. Kempten et Munich, Kösel, 1910. In-8, VIII-119 p. M. 3.

Plusieurs expériences récentes ont appelé l'attention des spécialistes sur la nécessité urgente de contrôler, à l'aide des documents originaux, la valeur des affirmations des hérésiologues anciens et modernes. C'est à cette tâche qu'à l'heure présente la théologie historique se voit particulièrement conviée à consacrer ses recherches et ses efforts. La nouvelle de la découverte d'un écrit considérable de Nestorius ne pouvait, dès lors, manquer d'exciter un puissant intérêt dans tous les milieux scientifiques. On comprend ainsi, sans l'approuver ou le justifier entièrement, l'empressement mis par certains savants à profiter de cette fortune aussi heureuse qu'inattendue pour soumettre à révision, non sans

Digitized by Google

des tendances plus ou moins nettement accusées, le procès du fameux hérésiarque de Constantinople. Il faut dire qu'en cette occasion, comme en beaucoup d'autres, un peu de patience aurait singulièrement facilité le travail sans nuire, je pense, à la solidité des conclusions.

I. L'année 1910 a apporté, à bref intervalle, l'édition de la version syriaque qui a sauvé de la ruine le *Livre d'Héraclide* (Bedjan, Paris-Leipzig) et sa traduction française annoncée plus haut. Avec l'aide de M. Brière et les conseils du R. P. Bedjan, l'infatigable orientaliste qu'est M. Nau a pu conduire à bonne fin, en six mois, la tâche immense délaissée par feu M. Ermoni. Les théologiens et les historiens de l'Église lui en sauront gré ; pour beaucoup d'entre eux, le zélé traducteur a fait tomber les barrières de la langue syriaque qui leur interdisaient l'accès de ce trésor. Il est juste de ne point tarder à lui en payer un tribut de sincère reconnaissance.

J'ai transcrit à dessein le titre complet de la publication ; il en fait bien connaître le contenu et l'ordonnance générale. La pièce capitale est évidemment le *Livre d'Héraclide ;* on en trouve le plan détaillé dans l'une des tables finales (p. 397 et sv.). Viennent ensuite les trois homélies de Nestorius ; leur texte grec est tiré d'un ms. de Paris ; il est accompagné d'un appareil critique emprunté à l'édition et à deux mss de l'abrégé grec, ainsi que des fragments de l'ancienne version latine, dûe à Marius Mercator. Les trois appendices complètent la documentation. Le savant traducteur a rendu son œuvre maniable et en a augmenté la valeur pratique par l'addition de trois bonnes tables. La première relève, suivant l'ordre alphabétique, les noms propres des notes et les principales matières touchées dans les introductions ; la seconde recueille les citations bibliques et patristiques ; la dernière est la table analytique de toute la publication, avec le plan déjà mentionné du *Livre d'Héraclide*.

Ce dernier document dépasse de loin tous les autres par son étendue et par son importance ; on m'excusera de lui donner une attention spéciale dans cette recension. Très justement, M. Nau a estimé qu'il devait être présenté aux lecteurs et il lui a généreusement consacré la meilleure part de son introduction. Toutefois, une question délicate autant que grave m'y paraît trop sommairement traitée : c'est celle de l'authenticité du livre. Je saisis l'occasion de m'y arrêter ici. On s'en étonnera peut-être ; par une faveur dont il serait sans doute malaisé de signaler un second cas dans la critique récente de l'ancienne littérature chrétienne, le *Livre d'Héraclide* a vu ses prétentions unanimement reconnues dès le premier instant de sa réapparition. Avant même qu'il fût publié et entièrement traduit, on a revu, sur sa foi, tout un chapitre de l'histoire ancienne de l'Église et on lui a ouvert bien larges les portes de la *Dogmengeschichte !* A son tour, M. Nau ne doute aucunement de l'authenticité ; il écarte même certaines objections ; sauf pour les titres des sections et pour la prophétie finale, on ne trouve sous

Digitized by Google

sa plume nulle restriction au jugement catégorique formulé à la page XIX : « Son authenticité ne paraît pas pouvoir être mise en doute ». A tort ou à raison, je ne parviens pas à partager cette tranquille assurance. Un peu d'habitude de la littérature théologique et polémique provoquée, en Orient, par les luttes christologiques met pour toujours en garde et en défiance contre les origines trop directes et trop glorieuses dont certains documents se prévalent, et plus encore, contre celles qu'on leur attribue dans la suite, comme c'est ici le cas ; ces prétentions sont souvent tendancieuses, intéressées et toujours sujettes à caution. L'ouvrage est rapporté à Nestorius lui-même et cette provenance, une fois acceptée, a paru légitimer des conclusions trop graves pour qu'il soit permis de négliger l'examen rigoureux des raisons par lesquelles on l'a établie.

Le livre ne nous dit rien touchant son auteur. Pour exposer la doctrine et justifier la conduite de Nestorius, il emprunte la forme du dialogue; celle-ci est purement conventionnelle, et Dieu sait si Sophronius a jamais existé ! L'archevêque exilé a pu imaginer cette forme ; mais on ne niera pas qu'un de ses partisans l'eût aussi très naturellement et très heureusement choisie pour répandre les idées et réhabiliter la mémoire du fondateur de sa secte. A priori, les deux hypothèses sont également possibles ; dans la seconde, le cas du *Livre d'Héraclide* ne différerait pas, sous ce rapport, de celui d'un prétendu dialogue entre Nestorius et S. Cyrille, dont M. Nau signale (p. XVIII) l'existence dans le ms. grec 1295 de Paris.

Cependant, en plusieurs passages, le discours change : la troisième personne est substituée à la première, naturelle au dialogue, avec une persistance quelque peu significative. Ainsi, p. 265 et sv., on croirait aisément que c'est un tiers qui parle et discute avec Sophronius au nom de Nestorius. L'auteur réel reprendrait-il par hasard ses droits, par oubli peut-être ? Mais je le veux, ce n'est là qu'une impression ! Pour obtenir quelques détails sur l'origine du *Livre*, il faut recourir à la préface ajoutée par le traducteur syrien, car M. Nau a raison de reconnaître (p. XVIII) que le titre de la page 5 n'est pas primitif. Voici l'explication donnée au § IV de l'introduction syriaque : Nestorius compose le dialogue ; il se rend parfaitement compte que l'horreur de son nom détesté détournera beaucoup de chrétiens de la lecture de cet écrit, pourtant destiné à les éclairer. Pour parer à cet inconvénient, il recourt non pas proprement à la pseudonymie, mais à la pseudépigraphie; il attribue son œuvre à un personnage réel, dont il sait le mérite, la réputation et la franchise, à Héraclide de Damas.

Les édits impériaux n'atteignaient que les écrits signés par Nestorius; à la rigueur, le stratagème aurait pu sauver le *Livre* du feu. Mais on remarquera que l'intention de Nestorius est autre, quoi qu'en dise M. Nau ; elle rend l'explication susdite absolument invraisemblable. La différence *du nom d'auteur* n'eût en rien diminué l'horreur des fidèles et Nestorius ne pouvait vraiment pas caresser l'espoir qu'on

Digitized by Google

dût lire, plus aisément qu'une pièce signée de son nom, un ouvrage qui lui donnait continuellement la parole et le beau rôle. Vu l'habileté qu'on lui connaît par ailleurs, l'hérésiarque aurait sûrement dissimulé sa doctrine et son apologie sous le voile d'un dialogue *non entre Sophronius et lui, mais entre Sophronius et Héraclide*. Dans ces conditions seulement le but indiqué par la préface syriaque pouvait être atteint.

Je ne vois, d'autre part, nulle raison de suspecter la bonne foi du traducteur syrien. Aurait-il imaginé une légende démentie, comme nous venons de le dire, par l'ouvrage lui-même? La tradition antérieure qu'il a recueillie, sous une forme peut-être légèrement altérée en pénétrant jusqu'en Mésopotamie, associait à l'ouvrage les noms de Nestorius et d'Héraclide. Pourquoi ce dernier ne serait-il pas non seulement un personnage historique, mais encore l'auteur même du dialogue? Cette hypothèse explique que la discussion y soit menée entre Sophronius et *Nestorius ;* sinon, ce fait demeure pour moi une énigme insoluble. Mais par un simple artifice littéraire ou par une fraude pieuse, Héraclide a très bien pu mettre en scène ces deux personnages ; il aura tu son propre nom et la tradition orale, que le traducteur syrien (ou sa source grecque) a ensuite fixée par écrit, aura répondu à son vœu en attribuant l'ouvrage au principal interlocuteur ; néanmoins, elle aura conservé le souvenir et le nom de l'auteur véritable, désormais relégué au second plan par un effet de sa modestie ou du genre littéraire qu'il avait adopté.

L'hypothèse n'est ni ridicule ni invraisemblable au point qu'elle doive être écartée a priori. Qu'elle ne soit pas imaginée gratuitement, je crois l'avoir montré déjà par une raison plausible, à laquelle d'autres viendront s'ajouter dans un instant. Avant d'y passer, on me permettra de remarquer qu'elle enlève toute valeur à la preuve externe alléguée en faveur de l'opinion communément reçue. Cette preuve est d'ailleurs, il faut l'avouer, d'une faiblesse déplorable. Le premier témoin, Bar ʿEdtâ, est postérieur d'un siècle au temps de la prétendue composition du livre ; sa science est tout entière puisée dans la préface syriaque. Et, pour le noter encore, n'est-il pas étrange que ce soit *de Constantinople* que Maraba ait apporté « la liturgie (d'ailleurs fausse) et tous les écrits de Nestorius », alors que les édits *impériaux* les avaient condamnés au feu ? A la fin du VIe siècle, l'historien Evagrius a une phrase dans laquelle, avec une certaine bonne volonté, on peut trouver une mention implicite du *Livre d'Héraclide*. Mais il paraît manifeste qu'Evagrius ne lisait pas l'ouvrage et n'avait à son sujet qu'une tradition assez vague, dont Héraclide lui-même avait complètement disparu. Après cela, c'est l'absence totale de traces du dit *Livre* dans la littérature même nestorienne. Le ms. de Kotchanès, l'unique qui soit connu, date du XIe ou du XIIe siècle et le témoignage d'Ebedjesu (XIIIe s.) n'a aucune valeur indépendante et propre.

M. Nau observe encore : « Tout l'ouvrage concorde avec ce que l'on sait par ailleurs de Nestorius et du concile d'Éphèse ». Cet argument

Digitized by Google

pour l'authenticité est purement négatif. Pour peu qu'il fût habile et bien documenté, Héraclide pouvait donner à son ouvrage la perfection qu'on y note sous ce rapport. Je dirai même que l'abondance et l'exactitude de l'information historique augmentent ma défiance, quand je les rencontre au sujet d'événements encore bien récents à la date de 451, terme prétendu de la composition du *Livre*. Car enfin, Nestorius vivait alors au désert ; les nouvelles et surtout les documents ne lui parvenaient pas en quelques jours ! Et nous le voyons au courant des moindres détails du brigandage d'Éphèse (p. 302 et sv. ; 307 et sv.) dont, à mon avis, il lit les Actes ou une réfutation basée sur ceux-ci ; au courant encore des agissements de Rome ! Il a découvert la supercherie littéraire que l'histoire a appelée la fraude des apollinaristes (p. 292) ; il sait Dioscore sous le coup de préoccupations (p. 327) qui révèlent l'imminence, sinon la convocation déjà faite, du concile de Chalcédoine. D'autre part, comprend-on que Nestorius ait put tant et si vivement attaquer S. Cyrille défunt sans faire la moindre allusion à la mort de ce rival (444) ? Peut-on croire que Nestorius ait renoncé à faire ressortir, en écrivant à S. Léon, la conformité de la doctrine du Tome avec la sienne par pur amour de la vérité et par un héroïque souci de ne pas en compromettre le triomphe (p. 330) ? L'apologiste ne se serait-il pas trahi comme distinct de l'hérésiarque par tous ces indices, auxquels j'ajouterai encore la prophétie finale : prophétie *ex eventu*, je le veux bien, mais pourquoi nécessairement interpolée ?

Je le répète : on est étonné, en y réfléchissant, de la rare fortune de cet écrit dont les prétentions à l'authenticité ont du coup rallié tous les suffrages. Ce n'est un mystère pour personne que le nestorianisme postérieur subit une évolution qui le rapprocha singulièrement, dans la forme et le langage, de la foi byzantine, également diophysite. Ce phénomène s'observe déjà peut-être dans le *Livre d'Héraclide*. Les remarques qui précèdent ont fait ressortir l'incertitude qui, à mon humble avis, plane toujours sur l'auteur et la date du document ; ne parussent-elles justifier que des hésitations et des soupçons à l'endroit de l'opinion actuellement régnante, encore affirmeraient-elles, — et c'est, au fond, le but que j'ai poursuivi, — l'impérieuse nécessité de soumettre cette pièce nouvelle à une étude critique approfondie ; un tel examen seulement montrera si, oui ou non, l'on peut se croire autorisé à compter le *Livre d'Héraclide* parmi les sources de l'exposé historique, non pas de la christologie nestorienne à un stade quelconque de son évolution postérieure, mais de la pensée même de Nestorius.

La traduction française a été consciencieusement élaborée ; on ne peut pas dire qu'elle est toujours également claire, mais le défaut est souvent imputable à l'obscurité ou au mauvais état de la version syriaque. Çà et là quelques phrases ont été, je crois, moins heureusement rendues ; ainsi, les premières lignes de la page 31 devraient être retouchées ; je n'hésiterais guère à supprimer une négation insolite pour lire, p. 90, l. 2 : « Ce qu'il tint, tu le sais ; mais c'est pour ceux qui

Digitized by Google

l'ignorent que je parle ». P. 127, l. 31 et sv., le traducteur syrien a serré de plus près que M. Nau le texte de S. Cyrille, qui se rend mieux par : « .... mais *de deux* (ἐκ δύο), unique est le Christ et Fils .... ». Je laisse d'autres incorrections du même genre, en somme assez peu importantes. Au point de vue théologique, la traduction française rendra de grands services, grâce à une règle que je me réjouis de voir employer par M. Nau : celle par laquelle il s'astreint à rendre toujours de façon uniforme les termes techniques *kiânâ* et *qenoumâ* et leurs composés par *nature*, *hypostase* et les mots correspondants. Cette traduction est juste et d'une importance considérable ; la fidélité à s'y tenir évite bien des contre-sens et donne la clef de bien des raisonnements. Le prix que j'y attache m'engage à signaler un cas où M. Nau s'en est involontairement départi ; p. 86, l. 16, il faut lire : « ... l'union naturelle et *hypostatique* », et non : « ... l'union naturelle et *personnelle* ».

Je dois me déclarer moins satisfait de la première introduction, qui ouvre le volume. Tout d'abord, des réserves s'imposent touchant la valeur des compléments que le *Livre d'Héraclide* apporte à la biographie de Nestorius. La convocation de l'hérésiarque au concile de Chalcédoine me paraît une pure légende ; elle n'a que des attestations monophysites et partant, à peu près dépourvues de crédit. Philoxène serait trop heureux d'avoir précisément rencontré « celui qui avait été envoyé le (Nestorius) chercher » (p. 370) ; il aura peut-être été mystifié. Je me refuse à voir dans les Plérophories de Jean de Maïouma l'expression de la pensée de Timothée Ælure. Etudié dans ses œuvres authentiques et non d'après les racontars recueillis avec complaisance par un fanatique, Timothée ne se révèle pas comme « un homme de mauvaise foi, s'attribuant des prodiges supposés qui rendent très vraisemblables les sortes de jongleries que les auteurs grecs lui imputent ». (Voir RHE, 1908, t. IX, p. 677 et sv.). Il est très violent contre les chalcédoniens ; il leur fait dans toutes les règles un procès accablant de nestorianisme (*Ibid.*, p. 687 et sv.) ; mais jamais il ne mentionne la convocation de Nestorius au concile de Chalcédoine. Ne lui faisons pas non plus l'injure de lui attribuer la légende qui relate le genre de mort de l'hérésiarque, car vraiment, les Plérophories ne peuvent prétendre au caractère de source historique. Au courant de la lecture, je relève encore quelques inexactitudes dans cette introduction : p. X, d'après le biographe nestorien, le concile ne fut convoqué qu'après l'annonce du décès de Nestorius ; p. XII-XIII, à Éphèse, s'il s'agit du concile de 431, la discussion roula bien moins sur les *natures* que sur les *hypostases*, car le terme *nature* n'intervient même pas dans les anathématismes de S. Cyrille ; p. XIII encore, il est faux de dire que « la masse des monophysites a adopté la formule : deux natures unies en une nature, sans mélange ni confusion, puisque la formule δύο φύσεις ἑνωθεῖσαι ou ἀδιαίρετοι appartient en propre aux néochalcédoniens. Le julianisme est incomplètement et, par suite, mal caractérisé ; contrairement à l'assertion p. XIII, n. 1, il semble bien que les Arméniens

Digitized by Google

furent julianistes et non jacobites. Puis, la formule de l'unique nature incarnée du Verbe, d'origine apollinariste, n'est nullement, chez S. Cyrille, une *concession ;* elle exprime la thèse même de ce Père, en opposition à l'enseignement de Nestorius. Une phrase de la p. 370 me suggère aussi cette remarque, qui peut avoir son intérêt et son importance : les monophysites ne confondaient pas proprement l'orthodoxie chalcédonienne avec le nestorianisme ; s'ils prétendaient ramener logiquement tout diophysisme à cette hérésie, ils savaient parfaitement que les chalcédoniens se refusaient à dire *deux hypostases*. On le voit par plusieurs écrits de Philoxène, tels les textes philoxéniens qui combattent ceux qui disent deux natures et une hypostase après l'union (E. W. Budge, *The Discourses of Philoxenus*, t. II, Londres, 1894, p. ɔiv et sv., cxxiii et sv.)

M. Nau a voulu se borner au travail de traduction et de documentation (p. xii) ; malgré quelques indications assez claires, il ne prend point parti dans la controverse historique et théologique suscitée par le *Livre d'Héraclide ;* je ne puis que le féliciter d'avoir résisté à la tentation qui en a séduit d'autres, comme nous allons le voir. J'ai dit mes défiances touchant l'authenticité du nouveau document ; j'ai fait quelques observations sur les introductions et la traduction : toutes ces remarques m'ont été inspirées par le désir sincère de voir une lumière pleine et sûre se répandre sur un écrit d'une telle importance ; cette importance justifie la gratitude que je crois pouvoir exprimer de nouveau, au nom des théologiens et des historiens, au savant et zélé traducteur.

II. Tandis qu'un maître dans la critique de l'ancienne littérature chrétienne devait encore, un an plus tard, renoncer à employer le *Livre d'Héraclide* dans l'histoire du dogme, faute de garanties absolues (A. Harnack, 4e édition du t. II de la *Dogmengeschichte*, 1909), M. Bethune-Baker écrivait déjà, en 1908, sur la foi d'une traduction anglaise de ce document, si incomplètement étudié et connu, l'apologie totale de Nestorius.

En première page, le livre étale une dédicace pompeuse à l'infortuné proscrit et à sa secte providentiellement conservée. L'introduction propose une notion singulièrement large de la catholicité ; elle manifeste des rêves généreux de fusion entre les diverses confessions chrétiennes; elle préconise une théorie particulière touchant l'oecuménicité et l'infaillibilité des conciles : toutes ces idées risquent fort de ne plaire qu'à leur auteur. Elles révèlent un état d'âme, un enthousiasme dont le crédit de l'ouvrage se trouvera un peu compromis ; des soupçons naissent invinciblement au sujet de l'objectivité rigoureuse des études suivantes. L'intérêt théologique est trop mis en relief. Cet aspect de la question, disons-le sans plus tarder, ne pouvait pas encore être envisagé et saisi correctement lorsque le livre fut composé.

Je ne reviendrais plus sur l'insuffisance de la preuve d'authenticité,

Digitized by Google

contre laquelle j'ai dit assez longuement mes craintes et mes doutes, n'était que M. Bethune-Baker s'est trouvé, pour admettre et défendre l'origine nestorienne stricte du document, en moins bonne posture encore que les critiques actuels. Ainsi, il ne refuserait pas de faire honneur du déguisement pseudépigraphique à un nestorien postérieur, qui aurait voulu sauver par ce moyen l'œuvre du maître (p. 33) ; la prophétie finale n'est pas rejetée comme une interpolation (p. 34) ; le livre fut achevé après le concile de Chalcédoine (p. 35). Mais dès lors, l'expédient, qui n'a pas détruit la connaissance de l'origine véritable de l'ouvrage, n'a guère eu plus de chance de tromper les adversaires que les partisans de l'hérésiarque, et certes, l'absence de la plus légère allusion à la convocation du Concile crée une bien grave difficulté. Nestorius, si rapidement et si complètement documenté quant au reste, a-t-il pu ignorer un événement d'une telle importance ? M. Bethune-Baker s'est montré trop facile en se contentant du témoignage problématique d'Evagrius ; il ne connaissait pas encore celui de Bar 'Edtâ.

La méthode employée n'est pas celle qui semble s'imposer aux études de théologie positive lorsqu'on veut les mener à fond et à bien. Les titres des chapitres III-XII, qui renferment l'exposé doctrinal, donnent cette impression que l'ordre naturel et logique n'a pas été suffisamment respecté. L'accessoire se mêle au principal, les corollaires aux questions essentielles, dans une confusion qui contrarie toute idée directrice, tout procédé graduel et systématique dans l'exposé et l'intelligence de la christologie nestorienne. Et pourtant, l'auteur a reconnu et franchement confessé que la pensée de son héros est loin d'être toujours claire et limpide, et que souvent on saisit mieux ses objections que son enseignement personnel. Il aurait fallu, en conséquence s'appliquer avant tout et strictement à la solution de la question principale, c'est-à-dire, à la théorie christologique et commencer par l'étude des termes, des expressions et des formules que l'on peut considerer comme techniques dans ces débats.

A ce point de vue, je m'en voudrais de tarder à rendre hommage au savant et trop modeste auteur de l'appendice sur l'histoire de la terminologie syriaque ; son étude mérite tous les éloges et fournit de précieuses indications à quiconque veut utiliser les documents, originaux ou traductions, conservés en cette langue et qui se rattachent aux controverses christologiques. Les écrits de Philoxène, les versions syriaques des œuvres de Timothée Ælure, de Sévère d'Antioche, etc., apporteront à cet essai des confirmations et des compléments. M. Bethune-Baker aurait dû s'inspirer de la manière régulière et toute positive dont son collaborateur a mené sa rapide enquête, pour exposer à son tour la valeur de la terminologie grecque. Cette méthode lui aurait, sans aucun doute, suggéré plus d'une distinction nécessaire, par exemple, entre le langage philosophique et théologique, entre les diverses époques des controverses dogmatiques, etc. Ces questions délicates et embrouillées demandent à être traitées d'après un ordre

Digitized by Google

rigoureusement historique et chronologique et dans les moindres détails ; ramenées à des énoncés généraux par une synthèse prématurée, elles donnent lieu presque nécessairement à des confusions et même à des erreurs.

C'en est une évidente, à mon avis, de considérer la terminologie christologique employée par S. Cyrille comme obscure et flottante ; le langage de ce Père, je ne crains pas de l'affirmer, est clair et reste absolument constant si l'on remarque que l'archevêque alexandrin ne parle pas de *οὐσία* en christologie ; que, dans ces mêmes matières, il identifie *φύσις* et *ὑπόστασις*, employant l'un et l'autre de ces termes pour marquer l'être concret, subsistant, individuel, sans faire attention à notre notion ultime et spécifique de la personnalité. L'union (*ἕνωσις*) est, pour lui, la réduction à l'unité; elle se spécifie par son terme et par la raison formelle sous laquelle l'unité s'y rencontre; elle est physique ou hypostatique, *c'est-à-dire véritable,* si elle aboutit en réalité à l'unité d'individu. Il n'est pas vrai de dire que S. Cyrille ne gardait qu'en paroles la distinction des substances, pour l'ignorer en fait ; la discussion portait sur l'*hypostase*, unique ou multiple encore après l'union. Je ne vois pas qu'il y ait eu, à cette époque, deux manières si opposées de comprendre ce dernier terme en christologie. La conservation de la dualité des hypostases me paraît, comme à S. Cyrille, la négation expresse ou équivalente de l'union véritable, c'est-à-dire, de la réduction, sans confusion spécifique, des éléments de l'incarnation à l'unité d'existant individuel.

M. Bethune-Baker n'a guère tenté la synthèse générale de la christologie de Nestorius ; différentes pièces en sont reconstituées d'après la version anglaise du *Livre d'Héraclide*. On comprendra que, doutant de l'authenticité du document, j'estime superflu de discuter à fond la valeur des conclusions établies d'après lui. Avec l'auteur, je crois que le mode d'union entre la divinité et l'humanité dans le Christ était le cœur même de la controverse entre les deux archevêques ; si l'on admet, comme je suis très porté à le croire, qu'ils attribuaient la même valeur concrète et individuelle au terme *hypostase*, la cause, nonobstant mille déclarations et protestations spécieuses, paraît entendue et jugée. Ce ne peut être l'avis d'un apologiste de Nestorius. Que d'indulgente ingénosité pour expliquer en un sens favorable les expressions équivoques *ἄνθρωπος θεόφορος*, *συνάφεια*, *ἕνωσις κατ'εὐδοκίαν*, le rejet du *θεοτόκος* et la parole célèbre, qui ne serait qu'une boutade impatiente : *ἐγὼ τὸν γενόμενον διμηναῖον καὶ τριμηναῖον οὐκ ἂν θεὸν ὀνομάσαιμι* ! Ces interprétations risquent de ne s'appuyer que sur des déclarations postérieures et inauthentiques.

Tout en louant la chaleur et la conviction du style, la subtilité de l'argumentation de M. Bethune-Baker, je ne serai ni le premier ni le seul à faire de graves réserves touchant les résultats de son étude et à me déclarer peu convaincu.

Digitized by Google

III. Le reproche d'empressement excessif dans le choix du sujet atteint encore plus justement M. Fendt. Car il admet, lui aussi, de confiance et sans examen critique préalable, l'authenticité nestorienne du *Livre d'Héraclide ;* mais, en outre, ses moyens d'information, sources et travaux, sont d'une pauvreté regrettable. Le *corpus nestorianum*, reconstitué par Loofs, n'est ni complet ni définitif, et du dernier et célèbre document nestorien, M. Fendt n'a connu que les extraits de la traduction anglaise cités par M. Bethune-Baker. Cela suffit-il pour se prononcer avec compétence sur l'orthodoxie ou l'hétérodoxie de Nestorius ? Beaucoup, je pense, hésiteront à l'affirmer. Toutefois, il n'était pas sans intérêt d'apprendre ce que les mêmes textes peuvent dire à deux auteurs animés de dispositions différentes.

Les préliminaires de cette dissertation exposent à larges traits les antécédents du développement de la christologie dans les deux grandes écoles antiochienne et alexandrine. Une seconde section étudie objectivement les théories de l'hérésiarque d'après ses écrits actuellement connus, le *Livre d'Héraclide* y compris. On recueille ensuite les jugements portés à leur sujet par les antinestoriens les plus connus de l'Orient et de l'Occident et, après une série de notices très brèves qu'il consacre à la doctrine des principaux personnages du parti nestorien, l'auteur examine le nestorianisme comme hérésie. Ce plan même trahit un souci historique que je m'empresse de noter et de louer. Chacun est et demeure tributaire des maîtres à qui il doit sa formation ; s'il fait école, on retrouve chez les siens ses conceptions et son langage, peut-être clarifiés, et les adversaires, pour être parfois aveugles et déloyaux, peuvent encore apporter à un juge averti et prudent plus d'une parcelle de lumière sur les opinions qu'ils combattent. Personne ne songera à reprocher à M. Fendt les cinquante pages qu'il consacre ainsi aux alentours de sa question proprement dite. Un peu de synthèse les aurait mieux mises en proportion avec l'ensemble du travail, dont elles absorbent presque la moitié ; sans contenir rien de bien nouveau, elles constituent, pour une information rapide, un résumé utile et généralement exact. Certains détails voudraient cependant être précisés ou corrigés. Je ne m'explique pas bien pourquoi Rabboula d'Édesse est rangé parmi les gens du parti de Nestorius. La caractéristique de la christologie cyrillienne, si intéressante en elle-même, si importante ici, et si délicate à saisir pour nos théologiens diophysites, est encore manquée. L'auteur paie son tribut à la théorie en vogue sur la correspondance merveilleuse entre la christologie alexandrine et les aspirations de la religiosité grecque. En laissant planer sur S. Athanase le soupçon de n'avoir pas attribué une âme humaine au Christ, M. Fendt montre qu'il ignore l'article consacré ici-même (t. I, 1900, p. 226 et sv.) à la réfutation de la thèse de Stülcken par M. G. Voisin. Je noterai d'ailleurs la dissertation doctorale de ce dernier *(L'Apollinarisme*. Louvain, 1901) parmi les ouvrages dont je regrette de constater l'absence dans la bibliographie et les notes de M. Fendt ; ce travail eût été pour lui,

Digitized by Google

comme pour d'autres, une mine de renseignements historiques et doctrinaux et un excellent modèle de méthode.

Pas plus avec M. Fendt qu'avec M. Bethune-Baker je n'entreprendrai la discussion de la véritable doctrine nestorienne et de la note qu'il convient de lui attribuer. Les sources employées jusqu'ici à cet effet ne me paraissent ni assez sûres, ni assez étudiées pour donner la base nécessaire d'un jugement objectif. Les *Nestoriana* renferment un certain nombre de pièces dont on a perdu l'original grec; elles existent dans une version latine ou sont rendues d'après le syriaque. La question de terminologie, capitale en ces débats, doit d'abord être résolue; elle ne peut l'être avant une étude philologique et critique sur le caractère et la fidélité de ces versions et sur leur manière, uniforme ou non, de traduire le vocabulaire christologique, assez fixe, peut-on croire, dans les originaux. De ce chef et au risque de me répéter, je m'en prendrai encore à l'exposé de la doctrine de Nestorius, dans la seconde section. Il y aurait eu avantage, à mon avis, à séparer le simple énoncé des vérités tradionnelles (par exemple : le Fils est Dieu, Jésus est un homme parfait, il n'y a pas deux Fils, etc.) de ce qui constitue le développement dogmatique et, si l'on me permet cette expression, la mise en formules de la christologie. Car il n'est pas rare que l'on associe à des affirmations simplement reprises aux anciens des manières de parler nouvelles, influencées par la philosophie et qui compromettent ou même détruisent réellement le contenu des énoncés précédents. Lorsque les sources seront suffisamment éprouvées, lorsque les éléments scripturaires et patristiques en auront été dégagés et classés, déterminons exactement ce que Nestorius a entendu sous le couvert des termes techniques *οὐσία*, *φύσις*, *ὑπόστασις*, *πρόσωπον*, *συνάφεια*, etc.; ce sera ensuite le moment favorable pour remplir, avec ses données, les cadres ordinaires des traités *de Verbo incarnato* : avant l'union, l'union, après l'union.

Peut-être pour ne l'avoir point fait, M. Fendt a embarrassé son exposé d'un amas de détails dans lesquels il n'est pas aisé de se reconnaître. Les termes qui *décrivent* l'union (tels : *οἰκειοῦσθαι*, *ἐνδύεσθαι*, *περιβάλλεσθαι*, *φορεῖν*, *λαμβάνειν*, *συνεῖναι*, accipere, suscipere, assumere) se mêlent aux termes qui la *définissent* (*ἕνωσις*, *συνάφεια*, societas, consortium, etc.), et encore, comme on le voit, dans un groupement de mots grecs et latins dont la correspondance exacte n'est pas toujours établie. Il est vrai que la question capitale est ensuite posée, sous une forme un peu savante : dans quelle catégorie métaphysique Nestorius range-t-il le résultat de l'union ? La réponse ne m'a point satisfait. Que les termes *οὐσία*, *φύσις* et *ὑπόστασις* soient de valeur si peu fixe qu'ils puissent même s'échanger et se remplacer mutuellement, c'est, à mon avis, une affirmation étrange ; à ce compte, il ne faudrait pas vanter la netteté de pensée de Nestorius ; mais la constatation peut reposer totalement sur l'utilisation simultanée de sources qui auraient voulu, pour le moins, être considérées séparément. R. Seeberg n'aurait pas eu complètement tort en ce point.

Digitized by Google

contre laquelle j'ai dit assez longuement mes craintes et mes doutes, n'était que M. Bethune-Baker s'est trouvé, pour admettre et défendre l'origine nestorienne stricte du document, en moins bonne posture encore que les critiques actuels. Ainsi, il ne refuserait pas de faire honneur du déguisement pseudépigraphique à un nestorien postérieur, qui aurait voulu sauver par ce moyen l'œuvre du maître (p. 33) ; la prophétie finale n'est pas rejetée comme une interpolation (p. 34) ; le livre fut achevé après le concile de Chalcédoine (p. 35). Mais dès lors, l'expédient, qui n'a pas détruit la connaissance de l'origine véritable de l'ouvrage, n'a guère eu plus de chance de tromper les adversaires que les partisans de l'hérésiarque, et certes, l'absence de la plus légère allusion à la convocation du Concile crée une bien grave difficulté. Nestorius, si rapidement et si complètement documenté quant au reste, a-t-il pu ignorer un événement d'une telle importance ? M. Bethune-Baker s'est montré trop facile en se contentant du témoignage problématique d'Evagrius ; il ne connaissait pas encore celui de Bar 'Edtâ.

La méthode employée n'est pas celle qui semble s'imposer aux études de théologie positive lorsqu'on veut les mener à fond et à bien. Les titres des chapitres III-XII, qui renferment l'exposé doctrinal, donnent cette impression que l'ordre naturel et logique n'a pas été suffisamment respecté. L'accessoire se mêle au principal, les corollaires aux questions essentielles, dans une confusion qui contrarie toute idée directrice, tout procédé graduel et systématique dans l'exposé et l'intelligence de la christologie nestorienne. Et pourtant, l'auteur a reconnu et franchement confessé que la pensée de son héros est loin d'être toujours claire et limpide, et que souvent on saisit mieux ses objections que son enseignement personnel. Il aurait fallu, en conséquence s'appliquer avant tout et strictement à la solution de la question principale, c'est-à-dire, à la théorie christologique et commencer par l'étude des termes, des expressions et des formules que l'on peut considerer comme techniques dans ces débats.

A ce point de vue, je m'en voudrais de tarder à rendre hommage au savant et trop modeste auteur de l'appendice sur l'histoire de la terminologie syriaque ; son étude mérite tous les éloges et fournit de précieuses indications à quiconque veut utiliser les documents, originaux ou traductions, conservés en cette langue et qui se rattachent aux controverses christologiques. Les écrits de Philoxène, les versions syriaques des œuvres de Timothée Ælure, de Sévère d'Antioche, etc., apporteront à cet essai des confirmations et des compléments. M. Bethune-Baker aurait dû s'inspirer de la manière régulière et toute positive dont son collaborateur a mené sa rapide enquête, pour exposer à son tour la valeur de la terminologie grecque. Cette méthode lui aurait, sans aucun doute, suggéré plus d'une distinction nécessaire, par exemple, entre le langage philosophique et théologique, entre les diverses époques des controverses dogmatiques, etc. Ces questions délicates et embrouillées demandent à être traitées d'après un ordre

Digitized by Google

rigoureusement historique et chronologique et dans les moindres détails ; ramenées à des énoncés généraux par une synthèse prématurée, elles donnent lieu presque nécessairement à des confusions et même à des erreurs.

C'en est une évidente, à mon avis, de considérer la terminologie christologique employée par S. Cyrille comme obscure et flottante ; le langage de ce Père, je ne crains pas de l'affirmer, est clair et reste absolument constant si l'on remarque que l'archevêque alexandrin ne parle pas de *οὐσία* en christologie ; que, dans ces mêmes matières, il identifie *φύσις* et *ὑπόστασις*, employant l'un et l'autre de ces termes pour marquer l'être concret, subsistant, individuel, sans faire attention à notre notion ultime et spécifique de la personnalité. L'union (*ἕνωσις*) est, pour lui, la réduction à l'unité; elle se spécifie par son terme et par la raison formelle sous laquelle l'unité s'y rencontre; elle est physique ou hypostatique, *c'est-à-dire véritable,* si elle aboutit en réalité à l'unité d'individu. Il n'est pas vrai de dire que S. Cyrille ne gardait qu'en paroles la distinction des substances, pour l'ignorer en fait ; la discussion portait sur l'*hypostase,* unique ou multiple encore après l'union. Je ne vois pas qu'il y ait eu, à cette époque, deux manières si opposées de comprendre ce dernier terme en christologie. La conservation de la dualité des hypostases me paraît, comme à S. Cyrille, la négation expresse ou équivalente de l'union véritable, c'est-à-dire, de la réduction, sans confusion spécifique, des éléments de l'incarnation à l'unité d'existant individuel.

M. Bethune-Baker n'a guère tenté la synthèse générale de la christologie de Nestorius ; différentes pièces en sont reconstituées d'après la version anglaise du *Livre d'Héraclide.* On comprendra que, doutant de l'authenticité du document, j'estime superflu de discuter à fond la valeur des conclusions établies d'après lui. Avec l'auteur, je crois que le mode d'union entre la divinité et l'humanité dans le Christ était le cœur même de la controverse entre les deux archevêques ; si l'on admet, comme je suis très porté à le croire, qu'ils attribuaient la même valeur concrète et individuelle au terme *hypostase,* la cause, nonobstant mille déclarations et protestations spécieuses, paraît entendue et jugée. Ce ne peut être l'avis d'un apologiste de Nestorius. Que d'indulgente ingénosité pour expliquer en un sens favorable les expressions équivoques *ἄνθρωπος θεόφορος*, *συνάφεια*, *ἕνωσις κατ'εὐδοκίαν*, le rejet du *θεοτόκος* et la parole célèbre, qui ne serait qu'une boutade impatiente : *ἐγὼ τὸν γενόμενον διμηναῖον καὶ τριμηναῖον οὐκ ἂν θεὸν ὀνομάσαιμι* ! Ces interprétations risquent de ne s'appuyer que sur des déclarations postérieures et inauthentiques.

Tout en louant la chaleur et la conviction du style, la subtilité de l'argumentation de M. Bethune-Baker, je ne serai ni le premier ni le seul à faire de graves réserves touchant les résultats de son étude et à me déclarer peu convaincu.

Digitized by Google

III. Le reproche d'empressement excessif dans le choix du sujet atteint encore plus justement M. Fendt. Car il admet, lui aussi, de confiance et sans examen critique préalable, l'authenticité nestorienne du *Livre d'Héraclide ;* mais, en outre, ses moyens d'information, sources et travaux, sont d'une pauvreté regrettable. Le *corpus nestorianum*, reconstitué par Loofs, n'est ni complet ni définitif, et du dernier et célèbre document nestorien, M. Fendt n'a connu que les extraits de la traduction anglaise cités par M. Bethune-Baker. Cela suffit-il pour se prononcer avec compétence sur l'orthodoxie ou l'hétérodoxie de Nestorius ? Beaucoup, je pense, hésiteront à l'affirmer. Toutefois, il n'était pas sans intérêt d'apprendre ce que les mêmes textes peuvent dire à deux auteurs animés de dispositions différentes.

Les préliminaires de cette dissertation exposent à larges traits les antécédents du développement de la christologie dans les deux grandes écoles antiochienne et alexandrine. Une seconde section étudie objectivement les théories de l'hérésiarque d'après ses écrits actuellement connus, le *Livre d'Héraclide* y compris. On recueille ensuite les jugements portés à leur sujet par les antinestoriens les plus connus de l'Orient et de l'Occident et, après une série de notices très brèves qu'il consacre à la doctrine des principaux personnages du parti nestorien, l'auteur examine le nestorianisme comme hérésie. Ce plan même trahit un souci historique que je m'empresse de noter et de louer. Chacun est et demeure tributaire des maîtres à qui il doit sa formation ; s'il fait école, on retrouve chez les siens ses conceptions et son langage, peut-être clarifiés, et les adversaires, pour être parfois aveugles et déloyaux, peuvent encore apporter à un juge averti et prudent plus d'une parcelle de lumière sur les opinions qu'ils combattent. Personne ne songera à reprocher à M. Fendt les cinquante pages qu'il consacre ainsi aux alentours de sa question proprement dite. Un peu de synthèse les aurait mieux mises en proportion avec l'ensemble du travail, dont elles absorbent presque la moitié ; sans contenir rien de bien nouveau, elles constituent, pour une information rapide, un résumé utile et généralement exact. Certains détails voudraient cependant être précisés ou corrigés. Je ne m'explique pas bien pourquoi Rabboula d'Édesse est rangé parmi les gens du parti de Nestorius. La caractéristique de la christologie cyrillienne, si intéressante en elle-même, si importante ici, et si délicate à saisir pour nos théologiens diophysites, est encore manquée. L'auteur paie son tribut à la théorie en vogue sur la correspondance merveilleuse entre la christologie alexandrine et les aspirations de la religiosité grecque. En laissant planer sur S. Athanase le soupçon de n'avoir pas attribué une âme humaine au Christ, M. Fendt montre qu'il ignore l'article consacré ici-même (t. I, 1900, p. 226 et sv.) à la réfutation de la thèse de Stülcken par M. G. Voisin. Je noterai d'ailleurs la dissertation doctorale de ce dernier *(L'Apollinarisme*. Louvain, 1901) parmi les ouvrages dont je regrette de constater l'absence dans la bibliographie et les notes de M. Fendt ; ce travail eût été pour lui,

Digitized by Google

comme pour d'autres, une mine de renseignements historiques et doctrinaux et un excellent modèle de méthode.

Pas plus avec M. Fendt qu'avec M. Bethune-Baker je n'entreprendrai la discussion de la véritable doctrine nestorienne et de la note qu'il convient de lui attribuer. Les sources employées jusqu'ici à cet effet ne me paraissent ni assez sûres, ni assez étudiées pour donner la base nécessaire d'un jugement objectif. Les *Nestoriana* renferment un certain nombre de pièces dont on a perdu l'original grec; elles existent dans une version latine ou sont rendues d'après le syriaque. La question de terminologie, capitale en ces débats, doit d'abord être résolue; elle ne peut l'être avant une étude philologique et critique sur le caractère et la fidélité de ces versions et sur leur manière, uniforme ou non, de traduire le vocabulaire christologique, assez fixe, peut-on croire, dans les originaux. De ce chef et au risque de me répéter, je m'en prendrai encore à l'exposé de la doctrine de Nestorius, dans la seconde section. Il y aurait eu avantage, à mon avis, à séparer le simple énoncé des vérités tradionnelles (par exemple : le Fils est Dieu, Jésus est un homme parfait, il n'y a pas deux Fils, etc.) de ce qui constitue le développement dogmatique et, si l'on me permet cette expression, la mise en formules de la christologie. Car il n'est pas rare que l'on associe à des affirmations simplement reprises aux anciens des manières de parler nouvelles, influencées par la philosophie et qui compromettent ou même détruisent réellement le contenu des énoncés précédents. Lorsque les sources seront suffisamment éprouvées, lorsque les éléments scripturaires et patristiques en auront été dégagés et classés, déterminons exactement ce que Nestorius a entendu sous le couvert des termes techniques *οὐσία*, *φύσις*, *ὑπόστασις*, *πρόσωπον*, *συνάφεια*, etc.; ce sera ensuite le moment favorable pour remplir, avec ses données, les cadres ordinaires des traités *de Verbo incarnato* : avant l'union, l'union, après l'union.

Peut-être pour ne l'avoir point fait, M. Fendt a embarrassé son exposé d'un amas de détails dans lesquels il n'est pas aisé de se reconnaître. Les termes qui *décrivent* l'union (tels : *οἰκειοῦσθαι*, *ἐνδύεσθαι*, *περιβάλλεσθαι*, *φορεῖν*, *λαμβάνειν*, *συνεῖναι*, accipere, suscipere, assumere) se mêlent aux termes qui la *définissent* (*ἕνωσις*, *συνάφεια*, societas, consortium, etc.), et encore, comme on le voit, dans un groupement de mots grecs et latins dont la correspondance exacte n'est pas toujours établie. Il est vrai que la question capitale est ensuite posée, sous une forme un peu savante : dans quelle catégorie métaphysique Nestorius range-t-il le résultat de l'union ? La réponse ne m'a point satisfait. Que les termes *οὐσία*, *φύσις* et *ὑπόστασις* soient de valeur si peu fixe qu'ils puissent même s'échanger et se remplacer mutuellement, c'est, à mon avis, une affirmation étrange ; à ce compte, il ne faudrait pas vanter la netteté de pensée de Nestorius ; mais la constatation peut reposer totalement sur l'utilisation simultanée de sources qui auraient voulu, pour le moins, être considérées séparément. R. Seeberg n'aurait pas eu complètement tort en ce point.

Digitized by Google

Je ne me rends pas très bien compte du jugement théologique porté en fin de cause. M. Fendt aime le paradoxe ; des assertions assez peu conciliables, en apparence du moins, se rencontrent dans le dernier chapitre. Faut-il dire que, de l'avis de l'auteur, Nestorius est hérétique formel, sans que sa doctrine, prise matériellement, contredise la foi ? On pourrait le croire et, dès lors, la conclusion du présent travail ne diffèrerait que par une nuance de celle du précédent, et j'y ferais les mêmes réserves, attendant des études préalablement requises et que j'ai tâché d'indiquer, la solution d'un cas très intéressant, mais que de nombreuses raisons ne permettent pas d'assimiler à celui de Dioscore et des monophysites sévériens, adversaires du concile et de la définition de Chalcédoine.

J. LEBON.

ABBÉ RIGUET. *Saint Patrice (389-461).* (Collection « Les saints ».) Paris, V. Lecoffre (Gabalda et Cie), 1911. In-12, VII-203 p. F. 2.

Voilà un bon livre, qui retrace sans prétention, mais avec toute la critique désirable, la vie du saint apôtre de l'Irlande, et qui fera honneur à la collection dont il fait partie.

Deux chapitres d'introduction sont consacrés à présenter au lecteur les celtes irlandais, l'état politique, social et religieux de l'Irlande, le druidisme. L'auteur y touche aussi la question du christianisme en Irlande avant saint Patrice et la mission du « missionnaire-fantôme » Palladius. Les chapitres III à VII sont consacrés à étudier la vie de saint Patrice dans l'ordre chronologique, depuis sa naissance (389 environ) jusqu'à sa mort (vers 461). Exception doit être faite cependant pour la chronologie des voyages apostoliques du saint en Irlande. A ce sujet, on le sait, il est quasi impossible de concilier les données des anciens biographes Tirechan et Muirchu ; aussi M. Riguet propose-t-il d'abord une chronologie « globale » de ces voyages, très plausible, avant d'en reprendre l'exposé dans l'ordre géographique. Le récit chronologique est interrompu au chapitre VI, où l'auteur étudie le saint comme apôtre en se basant principalement sur les écrits de Patrice, la *Confession* et la *Lettre à Coroticus*. Le chapitre VIII étudie l'organisation de l'Église d'Irlande au temps de Patrice et un dernier chapitre est destiné à mettre en lumière les écrits et la pensée du saint.

Trois appendices complètent le travail : le premier donne de bons renseignements sur les sources et la bibliographie, le second traite de la prétendue identité de Palladius et de Patrice, le troisième parle de l'activité apostolique de saint Patrice et des théories émises par Zimmer à ce sujet.

Digitized by Google

Le travail de l'abbé Riguet était singulièrement facilité par les études de B. Robert, H. Zimmer et surtout par l'œuvre importante de M. Bury (Cfr RHE, 1905, t. VI, p. 191 ; p. 906-907). C'est surtout, faut-il le dire, le *Saint Patrick* de Bury que l'auteur a suivi, mais il a su très habilement en faire passer la substance dans son livre. Il ne le suit d'ailleurs pas servilement et, en plus d'un endroit, il hasarde une explication différente ou émet des doutes au sujet des hypothèses assez hardies proposées par le savant anglais. M. Riguet expose son sujet d'une façon très critique : quoique les notes fassent presque complètement défaut, l'on sent que l'auteur domine la matière et qu'il est au courant des controverses qu'a suscitées la figure du saint. Sachons-lui gré de ne pas s'être départi un instant de la préoccupation de distinguer soigneusement l'histoire et la légende et de ne pas s'être laissé tenter par les généralités hagiographiques et les lieux communs qui déparent plus d'un volume de la collection « Les Saints ». Il est vrai que pour retracer du saint une figure vivante, la *Confession* de Patrice lui a été — et à bon droit — d'un inestimable secours.

Pas n'est besoin de dire que M. Riguet repousse l'identité de Patrice et de Palladius, proposée par Zimmer (RHE, 1904, t. V, p. 318-320). Dans l'appendice II, il réfute cette théorie d'après le travail, d'ailleurs estimable, de B. Robert *(Étude critique sur la vie et l'œuvre de saint Patrick*. Paris, 1883) et celui de Bury. Il n'aurait pas été hors de propos de citer ici, à l'appui de cette opinion, les arguments ou l'appréciation de W. Levison *(Neues Archiv,* 1903, t. XXIX, p. 166 et sv.) et de Roger *(L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, p. 218). Dans un travail tout récent, que M. Riguet ne pouvait connaître, *Les chrétientés celtiques,* dom L. Gougaud s'en tient, lui aussi, à l'opinion traditionelle (p. 39-41).

Comme lieu de naissance du saint, l'auteur n'admet point Ail Clúade, près de Dumbarton. Il incline à identifier Bannaven Taberniae « avec le mystérieux Banna, proche de Carlisle, dans le voisinage de la muraille des Pictes, aux confins de la province de Valencia, que Théodose réorganisa en 369 » (p. 39). C'est une opinion qui peut se défendre. Notons aussi que M. Riguet admet la réalité du voyage de Patrice à Rome en 441-452 (p. 111-113) ; cet épisode est néanmoins révoqué en doute par quelques critiques.

La *Bibliographie* (p. 198) aurait pu être plus exacte (lire *Loofs* au lieu de *Loof)* et l'on eût désiré plus de précision dans les citations, mais l'aperçu sur les sources est bien conduit.

En somme, le *Saint Patrice* de l'abbé Riguet est une œuvre de bonne vulgarisation scientifique : l'auteur a montré qu'il est possible de faire en même temps œuvre de science et œuvre d'édification. C'est une garantie pour le succès de son livre.

L. Van der Essen.

Digitized by Google

C. PLUMMER. *Vitae sanctorum Hiberniae,* partim hactenus ineditae ad fidem codicum manuscriptorum recognovit, prolegomenis, notis, indicibus instruxit. T. I-II. Oxford, Clarendon, 1910. 2 vol. in-8, CXII-273 et 391 p. Les deux volumes Sh. 32.

Dans ces deux volumes, le savant chapelain du Corpus Cristi College d'Oxford publie le texte de trente-cinq vies de saints irlandais, dont quatorze sont restées jusqu'ici inédites. Cette remarquable édition est précédée d'une introduction substantielle qui fournit sur la littérature hagiographique dont les *Vitae* publiées forment une partie tous les renseignements désirables. Dans un premier chapitre M. Plummer offre une description minutieuse des manuscrits qui lui ont fourni le texte des *Vitae*. Il étudie ensuite (ch. 2) chaque *Vita* séparément ; à cette occasion, il fournit des détails sur la tradition manuscrite et, le cas échéant, sur les éditions antérieures du texte ; il note ensuite les principales caractéristiques que présente la biographie au point de vue historique, littéraire et légendaire et insiste particulièrement sur les réminiscences mythologiques qu'il découvre dans la légende chrétienne du saint. Innovation heureuse, M. Plummer étudie la vie latine en rapport avec les biographies rédigées en irlandais qui s'occupent du même saint et note les connexions et les influences réciproques de ces textes. Le plus souvent, il finit par donner quelques notes chronologiques sur le saint dont il examine la *Vita*. Les aperçus sont parsemés de détails précieux et s'appuient sur des notes abondantes. Les saints dont s'occupe M. Plummer dans ce chapitre et dont il publie plus loin les *Vitae* sont : Abban, abbé de Moyarney (VIe-VIIe siècle) ; l'évêque Aed († 589) ; Ailbe, archevêque d'Emly (fin V^e-comm. VIe siècle) ; Bair, évêque de Cork (2de moitié du VIe siècle) ; Berach, abbé de Kilbarry (579-622) ; Boëce, évêque de Monasterboice (après 604 ?) ; Brendan, abbé de Clonfert († 577-583) ; Cainnech, abbé d'Aghaboe († 599-600) ; Cartach, évêque de Rathen et Lismore (637) ; Ciaran, abbé de Clonmacnois (milieu du VIe siècle) ; Ciaran, évêque de Saigir (Ve siècle ?) ; Coemgen, abbé de Glendalough († 618-622 ?) ; Colman, abbé de Lynally († 611) ; Comgall, abbé de Bangor († 602) ; Cronan, abbé de Roscrea (fin VIe-comm. VIIe siècle) ; Declan, évêque d'Ardmore (Ve siècle ?) ; Enda, abbé d'Aranmore (début VIe siècle) ; Fechin, abbé de Fore († 665-668) ; Finan, abbé de Kinnity (VIe-VIIe siècle) ; Fintan, abbé de Clonenagh († 603) ; Gerald, abbé de Mayo (732) ; Ita, vierge († 570-577) ; Lasren ou Molaisse († 564-571) ; Maedoc, évêque de Ferns († 626) ; Mochoemog, abbé de Leagh († 656) ; Mochua, abbé de Timahoe (Ve s. ?) ; Moling, évêque de Timoling († 697) ; Molua, abbé de Kyle († 609) ; Munnu, abbé de Taghmon († 635) ; Ruadan, abbé de Lorrha (VIe siècle) ; Samthann, vierge († 739) ; Tigernach, évêque de Clones († 549-550).

Le chapitre III est consacré par M. Plummer à mettre en lumière la composition et le caractère des *Vitae* : le but ou l'occasion de la

Digitized by Google

composition sont analysés et se ramènent d'ailleurs à ce que l'on sait de la littérature hagiographique en général : il s'agit de glorifier le fondateur d'un monastère, de défendre les droits d'une abbaye, de fournir « la légende explicative des reliques conservées », etc. Particulièrement intéressant est le chapitre IV, intitulé : *Contents of the lives*. M. Plummer retrace de la vie sociale, politique et religieuse de l'ancienne Irlande un tableau dont tous les éléments sont empruntés aux *Vitae*. Sans doute les vies de saints celtiques représentent-elles mieux que celles d'autres pays la civilisation primitive et peut-on ajouter plus de foi aux détails que les auteurs fournissent sur l'époque même du saint, sans doute l'Irlande a-t-elle été particulièrement conservatrice en ce qui regarde les anciens us et coutumes, mais on aurait éprouvé plus de confiance encore pour les détails que M. Plummer extrait des *Vitae*, s'il avait donné quelques renseignements sur la *date de composition* des *Vitae* publiées. Or, à ce sujet le travail de M. Plummer ne fournit presque pas de renseignements.

Le dernier chapitre de l'introduction est certes le plus intéressant. L'auteur cherche à démêler les réminiscences de la mythologie celtique païenne que l'on trouve dans les légendes latines publiées *(Heathen folklore and mythology in the lives of celtic Saints)*. Empressons-nous de dire que M. Plummer ne suit point les erreurs de l'école folklorique et radicale que le P. Delehaye a si magistralement fustigée dans ses *Légendes hagiographiques*. Parce qu'un trait des *Vitae* appartient à la fois à la mythologie et à la légende du saint, le savant anglais n'en déduit point de suite avec complaisance qu'il faut voir dans le saint un dieu déguisé (cf. Delehaye, *ouv. cit.*, 1905, p. 214). M. Plummer déclare d'ailleurs lui-même « qu'il faut ne point oublier que plusieurs des coutumes et des croyances discutées dans ce chapitre ne sont en elles-mêmes ni païennes ni chrétiennes, mais sont simplement humaines. Le rite ou la formule païenne précéda, et en maintes occasions influença, l'observance ou expression chrétienne correspondante. Mais l'essai de découvrir du païen partout dans le christianisme a conduit chez aucuns à des exagérations exemptes de critique » (p. CLXXXVIII). Aussi, M. Plummer laisse-t-il aux saints irlandais leur figure historique propre et indépendante et se borne-t-il à signaler des influences païennes au point de vue *littéraire*, c.-à-d. dans les *Vitae* mêmes. Les rapprochements qu'il établit sont fort ingénieux et des plus instructifs et l'explication qu'il donne de cette interdépendance par la tolérance dont usa le clergé envers la littérature profane est plausible. Toutefois, les rapprochements faits par l'auteur ne sont-ils pas quelquefois un peu forcés et les conclusions trop larges ? Il nous semble en être ainsi à propos des nombreux cas d'influence du culte et des mythes solaires signalés par M. Plummer. Parmi les traits ainsi cités, plusieurs (p. ex. l'action du feu rendue inoffensive par le saint) se retrouvent dans la littérature hagiographique de toutes les époques et de tous les pays. Le substratum de ces thèmes hagiographiques n'est-il pas la mentalité

Digitized by Google

de la foule, partout la même et employant la même extériorisation de ses croyances naïves ? Et cette remarque nous amène à en faire une seconde. Tous les traits mythologiques relevés par M. Plummer sont-ils originaires expressément des traditions païennes de l'Irlande ? Il semble bien qu'ils ne forment point l'apanage exclusif des Irlandais : on les retrouve aussi dans les *Vitae* d'autres pays, qui n'ont certes jamais subi d'influence celtique. Nous visons surtout ici certaines manifestations du pouvoir extraordinaire et titanesque attribué au saint par la légende et que M. Plummer met en rapport avec le rôle que jouaient les druides. Tous les traits cités par l'auteur ne sont certainement pas exclusivement irlandais. Mais, à part ces remarques, ce chapitre constitue sans aucun doute un contribution très neuve à l'hagiographie irlandaise.

Après l'introduction nous trouvons le texte des *Vitae* des saints nommés plus haut. Cette publication présente la perfection que l'on est habitué à rencontrer dans tous les travaux du savant éditeur d'Oxford. En appendice, M. Plummer publie en outre la *Vita secunda sancti Brendani* (p. 270-292) ; *De sancto Brendano versus satirici* (p. 293-294) ; la *Vita sancti Aidui sive Maedoc episcopi ex codice Cottoniano* (p. 295-311).

L'utilisation du livre de M. Plummer est grandement facilitée par un *index locorum*, particulièrement précieux pour l'identification des anciens noms de lieux celtiques — M. Plummer est le premier à l'entreprendre pour plusieurs d'entre eux —, un *index nominum*, une table alphabétique des matières se rapportant à l'introduction, un glossaire latin et un glossaire irlandais se rapportant aux textes publiés.

L. Van der Essen.

H. Netzer. *L'introduction de la messe romaine en France sous les carolingiens.* Préface par A. Clerval. Paris, Picard et fils, 1910. In-8, vi-366 p. F. 7,50.

L'ouvrage que nous allons apprécier se compose d'une dissertation sur l'objet indiqué dans le titre (p. 1-251) et d'un appendice renfermant des textes inédits (p. 252-358.)

Accrédité par une préface de son professeur, A. Clerval, qui le loue d'avoir fait « un travail très érudit et très utile sur un sujet important » (p. vi), M. l'abbé Netzer veut démontrer « que la réforme faite sous les premiers rois carolingiens ne consista guère que dans l'admission de l'ordre des cérémonies romaines » (p. ii). Voici comment il s'acquitte de cette difficile entreprise.

L'auteur décrit d'abord la messe gallicane au vi^e siècle (chap. I), sous la conduite compétente de Mgr Duchesne (*Origines du culte chr.*, cité d'après la 2e édition). Il constate que, par défaut d'un fort principe

Digitized by Google

unitif dans les pays gallicans, la liturgie varie bientôt d'une église à l'autre. De graves inconvénients, des abus même, qui en résultaient, firent réclamer une réforme. Mais, tandis qu'ailleurs, en Espagne et dans les Iles Britanniques, on chercha le remède dans les usages romains, en Gaule — ainsi que le dit l'auteur dans son IIe chapitre — « aucun concile, ni même aucun évêque ne nous est apparu montrant quelque zèle pour la liturgie romaine complète, en essayant de l'introduire dans son église » (p. 27). Néanmoins, ajoute-t-il aussitôt, l'influence romaine s'y exerce. L'ordre des cérémonies gallicanes reste intact ; les prières, par contre, changent, « souvent même elles ne sont qu'une transcription des textes romains » (p. 28). Sans l'intervention d'une autorité étrangère, le progrès de la réforme ne se serait réalisé que lentement. Pépin décréta l'abolition de la liturgie gallicane en Gaule (chap. III). Il n'introduisit pas seulement le chant romain, comme on le croyait jusqu'ici, et comme le mentionne « la grande majorité des documents » (p. 36), mais toute la liturgie romaine (p. 34-35). « Les églises non entamées par la réforme étaient en minorité » (p. 34). Charlemagne continua l'œuvre commencée par son père. Malgré son zèle infatigable, la réforme n'avançait que très lentement et, en outre, par son « zèle créateur », elle dévia dans une direction qui n'était plus romaine. La liturgie gallicane était abolie, mais la liturgie romaine n'était pas introduite. Le résultat final de la réforme fut un « produit hybride » (p. 46), la liturgie franque.

Voilà, dans ses grandes lignes, quelle fut, d'après l'auteur, « l'introduction de la messe romaine en France sous les Carolingiens ». Tout le reste de la dissertation, c'est-à-dire 200 pages, est destiné à prouver que ce n'était pas en réalité la liturgie romaine.

Dans le IVe chapitre, nous voyons à l'œuvre « les grands liturgistes du IXe siècle » : Alcuin, Helisachar, Amalaire, Florus, Agobard, enfin l'auteur de la préface et du supplément du sacramentaire grégorien, dont l'attribution à Alcuin est déclarée, par l'auteur et contre l'opinion générale, « insoutenable » (p. 68). Nous voyons comment, encouragés par l'exemple de Charlemagne lui-même (p. 49), tous changent, retouchent, ajoutent, suppriment, « chacun selon son goût, ses préférences et ses caprices ». Qui s'étonnera qu'ils aient produit une véritable « anarchie liturgique », malgré leurs « nombreuses protestations de respect pour l'intégrité des usages romains » (p. 61. 59) ? Cette constatation s'impose davantage par l'analyse d'une douzaine de sacramentaires du IXe (chap. V), et de sept sacramentaires du Xe siècle (chap. VI). En transcrivant pour les dates et la provenance les données de M. Delisle (*Mémoire sur d'anciens sacramentaires*), l'auteur choisit seulement des sacramentaires « qui ont été écrits pour des églises françaises et qui représentent nos usages nationaux » (p. 106). Dans ces deux chapitres, nous apprenons beaucoup de « détails curieux », dont le rapport avec la messe n'est pas toujours évident. Le critère qui préside à leur choix, c'est la tendance à démontrer, par la confrontation

Digitized by Google

avec le sacramentaire de Dom Ménard, « l'échec » de la réforme et « de l'unité liturgique qu'ils [Pépin et Charlemagne] avaient rêvée» (p. 131).

Pour « présenter au lecteur d'une façon tangible » « le désaccord existant entre le sacramentaire romain et les sacramentaires carolingiens » (p. 132), l'auteur compare jour par jour, dans le chapitre VII, les manuscrits cités ci-dessus avec le sacramentaire de Dom Ménard. La même méthode nous montre, au chapitre VIII, le rapport entre le supplément du sacramentaire grégorien, « édité sous le nom de Grimoald » et ceux des autres manuscrits. En lisant ces deux longs chapitres de 70 pages, nous ne sommes point surpris de découvrir partout la main fatale « des correcteurs français ». Le dernier chapitre reconstruit le cadre de « la messe en France aux IXe et Xe siècles ». Il est surtout formé par le 3e livre du *De ecclesiasticis officiis* d'Amalaire et les sacramentaires de de Saint-Vast et de Corbie qui servent de base à cette reconstruction. Malheureusement, la source la plus importante, les *Ordines Romani*, est tout-à-fait oubliée.

Suit un appendice de plus d'une centaine de pages, dans lequel l'auteur publie, pour la première fois, plusieurs *ordines* et textes liturgiques, p. e. l'*Ordo in Coena Dni, Feria VI in Parasceve*, le Sacre royal, et surtout l'Antiphonaire de Saint-Amand. Les documents sont puisés aux sacramentaires de Saint-Vast, de Saint-Amand et de Drogon. Un index bibliographique termine enfin le livre.

Nous avons peut-être été trop long dans ce résumé. Mais cela nous semblait nécessaire, pour qu'on pût se former une idée du travail de M. l'abbé Netzer, et pour que les remarques que nous allons faire se dégageassent d'elles-mêmes. C'est dans le même but que nous avons souvent donné la parole à l'auteur lui-même.

On reconnaîtra qu'il s'est efforcé de consulter les sources, qu'il s'est donné beaucoup de peine pour comparer plus d'une douzaine de sacramentaires avec le sacramentaire grégorien.

Il nous a donné de nombreux débris de textes et, dans son long appendice, des pièces complètes, inconnues jusqu'à présent, qui fourniront maintes indications pour les recherches historiques. On lui doit donc de la reconnaissance, on lui porte aussi presque envie d'avoir sous la main les sources inépuisables de la Bibliothèque Nationale.

Mais nous regrettons d'autant plus que l'auteur n'ait pas mieux réussi à construire, avec des matériaux si précieux, une synthèse plus solide. La cause en est, à notre avis, avant tout, que l'auteur n'a recouru à aucune des autorités qui ont traité et classé les sacramentaires — la base de la question — à savoir : Bäumer, Bishop, Cagin, Ebner, Grisar, Mönchemeier, Probst, Wilson, et surtout Dom Wilmart, dont l'inappréciable découverte met toute la question dans un nouveau jour.

Examinons le fondement et les grandes lignes de toute sa structure.

La thèse que, sous les premiers Carolingiens, seul l'ordre des cérémonies fut introduit, était inouïe jusqu'ici ; elle ne sera pas admise, nous semble-t-il, à la suite de l'auteur. Voici l'argumentation qui résume tout le livre.

Digitized by Google

Avant Pépin, les cérémonies gallicanes restant intactes, les prières furent seulement romanisées. Pépin a voulu introduire et introduisit toute la liturgie romaine. Charlemagne donna à cette réforme une autre direction, les liturgistes du IXe siècle corrigèrent la liturgie pour « satisfaire leur goût ». Cette proposition est prouvée par les contradictions entre les sacramentaires. Donc la réforme échoua, ce n'était ni la liturgie romaine qui était introduite, ni la messe toute entière, mais seulement l'ordre des cérémonies.

La conclusion logique de ce syllogisme n'est pas rigoureuse ; la conclusion historique non plus.

En réalité, les sacramentaires gallicans, antérieurs à Pépin, ont adopté plus ou moins le texte et le cadre de la messe romaine. Avant Pépin, ou dans les premières années de son règne (GASQUET-BISHOP, *The Bosworth Psalter*, p. 154, London, 1908), nous trouvons en Gaule des sacramentaires romains, les « Gélasiens du VIIIe siècle ». L'opinion émise par Mgr Duchesne et exploitée par l'auteur pour sa thèse, d'aprés laquelle c'est Pépin qui abolit entièrement la liturgie gallicane, et l'opinion de l'auteur, — qui n'est plus celle de Mgr Duchesne — que Pépin introduisit aussi la liturgie romaine, ne sont pas si sûres qu'on ne puisse, avec beaucoup d'auteurs d'une grande autorité, être d'un autre avis. — Voyez GASKOIN, *Alcoin*, p. 124, (London, 1904). Cet excellent ouvrage aurait dû fournir à l'auteur de nombreux renseignements sur le rôle d'Alcuin dans la réforme liturgique. — Les témoignages invoqués parlent presque toujours du *cursus, officium, psallendi ordo, cantilena, antiphonale et responsale* — expressions qui ne peuvent s'appliquer qu'au chant et à l'office romains (Bäumer-Biron, *Histoire du brév. rom.*, *I*, p. 328-330, Paris, 1905; Batiffol, *Histoire du brév. rom. 3e édit.*, p. 99-106, Paris, 1911). Cela prouve aussi toute l'activité de Charlemagne.

Quant aux incriminations de l'auteur contre les grands liturgistes du IXe siècle, y compris Charlemagne lui-même, elles manquent de fondement. Sans doute, ils corrigeaient. Mais leurs protestations toujours et toujours répétées sont sincères, et prouvent à l'évidence qu'ils cherchaient vraiment la liturgie romaine. Pépin et Charlemagne demandent et reçoivent des livres romains ; des chantres romains enseignent en Gaule, des clercs francs étudient à Rome ; pour Rome partent les Chrodegang, les Wala, les Amalaire, afin de puiser à la source même la pure liturgie romaine que cherchaient tous leurs contemporains ; le résultat prouve qu'ils l'ont trouvée. On voit l'embarras de l'auteur à expliquer tant de témoignages si solides (p. 56, 59, 61, 67, 205) ; on trouve même chez lui des contradictions (p. 61, 178, 206). Des passages comme celui de la page 131 ne se comprennent pas. Si, à une époque où il n'était pas toujours aisé de connaître la pure liturgie romaine, où on devait, pour l'introduire, ménager autant que possible les coutumes particulières (voy. le Prologue *Huc usque)*, si, à une telle époque, on tâtonna et on hésita, qui s'en étonnera ?

Mais le fondement d'une thèse sur l'introduction de la messe romaine dans l'empire franc, c'est la question des sacramentaires. M. l'abbé

Digitized by Google

avec le sacramentaire de Dom Ménard, « l'échec » de la réforme et « de l'unité liturgique qu'ils [Pépin et Charlemagne] avaient rêvée» (p. 131).

Pour « présenter au lecteur d'une façon tangible » « le désaccord existant entre le sacramentaire romain et les sacramentaires carolingiens» (p. 132), l'auteur compare jour par jour, dans le chapitre VII, les manuscrits cités ci-dessus avec le sacramentaire de Dom Ménard. La même méthode nous montre, au chapitre VIII, le rapport entre le supplément du sacramentaire grégorien, « édité sous le nom de Grimoald » et ceux des autres manuscrits. En lisant ces deux longs chapitres de 70 pages, nous ne sommes point surpris de découvrir partout la main fatale « des correcteurs français ». Le dernier chapitre reconstruit le cadre de « la messe en France aux IXe et Xe siècles ». Il est surtout formé par le 3e livre du *De ecclesiasticis officiis* d'Amalaire et les sacramentaires de de Saint-Vast et de Corbie qui servent de base à cette reconstruction. Malheureusement, la source la plus importante, les *Ordines Romani*, est tout-à-fait oubliée.

Suit un appendice de plus d'une centaine de pages, dans lequel l'auteur publie, pour la première fois, plusieurs *ordines* et textes liturgiques, p. e. l'*Ordo in Coena Dni, Feria VI in Parasceve*, le Sacre royal, et surtout l'Antiphonaire de Saint-Amand. Les documents sont puisés aux sacramentaires de Saint-Vast, de Saint-Amand et de Drogon. Un index bibliographique termine enfin le livre.

Nous avons peut-être été trop long dans ce résumé. Mais cela nous semblait nécessaire, pour qu'on pût se former une idée du travail de M. l'abbé Netzer, et pour que les remarques que nous allons faire se dégageassent d'elles-mêmes. C'est dans le même but que nous avons souvent donné la parole à l'auteur lui-même.

On reconnaîtra qu'il s'est efforcé de consulter les sources, qu'il s'est donné beaucoup de peine pour comparer plus d'une douzaine de sacramentaires avec le sacramentaire grégorien.

Il nous a donné de nombreux débris de textes et, dans son long appendice, des pièces complètes, inconnues jusqu'à présent, qui fourniront maintes indications pour les recherches historiques. On lui doit donc de la reconnaissance, on lui porte aussi presque envie d'avoir sous la main les sources inépuisables de la Bibliothèque Nationale.

Mais nous regrettons d'autant plus que l'auteur n'ait pas mieux réussi à construire, avec des matériaux si précieux, une synthèse plus solide. La cause en est, à notre avis, avant tout, que l'auteur n'a recouru à aucune des autorités qui ont traité et classé les sacramentaires — la base de la question — à savoir : Bäumer, Bishop, Cagin, Ebner, Grisar, Mönchemeier, Probst, Wilson, et surtout Dom Wilmart, dont l'inappréciable découverte met toute la question dans un nouveau jour.

Examinons le fondement et les grandes lignes de toute sa structure.

La thèse que, sous les premiers Carolingiens, seul l'ordre des cérémonies fut introduit, était inouïe jusqu'ici ; elle ne sera pas admise, nous semble-t-il, à la suite de l'auteur. Voici l'argumentation qui résume tout le livre.

Digitized by Google

Avant Pépin, les cérémonies gallicanes restant intactes, les prières furent seulement romanisées. Pépin a voulu introduire et introduisit toute la liturgie romaine. Charlemagne donna à cette réforme une autre direction, les liturgistes du IXe siècle corrigèrent la liturgie pour « satisfaire leur goût ». Cette proposition est prouvée par les contradictions entre les sacramentaires. Donc la réforme échoua, ce n'était ni la liturgie romaine qui était introduite, ni la messe toute entière, mais seulement l'ordre des cérémonies.

La conclusion logique de ce syllogisme n'est pas rigoureuse ; la conclusion historique non plus.

En réalité, les sacramentaires gallicans, antérieurs à Pépin, ont adopté plus ou moins le texte et le cadre de la messe romaine. Avant Pépin, ou dans les premières années de son règne (GASQUET-BISHOP, *The Bosworth Psalter*, p. 154, London, 1908), nous trouvons en Gaule des sacramentaires romains, les « Gélasiens du VIIIe siècle ». L'opinion émise par Mgr Duchesne et exploitée par l'auteur pour sa thèse, d'après laquelle c'est Pépin qui abolit entièrement la liturgie gallicane, et l'opinion de l'auteur, — qui n'est plus celle de Mgr Duchesne — que Pépin introduisit aussi la liturgie romaine, ne sont pas si sûres qu'on ne puisse, avec beaucoup d'auteurs d'une grande autorité, être d'un autre avis. — Voyez GASKOIN, *Alcoin*, p. 124, (London, 1904). Cet excellent ouvrage aurait dû fournir à l'auteur de nombreux renseignements sur le rôle d'Alcuin dans la réforme liturgique. — Les témoignages invoqués parlent presque toujours du *cursus, officium, psallendi ordo, cantilena, antiphonale et responsale* — expressions qui ne peuvent s'appliquer qu'au chant et à l'office romains (Bäumer-Biron, *Histoire du brév. rom., I*, p. 328-330, Paris, 1905; Batiffol, *Histoire du brév. rom. 3e édit.*, p. 99-106, Paris, 1911). Cela prouve aussi toute l'activité de Charlemagne.

Quant aux incriminations de l'auteur contre les grands liturgistes du IXe siècle, y compris Charlemagne lui-même, elles manquent de fondement. Sans doute, ils corrigeaient. Mais leurs protestations toujours et toujours répétées sont sincères, et prouvent à l'évidence qu'ils cherchaient vraiment la liturgie romaine. Pépin et Charlemagne demandent et reçoivent des livres romains ; des chantres romains enseignent en Gaule, des clercs francs étudient à Rome ; pour Rome partent les Chrodegang, les Wala, les Amalaire, afin de puiser à la source même la pure liturgie romaine que cherchaient tous leurs contemporains ; le résultat prouve qu'ils l'ont trouvée. On voit l'embarras de l'auteur à expliquer tant de témoignages si solides (p. 56, 59, 61, 67, 205) ; on trouve même chez lui des contradictions (p. 61, 178, 206). Des passages comme celui de la page 131 ne se comprennent pas. Si, à une époque où il n'était pas toujours aisé de connaître la pure liturgie romaine, où on devait, pour l'introduire, ménager autant que possible les coutumes particulières (voy. le Prologue *Huc usque)*, si, à une telle époque, on tâtonna et on hésita, qui s'en étonnera ?

Mais le fondement d'une thèse sur l'introduction de la messe romaine dans l'empire franc, c'est la question des sacramentaires. M. l'abbé

Digitized by Google

Netzer y consacre la moitié de sa dissertation. Cependant, pour décider la lutte entre la liturgie gallicane et la liturgie romaine, et pour adjuger la victoire à l'une ou à l'autre, il était certainement nécessaire d'appliquer l'*audiatur et altera pars*, c'est-à-dire de comparer les sacramentaires gallicans avec les sacramentaires gélasiens et grégoriens. Or, aux premiers ne sont consacrées que quelques lignes seulement (p. 28); dans la comparaison ils ne figurent pas du tout. Les sacramentaires gélasiens n'y paraissent pas non plus, pas même celui d'Angoulême, le seul que l'auteur a cité au chapitre V, mais que, juste avant la comparaison, il a écarté comme ne pouvant fournir aucun témoignage de valeur (p. 132).

Pour les sacramentaires grégoriens proprement dits, l'auteur se borne à ceux qui se trouvent actuellement à la Bibliothèque nationale, laissant de côté même le *Cod. Vatic. Ottobon.* 313 et *Regin.* 337. Enfin, comme terme de comparaison, il choisit le « *Missale Sancti Eligii* » du xe siècle, le « véritable sacramentaire grégorien ». En vérité, on est d'accord pour dire que, autant les notes de Dom Ménard sont précieuses, autant le texte représente peu le sacrementaire grégorien. Mais, malgré les variantes si nombreuses, on ne peut conclure que la réforme avait échoué et que « cette liturgie que l'on qualifiait de romaine ne l'était que par la charpente » (p. 49) ; on ne peut dire non plus qu'il s'agissait des cérémonies seulement.

Personne ne songera à nier qu'à son introduction en France la liturgie romaine subit des modifications, que le changement ne se produisit pas tout d'un coup, et que tout cela se reflète dans les écrits des contemporains et dans les livres liturgiques.

Mais tout le monde est aussi d'accord pour affirmer que les changements, au moins ceux qui concernent la messe, sont d'une importance secondaire, et que les sacramentaires grégoriens ne sont pas seulement des « troncs », mais entièrement et vraiment romains, plus romains qu'on ne le croyait jusqu'ici, même pour le fond du supplément, comme l'a prouvé Dom Wilmart dans son important travail (*Revue Bénédictine*, 1909, p. 299). Tout le monde est d'accord avec le savant liturgiste M. Bishop, qui écrit : « The Carolingian mass-book, a comparatively short time after his introduction, became and has to thisday continued, the great official Prayer-book of the Western Church » (*Dublin Review*, 1894, p. 258), ce qui est identique à une disparition graduelle du particularisme liturgique et constitue le triomphe du principe d'unité et de la réforme carolingienne.

On nous dispensera d'entrer encore dans la discussion de plusieurs détails insoutenables. Que M. l'abbé Netzer nous pardonne d'avoir insisté peut-être trop sévèrement sur l'objectivité historique de son livre. Pour notre part, nous félicitons l'auteur, comme M. Clerval l'a fait dans la préface, d'avoir choisi un problème si intéressant et important, d'avoir dépensé tant d'efforts pour le résoudre, et d'avoir été le premier à consacrer tout un livre à la question ; cela restera toujours son mérite.

E. Vykoukal, O. S. B.

Digitized by Google

MAURICE KROELL. *L'immunité franque.* Paris, Rousseau, 1910. In-8, XXIII-359 p. F. 6.

L'ouvrage de M. Kroell est divisé en deux grandes parties : l'immunité mérovingienne et l'immunité carolingienne. Bien que l'immunité mérovingienne n'apparaisse qu'au VIIe siècle, avec les diplômes concédés par les rois, ses origines remontent au VIe siècle, et on lui trouve des précédents à l'époque du Bas-empire. En effet, les biens du fisc impérial étaient, en droit, exempts d'impôts et de charges publiques, et, de fait, ils étaient soustraits à la juridiction complète des agents de l'État. En outre, certains *potentes* obtinrent, pour leurs domaines, un privilège identique. Cette situation exceptionnelle portait le nom d'immunité.

Le fisc des rois francs était également exempt de l'impôt, et, lorsque les Mérovingiens en distribuèrent des portions à certaines églises et à des puissants dont ils voulaient s'assurer la fidélité, ces terres du fisc non seulement conservèrent leur condition privilégiée, mais, par extension, elles la communiquèrent au nouveau domaine dans lequel elles entraient. Il en résulta la naissance, au VIe siècle, d'une juridiction inférieure privée d'où l'immunité allait dériver. En effet, pour soustraire ces enclaves aux violences des comtes, les rois, au VIIe siècle, leur accordèrent l'*immunitas ab introitu judicum*. Cette disposition constitue l'essence du diplôme mérovingien, qui interdit aux agents publics l'accès du domaine d'immunité pour juger, lever les impôts, exercer toute contrainte. Par contre, elle place l'immuniste sous l'autorité immédiate du roi et le charge d'assurer le service militaire, de prélever les impôts, et d'avoir un tribunal pour juger les affaires de peu d'importance, les causes criminelles continuant d'être déférées au tribunal du comte, qui siégeait en dehors de l'immunité. La concession d'une semblable puissance à l'immuniste eut pour conséquence l'accroissement de son domaine : les petits, en quête de protection, s'empressèrent de lui abandonner leurs biens pour vivre sous sa tutelle. Il faut se garder de confondre le diplôme d'immunité mérovingienne avec celui qui accordait, à une personne déterminée, le *mundium* ou protection royale; celle-ci était une faveur personnelle distincte de l'immunité. On peut à bon droit s'étonner de voir des rois affranchir ainsi des domaines entiers, surtout ceux des puissants laïcs ; mais les Mérovingiens manquaient de génie politique et ils ne s'aperçurent pas que, en agissant de la sorte, ils ruinaient leur propre pouvoir.

De la part des Carolingiens, au contraire, l'octroi de l'immunité fut une mesure administrative permettant au souverain d'atteindre tous ses sujets par l'intermédiaire de l'immuniste responsable. Ils l'étendirent à toutes les églises propriétaires, tandis qu'ils la refusaient aux laïcs, et l'auteur, en faisant figurer sur une carte de l'empire franc les évêchés et les abbayes immunistes, montre bien l'importance de cette mesure. Le diplôme carolingien d'immunité marque un progrès considérable

Digitized by Google

sur son aîné mérovingien en ce qu'il accorde, en outre de l'exclusion des officiers royaux, la protection spéciale du roi aux biens et non plus seulement aux personnes. La fusion de ces deux dispositions est caractéristique du diplôme carolingien, qui élargit les pouvoirs de l'immuniste : celui-ci est exempt du service militaire ; il n'est plus astreint, en matière d'impôts, qu'au don annuel (dont Louis le Pieux le dispensa) ; enfin, la compétence de son tribunal s'étend progressivement des *causae minores* aux causes criminelles elles-mêmes.

Les inconvénients qui auraient pu résulter de l'affranchissement en masse des domaines ecclésiastiques furent écartés par la subordination de l'immuniste au pouvoir royal. L'heureuse harmonie qui régnait entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux permit aux Carolingiens d'exercer une autorité très grande sur le clergé franc, et, d'autre part, tous les immunistes furent tenus d'avoir un avoué, agent d'immunité privé et public à la fois, dont l'action reliait le domaine privilégié au pouvoir central.

L'immunité ne survécut pas aux Carolingiens. Ce fut d'abord l'avoué qui, de simple agent de l'immunité, devint un seigneur indépendant et protecteur. Le diplôme d'immunité disparut à son tour : il eût été un non-sens dans les états féodaux, où il n'y avait pas de fonctionnaires publics. Les diplômes que délivrèrent les souverains de France et d'Allemagne, en conférant l'affranchissement des domaines et les droits régaliens, donnèrent naissance aux petits états ecclésiastiques.

Telle est, dans son évolution simple et logique, l'histoire de l'immunité écrite par un homme averti qui connaît admirablement son sujet. La liste des sources utilisées et celle des ouvrages consultés placées en tête du livre, les références nombreuses et le tableau des diplômes d'immunité formant appendice, attestent que M. Kroell s'est entouré de toutes les informations. Dans son exposé, conduit avec art et prudence, il s'est gardé sagement des théories toutes faites et des hypothèses hasardées, laissant aux sources le soin de la démonstration. Aussi, en procédant de la sorte, a-t-il eu fréquemment l'occasion de remettre au point des opinions erronées émises par Fustel de Coulanges, Lœning, Prost, et d'autres encore. C'est principalement dans l'étude de l'immunité mérovingienne, que l'indigence des sources rend si difficile et si dangereuse, ainsi que dans l'étude diplomatique des chartes d'immunité, que l'auteur s'est révélé historien avisé, formé à bonne école. Le premier, il nous a donné une belle monographie de l'immunité, de cette institution qui a exercé une influence si profonde sur la formation de la féodalité, et il a le grand mérite d'avoir, sans effort et avec maîtrise, apporté la lumière sur un point d'histoire qui a préoccupé les savants tant de France que d'Allemagne.

C. Leclère.

Digitized by Google

OSKAR HIRZEL. *Abt Heriger von Lobbes (990-1007).* (Beiträge zur Kulturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance, éd. Walter Goetz, fasc. 8.) Leipzig, Teubner, 1910. In-8, 44 p. M. 1,80.

Cette collection a été, dès son premier travail, *Das Heiligen-Leben im 10 Jahrhundert*, de Ludwig Zoepf, avantageusement accueillie et appréciée dans les milieux scientifiques. On regrettera que le fascicule actuel ne réponde pas à cet heureux début. Nous aurions mauvaise grâce de ne pas reconnaître les efforts méritoires de M. O. Hirzel. Mais il faut bien l'avouer, si l'on en excepte peut-être les dernières pages, cette dissertation manque totalement d'originalité. Et, ce qui pis est, elle a été élaborée avec un appareil bibliographique absolument insuffisant.

L'auteur, pour introduire son héros, consacre la première partie du travail à l'histoire de l'abbaye jusqu'à l'avènement d'Hériger (p. 1-20). A cet effet, il se borne à suivre servilement les chroniques lobbaines. Il semble même ignorer le *Monasticon belge* de Dom Berlière! De là plusieurs défectuosités dans la liste des abbés. Comme Folcuin et les *Annales Laubienses*, il passe sous silence un nommé Abbon (p. 4) ; alors que le *Nécrologe de Remiremont* (*Neues Archiv*, t. XIX, p. 64), d'une fidélité bien plus rigoureuse, mentionne cet abbé entre Anson et Hildéric. De même et pour la même cause de documentation imparfaite, il place Ramnéric avant Fulrade (p. 4), alors que le *Nécrologe* susdit, qui offre beaucoup plus de garanties pour l'ordre chronologique, cite Ramnéric, le neveu, après Fulrade, l'oncle, ce qui paraît du reste tout naturel.

Hirzel assigne encore à l'avènement d'Harbert de Corbie la date de 835 (p. 4). Les faits s'accordent mal de cette précision mathématique. Certes Eggard conserva le gouvernement jusqu'en 835 ; et Harbert fut investi de l'abbaye par Louis le Débonnaire, donc avant le 20 juin 840, jour du décès de l'empereur. Mais juxtapposer si étroitement les deux abbatialités, c'est consciemment ou inconsciemment faire trop facile justice d'une controverse suscitée par une donnée des *Annales Lobienses* (Cfr. J. Warichez, *L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200*. p. 34-36. — Recueil des travaux de l'Université de Louvain, 1909, fasc. 24). L'auteur traite tout aussi lestement les origines du monastère et les dates relatives à son fondateur (p. 2-3). Si la légende landelinienne est une broderie d'hagiographe destinée à satisfaire la pieuse curiosité des fidèles et leur goût pour le merveilleux, le récit d'Hériger mérite au moins autant de confiance que celui de Folcuin : lequel après tout avait une thèse à défendre (Cfr. J. Warichez, *op. cit.*, p. 5-15).

Dans la seconde partie de son travail, consacrée à Hériger lui-même, (p. 20-44) l'auteur s'en tient à Wattenbach *(Deutschlands Geschichtsquellen)*, Balau *(Les sources de l'histoire du pays de Liége)* et Kurth *(Notger)*. Et cependant dans plus d'une circonstance des livres comme

Digitized by Google

celui de Van der Essen lui eussent rendu service *(Étude critique et littéraire sur les Vitæ des Saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.* — Recueil des travaux de l'Université de Louvain, 1907, fasc. 17). Il eut eu au moins quelques mots pour l'hymne acrostiche, trouvé jadis dans le manuscrit 77 de la bibliothèque de Verdun, et qu'à la suite de Levison (*Neues Archiv*, XXX, 1, p. 151) on attribue de plus en plus à Hériger (Cfr. E. Van der Essen, *op. cit.*, p. 78, 79).

Les récentes discussions à propos d'un écrit théologique du célèbre abbé de Lobbes ne trouvent pas davantage écho dans la dissertation de M. Hirzel. Ce dernier (p. 29) continue à considérer la découverte de l'*Exaggeratio* par Dümmler dans la bibliothèque de Gand comme le coup de grâce porté à la paternité des *Dicta* pour Hériger (Cfr. J. Warichez, *op. cit.*, p. 261, 262). A en croire Dom Morin *(Revue Benedictine*, XXV, 1908, p. 4 sv.), les *Dicta* seraient bien la mise en œuvre par Hériger de la petite collection tout à fait impersonnelle qu'est l'*Exaggeratio*. Nous disons tout à fait impersonnelle, car c'est pour avoir suivi Balau de trop près qu'Hirzel a vu dans les deux derniers chapitres la note personnelle du compilateur. Ces pages finales sont l'œuvre incontestée de saint Ambroise sur le psaume 118, sermon 8 et 18.

Répétons le en terminant, seul le dernier chapitre intitulé *Herigers Geistesart und Bildung in seinen Schriften* (p. 31-44), possède quelque originalité. L'auteur tâche d'y faire ressortir la physionomie particulière d'Hériger, son développement intellectuel, sa tournure d'esprit, son genre de culture littéraire, en mettant l'écrivain en rapport avec son époque.

J. WARICHEZ.

Dr ZIESCHÉ. *Die Sakramentenlehre des Wilhelm von Auvergne.* (*Weidenauer Studien,* T. IV. Extrait.) Vienne, 1911. In-8, 80 p.

L'on ne peut que féliciter le Dr Ziesché, Privatdozent à Breslau, d'avoir de nouveau attiré l'attention sur l'œuvre de Guillaume d'Auvergne, qui depuis les travaux de Noël Valois en 1882 et de Baumgartmer en 1893, n'avait guère fait l'objet d'une étude spéciale. Dans une brochure d'une centaine de pages à peu près, il nous expose la doctrine du célèbre archevêque de Paris sur les sacrements en général, puis sur chacun d'eux en particulier. La lecture de ces pages est des plus instructives ; en outre, certaines idées de Guillaume attirent par une originalité relative, comme celles qu'il émet sur la nécessité du culte et des signes extérieurs (p. 6-9), sur la prêtrise (p. 33; contre les sectes vaudoises et cathares ?), sur l'eucharistie dans la communauté chrétienne (p. 46, 66), etc., etc. Ziesché a fait son exposé avec grand soin, ce dont témoignent les très nombreuses réfé-

Digitized by Google

rences qui courent au bas des pages. Cet exposé se contente de fournir point par point la doctrine de Guillaume ; il constitue donc comme un résumé de la pensée contenue dans les cinquante pages in-folio, à deux colonnes, de l'édition de 1674 : réel service que de nous présenter, en une vue rapide et preuves à l'appui, la substance de tout l'ouvrage. Mais l'on voudrait plus et à lire ces pages d'où l'auteur a volontairement exclu toute question relative aux sources, aux antécédents, aux héritiers de la doctrine de Guillaume, l'on regrette de ne pouvoir trouver autre chose que le point de départ pour un travail ultérieur. L'auteur se propose sans doute de nous fournir un jour ces nouveaux chapitres, où il nous dira la position de Guillaume d'Auvergne par rapport à la tradition dialectique des écoles, les sources auxquelles il puise, ou mieux celles dont il s'inspire (Hugues de Saint-Victor entre autres), le degré d'originalité de plusieurs de ses conceptions, la nature et peut-être le progrès, ou le recul, de son vocabulaire théologique, la place de ses idées dans le développement dogmatique du XIIIe siècle, etc. L'interprétation qu'il présente de la pensée de Guillaume d'Auvergne ralliera-t-elle les suffrages sur tous les points ? Rares sont les livres qui obtiennent pareil résultat, surtout lorsqu'ils s'occupent d'auteurs qui ont le style abondant et souvent chargé de figures ; l'auteur du *de Sacramentis* est dans ce cas, comme récemment le faisaient remarquer Rütten et Schmoll. L'exposé que nous donne Ziesché des idées de l'archevêque de Paris sur la causalité des sacrements, n'est pas convaincant, car il y a dans le *de Sacramentis* des passages qui ne cadrent que difficilement avec son interprétation : plusieurs des rapprochements qu'il fait ne sont pas concluants (p. ex. p. 11, n. 4 ; p. 20, n. 7, etc.) ; d'autres fois, quelques références, comme p. 10, n. 7 et 8, sont d'une légitimité bien contestable. N'y avait-il pas lieu aussi d'examiner de plus près la nature de la causalité qu'on a appelé ensuite la « causalité morale » des sacrements ? Au lendemain de la composition du traité *de Sacramentis*, S. Bonaventure faisait déjà remarquer les vues de Guillaume sur cette espèce de causalité (*Commentarius in Sententias* III. Dist. 40, dub. 3; édit. Quaracchi, 1887, p. 895-896).

J. DE GHELLINCK, S. J.

E. GÖLLER. *Die Einnahmen der apostolischen Kammer unte Johann XXII.* (Vatikanische Quellen zur Geschichte der päpstlichen Hof- und Finanzverwaltung 1316-1378 in Verbindung mit ihrem historischen Institut in Rom herausgegeben von der Görres-Gesellschaft, T. I.) Paderborn, F. Schöningh, 1910. In-8, XVI-184-782 p. M. 34.

En 1900, la société de la Görres-Gesellschaft décida de publier les livres de comptes de la Chambre apostolique pour la période avigno-

Digitized by Google

naise de la papauté, c'est-à-dire de 1316 à 1378 (1). Le premier volume de la collection contient les recettes enregistrées sous le pontificat de Jean XXII (1316-1334). L'introduction qui précède cette imposante publication de textes contient une longue étude où M. Göller, bien qualifié pour cette entreprise par ses travaux antérieurs, passe en revue la littérature du sujet, fait connaître les sources de l'histoire de la Chambre apostolique, donne des notions concises sur la nature de chacune des recettes qui entrent dans les caisses pontificales au XIVe siècle.

La Chambre apostolique, que l'on peut comparer à un ministère des finances du Saint-Siège, tenait très soigneusement à jour des livres de comptabilité. Elle les partageait en deux catégories : les *libri ordinarii*, et ceux qui ne l'étaient pas — ils ne portaient aucune désignation précise. Les *libri ordinarii* comprenaient les livres dits *Introitus et Exitus*, dans lesquels étaient insérées, sous des rubriques spéciales, *pro censu, pro visitatione, de residuis decimarum* etc., ordonnées par ordre de matière, puis par ordre chronologique, les diverses recettes et dépenses de la papauté. Sous Benoît XII, ces livres contenaient l'ensemble des comptes de la Chambre ; sous Jean XXII, certaines classes de recettes et de dépenses en sont exclues et sont reportées dans des registres spéciaux, ceux de la seconde catégorie.

On compte jusqu'à sept espèces de registres spéciaux ; ce sont les livres des décimes *(de decimis)*, des vacants *(de fructibus beneficiorum vacantium)*, des dépenses et recettes diverses *(de diversis)*, des procurations *(de procurationibus)*, de l'évêché d'Avignon *(episcopatus Avinionensis)* que Jean XXII tint en commende, des recettes particulières du souverain pontife *(de receptis a domino nostro papa)*, des vases d'argent et livres vendus provenant la plupart de la succession de prélats (*de quibusdam vasis argenti et libris venditis)*. Tous ces registres, du moins ceux qui existent encore, présentent un caractère commun : ils sont en papier et tenus en double. L'original est seul revêtu de marques de révision et de signes d'approbation du clerc chargé de l'apurement des comptes. Il servait, pense-t-on, au trésorier et au camérier, tandis que la copie, qui en était faite, était destinée à l'usage des clercs de la Chambre.

Il existait encore d'autres registres qui facilitaient le contrôle des recettes et dépenses. C'étaient les registres d'obligations (*obligationes*) où, sous forme de régestes, étaient insérés les actes officiels par lesquels, à l'occasion de leur élévation à l'épiscopat ou à l'abbatiat, les prélats promettaient de payer les services communs et les menus services. On y notait le nombre des cardinaux présents à la cour, l'effectuation des paiements, les prorogations des délais de paiement accordées postérieurement. Les registres de quittance *(solutiones)* con-

(1) Les comptes de Clément V ont été imprimés dans le tome I de l'appendice au *Registrum Clementis papae V*. Rome, 1892.

Digitized by Google

tenaient soit la copie intégrale de l'instrument mentionnant le *quittus*, soit un résumé; les quittances qu'ils relataient concernaient les services, les cens, les visites *ad limina*, le traitement des officiers de la cour, les dettes de la Chambre, les décimes, les vacants. Enfin, des registres, appelés *libri cedularum*, servaient à classer les répartitions des revenus provenant des cens, des visites *ad limina*, des services communs, du Comtat-Venaissin, entre les cardinaux ou, aussi, celles des menus services entre les familiers du pape admis au partage.

Ainsi qu'on le voit, la tenue des livres de comptabilité de la Chambre apostolique était minutieusement réglée. L'auteur de cette réglementation est Jean XXII. Sous Clément V, les procédés des papes du XIIIe siècle sont encore en vigueur; les recettes et dépenses sont inscrites par ordre de dates, sans qu'un ordre des matières soit observé; les signes d'approbation des comptes manquent; le chiffre des dépenses n'est pas établi par espèce; on se contente de totaliser globalement celles-ci semaine par semaine; les comptes eux-mêmes sont extrêmement concis. Jean XXII introduisit donc d'importantes innovations, qui seront perfectionnées par ses successeurs.

Nombreuses étaient les sources de revenus de la papauté; de chacune d'elle, tour à tour, M. Göller étudie les origines et le mécanisme.

A quelle époque les services, de dons gracieux offerts au pape et à son entourage par les évêques et les abbés lors de leur nomination ou de leur confirmation devinrent-ils des redevances obligatoires? Quand le taux de ces redevances fut-il définitivement fixé? Quand les cardinaux perçurent-ils la moitié des services? A ces questions MM. Gottlob (1) et Haller (2), en 1903, répondirent diversement. Pour l'un ce fut Alexandre IV (1254-1261) qui réglementa la perception des services; d'après l'autre, il était possible de citer un exemple d'acquittement de cette redevance dès 1248. M. Göller prouve qu'il est impossible de rien définir en pareille matière. Bien qu'il soit incontestable qu'Alexandre IV ait joué un rôle prépondérant dans l'histoire du développement des services, il convient toutefois de retenir les seuls points suivants comme certains : pour la première fois, le 23 décembre 1334, le partage égal des services entre les cardinaux et le pape a été réglé par Benoît XII (3); sous Boniface VIII et Jean XXII la taxe équivaut au tiers des revenus des bénéficiers; l'origine des services doit être recherchée au-delà de la moitié du XIIIe siècle et doit être intimement liée à la perception des droits de *pallium* et de confirmation des hauts bénéfices.

Aux remarques très suggestives de M. Göller j'ajouterai certaines observations, appelées à aiguiller sur une voie plus sûre les recherches ultérieures. Dès l'époque mérovingienne (4) — mes connaissances ne

(1) A. GOTTLOB, *Die Servitientaxe in 13. Jahrhundert*, p. 69-70. Stuttgart, 1903.

(2) J. HALLER, *Papsttum und Kirchenreform*, t. I, p. 39, note 1. Berlin, 1903.

(3) K. JACOB, *Studien über Papst Benedikt XII*, p. 71. Berlin, 1910.

(4) Cfr. mon article paru dans le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, t. I, col. 13 3-1353. Paris, 1910.

Digitized by Google

remontent pas plus loin — l'usage est constant qui consiste, de la part d'un évêque nouvellement élu, d'accorder au souverain de qui il détient son élection un don de joyeux avénement. Lorsque les pouvoirs civils se dessaisissent du droit de nomination des évêques, lorsque le recours au Saint-Siège à la suite de la réforme de Grégoire VII s'insinue dans les mœurs ecclésiastiques, le pape réclame de ceux qu'il nomme, abbés ou évêques, les cadeaux offerts jusque-là aux patrons laïcs. Telle est, à mon avis, la véritable origine des services. Ce ne sont donc pas les papes du XIIIe siècle, ni ceux du XIIe qui créent l'institution ; leur rôle se réduit à adopter à leur profit l'usage courant. S'ils perçoivent de plus en plus les services, ce n'est pas en vertu d'une ordonnance que l'un quelconque d'entre eux aurait rendue, mais parce qu'ils étendent progressivement leur droit de réserve à tel point qu'au XIVe siècle le principe électif sera quasi totalement annihilé.

Sous Jean XXII le mécanisme du paiement des services communs est connu dans les moindres détails. Tout d'abord, la taxe est fixée d'après les revenus des bénéfices, d'un commun accord entre les gens de la Chambre et les prélats ou leurs procureurs. D'autres fois, les collecteurs pontificaux, des commissaires choisis parmi les évêques ou des officiaux étaient chargés d'une enquête. Les bénéficiers payaient le tiers des revenus dûment évalués, à moins que ceux-ci n'atteignissent pas cent florins. Le prélat intéressé, à la suite de sa promotion ou de sa confirmation à une charge épiscopale ou abbatiale, prêtait serment, soit en cour, soit plus rarement au dehors, de payer les services communs en deux termes, dans les six mois qui suivraient. Un acte notarié était dressé en présence d'au moins deux témoins, choisis parmi les clercs de la Chambre, lorsque le prélat était présent en cour. En cas de non-paiement aux échéances, le pape, après avoir pris l'avis de ses cardinaux en consistoire, accordait des délais. Si, à la suite d'une monition, un débiteur ne s'acquittait pas de sa dette, il était frappé de censures, de suspenses, d'excommunication ; il n'était absous qu'après avoir soldé tout son dû. Jean XXII appliqua durement, sans miséricorde, ces mesures coercitives durant son pontificat. Le 5 juillet 1328, en audience publique, on n'excommunia pas moins d'un patriarche, de cinq archevêques, trente évêques, quarante-six abbés ! On juge, par ce seul exemple, combien déplorable devait être l'impression des populations chrétiennes quand, durant la grand-messe, le dimanche ou les jours de fête, elles entendaient prononcer avec apparat des sentences d'excommunication contre leurs propres pasteurs !

En plus des services communs les prélats avaient encore à payer des menus services, dons destinés au personnel de la cour et aux familiers des cardinaux. Sous Clément V et Jean XXII, les menus services étaient au nombre de cinq. On les répartissait ainsi qu'il suit : le premier, divisé en quatre parts dont trois attribuées au Camérier, une aux quatre clercs de la Chambre ; le second en huit dont une ressortissant au vice-chancelier, six au six notaires, la huitième aux

Digitized by Google

correcteurs des bulles et aux auditeurs des lettres contredites ; le troisième donné aux chapelains et à la petite famille du pape qui se décomposait en un grand nombre de subalternes de dernier ordre ; le quatrième affecté aux damoiseaux, courriers, chambriers, portiers ; le cinquième réservé au personnel des cardinaux. La répartition des menus services, dont chacun équivalait à la part des services communs que recevait tout cardinal présent à la cour, avait lieu deux ou trois fois par mois, par les soins d'un clerc de la Chambre. Son importance variait selon que le nombre des cardinaux présents à la cour était plus ou moins grand.

Les prélats consacrés ou bénits à la cour pontificale acquittaient, en plus, des *services de consécration*, que Gottlob a, par mégarde, confondus avec les menus services et qui, pourtant, en étaient distincts, puisqu'ils étaient réservés pour un tiers au camérier et aux quatre clercs de la Chambre, pour les deux autres tiers aux sergents d'armes et aux *mappularii*.

Les services communs et les menus services constituaient une lourde charge pour les évêques ou les abbés qui avaient encore à payer les frais de leurs bulles de provision. On jugera d'ailleurs du profit que se faisait la papauté, en constatant qu'à la date du 16 avril 1334 les cardinaux et Jean XXII s'étaient partagés, par moitié, l'énorme somme de 1.097.957 florins. Aussi, de l'aveu de l'auteur, aucune source de revenus n'équivalait à celle que produisaient les services communs.

Le chapitre consacré aux services dépasse de beaucoup, par son importance, ceux qui traitent des visites *ad limina*, des cens, des revenus des états pontificaux et du Comtat-Venaissin, des produits des expéditions des bulles, des annates, procurations, décimes, subsides caritatifs, dépouilles, vacants, legs ou présents, etc. Le mécanisme de la levée de ces exactions est trop connu depuis quelques années pour que M. Göller ait pu notablement augmenter la somme de nos connaissances. En maints endroits cependant, l'auteur a précisé, corrigé ou fortifié les dires de ses devanciers sur plusieurs petits points de détail. Il reste à signaler son jugement sur l'ensemble des recettes de Jean XXII et sur la succession de ce pape.

La balance des comptes établie le 16 avril 1334, par ordre du pape, permet de fixer à 4 millions et demi de florins environ le chiffre des recettes de la Chambre depuis le 12 août 1316 et à 500.000 florins l'encaisse réelle, déduction faite des dépenses. On se tromperait grandement si l'on pensait connaître le montant exact des recettes recueillis sous le pontificat de Jean XXII. Il convient d'ajouter aux 4 millions et demi de nombreuses inconnues, car, en dehors de la cour, les collecteurs ou les banquiers du Saint-Siège effectuaient des paiements pris sur le montant des revenus qui passaient entre leurs mains. Dans ce cas, lors de la reddition des comptes de ces intermédiaires, la Chambre ne marquait dans ses livres que la somme exacte qui lui était versée.

Digitized by Google

Du chiffre des 4 millions et demi des recettes il faut, par contre, défalquer 150.000 florins provenant de la succession de Clément V et 440.000 donnés par le pape sur sa propre cassette. Sans cet apport, la Chambre apostolique aurait été acculée à la banqueroute.

A la fin du pontificat de Jean XXII la situation financière du Saint-Siège était quelque peu améliorée : l'ensemble complet de l'encaisse était d'environ 700.000 florins. On voit par là combien sont fantaisistes les chiffres donnés par Villani dans ses *Istorie fiorentine*. Les prétendus 25 millions de florins n'ont existé que dans l'imagination populaire (1).

L'examen des comptes de Jean XXII prouve encore que, contrairement aux racontars de Mathias de Neuenburg (2), le pape n'enrichit pas sa famille des biens d'Église, comme l'avait fait Clément V. Tout au plus peut on citer les libéralités suivantes : 62.000 florins à Pierre d'Euse, vicomte de Caraman ; 10.000 au comte Jean d'Armagnac, fait prisonnier sous les murs de Ferrare en combattant pour l'Église et obligé de payer une énorme rançon ; 10.000 à Nicolino Fieschi (3) pour des causes tenues secrètes ; 100 pour l'achat d'une cloche destinée à la collégiale Saint-Agricol d'Avignon ; remise totale à ses familiers des annates, dues jusqu'au mois de décembre 1334.

En outre de la caisse de la Chambre Apostolique, il existait une caisse privée dans laquelle le pape puisait largement. Cette caisse était alimentée par la fortune propre de Jean XXII, par les richesses qu'il acquit durant le temps de son cardinalat, par de nombreux dons et divers cadeaux qu'il reçut comme pape, par les revenus des bénéfices qu'il se réserva spécialement ou par les sommes d'argent qu'il s'attribua. M. Göller évalue à 600.000 florins le trésor privé que Jean aurait laissé à sa mort, si de son vivant il n'y avait largement puisé pour l'honneur de l'Église.

Sans attendre la publication des livres de dépenses qu'on nous promet à brève échéance, il est permis de trancher dans le sens de la négative l'accusation d'avarice portée perfidement contre Jean XXII par des chroniqueurs contemporains, victimes de leurs préjugés anti-français.

La publication même des comptes de recettes de la Chambre apostolique a été établie à l'aide des registres conservés aux Archives Vaticanes. M. Göller n'a point édité *in-extenso* les textes qui étaient à sa disposition. Il a rangé ceux-ci dans l'ordre logique des matières, et ensuite dans l'ordre chronologique. Il a supprimé les formules ou, du moins, il les a abrégées. Le renom mérité qu'il s'est acquis par ses

(1) MURATORI, *Rerum Italicarum Scriptores*, t. XIII, col. 765.

(2) BOHMER, *Fontes rerum Germanicarum*, t. IV, p. 205. Stuttgart, 1868.

(3) M. Goller (p. 127) a cru, à tort, que ce Nicolino était cardinal. Bien qu'il portât le surnom de cardinal de Gênes, c'était un laïc, membre du conseil du roi d'Angleterre, qui servit d'ambassadeur à Edouard III et fut victime d'un attentat à Avignon, en 1340 (E. DEPREZ, *Les préliminaires de la guerre de cent ans*, p. 305. Paris, 1902).

Digitized by Google

travaux antérieurs est une garantie de la fidélité de ses lectures (1). On ne peut que le remercier chaudement d'avoir fourni un précieux instrument de travail à ceux qui s'efforcent de faire mieux connaître le rôle joué dans le monde par les papes d'Avignon.

G. MOLLAT.

ABBÉ F. CROOIJ. *Les orfèvreries anciennes conservées au trésor de Hal.* Bruxelles, G. Van Oest, 1910. Petit in-fol., 60 p. et 23 pl. F. 10.

Voici le premier ouvrage d'une certaine importance qui ait pour objet un des anciens trésors d'églises belges. Les trésors du *Sancta Sanctorum* à Rome, de Saint-Marc à Venise, des cathédrales de Gran et de Trèves, de la collégiale d'Essen etc., ont fait l'objet de publications importantes. Plus près de la Belgique ceux d'Aix-la-Chapelle et de Maastricht n'ont pas été négligés. Mais les trésors des églises belges, moins importants sans doute que ceux de certaines églises étrangères, n'ont été décrits que dans de modestes notices. Il est vrai, quelques-unes de celles-ci, comme la notice de M. Paquay pour Tongres ou de MM. Sosson et Nickers pour la cathédrale de Namur sont loin d'être dénuées de mérites.

Le livre que M. Crooij consacre au trésor, moins important de Notre-Dame de Hal, ou plutôt à ses seules pièces d'orfévreries, se distingue de ces notices par ses reproductions nettes et détaillées et par ses descriptions complètes et définitives des objets. La maison Van Oest, dont les publications artistiques sont de plus en plus appréciées, y a consacré tous ses soins.

L'auteur mentionne la fondation de l'église actuelle de Hal en 1410, et aborde presqu'aussitôt l'étude historique et archéologique des orfèvreries anciennes que le sanctuaire possède.

Des connaissances techniques, prouvées par l'habile restauration de certaines pièces (comparer les planches I et IV, aux planches correspondantes de l'Album des objets d'art exposés à Malines en 1864), et une grande habileté à identifier les poinçons, relèvent la valeur de ces descriptions minutieuses, quoique parfois il soit difficile de les rendre claires, par une ordonnance logique et un choix de termes exacts.

Les plus anciennes œuvres décrites ne remontent guère au delà du XVe siècle, ni même au delà de 1450. Deux méritent ici une mention spéciale.

(1) Il y a relativement peu de critiques à faire concernant l'orthographe des noms propres. En quelques endroits elle est cependant maltraitée. P. 85, 180 il faut lire Guignicurte ; p. 33, Murimout ; p. 424, ecclesia s. Projecti ; p. 500, Danrocha ; p. 583, Bernardus de Podioviguerii ; p. 112, Brantholmen ; p. 120, Cinthius de Urbe ; p. 69, Michael de Rougeria ; p. 599, Nicolaus Lascoutz ; etc.

Digitized by Google

Le grand ostensoir à cylindre, offert au sanctuaire par Henri VIII, peut-être en 1513, est un travail bruxellois, acheté sans doute par le prince dans l'atelier de l'orfèvre. Ses architectures sont riches et compliquées, elles ne peuvent, nous semble-t-il, rappeler que de très loin le beffroi de l'Hôtel de ville de Bruxelles (1).

Une œuvre vraiment remarquable est l'ostensoir-reliquaire que Louis XI encore dauphin, ardent pèlerin à ses heures, offrit à Notre-Dame de Hal en 1457. Le prince demanda sans aucun doute à quelque clerc érudit le plan de cette œuvre.

L'ostensoir votif doit à son auteur bruxellois la beauté de sa forme et le fini de son exécution, mais c'est au théologien, guide de l'artiste, qu'il est redevable de son profond sens doctrinal.

Nous profitons volontiers de l'occasion que nous fournit le beau travail de M. Crooij, pour mettre en lumière cette assertion.

Le but théologique de l'œuvre est de faire apparaître le Dieu eucharistique sous l'image d'un soleil répandant les grâces, méritées par le sacrifice de la croix, sur le monde entier et sur les donateurs : le dauphin et son épouse. Ceux-ci figurent à genoux sur un socle large et peu élevé, de part et d'autre d'une mappemonde qui porte un calvaire. Sur la croix de ce calvaire l'image du Christ est remplacée par un limbe en forme de soleil, destiné à recevoir la sainte Hostie.

Cette composition s'inspire de la liturgie, son symbolisme est d'ailleurs expliqué et commenté par de nombreuses inscriptions, que le clerc érudit a cherché dans un recueil qu'il avait sous la main. Vraisemblablement il se sera contenté de glaner dans son bréviaire à trois ou quatre offices.

Sur l'arrière du socle on lit une inscription prophétique, bien placée à cet endroit : *Orietur sicut sol Salvator mundi* (voir *Bréviaire romain*, antienne du *Benedictus*, à la Vigile de Noël). Sur le devant est inscrit la neuvième strophe de l'*Aurora lucis rutilat*, autrefois hymne des Matines de Pâques (2). Cette strophe célèbre le Christ, respendissant comme le soleil. Le bréviaire romain l'a conservée, en un texte remanié, à Laudes du commun des apôtres au temps pascal.

La mappemonde placée sur le socle est divisée en trois parties : l'Europe, l'Asie et l'Afrique, désignées aussi par le nom des premiers représentants qu'elles envoyèrent au Sauveur, les rois-mages Melchior, Balthazar et Gaspard.

Sur la mappemonde et sur les banderoles tenues par les donateurs se lisent des textes célébrant les vertus de la croix, de pieuses exclama-

(1) S'il fallait identifier les figurines logées dans les niches des contreforts, on pourrait proposer les noms des apôtres Pierre et André, Jacques le Majeur et Jean, Jacques le Mineur et Simon ou Jude.

(2) Voir notamment J. F. Mone, *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, t. I, p. 190. Fribourg-en-Br., 1853.

Digitized by Google

tions et des prières; presque tous se rencontrent dans le bréviaire romain aux fêtes de la sainte Croix (1).

Autour du soleil eucharistique sont inscrits les paroles évangéliques par lesquelles le Christ déclare que lui-même et le pain qu'il donnera est la vie, la lumière du monde (2). Cette lumière se répand sur l'univers par les douze rayons du soleil symbolique sur lesquels sont inscrits les noms des douze apôtres, puis encore par les évangélistes et les docteurs (les quatre docteurs de l'Église latine), représentés dans les quadrilobes aux extrémités de la croix. Entretemps la Vierge et S. Jean représentent l'humanité dans ce qu'elle a de meilleur. Debout sous la croix, au-dessus de la mappemonde, ils prennent part au sacrifice de la Rédemption.

On le voit, l'ostensoir-reliquaire de Hal, extraordinaire par sa forme, l'est davantage encore par son iconographie. Nulle part sans doute il n'existe une œuvre analogue d'un sens doctrinal plus riche et mieux étudié.

R. MAERE.

L. CELIER. *Les dataires du XVe siècle et les origines de la daterie apostolique.* (Bibliothèque des Écoles françaises, d'Athènes et de Rome. T. CIII.) Paris, A. Fontemoing, 1910. In-8, 173 p.

Si parmi tous les organes de la Curie romaine, il y en a un qui soit plus particulièrement ignoré, c'est la Daterie. Abordant son étude, M. Celier était donc forcé de nous la faire connaître dans son introduction. Guidé par Ameyden, Riganti et Moroni, il nous la décrit telle qu'elle était autrefois, car depuis Léon XIII elle a perdu brusquement ses caractères traditionnels. Comme elle s'est longtemps entourée de mystère et n'a pas eu d'archives régulièrement constituées et tenues avant la seconde moitié du XVIIe siècle, on ne lui trouve point de fonds

(1) Les textes inscrits sur la mappemonde sont :

Sur la face antérieure : *Adoramus te Christe* etc. répons et verset des fêtes de la Ste Croix et *O deitas clemens servorum suscipe laudes.*

Sur le revers : *Nos autem gloriari oportet* etc., répons à la quatrième leçon de Matines des mêmes offices et *Dulce lignum, dulces clavos, dulcia ferens pondera* partie de l'antienne à *Magnificat*, mêmes offices.

Sur les banderoles on lit au recto : *Tibi laus* etc, du répons à la cinquième leçon de Matines de la Trinité et *Miserere, miserere, miserere nobis.*

Au verso, la seconde antienne du troisième nocturne des fêtes de la Ste Croix commence sur la banderole de Louis XI et s'achève sur celle de son épouse : *Per lignum servi facti sumus et per sanctum crucem liberati sumus* et *Fructus arboris seduxit nos, Filius Dei redemit nos.*

(2) Au recto : *Ego sum lux mundi, via, veritas et vita.*

Au verso : *Panis quem ego dabo* etc.

Digitized by Google

spécial aux archives du Vatican. Il était donc nécessaire de les parcourir à peu près toutes et de se résigner par force à n'être pas complet, tout en tâchant de faire un dépouillement relativement fructueux. Les recherches qu'il fit, M. Celier les décrit d'une manière intéressante et instructive, mais les documents trouvés sont peu nombreux. Toutefois l'auteur les utilise en général d'une manière experte et nous donne une monographie serrant de près les sources et contrôlant par elles le peu de renseignements que l'on trouve chez les auteurs.

Le ch. I s'intitule : Les Dataires du xve siècle. Riganti et Moroni en dressèrent des listes et firent remonter la Daterie jusqu'au xiiie siècle, à Honorius III ou au moins à Boniface VIII : cette opinion se retrouve encore chez Ojetti dans son ouvrage récent (1910) : *De Romana Curia*. Mais M. Celier donne comme à peu près certain que le Dataire n'est pas antérieur au xve siècle, que ce fut sous Martin V qu'il commença à porter ce nom, à exercer d'une façon fixe cet office, et pour prouver cette thèse, il se fonde sur les règles de Chancellerie. C'est à la même date que commence la série des dataires : l'auteur les étudie un à un jusqu'à la fin du xve siècle, en s'aidant de tous les renseignements qu'il a pu trouver dans les pièces d'archives, dans les inscriptions funéraires et dans les textes narratifs. Les listes de Riganti, Moroni et Garampi se trouvent ainsi judicieusement allégées de quelques noms, soit que M. Celier réfute les arguments de ces auteurs, soit qu'il leur oppose le silence des sources. Voici d'après lui, la théorie des dataires au xve s. : Sous Martin V : *Giovanni de Feys* ; sous Eugène IV et Nicolas V : l'humaniste *Maffeo Vegio* ; sous Calliste III : *Cosme de Montserrat* ; sous Pie II et Paul II : le célèbre diplomate *Lorenzo Roverella* ; sous Sixte IV : *Giovanni Cibo* (1471-1473), *François Ferdinand de Tolède* (1471-1474-1479), *Etienne Morel* (1479-1484) ; sous Innocent VIII : *Antoniotto Gentili-Pallavicini* (1484-1489), *Giovanni Sacchi* (1489-1492) ; sous Alexandre VI : *Juan Lopez* (1492-1496), *Giovanni Battista Ferrari* (1496-1500), *Juan Ortega de Gomiel* (1500-1503).

Cette liste dressée, les attributions du dataire forment la matière des deux chapitres suivants. Et tout d'abord au ch. II, ses attributions de chancellerie, c'est-à-dire son rôle dans l'expédition des faveurs en cour de Rome, rôle qui paraît avoir été l'origine et la raison d'être de son institution et qui semble être demeuré pendant tout le cours du xve s. l'essentiel de son office. Pour arriver à décrire ces attributions, l'auteur analyse « les textes généraux, ceux surtout qui ont un caractère plus ou moins didactique ou juridique, et parmi les documents se rapportant en particulier à tel ou tel Dataire, ceux qu'une critique attentive nous permettra d'appliquer avec certitude à celui de ses titres qui nous intéresse exclusivement ici » p. 72-73. Mais le manque de documents, p. ex. quant à la *data communis*, ne lui a pas permis de donner une idée claire des attributions de chancellerie ; il conclut cependant légitimement : « La date des suppliques était une chose très importante, puisqu'elle marquait le point de départ de la grâce accordée... Seulement au xve s.,

Digitized by Google

nous avons *celui qui date*, puis le *Datator*, puis enfin le *Datarius* » p. 81-82.

Aprés avoir été datées, les suppliques étaient enregistrées, puis passaient à la Chancellerie. Des textes isolés et insuffisants nous montrent le dataire, à la fin du xve s., préposé à la surveillance du registre, mais ne permettent pas d'établir l'origine exacte de ce rôle, ni d'en suivre l'évolution. Il en était de même pour l'apposition de la date. Certes ces questions ne sont pas claires ; M. Celier a cependant le mérite d'avoir posé les jalons qui permettront aux travailleurs de continuer les recherches.

Le ch. III nous parle des attributions financières : la principale était d'administrer les compositions, reçues à l'occasion des faveurs accordées. Quand la pratique des compositions se fixa-t-elle ? L'auteur n'a point trouvé la réponse, mais il affirme que l'histoire en est obscure, à cause que la matière est peu scabreuse... Cette appréciation ne plaira pas à tout le monde.

Vers 1462, les compositions étaient relativement modérées, et M. Celier remarque : « Si elles étaient modérées, c'est donc qu'elles n'étaient pas fort anciennes, en tout cas qu'elles s'étaient récemment imposées d'une façon officielle, et n'avaient que depuis peu le caractère d'une régle absolue : car ce caractère devait en très peu de temps conduire à leur développement exagéré » (p. 89). Cependant cette conclusion ne paraît pas rigoureuse.

L'auteur examine ensuite ce que l'on faisait des sommes perçues. Le Dataire prenait soin de leur conservation et de leur affectation. M. Celier écrit : « En principe cet argent est une espèce d'aumône et ne doit être employé qu'en aumônes, ou tout au plus en œuvres pieuses, utiles pour l'Église et absolument désintéressées » (p. 94-95). Il semble toutefois que les explications de ce principe restreignent trop l'usage que le pape pouvait faire des compositions. C'est à tort aussi que l'établissement d'un tarif uniforme est désapprouvé. Plus loin l'auteur blame le fait d'avoir confié les compositions au Dataire, parce que celui-ci se trouve trop près du pape, tandis que la bonne gestion des perceptions reclamait un officier indépendant, incorruptible, et incapable de détourner les sommes versées de leur destination. Certes il y eut des abus au xve s. : le projet de réforme de 1497 en témoigne.

Ensuite, le ch. IV intitulé : La situation du dataire à la cour du pape, recherche la relation entre ses deux attributions, et trouve le joint en ce que le dataire était l'homme de confiance du pape. Ce dernier point, il le prouve en remarquant dans les documents, comme autant de signes de confiance, le mode de nomination, les qualités et les missions du Dataire. De là il suit que les attributions de ce dernier s'étendirent, et c'est ainsi, dit l'auteur, que les compositions devinrent de sa compétence. Toutefois ceci n'est qu'une hypothèse, car les documents ne sont ni assez nombreux ni assez décisifs pour permettre de conclure avec certitude.

Le ch. V traite des origines de la Daterie. Pour répondre à la ques-

Digitized by Google

Le grand ostensoir à cylindre, offert au sanctuaire par Henri VIII, peut-être en 1513, est un travail bruxellois, acheté sans doute par le prince dans l'atelier de l'orfèvre. Ses architectures sont riches et compliquées, elles ne peuvent, nous semble-t-il, rappeler que de très loin le beffroi de l'Hôtel de ville de Bruxelles (1).

Une œuvre vraiment remarquable est l'ostensoir-reliquaire que Louis XI encore dauphin, ardent pèlerin à ses heures, offrit à Notre-Dame de Hal en 1457. Le prince demanda sans aucun doute à quelque clerc érudit le plan de cette œuvre.

L'ostensoir votif doit à son auteur bruxellois la beauté de sa forme et le fini de son exécution, mais c'est au théologien, guide de l'artiste, qu'il est redevable de son profond sens doctrinal.

Nous profitons volontiers de l'occasion que nous fournit le beau travail de M. Crooij, pour mettre en lumière cette assertion.

Le but théologique de l'œuvre est de faire apparaître le Dieu eucharistique sous l'image d'un soleil répandant les grâces, méritées par le sacrifice de la croix, sur le monde entier et sur les donateurs : le dauphin et son épouse. Ceux-ci figurent à genoux sur un socle large et peu élevé, de part et d'autre d'une mappemonde qui porte un calvaire. Sur la croix de ce calvaire l'image du Christ est remplacée par un limbe en forme de soleil, destiné à recevoir la sainte Hostie.

Cette composition s'inspire de la liturgie, son symbolisme est d'ailleurs expliqué et commenté par de nombreuses inscriptions, que le clerc érudit a cherché dans un recueil qu'il avait sous la main. Vraisemblablement il se sera contenté de glaner dans son bréviaire à trois ou quatre offices.

Sur l'arrière du socle on lit une inscription prophétique, bien placée à cet endroit : *Orietur sicut sol Salvator mundi* (voir *Bréviaire romain*, antienne du *Benedictus*, à la Vigile de Noël). Sur le devant est inscrit la neuvième strophe de l'*Aurora lucis rutilat*, autrefois hymne des Matines de Pâques (2). Cette strophe célèbre le Christ, respendissant comme le soleil. Le bréviaire romain l'a conservée, en un texte remanié, à Laudes du commun des apôtres au temps pascal.

La mappemonde placée sur le socle est divisée en trois parties : l'Europe, l'Asie et l'Afrique, désignées aussi par le nom des premiers représentants qu'elles envoyèrent au Sauveur, les rois-mages Melchior, Balthazar et Gaspard.

Sur la mappemonde et sur les banderoles tenues par les donateurs se lisent des textes célébrant les vertus de la croix, de pieuses exclama-

(1) S'il fallait identifier les figurines logées dans les niches des contreforts, on pourrait proposer les noms des apôtres Pierre et André, Jacques le Majeur et Jean, Jacques le Mineur et Simon ou Jude.

(2) Voir notamment J. F. Mone, *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, t. I, p. 190. Fribourg-en-Br., 1853.

Digitized by Google

tions et des prières; presque tous se rencontrent dans le bréviaire romain aux fêtes de la sainte Croix (1).

Autour du soleil eucharistique sont inscrits les paroles évangéliques par lesquelles le Christ déclare que lui-même et le pain qu'il donnera est la vie, la lumière du monde (2). Cette lumière se répand sur l'univers par les douze rayons du soleil symbolique sur lesquels sont inscrits les noms des douze apôtres, puis encore par les évangélistes et les docteurs (les quatre docteurs de l'Église latine), représentés dans les quadrilobes aux extrémités de la croix. Entretemps la Vierge et S. Jean représentent l'humanité dans ce qu'elle a de meilleur. Debout sous la croix, au-dessus de la mappemonde, ils prennent part au sacrifice de la Rédemption.

On le voit, l'ostensoir-reliquaire de Hal, extraordinaire par sa forme, l'est davantage encore par son iconographie. Nulle part sans doute il n'existe une œuvre analogue d'un sens doctrinal plus riche et mieux étudié.

R. MAERE.

L. CELIER. *Les dataires du XVe siècle et les origines de la daterie apostolique.* (Bibliothèque des Écoles françaises, d'Athènes et de Rome. T. CIII.) Paris, A. Fontemoing, 1910. In-8, 173 p.

Si parmi tous les organes de la Curie romaine, il y en a un qui soit plus particulièrement ignoré, c'est la Daterie. Abordant son étude, M. Celier était donc forcé de nous la faire connaître dans son introduction. Guidé par Ameyden, Riganti et Moroni, il nous la décrit telle qu'elle était autrefois, car depuis Léon XIII elle a perdu brusquement ses caractères traditionnels. Comme elle s'est longtemps entourée de mystère et n'a pas eu d'archives régulièrement constituées et tenues avant la seconde moitié du XVIIe siècle, on ne lui trouve point de fonds

(1) Les textes inscrits sur la mappemonde sont :

Sur la face antérieure : *Adoramus te Christe* etc. répons et verset des fêtes de la Ste Croix et *O deitas clemens servorum suscipe laudes.*

Sur le revers : *Nos autem gloriari oportet* etc., répons à la quatrième leçon de Matines des mêmes offices et *Dulce lignum, dulces clavos, dulcia ferens pondera* partie de l'antienne à *Magnificat*, mêmes offices.

Sur les banderoles on lit au recto : *Tibi laus* etc, du répons à la cinquième leçon de Matines de la Trinité et *Miserere, miserere, miserere nobis.*

Au verso, la seconde antienne du troisième nocturne des fêtes de la Ste Croix commence sur la banderole de Louis XI et s'achève sur celle de son épouse : *Per lignum servi facti sumus et per sanctum crucem liberati sumus* et *Fructus arboris seduxit nos, Filius Dei redemit nos.*

(2) Au recto : *Ego sum lux mundi, via, veritas et vita.*

Au verso : *Panis quem ego dabo* etc.

Digitized by Google

spécial aux archives du Vatican. Il était donc nécessaire de les parcourir à peu près toutes et de se résigner par force à n'être pas complet, tout en tâchant de faire un dépouillement relativement fructueux. Les recherches qu'il fit, M. Celier les décrit d'une manière intéressante et instructive, mais les documents trouvés sont peu nombreux. Toutefois l'auteur les utilise en général d'une manière experte et nous donne une monographie serrant de près les sources et contrôlant par elles le peu de renseignements que l'on trouve chez les auteurs.

Le ch. I s'intitule : Les Datáires du xve siècle. Riganti et Moroni en dressèrent des listes et firent remonter la Daterie jusqu'au xiiie siècle, à Honorius III ou au moins à Boniface VIII : cette opinion se retrouve encore chez Ojetti dans son ouvrage récent (1910) : *De Romana Curia*. Mais M. Celier donne comme à peu près certain que le Dataire n'est pas antérieur au xve siècle, que ce fut sous Martin V qu'il commença à porter ce nom, à exercer d'une façon fixe cet office, et pour prouver cette thèse, il se fonde sur les règles de Chancellerie. C'est à la même date que commence la série des dataires : l'auteur les étudie un à un jusqu'à la fin du xve siècle, en s'aidant de tous les renseignements qu'il a pu trouver dans les pièces d'archives, dans les inscriptions funéraires et dans les textes narratifs. Les listes de Riganti, Moroni et Garampi se trouvent ainsi judicieusement allégées de quelques noms, soit que M. Celier réfute les arguments de ces auteurs, soit qu'il leur oppose le silence des sources. Voici d'après lui, la théorie des dataires au xve s. : Sous Martin V : *Giovanni de Feys* ; sous Eugène IV et Nicolas V : l'humaniste *Maffeo Vegio* ; sous Calliste III : *Cosme de Montserrat* ; sous Pie II et Paul II : le célèbre diplomate *Lorenzo Roverella* ; sous Sixte IV : *Giovanni Cibo* (1471-1473), *François Ferdinand de Tolède* (1471-1474-1479), *Etienne Morel* (1479-1484) ; sous Innocent VIII : *Antoniotto Gentili-Pallavicini* (1484-1489), *Giovanni Sacchi* (1489-1492) ; sous Alexandre VI : *Juan Lopez* (1492-1496), *Giovanni Battista Ferrari* (1496-1500), *Juan Ortega de Gomiel* (1500-1503).

Cette liste dressée, les attributions du dataire forment la matière des deux chapitres suivants. Et tout d'abord au ch. II, ses attributions de chancellerie, c'est-à-dire son rôle dans l'expédition des faveurs en cour de Rome, rôle qui paraît avoir été l'origine et la raison d'être de son institution et qui semble être demeuré pendant tout le cours du xve s. l'essentiel de son office. Pour arriver à décrire ces attributions, l'auteur analyse « les textes généraux, ceux surtout qui ont un caractère plus ou moins didactique ou juridique, et parmi les documents se rapportant en particulier à tel ou tel Dataire, ceux qu'une critique attentive nous permettra d'appliquer avec certitude à celui de ses titres qui nous intéresse exclusivement ici » p. 72-73. Mais le manque de documents, p. ex. quant à la *data communis*, ne lui a pas permis de donner une idée claire des attributions de chancellerie ; il conclut cependant légitimement : « La date des suppliques était une chose très importante, puisqu'elle marquait le point de départ de la grâce accordée... Seulement au xve s.,

Digitized by Google

nous avons *celui qui date*, puis le *Datator*, puis enfin le *Datarius* » p. 81-82.

Aprés avoir été datées, les suppliques étaient enregistrées, puis passaient à la Chancellerie. Des textes isolés et insuffisants nous montrent le dataire, à la fin du xve s., préposé à la surveillance du registre, mais ne permettent pas d'établir l'origine exacte de ce rôle, ni d'en suivre l'évolution. Il en était de même pour l'apposition de la date. Certes ces questions ne sont pas claires ; M. Celier a cependant le mérite d'avoir posé les jalons qui permettront aux travailleurs de continuer les recherches.

Le ch. III nous parle des attributions financières : la principale était d'administrer les compositions, reçues à l'occasion des faveurs accordées. Quand la pratique des compositions se fixa-t-elle ? L'auteur n'a point trouvé la réponse, mais il affirme que l'histoire en est obscure, à cause que la matière est peu scabreuse... Cette appréciation ne plaira pas à tout le monde.

Vers 1462, les compositions étaient relativement modérées, et M. Celier remarque : « Si elles étaient modérées, c'est donc qu'elles n'étaient pas fort anciennes, en tout cas qu'elles s'étaient récemment imposées d'une façon officielle, et n'avaient que depuis peu le caractère d'une règle absolue : car ce caractère devait en très peu de temps conduire à leur développement exagéré » (p. 89). Cependant cette conclusion ne paraît pas rigoureuse.

L'auteur examine ensuite ce que l'on faisait des sommes perçues. Le Dataire prenait soin de leur conservation et de leur affectation. M. Celier écrit : « En principe cet argent est une espèce d'aumône et ne doit être employé qu'en aumônes, ou tout au plus en œuvres pieuses, utiles pour l'Église et absolument désintéressées » (p. 94-95). Il semble toutefois que les explications de ce principe restreignent trop l'usage que le pape pouvait faire des compositions. C'est à tort aussi que l'établissement d'un tarif uniforme est désapprouvé. Plus loin l'auteur blame le fait d'avoir confié les compositions au Dataire, parce que celui-ci se trouve trop près du pape, tandis que la bonne gestion des perceptions reclamait un officier indépendant, incorruptible, et incapable de détourner les sommes versées de leur destination. Certes il y eut des abus au xve s. : le projet de réforme de 1497 en témoigne.

Ensuite, le ch. IV intitulé : La situation du dataire à la cour du pape, recherche la relation entre ses deux attributions, et trouve le joint en ce que le dataire était l'homme de confiance du pape. Ce dernier point, il le prouve en remarquant dans les documents, comme autant de signes de confiance, le mode de nomination, les qualités et les missions du Dataire. De là il suit que les attributions de ce dernier s'étendirent, et c'est ainsi, dit l'auteur, que les compositions devinrent de sa compétence. Toutefois ceci n'est qu'une hypothèse, car les documents ne sont ni assez nombreux ni assez décisifs pour permettre de conclure avec certitude.

Le ch. V traite des origines de la Daterie. Pour répondre à la ques-

Digitized by Google

tion comment autour du Dataire se forma la Daterie que l'on trouve aux XVIIe et XVIIIe s., M. Celier note que le XVe s. n'ayant connu que le seul Dataire, vers la fin on lui donna un aide, et qu'ainsi durant tout le XVIe s. on se rapprocha de l'organisation des siècles postérieurs. Ce chapitre est assez bref, et sans lui le travail aurait présenté un tout assez complet ; l'auteur se justifie cependant, en disant : « ... au cours de nôtre enquête... il nous est venu entre les mains un certain nombre de pièces postérieures à Alexandre VI... quelques unes ont paru suffire à montrer comment l'évolution... se continua... » (p. 119-120).

La monographie se termine par quelques pièces justificatives, et par une table alphabétique de noms propres. Disons en finissant que, si les grandes lignes de l'histoire de la Daterie sont tracées, cependant on découvre des faits qui débordent des cadres et se refusent à entrer dans les classifications. L'histoire définitive de la Daterie apostolique n'est pas encore écrite ; M. Celier y apporte une précieuse contribution, et nous nous réjouirions de le voir poursuivre et achever l'étude de ce sujet.

CH. VAN MERRIS.

P. IMBART DE LA TOUR. *Les origines de la réforme.* T. II. *L'Église catholique, la crise et la Renaissance,* Paris, Hachette, 1909. In-8, VIII-592 p. Fr. 7,50.

Après avoir décrit, dans un premier volume d'introduction, le cadre où se passeront les évènements qu'il veut raconter, la *Monarchie française*, ou mieux la machine qui mettra tout en mouvement, c'est-à-dire le pouvoir royal, M. Imbart de la Tour, serrant de plus près son sujet, consacre un second volume à résumer l'histoire religieuse du XVe siècle, la crise que traversait l'Église catholique en France, et le besoin qu'elle avait d'une réforme complète. Nous sommes à l'aube du XVIe siècle, a la veille du règne de François Ier, et les dernières aspirations vers une religion meilleure qui avaient grandi depuis le moyen-âge, sans pouvoir se réaliser, en sorte quelles s'exaspérèrent dans leurs vains efforts, provoquèrent une crise d'où sortiront la révolte et les bouleversements de la période suivante.

C'est cette transformation, ou plutôt cette déviation qui fait l'objet du présent livre : on y étudie moins la marche des faits que celle des idées et des institutions, non seulement en France, mais dans l'Europe chrétienne, où s'opère lentement une révolution politico-religieuse, qui substitue l'époque moderne au moyen-âge. L'opposition entre la république chrétienne et les nationalités en formation, née au XIVe siècle, grandit au XVe et provoque un antagonisme irréductible, funeste à la théocratie, dont les premiers effets se feront sentir en Allemagne. Les églises nationales, qui avaient dominé aux assemblées de Constance et de Bâle, avec leurs souverains, que l'incertitude sur la légitimité de

Digitized by Google

trois pontifes avaient rendus maîtres et arbitres de la chrétienté, essayèrent alors d'introduire en celle-ci un régime parlementaire appuyé sur leur propre fédération. Pour résister à cet assaut, la théocratie devra se replier et concentrer ses forces en une monarchie italienne. Le consistoire, où le sacré collège parle trop librement, fait place au conseil secret, organe du népotisme ; les rouages de l'administration curiale, à commencer par la chancellerie, se meuvent au gré du pape ; les officiers s'y transforment en fonctionnaires, et, les revenus de la chambre apostolique ne suffisant plus aux dépenses, les expédients financiers se multiplient et livrent à la banque florentine la curie et l'Église universelle. La lutte contre les barons romains et les principats de la péninsule, la politique de famille qu'inaugure le népotisme concourent à créer une papauté particulariste, nationale, italienne ; le rôle politique qu'elle commence à jouer se généralise à l'égard du reste de la chrétienté. Elle reconstitue sa puissance temporelle, territoriale, mais les intérêts séculiers dominent la cour de Rome, et au début du XVIe siècle, le besoin de réforme *in capite et in membris* se révèle plus impérieux que jamais.

Dans le mouvement séparatiste de cette époque, le gallicanisme est l'expression la plus complète de l'esprit d'émancipation à l'égard du Saint-Siège sous l'égide du concile et du pouvoir civil, auxquels il est subordonné et s'efforçe de subordonner même la cour de Rome. Aussi celle-ci cherchera-t-elle à rompre leur coalition en s'entendant avec le pouvoir royal, au moyen d'un partage à peu près proportionné des prérogatives ecclésiastiques. Appuyée sur les ordres religieux et le haut clergé, l'épiscopat qu'elle tient d'avantage dans sa main, il lui arrivera même de gagner les universitaires et le parlement qui, pour avoir leur part des indults de bénéfices, leur profit du régime nouveau, renoncent en pratique aux élections.

L'incident du conciliabule de Pise vint hâter la solution de la crise, car le gallicanisme doctrinaire succomba sous ses propres excès, mais il n'était déjà plus qu'un instrument de la politique royale. De son côté le pontificat, effrayé des périls qu'il avait courus, était prêt à toutes les concessions.

Non moins que la centralisations papale, les abus de toute sorte ont engendré en France le besoin de réforme, avec les revendications qui en procédaient. Ils se caractérisent d'un mot, *l'anarchie* : Anarchie organique, pas d'unité de direction, impuissance de l'épiscopat, décadence des ordres religieux, indiscipline chez les mendiants eux mêmes, qui disputent le ministère paroissial au clergé séculier ; en un mot, l'état de guerre partout. Anarchie dans le régime bénéficial, où le désordre est à son comble, par suite de causes multiples : la ruine de l'esprit de corps dans le clergé, les rivalités entre collateurs, les conflits incessants qu'entretiennent les systèmes juxtaposés des élections, de la provision papale et de l'ingérence royale. Anarchie dans l'organisation fiscale, moins de la part des évêques, qui ont besoin

Digitized by Google

de leurs taxes, et ont assuré la bonne perception, que de la part des curés. Ceux-ci entrent en lutte avec leur paroissiens, dont l'excès des quêtes et l'abus des indulgences ont affaibli la bonne volonté et accaparent le budget de la fabrique, parce qu'ils ne peuvent plus vivre. Anarchie dans les mœurs : le rôle politique des évêques les a rendus séculiers, mondains, courtisans ; les chapitres s'effacent, affaiblis qu'ils ont été dans les grands débats conciliaires ; le clergé inférieur n'a pas de formation sérieuse, et ne réside pas. Les ordres religieux sont les plus atteints, il n'y a plus de vie commune, la commende, la division en bénéfices achèvent la ruine de la propriété monacale, bien affaiblie par la guerre de Cent-ans.

En somme une crise morale profonde a fait naître l'hostilité de l'opinion publique, et le pouvoir spirituel a perdu le prestige qui lui assurait jusque là le gouvernement des masses et de la nation.

Dans cet état de décadence, il ne se trouvait plus de force à diriger le mouvement de la Renaissance, cette transformation de la culture générale de l'esprit humain, qui prétendait renouveler à la fois la religion et la pensée, et créer un esprit nouveau, en opposition avec celui du moyen âge, par le retour à l'antiquité, par l'emploi de méthodes et théories jeunes ou rajeunies, l'étude de l'homme, l'exaltation de l'individu, etc. L'humanisme avait à peu près conquis l'opinion publique, le courant païen prenait peu à peu le dessus sur le courant chrétien en Italie, et même en Allemagne ce dernier refoulait le mouvement de la civilisation créée de toute pièce au moyen-âge, et puisait dans l'antiquité chrétienne l'étude de l'Écriture sainte, seule capable de rajeunir l'esprit religieux des masses.

L'humanisme français participe des deux courants ; il prend racine, à travers le moyen âge, dans l'antiquité classique, se développe en dehors des universités, parallèlement à l'imprimerie, se manifeste par des œuvres d'érudition, de poésie imitatrice ; il reste cependant national, moral et chrétien, réagit contre le paganisme, combine les deux antiquités, et prépare le réveil religieux en prêchant l'art de bien vivre et l'étude de l'Écriture. Son plus parfait représentant est Lefèvre d'Étaples, qui s'élève de l'idéalisme platonicien à la théologie, et constitue avec Érasme l'humanisme chrétien, qui devint entre leurs mains, au début du XVIe siècle, la forme la plus brillante du mouvement intellectuel.

Cet humanisme veut tenter la réforme par un renouvellement intérieur et individuel. A ses yeux la religion doit refleurir dans l'étude et la parole divine ; elle repose à la fois sur l'Écriture sainte et la culture classique, qui servent à l'amélioration de la société, en tant qu'apologétique, aussi bien que de l'individu. Elle doit concilier son dogme avec la liberté intellectuelle, point de départ de toute recherche et de tout progrès. Sa morale ne doit pas gêner le perfectionnement de la volonté par de vaines observances, mais au contraire accepter pour le progrès de l'individu, une conciliation avec la morale philo-

Digitized by Google

sophique de l'antiquité. L'Église, société spirituelle, procurera la réforme par le progrès intérieur, la diffusion de l'Évangile, et une renaissance de l'apostolat.

L'humanisme chrétien, bien que sa critique ait fourni des armes aux protestants, travailla cependant à la rénovation du catholicisme. Un premier essai de renaissance religieuse s'opéra sous Léon X. Il s'accentua grâce au concordat de 1516, dont M. I. de la T. retrace l'histoire dans tout un chapitre (le premier de son livre IV). Cette convention était une conquête du gallicanisme, qui, sous la tutelle des deux pouvoirs, combinée et fixée désormais par des garanties législatives, pouvait s'appliquer tout entier à la réforme. Celle-ci avait été inaugurée dès la mort de Louis XI, par des conciles, des assemblées d'État, par l'œuvre du cardinal d'Amboise, qui concentra ses efforts sur les diverses branches des ordres religieux. A côté du concile de Latran, les assemblées gallicanes avaient ensuite réalisé de sérieux progrès. Mais toutes ces mesures furent insuffisantes, ne réussirent pas, surtout parce qu'elles étaient des opérations de police, n'atteignaient ni la conscience, ni l'intérieur.

D'autre part, si le mouvement intellectuel des humanistes faisait de sérieux progrès sous la direction de Lefèvre et d'Érasme, s'il pénétrait même dans la Sorbonne, jusque là citadelle de la scolastique, il rencontrait une vive résistance de la part des théologiens et des docteurs. L'esprit critique et l'esprit d'autorité se combattaient sur tous les terrains des questions religieuses, et la querelle de Reuchlin surtout (1511) mettait aux prises pour longtemps les partis intransigeant et progressiste. Au lieu de restaurer l'unité intellectuelle, l'humanisme chrétien avait provoqué divers courants, dont le principal, le courant mystique, représenté par Pic de la Mirandola le père, s'opposait à l'humanisme et à la scolastique, et prétendait seul conduire à la révélation.

En somme la question qui se posait était celle-ci ; Rome centre de l'intelligence chrétienne, et Léon X, disposé à concilier la Renaissance et le christianisme, seraient-ils de force à réaliser la réforme qu'on attendait ? Il était déja trop tard, et Luther, en lançant ses premiers manifestes, annonçait que l'ère des réformes pacifiques était close, et que celle des révolutions s'ouvrait. Et Léon X, qui ne voyait dans la révolte de Luther qu'une querelle de moines, ne trahissait-il pas ainsi, sinon son ignorance de la situation, tout au moins son impuissance à y porter remède ?

Telle est la puissante structure et le rigoureux enchaînement de ce livre. Mais ce qui fait encore sa supériorité sur le tome premier de l'ouvrage, c'est le caractère tout à fait neuf et original du tableau, qui groupe à la fois le développement et la transformation, sinon la décadence, de la papauté et de l'Église gallicane, qui rapproche le besoin de réforme religieuse du mouvement humaniste chrétien et de ses

Digitized by Google

efforts pour y répondre. L'Église en présence de la Renaissance et de la Réforme au moment où elles vont se transformer en ses ennemis, c'est un sujet qui avait de quoi tenter un historien artiste, mais personne ne l'avait encore abordé. Les traits s'en trouvaient épars un peu partout, l'auteur ne pouvait se dispenser d'y joindre de l'inédit, ce qu'il a recueilli aux archives nationales de Paris, et de tout cela il a fait une œuvre qui restera pour sa gloire.

On connait si peu l'histoire de l'Église de France qu'une vue d'ensemble comme celle-ci exigeait de longues recherches, beaucoup de réflexions, d'efforts et de fatigues, et ne pouvait manquer d'être originale. L'art a consisté surtout à grouper deux par deux quatre tableaux, dont les ressemblances assuraient entre eux une symétrie et un paralélisme parfait, mais de manière que l'exécution artistique repôsât sur la réalité elle-même. Ces parties se font de plus antithèse l'une à l'autre et deux à deux, et l'antithèse se reproduit dans le plan général : à la décadence que le moyen âge laisse dans la société civile et la société religieuse fait contraste le renouvellement, la résurrection dont l'aurore pointe au début du XVIe siècle pour l'une et l'autre de ces sociétés.

A chacune de ces deux parties où l'on voit en présence d'abord les deux sociétés, théocratie et nationalités, dont l'opposition est la principale cause de décadence, puis la Renaissance intellectuelle, classique, païenne, et la Renaissance chrétienne, répond un fait analogue, d'ordre purement religieux : les abus dans l'ordre ecclésiastique, et les premiers efforts pour y remédier ou la Renaissance chrétienne, sont les parties les plus intéressantes, les plus neuves du livre ; rien de plus curieux que la peinture du clergé et de l'église gallicane, à une époque où ils essayaient d'une organisation impraticable, et en s'efforçant de revivre sous un régime de liberté qui rappelait trop le moyen âge féodal, préparaient l'avenir, l'Ancien régime et le gallicanisme du pouvoir de droit divin.

Nulle part on ne constate mieux que dans ce livre l'étroite union de l'ordre temporel et de l'ordre spirituel, de l'Église et de l'État, des deux pouvoirs qui se trouvent aux prises partout, dont les droits s'étendant à tout, se cotoient sans cesse, avec mille occasions d'entrer en conflit. Mais partout et à chaque instant nous revenons à l'Église, au clergé, au catholicisme, objet premier de l'ouvrage, au gallicanisme d'abord, et principalement dans ses relations avec l'Église universelle et la papauté.

Les aspects nouveaux, qui abondent dans ce livre, ne proviennent pas seulement des archives de Paris, mais aussi du Vatican et de Rome, où l'auteur a pratiqué des recherches soigneuses et intelligentes. Il donnera l'idée à d'autres travailleurs de les compléter et de les étendre, de creuser par conséquent, de résoudre certains problèmes que son programme ne lui permettait que d'effleurer. Il en naîtra même d'autres qui s'éveilleront tout naturellement dans les travaux que son

Digitized by Google

livre aura provoqué. C'est ainsi que la croisade, qui reprend au xve siècle, avec les progrès des Turcs, une importance capitale dans les rapports de la papauté et du monde chrétien revient déjà au premier plan des études historiques, ramenant les débats financiers qui lui sont connexes. Les conflits fiscaux de toute sorte, qui tinrent plus de place qu'on ne l'a cru jusqu'ici dans la politique réciproque de Rome et de la monarchie française, et sur lesquels ce livre offre plus d'une page remarquable, nous réservent encore bien des surprises.

Je n'ai rien de nouveau à dire sur le style. Je crois cependant qu'il a réalisé des progrès sérieux. En tous cas il contribue plus que tout le reste, par sa phrase courte d'ordinaire, vive, alerte, parfois piquante, à faire lire avec plaisir une œuvre dont le sujet offre souvent des aspects ardus, un fond abstrait, de théologie, de droit canon, voire même de philosophie. Somme toute le deuxième volume des *Origines de la Réforme* nous fait souhaiter de voir bientôt la suite, et si l'auteur prolonge notre curiosité, du moins nous gardons l'espoir que son œuvre soutiendra la réputation acquise, et qu'elle lui fera honneur auprès de la postérité comme auprès de ses contemporains.

P. RICHARD.

P. HEINRICH DENIFLE, O.P. ***Luther und Luthertum in der ersten Entwicklung.*** Quellenmässig dargestellt. Erster Bd. Schluss-Abteilung, ergänzt und herausgegeben von P. Albert Maria Weiss, O. P. Mayence, Kirchheim, 1906. In-8, XI-909-XXIV-IX p. M. 6,50.

LE MÊME. ***Luther und Luthertum in der ersten Entwicklung.*** Quellenmässig dargestellt. Zweiter Bd. bearbeitet von P. A. M. Weiss, O. P. Ibidem, 1909. In-8, XV-513 p. M. 7.

LE MÊME. ***Luther und Luthertum in der ersten Entwicklung.*** Quellenmässig dargestellt. Lutherpsychologie als Schlüssel zur Lutherlegende von P. A. M. Weiss, O. P. Ibidem, 1906. In-8, XVI-219 p. M. 4.

En terminant dans cette même revue un compte rendu du premier volume de l'œuvre monumentale que le P. Denifle consacrait aux origines du luthéranisme, nous exprimions le souhait de voir l'auteur compléter bientôt son travail (RHE, 1904, t. V, p. 869). Ce vœu ne devait point être réalisé. En juin 1905, le savant dominicain quittait Rome pour se rendre à Cambridge où l'Université se préparait à lui conférer solennellement les honneurs du doctorat. Il s'arrêtait à Munich et c'est là que, brusquement, une congestion cérébrale le terrassait, et l'enlevait le 10 juin, veille de la Pentecôte (Cf. J. P. KIRSCH, *Le R. P. Denifle, O. P. Notice biographique et bibliographique*, dans RHE,

Digitized by Google

1905, t. VI, p. 665). Un de ses frères dans l'ordre de S. Dominique, le P. Weiss, bien connu pour ses publications dans le domaine de l'apologétique, lui ferma les yeux et recueillit, avec son dernier soupir, sa tâche interrompue. Nous devons à ses soins pieux de posséder aujourd'hui, sur les débuts de la Réforme allemande, un travail d'ensemble de toute première importance.

Ce travail n'est pas sans défauts. Le P. Weiss le remarque fort justement (Lutherpsychologie, p. 42), un dénicheur de sources comme le P. Denifle n'est pas toujours le meilleur des historiens. Encombré de documents il n'a pas toujours le loisir d'en peser la portée et de les placer dans une juste lumière. Emporté par le plaisir qu'il éprouve à montrer ses trouvailles, il ne ménage pas assez la curiosité et l'attention du lecteur. De là des digressions pénibles, un manque de mesure et de proportions. D'autre part la franchise tyrolienne du P. Denifle a souvent dépassé quelque peu certaines limites où il convient de se maintenir, même lorsqu'on ne dit que la vérité. Le P. Weiss a tâché, dans la mesure où il le pouvait, à atténuer ces défauts, et en le faisant il a rendu service à la mémoire de son ami.

On le sait, d'après l'autobiographie de Luther, le point de départ de sa doctrine nouvelle serait dans ses expériences personnelles. Il aurait reçu de son éducation monastique une conception étroite, mécanique et dure de la vie religieuse. On lui aurait appris à ne considérer en Dieu que sa justice, à ne voir à l'effort de la vie chrétienne d'autre but que celui d'apaiser la colère divine par des œuvres extérieures. Entre autres dans le texte de S. Paul (Rom. I. 17) « justitia enim Dei revelatur in Evangelio, » on lui aurait toujours enseigné qu'il s'agissait « de justitia, ut vocant formali et activa, qua Deus est justus, et peccatores injustosque punit ». Il n'aurait été tiré de cette erreur que par la lecture de S. Augustin, dans lequel il aurait découvert qu'il s'agit de la justification dont la foi est le principe. Dès lors l'Évangile lui apparut ce qu'il est vraiment, une révélation d'amour, et délaissant les vains exercices auxquels il s'était épuisé jusque là, il commença de comprendre le christianisme authentique, l'abandon confiant à la grâce de Dieu par la foi.

La légende que l'orthodoxie protestante répète pieusement est fausse; le P. Denifle l'a démontré avec un grand luxe d'information, dans les *Quellenbelege*, que nous avons déjà fait connaître aux lecteurs de cette Revue (1906, t. VII, p. 875). Quelle est donc la véritable genèse du système de Luther ? Elle se place en 1515 au moment où il rédige son commentaire de l'Épître aux Romains (1). Nous y voyons se former

(1) Au moment où le P. Denifle publiait ses travaux, cet écrit, si important, était inédit; il vient d'en paraître une édition préliminaire : J. Ficker, *Anfänge reformatorischer Bibelauslegung*. I. Band : *Luthers Vorlesung über den Römerbrief 1515-1516*. Leipzig, 1908. Ce commentaire figurera dans l'édition de Weimar des œuvres de Luther.

Digitized by Google

ses idées nouvelles, elles consistent à identifier la concupiscence avec le péché originel, tout en déclarant qu'elle est absolument insurmontable. Et la preuve, il la trouve dans sa propre expérience. Luther est tombé. Au lieu de s'humilier et de prier, il s'est raidi dans son orgueil ; jusqu'ici il s'était orgueilleusement confié dans sa vertu, au moment où elle succombe il tombe dans le désespoir et sa doctrine n'est que la théorie de sa propre expérience. Cette hypothèse très simple, et tristement humaine, répond admirablement à toutes les données que nous possédons.

Que furent les fautes de Luther ? Les documents apportés par le P. Denifle dans son premier volume permettent à coup sûr de croire que la concupiscence, au sens étroit de ce mot, ne l'a pas toujours trouvé invincible. Quoi qu'il en soit, — et c'est là sans doute un sujet où l'absence de renseignements obligera toujours à une réserve que d'ailleurs la discrétion seule commanderait — le mot peut avoir un sens plus large. La nature emportée de Luther a pu et a dû vraisemblablement l'entraîner à des fautes d'un autre ordre, colères, querelles et désobéissances, dont la répétition, même sans qu'on les suppose très graves, pouvait suffire à lui inspirer les conclusions qu'il tire.

La concupiscence est invincible, l'homme ne saurait être juste. Qu'il pèche à son aise, le Christ a accompli la loi pour nous et sa justice nous couvre aux yeux de Dieu. On voit se dérouler l'essentiel de la doctrine de Luther. Après avoir expliqué la naissance du système de Luther, on nous en montre bientôt les développements. Les besoins de sa thèse l'entraînent à falsifier les textes, les besoins de la polémique l'entraînent à bouleverser l'enseignement traditionnel. En somme la logique et la doctrine n'ont ici qu'un rôle accessoire. Le vrai centre de la théologie de Luther c'est son âme, et elle s'exprime dans cette doctrine qui est le seul centre fixe de son système : l'insurmontable concupiscence est le péché originel. Tout le reste variera à plaisir. Justification passive, rôle de la foi, de la charité, conception de la Loi et de l'Évangile, certitude du salut, tous ces points de la dogmatique luthérienne, dont les auteurs protestants ont tant de peine à expliquer la genèse, le sens précis et les variations, s'éclairent maintenant d'un jour très cru et apparaissent très simples à comprendre. Les détails que l'on nous donne sur l'état d'esprit de Luther dans ses dernières années, convergent très bien vers cette explication : la mélancolie désespérée qui l'envahit, le sans-gêne avec lequel il traite les questions les plus graves de la morale, la grossièreté croissante de son langage, les excès auxquels il se livre, tout nous montre un homme qui a lâché les brides à toutes ses passions.

Sans doute cette explication psychologique, pour ne pas dire physiologique, est peu grandiose et peu flatteuse. Qu'y faire si elle est vraie !

Mais peut-on s'en contenter ? Les succès de Luther ne supposent-ils pas autre chose ? Le P. Weiss s'en est rendu compte et il a voulu mettre en lumière les traits plus favorables qui achèvent le tableau.

Digitized by Google

Cœur bon et généreux, d'une prodigieuse activité, Luther était sympathique par bien des côtés. Son imagination exubérante servait un talent de tribun peu ordinaire. Ses défauts mêmes étaient de ceux qui peuvent parfois aider à rendre un homme populaire. Les circonstances firent le reste.

Luther ne fut pas, en effet, à en croire le P. Weiss, un génie créateur. Tout au plus pourrait-on dire qu'il a donné une expression aux tendances qui depuis un gros siècle s'étaient lentement préparées dans l'Église. Qu'il ait eu, au début, conscience de ce rôle, cela ne paraît guère probable. Il est bien plutôt le résultat du milieu historique où il apparut. La théologie nominaliste et gallicane avait ébranlé la doctrine et la discipline. Les dissensions du clergé et les querelles de juridiction avaient miné toute autorité. La décadence des mœurs ecclésiastiques et l'absence de formation et de culture avaient anéanti toute force de résistance, toute capacité d'adaptation aux besoins des temps nouveaux. L'évolution économique, la rénovation intellectuelle mettaient dans tous les esprits une impatience et un besoin de réforme qu'aucune force organique ne venait canaliser. A tous les mécontentements, à toutes les forces dissolvantes, Luther donne une voix. Il a le sens de l'opportunité et le talent d'exprimer et de lancer avec fracas les idées qui germent autour de lui. Il donne surtout aux tendances antireligieuses et antichrétiennes un vêtement biblique et chrétien. Le luthéranisme n'est d'abord rien autre chose que la dissolution du christianisme, la révolution purement négative. Dans la retraite forcée qu'il fait à la Wartburg au lendemain de la diète de Worms, sa propre œuvre l'épouvante. Désormais il essayera d'en arrêter tant bien que mal les effets et de reconstruire, avec l'appui du pouvoir civil. Les débris de l'ancienne foi et de l'ancienne discipline font les frais de cette reconstruction, dont il n'est d'ailleurs pas le principal inspirateur. Jusqu'ici le maître du mouvement, il cède la place à d'autres, parmi lesquels Mélanchthon tient la première place. Ce sont eux qui, avec la confession d'Augsbourg, inaugurent le protestantisme. Celui-ci est distinct du luthéranisme, par son caractère confessionnel et ecclésiastique, il est un retour vers le catholicisme. Mais le ferment de dissolution, qu'est l'esprit luthérien, le travaille intérieurement et l'a aujourd'hui presque entièrement rongé.

Telle est la thèse du P. Weiss. Elle est bâtie sur une information assez abondante. Mais l'auteur n'a guère pu utiliser les matériaux accumulés par le P. Denifle. Il a fait quelque usage des recherches faites par un autre historien également décédé, O. Klopp ; mais, pour la plupart, les sources dont il s'est servi étaient connues. Aussi bien n'a-t-il pas voulu enrichir nos connaissances de nouvelles données, mais plutôt éclaircir et synthétiser celles que nous possédions.

Il se fait ainsi que les deux parties de l'ouvrage, celle qui est due à Denifle et celle qui est l'œuvre de son continuateur, relèvent de genres historiques assez différents. On ne songera pas à s'en plaindre, car la

Digitized by Google

synthèse du P. Weiss est, en elle-même, des plus instructives. Habent sua fata libelli ! Tel qu'il est, dans son harmonie brisée, l'ensemble porte la marque du destin tragique qui vint frapper l'ouvrier au pied de son œuvre.

L. NOËL.

H. BIAUDET. *Les nonciatures apostoliques permanentes jusqu'en 1648.* (Suomalaisen Tiedeakatemian Toimituksia. Annales Academiae scientiarum Fennicael, sér. t. II, 1.) Helsingfors, 1910. In-8, x-329 p.

M. Henry Biaudet n'est pas un inconnu pour les lecteurs de la RHE, et l'on se rappellera le compte rendu paru ici même (RHE. 1909 t. X, p. 843-848) sur son travail *Le Saint-Siège et la Suède*. Le nouveau livre qu'il vient de publier sur les nonciatures apostoliques permanentes jusqu'en 1648 sera accueilli avec joie et reconnaissance par tous ceux qui s'occupent d'histoire moderne. L'auteur leur met en effet entre les mains un instrument de travail fort précieux en même temps qu'il trace à grands traits un tableau qu'on ne possédait pas encore jusqu'ici. Les études de Pieper ne s'occupent en effet des nonciatures en général que pour la période qui va des origines jusque 1560.

Le livre de M. Biaudet contient deux parties bien distinctes mais qui se complètent et s'éclairent réciproquement. L'Académie des sciences de Finlande lui ayant confié la direction des recherches entreprises par un groupe d'historiens finlandais sur les relations entre le Nord-Baltique et l'Europe catholique aux XVIe et XVIIe siècles, l'auteur a cru bien inaugurer sa mission en mettant à la disposition de ses compagnons d'études des tableaux ingénieusement combinés et dressés avec grand soin, qui permettront d'identifier les nonces apostoliques permanents jusqu'en 1648. Quiconque s'est occupé quelque peu de la correspondance diplomatique des nonces sait par expérience que ce n'est qu'exceptionnellement que ceux-ci figurent dans ces documents sous leur nom de famille. Parfois ils ne sont mentionnés que sous leur qualité de nonces, sans indication de leur nom ni de leur titre ecclésiastique. Souvent les dépêches ne connaissent que ce dernier, et il arrive que celui-ci ne correspond nullement à la réalité. De là des confusions et des difficultés d'identification que ne connaissent que trop ceux qui ont fourragé dans les *Nunziature* au Vatican ou dans les documents analogues d'autres dépôts d'archives. Les tableaux dressés par M. Biaudet en vue d'obvier à cet inconvénient constituent le noyau de son livre.

De plus, ces tableaux sont précédés d'une courte étude sur les origines et le développement des nonciatures permanentes. Celle-ci prépare la compréhension exacte des tableaux des nonces et ce n'est qu'après avoir pris connaissance de cette étude qu'on peut tirer de ces tableaux tous

Digitized by Google

1905, t. VI, p. 665). Un de ses frères dans l'ordre de S. Dominique, le P. Weiss, bien connu pour ses publications dans le domaine de l'apologétique, lui ferma les yeux et recueillit, avec son dernier soupir, sa tâche interrompue. Nous devons à ses soins pieux de posséder aujourd'hui, sur les débuts de la Réforme allemande, un travail d'ensemble de toute première importance.

Ce travail n'est pas sans défauts. Le P. Weiss le remarque fort justement (Lutherpsychologie, p. 42), un dénicheur de sources comme le P. Denifle n'est pas toujours le meilleur des historiens. Encombré de documents il n'a pas toujours le loisir d'en peser la portée et de les placer dans une juste lumière. Emporté par le plaisir qu'il éprouve à montrer ses trouvailles, il ne ménage pas assez la curiosité et l'attention du lecteur. De là des digressions pénibles, un manque de mesure et de proportions. D'autre part la franchise tyrolienne du P. Denifle a souvent dépassé quelque peu certaines limites où il convient de se maintenir, même lorsqu'on ne dit que la vérité. Le P. Weiss a tâché, dans la mesure où il le pouvait, à atténuer ces défauts, et en le faisant il a rendu service à la mémoire de son ami.

On le sait, d'après l'autobiographie de Luther, le point de départ de sa doctrine nouvelle serait dans ses expériences personnelles. Il aurait reçu de son éducation monastique une conception étroite, mécanique et dure de la vie religieuse. On lui aurait appris à ne considérer en Dieu que sa justice, à ne voir à l'effort de la vie chrétienne d'autre but que celui d'apaiser la colère divine par des œuvres extérieures. Entre autres dans le texte de S. Paul (Rom. I. 17) « justitia enim Dei revelatur in Evangelio, » on lui aurait toujours enseigné qu'il s'agissait « de justitia, ut vocant formali et activa, qua Deus est justus, et peccatores injustosque punit ». Il n'aurait été tiré de cette erreur que par la lecture de S. Augustin, dans lequel il aurait découvert qu'il s'agit de la justification dont la foi est le principe. Dès lors l'Évangile lui apparut ce qu'il est vraiment, une révélation d'amour, et délaissant les vains exercices auxquels il s'était épuisé jusque là, il commença de comprendre le christianisme authentique, l'abandon confiant à la grâce de Dieu par la foi.

La légende que l'orthodoxie protestante répète pieusement est fausse; le P. Denifle l'a démontré avec un grand luxe d'information, dans les *Quellenbelege*, que nous avons déjà fait connaître aux lecteurs de cette Revue (1906, t. VII, p. 875). Quelle est donc la véritable genèse du système de Luther ? Elle se place en 1515 au moment où il rédige son commentaire de l'Épître aux Romains (1). Nous y voyons se former

(1) Au moment où le P. Denifle publiait ses travaux, cet écrit, si important, était inédit; il vient d'en paraître une édition préliminaire : J. FICKER, *Anfänge reformatorischer Bibelauslegung*. I. Band : *Luthers Vorlesung über den Römerbrief 1515-1516*. Leipzig, 1908. Ce commentaire figurera dans l'édition de Weimar des œuvres de Luther.

Digitized by Google

ses idées nouvelles, elles consistent à identifier la concupiscence avec le péché originel, tout en déclarant qu'elle est absolument insurmontable. Et la preuve, il la trouve dans sa propre expérience. Luther est tombé. Au lieu de s'humilier et de prier, il s'est raidi dans son orgueil ; jusqu'ici il s'était orgueilleusement confié dans sa vertu, au moment où elle succombe il tombe dans le désespoir et sa doctrine n'est que la théorie de sa propre expérience. Cette hypothèse très simple, et tristement humaine, répond admirablement à toutes les données que nous possédons.

Que furent les fautes de Luther ? Les documents apportés par le P. Denifle dans son premier volume permettent à coup sûr de croire que la concupiscence, au sens étroit de ce mot, ne l'a pas toujours trouvé invincible. Quoi qu'il en soit, — et c'est là sans doute un sujet où l'absence de renseignements obligera toujours à une réserve que d'ailleurs la discrétion seule commanderait — le mot peut avoir un sens plus large. La nature emportée de Luther a pu et a dû vraisemblablement l'entraîner à des fautes d'un autre ordre, colères, querelles et désobéissances, dont la répétition, même sans qu'on les suppose très graves, pouvait suffire à lui inspirer les conclusions qu'il tire.

La concupiscence est invincible, l'homme ne saurait être juste. Qu'il pèche à son aise, le Christ a accompli la loi pour nous et sa justice nous couvre aux yeux de Dieu. On voit se dérouler l'essentiel de la doctrine de Luther. Après avoir expliqué la naissance du système de Luther, on nous en montre bientôt les développements. Les besoins de sa thèse l'entraînent à falsifier les textes, les besoins de la polémique l'entraînent à bouleverser l'enseignement traditionnel. En somme la logique et la doctrine n'ont ici qu'un rôle accessoire. Le vrai centre de la théologie de Luther c'est son âme, et elle s'exprime dans cette doctrine qui est le seul centre fixe de son système : l'insurmontable concupiscence est le péché originel. Tout le reste variera à plaisir. Justification passive, rôle de la foi, de la charité, conception de la Loi et de l'Évangile, certitude du salut, tous ces points de la dogmatique luthérienne, dont les auteurs protestants ont tant de peine à expliquer la genèse, le sens précis et les variations, s'éclairent maintenant d'un jour très cru et apparaissent très simples à comprendre. Les détails que l'on nous donne sur l'état d'esprit de Luther dans ses dernières années, convergent très bien vers cette explication : la mélancolie désespérée qui l'envahit, le sans-gêne avec lequel il traite les questions les plus graves de la morale, la grossièreté croissante de son langage, les excès auxquels il se livre, tout nous montre un homme qui a lâché les brides à toutes ses passions.

Sans doute cette explication psychologique, pour ne pas dire physiologique, est peu grandiose et peu flatteuse. Qu'y faire si elle est vraie !

Mais peut-on s'en contenter ? Les succès de Luther ne supposent-ils pas autre chose ? Le P. Weiss s'en est rendu compte et il a voulu mettre en lumière les traits plus favorables qui achèvent le tableau.

Digitized by Google

Cœur bon et généreux, d'une prodigieuse activité, Luther était sympathique par bien des côtés. Son imagination exubérante servait un talent de tribun peu ordinaire. Ses défauts mêmes étaient de ceux qui peuvent parfois aider à rendre un homme populaire. Les circonstances firent le reste.

Luther ne fut pas, en effet, à en croire le P. Weiss, un génie créateur. Tout au plus pourrait-on dire qu'il a donné une expression aux tendances qui depuis un gros siècle s'étaient lentement préparées dans l'Église. Qu'il ait eu, au début, conscience de ce rôle, cela ne paraît guère probable. Il est bien plutôt le résultat du milieu historique où il apparut. La théologie nominaliste et gallicane avait ébranlé la doctrine et la discipline. Les dissensions du clergé et les querelles de juridiction avaient miné toute autorité. La décadence des mœurs ecclésiastiques et l'absence de formation et de culture avaient anéanti toute force de résistance, toute capacité d'adaptation aux besoins des temps nouveaux. L'évolution économique, la rénovation intellectuelle mettaient dans tous les esprits une impatience et un besoin de réforme qu'aucune force organique ne venait canaliser. A tous les mécontentements, à toutes les forces dissolvantes, Luther donne une voix. Il a le sens de l'opportunité et le talent d'exprimer et de lancer avec fracas les idées qui germent autour de lui. Il donne surtout aux tendances antireligieuses et antichrétiennes un vêtement biblique et chrétien. Le luthéranisme n'est d'abord rien autre chose que la dissolution du christianisme, la révolution purement négative. Dans la retraite forcée qu'il fait à la Wartburg au lendemain de la diète de Worms, sa propre œuvre l'épouvante. Désormais il essayera d'en arrêter tant bien que mal les effets et de reconstruire, avec l'appui du pouvoir civil. Les débris de l'ancienne foi et de l'ancienne discipline font les frais de cette reconstruction, dont il n'est d'ailleurs pas le principal inspirateur. Jusqu'ici le maître du mouvement, il cède la place à d'autres, parmi lesquels Mélanchthon tient la première place. Ce sont eux qui, avec la confession d'Augsbourg, inaugurent le protestantisme. Celui-ci est distinct du luthéranisme, par son caractère confessionnel et ecclésiastique, il est un retour vers le catholicisme. Mais le ferment de dissolution, qu'est l'esprit luthérien, le travaille intérieurement et l'a aujourd'hui presque entièrement rongé.

Telle est la thèse du P. Weiss. Elle est bâtie sur une information assez abondante. Mais l'auteur n'a guère pu utiliser les matériaux accumulés par le P. Denifle. Il a fait quelque usage des recherches faites par un autre historien également décédé, O. Klopp ; mais, pour la plupart, les sources dont il s'est servi étaient connues. Aussi bien n'a-t-il pas voulu enrichir nos connaissances de nouvelles données, mais plutôt éclaircir et synthétiser celles que nous possédions.

Il se fait ainsi que les deux parties de l'ouvrage, celle qui est due à Denifle et celle qui est l'œuvre de son continuateur, relèvent de genres historiques assez différents. On ne songera pas à s'en plaindre, car la

Digitized by Google

synthèse du P. Weiss est, en elle-même, des plus instructives. Habent sua fata libelli ! Tel qu'il est, dans son harmonie brisée, l'ensemble porte la marque du destin tragique qui vint frapper l'ouvrier au pied de son œuvre.

L. NOËL.

H. BIAUDET. *Les nonciatures apostoliques permanentes jusqu'en 1648.* (Suomalaisen Tiedeakatemian Toimituksia. Annales Academiae scientiarum Fennicael, sér. t. II, 1.) Helsingfors, 1910. In-8, x-329 p.

M. Henry Biaudet n'est pas un inconnu pour les lecteurs de la RHE, et l'on se rappellera le compte rendu paru ici même (RHE. 1909 t. X, p. 843-848) sur son travail *Le Saint-Siège et la Suède.* Le nouveau livre qu'il vient de publier sur les nonciatures apostoliques permanentes jusqu'en 1648 sera accueilli avec joie et reconnaissance par tous ceux qui s'occupent d'histoire moderne. L'auteur leur met en effet entre les mains un instrument de travail fort précieux en même temps qu'il trace à grands traits un tableau qu'on ne possédait pas encore jusqu'ici. Les études de Pieper ne s'occupent en effet des nonciatures en général que pour la période qui va des origines jusque 1560.

Le livre de M. Biaudet contient deux parties bien distinctes mais qui se complètent et s'éclairent réciproquement. L'Académie des sciences de Finlande lui ayant confié la direction des recherches entreprises par un groupe d'historiens finlandais sur les relations entre le Nord-Baltique et l'Europe catholique aux XVIe et XVIIe siècles, l'auteur a cru bien inaugurer sa mission en mettant à la disposition de ses compagnons d'études des tableaux ingénieusement combinés et dressés avec grand soin, qui permettront d'identifier les nonces apostoliques permanents jusqu'en 1648. Quiconque s'est occupé quelque peu de la correspondance diplomatique des nonces sait par expérience que ce n'est qu'exceptionnellement que ceux-ci figurent dans ces documents sous leur nom de famille. Parfois ils ne sont mentionnés que sous leur qualité de nonces, sans indication de leur nom ni de leur titre ecclésiastique. Souvent les dépêches ne connaissent que ce dernier, et il arrive que celui-ci ne correspond nullement à la réalité. De là des confusions et des difficultés d'identification que ne connaissent que trop ceux qui ont fourragé dans les *Nunziature* au Vatican ou dans les documents analogues d'autres dépôts d'archives. Les tableaux dressés par M. Biaudet en vue d'obvier à cet inconvénient constituent le noyau de son livre.

De plus, ces tableaux sont précédés d'une courte étude sur les origines et le développement des nonciatures permanentes. Celle-ci prépare la compréhension exacte des tableaux des nonces et ce n'est qu'après avoir pris connaissance de cette étude qu'on peut tirer de ces tableaux tous

Digitized by Google

les renseignements qui y sont de fait contenus et qui s'en dégagent très bien dès qu'on a examiné au préalable le mécanisme de ces listes. D'autre part, l'étude préliminaire sur l'institution même se base très souvent sur une foule de constatations qui sont précisément systématisées dans les tableaux cités. Enfin, une troisième partie du volume est constituée par le texte de plusieurs documents qui sont de nature à éclairer l'exposé historique du début.

Reprenons brièvement l'examen de ces trois parties. Dans l'exposé historique (p. 1-92), M. Biaudet étudie dans un chapitre premier les *origines* des nonciatures permanentes. Il insiste sur l'influence des institutions diplomatiques de Venise et montre qu'aux trois phases de l'évolution politique de la papauté correspond un système différent de représentation diplomatique. L'importance des collecteurs pontificaux est bien mise en relief. Si tout ce chapitre ne contient rien de bien neuf, il est cependant exposé de façon très claire et émaillé de remarques ou de notes originales. M. Biaudet semble ignorer l'existence d'une étude qui traite longuement et ex professo l'origine des nonciatures permanentes. C'est celle de P. Richard, qui parut dans cette *Revue* même (1906, t. VII, p. 52-70 ; 307-338) et qui est intitulée *Origines des nonciatures permanentes. La représentation pontificale au XVe siècle (1450-1513).*

Le chapitre deuxième étudie les nonciatures permanentes en général. L'auteur ne s'efforce pas d'établir quel fut de fait le premier nonce permanent pour chacun des pays où le Saint-Siège accrédita des représentants diplomatiques — il est parfois bien difficile de trancher cette question, — mais il suit le développement que les papes ont donné à l'institution considérée comme telle depuis le pontificat de Jules II. C'est Grégoire XIII (1572-1585) qui donna à l'institution son plein développement et le rôle de ce pontife est mis en relief avec beaucoup de vigueur. M. Biaudet réduit le nombre des nonciatures permanentes, entretenues par le Saint-Siège à l'époque de Grégoire XIII, au nombre de treize, conformément à la diplomatie. Il n'accepte pas le nombre de seize, concordant avec le classement des *Nunziature* au Vatican. C'est avec raison qu'il ne retient que les suivantes : Savoie, Venise, Florence et Naples ; Espagne, Portugal, France et Belgique ; celle près de l'empereur, Gratz, Cologne et Suisse ; Pologne. C'est à tort que l'auteur classe la nonciature de Belgique — ou mieux : de Flandre — parmi les nonciatures latines : elle est plutôt une nonciature germanique et d'ailleurs on peut la considérer, au point de vue de ses origines, comme un dédoublement de celle de Cologne. A propos du rôle joué par Grégoire XIII dans l'évolution de l'institution, l'auteur retrace brièvement son organisation intérieure, hiérarchique et protocolaire. Il poursuit aussi l'évolution des nonciatures en général jusqu'à nos jours.

Ce chapitre est fort instructif et contient nombre d'aperçus originaux : M. Biaudet, d'après ses observations personnelles, redresse nombre d'inexactitudes, précise plusieurs points, discute les assertions de ses

Digitized by Google

devanciers, p. ex. les études de Pieper, de Hübner, etc. Au cours de ce chapitre, l'auteur est amené à parler en particulier des diverses nonciatures et de leur origine. On admettra avec quelque peine « que Grégoire XIII doit être considéré sinon comme le fondateur, du moins comme le premier promoteur de la nonciature de Belgique » (p. 32). La mission de Filippo Sega auprès de Don Juan en 1577 ne se présente point dans les conditions d'une véritable nonciature permanente. Notons aussi que Malvasia (et non *Malvatico* comme l'auteur imprime par distraction) ne peut être sérieusement considéré par personne comme le premier titulaire de la nonciature de Flandre : si Clément VIII le nomma en 1594 nonce auprès de l'archiduc Ernest pour faire cesser sa situation équivoque, il fut avant tout chargé d'une mission extraordinaire en vue de la crise qui sévissait en France et pour être au service de la Ligue. Il est vrai que dans le tableau des nonces (p. 165), l'auteur ajoute le correctif: « Malvasia n'est généralement pas considéré comme nonce permanent ». M. Biaudet, qui est cependant fort bien au courant de la littérature concernant les nonciatures respectives, aurait trouvé des remarques décisives dans l'étude de R. Maere, *Les origines de la nonciature de Flandre* (RHE, 1906, t. VII, p. 562-584 ; 805-829). Il existe d'ailleurs une étude sommaire sur l'organisation de la nonciature de Flandre en général. Elle est due à MM. J. Dens et R. Maere et porte comme titre : *L'organisation de la nonciature de Flandre depuis son origine jusqu'à la Révolution française (1596-1795)* (*Annuaire de l'Université de Louvain*, 1898).

A propos de la littérature concernant les diverses nonciatures, M. Biaudet aurait pu avantageusement citer, pour celle de France, l'étude de l'abbé J. Fraikin, publiée dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXVI (1905), p. 516-663 ; pour celle du Portugal, le recueil de documents *Curia Romana 1137-1557* publié par M. L. A. Rebello da Silva dans le *Quadro elementar dos relações politicas e diplomaticas*, t. XXVI (1906), p. 516-563: pour celle de Suisse, l'étude du P. R. Steimer, *Die päpstlichen Gesandten in der Schweiz 1073-1873* (Stans, 1907) et les publications documentaires de C. Wirz, *Akten über die diplomatischen Beziehungen der römischen Curie zu der Schweiz 1512-1552* (Bâle, 1895) et de Steffens et Reinhardt, *Die Nuntiatur von Giovanni Francesco Bonhomini (1579-1586) Documente*. T. I. (Soleure, 1906).

Le chapitre troisième étudie *les nonces* comme tels, soit leur nationalité, l'épiscopat des nonces et la question de la résidence des évêques, la carrière des nonces, le mode de leur nomination, la durée des nonciatures, les récompenses et honneurs accordés aux nonces sortant de charge. Ce chapitre est très fouillé et l'exposé nous paraît complet. C'est ici surtout qu'apparaît la connection intime de l'étude préliminaire et des tableaux publiés plus loin. Très souvent, M. Biaudet renvoie à ces derniers pour appuyer ses dires. Il est intéressant de comparer l'exposé qui nous est donné ici avec le remarquable travail de R. De Maulde-La Clavière, *La diplomatie au temps de Machiavel*, t. II-III (Paris, 1892-1903). Cet auteur traite plusieurs des questions

Digitized by Google

exposées par M. Biaudet, et cela avec beaucoup de méthode. C'est cependant rarement qu'on voit cet excellent travail cité par ceux qui s'occupent de la diplomatie du XVIe siècle et de l'époque moderne en général : chez M. Biaudet aussi nous l'avons vainement cherché. L'auteur parle occasionnellement (p. 63, n. 1) des cadeaux que les nonces étaient obligés de faire en prenant possession de leur charge. Signalons à ce sujet qu'il était aussi de coutume de leur en donner en retour au moment où ils quittaient le souverain près duquel ils avaient été accrédités (cf. A Cauchie, *Lettres de Bentivoglio (1646) et de Stravius (1642) à la fin de leur mission aux Pays-Bas catholiques*, dans les *Mélanges Paul Fredericq*, p. 319-325. Bruxelles, 1904).

M. Biaudet signale aussi la coutume de former une commission, composée des anciens nonces, dans le cas où quelque inconvénient grave se produit dans le pays où ces anciens agents diplomatiques ont été accrédités, et il ajoute que si cette commission proposait l'envoi d'un nonce spécial pour mieux veiller aux intérêts de la curie, c'était en général aux anciens nonces qu'on confiait le soin d'élaborer les instructions du nouvel ambassadeur. A ce sujet il n'est pas inopportun de faire remarquer que les nonces sortant de charge envoyaient d'ordinaire une relation finale à la secrétairerie d'État, et que les indications fournies par ce rapport sur l'état politique et religieux du pays servaient souvent à inspirer — et textuellement — l'instruction générale que le nouveau titulaire emportait avec lui (cf. Cauchie et Maere, *Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre*, p. VI).

Le chapitre quatrième est peut-être le plus important et de loin le plus neuf : il étudie la *rétribution des nonces*. L'auteur se base ici sur des notes nombreuses qu'il a recueillies dans les archives de la chambre apostolique (*Depositeria generale, Cameralia*, etc.) et qui lui permettent de nous communiquer des détails inédits sur le traitement des ambassadeurs du Saint-Siège. Nous ne pouvons analyser en détail cet intéressant chapitre : il est tout entier à lire avec attention. Signalons toutefois qu'à la page 78, M. Biaudet donne le tableau du traitement mensuel des nonces apostoliques de 1568 à 1648 pour les nonciatures de Pologne, de Venise, de Savoie, de Florence, de Naples, d'Espagne, de Portugal, de France, de Flandre, de l'empire, de Gratz, de Cologne, de la Germanie du Sud, de Suisse, de même que le traitement d'un nonce extraordinaire et d'un cardinal-légat. Les renseignements sur la situation économique des nonces d'Espagne, de Lisbonne et de Naples sont particulièrement intéressants. Il ressort de l'ensemble que les agents diplomatiques de la curie romaine étaient mieux payés que les ambassadeurs des souverains laïques. Dans tout ce chapitre, l'auteur a eu l'occasion de corriger bien des conceptions erronées et de préciser nombre de points restés obscurs. C'est par là que se termine l'exposé historique.

Quant aux listes des nonces ou tableaux (p. 95-293), qui constituent le noyau du travail, on ne saurait asser admirer l'effort que M. Biaudet

Digitized by Google

a dû déployer pour offrir aux travailleurs cet excellent instrument de travail. Une première liste fournit les noms des nonces de 1500 à 1560, c'est-à-dire ceux qui sont antérieurs à l'établissement des nonciatures permanentes. M. Biaudet reproduit ces listes d'après divers ouvrages, qui sont parfois assez rares ou difficiles à trouver, en les corrigeant et en les complétant par des annotations personnelles faites au cours de ses recherches dans les divers dépôts d'archives de Rome.

Au sujet de la liste des nonces près de l'empereur et des nonces de Germanie l'auteur n'a sans doute pas eu l'occasion de consulter les listes fournies par G. Brom dans ses *Archivalia in Italië*, t. I, 2, p. 741-745 (La Haye, 1909), et qui diffèrent assez bien de celles de M. Biaudet. Le Dr Brom compte d'ailleurs les légats et les nonces extraordinaires dans son tableau.

Le second tableau de M. Biaudet contient les listes des nonces permanents de 1560 à 1650, listes partagées en périodes de dix ans. Pour chaque période on trouve un tableau particulier. Ces listes ont été brochées ensemble de manière à pouvoir être consultées soit pliées, si l'on n'a besoin que d'une seule nonciature, soit dépliées dans toute leur longueur, au cas où l'on désire un coup d'œil général sur l'évolution simultanée de toutes les nonciatures. Ces tableaux ont dû coûter de longues et patientes recherches : les renseignements sont basés sur des documents inédits des archives romaines et sur les principales publications modernes. On ne saurait assez admirer l'ingéniosité qui a présidé à la composition de ces tableaux : ils rendront de grands services aux éditeurs des nonciatures.

Ces tableaux sont suivis d'un *Index alphabétique général 1560-1650.* On y trouve groupés, par ordre alphabétique, les noms des *diocèses,* avec leur identification géographique, et les noms de ceux de leurs évêques qui ont occupé la charge de nonce, avec la date de leur nonciature et les dates extrêmes de leur épiscopat. On y trouve ensuite, groupés aussi dans l'ordre alphabétique, les noms des *nonces*, accompagnés de notes chronologiques et historiques brèves, mais dont l'ensemble résume le « curriculum vitae » du personnage. L'utilité de cette double statistique n'a pas besoin d'être démontrée.

Enfin, le volume se termine par la publication de treize documents inédits, qui mettent en relief divers aspects de l'histoire des nonciatures. Ces documents sont bien choisis, mais M. Biaudet aurait pu reproduire moins servilement les signes conventionnels, les abréviations et les particularités orthographiques (*u* pour *v*, p. ex.)

Pour conclure, si nous nous sommes permis quelques critiques de détail, ces remarques ne diminuent en rien la valeur du travail du savant finlandais. M. Henry Biaudet a fourni aux historiens et aux éditeurs des correspondances des nonciatures un tableau bien net et fidèle de l'institution des nonciatures permanentes et un instrument de travail des plus perfectionnés et des plus utiles. On doit l'en féliciter et remercier.

L. VAN DER ESSEN.

Digitized by Google

P. DELANNOY. ***La juridiction ecclésiastique en matière bénéficiale sous l'ancien régime en France. T. I. La juridiction contentieuse.*** (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 27) Louvain, 40, Rue de Namur ; Bruxelles, Dewit ; Paris, Picard, 1910. In-8, XXXI-217 p. F. 5.

La législation si compliquée qui, du XIIe siècle à la fin de l'ancien régime, réglementa la matière des bénéfices ecclésiastiques, est de nos jours presque complètement abolie. Aussi n'apparaît-elle à nos contemporains que comme une manière d'archéologie juridique ; ils ont oublié les diverses institutions par lesquelles elle se manifestait, aussi bien que la terminologie à laquelle elle avait donné naissance. Il faut regretter cet oubli ; car la législation bénéficiale a exercé une profonde influence, non seulement sur l'histoire interne du droit canonique, mais encore sur les relations de l'Église avec le pouvoir temporel, qui ne s'est jamais désintéressé de l'attribution des hautes fonctions ecclésiastiques. En ce qui concerne la France, il est impossible de se rendre compte des vicissitudes des rapports qui ont existé entre l'Église et le pouvoir royal, sans connaître exactement les règles qui gouvernaient les matières bénéficiales.

Il y a longtemps que ces matières sont familières à M. l'abbé Paul Delannoy, comme le prouve la suite des intéressants rapports publiés chaque année sur les travaux du Séminaire historique de l'université de Louvain (1). Après plusieurs années de laborieuse préparation, M. Delannoy a entrepris d'exposer l'évolution du droit bénéficial à travers l'époque moderne. Il vient de réaliser une partie de ce projet, en livrant au public le tome Ier, que je suis heureux de signaler aux lecteurs de cette Revue. J'ai hâte de dire que ce volume est l'œuvre d'un travailleur non seulement consciencieux et impartial, mais encore très bien informé. Il n'en pouvait être autrement ; l'auteur en effet, ne s'est pas borné à utiliser les textes imprimés, d'ailleurs fort nombreux ; il a en outre recouru aux archives manuscrites du clergé de France, conservées à la série G8* des Archives Nationales, qui constituent sur ces matières un fond d'une très grande richesse, jusqu'à ce jour fort peu exploré.

M. Delannoy réserve pour un second volume, que nous espérons prochain, les matières ressortissant à la juridiction ordinaire : nomination aux bénéfices, institution canonique, création et union de bénéfices. Dans le présent volume il se restreint à la juridiction contentieuse, et partage son attention entre deux objets : les procès bénéficiaux et l'autorité compétente pour les juger.

(1) Depuis nombre d'années, M. Delannoy s'occupe du droit bénéficial. Voyez les *Rapports sur les travaux du Séminaire historique de l'Université de Louvain*, années 1903-1904 et 1904-1905.

Digitized by Google

La première partie est consacrée aux procès bénéficiaux. M. Delannoy se jette immédiatement *in medias res*, suivant un plan qui, à première vue, n'apparaît pas très-nettement aux yeux du lecteur. Un jurisconsulte du XVIIe siècle, fort expert sur les questions de bénéfice, écrivait ces lignes : « Présentement l'on ne voit pas de procès en matières bénéficiales dans lequel on ne voye un dévolutaire, au préjudice souvent des vrays titulaires et des paisibles possesseurs » (1). Aussi est-ce par le dévolut que M. Delannoy aborde son sujet; il en poursuit l'étude en traitant de l'appel comme d'abus, qui lui est étroitement lié. L'auteur rattache à ces deux matières tout l'ensemble des procès bénéficiaux.

La collation des bénéfices est soumise par le droit à un certain nombre de règles dont la stricte application est nécessaire pour que le clergé demeure à la hauteur de sa mission. En nombre de cas, la violation de l'une de ces règles entraine la nullité de la collation, si bien que le bénéfice, rempli en apparence, reste vacant de plein droit. Or, pour écarter des autels les ministres indignes ou incapables, les Papes permirent à tout ecclésiastique pourvu lui même des conditions requises pour posséder le bénéfice de mettre en lumière cette nullité, et, comme récompense de son zèle, ils le substituèrent au lieu et place du bénéficier déchu. Le dévolut n'est pas autre chose ; c'est « un moyen comme un autre d'établir une surveillance continue dans les diocèses les plus éloignés. » (2) Au surplus, si ce moyen permettait d'écarter des indignes, il ne garantissait nullement que les indignes seraient en tous cas remplacés par des clercs mieux qualifiés et plus méritants. Sans doute la doctrine française admettait qu'en cas de dévolut, le collateur ordinaire, c'est-à-dire l'évêque, avait qualité pour donner les provisions au nouveau bénéficier; mais ce principe demeura lettre morte. En fait, les dévolutaires portaient leurs demandes à Rome ; « les officiers de la Cour romaine les accueillaient avec d'autant plus de bienveillance qu'ils en retiraient un accroissement considérable de recettes » (3). En leur conférant le bénéfice qu'ils prétendaient vacant, le Pape usait, aux yeux des gallicans, d'un droit qu'ils ne lui contestaient pas, le droit de prévention. Le malheur était que le Pape, lorsqu'il exerçait ce droit, était considéré comme un collateur forcé, c'est-à-dire qu'il ne pouvait faire acception de personne. Ainsi le dévolutaire obtenait ses provisions pourvu qu'il arrivât le pemier; elles étaient véritablement le prix de la course. A sa rentrée en France, il lui restait à prendre possession canonique du bénéfice convoité, sauf à intenter un procès contre le possesseur dont il entendait prendre la place. Le juge de ce procès lui donnait raison en constatant la vacance ; le dévolutaire pouvait enfin jouir en paix de sa victoire.

(1) PÉRARD CASTEL, *Nouveau recueil de questions bénéficiales*, t. II, p. 17. Paris, 1689.

(2) Delannoy, *La juridiction ecclésiastique*, p. 5.

(3) *Ibid.*, p. 8.

Digitized by Google

Evidemment une telle institution, si elle remédiait à des abus, en engendrait d'autres dont il est facile de deviner la gravité. Pour les atténuer furent édictées deux des règles les plus célèbres de la chancellerie romaine, les règles 30 et 33, *de annali possessore* et *de triennali possessore*. Ces règles se rapprochaient par la communauté du but, qui était de restreindre le dévolut. La première visait le cas où le bénéfice sollicité par le dévolutaire avait été possédé paisiblement par un autre clerc pendant une année ; grâce aux nombreuses obligations qu'elle imposait en ce cas au demandeur, « elle le conduisait infailliblement dans un traquenard adroitement préparé, et l'embarrassait dans un filet de formalités tracassières » (1). La seconde, reproduisant un décret du concile de Bâle et un chapitre de la Pragmatique Sanction de Charles VII, protégeait contre les attaques des dévolutaires un nombre considérable de bénéficiers qui pouvaient invoquer une possession triennale. Ainsi l'une de ses règles rendait plus difficile le maniement du dévolut ; l'autre restreignait son champ d'application.

Ces deux règles ont été plus ou moins appliquées en France, en dépit des doctrines gallicanes, qui, par principe, écartaient les règles de la chancellerie. M. Delannoy en étudie le fonctionnement et montre les modifications qui y furent introduites par la pratique romaine et par la jurisprudence française. Il est impossible d'analyser sa dissertation, très-nourrie et parfois peut-être trop concise. Toutefois quelques traits s'en dégagent, qui méritent d'être relevés. En ce qui touche la première règle, les Français l'observent volontiers avec rigueur, tout en la considérant comme une loi ecclésiastique reçue en France, et non comme une règle de chancellerie caduque à la mort de chaque Pape ; s'ils en écartent la partie de procédure, estimant que « régler la forme des jugements et la procédure des instances était un privilège strictement royal (2) », c'est pour lui substituer des règles dont la sévérité ne cède en rien à celle de la chancellerie pontificale. Au contraire la pratique romaine est loin de se tenir avec la même rigueur à l'observation de dispositions pourtant édictées par les Papes, et ne manque pas d'y déroger en une foule de cas. En vain un décret de Clément X tentera de réagir contre cette faiblesse, souvent intéressée ; « à Rome on s'empressera d'en détruire tout l'effet, et les ravages du dévolut continueront comme par le passé » (3).

Quant au second décret, les ultramontains l'acceptent avec faveur, parce qu'ils y voient le moyen de mettre fin à de nombreuses incertitudes et de couper court à d'interminables procès. En revanche les gallicans hésitent, parce que, disent-ils, ils ne peuvent se résoudre à accorder un privilège à une possesion souvent injuste. Aussi s'efforcent-ils de rendre plus strictes les conditions exigées du possesseur triennal.

(1) *Ibid.* p. 44.
(2) *Ibid.*, *p.* 27.
(3) *Ibid.*, p. 22.

Digitized by Google

Ajoutant à la loi, qui se contente d'un titre coloré, ils se refusent à tenir compte du titre du prétendu bénéficier s'il se trouve incapable de recevoir un bénéfice ; ou bien ils réclament chez le possesseur la bonne foi, dont le texte ne fait aucune mention. Evidemment, ils sont hantés du désir d'appliquer en ces matières les règles de la prescription, et par ce moyen aussi bien que par d'autres, de restreindre le nombre des bénéficiers protégés par la règle concernant la possession triennale.

Au surplus, cette tendance de la pratique française, favorable sur ce point aux dévolutaires autant que dangereuse pour les possesseurs de bénéfices, se manifeste d'une autre façon. C'est ici que M. Delannoy rencontre l'appel comme d'abus, cette procédure employée par les gallicans, au moins depuis la fin du XVe siècle (1), pour se débarrasser des décisions du Saint-Siège qu'ils estiment contraires aux lois et coutumes du royaume et aux canons reçus en France. Toutes les fois qu'une collation de bénéfice est susceptible de tomber sous le coup de l'appel comme d'abus, les jurisconsultes et les magistrats gallicans décident que le possesseur du bénéfice ne sera point en droit d'invoquer la possession triennale pour écarter un dévolutaire qui réclamerait ce bénéfice. Voilà donc une catégorie importante de bénéficiers soustraits à la protection de la règle et par conséquent exposés aux attaques des dévolutaires. Ceux-ci, favorisés par cette jurisprudence, ne se font pas faute de multiplier leurs entreprises. Ils les dirigent surtout contre deux classes de possesseurs de bénéfices : ceux qui ont été pourvus en violation des privilèges accordés aux gradués, et ceux dont les bénéfices ont été constitués au moyen d'unions ou de désunions de bénéfices plus anciens, qui ne satisferaient pas à toutes les exigences de la jurisprudence des Parlements, bien plus sévère en ces matières que la jurisprudence des tribunaux ecclésiastiques. Il est facile de deviner le trouble que ces nombreuses agressions repandirent dans l'Église de France, surtout au XVIIe et au XVIIIe siècles. A cette époque, en effet, d'une part les collateurs avaient souvent cherché à esquiver l'application des règles relatives aux gradués, qu'ils jugeaient fort encombrants, et s'étaient efforcés de reprendre leur liberté ; d'autre part une foule de bénéfices avaient perdu leur existence autonome, pour être affectés par des unions à la dotation de séminaires, de maisons de clercs réguliers, ou d'autres institutions répondant aux besoins de l'Église réformée par le concile de Trente. Tout cela fut mis en péril par les dévolutaires appuyés sur les arrêts des Parlements. M. Delannoy étudie avec soin cette double série de conflits entretenus par les parlementaires qui, affirmant en toute occasion leur pouvoir et s'immisçant autant qu'il leur était possible dans les contestations bénéficiales, trouvaient leur compte à prolonger cette situation. Les choses furent modifiées dans une certaine mesure quand, cédant aux justes réclamations du clergé, la royauté osa

(1) Voir sur ce point l'analyse des études faites au Séminaire historique de Louvain : *Rapports sur les travaux pendant l'année 1908-1909.*

Digitized by Google

s'exposer à déplaire aux Parlements. L'auteur montre comment ces querelles aboutirent à la déclaration royale du 3 mai 1736, qui mit un terme aux exploits des gradués, et à la déclaration du 1er décembre 1769, qui assura au moins une certaine sécurité aux bénéficiers faisant partie des chapitres cathédraux ou collégiaux. Il n'en est pas moins certain que la multiplicité des procès bénéficiaux, au XVIIIe siècle surtout, fut pour l'Église de France un véritable fléau.

Comment les juridictions séculières, et notamment les Parlements, s'étaient rendues maitresses du contentieux bénéficial, c'est l'histoire que raconte M. Delannoy dans la seconde partie de son volume. Depuis le XIVe siècle le Parlement, tout en laissant à la justice d'Église le pétitoire des procès bénéficiaux, s'était arrogé le droit d'en connaître au possessoire, par ce motif sybillin que les questions de possession, étant des questions de fait, ne pouvaient être tranchées que par le juge temporel (1). Cette jurisprudence, introduite non sans hésitation, ne tarda pas à devenir très-ferme, si bien que les gallicans la présentèrent comme l'expression d'un droit inaliénable et imprescriptible du pouvoir royal, tandis que les Papes du XVe siècle, Martin V et Eugène IV, sans la reconnaître explicitement, affectèrent de n'y vouloir porter aucune atteinte. Or, pour connaître du possessoire, la justice royale se trouvait obligée d'apprécier la valeur du titre des bénéficiers Aussi supportait-elle difficilement que le juge d'Église, saisi du même procès au pétitoire, statuât à son tour sur une question qu'elle avait déjà résolue. Dès la fin du XVIe siècle, le Parlement s'efforce de rendre inutile la demande au pétitoire ; un peu plus tard, en 1626, sans se préoccuper de sauver les apparences, il interdit tout recours au pétitoire devant le juge ecclésiastique en matière de bénéfices. En vain les assemblées et les représentants du clergé multiplièrent doléances et protestations ; la partie était gagnée pour la juridiction séculière.

Si cependant le principe de l'autonomie de la société spirituelle eût triomphé, le contentieux bénéficial eût relevé des évêques représentés par leurs officiaux. Cela donne à M. Delannoy l'occasion de terminer son volume par un intéressant chapitre où il expose l'organisation des officialités aux derniers siècles de l'ancien régime. Du tableau exact qu'il fait de toutes ces juridictions, officialités diocésaines, métropolitaines, primatiales, et officialités des exempts, se dégage toujours la même idée. L'autorité royale a mis la main sur les juridictions ecclésiastiques, qu'elle régente par ses ordonnances et ses arrêts ; c'est l'application de ce principe, cher aux gallicans, d'après lequel la juridiction au for extérieur ne saurait être exercée que par l'ordre, ou tout au moins la permission du roi, et d'après les règles de procédure qu'il a tracées. Sous l'empire de ces idées, les institutions canoniques sont

(1) On pourra se reporter utilement, pour l'étude des précédents de cette question, au livre de M. Olivier Martin, *L'Assemblée de Vincennes. de 1329 et ses conséquences*. Paris, 1909.

Digitized by Google

transformées et quelquefois faussées ; on en trouve plus d'un exemple dans le livre de M. Delannoy. Le plus frappant est peut-être la déformation que les parlementaires firent subir au pouvoir de l'official. Ce pouvoir est essentiellement un pouvoir emprunté, l'official n'ayant rien par lui-même et tenant tout du mandat conféré par l'évêque, qui le délimite et le restreint à son gré. Les Parlements imaginèrent d'édicter des règles fixes auxquelles serait subordonné ce mandat ; bien plus, ils s'efforcèrent d'ériger la fonction de l'official en titre d'office, et par conséquent de le rendre irrévocable et inamovible. Ainsi l'official se trouvait détaché de l'évêque et investi de je ne sais quel pouvoir propre qui contredisait ouvertement les principes élémentaires de la constitution de l'Église. Sur ce dernier point, les évêques finirent par obtenir en 1700 une déclaration royale qui reconnut, malgré les Parlements, le caractère amovible de l'official ; mais en général sur les autres points, les gens du roi eurent raison de la discipline canonique.

Au surplus, en cette matière comme dans les matières bénéficiales, il semble bien que, le plus souvent, les réclamations du clergé de France n'aient pas été inspirées par un sentiment de conviction profonde. En réalité, le plus souvent, les membres du clergé préféraient manifestement le for civil à la juridiction ecclésiastique. Peut-être se rendaient-ils compte de ce fait bien mis en relief par M. Delannoy, que l'issue d'une cause portée devant le tribunal ecclésiastique était toujours aléatoire ; « la partie évincée avait à sa disposition trop de prétextes à l'appel comme d'abus contre une sentence défavorable, et les parlements, en encourageant ces appels, rendaient peu attrayante la juridiction de l'Église ». (1) En tout cas le clergé cédait, lui aussi, à l'irrésistible attraction exercée par le pouvoir royal, qui, peu à peu, absorbait en lui toutes les forces du pays.

Ainsi l'on peut dire du droit canonique pratiqué en France à la veille de la révolution que, déformé par une puissante influence extérieure, il se présente comme un amas complexe et incohérent de dispositions de provenances diverses, bien plus que comme un système homogène et coordonné. C'était bien la législation de l'Église, mais considérablement revue et corrigée dans l'intérêt du pouvoir royal et de l'autorité des Parlements. M. Delannoy a parfaitement aperçu ce caractère du droit canonique de l'ancienne France et a montré nettement le vice capital dont souffraient les institutions écclésiastiques de l'Ancien Régime. Son livre donne aussi une impression qui, à dire vrai, se dégage, à mon avis, de tous les ouvrages qui traitent du droit bénéficial. Il semble que ce droit fasse la part trop belle aux bénéficiers, comme s'il s'inspirait pratiquement de cette idée que le clerc est fait avant tout pour toucher les fruits d'un bénéfice ; en d'autres termes, le bénéfice, où le clerc peut s'enfermer comme dans une forteresse afin de défier les réprimandes de ses supérieurs, paraît trop souvent faire

(1) *La juridiction écclésiastique*, p. 210.

Digitized by Google

oublier l'office. A cela il est possible de répondre qu'en somme la théorie des bénéfices créée par les canonistes du moyen âge constitua un progrès sensible sur la situation antérieure et que l'exploitation des biens de l'Église ne donna jamais lieu à de plus graves abus qu'à l'époque qui précéda la formation de cette théorie ; on peut ajouter que, si ce système laisse à désirer, il en est de même de tous les autres systèmes destinés à répartir les avantages pécuniaires qui sont la rétribution des fonctions ecclésiastiques. A dire vrai, il y a là deux ordres de questions dont le rapprochement ne va jamais sans un certain froissement pour les âmes éprises d'idéal ; mais il ne faut pas oublier que l'idéal n'est pas de ce monde, tandis que les nécessités de la vie matérielle s'imposent en tout temps.

Quoi qu'il faille penser de ces considérations, le livre de M. Delannoy est une œuvre méritoire, non seulement parce que l'auteur s'y est attaqué à des matières fort ardues, mais encore parce que, s'aidant de documents de première main, il a écrit sur ces matières quelques chapitres nouveaux ; ajoutez à cela que les notions, conformes à la réalité, qu'il donne de l'Ancien Régime sont souvent trés sugestives. C'est un service nouveau à ajouter à la liste de ceux qu'ont rendus à l'histoire de l'Église de France les membres du séminaire historique de Louvain.

PAUL FOURNIER.

R. P. LOUIS ANTOINE DE PORRENTRUY. ***Correspondance de Mgr de Belsunce, évêque de Marseille, composée de lettres et documents en partie inédits.*** Marseille, J. et X., Aschéro, 99, rue Paradis, 1911. In-8, 575 p. F. 6.

La valeur de Mgr de Belsunce n'a jamais été sérieusement mise en doute. Je sais bien qu'en 1881 on lisait dans la *Revue critique d'histoire et de littérature* cette phrase équivalent à un souhait : « Un jour viendra peut-être où l'on osera pièces en main, réduire à sa juste valeur l'héroïsme de Belsunce... » Plus tard en 1887, la même revue donnait un compte rendu plus que méprisant de la *Vie de Mgr de Belsunce*. Tout s'est borné là.

Au contraire nous sommes heureux d'enregistrer aujourd'hui une publication, qui est de nature à faire mieux connaître et partant mieux apprécier ce grand prélat. S'il faut en effet juger de la grandeur d'un évêque par son zèle à défendre la plus pure orthodoxie et par son dévouement à son troupeau, Belsunce a été sans contredit un des plus grands évêques français du XVIIIe siècle. Orthodoxe, il le fut jusqu'à l'intransigeance : pasteur et père, il aima ses fidèles jusqu'à s'offrir à Dieu comme victime pour leurs péchés pendant le terrible fléau de 1720. Du concert unanime d'éloges qui, même de son vivant, lui furent décernés, je me permets de rappeler ces quelques mots de Benoit XIV adressés à Belsunce en 1751 : « Nous vous regardons

Digitized by Google

comme notre joie et notre couronne, et comme la gloire et le modèle des pasteurs de toutes les églises. »

La correspondance que vient de publier le R. P. Louis Antoine est en majeure partie inédite : elle contient principalement les lettres de Belsunce aux papes qui siégèrent de 1710 à 1755, et ses lettres à l'abbé de Gay, chanoine d'Avignon, puis prévôt d'Orange, qui, grâce à ses relations quotidiennes avec le vice-légat d'Avignon, s'était constitué le trait d'union entre le Saint-Siège et l'épiscopat français. Il va sans dire que Belsunce n'écrivait pas à l'abbé de Gay pour que celui-ci transmît ses lettres à la cour romaine : c'est néanmoins ce qui arriva. Ces lettres étaient si instructives et dépeignaient si bien l'état inquiétant de l'Église de France, que le chanoine d'Avignon trouva tout naturel de les faire passer, à titre de renseignement, sous les yeux du Souverain Pontife ou de son secrétaire d'État. Voilà comment cette volumineuse correspondance entra aux archives du Vatican où la découvrit le P. Louis Antoine. A cette collection inédite le R. P. a ajouté une centaine de lettres gracieusement communiquées par des bibliophiles provençaux, mais déjà utilisées par l'auteur de la *Vie de Belsunce*. Le tout est précédé d'une introduction qui, malgré des longueurs, précise assez bien le rôle actif et passif de Mgr de Belsunce dans la question du jansénisme et l'intérêt exact de cette publication. — Peut-être pourrait-on regretter l'absence d'une table des noms propres qui faciliterait l'usage de ce gros volume.

D. H. PEILLON, O. S. B.

M. LORETA. *Kosciol katolicki a Katarzyna II. 1772-1784* [*L'Église catholique et Catherine II. 1772-1784*]. (Monografie w zakresie dziejow nowozytnych wydawca S. Askenazy [Monographies de l'histoire moderne, éd. S. Asknazy. T. XII].) Cracovie-Varsovie, Gebethner-Wolff, 1910. In-8, 321-XXI p. R. 1.

On s'est peu occupé jusqu'ici de l'histoire de l'Église catholique en Russie. Et cependant il y a là matière à des travaux intéressants et neufs. En fait d'ouvrages sur la question, il n'existe guère que des esquisses sommaires, et d'ailleurs très partiales dans un sens ou dans l'autre. *L'Eglise catholique en Pologne sous le gouvernement russe, 1772-1875*, du P. Lescœur est un travail qui a son intérêt, mais dont la documentation est très incomplète, et qui manque de l'impartialité et de la sérénité de ton indispensables à l'historien. Cet ouvrage a pour contre-partie, du côté orthodoxe, *Le catholicisme romain en Russie* du comte Dmitry Tolstoy, qui n'est, à proprement parler, qu'un pamphlet contre le catholicisme et la papauté, à propos de l'histoire du catholicisme en Russie. Depuis quelques années, un professeur de l'Académie ecclésiastique catholique de Saint-Pétersbourg, M. l'abbé Godlevski, a entrepris des recherches dans les archives publiques et privées de

Digitized by Google

Russie sur cette matière. Il a déjà publié, en fascicules détachés, un certain nombre de documents et quelques courtes monographies relatifs à l'histoire de Siestrzencewicz, le premir métropolitain de l'Église catholique latine en Russie.

Pendant ce temps, un autre érudit polonais, M. Macieja Loreta, l'auteur du livre que nous présentons ici, fouillait les archives vaticanes et retirait des correspondances diplomatiques échangées principalement entre le nonce de Varsovie et la Secrétairerie d'État des données pleines d'intérêt sur la même question.

Son livre, *L'Église catholique et Catherine II*, en polonais, embrasse la période 1772-1784, qui est celle des pourparlers menés entre Rome et Saint-Pétersbourg à propos de la création de l'évêché de Mohilef en Russie Blanche et de la nomination, comme titulaire de ce siège, de Siestrzencewicz. Il nous fait connaître une page curieuse des relations diplomatiques de la Russie avec le Saint-Siège.

En 1772, par suite du premier partage de la Pologne et de l'annexion à l'empire russe de la province de la Russie Blanche, le catholicisme, qui n'avait été représenté jusque là en Russie que par quelques groupements formés en grande partie d'étrangers et disséminés dans les principaux centres, se trouva compter dans ce pays un contingent relativement important de catholiques des deux rites : environ 100.000 latins et près de 800.000 uniates. La question de l'organisation d'une hiérarchie catholique se posait nécessairement devant le gouvernement russe.

En ce qui concerne les uniates, la question était facile à résoudre, du moins au début. Il suffisait de les laisser sous la juridiction du siège archiépiscopal uniate de Polotsk, compris dans la partie annexée : et c'est ce que fit Catherine II.

La question de la hiérarchie latine était plus complexe. Aucun évêché latin ne se trouvait inclus dans les régions enlevées à la Pologne lors du premier partage. Il fallait de toute nécessité en ériger un, à moins de se résigner à laisser les latins, devenus sujets russes par l'annexion, sous la juridiction d'évêques résidant en territoire polonais. Cette dernière combinaison était trop aléatoire, au point de vue politique, pour que Catherine II pût s'y arrêter un instant. La création d'un siège épiscopal latin en Russie s'imposait. Mais, au lieu de s'entendre au préalable avec Rome sur cette question, qui était d'ordre essentiellement religieux, l'autocrate russe décréta, sans autre formalité, qu'un évêché latin serait établi a Mohilef et que tous les latins de l'empire y seraient rattachés. Il se rencontra un ecclésiastique polonais assez ambitieux et assez oublieux de ses devoirs pour accepter le siège ainsi érigé, contrairement aux lois de l'Église catholique : c'était le prélat Siestrzencewicz, dont l'histoire est étroitement liée à celle de l'organisation de la hiérarchie latine en Russie.

Ceci se passait en 1772-1774. Dans la même période surgissait, pour compliquer encore les relations du Saint-Siège avec la Russie, la question des jésuites. Supprimée par Clément XIV en 1774, l'illustre

Digitized by Google

compagnie réussit, on le sait, à se maintenir en Prusse et en Russie, dans les provinces nouvellement annexées. Catherine II, notamment, trouvait son compte à conserver chez elle, comme éducateurs de la jeunesse catholique, ces religieux proscrits dans le reste de l'Europe. De leur côté, ces derniers voyaient la main de la Providence dans la protection qui leur venait de princes hérétiques ou schismatiques, à un moment où les puissances catholiques s'acharnaient à leur destruction, et ils en usèrent au mieux des intérêts de l'ordre. Ils purent, grâce aux influences puissantes dont ils disposaient, amener Catherine II à obliger l'évêque Siestrzencewicz, qui leur était foncièrement hostile, à respecter leur organisation et, en partie, leur autonomie, et, ce qui plus est, à assurer leur recrutement en érigeant pour eux un noviciat. Comme ces questions avaient été réglées, non seulement sans l'aveu de Rome, mais encore contre le gré du parti alors dominant dans la curie, parti hostile aux jésuites, ce fut à l'évêque que l'on s'en prit et c'est lui que l'on rendit responsable. Aussi, lorsque Catherine II s'avisa d'entrer en pourparlers avec la cour de Rome pour obtenir de cette dernière la reconnaissance formelle de l'organisation ecclésiastique créée par elle pour les Latins de son empire, elle se heurta à de graves objections, soulevées par la curie contre la personne de Siestrzencewicz. Mais Catherine n'était pas femme ni souveraine à abandonner sa créature. Les négociations ne durèrent pas moins de deux années. Finalement le pape, par esprit de paix et pour éviter une rupture qu'eût pu entraîner de funestes conséquences pour l'Église catholique de l'un et de l'autre rite en Russie, crut devoir céder sur la question de la personne de Siestrzencewicz. Il accorda la confirmation canonique à ce prélat, dont la situation, depuis dix ans qu'il occupait le siège non érigé de Mohilef, n'était rien moins que régulière, et il envoya un nonce, Mgr Archetti, à la cour de Russie, pour régler, dans la mesure où les circonstances et le milieu le permettaient, la situation juridique de l'Église catholique dans ce pays.

Tel est, en résumé, le sujet et le contenu du travail de M. Loreta. La matière ayant été peu ou point exploitée jusqu'ici, l'auteur offre un chapitre à peu près inédit de l'histoire des relations de la Russie avec le Saint-Siège, en même temps que de l'histoire de la hiérarchie et de l'Église catholiques en Russie. Je dis un chapitre, parce que M. Loreta n'a embrassé dans son étude qu'une période de temps assez restreinte, de 1772 à 1734; de plus, si, en ce qui concerne l'histoire des relations diplomatiques entre la Russie et le Saint-Siège pour la période indiquée, il semble avoir donné à son sujet tout le développement qu'il comporte, il est loin d'avoir épuisé la matière pour ce qui touche à l'histoire intérieure du catholicisme en Russie pour la même période. Mais on ne peut lui en faire un grief, puisque ce développement aurait dépassé le but qu'il se proposait. Tel qu'il est, le livre de M. Loreta constitue un apport très précieux pour l'histoire, encore à écrire, du catholicisme en Russie.

J. Bois.

Digitized by Google

C. LATREILLE. *Après le Concordat, l'opposition de 1803 à nos jours.* Paris, Hachette, 1910. In-16, 284 p. F. 3,50.

LE MÊME. *La petite Église de Lyon.* Lyon, Lardanchet, 1911. In-16, XII-296 p. F. 3,50.

L'opposition religieuse au Concordat, le volume dont nous avons eu le plaisir de rendre compte ici-même, vient d'avoir une suite digne de lui : *Après le Concordat* expose la résistance anticoncordataire de 1803 à nos jours. M. C. Latreille fait preuve, dans cette étude délicate, de ses habituelles qualités de finesse et de tact. Sans se départir d'une modération égale, il ne dissimule pas son admiration persistante pour ces prélats qui, dans l'exil, presque dans la pauvreté, ne voulurent pas abdiquer lors de la réconciliation du Pape et du gouvernement français ; les « admirables » Réclamations canoniques de 1803 lui apparaissent comme l'un des plus beaux manifestes, ou même comme le testament de l'Église gallicane. C'est avec un très grand respect qu'il parle de cette Petite Église qui, malgré le Pape, malgré l'empereur, malgré le roi, après même que les évêques protestataires eurent disparu, ou, qui pis est, eurent accepté des sièges dans la nouvelle organisation, maintint son refus de communier avec une Église viciée par le Concordat.

L'attitude des évêques émigrés eut une incontestable grandeur. Dans son premier volume l'auteur insistait sur le caractère vraiment doctrinal de leur résistance : il nous avait paru que le royalisme l'emportait chez eux plus nettement. Le nouvel ouvrage nous confirmerait dans cette opinion : le roi rétabli, après l'échec d'une tentative, assez vigoureuse, pour dénoncer le Concordat, les prélats opposants, honorablement pourvus, en prirent leur parti. Bientôt il ne resta que le seul Thémines, l'ancien évêque de Blois. Trop sévère, à notre sens, pour le clergé concordataire, l'auteur est peut-être trop influencé par ce qu'il y a d'énergie et de noblesse chez ce vieillard, naguère grand seigneur très fortuné, à présent errant de Londres à Bruxelles, tout en réussissant à garder le contact avec son troupeau épars. N'y-a-t-il pas aussi quelque obstination, de caractère autant que de convictions, quelque chose de théâtral, qui fait penser malgré soi, car il n'y a de rapport que l'isolement final et l'ardeur triomphant de l'âge, à cet antipape Benoît, qui, lui aussi, voulait être « pasteur universel », en dépit de tout le monde ?

A vrai dire, les réserves, que l'on pourra faire à l'égard des prélats, ne sauraient valoir pour les fidèles de l'église anticoncordataire. Qu'il y ait eu aussi du royalisme dans leur cas, cela n'est pas douteux : l'auteur en donne de nombreuses preuves ; le nom de leurs centres principaux (Lyon, Toulouse, Vendée), le nombre des réfractaires à la conscription, le ton des libelles contre Napoléon, l'agitation coïncidant avec le complot de Cadoudal et l'exécution du duc d'Enghien, suffiraient à le prouver ; sous les régimes postérieurs à la Restauration, il

Digitized by Google

y a une tendance légitimiste marquée. Mais au retour des Bourbons, quand leurs derniers évêques eurent cédé, si la Petite Église resta irréductible, s'exposa même à de nouvelles persécutions, ce ne pouvait plus être pour des raisons politiques. Avec beaucoup de pénétration, servi par sa connaissance du caractère lyonnais, l'auteur montre de la façon la plus intéressante les raisons de cette surprenante constance, la répartition et la composition des groupes anticoncordataires, les égards qu'ils méritèrent de trouver auprès des évêques, des papes, du concile du Vatican, qui avait accueilli leur mémoire avec beaucoup d'attention.

Napoléon, parlant de cette opposition à son œuvre, avait dit que c'était un « feu de paille ». Ni les violences, ni les instances, n'ont pu décider ces chrétiens sincères, de mœurs édifiantes, à rentrer dans la communion d'une Église « fille de la Révolution », avant d'avoir obtenu une réparation solennelle de « l'injustice commise en 1801 » ; non pas même la récente rupture de ce Concordat abhorré. A cette date, M. Ch. le Goffic notamment avait signalé (1), comme inévitable, cette conséquence inattendue de la loi de Séparation, dont certains attendaient la production de schismes, qu'elle ferait « cesser le seul schisme que le Concordat eût provoqué ». Comme les Vieux-catholiques, comme l'Église d'Utrecht, les Petites Églises subsistent, en marge du catholicisme, encore que « la vie se retire lentement de ces organismes secondaires ».

La Petite Église de Lyon, dont M. Latreille avait eu à s'occuper fréquemment dans ses deux volumes, lui a paru mériter une étude particulière, pour laquelle il a exploré les archives mêmes de cette église et pu ajouter beaucoup par suite aux travaux de MM. Drochon, Prost, Tardy surtout, sans parler des contributions, déjà nombreuses, à l'étude d'autres groupes anticoncordataires (2). L'auteur met en pleine lumière la cause principale qui donnait au groupe lyonnais, en dehors de l'encouragement accordé par les évêques émigrés, même après que ceux-ci se furent réconciliés ou, comme Thémines, eurent rompu avec eux, sa force de résistance : l'influence janséniste. Le particularisme lyonnais avait favorisé le progrès des « amis de la vérité », dont le centre était le fameux collège oratorien de Juilly ; avec pénétration, l'auteur analyse ce mysticisme, qui les caractérisait. Les jansénistes de Lyon furent les plus fermes vis-à-vis des serments exigés par les gouvernements révolutionnaires. Il est pénible de voir, en 1795, à la

(1) Son article, paru dans la *République française* du 2 février 1907, donne quelques détails sur la communauté de Dieppe.

(2) La documentation de l'auteur, archives et imprimés, est évidemment des plus solides. D'erreurs de détail, nous n'en avons, chemin faisant, relevé qu'une : Joseph Bonaparte n'a pas pu prendre en 1796 le P. Simon pour précepteur de ses enfants, puisque ceux-ci, des filles d'ailleurs, sont nés en 1801 et 1802 : c'est lui-même qui avait été à Autun l'élève du Père.

Digitized by Google

première accalmie, la lutte renaître entre eux et les vicaires de l'évêque insermenté ; on comprend mieux que leur intransigeance ait persisté sous la Restauration. Les théologiens, très informés, de ce groupe si fortement original, les prêtres, dont les derniers ont disparu en 1831, les directeurs laïques, qui ont continué à diriger le petit troupeau, sont présentés avec une sympathie que justifie la haute probité de la plupart. C'est avec bienveillance que l'Église romaine a tenté, toujours en vain, de ramener les dissidents. Leur existence, qui n'est plus qu'un souffle, à ce qu'il semble, ne saurait être un mal, comme tout ce qui atteste du caractère et de l'attachement à une cause parce qu'on la croit juste. Elle révèle certaines tendances de cette âme lyonnaise, si intéressante, que les études actuelles et antérieures de M. C. Latreille auront contribué à faire comprendre et estimer.

JACQUES RAMBAUD.

MARIO FALCO. *Le riordanimento della proprietà ecclesiastica. Progetti italiani e sistemi germanici.* Turin, Bocca, 1910. In-8, VIII-225 p. L. 4.

L'auteur de cette intéressante étude de droit civil-ecclésiastique nous expose tout d'abord d'une façon claire et complète les différents projets italiens de réorganisation du patrimoine ecclésiastique. Ces projets, tous issus de la formule à la fois simple et obscure de Cavour : « L'Église libre dans l'État libre », avaient tous le grave défaut de considérer ce problème si ardu d'une façon à priori, sans pénétrer dans l'essence même des choses. Ils étaient tous plus ou moins infectés de doctrinarisme et manquaient pour la plupart de netteté.

Aucun de ces systèmes ainsi entâchés de défauts originels n'aboutit à une solution. Aussi l'auteur se demande-t-il s'il n'eût pas mieux valu pour les législateurs italiens, au lieu de se poser ainsi des problèmes abstraits et à première vue insolubles, de jeter les yeux sur les pays étrangers où la question a reçu, depuis longtemps, une solution pratique. L'élément fondamental de la constitution de l'Église étant le même partout, semblable étude de législation étrangère eût été pleine d'enseignements précieux. C'est pourquoi M. Falco, dans le but d'être utile aux législateurs de son pays appelés, tôt ou tard, à régler cette question restée depuis plus de quarante années à l'ordre du jour, s'est proposé d'opposer aux avortements successifs des projets italiens, les résultats obtenus en Allemagne, où le problème a été résolu, même pour la religion catholique, d'une façon nullement révolutionnaire.

Après avoir exposé les grandes lignes de l'organisation du patrimoine ecclésiastique en Allemagne, l'auteur étudie l'administration de ce patrimoine en Prusse, dans le Wurtemberg, dans les Grand-duchés de Bade et de Hesse. Il passe successivent en revue les modes d'admi-

Digitized by Google

nistration des biens dépendants de l'Église, là où elle est reconnue comme corporation territoriale (Bade et Hesse), des biens dépendants des diocèses, des biens qui constituent le patrimoine bénéficiaire. Puis il étudie l'administration du patrimoine ecclésiastique local, confié à des organismes administratifs présidés par le clergé et composés de laïques, élus par les « communautés ecclésiastiques » sous la double surveillance de l'Église et du pouvoir civil, et nous expose comment l'Église exerce dans ces divers états le droit que lui a concédé le pouvoir civil de lever des taxes générales et locales sur ses fidèles.

Un chapitre spécial est consacré à la Bavière. Après un coup d'œil historique et un examen des principes constitutionnels et de l'état actuel de l'administration du patrimoine ecclésiastique, M. Falco étudie d'une façon approfondie le projet d'ordonnance sur les « communautés ecclésiastiques » actuellement soumis aux chambres bavaroises. Après l'avoir examiné, tant au point de vue de sa constitutionnalité, que des idées qui l'ont inspiré, et après avoir exposé à fond la question délicate de la taxe ecclésiastique, l'auteur nous fait passer en revue les diverses dispositions de ce projet, qui présente un système simple, une détermination certaine des diverses fonctions, une organisation complète dans toutes ses parties, et semble assurer une administration bien ordonnée, qualités qui font de la *Kirchengemeindeordnung* bavaroise un des documents les plus importants du droit civil-ecclésiastique de notre temps.

Dans sa conclusion M. Falco dégage les enseignements que l'étude du système allemand peut fournir pour la solution du problème en Italie. Évidemment les situations sont très différentes dans les deux pays, il ne peut donc être question d'adaption, mais plusieurs exemples peuvent être donnés utilement par l'Allemagne à l'Italie et l'auteur les expose avec beaucoup de logique et un grand sens juridique. Ces deux qualités se retrouvent d'un bout à l'autre du livre et font de ce travail une œuvre de haute valeur, dont les législateurs de la plupart des pays de l'Europe feront bien de s'inspirer.

CH. TERLINDEN.

Digitized by Google

première accalmie, la lutte renaître entre eux et les vicaires de l'évêque insermenté ; on comprend mieux que leur intransigeance ait persisté sous la Restauration. Les théologiens, très informés, de ce groupe si fortement original, les prêtres, dont les derniers ont disparu en 1831, les directeurs laïques, qui ont continué à diriger le petit troupeau, sont présentés avec une sympathie que justifie la haute probité de la plupart. C'est avec bienveillance que l'Église romaine a tenté, toujours en vain, de ramener les dissidents. Leur existence, qui n'est plus qu'un souffle, à ce qu'il semble, ne saurait être un mal, comme tout ce qui atteste du caractère et de l'attachement à une cause parce qu'on la croit juste. Elle révèle certaines tendances de cette âme lyonnaise, si intéressante, que les études actuelles et antérieures de M. C. Latreille auront contribué à faire comprendre et estimer.

JACQUES RAMBAUD.

MARIO FALCO. *Le riordanimento della proprietà ecclesiastica. Progetti italiani e sistemi germanici.* Turin, Bocca, 1910. In-8, VIII-225 p. L. 4.

L'auteur de cette intéressante étude de droit civil-ecclésiastique nous expose tout d'abord d'une façon claire et complète les différents projets italiens de réorganisation du patrimoine ecclésiastique. Ces projets, tous issus de la formule à la fois simple et obscure de Cavour : « L'Église libre dans l'État libre », avaient tous le grave défaut de considérer ce problème si ardu d'une façon à priori, sans pénétrer dans l'essence même des choses. Ils étaient tous plus ou moins infectés de doctrinarisme et manquaient pour la plupart de netteté.

Aucun de ces systèmes ainsi entâchés de défauts originels n'aboutit à une solution. Aussi l'auteur se demande-t-il s'il n'eût pas mieux valu pour les législateurs italiens, au lieu de se poser ainsi des problèmes abstraits et à première vue insolubles, de jeter les yeux sur les pays étrangers où la question a reçu, depuis longtemps, une solution pratique. L'élément fondamental de la constitution de l'Église étant le même partout, semblable étude de législation étrangère eût été pleine d'enseignements précieux. C'est pourquoi M. Falco, dans le but d'être utile aux législateurs de son pays appelés, tôt ou tard, à régler cette question restée depuis plus de quarante années à l'ordre du jour, s'est proposé d'opposer aux avortements successifs des projets italiens, les résultats obtenus en Allemagne, où le problème a été résolu, même pour la religion catholique, d'une façon nullement révolutionnaire.

Après avoir exposé les grandes lignes de l'organisation du patrimoine ecclésiastique en Allemagne, l'auteur étudie l'administration de ce patrimoine en Prusse, dans le Wurtemberg, dans les Grand-duchés de Bade et de Hesse. Il passe successivent en revue les modes d'admi-

Digitized by Google

nistration des biens dépendants de l'Église, là où elle est reconnue comme corporation territoriale (Bade et Hesse), des biens dépendants des diocèses, des biens qui constituent le patrimoine bénéficiaire. Puis il étudie l'administration du patrimoine ecclésiastique local, confié à des organismes administratifs présidés par le clergé et composés de laïques, élus par les « communautés ecclésiastiques » sous la double surveillance de l'Église et du pouvoir civil, et nous expose comment l'Église exerce dans ces divers états le droit que lui a concédé le pouvoir civil de lever des taxes générales et locales sur ses fidèles.

Un chapitre spécial est consacré à la Bavière. Après un coup d'œil historique et un examen des principes constitutionnels et de l'état actuel de l'administration du patrimoine ecclésiastique, M. Falco étudie d'une façon approfondie le projet d'ordonnance sur les « communautés ecclésiastiques » actuellement soumis aux chambres bavaroises. Après l'avoir examiné, tant au point de vue de sa constitutionnalité, que des idées qui l'ont inspiré, et après avoir exposé à fond la question délicate de la taxe ecclésiastique, l'auteur nous fait passer en revue les diverses dispositions de ce projet, qui présente un système simple, une détermination certaine des diverses fonctions, une organisation complète dans toutes ses parties, et semble assurer une administration bien ordonnée, qualités qui font de la *Kirchengemeindeordnung* bavaroise un des documents les plus importants du droit civil-ecclésiastique de notre temps.

Dans sa conclusion M. Falco dégage les enseignements que l'étude du système allemand peut fournir pour la solution du problème en Italie. Évidemment les situations sont très différentes dans les deux pays, il ne peut donc être question d'adaption, mais plusieurs exemples peuvent être donnés utilement par l'Allemagne à l'Italie et l'auteur les expose avec beaucoup de logique et un grand sens juridique. Ces deux qualités se retrouvent d'un bout à l'autre du livre et font de ce travail une œuvre de haute valeur, dont les législateurs de la plupart des pays de l'Europe feront bien de s'inspirer.

CH. TERLINDEN.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1).

Allemagne. — On sait qu'il n'existait pas encore de traité spécial consacré à la *diplomatique privée* du moyen âge, c'est-à-dire, celle des actes autres que les diplômes impériaux et les bulles pontificales. M. O. REDLICH, professeur à l'Université de Vienne, a comblé récemment cette lacune par la publication de son volume : *Urkundenlehre. III Teil. Die Privaturkunden des Mittelalters*, paru dans la collection : *Handbuch der mittelalterlichen und neueren Geschichte*, dirigée par MM. G. von Below et F. Meinecke (Munich et Berlin, 1911. In-8 de VIII-233 p.). M. Redlich traite des vicissitudes qu'a subies la rédaction de l'*acte privé* depuis l'époque romaine jusqu'à la diffusion de l'instrument notarié, au début du XIVe siècle, dans les pays germaniques, en France et en Italie. Ce vaste sujet touche à la fois à la diplomatique, à l'histoire du droit privé et à celle de la vie sociale, car chaque phase de la civilisation se reflète, en quelque sorte, dans l'ordonnance de la *charte privée*. Le travail comprend 5 chapitres : 1) *Die römisch-germanische Urkunde ;* 2) *Die Reaktion gegen die Urkunde im 10. und 11. Jahrhundert ;* 3) *Die Siegelurkunde ;* 4) *Kanzleien ;* 5) *Die Notariatsurkunde*. M. Redlich a eu le grand mérite de fixer les cadres dans lesquels se rangent les études, trop peu nombreuses encore, relatives à ce compartiment spécial de la diplomatique du moyen âge ; son essai de synthèse, présenté avec beaucoup de clarté et de méthode, complète les travaux de O. Posse (1887) et de Steinacker (1906). Quand on sait la part prépondérante que les moines ont eue, au moyen âge, dans la rédaction des chartes, on comprend que le livre de M. Redlich constitue un manuel indispensable pour ceux qui s'occupent de cette période de l'histoire au point de vue ecclésiastique. H. NELIS.

— Depuis de longues années, le manuel d'histoire ecclésiastique de M. F. X. von Funk, de savante mémoire, occupe une place d'honneur dans l'enseignement des universités et des séminaires. Aussi se réjouit-on d'apprendre que, malgré la mort de l'auteur, son œuvre grandit en importance : tandis que des traductions en diverses langues se multiplient, voici que le successeur de l'illustre auteur à la chaire d'histoire ecclésiastique et de patrologie à Tubingue donne une sixième édition de l'œuvre de son prédécesseur sous le titre : *Lehrbuch der Kirchengeschichte* von Dr F. X. VON FUNK, 6e édition corrigée et augmentée par KARL BIHLMEYER. (Paderborn, F. Schöningh, 1911. In-8, XVIII-863 p. et 1 carte. M. 11) .La RHE a jadis souligne

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (rue de Namur, 40, LOUVAIN) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* CHRONIQUE, *soit dans la* BIBLIOGRAPHIE *de la* REVUE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Digitized by Google

la valeur scientifique de ce livre (1903, t. IV, p.247-252). Depuis lors le nombre des pages a monté de XVI-634, en 1902, à XVI-645 p., en 1907, et voici qu'il s'élève aujourd'hui à XVIII-863 p. C'est assez dire que la nouvelle édition a subi de notables changements. Certes M. Bihlmeyer a conservé le plan et, presque partout aussi, l'exposé de son devancier ; mais le style a été retouché et, quant au fond, d'importants remaniements ont été opérés. On regrettera peut-être que ces modifications n'aient pas affecté certaines parties du plan : ainsi, il serait naturel de rattacher la conversion des Germains au moyen âge plutôt qu'à l'antiquité chrétienne et d'unir le pontificat de Boniface VIII à la deuxième plutôt qu'a la troisième période du moyen âge, mais on se réjouira des additions introduites pour conduire l'exposé des faits jusqu'à nos jours ou pour parfaire l'œuvre antérieure sur divers points tels que la question franciscaine, les tentatives de réforme au XVe siècle, les missions catholiques à l'époque contemporaine, la théologie protestante. Les données bibliographiques ont également été revisées et mises à jour : il y aurait toutefois lieu de donner parfois plus d'attention aux chefs de file et d'éliminer les ouvrages secondaires : p. e., p. 13, nº 1, Stang pouvait être omis, tandis que Tobac devrait figurer p. 30, n. 1. En annexe se trouve une carte de l'expansion du christianisme dans l'Empire romain aux IVe et Ve siècles. En dehors de l'Allemagne on considérera aussi comme un progrès la substitution, dans l'impression, des caractères latins aux caractères gothiques. D'autres innovations seraient encore à signaler ; mais bref, on peut dire que la plupart des désidérata formulés ici même du vivant de Funk ont été réalisés par son savant et digne continuateur.

— Le meilleur manuel d'histoire ecclésiastique ne peut encore dispenser totalement l'étudiant ou le lecteur de la consultation des documents et des textes. La difficulté souvent insurmontable pour un grand nombre d'arriver aux publications et collections rares et coûteuses a très heureusement poussé le R. P. C. Kirch, S. J., à composer son *Enchiridion fontium historiae ecclesiasticae antiquae* (Fribourg-en-Br., Herder, 1910. In-8, XXIX-636 p. M. 8). L'ouvrage comprend des extraits plus ou moins étendus, empruntés aux divers auteurs ecclésiastiques et profanes ; il s'ouvre par les citations de la Didachè pour finir par celles de l'*Historia miscella* de Paul Warnefride, dépassant ainsi le terme ordinairement assigné à l'histoire ancienne de l'Église. Plus de mille numéros s'alignent à la suite, et cependant, le R. P. confesse qu'il a beaucoup retranché à son plan primitif pour éviter de donner à sa collection une ampleur trop considérable. Tel qu'il reste, le choix des citations est des plus variés : les actes officiels des papes, des empereurs et des synodes, les histoires, chroniques, traités, lettres, récits, inscriptions, etc., ont été largement mis à contribution. Les textes grecs et latins sont donnés, en général, d'après les meilleures éditions, indiquées très exactement à la suite de chaque extrait ; les parallélismes avec d'autres passages également reproduits sont signalés en marge. Un index alphabétique très développé et très soigné rend aisée et rapide la consultation de cet ouvrage qui sera le complément indispensable d'un cours général d'histoire ecclésiastique et aura sa grande utilité dans ce sens. Car, pour les études personnelles et approfondies, la collection, comme toute compilation d'ailleurs, est manifestement insuffisante. Outre qu'il y aurait péril à juger toujours sur la foi de courts extraits, on s'aperçoit dès l'abord que le présent ouvrage a surtout envisagé un certain nombre de questions spécialement remarquées, soit à

Digitized by Google

cause de leur importance particulière, soit en raison des controverses actuelles ou récentes; d'autres points, que l'histoire ecclésiastique doit nécessairement rencontrer aussi, ont un peu souffert de ces préférences. Peut-on d'ailleurs dispenser aujourd'hui l'étudiant, le théologien sérieux, de posséder *in extenso* certains textes d'usage quotidien, quand il peut les trouver dans des ouvrages aussi abordables que (pour en citer seulement l'un ou l'autre) les *Patres Apostolici* de Funk, les *Antilegomena* de Preuschen, les *Kleine Texte* de Lietzmann, ou la collection des *Textes et Documents* de Hemmer-Lejay ? Sans répéter Denzinger-Bannwart, le volume du R. P. Kirch est cependent parfois quelque peu encombré, par exemple par les citations d'Eusèbe; on aimerait voir sacrifier quelques-uns de ces extraits, aisément trouvables ailleurs, au profit d'auteurs vraiment trop mal partagés : tel, S. Hilaire de Poitiers dont on ne nous cite que quelques lignes. On regrettera également l'absence presque totale des écrivains orientaux, les grecs et les latins étant à peu près seuls considérés. Cependant S. Éphrem, Aphraate, Philoxène, etc., pour ne parler que des Syriens, auraient pu fournir d'utiles contributions à cet essai de chrestomathie patristique et même à l'histoire des dogmes; le R. P., qui connaît la *Patrologia Orientalis*, ne doit pas ignorer le *Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium*. On se demandera encore si l'ordre systématique n'aurait pas dû être combiné jusqu'à un certain point avec l'ordre chronologique dans la disposition des citations; la filiation des sources, si importante dans le travail historique, en eût été beaucoup facilitée. Au moins, pour un même auteur, il semble qu'on aurait dû grouper les témoignages se rapportant à la même matière. Le cas de Tertullien est typique : pourquoi séparer le n° 155 du n° 194, le n° 166 du n° 185, le n° 187 des n°s 171 et sv., le n° 197 des n°s 179 et sv. ? Le même défaut se remarque dans la série des passages empruntés aux œuvres de S. Cyprien. On apercevra nettement la lacune laissée par le manque de bibliographie pour certaines questions peu documentées, telle celle du chorépiscopat, qui ne se voit attribuer qu'un seul texte. Mais, ces remarques faites, nous sommes heureux d'oublier les imperfections inévitables d'une œuvre de ce genre pour noter comme un profit incontestable et précieux qu'elle suscitera et développera chez les étudiants le besoin d'entrer en contact direct avec les sources de l'histoire ecclésiastique et qu'elle les habituera à la critique et à l'objectivité dans les travaux ultérieurs.

— Une onzième édition de l'*Enchiridion symbolorum definitionum et declarationum de rebus fidei et morum* auctore HENRICO DENZINGER par CLEMENS BANNWART, S. J. (Fribourg-en-Br., Herder, 1911. In-8, XXVII-592-8*-[56] p. F. 6,25) a paru. La précédente, la dixième de cet excellent recueil, a été ici l'objet d'une notice (RHE, 1908, t. IX, p. 830). Celle que nous annonçons a l'avantage de donner les récents documents de Pie X et quelques autres plus anciens. Inutile de répéter que c'est une utile collection de textes pour l'étude de l'histoire des dogmes et de la morale.

— La collection des *Berliner Klassikertexte*, consacrée à l'édition des papyrus du Musée royal de Berlin, n'avait donné jusqu'à présent que des textes profanes. MM. C. SCHMIDT et W. SCHUBART ont réuni dans le sixième volume les *Altchristliche Texte* (Berlin, Weidmann, 1910. In-4, 140 p. et 2 pl. M. 10). Les fragments scripturaires sont réservés pour une autre partie; dans le récent volume il ne s'agit que de documents patristiques et litur-

Digitized by Google

giques. Tous ne sont pas inédits ; ils n'ont pas non plus une égale importance. Mais c'est un vrai plaisir de les trouver reproduits avec tout le soin et tout le luxe d'informations diverses qu'on pouvait attendre des éditeurs. Deux de ces fragments font revivre quelques versets du *Pasteur* d'Hermas (*Sim.* II, 7-10, et IV, 2-5, pap. du IIIe siècle ; *Sim.* VII, 1, pap. du VIe siècle) ; ce livre, qui a joui d'une grande faveur dans l'Église d'Égypte, — il y servait à l'instruction des catéchumènes — comptait déjà de nombreuses attestations anciennes. Il en va tout autrement des lettres de saint Ignace d'Antioche : l'un des papyrus de Berlin, du Ve siècle environ, contient presque entière l'épître *Ad Smyrnaeos*. Or, on ne connaissait d'autres témoins de la collection grecque de saint Ignace que deux manuscrits du XIe siècle, publiés depuis longtemps. C'est assez dire l'importance du texte nouveau. Sur plus d'un point il permet de rectifier la leçon des éditions. Il confirme d'autre part l'authenticité du passage qui contribue à rendre l'épître *Ad Smyrnaeos* justement célèbre : pour la première fois on y voit employée la formule *καθολικὴ ἐκκλησία*, dont les protestants se sont efforcés en vain de diminuer la portée dogmatique.

Signalons en passant deux autres fragments assez considérables de la collection de Berlin, présentant des recueils d'extraits empruntés aux *Lettres* de saint Basile et au *De vita Moysis* de saint Grégoire de Nysse ; ces documents étaient publiés depuis plus de trente ans. Une *Lettre pascale* d'un patriarche d'Alexandrie clôt la série des monuments patristiques. Cette pièce, récemment acquise en Égypte, semblerait appartenir au VIIe siècle ; sa belle onciale grecque rappelle de très près les écritures du papyrus liturgique d'Oxford et du saint Cyrille récemment publié par le Dr Serruys. Mais elle est munie d'un « protocole » ou marque de fabrique officielle, rédigé en grec et en arabe, prouvant que la domination musulmane était déjà définitivement reconnue en Égypte, sans que pourtant l'usage exclusif de l'arabe eût encore supplanté celui du grec. Cela nous reporte presque sûrement au premier quart du VIIIe siècle. La lettre insiste longuement sur la doctrine de l'incarnation. Ceux qui s'intéressent d'une façon spéciale aux particularités dogmatiques du monophysisme sévérien y trouveront matière à de nouvelles observations. En bon disciple de Sévère d'Antioche, l'auteur excommunie les « Aphthartodocètes », monophysites de l'extrême gauche, autant que les orthodoxes dociles à l'enseignement de Chalcédoine ; et, suivant jusque dans le détail la méthode du maître, c'est encore au pseudo-Denys l'Aréopagite et à saint Cyrille qu'il emprunte ses arguments. — Mais ces documents littéraires ne doivent pas faire oublier les textes liturgiques réunis dans la seconde partie du volume. Entre tous se distingue une formule eucharistique qui a sa place marquée dans les anaphores égyptiennes : *Τὸν θάνατόν σου Κύριε καταγγέλλομεν καὶ τὴν ἁγίαν σου ἀνάστασιν ὁμολογοῦμεν Χριστέ. Ἠξιώθημεν γὰρ τῆς μυστικῆς καὶ ἀνεκλαλήτου σου τραπέζης καὶ ἡμεῖς προθύμως μεταλάβωμεν ἐκ τῶν προκειμένων σου δώρων τῶν πνευματικῶν σὺν ἀγγέλοις εἴπωμεν τὸν ὕμνον τὸν ἐπινίκιον. Ἀλληλούια.* C'est le début de la prière qui suit les paroles de la consécration, dans la liturgie de saint Marc, et mieux encore dans le fragment du papyrus d'Oxford. L'allusion à la communion, parallèle au *de tuis donis ac datis* de l'*Unde et memores* romain, correspond également à la suite de l'anamnèse alexandrine. Les mots qui terminent ici cette courte formule montrent cependant que nous avons affaire à une acclamation du peuple, calquée sur les paroles du prêtre,

Digitized by Google

comme on en trouve encore à cette même place dans la liturgie copte ; au moins cette prière atteste-t elle à sa manière la valeur d'hostie consacrée que l'on reconnaissait aux *dons*, aussitôt après les paroles de l'institution. — La cérémonie de la préparation des offrandes, du rite copte, contient une formule apparentée elle aussi, mais de plus loin, à un autre fragment de Berlin, du IIIe siècle environ, où sont accumulés les titres de la sainteté de Dieu. Les doxologies que l'on retrouve sur ces papyrus antiques ont une forme archaïque très accentuée : comme dans celles qui reviennent fréquemment sous la plume de saint Paul, on ne voit pas mentionnée la personne du Saint-Esprit. — Différentes autres pièces fragmentaires complètent cette intéressante collection ; elles concernent surtout la littérature hymnologique.

P. DE P.

— Le livre de M. F. WESTBERG : *Die biblische Chronologie nach Flavius Josephus und das Todesjahr Jesu* (Leipzig, Deichert, 1910. In-8, 202 p. M. 4,50) est un des ouvrages assez rares qui donnent beaucoup plus que leur titre ne promet. A défaut de toute table analytique ou systématique, il faut le parcourir attentivement pour se rendre un compte exact de la multitude et de la variété des questions traitées ou touchées. Regrettons immédiatement la difficulté et la peine extraordinaires causées au lecteur par l'encombrement d'un texte bourré de références et de chiffres, ainsi que par l'absence de divisions et de séparations nettes et claires entre les sections. Voici quelques indications qui serviront à orienter dans ce petit dédale et attireront sur l'étude, comme elle le mérite, l'attention des spécialistes. Plus les questions de chronologie ancienne sont ennuyeuses et difficiles, plus elles sont importantes parfois dans l'histoire biblique de l'Ancien et du Nouveau Testament, plus aussi on doit s'intéresser à tout effort tenté pour les résoudre, surtout lorsqu'il porte, comme celui de M. Westberg, un caractère fortement personnel. L'auteur discute d'abord la date exacte de la prise de Jérusalem par Hérode et, antérieurement, par Pompée ; puis, il fixe à l'année 67 l'ouverture des hostilités dans la guerre contre les Juifs ; suivent de longs développements sur les données chronologiques que l'on rencontre dans les ouvrages de Josèphe pour une foule d'événements de l'A. T. : nous ne pouvons qu'y renvoyer. On tend ensuite à établir comme une règle, par un certain nombre d'exemples, la coïncidence générale des famines et de la cherté des vivres avec les années sabbatiques. La procurature de Pilate en Judée est fixée aux années 27-37 de l'ère chrétienne. Un *excursus* sur la topographie et sur le sens du terme « désert » chez Josèphe précède l'étude de la chronologie de la vie de S. Paul. Subitement, un titre : quand mourut Jacques, le frère du Seigneur ? puis : quand mourut le Christ, d'après Flavius Josèphe ? d'après les Évangiles ? Les digressions, ici encore, sont fréquentes et consacrées à S. Jean-Baptiste, à l'emplacement d'Aenon près de Salim, aux papyrus d'Assouan, etc., etc. Enfin, un long appendice est consacré aux listes épiscopales des grandes églises, en vue de fixer l'année exacte de l'avènement du pape Anicet. Cette énumération exagère peut-être l'impression de manque de plan, d'unité, de synthèse qui se dégage pourtant très réelle et très caractérisée de la lecture de l'ouvrage. Ce défaut réduira sans doute beaucoup l'effet utile du travail certainement considérable que M. Westberg s'est imposé. Il est d'ailleurs permis de se demander si les opinions si personnelles et l'exégèse parfois si hardie de l'auteur rallieront beaucoup de suffrages : telle, la thèse partout soutenue de l'emploi par Josèphe et les Juifs, contem-

Digitized by Google

porains de Jésus, du calendrier réformé, contre laquelle feu E. Schürer, dont on ne niera pas la compétence, n'a pas tardé à protester énergiquement; telle encore cette coïncidence de la famine avec l'année sabbatique, basée sur une induction absolument insuffisante pour établir une règle, et qui sert cependant à reconstituer, pour la vie de S. Paul, une chronologie que nous estimons inacceptable. Car il faudrait alors placer en 57 la révocation du procurateur Félix et, pour ne signaler qu'une raison décisive contre cette date, on n'arrivera pas à l'harmoniser avec le temps de la présence de Gallion en Achaïe, qui semble bien déterminé par l'inscription de Delphes dont nous avons fait ressortir l'importance ici-même (*supra*, p. 383 et sv.). Dans la chronologie de la vie de Jésus, M. Westberg en prend un peu à son aise avec la valeur historique des données évangéliques; qui croira encore, avec les presbytres de S. Irénée, que Jésus a frisé la cinquantaine? La critique actuelle serait certes plus portée à réduire la durée du ministère public à un an qu'à l'étendre sur un espace de dix années. On peut se décider à fixer la mort du Christ en 33 et même choisir encore entre le 14 et le 15 nisan; mais il faut savoir reconnaître que le problème n'est pas résolu avec une entière certitude; les données astronomiques, que déjà H. Achelis avait fait préciser par l'institut de Berlin et que M. Westberg doit encore à son collaborateur A. Richter, ne donneront pas aux exégètes tous leurs apaisements aussi longtemps qu'on n'aura pas mieux démontré qu'à l'époque néotestamentaire, les juifs utilisaient un calendrier fixe et ne déterminaient plus le premier jour de chaque mois d'une façon tout expérimentale. Nous ne pousserons pas plus loin ces remarques que nous terminons en rendant hommage à l'intrépidité courageuse de M. Westberg et en souhaitant qu'il facilite la discussion de ses idées originales et intéressantes; il lui faudra pour cela remanier le plan de son étude et la munir de bonnes tables.

— Laissant la question de l'origine des Odes de Salomon, au sujet de laquelle il a déjà indiqué son avis (cf. *supra*, p. 384), M. A. Loisy étudie brièvement *La mention du Temple dans les Odes de Salomon* (ZNWKU, 1911, t. XII, p. 126 et sv.). On ne s'étonnera pas d'y rencontrer, pour les termes *sanctuaire* et *temple* des odes IV et VI, une interprétation fortement allégorique. Le sanctuaire est le groupe des sauvés, des prédestinés; le temple n'est pas une réalité matérielle, mais l'image typique de la société des saints; les « lieux plus jeunes », qui ne doivent pas être préférés à celui que Dieu a désigné, sont toutes les sociétés religieuses autres que celle dont l'auteur des Odes fait partie.

— Après beaucoup d'autres, M. A. S. Fries (*Die Oden Salomos, montanische Lieder aus dem 2. Jahrhundert*, ZNWKU, 1911, t. XII, p. 108-125) soumet à la critique et trouve insuffisants les arguments allégués par A. Harnack pour prouver l'origine juive des Odes. La conclusion de la partie positive de cette étude est déjà indiquée dans le titre; elle correspond à l'opinion proposée (cf. *supra*, p. 361) par M. F. C. Conybeare, d'Oxford. L'auteur la défend tout d'abord contre deux difficultés dont A. Harnack lui a fait part à ce sujet; puis, il tente d'expliquer par la tradition montaniste une série de particularités qui se rencontrent dans ces chants. Il faut dire encore que les indices sont faibles, les allusions obscures, les rapprochements peu concluants; l'interprétation aboutit tout au plus à la non-répugnance de l'hypothèse de M. Fries, à qui l'énigmatique document ne paraît pas encore avoir révélé clairement et définitivement son secret.

Digitized by Google

— La *Bibliotheca scriptorum graecorum et romanorum teubneriana* vient de consacrer un fascicule à la fameuse inscription d'Abercius comme supplément à la *Vita S. Abercii* publiée naguère par M. Nissen. Il est dû à la collaboration de ce même savant avec M. W. Lüdtke et porte comme titre : *Die Grabschrift des Aberkios, ihre Ueberlieferung und ihr Text.* Berlin-Leipzig, Teubner, 1910. In-16, 46 p. M. 1. M. Lüdtke présente au lecteur une version russe de l'inscription et en fournit une traduction latine avec commentaire. M. Th. Nissen utilise cette version russe pour la reconstitution du texte grec original en même temps que les versions publiées antérieurement par Mgr Duchesne et M. Marucchi, les leçons de la *Vita* et des manuscrits. La disposition des textes est ingénieuse vu l'exiguïté du format et les commentaires sont pleins de sagacité. Une phototypie de l'inscription termine la brochure. A. F.

— Dans une magistrale étude, dont la RHE a donné une recension détaillée (cf. RHE, 1909, t. X, p. 110 et sv.), le R. P. H. Brewer a renouvelé la notice jusqu'ici consacrée au poète chrétien Commodien par les histoires littéraires. Malgré la solidité des preuves et des conclusions proposées par le savant auteur, les contradictions ne lui ont pas fait défaut. C'est ce qui l'a engagé à consacrer, dans la même collection des *Forschungen* de Ehrhard et Kirsch (t. X, fasc. 5), un nouveau travail à l'examen de la question chronologique qu'il avait soulevée : *Die Frage um das Zeitalter Kommodians* (Paderborn, Schöningh, 1910. In-8, IX-71 p. M. 2,60). La première partie ajoute quelques compléments de valeur aux raisons précédemment alléguées pour reporter l'âge de la vie et de l'activité littéraire de Commodien en deçà de l'époque de S. Cyprien et même du IVe siècle et le replacer au milieu du Ve siècle. Ce sont des détails d'ordre philologique, historique, littéraire et doctrinal qui, surtout par leur ensemble et leur accord, confirment bien la date déjà assignée et défendue. Dans une seconde partie, le R. P. fait face aux attaques de ses principaux contradicteurs, Lejay, Weyman et Zeller. Reprenant l'examen et l'interprétation de trois passages du *Carmen Apologeticum*, le R. P. se tire avec honneur de la discussion ; il montre de nouveau que Commodien, sous une forme prophétique, décrit la prise de Rome par les Goths sous Alaric ; que l'instruction *De infantibus* s'inspire d'une décision donnée par S. Léon I en 458 ; enfin, que le troisième passage fait allusion à la grande expédition militaire des Huns en 466. L'opuscule se termine par quelques pages sur le caractère de la langue des poèmes. Pour compléter le dossier de cette controverse pleine de science et d'intérêt, on lira encore, dans le *Literarische Beilage der Kölnischen Volkszeitung* (1911, nº 10) les pénétrantes et décisives réponses opposées par le R. P. aux hésitations formulées (*ibid.* 1911, nº 3) par Rauschen touchant l'époque assignée à Commodien. Nous sommes heureux de constater que le savant patrologue de Bonn n'a pas tardé (*ibid.*, nº 15) à reconnaître, avec une sincérité et une loyauté qui l'honorent, la victoire de son partenaire. Nous nous joignons au Dr Rauschen pour dire qu'à notre avis le R. P. Brewer a soutenu avec succès la thèse qu'affichait le titre donné à sa première publication : *Kommodian von Gaza, ein arelatensischer Laiendichter aus der Mitte des fünften Jahrhunderts*, et pour féliciter le savant jésuite du service que son labeur a rendu à la science patristique et philologique.

— Une importante contribution à l'histoire de sainte Afra d'Augsbourg vient de nous être fournie par M. A. Bigelmair, dans une étude intitulée

Digitized by Google

Die Afralegende (*Archiv für die Geschichte des Hochstifts Augsburg*, 1910, t. I. Extrait). Dillingen, Keller. In-8, 83 p. Cette étude est certainement la plus complète qui ait paru sur cette question, qui a fait couler tant d'encre et qui a mis aux prises de nombreux savants, parmi lesquels il faut citer surtout Mgr Duchesne, Krusch et B. Sepp. Étudiant d'abord les plus anciens témoignages concernant le culte rendu à la sainte, c'est-à-dire ceux de Venantius Fortunatus (565) et du martyrologe hiéronymien, l'auteur donne le contenu de la *Conversio* et de la *Passio* et poursuit le développement du culte à Augsbourg et dans les divers pays de la chrétienté, tant dans les productions hagiographiques et historiques que dans la liturgie. Il résume ensuite, d'une façon précise et complète, toutes les opinions qui ont été émises au sujet de la *Passio* et de la *Conversio* et fournit ainsi un excellent aperçu sur l'état de la question. Il reprend enfin pour son propre compte, dans une troisième partie, l'étude des actes de sainte Afra. Il démontre que la version arménienne publiée par Goussen n'est pas un témoin des actes les plus anciens et qu'elle est de beaucoup postérieure. Pour M. Bigelmair, la version la plus ancienne se rapproche de celle éditée par le R. P. Vielhaber d'après le codex latin 420 de la bibliothèque palatine de Vienne, version qui doit être collationnée avec le ms. de Paris publié par Narbey, avec le cod. Bobb. 49 de Turin et le ms. 7984 de Bruxelles. L'auteur étudie ensuite la valeur historique de cette version écourtée de la *Passio* — il est bien clair en effet que la *Conversio* est postérieure et n'a jamais fait partie des actes primitifs. D'après lui, la plus ancienne version s'inspire des données du martyrologe hiéronymien et ne saurait donc être antérieure au début du VIIe siècle. La condition de femme publique (*meretrix*) que la *Passio* attribue à la sainte semble ne point correspondre à la réalité historique et n'être qu'une légende, née de l'interprétation fautive du nom *Veneriae*, fourni à côté de celui d'Afra par le martyrologe hiéronymien. De là aussi le peu de créance qu'on doit accorder au récit de la conversion de la sainte. Le récit du martyre d'Afra, la mort sur le bûcher dans un île du Lech, s'appuie sur des témoignages solides. L'auteur ne se prononce point sur l'identité du corps, découvert en 1064, avec celui de la sainte, mais il paraît incliner vers la négative. Pour le reste, M. Bigelmair nous semble avoir bien établi les divers points que nous venons d'indiquer et avoir fourni à la solution de cette question controversée une réponse, sinon complète et expliquant toutes les difficultés, du moins décisive pour l'époque de rédaction de la plus ancienne version de la *Passio* et pour la valeur historique de la légende d'Afra. Son travail offre de plus le grand mérite d'avoir condensé tout ce qui a été jamais écrit à ce sujet.

— Les *Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte*, dirigées par G. von Below, H. Finke et Fr. Meinecke, ont atteint leur 26e fascicule avec la récente monographie de M. H. Aubin : *Die Verwaltungsorganisation des Fürstbistums Paderborn im Mittelalter* (Berlin et Leipzig, W. Rotschild, 1911. In-8 de x-152 p.). C'est un essai de synthèse des renseignements qu'on possède sur les institutions de la principauté épiscopale de Paderborn depuis le XIe siècle jusqu'à la fin du moyen âge. En se basant toujours sur des témoignages historiques de valeur, l'auteur passe en revue les principaux rouages de la vie administrative d'alors, en éclairant celle-ci par la comparaison de situations analogues à Cologne, Trèves, Mayence et Munster. Il étudie successivement la classe, d'origine civile, connue au moyen âge sous le nom de

Digitized by Google

ministeriales, les dignitaires de la *curia*, le conseil, la chancellerie, l'avouerie épiscopale, enfin, l'administration centrale, féodale et urbaine du diocèse. Le travail de M. Aubin, avec sa copieuse documentation, est très intéressant; mais il constitue plutôt — ceci n'est pas une critique — un aperçu général qu'un examen approfondi de tous les problèmes que soulève le sujet; le chapitre le plus instructif est celui qui traite des *ministeriales*, question actuellement mise à l'ordre du jour par la récente étude de M. F. Keutgen; au point de vue de l'histoire ecclésiastique, on notera le chapitre consacré à l'avouerie.

M. Pierre Wolff, de Cologne, a présenté, le 16 mai dernier à l'Université de Bonn, une dissertation doctorale consacrée à la diplomatique du moyen âge et intitulée : *Der Briefsteller des Thymo von Erfurt und seine Ableitungen* (Bonn, C. Georgi, 1911. In-8 de 124 p.). Le sujet, bien que n'intéressant pas directement l'histoire religieuse, touche de trop près à l'histoire de la vie sociale du moyen âge et aux sources littéraires où elle s'alimente pour ne pas être relevé ici. Il existe du formulaire de Thymo 4 mss, dont 3 du xive et 1 du xve siècle, à Londres, Vienne, Munich et Kœnigsberg ; de l'auteur on ne sait rien : il se peut qu'il fût originaire d'Erfurt ; en tout cas, la plupart des pièces qu'il transcrit dans son travail nous transportent à Mayence, dans la Thuringe, la Hesse et le Brandebourg; comme date ultime de composition, il faut admettre l'année 1308. Le formulaire a ceci de particulier, au regard d'œuvres analogues, qu'il ne contient aucune lettre papale ni impériale ; la compilation était destinée à des seigneurs laïcs et à la bourgeoisie urbaine ; çà et là, néanmoins, il y a une lettre d'un personnage ecclésiastique. Mais, notons-le, ces missives sont des lettres purement fictives où le talent littéraire de l'auteur s'est donné libre cours; elles n'ont, par conséquent, aucun fondement historique, comme l'avait déjà suggéré Wattenbach ; la plupart ont trait à des affaires intimes (lettres d'étudiant, lettres de famille), à des transactions commerciales, à des entreprises privées et autres que Thymo place à la fin du xiiie siècle et au début du xive siècle. Le formulaire d'Erfurt servit peu après de modèle à des recueils de cette nature ; ainsi il est très probable que l'auteur anonyme du codex 245 (xive siècle) de la bibliothèque de Colmar s'est inspiré de Thymo; l'emprunt fait à Thymo, après 1350, par le notaire public de Bohême, Nicolas de Habelschwerdt, est par contre un fait indéniable. En annexe de cette consciencieuse étude, M. Wolff publie les *incipit* des lettres de Thymo d'Erfurt et de Nicolas de Habelschwerdt.

H. N.

— M. A. M. Koeniger a publié une intéressante brochure sous le titre *Drei « elende » Heilige. Eine kritische Studie.* (Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München, 3e sér., n° 12.) Munich, J. J. Lentner, 1911. In-12, 40 p. M. 0,90. Au mois de décembre 1910, le professeur F. Vollmer communiqua, à l'Académie de Munich, une note sur l'origine du culte des trois saints « voyageurs » d'Etting, Archus, Herenneus et Guardanus. D'après lui, l'origine de leur nom et le développement de leur culte sont dus à l'interprétation fantaisiste d'une inscription funéraire d'un soldat romain, que la commission d'enquête de 1627 identifia avec l'inscription des trois saints. M. Koeniger s'élève contre ces conclusions au moins hasardées. Il montre que l'hypothèse de Vollmer est, au point de vue intrinsèque, presque tout entière insoutenable et surtout, que Vollmer a ignoré l'existence d'articles de Suttner, parus en 1861, qui ruinent d'avance l'hypothèse par lui

Digitized by Google

proposée. Il résulte de ces articles que le culte de ces saints est fort ancien, que leur nom est antérieur au XVIe siècle et que, par conséquent, ce n'est pas la pierre avec inscription romaine — mal interprétée en 1627 — qui a été le point de départ de leur histoire et de leur culte. Il est piquant de voir un philologue classique rappelé malicieusement par un historien aux règles élémentaires de la méthode : à ce titre, et aussi pour l'exemple de critique qui s'en dégage, l'opuscule de M. Koeniger mérite d'être signalé ici.

— M. Otto R. Redlich vient de faire paraître le tome deuxième d'un grand travail, dont le premier a paru en 1907 (cf. RHE, 1907, t. VIII, p. 850-851) sous le titre : *Jülich-Bergische Kirchenpolitik am Ausgange des Mittelalters und in der Reformationszeit.* IIe B. *Visitationsprotokolle und Berichte Jülich (1533-1589)* ; il fait partie des *Publikationen der Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde. XXVIII* (Bonn, P. Hanstein, 1911. In-8 de XXXI-948 p.). Les documents recueillis par M. Redlich sur les duchés de Juliers et de Berg étaient tellement abondants qu'il a dû réserver pour un autre volume la mise au jour des actes relatifs à ce dernier duché ; il en formera la seconde partie du tome deuxième ; néanmoins, le volume édité aujourd'hui peut être aisément consulté grâce à une bonne table de noms propres de personnes et des localités. Des trois séries qui le composent — les *Instruktionen* (p. 1-20), les *Protokolle und Berichte* (p. 21-841) et les *Beilagen* (p. 842-860), la seconde est, sans conteste, la plus précieuse. Pour toutes les églises paroissiales des 24 districts formant le duché de Juliers, l'auteur a classé les renseignements divers qu'il a pu rassembler aux archives de l'État à Dusseldorf et à Coblence, puis aux archives communales de Cologne et de Darmstadt. Ces renseignements, portant sur les années 1533-1589, sont extraits des procès-verbaux des visites épiscopales et décanales et permettent non seulement de reconstituer l'organisation paroissiale de plus de 200 communes rurales (droit de collation, fabriques d'église, enseignement public, etc.) mais d'étudier la vie religieuse et sociale pendant et immédiatement après le Concile de Trente Nous croyons qu'aucune contrée de l'Allemagne ne possède, pour une période déterminée, un ensemble de documents imprimés de cette valeur et aussi bien mis à la portée des érudits que ces duchés, après le travail de M. O. R. Redlich. H N.

— M. W. Schulze a présenté, le 16 mars, à la classe de philosophie et d'histoire de l'académie des sciences de Berlin, des photographies de certains manuscrits géorgiens, prises par le Dr Th. Kluge au cours d'un voyage dans la région du Caucase ; de courtes notices renseignaient sur le contenu de ces mss et des passages photographiés.

— A l'occasion du soixantième anniversaire de sa naissance, M. A. Harnack a reçu de ses anciens élèves, de ses amis et de ses admirateurs, tant d'Allemagne que de l'étranger, divers hommages. La ZNWKU lui a dédié son 2-3e fascicule de la présente année. Une souscription est ouverte, dont le montant, qui dépasse déjà 20.000 marks, sera remis à l'illustre maître pour être employé à un but scientifique laissé à son choix.

— *Décès.* — Le Dr R. Kekule von Stradonitz, professeur d'archéologie à l'université de Berlin, membre ordinaire de la classe de philosophie et d'histoire de l'académie des sciences de Prusse, décédé le 23 mars, à l'âge de 72 ans.

Digitized by Google

Angleterre, Écosse, Irlande. — Dom J. CHAPMAN, O. S. B., publie une dissertation écrite depuis plusieurs années déjà, *John the Presbyter and the fourth Gospel* (Oxford, Clarendon press, 1911. In-8, 108 p. Sh. 6). Il s'agit d'élucider encore une fois le problème des deux *Jean*. Certains auteurs anciens ont prétendu en effet qu'il avait existé un Jean le Presbytre différent de Jean l'Apôtre. L'erreur provenait d'une mauvaise interprétation d'un texte fameux où Papias déclare avoir consulté les πρεσβύτεροι sur ce qu'avaient dit « les disciples du Seigneur André, Philippe, Jean, Matthieu et les autres », et questionner encore dans ses difficultés « Aristion et Jean le presbytre, disciples du Seigneur » (Eusèbe, *H. E.*, III, 39) Papias, disciple lui-même de saint Jean, a donné, comme le quatrième évangile, le simple nom de *disciples* à ceux que les autres évangélistes et saint Paul appellent les apôtres. Pour lui par conséquent Jean « le presbytre » était l'un des apôtres; d'où il suit que c'est le même Jean, apôtre, qu'il mentionne deux fois : d'abord avec les douze, dont il dit avoir reçu les enseignements de la bouche des anciens, et ensuite à part sous le double nom de presbytre et de disciple du Seigneur, c'est-à-dire d'apôtre; et la raison de cette seconde mention s'explique simplement par le fait que l'apôtre vivait encore et pouvait témoigner lui-même de la vérité, au moment où Papias écrivait. Au reste la tradition ancienne n'a pas interprété autrement le texte de cet auteur; si l'on excepte Eusèbe, qui ne fournit aucune preuve de son dire, jamais personne n'a parlé d'un second Jean d'Éphèse différent de l'apôtre. Jean le disciple ou l'apôtre et Jean le presbytre ne faisant qu'un, il faut conclure avec toute la tradition qu'il n'y a aucune difficulté à tenir pour le même écrivain, le *presbytre* qui se nomme au commencement des épîtres canoniques, le *disciple* qui se trahit constamment comme l'auteur du quatrième évangile et le *Jean* qui dit avoir composé l'Apocalypse.

Le *Journal of theological Studies* d'avril 1911 a reproduit (p. 337-361) les deux dernières conférences de Dom GERMAIN MORIN, sur l'origine du symbole d'Athanase (Cf. RHE, 1911, t. XII, p. 368), avec, en appendice, une paraphrase du *Quicumque* trouvée dans un manuscrit de Murbach du VIIIe siècle.

Quelle hardie et vaste synthèse que celle qui nous est présentée, avec une incontestable puissance d'évocation, par M. HENRY OSBORN TAYLOR, dans les deux volumes qui portent pour titre : *The Mediaeval Mind, a History of the Development of Thought and Emotion in the Middle Ages* (Londres, 1911, XV-613 et VIII-589 p. Sh. 21) ! C'est tout le moyen âge chrétien, ascétique, littéraire, artistique et chevaleresque, qui défile devant nos yeux étonnés par l'originalité et la variété des points de vue, comme aussi par la documentation très substantielle qui étaye ces larges tableaux. L'index de trente pages placé à la fin rendra de grands services aux chercheurs.

La RHE a rendu compte, l'an dernier (1910, t. XI, p. 625), d'un ouvrage du prof. GEORGE HENDERSON. Voici que le même auteur nous présente maintenant, sous le titre de *Survivals in Belief among the Celts* (Glasgow, 1911, XI-364 p. Sh. 10), la substance de la première série des lectures de psychologie populaire (*Folk-psychology*) qu'il a entreprises à l'université de Glasgow. Il s'est appliqué, dans ce volume, à rechercher ce qui a survécu chez les Celtes chrétiens, et particulièrement chez ceux d'Écosse, des anciennes croyances païennes. Le livre contient une foule de remarques

Digitized by Google

suggestives, mais on souhaiterait un peu plus de précision dans l'exposé et surtout dans les références. Voici les titres quelque peu *ruskiniens* des trois longs chapitres dont se compose le livre : 1° *The Finding of the Soul* (*or the internal Soul*), 2° *The Wandering of Psyche* (*or the external Soul*), 3° *The earthly Journey*.

Le bénédictionnaire de S. Æthelwold, évêque de Winchester (963-984), conservé à la bibliothèque du duc de Devonshire, à Chatworth, n'était connu que par l'édition et le mémoire publiés par John Gage dans l'*Archaeologia* (1832, t. XXIV). De ce manuscrit très remarquable au double point de vue liturgique et artistique, le *Roxburghe Club* vient de distribuer à ses membres une publication luxueuse en fac-similé accompagnée d'une introduction paléographique de Sir George Frederic Warner et d'une dissertation liturgique de M. Henry Austin Wilson (Londres, 1910, LX-56-IV p. et 119 planches).

Gilbert Crispin († 1117) est l'un des plus anciens abbés de Westminster sur lequel on possède des documents importants. Le Dr J. Armitage Robinson, ex-doyen de Westminster, nous fait connaître, d'après ces documents, la vie de Gilbert, son administration et son activité littéraire, dans *Gilbert Crispin abbot of Westminster, a Study of the Abbey under Norman Rule* (Cambridge, 1911, XI-180 p. Sh. 5), troisième volume de l'importante série *Notes and Documents relating to Westminster Abbey*. Les textes suivants occupent la seconde partie du présent volume : 1° *Vita Herluini abbatis Beccensis* par Gilbert, 2° *Liber de Simoniacis* du même, 3° choix de chartes, presque toutes inédites, contemporaines de Gilbert, annotées de main de maître.

Quiconque s'intéresse au mobilier d'église se félicitera de la fécondité avec laquelle M. Francis Bond alimente la collection des *Church Art Books*, que publient les presses de l'université d'Oxford. Après un ouvrage sur les *Fonts and Font-Covers* et un autre sur les *Screens and Galleries*, voici qu'il fait paraître, coup sur coup, deux nouveaux volumes. Le premier traite d'un sujet que vient d'aborder aussi un archéologue belge, M. L. Maeterlinck, dans son livre *Le genre satirique dans la sculpture flamande et wallonne ; les miséricordes de stalles, art et folklore* (Paris, 1910). L'ouvrage anglais s'intitule *Wood Carvings in English Churches. I. Misericords* (Londres, 1910, XX-238 p. Sh. 7,6). Il comprend 241 photographies et dessins. La plus ancienne sculpture de miséricorde dont il soit question remonte au XIIIe s. L'autre volume renferme deux parties : 1° *Stalls and Tabernacle Work*, 2° *Bishop's Thrones and Chancel Chairs* (Londres, 1910, XVI-138 p. Sh. 6). Il est illustré de 124 photographies et dessins.

Une nouvelle vente de manuscrits de la célèbre collection Thomas Phillips a eu lieu, chez MM. Sotheby, à Londres, du 24 au 28 mai dernier. Nous relevons, parmi les manuscrits vendus : Cassiodore, *Formularum liber* et *Liber de anima* (XIIe siècle) ; *Chronique de Saint-Denis* (XIIIe s.) ; Dudo, *De gestis ducum Normaniae* (XIe s.) ; Cartulaire de Ford (XVe s.) ; Cartulaire de Glastonbury (1515-1517) ; *Dialogues* de S. Grégoire (Xe s.) ; Saint Hildegarde, *Vitarum meritorum libri sex* (XIIe s.) ; Guillaume de Malmesbury, *De gestis regum Anglorum* et *Historia novella* (XIVe s.) ; Chronique de l'abbaye de Marienmünster de 1503 à 1549 ; Chronique du monastère de Melsa (XIVe-

Digitized by Google

xve s.); *Regula solitariorum* (règle de Grimlaïc) (ixe s.); Vie de S. Neot (xie s.); Lois et coutumes de Normandie (xiiie s.); Office et passion de S. Pancrace (xe s.); *Ye book y callid ye Ceule of Crysten Religioun* de l'évêque Pecock (xve s.); Actes concernant le monastère de Saint-Martin de Trèves (xve-xvie s.); Cartulaire de l'abbaye de Wardon (xiiie s.); Chronique de Wigmore de 1066 à 1306 et Chronique d'Angleterre jusqu'à 1437; Cartulaire de Sainte-Marie d'York. — Cette vente a produit la somme de 8795 livres, 17 shillings et 6 pence.

Une exposition de Bibles s'est ouverte le 20 mars à la King's Library du British Museum, à l'occasion du troisième centenaire de la version anglaise « autorisée ». Le catalogue des livres exposés a été préparé sous la direction du Dr Kenyon, directeur du British Museum. Les plus célèbres manuscrits exposés étaient le *Codex Alexandrinus*, le psautier de Bosworth et l'évangéliaire de Lindisfarne. A signaler, parmi les imprimés, le premier Nouveau-Testament imprimé en Angleterre, qui a été prêté par le Baptist College de Bristol. — Une autre exposition de Bibles anciennes a été organisée à Trinity College de Dublin.

Les lectures suivantes ont été faites à Londres au cours du trimestre dernier. Le 22 mars, à la *British Academy*, lecture de M. E. C. Quiggin sur le *Livre du doyen de Lismore et la littérature bardique et religieuse de l'Irlande et de l'Écosse de 1200 à 1500*. Elle a été suivie d'une discussion, à laquelle ont pris part le Dr Norman Moore, le professeur Kuno Meyer, Miss Eleanor Hull et M. A. P. Graves.

Le 11 mai, à la *Society of Antiquaries*, communication de M. W. H. Saint John Hope sur la découverte faite le 4 novembre 1910, dans la chapelle de Saint-Georges, à Windsor, des restes du roi Henri VI.

Le 20 mai, à la salle des conférences du British Museum, lecture de M. R. A. Peddie, sur le sujet suivant : *How to use the Reading Room of the British Museum*, laquelle a été répétée les deux samedis suivants.

Le 24 mai, à la *Royal Society of Literature*, lecture du comte Lützow sur *The Apostles of Moravia and Bohemia*.

Une *Summer School* d'études bibliques se tiendra à Shrewsbury du 10 au 14 juillet. Voici la liste des sujets à traiter : *The Holy Spirit in the Synoptic Gospels, in S. Paul, in S. John* (Rév. R. G. Parsons). — *Inspiration, its religious Value. The Authority of the Bible* (Rév. R. Brook). — *The Work of the Holy Spirit in the Church and in the World* (Canon Hobhouse). — *The Witners of the Holy Spirit in Non-Christian Religions* (Canon Dodson). — *Christianity and Buddhism* (Rév. F. C. P. C. Clarke).

Une série de lectures théologiques doit être donnée aux *Examination Schools*, High Street, à Oxford, du 17 au 28 juillet sur les matières suivantes : *The Pastoral Epistles* (Prof. Lock). — *The Elizabethan Settlement* (Dr Gee). — *The Apocalypse* (Archidiacre de Winchester). — *The Mind of S. Paul as illustrated by II Corinthians* (Dr Goudge). — *The Administration of penitential Discipline* (Rév. F. E. Brightman). — *The Apocalyptic Element in the Gospels* (Prof. Sanday). — *The Continental Reformation* (Dr Plummer). — *Mohamedanism* (Rév. H. G. Grey). — *The Law and practice of the Church of England as to Divorce* (Sir Lewis Dibdin).

Digitized by Google

— *Nominations.* — Le Rév. F. A. SIMPSON, l'auteur de *The Rise of Louis Napoléon*, a été nommé, en mars, *lecturer* d'histoire à Trinity College, à Cambridge.

Le Dr PETER GILES, philologue distingué, a été élu *master* d'Emmanuel College, à Cambridge.

Le Rév. J. P. MAHAFFY, C. V. O., à été élu président de la Royal Irish Academy.

Le Dr SIDNEY LEE, l'éditeur bien connu du *Dictionary of National Biography*, a été nommé *Leslie Stephen Lecturer* à Cambridge. Il a commencé à étudier, le 13 mai, *The Methods of Biography*.

Sir GEORGE FREDERIC WARNER, conservateur des manuscrits et *Egerton librarian* au British Museum et éditeur du bénédictionnaire d'Æthelwold, dont nous parlons plus haut, a été élu *fellow* honoraire de Pembroke College, à Cambridge.

Le Dr KUNO MEYER, qui, comme nous l'annoncions en avril, abandonne la chaire de celtique de Liverpool pour prendre possession, en automne, de celle de Berlin, a été nommé docteur ès-lettres *honoris causa* de l'université d'Oxford le 9 mai, après quoi il a donné, à cette université, une lecture sur la place des langues celtiques dans les études universitaires.

— *Décès.* — Le 22 mars 1911, Sir RICHARD RIVINGTON HOLMES, bibliothécaire du château de Windsor. Il fit partie, comme archéologue, de l'expédition britannique en Abyssinie en 1868.

Le 24 mars, à Édimbourg, le Rév. Dr ALEXANDER MAIR, collaborateur assidu de la *British and Foreign Evangelical Review* et de l'*Expositor* et auteur de *Studies on the Christian Evidences* (1883).

Au commencement d'avril, le Rév. JOHN ANDERSON, préposé au département historique de *Register Home* à Édimbourg.

Le 4 avril, à Ewelme (Oxfordshire), le Rév. C. T. CRUTTWELL, recteur de l'endroit et chanoine de Peterborough, auteur de *A History of Roman Literature* (1877), *A Literary History of early Christianity* (1893), *Six Lectures on the Oxford Movement* (1899), *The Saxon Church and the Norman Conquest* (1909). De ce dernier ouvrage il a été question ici même (RHE, t. X, 1909, p. 629).

L. GOUGAUD.

Autriche-Hongrie. — Nous avons reçu un tiré à part des deux articles du R. P. H. BRUDERS, dans le *Zeitschrift für katholische Theologie* (XXXIV, XXXV, 1910, 1911) : *Mt. 16, 19 ; 18, 18 und Jo. 20, 22-23 in frühchristlicher Auslegung*. I. *Tertullian*. II. *Afrika bis 251*. Innsbruck, Rauch, 1910-1911. In-12, 21 p. et 35 p. On y étudie l'usage de ces différents textes scripturaires dans la théologie sacramentaire des Africains jusqu'à S. Cyprien à ses débuts. On peut dire même que celui-ci est au premier plan des pensées de l'auteur, qui veut montrer tout spécialement sa dépendance vis-à-vis de ses devanciers dans l'emploi prépondérant et même presque exclusif de *Mt. 16, 19*, sans mention de *18, 18*, qui apparaît comme inclus dans le premier, dans l'extension du passage au sacrement de baptême ; *Jo. 20, 22-23* le complète et répond aux tendances charismatiques de la dogmatique de l'évêque de Carthage. Ces pages pourront servir à l'interprétation de certains endroits de ses œuvres ; le R. P. l'insinue déjà ici et se propose de le montrer plus abondamment dans la suite de son étude. Je ne trouve pas heureuse sa traduction de la distinction

Digitized by Google

connue de Tertullien montaniste entre *disciplina* et *potestas ;* ordinaire et extraordinaire, semble-t-il, ne rendent que son aspect extérieur sans épuiser sa signification.

Le R. P. H. Bruders, dans un article : *Allmähliche Einführung lässlicher Sünden in das Bekenntnis der Beicht* du *Zeitschrift für katholische Theologie,* 1910, t. XXXIV, traite d'un point de la discipline pénitentielle, à première vue assez secondaire et quelque peu négligé, mais qui n'en a pas moins son importance pour la théologie sacramentaire. Nous attirons spécialement l'attention sur les idées et mouvements d'idées préparatoires de cette pratique, qui constituent la partie la plus intéressante de l'étude du R. P. Il a su accumuler dans quelques pages une documentation assez riche, qui contraste cependant avec l'absence de toute référence à la littérature du sujet. Il est regrettable qu'il n'ait pas donné plus d'ampleur à ses recherches en s'efforçant de préciser l'introduction de la pratique, suivant les milieux différents. Ce qu'il nous en dit suffit pour faire éclater le caractère incomplet de son étude sur ce point. J. Flamion.

— M. le Dr H. Hirsch, auteur de plusieurs travaux de valeur touchant la diplomatique médiévale, a mis récemment en bonne lumière, dans les *Mitteilungen des Instituts für Oesterreichische Geschichte* (1911, t.XXXII, p. 1-86), dans une étude intitulée : *Die Urkundenfälschungen des Abtes Bernardin Buchinger* les agissements, comme falsificateur de documents, de cet abbé cistercien du XVIIe siècle. Buchinger naquit en Alsace le 22 janvier 1606 et est mort abbé de Lützel en 1673. D'érudition solide, il a composé, entre autres œuvres historiques, un *Epitome fastorum Lucellensium ;* mais sa réputation de savant est entachée de malhonnêteté ; il n'a pas su s'abstenir, en effet, dans un but qu'il croyait sans doute louable, d'inventer ou d'altérer gravement une série de documents de nature diplomatique, de 1125 à 1524, qu'il a eus sous la main, soit en qualitité d'archiviste ou d'abbé dans les maisons religieuses où il a passé. M. Hirsch le considère comme un digne précurseur du faussaire Hauthaler. En qualité d'abbé de Pairis, dont il prit l'administration en 1642, Buchinger fabriqua une série de diplômes impériaux et autres chartes pour gagner un procès, en 1649, contre la ville de Colmar. A l'abbaye de Lützel, il trouva par deux fois moyen d'exercer ses talents spéciaux; d'abord vers 1638, comme archiviste, plus tard, depuis 1654, comme abbé du monastère. Le motif qui l'a fait agir n'a pas toujours été le même ; son but principal était de règler, en altérant les pièces, la situation juridique de son abbaye vis-à-vis de la maison de Habsbourg, situation qui venait d'être modifiée à la suite de la conquête de l'Alsace par Louis XIV.

Le tome II du livre de M. H. Schlitter : *Aus der Zeit Maria Theresias. Tagebuch des fürsten Johann-Josef Khevenhuller-Metsch. 1742-1776.* (Vienne et Leipzig, Holzhausen et Engelmann. 1911. In-8o de 312 pp.) a paru. Il a trait aux événements de 1758 et 1759 racontés par Khevenhuller et renferme le même genre de renseignements historiques que ceux signalés précédemment dans la RHE (1910, t. XI, p. 401).

La *Kommission für neuere Geschichte Oesterreichs* a tenu a Vienne, le 31 octobre 1910, sa réunion plénière. Il ne sera pas inutile de rappeler à cette occasion l'activité de cette société sur le terrain des études historiques. Depuis 1903, en effet, elle a publié 8 volumes se rapportant aux relations

Digitized by Google

diplomatiques de l'Autriche avec divers pays de l'Europe à l'époque moderne; les travaux de MM. L. Bittner, H. Ubersberger, Fr. Pribram et Th. Fellner sont des sources précieuses à consulter pour cette période de l'histoire ; ajoutons que la commission s'efforce d'établir, par des missions méthodiques, l'inventaire sommaire d'un foule de dépôts d'archives autrichiennes jusqu'ici peu explorés. Voici quel est l'état actuel des travaux en cours: M. L. Bittner, a mis sous presse un volume intitulé : *Chronologisches Verzeichnis der Oesterreichische Staatsverträge* qui doit paraître cette année ; l'auteur a exploré les dépôts de Vienne (archives impériales) ainsi que des bibliothèques de l'étranger. Le tome I des relations de l'Autriche avec les Pays-Bas, entrepris par M. Srbik va être livré prochainement à l'impression : M. Fr. Pribram prépare en ce moment le tome II des relations de l'Autriche avec l'Angleterre. Dans la série des *Correspondances*, notons le tome I de la *Korrespondenz Ferdinands I.*, par M. G. Bauer, dont l'apparition est prochaine, ainsi que la *Korrespondenz Maximilians II* par M. V. Bibl. Enfin on annonce également l'apparition du deuxième fascicule de la *Geschichte der oesterreichische Zentralverwaltung* de M. H. Kretschmayr, dont la mise au jour a dû être retardée. H. N.

— Le Congrès de Velehrad de 1909 proposait la fondation d'une académie dans le but de préparer et d'éditer des travaux touchant les questions ecclésiastiques gréco-orientales. L'académie est déjà instituée sous la présidence de Mgr Anton Stojan, doyen de Kremsier, et a reçu un grand nombre d'adhésions. Ses statuts ont été approuvés par le gouvernement autrichien, le 18 mai 1910. Pour bien faire comprendre le but de cette belle institution et lui procurer les sympathies des Slaves d'Autriche, le Dr. Adolf Iasek a publié, en tchèque et en allemand (version de Schönbrunner) une brochure intitulée : *Was ist die cyrillo-methodeische Idee?* (Velehrad, impr. Melicharek, 1911. In-16, 82 p.). L'auteur y traite des origines du christianisme parmi les Slaves, des causes de la séparation des Églises, de l'histoire de l'Église russe et de l'Union de Brest, des points controversés entre l'Orient et l'Occident, de l'état actuel de l'Église russe. La brochure n'affiche pas des prétentions scientifiques ; on y voit cependant combien l'auteur est versé dans les questions qu'il traite. On trouve, à la fin de la brochure, les statuts de l'académie de Velehrad. A. Palmieri, O. S. A.

— *Décès* — Le 27 mars, à Vienne, à l'âge de 42 ans, le Dr M. Altschuler, éditeur du *Vierteljahrschrift für Bibelkunde*, collaborateur de l'édition des *Monumenta judaïca* et de l'*Orbis antiquitatum*.

Belgique. — Nous annonçons volontiers la première série des *Études sur la théologie orthodoxe*, par D. Placide de Meester, O. S. B. (Abbaye de Maredsous, 1911. In-8, 117 p.) L'auteur y expose, d'après un plan méthodique calqué sur celui des théologiens russes, les doctrines de la théologie gréco-russe. Il y traite des sources et du développement du dogme ; de l'unité de Dieu et de la Trinité ; des relations de Dieu avec le monde ; de la Providence divine. Avec une érudition sobre et une grande clarté, l'auteur expose, en les accompagnant de remarques critiques, les théories des théologiens orthodoxes ; il puise ses matériaux dans les manuels les plus estimés des théologiens russes et dans les livres symboliques de la théologie gréco-russe. L'ouvrage est très utile pour ceux qui désirent avoir une connaissance exacte

Digitized by Google

et générale de la théologie orientale. La bibliographie est bien soignée. Il y a cependant plusieurs textes russes qui fourmillent d'erreurs, en particulier à la note 3 de la page 8. A. PALMIERI, O. S. A.

— Jean d'Outremeuse fut un poète, à la façon des pires fabricants de romans épiques qui encombrent l'histoire littéraire des derniers siècles du moyen âge. De là, cette lourde *Geste de Liége*, « œuvre d'imagination sur un sujet à noyau historique », dont le caractère artificiel éclate aux yeux de tout lecteur. Mais, à côté de ses écrits en vers, il nous a laissé une vaste composition en prose, qui affecte toutes les allures de la chronique : c'est le fameux *Myreur des Histors*, devenu le principal pourvoyeur de l'histoire du pays de Liége, telle qu'elle nous est narrée depuis cinq siècles. Or, cette chronique presque vénérable, cette source où puisèrent les Fisen, les Polain, les Daris, et tant d'autres, il faut l'expulser honteusement du domaine de l'historiographie liégeoise : voilà ce que montre M. G. KURTH, en un mémoire où la verve le dispute à l'implacable logique du réquisitoire *(Étude critique sur Jean d'Outremeuse*, Bruxelles, Hayez, 1910, 107, p. in-8. Extrait des *Mémoires* publiés par la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, 2e sér., t. VII). L'écrivain fut un romancier, rien de plus. Il n'a eu à sa disposition aucune source dont nous ne disposions nous-mêmes. Ce qui étoffe son œuvre, c'est son imagination, dont les innombrables fictions s'étendent en une gamme allant de l'audace à la niaiserie. Ainsi finit Jean d'Outremeuse historien, car il ne se relèvera pas de cette exécution. Il n'appartient plus désormais qu'à l'histoire littéraire ; mais il n'y a de gain que pour les bibliographes.

A. BAYOT.

— En 1907, nous avons signalé le tome I de l'*Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens* par CH. DE LANNOY et H. VANDER LINDEN (RHE, 1907, t. VIII, p. 466-467). Nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui la naissance du tome II, qui porte en sous-titre : *Néerlande et Danemark (XVIIe et XVIIIe siècles)*. (Bruxelles, H. Lamertin, 1911. In-8, VI-487 p.). L'ensemble de ce volume intéresse, indirectement du moins, quiconque s'occupe de l'histoire des missions, mais c'est le ch. V de chacune des deux parties de ce tome qui attirera l'attention des historiens de l'Église. C'est peut-être un peu maigre. Encore peut-on observer que les auteurs ne se sont pas rendu suffisamment compte de la néfaste hostilité des Hollandais à l'égard des missions catholiques (cfr, p. e., A. BOEHMER, *Les Jésuites*. Trad. par G. MONOD, p. 164 sv. Paris, 1910).

— La classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique a décerné, le 3 mai dernier, le prix Stassart (3.000 frs) à M. l'abbé G. SIMENON, professeur au séminaire de Liége, pour un mémoire sur l'*Organisation économique du domaine de l'abbaye de Saint-Trond depuis le XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIe ;* et le prix Gantrelle (3.000 fr.) à M. A. KUGENER, professeur à l'université de Bruxelles, pour une *Histoire du paganisme dans l'Empire d'Orient depuis le règne de Théodose le Grand jusqu'à l'invasion arabe.*

— *Nomination.* — Le recteur de l'université de Louvain vient d'accorder le titre de docteur en théologie à M. l'abbé H. DE JONGH, licencié en théologie, professeur à l'université de Louvain, à la suite de la publication d'un ouvrage intitulé : *L'ancienne faculté de théologie de Louvain au premier*

Digitized by Google

siècle de son existence (1432-1540). Ses débuts, son organisation, son enseignement, sa lutte contre Érasme et Luther, avec des documents inédits. (Louvain, 40, rue de Namur, 1911. In-8, [8]-268, 90*-XLVIII p.)

— *Décès.* — Le 14 mai, à l'âge de 43 ans, le R. P. ALFRED DUMONT DE CHASSART, professeur d'histoire ecclésiastique, au collège théologique de la Compagnie de Jésus, à Louvain, et auteur de deux manuels pour l'enseignement secondaire.

Égypte. — Nous signalons avec plaisir une belle étude d'histoire religieuse byzantine due à GRÉGOIRE PAPAMIKHAIL : *Ὁ ἅγιος Γρηγόριος Παλαμᾶς, ἀρχιεπίσκοπος Θεσσαλονικῆς : ἠθικο-πατρολογικὴ συμβολὴ εἰς τὴν ἱστορίαν τῶν ἡσυχαστικῶν ἐρίδων τοῦ ΙΔ' αἰῶνος*. Alexandrie, impr. du patriarcat, 1911. In-4, LXI-238-XI p. Le savant byzantiniste avait déjà présenté ce travail comme thèse de *magister* à l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, en 1905. Dans une longue introduction, l'auteur expose en détail les théories mystiques de Grégoire Palamas et les controverses hésychiates. A ce propos il examine les opinions de deux byzantinistes russes très connus, Jean Troïtzky et Théodore Ouspensky, qui attribuent le mouvement hésychiate à des raisons politiques. D'après Papamikhail, les controverses hésychiates rentrent dans le domaine de la pure théologie. Barlaam de Calabre s'efforce par ses sarcasmes de secouer le monachisme byzantin, et Grégoire Palamas élève sa voix pour le défendre.

Le premier chapitre de l'ouvrage est consacré à l'étude critique des sources de la vie et de la doctrine de Palamas. L'auteur y fait preuve d'une grande érudition. Il est au courant de la littérature orientale et occidentale de son sujet et sa connaissance approfondie du russe lui permet de bien utiliser les travaux des byzantinistes russes. Le second chapitre est consacré à la biographie de Grégoire Palamas et de son fougueux adversaire Barlaam. Deux autres chapitres traitent des doctrines des hésychiates et des réfutations de leurs adversaires. Le dernier chapitre mentionne et analyse les ouvrages sortis de la plume de Grégoire Palamas. L'auteur justifie brièvement le culte rendu par l'Église grecque à Palamas, culte vivement blâmé par Allatius. Il me semble que cette apologie ne pourra convaincre que peu de monde. Mais l'auteur déclare qu'il ne fait que l'effleurer, et renvoie ses lecteurs à la lettre d'Eugène Bulgaris au jésuite Pierre Leclerc.

La monographie de Papamikhail est très intéressante pour l'exposé critique de la théologie byzantine du XIVe siècle. L'auteur aurait dû cependant s'abstenir d'un ton quelquefois aggressif dans la polémique, et ne pas adopter l'orthographe *κατόλικος* au lieu de *καθολικός*.

Au commencement du XVIIIe siècle (1716-1725), il y eut des tentatives d'union entre les anglicans *non-jureurs* et les orthodoxes d'Orient. Les documents relatifs à ces pourparlers et propos d'union ont été publiés en anglais par Williams (*The orthodox Church of the Est in the eighteenth century*, Londres, 1868, p. 1-180), et dans l'original grec par le P. Petit, dans la nouvelle édition de Mansi (t. XXXVII, Paris, 1905, col. 369-624). Le savant archimandrite CHRYSOSTOME PAPADOPOULOS a utilisé ces documents pour écrire une histoire de ces tentatives d'union : *Ἀπόπειρα ἑνώσεως τῶν ἄγγλων ἀμωμότων μετὰ τῶν ὀρθοδόξων* (Alexandrie, impr. patriarcale, 1911. In-8, 56 p.). L'importance de cette brochure résulte de l'emploi de nouveaux

Digitized by Google

documents grecs inédits, que l'archim. Chrysostome a trouvés dans la bibliothèque et les archives du *metochion* du Saint-Sépulcre. Nous y trouvons en effet un mémoire sur l'union des Églises (Ὑπομνημάτιον περὶ ἑνώσεως τῶν Ἐκκλησιῶν) de Chrysanthe, patriarche de Jérusalem (1707-1731), et cinq lettres d'Arsène, métropolite de la Thébaïde (1722, 1724, 1728) touchant les relations entre anglicans et orthodoxes. A. PALMIERI, O. S. A.

Espagne. — Le directeur de la Bibliothèque du Palais Royal de Madrid commence à éditer le catalogue du fonds dont il a la garde. Les deux premiers volumes viennent de paraître sous le titre de *Catalogo de la Real Biblioteca*, par JUAN GUALBERTO LÓPEZ VALDEMORA DE QUESADA, CONDE DE LAS NAVAS, bibliotecario mayor de S. M. — Madrid, Ducazal, 2 vol. in-4. Le tome premier est consacré à une importante introduction historique sur les bibliothèques royales d'Espagne. Le second volume contient 1527 articles bibliographiques classés par noms d'auteurs; il s'achève avec la lettre B.

La série des *épiscopologes* de l'Église espagnole vient de s'enrichir du premier tome d'un ouvrage intitulé : *Historia de la Diócesis de Sigiienza y de sus Obispos*, por el actual Rdo P. FR. TORIBIO MINGUELLA Y ARNEDO de la Orden de Agustinos Descalzos, correspondiente de la *Real Academia de la Historia*. Madrid, Imprenta de la Revista de Archiveros, 1910. In-4, VIII-680 p. Le savant prélat étudie l'histoire de son diocèse depuis les origines jusqu'à la fin du XIIIe siècle. La première partie de l'ouvrage traite des limites et des modifications territoriales du diocèse de Sigiienza et relate la biographie de ses évêques. La seconde et la troisième parties sont consacrées à divers appendices et à la publication de 265 documents, la plupart inédits.

A cette occasion, il n'est pas sans intérêt de mentionner deux publications du même ordre, assez récentes : *El Episcologio Calagurritano dal siglo XVI* par D. MANUEL ESCOBÉS, Arcipreste de la Catedral de Calahorra. In-8, Calahorra, Imprenta Nueva, 1909, et le premier des trois volumes de l'*Episcologio Valentino*, sous le titre de *Investigaciones sobre el Cristianismo en Valencia y su Archidiócesis, siglos I à XIII*, par D. ROQUE CHABAS, chanoine-archiviste du chapitre et du palais archiépiscopal de Valencia. In-4, XX-400 p. Valencia, Vives Mora, 1909.

Enfin, on annonce que D. ARTURO DE SANDOVAL Y AVELLAN, chanoine d'Oviédo, vient d'envoyer à l'impression une *Historia de la Catedral y Diócesis de Oviedo*.

Le second volume de la *Nueva Biblioteca de Autores Espanoles*, in-8, Madrid, Bailly-Ballière, 1910, est consacré à la réimpression des premières œuvres de l'histoire des Indes et comprend : *La Guerra de Quito*, de PEDRO DE CIEZA DE LEON, la *Jornada de Omagua y Dorado*; la *Jornada del rio Maranon*, de TORIBIO DE ORTIGUERA, et la *Descripcion del Perú, Tucumán, Rio de Plata y Chile* de fray REGINALDO DE LIZARRAGA.

A la *Real Academia de la Historia*, le 10 mars, DOM ILDEFONSO GUÉPIN, membre correspondant, rendit compte des travaux historiques que poursuivent les bénédictins de l'abbaye de Silos. Le 17 mars, le R. P. FITA Y FIDEL décrivit des pierres romaines découvertes à Villagarcia (Pontevedra) et à Cerezo (Cáceres). Le 24 mars, M. CODERA lut une étude sur un manus-

Digitized by Google

crit arabe du musée espagnol de Tunis. Le 31 mars, M. PÉREZ DE GUZMAN présenta deux intéressants opuscules relatifs à la guerre de l'Indépendance, l'un de Sir Dalton, major général de l'artillerie britannique, l'autre du lieutenant-colonel espagnol Arzadun. Le duc de T'SERCLAES offrit à l'Académie un mémoire du membre correspondant, Manuel Chaves. Le 7 avril, M. BELTRAN lut une étude sur deux ouvrages historiques et géographiques du professeur José Esteban Gómez. Le R. P. Fita présenta un rapport sur le livre de l'évêque de Sigiienza dont il est parlé plus haut. M. CODERA informa l'Académie de la découverte, à Tunis, par le directeur du musée Jalduni, d'un intéressant livre arabe attribué à un auteur espagnol. Le 14 avril, M. le COMTE DE CEDILLO analysa un travail de M. Madrid-Munoz, correspondant de l'Académie, sur les ruines romaines de Acinipo. Le R. P. FITA signala comme fort intéressantes pour l'histoire de Catalogne trois monographies de M. José Peray y March. M. BONILLA Y SAN MARTIN transmit à l'Académie, de la part de M. Foulché-Delbosc, un exemplaire de l'édition que ce dernier vient de publier du codex intitulé *Gesta Roderici Campidocti*. Le 19 mai, MM. BLAZQUEZ et BONILLA informèrent l'Académie de la publication prochaine de deux chroniques inédites appartenant au fonds de la *Real Academia de la Historia*. Le 23 mai, M. le marquis DE LAURENCIN lut un rapport sur le livre de M. Ducéré, intitulé *Dictionnaire historique de Bayonne*. M. SAAVEDRA mit l'Académie au courant des travaux du docteur Roso de Luna et ce dernier développa son système d'interprétation des inscriptions et des hiéroglyphes relevés dans le *Codex Cortesiano* du Musée Archéologique de Madrid. Le 2 juin, M. CODERA présenta un livre récemment imprimé à Tunis, attribué à Bena Gatib et se rapportant à l'histoire des Almoravides.

L'Institut français en Espagne inaugura, le 19 avril, dans les salles de l'université centrale, ses cours annuels d'extension universitaire française. M. GUSTAVE LANSON, professeur à la Sorbonne et M. HENRY GUY, professeur à l'université de Toulouse, furent chacun chargés d'un cours de littérature française. M. HENRI GRAILLOT, professeur à l'université de Toulouse, exposa, en une série de onze conférences, les rapports de l'art religieux du midi de la France avec l'art religieux espagnol.

Sous le titre de *Archivo de Investigaciones Historicas* (*España y America espanola*), Madrid, Suarez, calle Preciados, on annonce la prochaine apparition d'une revue qui se propose, dit le programme, de publier des monographies plus ou moins étendues sur toutes les matières de l'histoire métropolitaine et coloniale d'Espagne. La direction en sera confiée à D. JUAN SANCHEZ.

— *Nominations*. — Le général POLAVIEJA a été élu membre de la *Real Academia de la Historia*, en remplacement de D. JUAN CATALINA, décédé.

MGR JUAN JOSÉ LAGUARDA, évêque de Barcelone, D. NARCISO ALONSO CORTES, professeur de l'Institut général et technique de Catalogne, D. PEDRO DE LÉON Y MONJÓU, marquis DEL VALLE DE LA REINA et le savant bollandiste H. DELEHAYE, S. J. ont reçu le titre de membres correspondants de la même *Real Academia de la Historia*.

L'archiviste D. ANTONIO DE LA TORRE Y DEL CERRO a été nommé professeur d'histoire à l'université de Valence. Il est l'auteur d'une importante étude sur les origines de l'université d'Alcala intitulée : *Catedras y Catedráticos desde la inauguracion del Colegio de San Ildefonso hasta San Lucas de 1519*. In-4, Madrid, Tipografiá de la Revista de Archiveros, 1909.

Digitized by Google

Le 26 mars eut lieu, à la *Real Academia de la Historia*, la réception de D. Adolfo Bonilla y San Martin, professeur à l'université de Madrid, auteur de divers ouvrages d'histoire de la philosophie et du droit, parmi lesquels une étude intéressante pour l'histoire ecclésiastique, intitulée : *De la naturaleza y significacion de los Concilios toledanos*. In-8. Madrid, Tipografiá de la Revista de Archiveros, 1908. Son discours de réception fut une contribution à l'histoire des origines de la renaissance philosophique en Espagne étudiée spécialement dans l'humaniste *Fernando de Cordoba*.

— *Décès*. — D. Alejandro Rodriguez, chanoine-archiviste de la cathédrale de Léon.

Paul Sicart.

États-Unis. Amérique. — Dans la chronique précédente (RHE, 1911, t. XII, p. 378-379), nous avons signalé l'activité que témoigne le département historique de la Carnegie Institution de Washington dans la publication des inventaires d'archives, et nous avons rendu compte du répertoire de M. Robertson concernant les archives espagnoles. Depuis lors deux autres inventaires nous ont été envoyés.

Le premier est celui du professeur W. H. Allison, *Inventory of unpublished material for American religious History in protestant Church archives and other repositories* (Washington, Carnegie Institution, 1910. In.8, VII-254 p.). M. Allison, qui est professeur d'histoire ecclésiastique au Colgate theological Seminary, s'est fort bien acquitté de sa tâche. Après avoir expliqué, dans une courte préface, l'économie de ses recherches, l'auteur donne l'inventaire sommaire des archives concernant l'histoire religieuse de l'Amérique, qui sont conservées dans cent et dix dépôts. Il fournit d'abord une brève notice sur la provenance des fonds, l'origine de la société qui garde les documents, et signale, le cas échéant, les inventaires existants et les publications ou les ouvrages qui se sont inspirés des pièces reposant dans le dépôt. Les archives inventoriées appartiennent à des sociétés locales s'occupant d'histoire, à des séminaires théologiques, aux archives de l'État, à des sociétés de missionnaires ou de propagande religieuse datant pour la plupart de la fin du XVIIIe siècle, aux archives diocésaines, aux bibliothèques universitaires. Les dépôts publics et privés ont été examinés d'une manière systématique. La Congregational Library de Boston, la New England Baptist Library, la Prince Collection de Boston, la Darmouth College Library, les archives de l'Église épiscopalienne protestante des États-Unis à New-Nork, les archives de l'*Unitas fratrum* ou frères moraves d'Amérique, celles de la Lutheran historical Society de Gettysberg, celles du synode luthérien de Pennsylvanie, la Friend's Library de Philadelphie ont fourni le plus de matériaux. L'histoire des diverses colonies réformées, des sectes protestantes, des missions catholiques et notamment des collèges des jésuites, des rapports avec les Indiens, de la propagande protestante, des églises et organisations religieuses locales trouvera de quoi glaner dans les indications de cet inventaire.

Nous n'avons qu'une critique à présenter et nous l'avons déjà faite à propos de répertoires précédemment parus. Pourquoi ne pas mettre en note, au bas de la page, les indications bibliographiques qu'on persiste à mêler dans le texte même de l'inventaire ?

— Cette remarque ne s'applique point à l'excellent répertoire consacré par M. C. Russell Fish, professeur d'histoire de l'Amérique à l'université de Wisconsin, aux archives de Rome, de Naples, de Venise, de Turin et de

Digitized by Google

Florence, et intitulé *Guide to the materials for American History in Roman and other Italian Archives* (Washington, Carnegie Institution, 1911. In-8, IX-289 p.). Ce volume est un modèle du genre. Il donne un aperçu sommaire, mais intelligemment rédigé, des matériaux d'histoire américaine qui se trouvent dans les archives et les bibliothèques susdites. En tenant compte du temps relativement court dont M. Russell Fish a disposé, on admire le résultat obtenu. Pour chaque dépôt d'archives, l'auteur nous donne une notice substantielle, historique et pratique, signale les inventaires existants et les principales publications où l'on peut trouver des renseignements sur les collections inventoriées. Suit l'énumération des séries et des pièces qui touchent en quelque façon à l'histoire d'Amérique. Une intéressante introduction expose l'organisation actuelle de l'administration centrale de l'Église, les conditions d'étude dans les divers dépôts d'archives et dans les bibliothèques d'Italie, le travail des divers instituts historiques à Rome, signale les meilleurs guides pour l'utilisation des archives du Vatican, l'organisation des copies de documents et l'importance des divers dépôts pour l'histoire d'Amérique en général. Il y a là une foule de renseignements puisés aux meilleures sources et dont l'intérêt pratique est fort appréciable pour les chercheurs: l'auteur y a d'ailleurs condensé les fruits de sa propre expérience. Quant à l'inventaire et aux notices sur les divers dépôts, la partie qui traite des archives du Vatican est tout à fait remarquable (p. 15-118). M. Russell Fish confirme une fois de plus l'extraordinaire importance des archives du Saint-Siège au point de vue spécial d'un pays protestant, et tout particulièrement l'intérêt que présente la collection des *nonciatures* (p. 53-85). Il nous est agréable de constater qu'à ce propos il parle avec beaucoup d'estime des travaux entrepris par les belges, et particulièrement par les professeurs de Louvain, à Rome.

La partie la plus importante est cependant celle qui est consacrée aux archives de la congrégation *De Propaganda fide* (p. 119-195). L'aperçu que l'auteur en donne est évidemment rédigé en vue de l'histoire américaine, mais il met en valeur l'importance des documents de cette congrégation et permet d'entrevoir ce qu'elles doivent contenir pour l'histoire des autres pays dépendant de la Propagande.

Les connaissances bibliographiques de M. Russell Fish sont remarquables. C'est à peine si l'on peut relever quelques oublis, dont la plupart ne sont pas toujours dépourvus d'importance. A propos des congrégations romaines (p. 3), l'auteur aurait pu avantageusement citer les ouvrages de Bangen et de Bouix. Probablement l'article de A. Cauchie et L. Vander Essen, *Les sources de l'histoire nationale conservées à l'étranger dans les archives privées*, paru dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire* (Belgique), t. LXVIII, 1909, et le travail de Dom Berlière, *Suppliques d'Innocent VI (1352-1362)* (Analecta Vaticano-Belgica. T. V. Namur, 1910) sont-ils parvenus trop tard à la connaissance de l'auteur. En parlant des nonciatures, M. Fish ne connaissait peut-être pas non plus le travail important de son collègue finlandais, H. Biaudet, sur *Les nonciatures apostoliques permanentes jusqu'en 1648* (Helsingfors, 1910), mais il aurait pu renvoyer utilement, et à plus d'une reprise, au tome II des *Archivalia in Italië* du Dr G. Brom. A la page 118, à propos des archives de la Propagande, à la page 207, et en général au sujet des dépôts privés et publics de Rome, la bibliographie aurait pu être complétée par la mention de l'article de M. A. Cauchie, *Notes sur quelques sources manuscrites de l'histoire belge à Rome* (*Bulletins de la Commission royale d'his-*

Digitized by Google

toire, t. II, 5e sér., 1892). Sur la pénitencerie (p. 200-201) a paru le travail bien connu de Göller, *Die päpstliche Pönitentiarie*, et sur les archives de l'État à Naples, le rapport du directeur E. Casanova, *L'Archivio di Stato in Napoli* (Naples, 1910). Enfin, concernant les archives de Venise, on pouvait s'attendre à voir nommer Blok et son édition des *Relazioni veneziane* (La Haye, 1909).

Ces remarques de détail n'enlèvent rien à la valeur du remarquable répertoire rédigé par M. Russell Fish. Cette publication fait à la fois grand honneur à la Carnegie Institution qui l'a patronnée et à l'homme plein de zèle et d'érudition qui l'a entreprise.

— *The present state of historical writing in America*, tel est le titre d'une brochure rédigée en collaboration par MM. J. Franklin Jameson, J. Bach Mc Master, E. Channing (Extraits des *Proceedings of the American antiquarian Society*, 1910. Worcester, The Davis press, 1910. In-8, 29 p.). M. Jameson nous parle surtout des entreprises historiques collectives, c'est-à-dire de l'activité du gouvernement fédéral, des divers gouvernements particuliers, des universités, des revues et des sociétés historiques. Le relevé est assez pessimiste pour ce qui regarde les publications gouvernementales et l'activité universitaire, plus encourageant quant à la production des sociétés et des revues. M. Jameson signale que l'*American Jewish Historical Society* et l'*American Catholic Historical Society* ont produit bien plus d'œuvres de réelle valeur que les organisations protestantes parallèles, particulièrement en ce qui regarde l'histoire ecclésiastique. Si l'aperçu de M. Jameson est surtout théorique, signalant les lacunes à combler et les points faibles, la part de M. J. Bach Mc Master dans le coup d'œil d'ensemble est surtout historique. C'est un aperçu rapide du développement de l'historiographie américaine jusqu'à nos jours. Enfin, M. E. Channing envisage le sujet à un autre point de vue. Il groupe l'activité historique en 1° recherche et publication des sources, 2° critique, 3° travaux historiques ou de synthèse. L'auteur établit d'une façon rigoureuse quelle doit être la mentalité, quel doit être le travail d'un historien digne de ce nom, et déplore la crise de « commercialisme » que traverse le peuple et aussi la science américaine en ce moment. En somme, excellente brochure, dont nous souhaitons voir tous les vœux réalisés à bref délai.

— La *Catholic Historical Society* de New-York continue à publier l'importante série de ses *Historical Records and Studies*, vol. VI, p. 1 (New-York, 1911. In-8, 264 p.). Les principaux mémoires de cette nouvelle collection s'attachent surtout à retracer les péripéties de l'évangélisation de l'Amérique du Nord et les destinées des missions établies dans les différents centres. Le P. T. Campbell, S. J., donne une notice particulièrement instructive sur le culte de la sainte eucharistie dans les premières communautés catholiques du Canada. A signaler aussi d'intéressants détails sur le diocèse de New-York et sur son clergé.

— L'*American Historical Association*, fédération de toutes les sociétés d'histoire américaines, a récemment tenu sa réunion annuelle à Indianapolis. Signalons, parmi les sujets traités, les conférences de J. H. Robinson, *The relation of history to the newer sciences of man*, — conférence qui donna lieu à un échange de vues intéressant, — de R. G. Usher, *Some critical notes on the works of S. R. Gardiner*, de H. Morse Stephens, *The historiography of the french Revolution*, de Ch. D. Hazen, *Alexis de Tocqueville and the Republic of 1848*.

Digitized by Google

France. — Le VIe fascicule du *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, de M. Adhémar d'Alès, vient de paraître (in-4 de 320 col., Paris, Beauchesne, 1911), succédant d'assez près au Ve. Les quatorze articles qu'il renferme se rattachent aux deux initiales E et F; leur choix même témoigne en faveur de la direction générale de cette grande entreprise, autant que leur contenu en atteste à nouveau le caractère rigoureusement scientifique. Une préoccupation raisonnable de l'actualité s'affirme spécialement dans des titres comme ceux-ci : *Évolution créatrice*, *Évolution morale*, *Expérience religieuse*, *Famille*, *Ferrer* (*Francisco*), *Fétichisme*, etc.

Plusieurs des études que nous avons ici sous les yeux ont pris les proportions de petits traités. Celle de M. Lepin sur les *Évangiles canoniques* remplit à elle seule à peu près la moitié de la livraison, et personne ne songera à s'en plaindre; car tout ce qui concerne, soit l'origine, soit la valeur historique des Évangiles y est mis en lumière avec une ampleur et une compétence égales. On remarquera en particulier un exposé lucide du « problème synoptique » et un aperçu très complet des diverses solutions proposées, ainsi que la façon dont l'auteur se rallie à « l'hypothèse mixte », celle de la dépendance à l'égard de Marc et des *Logia*, en la complétant. Ses préférences vont à une théorie qui, « tout en faisant une part assez large à l'influence de la tradition orale ou des souvenirs personnels, et à celle des sources écrites particulières, rattache l'ensemble de la matière narrative des synoptiques à *un premier document écrit*, et l'ensemble de leur matière discursive, surtout celle de saint Matthieu et de saint Luc, *à un deuxième document* ». La bibliographie est abondante, précise et parfaitement à jour, répartie du reste méthodiquement entre les diverses parties du sujet, souvent même faisant corps avec le fonds doctrinal, sous le titre d'« opinions des spécialistes » ou quelque titre similaire. Partout il est fait appel à la fois aux arguments de la critique externe et aux arguments de la critique interne, mais en donnant habituellement le pas aux premiers. D'ailleurs, quand M. Lepin défend « l'authenticité intégrale » des textes traditionnels, cette authenticité, le contexte le montre clairement, ne s'entend pas nécessairement par rapport aux auteurs, mais seulement par rapport au temps, et comme excluant donc des interpolations substantielles postérieures.

Signalons encore, parmi les principales contributions au présent fascicule, celle de M. le chanoine Michiels sur les *Évêques* et celle du R. P. Durand sur *l'Exégèse*. M. Michiels, en établissant l'origine divine de l'épiscopat, nous trace, d'après les sources, un tableau très vraisemblable de l'organisation de la hiérarchie primitive; mais il s'est peu attardé à discuter quelques systèmes plus ou moins différents du sien, celui notamment de Mgr Batiffol.

Je regrette de ne pouvoir ajouter un mot sur chacun des autres articles. Tous mériteraient plus et mieux qu'une mention honorable. Il en est qui sont relativement peu étendus et où l'on reconnaît pourtant l'ongle du lion; tels celui de Mgr Leroy sur le *Fétichisme* et celui de M. Godefroid Kurth sur l'*Ame des Femmes*. La *Famille*, de M. Henry Taudière, professeur à l'Institut catholique de Paris, est aussi, au point de vue des principes philosophiques et sociaux, comme au point de vue de la méthode historique, un morceau de maître. Mais pourquoi donc, à son résumé, si lumineux et si compréhensif, M. Taudière n'a-t-il pas jugé à propos d'ajouter la moindre indication bibliographique? N'y aurait-il sur ce sujet, dans toute la littérature moderne et contemporaine, aucune œuvre qui vaille y recourir éventuellement?

J. F.

Digitized by Google

— Nous avons annoncé (RHE, 1911, t. XII p. 383) la fin du second volume du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* (Paris, Letouzey et Ané), et signalé à l'attention des lecteurs un article remarquable de Dom H. LECLERCQ sur le *Cénobitisme* (col. 3047-3248).

L'étude s'arrête à l'apparition de la règle de saint Benoît, charte immortelle de l'institution puissante qui, avec la papauté et l'empire, domine l'histoire religieuse du moyen âge. Dom Leclercq ne s'occupe donc que des débuts du cénobitisme, champ très étendu et très riche que l'auteur signale aux travailleurs et qu'il regrette avec raison de voir si négligé. Voici les principales idées développées. Le cénobitisme, institution sociale, a pour principe l'ascétisme, qui est un phénomène individuel et dont il convient de parler d'abord. Élément essentiel à toute religion, l'ascétisme n'a guère d'histoire a proprement parler avant la venue du Christ. Il végète et ne dépasse pas l'état embryonnaire. Mais l'ascétisme chrétien prendra un grand développement, et aura son histoire propre. L'ascèse individuelle inspirée de l'exemple du Christ se transformera ensuite en ascèse sociale pour devenir une puissance de premier rang dans l'histoire du développement moral, intellectuel et matériel de l'humanité : c'est le cénobitisme.

On a nié l'inspiration surnaturelle du cénobitisme pour lui donner une origine exotique. On a rappelé d'abord l'ascétisme païen du soi-disant cénobitisme sérapiste, ou du néo-platonisme. D. Leclerq examine ces deux hypothèses au § II. Quant à la première, il ne trouve « pas même un commencement de similitude » entre les reclus sérapistes et le cénobitisme chrétien; quant à la seconde, qui attribue au cénobitisme des affinités néo-platoniciennes, il avoue que la thèse est séduisante, et à certains égards acceptable. Il passe ensuite à d'autres prétendus ancêtres du cénobitisme chrétien : le monachisme juif: (§ III) les esséniens et les thérapeutes; les communautés druidiques (§ IV) ; l'ascétisme islamique (§ V) ; l'ascétisme bouddhique (§ VI). Qu'il y ait des analogies plus ou moins grandes et même évidentes entre l'une et l'autre de ces instutitions ascétiques et le cénobitisme chrétien, personne ne le niera, mais elles ne sont pas assez nombreuses pour permettre de conclure à une identification. Dès lors la question se pose : où, quand et comment le cénobitisme a-t-il pris naissance ?

Dans les numéros suivants Dom Leclercq répond a ces questions. Jusqu'au IVe siècle l'ascèse chrétienne ne sort pas du domaine de la vie privée. Elle ne diffère de la simple moralité courante que par la supériorité d'un degré. Elle est laissée à l'initiative individuelle : la pratique evangélique en est la règle et la limite. Le vœu existe, mais il n'est encore que simple affaire de conscience. Sa violation entraîne des conséquences morales, mais non canoniques. La législation de l'époque est catégorique sur ce point. La pratique de la virginité est volontaire ; on est libre d'y renoncer. Quand, au IVe siècle, on parle de consécration liturgique des vierges, il ne peut être question que de quelque manifestation publique de l'état qu'on embrassait. Tous les chrétiens vivaient alors ensemble, quelles que fussent leurs tendances vers la perfection, et les communautés chrétiennes devaient ressembler à cette époque aux tiers-ordres du moyen âge. Rien d'ailleurs ne nous autorise à assigner des traits nettement caractéristiques à une institution qui est encore en voie de formation.

Le rôle de créateur et d'organisateur du cénobitisme revient à saint Pakhôme. Ses institutions pénétrèrent en Éthiopie et s'échelonnèrent le

Digitized by Google

long du Nil. Saint Athanase fit connaître l'œuvre de Pakhôme à Rome (340-346) et saint Jérome, dès 404, propagea en Occident le texte même des nouveaux réglements ascétiques.

Cette expansion du cénobitisme est étudiée par D. Leclercq dans deux paragraphes spéciaux : § XIV, l'expansion en Orient, en Asie-Mineure, à Constantinople, en Palestine ; § XVI, l'expansion en Occident jusqu'à saint Benoît : à Rome, en Italie, en Gaule, en Bretagne, en Écosse, en Espagne, et dans l'Afrique du Nord. L'Orient se partageait alors en deux observances ascétiques bien distinctes : d'une part les moines d'Égypte, d'autre part ceux de Palestine, de Mésopotamie et de Syrie. Ces deux tendances, plus ou moins combinées et fondues ensemble, se propagèrent rapidement en Occident. Le mérite en revient à Cassien. Au sein des nations nouvelles, cette première formule du cénobitisme reçut une forte empreinte de leur caractère et de leur génie. Saint Benoît vint ensuite et fondit dans l'uniformité d'un type unique la variété des observances locales. C'est ce progrès que l'auteur retrace et apprécie dans le dernier numéro de son exposé (§ XVII). Suit (§ XVIII) la bibliographie complète du sujet.

Telle est, très succinctement résumée, l'étude remarquable de Dom H. Leclercq sur le cénobitisme. C'est une vue d'ensemble très complète et très bien faite qui dessine nettement les contours de la question. On la consultera avec fruit pour s'orienter dans de nouveaux travaux. Puisse cette facilité encourager d'autres travailleurs ! D. C. M., O. S. B.

— La collection de plus en plus avantageusement connue par ses mérites critiques et par la bonne tenue typographique de ses publications due à la maison d'édition Picard de Paris, *Textes et documents pour l'étude historique du Christianisme*, publiée sous la direction de MM. HEMMER et PAUL LEJAY, vient de s'enrichir de deux numéros, 13 et 14, qui contribueront certainement à maintenir son bon renom scientifique : *Évangiles apocryphes*. I *Protévangile de Jacques, Pseudo-Mathieu, Évangile de Thomas*, textes annotés et traduits par CH. MICHEL, professeur à l'université de Liège. *Histoire de Joseph le Charpentier*, rédactions copte et arabe, traduites et annotées par P. PEETERS, bollandiste. Paris, 1911. In-12, XL-255 p. F. 3. M. Michel dans son introduction nous renseigne sur les manuscrits et éditions des différents textes, le titre de l'ouvrage, la composition et la date, l'auteur de la légende. Il nous faut remarquer spécialement les pages consacrées au Protévangile de Jacques et à l'Évangile de Thomas, qui constituent un excellent résumé de l'état actuel de la question sur les points indiqués. Il est assez étonnant que M. Michel se soit montré si parcimonieux pour le Pseudo-Mathieu ; il n'a rien ou presque rien sur les origines du document. Cependant le prologue nous renseigne quelque peu sur celles-ci ; il y est fait mention, semble t-il, du décret dit de Gélase ; on y traduit des tendances qui mettent notre apocryphe en relation avec un cycle d'écrits dont la provenance est assez bien attestée ; on peut le localiser vraisemblablement en Gaule, dans le courant du VIe siècle. Le R. P. Peeters avait une tâche autrement délicate, présenter les rédactions copte et arabe de l'*Histoire de Joseph le Charpentier*, de façon à faire comprendre même aux non-initiés leurs relations mutuelles et en même temps nous dire les principes qui ont présidé à la composition de sa traduction d'un texte qu'on ne nous met pas, et pour cause, sous les yeux. Pour qui connaît le savant bollandiste, il n'est pas étonnant qu'il se soit

Digitized by Google

acquitté de sa tâche avec sagacité. — EUSÈBE, *Histoire ecclésiastique*, t. II, Livres V-VIII, texte grec et traduction française par ÉMILE GRAPIN, curé-doyen de Nuits. Paris, 1911. In-12, 561 p. F. 5. Nous avons exposé ici même les mérites de cette nouvelle édition d'Eusèbe, les principes critiques et les procédés techniques, qui ont présidé à la publication du premier volume (voir RHE, 1906, t. VII, p. 201); l'éditeur n'a pas cru devoir apporter de changement dans ce nouveau volume, on le comprendra facilement. Toutefois il a supprimé dans la traduction française les références aux notes de l'appendice. Celles-ci sont plus nombreuses; elles comprennent 49 pages, contre 29 dans l'autre volume, pour un nombre sensiblement égal de pages de texte. On saura gré à l'auteur tout particulièrement de ses notes critiques, assez abondantes, de ses notes chronologiques, données méthodiquement et qui rendront service; les notes historiques ne nous sont pas présentées d'une façon régulière et suivant un plan défini; on remarque leur abondance en certaines pages; elles sont toujours composées avec grand souci d'exactitude et d'information.

Vient de paraître, dans la collection des *Études de théologie et d'histoire* éditée par la librairie Bloud, une traduction des articles publiés dans la *Civiltà Cattolica* (1909, II-IV; 1910, I), par M. HERMANN VAN LAAK: *Harnack et le Miracle*, trad. CH. SENOUTZEN (Paris, 1911. In-16, 124 p. F. 2). L'auteur se propose de faire la critique de la conception précatholique du miracle, que M. Harnack prétend retrouver dans l'Épître de S. Clément de Rome (*Der erste Klemensbrief. Eine Studie zur Bestimmung des Charakters des ältesten Heidenchristentums*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie royale de Prusse, 1909, III, p. 38-63. Voir RHE, 1909, t. X, p. 422). Je rends volontiers hommage à l'érudition abondante de la consciencieuse étude de M. H. van Laak; elle n'aura peut-être pas tout le succès qu'elle mérite, en raison des procédés de composition de l'auteur. Il a voulu imiter, dit-il, Origène réfutant Celse; mais il faut bien le dire, Origène est loin du XXe siècle, pour lequel le savant auteur doit cependant écrire. La méthode strictement analytique, disséquant la pensée de son contradicteur en menues tranches, qu'il s'efforce ensuite d'étudier sous tous leurs aspects avec une obstination inlassable et un scrupule minutieux, son processus de réfutation, trop proche parent de certaines pages des manuels scolastiques, de nombreuses répétitions nécessitées par ce découpage outré, rendent la lecture de son travail peu attachante; l'incommodité est encore renforcée par le style du traducteur, qui n'a pas su toujours se dégager du tour et des expressions de l'original. Et puis un exposé synthétique du but de la lettre, des procédés littéraires de S. Clément aurait mieux servi la cause de l'auteur et mieux dégagé le point central de son étude, en concentrant une foule d'observations justes et marquées au coin de la critique, qui sont dispersées dans toutes les pages de son livre. La minutie de son travail lui fait aussi perdre son temps à quelques hors-d'œuvre. Il n'est pas démontré, et il importe peu pour la thèse, que M. Harnack ait considéré et ait voulu faire considérer par S. Clément notre résurrection comme un fait naturel. Je crois que M. van Laak à cet endroit s'est mépris sur sa pensée. Combien il eût été mieux venu de faire ressortir l'erreur d'interprétation commise par le professeur de Berlin, qui met sur le même plan le fait de la résurrection du Christ et la légende du phénix, si nettement distingués dans l'exposé de S. Clément.

J. FLAMION.

Digitized by Google

— Complète et très remarquable est l'étude publiée par la RBI sous le nom de deux de ses collaborateurs d'élite, Mgr P. Batiffol et M. J. Labourt : *Les Odes de Salomon* (RBI, nouv. série, 1910, t. VII, p. 483-500 ; 1911, t. VIII, p. 5-49 ; p. 161-197). Dans son travail de traduction, M. J. Labourt a tenu compte de tous les essais antérieurs : les Odes sont munies de notes érudites, mais d'ordre exclusivement philologique et littéraire. Çà et là une conjecture, généralement heureuse, pour la reconstitution d'un terme évidemment corrompu. Toutefois, la plus importante correction vient de Mgr Batiffol, qui propose de rétabir le sens de l'incompréhensible passage de Ode XIX, v. 8-9 en lisant : « Elle (la Vierge) enfanta un semblant d'homme par la volonté (de Dieu) ; elle enfanta en ostentation ». Dans la partie consacrée à l'introduction et au commentaire, l'illustre maître examine successivement la tradition du texte, le sentiment des divers critiques touchant la provenance des Odes et la personnalité de l'écrivain. Au sujet de la valeur du personnage de Salomon, on désirerait une attention spéciale pour le travail de Th. Zahn (cf. *supra*, p. 160). La théorie de Harnack, Spitta et autres sur le judaïsme fondamental du document et sur les prétendues interpolations chrétiennes est décidément écartée. Dans la fixation de la christologie et de la sotériologie des Odes, on retrouve les qualités si appréciées du savant auteur, observateur attentif, critique avisé, constructeur puissant autant que prudent. « Les Odes de Salomon sont le produit d'une piété grecque, qui n'est juive que littérairement par l'emploi qu'elle fait de la littérature sapientielle et des psaumes, et qui, en marge de la grande Église, partant d'une conception docète de l'existence historique du Christ, conçoit la foi chrétienne comme une sagesse ou science qui sauve par elle-même ceux qui la reçoivent » (p. 196). Ces lignes synthétisent les résultats de cette savante étude dont nul ne pourra se dispenser de lire attentivement le détail. Les rapprochements avec le docétisme combattu par S. Ignace d'Antioche sont suggestifs et paraissent plus sérieux que les traces de valentinianisme, de montanisme, etc., jusqu'ici relevées par différents auteurs.

La notice qu'on vient de lire avait été composée d'après les articles cités lorsque l'étude nous est parvenue en fascicule distinct : J. Labourt et P. Batiffol, *Les Odes de Salomon*, une œuvre chrétienne des environs de l'an 100-120. (Paris, Gabalda, 1911. In-8, VIII-121 p). Elle a été enrichie de nouvelles références ; entretemps, Mgr Batiffol a pris connaissance de l'article de Zahn, avec qui il constate son accord touchant le personnage de Salomon (p. 117). Les paragraphes IV et V ont été fondus en un seul sous un titre plus heureux : l'unité d'auteur des Odes. Remarquons (p. 115) que les paroles qu nous avions transcrites pour caractériser le jugement du savant auteur ont été supprimées. Nous nous réjouissons d'ailleurs de trouver une synthèse plus claire dans un nouveau paragraphe : observations complémentaires et conclusions. Retenons que Mgr Batiffol pense que les Odes ont été écrites en grec ; qu'il écarte la théorie de Harnack et de Spitta ; que le titre implique une fiction voulue, en attribuant l'œuvre à Salomon à qui l'auteur prête des sentiments qui sont de son expérience, à lui chrétien, et de sa foi. Notons encore l'attitude reconnue au pseudo-Salomon à l'égard de l'A. et du N. T. : « il connaissait saint Jean comme il connaissait les Psaumes, et tout autant saint Paul : il ne cite pas, il fait écho ». Judaïsme qui ne retiendrait que les éléments *hellénisables*, christianisme extrêmement dépouillé, la doctrine des Odes a cependant une christologie qui se ramène

Digitized by Google

à une théophanie docète : en fin de compte, ce serait « un mysticisme d'essence grecque, provenant du milieu où le quatrième évangile s'est produit, très vraisemblablement dans la dépendance du quatrième évangile », le même que combat Ignace d'Antioche ; on pourra « le localiser en Syrie, en Asie peut-être encore, et le dater de la période 100-120 — sans perdre de vue le caractère conjectural de n'importe quelles conclusions en pareille matière. »

— M. A. Dufourcq continue de faire paraître la réédition de son œuvre *L'Avenir du Christianisme*. Première partie : *Le passé chrétien. Vie et pensée.* La RHE a signalé antérieurement la partie consacrée à ce que l'auteur appelle « l'époque syncrétiste » de l'histoire de l'Église (RHE, 1909, t. X, p. 648-649), et la première section de l'histoire de l'époque dénommée par M. Dufourcq « époque méditerranéenne » (RHE, 1910, t. XI, p. 181-182). Nous avons reçu la continuation de l'histoire de l'époque méditerranéenne, c. à. d. de l'histoire de l'Église du IIIe au XIe siècle *(L'Avenir du Christianisme*, 1e partie : *Le passé chrétien. V. Histoire de l'Église du IIIe au XIe siècle. Le Christianisme et les Barbares*. 3e éd., entièrement refondue et considérablement augmentée. Paris, Bloud et Cie, 1911. In-12, 351 p. F. 3.50).

Dans les notices précédemment consacrées à l'œuvre de M. Dufourcq, la RHE a insisté suffisamment sur les tendances et le plan général de la magistrale entreprise du professeur de Bordeaux. Signalons ici que le volume précédent étudiait le christianisme et l'empire. « L'histoire de l'empire romain du IIIe au Xe siècle présente le tableau d'une décadence saccadée et qui se précipite : la renaissance de l'Orient et l'éveil de l'Occident le forcent à reculer, le contraignent à se disloquer, finalement le font disparaître. » Dans le présent volume, M. Dufourcq a voulu étudier « comment l'Église, après une heure d'extraordinaire éclat, semble destinée à partager la ruine de l'Empire, évacue l'Orient et s'enracine en Occident, où les barbares paraissent l'étouffer » (p. 3). Après avoir synthétisé, dans un chapitre préliminaire intitulé *La chrétienté franque* par opposition à la chrétienté *romaine*, l'ensemble du volume, M. Dufourcq étudie dans un premier chapitre « l'union de l'Église et de l'Occident, le Christianisme et les Germains ». Il passe en revue la vie et la pensée chrétiennes aux Ve-VIe siècles, d'abord chez l'élite du peuple chrétien (la papauté, l'épiscopat), ensuite chez les foules (évangélisation, culte des martyrs et des saints, formation de la légende chrétienne). Le VIIe siècle, avec sa société brutale et violente, avec la décadence de la vie municipale et de la vie intellectuelle, met l'œuvre de l'Église en péril : mais celle-ci est sauvée, au nord, par l'action civilisatrice et vivifiante des moines et des missionnaires irlandais, au sud, par l'effort des bénédictins, patronnés par saint Grégoire le Grand. Si l'Église résiste grâce au monachisme et grâce à la papauté, elle trouvera bientôt, avec de nouveaux dangers (la tendance dominatrice de Charlemagne) de nouveaux triomphes (l'unité chrétienne de l'empire carolingien).

Aussi, dans un second chapitre, M. Dufourcq étudie « le christianisme et l'organisation impériale ». L'œuvre grandiose de Charlemagne n'aurait pu s'accomplir sans le travail du célèbre précurseur que fut saint Boniface. De là des pages magistrales consacrées à étudier l'influence et la signification du grand apôtre de la Germanie, suivies d'une étude des plus substantielles sur l'œuvre de Charlemagne. Celle-ci s'écroule après la mort du grand empereur et l'Église entre dans une nouvelle crise ; elle voit l'unité chrétienne mise en péril par la dislocation féodale. D'où un troisième chapitre, étudiant

Digitized by Google

« le christianisme et la désorganisation seigneuriale ». Après avoir montré la dissolution de l'Église et du christianisme aux IXe-XIe siècles dans les *faits*, M. Dufourcq étudie la transformation du *droit*, qui est la conséquence de cette anarchie. Si le christianisme a survécu à cette tourmente, c'est grâce aux saints de cette époque. La vie catholique et le prestige de la papauté persistent et la fondation de Cluni, dont l'influence incalculable s'annonce en cette époque de malheur, est un gage de l'avenir.

Comme dans les volumes précédents, la synthèse de M. Dufourcq nous apparaît vaste, profonde, solidement charpentée. Elle paraît plus solide encore dans ce volume par l'ordonnance systématique et vraiment originale de la matière. Que de problèmes d'histoire ecclésiastique qui sont présentés ici sous un jour tout nouveau parce qu'ils sont mis en rapport avec les antécédents et les conséquents et qu'on ne les envisage point à l'écart des situations historiques qui les expliquent. Ainsi la signification de la primauté de Milan au Ve siècle, du vicariat d'Arles, du rôle de l'épiscopat, de la multiplication des paroisses rurales, l'œuvre des moines irlandais, des bénédictins, l'importance du rôle de saint Boniface pour la fondation de l'empire carolingien, l'influence personnelle de certaines grandes figures comme saint Césaire d'Arles, S. Grégoire le Grand, Alcuin, Hincmar de Reims, Nicolas Ier, Ebbon de Reims, etc., sont mises en relief d'une manière saisissante. Nous retrouvons aussi dans ce volume plusieurs idées chères à M. Dufourcq — et d'ailleurs ou très justes ou très fécondes — sur la christianisation des foules, le caractère local du culte des saints, la formation de la légende chrétienne, etc.

Aussi, si la synthèse du savant professeur de Bordeaux n'entraîne peut-être pas toujours l'adhésion à toutes ses idées, au moins commande-t-elle l'admiration pour la puissance constructrice et l'érudition de l'auteur. C'est une œuvre puissante et pleine de vie, dont la lecture engendre la réflexion, ouvre des horizons nouveaux, et qui apporte à l'histoire ecclésiastique tout un contingent d'idées fécondes. Un peu moins de négligence dans les citations et un peu plus de soin à rédiger les innombrables notes rehausserait encore la valeur du livre. N'oublions point d'insister ici sur le fait que cette œuvre de synthèse fournit, dans les notes, une bibliographie parfois complète et toujours judicieuse sur les multiples questions dont elle traite.

— Ce n'est ni sans talent, ni sans succès, que M. G. Bardy a élaboré son étude de théologie historique sur *Didyme l'Aveugle* (Paris, Beauchesne, 1910. In-8, XII-279 p. F. 6), s'efforçant de fixer à nouveau, après la monographie peut-être trop élogieuse de J. Leipoldt (1905), le rôle de cet alexandrin dans la dernière phase de la controverse arienne et dans la théologie du IVe siècle. L'auteur a très justement estimé que l'œuvre doctrinale devait être replacée dans son contexte historique et s'appuyer uniquement sur des textes éprouvés et sûrs. La biographie de Didyme est ainsi retracée dès l'abord avec la sobriété commandée par la pénurie des renseignements, qui en laisse à peine fixer quelques circonstances avec certitude. Disons immédiatement que la plupart des détails des chapitres VII (érudition de Didyme) et VIII (Didyme et les controverses origénistes) auraient dû, semble-t-il, se mêler au récit de la vie de l'illustre aveugle ou en constituer le complément aussi utile que naturel. Le chapitre II nous offre un long et minutieux recensement des écrits et fragments d'écrits qui appartiennent à Didyme ou ont été mis en rapport avec lui; l'authenticité en est, le cas échéant, discutée

Digitized by Google

avec une critique sûre et, en général, abondamment informée. On ne fera, à ce propos, qu'une remarque de détail : l'auteur connaît la dissertation de M. Voisin, qu'il cite ; il aurait pu y remarquer, tout en rejetant légitimement l'authenticité basilienne et l'attribution à Didyme des livres IV et V de l'*Adversus Eunomium*, certaines raisons d'en faire hommage à un écrivain de moindre valeur, qui aurait puisé largement dans les œuvres de Didyme, peut-être à un homonyme de Basile de Césarée, ce qui expliquerait que déjà Timothée Ælure les ait attribués à ce Père. Puis, quant aux sept dialogues sur la Trinité, il y aurait aussi trouvé que l'on ne peut remonter pour eux plus haut que le ve siècle. La critique littéraire, avec son appareil d'érudition, a clairement les sympathies de M. Bardy ; il faut nous en féliciter, puisque nous devons à ces préférences non seulement l'excellent chapitre dont il vient d'être question, mais encore une étude assez détaillée sur le texte biblique employé par Didyme, qui serait un représentant intéressant de la recension hésychienne. Le même esprit de sage et solide critique se manifeste encore en de nombreux endroits de l'étude doctrinale que les deux premiers chapitres ont eu pour but de préparer ; dans les questions trinitaires et christologiques, le vocabulaire est étudié avec un soin spécial et une abondance peut-être excessive, les listes et les références s'étendant parce qu'on relève des séries de termes d'une importance plutôt moindre dans les problèmes doctrinaux proprement dits ; d'ailleurs, tandis que l'analyse est, en général, poussée très loin, on désirerait dans tout l'ouvrage un peu plus de synthèse. N'était la volonté de fournir un exposé *exhaustif* des opinions théologiques de Didyme, on aurait pu sans grand inconvénient laisser dans l'ombre certains points peu saillants qui embarrassent le sujet sans utilité notable. Il est vrai que cet inconvénient ne peut être totalement évité en traitant d'un auteur qui a touché à tant de questions sans en épuiser ou même sans en approfondir sérieusement aucune. Il est assez rare qu'un écrivain amoindrisse son héros ; c'est pourtant le phénomène que nous constatons ici. La faute n'en est nullement à M. Bardy ; il n'est ni hostile, ni indifférent à Didyme ; il a su relever les traits charmants de ce caractère paisible et modeste et l'importance de la science plus vaste que profonde de l'illustre aveugle ; mais le souci constant de réduire à de justes proportions un mérite trop vanté est une des meilleures garanties d'objectivité et de vérité pour cette utile contribution à l'histoire de la théologie patristique.

— *Saint Filibert, fondateur et abbé de Jumièges et de Noirmoutier. Sa vie, son temps, sa survivance, son culte. Étude d'histoire monastique au septième siècle*, tel est le titre du livre écrit par M. l'abbé L. Jaud, curé-doyen de Noirmoutier, à la gloire du patron de sa paroisse (Luçon, S. Pactau ; Paris, J. Gabalda et Cie, 1910. In-8, XXIX-568 p. avec 17 gravures et 1 carte. Fr. 6). L'auteur n'est pas un professionnel de l'histoire et ses prétentions sont modestes. Il a cependant réussi à donner de saint Filibert et de son époque une image vraie et vivante. Il a fort bien situé son héros dans son milieu historique et les renseignements qu'il fournit sur la France mérovingienne du VIIe siècle sont empruntés à des travaux récents et recommandables. Si le saint disparaît un peu dans l'amas de détails que M. Jaud fournit sur la civilisation de cette époque, on peut l'expliquer par la pénurie des sources qui traitent directement de Filibert : le titre du livre indique d'ailleurs que l'auteur a prévu ces digressions et les a introduites pour mieux situer le saint dans son milieu historique. L'auteur a surtout travaillé d'après des sources

Digitized by Google

de seconde main, des ouvrages modernes, mais il a opéré un choix judicieux et on ne peut que louer l'habileté avec laquelle il a composé son volume. Les détails sur la gloire posthume et le culte de saint Filibert ont demandé d'actives recherches. Il est regrettable que certains détails trahissent l'inexpérience d'un non-professionnel et que l'auteur n'ait pas noté comme légendaires certains récits merveilleux rapportés par l'ancien hagiographe du VIIe-VIIIe siècle. Toutefois il faut dire que, sans égaler par exemple le *Saint Ouen* de l'abbé Vacandard, M. Jaud est parvenu à donner une bonne biographie, qui sera lue avec intérêt et profit. Les gravures qui illustrent l'ouvrage sont bien choisies et la carte de la France à l'époque de Filibert, dressée par l'auteur, facilite considérablement la compréhension du récit biographique.

— Nous ne nous attarderons pas à l'examen de deux récents articles de M. H. X. ARQUILLIÈRE : *L'origine des théories conciliaires* (Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques. Institut de France, 1911, premier semestre, mai, 5e livraison. Extrait. Paris, A. Picard et fils, 1911. In-8, 18 p.) et *L'appel au concile sous Philippe le Bel et la genèse des théories conciliaires* (RQH, 1911, janvier. Extrait. Paris, 5, rue Saint-Simon, 1911. In-8, 35 p.). Ces deux études, en effet, ne sont que les préludes de deux ouvrages que l'auteur se propose de publier bientôt sur *Les origines du gallicanisme* et sur *L'évolution du gallicanisme sous Philippe le Bel*. Dans ces deux articles l'auteur rappelle des idées et des faits, déjà bien connus pour la plupart, mais il les examine de manière à discerner leur importance respective dans l'élaboration de la théorie gallicane qui soutenait la supériorité du concile sur le pape. D'après lui, il s'est perpétué à travers le moyen âge un principe qui pouvait rendre le pape accusé d'hérésie justiciable de l'Église. En se servant de cette arme contre Boniface VIII, Nogaret, sans croire à la suprématie conciliaire, a mis en œuvre une procédure qui contenait en germe les théories conciliaires : c'est ce que l'auteur montre principalement dans le second article cité ; car, puisque le pape devient justiciable du concile, le concile est donc dans certains cas l'unique et suprême juge de la foi. Ce principe posé, divers personnages du XIVe siècle en concluront que le concile est supérieur au pape en matière de foi. Au XVe siècle, ces idées reçoivent une espèce de sanction officielle dans les conciles réformateurs. L'exposé est bien conduit, mais il n'est pas aussi certain que M. Arquillière le pense, que la formule : « le pape échappe au jugement des hommes, excepté s'il tombe dans l'hérésie », est tirée de la vie de saint Boniface [de Mayence]. (Cfr RHE, 1907, t. VIII, p. 575, n. 2.) Et le principe lui-même, est-il bien prouvé qu'il soit le point de départ, du moins l'unique point de départ, des théories conciliaires ? D'abord, ce principe n'a pas été aussi incontesté que M. A. le croit; car la doctrine contraire de Wason a été défendue par l'école orthodoxe lors de la querelle du sacerdoce et de l'empire; mais l'auteur n'a pas tenu suffisamment compte des polémiques de cette époque. D'autre part, comme base à la théorie conciliaire, il faut avant tout signaler cet autre principe, soutenu par toute une école et bien plus général et plus fécond que le précédent : « le pape est lié par les anciens canons (cfr RHE, 1911, t. XII, p. 408). — A regretter cette curieuse image : « l'incident qui *mit le feu aux poudres ... le 2 mai 1297* ». Pour finir, exprimons aussi le vœu que, dans ses prochains volumes, M. A. nous donne un classement méthodique des sources et qu'il expose clairement l'historique des études et des discussions qui ont eu lieu depuis le XVe siècle pour établir la filiation de la théorie conciliaire.

Digitized by Google

à une théophanie docète : en fin de compte, ce serait « un mysticisme d'essence grecque, provenant du milieu où le quatrième évangile s'est produit, très vraisemblablement dans la dépendance du quatrième évangile », le même que combat Ignace d'Antioche ; on pourra « le localiser en Syrie, en Asie peut-être encore, et le dater de la période 100-120 — sans perdre de vue le caractère conjectural de n'importe quelles conclusions en pareille matière. »

— M. A. Dufourcq continue de faire paraître la réédition de son œuvre *L'Avenir du Christianisme*. Première partie : *Le passé chrétien. Vie et pensée.* La RHE a signalé antérieurement la partie consacrée à ce que l'auteur appelle « l'époque syncrétiste » de l'histoire de l'Église (RHE, 1909, t. X, p. 648-649), et la première section de l'histoire de l'époque dénommée par M. Dufourcq « époque méditerranéenne » (RHE, 1910, t. XI, p. 181-182). Nous avons reçu la continuation de l'histoire de l'époque méditerranéenne, c. à. d. de l'histoire de l'Église du IIIe au XIe siècle *(L'Avenir du Christianisme*, 1e partie : *Le passé chrétien.* V. *Histoire de l'Église du IIIe au XIe siècle. Le Christianisme et les Barbares.* 3e éd., entièrement refondue et considérablement augmentée. Paris, Bloud et Cie, 1911. In-12, 351 p. F. 3,50).

Dans les notices précédemment consacrées à l'œuvre de M. Dufourcq, la RHE a insisté suffisamment sur les tendances et le plan général de la magistrale entreprise du professeur de Bordeaux. Signalons ici que le volume précédent étudiait le christianisme et l'empire. « L'histoire de l'empire romain du IIIe au Xe siècle présente le tableau d'une décadence saccadée et qui se précipite : la renaissance de l'Orient et l'éveil de l'Occident le forcent à reculer, le contraignent à se disloquer, finalement le font disparaître. » Dans le présent volume, M. Dufourcq a voulu étudier « comment l'Église, après une heure d'extraordinaire éclat, semble destinée à partager la ruine de l'Empire, évacue l'Orient et s'enracine en Occident, où les barbares paraissent l'étouffer » (p. 3). Après avoir synthétisé, dans un chapitre préliminaire intitulé *La chrétienté franque* par opposition à la chrétienté *romaine*, l'ensemble du volume, M. Dufourcq étudie dans un premier chapitre « l'union de l'Église et de l'Occident, le Christianisme et les Germains ». Il passe en revue la vie et la pensée chrétiennes aux Ve-VIe siècles, d'abord chez l'élite du peuple chrétien (la papauté, l'épiscopat), ensuite chez les foules (évangélisation, culte des martyrs et des saints, formation de la légende chrétienne). Le VIIe siècle, avec sa société brutale et violente, avec la décadence de la vie municipale et de la vie intellectuelle, met l'œuvre de l'Église en péril : mais celle-ci est sauvée, au nord, par l'action civilisatrice et vivifiante des moines et des missionnaires irlandais, au sud, par l'effort des bénédictins, patronnés par saint Grégoire le Grand. Si l'Église résiste grâce au monachisme et grâce à la papauté, elle trouvera bientôt, avec de nouveaux dangers (la tendance dominatrice de Charlemagne) de nouveaux triomphes (l'unité chrétienne de l'empire carolingien).

Aussi, dans un second chapitre, M. Dufourcq étudie « le christianisme et l'organisation impériale ». L'œuvre grandiose de Charlemagne n'aurait pu s'accomplir sans le travail du célèbre précurseur que fut saint Boniface. De là des pages magistrales consacrées à étudier l'influence et la signification du grand apôtre de la Germanie, suivies d'une étude des plus substantielles sur l'œuvre de Charlemagne. Celle-ci s'écroule après la mort du grand empereur et l'Église entre dans une nouvelle crise ; elle voit l'unité chrétienne mise en péril par la dislocation féodale. D'où un troisième chapitre, étudiant

Digitized by Google

« le christianisme et la désorganisation seigneuriale ». Après avoir montré la dissolution de l'Église et du christianisme aux IXe-XIe siècles dans les *faits*, M. Dufourcq étudie la transformation du *droit*, qui est la conséquence de cette anarchie. Si le christianisme a survécu à cette tourmente, c'est grâce aux saints de cette époque. La vie catholique et le prestige de la papauté persistent et la fondation de Cluni, dont l'influence incalculable s'annonce en cette époque de malheur, est un gage de l'avenir.

Comme dans les volumes précédents, la synthèse de M. Dufourcq nous apparaît vaste, profonde, solidement charpentée. Elle paraît plus solide encore dans ce volume par l'ordonnance systématique et vraiment originale de la matière. Que de problèmes d'histoire ecclésiastique qui sont présentés ici sous un jour tout nouveau parce qu'ils sont mis en rapport avec les antécédents et les conséquents et qu'on ne les envisage point à l'écart des situations historiques qui les expliquent. Ainsi la signification de la primauté de Milan au Ve siècle, du vicariat d'Arles, du rôle de l'épiscopat, de la multiplication des paroisses rurales, l'œuvre des moines irlandais, des bénédictins, l'importance du rôle de saint Boniface pour la fondation de l'empire carolingien, l'influence personnelle de certaines grandes figures comme saint Césaire d'Arles, S. Grégoire le Grand, Alcuin, Hincmar de Reims, Nicolas Ier, Ebbon de Reims, etc., sont mises en relief d'une manière saisissante. Nous retrouvons aussi dans ce volume plusieurs idées chères à M. Dufourcq — et d'ailleurs ou très justes ou très fécondes — sur la christianisation des foules, le caractère local du culte des saints, la formation de la légende chrétienne, etc.

Aussi, si la synthèse du savant professeur de Bordeaux n'entraîne peut-être pas toujours l'adhésion à toutes ses idées, au moins commande-t-elle l'admiration pour la puissance constructrice et l'érudition de l'auteur. C'est une œuvre puissante et pleine de vie, dont la lecture engendre la réflexion, ouvre des horizons nouveaux, et qui apporte à l'histoire ecclésiastique tout un contingent d'idées fécondes. Un peu moins de négligence dans les citations et un peu plus de soin à rédiger les innombrables notes rehausserait encore la valeur du livre. N'oublions point d'insister ici sur le fait que cette œuvre de synthèse fournit, dans les notes, une bibliographie parfois complète et toujours judicieuse sur les multiples questions dont elle traite.

— Ce n'est ni sans talent, ni sans succès, que M. G. Bardy a élaboré son étude de théologie historique sur *Didyme l'Aveugle* (Paris, Beauchesne, 1910. In-8, XII-279 p. F. 6), s'efforçant de fixer à nouveau, après la monographie peut-être trop élogieuse de J. Leipoldt (1905), le rôle de cet alexandrin dans la dernière phase de la controverse arienne et dans la théologie du IVe siècle. L'auteur a très justement estimé que l'œuvre doctrinale devait être replacée dans son contexte historique et s'appuyer uniquement sur des textes éprouvés et sûrs. La biographie de Didyme est ainsi retracée dès l'abord avec la sobriété commandée par la pénurie des renseignements, qui en laisse à peine fixer quelques circonstances avec certitude. Disons immédiatement que la plupart des détails des chapitres VII (érudition de Didyme) et VIII (Didyme et les controverses origénistes) auraient dû, semble-t-il, se mêler au récit de la vie de l'illustre aveugle ou en constituer le complément aussi utile que naturel. Le chapitre II nous offre un long et minutieux recensement des écrits et fragments d'écrits qui appartiennent à Didyme ou ont été mis en rapport avec lui; l'authenticité en est, le cas échéant, discutée

Digitized by Google

avec une critique sûre et, en général, abondamment informée. On ne fera, à ce propos, qu'une remarque de détail : l'auteur connaît la dissertation de M. Voisin, qu'il cite ; il aurait pu y remarquer, tout en rejetant légitimement l'authenticité basilienne et l'attribution à Didyme des livres IV et V de l'*Adversus Eunomium*, certaines raisons d'en faire hommage à un écrivain de moindre valeur, qui aurait puisé largement dans les œuvres de Didyme, peut-être à un homonyme de Basile de Césarée, ce qui expliquerait que déjà Timothée Ælure les ait attribués à ce Père. Puis, quant aux sept dialogues sur la Trinité, il y aurait aussi trouvé que l'on ne peut remonter pour eux plus haut que le ve siècle. La critique littéraire, avec son appareil d'érudition, a clairement les sympathies de M. Bardy ; il faut nous en féliciter, puisque nous devons à ces préférences non seulement l'excellent chapitre dont il vient d'être question, mais encore une étude assez détaillée sur le texte biblique employé par Didyme, qui serait un représentant intéressant de la recension hésychienne. Le même esprit de sage et solide critique se manifeste encore en de nombreux endroits de l'étude doctrinale que les deux premiers chapitres ont eu pour but de préparer ; dans les questions trinitaires et christologiques, le vocabulaire est étudié avec un soin spécial et une abondance peut-être excessive, les listes et les références s'étendant parce qu'on relève des séries de termes d'une importance plutôt moindre dans les problèmes doctrinaux proprement dits ; d'ailleurs, tandis que l'analyse est, en général, poussée très loin, on désirerait dans tout l'ouvrage un peu plus de synthèse. N'était la volonté de fournir un exposé *exhaustif* des opinions théologiques de Didyme, on aurait pu sans grand inconvénient laisser dans l'ombre certains points peu saillants qui embarrassent le sujet sans utilité notable. Il est vrai que cet inconvénient ne peut être totalement évité en traitant d'un auteur qui a touché à tant de questions sans en épuiser ou même sans en approfondir sérieusement aucune. Il est assez rare qu'un écrivain amoindrisse son héros ; c'est pourtant le phénomène que nous constatons ici. La faute n'en est nullement à M. Bardy ; il n'est ni hostile, ni indifférent à Didyme ; il a su relever les traits charmants de ce caractère paisible et modeste et l'importance de la science plus vaste que profonde de l'illustre aveugle ; mais le souci constant de réduire à de justes proportions un mérite trop vanté est une des meilleures garanties d'objectivité et de vérité pour cette utile contribution à l'histoire de la théologie patristique.

— *Saint Filibert, fondateur et abbé de Jumièges et de Noirmoutier. Sa vie, son temps, sa survivance, son culte. Étude d'histoire monastique au septième siècle*, tel est le titre du livre écrit par M. l'abbé L. Jaud, curé-doyen de Noirmoutier, à la gloire du patron de sa paroisse (Luçon, S. Pactau ; Paris, J. Gabalda et Cie, 1910. In-8, xxix-568 p. avec 17 gravures et 1 carte. Fr. 6). L'auteur n'est pas un professionnel de l'histoire et ses prétentions sont modestes. Il a cependant réussi à donner de saint Filibert et de son époque une image vraie et vivante. Il a fort bien situé son héros dans son milieu historique et les renseignements qu'il fournit sur la France mérovingienne du viie siècle sont empruntés à des travaux récents et recommandables. Si le saint disparaît un peu dans l'amas de détails que M. Jaud fournit sur la civilisation de cette époque, on peut l'expliquer par la pénurie des sources qui traitent directement de Filibert : le titre du livre indique d'ailleurs que l'auteur a prévu ces digressions et les a introduites pour mieux situer le saint dans son milieu historique. L'auteur a surtout travaillé d'après des sources

Digitized by Google

de seconde main, des ouvrages modernes, mais il a opéré un choix judicieux et on ne peut que louer l'habileté avec laquelle il a composé son volume. Les détails sur la gloire posthume et le culte de saint Filibert ont demandé d'actives recherches. Il est regrettable que certains détails trahissent l'inexpérience d'un non-professionnel et que l'auteur n'ait pas noté comme légendaires certains récits merveilleux rapportés par l'ancien hagiographe du VIIe-VIIIe siècle. Toutefois il faut dire que, sans égaler par exemple le *Saint Ouen* de l'abbé Vacandard, M. Jaud est parvenu à donner une bonne biographie, qui sera lue avec intérêt et profit. Les gravures qui illustrent l'ouvrage sont bien choisies et la carte de la France à l'époque de Filibert, dressée par l'auteur, facilite considérablement la compréhension du récit biographique.

— Nous ne nous attarderons pas à l'examen de deux récents articles de M. H. X. ARQUILLIÈRE : *L'origine des théories conciliaires* (Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques. Institut de France, 1911, premier semestre, mai, 5e livraison. Extrait. Paris, A. Picard et fils, 1911. In-8, 18 p.) et *L'appel au concile sous Philippe le Bel et la genèse des théories conciliaires* (RQH, 1911, janvier. Extrait. Paris, 5, rue Saint-Simon, 1911. In-8, 35 p.). Ces deux études, en effet, ne sont que les préludes de deux ouvrages que l'auteur se propose de publier bientôt sur *Les origines du gallicanisme* et sur *L'évolution du gallicanisme sous Philippe le Bel*. Dans ces deux articles l'auteur rappelle des idées et des faits, déjà bien connus pour la plupart, mais il les examine de manière à discerner leur importance respective dans l'élaboration de la théorie gallicane qui soutenait la supériorité du concile sur le pape. D'après lui, il s'est perpétué à travers le moyen âge un principe qui pouvait rendre le pape accusé d'hérésie justiciable de l'Église. En se servant de cette arme contre Boniface VIII, Nogaret, sans croire à la suprématie conciliaire, a mis en œuvre une procédure qui contenait en germe les théories conciliaires : c'est ce que l'auteur montre principalement dans le second article cité ; car, puisque le pape devient justiciable du concile, le concile est donc dans certains cas l'unique et suprême juge de la foi. Ce principe posé, divers personnages du XIVe siècle en concluront que le concile est supérieur au pape en matière de foi. Au XVe siècle, ces idées reçoivent une espèce de sanction officielle dans les conciles réformateurs. L'exposé est bien conduit, mais il n'est pas aussi certain que M. Arquillière le pense, que la formule : « le pape échappe au jugement des hommes, excepté s'il tombe dans l'hérésie », est tirée de la vie de saint Boniface [de Mayence]. (Cfr RHE, 1907, t. VIII, p. 575, n. 2.) Et le principe lui-même, est-il bien prouvé qu'il soit le point de départ, du moins l'unique point de départ, des théories conciliaires ? D'abord, ce principe n'a pas été aussi incontesté que M. A. le croit; car la doctrine contraire de Wason a été défendue par l'école orthodoxe lors de la querelle du sacerdoce et de l'empire; mais l'auteur n'a pas tenu suffisamment compte des polémiques de cette époque. D'autre part, comme base à la théorie conciliaire, il faut avant tout signaler cet autre principe, soutenu par toute une école et bien plus général et plus fécond que le précédent : « le pape est lié par les anciens canons (cfr RHE, 1911, t. XII, p. 408). — A regretter cette curieuse image : « l'incident qui *mit le feu aux poudres ... le 2 mai 1297* ». Pour finir, exprimons aussi le vœu que, dans ses prochains volumes, M. A. nous donne un classement méthodique des sources et qu'il expose clairement l'historique des études et des discussions qui ont eu lieu depuis le XVe siècle pour établir la filiation de la théorie conciliaire.

Digitized by Google

— On connaît les *Opuscules de critique historique* publiés sous la direction de M. Paul Sabatier. Ils viennent de s'enrichir d'un fascicule (le 16e de la collection), dû à la plume du directeur lui-même : *L'incipit et le premier chapitre du Speculum perfectionis.* (Paris, Fischbacher, 1910. In-8, 36 p. Fr. 2.) M. Sabatier croit que le *Speculum* est l'œuvre directe et personnelle du frère Léon. Un grand nombre d'érudits le regardent comme une compilation du XIVe siècle, et basent une partie de leur argumentation sur la note initiale *Istud opus compilatum est* et sur le caractère spécial du chapitre premier. Dans la présente brochure, M. Sabatier s'efforce de prouver que cette argumentation tombe à faux. La note *Istud opus,* dit-il, n'appartient pas à la rédaction originale. La place qu'elle occupe dans les différentes recensions de l'œuvre prouve qu'elle ne constitue qu'une addition tardive qui, placée d'abord en tête du recueil dans les manuscrits d'Italie, a fini par passer après l'*incipit* dans les manuscrits du Nord. Quant au chapitre premier, s'il ne remonte pas, comme le reste de l'œuvre, à 1227, il n'en peut pas moins appartenir au frère Léon qui a probablement retouché sans cesse son œuvre jusqu'à la fin de ses jours ; il semble d'ailleurs que Giotto s'en soit inspiré dans la XIIe fresque de la basilique d'Assise que Thode a essayé en vain d'interpréter en se basant uniquement sur le *Vita* de saint Bonaventure.

Nous ne nous élèverons pas pour l'heure contre ces deux dernières hypothèses, car les origines du premier chapitre peuvent être sujettes à discussion; mais tant qu'il nous paraîtra évident qu'une foule de chapitres du *Speculum* sont empruntés à Celano, nous contesterons le caractère adventice de l'*Istud opus.* A notre avis, le *Speculum* est sorti de la *Legenda antiqua* d'Avignon et l'*Istud opus* de celui-là constitue le résumé de la préface de celle-ci. Un détail : nous n'admettons pas l'interprétation proposée par M. Sabatier pour le *quae etiam sunt valde utilia et devota* des *Actus.* En traduction libre, voici le sens que nous trouvons à la phrase : « Suit le récit de quelques actes admirables de saint François omis dans les légendes officielles *quoiqu'ils soient aussi pieux et utiles* que les actes relatés dans celles-ci ». A. F.

— M. l'abbé J. M. Vidal, chapelain de Saint-Louis-des-Français à Rome, vient de terminer sa grande publication de bulles : *Benoît XII (1334-1342). Lettres communes. Introduction : feuilles a à m. Index nominum personarum et locorum (M-Z). Index analyticus notabilium rerum. Sixième fascicule. Tome III* (Paris, Fontemoing et Cie, 1911. In-4 de CIII-346 p.). C'est le seul ouvrage de la série des lettres des papes du XIVe siècle qui soit actuellement achevé ; aussi faut-il être reconnaissant à l'auteur d'avoir mené à bonne fin un travail long — le premier fascicule est de 1902 — aride et ingrat. L'intérêt historique de la publication a été suffisamment mis en relief ici (cf. RHE, 1904. t. V, p. 342-347; 958; 1905, t. VI, p. 937) pour n'y plus revenir; bornons-nous à signaler les services que l'*Index notabilium rerum* est appelé à rendre aux chercheurs par le tableau du personnel de la cour romaine sous le pontificat de Benoît XII (p. 327-330); quant à l'énorme introduction, qui compte 100 pages in-4o, elle constitue un excellent chapitre de diplomatique pontificale au XIVe siècle. M. Vidal examine, entre autres questions, celle de la valeur historique des registres de Benoît XII, donne une minutieuse description de ceux-ci, étudie l'enregistrement des différentes bulles et autres travaux de transcription. Sur tous ces points l'auteur a des vues personnelles ingénieuses, appuyées sur une connaissance approfondie des usages de la chancellerie romaine; elle modifient ou complètent très souvent les idées de Baumgarten, Berlière, Bresslau, Fierens, Göller, Denifle, Kirsch et autres érudits. H. N.

Digitized by Google

— On sait que pour donner une base solide aux réformes qu'il méditait d'introduire dans l'ordre de Saint Benoît, le pape Benoît XII ordonna une vaste enquête qui devait faire connaître en détail l'état de la fortune de chacune des maisons bénédictines dans les diverses provinces de la chrétienté. M. L. Delisle *(Enquête sur la fortune des établissements de l'ordre de Saint Benoît en 1338*. Paris, C. Klincksieck, 1910. In-4, 54 p. F. 3. Extrait des Notices et Extraits des Manuscrits, t. XXXIX) a extrait de fonds d'archives très disparates un certain nombre d'états du temporel de l'abbaye du Mont Saint-Michel et de ses prieurés, des abbayes de Saint-Sauveur-le-Vicomte et de Saint-Ouen de Rouen, du prieuré de Martigné au diocèse de Rennes. A cette publication sont joints d'autres documents concernant la réforme de Benoît XII et déjà publiés par dom L. Guilloreau dans la *Revue Mabillon*, t. IV (1908), p. 243-254. G. M.

— M. l'abbé J. Desilve, connu pour ses études sur l'histoire littéraire de l'abbaye de Saint-Amand, a publié un volume des plus intéressants, consacré cette fois au xvie siècle et intitulé : *Le protestantisme dans la seigneurie de Saint-Amand de 1562 à 1584* (Valenciennes, G. Hollande, 1910. In-8, 253 p.). C'est un récit consciencieux et coloré des divers épisodes de la lutte qui se livra dans la seigneurie de Saint-Amand sur le terrain de la religion au xvie siècle. Ces pages ont avant tout un intérêt local, mais l'auteur a eu soin de les rattacher aux événements de l'histoire générale et de montrer leur signification pour l'ensemble de la révolution religieuse du xvie siècle. Dans un chapitre préliminaire, M. Desilve a retracé brièvement l'état de l'organisation de l'abbaye et de la seigneurie de Saint Amand sous Granvelle, qui était, on le sait, abbé du monastère depuis 1560. Granvelle confia la superintendance de l'abbaye à Maximilien Morillon. Le commerce épistolaire de celui-ci avec le cardinal a permis à M. Desilve de nous retracer un tableau très vivant des événements. L'étude est bien documentée et bien présentée. La bibliographie se rapportant à l'histoire générale du xvie siècle est un peu vieillie et parfois non pertinente. Quelques citations sont anormales, p. ex. à la page 161, n. 1 : « Mgr Namèche, *Philippe II*, t. III, p. 207, note, d'après Groen van Prinsterer, qui cite Kluyt. . ». Malgré ces menues imperfections de détail, M. l'abbé Desilve a apporté une contribution importante à l'histoire des Pays-Bas au xvie siècle. En appendice (p. 219 et sv.) nous trouvons huit documents inédits, qui se rapportent au récit donné par l'auteur.

— Si le cardinal Bellarmin occupe une place exceptionnelle dans l'histoire de la théologie et des controverses religieuses lors de la contre-réforme catholique, l'on ne possède cependant aucune histoire complète de ce remarquable jésuite et il ne faut pas d'ailleurs songer à l'écrire, si l'on s'en tient à ce qui a été publié jusqu'ici. C'est ce qu'a reconnu le R. P. Xavier-Marie Le Bachelet, S. J., à qui l'on doit précisément une notice sur Bellarmin dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. II. col. 560-599 (cfr RHE, 1904, t. V, p. 439 sv.), et c'est pourquoi, après avoir d'abord projeté un « Auctarium Bellarminianum » ou supplément aux œuvres de Bellarmin, qui aurait compris des lettres et des opuscules inédits du cardinal, il s'est arrêté, sous l'empire des circonstances, au dessein de publications distinctes. La réalisation de ce plan commence par un volume qui a pour titre : *Bellarmin avant son cardinalat (1542-1598). Correspondance et documents*. (Paris, G. Beauchesne, 1911. In-8, xxxiv-561 p. F. 12). L'auteur n'a pas voulu donner un dossier absolument

Digitized by Google

complet : il a fait un choix approprié à son but et ce choix se justifie en principe; mais sans doute des historiens dont la curiosité sera éveillée regretteront de ne pouvoir toujours recourir aux mêmes sources que le R. Père. Quoi qu'il en soit, les lettres et autres documents publiés sont au nombre de 256, sans compter 18 appendices. Beaucoup de ces pièces n'émanent pas de Bellarmin ou même ne lui sont pas personnellement adressées : mais toutes le concernent. La longue liste de manuscrits (p. XIII-XXV) et d'imprimés (p. XXV-XXXIV) placée en tête de l'œuvre, les indications qui accompagnent le texte de chaque pièce, la table chronologique des lettres et documents de la table alphabétique des noms propres laissent bien voir à quel labeur considérable et intelligent s'est livré le consciencieux auteur pour rechercher ces précieux textes et pour en donner une édition d'un caractère vraiment scientifique et d'une utilisation commode.

— Dans la collection *Les Saints*, vient de paraître la biographie de *La vénérable Louise de Marillac*, appelée *Mlle Le Gras (1591-1660)*, par le prince EMMANUEL DE BROGLIE (Paris, Lecoffre, 1911. In-16, VII-218 p). Raconter la vie de la première sœur de charité n'était pas chose aisée, car on n'y rencontre aucun fait éclatant en apparence et qui attire les regards. C'est l'origine d'une œuvre grande et durable, qui n'est pourtant pas marquée par des manifestations extraordinaires de la grâce. L'auteur n'entre point dans tous les détails; il ne veut pas tout expliquer, mais, nous exposant la simple série des faits, il s'efforce « de faire ressortir les traits principaux qui orment comme l'originalité propre de la figure » qu'il étudie, « la parfaite simplicité jointe à une infatigable activité, l'ardeur de l'amour pour Jésus-Christ se traduisant dans une inépuisable et comme inlassable charité envers ses membres souffrants, les pauvres et les misérables » (p. VII). Ceux qui voudront de plus amples détails pourront consulter les sources et travaux que l'auteur énumère à la fin de son petit volume. Cependant, comme il rapporte brièvement une vie si active, où l'extraordinaire n'apparaît point, la narration ne laisse pas d'être un peu sèche et aride. L'on doit toutefois admirer l'œuvre splendide à laquelle travaillèrent Louise et S. Vincent de Paul, son directeur; chaque page nous fait contempler « comment s'accomplissent les œuvres que Dieu a décrétées, comment se forment les instruments dont Dieu se sert et l'étendue du bien que, sans bruit, sans fracas, peuvent réaliser ici-bas ceux qui se donnent constamment et tout entiers à l'accomplissement de cette volonté sainte » (p. VII-VIII). CH. V. M.

— Le quatrième volume de la *Correspondance de Bossuet* (dont la publication a été entreprise par MM. CH. URBAIN et E. LEVESQUE), vient de paraître (Hachette, 1911). Ainsi que les précédents, il se recommande par les meilleures qualités scientifiques (cfr RHE, 1909, t. X, p. 438, et 1910, t. XI, p. 184 et 651). Il comprend 532 pages, embrasse les années 1689-1691 et renferme 189 lettres écrites ou reçues par Bossuet, plus dix appendices, dont voici l'objet : 1° Lettre originale de Milord Perth à Bossuet (en anglais); 2° une étude très étendue et très intéressante sur le texte des lettres adressées par l'illustre prélat à Mme Cornuau (Marie Dumoustier, Sœur Cornuau); 3° une étude du même genre, mais beaucoup moins développée, sur celles qu'il a envoyées à Mme d'Albert (Henriette-Thérèse d'Albert, dite Sœur Henriette-Angélique); 4° une lettre très longue que Bossuet a reçue de Pierre Frotté, un prêtre catholique qui avait embrassé

Digitized by Google

le calvinisme; 5° des mémoires judiciaires et autres documents relatifs à l'affaire dite « l'exemption de l'abbaye de Jouarre »; 6° une lettre de l'abbé Anselme à Santeul (lettre qui fournit quelques renseignements sur les rapports de Bossuet et de Santeul, en même temps qu'elle témoigne de ceux que l'évêque de Meaux entretint avec l'abbé Anselme); 7° un jugement porté sur Bossuet, en 1690, par un homme d'une autre religion, mais néanmoins d'esprit modéré et, par sa situation, à même d'être bien renseigné, c'est-à-dire par Ezéchiel Spanheim qui représentait, à la cour de Louis XIV, l'Électeur de Brandebourg; 8° un avis de Bossuet à une communauté de filles (vraisemblablement la Congrégation de Notre-Dame établie à Coulommiers); 9° une harangue qui lui fut adressée, lors d'un de ses voyages à Soissons, par Nicolas Hébert, trésorier de France, maire de cette ville; 10° une approbation qu'il a donnée à une traduction de la *Règle de Saint-Benoist*. G. D.

— Nous regrettons de ne pouvoir résumer mais nous tenons à signaler à l'attention de nos lecteurs l'important volume que M. Jacques Rambaud a composé pour l'obtention du titre de docteur à l'Université de Paris : *Naples sous Joseph Bonaparte 1806-1808*. (Paris, Plon-Nourrit et Cie. In-8, LI-572 p. avec un portrait en héliogravure. F. 10). L'ouvrage est remarquablement documenté grâce surtout aux investigations de l'auteur dans les archives et bibliothèques de Paris, de Londres, de Naples, de Palerme et de Rome; l'œuvre, peu connue et même méconnue, de Joseph Bonaparte est judicieusement mise en lumière. Ce livre regarde principalement l'histoire profane; mais les divers aspects de celle-ci permettent de mieux comprendre l'histoire ecclésiastique et celle-ci est, du reste, suffisamment représentée, principalement dans les chapitres où l'auteur parle des biens nationaux (ch. x), des lieux pieux (ch. XIII), des encouragements au progrès intellectuel (ch. XIV), des rapports entre Naples et Rome (ch. XV) et de l'état de la société ecclésiastique (ch. XVI). Nos lecteurs devineront l'intérêt de ces divers exposés, s'ils veulent bien se rappeler l'étude publiée ici-même (RHE, 1908, t. IX, p. 294-312) par M. J. Rambaud sur *L'Église de Naples sous la domination napoléonienne*.

— La bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice, qui comprend environ 50.000 volumes, a été affectée à la bibliothèque nationale en vertu de la loi de séparation. Elle est surtout riche en ouvrages rares de théologie.

A la mi-avril, à Caen, s'est tenu le 49e congrès des sociétés savantes. Dans la section d'histoire et de philologie, il convient de signaler les communications suivantes : M. Oursel parle du placard de Marcourt affiché à Rouen le 27 janvier 1534 (vieux style), sorte de pamphlet de cinq à six pages contre l'Eucharistie. Sur l'ordre du parlement de Normandie, le coupable, Guillaume Husson ou Huchon, apothicaire, originaire de Blois, fut arrêté à Dieppe, condamné à avoir la langue coupée, à être suspendu par une chaîne de fer au dessus d'un bûcher et à être brûlé vif

M. Bourdon montre les sympathies de Ludovic Canossa, évêque de Bayeux (1516), pour les humanistes et ses tentatives vaines pour attirer Érasme dans son diocèse.

M. Brégail met en lumière l'action de la franc-maçonnerie dans l'œuvre de déchristianisation des sociétés populaires. Très nombreux dans le Gers, les francs-maçons, à l'époque de la Révolution, avaient introduit dans les

Digitized by Google

sociétés populaires le cérémonial et les habitudes des loges, telles que le baiser fraternel, l'appellation de frère, etc.

M. Lefèvre Pontalis esquisse l'évolution technique de l'art religieux en Normandie. L'architecture normande eut, à l'époque romane, une grande vogue qu'elle perdit à l'époque gothique. « Les églises romanes y sont caractérisées par une disposition spéciale des bas-côtés du chœur, la présence de tribunes dans les croissillons du transept, la largeur des nefs couvertes en charpente, la tour lanterne. Elles sont les premières à faire l'emploi en grand des voûtes d'ogives. L'art gothique normand, moins original, conserve obstinément certains archaïsmes (les tribunes et la galerie de la circulation, les pleins-cintres...); il aiguise exagérément les arcs brisés, complique les piles, développe la flèche. Le génie de l'art normand est dans la décoration; les éléments en sont les arcatures et les dessins géométriques; la figure sculptée y reste, au contraire, d'un bout à l'autre, grossière. » G. M.

— Du 19 au 28 juin, s'est tenu à Reims le 78e congrès de la Société française d'archéologie. Cette session a été laborieuse, car elle comportait la visite et l'étude des importantes cathédrales de Reims, de Laon, de Châlons-sur-Marne et de Soissons, de 45 églises monumentales de la Champagne, du Laonnais et du Soissonnais, de plusieurs châteaux parmi lesquels Coucy et des ruines de l'abbaye de Longpont. Les études ont été facilitées par la publication d'un *Guide* de 431 p. rédigé par MM. Demaison, Lefèvre-Pontalis, Jadart et Broche.

Le savant directeur de la société, M. Lefèvre-Pontalis, s'est plus spécialement attaché à exposer aux quatre cents congressistes l'histoire et le caractère architectural des édifices visités; aussi cette tournée archéologique, grâce à l'érudition si complète de ce professeur éminent, a été réellement un cours d'architecture du moyen âge.

Malgré les fatigues de ces déplacements quotidiens, des séances étaient tenues chaque soir et permettaient des communications de travaux sur des sujets d'archéologie. Parmi les mémoires présentés il suffira de signaler ceux qui intéressent l'histoire ecclésiastique ; ce sont entre autres : L. Regnier, *Le prétendu tombeau de Gabrielle d'Estrées à la cathédrale de Laon ;* l'abbé Devigne, *Les vitraux des églises de N. D. et de Saint Nicolas à La Ferté-Milon ;* C. Nicq-Doutreligne, *L'abbaye cistercienne de Vaucelles ;* F. Blanchard, *Les statues de la cathédrale de Soissons ;* E. Lefèvre-Pontalis, *Sur les niches d'autel du Soissonnais ;* C. Blondiot, *L'eglise de Saint-Eugène (Aisne); ses fresques et ses sculptures ;* L. Demaison, *Les signes lapidaires de la cathédrale de Reims ;* H. Jadart, *Les édifices datés et les pierres commémoratives de fondation à Reims depuis le XIIIe siècle ;* Jules Carlier, *Sur la cloche de Genilmont* datant de 1613 et *La cuve baptismale de l'abbaye d'Avalois*, de provenance tournaisienne. M. P. Dubois a présenté en outre plusieurs remarques curieuses sur les cuves baptismales exécutées à Tournai, dont plusieurs subsistent encore dans la région, à la cathédrale de Laon, à l'église de Coucy, etc.

Le congrès de Reims, habilement organisé grâce au concours dévoué de MM. Chevallier, Heuzé et Banchereau, était le 10e que présidait M. Lefèvre-Pontalis. Les membres de la Société française d'archéologie ont tenu à témoigner à leur distingué président les sentiments de gratitude pour le dévouement inlassable qu'il prodigue à cette association. Il a réussi par son

Digitized by Google

étonnante activité à lui imprimer une vitalité puissante et une impulsion scientifique très marquée. Au nom de la société, M. P. Vitry exprima à M. Lefèvre-Pontalis la cordiale et profonde reconnaissance de tous les membres et lui remit en souvenir une œuvre d'art d'une exécution remarquable. La Société française d'archéologie compte aujourd'hui 1216 membres et a développé notablement ses publications, E. MATTHIEU.

— *Société nationale des Antiquaires de France.* — Le 22 mars, Mgr BATTIFOL parle des gratifications qu'en 432 saint Cyrille distribua à la cour de Constantinople pour obtenir sa rentrée en grâce. Le total des sommes versées s'éleva à 1.100.000 francs environ. On doit y joindre encore des présents en nature, tels que des tapis de laine, des sièges incrustés, des étoffes de prix, des autruches. Ces pourboires exorbitants donnent une idée de la rapacité des gens de la cour. Vingt ans après, à Rome, sainte Mélanie se voyait contrainte d'offrir à la cour d'Honorius et à ses ministres des gratifications aussi onéreuses. — Le 21 juin, Mgr BATTIFOL commente le texte du concile de Chalcédoine qui défend aux clercs et aux moines d'entrer dans la *strateia*, mot que l'on a souvent traduit par « service militaire ». Le quatre-vingt-troisième canon des Apôtres, vers 370, porte le mot *strateiai*, qui désignerait des fonctions administratives impériales, en concordance avec le quatre-vingt-unième canon défendant aux évêques et aux clercs les fonctions administratives municipales.

Académie des sciences morales et politiques. — Le 6 avril, M. VICTOR GIRAUD lit un mémoire sur la genèse du *Génie du Christianisme*. Lors de son départ pour l'Amérique, quoiqu'il fût incroyant, Chateaubriand était touché par les beautés du christianisme qui, suivant son mot, « mettait de l'âme à tout ». De même, dans son *Essai sur les Révolutions*, livre de doute et de douleur, existaient comme les membres épars d'un véritable *Génie du Christianisme*. Une crise morale, provoquée par la mort de sa mère, détermina la conversion du grand écrivain. — M. VILLEY lit un rapport sur l'université de Caen à propos d'un conflit qui surgit, en 1706, entre l'évêque de Bayeux et le recteur. Pendant une soutenance de thèse à l'abbaye de Saint-Étienne, l'évêque s'empara contre tout droit de la présidence. — L'orateur parle aussi du refus opposé par le personnel de l'université de prêter, en 1791, le serment constitutionnel, condamné par les autorités ecclésiastiques.

Académie des inscriptions et belles-lettres. — Le 7 avril, M. le comte DURRIEU croit reconnaître dans un exemplaire manuscrit des *Statuts de l'ordre de Saint-Michel*, conservé dans la collection de sir George Holford, un don du roi de France Henri II fait au jeune roi Édouard VI d'Angleterre, à l'occasion de sa nomination dans l'ordre en 1551. Édouard aurait été peint dans une des miniatures du précieux manuscrit.

Le 5 mai, M. FRANZ CUMONT commente un texte de Cosmas de Jérusalem, évêque de Maïouma, d'après lequel, dans la nuit du 25 décembre les païens fêtaient la naissance du Soleil mis au monde par la vierge céleste. Peut-être, par analogie, fut-ce la raison qui incita le pape Libère à transférer la fête chrétienne de Noël du 6 janvier au 25 décembre. — M. PELLIOT parle de certains livres de dévotion populaire, découverts au cours de sa mission en Chine, qui exercèrent une influence considérable sur les masses chinoises

Digitized by Google

et les maintinrent dans leur foi boudhique. Un de ces livres les plus caractéristiques est le *Soutra des causes et des effets du bien et du mal*, signalé au VIIIe siècle et écrit en langue sogdienne. C'est un recueil de recettes de longévité, de charmes pour écarter les dangers, de formules pour éviter les tourments des enfers, etc. M. Pelliot s'appesantit sur un certain nombre de textes apocryphes de la littérature chinoise que les condamnations portées par les catalogues officiels avaient fait disparaître. C'est ainsi qu'il a retrouvé un soutra, rédigé au IVe siècle, racontant le voyage fabuleux de Laou-Tseu en Asie centrale et dans l'Inde où il devint le Boudha. Tous ces apocryphes sont des œuvres religieuses rédigées en Chine et dérivent, en majorité, de la littérature boudhique qui, du Ier au Xe siècle de notre ère, se développa de façon autonome au Turkestan chinois et indépendamment parfois du boudhisme indien.

Le 26 mai, M. DE VOGÜÉ communique le résultat des fouilles pratiquées à Jérusalem, sur la montagne des Oliviers, par le P. Vincent. Conformément à la tradition recueillie par Eusèbe, on a retrouvé les substructions de la basilique fondée par Constantin.

Le 2 juin, M. DIEULAFOY prétend que le célèbre tableau connu sous le nom de l'*Assomption*, de Murillo, serait une imitation, par un peintre, d'un groupe sculpté.

Le 16 juin, M. DIEULAFOY montre la photographie d'un ivoire, représentant le type du Christ de majesté qui trône dans sa gloire et appartenant à M. José Lazaro, de Madrid. Il attribue cette œuvre à l'école toulousaine du XIIe ou XIIIe siècle.

Le 23 juin, à propos de la découverte de trois statues de bronze à Merville (Nord), près de la Lys, M. DE MÉLY rappelle un texte du bréviaire de Gand qui note la destruction par saint Amand, au VIIe siècle, d'un temple de Mercure, sis précisémemt sur les bords de la Lys.

A l'académie des inscriptions et belles-lettres le prix Saintour a été partagé entre Mgr FUZET et M. le chanoine JOUEN pour leur publication des comptes, devis et inventaires du manoir archiépiscopal de Rouen (1200 fr.), et M. L. CELLIER pour sa monographie des dataires du XVe siècle et des origines de la daterie apostolique ainsi que pour son catalogue des actes des évêques du Mans jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

Prix la Fons Melicocq (1800 fr.) : M. BONNAULT D'HOUËT, *Compiègne pendant les guerres de religion* (500 fr.)

Concours des antiquités nationales : Ire médaille, E. BORRELLI DE SERRES pour les tomes II et III de ses *Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècles ;* 2e médaille, M. PAUL GUÉRIN pour les volumes V à XI du *Recueil de documents concernant le Poitou* ; 3e médaille, M. MARCEL AUBERT pour sa monographie sur *La cathédrale de Senlis ;* 4e médaille, M. JEAN RÉGNÉ pour son ouvrage sur *Amaury II, vicomte de Narbonne ;* Ire mention, M. ROBERT LATOUCHE pour son *Histoire du comté du Maine pendant les Xe et XIe siècles ;* 2e mention, M. l'abbé LESNE pour ses deux livres sur *l'Origine des menses dans le temporel des églises ou monastères de France* et sur *l'Histoire de la propriété ecclésiastique en France :* 3e mention, M. CLAUDE FAURE pour son *Étude sur l'administration et l'histoire du Comtat-Venaissin ;* 4e mention, M. MARCELLIN BOUDET pour son *Cartulaire du prieuré de Saint-Flour ;* 5e mention, MM. les abbés DUBARAT et DARANATZ pour la publica-

Digitized by Google

tion de leurs *Recherches sur la ville et l'église de Bayonne* ; 6e mention, M. l'abbé J.-B. Poulbrière pour son *Dictionnaire archéologique et historique des paroisses du diocèse de Tulle* ; 7e mention, M. l'abbé Pétel pour sa monographie du *Temple de Boubeie et de ses dépendances*.

A l'académie des inscriptions et belles-lettres ont été décernés les prix suivants :

Prix Gobert : 2e prix (1000 fr.) M. G. Lizerand pour son livre sur *Clément V et Philippe IV le Bel*.

Prix Prost (1200 fr) : M. Ch. Aimond pour son édition du *Nécrologe de la cathédrale de Verdun*.

Prix Bordin : M. Paul Gout pour ses deux volumes sur *le Mont Saint-Michel* (1000 fr.) ; M. J. Warichez (400 fr.) pour son mémoire sur *L'abbaye de Lobbes jusqu'en 1200*.

A l'académie française, le prix Gobert a été décerné à M. Joseph Bédier, professeur au collège de France, pour ses récents ouvrages sur les *Légendes épiques*.

Prix Saintour : 1500 fr. au P. Griselle, S. J., pour ses *Éditions de Bossuet et de Bourdaloue* ; 1000 fr. à M. J. Molinier pour son *Essai bibliographique et littéraire sur Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême, et Mellin de Saint-Gelais*.

Au mois de janvier 1911 ont été soutenues à l'école des Chartes les thèses suivantes : MM. Biver, *Essai historique sur l'abbaye royale de Saint-Martin de Laon, des origines à l'union à l'évêché* ; Deschamps, *Étude sur l'histoire et l'organisation de l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens, depuis son origine jusqu'à la fin du XVe siècle* ; Estienne, *L'Hôpital général des pauvres de Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles* ; Luzu, *Essai sur la Réforme et la Ligue dans le Maine jusqu'au 2 décembre 1589* ; Mazeran, *Essai sur la politique religieuse de Philippe le Bon dans les Pays-Bas* ; Servant, *Les voyages de l'abbé Carré, agent de Colbert en Orient, 1666-1674* ; Vaquier, *La grande confrérie Notre-Dame aux prêtres et aux bourgeois de Paris*.

Sous le patronage des universités de Paris, Dijon, Lille, Nancy et d'autres établissements d'enseignement supérieur s'est fondé à Paris, le 11 mars 1911, un *Institut Français de Saint-Pétersbourg*. Les moyens d'action de cet institut sont : 1° La création, à Saint-Pétersbourg, d'un centre de hautes études russes qui portera spécialement le nom d'Institut français de Saint-Pétersbourg et dont l'organisation fera l'objet d'un réglement spécial ; 2° L'attribution à des savants et à des étudiants français de missions et de bourses d'études ; 3° L'organisation, à Saint-Pétersbourg et à Moscou, de conférences et de bourses d'études ; 4° L'organisation, à Saint-Pétersbourg et à Moscou, de conférences et de cours en français sur des matières d'enseignement supérieur ; 5° L'organisation, à Saint-Pétersbourg, d'un service spécial et permanent d'informations universitaires françaises ; 6° La publication d'une collection de travaux qui portera le nom de Publications de l'Institut français de Saint-Pétersbourg ; 6° La constitution, à Saint-Pétersbourg, d'un comité de patronage composé de personnalités russes et dont l'objet sera de contribuer à la prospérité et à l'action efficace de l'Institut français de Saint-Pétersbourg.

Un arrangement a été conclu entre l'université Harward des États-Unis et le gouvernement français au sujet de la fondation James H. Hyde. La

Digitized by Google

et les maintinrent dans leur foi boudhique. Un de ces livres les plus caractéristiques est le *Soutra des causes et des effets du bien et du mal*, signalé au VIIIe siècle et écrit en langue sogdienne. C'est un recueil de recettes de longévité, de charmes pour écarter les dangers, de formules pour éviter les tourments des enfers, etc. M. Pelliot s'appesantit sur un certain nombre de textes apocryphes de la littérature chinoise que les condamnations portées par les catalogues officiels avaient fait disparaître. C'est ainsi qu'il a retrouvé un soutra, rédigé au IVe siècle, racontant le voyage fabuleux de Laou-Tseu en Asie centrale et dans l'Inde où il devint le Boudha. Tous ces apocryphes sont des œuvres religieuses rédigées en Chine et dérivent, en majorité, de la littérature boudhique qui, du Ier au Xe siècle de notre ère, se développa de façon autonome au Turkestan chinois et indépendamment parfois du boudhisme indien.

Le 26 mai, M. DE VOGÜÉ communique le résultat des fouilles pratiquées à Jérusalem, sur la montagne des Oliviers, par le P. Vincent. Conformément à la tradition recueillie par Eusèbe, on a retrouvé les substructions de la basilique fondée par Constantin.

Le 2 juin, M. DIEULAFOY prétend que le célèbre tableau connu sous le nom de l'*Assomption*, de Murillo, serait une imitation, par un peintre, d'un groupe sculpté.

Le 16 juin, M. DIEULAFOY montre la photographie d'un ivoire, représentant le type du Christ de majesté qui trône dans sa gloire et appartenant à M. José Lazaro, de Madrid. Il attribue cette œuvre à l'école toulousaine du XIIe ou XIIIe siècle.

Le 23 juin, à propos de la découverte de trois statues de bronze à Merville (Nord), près de la Lys, M. DE MÉLY rappelle un texte du bréviaire de Gand qui note la destruction par saint Amand, au VIIe siècle, d'un temple de Mercure, sis précisémemt sur les bords de la Lys.

A l'académie des inscriptions et belles-lettres le prix Saintour a été partagé entre Mgr FUZET et M. le chanoine JOUEN pour leur publication des comptes, devis et inventaires du manoir archiépiscopal de Rouen (1200 fr.), et M. L. CELLIER pour sa monographie des dataires du XVe siècle et des origines de la daterie apostolique ainsi que pour son catalogue des actes des évêques du Mans jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

Prix la Fons Melicocq (1800 fr.) : M. BONNAULT D'HOUËT, *Compiègne pendant les guerres de religion* (500 fr.)

Concours des antiquités nationales : 1re médaille, E. BORRELLI DE SERRES pour les tomes II et III de ses *Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècles ;* 2e médaille, M. PAUL GUÉRIN pour les volumes V à XI du *Recueil de documents concernant le Poitou* ; 3e médaille, M. MARCEL AUBERT pour sa monographie sur *La cathédrale de Senlis ;* 4e médaille, M. JEAN RÉGNÉ pour son ouvrage sur *Amaury II, vicomte de Narbonne ;* 1re mention, M. ROBERT LATOUCHE pour son *Histoire du comté du Maine pendant les Xe et XIe siècles ;* 2e mention, M. l'abbé LESNE pour ses deux livres sur *l'Origine des menses dans le temporel des églises ou monastères de France* et sur *l'Histoire de la propriété ecclésiastique en France ;* 3e mention, M. CLAUDE FAURE pour son *Étude sur l'administration et l'histoire du Comtat-Venaissin ;* 4e mention, M. MARCELLIN BOUDET pour son *Cartulaire du prieuré de Saint-Flour ;* 5e mention, MM. les abbés DUBARAT et DARANATZ pour la publica-

Digitized by Google

tion de leurs *Recherches sur la ville et l'église de Bayonne ;* 6e mention, M. l'abbé J.-B. POULBRIÈRE pour son *Dictionnaire archéologique et historique des paroisses du diocèse de Tulle ;* 7e mention, M. l'abbé PÉTEL pour sa monographie du *Temple de Boubeie et de ses dépendances.*

A l'académie des inscriptions et belles-lettres ont été décernés les prix suivants :

Prix Gobert : 2e prix (1000 fr.) M. G. LIZERAND pour son livre sur *Clément V et Philippe IV le Bel.*

Prix Prost (1200 fr) : M. CH. AIMOND pour son édition du *Nécrologe de la cathédrale de Verdun.*

Prix Bordin : M. PAUL GOUT pour ses deux volumes sur *le Mont Saint-Michel* (1000 fr.) ; M. J. WARICHEZ (400 fr.) pour son mémoire sur *L'abbaye de Lobbes jusqu'en 1200.*

A l'académie française, le prix Gobert a été décerné à M. JOSEPH BÉDIER, professeur au collège de France, pour ses récents ouvrages sur les *Légendes épiques.*

Prix Saintour : 1500 fr. au P. GRISELLE, S. J., pour ses *Éditions de Bossuet et de Bourdaloue ;* 1000 fr. à M. J. MOLINIER pour son *Essai bibliographique et littéraire sur Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême, et Mellin de Saint-Gelais.*

Au mois de janvier 1911 ont été soutenues à l'école des Chartes les thèses suivantes : MM. BIVER, *Essai historique sur l'abbaye royale de Saint-Martin de Laon, des origines à l'union à l'évêché* ; DESCHAMPS, *Étude sur l'histoire et l'organisation de l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens, depuis son origine jusqu'à la fin du XVe siècle* ; ESTIENNE, *L'Hôpital général des pauvres de Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles* ; LUZU, *Essai sur la Réforme et la Ligue dans le Maine jusqu'au 2 décembre 1589* ; MAZERAN, *Essai sur la politique religieuse de Philippe le Bon dans les Pays-Bas* ; SERVANT, *Les voyages de l'abbé Carré, agent de Colbert en Orient, 1666-1674* ; VAQUIER, *La grande confrérie Notre-Dame aux prêtres et aux bourgeois de Paris.*

Sous le patronage des universités de Paris, Dijon, Lille, Nancy et d'autres établissements d'enseignement supérieur s'est fondé à Paris, le 11 mars 1911, un *Institut Français de Saint-Pétersbourg.* Les moyens d'action de cet institut sont : 1° La création, à Saint-Pétersbourg, d'un centre de hautes études russes qui portera spécialement le nom d'Institut français de Saint-Pétersbourg et dont l'organisation fera l'objet d'un réglement spécial ; 2° L'attribution à des savants et à des étudiants français de missions et de bourses d'études ; 3° L'organisation, à Saint-Pétersbourg et à Moscou, de conférences et de bourses d'études ; 4° L'organisation, à Saint-Pétersbourg et à Moscou, de conférences et de cours en français sur des matières d'enseignement supérieur ; 5° L'organisation, à Saint-Pétersbourg, d'un service spécial et permanent d'informations universitaires françaises ; 6° La publication d'une collection de travaux qui portera le nom de Publications de l'Institut français de Saint-Pétersbourg ; 6° La constitution, à Saint-Pétersbourg, d'un comité de patronage composé de personnalités russes et dont l'objet sera de contribuer à la prospérité et à l'action efficace de l'Institut français de Saint-Pétersbourg.

Un arrangement a été conclu entre l'université Harward des États-Unis et le gouvernement français au sujet de la fondation James H. Hyde. La

Digitized by Google

Sorbonne et l'Université Harward échangeront entre elles des professeurs qui feront un cours de deux années et conserveront leurs chaires respectives dans ces deux universités.

M. D'OLIVEIRA LIMA a été chargé de faire le cours d'histoire du Brésil institué à la Sorbonne par le groupement des universités et grandes Écoles de France.

Sous la direction de M. PAUL VITRY, l'éditeur A. Longuet (Paris, 233, rue Lafayette) publie une revue destinée à faire connaître les accroissements et les perfectionnements que subissent les musées de France. Mensuel, le nouveau périodique est intitulé : *Les Musées de France ; bulletin publié sous le patronage de la direction des musées nationaux et de la société des amis du Louvre* (France, 12 fr. ; Étranger, 14).

L'éditeur Champion lance une collection de classiques castillans mise à la portée de toutes les bourses. Le premier tome, sorti des presses en 1910, contient une œuvre de Sainte Thérèse : *Las Moradas*.

— *Nominations.* — M. ALBERT DUFOURCQ, chargé de cours à la faculté des lettres de l'université de Bordeaux, a été nommé professeur d'histoire du moyen âge à la même faculté.

Ont été élus membres associés étrangers de l'académie des sciences morales et politiques l'historien italien PASQUALE VILLARI et M. ASSER.

M. PELLIOT a été nommé professeur de la chaire de langues, histoire et archéologie de l'Asie centrale du Collège de France.

— *Décès.* — M. A. DE FLAMARE, archiviste du département de la Nièvre.

M. JACQUES PARMENTIER, professeur honoraire de la faculté des lettres de Poitiers, qui fit une thèse d'histoire sur les *Mémoires de Richelieu*.

M. RUBENS DUVAL, professeur de 1895 à 1907 de langues et littératures araméennes au collège de France, auteur d'une *Grammaire syriaque* (Paris, 1881) ; de *l'Histoire de la ville d'Édesse d'après des sources syriaques* (Paris, 1892) ; du *Lexique syriaque de Bar Bahloul* (Paris, 1888-1900) ; d'une *Histoire de la littérature syriaque* (Paris, 1899).

Mgr DADOLLE, évêque de Dijon, ancien recteur des facultés libres de Lyon, habile conférencier.

M. AUGUSTE ANGELLIER, ancien professeur de littérature anglaise à la faculté des lettres de Douai, qui écrivit une *Étude sur la chanson de Roland* (Paris, 1878).

M. E. CARON, ancien président de la société de numismatique de Paris.

M. GASTON LE HARDY auquel on doit une *Histoire de Nazareth et de ses sanctuaires. Étude chronologique des documents.* (Paris, 1905).

M. A. MAUFRAS DU CHATELLIER, archéologue.

Le R. P. DE LA CROIX, S. J., membre de la société des antiquaires de France et questeur de la Société des antiquaires de l'Ouest, chevalier de la légion d'honneur, décédé à Poitiers où, depuis de longues années, il menait sa vie de chercheur infatigable. Ses connaissances archéologiques le mirent vite au premier rang des savants. Ses hypothèses étaient quelquefois hasardées ; elles lui causèrent de violentes polémiques, témoin la controverse suscitée par les fouilles de Saint-Philibert de Grandlieu (Loire-Inférieure). Son œuvre scientifique est considérable et consiste en une foule de mémoires et plaquettes. G. M.

Digitized by Google

Italie. — L'administration de la Bibliothèque Vaticane commence la publication d'une nouvelle série des *Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi iussu Pii PP. X, consilio et opera curatorum bibliothecae Vaticanae.* Elle se nomme *series minor*. Les deux premiers volumes ont récemment paru. Le premier, préparé par M. Cosimo Stornajolo (Rome, Danesi, 1911) contient, en 93 planches, la reproduction de miniatures tirées du Cod. Vatic. grec 1162, et du Cod. Vatic. Urbinate grec 2. Le premier de ces manuscrits renferme le texte des homélies du moine Jacques sur la vie de la Vierge. Ce texte est orné de 82 miniatures dont les sujets sont tirés, pour la plupart, des livres apocryphes. Quant à l'évangéliaire Urbinate, on sait qu'il a été écrit entre 1119 et 1142 pour l'empereur Jean II Comnène et son fils Alexis. L'éditeur présente sa publication en 24 pages d'introduction et de descriptions. — Le tome II de la même série avait paru en 1910 (Rome, Danesi). Il s'intitule *Pagine scelte di due codici appartenuti alla badia di santa Maria di Coupars-Angus in Scozia.* Il est l'œuvre de M. H. M. Bannister, et constitue une importante contribution à l'histoire de l'écriture anglo-saxonne. Les deux manuscrits dont nous avons ici des extraits, précédés d'une introduction, sont le *Vat. Palat. lat. 65*, contenant les psaumes avec le commentaire de Pierre Lombard, et le *Vatic. Regin. lat. 694 (Historia anglorum* du Vén. Bède et le *Purgatoire de S. Patrice*). Ces deux manuscrits, tous deux de la deuxième moitié du XIIe siècle, sont d'autant plus précieux qu'ils comptent parmi les très rares survivants des richesses littéraires renfermées jadis dans les monastères d'Écosse, et qui furent pillées et détruites au XVIe siècle. Tous deux sont écrits selon le type d'écriture nommé insulaire, dont il est resté peu de témoins.

Aucun savant peut-être ne mérite la reconnaissance du public itinérant plus que M. Marucchi, qui a fait les plus louables efforts pour mettre les choses de l'archéologie sacrée et profane à la portée de tous les esprits et de toutes les bourses. Voici qu'il donne deux nouveaux guides. *Le Guide du Forum romain et du Palatin d'après les dernières découvertes* (Rome, Desclée, 1911, in-12, 174 p. avec 2 plans et des illustrations. Prix : Fr. 2,50), n'est qu'un abrégé de son ouvrage : *Le Forum romain et le Palatin,* paru en 1903. Il va de soi que les souvenirs et les monuments chrétiens de cette partie de la vieille Rome y font l'objet de courtes notices, que le savant cicerone place à la fin de son excursion à travers les ruines du paganisme. — Le deuxième guide, *I sepolchri dei Martiri nelle Catacombe romane. Brevi indicazioni pratiche per la visita delle Catacombe* (Rome, Desclée, 1911. In-12, 112 p. Prix : Fr. 1,20), en grande partie extrait de l'ouvrage : *Le Catacombe romane* (Rome, 1905) du même archéologue, est dédié spécialement aux membres du collège des *Cultores martyrum*, c'est-à-dire à ce groupe de fidèles et d'archéologues catholiques qui ont coutume de célébrer les fêtes des principaux martyrs de Rome dans les catacombes où ils furent jadis ensevelis ou particulièrement honorés. Après quelques notions générales sur les catacombes, la nomenclature des cimetières, les usages funéraires des premiers chrétiens, le manuel donne les extraits importants des anciens documents relatifs à la topographie cimitériale (calendriers, catalogues et itinéraires de pélerins). Enfin viennent des notices brèves sur les tombeaux des martyrs les plus célèbres, distribués cimetière par cimetière et voie par voie. A propos de chaque hypogée le guide donne succinctement les renseignements d'ordre

Digitized by Google

historique, artistique et épigraphique qui peuvent présenter quelque intérêt pour le visiteur pressé et cependant désireux de s'instruire ou de s'édifier.

Le P. Sixte Scaglia est lui aussi un cicerone de grande compétence. Son petit livre : *La promenade archéologique* (Rome, Desclée, 1911. In-12, 175 p. avec de nombreuses phototypies. Prix : Fr. 2,50) fait pour ainsi dire suite au guide du Palatin et du Forum de M. Marucchi. En sa compagnie nous visitons les monuments et les restes que la Rome païenne et la Rome chrétienne ont laissés le long de la voie Appienne, depuis le Cirque maxime, au pied du Palatin, jusqu'à Albano. La vallée Murcia et la porte Capène, les vieilles églises et les colombaires situés dans l'enceinte des murs, des deux côtés de la route historique; les mausolées et les nécropoles, les temples, les cirques païens, les sanctuaires, les basiliques, les cimetières chrétiens, si nombreux au delà de la porte Saint-Sébastien : nous visitons tour à tour ces souvenirs de deux civilisations et de deux cultes. Nous recevons sur chacun d'eux une courte notice historique et archéologique. Seul, le cimetière de Calixte est négligé, car l'auteur s'en est occupé dans un autre ouvrage. Le vade-mecum présente, de ce chef, une lacune. Le touriste et le pélerin auxquels il est dédié estimeront peut-être qu'elle est grave. S'ils ont une connaissance suffisante de la langue et de l'orthographe françaises, ils seront, en outre, souvent distraits et même égayés par les rencontres grammaticales et orthographiques qu'ils feront en tournant les pages de leur guide. Néanmoins ils seront reconnaissants à l'auteur de sa clarté et de sa sobriété, ainsi que d'avoir poussé la promenade classique de la voie appienne au delà du tombeau de Cecilia Metella, ce que nul guide pratique n'avait encore fait jusqu'ici.

Ce n'est pas une simple monographie d'église que M. le baron W. de Grüneisen nous a donnée dans son imposant ouvrage : *Sainte-Marie-Antique*, composé avec le concours de MM. Huelsen, Giorgis, Federici et David (Rome, Bretschneider, 1911. In-folio de 631 pages avec 380 figures dans le texte, 86 planches iconographiques, le plan de l'église, et un album gr. in-folio de 20 planches épigraphiques. Prix : Fr. 300; pour les souscripteurs : Fr. 250). C'est, à propos de cette église et à cause des précieuses attestations qu'elle apporte, notamment à l'histoire de l'art et à celle du culte, une étude d'ensemble sur l'art romain et chrétien dans le haut moyen âge, et une notable contribution à l'histoire des saints qui figurent sur les parois de la basilique. Sainte-Marie-Antique est une fleur d'Orient, plantée et acclimatée en terre romaine, et qui tient à la fois de sa patrie d'origine et de sa patrie d'adoption. M. de Grüneisen s'attache à rechercher ce qu'elle doit à l'une et à l'autre dans le domaine des arts et principalement de la peinture, tandis que M. David montre comment l'influence byzantine et syrienne a longtemps tenu tête à la romaine, en ce qui concerne l'ordonnance hagiographique du sanctuaire. Celui-ci pouvait merveilleusement servir de prétexte et d'occasion à une étude comparative d'art. Les fresques dont il est décoré sont datées de différentes époques, du VIe au XIIIe siècle; et, sans sortir de l'église, on peut suivre le développement, jusqu'à l'âge d'or, et puis la décadence d'un art jusqu'ici peu connu. Sans sortir de l'église, à condition d'avoir, comme M. de Grüneisen, l'érudition artistique et le pouvoir très rare de confronter mille compositions diverses, dispersées aux quatre coins du monde, on peut assister aux plus étranges mutations artistiques, sous l'influence de principes qui se combattent. Bien que l'auteur soit peu prodigue de synthèses et de

Digitized by Google

vues d'ensemble, il me paraît qu'il a résumé ses théories sur le développement de l'art romain du haut moyen âge dans ces quelques lignes de la p. 223 : « Basé à son origine sur des traditions presque exclusivement helléniques, l'art chrétien commence à entrer progressivement dans une voie nouvelle ; il abdique pas à pas les traditions immédiatement héritées, en faveur des principes si différents du grand art monumental didactique et décoratif, simplifiant autant que possible les compositions hellénistiques jusqu'à les mettre à la portée d'un simple artisan. » Poussé par la nécessité, et d'ailleurs impuissant à représenter la nature telle qu'elle s'offre à ses yeux, le peintre du haut moyen âge entre dans une voie nouvelle. Le niveau social auquel il appartient, la culture qui est la sienne, les traditions de l'art industriel auxquelles il tient de plus près, tout le porte à reprendre, après un millier d'années d'oubli, les formules stylistiques de l'ancien art oriental. Pour réaliser des images compréhensibles, il simplifie la composition, en éliminant les traits compliqués ; il ne retient de l'image que les éléments typiques. Le modelé est sacrifié ; les signes et les couleurs deviennent des déterminatifs conventionnels. Et pourtant cet artiste demeure, malgré lui, tributaire des formules hellénistiques. Il continue à savoir observer et représenter la nature ; tout en simplifiant à outrance, il n'oublie pas l'art du raccourci. Certaines poses, certains mouvements typiques lui demeurent chers ; mais il ne sait les reproduire que très artificiellement selon les principes et les ressources limitées de l'art oriental, auquel il est désormais voué. « Du ve au IXe siècle, on peut suivre dans l'art, pas à pas, degré par degré, la marche de la simplification des formes hellénistiques ». Et M. de Grüneisen nous fait assister à cette progressive décomposition, à cette schématisation systématique et conventionnelle des principaux motifs de la peinture : groupement des personnages, objets, fonds décoratifs et symboliques (p. ex., les représentations du ciel, de la terre, de l'eau, de la flore, de la faune, des édifices, s'offrent à nous sous des formes stylisées tout à fait dans le goût oriental archaïque). Cette manie de stylisation et de déformation des formes naturelles dans un but purement décoratif es poussée au point que la figure humaine, les saints, le Christ lui-même n'y échappent pas. Et cependant, même aux époques de stylisation à outrance, on fit parfois de beaux portraits ; on sut respecter la nature et représenter la vie. L'un des paragraphes les plus importants de ce chapitre est précisément consacré aux peintures de l'époque de Jean VII (705-707) dans Sainte-Marie-Antique. A cette époque, qui à bon droit peut être qualifiée l'âge d'or de la peinture romaine au haut moyen âge, on assiste à un vrai renouveau artistique. L'art chrétien devenu déjà purement décoratif et didactique sous l'influence des formules de l'art industriel populaire (formules qui s'étaient conservées parallèlement à l'art hellénistique raffiné), cet art chrétien qui n'a plus à son service que des artisans au lieu d'artistes véritables, reprend pour un moment, surtout dans les portraits, la chaîne des traditions hellénistiques. Mais ce ne fut qu'une éclaircie sans lendemain. Au siècle suivant, sous Nicolas Ier, la schématisation, le manièrisme est à son comble. Le canevas que je viens de tracer, sous une forme hélas ! trop « schématisée », M. de Grüneisen le remplit richement d'observations et de faits, d'études comparatives accompagnées d'illustrations heureusement choisies, de textes et de références à des monuments figurés, dont l'abondance, la variété et la diversité de provenance témoignent d'une érudition scrupuleuse et étendue. Avec raison, l'auteur et l'éditeur ont estimé que ce chapitre, qui forme un

Digitized by Google

tout par lui-même, valait d'être tiré à part (*Sainte-Marie-Antique. Le caractère et le style des peintures du VIe au XIIIe siècle*. Rome, Bretschneider, 1911. In-folio de IV-179 pages avec 135 figures dans le texte. Relié en demi-toile. Prix : Fr. 25).

Un autre tirage à part (*Sainte-Marie-Antique. Étude liturgique et hagiographique, avec un plan de l'église*. Rome, Bretschneider, 1911. 1 vol. in-folio de IV-120 pages avec figures. Prix : Fr. 12) met aussi à la portée de toutes les bourses le chapitre d'iconographie et d'hagiographie écrit par M. l'abbé Joseph David, chapelain de S. Louis-des-Français. Sans avoir l'importance de la précédente, cette étude contient néanmoins maintes observations assez neuves relativement à l'histoire du sanctuaire, à celle du culte des saints dont les effigies se voient sur les murailles, à la « vie liturgique » et aux usages spéciaux en honneur dans cette église. On trouvera assez heureuse l'hypothèse de l'organisation d'une des premières diaconies (établissement chrétien de charité) dans ce local désaffecté au pied du Palatin, à l'époque (Ve-VIe siècle) où les services civils de bienfaisance vinrent à cesser. Le titre de *diaconia antiqua* trouverait là son explication la plus naturelle. Des moines grecs et syriens ayant été chargés du service charitable, une église de type grec s'installa sans grande difficulté dans ce qui avait été le cortile *ad minervam* et les locaux de la bibliothèque. L'auteur nous fait assister à cette installation. Il remarque certaines particularités de l'ordonnance du sanctuaire et de son ameublement liturgique, qui sont spéciales à Sainte-Marie-Antique, ou bien ne se rencontrent que rarement en d'autres édifices d'Orient, ou encore ne sont signalées que dans de vieux textes liturgiques. Mentionnons la « *solea* » ou *senatorium*, espace situé entre la *schola cantorum* et le sanctuaire, richement paré et décoré. Il était destiné aux hommes des familles nobles, qui y venaient faire leurs offrandes et recevoir la communion. Peut-être même y avaient-ils leur place réservée. Notons encore la dissertation intéressante sur les chancels, les iconostases et les voiles attachés à ces sortes de clôtures, ainsi que les remarques tout-à-fait neuves sur l'usage d'ensevelir les reliques dans de petites niches creusées à même les parois de l'Église (1). Dans le paragraphe consacré à « l'ordonnance hagiographique » l'auteur s'attache à identifier les scènes et les figures dont ces murailles étaient ornées. La connaissance qu'il a des textes hagiographiques orientaux lui a permis d'identifier avec une grande probabilité un certain nombre de figures demeurées jusqu'à ce jour anonymes ou bien inexactement nommées. Ainsi les saints Domèce, Barhadbeshabba, Aithalas, Hermolaüs, Artémius, Domnine, Prosdocia et Bérénice, etc. Faisant, pour terminer, le dénombrement des personnages hagiographiques de l'église selon leur patrie d'origine et leur provenance liturgique, l'auteur constate qu'ils sont en majorité orientaux et, pour mieux dire, byzantins et syriens. Cela prouve que la vieille église était desservie par des moines de ces pays et de ces rites. « La majorité écrasante de saints d'Antioche, et surtout de saints comme Barhadbeshabba et Aithalas semble bien accuser une influence syrienne très accentuée. » Plus tard, l'influence orientale s'éclipsa au bénéfice de l'influence purement romaine. Les saints locaux apparaissent au IXe siècle. Aux moines grecs succédèrent probablement les moines bénédictins (XIe siècle). Puis ce qui restait de l'ancienne église

(1) Depuis l'apparition de son étude M. David a pu constater l'existence de ces niches-reliquaires dans l'église de Saint-Urbain *alla Caffarella* (IXe siècle).

Digitized by Google

disparut sous les décombres. Dans un long appendice M. David donne le catalogue raisonné des saints de Sainte-Marie-Antique (sources, collections hagiographiques, bibliographie, résumé critique des légendes relatives à chacun d'eux, églises qui leurs sont consacrées et dates de leurs fêtes dans les divers rites). Ce catalogue est un peu long, mais il renferme quantité d'observations dont la critique hagiographique pourra bénéficier.

Ajouterai-je qu'en dehors de ces deux chapitres plus importants, mais que l'on s'attendrait moins à trouver dans un livre sur Sainte-Marie-Antique, cet ouvrage renferme tous les éléments d'une monographie complète de cette église et que tous ces éléments y sont traités avec la même compétence et la même rigueur scientifique que ces deux chapitres ? Sainte-Marie-Antique dans les sources manuscrites ou imprimées, dans la critique et l'érudition ancienne et moderne (on notera la discussion approfondie touchant la date de l'abandon de l'église, que M. de Grüneisen recule jusqu'au XIe ou XIIe siècle, disant que Léon IV avait restauré l'édifice au IXe, et qu'à partir d'alors Sainte-Marie s'était appelée *Nova* au lieu d'*Antiqua*, ainsi que semble l'insinuer le *Liber pontificalis*) ; Sainte-Marie-Antique remise au jour par les fouilles récentes ; le monument païen dont l'église tient la place (chapitre écrit par M. Huelsen) ; le plan de l'église et sa description dans son état actuel ; la disposition iconographique et la description des peintures ; les vêtements et le caractère du costume des personnages ; les objets symboliques de foi et de profession figurés sur les monuments ou dans les fresques (ces deux derniers chapitres sont pleins de remarques intéressantes et originales) ; les procédés de la peinture à Sainte-Marie-Antique, etc. (chapitre écrit par M. Giorgis) ; enfin l'épigraphie de l'église (par M. Federici). On voit par l'énoncé de ces chapitres que nul aspect du vieux monument n'a été négligé, que nulle science auxiliaire, nulle compétence n'ont été laissées de côté, parmi celles qui pouvaient avoir leur mot à dire en la matière. L'imprimerie, la gravure, la photographie, elles aussi, ont concouru avec leurs ressources perfectionnées à faire de ce volume monumental une œuvre d'art tout à l'honneur de l'auteur et de l'éditeur qui ont eu le courage de l'entreprendre. J.-M. Vidal.

— En dissertant sur les origines et la signification de mosaïques conservées dans l'église de l'Ara Coeli et dans le palais des Colonna à Rome, le R. P. L. Oliger, O. F. M. (*Due mosaici con S. Francesco della chiesa di Ara-Coeli in Roma*. Extrait d'AFH. Quaracchi, 1911. 44 p.), est amené à étudier l'habit sénatorial romain depuis le milieu (environ) du XIIIe siècle jusque vers la fin du XIVe. L'habit dans son ensemble fut caractérisé par le bonnet noir, la mosette noire, la robe écarlate doublée de noir. Cette robe ne fut pas sans subir des changements. Sans manches d'abord, elle en acquit dans la suite ; primitivement ouverte sur les côtés, elle s'ouvrit plus tard sur le devant et prit les formes d'un manteau. Cet exposé, agrémenté d'exemples et de reproductions (p. 31-40), ne manque pas d'intérêt. A. F.

— Le R. P. F. Savio, S. J., dans sa brochure *Per la Storia d'una controversia ossia S. Giustino M. e l'Apoteosi di Simon Mago in Roma* (Rome, 1911. In-8, 35 p., extraite de la *Civilta cattolica*, 1910, IV), a trouvé le moyen de rajeunir de façon piquante l'exposé d'une controverse bien vieillie. Il s'est attaché de relire les ouvrages des érudits du XVIe-XVIIIe siècle sur la question,

Digitized by Google

pour montrer comment les adversaires aussi bien que les défenseurs du récit de Justin, concernant la prétendue apothéose décernée sous Claude à Simon le magicien (I Apol., 26, 56), ont commis les uns et les autres des inexactitudes bibliographiques et historiques, reprises à l'envi par leurs successeurs. Il ramène au jour l'exposé méconnu de la controverse publié par un savant hollandais, Antoine Van Dale, dans une dissertation ajoutée à la seconde édition de son ouvrage *De oraculis*. Amsterdam, 1700. Et réellement les arguments de ce dernier, mis au point et complétés par l'auteur au moyen des nouvelles études et découvertes en la matière, sont pertinents et marqués au coin de la critique. Toutefois, contrairement à ce que pense le R. P. Savio, la comparaison du texte de Justin et de l'inscription découverte en 1574 dans l'île du Tibre conserve toute sa valeur et reste le point capital, dût-on admettre, ce qui ne me paraît pas établi, l'hypothèse du R. P. d'une autre inscription mieux adaptée au texte de l'apologiste, pour comprendre son erreur. Je m'étonne que le savant jésuite passe si rapidement sur les Actes de Pierre, p. 25 ; ils ont en effet une notice intéressante (LIPSIUS, *Acta apostolorum apocrypha*, I, 57, 24) ; on eût volontiers connu l'avis de l'auteur sur cette donnée. Enfin je n'admets pas le texte, ni l'interprétation donnée p. 29, de la réponse de Justin au préfet Rusticus, dans les Actes de son martyre. J. FLAMION.

— *L'Italia da Carlo Magno alla morte di Arrigo VII* (Milan, Hoepli, 1910. In-16, p. XII-539. F. 5,50) de M. PASQUALE VILLARI, fait partie de la *Collezione storica Villari* dans laquelle l'illustre historien avait déjà publié le volume intitulé *Le invasioni barbariche in Italia*, le premier tome de cette histoire d'Italie au moyen âge que M. Villari a rêvé de donner au public cultivé de son pays. Il est superflu de faire l'éloge d'une telle œuvre. Il suffit de constater que la maîtrise de l'auteur s'y manifeste avec une plénitude tout à fait digne de remarque. Ce livre est un manuel, mais un manuel savant; toutefois l'érudition abondante de l'auteur se cache, pour donner place à l'exposé clair, sobre, bien ordonné de la suite des faits. L'histoire d'Italie au moyen âge est la chose la plus complexe du monde. Nombreuses sont les influences qui pèsent sur les événements : la papauté, l'empire, la féodalité et les communes, les oligarchies aristocratiques et bourgeoises, les nouvelles tendances démocratiques, la foi religieuse, la culture littéraire, le développement artistique, les intérêts économiques, etc., il faut tenir compte de tous ces facteurs qui s'entrecroisent, se heurtent, se neutralisent ou se combinent, pour se reconnaître dans l'inextricable fouillis de cette histoire. L'auteur procède avec sûreté et assurance au milieu de cette confusion. Il sait assigner à chacune de ces causes la place qui lui convient. Il en distingue trois, qui lui paraissent avoir prédominé en ces temps-là : le sentiment religieux, sans lequel, en effet, le moyen âge ne se comprendrait pas; les intérêts économiques des communes et les conflits qui s'ensuivent; enfin, l'action spéciale du royaume des Deux-Siciles, qui fut, jusqu'au XIIIe siècle, l'unité politique la plus importante de la péninsule. C'est autour de ces trois idées que l'historien groupe les faits. L'impartialité éclairée de M. Villari l'empêche de tomber dans les défauts qui pourraient résulter d'une systématisation préconçue. Il n'établit pas de thèse; il coordonne les faits d'après l'idée qu'il s'est faite personnellement à la suite d'une étude approfondie et sans préjugés. Ce manuel peut être proposé comme un modèle de genre. Il rendra de grands services, même aux historiens de profession; et il fait honneur à la science italienne.

Digitized by Google

Bien qu'ils aient été souvent étudiés et mis à contribution par les historiens de la seigneurie, les statuts de la république de Florence n'avaient jamais été publiés intégralement. La municipalité florentine a entrepris de combler cette lacune. Par ses soins, M. Romolo Caggese vient de publier un premier volume : *Statuti della repubblica Fiorentina*. Vol. I. *Statuto del Capitano del Popolo degli anni 1322-1325* (Florence, Typog. Galileiana, 1910. In-8, 342 p.). Un autre volume sera consacré au *Statuto del podestà*, et il sera enrichi d'une introduction critique. Le statut du capitaine du peuple est divisé en cinq livres, chacun subdivisé en rubriques. On y passe successivement en revue les droits et devoirs du capitaine et de ses officiers, du conseil des Cent, du conseil général et spécial du peuple, des officiers locaux, des officiers des douze arts principaux; ceux des prieurs et du gonfalonier de justice; les règlements touchant le blé et les grains, la vente et l'achat, les dettes, les fraudes, les faillites, les fugitifs; les pénalités diverses qui pouvaient être portées par le capitaine (p. ex. contre les violateurs des couvents); les règlements sur la police des rues et l'hygiène; la frappe et le cours des monnaies; la conservation et la garde des actes municipaux; les lois somptuaires, etc. Le texte primitif du statut est de l'année 1322; mais, en 1325, une commission d'arbitres en fit une révision qui entraîna de nombreux amendements. L'édition Caggese reproduit, cela va de soi, le texte complet.

M. Enrico Celani a entrepris de donner une nouvelle édition du *Diarium* de Jean Burckart, dont le premier volume a achevé de paraître dans la collection des *Scriptores rerum italicarum* (t. XXXII, fasc. 47, 58, 63, 73, 79, 84. Città di Castello, Lapi, 1907-1910. In-4, p. I-XXVIII, 1-664). La publication comprendra un deuxième tome qui sera muni des index nécessaires. Le nouvel éditeur accompagne le texte d'un commentaire dont beaucoup d'éléments sont tirés de divers fonds d'archives non encore utilisés. A remarquer les brèves notices consacrées aux personnages les plus importants dont s'est occupé le célèbre cérémoniaire : Julie Farnèse, Vannozza, Pomponius Laetus et les autres humanistes. J.-M. V.

— Au tome I des mélanges qui se publient à Palerme, chez Virzì, pour commémorer le *Centenario della nascita di Michele Amari*, M. E. Jorga insère, p. 139 150, des *Cenni sulle relazioni fra l'Abissinia e l'Europa cattolica nei secoli XIV-XV, con un itinerario inedito del secolo XV*. Le bref itinéraire ainsi mis au jour, et qui doit reposer sur un original italien, a pour titre : *Iter de Venetiis ad Indiam*. Il substitue des notions positives, précieuses autant que précises, aux fantaisies du moyen âge sur le mystérieux royaume du prêtre Jean et sur l'Inde évangélisée par l'apôtre saint Thomas. A. B.

— Le R. P. Nicola Cavanna, O. F. M., nous a donné un beau volume, intitulé *L'Umbria francescana illustrata* (Pérouse, 1910. In-8, 413 p., 127 grav. et 1 carte). L'auteur se propose de décrire les endroits « qui, d'après l'histoire, la légende et la tradition, ont les relations les plus intimes avec la vie de saint François ». L'ordre suivi est l'ordre géographique : l'auteur ne franchit point les confins de l'Ombrie actuelle. Sur chaque endroit qu'il rencontre, le R. P. Cavanna interroge avant tout les récits du *Speculum Perfectionis*, les *Fioretti* et les premiers biographes de saint François. Il ne se préoccupe pas tant de critique que de fournir un guide et de concentrer pour les endroits décrits une bonne bibliographie. Les chapitres les plus intéressants sont ceux consacrés à Sainte-Marie-des-Anges, Assise, la Valle Reatina.

Digitized by Google

— Dans *l'Archivio Muratoriano*, t. I, fasc. 10, p. 509-549, M. F. LANZONI vient de republier la très courte chronique du couvent de Saint-André de Faenza (*La cronaca del convento di Sant'Andrea in Faenza*. Città di Castello, Lapi, 1911. Tirage à part in-4°, 40 p.) Cette chronique qui date du dernier quart du XVe siècle possède-t-elle quelque importance ? Au point de vue de l'histoire générale elle n'en a pas beaucoup et au point de vue de l'histoire locale elle n'est pas sans erreurs. Écrite par un dominicain resté anonyme, elle raconte, dans une première partie, la fondation du couvent en même temps qu'elle donne quelques notes sur la vie des premiers frères. Une seconde partie est consacrée au récit de la construction d'une chapelle en l'honneur de Notre-Dame des Grâces et des miracles qui y furent obtenus. La majeure partie de la publication de M. LANZONI (pp. 1 à 29) est occupée par des notes de critique externe et par la discussion du texte. Sous ce rapport l'auteur a fourni un travail minutieux et durable. L'opuscule contient la reproduction d'une fresque de N. D. des Grâces et se termine par l'édition de quelques documents qui se rapportent à son oratoire. A. F.

— A l'occasion du cinquantenaire de la proclamation de Rome comme capitale du royaume d'Italie, la chambre des députés a fait éditer en 15 volumes (in-4. Rome, imprimerie Carlo Colombo, 1911) et sous le titre : *Le Assemblee del Risorgimento*, un recueil de documents (proclamations, décrets, procès-verbaux, adresses et principales discussions) intéressant les assemblées politiques qui existèrent dans la péninsule avant la proclamation de Rome comme capitale. Un volume est consacré au Piémont, à la Lombardie, à Bologne, Modène et Parme, à l'Ombrie et aux Marches; un volume à Venise; trois à la Toscane; quatre à Rome; deux à Naples; quatre à la Sicile. Une introduction générale est consacrée à l'histoire de « l'idée italienne », des origines au *Risorgimento*. Chaque recueil régional est, à son tour, précédé d'une introduction historique. Il est inutile de dire que l'histoire ecclésiastique, comme l'histoire politique et économique, trouvera à glaner dans ce recueil. C'est M. CAMILLE MONTALCINI, secrétaire de la Chambre, qui, aidé de MM. ANNIBALE ALBERTI et GIULIO GATTESCHI, a présidé à l'élaboration et à l'édition de l'œuvre.

Instituée le 10 février 1860 par décret du gouverneur des provinces d'Émilie, Farini, la *Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna* a célébré cette année son cinquantenaire. Les orateurs ou rapporteurs officiels, qui ont pris la parole au cours des solennités commémoratives, ont retracé l'histoire de ses travaux. Quarante-six gros volumes d'*Atti e Memorie*, contenant des travaux de Carducci, Gozzadini, Fabretti, Rocchi, etc.; trois volumes de *Documenti e studi*, et la série des *Monumenti*, contenant les statuts de diverses villes romagnoles (Bologne, Ferrare, Ravenne), des recueils de chartes et des chroniques; telles sont les principales entreprises réalisées par cette institution. Elle a eu pour présidents Gozzadini (1860-1887), Carducci (1887-1906) et M. Faletti (1906...), et elle a son siège à Bologne. — Dans sa séance du 12 février 1911, cette société entendit la lecture d'un mémoire du chanoine FR. LANZONI sur *San Severo, vescovo di Ravenna nella storia e nella leggenda*. La légende de San Severo serait l'œuvre d'un hagiographe de Ravenne de la fin du VIe siècle. Il en aurait emprunté les éléments principaux aux divers thèmes légendaires, qui circulaient dans l'Église, et

Digitized by Google

que l'on avait coutume d'adapter aux saints évêques orientaux et occidentaux. A son tour, la légende de San Severo influença directement ou indirectement quatorze légendes hagiographiques. M. Lanzoni s'est attaché à montrer le développement de la légende sévérienne après le IXe siècle, c'est-à-dire après l'époque où elle fut consignée par écrit pour la première fois par Agnello ; et cela lui permet de faire d'intéressantes remarques chronologiques et topographiques.

A l'*Istituto lombardo di scienze e lettere*, le 23 février 1911, M. Eugenio Griffini, après avoir annoncé que le catalogue raisonné et descriptif de la bibliothèque de manuscrits arabes dont il a été fait don à la bibliothèque ambrosienne, en 1910, est en bonne voie d'élaboration, lit un court mémoire intitulé : *La più antica codificazione della giurisprudenza islamica. Il compendio di Zait-ben-Ali scoperto frai manoscritti arabi dell'Ambrosiana.* Il s'agit d'un recueil de lois musulmanes, le plus ancien connu, le premier réalisé, qui remonterait, au dire du rapporteur, au commencement du VIIIe siècle (avant 740), dont il a été découvert un exemplaire complet, parmi les 1620 volumes de cette collection. La découverte est d'importance, car elle permet de constater, d'une part, comment le droit musulman procède à la fois du droit hébraïque post-biblique et du droit romano-byzantin et syro-romain ; d'autre part ce qu'était, dans son état primitif, ce système juridique si complexe qui régit encore plus ou moins tout le monde de l'Islam.

A l'*Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, le 18 décembre 1910, M. C. Cipolla donne lecture d'un mémoire sur Ezzelino et sa famille (*Appunti Eccelinianì*) dans lequel, à l'aide de documents inédits, il ajoute maints détails nouveaux à la biographie du célèbre tyran trévisan, naguère écrite par M. Stieve.

Le 25 février 1911, M. Favaro, membre de ce même institut, fait hommage de son premier volume des *Atti della nazione germanica*, publiés par les soins de la *Deputazione Veneta di storia patria*. Ce recueil contient des documents relatifs aux étudiants de la nation germanique qui ont fréquenté l'université de Padoue et y ont étudié la théologie, la philosophie et la médecine, au moyen âge et dans les temps modernes. — Dans la séance du 26 mars, M. A. Medin communique un rapport sur *La leggenda di S. Eligio e la sua iconografia*. Si la mémoire de S. Éloi s'est conservée longtemps en France, la patrie du saint, elle s'est de bonne heure obscurcie en Italie, et finalement s'est presque complètement perdue après la disparition des corporations ouvrières. Quelles sont les origines de la légende de l'évêque-artisan ? Le rapporteur pense que les érudits français se trompent en tenant pour originale une forme de légende qui, en réalité, n'est que la dernière élaboration de la matière légendaire, due à des accouplements de thèmes empruntés à d'autres légendes, et amalgamés par la tradition orale. Le travail d'élimination auquel M. Medin soumet ces éléments additionnels, l'amène à reconstituer la légende primitive, très simple et très susceptible, à cause de sa simplicité même, de s'enrichir et de s'alourdir de données nouvelles, voire de changer d'esprit et d'objet. Tandis que, sous sa forme originale, la légende s'attachait à glorifier le saint, moyennant les déformations postérieures, elle paraît surtout vouloir humilier son orgueil. Il est à remarquer que nul monument iconographique n'est venu consacrer la légende sous sa dernière forme, tandis que la gloire du saint est proclamée par une infinité d'œuvres d'art.

Digitized by Google

M. Medin divise en deux groupes les œuvres iconographiques italiennes relatives à S. Éloi : le groupe toscan et le groupe vénitien. Ce dernier comprend seulement quatre œuvres d'art, toutes ignorées du public : deux à Padoue et deux à Vérone.

La *Società reale* de Naples met au concours, pour l'année 1911, le sujet suivant : « Les derniers humanistes napolitains et leurs rapports avec le mouvement religieux du temps ». Le prix est de 500 lire.

L'Académie des sciences de Turin a ouvert un concours pour le prix suivant, de la fondation Vallauri : Prix de 26,000 lire à décerner à l'écrivain italien ou étranger qui aura, durant les quatre années 1911-1914, publié le meilleur ouvrage de critique sur la littérature latine. La même académie conférera un prix de 9,200 lire (fondation Biella) au savant ou inventeur italien qui aura, durant le même laps de temps, opéré la plus importante et la plus utile découverte, ou publié l'œuvre la plus célèbre, en sciences physiques et expérimentales, en histoire naturelle, en mathématiques pures et appliquées, en chimie, physiologie et pathologie, géologie, histoire, géographie ou statistique. Enfin, le prix Gauteri (2,500 lire) sera conféré à l'auteur italien qui a publié, durant les années 1908-1910, le meilleur ouvrage de littérature, d'histoire littéraire ou de critique littéraire.

La même société savante a conféré le prix Gautieri (pour la meilleure œuvre d'histoire publiée en italien par un auteur italien, durant les années 1907-1909), au Dr Alessandro Luzio, directeur des archives de Mantoue, en récompense de ses nombreuses publications et notamment à cause de son livre *I martiri di Belfiore* (Milan, 1908).

A l'École française de Rome, M. Michel, membre de troisième année, a remis son mémoire sur *Les châteaux et les villes fortes du comtat Venaissin au XIVe siècle*. Il a réuni et se dispose à publier des *Documents inédits* sur la construction du palais des Papes, sur les remparts d'Avignon et sur le palais de Villeneuve-lez-Avignon. Chacun de ces groupes de pièces sera précédé d'une introduction critique. De plus M. Michel publiera prochainement une monographie du palais pontifical d'Avignon, dans laquelle il résumera, à l'intention du grand public, les résultats de ses propres recherches et des travaux de ses devanciers. Enfin il prépare une étude complète sur le *Procès de Matteo et Galeazzo Visconti*, dont il publiera les plus importantes pièces. — M. Chatelain (2e année) a rédigé son mémoire sur la ville tunisienne de Maktar, d'après les fouilles qu'il y a lui-même dirigées; il s'occupe aussi de l'ancienne *Antium* (Anzio) au point de vue archéologique. — M. Anziani, dont les études portent surtout sur l'archéologie étrusque et l'histoire des guerres de Rome contre les Étrusques, prépare un mémoire sur l'antique *Coere* (Cerveteri). — M. de Boüard poursuit ses travaux sur l'administration de Rome au moyen âge et sur les tabellions et les notaires de la Ville éternelle. — Outre divers articles parus ou à paraître dans la *Revue historique* et dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, M. Romier (1e année) a préparé et publiera bientôt une longue étude sur la fin des guerres d'Italie, le traité de Cateau-Cambrésis et le commencement des guerres de religion — Enfin, MM. Hirschauer et Massigli (1e année) étudient, le premier, la nonciature de France, le deuxième, le pontificat du pape Gélase et la transformation de la papauté de S. Léon le Grand à S. Grégoire le Grand.

Digitized by Google

L'Institut historique autrichien de Rome, se prépare à nous donner le 2e volume de ses *Publikationen des oester. hist. Instituts in Rom* qui contiendra un travail du Dr HAID : *Die Besetzung des Bistums Brixen in der Zeit von 1250-1376*. Le Dr EISLER, membre ordinaire, étudie l'influence de la simonie, de la crainte et de la violence dans les élections pontificales après la bulle de Jules II. Le même savant avait déjà publié, en 1907, un remarquable travail sur le *Veto* dans le conclave. — Parmi les autres membres ordinaires, M. A. HELBOK étudie les registres des brefs; M. HEIGL recherche, à Milan et à Rome, des documents sur l'histoire de l'Allemagne sous Frédéric III, tandis que M. V. KYBAL, *privatdozent* à l'université tchèque de Prague, continue le travail entrepris par les soins de l'Institut, sur la nonciature de la paix au Congrès de Munster (1644-1645). — Dans la section de l'histoire de l'art, le Dr POLLAK poursuit ses recherches touchant cette histoire sous Urbain VIII, Innocent X et Alexandre VII (1623-1661). Il étudie en ce moment l'architecte Borromini, tandis que M. G. SOBOTKA, qui a publié une notice sur l'Algarde (1602-1654), dans la *Zeitschrift für Geschichte d. Architektur*, t. IV, 1911 (Heidelberg), continue à s'occuper du style baroque en Italie. M. OSKAR OBERWALDER travaille aussi sur ce dernier sujet, tandis que M. RATHE dirige ses recherches du côté de l'art italien du *trecento*. — Plusieurs envoyés de l'Académie des sciences de Cracovie sont adjoints à l'institut comme membres extraordinaires. Ce sont M. M. PTASNIK, professeur à l'université de Cracovie, qui achève la préparation des trois premiers volumes des *Monumenta Vaticana Poloniae* (2 vol. d'*Acta cameralia* et un d'*Analecta*, tout cela pour le XIVe siècle); M. LORET, dont les recherches sur l'histoire de la Pologne à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle et sur celle de l'Église catholique en Russie sont fort avancées; M. C. NANKE, qui étudie la nonciature de Caligari (1580), et M. ST. KITIZYNSKI, qui continuera la collection des *Monumenta Vaticana Poloniae*. Ces deux derniers sont membres de première année. Ajoutons que M. BIRNBAUM poursuit aussi ses recherches sur l'histoire de l'architecture romaine.

— *Nominations*. — M. ROBERTO ARDIGÓ, professeur ordinaire d'histoire de la philosophie à l'université de Padoue, est nommé professeur émérite.

M. GAETANO SALVEMINI, professeur ordinaire d'histoire moderne à l'université de Messine, est nommé à la même chaire, à l'université de Pise.

M. GIOVANNI TAMASSIA, professeur d'histoire du droit italien à l'université de Padoue, est nommé président de la faculté du droit de cette même université pour l'année 1911.

Ont été élus : président de l'*Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, M. le sénateur PAPADOPOLI; vice-président, M. STEFANI.

Ont été élus membres de la *Deputazione di storia patria* pour les Romagnes MM. COSIMO BERTACCHI, ONOFRIO FATTORI et ENEA GAMBERINI-GUALANDI.

Une nouvelle qu'il faudrait malheureusement tenir pour certaine, c'est celle de la retraite prochaine du R. P. EHRLE, préfet de la Vaticane. Toutefois il serait remplacé à ce poste éminent par Mgr RATTI, préfet de l'Ambrosienne.

— *Décès*. — A Rome, le cardinal BENJAMIN CAVICCHIONI, préfet de la Congrégation des Études.

A Ospedaletti Ligure, M. UMBERTO MARCHESINI, qui a laissé plusieurs travaux d'histoire, de biographie et de critique littéraire, et a collaboré à l'édition nationale des œuvres de Galilée.

Digitized by Google

et les maintinrent dans leur foi boudhique. Un de ces livres les plus caractéristiques est le *Soutra des causes et des effets du bien et du mal*, signalé au VIIIe siècle et écrit en langue sogdienne. C'est un recueil de recettes de longévité, de charmes pour écarter les dangers, de formules pour éviter les tourments des enfers, etc. M. Pelliot s'appesantit sur un certain nombre de textes apocryphes de la littérature chinoise que les condamnations portées par les catalogues officiels avaient fait disparaître. C'est ainsi qu'il a retrouvé un soutra, rédigé au IVe siècle, racontant le voyage fabuleux de Laou-Tseu en Asie centrale et dans l'Inde où il devint le Boudha. Tous ces apocryphes sont des œuvres religieuses rédigées en Chine et dérivent, en majorité, de la littérature boudhique qui, du Ier au Xe siècle de notre ère, se développa de façon autonome au Turkestan chinois et indépendamment parfois du boudhisme indien.

Le 26 mai, M. DE VOGÜÉ communique le résultat des fouilles pratiquées à Jérusalem, sur la montagne des Oliviers, par le P. Vincent. Conformément à la tradition recueillie par Eusèbe, on a retrouvé les substructions de la basilique fondée par Constantin.

Le 2 juin, M. DIEULAFOY prétend que le célèbre tableau connu sous le nom de l'*Assomption*, de Murillo, serait une imitation, par un peintre, d'un groupe sculpté.

Le 16 juin, M. DIEULAFOY montre la photographie d'un ivoire, représentant le type du Christ de majesté qui trône dans sa gloire et appartenant à M. José Lazaro, de Madrid. Il attribue cette œuvre à l'école toulousaine du XIIe ou XIIIe siècle.

Le 23 juin, à propos de la découverte de trois statues de bronze à Merville (Nord), près de la Lys, M. DE MÉLY rappelle un texte du bréviaire de Gand qui note la destruction par saint Amand, au VIIe siècle, d'un temple de Mercure, sis précisémemt sur les bords de la Lys.

A l'académie des inscriptions et belles-lettres le prix Saintour a été partagé entre Mgr FUZET et M. le chanoine JOUEN pour leur publication des comptes, devis et inventaires du manoir archiépiscopal de Rouen (1200 fr.), et M. L. CELLIER pour sa monographie des dataires du XVe siècle et des origines de la daterie apostolique ainsi que pour son catalogue des actes des évêques du Mans jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

Prix la Fons Melicocq (1800 fr.) : M. BONNAULT D'HOUËT, *Compiègne pendant les guerres de religion* (500 fr.)

Concours des antiquités nationales : Ire médaille, E. BORRELLI DE SERRES pour les tomes II et III de ses *Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècles ;* 2e médaille, M. PAUL GUÉRIN pour les volumes V à XI du *Recueil de documents concernant le Poitou* ; 3e médaille, M. MARCEL AUBERT pour sa monographie sur *La cathédrale de Senlis ;* 4e médaille, M. JEAN RÉGNÉ pour son ouvrage sur *Amaury II, vicomte de Narbonne ;* Ire mention, M. ROBERT LATOUCHE pour son *Histoire du comté du Maine pendant les Xe et XIe siècles ;* 2e mention, M. l'abbé LESNE pour ses deux livres sur *l'Origine des menses dans le temporel des églises ou monastères de France* et sur *l'Histoire de la propriété ecclésiastique en France ;* 3e mention, M. CLAUDE FAURE pour son *Étude sur l'administration et l'histoire du Comtat-Venaissin ;* 4e mention, M. MARCELLIN BOUDET pour son *Cartulaire du prieuré de Saint-Flour ;* 5e mention, MM. les abbés DUBARAT et DARANATZ pour la publica-

Digitized by Google

tion de leurs *Recherches sur la ville et l'église de Bayonne* ; 6e mention, M. l'abbé J.-B. POULBRIÈRE pour son *Dictionnaire archéologique et historique des paroisses du diocèse de Tulle* ; 7e mention, M. l'abbé PÉTEL pour sa monographie du *Temple de Boubeie et de ses dépendances*.

A l'académie des inscriptions et belles-lettres ont été décernés les prix suivants :

Prix Gobert : 2e prix (1000 fr.) M. G. LIZERAND pour son livre sur *Clément V et Philippe IV le Bel*.

Prix Prost (1200 fr) : M. CH. AIMOND pour son édition du *Nécrologe de la cathédrale de Verdun*.

Prix Bordin : M. PAUL GOUT pour ses deux volumes sur *le Mont Saint-Michel* (1000 fr.) ; M. J. WARICHEZ (400 fr.) pour son mémoire sur *L'abbaye de Lobbes jusqu'en 1200*.

A l'académie française, le prix Gobert a été décerné à M. JOSEPH BÉDIER, professeur au collège de France, pour ses récents ouvrages sur les *Légendes épiques*.

Prix Saintour : 1500 fr. au P. GRISELLE, S. J., pour ses *Éditions de Bossuet et de Bourdaloue* ; 1000 fr. à M. J. MOLINIER pour son *Essai bibliographique et littéraire sur Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême, et Mellin de Saint-Gelais*.

Au mois de janvier 1911 ont été soutenues à l'école des Chartes les thèses suivantes : MM. BIVER, *Essai historique sur l'abbaye royale de Saint-Martin de Laon, des origines à l'union à l'évêché* ; DESCHAMPS, *Étude sur l'histoire et l'organisation de l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens, depuis son origine jusqu'à la fin du XVe siècle* ; ESTIENNE, *L'Hôpital général des pauvres de Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles* ; LUZU, *Essai sur la Réforme et la Ligue dans le Maine jusqu'au 2 décembre 1589* ; MAZERAN, *Essai sur la politique religieuse de Philippe le Bon dans les Pays-Bas* ; SERVANT, *Les voyages de l'abbé Carré, agent de Colbert en Orient, 1666-1674* ; VAQUIER, *La grande confrérie Notre-Dame aux prêtres et aux bourgeois de Paris*.

Sous le patronage des universités de Paris, Dijon, Lille, Nancy et d'autres établissements d'enseignement supérieur s'est fondé à Paris, le 11 mars 1911, un *Institut Français de Saint-Pétersbourg*. Les moyens d'action de cet institut sont : 1° La création, à Saint-Pétersbourg, d'un centre de hautes études russes qui portera spécialement le nom d'Institut français de Saint-Pétersbourg et dont l'organisation fera l'objet d'un réglement spécial ; 2° L'attribution à des savants et à des étudiants français de missions et de bourses d'études ; 3° L'organisation, à Saint-Pétersbourg et à Moscou, de conférences et de bourses d'études ; 4° L'organisation, à Saint-Pétersbourg et à Moscou, de conférences et de cours en français sur des matières d'enseignement supérieur ; 5° L'organisation, à Saint-Pétersbourg, d'un service spécial et permanent d'informations universitaires françaises ; 6° La publication d'une collection de travaux qui portera le nom de Publications de l'Institut français de Saint-Pétersbourg ; 6° La constitution, à Saint-Pétersbourg, d'un comité de patronage composé de personnalités russes et dont l'objet sera de contribuer à la prospérité et à l'action efficace de l'Institut français de Saint-Pétersbourg.

Un arrangement a été conclu entre l'université Harward des États-Unis et le gouvernement français au sujet de la fondation James H. Hyde. La

Digitized by Google

Sorbonne et l'Université Harward échangeront entre elles des professeurs qui feront un cours de deux années et conserveront leurs chaires respectives dans ces deux universités.

M. D'OLIVEIRA LIMA a été chargé de faire le cours d'histoire du Brésil institué à la Sorbonne par le groupement des universités et grandes Écoles de France.

Sous la direction de M. PAUL VITRY, l'éditeur A. Longuet (Paris, 233, rue Lafayette) publie une revue destinée à faire connaître les accroissements et les perfectionnements que subissent les musées de France. Mensuel, le nouveau périodique est intitulé : *Les Musées de France ; bulletin publié sous le patronage de la direction des musées nationaux et de la société des amis du Louvre* (France, 12 fr. ; Étranger, 14).

L'éditeur Champion lance une collection de classiques castillans mise à la portée de toutes les bourses. Le premier tome, sorti des presses en 1910, contient une œuvre de Sainte Thérèse : *Las Moradas*.

— *Nominations.* — M. ALBERT DUFOURCQ, chargé de cours à la faculté des lettres de l'université de Bordeaux, a été nommé professeur d'histoire du moyen âge à la même faculté.

Ont été élus membres associés étrangers de l'académie des sciences morales et politiques l'historien italien PASQUALE VILLARI et M. ASSER.

M. PELLIOT a été nommé professeur de la chaire de langues, histoire et archéologie de l'Asie centrale du Collège de France.

— *Décès.* — M. A. DE FLAMARE, archiviste du département de la Nièvre.

M. JACQUES PARMENTIER, professeur honoraire de la faculté des lettres de Poitiers, qui fit une thèse d'histoire sur les *Mémoires de Richelieu*.

M. RUBENS DUVAL, professeur de 1895 à 1907 de langues et littératures araméennes au collège de France, auteur d'une *Grammaire syriaque* (Paris, 1881) ; de *l'Histoire de la ville d'Édesse d'après des sources syriaques* (Paris, 1892) ; du *Lexique syriaque de Bar Bahloul* (Paris, 1888-1900) ; d'une *Histoire de la littérature syriaque* (Paris, 1899).

Mgr DADOLLE, évêque de Dijon, ancien recteur des facultés libres de Lyon, habile conférencier.

M. AUGUSTE ANGELLIER, ancien professeur de littérature anglaise à la faculté des lettres de Douai, qui écrivit une *Étude sur la chanson de Roland* (Paris, 1878).

M. E. CARON, ancien président de la société de numismatique de Paris.

M. GASTON LE HARDY auquel on doit une *Histoire de Nazareth et de ses sanctuaires. Étude chronologique des documents.* (Paris, 1905).

M. A. MAUFRAS DU CHATELLIER, archéologue.

Le R. P. DE LA CROIX, S. J., membre de la société des antiquaires de France et questeur de la Société des antiquaires de l'Ouest, chevalier de la légion d'honneur, décédé à Poitiers où, depuis de longues années, il menait sa vie de chercheur infatigable. Ses connaissances archéologiques le mirent vite au premier rang des savants. Ses hypothèses étaient quelquefois hasardées ; elles lui causèrent de violentes polémiques, témoin la controverse suscitée par les fouilles de Saint-Philibert de Grandlieu (Loire-Inférieure). Son œuvre scientifique est considérable et consiste en une foule de mémoires et plaquettes. G. M.

Digitized by Google

Italie. — L'administration de la Bibliothèque Vaticane commence la publication d'une nouvelle série des *Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi iussu Pii PP. X, consilio et opera curatorum bibliothecae Vaticanae.* Elle se nomme *series minor.* Les deux premiers volumes ont récemment paru. Le premier, préparé par M. Cosimo Stornajolo (Rome, Danesi, 1911) contient, en 93 planches, la reproduction de miniatures tirées du Cod. Vatic. grec 1162, et du Cod. Vatic. Urbinate grec 2. Le premier de ces manuscrits renferme le texte des homélies du moine Jacques sur la vie de la Vierge. Ce texte est orné de 82 miniatures dont les sujets sont tirés, pour la plupart, des livres apocryphes. Quant à l'évangéliaire Urbinate, on sait qu'il a été écrit entre 1119 et 1142 pour l'empereur Jean II Comnène et son fils Alexis. L'éditeur présente sa publication en 24 pages d'introduction et de descriptions. — Le tome II de la même série avait paru en 1910 (Rome, Danesi). Il s'intitule *Pagine scelte di due codici appartenuti alla badia di santa Maria di Coupars-Angus in Scozia.* Il est l'œuvre de M. H. M. Bannister, et constitue une importante contribution à l'histoire de l'écriture anglo-saxonne. Les deux manuscrits dont nous avons ici des extraits, précédés d'une introduction, sont le *Vat. Palat. lat. 65*, contenant les psaumes avec le commentaire de Pierre Lombard, et le *Vatic. Regin. lat. 694 (Historia anglorum* du Vén. Bède et le *Purgatoire de S. Patrice*). Ces deux manuscrits, tous deux de la deuxième moitié du XIIe siècle, sont d'autant plus précieux qu'ils comptent parmi les très rares survivants des richesses littéraires renfermées jadis dans les monastères d'Écosse, et qui furent pillées et détruites au XVIe siècle. Tous deux sont écrits selon le type d'écriture nommé insulaire, dont il est resté peu de témoins.

Aucun savant peut-être ne mérite la reconnaissance du public itinérant plus que M. Marucchi, qui a fait les plus louables efforts pour mettre les choses de l'archéologie sacrée et profane à la portée de tous les esprits et de toutes les bourses. Voici qu'il donne deux nouveaux guides. *Le Guide du Forum romain et du Palatin d'après les dernières découvertes* (Rome, Desclée, 1911, in-12, 174 p. avec 2 plans et des illustrations. Prix : Fr. 2,50), n'est qu'un abrégé de son ouvrage : *Le Forum romain et le Palatin,* paru en 1903. Il va de soi que les souvenirs et les monuments chrétiens de cette partie de la vieille Rome y font l'objet de courtes notices, que le savant cicerone place à la fin de son excursion à travers les ruines du paganisme. — Le deuxième guide, *I sepolchri dei Martiri nelle Catacombe romane. Brevi indicazioni pratiche per la visita delle Catacombe* (Rome, Desclée, 1911. In-12, 112 p. Prix : Fr. 1,20), en grande partie extrait de l'ouvrage : *Le Catacombe romane* (Rome, 1905) du même archéologue, est dédié spécialement aux membres du collège des *Cultores martyrum,* c'est-à-dire à ce groupe de fidèles et d'archéologues catholiques qui ont coutume de célébrer les fêtes des principaux martyrs de Rome dans les catacombes où ils furent jadis ensevelis ou particulièrement honorés. Après quelques notions générales sur les catacombes, la nomenclature des cimetières, les usages funéraires des premiers chrétiens, le manuel donne les extraits importants des anciens documents relatifs à la topographie cimitériale (calendriers, catalogues et itinéraires de pélerins). Enfin viennent des notices brèves sur les tombeaux des martyrs les plus célèbres, distribués cimetière par cimetière et voie par voie. A propos de chaque hypogée le guide donne succinctement les renseignements d'ordre

Digitized by Google

historique, artistique et épigraphique qui peuvent présenter quelque intérêt pour le visiteur pressé et cependant désireux de s'instruire ou de s'édifier.

Le P. Sixte Scaglia est lui aussi un cicerone de grande compétence. Son petit livre : *La promenade archéologique* (Rome, Desclée, 1911. In-12, 175 p. avec de nombreuses phototypies. Prix : Fr. 2,50) fait pour ainsi dire suite au guide du Palatin et du Forum de M. Marucchi. En sa compagnie nous visitons les monuments et les restes que la Rome païenne et la Rome chrétienne ont laissés le long de la voie Appienne, depuis le Cirque maxime, au pied du Palatin, jusqu'à Albano. La vallée Murcia et la porte Capène, les vieilles églises et les colombaires situés dans l'enceinte des murs, des deux côtés de la route historique; les mausolées et les nécropoles, les temples, les cirques païens, les sanctuaires, les basiliques, les cimetières chrétiens, si nombreux au delà de la porte Saint-Sébastien : nous visitons tour à tour ces souvenirs de deux civilisations et de deux cultes. Nous recevons sur chacun d'eux une courte notice historique et archéologique. Seul, le cimetière de Calixte est négligé, car l'auteur s'en est occupé dans un autre ouvrage. Le vade-mecum présente, de ce chef, une lacune. Le touriste et le pélerin auxquels il est dédié estimeront peut-être qu'elle est grave. S'ils ont une connaissance suffisante de la langue et de l'orthographe françaises, ils seront, en outre, souvent distraits et même égayés par les rencontres grammaticales et orthographiques qu'ils feront en tournant les pages de leur guide. Néanmoins ils seront reconnaissants à l'auteur de sa clarté et de sa sobriété, ainsi que d'avoir poussé la promenade classique de la voie appienne au delà du tombeau de Cecilia Metella, ce que nul guide pratique n'avait encore fait jusqu'ici.

Ce n'est pas une simple monographie d'église que M. le baron W. de Grüneisen nous a donnée dans son imposant ouvrage : *Sainte-Marie-Antique*, composé avec le concours de MM. Huelsen, Giorgis, Federici et David (Rome, Bretschneider, 1911. In-folio de 631 pages avec 380 figures dans le texte, 86 planches iconographiques, le plan de l'église, et un album gr. in-folio de 20 planches épigraphiques. Prix : Fr. 300; pour les souscripteurs : Fr. 250). C'est, à propos de cette église et à cause des précieuses attestations qu'elle apporte, notamment à l'histoire de l'art et à celle du culte, une étude d'ensemble sur l'art romain et chrétien dans le haut moyen âge, et une notable contribution à l'histoire des saints qui figurent sur les parois de la basilique. Sainte-Marie-Antique est une fleur d'Orient, plantée et acclimatée en terre romaine, et qui tient à la fois de sa patrie d'origine et de sa patrie d'adoption. M. de Grüneisen s'attache à rechercher ce qu'elle doit à l'une et à l'autre dans le domaine des arts et principalement de la peinture, tandis que M. David montre comment l'influence byzantine et syrienne a longtemps tenu tête à la romaine, en ce qui concerne l'ordonnance hagiographique du sanctuaire. Celui-ci pouvait merveilleusement servir de prétexte et d'occasion à une étude comparative d'art. Les fresques dont il est décoré sont datées de différentes époques, du VIe au XIIIe siècle; et, sans sortir de l'église, on peut suivre le développement, jusqu'à l'âge d'or, et puis la décadence d'un art jusqu'ici peu connu. Sans sortir de l'église, à condition d'avoir, comme M. de Grüneisen, l'érudition artistique et le pouvoir très rare de confronter mille compositions diverses, dispersées aux quatre coins du monde, on peut assister aux plus étranges mutations artistiques, sous l'influence de principes qui se combattent. Bien que l'auteur soit peu prodigue de synthèses et de

Digitized by Google

vues d'ensemble, il me paraît qu'il a résumé ses théories sur le développement de l'art romain du haut moyen âge dans ces quelques lignes de la p. 223 : « Basé à son origine sur des traditions presque exclusivement helléniques, l'art chrétien commence à entrer progressivement dans une voie nouvelle ; il abdique pas à pas les traditions immédiatement héritées, en faveur des principes si différents du grand art monumental didactique et décoratif, simplifiant autant que possible les compositions hellénistiques jusqu'à les mettre à la portée d'un simple artisan. » Poussé par la nécessité, et d'ailleurs impuissant à représenter la nature telle qu'elle s'offre à ses yeux, le peintre du haut moyen âge entre dans une voie nouvelle. Le niveau social auquel il appartient, la culture qui est la sienne, les traditions de l'art industriel auxquelles il tient de plus près, tout le porte à reprendre, après un millier d'années d'oubli, les formules stylistiques de l'ancien art oriental. Pour réaliser des images compréhensibles, il simplifie la composition, en éliminant les traits compliqués ; il ne retient de l'image que les éléments typiques. Le modelé est sacrifié ; les signes et les couleurs deviennent des déterminatifs conventionnels. Et pourtant cet artiste demeure, malgré lui, tributaire des formules hellénistiques. Il continue à savoir observer et représenter la nature ; tout en simplifiant à outrance, il n'oublie pas l'art du raccourci. Certaines poses, certains mouvements typiques lui demeurent chers ; mais il ne sait les reproduire que très artificiellement selon les principes et les ressources limitées de l'art oriental, auquel il est désormais voué. « Du ve au IXe siècle, on peut suivre dans l'art, pas à pas, degré par degré, la marche de la simplification des formes hellénistiques ». Et M. de Grüneisen nous fait assister à cette progressive décomposition, à cette schématisation systématique et conventionnelle des principaux motifs de la peinture : groupement des personnages, objets, fonds décoratifs et symboliques (p. ex., les représentations du ciel, de la terre, de l'eau, de la flore, de la faune, des édifices, s'offrent à nous sous des formes stylisées tout à fait dans le goût oriental archaïque). Cette manie de stylisation et de déformation des formes naturelles dans un but purement décoratif es poussée au point que la figure humaine, les saints, le Christ lui-même n'y échappent pas. Et cependant, même aux époques de stylisation à outrance, on fit parfois de beaux portraits ; on sut respecter la nature et représenter la vie. L'un des paragraphes les plus importants de ce chapitre est précisément consacré aux peintures de l'époque de Jean VII (705-707) dans Sainte-Marie-Antique. A cette époque, qui à bon droit peut être qualifiée l'âge d'or de la peinture romaine au haut moyen âge, on assiste à un vrai renouveau artistique. L'art chrétien devenu déjà purement décoratif et didactique sous l'influence des formules de l'art industriel populaire (formules qui s'étaient conservées parallèlement à l'art hellénistique raffiné), cet art chrétien qui n'a plus à son service que des artisans au lieu d'artistes véritables, reprend pour un moment, surtout dans les portraits, la chaîne des traditions hellénistiques. Mais ce ne fut qu'une éclaircie sans lendemain. Au siècle suivant, sous Nicolas Ier, la schématisation, le manièrisme est à son comble. Le canevas que je viens de tracer, sous une forme hélas ! trop « schématisée », M. de Grüneisen le remplit richement d'observations et de faits, d'études comparatives accompagnées d'illustrations heureusement choisies, de textes et de références à des monuments figurés, dont l'abondance, la variété et la diversité de provenance témoignent d'une érudition scrupuleuse et étendue. Avec raison, l'auteur et l'éditeur ont estimé que ce chapitre, qui forme un

Digitized by Google

tout par lui-même, valait d'être tiré à part (*Sainte-Marie-Antique. Le caractère et le style des peintures du VIe au XIIIe siècle*. Rome, Bretschneider, 1911. In-folio de IV-179 pages avec 135 figures dans le texte. Relié en demi-toile. Prix : Fr. 25).

Un autre tirage à part (*Sainte-Marie-Antique. Étude liturgique et hagiographique, avec un plan de l'église*. Rome, Bretschneider, 1911. 1 vol. in-folio de IV-120 pages avec figures. Prix : Fr. 12) met aussi à la portée de toutes les bourses le chapitre d'iconographie et d'hagiographie écrit par M. l'abbé Joseph David, chapelain de S. Louis-des-Français. Sans avoir l'importance de la précédente, cette étude contient néanmoins maintes observations assez neuves relativement à l'histoire du sanctuaire, à celle du culte des saints dont les effigies se voient sur les murailles, à la « vie liturgique » et aux usages spéciaux en honneur dans cette église. On trouvera assez heureuse l'hypothèse de l'organisation d'une des premières diaconies (établissement chrétien de charité) dans ce local désaffecté au pied du Palatin, à l'époque (Ve-VIe siècle) où les services civils de bienfaisance vinrent à cesser. Le titre de *diaconia antiqua* trouverait là son explication la plus naturelle. Des moines grecs et syriens ayant été chargés du service charitable, une église de type grec s'installa sans grande difficulté dans ce qui avait été le cortile *ad minervam* et les locaux de la bibliothèque. L'auteur nous fait assister à cette installation. Il remarque certaines particularités de l'ordonnance du sanctuaire et de son ameublement liturgique, qui sont spéciales à Sainte-Marie-Antique, ou bien ne se rencontrent que rarement en d'autres édifices d'Orient, ou encore ne sont signalées que dans de vieux textes liturgiques. Mentionnons la « *solea* » ou *senatorium*, espace situé entre la *schola cantorum* et le sanctuaire, richement paré et décoré. Il était destiné aux hommes des familles nobles, qui y venaient faire leurs offrandes et recevoir la communion. Peut-être même y avaient-ils leur place réservée. Notons encore la dissertation intéressante sur les chancels, les iconostases et les voiles attachés à ces sortes de clôtures, ainsi que les remarques tout-à-fait neuves sur l'usage d'ensevelir les reliques dans de petites niches creusées à même les parois de l'Église (1). Dans le paragraphe consacré à « l'ordonnance hagiographique » l'auteur s'attache à identifier les scènes et les figures dont ces murailles étaient ornées. La connaissance qu'il a des textes hagiographiques orientaux lui a permis d'identifier avec une grande probabilité un certain nombre de figures demeurées jusqu'à ce jour anonymes ou bien inexactement nommées. Ainsi les saints Domèce, Barhadbeshabba, Aithalas, Hermolaüs, Artémius, Domnine, Prosdocia et Bérénice, etc. Faisant, pour terminer, le dénombrement des personnages hagiographiques de l'église selon leur patrie d'origine et leur provenance liturgique, l'auteur constate qu'ils sont en majorité orientaux et, pour mieux dire, byzantins et syriens. Cela prouve que la vieille église était desservie par des moines de ces pays et de ces rites. « La majorité écrasante de saints d'Antioche, et surtout de saints comme Barhadbeshabba et Aithalas semble bien accuser une influence syrienne très accentuée. » Plus tard, l'influence orientale s'éclipsa au bénéfice de l'influence purement romaine. Les saints locaux apparaissent au IXe siècle. Aux moines grecs succédèrent probablement les moines bénédictins (XIe siècle). Puis ce qui restait de l'ancienne église

(1) Depuis l'apparition de son étude M. David a pu constater l'existence de ces niches-reliquaires dans l'église de Saint-Urbain *alla Caffarella* (IXe siècle).

Digitized by Google

disparut sous les décombres. Dans un long appendice M. David donne le catalogue raisonné des saints de Sainte-Marie-Antique (sources, collections hagiographiques, bibliographie, résumé critique des légendes relatives à chacun d'eux, églises qui leurs sont consacrées et dates de leurs fêtes dans les divers rites). Ce catalogue est un peu long, mais il renferme quantité d'observations dont la critique hagiographique pourra bénéficier.

Ajouterai-je qu'en dehors de ces deux chapitres plus importants, mais que l'on s'attendrait moins à trouver dans un livre sur Sainte-Marie-Antique, cet ouvrage renferme tous les éléments d'une monographie complète de cette église et que tous ces éléments y sont traités avec la même compétence et la même rigueur scientifique que ces deux chapitres ? Sainte-Marie-Antique dans les sources manuscrites ou imprimées, dans la critique et l'érudition ancienne et moderne (on notera la discussion approfondie touchant la date de l'abandon de l'église, que M. de Grüneisen recule jusqu'au XIe ou XIIe siècle, disant que Léon IV avait restauré l'édifice au IXe, et qu'à partir d'alors Sainte-Marie s'était appelée *Nova* au lieu d'*Antiqua*, ainsi que semble l'insinuer le *Liber pontificalis*) ; Sainte-Marie-Antique remise au jour par les fouilles récentes ; le monument païen dont l'église tient la place (chapitre écrit par M. Huelsen) ; le plan de l'église et sa description dans son état actuel ; la disposition iconographique et la description des peintures ; les vêtements et le caractère du costume des personnages ; les objets symboliques de foi et de profession figurés sur les monuments ou dans les fresques (ces deux derniers chapitres sont pleins de remarques intéressantes et originales) ; les procédés de la peinture à Sainte-Marie-Antique, etc. (chapitre écrit par M. Giorgis) ; enfin l'épigraphie de l'église (par M. Federici). On voit par l'énoncé de ces chapitres que nul aspect du vieux monument n'a été négligé, que nulle science auxiliaire, nulle compétence n'ont été laissées de côté, parmi celles qui pouvaient avoir leur mot à dire en la matière. L'imprimerie, la gravure, la photographie, elles aussi, ont concouru avec leurs ressources perfectionnées à faire de ce volume monumental une œuvre d'art tout à l'honneur de l'auteur et de l'éditeur qui ont eu le courage de l'entreprendre. J.-M. Vidal.

— En dissertant sur les origines et la signification de mosaïques conservées dans l'église de l'Ara Coeli et dans le palais des Colonna à Rome, le R. P. L. Oliger, O. F. M. (*Due mosaici con S. Francesco della chiesa di Ara-Coeli in Roma*. Extrait d'AFH. Quaracchi, 1911. 44 p.), est amené à étudier l'habit sénatorial romain depuis le milieu (environ) du XIIIe siècle jusque vers la fin du XIVe. L'habit dans son ensemble fut caractérisé par le bonnet noir, la mosette noire, la robe écarlate doublée de noir. Cette robe ne fut pas sans subir des changements. Sans manches d'abord, elle en acquit dans la suite ; primitivement ouverte sur les côtés, elle s'ouvrit plus tard sur le devant et prit les formes d'un manteau. Cet exposé, agrémenté d'exemples et de reproductions (p. 31-40), ne manque pas d'intérêt. A. F.

— Le R. P. F. Savio, S. J., dans sa brochure *Per la Storia d'una controversia ossia S. Giustino M. e l'Apoteosi di Simon Mago in Roma* (Rome, 1911. In-8, 35 p., extraite de la *Civilta cattolica*, 1910, IV), a trouvé le moyen de rajeunir de façon piquante l'exposé d'une controverse bien vieillie. Il s'est attaché de relire les ouvrages des érudits du XVIe-XVIIIe siècle sur la question,

Digitized by Google

pour montrer comment les adversaires aussi bien que les défenseurs du récit de Justin, concernant la prétendue apothéose décernée sous Claude à Simon le magicien (I Apol., 26, 56), ont commis les uns et les autres des inexactitudes bibliographiques et historiques, reprises à l'envi par leurs successeurs. Il ramène au jour l'exposé méconnu de la controverse publié par un savant hollandais, Antoine Van Dale, dans une dissertation ajoutée à la seconde édition de son ouvrage *De oraculis*. Amsterdam, 1700. Et réellement les arguments de ce dernier, mis au point et complétés par l'auteur au moyen des nouvelles études et découvertes en la matière, sont pertinents et marqués au coin de la critique. Toutefois, contrairement à ce que pense le R. P. Savio, la comparaison du texte de Justin et de l'inscription découverte en 1574 dans l'île du Tibre conserve toute sa valeur et reste le point capital, dût-on admettre, ce qui ne me paraît pas établi, l'hypothèse du R. P. d'une autre inscription mieux adaptée au texte de l'apologiste, pour comprendre son erreur. Je m'étonne que le savant jésuite passe si rapidement sur les Actes de Pierre, p. 25 ; ils ont en effet une notice intéressante (Lipsius, *Acta apostolorum apocrypha*, I, 57, 24) ; on eût volontiers connu l'avis de l'auteur sur cette donnée. Enfin je n'admets pas le texte, ni l'interprétation donnée p. 29, de la réponse de Justin au préfet Rusticus, dans les Actes de son martyre. J. Flamion.

— *L'Italia da Carlo Magno alla morte di Arrigo VII* (Milan, Hoepli, 1910. In-16, p. XII-539. F. 5,50) de M. Pasquale Villari, fait partie de la *Collezione storica Villari* dans laquelle l'illustre historien avait déjà publié le volume intitulé *Le invasioni barbariche in Italia*, le premier tome de cette histoire d'Italie au moyen âge que M. Villari a rêvé de donner au public cultivé de son pays. Il est superflu de faire l'éloge d'une telle œuvre. Il suffit de constater que la maîtrise de l'auteur s'y manifeste avec une plénitude tout à fait digne de remarque. Ce livre est un manuel, mais un manuel savant; toutefois l'érudition abondante de l'auteur se cache, pour donner place à l'exposé clair, sobre, bien ordonné de la suite des faits. L'histoire d'Italie au moyen âge est la chose la plus complexe du monde. Nombreuses sont les influences qui pèsent sur les événements : la papauté, l'empire, la féodalité et les communes, les oligarchies aristocratiques et bourgeoises, les nouvelles tendances démocratiques, la foi religieuse, la culture littéraire, le développement artistique, les intérêts économiques, etc., il faut tenir compte de tous ces facteurs qui s'entrecroisent, se heurtent, se neutralisent ou se combinent, pour se reconnaître dans l'inextricable fouillis de cette histoire. L'auteur procède avec sûreté et assurance au milieu de cette confusion. Il sait assigner à chacune de ces causes la place qui lui convient. Il en distingue trois, qui lui paraissent avoir prédominé en ces temps-là : le sentiment religieux, sans lequel, en effet, le moyen âge ne se comprendrait pas; les intérêts économiques des communes et les conflits qui s'ensuivent; enfin, l'action spéciale du royaume des Deux-Siciles, qui fut, jusqu'au XIIIe siècle, l'unité politique la plus importante de la péninsule. C'est autour de ces trois idées que l'historien groupe les faits. L'impartialité éclairée de M. Villari l'empêche de tomber dans les défauts qui pourraient résulter d'une systématisation préconçue. Il n'établit pas de thèse; il coordonne les faits d'après l'idée qu'il s'est faite personnellement à la suite d'une étude approfondie et sans préjugés. Ce manuel peut être proposé comme un modèle de genre. Il rendra de grands services, même aux historiens de profession; et il fait honneur à la science italienne.

Digitized by Google

Bien qu'ils aient été souvent étudiés et mis à contribution par les historiens de la seigneurie, les statuts de la république de Florence n'avaient jamais été publiés intégralement. La municipalité florentine a entrepris de combler cette lacune. Par ses soins, M. Romolo Caggese vient de publier un premier volume : *Statuti della repubblica Fiorentina.* Vol. I. *Statuto del Capitano del Popolo degli anni 1322-1325* (Florence, Typog. Galileiana, 1910. In-8, 342 p.). Un autre volume sera consacré au *Statuto del podestà*, et il sera enrichi d'une introduction critique. Le statut du capitaine du peuple est divisé en cinq livres, chacun subdivisé en rubriques. On y passe successivement en revue les droits et devoirs du capitaine et de ses officiers, du conseil des Cent, du conseil général et spécial du peuple, des officiers locaux, des officiers des douze arts principaux; ceux des prieurs et du gonfalonier de justice; les règlements touchant le blé et les grains, la vente et l'achat, les dettes, les fraudes, les faillites, les fugitifs; les pénalités diverses qui pouvaient être portées par le capitaine (p. ex. contre les violateurs des couvents); les règlements sur la police des rues et l'hygiène; la frappe et le cours des monnaies; la conservation et la garde des actes municipaux; les lois somptuaires, etc. Le texte primitif du statut est de l'année 1322; mais, en 1325, une commission d'arbitres en fit une révision qui entraîna de nombreux amendements. L'édition Caggese reproduit, cela va de soi, le texte complet.

M. Enrico Celani a entrepris de donner une nouvelle édition du *Diarium* de Jean Burckart, dont le premier volume a achevé de paraître dans la collection des *Scriptores rerum italicarum* (t. XXXII, fasc. 47, 58, 63, 73, 79, 84. Città di Castello, Lapi, 1907-1910. In-4, p. I-XXVIII, 1-664). La publication comprendra un deuxième tome qui sera muni des index nécessaires. Le nouvel éditeur accompagne le texte d'un commentaire dont beaucoup d'éléments sont tirés de divers fonds d'archives non encore utilisés. A remarquer les brèves notices consacrées aux personnages les plus importants dont s'est occupé le célèbre cérémoniaire : Julie Farnèse, Vannozza, Pomponius Laetus et les autres humanistes. J.-M. V.

— Au tome I des mélanges qui se publient à Palerme, chez Virzì, pour commémorer le *Centenario della nascita di Michele Amari*, M. E. Jorga insère, p. 139 150, des *Cenni sulle relazioni fra l'Abissinia e l'Europa cattolica nei secoli XIV-XV, con un itinerario inedito del secolo XV.* Le bref itinéraire ainsi mis au jour, et qui doit reposer sur un original italien, a pour titre : *Iter de Venetiis ad Indiam.* Il substitue des notions positives, précieuses autant que précises, aux fantaisies du moyen âge sur le mystérieux royaume du prêtre Jean et sur l'Inde évangélisée par l'apôtre saint Thomas. A. B.

— Le R. P. Nicola Cavanna, O. F. M., nous a donné un beau volume, intitulé *L'Umbria francescana illustrata* (Pérouse, 1910. In-8, 413 p., 127 grav. et 1 carte). L'auteur se propose de décrire les endroits « qui, d'après l'histoire, la légende et la tradition, ont les relations les plus intimes avec la vie de saint François ». L'ordre suivi est l'ordre géographique : l'auteur ne franchit point les confins de l'Ombrie actuelle. Sur chaque endroit qu'il rencontre, le R. P. Cavanna interroge avant tout les récits du *Speculum Perfectionis*, les *Fioretti* et les premiers biographes de saint François. Il ne se préoccupe pas tant de critique que de fournir un guide et de concentrer pour les endroits décrits une bonne bibliographie. Les chapitres les plus intéressants sont ceux consacrés à Sainte-Marie-des-Anges, Assise, la Valle Reatina.

Digitized by Google

— Dans *l'Archivio Muratoriano*, t. I, fasc. 10, p. 509-549. M. F. Lanzoni vient de republier la très courte chronique du couvent de Saint-André de Faenza (*La cronaca del convento di Sant'Andrea in Faenza*. Città di Castello, Lapi, 1911. Tirage à part in-4°, 40 p.) Cette chronique qui date du dernier quart du XVe siècle possède-t-elle quelque importance ? Au point de vue de l'histoire générale elle n'en a pas beaucoup et au point de vue de l'histoire locale elle n'est pas sans erreurs. Écrite par un dominicain resté anonyme, elle raconte, dans une première partie, la fondation du couvent en même temps qu'elle donne quelques notes sur la vie des premiers frères. Une seconde partie est consacrée au récit de la construction d'une chapelle en l'honneur de Notre-Dame des Grâces et des miracles qui y furent obtenus. La majeure partie de la publication de M. Lanzoni (pp. 1 à 29) est occupée par des notes de critique externe et par la discussion du texte. Sous ce rapport l'auteur a fourni un travail minutieux et durable. L'opuscule contient la reproduction d'une fresque de N. D. des Grâces et se termine par l'édition de quelques documents qui se rapportent à son oratoire. A. F.

— A l'occasion du cinquantenaire de la proclamation de Rome comme capitale du royaume d'Italie, la chambre des députés a fait éditer en 15 volumes (in-4. Rome, imprimerie Carlo Colombo, 1911) et sous le titre : *Le Assemblee del Risorgimento*, un recueil de documents (proclamations, décrets, procès-verbaux, adresses et principales discussions) intéressant les assemblées politiques qui existèrent dans la péninsule avant la proclamation de Rome comme capitale. Un volume est consacré au Piémont, à la Lombardie, à Bologne, Modène et Parme, à l'Ombrie et aux Marches; un volume à Venise; trois à la Toscane; quatre à Rome; deux à Naples; quatre à la Sicile. Une introduction générale est consacrée à l'histoire de « l'idée italienne », des origines au *Risorgimento*. Chaque recueil régional est, à son tour, précédé d'une introduction historique. Il est inutile de dire que l'histoire ecclésiastique, comme l'histoire politique et économique, trouvera à glaner dans ce recueil. C'est M. Camille Montalcini, secrétaire de la Chambre, qui, aidé de MM. Annibale Alberti et Giulio Gatteschi, a présidé à l'élaboration et à l'édition de l'œuvre.

Instituée le 10 février 1860 par décret du gouverneur des provinces d'Émilie, Farini, la *Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna* a célébré cette année son cinquantenaire. Les orateurs ou rapporteurs officiels, qui ont pris la parole au cours des solennités commémoratives, ont retracé l'histoire de ses travaux. Quarante-six gros volumes d'*Atti e Memorie*, contenant des travaux de Carducci, Gozzadini, Fabretti, Rocchi, etc.; trois volumes de *Documenti e studi*, et la série des *Monumenti*, contenant les statuts de diverses villes romagnoles (Bologne, Ferrare, Ravenne), des recueils de chartes et des chroniques; telles sont les principales entreprises réalisées par cette institution. Elle a eu pour présidents Gozzadini (1860-1887), Carducci (1887-1906) et M. Faletti (1906...), et elle a son siège à Bologne. — Dans sa séance du 12 février 1911, cette société entendit la lecture d'un mémoire du chanoine Fr. Lanzoni sur *San Severo, vescovo di Ravenna nella storia e nella leggenda*. La légende de San Severo serait l'œuvre d'un hagiographe de Ravenne de la fin du VIe siècle. Il en aurait emprunté les éléments principaux aux divers thèmes légendaires, qui circulaient dans l'Église, et

Digitized by Google

que l'on avait coutume d'adapter aux saints évêques orientaux et occidentaux. A son tour, la légende de San Severo influença directement ou indirectement quatorze légendes hagiographiques. M. Lanzoni s'est attaché à montrer le développement de la légende sévérienne après le IXe siècle, c'est-à-dire après l'époque où elle fut consignée par écrit pour la première fois par Agnello ; et cela lui permet de faire d'intéressantes remarques chronologiques et topographiques.

A l'*Istituto lombardo di scienze e lettere*, le 23 février 1911, M. Eugenio Griffini, après avoir annoncé que le catalogue raisonné et descriptif de la bibliothèque de manuscrits arabes dont il a été fait don à la bibliothèque ambrosienne, en 1910, est en bonne voie d'élaboration, lit un court mémoire intitulé : *La più antica codificazione della giurisprudenza islamica. Il compendio di Zait-ben-Ali scoperto frai manoscritti arabi dell'Ambrosiana.* Il s'agit d'un recueil de lois musulmanes, le plus ancien connu, le premier réalisé, qui remonterait, au dire du rapporteur, au commencement du VIIIe siècle (avant 740), dont il a été découvert un exemplaire complet, parmi les 1620 volumes de cette collection. La découverte est d'importance, car elle permet de constater, d'une part, comment le droit musulman procède à la fois du droit hébraïque post-biblique et du droit romano-byzantin et syro-romain ; d'autre part ce qu'était, dans son état primitif, ce système juridique si complexe qui régit encore plus ou moins tout le monde de l'Islam.

A l'*Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, le 18 décembre 1910, M. C. Cipolla donne lecture d'un mémoire sur Ezzelino et sa famille (*Appunti Ecceliniani*) dans lequel, à l'aide de documents inédits, il ajoute maints détails nouveaux à la biographie du célèbre tyran trévisan, naguère écrite par M. Stieve.

Le 25 février 1911, M. Favaro, membre de ce même institut, fait hommage de son premier volume des *Atti della nazione germanica*, publiés par les soins de la *Deputazione Veneta di storia patria*. Ce recueil contient des documents relatifs aux étudiants de la nation germanique qui ont fréquenté l'université de Padoue et y ont étudié la théologie, la philosophie et la médecine, au moyen âge et dans les temps modernes. — Dans la séance du 26 mars, M. A. Medin communique un rapport sur *La leggenda di S. Eligio e la sua iconografia*. Si la mémoire de S. Éloi s'est conservée longtemps en France, la patrie du saint, elle s'est de bonne heure obscurcie en Italie, et finalement s'est presque complètement perdue après la disparition des corporations ouvrières. Quelles sont les origines de la légende de l'évêque-artisan ? Le rapporteur pense que les érudits français se trompent en tenant pour originale une forme de légende qui, en réalité, n'est que la dernière élaboration de la matière légendaire, due à des accouplements de thèmes empruntés à d'autres légendes, et amalgamés par la tradition orale. Le travail d'élimination auquel M. Medin soumet ces éléments additionnels, l'amène à reconstituer la légende primitive, très simple et très susceptible, à cause de sa simplicité même, de s'enrichir et de s'alourdir de données nouvelles, voire de changer d'esprit et d'objet. Tandis que, sous sa forme originale, la légende s'attachait à glorifier le saint, moyennant les déformations postérieures, elle paraît surtout vouloir humilier son orgueil. Il est à remarquer que nul monument iconographique n'est venu consacrer la légende sous sa dernière forme, tandis que la gloire du saint est proclamée par une infinité d'œuvres d'art.

Digitized by Google

M. Medin divise en deux groupes les œuvres iconographiques italiennes relatives à S. Éloi : le groupe toscan et le groupe vénitien. Ce dernier comprend seulement quatre œuvres d'art, toutes ignorées du public : deux à Padoue et deux à Vérone.

La *Società reale* de Naples met au concours, pour l'année 1911, le sujet suivant : « Les derniers humanistes napolitains et leurs rapports avec le mouvement religieux du temps ». Le prix est de 500 lire.

L'Académie des sciences de Turin a ouvert un concours pour le prix suivant, de la fondation Vallauri : Prix de 26,000 lire à décerner à l'écrivain italien ou étranger qui aura, durant les quatre années 1911-1914, publié le meilleur ouvrage de critique sur la littérature latine. La même académie conférera un prix de 9,200 lire (fondation Biella) au savant ou inventeur italien qui aura, durant le même laps de temps, opéré la plus importante et la plus utile découverte, ou publié l'œuvre la plus célèbre, en sciences physiques et expérimentales, en histoire naturelle, en mathématiques pures et appliquées, en chimie, physiologie et pathologie, géologie, histoire, géographie ou statistique. Enfin, le prix Gauteri (2,500 lire) sera conféré à l'auteur italien qui a publié, durant les années 1908-1910, le meilleur ouvrage de littérature, d'histoire littéraire ou de critique littéraire.

La même société savante a conféré le prix Gautieri (pour la meilleure œuvre d'histoire publiée en italien par un auteur italien, durant les années 1907-1909), au Dr Alessandro Luzio, directeur des archives de Mantoue, en récompense de ses nombreuses publications et notamment à cause de son livre *I martiri di Belfiore* (Milan, 1908).

A l'École française de Rome, M. Michel, membre de troisième année, a remis son mémoire sur *Les châteaux et les villes fortes du comtat Venaissin au XIVe siècle*. Il a réuni et se dispose à publier des *Documents inédits* sur la construction du palais des Papes, sur les remparts d'Avignon et sur le palais de Villeneuve-lez-Avignon. Chacun de ces groupes de pièces sera précédé d'une introduction critique. De plus M. Michel publiera prochainement une monographie du palais pontifical d'Avignon, dans laquelle il résumera, à l'intention du grand public, les résultats de ses propres recherches et des travaux de ses devanciers. Enfin il prépare une étude complète sur le *Procès de Matteo et Galeazzo Visconti*, dont il publiera les plus importantes pièces. — M. Chatelain (2e année) a rédigé son mémoire sur la ville tunisienne de Maktar, d'après les fouilles qu'il y a lui-même dirigées; il s'occupe aussi de l'ancienne *Antium* (Anzio) au point de vue archéologique. — M. Anziani, dont les études portent surtout sur l'archéologie étrusque et l'histoire des guerres de Rome contre les Étrusques, prépare un mémoire sur l'antique *Coere* (Cerveteri). — M. de Boüard poursuit ses travaux sur l'administration de Rome au moyen âge et sur les tabellions et les notaires de la Ville éternelle. — Outre divers articles parus ou à paraître dans la *Revue historique* et dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, M. Romier (1e année) a préparé et publiera bientôt une longue étude sur la fin des guerres d'Italie, le traité de Cateau-Cambrésis et le commencement des guerres de religion — Enfin, MM. Hirschauer et Massigli (1e année) étudient, le premier, la nonciature de France, le deuxième, le pontificat du pape Gélase et la transformation de la papauté de S. Léon le Grand à S. Grégoire le Grand.

Digitized by Google

L'Institut historique autrichien de Rome, se prépare à nous donner le 2e volume de ses *Publikationen des oester. hist. Instituts in Rom* qui contiendra un travail du Dr HAID : *Die Besetzung des Bistums Brixen in der Zeit von 1250-1376*. Le Dr EISLER, membre ordinaire, étudie l'influence de la simonie, de la crainte et de la violence dans les élections pontificales après la bulle de Jules II. Le même savant avait déjà publié, en 1907, un remarquable travail sur le *Veto* dans le conclave. — Parmi les autres membres ordinaires, M. A. HELBOK étudie les registres des brefs; M. HEIGL recherche, à Milan et à Rome, des documents sur l'histoire de l'Allemagne sous Frédéric III, tandis que M. V. KYBAL, *privatdozent* à l'université tchèque de Prague, continue le travail entrepris par les soins de l'Institut, sur la nonciature de la paix au Congrès de Munster (1644-1645). — Dans la section de l'histoire de l'art, le Dr POLLAK poursuit ses recherches touchant cette histoire sous Urbain VIII, Innocent X et Alexandre VII (1623-1661). Il étudie en ce moment l'architecte Borromini, tandis que M. G. SOBOTKA, qui a publié une notice sur l'Algarde (1602-1654), dans la *Zeitschrift für Geschichte d. Architektur*, t. IV, 1911 (Heidelberg), continue à s'occuper du style baroque en Italie. M. OSKAR OBERWALDER travaille aussi sur ce dernier sujet, tandis que M. RATHE dirige ses recherches du côté de l'art italien du *trecento*. — Plusieurs envoyés de l'Académie des sciences de Cracovie sont adjoints à l'institut comme membres extraordinaires. Ce sont M. M. PTASNIK, professeur à l'université de Cracovie, qui achève la préparation des trois premiers volumes des *Monumenta Vaticana Poloniae* (2 vol. d'*Acta cameralia* et un d'*Analecta*, tout cela pour le XIVe siècle); M. LORET, dont les recherches sur l'histoire de la Pologne à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle et sur celle de l'Église catholique en Russie sont fort avancées; M. C. NANKE, qui étudie la nonciature de Caligari (1580), et M. ST. KITIZYNSKI, qui continuera la collection des *Monumenta Vaticana Poloniae*. Ces deux derniers sont membres de première année. Ajoutons que M. BIRNBAUM poursuit aussi ses recherches sur l'histoire de l'architecture romaine.

— *Nominations*. — M. ROBERTO ARDIGÓ, professeur ordinaire d'histoire de la philosophie à l'université de Padoue, est nommé professeur émérite.

M. GAETANO SALVEMINI, professeur ordinaire d'histoire moderne à l'université de Messine, est nommé à la même chaire, à l'université de Pise.

M. GIOVANNI TAMASSIA, professeur d'histoire du droit italien à l'université de Padoue, est nommé président de la faculté du droit de cette même université pour l'année 1911.

Ont été élus : président de l'*Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, M. le sénateur PAPADOPOLI; vice-président, M. STEFANI.

Ont été élus membres de la *Deputazione di storia patria* pour les Romagnes MM. COSIMO BERTACCHI, ONOFRIO FATTORI et ENEA GAMBERINI-GUALANDI.

Une nouvelle qu'il faudrait malheureusement tenir pour certaine, c'est celle de la retraite prochaine du R. P. EHRLE, préfet de la Vaticane. Toutefois il serait remplacé à ce poste éminent par Mgr RATTI, préfet de l'Ambrosienne.

— *Décès*. — A Rome, le cardinal BENJAMIN CAVICCHIONI, préfet de la Congrégation des Études.

A Ospedaletti Ligure, M. UMBERTO MARCHESINI, qui a laissé plusieurs travaux d'histoire, de biographie et de critique littéraire, et a collaboré à l'édition nationale des œuvres de Galilée.

Digitized by Google

A Florence, M. FEDELE ROMANI, auteur de diverses études d'histoire local et de folklore intéressant les Abruzzes.

A Modène, M. GIOVANNI SETTI, auteur d'un travail sur le *Soggiorno di Margherita d'Austria duchessa di Parma in Aquila* (Modène, 1883).

A Rome. Mgr HENRI DE SURREL DE SAINT-JULIEN, ancien chapelain de S. Louis-des-Français, qui a publié, dans les *Annales de S. Louis-des-Français* et dans diverses autres revues, des travaux relatifs aux émigrés.

J. M. VIDAL.

Pays-Bas. — Le R. P. BONAV. KRUITWAGEN, O.F.M., a fait paraître en brochure la conférence qu'il avait donnée, le 28 décembre 1909, à la section littéraire de la société *Vereeniging tot het bevorderen van de beoefening der wetenschap onder de katholieken*, et qui est intitulée *Over eene Bibliotheca Catholica Neerlandica manuscripta impressa* (Leiden, Théonville, s. d., 37 p.). Dans la première partie de ce rapport — car c'en est un — le savant auteur montre que la publication d'une « liste d'écrits imprimés, qui sont en rapport avec le catholicisme aux Pays-Bas » est une entreprise théoriquement possible, mais qui, étant donné bien des circonstances, ne saurait être réalisée en ce moment par les catholiques néerlandais. Dans la seconde partie du rapport, le P. Kruitwagen soumet à l'examen de la société le plan de six entreprises plus modestes, parmi lesquelles nous signalerons le projet d'une édition des *Acta Sanctorum Neerlandicorum*. Cette conférence, aux idées suggestives et originales, est suivie d'une liste d'ouvrages biographiques et bibliographiques.

G. B.

— Nous avons jadis présenté aux lecteurs de la RHE (1909, t. X, p. 913) les premiers résultats de l'enquête du Dr BROM dans les dépôts pontificaux. Le troisième volume vient de paraître (*Archivalia in Italië belangrijk voor de geschiedenis van Nederland*. 2e partie, Rome, *Vaticaansche Bibliotheek*. La Haye, 1911. XIV-550 p.) : il est consacré à la bibliothèque vaticane dont font partie les fonds Vatican, et de la reine de Suède, les bibliothèques Ottoboni, Capponi, Barberini et le musée Borgia. Comme dans le premier volume, on trouve, ici, une introduction générale sommaire décrivant l'origine et les accroissements successifs de la Vaticane. Chaque fonds spécial est précédé d'une notice substantielle sur l'origine du fonds et les *Indices* qui peuvent y guider le travailleur. L'ensemble du travail compte 399 numéros ou mentions de pièces relatives à l'histoire de la Hollande. La part du lion revient dans ces analyses d'actes à la bibliothèque Barberini (no 258-no 387). C'est d'ailleurs le fonds le plus riche, pour l'époque moderne, des différents dépôts pontificaux. Nous ne reviendrons pas sur certaines réserves que nous avons cru devoir formuler quand à la conception du plan élaboré par le distingué directeur de l'institut historique néerlandais, à Rome, de concert avec la *Commissie van Advies voor's Rijks Geschiedkundige Publicatiën*, ni sur les inconvénients scientifiques qui en résultent. Il convient de signaler différentes innovations introduites dans cette nouvelle publication : on l'a largement enrichie d'extraits et d'actes publiés *in extenso*, relatifs à l'histoire religieuse de la Hollande de 1520 à 1602, époque de la diffusion de la réforme protestante. Ces documents publiés *in extenso* ont l'avantage de souligner l'importance des dépôts pontificaux pour l'histoire moderne ; ils engageront sûrement les initiateurs des *Archivalia* à envoyer des travailleurs pour l'exploration systématique et complète de ces dépôts. Le Dr Brom a adopté un nouveau dispositif pour le classement

Digitized by Google

des actes inventoriés. Dans les deux premiers volumes, il les avait disposés par ordre chronologique, séparant ainsi parfois des pièces provenant d'un même manuscrit : ce procédé obligeait à parcourir l'ensemble du volume pour la répertorisation des pièces relatives à une époque déterminée. On a heureusement remédié à cet inconvénient en suivant, par fonds, l'ordre des manuscrits, sans souci de la chronologie des actes. Une liste chronologique, en appendice, avec références aux numéros de l'inventaire, ôte toute difficulté aux recherches. On a également signalé les manuscrits relatifs à l'hagiographie néerlandaise. Maintenant que le Dr G. Brom a terminé ses savantes explorations dans les dépôts publics du Vatican, avec une belle et juvénile ardeur qui n'a d'égale que son agréable bonne humeur, souhaitons de le voir dépouiller les dépôts officiels italiens qui gardent des documents bien précieux pour l'histoire des Pays-Bas. A. Pasture.

— Signalons ici deux études que le directeur de l'institut historique néerlandais à Rome, le Dr G. Brom, a fait paraître dans le tome XXXII des *Bijdragen en Mededeelingen van het historisch Genootschap gevestigd te Utrecht*. L'une est intitulé *De dijk-aflaat voor Karel V in 1515-1518* (Extrait, 53 p.), l'autre, *De Keulsche Nuntius Pallavicino in en over Holland ten jare 1676* (Extrait, 37 p.). Dans la première de ces études, l'auteur, à l'aide de documents inédits tirés des archives du Vatican, étudie l'histoire de la concession de l'indulgence, accordée à Charles-Quint en 1515, et de la bulle accordant au même empereur un dixième de tous les revenus ecclésiastiques pendant un an pour faire réparer les digues sur les côtes des Pays-Bas. Dans la seconde étude, le Dr Brom publie le récit pittoresque, écrit par le nonce de Cologne, Lazaro Opicio Pallavicini, lors de son voyage en Hollande, en 1676, et les lettres échangées entre le nonce et le cardinal secrétaire d'État à propos de ce voyage. Ces documents sont extraits des archives du Vatican. On trouve dans la relation de Pallavicini des remarques sur la situation du catholicisme en Hollande à cette époque, mais elles sont pour la plupart assez superficielles. La relation contient cependant quelques données intéressantes, et notamment des critiques à l'adresse des catholiques d'Utrecht qui, pour avoir sympathisé avec les envahisseurs français, se sont imprudemment exposés au reproche d'anti-patriotisme.

— Nous avions annoncé pour l'année 1910 la publication de la chronique d'*Abel Eppens* (Cf. RHE, t. X, 1909, p. 915). Voici que la première partie vient de paraître à la fin du mois de mai de cette année : J. A. Feith et H. Brugmans, *De kroniek van Abel Eppens tho Equart*. I. Amsterdam, Johannes Müller, 1911. In-8, XLIII-630 p. (Werken uitgegeven door het Historisch Genootschap. 3e série, no 27). La seconde partie paraîtra sous peu, l'impression en est déjà terminée.

Le manuscrit original de cette chronique se trouve dans les archives d'État à Groningue; jusqu'ici elle ne fut qu'occasionnellement consultée par les érudits, de sorte qu'elle a dû attendre plus de trois siècles avant d'être publiée complètement. Il faut avouer pourtant que cette chronique ne méritait pas du tout de rester cachée si longtemps. Son contenu est très important pour l'histoire et la langue du pays, dans laquelle elle est écrite, y gagne beaucoup de données utiles pour la linguistique. Abel Eppens, un paysan érudit de Loppersum (1534-1590), qui avait étudié à Louvain, Cologne et

Digitized by Google

Wittenberg et qui appartenait aussi à la magistrature de son village, embrassa avec ferveur la doctrine de Luther. C'est pourquoi il lui fallut aller en exil, après le retour de Rennenberg à la cause royale en 1580. C'est pendant l'exil à Embden qu'il a composé sa chronique, sans avoir l'intention de la publier, mais simplement « pour les siens », comme il dit lui-même. Elle commence en 1537 et elle finit en 1589. Mais les années 1580-1589 sont traitées avec une prolixité plus grande et renferment beaucoup de détails intéressants, relatifs surtout à l'histoire de la ville et des contrées de Groningue (Stad en Ommelanden) et de la Frise orientale. D'ailleurs, la chronique ne néglige point les événements contemporains dans la province de Hollande et les autres provinces des Pays-Bas, en contribuant ainsi d'une façon caractéristique à l'histoire de l'insurrection contre Philippe II. Souvent même l'auteur mentionne ce qui vient à sa connaissance sur les événements qui se passent en Espagne, en Angleterre et en France, sur lesquels il était parfois informé par les navigateurs de son pays. Il a l'air d'un homme simple, droit et perspicace, et quoiqu'appartenant au parti fougueux de la Réforme, il se montre un partisan convaincu, mais pas trop combattif ni passionné. Comme témoin plus ou moins oculaire il sait raconter beaucoup de choses intéressantes qui représentent au vif l'époque mouvementée dans laquelle il a joué son rôle modeste. Voilà en substance ce que, dans l'introduction, les savants éditeurs nous expliquent sur la personnalité d'Abel Eppens, sur le contenu et l'importance de sa chronique et sur l'histoire du manuscrit. Le volume qui vient de paraître va jusqu'à l'an 1584 inclusivement et ne peut que nous faire désirer de disposer bientôt d'une édition complète et également soignée de cette source historique. G. Brom.

— La bibliothèque hollandaise d'apologétique chrétienne *Petrus Canisius* s'est enrichie d'un élégant volume du Dr E. Driessen, Ord. Carm., intitulé : *De wijding van I. Kowalski tot bisschop der Mariawiten te Utrecht, 5 october 1909 : een nieuwe stap tot de vereeniging van Oud-Katholieken en Russisch-Orthodoxen* (Utrecht, impr. van Rossum, 1911. In-16, p. IV-116). L'auteur s'y propose de raconter les origines et les vicissitudes des Mariavites polonais, et en particulier, leurs relations avec les vieux-catholiques et jansénistes de la Hollande. L'ouvrage est divisé en quatre chapitres. L'auteur a cru utile de remonter aux premières tentatives d'union des jansénistes de la Hollande avec l'Église russe, en 1717-1732. Dans les chapitres suivants, il traite de l'origine de la secte des Mariavites, de leur évêque Kowalski, du jansénisme hollandais dans ses relations avec le mariavitisme. L'auteur connaît les sources russes, polonaises et italiennes de son sujet. Il a puisé aussi ses renseignements dans la revue hollandaise du Vieux-catholicisme (*De Oud-Katholieken*). On y trouve des renseignements jusqu'ici inconnus sur les relations des mariavites avec Rome. Au point de vue historique, c'est le résumé le plus exact de l'histoire de cette secte polonaise. A. Palmieri, O. S. A.

— Les archives de l'ancien diocèse de Ruremonde (1559-1802) qui ressortissait à l'archevêché de Malines n'ont été sauvées qu'en partie après la suppression du diocèse par le concordat. Une partie notable en est conservée au Grand Séminaire de Ruremonde, où elles sont classées par M. l'abbé H. M. J. E. Hanssen, chapelain au château de Rimbourg. Celui ci a déjà inventorié 29 registres et 106 portefeuilles. Les registres contiennent les

Digitized by Google

acta episcopalia de 1665 à 1794, tandis que la correspondance des évêques et les documents relatifs aux visites des églises et à l'administration des paroisses et des couvents forment le principal contenu des portefeuilles. Les archives de l'ancien chapitre de la cathédrale et celles de l'officialité seront inventoriées également. L'inventaire ne sera pas imprimé.

Un travail remarquable qui comble une lacune dans l'histoire de notre civilisation est sous presse chez l'éditeur H. Meulenhoff à Amsterdam. C'est l'histoire de l'enseignement dans les Pays-Bas (*Geschiedenis van het onderwijs in Nederland*) par le Dr M. Schoengen, archiviste de l'État dans la province d'Overyssel et « privaat-docent » à l'université de Groningue. L'œuvre à laquelle ce brillant savant catholique a consacré plus de vingt ans de recherches laborieuses, comprendra deux volumes in-4° d'environ 50 feuilles d'impression et illustrés de plus de 300 gravures. Le premier volume contiendra l'histoire de l'enseignement jusqu'à l'époque des humanistes, c'est-à-dire la période où l'enseignement tout entier était catholique, tandis que le second volume traitera de la période postérieure aux humanistes, dans laquelle se développa l'enseignement protestant. L'ouvrage paraîtra en 24 livraisons et sera complet avant la fin de l'année 1912; le prix en est de 15 florins. Le texte sera illustré avec la collaboration de M. E. W. Moes, directeur du Cabinet d'estampes à Amsterdam.

M. S. Müller Fz., archiviste de l'État à Utrecht, publiera dans les travaux de la Société historique établie à Utrecht les rapports des visites d'églises dans la principauté d'Utrecht en 1566 et pendant les années suivantes (*Kerkvisitaties in het Sticht Utrecht in 1566 en volgende jaren*). L'ouvrage est déjà sous presse. G. G.

— *Nominations.* — L'archiviste des archives générales de La Haye, M. Th. H. F. van Riemsdijk, a pris sa retraite le 1er mai 1911.

Le Dr K. Heeringa, archiviste de la commune de Schiedam, a été nommé archiviste de l'État dans la province de Zélande à Middelbourg. Il est entré en fonctions le 1er mars 1911.

M. W. O. Swaving, archiviste de la commune de Middelbourg, a été nommé bibliothécaire de la bibliothèque provinciale en Zélande.

— *Décès.* — Le Dr H. J. de Dompierre de Chaufepié, directeur du Cabinet royal des médailles à La Haye, est décédé le 12 février 1911. C'était un archéologue et numismate distingué, auteur de plusieurs travaux remarquables. Il a été remplacé par le sous directeur M. A. O. van Kerkwijk à partir du 1er avril 1911. G. G.

Péninsule des Balkans. Roumanie. — Nous avons signalé à plusieurs reprises (p. ex. RHE, t. XI, 1910, p. 783) les importants travaux d'histoire roumaine dus au professeur de l'université de Bucarest, M. N. Jorga. L'activité du savant auteur ne se ralentit point. Parmi ses dernières publications, d'aucunes nous mettent en présence d'intéressantes tentatives de vulgarisation; d'autres nous le montrent occupé notamment à rechercher, dans les documents étrangers, les moindres annotations susceptibles d'éclairer le passé de son pays. Au cours de l'année 1910, M. Jorga a fait paraître, en effet, une seconde édition de son *Istoria Românilor pentru poporul romanesc* [Histoire des Roumains pour le peuple roumain],

Digitized by Google

(Valenii-de Munte, « Neamul Romanesc », pet. in-8), ainsi qu'un livre destiné aux écoles de jeunes filles, sous le titre de *Viata femeilor în trecutul romanesc* [La vie des femmes dans le passé roumain], même librairie et même format. Parmi ses travaux originaux, il faut mentionner divers mémoires insérés dans les Annales de l'Académie roumaine, Section d'histoire, sér. II, t. XXXII (1909) et XXXIII (1910), à savoir : 1° *Stiri despre veacul al XVIII*lea *in terile noastre dupa corespondente diplomatice straine*, I, 1700-1750; II, 1750-1812 [Notes sur le XVIIIe siècle dans notre pays d'après des correspondances diplomatiques étrangères]; — 2° *Francisc Rakóczy al II*lea, *invietorul constiintei nationale unguresti si romanii* [François Rákóczy II, l'artisan du réveil de la conscience nationale hongroise et roumaine] : les efforts de ce descendant des princes de Transylvanie, en vue de procurer à son peuple une existence indépendante, se placent au début du XVIIIe siècle; — 3° *Un calator italian in Turcia si Moldova in timpul rasboiului cu Polonia* [Un voyageur italien en Turquie et en Moldavie au temps de la guerre avec la Pologne] : M. Jorga analyse un opuscule aujourd'hui extrêmement rare, *Quanto di più curioso e vago hà potuto raccorre Cornelio Magni, nel primo biennio da esso consumato in viaggi e dimore per la Turchia*, Parma, 1678. Enfin, pour terminer, signalons encore un article sur *Stefan-cel-Mare si manastirea Neamtului* [Étienne le Grand et le monastère de Neamtul], paru, avec de curieuses illustrations, dans le *Buletinul Comisiunii monumentelor istorice*, t. III, 1910. A. B.

Suisse. — Sous le titre *Schweizerische Reformationsgeschichte* (*Band I : umfassend die Jahre 1519-1525* par Emil Egli †. (Zurich, Zürcher et Furrer, 1910. In-8, XVI-424 p. M. 6,50) le Dr G. Finsler vient de publier, sur le protestantisme suisse, une série d'études d'Émile Egli que la mort a empêché ce dernier de mettre à jour. Cette première partie embrasse la période de 1519-1526; le second volume continue l'exposé jusque 1531. Le premier volume débute par une partie générale, sorte d'introduction, sur le milieu suisse où va prendre racine la nouvelle doctrine de Luther : de peu d'étendue, les notices les plus intéressantes concernent l'humanisme, le *curriculum vitae* de Zwingle avant son adhésion aux nouvelles théories religieuses, et la situation de Zurich, le centre du zwinglisme. L'auteur passe ensuite en revue rapide la première diffusion géographique (*Evangelium und Territorien 1519-1523*) du protestantisme dans les principaux centres : Zurich, Schaffhausen, Saint-Gall, Bâle, Berne, Fribourg, etc. L'année 1524 marque une période d'intervention des autorités civiles dans le mouvement religieux (*Reformation und Intervention, 1524-1525*), la 3e partie en retrace les caractéristiques pour Zurich, Saint-Gall, Appenzell, Toggenburg, etc. Le travail se ramène, au fond, à une série de monographies sur les premières origines du protestantisme suisse, monographies basées non pas sur des sources mais surtout sur des travaux antérieurement parus sur le protestantisme et ses origines. Le travail est publié par les soins du *Zwinglivereins* de Zurich.

A. Pasture.

Digitized by Google

LA MÉTHODE

DANS LA

RECHERCHE DE LA BASE JURIDIQUE DES PREMIÈRES PERSÉCUTIONS.

(Suite et fin) (1).

II. — Le choix des sources.

Les termes du débat étant précisés, nous pouvons à présent, avec plus de confiance, aborder la recherche des sources.

Notre premier soin sera d'écarter les documents qui, loin de trancher ou même d'éclaircir la question, ne peuvent faire que l'embrouiller. En effet, lorsqu'une controverse dure depuis un quart de siècle, il est tout naturel que de divers côtés on ait jeté dans le débat des textes et des arguments assez peu pertinents, voire même totalement étrangers au vrai point du litige.

Tels sont en première ligne ceux qui sortent des limites chronologiques qui forment le cadre précis de la discussion.

Le désaccord entre les historiens porte surtout sur les deux premiers siècles. De 202 à 250, Septime-Sévère et plusieurs de ses successeurs ont très probablement porté des édits spéciaux contre certaines classes de chrétiens, mais il est *probable* qu'à côté de ces mesures le rescrit de Trajan est resté en vigueur.

Il n'en est plus de même à partir de Dèce. Dans le but de rechercher tous les chrétiens (2) et de rétablir l'unité de la religion nationale, cet empereur porta un édit obligeant tous les citoyens — au moins tous les suspects — à sacrifier aux dieux sous peine de mort (3). Le refus de sacrifier devint alors, de l'avis de tous les historiens, le motif juridique incontestable de la condamnation des

(1) Voir RHE. 1911, t. XII, p. 5-16.

(2) La religion ne connaissait pas d'actes cultuels qui fussent, en temps ordinaire, obligatoires pour tous les citoyens. Voir Th. Mommsen, *Röm. Strafr*, p. 568.

(3) Gust. Schoenaich, *Die Christenverfolgung des Kaisers Decius*, Jauer, Hellmann, 1907. In-8, 39 p. — voir p. 9 ss.; Id., *Die libelli und ihre Bedeutung für die Christenverfolgung des Kaisers Decius*, Breslau, Nischkowsky, 1910. 38 p.; K. Bihlmeyer, *Die Christenverfolgung des Kaisers Decius*, dans le TQS, 1910, t. XCII, p. 19-50; *Anal. Bolland.*, t. XXX, p 46 ss.

Digitized by Google

martyrs. L'année 250 constitue ainsi un tournant dans l'histoire des persécutions, la limite chronologique de la situation juridique que nous avons à étudier.

Dès lors, pour qui veut exposer historiquement les imputations d'athéisme ou de sacrilège portées contre les chrétiens, il est contraire aux règles de la méthode historique, de ne faire aucune distinction entre le second siècle et la dernière moitié du troisième : c'est cependant ce qu'a négligé de faire, il y a peu d'années encore, M. Harnack dans son étude : *Der Vorwurf des Atheismus in den drei ersten Jahrhunderten* (1).

Ensuite, il est plus contraire encore aux lois de la saine critique, dans la controverse qui nous occupe, de se baser sur des textes se rapportant à des procès postérieurs à l'édit de Dèce. Et néanmoins bien des auteurs, M. Leblant p. ex. et M. Harnack, pour prouver que les chrétiens étaient condamnés pour crime de lèse-religion ou lèse-majesté, citent allègrement les actes du martyre de Pionius (2), condamné sous Dèce, et les *acta proconsularia* du procès de saint Cyprien (3), martyrisé sous Valérien.

C'est être par trop coulant ; à la rigueur, on ne peut pas même en appeler avec pleine et entière confiance aux Actes de Carpus, Papylus et Agathonice. Car malgré la savante étude que M. Harnack leur a consacrée (4), plusieurs auteurs estiment encore que probablement ces martyrs appartiennent au temps de la persécution de Dèce plutôt qu'à l'époque de Marc-Aurèle (5).

En troisième lieu, il faut être très réservé même dans le recours à ces *acta* ou *passiones* qui relatent des martyres du IIe siècle, mais dont la rédaction est postérieure à la persécution de Dèce. Personne n'ignore avec quelle facilité les rédacteurs de ces *passiones* reportent sur des temps anciens une situation beaucoup plus récente (6).

(1) Surtout dans le chap. IV. Non seulement l'auteur ne tient aucun compte du changement intervenu sous Dèce ; mais encore il entremêle absolument tous les textes qui traitent de l'accusation d'athéisme, que le mot ἄθεοι exprime une simple injure ou un cri de haine, ou bien qu'il marque une accusation judiciaire !

(2) E. Le Blant, *Les persécuteurs*, p. 57.

(3) E. Le Blant, *o. c.*, p. 57 ; A. Harnack, *Der Vorwurf*, p. 9, note 1.

(4) *Die Akten des Karpus, Papylus und der Agathonice* (*Texte und Untersuchungen*, III, 3-4, 1888, p. 433-466).

(5) Voir l'étude de J. de Guibert, *La date du martyre des saints Carpos, Papylos et Agathonice*, dans la RQH, 1908, t. LXXXIII, p. 5-23. Il convient de remarquer qu'un des points les plus discutés pour fixer la date du martyre, est précisément la manière dont les actes s'expriment au sujet de la législation persécutrice.

(6) La question de la valeur des *acta martyrum* est une des plus délicates

Digitized by Google

Ainsi le martyre de saint Symphorien remonte peut-être aux temps de Marc Aurèle ; mais les actes de son martyre, que Ruinart a publiés, ne semblent dater que du ve siècle. Et voici cependant que plus d'un partisan des lois de droit commun emprunte à ces actes le texte suivant : « Symphorianus publici criminis reus, qui diis nostris sacrificare detrectans, *majestatis sacrilegium* perpetravit, sacris etiam altaribus irrogavit injurias, gladio ultore feriatur » (1).

de l'histoire de la littérature chrétienne primitive. Le R. P. DELEHAYE, *Les légendes hagiographiques*, p. 126 ss. Bruxelles, 1905 ; A. HARNACK, *Die Chronologie der altchristlichen Litteratur bis Eusebius*, t. II, p. 464. Leipzig, 1904, ont proposé une classification des actes au point de vue du degré de sincérité et d'historicité des documents. M. A. DUFOURCQ, *Dict. d'hist. et de géogr. ecclés.* v° *Actes des martyrs grecs et latins*, propose un classement un peu différent et énumère les textes qu'il fait rentrer dans ses diverses catégories. On trouvera une bonne étude d'ensemble et la bibliographie jusqu'en 1900 dans A. EHRARD, *Die altchristliche Litteratur und ihre Erforschung von 1884-1900*, p. 539-592. Fribourg-en-Br., 1900. Voir *Acta martyrum* dans *Dictionn. de théologie catholique* (J. VAN DEN GHEYN) et dans *Dict. d'archéol. et de liturgie* (J. LECLERCQ). Ce dernier article contient une riche bibliographie. Les historiens sont assez bien d'accord pour déterminer quels sont les actes authentiques se rapportant à l'époque antérieure à 250. La divergence ne porte que sur quelques pièces, et encore ne touche-t-elle pas toujours le fond du document.

Dans ces derniers temps toutefois, un philologue de mérite, J. GEFFCKEN, a cherché à démontrer que la plupart des *Acta martyrum* réputés authentiques — pour ne pas dire tous — ne méritent aucune confiance : ce seraient des pièces de « littérature » où il ne faut pas chercher l'exactitude historique objective. J. GEFFCKEN, *Die Acta Apollonii (Nachrichten v. d. königl. Gesellsch. der Wissensch. zu Göttingen*, Philol.-histor. Klasse, 1904, p. 262-284) ; *Zwei griechische Apologeten*, 1907, p. 246 ss. ; *Die christlichen Martyrien* (*Hermes*, 1910, t. XLV, p. 481-505). Mais la thèse de M. J. Geffcken respire vraiment par trop de subjectivisme et de scepticisme. L'auteur voudrait faire parler le philosophe Apollonius comme les simples martyrs de Scillium, dicter à tous les magistrats des questions arrêtées d'avance et couler tous les procès dans un moule tout préparé ! Nous ne croyons pas que les *Acta martyrum* aient beaucoup à redouter ses attaques. Aussi M. Harnack a pris vigoureusement leur défense, d'abord dans la *Deutsche Literaturzeitung*, 1904, n. 41, col. 2464-2469, et tout dernièrement dans une étude suggestive où il cherche à établir que le motif qui inspira la rédaction des *Acta martyrum* et des *Miracula*, fut le désir de posséder des documents authentiques, analogues aux écrits du Nouveau Testament, qui pourraient établir avec certitude que l'Église avait encore après l'âge apostolique de vrais miracles et de vrais martyrs, dont les réponses avaient été dictées par l'Esprit Saint. *Das ursprüngliche Motiv der Abfassung von Märtyrer- und Heilungsakten in der Kirche*, dans les *Sitzungsber. der kön. preus. Akademie der Wissensch. zu Berlin*, 1910, VI-VII, p. 106-125.

(1) E. LE BLANT, *o. c.*, p. 57 ; A. HARNACK, *Der Vorwurf*, p. 9, n. 1 ; E. CUQ, *Dict. des antiq.* v° *sacrilegium*, p. 985.

Digitized by Google

* * *

Il ne suffit évidemment pas qu'un document soit bien dans le cadre chronologique de la controverse. Une condition indispensable à la solidité d'une construction historique, c'est le bon aloi des matériaux utilisés. Il faut donc s'assurer de l'authenticité des documents existants ; il faut en outre choisir, dans la mesure du possible, ceux qui reproduisent avec le plus d'exactitude la source originale.

Or, dans la question qui nous occupe, certains auteurs ont maintes fois recours à des documents dont la fausseté est très probable ou même nettement établie.

Exemple : il semble que Marc Aurèle a adressé au sénat une lettre au sujet de la *legio fulminata* et de la *sitis germanica* (1). Tertullien en dit un mot (2). Mais le texte qu'en donne Eusèbe (3), et dans lequel il est question des poursuites intentées contre les chrétiens, est certainement apocryphe.

Nous savons encore par Méliton (4) qu'Antonin le Pieux a écrit « aux villes d'Asie pour défendre d'exciter des troubles (μηδὲν νεωτεροῖζειν) contre les chrétiens : c'est en ce sens qu'il a écrit aux Larissiens, aux Thessaloniciens, à tous les Grecs ». Un texte soi-disant de cette dernière missive, adressée πρὸς τὸ κοινὸν τῆς Ἀσίας, est reproduit notamment par saint Justin et par Eusèbe (5). Mais ce texte ne peut se concilier ni avec les documents authentiques ni avec les données acquises sur la politique religieuse de Rome à l'égard des chrétiens : aussi le considérait-on généralement comme apocryphe (6). Toutefois en élaguant, d'une façon assez arbitraire, les phrases les plus choquantes, M. Harnack a essayé, en 1895, d'en reconstituer la teneur soi-disant primitive et d'en établir l'authenticité (7). Cette tentative a-t-elle eu du succès? Pour notre part nous ne le croyons guère. En tout cas, la plupart des historiens contemporains continuent à classer le rescrit d'Antonin avec la lettre de Marc Aurèle, parmi les apocryphes chrétiens (8). En bonne

(1) Ad. Harnack, *Die Quelle der Berichte über das Regenwunder im Feldzuge Marc Aurels gegen die Quaden*, dans les *Sitzungsberichte der kön. preus. Akad. der Wissensch. zu Berlin*, 1894, II, p. 835-882.

(2) *Apol.*, 5 ; *Ad Scap.*, 4.

(3) *Hist. eccles.*, V, 1, reproduit dans E. Preuschen, *Analecta*, p. 23.

(4) Cité dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 26, 10.

(5) S. Justin, *Apolog.* suppl. ; Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 13.

(6) Voir les auteurs cités par E. Preuschen, *Analecta*, p. 22.

(7) Ad. Harnack, *Das Edikt des Antoninus Pius* (Texte und Untersuchungen, XIII, 4). Leipzig, 1905.

(8) Schanz, *Geschichte der röm. Litteratur*, t. III, p. 213. Munchen, 1896 ; Conrat, *o. c.*, p. 6 ; Nicolai, *o. c.*, p. 8 ; Bigelmair, *o. c.*, p. 46 ; L. Pau-

Digitized by Google

critique, il faudrait donc renoncer à y chercher des arguments en faveur d'une thèse vivement discutée.

Tel n'est pas l'avis de M. Harnack. On conçoit que, dans son étude de 1895, il ait cru pouvoir se baser sur son texte reconstitué pour y trouver la preuve que les chrétiens étaient judiciairement poursuivis du chef d'athéisme. Mais voici que dans une nouvelle étude, datant de 1905, il recourt encore au même argument, en y ajoutant toutefois cette phrase qui étonne : « même si cet écrit était apocryphe, encore prouve-t-il que les chrétiens ont été accusés comme ἄθεοι. Et il ajoute — en guise de confirmation, semble-t-il — « dans la lettre apocryphe de Marc Aurèle au Sénat, les chrétiens sont également nommés ἄθεοι » (1).

Voilà des procédés de critique qui ne seront jamais, je l'espère, en honneur dans notre Association.

* * *

Certains documents nous ont été transmis dans plusieurs langues. Le premier soin de l'historien sera de rechercher quel est le texte original ; et s'il s'agit de versions, quelle est la traduction la plus fidèle.

Ainsi, le rescrit d'Hadrien à Minucius Fundanus (2) nous est parvenu dans une traduction grecque faite par Eusèbe (3) et dans un texte latin rapporté par Rufin (4). Plusieurs historiens ont supposé que Rufin avait inséré dans sa traduction de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe le texte original latin du rescrit. Nous croyons avoir établi que cette hypothèse doit être abandonnée, et que Rufin a traduit d'une façon assez libre et même tendancieuse la traduction grecque d'Eusèbe (5). C'est donc celle-ci seule qui peut entrer en ligne de

TIGNY, *Justin, Apologies*, p. XV. Paris, 1904 ; L. DUCHESNE, *Histoire ancienne de l'Église*, t. I (3e édit.), p. 114, note ; J. GEFFCKEN, dans *Neue Jahrbücher für klass. Altertumskunde*, III, p. 253, 1899 ; MANARESI, *o. c.*, p. 116 ; LINSENMAYER, *Die Bekämpfung*, p. 95 ; E. GRAPIN, *Eusèbe, Histoire ecclés.*, liv. I-IV, p. 512. Paris, 1905.

(1) A HARNACK, *Der Vorwurf*, p. 12, n. 2.

(2) Voir notre art. *Le rescrit d'Hadrien à Minucius Fundanus ;* F. X. FUNK, *Hadrians Reskript an Minucius Fundanus* dans *Kirchengeschichtliche Abhandlungen*, t. I, p. 330-345. Paderborn, 1897 ; E. S. HARDY, *o. c.*, p. 141-144 ; SCHANZ, *o. c.*, t. III, p. 210-211 ; W. NICOLAI, *o. c.*, p. 6-8 ; TH. WEHOFER, *Die Apologie Justins*, p. 52-64 ; J. E. WEIS, *o. c.*, p. 69-74 ; G. SEMERIA, *Il primo sangue*, p. 201 ss. ; J. MOFFATT MECKLIN, *Hadrians Reskript an Minucius Fundanus*, p. 52. Leipzig, 1899.

(3) *Hist. eccl.*, IV, 9.

(4) *Hist. eccl.*, IV, 9.

(5) *Le rescrit*, p. 34-41. Cette opinion déjà antérieurement défendue par

Digitized by Google

compte, et il n'est pas étonnant qu'en se basant sur une traduction négligente et tendancieuse, plus d'un historien ait trouvé que le rescrit d'Hadrien soulevait bien des difficultés (1), alors que d'après la traduction grecque, il s'harmonise parfaitement avec les principes du droit pénal romain et l'ensemble de la législation persécutrice, non moins qu'avec le milieu et les circonstances de temps signalés par Méliton (2).

La plupart des actes de martyrs (3) nous sont parvenus dans des recensions très différentes. Avant de s'en servir dans la controverse actuelle, il convient de rechercher, autant que possible, celle qui se rapproche le plus du procès-verbal officiel. Car pour trancher une question juridique, l'attestation officielle d'un greffier de tribunal a bien plus de poids que le témoignage d'un témoin oculaire, qui attache plus d'importance aux réponses et aux faits du martyr qu'à la précision des termes juridiques et aux formalités de la procédure.

Nous en trouvons un remarquable exemple dans le procès du martyr romain Apollonius. Ce procès nous est aujourd'hui connu par une rédaction arménienne qui ne peut évidemment être qu'une traduction ou une adaptation d'actes antérieurs, et par des actes grecs où tout nous semble indiquer une rédaction primitive. Même, d'après la pénétrante étude de M. Klette (4), qui nous paraît presque décisive et qui fut accueillie favorablement, la relation des deux audiences du procès, c.-à-d. tout le corps des actes grecs ne serait que la reproduction des *acta praefectoria* (5), c.-à-d. du procès-verbal officiel de l'instance judiciaire. C'est donc à la recension grecque qu'il nous faut puiser nos textes (6).

KEIM, *Aus dem Urchristentum*, I (1878), p. 181 ; F. X. FUNK, *art. cité*, p. 334, semble jouir d'une faveur de plus en plus grande ; L. PAUTIGNY, *Justin*, p. XV et 146 ; E. GRAPIN, *Eusèbe, Histoire ecclés.*, p. 511 ; LINSENMAYER, *Die Bekämpfung*, p. 272.

(1) Voir notre art. sur *Le rescrit*, surtout p. 33.

(2) *Ibid.*, p 7 ss. ; LINSENMAYER, *Die Bekämpfung*, p 92.

(3) Voir plus haut, p. 634, n. 6

(4) *Der Process und die Acta S Apollonii* (Texte und Untersuchungen, XV, 2) Leipzig, 1897. Après la révision du texte par M. Klette, M. Max Bonnet a proposé à son tour une nouvelle série de corrections.

(5) *Anal. Bolland.*, t. XVIII, p. 50.

(6) Les actes et le procès d'Apollonius ont fait l'objet de très nombreuses études. On en trouvera un aperçu critique (allant jusqu'en 1900), dans A. EHRHARD, *o. c.*, p. 587-592, et la nomenclature dans l'ouvrage du prince MAX DE SAXE, *Der Heilige Märtyrer Apollonius von Rom*, Mayence, 1903. (Voir notre compte rendu dans RHE, 1903, t. IV, p. 703-705). Ajoutons les études déjà citées de J GEFFCKEN, surtout *Die Acta Apollonii* ; une longue note de M, PROFUMO, *o. c.*, p. 297 ss. ; E. CUQ, *art. cité*, p. 983. J. VAN DEN

Digitized by Google

Au point de vue juridique, la différence entre les deux textes ne laisse pas d'être sensible. D'après le texte grec, toute l'instruction judiciaire roule sur la question de savoir si Apollonius est chrétien, et persiste à vouloir le rester : les actes d'idolâtrie proposés par le magistrat Perennis ne sont suggérés que comme des signes d'apostasie, comme des preuves d'un changement d'opinion (μετάνοια). « Apollonius, es-tu chrétien? » demande de prime abord le juge. — « Oui, je suis chrétien », répond l'accusé. — « Change d'opinion, je t'en prie, Apollonius, et jure par le Génie... de Commode ». L'accusé refuse. — « Fais ce que je te dis, et change d'opinion, Apollonius, et sacrifie aux dieux et à l'image de l'empereur Commode ». Nouveau refus. — « Je te donne du temps, Apollonius, pour délibérer en toi-même au sujet de ta vie ». C'est la fin de la première audience.

GHEYN (*Dict. de théol. cathol.*, art. cité) et O. BARDENHEWER (*Patrologie*, 3e édit., p. 202-203) considèrent les actes d'Apollonius comme des *Acta praefectoria*, mais retouchés. M. A. DUFOURCQ, *art. cité*, les range parmi les textes non contemporains dérivant d'un document contemporain. Il est certain que les *Acta praefectoria*, qui nous semblent bien certainement constituer le fond du texte actuel, ont été retouchés. Mais dans la recension grecque, au moins pour la partie juridique : suite du procès, questions du préfet et réponses essentielles de l'accusé, les retouches ne peuvent pas avoir été importantes ; la procédure, surtout dans la première audience, suit une marche si régulière, si conforme à tout ce que nous savons sur la procédure anti-chrétienne, les questions se suivent si logiquement, qu'il nous semble impossible d'expliquer autrement que par un recours à un procès-verbal authentique la composition d'un texte qui suppose une connaissance approfondie du droit et de la procédure. Évidemment, il faut écarter le proemium et la conclusion : de par leur nature et leur contenu, ces parties ne pouvaient entrer dans la composition des *Acta praefectoria* ; elles sont donc le fait du compilateur. Or, nous y rencontrons une série d'expressions vagues, d'inexactitudes, même de contradictions flagrantes (p. ex. au sujet de la peine). Le contraste entre ces ajoutes et le procès-verbal des deux audiences est si fort, qu'il fournit un excellent argument en faveur de l'origine officielle du corps des actes Les objections contre l'authenticité des *Acta Apollonii*, tirées du proemium et de la finale portent donc à faux. On a objecté aussi le caractère trop apologétique des réponses de l'accusé, comme si Apollonius n'était pas un citoyen romain de haute culture et de relations étendues, et comme si Eusèbe n'avait pas noté déjà ce caractère des *Acta Apollonii*, qu'il connaissait. On a surtout objecté, au point de vue juridique, la condamnation simultanée de l'esclave dénonciateur et du maître dénoncé, ainsi que la prétendue intervention du sénat et de l'empereur dans un procès en cours. Or, cette dernière est supposée ; elle ne figure pas dans les *Acta ;* et quant à l'autre difficulté, elle s'explique très simplement dès qu'on admet que l'aveu de christianisme devant le juge équivalait à un flagrant délit d'*esse christianum ;* nous avons exposé cette double solution dans notre art. *Questions de droit*, § II et III.

Digitized by Google

Il n'est pas difficile de montrer que la seconde comparution confirme la même situation juridique (1).

Dans les actes arméniens, au contraire, le relief a disparu ; la précision manque, et l'on serait tenté de croire que le fond de l'instruction porte sur le refus d'actes religieux rendus obligatoires par une loi de l'empereur. Ainsi, la question initiale, si nette, d'une brièveté si romaine : « Es-tu chrétien » devient dans cette recension : « Apollonius, pourquoi résistes-tu aux invincibles lois et aux ordres de l'empereur, et refuses-tu de sacrifier aux dieux ? »

* * *

Après avoir vérifié l'authenticité et la valeur d'une source, il convient d'en rechercher la meilleure édition, ou les variantes les plus autorisées. Des sources de toute première valeur ont eu à pâtir de la négligence des copistes, ou, ce qui est plus déplorable encore, de la sollicitude malavisée de certains correcteurs de profession. C'est le cas de l'*Apologeticus* de Tertullien, qui fut soumis, à l'époque de la renaissance carolingienne, à une révision intentionnelle profondément regrettable. — Seul le *codex Fuldensis* — nous croyons l'avoir prouvé antérieurement (2) — a échappé à ce triste remaniement ; aussi, de l'avis des hommes les plus compétents, ses variantes devront-elles servir de base aux nouvelles éditions critiques de l'*Apologeticus* (3). Or cette œuvre capitale de Tertullien est pour l'étude de notre question une mine presque inépuisable, exploitée par les partisans de tous les systèmes même les plus opposés. Et parmi les variantes du Fuldensis, plus d'une affecte précisément les textes mis en avant dans le débat juridique actuel.

Ainsi les partisans de la loi d'exception allèguent volontiers la phrase du chap. IV, qui amorce la discussion que Tertullien entame avec les magistrats « tutores legum » sur la valeur de la loi de proscription : « Jam primum, cum *dure* definitis dicendo : non licet esse

(1) Voir notre article *Questions de droit*, § I, p. 350-358.

(2) *Le codex Fuldensis, le meilleur manuscrit de l'Apologeticum de Tertullien*, dans la RHLR, t. VII, 1902, n. 2 et 3.

(3) Voir p. ex. Ad. Harnack, *Die Chronologie*, II, p. 226, note 2. Dans son *Florilegium patristicum*, fasc. VI, M. G. Rauschen a donné de l'*Apologeticus* une « recensio nova » dans laquelle il a admis un très grand nombre des variantes du codex Fuldensis. C'est provisoirement la meilleure édition. Mais dans une édition définitive, il faudra bien se décider à reprendre encore une foule de variantes négligées par M. Rauschen. Voir notre compte rendu dans la RHE, 1907, t. VIII, p. 402-403. L'édition de M. Rauschen a servi de base à l'œuvre récente et très méritoire de M. J. P. Waltzing, *L'apologétique de Tertullien, traduction et commentaire*, Louvain, 1910.

Digitized by Google

vos... » Ils voient dans ces mots « *non licet esse vos* » l'idée fondamentale et le sommaire exact de la loi qui proscrivait directement le christianisme. Mais voyez comme ce texte prend un caractère plus juridique, et par conséquent gagne en valeur probante et en force quand on lit avec le codex Fuldensis : « jam primum, cum *jure* definitis dicendo : non licet esse vos » (1) !

Il serait facile de multiplier ici les exemples, mais il nous faut songer à classer les matériaux dont l'aloi a été éprouvé.

III. Le classement des sources.

Puisqu'il s'agit ici d'une étude de droit, c'est évidemment d'après la nature et la valeur *juridiques* des sources que nous classerons celles-ci.

Nos sources se groupent en deux grandes classes : les unes sont littéraires, les autres juridiques.

Les sources *juridiques*, qui ont sans contredit la plus grande valeur intrinsèque, se subdivisent à leur tour en deux catégories. Les unes sont d'ordre législatif ou administratif : elles émanent de l'autorité centrale et prescrivent des mesures générales : telles sont les lois pénales, les senatus-consultes, les rescrits ou édits impériaux qui statuent les délits, déterminent les peines ou réglementent la procédure.

Les autres sont des documents d'ordre judiciaire. Ils montrent comment, dans l'exercice de leurs fonctions, les magistrats nantis du pouvoir judiciaire ou coërcitif appliquent aux cas particuliers les mesures générales. Ce sont, dans l'espèce, les procès-verbaux des poursuites intentées contre les chrétiens.

Si les sources juridiques d'ordre législatif l'emportent sur les autres en importance, parce que — si elles sont suffisamment claires — elles ont une portée générale et décisive, les secondes ont l'avantage de nous faire saisir sur le vif bien des détails et des incidents qui permettent de mieux apprécier le sens et l'extension des textes du droit. Il faut donc évidemment contrôler les unes par les autres.

Mais il importe de remarquer que ces textes juridiques peuvent être parvenus à notre connaissance de façons assez différentes. Tantôt c'est le texte officiel lui-même qui a été conservé intégralement, comme c'est le cas pour les rescrits de Trajan et d'Hadrien, ou dont une partie du moins a été copiée littéralement dans quelque autre

(1) Voir C. Callewaert, *Le codex Fuldensis*, p. 18 [339]; Rauschen, p. 26.

Digitized by Google

document, comme c'est probablement le cas pour le procès des martyrs Scillitains.

Tantôt le libellé du document nous reste inconnu, mais son contenu total ou partiel a été résumé ou rapporté par un auteur ancien autorisé. Ainsi la disposition principale du rescrit de Marc Aurèle au gouverneur de Lyon est relatée en substance dans la lettre des martyrs à Lyon ; un sénatus-consulte χριστιάνους μὴ εἶναι est cité par le préfet Perennis dans le procès d'Apollonius; certaines parties de l'interrogatoire et de la condamnation de Polycarpe sont rapportées soigneusement dans la lettre des Smyrniotes (1).

Dans le premier cas, le document a conservé toute sa valeur historico-juridique; il faut donc l'interpréter comme les juristes interprètent d'ordinaire les textes de ce genre, et prendre les termes — jusqu'à preuve du contraire — dans leur sens formel et précis, usuel en droit, sans trop se laisser influencer par des conclusions déduites de données moins sûres.

Dans le second cas, il peut y avoir déjà une certaine déformation, provenant du fait que le texte a passé par le cerveau d'un témoin peu au courant de la langue juridique ou de la procédure criminelle.

Arrêtons-nous un instant pour appliquer ces données au rescrit de Trajan. Ce rescrit est un document juridique de la première catégorie, de portée générale et d'ordre législatif. Il n'inaugure pas le régime de la persécution, il suppose au contraire l'existence d'une jurisprudence ou d'une législation antérieure, dont il fixe le sens et détermine la procédure ; mais il est resté en vigueur durant tout le second siècle. Il est d'ailleurs le plus ancien document dont le texte officiel nous soit conservé intégralement ; il est même le seul que nous possédions dans sa rédaction originale, le seul aussi que nous puissions confronter avec le texte de la supplique à laquelle il répond, car la lettre de Pline le jeune nous a été transmise avec lui. Enfin, l'authenticité et l'intégrité des deux pièces n'est ni discutable ni sérieusement discutée. Le rescrit de Trajan est donc sans contredit la source la plus importante, la plus autorisée que nous ayons pour l'étude de la base du droit persécuteur. Si donc nous voulons rechercher le crime *juridique* des chrétiens, il nous faut logiquement commencer par l'examen du document impérial.

(1) Les objections que tout récemment, on a fait valoir contre l'authenticité du *Martyrium Polycarpi* — notamment les rapprochements que l'auteur met en relief entre le martyre de l'évêque de Smyrne et la passion du Christ — ne nous semblent pas de nature à devoir diminuer la confiance que les historiens témoignent à l'égard de cette admirable perle de la littérature chrétienne du second siècle.

Digitized by Google

L'empereur commence par approuver la ligne de conduite suivie par Pline, qui avait statué différemment d'après les divers cas qu'il avait eus à juger. « Actum quem debuisti, mi Secunde, in excutiendis causis eorum qui christiani ad te delati fuerant secutus es. Neque enim in universum aliquid quod quasi certam formam habeat constitui potest ». Ensuite, il répond aux questions de Pline et fixe le droit : « conquirendi non sunt : si deferantur et arguantur, puniendi sunt, ita tamen ut qui negaverit se christianum esse idque re ipsa manifestum fecerit, id est supplicando dis nostris, quamvis suspectus in praeteritum, veniam ex paenitentia impetret ». Dans un document de cette nature, ne doit-on pas sans contredit prendre les mots dans leur signification formelle ? Si oui, il est évident qu'il s'agit ici de chrétiens qui sont formellement et juridiquement accusés en tant que chrétiens et traités en conséquence : « *qui christiani* ad te delati fuerant... conquirendi non sunt... ». Leur crime consiste juridiquement à être chrétien (1), et la cause formelle de leur acquittement est bien la négation de l'esse christianum : « qui negaverit *se christianum esse* ». Mais cette qualité de chrétien doit être prouvée juridiquement « si deferantur et *arguantur*... ». La preuve — nous le savons par la lettre de Pline et la suite de la lettre de Trajan — sera l'aveu persévérant et le refus de sacrifier aux idoles (ou de maudire le Christ). De même le reniement du christianisme doit être prouvé, « rendu manifeste » : « qui negaverit se christianum esse *idque re ipsa manifestum fecerit* ». Et ici l'empereur indique lui-même la preuve juridique que les juges doivent admettre : c'est le sacrifice offert aux dieux : « idque re ipsa *manifestum fecerit*, ID EST *supplicando dis nostris* ». Il est donc clair que d'après le texte de Trajan le refus de sacrifier aux dieux ne constitue pas le crime juridique des chrétiens, mais une simple preuve, un signe de christianisme.

Le sens naturel et obvie du rescrit lui-même une fois dégagé, il faut — avant toute autre confrontation — examiner cette interprétation à la lumière de la lettre de Pline. Les deux documents sont intimement connexes. Or, il suffit de lire attentivement et sans idée préconçue la lettre du gouverneur de Bithynie pour se convaincre que, pour Pline comme pour Trajan, c'est l'*esse christianum* qui constitue le délit juridique. C'est « *tanquam christiani* » que les inculpés sont déférés ; c'est sur leur qualité de chrétien que Pline les interroge

(1) Bien que son opinion sur la question générale de la base juridique des persécutions soit très indécise, un auteur tout récent, M. J. VISSER, est complètement d'accord avec nous sur le sens du rescrit de Trajan : *De Christenvervolgingen in de eerste eeuwen na Christus*, p. 74 ss. Kampen, Kok, 1910.

Digitized by Google

« *an essent christiani* » ; il insiste et use de menaces à l'égard de ceux qui avouent être chrétiens : « *confitentes* » (1), il condamne à la peine capitale ceux qui persévèrent dans leur confession « *perseverantes* duci jussi ». Pline est un jurisconsulte distingué, doublé d'un styliste délicat : il n'est pas admissible qu'il ne se soit pas exprimé juridiquement et formellement sur le crime qui faisait l'objet de l'accusation, de l'instruction et de la condamnation. C'est donc le christianisme comme tel qui est poursuivi. D'un refus de sacrifier aux dieux, il n'est pas question dans cette première partie de la lettre.

Mais voici qu'un grand nombre de noms ont été cités dans un libelle anonyme. Parmi les accusés beaucoup « negabant *esse se christianos aut fuisse* » et sur l'invitation de Pline ils l'ont prouvé manifestement, en sacrifiant aux idoles « CUM praeeunte me *deos appellarent et imagini tuae... ture ac vino supplicarent* » ou encore en maudissant le Christ « praeterea male dicerent Christo », deux actes qu'on ne peut guère obtenir de ceux qui sont réellement chrétiens « quorum nihil posse cogi dicuntur qui *sunt re vera christiani* ». Peut-on affirmer plus clairement que la question de la vénération des dieux ou celle de la malédiction prononcée contre le Christ n'interviennent ici que comme des *moyens d'instruction*, comme des preuves de christianisme ou d'apostasie ?

Et cependant tous ceux qui voient dans les condamnations de chrétiens des sentences prononcées pour crime de lèse-majesté ou de sacrilège en sont réduits à transformer en délit juridique ce que Trajan et Pline affirment n'être qu'un des moyens d'instruction. Toutes leurs explications reviennent au fond à celle de M. Neumann, qui affirme sans sourciller que d'après le rescrit de Trajan, « ce qu'on punit dans les chrétiens, c'est le refus de la « supplicatio » que le juge exige de l'accusé » (2). Certains textes qui prêtent à discussion, et qui sont tirés d'actes de martyrs ou même simplement de sources littéraires, leur ont fait croire que les chrétiens étaient traités « judiciairement » de *hostes publici* ou de *sacrilegi* et d'après ces témoignages peu précis, moins autorisés et d'une autre époque il veulent expliquer — ou détourner de son sens naturel — le texte officiel et très clair de Trajan.

(1) L'objet de la « confessio » n'est pas exprimé, mais il est évident que l'aveu doit correspondre à la question « an essent christiani ». Il faut donc suppléer : « confitentes se esse christianos » et plus loin « perseverantes in confessione se esse christianos ». Voir notre étude *Les premiers chrétiens furent-ils persécutés par édits généraux ou par mesures de police ?* dans la RHE, t. III, p. 6, note 2.

(2) *Der römischer Staat*, p. 24.

Digitized by Google

N'est-ce pas oublier une règle fondamentale de critique, à savoir qu'il faut expliquer les textes vagues et controversés par les témoignages clairs et précis, et fixer le sens d'une loi d'abord par son texte replacé dans son milieu historique ? N'est-ce pas oublier qu'on ne peut interpréter l'application judiciaire ou le commentaire littéraire d'une loi en opposition avec son texte officiel, sauf lorsqu'on y est forcé par la précision et la valeur des témoignages ?

Ainsi, quand le préfet Rusticus dit à S. Justin : « commence par vénérer les dieux et obéir aux empereurs », faut-il en conclure à l'existence d'une loi pénale par laquelle les empereurs imposent sous peine de mort de vénérer les dieux ? Est-il logique surtout d'expliquer d'après cette conclusion le rescrit de Trajan ? Ne convient-il pas, au contraire, de voir dans ces mots une injonction dont le résultat permettra de constater, conformément au rescrit de Trajan, si Justin est chrétien et s'obstine à vouloir le rester ? Cette interprétation ne met pas seulement d'accord le texte de la loi avec son application judiciaire, elle met de l'unité dans les actes même du procès. Car le préfet conclut l'interrogatoire assez long de Justin en disant : « enfin, vous êtes *donc* chrétien » ? Aux compagnons du martyr il pose à peine d'autres questions que celle-ci : « Et vous, vous êtes aussi chrétien » (1) ? Et si l'injonction de sacrifier aux dieux revient à la fin de l'instruction et dans la sentence, c'est uniquement pour établir que la preuve légale du crime de christianisme a été fournie (2) et pour justifier ainsi la verdict de condamnation. Enfin, la critique ne peut pas oublier que nous sommes loin d'être sûrs d'avoir le texte authentique et officiel du procès de S. Justin, tandis que ce doute n'existe pas pour le rescrit de Trajan. Et la déformation que les actes d'un procès peuvent avoir subie est beaucoup plus à craindre encore lorsqu'il s'agit de sources littéraires proprement dites.

(1) Au reste, la saine critique semble bien demander qu'on ne donne pas des interprétations discordantes ou contradictoires aux actes de procès distincts, mais instruits et jugés d'après le même droit — à moins que la divergence ou la contradiction ne soit manifestement établie. Or, la question de sacrifier aux dieux ou de maudire le Christ n'est pas même soulevée ou n'apparaît que comme un simple moyen d'instruction dans le procès de Ptolémée et de ses compagnons (S. JUSTIN, *2ª Apol.*), dans les actes des martyrs Scillitains ou d'Apollonius, dans la narration du martyre de saint Polycarpe.

(2) Tout comme l'aveu persévérant de christianisme ou même le refus d'apostasier est mentionné dans les sentences prononcées contre Polycarpe et les Scillitains. Tertullien, qui est un excellent juriste, affirme d'une façon générale : « sententiae vestrae nihil nisi *christianum confessum* notant. Nullum *criminis nomen* exstat, nisi *nominis crimen* est ». Ad Nat. I, 3. Voir C. CALLEWAERT, *Le délit de christianisme*, ch. II, *L'instance judiciaire*.

Digitized by Google

* * *

Les sources *littéraires*, ce sont dans l'occurence : d'abord les historiens qui, sans citer les textes officiels, racontent les événements se rapportant aux persécutions, tels Tacite, Suétone, Dion Cassius, Méliton, Eusèbe; ce sont ensuite les relations non-officielles de procès chrétiens, faites par des contemporains ou des témoins oculaires, comme p. ex. la lettre des Smyrniotes sur le martyre de S. Polycarpe, celle des églises de Lyon et de Vienne sur les martyrs de Lyon, ou la narration du procès de Ptolémée donnée par S. Justin dans sa seconde apologie ; ce sont enfin les grands apologistes du second siècle, qui, non contents de réfuter les accusations courantes dont on accablait les chrétiens,ont discuté en plus d'un endroit les lois de persécution, la procédure suivie à l'égard des chrétiens, le motif juridique de leur condamnation et les peines dont on les punissait.

Les sources littéraires constituent, dans la question qui nous occupe, un complément nécessaire aux documents juridiques trop rares, auxquels elles servent de commentaire parfois indispensable; elles nous permettent en outre de reconstituer au moins les dispositions principales de certains textes officiels perdus ou rayés du code pénal par les empereurs devenus chrétiens. Mais ce sont des instruments délicats, qu'il faut manier avec une prudence toute spéciale. A ces écrits, étrangers aux codes du droit ou aux registres du greffe, nous allons demander des renseignements précis sur le droit et la procédure : nous ne saurions donc être trop sur nos gardes, ni peser trop scrupuleusement la valeur juridique et la précision des textes que nous voulons utiliser. L'historien qui étudie la base juridique des persécutions devra notamment porter son attention sur certains aspects qu'on peut facilement négliger dans l'étude d'autres questions historiques.

Au point de vue de la *critique d'autorité*, il devra se demander non seulement si l'auteur qu'il étudie est un contemporain, s'il a eu à sa disposition des sources autorisées, s'il a peut-être assisté lui-même aux procès qu'il raconte ou qu'il discute : il lui faudra encore examiner jusqu'à quel point il était capable de rendre avec la précision technique voulue les détails de la législation ou de la jurisprudence qu'il relate. L'historien se posera donc la question : le témoin que je cite est-il jurisconsulte, ou du moins a-t-il une connaissance suffisante des lois, des règles de la procédure, des termes du droit? A ce point de vue le témoignage de Tertullien, qui était un excellent jurisconsulte, peut avoir une valeur démonstrative qui prime celle de tous les autres apologistes.

Digitized by Google

D'autre part, il ne suffit pas de savoir qu'un écrivain est vraiment familiarisé avec la connaissance et le langage du droit, pour conclure immédiatement : donc, il a voulu attribuer une portée juridique à toutes ses expressions, au moins lorsqu'elles sont empruntées au langage du barreau. Un avocat se servira tout naturellement des termes juridiques qui lui sont familiers pour exprimer des idées absolument étrangères aux questions de droit et de procédure. Tertullien p. ex. a transporté et implanté dans le langage théologique une série d'expressions empruntées à la langue du barreau. Il faudra donc dans chaque cas particulier, examiner si un auteur, même juriste, a *voulu* donner à ses termes une portée juridique. Nous sommes ainsi amenés à indiquer quelques points pratiques concernant la méthode à suivre dans la *critique d'interprétation* des textes.

D'abord, on évitera d'appliquer aux accusés chrétiens des dispositions légales que les auteurs affirment avoir été réservées *exclusivement* aux criminels du droit commun.

On conçoit qu'un historien ait de temps à autre une distraction, et que dans un gros volume il arrive, p. ex. à M. Profumo, d'appliquer aux chrétiens un texte où Tertullien parle précisément des criminels ordinaires en opposition avec les inculpés chrétiens (1). Mais on comprend moins bien qu'une thèse fondamentale soit basée sur des arguments aussi peu solides. Pour prouver que l'épithète *hostis publicus*, le terme technique du perduellis, a été appliqué aux chrétiens, M. Augar se contente de renvoyer le lecteur au chapitre 2 de l'*Apologeticus* (2). Or, dans ce chapitre le terme *hostis publicus* revient à deux reprises sous la plume de Tertullien, mais pour montrer que les chrétiens sont traités tout autrement que les *hostes publici !*

S'il est relativement facile d'éviter des distractions de cette envergure, il n'est pas si aisé de discerner toujours le sens précis des mots employés Car bon nombre de termes usités en droit avec une signification plus ou moins nettement déterminée, comme lex, mandatum, inquisitio, quaestio, accusatio, damnare, etc., sont sou-

(1) *Le fonti ed i tempi*, p. 267, ligne 30.

(2) *Die Frau im Christenprozess*, p. 58. M. Klette avait déjà antérieurement cité, en faveur de la même opinion, l'un de ces textes : « In reos majestatis et publicos hostes omnis homo miles est » (*Der Process und die Acta S. Apollonii*, p. 58, note). Mais par une singulière coquille le typographe avait fait dire à Tertullien : « in *nos* majestatis... ». La construction grammaticale devenait irrégulière, mais l'argument acquérait une valeur jusqu'alors insoupçonnée !

Digitized by Google

vent employés dans le langage courant dans un sens plus général ou même assez différent.

Et l'attention doit être doublement éveillée au sujet des termes qui expriment les accusations portées contre les chrétiens. Car, outre l'accusation formelle produite en justice, une foule d'imputations extra-judiciaires avaient cours au sujet des disciples du Christ. Les historiens rapportent les unes et les autres ; et les apologistes ne se contentent pas de défendre les martyrs contre des condamnations légales mais iniques, ils s'attachent aussi — et avant tout — à réfuter et à rétorquer toutes les calomnies qu'on colportait sur la conduite et la religion des chrétiens.

Il importe donc au plus haut point d'examiner, pour chaque texte en particulier, si telle accusation est prise dans le sens d'une véritable inculpation juridique ou dans le sens d'une imputation courante extra-judiciaire. Si nous insistons sur ce point, c'est que la plupart des partisans des lois de droit commun ont négligé cet examen : la confusion ou plutôt l'assimilation des griefs populaires avec les accusations judiciaires prête un vice fondamental, j'allais dire porte le coup de grâce à tout leur système.

Il faut donc à tout prix se mettre en garde contre ce travers.

On y arrivera parfois en comparant la signification courante d'un terme avec sa signification spéciale en droit. Nous en avons donné un exemple pour le mot sacrilegium. En voici un second. Dans les écrits grecs on rencontre fréquemment l'épithète ἄθεος appliquée aux chrétiens. MM. Harnack et Augar sont d'avis que ce mot désigne le crime juridique pour lequel les martyrs étaient condamnés. Or, c'est en vain qu'on s'efforce de trouver dans la langue du droit criminel antérieur au IVe siècle une dénomination qui corresponde au terme grec (1).

Quelquefois le simple contexte prémunira contre la confusion. C'est le cas pour cette phrase d'Athénagore qu'on n'a point assez mise en relief, et dans laquelle l'apologiste oppose nettement la seule accusation juridique du « nom chrétien » — le « nominis crimen » de Tertullien — aux diverses imputations courantes qu'il réfutera dans la suite de son apologie : « si quelqu'un peut nous convaincre

(1) Comme termes équivalents latins on cite les expressions « crimen *laesae religionis* ou *irreligiositatis* » qui se rencontrent sous la plume de Tertullien (Apol. 24). Mais on n'a pas prouvé que ces expressions créées par l'apologiste africain appartinssent à la langue du droit ou eussent une portée juridique : nous croyons même avoir établi le contraire : *Les premiers chrétiens et l'accusat. de lèse-majesté*, ch. III. Voir d'ailleurs Mommsen, *Röm. Strafrecht*, p. 569 ; A. Harnack, *Der Vorwurf des Atheismus*, p. 9.

Digitized by Google

(ἐλεγχειν) d'un crime, grave ou léger, nous ne demandons pas à être soustraits à la peine : qu'on nous l'inflige avec la plus grande rigueur possible. Mais s'il n'y a que la seule accusation du nom (ὀνόματος ἡ κατηγορία) — car jusqu'à présent, tout ce dont on a déblatéré contre nous n'est qu'une rumeur vaine et téméraire, puisque aucun chrétien n'a été convaincu d'un crime — il vous appartient, princes... de nous soustraire légalement à cette iniquité » (1).

Un texte que tous les partisans du droit commun citent avec une sérénité étonnante est emprunté au chap. 10 de l'*Apologeticus* de Tertullien : « sacrilegii et majestatis rei convenimur. Summa haec causa, imo tota est », Or, il est établi que Tertullien n'attribue aucune portée juridique à la première de ces deux accusations : n'est-il pas dès lors très probable qu'il n'en attache pas plus à la seconde qu'il met sur le même rang? D'ailleurs, la phrase citée se trouve en tête du chap. 10 : et il ne faut ni la séparer des chapitres suivants qui n'en sont que le développement, ni le retirer du plan général de l'*Apologeticus* (2).

C'est là encore une règle de critique, à savoir qu'il faut situer les textes d'un auteur dans la place qu'il leur a assignée dans son plan d'ensemble, et cette règle a été absolument perdue de vue en ce qui concerne l'*Apologeticus*, où tout le monde va chercher des arguments. L'introduction contient, au chap. 2, une critique juridique de la procédure suivie contre les chrétiens : c'est donc là qu'il faut étudier les particularités de la procédure des procès chrétiens (3). Or, Tertullien, qui est jurisconsulte, en dégage cette conclusion que le codex Fuldensis a rendue intelligible : « Ideo torquemur confitentes et punimur perseverantes et absolvimur negantes, quia nominis praelium est ». Et voici le libellé du verdict de condamnation : « Quid denique de tabella recitatis ? « Illum christianum » ! Cur non « et homicidam » si homicida christianus ? Cur non et incestum vel quodcumque aliud nos esse creditis ? In nobis solis pudet aut piget ipsis nominibus scelerum pronuntiare ! Christianus, si nullius criminis nomen est, valde ineptum si solius nominis crimen est » (4).

(1) *Legatio pro christianis*, c. II.

(2) Nous croyons avoir établi que, placés dans leur milieu, les termes *majestas, laesa divinitas, laesa religio*, etc., ne sont pas employés pour définir *juridiquement* le crime des chrétiens. Voir *Rev. des quest. hist.*, t. LXXVI, p. 17 ss.

(3) Voir à ce sujet une excellente page dans J. P. Waltzing, *L'apologétique de Tertullien*, p. 117 s. Louvain, 1910; C. Callewaert, *Le délit de christianisme*, dans la *Rev. des quest. d'hist.*, t. LXXIV, p. 34.

(4) C. Callewaert, *Le codex Fuldensis*, p. 13-16.

Digitized by Google

Après son introduction, Tertullien indique, au commencement du chap. 4, la marche de son travail, ensuite il annonce et entame avec les magistrats romains une discussion philosophique, historique et juridique sur la valeur et l'origine des lois de persécution qu'il fait remonter à Néron (1). N'est-ce pas dans ces trois chap. 4, 5, 6, consacrés exclusivement à l'examen des lois, qu'il faut chercher la solution de la question et voir en vertu de quelle loi on poursuivait les chrétiens ? Mais les partisans de la coercition semblent ne pas connaître ces chapitres.

A partir du chap. 7 jusqu'à la fin, Tertullien ne fait que réfuter et rétorquer tout ce qu'on reproche aux chrétiens « quae nobis objiciuntur », qu'il s'agisse de leurs actes secrets ou de leur conduite publique, « quae in occulto admittere dicimur, quae palam adinveniuntur ». Il n'y a pas de doute qu'il vise ici des imputations courantes. C'est cependant dans ces chapitres que les partisans du droit commun vont recueillir sans discernement des griefs qu'ils érigent ensuite en accusations juridiques et judiciaires. Il est assu-

(1) Voir J. P. WALTZING, *o. c.*, p. 123. S'il existait, a-t-on dit, une loi d'exception condamnant le christianisme comme tel, pourquoi les apologistes n'ont-ils pas réclamé son abolition ? On peut répondre que tous les apologistes ont protesté contre le régime *inique* et *exceptionnel* auquel seuls les chrétiens étaient soumis. Mais la plupart, n'étant pas des juristes, se sont contentés de traiter la question au point de vue de l'équité et de la justice naturelle, en montrant que tous les griefs qu'on colportait contre les chrétiens et par lesquels on voulait motiver et justifier le droit persécuteur étaient sans fondement : c'était, au moins implicitement, demander l'abrogation du régime vexatoire quel qu'il fût : loi d'exception ou extension exceptionnelle d'une loi de droit commun. Dans le texte que nous venons de citer (p. 649), Athénagore réclame explicitement une mesure « législative », mais sans déterminer s'il faut supprimer une loi spéciale d'exception ou empêcher qu'on n'applique exceptionnellement au christianisme une loi de droit commun. Tertullien lui, jurisconsulte consommé, consacre plusieurs pages de son *Apologeticus* à montrer explicitement la nécessité et la possibilité d'*abroger* la loi qui *défend d'être chrétien*.

Voici comment M. WALTZING (*o. c.*, p. 123) résume cette partie de l'*Apologeticus* (ch. IV-VI) : « Avant d'aborder son sujet, Tertullien veut prévenir une objection. On oppose aux chrétiens l'*autorité de la loi*, qui défend la religion chrétienne et qui dit nettement : *Non licet esse vos !* (§ 4). S'il existe une loi injuste portée contre les chrétiens, il faut l'abroger, car l'équité seule rend les lois respectables. Les romains ont abrogé beaucoup d'autres lois, qu'ils ont fini par trouver iniques (ch. IV, 5-10) ; or, la législation contre les chrétiens n'est pas seulement inique, mais absurde (§ 11-fin). Ce qui prouve que ces lois sont injustes, c'est qu'elles n'ont jamais été exécutées que par les mauvais empereurs (ch. V). D'ailleurs les romains eux-mêmes ont renoncé à beaucoup de leurs anciennes institutions » (ch. VI). Voir C. CALLEWAERT, RHE, t. II, p. 777-780.

Digitized by Google

rément permis de se demander si le procédé est conforme aux règles de la méthode et de la critique.

L'étude que nous venons de présenter comporterait peut-être plus d'une conclusion. Nous laissons au lecteur le soin de les dégager. Il nous sera toutefois permis d'exprimer, en terminant, une conviction qui s'est affermie graduellement dans notre esprit, au fur et à mesure que nous avancions dans l'étude du problème juridique des persécutions. C'est que la question n'est pas insoluble et que, si on veut suivre rigoureusement les règles de la méthode juridico-historique qui convient à la matière, et tenir compte de toutes les données du problème, l'accord des historiens finira par se faire sur le système de la loi d'exception : *non licet esse christianos !*

Bruges. C. CALLEWAERT.

Digitized by Google

LES PREMIERS TEMPS DU CHRISTIANISME EN SUÈDE

ÉTUDE CRITIQUE DES SOURCES LITTÉRAIRES HAMBOURGEOISES.

(*Suite et fin*) (1).

III. — ADAM DE BRÊME.

L'étude sur la vie de saint Rimbert nous a conduit aux environs de l'an 900 et à cette date s'arrêtent aussi les sources littéraires qui intéressent la première époque du christianisme en Suède. Il faut passer environ deux siècles pour rencontrer la troisième source hambourgeoise : le récit d'Adam de Brême.

L'étude consacrée aux sources qui concernent la vie de saint Anschaire et celle de saint Rimbert a montré qu'Adam n'a pas eu d'autres sources importantes, dignes de foi, que les *vitae* de ces deux saints pour retracer l'histoire de l'époque de conversion. Pour les archevêques qui vont se succéder après eux sur le siège de Hambourg-Brême, on ne possède, à part quelques rarissimes diplômes, d'autre source que le récit d'Adam.

Avant d'examiner les renseignements fournis par l'historien hambourgeois sur l'histoire religieuse de la Suède, nous devons communiquer quelques détails sur l'œuvre d'Adam en général.

1. L'œuvre d'Adam de Brême.

L'auteur de l'histoire intitulée : *Magistri Adami gesta Hammaburgensis ecclesiae Pontificum* (2) est, d'après la dédicace, un chanoine de Brême, dont le nom commence par la lettre A (3). Helmoldus dit qu'il s'appelle Adam (4).

(1) Voir la RHE. 1911, t. XII, p. 17-37; 231-241.

(2) Éditée par WAITZ dans les *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*, 2e édition, p. XX, 197. Hanovre, 1876.

(3) « Beatissimo patri... archiepiscopo Hammaburgensi Liemaro, A. minimus sanctae Bremensis ecclesiae canonicus, devotionis parvum munus ». On sait que Liémar a occupé le siège archiépiscopal de 1073 à 1101.

(4) *Chronic. Slav.*, I, c. 14, p. 30 (MGH, s. R. G.) : « Testis est magister Adam, qui gesta Hammaburgensis ecclesiae pontificum dissertissima sermone conscripsit ».

Digitized by Google

Le scholion 145 (1) lui donne comme pays d'origine la Germanie supérieure, c'est-à-dire la Saxe supérieure. On sait d'ailleurs qu'Adalbert, prince de la maison de Saxe, a fait venir à Brême un grand nombre d'hommes illustres de son pays natal. Des détails qu'Adam donne sur Magdebourg, ville dont l'histoire touche fort peu à son sujet, on pourrait conclure qu'il a eu quelqnes relations avec cet endroit. Waitz (2) suppose même que c'est là ou aux environs que l'historien a reçu son éducation littéraire. Quoi qu'il en soit de toutes ces conjectures, qui n'ont pas d'intérêt pour l'œuvre elle-même, le fait de la venue d'Adam à Brême est mieux connu. Lui-même dit qu'il vint à Brême la vingt-quatrième année de l'épiscopat d'Adalbert (3). Cette année commence, semble-t-il, le 16 avril 1068. Dans une charte du même Adalbert du 11 juin 1069, on trouve Adam revêtu de la charge de maître d'école (4). Peu de temps après le chanoine brêmois se rencontra avec le roi danois Svend Estrithsson en Seeland : ce roi lui apprit un grand nombre de faits de l'histoire du Nord (5). C'est après la mort d'Adalbert qu'Adam entreprit ses *Gesta pontificum Hammaburgensium*, pour les finir, semble-t-il en 1075 (6),

(1) L. IV, c 34, p. 182, scholion 145 : « Hic apparet, quod scriptor hujus libelli fuit ex Germania superiore, unde vocabula pleraque sive nomina propria, cum ad suam aptare voluit linguam, nobis corrupit ». — Comme pour la plupart des *scholia* d'Adam de Brême, il est impossible de dater celui-ci. Quant à la valeur de cette glose, les termes employés par Adam semblent en confirmer les affirmations.

(2) *O. c.*, préface, p. 1.

(3) L. III, c. 4, p. 98 : « Ad annum pontifici 24, cum et ego indignissimus Ecclesiae Dei matricularis Bremam veni. » Waitz dit que ce fut en 1068, mais rien n'empêche de croire que ce fut au commencement de l'an 1069. C'est cette année qu'adopte A. Bernard dans *De Adamo Bremensi Geographo* (Paris, 1895). Nous touchons ici à la date initiale du gouvernement d'Adalbert. D'après Adam (L. III, c 1, p. 95) il a régné 29 ans. Il est mort en 1072. Il aurait donc commencé à régner en 1043. C'est la date qu'on donne le plus souvent. Mais il paraît que si l'on tient compte de la chronologie des prédécesseurs d'Adalbert on arrive à 1045. En effet, l'archevêque Libentius est mort l'an 1032. Son successeur Herman a régné 3 ans et fut suivi par Bescelin (10 ans), ce qui nous conduit à 1045. L'on sait d'ailleurs qu'en 1045 l'empereur Henri III était à Aix-la-Chapelle et que, dans cette ville, il assista au sacre d'Adalbert. Il semble donc bien qu'on doit accepter la date de 1045 donnée par Waitz, contrairement à l'opinion des auteurs plus récents.

(4) *Hamburgisches Urkundenbuch*, éd. Lappenberg, n° 101.

(5) L. III, c. 53, p. 133. Après avoir parlé élogieusement du roi Svend, Adam ajoute « *Novissimis* archiepiscopi (sc. Adalberti) temporibus, cum ego Bremam venerim audita regis ejusdem sapientia, mox ad eum venire disposui, atque etiam clementissime susceptus, ut omnes, magnam hujus libelli materiam ex ejus ore collegi ».

(6) Le prologue nous dit que l'œuvre fut composée sous l'archevêque

Digitized by Google

en tout cas avant la mort du roi Svend en 1076 (1). C'est là tout ce qu'on sait de précis concernant l'existence d'Adam de Brême.

Passons à l'étude de son œuvre. De quelles sources s'inspire-t-elle? Adam les cite en différents endroits et nous permet ainsi le plus souvent de juger de la valeur de son récit. Pour lui-même, il accepte tout ce qui a été écrit avant lui, narrations et documents, sans examiner l'authenticité des sources qu'il utilise (2). Il cite donc les sources d'archives, privilèges et bulles papales, lettres d'empereurs et de rois. Il cite en particulier un *Liber donationum sive traditionum ecclesiae Bremensis* (3) et d'autres livres de Brême (4), mais ils sont perdus. Il est donc impossible de savoir quels sont les renseignements que l'historien leur emprunte et quelle est la valeur de ces recueils disparus. Il paraît cependant, d'après les citations, qu'Adam n'y a pas puisé beaucoup. Adam emploie souvent les sources historiques contemporaines, telles les œuvres d'Einhard, les *Annales Fuldenses*, la chronique de Réginon, Grégoire de Tours, les *Annales Corbeienses* et différentes vies de saints, comme celles de saint Boniface, de saint Willehad, de saint Willibrord, de saint Ludger, de saint Anschaire, de saint Rimbert. Il a fait appel aussi au témoignage oral de ses contemporains : il a consulté entre autres le roi danois Svend, précité, l'archevêque Adalbert (5), un certain évêque danois (6), un noble de Nordalbingie (7), etc. Remarquons, sans nous y arrêter, qu'Adam connaît aussi les auteurs latins classiques; il emploie souvent leurs expressions et cite de leurs vers.

Adam a été imité et copié par tous les historiens danois, suédois, hambourgeois ou brémois, qui lui ont succédé. Dès lors, on peut

Liémar. Waitz renvoie à l'épilogue (p. 191) pour prouver qu'elle fut composée en 1075, et croit y trouver une allusion au rôle de conciliateur que Liémar joua dans la guerre de Saxe en 1075. L'allusion n'est pas très claire. On pourrait cependant dater l'épilogue de cette année, et, en considérant le texte ci-dessus (note précédente), je pense que l'œuvre fut commencée déjà sous Adalbert et que c'est dans le but de rechercher des faits de l'histoire du Nord qu'Adam s'est rendu auprès du roi danois. C'est en effet le seul détail qu'il donne sur cette visite.

(1) Cfr L. II, c. 24, p. 59 : « Rex Danorum qui hodie superest », et c. 26, p. 60 : « qui nunc in Dania regnat Sven ».

(2) Une preuve remarquable de cet état d'esprit se trouve dans le récit au sujet de Ramelsloh (cfr plus haut l'étude sur saint Anschaire).

(3) Cfr L. I, c. 15, 20, 21, 26, p. 14, 18, 19, 22.

(4) Cfr L. I, c. 53-56, p. 36-38.

(5) Cfr L. III, passim.

(6) Cfr L. I, c. 59, p. 39.

(7) Cfr L. III, c. 21, p. 111.

Digitized by Google

s'arrêter à lui et négliger l'œuvre de ses successeurs du moment qu'on se borne à étudier les traditions hambourgeoises sur la conversion du Nord. Pour les manuscrits de l'œuvre d'Adam on peut consulter la préface de l'édition de Waitz (1). Le plus ancien date du XIIIe siècle. Signalons ici encore les *scholia* ou gloses, dont quelques-unes paraissent avoir été écrites par Adam lui-même. D'autres sont l'œuvre de contemporains, d'autres sont postérieures, mais il est impossible, en général, de distinguer celles qui sont d'Adam ou de discerner la date de ces ajoutes. Quelques-unes sont extraites de la chronique de Sigebert de Gembloux (2). Waitz (3) a donné aussi tous les renseignements désirables sur les éditions diverses et leur valeur respective.

On peut dire que jusqu'ici Adam de Brême a surtout été considéré comme géographe. A ce titre il mérite certainement d'être étudié, mais l'a-t-il été assez comme historien? Comme tel, il a été revêtu d'une autorité trop grande, et cela sans qu'on puisse l'étayer par le résultat d'études sérieuses. Comme je l'ai montré pour la vie d'Anschaire, il semble bien que touchant les faits non contemporains il ne faut pas trop ajouter foi à ses paroles (4). D'ailleurs, il n'avait pas beaucoup de renseignements sur les premiers temps du diocèse. En effet, des livres de son histoire, le troisième est consacré à l'archevêque Adalbert; le quatrième donne une description détaillée du Nord. Ils traitent à eux deux d'un laps de temps d'une trentaine d'années, contemporaines de l'auteur, tandis que pour les trois siècles qui précèdent le lecteur doit se contenter d'un nombre égal de livres.

Ces détails suffiront sans doute pour faire connaître l'auteur et les caractères de son œuvre. Il nous reste à examiner maintenant d'une manière spéciale les renseignements historiques fournis par le chanoine de Brême sur la conversion de la Suède.

(1) Cfr p. VII.

(2) Scholia 21, 22,33, p. 57, 59, 71. La première traite de la mission de Poppon en Danemark, la deuxième d'un Wenceslas de Bohême, martyr, et la troisième de la conversion des Hongrois. Inutile de faire remarquer que ces données de Sigebert ont moins de valeur que le récit d'Adam, qui est antérieur, et dont le rédacteur est plus proche des pays mentionnés que le chroniqueur de Gembloux.

(3) *O. c.*, p. XIV et svv.

(4) La littérature sur Adam est peu étendue, surtout s'il s'agit d'études considérant l'historien. On peut voir cependant les quelques pages que lui consacre W. WATTENBACH, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, p. 63-67. Berlin, 1878. Cette étude d'ailleurs remarquable me semble un peu superficielle, et en général elle accorde trop de confiance à Adam.

Digitized by Google

2. Adam de Brême et ses renseignements sur la mission du Nord.

L'œuvre d'Adam comprend l'histoire des archevêques de Hambourg-Brême, depuis la fondation de l'évêché de Brême par Willehad jusqu'à la mort d'Adalbert en 1072. Elle occupe trois livres. Le quatrième contient une description du Nord à l'époque d'Adam, accompagnée d'un grand nombre de détails historiques.

Dans cet ensemble, nous n'étudierons que les données d'Adam sur la conversion de la Suède. Nous suivrons l'ordre de l'auteur : il n'y aurait aucun avantage à le modifier, bien qu'à le suivre nous ne puissions arriver à un exposé systématique; chemin faisant nous tâcherons de déterminer dans la mesure du possible la valeur historique de ses renseignements.

Saint Rimbert mourut en 888. Adam ne parle pas du miracle arrivé après son décès, et que cite le biographe du saint, mais il passe directement à son successeur, Adalgar (888-909). Comme sources, Adam cite les *Annales Corbeienses* et la *Vita Rimberti*. Inutile de nous y arrêter. Comme Adalgar était un ancien moine de Corvey, on peut admettre les détails donnés par l'auteur. Adam dit en outre qu'il s'occupa sérieusement de la légation auprès des peuples du Nord, *ut in privilegiis videtur*. Cette ajoute vague et imprécise n'est pas faite pour appuyer solidement les dires de l'auteur : cette formule reparait souvent et l'on ne saurait en conclure à la valeur indiscutable des renseignements qu'elle prétend patronner (1).

L'on constate d'ailleurs au chapitre suivant (2) que les Danois n'ont plus le temps de s'occuper de religion, car ils sont en guerre continuelle soit avec les pays germaniques christianisés soit avec la Suède. Adam a donc ajouté cette note pour rester dans la tradition. Je passe les difficultés qu'eut Adalgar avec l'archevêque de Cologne au sujet de l'indépendance de l'évêché de Brême, la décision du pape Formose en 892 en faveur de Cologne et celle de Sergius III en 906-908 (3), cassant l'acte de Formose. Adam ne s'est pas aperçu de la fausseté de l'acte de Sergius III (4) : il admet sans discussion tout ce qui a été écrit avant lui.

(1) ADAM, I, c. 47-48, p. 33. Ce sens se retrouve dans la bulle du pape Formose qui est défavorable à l'archevêque. Ce détail devient encore moins vraisemblable quand on voit qu'au chapitre 60 la légation de l'Église de Hambourg aux pays du Nord fut « pro temporis importunitate diu neglecta ».

(2) ADAM, I, c. 49, p. 33.

(3) Ed. CURSCHMANN, *o. c.*, nos 10 et 11.

(4) Cfr. CURSCHMANN, *o. c.*, p. 109-116 et H. J. HOLMQUIST, *Die älteste urkunderna rörande Aerkestiftet Hamburg-Bremen* dans le *Kyrkohistorisk*

Digitized by Google

Pour l'archevêque Hoger (909-915) Adam n'a pas de renseignements. Il se borne à dire qu'au Danemark il est resté un petit noyau de chrétiens (1).

Le successeur de Hoger, Reginward, meurt la première année de son règne (916) et fait place au troisième apôtre du Nord, Unni (917-936). C'est sous lui que commence définitivement la conversion du Nord. Cette conversion ne s'opéra point par l'effort des missionnaires : c'est la victoire du roi Henri Ier sur le roi danois Gorm (2) qui ouvre le Danemark à la foi chrétienne. Unni parvint à gagner la faveur du fils du roi, Harald Blaatand, sacra des prêtres pour les différentes églises et passa en Suède à Birca.

Comme Adam n'a aucun détail sur cette mission, il suppose qu'Unni a eu beaucoup de succès (3). Unni meurt à Birca en 936. Pour les détails historiques sur Unni, Adam ne cite que deux témoignages oraux contemporains : pour le Danemark, celui d'un évêque danois (4), pour la Suède, celui du roi danois Svend. Il est donc impossible de juger de la valeur de ces affirmations ; mais le fait du voyage d'Unni en Suède et celui de sa mort à Birca paraissent être établis (5). Le récit même d'Adam, relatant le retour des disciples du missionnaire, montre assez l'insuccès de cette évangélisation.

Le livre II commence par l'épiscopat de l'archevêque Adaldag (936-988) : c'est sous lui que l'archevêché de Hambourg-Brême s'organise définitivement et qu'il obtient les premiers évêques suffragants. C'est aussi sous lui que le Danemark est divisé en diocèses distincts. La conversion de ce pays était entrée dans sa phase définitive avec l'expédition d'Henri Ier. Ce furent les expéditions des empereurs Otton Ier, Otton II et Otton III qui permirent au christia-

Aarschrift, t. IX, 1902, p. 241-283. La conclusion de ce dernier à l'entière fausseté de la bulle de Sergius me paraît la plus vraisemblable.

(1) Adam, I, c. 54, p. 37. « Nobis hoc scire sufficiat, omnes adhuc paganos fuisse, ac in tanta regnorum mutatione vel excursione barbarorum christianitatem in Dania, quae a sancto Ansgario plantata est, aliquantulam remansisse non totam defecisse. » Rien n'empêche d'admettre cette affirmation, du moment qu'on ne voit dans ces convertis que des esclaves chrétiens ou de rarissimes croyants du bas peuple.

(2) Victoire que les *Annales augienses* placent en 931, les *Annales corbeienses* en 934. L'éditeur de Thietmar de Mersebourg dans MGH, SRG, lib. VII, c. 21, p. 186, donne à cet événement la date de 834.

(3) L. I, c. 63, p. 41. « Sueones igitur et Gothi a sancto Ansgario primum in fide plantati, iterumque ad paganismum relapsi a sancto Unni patri sunt revocati. »

(4) Adam, L. I, c. 59, p. 39.

(5) Cfr. *Annales corbeienses* et *Continuatio Reginonis*, anno 936.

Digitized by Google

nisme de prendre pied dans ces parages, de couvrir le Danemark d'églises et d'y multiplier les diocèses. Comme notre but n'est pas de faire l'histoire de la conversion du Danemark, nous passerons rapidement sur ces détails. En 948 Adaldag sacre des évêques pour le Danemark : Hored pour le Schleswig, Liafdag pour Ripa, Reginbrand pour Aarhus (1). Le roi de Danemark Harald Blaatand est converti (2) et, par son intermédiaire, le roi Éric de Suède se montre favorable au christianisme (3).

Au chapitre 23, Adam répète les renseignements concernant le sacre de différents évêques par Adaldag, il cite leurs noms mais déclare cette fois-ci qu'il ne peut déterminer l'emplacement de leurs sièges épiscopaux (4) ! A la fin de la vie d'Adaldag le Danemark est bouleversé par la révolte de Svend-Otton, fils de Harald Blaatand. Celui-ci est chassé, blessé à mort et meurt en martyr, selon Adam de Brême. Svend persécute le Christianisme, qui semble de nouveau perdu au Danemark.

Le successeur d'Adaldag fut Libentius Ier (988-1013). Le récit d'Adam concernant cet archevêque est des plus obscurs, du moins en ce qui concerne la part de son activité destinée aux pays du Nord. Tous les détails que l'historien fournit ici, il les a appris du roi Svend Estrithsson. Ils reposent donc sur la tradition orale et une tradition qui inspire peu de confiance. En effet, à cette époque le Danemark et la Suède étaient continuellement en guerre, soit entre eux, soit contre la Norvège; les pirateries n'ont pas cessé. Le roi Svend aura donc pu très difficilement donner un récit quelque peu suivi et exact de ces événements. Voici cependant ce que nous apprenons par son témoignage concernant la mission du Nord (5). Svend-Otton, qui a renvoyé l'archevêque Libentius, venu près de lui pour le rendre favorable au christianisme, est vaincu par Éric le Victorieux de Suède et chassé de son royaume. Éric de Suède persécute également les chrétiens. C'est sous lui qu'Adam place le miracle de Poppon (6), qui aurait converti le farouche conquérant. En ce

(1) Adam, l. II, c. 4, p. 45.

(2) Le scholion 21 (p. 57) dit qu'il fut converti l'an 966 par le miracle de Poppon, qui, en sa présence, porta du fer rougi sans être brûlé. Ce détail de physionomie légendaire est emprunté à Sigebert de Gembloux.

(3) Ce roi Éric après sa conquête du Danemark ne s'est pas du tout montré favorable au christianisme. Le détail paraît donc contredire les faits.

(4) Adam nomme parmi eux les trois évêques cités plus haut. Inutile de faire remarquer la contradiction entre les deux passages.

(5) Adam, l. II, c. 27 44. p. 61-72.

(6) C'est-à-dire le miracle de prendre en main un fer rougi sans être brûlé et de se laisser brûler les habits sur le corps sans ressentir aucun mal. Il est

Digitized by Google

moment il y avait aussi en Danemark Odinkar le Vieux et Odinkar le Jeune qui allèrent tous deux en Suède. Adam a aussi entendu parler d'évêques et de prêtres anglais, qui auraient converti la Norvège. Ces tentatives d'évangélisation ne sont point de nature à diminuer les mérites de Hambourg, ajoute le chanoine historien ; le fait que la conversion des pays du Nord s'est opérée est le seul qui importe.

Aprés la mort d'Éric vers 994, Svend-Otton revient, mais il ne peut se soutenir contre Olaf de Suède, dont il a pourtant épousé la mère. Alors Svend reconnaît ses égarements, revient à Dieu et finit par faire la paix avec Olaf. Ce dernier étant chrétien, le traité d'alliance stipula que les deux rois favoriseraient le christianisme de toutes leurs forces (1).

impossible de juger de la réalité de ces faits. Mais comme Adam se montre fort mal renseigné sur le règne de ce roi, il est probable qu'il faut les classer parmi les détails légendaires. Il faut aussi considérer comme légendaire la prétendue conversion du roi. Adam avoue d'ailleurs n'avoir à ce propos que des renseignements fort vagues.

(1) Ces détails sont en contradiction avec les données de la *Saga* d'Olaf Tryggvason, qui, à propos de la bataille de Swolden, livrée en l'an 1000, parle des Suédois comme de païens. Adam n'admet pas que ce roi ait été chrétien. Les sources norvégiennes sont cependant formelles sur ce point et il faut rejeter le récit d'Adam. Cfr. R. MAURER, *Die Bekehrung des Norwegischen Stammes*, t. I, p. 278 et svv. (Munich, 1855). — Tout ce récit d'Adam sur le roi Olaf paraît inexact. Nous avons pour la conversion de ce roi différentes autres sources, notamment la *Vita* de l'apôtre Sigfrid, venu d'Angleterre, qui aurait converti le roi. D'après les sources islandaises ce saint, anglais de naissance, serait venu de Norvège après la bataille de Swolden l'an 1000. Une troisième source est la lettre qu'écrivit l'archevêque Brunon de Querfurt à l'empereur Henri II l'an 1008. Dans cette lettre, éditée par W. VON GIESEBRECHT (*Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, t. II, p. 705. Leipzig, 1885) cet archevêque déclare qu'il a envoyé un évêque missionnaire près des « Svuigis » et que celui-ci a converti le seigneur de ce pays avec un grand nombre des habitants mais que l'attitude des païens les a forcés à fuir. HILDEBRAND (*o. c.*, p. 43 et svv.) admet cette dernière source. Les arguments qu'il apporte ne sont cependant pas concluants. Le principal, tiré du nom, qui semble allemand, est réduit à néant par le fait que lui-même admet un second apôtre appelé également Sigfrid et qui serait venu également d'Angleterre. Ce que l'on peut admettre pour l'un peut être admis pour l'autre. De plus il ne parvient pas à détruire l'autorité des deux autres sources, la *Vita Sigfridi* et la *Saga* islandaise. Le texte de la lettre de l'archevêque est très obscur et il est assez étrange qu'après l'immense succès du missionnaire, conversion du roi, de sept tribus et de 1000 hommes, les chrétiens n'aient pas pu se soutenir. D'un autre côté l'histoire générale de Suède ne sait rien des difficultés qu'aurait eues le roi Olaf au sujet de la religion vers l'époque où fut écrite la lettre de Brunon. Ainsi la lettre de l'archevêque se trouve

Digitized by Google

Svend-Otton appelle d'Angleterre un certain Godebaldus, évêque, qui prêcha en Schonen, quelque peu en Suède et beaucoup en Norvège. Cependant la paix n'est pas revenue, les Slaves se révoltent et Hambourg est ravagée (1). Enfin Adam nous apprend que Libentius sacra plusieurs évêques dont le nom et le siège sont incertains (2).

L'épiscopat d'Unwan (1013-1029) est exposé avec un peu plus de suite et l'histoire du Nord y prend une plus grande place, mais ici encore la seule source paraît être le récit du roi Svend. Nous nous trouvons donc en présence d'une tradition danoise, adaptée par Adam aux tendances de l'église hambourgeoise. Conformément à cette tendance, l'on nous dit que tous les évêques qui évangélisèrent les pays du Nord furent obligés de demander la permission de l'archevêque de Hambourg (3). Le roi Olaf de Suède doit indiquer au choix une partie de son royaume pour que la religion chrétienne puisse s'y exercer librement. Ce fait, l'histoire générale le place plus tard, vers le milieu du xie siècle (4).

Unwan sacre le premier évêque de Scara; c'est Thurgolt (5). A la même époque un anglais, du nom de Wolfrid, est tué en Suède pour

seule devant les sources suédoise et islandaise, et il me semble le plus probable que l'archevêque n'a voulu entendre par « senior » qu'un chef de tribu, un jarl suédois et que l'essai de conversion n'a eu aucune importance. Il ne reste plus alors qu'à admettre les faits tels qu'ils sont donnés par les sources suédoise et islandaise. Dans un article paru dans le *Kyrkohistorisk Aarschrift*, t. XI, 1910, p. 216-220, intitulé : *Hvem har döpt Olaf Skotkonung*, M. N. Beckman croit comme le plus probable que c'est bien saint Sigfrid, anglais, qui a baptisé le roi Olaf et donne raison à la tradition suédoise-norvégienne.

(1) Adam, l. II, c. 41, p. 69. Voici comment le roi conclut le récit de cette période « ... tantos habemus in Dania vel Slavonia martyres, ut vix possint libro comprehendi ». Il est fâcheux qu'aucun de ces martyrs n'ait échappé à l'oubli, mais il est probable que la plupart sont du genre du roi Harald, qui fut tué à la guerre.

(2) Adam, l. II, c. 44, p. 71.

(3) Adam, l. II, c. 47, p. 74, et c. 53, p. 77. Nous voyons le but de domination de l'archevêque bien déterminé dans ses efforts auprès du roi Canut, contre les évêques anglais que ce roi avait amenés avec lui après la conquête de l'Angleterre.

(4) Le roi Olaf a eu des difficultés intérieures à la fin de son règne, mais s'il est possible qu'il y ait eu des tiraillements à cause de la religion, le grand motif était la manière hautaine du roi de traiter ses sujets et son refus de faire la paix avec la Norvège.

(5) Adam, l. II, c. 56, p. 79. Le chroniqueur Thietmar de Merseburg, contemporain d'Unwan, signale dans sa chronique (MGH. SS, t. III, l. VI, anno 1014), comme présent au sacre de l'archevêque de Brême, l'évêque Thurgolt. Celui-ci n'a donc pu être sacré évêque par Unwan.

Digitized by Google

avoir renversé une statue du dieu Thor (1). On peut difficilement juger de la valeur des affirmations d'Adam à ce sujet. A l'époque dont parle le récit, les relations avec la Suède sont encore des plus difficiles, et il est patent que l'historien veut attribuer la gloire de la conversion de la Suède aux missionnaires venus de l'archevêché de Hambourg.

Libentius II (1029-1032) eut près de lui des prédicateurs illustres; comme Odinkar le Jeune, du Danemark ; Sigfrid, de Suède; Rodolphe, de Norvège.

Herman occupa le siège archiépiscopal de 1032 à 1035.

L'épiscopat de son successeur Bescelin (1035-1045) offre peu de détails pour la mission du Nord. Il ordonne les évêques pour le Schleswig, pour la Slavonie et pour Ripa. En 1039 mourut le roi Olaf (2).

Sous son successeur, Amund Jacob († 1052), le christianisme gagna peu à peu toute la Suède. Ce détail vient de la bouche du roi Svend Estrithsson. Il ne peut inspirer beaucoup de confiance, puisque l'on voit, pendant la seconde partie de ce siècle, la moitié de la Suède, la Suéthonie, refuser obstinément d'embrasser le christianisme et provoquer pour ce motif des guerres sanglantes contre la partie chrétienne du pays, la partie méridionale, appelée la Gothie. Ainsi, malgré la grande autorité d'Adam de Brême, on ne peut, comme on l'a fait jusqu'ici, se fier à lui seul et sans contrôle pour le récit de la conversion du Nord.

Le mouvement de conversion parti de Hambourg ne compte donc à son actif que la mission de saint Anschaire. Nous avons vu que le succès en fut médiocre. D'autre part, il semble résulter des sources non hambourgeoises, que nous avons citées à propos du roi Olaf, et aussi de quelques phrases échappées à Adam lui-même, qu'à l'époque d'Olaf il y avait un sérieux mouvement de prosélytisme parti de l'Angleterre. Ce n'est que sous l'archevêque Adalbert que la mission hambourgeoise a été quelque peu organisée. Ainsi, contrairement à ce que prétend Hildebrand (3), l'influence anglaise ne se restreint pas à la fin du XIe siècle ; elle a agi pendant toute cette époque et c'est par elle que la conversion de la Suède s'est faite. Les efforts déployés par Hambourg ne paraissent avoir été que des efforts isolés et n'ont eu pour but que de fortifier l'autorité de ce diocèse sur les pays du Nord.

(1) ADAM, l. II, c. 60, p. 82. Ce qui donne quelque vraisemblance à ce fait, c'est que Wolfrid est un anglais et qu'Adam ne les cite pas d'ordinaire, surtout quand ils sont auteurs d'une action éclatante.

(2) L'histoire générale de Suède place cette mort en 1022.

(3) *O. c.*, p. 60 et svv.

Digitized by Google

En 1045 (j'ai dit plus haut pourquoi je préférais adopter cette date), Adalbert est nommé archevêque de Hambourg-Brême. Nous savons que c'est sous lui qu'Adam est venu à Brême : aussi les renseignements de l'historien pour cette période sont-ils fort précieux et son autorité devient-elle quasi inattaquable. C'est aussi l'époque du roi Svend Estrithsson, celui qui a communiqué à Adam les renseignements sur l'histoire du Nord.

Nous en sommes arrivés, dans l'analyse de l'ouvrage d'Adam, au troisième livre. Voici ce que ce livre contient pour l'histoire du Nord. L'archevêque Adalbert s'applique à sa mission avec grand zèle, il envoie des évêques dans tous les pays du Nord. En Suède (1), après la mort de Amund Jacob, son frère Emund Gamul persécute les chrétiens. Près de lui réside un évêque errant anglais, nommé Osmund, qui ne veut pas reconnaître l'autorité de Hambourg, qui est donc taxé d'hérésie. La vengeance divine ne se fait pas attendre : la défaite, la sécheresse, les mauvaises moissons accablent le peuple suédois. Celui-ci s'empresse de demander un évêque « orthodoxe ». Adalbert leur envoie Adalward le Vieux. Celui-ci est bien reçu par les Suédois ; le Waermeland se convertit ; Emund meurt, Stenkil monte sur le trône (2) et la foi chrétienne reprend son essor (3). A la mort de Stenkil éclate une guerre civile, qui est aussi une guerre de religion. C'est la partie païenne de la Suède, la Suéthonie, qui lutte pendant environ un siècle contre les Goths chrétiens. Pourquoi Adam se contente-t-il de signaler cette guerre uniquement comme guerre civile et pourquoi ne fait-il pas mention du motif religieux qui lui a donné naissance? On peut supposer que la révélation de ce mobile n'était point de nature à favoriser la gloire de Hambourg. C'est aussi sous Adalbert que le roi de Danemark fait ses premiers efforts pour obtenir un archevêché distinct. Adalbert consent à cette demande à condition que Brême devienne patriarcat du Nord (4). Mais ses efforts n'aboutirent point : sans doute les rois danois et les évêques du Nord préférèrent-ils la suprématie, pour eux lointaine et facile, du pape de Rome à la surveillance plus rapprochée et plus attentive de l'archevêque de Brême.

(1) ADAM, l. III, c. 14-15, p. 104-106.

(2) Adam ajoute qu'il resta toujours fidèle au Christ « testimonium perhibebant omnes fratres nostri qui eas partes adierunt », ce qui indiquerait qu'outre les évêques mentionnés il y avait en Suède encore d'autres missionnaires hambourgeois.

(3) C'est sous le roi Stenkil que l'histoire générale de Suède (GEIJGER, *o. c.*, p. 131) place le fait raconté par Adam au sujet d'Olaf Skotkonung. On se rappelle que celui-ci dut choisir, d'après Adam, une partie de son royaume où la nouvelle religion pourrait librement s'exercer.

(4) ADAM, l. III, c. 23, p. 112.

Digitized by Google

Adalbert mourut, on le sait, l'an 1072. Dans l'épilogue du troisième livre nous trouvons encore quelques détails sur l'activité de cet archevêque. Adam cite les évêques qu'il sacra pour les pays du Nord, mais il se borne à nous livrer leurs noms sans citer les sièges qu'ils auraient occupés (1). On trouvera peut-être plus de détails dans la quatrième partie de cette histoire épiscopale, que je vais parcourir rapidement.

Je ne suivrai pas l'auteur dans sa description des pays scandinaves (2), description plus ou moins exacte, mais parfois fantaisiste, ni dans les détails qu'il donne sur les mœurs et les habitants de ces pays. Tel n'est pas l'objet de mon étude. Je passe également ce qu'Adam raconte au sujet du Danemark et de la Norvège pour me restreindre aux faits qui regardent la Suède. Notre exposé paraîtra bien épisodique, sinon décousu, mais nous suivrons ici aussi l'ordre de l'auteur; il est en effet impossible de déterminer la véritable chronologie des faits qu'il rapporte. En tout cas on doit se rappeler qu'Adam est hambourgeois, qu'il ne donne que les détails qui intéressent son diocèse, qu'il n'a eu que des renseignements très vagues, et qu'en conséquence son témoignage n'est pas infaillible.

Voici donc ce qu'Adam nous raconte : Adalbert fait de Birca la métropole de la Suède et lui donne comme évêque un certain Jean (3). Le premier évêque des Goths fut Thurgolt (4), le deuxième Godescalcus, le troisième Acelin (5). Le *scholion* 131 ajoute des détails sur Adalward le Jeune. Celui-ci prêcha à Sigtuna, y eut un grand succès, mais il en fut chassé. Il prêcha ensuite à Skara, mais se vit rappeler par l'archevêque, parce qu'il n'avait pas reçu son autorisation.

Le scholiaste (6) dit que le roi Amund fut déposé parce qu'il avait refusé de participer à un sacrifice païen.

(1) ADAM, p. 150. Cet épilogue paraît se détacher nettement du reste de l'œuvre, à en juger par le ton général. Il est dû, me semble-t-il, à Adam lui-même.

(2) Cfr. A. A. BJÖRNBO, *Adam af Bremens Nordens-opfattelse. — Aarboger for Nordisk oldkyndighed og Historie*, 1909, 2e sér., t. XXIV, p. 120-244.

(3) ADAM, l. IV, c. 20, p. 168.

(4) ADAM, l. IV, c. 22, p. 171, scholion 130 « ... Quamvis ante hos Danorum episcopi vel Anglorum Suediam praedicarunt Thurgot vero specialiter in Gothiam ordinatur est ad sedem Scaranensem ». Cfr plus haut.

(5) *Ibidem*. Adam le peint d'un trait : « Nihil dignum praeter ingentem corporis staturam ».

(6) Scholion, 136, p. 175 « Nuper autem... ». Tous ces faits sont donc contemporains d'Adam, qui les relate sans doute d'après la tradition courante. L'histoire générale ne connaît pas la déposition de ce roi.

Digitized by Google

Au chapitre 28, Adam raconte l'histoire d'un prêtre aveugle d'Upsala. Il est guéri par la Sainte Vierge et montre sa reconnaissance en multipliant ses prédications dans tout le pays. C'est alors qu'Adalward le Jeune fut envoyé en Suède; il convertit tout le territoire de Sigtuna. De concert avec Eginon de Schonen, il veut détruire le temple d'Upsala : le roi Stenkil l'en détourne. Adalward meurt à Brême (1) et est remplacé par Tadicon, qui ne connaît que les plaisirs de table.

Tels sont les renseignements que nous pouvons glaner, concernant la Suède, dans ce quatrième livre de l'histoire épiscopale de Hambourg-Brême.

Les renseignements ne sont point nombreux et encore ne peut-on les admettre tous sans critique. Ainsi, l'on a déjà remarqué par exemple pour Adalward, qui prêcha à Sigtuna, qu'il est incompréhensible comment ce missionnaire aurait pu être chassé après avoir converti tout le territoire.

On a vu plus haut, à propos d'Adaldag, qu'Adam, ayant commencé à citer les sièges des différents évêques, finit par déclarer qu'ils n'avaient pas de résidence fixe. Le même fait se répète pour la Suède, et dans un récit qui parle d'une époque cependant toute proche d'Adam.

Dans sa description des différentes parties de ce pays (2), l'historien nomme à propos de chaque ville ou contrée, les évêques qui y ont eu leur siège. Or, plus loin il déclare (3) que, par le fait que la religion chrétienne en était encore à ses débuts en Suède et en Norvège, les évêques n'avaient pas de résidence fixe, qu'ils erraient à leur gré, qu'ils prêchaient là où ils étaient bien reçus par le roi et le peuple, et qu'ils tâchaient de convertir, au cours de leurs pérégrinations, le plus grand nombre de païens possible. Signalons aussi que les détails sur les missions concernent toujours les mêmes missionnaires; sous Adalbert, il s'agit des deux Adalward.

Voici comment nous nous expliquons les anomalies que nous venons de relever. Adam a appris quelques détails du roi danois Svend Estrithsson; il utilise la tradition orale. A Hambourg, le même auteur a pu voir les lettres d'ordination des évêques du Nord, dans lesquelles il a pu apprendre que l'archevêque Adalbert a nommé tel

(1) Nous avons vu comment plus haut le scholiaste expliquait ce retour à Brême. Il paraît dire que la conversion du territoire de Sigtuna n'a pas été aussi complète que le dit Adam à cet endroit.

(2) ADAM, l. IV, c. 23 et svv., p. 171 et svv.

(3) ADAM, l. IV, c. 33, p. 181. — La Norvège était chrétienne depuis le règne d'Olaf le Saint.

Digitized by Google

évêque pour tel diocèse. Ces nominations n'impliquaient pas l'existence réelle du siège épiscopal désigné : Adam ajoute lui-même que plusieurs de ces évêques n'ont jamais vu leurs diocèses (1). Cette situation était la conséquence de la politique ambitieuse d'Adalbert, qui voulait avoir sous lui un grand nombre d'évêques. Adam de Brême, en citant les villes de la Suède, rapporte les noms de ceux qui furent sacrés évêques de ces parages. De temps en temps, il se rappelle et ajoute un détail vague, fourni par le roi danois, détail qui concerne d'ordinaire une persécution ou un miracle. A la fin il arrive aux évêques norvégiens et suédois, qui ne furent pas nommés par l'archevêque de Hambourg-Brême, et comme il ne peut leur attribuer de siège, il reprend tout ce qu'il a dit plus haut et affirme que les évêques de ces pays n'avaient pas encore de résidence fixe.

On peut donc, en général, rejeter du récit la plupart des évêques hambourgeois et ne retenir que le fait de l'envoi de prêtres missionnaires du diocèse de Hambourg-Brême en Suède. Parmi ces envoyés, le nom d'Adalward était le plus connu.

Il faut aussi se rappeler qu'il semble que la conversion de la Suède est loin d'être terminée à l'époque d'Adam, pour juger de la valeur des récits qui représentent à plusieurs reprises les missionnaires comme ayant converti de grandes parties de territoire : on peut d'ailleurs opposer à ces passages les affirmations contraires du chanoine de Brême en un autre endroit de son histoire (2).

Enfin, insistons sur la tendance d'Adam à ne vouloir connaître que les missionnaires qui sont partis de Brême. Cependant, après tout ce que nous avons exposé, on aura compris que l'influence de ces missionnaires doit avoir été bien peu considérable. Sans doute, leur action ne saurait être niée, mais elle n'a point eu l'importance qu'on lui attribue généralement, en se fiant aveuglément aux affirmations d'Adam de Brême. Nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion de voir, en parlant du baptême du roi Olaf Skotkonung, que la conversion de la Suède a été sérieusement commencée par des missionnaires

(1) Un exemple frappant est l'établissement de Birca comme métropole de Suède. Cette ville, dont l'emplacement exact ne paraît pas avoir été connu à Adam, n'est plus connue par l'histoire générale à cette époque. Elle doit avoir été détruite au cours du XIe siècle. Le scholion 138 (p. 177), qui a tout l'air d'être rédigé par un contemporain, dit que Birca est détruite à ce point qu'il n'en reste pour ainsi dire plus de trace.

(2) ADAM, l. IV, c. 33, p. 181.

Digitized by Google

anglais (1), et que ces missionnaires anglais ont prêché en Suède à la même époque que les envoyés de Hambourg. On ne peut donc, comme le voudraient quelques historiens, diviser l'époque de la conversion de la Suède en deux périodes distinctes, dont la première pourrait s'appeler la période allemande, la deuxième la période anglaise, à moins qu'on ne considère comme période hambourgeoise le temps de la mission de saint Anschaire et de l'évêque Unni. Mais ces deux missions tout à fait isolées et sans résultat ne peuvent motiver une telle appellation.

* * *

Avec Adam de Brême, nous l'avons dit, s'arrêtent les sources littéraires hambourgeoises sur la conversion de la Suède au christianisme, et ici aussi finit notre travail. Le résultat en semble bien mince, attendu qu'il est avant tout négatif. Ce que nous avons vu au sujet de saint Anschaire, nous montre assez bien que pour la Suède ce saint n'a pas grande importance. La source principale qui nous renseigne sur lui est sa *Vita* écrite par saint Rimbert, mais celui-ci ne voit son prédécesseur qu'à travers un prisme d'admiration et de vénération.

Faut-il rappeler ce que nous avons dit sur saint Rimbert? Je crois avoir montré que cette *Vita* rentre entièrement dans le cycle hagiographique de saint Anschaire.

Quant à Adam de Brême, son récit des événements n'est pas exact. Il est vrai qu'il a consulté un grand nombre de sources, mais celles-ci n'étaient pas toujours de premier ordre. L'étude que nous avons consacrée à ses renseignements sur la Suède prouve abondamment que pour ce pays il peut difficilement servir de témoin quant aux événements qui s'y sont déroulés. Jusqu'à l'archevêque Adalbert, il ne connaît rien pour ainsi dire de la mission du Nord. Avec Adalbert et le roi Svend Estrithsson il connaît l'organisation officielle de la mission, telle que l'avait voulue Adalbert, mais quant aux résultats, quant à l'organisation effective dans le pays même, il doit se contenter de généralités.

(1) Sur la mission anglaise, qui commence avec saint Sigfrid et finit avec saint Henri au milieu du XIIe siècle, nous avons surtout la tradition suédoise. Celle-ci ne connaît que les missionnaires anglais. Cependant les sources qui les concernent ne sont pas des meilleures : ce sont les *vitae* des saints, présentant une telle imprécision dans le détail, un tel désordre et si peu d'exactitude dans l'exposition qu'on peut tout au plus en conclure que le personnage en question a existé. Cfr. *Rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique 1909-1910*, dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1911, t. LXXV, p. 419-433.

Digitized by Google

On ne peut donc, comme on l'a trop fait jusqu'ici, s'appuyer sur les sources hambourgeoises pour faire l'histoire de la conversion de la Suède.

* * *

Au cours de l'impression de mon article j'ai eu connaissance d'une étude de M. Christ. Reuter (1).

La conclusion de l'auteur est que l'entreprise d'Anschaire n'a pas eu l'importance que, sur la foi de Rimbert, on lui attribue. Anschaire n'a pas été le premier missionnaire en Schlesvig et en Danemark; ce fut au contraire Ebbon de Reims. Dans mon article sur saint Anschaire (RHE, 1911, t. XII, p. 17-37) j'en étais arrivé à une conclusion semblable, en ce sens que la mission de saint Anschaire n'a pas grande importance en ce qui concernait la mission du Nord. Cependant je ne m'étais pas trop attaqué à la *Vita Anskarii auctore Rimberti*. Quant aux faits mêmes racontés par Rimbert, il me semble difficile, étant donné l'auteur et la date de rédaction de cette *Vita*, de ne pas les admettre; mais ce qui est certain, c'est que Rimbert a toujours considéré Anschaire avec admiration et respect.

Je ne puis approuver l'auteur quand il écarte simplement la *Vita* de saint Anschaire, sous prétexte qu'elle a été interpolée. Si la rédaction brêmoise a subi de fortes retouches, en est-il de même de la *Vita* contenue dans le *Codex Stuttgardiensis*, *G. 32*, que Waitz date du xe siècle? Il serait bien difficile de le prouver.

En parcourant rapidement l'article nous pourrons sans doute montrer plus clairement la vérité de ces assertions.

La première question que se pose l'auteur est : Charlemagne a-t-il eu l'intention de fonder un évêché à Hambourg? Ainsi présentée il semble bien que la réponse doit être négative. Mais cela n'inclut pas que le récit de Rimbert au sujet de la fondation d'une église à Hambourg confiée à Herigar soit faux. Hambourg appartenait à l'empire avec une partie du territoire au-delà de l'Elbe. Dès lors il semble difficile d'admettre que Charlemagne ait pu laisser cette partie du territoire sans soins religieux, même s'il avait eu l'intention d'abandonner la rive droite du fleuve. Rimbert, qui sans aucun doute ne connaissait pas les intentions de Charlemagne, a cependant très bien pu connaître *le fait* de l'établissement de l'église à Hambourg et devant cette source positive les conclusions contraires basées sur des hypothèses non prouvées ne permettent pas

(1) *Ebbo von Reims und Ansgar. Ein Beitrag zur Missionsgeschichte des Nordens und zur Gründungsgeschichte des Bistums Hamburg*, dans le *Historische Zeitschrift*, 1910, t. CV, p. 237-284.

Digitized by Google

de considérer comme l'église confiée à Hérigar le diocèse de Verden.

Dans ses efforts pour donner à Ebbon la plus grande part dans la mission du Nord, l'auteur oublie que la source qui nous relate le mieux l'activité d'Ebbon, c'est-à-dire Rimbert, ne connaît de lui qu'une seule mission du Nord que les autres sources franques nous permettent de placer en 822-823. De plus quand l'auteur passe directement de la mission d'Ebbon à la fondation de l'évêché de Hambourg, il passe du coup six ans de la vie d'Anschaire, c'est-à-dire de 828 à 834. Il semble bien difficile cependant de ne pas admettre les deux faits rapportés par Rimbert : 1°) la mission d'Anschaire près de Harald en 828-829, eût-elle été infructueuse ; 2° sa mission en Suède vers 830. Aussi l'auteur ne les discute-t-il pas. A cette époque donc c'est bien Anschaire le missionnaire du Nord et non Ebbon.

L'auteur rejette le sacre d'Anschaire comme évêque de Hambourg jusqu'après 834, c'est-à-dire après la disgrâce d'Ebbon. Mais pourquoi lui aurait-on laissé encore une co-légation au Nord ? Il est bien plus naturel d'admettre que c'est du plein consentement d'Ebbon qu'Anschaire a été chargé de la mission effective du Nord, donc avant sa disgrâce, et qu'il n'y a pas de raisons pour changer la chronologie reçue. On comprendrait d'ailleurs difficilement que, s'il y avait eu des tiraillements à cette époque, Ebbon aurait plus tard entretenu des relations si amicales avec Anschaire.

En troisième lieu l'auteur se demande si Anschaire a été créé archevêque de Hambourg dès 831 ou 832. Il répond négativement place ce fait en 858 ou même en 864. Sans suivre l'auteur dans sa discussion sur la bulle de Grégoire IV, confirmant l'élection d'Anschaire (on sait qu'il rejette *à priori* la *Vita*) contentons-nous de quelques remarques qui infirment grandement ses arguments.

Le titre d'*episcopus* donné à Anschaire au commencement de la bulle n'entraîne point la fausseté de celle-ci du moment que l'on se rappelle qu'à cette époque le titre n'était pas encore bien défini : nous voyons entre autres Ebbon de Reims qualifié d'*episcopus* dans les *Annales Fuldenses* anno 822 et dans les *Annales Xantenses* anno 823.

Au synode de Mayence en 847 l'archevêque de cette ville cite Anschaire parmi ses évêques suffragants : sans doute c'est là un argument en défaveur d'Anschaire, mais l'importance n'en diminue-t-elle pas un peu quand on se rappelle qu'Anschaire était en ce moment sans évêché? La bulle de Grégoire IV porte que le siège de Hambourg sera archiépiscopal dans la suite, *deinceps*. Ce mot pourrait aussi signifier « dans l'avenir, depuis ce moment-ci ». Anschaire a été plus qu'un évêque ordinaire dès sa nomination : en effet le pape le

Digitized by Google

nomme légat du Nord et lui accorde le pallium. Quoique le don du pallium n'implique pas nécessairement que celui qui en est revêtu possède la dignité archiépiscopale, le fait de cette donation donne plus de vraisemblance à l'hypothèse de l'archiépiscopat.

Contrairement aux assertions de M. Reuter, je crois donc qu'Anschaire a été revêtu de la *dignité* archiépiscopale dès la fondation du siège de Hambourg. Si le *titre* d'archevêque ne lui a pas été donné alors, on peut l'expliquer par le fait qu'en ce moment Hambourg était encore sans suffragant. Anschaire aurait donc été en droit de porter ce titre dès la réunion de Brême à Hambourg. Si l'auteur préfère ne lui voir accorder ce titre qu'en 858 ou 864, je n'y trouve aucune difficulté.

Remarquons enfin que les difficultés entre Cologne et Hambourg ne concernent pas le titre ou la dignité archiépiscopale, mais bien la juridiction sur Brême.

Louvain. L. Bril.

Digitized by Google

LE DÉCRET DE BURCHARD DE WORMS

SES CARACTÈRES, SON INFLUENCE.

(*Suite et fin*) (1).

IV.

A l'époque de Burchard, un problème se posait à beaucoup d'évêques. Fallait-il développer dans leurs diocèses l'élément monastique, multiplier les maisons religieuses, abandonner aux moines des paroisses rurales et des dîmes, ou bien convenait-il, tout en conservant les monastères déjà fondés, de faire face aux besoins des fidèles à l'aide des ressources que présentait le clergé séculier? En d'autres termes, fallait-il donner la préférence aux *clerici* ou aux *monachi*?

Il paraît bien que, dans la région lotharingienne, plusieurs évêques s'étaient prononcés pour le parti favorable aux moines, non sans s'être mis en état de les conserver dans leur dépendance. Ainsi s'expliquent les fondations de monastères qui eurent lieu au xe siècle, par exemple dans les diocèses de Metz et de Toul; en même temps nombre de paroisses rurales, avec leurs dîmes, furent données à des abbayes, qui en percevaient les revenus à charge d'y assurer le service divin. Au premier rang des évêques qui protégèrent ainsi les religieux figure Adalbéron II, qui gouverna l'église de Metz de 984 à 1005. Son biographe, Constantin, abbé du monastère de Saint-Symphorien qu'Adalbéron avait relevé de ses ruines, a pu écrire de lui qu'il était *monachorum amator ferventissimus*, à tel point que les laïques ne cessaient de lui en faire d'amers reproches; moines du continent ou irlandais, tous avaient part à sa protection et à ses bienfaits (2).

(1) Voir RHE, 1911, t. XII, p. 451-473.

(2) *Vita Adalberonis II*, c. 6; MGH, SS, t. IV, p. 661; PL, t. CXXXIX, col. 1555. Cf. Königer, *op. cit.*, p. 108, qui oppose avec raison, sur ce point comme sur plusieurs autres, Adalbéron II à Burchard. Le prédécesseur d'Adalbéron, l'évêque Thierry, avait aussi montré beaucoup de sympathie pour les moines.

Digitized by Google

Très différente fut la conduite de Burchard. Lorsque le prévôt de son église, Brunichon, avec quelques-uns de ses amis, forma le projet de se retirer du monde pour vivre suivant la règle des moines, l'évêque fut le premier à l'en détourner. Il n'est pas bon, dit-il, à Brunichon, que tous les matelots embarqués sur un navire se livrent au même travail ; chacun a son rôle qui lui est assigné et dont il doit se contenter. De même dans l'Église ; à côté des moines, il y a place pour les clercs et pour les laïques (1). En fait Burchard ne paraît avoir fondé aucun établissement monastique. Ce n'est pas qu'il se soit désintéressé systématiquement de la vie monastique : au contraire, il a consacré tout un livre de son *Décret*, le livre VIII, aux moines et aux religieuses. L'évêque de Worms s'y montre résolu à maintenir et à développer, chez les habitants des monastères, l'esprit de leur vocation en même temps que les saines traditions de l'antiquité. Que le moine, dans son couvent, observe la règle et mène une vie de prière et de pénitence, sans se répandre à l'extérieur, c'est apparemment ce que désire Burchard. Il ne manque pas de rappeler aux moines qu'ils ne peuvent ni prêcher, s'ils ne sont prêtres, ni imposer la pénitence aux laïques (2). Il est d'ailleurs très sobre d'allusions à l'usage, si répandu de son temps, de confier des paroisses à des monastères ; il ne le mentionne que pour imposer en ce cas aux moines, vis-à-vis de l'évêque, la subordination dont sont tenus les curés séculiers (3). J'ai peine à croire qu'il eût vu avec plaisir un grand nombre de paroisses de son diocèse passer sous la domination des abbayes. Il n'est pas téméraire de penser que les sympathies de Burchard n'allaient pas aux institutions monastiques, peut-être parce qu'il craignait que les moines ne s'émancipassent trop facilement de son pouvoir ; à dire vrai, il y avait de bonnes raisons pour justifier cette appréhension.

Toutefois il n'entrait nullement dans sa pensée de fermer à son clergé les voies de la vie religieuse. Pour donner satisfaction aux âmes des clercs désireuses de suivre plus parfaitement les conseils évangéliques, il se conforma à l'exemple de Willigis ; comme lui il fonda, non des monastères, mais des chapitres séculiers, dont les membres pratiquaient la vie commune sous sa haute direction. C'est à son initiative que durent leur existence trois collégiales de sa ville épiscopale : Saint-Paul, Saint-André et Saint-Martin (4).

(1) *Vita Burchardi*, c. 17 ; MGH, SS, t. IV, p. 840.

(2) II, 158 et sommaire de XIX, 142. Le texte lui-même est corrompu.

(3) III, 240.

(4) *Vita Burchardi*. c. 9, 16, 20 ; cf. Boos, *Geschichte der rheinischen Städtekultur*, t. I, p. 274, 277 et ss. (Berlin, 1897) et Boos, *Urkundenbuch der Stadt Worms*, t. I, nos 43-55 (Berlin, 1886).

Digitized by Google

La vie commune ne pouvait être le lot de tous les membres du clergé diocésain; beaucoup de prêtres et de clercs vivaient dispersés dans les campagnes pour y desservir les églises. Le *Décret* fournit la preuve de la sollicitude attentive que Burchard leur portait. Je ne puis que renvoyer à ce recueil le lecteur curieux de s'en rendre compte. Là sont multipliées les règles destinées à assurer la dignité de la vie des clercs et à leur faciliter l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu et envers les fidèles confiés à leurs soins. On peut dire que la préoccupation du ministère pastoral est une de celles qui dominent le *Décret*. Sans tracer, d'après ce recueil, un tableau idéal de la vie sacerdotale telle que l'entend Burchard (1), je me borne à faire connaître la manière de voir de l'évêque de Worms sur deux points capitaux : le célibat et la simonie.

Tous les contemporains de Burchard s'accordent à déplorer l'incontinence du clergé. Bien plus, de nombreux témoignages démontrent qu'au commencement du XIe siècle, dans beaucoup de régions, le mariage des prêtres était, non pas en droit, mais en fait, pratiqué avec une sorte de régularité. En Allemagne, comme en France ou dans le Nord de l'Italie, il y avait nombre de pays où l'on eût pu adresser au clergé les reproches consignés dans un sermon synodal que nous a conservé un manuscrit d'Augsbourg, transcrit au Xe siècle : « Chacun de vous, dit l'auteur de ce sermon en s'adressant aux prêtres, dès qu'il a reçu l'onction sacerdotale et que, tout indigne qu'il en fût, il a été chargé de l'administration d'une paroisse, s'est donné pour principal soin de se choisir une épouse, *ut sumat uxorem*, et de l'associer publiquement à sa vie, contrairement aux lois canoniques et aux décrets des saints Pères » (2).

(1) On trouvera dans le livre de M. Königer, déjà cité, un tableau très bien présenté du clergé du pays germanique au début du XIe siècle, d'après le *Décret* et les autres sources contemporaines. Qu'il me soit permis de faire remarquer les recommandations pressantes que contient le *Décret* sur le point de la prédication. Il n'était sans doute pas inutile de rappeler aux prêtres ce devoir essentiel; vers le même temps, en 1031, le concile de Limoges combattait l'opinion, accréditée dans une partie du clergé, d'après laquelle la prédication était réservée à la cathédrale et incombait à l'évêque (MANSI, t. XIX, col. 544; PL, t. LXLII, col. 1395).

(2) Texte contenu dans le manuscrit 3853 de la Bibliothèque royale de Munich, publié par VICTOR KRAUSE, *die Münchener Handschriften 3851, 3853*, dans le *Neues Archiv*, 1883, t. XIX, p. 122. J'ai rencontré le même sermon dans le manuscrit de Troyes, n° 246, contenant une collection canonique qui me paraît être d'origine allemande (c. 209 du livre IV de la collection). — Sur l'état du clergé allemand et la décadence du célibat, voir les textes de la seconde moitié du XIe siècle cités par MIRBT, *die Publizistik im Zeitalter Gregors VII*, p. 251 et ss. Leipzig, 1894.

Digitized by Google

Sans doute aussi il y avait beaucoup d'évêques qui eussent mérité le blâme que S. Pierre Damien adressait à l'évêque de Turin : « Tu permets, lui dit-il, que les clercs de ton église, à quelque ordre qu'ils appartiennent, s'associent des épouses comme s'ils contractaient un mariage légitime ». Pierre Damien déplore d'autant plus ce désordre que la conduite de ces clercs est d'ailleurs suffisamment régulière, et qu'ils sont formés aux bonnes lettres (1).

En réalité, en maintes régions de l'église latine, le mariage des prêtres, toujours condamné officiellement par les papes et les conciles, se généralisait et prenait une apparence de régularité. On pouvait se demander si bientôt la coutume longtemps tolérée ne deviendrait pas le droit, et si la chrétienté occidentale n'adopterait pas sur ce point les usages des églises d'Orient. En tout cas, les inconvénients du régime qui admet le mariage des prêtres se faisaient sentir ; une classe se formait, celle des fils de prêtres, qui n'était pas sans causer les plus graves soucis aux supérieurs ecclésiastiques (2). Sûrement, sur ce point capital de la discipline ecclésiastique, on devait bientôt arriver à un tournant.

Il est permis de croire que Burchard, comme beaucoup de ses collègues, comptait dans son diocèse des prêtres mariés; ils étaient nombreux alors dans la province de Mayence. Sans doute il réfléchit mûrement à la conduite qu'il avait à tenir vis-à-vis d'eux. Le résultat de ces réflexions paraît l'avoir conduit à un parti moyen, qui ne nous étonnera pas de sa part. En premier lieu, il reproduit, dans son livre II, les textes classiques qui déclarent le mariage incompatible avec les ordres majeurs, épiscopat, prêtrise et diaconat, et punissent de la déposition les violateurs de ce précepte ; là-dessus il est en parfait accord avec la tradition (3). Mais, après qu'il a sauvé les

(1) *Epistolae*, L. IV, ep. 3; est imprimée dans l'*Opusculum XVIII*, PL, t. CXLV, col. 398.

(2) Le concile de Goslar en 1019 et, en 1021, le concile de Pavie, auquel assistèrent Benoît VIII et Henri II, ont déclaré serfs les enfants d'une mère libre et d'un père à la fois clerc et serf de l'Église (MGH, *Constitutiones et Acta*, t. I, p. 62, 72 et ss.). — Au xe siècle et au xie circulait une constitution apocryphe des empereurs Théodose, Honorius, Arcadius, Valérien et Valentinien, *in septimo libro Gaii* (*sic*), déclarant les enfants de prêtres et de diacres incapables d'arriver à aucune dignité et réservés aux fonctions les plus viles. Cette constitution figure dans un recueil canonique conservé à la bibliothèque du chapitre de Verceil (manuscrit du xe siècle; Cod. LXXVI; cf. MAASSEN, *Bibliotheca Latina juris canonici manuscripta*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie impériale de Vienne, classe de phil. et d'hist., 1866, t. LIII, p. 411), dans le manuscrit du xe siècle du même dépôt (cod. XV) qui contient l'*Anselmo dedicata*, et dans la collection canonique du manuscrit 32 de Châlons-sur-Marne (cf. *Neues Archiv*, t. XVIII, p. 392).

(3) Cf. II, 108-128.

Digitized by Google

principes, il insère dans son *Décret*, une fois sous la forme isidorienne et une autre fois sous la forme dionysienne, le 4e canon de Gangres qui paraît condamner le fidèle qui s'abstient de participer au saint sacrifice offert par un prêtre marié (1). Bien plus, dans le questionnaire dressé par ses soins à l'usage des confesseurs, Burchard a introduit une demande conçue en ces termes : « As-tu méprisé la messe, la prière ou l'oblation d'un prêtre marié, au point de ne vouloir point lui confesser tes péchés ni recevoir de lui le corps et le sang du Seigneur, parce que tu le tenais pour un pécheur? S'il en est ainsi, tu devras jeûner pendant une année aux jours accoutumés » (2). En ce faisant, Burchard se montrait un conservateur plutôt circonspect. On sait quelle devait être en cette affaire, la conduite de Nicolas II et de Grégoire VII. Cinquante ans après Burchard, ils faisaient appel à la masse des fidèles, et, leur enjoignant précisément ce que leur interdisait l'évêque de Worms, ils leur recommandaient de s'abstenir de la messe des prêtres mariés et des sacrements qu'ils conféraient. C'est ainsi qu'ils arrivèrent à déraciner le mariage des prêtres dont il est vraisemblable que les procédés de Burchard n'auraient jamais eu raison.

L'autre fléau qui désolait l'Église, c'était l'avarice des clercs (3). Beaucoup d'entre eux ne voyaient dans les fonctions et dans les dignités ecclésiastiques qu'un moyen de faire fortune. Ils s'enrichissaient des économies qu'ils faisaient, contrairement aux canons, sur les revenus de la dotation territoriale de leurs églises, sur les dîmes qui leur étaient attribuées, sur les offrandes, en nature ou en argent, que les fidèles leur apportaient, le dimanche et les jours de fête ; ils s'enrichissaient aussi des redevances qu'ils s'efforçaient de prélever lors de l'accomplissement des actes du ministère parois-

(1) III, 75 et 207. Tel est au moins le sens qui semble se dégager du canon de Gangres, non dans sa forme dionysienne, mais dans sa forme isidorienne (III, 75) et du sommaire dont il est précédé : *De illis qui conjugati presbyteri oblationes spreverint* A la fin du XIe siècle, les partisans du mariage des prêtres invoquaient ce canon. Dans son *Apologeticus*, Bernald, probablement entre 1076 et 1085, ne manqua pas de réfuter leur argument (MGH, *Libelli de lite Imperatorum et Pontificum*, t. II, p. 83) et Manegold, dans son *Liber ad Gebehardum* (c. LXXIII) ne crut pouvoir mieux faire que de répéter la réfutation de Bernald (*Ibid.*, t. I, p. 425). Que Burchard estimât ces textes favorables à la doctrine admettant le mariage des prêtres, cela résulte du passage, cité ci-dessus, de l'interrogatoire dressé par lui à l'usage des confesseurs. (cf. KÖNIGER, *op. cit.*, p. 33, 34.)

(2) XIX, 5 ; PL, t. CXL, col. 965.

(3) Sur ce désordre, dont les témoignages sont très nombreux, on trouvera un passage intéressant dans le sermon synodal cité plus haut, p. 672. Cf. *Neues Archiv*, t. XIX, p. 122.

Digitized by Google

sial. Ainsi réussissaient-ils à acquérir une fortune personnelle qu'ils transmettaient ensuite à leur famille, en dépit des prescriptions formelles des anciens canons. Il n'était pas d'ailleurs de sacrifice pécuniaire que les clercs ne fussent prêts à faire pour s'élever aux positions lucratives ; la simonie, comme un chancre, s'étendait sur l'église d'Occident et empoisonnait les sources de la vie religieuse.

En ce qui touche la simonie, Burchard la proscrit sous quelque forme qu'elle se présente (1). C'est ainsi qu'après Réginon, il reproduit le texte bien connu de S. Grégoire où sont condamnées les diverses formes que peut revêtir l'achat des ordres sacrés : *munus à manu* (c.-à-d., l'argent), *munus ab obsequio*, *munus à linguà* (2). Si l'on ne trouve pas sur ce point, dans le *Décret* de Burchard, la profusion de textes qui caractérisent les collections postérieures, il est cependant impossible de contester que Burchard ne pose très nettement les principes, sans d'ailleurs ouvrir la moindre porte à une tolérance qui les affaiblirait (3). Il réprouve non moins nettement une simonie d'un autre genre, celle qui consiste à vendre aux fidèles les sacrements ou à exiger des rétributions pour les actes du culte, notamment pour les sépultures (4). Tout au plus tolère-t-il que le prêtre accepte, dans le cas de sépulture, les offrandes volontaires que lui a destinées le défunt ou que lui remet sa famille (5). Pour Burchard, le droit curial de sépulture, comme les autres droits découlant du *jus stolae* et constituant, d'après le langage moderne, le casuel du curé, n'ont pas encore été reconnus par la législation de l'Église ; l'évêque de Worms n'y voit qu'une inique exaction. Il n'en sera plus ainsi au XIIIe siècle, non plus que dans les siècles suivants; mais la pratique nouvelle a plus d'une fois inspiré le regret du régime qui était cher à Burchard.

Il est pourvu à la subsistance du prêtre par les produits et revenus de la dotation de son église, aussi bien que par les dîmes qu'il perçoit et par les oblations faites par les fidèles les dimanches et les jours de fête, quand ils assistent au Saint Sacrifice. Le prêtre est tenu de les employer conformément aux canons ; Burchard rappelle à cette occasion les règles, suivies par l'Église romaine, d'après laquelle quatre parts doivent en être faites, une pour l'évêque, une autre pour le prêtre, la troisième pour l'entretien de

(1) I, 112-113 ; III, 110, 113, 114.

(2) 113 ; Réginon, I, 241.

(3) I, 112-113 ; III, 109, 110, 112-114, 229. — Cf. E. Hirsch, *Der Simoniebegriff und eine angebliche Erweiterung derselben im elften Jahrhundert*, dans *Archiv für katholisches Kirchenrecht*, 1906, t. LXXXVI, p. 8-9.

(4) III, 37, 159 ; IV, 71, 101.

(5) III, 159.

Digitized by Google

l'église, la quatrième pour les pauvres (1). Cette répartition lui paraît préférable à la division en trois parties, ordonnée par un concile de Tolède : il semble d'ailleurs que beaucoup d'auteurs de recueils aient partagé son opinion sur ce point (2). En tout cas c'est, d'après lui, un strict devoir qui incombe au prêtre de se conformer à ces règles, sous le contrôle de l'évêque auquel rien de ce qui concerne le temporel ne saurait être étranger. Le prêtre est indigne de sa vocation s'il thésaurise (3) ; à plus forte raison il serait gravement coupable de se faire attribuer simultanément l'administration de deux églises pour accroître ses bénéfices (4). Burchard répète à plusieurs reprises cette règle, par laquelle le droit canonique ancien semble préparer la célèbre prohibition de la pluralité des bénéfices, qui tiendra une si grande place dans le droit postérieur.

Ainsi Burchard travaille à l'amélioration des mœurs du clergé. S'il n'a point recours aux moyens héroïques dont se servira Grégoire VII, il faut reconnaître que, dans la mesure de ce qu'il croit possible, il cherche à réaliser la réforme en la rattachant aux traditions de l'antiquité. Il n'en est pas moins vrai qu'il a souvent à constater des fautes de la plus haute gravité chez les membres du clergé. Ceci l'amène à traiter la question des *lapsi*. Un prêtre s'est souillé par un crime grave, connu de ses supérieurs et peut-être des fidèles : que feront de lui les chefs de l'Église ? Sont-ils tenus de le réduire pour toute sa vie à la communion laïque, ou pourront-ils, lorsqu'il aura fait pénitence et témoigné d'un réel amendement, lui rendre les fonctions de son ordre ? La solution rigoureuse avait prévalu dans la discipline ancienne. Mais peu à peu des adoucissements s'étaient introduits. Au IXe siècle, tandis que Hincmar s'en tenait aux décisions les plus sévères, et que Raban Maur se tirait de la difficulté par une distinction, suivant que la faute était publique ou cachée (5), l'auteur des Fauses Décrétales se faisait le défenseur de la solution miséricordieuse. C'est le faux Isidore qui lançait dans la circulation, sous le nom du pape Calixte, un apo-

(1) III, 137, 138.

(2) Réginon, I, 34 ; *Anselmo dedicata*, X, 19. On retrouvera cette règle dans les recueils du temps de Grégoire VII (Anselme de Lucques, V, 68 ; Deusdedit, III, 39-40), et aussi dans la collection inédite intitulée *Polycarpus* (livre III, titre XI). Un remaniement du *Polycarpus* datant du premier tiers du XIIe siècle et contenu dans le manuscrit 3882 du fond latin de la Bibliothèque Nationale de Paris présente avec une remarquable insistance cette division en quatre parties.

(3) III, 120 et ss.

(4) III, 46 et ss.

(5) Voir c. 1 du *Liber Pœnitentium*, dédié par Raban Maur à Otgaire, archevêque de Mayence. PL, t. CXII, col. 1399 et ss.

Digitized by Google

cryphe favorable à cette solution, et qui accueillait le fragment interpolé de la lettre de S. Grégoire à Secundinus inspiré par la même pensée; ainsi les partisans de la discipline nouvelle se trouvaient munis de leurs arguments principaux. A dire vrai, le meilleur argument était encore, non pas celui que fournissaient les textes, mais celui qui résultait de la force même des choses. Au xe siècle et au xie, la corruption du clergé inférieur était si grande dans certaines régions que l'application de la doctrine sévère eût placé les évêques dans d'inextricables embarras. Aussi quoique Réginon paraisse s'être tenu à cette doctrine (1), l'évêque de Worms, se séparant de son guide habituel, accepte les principes du faux Isidore, et comme lui les étaie de l'autorité du fragment de Calixte et de la lettre de S. Grégoire à Secundinus (2).

V.

Jusqu'ici, nous n'avons envisagé avec Burchard le gouvernement spirituel de l'évêque que dans ses rapports avec le clergé séculier et les ordres religieux. Le moment est venu de faire apparaître quelques traits qui caractériseront sa manière d'entendre le gouvernement des laïques.

D'après la conception canonique traditionnelle, les laïques (je ne parle point ici des princes) sont dans l'Église des gouvernés. Leur infériorité se manifeste par certaines conséquences que mentionne le *Décret*. Par exemple, un laïque ne peut prendre place dans le sanctuaire (3); il ne saurait recevoir la délégation des pouvoirs de de l'évêque (4); il n'a point le droit de se faire l'accusateur d'un clerc; son témoignage n'est pas reçu en justice contre un membre du clergé (5). Burchard, comme ses contemporains, met bien en relief la différence profonde qui sépare l'ordre des laïques de celui des clercs.

Cependant il ne pouvait ne pas tenir compte d'un fait. De son temps, un grand nombre d'églises étaient la propriété privée des laïques grands propriétaires, qui les avaient fondées sur leurs domaines. La fondation de ces églises n'avait donné naissance à aucune personne juridique; l'église était restée la chose du maître,

(1) Réginon, I, 83 et ss. *(de vita sacerdotis)*, donne les sanctions sévères et n'insère pas les textes sur lesquels se fonde la doctrine plus miséricordieuse.

(2) XIX, 42-43. — Cf. sur cette question, MUELLER, *Der Umschwung in der Lehre von der Busse wahrend des XII Jahrhunderts*, dans les *Theologische Abhandlungen*, dédiées à Weiszäcker, p. 293-295 (Fribourg-en-Brisgau, 1894).

(3) III, 102.

(4) I, 89.

(5) II, 203-204.

Digitized by Google

l'accessoire du domaine, tout comme le moulin ou le four banal. Le maître subvenait aux frais du culte et était fort tenté de s'approprier l'excédent des recettes sur les dépenses, de même qu'il bénéficiait de l'excédent des recettes du moulin ou du four. Par la force des choses, le grand propriétaire inclinait à tenir le gérant de l'église, c'est-à-dire le curé, dans sa dépendance étroite, à peu près comme le gérant ou le fermier qu'il avait préposé à l'administration de ses domaines. Le procédé plus simple, pour lui, était d'y placer un de ses paysans qui, malgré le caractère sacerdotal dont il était revêtu, se trouvait par son origine, son éducation, son entourage, soumis à l'influence du maître ; il le nommait à son gré, et prétendait souvent le destituer à son gré, quand il avait cessé de plaire. Remarquez en outre que l'église, étant la chose du propriétaire, pouvait être par lui aliénée entre-vifs ou transmise après décès comme les autres parties du domaine. L'influence prépondérante sur l'église et le clergé qui y célébrait le culte appartenait ainsi au seigneur : celle de l'évêque diocésain était réduite à peu près à rien (1).

Dès l'époque carolingienne, les vices de ce régime avaient été signalés. En un langage énergique et pittoresque, le perspicace Agobard, archevêque de Lyon, avait montré, pour le flétrir, l'asservissement du clergé rural qui en était la conséquence. En même temps les auteurs des Fausses Décrétales proclamaient une théorie d'après laquelle les biens consacrés à Dieu, marqués par cette affectation d'un caractère ineffaçable, étaient soustraits au commerce des particuliers et placés sous la surveillance et le contrôle des évêques. Ce sont les principes du droit public qui, sous cette forme, font une tentative pour rentrer dans un domaine dont ils ont été bannis, grâce à la pauvreté des idées juridiques qui caractérise l'époque barbare. Entre ces deux conceptions s'ouvre une lutte qui ne se terminera, que par l'établissement, qui fut l'œuvre du droit canonique classique, de la théorie des bénéfices et du patronat.

Le *Décret* de Burchard marque sur ce point une époque de transition. En parcourant les textes qu'il contient, on sent bien que les grands propriétaires laïques n'ont pas abdiqué leurs prétentions : Burchard multiplie les règles destinées à en réprimer l'exagération. Ainsi nulle église ne saurait être fondée sans l'autorisation de l'évêque, qui ne l'accordera qu'autant qu'une dotation suffisante en assurera le fonctionnement (2). Il n'appartient pas au propriétaire de désigner, sans l'approbation de l'évêque, le prêtre chargé du

(1) J'ai à peine besoin de renvoyer, pour tout ce qui concerne les églises privées, aux travaux bien connus de M. Ulric Stutz, et notamment à son ouvrage : *Geschichte des kirchlichen Benefizialwesens*. Berlin, 1895.

(2) III, 8 et 52.

Digitized by Google

culte dans son église ; encore moins d'attribuer l'église, par un marché simoniaque, à tel ou tel candidat qui lui promet en retour des avantages pécuniaires (1). Que si le domaine est en la puissance de plusieurs copropriétaires, Burchard s'en réfère à des décisions canoniques antérieures qui obligent ces copropriétaires à s'entendre pour présenter un titulaire de leur cure à l'approbation de l'évêque (2). Une fois le curé nommé, il sera sans doute tenu de témoigner, dans sa conduite, de la déférence au grand propriétaire : il y a là une situation délicate que l'évêque règlera en cas de conflit (3). En tout cas le propriétaire abuserait de son droit s'il faisait du curé une sorte de valet et s'il lui imposait des occupations profanes (4). Il ne peut d'ailleurs lui enlever arbitrairement son église ; pour révoquer le curé, comme pour le nommer, il lui faudra l'adhésion de l'évêque (5). Ainsi sont limités, quant à la personne du desservant, les droits du laïque grand propriétaire.

Ses droits ne sont pas moins restreints en ce qui concerne la dotation de l'église : ce patrimoine, participant au caractère sacré des biens d'église (6), est soustrait au commerce des hommes, et partant, inaliénable (7). Il est, quant à l'administration, soumis à la puissance de l'évêque (8) ; car les laïques, si profondément religieux soient-ils, n'ont en aucune façon le gouvernement des biens ecclésiastiques (9). Pour le même motif, ils ne sauraient s'approprier les dîmes, qui, sous la surveillance de l'évêque, doivent demeurer affectées à leur destination (10). Tel est, à grands traits, le régime auquel, d'après Burchard, doivent être soumises les églises fondées par les propriétaires : ainsi s'efforce-t-il d'améliorer la situation résultant de l'appropriation des églises par les particuliers. Les témoignages contemporains montrent surabondamment que les règles posées par Burchard étaient loin encore d'être suivies dans la pratique. L'histoire du XIe et du XIIe siècles devait manifestement démontrer qu'au temps où vivait l'évêque de Worms, on n'en avait pas fini avec l'influence très-oppressive que les laïques exerçaient sur le domaine temporel de l'Église et, par l'intermédiaire du temporel, sur son domaine spirituel.

(1) III, 110, 113, 114, 229.
(2) III, 40 et ss.
(3) I, 116.
(4) XV, 30.
(5) III, 111-112.
(6) II, 15, 129, 130.
(7) III, 164 et ss.
(8) III, 8 et 20.
(9) III, 20; XV, 35.
(10) III, 239.

Digitized by Google

Sur un autre point, les laïques étaient, dans une certaine mesure, associés à l'action du personnel gouvernemental de la société ecclésiastique. Ce sont des laïques recommandables qui, dans chaque paroisse, sont choisis pour être les témoins synodaux, chargés, lors de la visite diocésaine, de révéler au prélat les faits délictueux et les désordres dont ils auraient eu connaissance (1). Remarquez d'ailleurs que ces personnages ne jouent qu'un rôle d'informateurs; ils ne jugent pas, étant incapables, comme on le sait, de faire dans la société spirituelle des actes d'autorité (2).

En toutes autres matières, les laïques sont purement et simplement des gouvernés. L'Église les dirige par sa doctrine, que ce n'est guère l'affaire d'un recueil canonique de déterminer. Cependant, l'auteur du *Décret*, on l'a vu, a groupé dans son dernier livre nombre de fragments dogmatiques concernant les fins dernières ou d'autres matières théologiques qui touchent de près à la morale. Quant aux nombreuses règles de morale auxquelles sont soumis les laïques, qu'elles aient ou non un caractère juridique, elles constituent une partie très importante du recueil de Burchard. Qu'il me soit seulement permis de signaler ici quelques-uns des traits caractéristiques des tendances par lesquelles l'auteur se laissait guider.

A cette époque, un peu partout étaient répandues des croyances superstitieuses, legs de la barbarie germanique aussi bien que de l'antiquité romaine; plusieurs siècles de christianisme n'avaient pu réussir à les déraciner. Déjà Réginon avait signalé le mal dans ses *Libri de synodalibus causis* ; Burchard reprit son œuvre. Non seulement il reproduisit, d'après Réginon, les questions relatives aux superstitions que l'évêque ou l'archidiacre avait coutume de poser, lorsqu'au cours de la visite pastorale, il tenait des assemblées synodales (3); mais encore il consacra le livre X du *Décret* à ces matières, et, en outre, dans l'interrogatoire à l'usage des confesseurs qui est inséré au c. 5 du livre XIX, il donna aux superstitions une place considérable; ainsi il dressa un catalogue complet et minutieux de ces étranges aberrations, si bien que le *Décret* est un document de la plus haute importance pour l'étude des superstitions au moyen âge (4). A coup sûr nul plus que Burchard n'eut à cœur d'animer ses prêtres à la lutte contre cette tenace survivance des temps paiens, qui trop souvent se traduisait par des pratiques absurdes quand

(1) Voir les c. 92-94 du livre I, où Burchard fait connaître le serment et l'interrogatoire des témoins synodaux, et aussi le c. 239 du livre II.

(2) Sur cette constitution, cf. A. M. Königer, *Die Sendgerichte in Deutschland*, t. I (Munich, 1907).

(3) I, 94; Interrog. 42 et ss. Cf. Réginon, II, 5, 42 et ss.

(4) Voir sur ce point E. Friedberg, *Aus deutschen Bussbüchern*, Halle, 1868.

Digitized by Google

elles n'étaient pas obscènes. Il s'en faut d'ailleurs que les efforts des membres du clergé contemporain de Burchard aient été couronnés de succès. Les superstitions ont la vie dure ; toutes celles que signale le *Décret* ne sont pas mortes à l'heure présente.

Parmi les institutions du droit privé, aucune n'intéresse la conscience chrétienne autant que le mariage. Aussi ne faut-il pas s'étonner du nombre des textes qui concernent dans le *Décret* les questions matrimoniales. Entre toutes ces questions, celles que soulève l'empêchement de parenté figurent au premier rang. Au temps de Burchard était admise la règle d'après laquelle le mariage est interdit à deux personnes unies par les liens de la parenté, ce qui revenait à dire que le fidèle ne devait jamais chercher son épouse dans sa famille, même très éloignée. En effet, on enseignait généralement que la parenté s'étendait jusques à la septième génération en ligne collatérale. Burchard applique cette règle, malgré les difficultés pratiques qu'elle soulève fréquemment ; il suffit en effet de parcourir les chroniques de ce temps pour trouver des mentions multiples de procès intentés contre des fidèles, appartenant aux classes supérieures de la société, qui ont contracté mariage au mépris de cette prohibition. Bien plus, Burchard aggrave plutôt la règle qu'il ne l'atténue. En effet, non seulement, suivant l'usage de son temps, il compte la parenté, non d'après le procédé du droit romain, mais d'après le procédé qui a mérité le nom de canonique ; mais encore, se conformant à certaines habitudes des Germains, qui font un bloc unique du père, de la mère, de leurs fils et de leurs filles, il affirme que les petits-enfants constituent la première génération, tandis que, selon la mode ordinaire de supputation ils devraient former la seconde. Il en résulte que la septième génération d'après Burchard est en réalité la huitième d'après la computation ordinaire (2). Cette manière de compter fut d'ailleurs approuvée par le canon 11 du concile tenu à Seligenstadt en 1023 ; Burchard y était présent et peut-être l'inspira. Il est surprenant qu'un homme de

(1) Toutes ces difficultés font comprendre la poussée qui se produisit au XIe siècle à Ravenne, chez des personnes imbues de droit romain, qui désiraient substituer la computation romaine à la computation canonique. On sait que S. Pierre Damien combattit cette proposition *(Opusculum VIII, de parentelae gradibus ;* PL, t. CXLV, col. 191 et ss), et qu'elle fut condamnée par le pape Alexandre II (J. W., n° 4506).

(2) VII, 10, texte placé sous le nom d'Isidore de Séville et altéré par Burchard pour être mis en harmonie avec cette manière de compter. Il figure, non altéré, dans le Pénitentiel de dom Martène, c. 29. Sur ce texte, voir *Études critiques*, p. 54.

Digitized by Google

gouvernement, à l'esprit pratique, ait ainsi aggravé une prohibition d'une application manifestement très difficile. Sans doute Burchard fut poussé dans cette voie par l'influence prépondérante de l'empereur Henri II, dont on sait l'aversion hautement manifestée pour les mariages consanguins (1).

Burchard est naturellement partisan du principe de l'indissolubilité du mariage, qui se recommande de toute la tradition de l'Église. Il le proclame en termes formels (2); c'est pour lui rendre hommage qu'il a altéré un texte du pénitentiel de Théodore, afin d'empêcher la rupture du lien conjugal entre deux serfs dont l'un est ensuite affranchi (3). Toutefois il faut reconnaître que l'évêque de Worms ne déduit pas toujours avec une extrême logique les conséquences du principe de l'indissolubilité. Ainsi, lorsqu'un beau-père a entretenu des relations criminelles avec sa belle-fille, ou lorsqu'un beau-fils a commis l'adultère avec sa marâtre, non seulement l'époux offensé a le droit de se séparer du coupable, mais il peut se remarier, *si se continere non potest* (4). Il en est de même dans l'hypothèse de l'adultère commis par le mari avec la sœur de sa femme; celle-ci peut se remarier, tandis que le mariage est interdit aux coupables (5). Burchard indique encore une solution analogue pour le cas où un père a malicieusement tenu son enfant sur les fonts du baptême, afin d'y trouver un motif de se séparer de sa femme; celle-ci peut se remarier, mais non son mari (6). Remarquez, en revanche, que l'évêque de Worms interdit sévèrement à l'époux qui a renvoyé sa femme pour adultère de contracter une nouvelle union (7). Ces solutions sont incohérentes; mais, trois siècles plus tôt, divers textes donnaient, en des cas plus nombreux des décisions contraires au principe de l'indissolubilité. Ce principe a rencontré dans la pratique des résistances tenaces; au temps de Burchard, si l'on

(1) Il avait sur ce point manifesté avec éclat ses sentiments en 1005, au concile de Dortmund, en la présence de Burchard. Cf. *Vita Adalberonis II*, c. 16 : dans MGH, IV, p. 663. Il revint sur cette question l'année suivante, lors d'un concile tenu en Saxe : *Thietmari Chronicon*, VI, 21, dans MGH, SS, t. III, p. 813. Cf. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 428. — Plus tard, c'est Henri II, qui poursuit la dissolution du mariage d'Otton de Hammerstein. (*Ibid.*, p. 432), à raison de l'empêchement de parenté.

(2) Par exemple, au cours du c. 5 du livre XIX ; PL, t. CXL, col. 958.

(3) IX, 9. Cf. *Études critiques*, p. 139.

(4) XVII, 10 et 11.

(5) Interrogation contenue au chap. 5 du livre XIX ; PL, t. CXL, col. 965, et 966. De même, Burchard permet à la femme de se remarier quand elle a été contrainte à l'adultère par son premier époux. (*Ibid.*, col. 959).

(6) *Ibid.*, col. 967.

(7) *Ibid.*, col. 958.

Digitized by Google

approche de l'époque où il sera universellement reconnu, nous n'avons pas à nous étonner de constater qu'il subit encore quelques exceptions.

L'Église n'avait pas moins de peine à introduire dans les mœurs brutales des hommes de la première moitié du moyen-âge un peu de justice et de douceur. Au temps de Burchard, le principe de la vengeance privée régnait encore, et traînait avec lui son inévitable cortège de guerres entre les familles, et de luttes violentes entre les divers groupes constituant la société ; les victimes en étaientin nombrables. Un chapitre de la loi donnée par Burchard aux populations serviles habitant le domaine de son église en fournit un témoignage péremptoire. L'évêque y déplore les homicides qui sont commis chaque jour dans ses domaines; les habitants, dit-il, s'y livrent, les uns à l'égard des autres, à des brutalités de bêtes sauvages, si bien qu'en une seule année, soit sous l'influence d'indomptables passions, soit sous l'empire de l'ivresse, soit même sans motif sérieux, trente-cinq personnes ont péri dans des rixes (1). Aussi Burchard se préoccupe, dans cette loi, de contenir ce débordement de violence; il est naturel que cette préoccupation se manifeste aussi dans son *Décret*. C'est ainsi qu'il ne connaît pas les atténuations admises par Réginon, quand il y a lieu de déterminer la pénitence à infliger aux parents qui ont tué pour venger la mort de leurs parents; il n'hésite pas à altérer le texte pour aggraver l'expiation (2). Il use du même procédé en d'autres cas, par exemple quand il s'agit du meurtre commis par un homme libre sur la personne d'un serf, ou encore quand le confesseur doit statuer sur le sort d'une femme qui a empoisonné son mari.

Ainsi les désordres qui troublent la société contemporaine exercent leur influence sur les décisions pénitentielles insérées au *Décret*. C'est encore dans l'histoire du temps qu'il faut sans doute chercher l'explication d'une autre décision, qui d'ailleurs fait peu d'honneur à Burchard. Après Réginon, il prévoit le meurtre commis sur la personne d'un Juif ou d'un païen. Réginon, reproduisant un canon du concile de Worms, imposait au meurtrier la pénitence très rude qui était infligée à l'homicide ordinaire. Burchard lui emprunte son texte, mais réduit la pénitence à quarante jours de jeûne au pain et à l'eau (3). Il est impossible de justifier cette décision, mais il est peut-être permis d'en trouver le motif dans les événements qui s'étaient récemment déroulés dans la région rhé-

(1) *Lex familiae Wormatiensis ecclesiae*, c. 39.
(2) VI, 32 ; cf. Réginon, II, 23.
(3) VI, 33 ; cf. Réginon, II, 94.

Digitized by Google

nane. En 1009, c'est-à-dire vers le moment de la rédaction du *Décret*, des Slaves païens, incorporés dans l'armée que l'empereur Henri II avait conduite contre Metz, avaient commis de terribles ravages dans le pays lorrain et sans doute n'avaient pas épargné les rives du Rhin (1); ils avaient ainsi réveillé contre eux les haines populaires. Quant aux Juifs, si leurs colonies avaient, à l'époque carolingienne, vécu et prospéré dans cette région, une tempête s'éleva contre eux, à la même époque, dans ce pays comme dans tout l'Occident, à la suite de la destruction de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem; en effet l'opinion leur attribuait des machinations qui auraient amené les musulmans à démolir le célèbre sanctuaire (2). La tempête fut plus terrible à Mayence, métropole de la province à laquelle appartenait Burchard, peut-être parce qu'on y avait vu un clerc, du nom de Vecelin, abandonner l'Église pour la synagogue et diriger ensuite contre la doctrine chrétienne les attaques les plus vives (3). A la suite de ces événements Henri II expulsa les Juifs de Mayence. De cet exil, qui ne dura pas longtemps, et dont la littérature juive a conservé le souvenir (4), on retrouve, à huit ans de distance, les traces dans le *Décret* (5).

A l'époque de Burchard, le serment tenait une très grande place dans les relations des hommes entre eux. Il corroborait les obligations du vassal vis-à-vis du seigneur et liait les uns aux autres les membres des corporations et associations; c'est par son serment, accompagné du serment de ses cojureurs que l'homme libre se justifiait

(1) HIRSCH, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich II*, t. II, p. 182 et ss.

(2) Raoul Glaber, *Historiae*, lib. III, c. 7, éd. PROU, p. 11-13.

(3) *Annales Quedlimburgenses;* MGH, SS, t. III, p. 81; *Alperti S. Symphoriani Metensis monachi de diversitate temporum*, lib. I, c. 7; lib. II, c. 22 et 23; PL, t. CXL, col. 457 et 483, et MGH, SS, t. IV, p. 704, 720,723.

(4) GRAETZ, *Histoire des Juifs*, trad. française, t. IV, p. 38. Paris, 1893.

(5) Adalbéron II, l'évêque de Metz, mort en 1005, avait laissé un souvenir cher aux descendants d'Israël. Son biographe dit de lui (*Vita Adalberonis II*, c. 9) qu'il était « Judaeis dilectissimus, ità ut hodie ab ipsis nostrae religionis infestissimis Judaeis cotidianis luctibus et gravibus suspiriis defleatur ». Sur ce point, comme sur d'autres, Adalbéron semble faire contraste avec Burchard. (Cf. KÖNIGER, *op. cit.*, p. 214 et ss.). Si l'on excepte le canon concernant l'homicide, Burchard me paraît avoir recueilli, à propos des Juifs, les textes ordinairement cités : voir surtout IV, 81-91 et XV, 31. — On trouve dans le *Décret* peu de textes relatifs aux hérétiques (exemples, IV, 89 et XIX, 105). A peine à l'époque de Burchard apparaissaient, en Allemagne et en France, des groupes de manichéens. Il n'en sera pas ainsi dans les collections de la fin du siècle, par exemple, dans celle d'Anselme de Lucques; on s'y occupera de la répression de l'hérésie, devenue plus redoutable.

Digitized by Google

des accusations portées contre lui. Aussi nul délit ne semblait plus redoutable que le parjure; il était malheureusement très fréquent. Burchard s'en émut : non seulement les dispositions de la loi de Worms, dont il est l'auteur, attestent de sa part une préférence évidente donnée aux ordalies sur le serment (1), mais encore, contrairement à la tradition romaine (2) et conformément à l'exemple que lui avaient donné Réginon et le concile de Tribur, il introduit les ordalies dans son recueil canonique (3).

Ainsi l'évêque de Worms inclina plutôt vers la tradition germanique que vers la tradition romaine, généralement hostile au jugement de Dieu ; dans la célèbre controverse qui se déroula sur ce point au IXe siècle, il eût pris parti pour Hincmar contre Agobard. En tout cas, au cours du livre XII de son *Décret*, il emprunte à plusieurs reprises les textes de Reginon concernant le parjure, mais il ne manque pas d'en aggraver les sanctions (4). Il fait de même pour l'ivresse ; il lui consacre tout un livre du *Décret*, le livre XIV, *de crapula et ebrietate*, au cours duquel il lui arrive de modifier des textes pour en rendre la décision plus sévère (5). Je ne puis enfin me défendre de faire remarquer qu'en ce qui concerne l'adultère, fidèle aux plus anciennes traditions chrétiennes, il inflige, dans un texte rédigé par lui, un traitement identique à l'homme et à la femme coupables, sans avoir égard au préjugé invétéré qui atténue la faute de l'homme et aggrave celle de la femme (6).

(1) *Lex familiae Wormatiensis ecclesiae*, 12, 14, 17, 19, 30, 32. Cf. Königer, *op. cit.*, p. 226.

(2) Cette tradition de l'Église romaine, si contraire aux habitudes germaniques, est établie par trois lettres : l'une de Nicolas Ier (année 867, J. W., no 2872); la seconde d'Étienne V (années 887-888, J. W., no 3443); la troisième d'Alexandre II (année 1063, J. W., no 4505).

(3) Cf. III, 22; VI, 38. Le premier de ces textes est reproduit dans le *Décret* d'Yves (III, 27) qui a supprimé la mention du jugement de Dieu (Cf. Sdralek, *Wolfenbüttler Fragmente*, p. 31. Münster, 1891). Il l'a laissé subsister dans le second texte (X, 167) qu'il a aussi reproduit. — *Junge*, XVI, 19, qui ne figure pas dans le *Décret* d'Yves ; ce texte provient de Réginon, II, 303.

(4) XII, 4, 8, 11; cf. Réginon, II, 335, 350, 352.

(5) Au c. 15 du livre XIV, après avoir reproduit un texte de Réginon (I, 150), il continue le chapitre par un développement destiné à supprimer l'habitude de l'ivresse. De même le c. 7 est emprunté à l'*Excarpsus Cummeani*, I, 5 et ss. (Cf. Schmitz, *Die Bussbücher und das kanonische Bussverfahren*, p. 605. Dusseldorf, 1898); Burchard l'a terminé par un passage ajouté, où il règle la pénitence de ceux qui, sans s'enivrer eux-mêmes, contraignent les autres à s'enivrer.

(6) XIX, 5, col. 958.

Digitized by Google

Sans m'étendre davantage, je me borne à ces indications qui nous montrent Burchard engageant la lutte contre les vices capitaux de son temps. S'il est permis de les dégager du *Décret*, c'est que dans une large mesure, cet ouvrage est un recueil de décisions pénitentielles. On peut même dire que le *Décret* est la suite des pénitentiels du passé. L'auteur en combine les éléments irlandais ou anglo-saxons avec les éléments romano-francs, qu'au IXe siècle on appelait tout simplement romains ; d'ailleurs il ne se fait aucun scrupule d'en reviser à son gré les sanctions. C'est en vain que, dans le premier tiers du IXe siècle, une réaction très vive s'était produite, dans l'Église franque, contre les pénitentiels d'origine insulaire ; c'est en vain que les réformateurs d'alors avaient essayé de substituer à leurs décisions celles des pénitentiels romains ; ils ne purent conserver tout le terrain qu'ils gagnèrent. Pour l'administration de la pénitence, le clergé de l'empire franc avait besoin de manuels qui, en lui fournissant une solution pour chaque cas, lui épargnaient des hésitations pénibles et des recherches difficiles ; aussi conserva-t-il les pénitentiels insulaires qui donnaient satisfaction à ce besoin Ils étaient encore employés au temps de Burchard ; c'est pourquoi l'évêque de Worms y puisa un nombre assez considérable de textes (1). En même temps, désireux de rendre plus facile la besogne des confesseurs, il dressa à leur usage un interrogatoire contenant une très minutieuse analyse des divers péchés, par lequel il semble qu'il se soit fait l'ancêtre de la casuistique des temps postérieurs (2).

Le *Décret* de Burchard est donc dans le droit fil, non pas des pénitentiels dits romains, mais des pénitentiels composites de l'époque carolingienne. Toutefois il faut reconnaître que l'auteur y a introduit, à la fin du c. 8 du livre XIX, des conseils pratiques qui conduisent à l'individualisation de la pénitence. Ainsi atténue-t-il, conformément aux tendances de l'Église romaine, l'un des plus graves inconvénients des tarifs pénitentiels, puisqu'il ne permet pas au confesseur de se dispenser de l'examen de chaque cas pour appliquer aveuglément une règle uniforme. La chose était d'importance, si l'on songe que le recueil de Burchard était destiné à devenir le guide attitré des confesseurs.

(1) *Études critiques*, p. 41 et ss.

(2) XIX, 5. Il faut remarquer que nous possédons des interrogatoires de ce genre depuis le IXe siècle au moins. Réginon en a inséré un dans sa collection (I, 304). Mais l'interrogatoire de Burchard est de beaucoup le plus développé.

Digitized by Google

VI.

Je n'insiste pas davantage sur les tendances principales de l'auteur du *Décret*. Le lecteur est maintenant en mesure de discerner les causes du succès de ce recueil.

Le *Décret* exprime fort bien les aspirations de son temps et de son pays d'origine. En réalité Burchard, en dépit du souci d'assurer une plus grande autonomie à l'Église, qu'il manifeste avec une extrême réserve, par ses omissions plus que par ses affirmations, est le représentant de l'épiscopat allemand, étroitement uni à l'empereur Henri II. Il est, et n'a jamais cessé d'être, le disciple de l'archevêque Willigis de Mayence ; au concile de Seligenstadt, tenu en 1023, sous la présidence du successeur de Willigis, Aribon, il se trouve sans peine en parfait accord avec l'assemblée ; peut-être est-ce lui qui exerça le plus d'influence sur ses travaux. Je n'en veux d'autre preuve que les analogies frappantes qu'il est permis de constater entre les canons de ce concile et certaines préoccupations que décèle le *Décret* (1).

Ces considérations suffiraient à expliquer la vogue dont jouit le

(1) Je ne le crois pas inutile de mettre en lumière ces analogies.

Le c. 1 de Seligenstadt, dans une de ses parties (dispense du jeûne accordée aux malades) répond à B., XIX, 20.

Le c. 3 ressemble beaucoup à B., X, 4, et le c. 4 à B., III, 63. De même il y a analogie entre le c. 9 et B., III, 234.

Le c. 11, sur la computation de la parenté, sanctionne le procédé cher à Burchard. (Voir ci-dessus, p. 681.)

Le c. 12, destiné à empêcher les laïques de construire dans l'aître des églises, rappelle certains textes où Burchard se préoccupe du respect dû à l'aître, souvent transformé en cimetière, et modifie en ce sens des textes plus anciens. (*Études critiques*, p. 140.)

Le c. 13, interdisant aux laïques de conférer des églises à des prêtres sans l'approbation de l'évêque, rappelle B., II, 109 et 229.

Le c. 15, sur l'observation du *bannitum jejunium*, est analogue à B., XIII, 4; dans sa seconde partie, rachat d'un jour de jeûne par la nourriture d'un pauvre pendant un jour, il rappelle B., XIX, 12 et 13.

Enfin les canons 16 et 18, à propos du recours des pénitents à Rome, sont apparentés à des textes de Burchard qui ont été indiqués ci-dessus, p. 472.

Il convient d'ajouter que le canon 7 de Seligenstadt admet la justification par l'ordalie en cas d'adultère; or on a vu plus haut que Burchard n'a point de répugnance pour l'ordalie (p. 685).

Les analogies précitées donnent à penser que Burchard, le doyen des évêques présents au concile, fut, dans une large mesure, l'inspirateur de ses décisions. On pourra consulter sur cette question : JULIUS HARTTUNG, *Die Synode aus Seligenstadt und Burchards Decretum*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XVI, p. 581 et s. ; et l'ouvrage déjà cité de W. DERSCH, *Die Kirchenpolitik des Erzbischofs Aribo von Mainz*, p. 8-26.

Digitized by Google

Décret dans l'Église allemande ; mais il ne faut pas oublier qu'il fut accueilli avec beaucoup de faveur dans toute l'Église d'Occident, y compris l'Italie (1). On en peut donner des raisons que je tiens à exposer en bref.

En premier lieu le *Décret* présente, d'après un plan méthodique, un tableau d'ensemble des institutions canoniques ; il est conçu de telle façon qu'un lecteur inexpérimenté peut facilement s'y reconnaître. Or il y avait plusieurs siècles qu'une œuvre de genre n'avait pas été mise en circulation. Le recueil du faux Isidore n'est point une compilation méthodique ; celui de Réginon ne traite pas de l'ensemble des matières canoniques, et l'on me permettra de ne point tenir compte de l'*Anselmo dedicata*, peu connue en Italie et ignorée de ce côté des Alpes avant l'époque de Burchard. Qu'un tel exposé de l'ensemble du droit répondît aux besoins de la chrétienté, cela résulte du fait que le *Décret* n'est que le premier anneau d'une chaîne de compilations analogues, qui, dans la première moitié du XIIe siècle, devait se terminer par le *Décret* de Gratien.

Le *Décret* présente un autre caractère qui devait faciliter sa diffusion. Il n'a rien de révolutionnaire ; c'est l'œuvre d'un conservateur modéré, en bons rapports avec le pouvoir impérial, partisan convaincu du pouvoir épiscopal, d'ailleurs épris d'ordre et de régularité, qui tient à maintenir et à améliorer l'état de choses actuel sans lui imprimer de violente secousse. Sans doute, il ne faisait pas une part très large au pape ; mais l'autorité personnelle et le prestige des papes de ce temps n'étaient pas tels que l'opinion pût faire un grief sérieux à Burchard de s'être donné l'apparence de les reléguer au second plan.

Enfin le *Décret* de Burchard ne contient ni le droit théorique ni le droit de l'antiquité : l'évêque de Worms a tenu, autant que possible, à exposer la législation de son temps. Il met en harmonie les textes anciens, qu'il produit en si grand nombre, avec les faits actuels ; et lorsqu'il se tait sur un usage suivi dans l'Église du XIe siècle, c'est qu'il a de bonnes raisons pour cela ; ses omissions

(1) J'ai donné l'indication d'un certain nombre de manuscrits de Burchard encore conservés en Italie, dans une note d'un article : *La collezione canonica del Regesto di Farfa*, publié en 1894 dans le tome XVII de l'*Archivio della R. Società Romana di Storia patria*, p. 293, note 2. J'ai cité vingt manuscrits du *Décret* et je pense bien que cette liste est incomplète. M. Mirbt (*Die Stellung Augustins in der Publizistik des Gregorianischen Kirchenstreits*, p. 73. Leipzig, 1888) ne peut admettre que, pour la rédaction d'une décrétale, l'antipape Clément III ait emprunté un texte à Burchard; il croit qu'un rédacteur italien n'aurait pu puiser à une collection allemande. Cette opinion est, à mon sens, dénuée de fondement.

Digitized by Google

sont significatives pour le lecteur perspicace. En outre, le *Décret* contenait, comme on l'a vu, un code pénitentiel très abondant, adapté à l'usage quotidien. Ce caractère actuel et pratique était bien fait, à mon avis, pour recommander le *Décret* aux membres du clergé chargés du ministère pastoral.

Telles sont les considérations qui expliquent la faveur dont jouit le *Décret*. Beaucoup de faits nous permettent de constater cette faveur. J'ai déjà mentionné le grand nombre de manuscrits du *Décret* conservés jusqu'à nos jours ; ils attestent suffisamment la diffusion de cet ouvrage. Ajoutez à cela que le XIXe livre, ou *Corrector*, consacré à la pénitence, a de bonne heure été transcrit isolément à l'usage des confesseurs (1). En outre, divers abrégés du *Décret* ont été mis en circulation au XIe siècle (2). Or, c'est là, au moyen âge, un criterium certain ; dès que l'on se met à abréger une œuvre, c'est qu'elle a reçu du public un accueil empressé. Comme pour mieux attester cette vogue, à une époque de peu postérieure à celle où Burchard composait son recueil, fut rédigé en Allemagne un autre recueil beaucoup plus complet, et réparti en douze livres : l'auteur d'une des formes de cette collection, où d'ailleurs ont été introduits presque tous les textes du *Décret*, ne crut pas pouvoir mieux faire, pour lui donner autorité, que de la placer sous le nom de Burchard. Aussi un pseudo-Burchard témoigne du prestige du véritable (3). Enfin un grand nombre de collections du XIe siècle et du XIIe, composées de l'un et de l'autre côtés des Alpes, sont tributaires de Burchard qui leur a fourni une quantité de textes souvent très considérable (4) : les écrivains ecclésiastiques ne manquent pas non plus de lui faire des emprunts.

Cependant, à partir du milieu du XIe siècle, il apparaît que le crédit dont jouit Burchard est moindre et que son autorité est contestée. La période de déclin commence pour lui avec la naissance

(1) Sur ces manuscrits où le *Corrector* est présenté isolément, cf. SCHMITZ, *Die Bussbücher und das kanonische Bussverfahren*, p. 393 et s.; Mgr Schmitz indique un certain nombre de manuscrits. Il en a conclu à tort que le *Corrector* devait être considéré comme un ouvrage isolé, existant antérieurement au *Décret* ; voir sur cette question *Études critiques*. p. 74, 81.

(2) On trouvera l'indication de quelques-uns de ces abrégés dans la liste donnée en appendice. Voir aussi mon étude : *De quelques collections canoniques issues du Décret de Burchard*, dans les *Mélanges Paul Fabre* (Paris, 1902), p. 189 et s.

(3) Collection contenue dans le manuscrit 246 de la Bibliothèque publique de Troyes.

(4) Voir la liste donnée en appendice, des collections du XIe siècle et des vingt premières années du XIIe qui ont subi cette influence ; j'en ai signalé près de cinquante.

Digitized by Google

du mouvement réformateur auquel est attaché le nom de Grégoire VII : le lecteur ne s'en étonnera pas. Il sait que, sur le point de la primatie romaine, Burchard n'est pas en parfaite harmonie avec les tendances grégoriennes. Il n'a pas oublié que l'évêque de Worms semble témoigner une certaine tolérance de fait au mariage des prêtres qu'il condamne en droit. En outre, Burchard ne mentionne ni les exemptions monastiques pour en prendre la défense, ni l'investiture par la crosse et l'anneau pour la réprouver ; il se prête à des compromissions avec le principe de l'indissolubilité du mariage ; il admet le principe de la justification par les ordalies. Enfin les réformateurs de la fin du XIe siècle n'étaient pas sans ressentir, pour les canons pénitentiels que Burchard recueille de toutes mains, un peu de l'aversion qu'avaient jadis éprouvée les réformateurs du IXe siècle pour les pénitentiels d'origine celtique. Pour ces raisons et pour d'autres motifs du même ordre, Burchard ne pouvait être le canoniste attitré des partisans de Grégoire VII ; leurs visées étaient bien autres que celles de l'évêque de Worms.

Aussi s'abstiennent-ils, en général, de citer les textes du *Décret* dans les nombreux écrits qu'ils rédigent pour la défense de leur cause (1). Bien plus, pour remplacer le *Décret*, ils se mettent de bonne heure à composer des collections canoniques appropriées à leurs aspirations. Bien avant de monter sur le trône pontifical, Hildebrand avait demandé à Pierre Damien de dépouiller les décrets et l'histoire des Pontifes romains pour en tirer des fragments qui missent en pleine lumière l'autorité du Saint-Siège (2). Pierre

(1) Il est facile de s'en rendre compte par la lecture des écrits insérés dans la collection des *Libelli de lite Imperatorum et Pontificum*, publiés dans les MGH. Les passages où l'on peut reconnaître avec certitude des extraits de Burchard sont assez rares. Je citerai, à titre d'exemples, Burchard, XII, 18 et 25 (*Manegoldi ad Gebehardum liber*, t. I, p. 397); B., XIX, 105 (*Ibid.*, p. 428), et, dans la lettre de Gebehard de Salzbourg, B., III, 126 (*Ibid.*, p. 270). J'ai relevé quelques textes tirés de Burchard dans les écrits de Bernald, à savoir : B., XI, 64 (*Ibid.*, t. II, p. 34); B., I, 207 (p. 36); B., X, 64 et 68 (p. 52); B., I, 112 (p. 65); B., I, 22 (p. 69); B., II, 109 et 110 (p. 70 et 71). Sans doute la plupart des textes cités par Bernald figurent aussi dans le *Décret* d'Yves de Chartres; mais, à raison de la date de la composition de cet ouvrage, Bernald n'a pu puiser des textes dans ce recueil. Il a d'ailleurs eu recours, comme Manegold et les autres écrivains favorables à Grégoire VII, à diverses collections de l'époque grégorienne. Burchard est parfois cité par les adversaires de Grégoire VII, ainsi par Gui d'Osnabruck (B., XII, 14, 21 et 7; cf. *Libelli de lite*, t. I, p. 469). Enfin l'antipape Clément III a inséré dans un décret un texte tiré du recueil de Burchard (B., XIV, 21; *ibid.*, p. 623).

(2) Voir un passage de l'écrit de S. Pierre Damien : *Opusculum V, De privilegio Romanae ecclesiae ad Hildebrandum* ; PL, t. CXLV, col. 89.

Digitized by Google

Damien ne se décida point à accomplir ce travail, qu'il jugeait alors inutile; il le regretta plus tard, mais d'autres l'accomplirent pour lui, si bien que l'époque de la querelle des investitures vit naître et croître toute une végétation de collections canoniques.

La série de ces collections commence au temps de Léon IX avec le recueil en LXXIV titres (1); elle se continue par la compilation du cardinal Atton (2), par celles d'Anselme de Lucques (3) et de Deusdedit (4), par l'œuvre encore inédite du cardinal Grégoire intitulée *Polycarpus* et par d'autres qui se succèdent rapidement pendant la période qui s'étend du pontificat de Léon IX à celui de Calixte II. Leurs tendances sont très différentes de celles qui inspirèrent le *Décret* de Burchard. Cette différence se manifeste dès la première en date de ces compilations. L'esprit de la réforme s'y montre, non seulement par le choix des textes, mais par la rédaction des sommaires, brefs et sonores comme des coups de clairon. Il semble à qui ferme le *Décret* pour ouvrir ces recueils qu'il pénètre dans un monde nouveau; cela produit une impression que je ne puis me défendre de comparer à celle que durent éprouver, après 1830, les membres du vieux clergé français qui s'aventurèrent à lire l'*Avenir*. Sans doute, quelques auteurs de ces collections, par exemple Anselme de Lucques et Deusdedit, ont recueilli des fragments tirés du *Décret*. En tout cas, là où il est admis, l'ouvrage de l'évêque de Worms ne tient qu'une place inférieure. Burchard, qui représente l'Église soumise au pouvoir impérial, est évidemment très suspect aux réformateurs. Un membre important du parti de la réforme, le cardinal Atton, en fait l'aveu sans détours, dans un passage trop intéressant pour que je m'abstienne de le citer. « Nous admettons, écrit-il, qu'on observe dans les provinces pour lesquelles ils ont été rédigés les canons des conciles transalpins recueillis par Burchard, s'ils ne sont contraires

(1) Sur cette collection, voir *Le premier manuel canonique de la réforme du XIe siècle*, extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, 1894, t. XIV. M. Thaner, qui l'a fait connaître le premier, désigne ce recueil sous le nom de *Collectio minor* dans son édition de la collection d'Anselme de Lucques indiquée ci-dessous, et en indique la composition.

(2) Voir ci-dessous, p. 692, note 1.

(3) *Anselmi episcopi Lucensis collectio canonum*, éd. THANER (Inspruck, 1906). Le premier fascicule seul a été publié, et comprend les livres I-IV de la collection.

(4) *Die Kanonessammlung des Kardinals Deusdedit*, éd. WOLF VON GLANWELL, t. I (Paderborn, 1905).

(5) Je n'en vois que deux citations certaines dans le recueil de *Deusdedit* (Deusdedit, II, 153 et IV, 220); il est probable que Deusdedit a emprunté d'autres fragments au *Décret*. En tout cas les emprunts qu'Anselme de Lucques a faits à Burchard sont beaucoup plus nombreux.

Digitized by Google

ni à la raison ni aux institutions de l'Église romaine. Au-delà de cette limite, ils ne valent qu'autant qu'ils ont été confirmés par le Saint-Siège ou ont été acceptés par le libre consentement des intéressés. On trouve d'ailleurs dans le *Décret* de Burchard une foule de textes qui, quoique reproduisant exactement les règles du droit, portent des attributions fausses à tel ou tel auteur; d'autres qui contiennent des règles erronées; d'autres enfin traitant de matières si honteuses que la pudeur défend aux hommes religieux de s'en entretenir » (1). La fin de ce passage contient sûrement une allusion à la casuistique pénitentielle qui tenait dans le *Décret* de Burchard une place importante; dans son ensemble, il représente exactement, à mon avis, l'appréciation qui alors avait cours à Rome sur l'œuvre de l'évêque de Worms. Ainsi le triomphe de la réforme grégorienne ne pouvait manquer de porter un coup à l'autorité du *Décret*.

Pourtant son influence, quoique amoindrie, devait persister encore. Dans l'œuvre transactionnelle, qu'il publia à la fin du XIe siècle et à laquelle il donna aussi le nom de *Décret*, Yves de Chartres inséra le plus grand nombre des fragments recueillis par Burchard. Quelques années plus tard, entre 1104 et 1113, mais à une époque plus voisine de 1104 que de 1113, le cardinal Grégoire, tout romain qu'il fût, fit de larges emprunts au *Décret* de Burchard quand il composa le recueil intitulé *Polycarpus*. Directement ou par le canal du *Décret* d'Yves, la plupart des textes de Burchard passèrent dans d'autres collections de la première moitié du XIIe siècle jusqu'à ce qu'ils trouvassent asile dans le *Décret* de Gratien. Le maître bolonais, s'il a fait des emprunts nombreux aux collections intermédiaires, a aussi puisé dans le *Décret* de l'évêque de Worms (2). D'ailleurs les auteurs des compilations qui recueillirent les canons

(1) Texte emprunté au *Capitulare Attonis cardinalis*, publié (d'après un manuscrit du Vatican dont la côte n'est pas indiquée) par le cardinal Angelo Maï dans *Scriptorum veterum nova collectio*, t. VI, 2e partie, p. 60 et ss.

(2) Il suffit de jeter les yeux sur les listes dressées par M. Friedberg et insérées par lui en tête de son édition du *Décret* de Gratien pour constater que des fragments, en quantité très considérable, sont communs au *Décret* de Burchard et au *Décret* de Gratien. Sans se prononcer définitivement, M. Friedberg inclinait à croire que Gratien, qui a puisé largement dans le *Décret* d'Yves, a connu par cet intermédiaire les textes de Burchard. Je suis au contraire porté à penser que Gratien a utilisé directement le recueil de Burchard. Voyez en ce sens les observations de M. E. Seckel, *Zu den Acten der Triburer Synode*, dans *Neues Archiv*, t. XX, p. 317 et ss. J'ai d'ailleurs fait remarquer plus haut (p. 685, note 3) qu'Yves a modifié un texte de Burchard pour l'insérer dans son recueil; il y a supprimé la mention du jugement de Dieu (Burchard, III, 22; Yves, III, 27). Or Gratien a reproduit le texte de Burchard, et non celui d'Yves (C. XVI, Q. 1, c. 54).

Digitized by Google

du *Décret* de Burchard, y compris Gratien, les prirent dans l'état où les leur livrait Burchard; en général ils ne se préoccupèrent point de rétablir la pureté des textes ni l'authenticité des attributions, laissant cette tâche aux *Correctores Romani* et aux futurs historiens du droit canonique.

Les canonistes du XIIe siècle, successeurs de Gratien, utilisèrent encore le *Décret* de Burchard. Pour en trouver la preuve, il suffit de se reporter aux publications de M. E. Friedberg. Il sera facile de voir que le *Décret* a fourni des matériaux notamment à la *Collectio Parisiensis II^a*, qui date de 1179, et à la *Collectio Lipsiensis*, qui lui est postérieure de quelques années (1). Bernard de Pavie, qui, entre 1187 et 1191, rédigea le recueil connu sous le nom de *Compilatio prima*, fit d'assez nombreux emprunts à Burchard; il le cite, à la manière italienne, sous le nom de *Brocardus* (2), et quand il lui arrive d'extraire des textes de l'interrogatoire préparé par Burchard pour les confesseurs (XIX, 5), il place en tête de l'extrait la mention : *Ex Brocardico* (3). Vers le même temps, le *Décret* de Burchard était connu des glossateurs qui commentèrent Gratien; ils le critiquèrent à l'occasion, mais souvent ils le citèrent (4). L'oubli devait ensuite couvrir d'un voile l'œuvre de celui qui avait été le canoniste le plus répandu au XIe siècle. Son nom, tout au moins, survécut, et, sous la forme altérée de brocard, conserve encore un sens pour les jurisconsultes, qui d'ailleurs, le plus souvent, l'emploient sans en soupçonner l'origine (5).

(1) E. Friedberg, *Die Canonessammlungen zwischen Gratian und Bernhard von Pavia* (Leipzig, 1897), p. 28, 127 et *passim*.

(2) E. Friedberg, *Quinque compilationes antiquae* (Leipzig, 1882), p. XI et *passim*. — De même l'auteur de la *Collectio Parisiensis II^a* emploie cette forme : *Brocardus* (p. 36).

(3) Cf. p. XI, et Bernard de Pavie (*Compilatio I^a* de l'édition Friedberg), IV, 4, 2; IV, 16, 4; V, 1, 9, et V, 17, 2. Les textes tirés de l'œuvre de Burchard sont nombreux dans la *Compilatio I^a*; j'ai lieu de croire que beaucoup ont été puisés directement dans le recueil de l'évêque de Worms.

(4) M. Singer a reconnu 83 citations de Burchard dans le *Décret* de Rufin (*Die Summa Decretorum des Magister Rufinus*, p. CIII. Paderborn, 1902). Rufin critique vivement les textes de Burchard qui dérogent au principe de l'indissolubilité du mariage. (*Ibid.*, p. 492.) — On pourrait relever des citations du *Décret* dans les écrits de beaucoup de contemporains de Rufin. M. de Schulte en signale dans la *Summa* d'Étienne de Tournai, dans les écrits de Jean de Faenza, de Simon de Bisiniano, de Sicard de Crémone, dans la *Summa Coloniensis*, dans la *Summa Parisiensis* et dans la *Summa Lipsiensis* (*Geschichte der Quellen und Literatur des canonischen Rechts von Gratian bis auf Gregor IX*, t. I, p. 44, n. 19. Stuttgart, 1875).

(5) On sait que pour se conformer aux prescriptions des conciles animés de l'esprit de la réforme catholique, saint Charles Borromée fit rédiger un

Digitized by Google

A la vérité, Burchard pouvait disparaître; il avait fait sa part dans l'histoire du droit canonique. Sans doute il s'était borné à recueillir et à classer des textes qu'il démarquait ou mettait au point, quand il le jugeait nécessaire, par des altérations dont notre conscience se choque à bon droit; ce n'est que plus tard, à dater de l'époque d'Yves de Chartres, qu'on usera du raisonnement pour ramener à l'unité les fragments discordants. Ce sera le grand souci de Gratien, qui, réalisant dans le droit une œuvre analogue à celle qu'accomplissait son contemporain Pierre Lombard dans le domaine de la théologie, intitulera son livre : *Concordia discordantium canonum*. Ainsi l'Église devait s'acheminer vers la construction synthétique du droit canonique, qui s'achèvera au XIIIe siècle. Mais cette évolution ne fut possible que parce que les textes avaient d'abord été classés méthodiquement et présentés dans un tableau d'ensemble. C'est ainsi que le *Décret* de Burchard vint à son heure pour marquer une étape dans cette voie.

Il rendit aussi à l'Église et à la société un autre service d'un ordre plus élevé. En réunissant dans un volume facile à manier les règles auxquelles était soumis le clergé, il le rappela à la régularité et à la dignité de la vie aussi bien qu'à la conscience de sa mission; en même temps comme il dénonçait les désordres et les superstitions qui étaient les fléaux de son temps, il montrait aux pasteurs des âmes les ennemis qu'ils devaient combattre et leur en indiquait les moyens. S'il a cédé aux préjugés ou aux erreurs de son époque, néanmoins il faut reconnaître qu'en général Burchard s'est inspiré d'un idéal élevé, et, par l'influence qu'exerça son œuvre, a travaillé efficacement à le réaliser. Tout compte fait, il mérite d'être placé en un bon rang parmi ceux des hommes de son temps qui se sont efforcés de servir la cause du christianisme et de la civilisation.

Grenoble. PAUL FOURNIER.

pénitentiel; un certain nombre de textes empruntés à Burchard y furent insérés. Mais cette tentative faite pour restaurer une tradition abolie depuis longtemps ne devait point aboutir, malgré la faveur que lui témoigna, au milieu du XVIIe siècle, l'assemblée du clergé de France. Le pénitentiel de Milan a été réimprimé par WASSERSCHLEBEN, *Die Bussordnungen*, p. 705 et sv.; par SCHMITZ, *Die Bussbüchér und die Bussdisciplin der Kirche*, p. 809 et sv.

Digitized by Google

APPENDICE.

Collections canoniques procédant de Burchard.

La liste ci-après insérée fait connaître les collections canoniques, rédigées au cours du XIe siècle et pendant le premier tiers du XIIe, qui contiennent, en nombre plus ou moins considérable, des fragments empruntés au *Décret*. En donnant ici le résultat de mes recherches, j'avertis le lecteur que je tiens cette liste pour incomplète. Je n'ai pas la prétention de connaître toutes les collections canoniques (elles sont innombrables) qui ont été composées pendant cette période, surtout à l'époque comprise entre le pontificat de Grégoire VII et celui de Pascal II.

Statuta canonum de officio sacerdotum : courte collection du XIe siècle, extraite de Burchard, publiée d'abord dans l'édition donnée par Basnage des *Lectiones antiquae* de Canisius et réimprimée dans PL, t. CXL, col. 1067-1084. Voir ma dissertation imprimée dans les *Mélanges Paul Fabre* (Paris, 1902), sous ce titre : *De quelques collections canoniques issues du Décret de Burchard*, p. 190.

Collection du manuscrit latin de la Bibliothèque nationale de Paris, nº 4283 (ms. du XIIe siècle). C'est un extrait des livres I à XVI de Burchard composé au XIe siècle ou au début du XIIe. Cet extrait n'est pas copieux. Cf. THEINER, *Disquisitiones...*, p. 186 ; et *Mélanges Paul Fabre*, p. 191.

Extrait des livres I-XVIII du *Décret* contenu aux fol. 18 vº-85 du manuscrit 1778 de Sir Thomas Phillips (92 des *Codices Philippici* de la Bibliothèque royale de Berlin) ; ce manuscrit provient de Poitiers et a appartenu aux Jésuites du collège de Clermont ; il date du XIIe siècle (cf. VALENTIN ROSE, *Verzeichniss der lateinischen Handschriften*, t. XII de l'ouvrage : *Die Handschriften-Verzeichnisse der kön. Bibliothek zu Berlin*, p. 195-197. Berlin, 1893).

Collection du Vatican. 1350. Collection en vingt livres assez courte, principalement extraite de Burchard. Cette collection ne peut être antérieure à la fin du XIe siècle. Cf. *Mélanges Paul Fabre*, p. 195-198.

Manuscrit de la Vaticane, 4977. Au fol. 24 commence un manuscrit incomplet, rapproché du premier par le hasard de la reliure. Ce manuscrit qui date de la fin du XIe siècle, contient une collection canonique à laquelle le *Décret* de Burchard a fourni de nombreux éléments.

Collection en cinq livres du manuscrit de l'Université de Turin, I, VI, 22. Recueil d'un caractère surtout pénitentiel, dont le *Décret* de Burchard semble être la source principale. Le manuscrit est du XIIe siècle ; la collection date peut-être du XIe. Les feuillets du manuscrit sont intervertis.

Collection du manuscrit latin de la Bibliothèque nationale de Paris, 13659, fol. 1-33 (XIe siècle). Collection qui, au moins dans la partie comprise aux fol. 1-20, est faite d'extraits du *Décret*.

Digitized by Google

Liber Tarraconensis, ou collection en six livres dite de Tarragone (1085-1090). A fait, à partir du livre IV, de larges emprunts au *Décret* de Burchard. — Cf. PAUL FOURNIER, *Le Liber Tarraconensis*, dans les *Mélanges Julien Havet*, p. 259-281 (Paris, 1895).

Collection en sept livres, poitevine, de la fin du XIe siècle; faite de la fusion du *Décret* de Burchard et de la collection en LXXIV titres (Cf. JOSEPH TARDIF, *Une collection canonique poitevine*, dans la *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger*, 1897, t. XXI, p. 149-248).

Collection dite de Saint-Hilaire, de Poitiers en seize livres (manuscrit de Sir Thomas Phillips, Bibliothèque royale de Berlin, nº 92, et manuscrit de la Bibliothèque publique de Reims, nº 675; G. 528); œuvre qui présente beaucoup d'analogies avec la collection poitevine. Burchard y est très largement utilisé (Cf. JOSEPH TARDIF, article précité; et *Mélanges Paul Fabre*, p. 205-207).

Collection du manuscrit LXIV-62 du chapitre de Vérone. Le manuscrit et la collection sont du XIe siècle. On trouve dans la seconde partie de la collection de nombreux extraits des divers livres du *Décret* de Burchard.

Collection canonique d'Anselme de Lucques (mort en 1086). Les extraits de Burchard se trouvent surtout dans le livre VII, sur la vie du clergé, et dans le livre X, sur le mariage. Le livre XI, sur la pénitence (qui ne se figure pas dans tous les manuscrits), contient beaucoup de matériaux tirés du *Décret*. Le premier fascicule d'une édition de la collection d'Anselme de Lucques, contenant les quatre premiers livres, a été publié par M. F. THANER: *Anselmi episcopi Lucensis Collectio canonum* (Inspruck, 1906).

Collection canonique du cardinal Deusdedit. L'auteur fait au moins deux emprunts non déguisés au *Décret* de Burchard; ils ont été indiqués ci-dessus, p. 691, note 5. J'ai lieu de croire que Deusdedit a emprunté à Burchard d'autres textes, d'ailleurs en petit nombre. Cf. l'édition de M. WOLF DE GLANWELL, *Die Kanonensammlung des Kardinals Deusdedit*. Paderborn, 1905.

Décret d'Yves de Chartres. J'ai montré, dans l'ouvrage *Les collections canoniques attribuées à Yves de Chartres* (publié dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LVII et LVIII, années 1896 et 1897, et tiré à part. Paris, 1877) que sur les 1785 fragments que renferme le *Décret* de Burchard, environ 1600 ont passé dans le *Décret* d'Yves. (Voir p. 43-49 du tirage à part, et p. 29-38 du t. LVIII de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.) On trouvera le texte du *Décret* d'Yves dans PL, t. CLXI.

Collection de Farfa, collection canonique en quatre livres contenue dans le manuscrit 8487 du Vatican (qui n'est autre que le cartulaire de Farfa), datant de la fin du XIe siècle; elle contient un certain nombre d'extraits de Burchard. (Je me permets de renvoyer le lecteur au mémoire que j'ai publié sur cette collection, *La collezione canonica del Regesto di Farfa*, dans l'*Archivio della R. Società Romana di Storia patria*, 1894, t. XVII, voir p 293-294.)

Collection de 77 chapitres. Cette collection est contenue dans le Codex Gud. 212 de Wolfenbüttel, fol. 49-51. Elle a été étudiée par M. Sdralek (*Wolfenbüttler Fragmente*, Münster, 1891, p. 42-46). Il conjecture que ce recueil a été composé en Allemagne dans le premier tiers du XIe siècle. L'auteur a fait un certain nombre d'emprunts au *Décret* de Burchard.

Digitized by Google

Collection du Valicell., F, 54, fol. 169 et s. Recueil non ordonné de textes dont beaucoup sont extraits du *Décret* de Burchard. Le manuscrit, en cette partie, paraît être du commencement du XIIe siècle.

Collection en 210 chapitres du manuscrit 5541 de la Bibliothèque royale de Munich (XIe siècle). M. Krause a montré que l'auteur a utilisé le *Décret* de Burchard (*Die Acten der Triburer Synode*, dans *Neues Archiv*, t. XVII, p. 305 et 319).

Collection en deux livres du Vatican, 3832 (manuscrit du XIe siècle). Cette collection est suivie, à partir du fol. 99, d'une *farrago* de textes, la plupart canoniques. Les textes provenant du *Décret* de Burchard, à partir du fol. 125, y tiennent une place considérable.

Collection en sept livres du manuscrit D, IV, 33, de la Bibliothèque de l'Université de Turin; date de 1100 environ. Le *Décret* de Burchard est une de ses sources principales; il a été combiné avec la collection en LXXIV titres et le recueil de Deusdedit. (Cfr. PATETTA, *Le Ordalie*, p. 395-397. Turin, 1890, et *Mélanges Paul Fabre*, p. 208-213.)

Collection de Sainte-Geneviève (manuscrit 166 de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève à Paris), du commencement du XIIe siècle; divisée en quatre parties. Les trois dernières sont tirées du *Décret* de Burchard (*Mélanges Paul Fabre*, p. 203-204). Le premier livre est tiré du *Décret* d'Yves de Chartres.

Collection canonique provenant de Saint-Victor (manuscrit de l'Arsenal, 721). Cette collection date du début du XIIe siècle. L'auteur s'est principalement servi des textes de Burchard. (PAUL FOURNIER, *De quelques collections canoniques issues du Décret de Burchard*, dans les *Mélanges Paul Fabre*, p. 199-203.)

Polycarpus, collection canonique du cardinal Grégoire, encore inédite : date de 1104-1113. L'auteur de cette collection me paraît avoir emprunté directement de nombreux textes au *Décret* de Burchard. Je reviendrai sur ce point dans une étude spéciale. (Sur la date du *Polycarpus*, voir *Une collection canonique italienne du commencement du XIIe siècle*, dans les *Annales de l'enseignement supérieur de Grenoble*, 1894, t. VI, p. 407.)

Collection canonique en 13 livres, contenue dans le manuscrit 3 du fonds Savigny conservé à la Bibliothèque royale de Berlin. D'après Theiner (*Disquisitiones*, p. 185), les livres I, II, XI et XIII de cette collection procèdent de Burchard, tandis que les autres livres procèdent d'Anselme de Lucques. La collection en 13 livres est d'ailleurs très insuffisamment connue (cf. THEINER, *op. cit.*, p. 184-186; FRIEDBERG, *Corpus juris canonici*, t. I, p. LXXV; SAVIGNY, *Geschichte des römischen Rechts*, t. II, p. 103).

Collection en cinq livres du Vatican. 1348, composée vers l'an 1100, probablement en Italie, par un partisan de la réforme. Voir l'étude de M. WOLF DE GLANWELL, *Die Canonessammlung des Cod. Vatican. lat. 1348*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie impériale de Vienne, philos.-hist. Classe, 1897, t. CXXXVI. M. de Glanwell a reconnu dans cette collection 110 chapitres qui, à son avis, proviennent du *Décret* de Burchard. Je serais porté à croire ce chiffre plutôt au-dessous de la réalité.

Digitized by Google

Collection en huit parties contenue dans le manuscrit 227 des manuscrits d'Assise (S. François); cette collection est du commencement du XIIe siècle. Les trois dernières parties de cette collection paraissent faites principalement d'après le *Décret de Burchard*. (Voir sur cette collection la notice de R. P. EHRLE, *Archiv für Kirchengeschichte*, t. I, p. 477 et 1.)

Collection de Jumièges. Cette collection est contenue dans un manuscrit du XIIe siècle, provenant de l'abbaye de Jumièges, et conservé sous le nº 704 de la Bibliothèque publique de Rouen. C'est un recueil canonique de 304 chapitres, occupant les fol. 94-150 du manuscrit; tous les chapitres sont extraits de Burchard. Un autre recueil en 127 chapitres s'ouvre au fol. 150 vº. Il contient aussi divers textes tirés du *Décret*. (Cfr *Mélanges Paul Fabre*, p. 191-195.)

Collection de Térouanne. Collection canonique en neuf livres, contenue dans les feuillets 1-48 du Codex Gud., 212, des manuscrits de Wolfenbüttel. Ce document date de la fin du XIIe siècle; la collection elle-même paraît dater du pontificat de Pascal II, M. Sdralek, qui l'a décrite dans les *Wolfenbüttler Fragmente* (Münster, 1891), montre que l'auteur s'est servi du *Décret* de Burchard comme d'une source (*op. cit.*, p. 31).

Recueil non ordonné des textes canoniques contenus dans le Codex Gud., 212 (fol. 51-57) de Wolfenbüttel. Ce recueil est d'origine rémoise; il date du XIIe siècle et est postérieur à 1119. Les renseignements que je trouve sur cette collection dans l'ouvrage déjà cité de M. Sdralek (*Wolfenbüttler Fragmente*, p. 46-51) me donnent à penser que l'auteur a emprunté des textes à Burchard.

Collection canonique contenue dans le manuscrit de la Bibliothèque Ambrosienne I, 145, inf. (manuscrit du XIIe siècle, fol. 18 et ss.). C'est un recueil, non ordonné, de textes où l'on discerne des extraits de Burchard.

Collection du manuscrit 300 de la Riccardiana de Florence. Le manuscrit et la collection sont de la fin du XIe siècle. La collection est faite surtout d'extraits de la collection en cinq livres du Vatic. 1339. J'y ai rencontré quelques extraits de l'interrogatoire qui figure au *Corrector* de Burchard (XIX, 5). M. Seckel signale dans ce manuscrit une autre particularité qui décèle peut-être l'influence de Burchard (*Neues Archiv*, t. XX, p. 316).

Collection de Santa Maria Novella, contenue dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Florence, S. Maria Novella, 269; Conventi soppressi, A, 4. Le manuscrit est du XIIe siècle, peut-être du temps de Pascal II. La collection, en 183 titres, contient des traces de l'emploi du *Décret*.

Collection canonique du manuscrit 425 de la Bibliothèque d'Arras; manuscrit du XIIe siècle. On y trouve en assez petit nombre, des fragments tirés du *Décret* de Burchard. Voir fol. 13, 58vº, 60 et *passim*.

Collection en sept livres contenue dans les manuscrits 1346 du Vatican et 2186 de la Bibliothèque impériale de Vienne. Date du commencement du XIIe siècle; est vraisemblablement originaire d'Italie. J'y ai relevé, notamment au livre VII, divers canons, surtout pénitentiels, qui proviennent du *Décret* de Burchard, peut-être par l'intermédiaire du *Décret* d'Yves de Chartres; je ne suis pas en mesure pour le moment de trancher cette question.

Digitized by Google

Collection canonique de la Laurentienne de Florence, S. Croce, Plut. IV, Sin., Cod. 4. Cette collection, très mal ordonnée, que je crois de la fin du XIe siècle, contient quelques textes qui semblent provenir du *Décret* de Burchard; j'y retrouve, après les passages sur la fornication et l'inceste, Burchard II, 182, 184, 186; on pourrait, je crois, citer d'autres exemples. M. Seckel (*Neues Archiv*, t. XX, p. 322) indique de son côté comme possible un emprunt à Burchard.

Collection en trois livres du manuscrit de Florence, Laurentienne, Gadd., LXXXIX, sup., 31. Manuscrit du XIIe siècle. M. E. Seckel croit y reconnaître l'influence de Burchard (*Zu den Acten der Triburer Synode, 895*, dans *Neues Archiv*, 1894, t. XX, p. 314-315).

Recueil canonique contenu dans le manuscrit de la Bibliothèque royale de Munich 3909, du XIIe siècle, provenant d'Augsbourg. D'après M. Seckel (*Neues Archiv*, 1892, t. XVIII p. 403), on y rencontre quelques textes qui révèlent l'influence du *Décret* de Burchard.

Collection canonique du Vatican. 3830 (XIe siècle). Cette collection, fort mal ordonnée, contient un certain nombre de textes empruntés au *Décret*. On trouve à la fin du manuscrit le XIXe livre ou *Corrector*. A cause de la présence du *Corrector*, le manuscrit est compris dans la liste dressée par Mgr Schmitz, *Die Bussbücher und das canonische Bussverfahren*, p. 371 et ss. Voir ci-dessus, p. 689, n. 1.

Capitula apocryphes de Théodore, archevêque de Canterbury, publiés par Jacques Petit (*Theodori, archiepiscopi Cantuariensis, pœnitentiale*, t. I, p. 15-41. Paris, 1677, et PL, t. XCIX, col. 901 et ss.). Je me suis efforcé de démontrer que ce recueil, datant sans doute du XIe siècle, procède du *Décret* de Burchard. Voir ma dissertation : *Les Capitula du pseudo-Théodore et le Décret de Burchard de Worms*, publiée dans le *Florilegium Vogüé*, p. 241-255 (Paris, 1909). Sur ce recueil, cf. Seckel, dans *Neues Archiv*, 1894, t. XX, p. 296 et p. 328-351 : M. Seckel en a traité au cours de l'article intitulé : *Zu den Acten der Triburer Synode, 895*.

Forme particulière du XIXe livre du *Décret*, connu sous le nom de *Corrector* (cette forme est caractérisée par d'importantes additions). Elle a été publiée par Wasserschleben, *Die Bussordnungen der abendländischen Kirche*, p. 624 et ss., et par Schmitz, *Die Bussbücher und das canonische Bussverfahren*, p. 403. Les divers manuscrits de ce texte ont été indiqués en tête de la publication de Mgr Schmitz, p. 398 et ss.

Summa de Judiciis omnium peccatorum, collection pénitentielle en huit livres, issue du *Décret* de Burchard. (Manuscrits 12205 de la Bibliothèque royale de Munich et 3880 de la Bibliothèque nationale de Paris, fonds latin; publiée par Mgr Schmitz, *Die Bussbücher und das canonische Bussverfahren*, p. 480 et ss.

Pœnitentiale Romanum en neuf titres, édité par Antoine Augustin (Venise, 1584). Ce recueil est formé de textes pénitentiels empruntés au *Décret* de Burchard.

Collection du manuscrit de la Vallicellane, F, 2, manuscrit en écriture lombarde, du XIe siècle. Cette collection est surtout pénitentielle; elle contient de nombreux extraits du *Décret* de Burchard. L'évêque de Worms y est souvent cité sous la forme : *Bruchardus*.

Digitized by Google

Pénitentiel Valicellanum IIIum (SCHMITZ, *Die Bussbücher und die Bussdisciplin*, p. 779 et s. Mayence, 1883). Ce recueil contient certains textes qui décèlent l'influence du *Décret*. Voir, pour l'un d'eux, E. Seckel, dans *Neues Archiv*, t. XX, pp. 312.

Collection du Mont-Cassin. D'après les indications que fournit Theiner (*Disquisitiones*..., p. 305-509), le manuscrit 216 du Mont-Cassin (XIe-XIIe siècles) contient une collection canonique, composée vraisemblablement au Mont-Cassin, à la fin du XIe siècle, à laquelle le livre XIX du *Décret* de Burchard a fourni certains éléments.

Il n'est pas inutile d'ajouter à cette liste quelques observations.

1° Il y a lieu de signaler, comme contenant des extraits plus ou moins considérables du *Corrector* (livre XIX du *Décret* de Burchard), les manuscrits énumérés par Mgr Schmitz, p. 393-401 de son ouvrage, *Die Bussbücher und das canonische Bussverfahren*.

2° La collection canonique italienne en cinq livres contenue dans les manuscrits Vatican. 1339; Valicell., B, 11, et Mont-Cassin, 125, a-t-elle subi l'influence de Burchard? Le fait ne serait pas impossible; en effet cette collection, conservée par trois manuscrits du XIe siècle, est postérieure au *Décret*. Ce recueil a été très vraisemblablement composé entre 1008 et 1012 (*Études critiques*, p. 3), tandis que la collection en cinq livres contient cinq textes du concile tenu à Ravenne en 1014, qui y sont attribués à l'empereur Henri II. (Cf. A. GAUDENZI, *Lo svolgimento parallelo del diritto longobardo e del diritto romano a Ravenna*, dans les *Memorie della R. Accademia dell' Istituto di Bologna, Classe di scienze morali, sezione giuridica*, série B, t. I, p. 62; et MGH, *Constitutiones et Acta publica*, t. I, p 61.) Elle est donc postérieure à cette date. Toutefois je n'ai constaté aucun fait dont on puisse induire que cette collection dépend du *Décret*. Sans doute dans cette collection (II, 265), comme dans le *Décret* (III, 75), on trouve la forme isidorienne du 4e canon de Gangres avec une fausse attribution au concile d'Agde; mais, depuis deux siècles (*Dacheriana*, III, 103), ce canon circulait sous cette fausse attribution. On n'en peut donc rien conclure.

Je dois ajouter qu'en parcourant le manuscrit de la collection en cinq livres dans le Valicell., B, 11, j'ai remarqué à la fin du livre III, une addition qui comprend quelques textes provenant certainement du *Décret* (Burchard, VIII; IX, 16; III, 39).

3° Plusieurs des collections mentionnées dans la liste imprimée ci-dessus ont fourni elles-mêmes des matériaux à des auteurs de collections postérieures, auxquels elles ont transmis de nombreux textes provenant du *Décret* de Burchard. C'est le cas, par exemple, du *Polycarpus*; c'est surtout le cas du *Décret* d'Yves de Chartres, dont sont issus de nombreux et importants recueils. J'ai fait connaître les collections tributaires du *Décret* d'Yves dans un mémoire publié en 1894; je demande la permission d'y renvoyer le lecteur (1). Il y pourra constater que des recueils importants, tels la *Panormia* d'Yves

(1) *Les collections canoniques attribuées à Yves de Chartres*, dans la *Bibliothèque de l'École du Chartes*, années 1896 et 1897; t. LVII, p. 645-698; t. LVIII, p. 26-77; 293-326: 410-444 et 624-676, et tiré à part. Paris, 1897.

Digitized by Google

de Chartres, la *Tripartita*, la *Cœsaraugustana* procèdent du *Décret* d'Yves, et par son intermédiaire, du *Décret* de Burchard. J'ai signalé une dizaine de recueils qui dépendent des œuvres d'Yves de Chartres. Je crois devoir y ajouter la petite collection canonique contenue aux fol. 87-88 du manuscrit de Turin, D, V, 19, de la seconde moitié du XIIe siècle, et aussi la collection canonique de la Laurentienne de Florence, S. Croce, Plut. V, sin., 7, de la première moitié du XIIe siècle. M. E. Seckel a mis en lumière les liens qui rattachent ces recueils aux œuvres d'Yves (1).

Ainsi, il a été possible de faire connaître et de grouper, comme se rattachant soit au *Décret* de Burchard, soit aux recueils d'Yves, plus de cinquante collections dont beaucoup étaient inconnues : plus de quarante dépendent de Burchard; une dizaine au moins procèdent des ouvrages d'Yves de Chartres.

(1) E. SECKEL, *Zu den Acten der Triburer Synode 895* dans *Neues Archiv*, 1894, t. XX, p. 322-327 et 304-307.

Digitized by Google

NOTES SUR L'INTERVENTION MILITAIRE DE CLÉMENT VIII EN FRANCE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE (1).

L'intervention des papes en France à la fin du XVIe siècle au point de vue militaire est peu connue (2). L'étude de cette question cependant ne manque pas d'importance : elle met en relief le peu d'utilité des dépenses de la cour pontificale en France, à l'époque des guerres de la Ligue, et permet de calculer assez exactement le total des sommes envoyées de Rome au secours des ennemis d'Henri IV. D'autre part elle nous fait mieux saisir l'influence politique de la papauté pendant le règne de Philippe II (3), et c'est en même temps une contribution à l'étude de l'organisation des armées sous l'Ancien Régime. Ces considérations m'ont engagé à réunir, dans cet article, quelques notes sur l'intervention militaire de Clément VIII en France, à la fin du XVIe siècle.

On sait que Sixte-Quint ne voyait qu'à regret la prépondérance

(1) Cet article est extrait d'une étude plus générale d'un travail élaboré au Séminaire historique de l'université de Louvain sur *La situation politico-économique des Pays-Bas catholiques sous le règne de Philippe II*. Cfr *Rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique 1905-1906 ; 1906-1907 et 1907-1908*, dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1907, t. LXXI, p. 389-393 ; 1908, t. LXXII, p. 333-341 ; 1909, t. LXXIII, p. 469-480.

Parmi les documents qui m'ont été les plus utiles je dois signaler les 1ers volumes des *Nunziatura di Fiandra* et quelques extraits des archives farnésiennes de Naples. Ils ont été mis aimablement à ma disposition, les premiers par M. A. Cauchie et les seconds par M. L. Van der Essen.

Voici l'interprétation des sigles que j'ai employés.

AV. B. = *Archives du Vatican, fonds Borghèse.*

AV. NF. = *Archives du Vatican, Nunziatura di Fiandra.*

AV. NFr. = *Archives du Vatican, Nunziatura di Francia.*

AF. N. = *Archives farnésiennes à Naples.*

(2) Quelques notes à ce sujet ont été réunies par H. DE L'ÉPINOIS, *La Ligue et les papes*. Paris, 1886, et par R. MAERE, *Les origines de la nonciature de Flandre. Étude sur la diplomatie pontificale dans les Pays-Bas à la fin du XVIe siècle*, dans la RHE, Louvain, 1907, t. VII, p. 565-584 et 805-825.

(3) PAUL HERRE, *Papsttum und Papstwahl im Zeitalter Philipps II*. Leipzig, 1907, a montré de quelle importance a été la politique de la cour romaine sous Philippe II.

Digitized by Google

du roi d'Espagne, Philippe II, s'accentuer en France (1). Jamais ce pape n'a consenti à envoyer de Rome des troupes ou de l'argent pour secourir la Ligue. Grégoire XIV n'était certes pas non plus partisan de la politique intéressée du chef des Habsbourg en France ; mais il considérait les succès de l'hérétique Henri de Navarre comme un plus grand danger pour la cour romaine. Aussi, peu de mois après son avènement, le successeur d'Urbain VII résolut-il d'envoyer au secours des ligueurs son neveu Hercule Sfondrato, duc de Montemarciano, à la tête d'une armée composée d'Italiens et de Suisses (2). Ces soldats ne restèrent que peu de temps au service de la cour romaine : dix mois après leur arrivée aux Pays-Bas (septembre 1591), où elles s'étaient réunies pour entrer en France, les compagnies d'Hercule Sfondrato se disposaient déjà à retourner dans leur patrie et leur présence aux frontières méridionales des Pays-Bas n'avait presque pas été remarquée (3).

Sur les instances des ennemis politiques d'Henri de Navarre (4), Clément VIII décida de recruter des nouvelles forces et, après des négociations assez longues et assez difficiles (5), il fut convenu que le colonel allemand Georges Bayer, baron de Boppart, réorganiserait les quelques compagnies qu'il avait sous ses ordres, de façon à pouvoir mettre à la disposition de la cour romaine une armée de 3000 hommes. Le pape devait les payer, après une « monstre » ou revue mensuelle, à raison de 14.000 écus par mois.

Une stipulation du contrat de recrutement, qui ne fut pas sans importance sur la suite des événements, déterminait que, pour chaque cavalier manquant à la revue, l'administration pontificale pourrait retenir six écus et demi et pour chaque fantassin quatre (6).

(1) FERRET, *Henri IV et l'Église catholique*, passim. Paris, 1875.

(2) DE L'ÉPINOIS, *ouv. cit.*, p. 504. En parcourant les *avvisi* du fonds Urbinate de la bibliothèque vaticane à Rome, j'ai trouvé deux listes des soldes payées à l'armée du duc de Montemarciano. Ce sont les *Provisioni per la condotta del s^r duca di Montemarciano* (Bibl. Vat. Urbinate, t. 1059 I, fol. 209) et la *Nota della spesa per li capitani et officiali che se mandano in Francia* (Ibidem, t. 1059 I, fol. 210-211). Ces deux documents sont d'une grande importance pour l'histoire de l'organisation des armées pontificales au XVIe siècle. Au sujet de l'armée du duc de Montemarciano, voir les *avvisi* de Rome, 10, 13 et 22 avril 1591 (Ibidem, t. 1059 I, fol. 204, 214, 243).

(3) DE L'ÉPINOIS, *ouv. cit.*, p. 521 ; R. MAERE, *ouv. cit.*, p. 809.

(4) DE GROZE, *Les Guise, les Valois et Philippe II*, t. II, p. 233 sv. Paris, 1866.

(5) DE L'ÉPINOIS, *ouv. cit.*, p. 561 svv. Il expose en détail la suite des négociations préliminaires.

(6) *Avvisi di Fiandra*, 10 septembre 1592, AV. NF., t. VII, fol. 169. A la revue du 8 décembre 1592, la première que passèrent les soldats de Boppart,

Digitized by Google

Appio Conti, le successeur du duc de Montemarciano, fut nommé général de ces compagnies.

Après avoir signé ce contrat, Boppart s'occupa activement, rapporte Alexandre Farnèse (1), du recrutement des troupes pontificales. Malheureusement pour le colonel, le commissaire général Matteucci (2), qui pendant toute la période de son administration ménagea avec beaucoup de parcimonie les deniers de la cour romaine (3), avait, semble-t-il, reçu l'ordre de Rome de ne payer la solde aux soldats pontificaux qu'au moment où ceux-ci partiraient en expédition (4). Or l'armée de Philippe II, sans laquelle celle du pape ne pouvait entrer en campagne, n'était pas en état de quitter les Pays-Bas et, pour ce motif, le commissaire général recula autant qu'il le put la date de la première revue (5).

Cette façon d'agir présentait des avantages pour la cour romaine; mais elle était désastreuse pour le colonel Boppart. Celui-ci en effet avait accepté d'entretenir sa troupe à ses frais depuis le jour de la levée jusqu'à l'époque de la première « monstre » (6). Il se plaignit vivement de la conduite du commissaire général. Dans plusieurs de ses lettres, il l'envisage comme injuste (7).

Mgr Matteucci trouva la situation de Boppart digne de compassion (8); mais les démarches du colonel n'eurent pas d'autre effet

il y avait exactement dans l'armée pontificale 2830 fantassins et 200 cavaliers. Voir le rapport de cette revue, AV. NF., t. V, fol. 252 et la lettre du *commissaire Moriconi à Aldobrandino*, 8 décembre 1592, ibidem, t. V, fol. 221. L'historien Bor, *Oorsprongk, begin en vervolgh der Nederlandsche oorlogen (1555-1600)*, t. III, p. 674. Amsterdam, 1679-84, se trompe quand il dit que l'armée de Boppart était forte de 4000 fantassins et 800 chevaux.

(1) *Farnèse à Matteucci*, Spa, 22 septembre 1592, AV. NF., t. V, fol. 41.

(2) Pour les fonctions du commissaire général de l'armée pontificale, cfr. R. Maere, *ouv. cit.*, p. 807. Ces fonctions étaient à peu près celles du proveedor et commissaire de l'armée royale. Celui-ci devait tenir les comptes, s'occuper des vivres, assister aux revues, surveiller la liste des soldes et intervenir dans les conflits qui pouvaient surgir, à propos de la paye, entre les soldats et les officiers. — Voir le brevet du proveedor et commissaire, AF. N., fascio 1628.

(3) de l'Épinois, *ouv. cit.*, p. 561 sv. et 564 sv.

(4) Cela ressort de deux lettres de *Matteucci à Aldobrandino*, Anvers, 2 octobre et 11 novembre 1592, AV. B., 2e série, t. 485, fol. 19 et 20.

(5) *Matteucci à Aldobrandino*, Bruxelles, 17 octobre et 14 novembre 1592, AV. NF., t. V, fol. 88 et 147; *Matteucci à Boppart*, Bruxelles, 24 octobre 1592, ibidem, t. V, fol. 124.

(6) *Boppart à Matteucci*, octobre 1592, ibidem, t. V, fol. 138.

(7) *Le même au même*, 6 septembre, 17 et 20 novembre 1592, ibidem, t. V, fol. 30, 194 et 171.

(8) *Matteucci à Aldobrandino*, Anvers, 4 octobre 1592, AV. B., 2e série, t. 485, fol. 14.

Digitized by Google

sur le parcimonieux commissaire général. Sans doute celui-ci envoya, vers la fin du mois de novembre 1592, le montant d'une paye de l'armée pontificale à Nancy, où les troupes se trouvaient alors, mais, dans la lettre où il communique cette décision au cardinal secrétaire d'État, il a soin d'ajouter qu'il se gardera bien de payer les soldats avant d'avoir vu les régiments de Philippe II franchir la frontière française (1).

On sait que, quelques jours avant sa mort (3 décembre 1592), Alexandre Farnèse fut sur le point de conduire ses troupes en France (2). Le prochain départ de l'armée de Philippe II semblait certain et Mgr Matteucci se disposait enfin à faire passer aux soldats de Boppart leur première revue. Elle eut lieu, le 5 décembre 1592, à Sarr-Albe en Lorraine, trois mois après la signature du contrat de recrutement. Le 8 décembre l'argent arriva à l'endroit désigné pour la revue (3) et Georges Bayer attesta avoir touché 14.000 écus, pour les distribuer, comme solde du premier mois de leur service, à ses 2830 fantassins et à ses 200 cavaliers (4). Par cet acte, la troupe de Boppart était enfin reçue au service de la cour romaine.

Si jusqu'à ce moment Mgr Matteucci était parvenu à ménager autant que possible les deniers de la cour romaine (5), par contre ce commissaire général et son successeur Mgr Malvasia eurent dans la suite à faire des dépenses considérables pour l'entretien des troupes. Ce fut inutilement.

En effet au moment où les soldats de Boppart passaient leur première revue, on apprit la mort d'Alexandre Farnèse. Ce malheureux événement arrêta les progrès de l'armée de Philippe II et par suite empêcha celle de Clément VIII de se rendre utile : jusqu'au mois de mars 1593 les compagnies du colonel Boppart stationnèrent dans les provinces du Sud des Pays-Bas catholiques, attendant, mais en vain, le départ des troupes du roi d'Espagne (6).

(1) « Accelerarò et retardarò il far pagar e spingerò la leva di S. Stà secondo li progressi dell' altra di S. Maestà, ne credo di far dare danari che al principo dell' altro [mese]. » *Le même au même*, Bruxelles, 22 novembre 1592, AV. NF., t. V, fol. 159. Voir aussi la lettre *du même au même*, Anvers, 11 novembre 1593, AV. B., 2e série, t. 485, fol. 20.

(2) Pietro Fea, *Alessandro Farnese, duca di Parma*, p. 456. Rome, 1886.

(3) *Boppart à Appio Conti*, décembre 1592, AV. NF., t. V, fol. 240.

(4) Voir le rapport de la revue, ibidem, t. V. fol. 252.

(5) Mgr Matteucci avait réalisé encore d'autres bénéfices que ceux que j'ai énumérés. Cfr de l'Épinois, *ouv. cit.*, p. 564-565.

(6) Au sujet des motifs de l'inaction des troupes de Philippe II, après la mort du prince de Parme, voir mon étude insérée dans le *Rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique 1906-1907*, dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1908, t. LXXII, p. 338.

Digitized by Google

Plusieurs tentatives furent faites cependant pour utiliser les soldats de Georges Bayer. Mgr Matteucci avait espéré un moment pouvoir décider le gouvernement des Pays-Bas catholiques à envoyer les régiments de Philippe II en France, malgré la mort d'Alexandre Farnèse. Mais le comte de Fuentès, auprès duquel le commissaire général avait fait des démarches dans ce but, se contenta de faire observer que les difficultés causées par le décès du prince de Parme et la mauvaise situation financière de l'Espagne devaient nécessairement reculer le départ de l'armée espagnole (1).

Le légat de Paris, Mgr Philippe Sega, était également convaincu de la nécessité d'envoyer une puissante armée au secours de la Ligue (2). Lui aussi avait d'abord insisté pour que le gouvernement se décidât à conduire en France les régiments qu'Alexandre Farnèse avait réunis (3). Ce fut en vain ! Convaincu alors de l'inutilité des dépenses de la cour romaine, puisque les soldats du colonel Boppart attendaient à la frontière le départ des régiments de Philippe II, Mgr Sega résolut de chercher une autre occupation à la troupe pontificale. Il demanda à Appio Conti d'envoyer à Paris 600 fantassins pour veiller à la sécurité des États-Généraux, qui devaient s'occuper de la succession d'Henri III (4). Mgr Matteucci s'opposait à ce dessein (5), qui d'ailleurs n'était pas conforme aux décisions de Clément VIII, communiquées peu de jours auparavant par le cardinal Aldobrandino au commissaire général : le pape avait prescrit de joindre ses soldats à l'armée de campagne des ligueurs et de ne mettre aucun détachement en garnison dans une ville française, à moins d'un ordre exprès de Rome (6). En réponse à la

(1) *Matteucci à Aldobrandino*, 30 décembre 1592, AV. NF., t. V, fol. 285.

(2) « Le cose sono di quà in stato tale, dit-il, che non venendo quest' essercito tutto unitamente, come era resoluto, si correria grandissimo pericolo di una totale rivolutione » *Ph. Sega à Aldobrandino*, 7 décembre 1592, AV. NFr., t. XXXVI, fol. 101.

(3) *Le même au même*, Paris, 17 décembre 1592, ibidem, t. XXXVI, fol. 103.

(4) *Ph. Sega à Appio Conti*, Paris, 30 janvier 1593, AV. NF , t. IV, fol. 30. Une copie de cette lettre se trouve aux AV. NFr., t. XXXVI, fol. 128. En même temps que le légat faisait connaître son dessein à Appio Conti, il en informa la cour romaine. *Ph. Sega à Aldobrandino*, Paris, 1 février 1593, ibidem, t. XXXVI, fol. 140.

(5) Concernant de la proposition d'envoyer des troupes à Paris, Matteucci avait écrit, deux mois auparavant, que le but des ligueurs était, « ... colorandola che si faccia per liberare li Francesi dal suspetto delle guarnigioni di Spagnuoli, liberarsi da quella spesa et far che il giuoco duri et che ad un certo modo S. Stà non potessi liberarsi della spesa, quando bene volesse. » *Matteucci à Aldobrandino*, Bruxelles, 28 novembre 1592, AV. B., 2e série, t. 485, fol. 30.

(6) Cela ressort d'une lettre du commissaire général, « Ho in commissione

Digitized by Google

demande du légat, Appio Conti communiqua à Philippe Sega les décisions du pape (1).

Peu de temps après, en février 1593, Matteucci fut remplacé par Mgr Innocenzo Malvasia et le cardinal secrétaire d'État prescrivit à Appio Conti de se conformer en tout aux décisions du légat. Le duc de Mayenne, chef de l'armée de la Ligue, demanda, ainsi que Philippe Sega l'avait fait peu de temps auparavant, d'envoyer un détachement des troupes pontificales à Paris, pour les mettre en garnison dans cette ville. Le général de l'armée de Clément VIII fit connaître ce désir au légat (2); celui-ci répondit que, pour un motif connu de la cour romaine, il approuvait la proposition faite par le duc de Mayenne (3).

Ainsi il était décidé, semble-t-il, au début du mois de mars 1593, de conduire une partie de l'armée de Boppart à Paris. Malheureusement, il n'était plus possible de le faire! Les mauvais rapports qui existaient entre le nouveau commissaire et le légat (4) avaient probablement empêché les agents du pape de prendre plus tôt cette décision opportune et maintenant qu'elle était prise, les soldats pontificaux n'étaient plus en état de rendre le nouveau service qu'on attendait d'eux! La désertion avait fait de grands vides dans leurs rangs (5) et, avant de leur confier un poste important, il fallait réorganiser sérieusement les compagnies.

A cet effet la cour romaine chargea ses agents des Pays-Bas de compléter par *reimpimento* (6) son armée. Mgr Malvasia et Mgr Matteucci (resté aux Pays-Bas pour mettre son successeur au courant de sa nouvelle charge) demandèrent au gouvernement la permission

da S. Stà, écrit-il, che con mezzo d'una lettera del detto sr Pietro [Aldobrandino] mi comanda che avertisca V. Sra Illma che con le sue genti sta unita con quelle della liga et non si lasci mettere in presidio o fermare dentri a nessuno luogo et restringersi senza particolare ordine o licenza di S. Stà, come le diro a bocca.» *Matteucci à Appio Conti*, Bruxelles, 19 janvier 1593, AV. NF., t. IV, fol. 29 et AV. NFr., t. XXXVI, fol. 154.

(1) *Appio Conti à Ph. Sega*, 7 février 1593, AV. NF., t. IV, fol. 30. Une copie de cette lettre se trouve aux AV. NFr., t. XXXVI, fol. 153.

(2) *Appio Conti à Aldobrandino*, Soissons, 26 février 1593, AV. NF., t. IV, fol. 53.

(3) *Ph. Sega à Appio Conti*, Paris, 2 mars 1593, ibidem, t. IV, fol. 55.

(4) Ces mauvais rapports ressortent clairement de plusieurs lettres écrites par Philippe Sega à Pierre Aldobrandino et dans lesquelles il se plaint du peu de nouvelles que lui envoie Malvasia. *Ph. Sega à Aldobrandino*, Paris, 8 et 24 avril 1593, AV. NFr., t. XXXVI, fol. 198 et svv.

(5) R. Maere, *ouv. cit.*, p. 812.

(6) Le *reimpimento* consistait à combler les vides d'une compagnie par de nouvelles recrues. La correspondance des agents pontificaux aux Pays-Bas à la fin du XVIe siècle contient beaucoup d'allusions à cette pratique.

Digitized by Google

de lever quelques centaines de soldats wallons. Mais Pierre-Ernest de Mansfeldt, le comte de Fuentès et les membres du conseil d'État refusèrent de délivrer les lettres patentes nécessaires pour ce recrutement, afin d'éviter les désordres qui accompagnaient ordinairement les levées et pressuraient péniblement les habitants du pays (1). D'ailleurs, ajoutaient-ils, la permission qu'on accorderait au pape de prendre à solde des soldats wallons, empêcherait le gouvernement d'en enrôler encore pour son propre compte et provoquerait probablement de nombreuses désertions parmi ceux qu'il avait à son service. En effet, la solde des soldats du pape était plus élevée et surtout plus régulièrement payée que celle de l'armée de Philippe II (2).

Le commissaire général Malvasia proposait de lever une armée entièrement nouvelle, placée directement sous les ordres d'Appio Conti (3).

(1) Ce motif de refus était sérieux. Dans la province du Luxembourg, où les levées de soldats étaient fréquentes, les habitants se plaignaient beaucoup des désordres des recrues. Cfr. GACHARD. *Actes des États-Généraux de 1600*, p. 628 et 711. Bruxelles, 1849.

(2) *Matteucci à Aldobrandino*, Bruxelles, 22 mars 1593, AV. NF., t. V, fol. 351; *Malvasia à Aldobrandino*, Bruxelles, 6 et 10 mars 1593, Ibidem, t. III, fol. 17 et 21. La situation des soldats de l'armée royale était de fait misérable. J'ai donné à ce sujet quelques indications dans le *Rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique 1905-1906 et 1906-1907*, dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1907, t. LXXI, p. 389 svv.; 1908, t. LXXII, p. 338 svv. D'ailleurs on peut établir la différence entre la solde du fantassin pontifical et du fantassin espagnol. Puisque dans le contrat de recrutement de la troupe de Boppart, on stipule que pour chaque fantassin manquant à une des revues, les commissaires auront droit de retenir 4 écus, cfr. supra p. 703, il semble que c'était là le montant d'un mois de solde du fantassin. Or, à l'armée du roi d'Espagne, la règle était de ne payer que 3 écus. Voir les listes des soldes des AF. N., fascio 1628. Encore en pratique ne donnait-on pas cette somme, puisqu'en 1595, on demande, dans une pétition, de donner 3 écus aux fantassins. Voir l'*Avis donné à l'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas, le 18 et 19 janvier 1595, par les archevêque, évêques, chevaliers de l'Ordre, gouverneurs des provinces et par le conseil d'État, sur les mesures à prendre pour le rétablissement des affaires du Pays-Bas, avec les apostilles de Philippe II, en date du 18 février 1596.* (GACHARD, *ouv. cit.*, p. 415 svv.)

(3) *Malvasia à Aldobrandino*, Noyon, 24 mars 1593, AV. NF., t. III, fol. 29. Les armées que les papes ont envoyées, au XVIe siècle, en France et aux Pays-Bas étaient ou placées directement sous le commandement d'un chef désigné pour la cour romaine — comme du temps du duc de Montemarciano — ou commandées par un chef étranger qui avait levé l'armée (Boppart par exemple) et qui recevait ses ordres du chef désigné par la cour romaine (Appio Conti). Malvasia préfère le premier mode pour des motifs déjà mis en lumière. Cfr R. MAERE, *ouv. cit.*, p. 812. Ajoutons ici que le titre du chef, désigné par Rome pouvait varier, puisque Rodolphe Baglioni, le successeur d'Appio Conti, a dit à Philippe Sega que « del titolo se conten-

Digitized by Google

Philippe Sega conseillait de laisser les compagnies de Boppart dans l'état où elles étaient et d'entretenir, avec le restant de la somme de 15.000 écus que le pape envoyait mensuellement aux Pays-Bas, un certain nombre de soldats destinés à la garde de l'assemblée de Paris. Si ce projet ne plaisait pas à la cour romaine, celle-ci pourrait encore, disait le légat, ou licencier toute l'armée allemande et payer avec le subside ordinaire une bonne garde de l'assemblée, ou envoyer à Paris les troupes de Boppart, sans les compléter et destiner le restant des 15.000 écus à une œuvre utile (1).

Aucune décision n'était encore prise, lorsqu'on apprit la mort du général Appio Conti. Ce malheur fut bientôt suivi de la fuite du colonel Georges Bayer et de la disparition de toute l'armée pontificale (mars 1593). Pendant plusieurs mois, Clément VIII avait dépensé de grandes sommes pour l'entretien de ces troupes, qui n'avaient rendu à la cause des ligueurs qu'un service à peine appréciable : après avoir séjourné pendant quelques mois dans le sud des Pays-Bas, les soldats de Boppart avaient été conduits au siège de Noyon, qui était à peine commencé, quand l'armée pontificale se disloqua.

* * *

Les nombreuses lettres des agents pontificaux en Flandre permettent de calculer à peu près exactement ce que Clément VIII a dépensé pour l'entretien des compagnies de Boppart.

En décembre 1592, lors de la première revue — nous le savons déjà (2) —, Georges Bayer reçut 14.000 écus. A la « monstre » de janvier de l'année suivante, Mgr Matteucci, pour arrêter la désertion qui menaçait de faire disparaître toute l'armée (3), fut obligé de payer pour 2400 hommes, alors qu'en réalité Boppart n'en avait plus que 2000 sous ses ordres. Bien plus, le colonel réclama la solde du mois de novembre et, sur ce point encore, le commissaire général dut céder. A cette date, la cour romaine avait déjà dépensé 45.000 écus en paiement de soldes et autres frais (4).

terebbe di maestro di campo, come hebbe il generale Sfondrato, overo di governatore delli genti ecclesiastici in Francia et anco colonello. » *Ph. Sega à Aldobrandino*, sans date, AV. NF., t. IV, fol. 59.

(1) *Agocchi à Malvasia*, mars 1593, Ibidem, t. III, fol. 27.

(2) Cfr. supra, p. 705.

(3) *Appio Conti à Ph. Sega*, 15 janvier 1593, AV. NFr., t. XXXVI, fol. 123.

(4) *Matteucci à Aldobrandino*, Bruxelles, 6 et 22 janvier 1593, AV. NF., t. V, fol. 309 et 320. Les autres frais de la cour romaine consistaient surtout en intérêts payés aux « cambistes » qui se chargeaient de verser à Bruxelles les sommes payées par le pape à Rome, en dépenses occasionnées par le transport de l'argent jusqu'à l'endroit où avait lieu la « monstre » et en frais

Digitized by Google

Ce n'était qu'un début. Il avait été stipulé, dans le contrat de recrutement, que la revue devait avoir lieu régulièrement le 5 de chaque mois. Un empêchement imprévu autorisait les agents pontificaux à reculer cette date de quinze jours, mais, après le 20 du mois, il n'était plus permis d'exiger des soldats de se présenter devant les commissaires des « monstres » ; dans ce cas, la cour romaine devait payer son armée d'après les estimations de la revue précédente (1). De plus, les soldats ne devaient passer qu'une revue par mois. Ces deux stipulations allaient rendre de grands services aux mercenaires pontificaux.

Le 7 février 1593, les commissaires Moriconi, Griffoli et Villa, délégués par Mgr Matteucci, avaient annoncé aux soldats de Boppart qu'ils devaient se préparer à passer la revue. Ceux-ci s'étaient déjà réunis à cet effet, lorsque le commissaire général Matteucci appela auprès de lui le chef de ses délégués, Moriconi. Les deux autres commissaires déclarèrent ne pas pouvoir agir en l'absence de leur chef et ordonnèrent aux soldats de se retirer pour se représenter un autre jour. Les soldats obéirent ; mais, se basant sur la stipulation qui interdisait d'exiger d'eux deux revues par

de correspondance. Les agents pontificaux nous donnent de nombreux détails sur chacune de ces dépenses. Il semble que, pour fixer le taux de leur commission, les « cambistes » non seulement tenaient compte de la distance entre l'endroit, où ils touchaient l'argent et celui, où ils devaient le verser, mais aussi des frais d'envoi, proportionnellement plus élevés pour une petite somme que pour une grande. Pour faire transporter à Paris une somme de 2000 écus, Mgr Matteucci, qui résidait à Bruxelles, paya, en 1592, 344 écus au « cambiste » (*Sega à Matteucci*, Paris, 12 décembre 1592, ibidem, t. V, fol. 327 et *Sega à Aldobrandino*, 26 novembre 1592, AV. NFr., t. XXXVI, fol. 90). On rapporte les frais occasionnés par deux envois d'argent de Rome à Bruxelles. Une première fois, en novembre 1592, la cour romaine paya 1200 écus pour en faire transporter 17.000 ; une seconde fois, en décembre suivant, 2137 pour 45.000 (*Matteucci à Aldobrandino*, Bruxelles, 22 novembre et 31 décembre 1592, AV. NF., t. V, fol. 159 et 289). Les dépenses dont nous nous occupons font l'objet d'un travail spécial par H. Lonchay, *Étude sur les emprunts des souverains belges au XVIe et XVIIe siècles*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres*, n° 12, p. 964-993. Bruxelles, 1907. L'incertitude des routes nécessitait une bonne escorte pour le transport de l'argent à l'endroit où avait lieu la revue et occasionnait ainsi des frais appréciables. En 1592, l'administration de l'armée pontificale prit à solde, pour transporter une somme d'argent, 100 cavaliers, dont chacun touchait journellement un demi écu, sans compter le traitement des officiers (*Matteucci à Aldobrandino*, 22 novembre 1592, AV. NF., t. V, fol. 159). Quant aux frais de correspondance, le commissaire général Mgr Matteucci estime que l'envoi d'un courrier des Pays-Bas en Italie coûtait 120 à 130 écus, jamais 140. (*Matteucci à Aldobrandino*, 18 décembre 1592, Ibidem, t. V, fol. 269.)

(1) *Malvasia à Aldobrandino*, Bruxelles, 26 février 1593, ibidem, t. III, fol. 11.

Digitized by Google

mois, ils refusèrent de se représenter devant les commissaires et réclamèrent le paiement d'après les évaluations de la « monstre » du mois de janvier. Pour éviter la mutinerie, qu'aurait entraînée son refus de faire droit à cette demande, Mgr Matteucci remit au colonel Boppart la solde de 2000 hommes. Appio Conti estime, avec une certaine exagération, sans doute, qu'au moins 700 soldes avaient été payées de trop et qu'en outre il se trouvait à l'armée pontificale beaucoup de *passatori* que les commissaires auraient pu facilement écarter (1).

La leçon fut perdue pour les agents de Clément VIII. Au mois de mars, Mgr Malvasia, croyant ne pas pouvoir arriver à l'armée avant le 20, avait chargé Appio Conti de faire la revue (2). Mais celui-ci, probablement parce que la cour romaine avait imposé au commissaire général d'être présent à la « monstre » (3), jugea bon de retarder la date de la revue aussi longtemps que cela lui était permis et lorsque, le 20 mars, dans l'après-midi, Malvasia arriva au camp, Conti avait à peine songé à prendre les premiers préparatifs. La nuit était proche et Malvasia, pour mieux reconnaître les *passatori*, toujours nombreux à cette époque, ordonna de remettre la revue au

(1) Les faits se rapportant à cette revue sont mentionnés dans la *Dichiaratione fatta dal sgr. Appio Conti*, AV. NF., t. V, fol. 38 et dans les lettres d'*Agocchi à Matteucci*, 7 février 1593, ibidem, t. V, fol 367, d'*Appio Conti à Ph. Sega*, 7 février 1663, ibidem, t. IV, f. 28, et *du même à Aldobrandino*, 10 février 1592, ibidem, t. IV, fol. 40. A la revue de janvier, le commissaire général avait payé la solde de 2400 soldats, mais il avait constaté qu'il n'y en avait que 2000. En février il fut tenu compte de cette dernière estimation et Matteucci paya, non pour 2400 hommes, mais seulement pour 2000. Cela ressort de la *Fede che sia stato ben fatto pagare al colonello 1800 piazze per il regimento et 185 per le corazze, sottoscritta dal Moriconi, Griffoli et Gio. Batt. Villa*, 16 février 1593, ibidem, t. III, fol. 39. Les *passatori*, dont parle Appio Conti, étaient des soldats qui, pour toucher plusieurs fois la solde, le même mois, passaient d'un régiment à un autre, de façon à être toujours présents là où avait lieu la revue. J'ai dit un mot au sujet des irrégularités des revues dans le *Rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique 1905-1906*, dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1907, t. LXXI, p. 390. Remarquons qu'Appio Conti exagère en disant que le commissaire avait donné 700 payes de trop. En effet, à la revue de mars, il y avait encore à l'armée pontificale 1300 soldats. Malvasia à Aldobrandino, Noyon, 24 mars 1593, AV. NF., t. III, fol. 29.

(2) *Malvasia à Aldobrandino*, Noyon, 24 mars 1593, AV. NF., t. III, fol. 29.

(3) L'obligation que le commissaire général avait d'être présent à la « monstre » est assez bien prouvée. Lorsque Mgr Matteucci envoya à la revue de février 1593 des commissaires délégués, Appio Conti écrivit à Sega que le commissaire général n'avait pas agi « conforme all'obligo », *lettre* du 7 mars 1593, ibidem, t. IV, fol. 30. Ailleurs Appio Conti dit à propos de la revue que les soldats « vengono a comprendere ch'io non ho autorità alcuna d'ingerirmi in questi affari. » (*Lettre à Aldobrandino*, 10 février 1593, ibidem, t. IV, fol. 40.)

Digitized by Google

lendemain. On devine ce qui arriva : la date extrême étant dépassée, les soldats exigèrent un paiement égal à celui de la revue précédente, qui avait eu lieu deux mois auparavant.

Le commissaire général se trouvait dans une situation difficile : l'armée de la ligue avait besoin de toutes ses forces pour le siège de Noyon, commencé depuis quelques jours, et l'arrivée des troupes d'Henri de Navarre était annoncée. En raison de cette situation, le comte Charles de Mansfeldt, commandant des troupes de Philippe II en France, et le duc de Mayenne demandèrent à Malvasia de ne pas repousser les réclamations des soldats de Boppart (1), qui menaçaient déjà de quitter leur service. Le commissaire général remit à Boppart 2000 payes, alors qu'il ne restait plus à l'armée du pape que 1200 fantassins et une centaine de cavaliers (2).

* * *

Le 26 mars 1593, pendant que les armées de Philippe II assiégeaient la ville de Noyon, le duc de Mayenne demanda à Appio Conti de lui envoyer immédiatement 50 fantassins allemands de l'armée pontificale, pour venir en aide à un détachement qui occupait un poste particulièrement menacé. Appio Conti répondit que la position défendue par sa troupe réclamait aussi une bonne défense et que, pour ce motif, il préférait ne pas diviser ses forces. Le duc de Mayenne renouvela encore deux fois sa demande et Appio Conti, persuadé du danger qui menaçait le chef des ligueurs, ordonna le départ des 50 fantassins demandés. Le colonel Boppart prétendit que ses compagnies devaient rester ensemble et s'opposa au départ du détachement. Une querelle surgit entre les deux chefs ; ils en vinrent aux mains et Appio Conti fut tué (3).

Les autorités militaires ordonnèrent d'emprisonner le colonel Boppart, mais, peu de jours après, celui-ci parvint à s'enfuir (4). Les soldats, après avoir réclamé, sans raison cette fois, leur solde d'après les évaluations de la revue précédente, déclarèrent que les coutumes de l'Allemagne ne leur permettaient pas de rester sous les armes après le départ de leur colonel. Ils se débandèrent, dix jours avant

(1) Une copie de la demande de Mansfeldt et de Mayenne se trouve aux AV. NF., t. IV, fol. 39.

(2) *Malvasia à Aldobrandino*, Noyon, 24 mars 1593, ibidem, t. III, fol. 29. Puisque la revue de février n'avait pas eu lieu, il est naturel que, pour celle du mois de mars, le commissaire ait dû se baser sur les estimations de la « monstre » de janvier.

(3) *Relatione di quando successe nella morte del sig^r. Appio Conti*, ibidem, t. VII, fol. 84. *Ambrogi à Aldobrandino*, Anvers, 3 avril 1593, ibidem, t. IV, fol. 107 ; GALLUCCI, *De bello Belgico*, p. 35 svv. Rome, 1671.

(4) *Malvasia à Aldobrandino*, Ham, 7 avril 1593, AV. NF., t. III, fol. 37.

Digitized by Google

la fin de leur service (1), menaçant de détruire tout ce qu'ils rencontreraient sur leur chemin, si l'administration pontificale ne leur payait les frais du retour en Allemagne. Pour éviter un brigandage qui aurait fait grand tort à la cause des ligueurs, Malvasia remit aux soldats 1500 écus. En retour il exigea de Charles de Mansfeldt la promesse de pouvoir vendre au profit de la cour romaine les biens que le colonel Boppart possédait dans les états de Philippe II. En effet, Georges Bayer avait emprunté au commissaire général 6855 écus, qu'il n'avait pas encore restitués (2).

Le duc de Mayenne, pour punir le colonel Boppart, proposa à un conseil de vingt-quatre officiers allemands de le dégrader en le déclarant *Schelm* (3), selon l'usage d'Outre-Rhin. Mais le conseil préféra réserver cette question au jugement de l'empereur (4).

A peine l'armée de Boppart s'était-elle débandée, que de toutes parts on proposa à Clément VIII de lever de nouvelles troupes (5). Cependant, l'intervention militaire des papes se borna dans la suite à entretenir en garnison à Paris quelques centaines de soldats (6). Clément VIII rappela des Pays-Bas Rodolphe Baglioni, qu'il avait envoyé comme successeur d'Appio Conti (7), et, le 17 septembre 1595, le souverain pontife mit définitivement fin à toute intervention en faveur de la Ligue, en prononçant solennellement l'absolution d'Henri IV.

Ath. PH. VAN ISACKER.

(1) *Le même au même*, Ham, 8 avril 1593, ibidem, t. III, fol. 41.

(2) *Le même au même*, Péronne, 14 avril 1593, et Bruxelles, 8 mai 1593, ibidem, t. III, fol. 46 et 64. Quant aux 6855 écus que Boppart avait empruntés aux agents du pape, nous savons par DE L'ÉPINOIS (*ouv. cit.*, p. 564 sv.) que Matteucci, lors du recrutement de l'armée de Boppart, ne donna pas à ce dernier de l'*ofghelt* (argent payé comme provision), mais qu'il prêta au colonel une somme que de l'Épinois estime à 3000 ou 4000 écus. Nous n'avons trouvé nulle part que Boppart eut fait d'autres emprunts aux commissaires généraux. Il se peut donc qu'au lieu de donner de l'*ofghelt*, Matteucci ait prêté à Boppart exactement 6855 écus — et non 3000 ou 4000 —. D'ailleurs, comme le remarque de l'Épinois, l'*ofghelt* s'élevait parfois à 8000 écus.

(3) La dégradation d'un officier allemand en le déclarant *Schelm* était des plus déshonorantes. *Alexandre de Groote à Ranuccio Farnèse*, Bruxelles, 6 avril 1595, AF. N., fascio 1648.

(4) *Malvasia à Aldobrandino*, Anvers, 5 juin 1593, AV. NF., t. III, fol. 87.

(5) *Le même au même*, Ham, 8 avril, et Péronne, 14 avril 1593, ibidem, t. III, fol. 41 et 46.

(6) R. MAERE, *ouv. cit.*, p. 812.

(7) *Baglioni à Aldobrandino*, 30 décembre 1594, AV. NF,, t. IV, f. 168.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

Dr Joseph Felten. *Neutestamentliche Zeitgeschichte oder Judentum und Heidentum zur Zeit Christi und der Apostel.* Ratisbonne, Manz, 1910, 2 vol. gr. in-8, VIII-622 et IV-580 p. M. 22.

C'est surtout depuis Schneckenburger (mort à Berne en 1848), dont les *Vorlesungen über neutestamentliche Zeitgeschichte* ont été publiées par Löhlein en 1862, que cette expression a pris cours pour désigner l'histoire contemporaine du Nouveau Testament. Cette science a pour mission d'exposer d'une façon systématique les renseignements fournis par les sources de l'époque sur la situation politique et sociale, morale et religieuse du monde gréco-romain et juif, au temps du Christ et des Apôtres. L'exposé n'a pas précisément sa raison d'être en lui-même, comme il l'aurait dans une histoire générale grecque, romaine ou juive; il est tout entier orienté vers le Nouveau Testament à l'intelligence plus parfaite duquel il doit contribuer. Ainsi conçue, cette histoire rentre, à peu près au même titre que l'archéologie biblique, dans l'introduction à l'Écriture-Sainte au sens large du mot. Elle suppose connues les données du Nouveau Testament, et les éclaire d'un jour nouveau en les replaçant dans leur milieu réel et concret, en les rapprochant des conceptions courantes de l'époque. La nécessité d'une pareille étude n'est plus à démontrer de nos jours. L'Évangile a pris naissance sur le sol juif et s'est premièrement propagé en terre gréco-romaine. La prédication du Christ et des Apôtres n'est pas tombée dans des cerveaux vides, ni ne s'est adressée à un monde neuf. Des doctrines, des systèmes régnaient, des institutions, des usages existaient avec lesquels le nouvel enseignement se trouva de suite en contact. Ceux-mêmes qui le propagèrent avaient subi l'influence de leur milieu et de leur temps. Aussi, s'est-on préoccupé, depuis longtemps déjà, d'écrire l'histoire contemporaine du Nouveau Testament. On connaît la *neutestamentliche Zeitgeschichte* de Hausrath avec son style attrayant, poétique, plein de verve et d'esprit, et la monumentale histoire de Schürer, *Geschichte des Judischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi,* l'œuvre de toute une vie, constamment tenue à jour avec un souci admirable d'information et d'exactitude minutieuses. On connaît aussi les ouvrages de moindre dimension d'O. Holtzmann et de Staerk, et dans un genre voisin ceux de Wendland, Friedländer, etc. Tous ces ouvrages sont écrits par des auteurs étrangers au catholicisme.

Digitized by Google

M. Felten, professeur à la faculté de théologie catholique de Bonn et déjà bien connu par un commentaire des Actes des Apôtres (1892), a voulu écrire une histoire contemporaine du Nouveau Testament dans un sens catholique. Elle comprend deux volumes divisés en six grandes sections. Trois de ces sections, les plus étendues (presque un volume et demi) sont consacrées au judaïsme et trois au paganisme. On examine successivement la situation politique, les conditions sociales et morales, les conceptions religieuses du judaïsme et du paganisme gréco-romain. La première section débute par une description géographique de la Palestine au temps du Christ (p. 19-83) et expose ensuite en 7 chapitres l'histoire politique des Juifs depuis la conquête romaine en l'an 63 av. J.-C., jusqu'à la révolte de Barkochba sous Hadrien (p. 83-285). Relevons, dans l'aperçu géographique, l'opinion de Felten touchant l'emplacement de l'ancienne Jérusalem (p. 58). Il se rattache encore à la conception, bien attaquée cependant, qui identifie la montagne de Sion avec la colline S.-O. de Jérusalem, et non avec la pointe Sud de la colline de l'Est, avec l'Ophel. Il aurait dû mentionner tout au moins les combats engagés par la Revue biblique contre cette thèse (1892, 1895, 1896, 1900, 1902, 1905, 1908, etc.). En racontant l'histoire politique de la Palestine depuis la conquête romaine jusqu'à la mort d'Hérode (chap. II), Felten a bien dû rencontrer la fameuse question du recensement de Quirinius et du texte de S. Luc (II, 1. s.). Il refuse, et avec raison, de suivre Schürer quand celui-ci prétend trouver en défaut l'historicité du troisième Évangile, en l'accusant d'avoir pris pour un recensement général le recensement de Quirinius en 6 ap. J.-C. et de l'avoir antidaté de dix ans. Pour sa part, il admet une double légation de Quirinius qui, avant de remplir les fonctions de gouverneur, aurait exercé celles de commissaire impérial extraordinaire pour le *census* en Syrie (p. 144). Ce serait cette mission que S. Luc aurait voulu désigner en disant ἡγεμονεύοντος τῆς Συρίας Κυρηνίου. Une seconde édition ne pourra passer sous silence la solution tout récemment reprise et défendue par Lagrange (*Revue biblique*, janvier 1911, p. 60-84) qui prétend rendre exactement le sens du verset de S. Luc, en traduisant : Ce recensement eut lieu avant que Quirinius fût gouverneur de Syrie. Les chapitres suivants traitent de l'histoire juive sous les successeurs d'Hérode et les gouverneurs romains, de la guerre juive de 66-73 ap. J.-C., des derniers combats pour la liberté sous Trajan et Hadrien et de la Diaspora juive. Ici (p. 255 sv.), les papiers d'Éléphantine sont utilisés pour prouver l'existence d'une colonie juive en Égypte au ve siècle avant J.-C.

Une deuxième section décrit en dix-sept chapitres la vie intérieure du peuple juive, la constitution politique, le grand conseil, le sacerdoce, le service du temple, les Docteurs de la Loi, les synagogues et les écoles, les partis : Hérodiens, Pharisiens, Sadduciens, Esséniens (ce serait une secte judéo-hellénique, p. 397), Thérapeutes ; la vie familiale et sociale, les fêtes et les usages religieux (ce chapitre aurait

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

Dr JOSEPH FELTEN. *Neutestamentliche Zeitgeschichte oder Judentum und Heidentum zur Zeit Christi und der Apostel.* Ratisbonne, Manz, 1910, 2 vol. gr. in-8, VIII-622 et IV-580 p. M. 22.

C'est surtout depuis Schneckenburger (mort à Berne en 1848), dont les *Vorlesungen über neutestamentliche Zeitgeschichte* ont été publiées par Löhlein en 1862, que cette expression a pris cours pour désigner l'histoire contemporaine du Nouveau Testament. Cette science a pour mission d'exposer d'une façon systématique les renseignements fournis par les sources de l'époque sur la situation politique et sociale, morale et religieuse du monde gréco-romain et juif, au temps du Christ et des Apôtres. L'exposé n'a pas précisément sa raison d'être en lui-même, comme il l'aurait dans une histoire générale grecque, romaine ou juive; il est tout entier orienté vers le Nouveau Testament à l'intelligence plus parfaite duquel il doit contribuer. Ainsi conçue, cette histoire rentre, à peu près au même titre que l'archéologie biblique, dans l'introduction à l'Écriture-Sainte au sens large du mot. Elle suppose connues les données du Nouveau Testament, et les éclaire d'un jour nouveau en les replaçant dans leur milieu réel et concret, en les rapprochant des conceptions courantes de l'époque. La nécessité d'une pareille étude n'est plus à démontrer de nos jours. L'Évangile a pris naissance sur le sol juif et s'est premièrement propagé en terre gréco-romaine. La prédication du Christ et des Apôtres n'est pas tombée dans des cerveaux vides, ni ne s'est adressée à un monde neuf. Des doctrines, des systèmes régnaient, des institutions, des usages existaient avec lesquels le nouvel enseignement se trouva de suite en contact. Ceux-mêmes qui le propagèrent avaient subi l'influence de leur milieu et de leur temps. Aussi, s'est-on préoccupé, depuis longtemps déjà, d'écrire l'histoire contemporaine du Nouveau Testament. On connaît la *neutestamentliche Zeitgeschichte* de Hausrath avec son style attrayant, poétique, plein de verve et d'esprit, et la monumentale histoire de Schürer, *Geschichte des Judischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, l'œuvre de toute une vie, constamment tenue à jour avec un souci admirable d'information et d'exactitude minutieuses. On connaît aussi les ouvrages de moindre dimension d'O. Holtzmann et de Staerk, et dans un genre voisin ceux de Wendland, Friedländer, etc. Tous ces ouvrages sont écrits par des auteurs étrangers au catholicisme.

Digitized by Google

M. Felten, professeur à la faculté de théologie catholique de Bonn et déjà bien connu par un commentaire des Actes des Apôtres (1892), a voulu écrire une histoire contemporaine du Nouveau Testament dans un sens catholique. Elle comprend deux volumes divisés en six grandes sections. Trois de ces sections, les plus étendues (presque un volume et demi) sont consacrées au judaïsme et trois au paganisme. On examine successivement la situation politique, les conditions sociales et morales, les conceptions religieuses du judaïsme et du paganisme gréco-romain. La première section débute par une description géographique de la Palestine au temps du Christ (p. 19-83) et expose ensuite en 7 chapitres l'histoire politique des Juifs depuis la conquête romaine en l'an 63 av. J.-C., jusqu'à la révolte de Barkochba sous Hadrien (p. 83-285). Relevons, dans l'aperçu géographique, l'opinion de Felten touchant l'emplacement de l'ancienne Jérusalem (p. 58). Il se rattache encore à la conception, bien attaquée cependant, qui identifie la montagne de Sion avec la colline S.-O. de Jérusalem, et non avec la pointe Sud de la colline de l'Est, avec l'Ophel. Il aurait dû mentionner tout au moins les combats engagés par la Revue biblique contre cette thèse (1892, 1895, 1896, 1900, 1902, 1905, 1908, etc.). En racontant l'histoire politique de la Palestine depuis la conquête romaine jusqu'à la mort d'Hérode (chap. II), Felten a bien dû rencontrer la fameuse question du recensement de Quirinius et du texte de S. Luc (II, 1. s.). Il refuse, et avec raison, de suivre Schürer quand celui-ci prétend trouver en défaut l'historicité du troisième Évangile, en l'accusant d'avoir pris pour un recensement général le recensement de Quirinius en 6 ap. J.-C. et de l'avoir antidaté de dix ans. Pour sa part, il admet une double légation de Quirinius qui, avant de remplir les fonctions de gouverneur, aurait exercé celles de commissaire impérial extraordinaire pour le *census* en Syrie (p. 144). Ce serait cette mission que S. Luc aurait voulu désigner en disant ἡγεμονεύοντος τῆς Συρίας Κυρηνίου. Une seconde édition ne pourra passer sous silence la solution tout récemment reprise et défendue par Lagrange (*Revue biblique*, janvier 1911, p. 60-84) qui prétend rendre exactement le sens du verset de S. Luc, en traduisant : Ce recensement eut lieu avant que Quirinius fût gouverneur de Syrie. Les chapitres suivants traitent de l'histoire juive sous les successeurs d'Hérode et les gouverneurs romains, de la guerre juive de 66-73 ap. J.-C., des derniers combats pour la liberté sous Trajan et Hadrien et de la Diaspora juive. Ici (p. 255 sv.), les papiers d'Éléphantine sont utilisés pour prouver l'existence d'une colonie juive en Égypte au ve siècle avant J.-C.

Une deuxième section décrit en dix-sept chapitres la vie intérieure du peuple juive, la constitution politique, le grand conseil, le sacerdoce, le service du temple, les Docteurs de la Loi, les synagogues et les écoles, les partis : Hérodiens, Pharisiens, Sadduciens, Esséniens (ce serait une secte judéo-hellénique, p. 397), Thérapeutes ; la vie familiale et sociale, les fêtes et les usages religieux (ce chapitre aurait

Digitized by Google

sans doute été mieux situé dans la 3e section consacrée à l'étude des conceptions religieuses), le prosélytisme, la littérature juive néo-testamentaire jusqu'à Hadrien. Dans ces deux derniers chapitres (XVI et XVII), on nous dit d'abord un mot des livres canoniques les plus récents de l'A. T. : les deux livres des Macchabées, l'Ecclésiastique et la Sagesse. On signale les doutes touchant l'origine des livres de Tobie et de Judith, ainsi que de quelques psaumes, mais on ne dit rien du livre de Daniel. Les pages consacrées aux apocryphes seront les plus discutées. L'auteur a une tendance à vieillir les Targums et les paraboles d'Hénoch, où il n'admet pas d'interpolations chrétiennes, et à rajeunir le livre des Jubilés et le Testament des douze patriarches. A propos des Psaumes de Salomon, il faudra ajouter Viteau : *Les Psaumes de Salomon* (Paris, 1911). M. Felten aurait déjà pu aussi, semble-t-il, toucher la question des *Odes de Salomon*.

Le second volume s'ouvre par la troisième section concernant le judaïsme, c'est-à-dire l'exposé des conceptions théologiques des Juifs sur le Canon des Écritures, sur Dieu, le Logos et l'Esprit, sur les anges, l'homme, le Messie, les fins dernières. Tout le monde reconnaîtra que dans cette systématisation de la théologie juive, la Loi n'a pas la place qui lui revient, et les quelques pages qui lui sont réservées dans la 2e section, ne comblent certainement pas cette lacune. La Loi n'était-elle donc pas le centre de la piété des Juifs et la base de leur théologie ? Dans les trois sections traitant du paganisme, l'auteur décrit la situation politique en insistant sur l'organisation des provinces orientales, puis son état social et moral, y compris les opinions philosophiques et religieuses des sages et du peuple. Nous avons été surpris de ne voir que dix pages (p. 542-553) consacrées aux mystères dans le monde païen à l'époque néo-testamentaire.

Ce rapide aperçu suffira pour faire soupçonner toute la richesse du bel ouvrage de M. Felten. Il rappelle à plus d'un égard ceux de Döllinger *(Heidentum und Judentum, eine Vorhalle zur Geschichte des Christentums*, 1857) et de Langen *(Das Judentum im Palestina zur Zeit Christi*, 1866) qu'il complète et dépasse tant par l'ampleur des cadres que par l'abondance des matériaux accumulés. L'exposé clair et facile, d'une lecture agréable, se continue d'une façon méthodique et suivie, avant tout positive, sans être continuellement interrompu par les discussions et les polémiques. Celles-ci sont d'ailleurs entièrement absentes, celles-là sont rejetées dans les notes, avec les indications de sources et des renseignements bibliographiques très nombreux et très complets. Ce grand travail a plus d'analogie encore avec celui de Schürer aux côtés duquel il vient se placer comme un parallèle catholique. Il en a le même grand format, les mêmes caractères, la même netteté dans la disposition. Pourra-t-il soutenir en tous points la comparaison ? Il déborde Schürer par certains côtés, il a en plus toute la partie consacrée au paganisme; mais pour la partie commune, Schürer l'emporte certainement avec ses trois volumes, sur le volume et demi

Digitized by Google

de Felten. Nous ne parlons pas de l'esprit qui anime les deux œuvres, mais Schürer est plus profond, il donne les matériaux d'une façon plus complète et pénètre plus intimement tous les détails. Quoiqu'il en soit, cette nouvelle *Neutestamentliche Zeitgeschichte* rendra incontestablement les plus grands services à tous ceux qui veulent s'orienter dans le dédale de ces questions si intéressantes et si importantes pour l'exégèse du Nouveau Testament.

É. TOBAC.

CH. GUIGNEBERT. *L'évolution des dogmes.* (Bibliothèque de philosophie scientifique, éd. Dr Gustave Le Bon.) Paris, Flammarion, 1910. In-12, 351 p.

Le livre de M. Guignebert se décompose en deux parties, dont la première doit servir d'introduction à la seconde, mais à vrai dire, elle est déjà dominée par elle et imprégnée de son esprit. On entend définir la nature du dogme, en le résolvant en ses principaux éléments avant d'aborder dans la partie suivante la démonstration de la thèse du volume formulée en ces termes dès les premières lignes de la préface : « Dans les pages qui suivent, je me propose d'établir qu'un dogme est un organisme vivant, qu'il naît, se développe, se transforme, vieillit et meurt ; que la vie l'entraîne, sans qu'il puisse jamais s'arrêter, qu'elle le fuit, quand le nombre de ses jours est rempli, sans qu'il puisse la retenir » (p. 1). C'est le leit-motiv de l'ouvrage tout entier, qui reparaît sous diverses tonalités, tout le long de l'exposé, comme si l'on craignait que le lecteur ne vint à l'oublier, ou comme si l'on attendait son succès auprès de lui plutôt de l'insistance à l'insinuer que de la démonstration. On nous avertit qu'on entend l'appliquer avant tout au christianisme, dans la forme que lui a donnée le catholicisme, sans se défendre de chercher ailleurs des exemples et des comparaisons utiles pour la thèse (p. 6) ; mais à vrai dire, ces observations sont restreintes à un tel nombre de religions et de si peu d'originalité et d'importance qu'on peut en faire abstraction ; elles ne sont vraiment là qu'à titre d'ornements. C'est bien le catholicisme qui fait les frais du débat.

Nous n'entreprendrons pas d'analyser celui-ci dans ses détails, nous contentant de caractériser la méthode, de définir brièvement les procédés, de dégager les postulats et préciser l'orientation de l'exposé de M. Guignebert, pour reconnaître sa nature propre et sa valeur scientifique. La méthode est essentiellement synthétique. C'est en vain qu'on chercherait dans son livre une étude analytique du développement historique, comme de la nature, de l'un ou l'autre dogme du catholicisme. Les différents chapitres sont amorcés par une thèse, dont on recherche avant tout les appuis dans le rapprochement avec les notions que les développements antérieurs ou les postulats

Digitized by Google

fondamentaux ont pu fournir. On annonce des exemples, qui viennent à la suite ; mais ces exemples, qui devraient être l'appui historique de la théorie, nous sont présentés d'une façon suggestive. Ils se réduisent à une synthèse à grands traits, d'après les lignes générales, sans aucun recours direct aux textes, ou même aux études critiques sur la question, que l'on nous donne de l'histoire du dogme christologique ou trinitaire, pour ne pas parler des autres ; car les deux premiers reparaissent la plupart du temps, adaptés aux besoins d'une proposition nouvelle avec une souplesse que l'on doit admirer. Et cette synthèse apparaît avec des contours si nets et des arrêtes si vives, sans aucun détour, ni brisure. Vraiment l'histoire de la dogmatique chrétienne semblera bien simple, bien définitive aux lecteurs de M. Guignebert. Ils s'étonneront sans doute que des érudits de toutes les écoles accumulent chaque jour tant de travaux, remettent sur le tapis tant de questions débattues, se livrent à des discussions aussi ardues et aussi épineuses, quand la solution se trouve nette, décisive, lumineuse, condensée en quelques pages, parfois en une seule dans les synthèses ingénieuses et habiles de M. Guignebert, éclairées en outre par la théorie qu'elles encadrent, pour ne pas dire plus. Cette histoire à grandes lignes, aux idées claires, se confond de trop près avec celle-ci, pour ne pas en être imprégnée fortement.

Le procédé de voir dans les grandes lignes, *per summa capita*, est un procédé cher et familier à notre auteur. On le voit au cours de son livre refuser de s'embarrasser de distinctions trop minutieuses. Il n'en veut pas reconnaître pratiquement entre les notions de révélation, d'inspiration et d'assistance dans la théologie catholique (p. 49), et en effet il les confond perpétuellement dans son exposé. Il ne tient pas à pénétrer la notion propre de l'inspiration, telle qu'elle se lit chez les professionnels de la question ; on le voit continuellement occupé à relever le caractère humain des écrits sacrés comme la meilleure condamnation de leur origine divine. On comprendra difficilement comment un homme de science, traitant du dogme prétendument en critique, n'ait de l'Incarnation, telle que la comprend la dogmatique catholique, qu'une notion étymologique : pour lui c'est une affirmation suivant laquelle un corps d'homme a pu contenir Dieu tout entier (p. 300, comparez p. 37). Dans le même ordre d'idées, nous releverons l'emploi à jet continu de propositions sentencieuses, paradoxales, d'affirmations générales, simples, présentées sous forme axiomatique, faites toutes entières d'abstractions, sans contact avec la réalité, contact qui leur ferait perdre leur apparence d'évidence intuitive et forcerait l'auteur à introduire des nuances et des distinctions dangereuses pour la théorie. On peut en voir toute une série du genre à propos de la question fondamentale du livre, du développement du dogme (p. 226), dont la prolixité contraste singulièrement avec la brièveté de l'exposé se référant directement au problème. Il faut en dire autant des nombreux rapprochements, des analogies invoquées à

Digitized by Google

chaque pas. L'auteur ne paraît pas se douter du rôle et du caractère du raisonnement par analogie, qui ne peut valoir qu'à condition de déterminer la valeur des ressemblances à l'intérieur même des systèmes que l'on rapproche. Il nous dit lui-même quelque part qu'un homme instruit peut facilement rassembler en quelques instants les éléments d'une comparaison entre le catholicisme français du XVIIe siècle et celui du XIXe (p. 180). Je ne doute pas non plus qu'on puisse le faire, mais aussi je doute moins encore du caractère superficiel de pareil rapprochement. On a vu du reste un exemple topique de la façon de M. Guignebert de concevoir l'analogie dans la première phrase de son livre, que nous avons citée plus haut. Il ne faut pas y voir un simple thème littéraire ; la comparaison est pour lui une raison, tant elle revient au cours de l'exposé.

On a pu y reconnaître aussi la mise en œuvre d'un des postulats de notre auteur. Ceux-ci sont d'ordre philosophique et d'ordre critique. La religion à son avis n'a de sens et de valeur qu'en fonction du sujet ; la foi se crée à elle-même son objet. On voit l'importance que prennent à ce point de vue les relations entre le sentiment et l'intelligence, le sentiment religieux et son expression intellectuelle, question qui n'a pas été envisagée pour elle-même et n'a pas de solution fondée, mais bien supposée. Pareillement l'évolution est la loi de toute chose et la philosophie du mouvement sans limite est la base et le fondement de la théorie. Non pas que l'auteur ait essayé de pénétrer les arcanes de pareille doctrine ; il se contente de reprendre à son compte les formules qui la synthétisent, comptant pour les imposer plutôt sur l'insistance qu'il met à les reprendre à chaque pas. Les postulats critiques sont ceux de l'école critique libérale, qui à la façon de parler de notre auteur, constitue la seule critique digne de ce nom (voyez par exemple p. 313 et svv.) ; seulement on se demandera à voir les solutions données où finit la critique libérale.

Enfin à s'en tenir au titre même de son ouvrage, M. Guignebert aurait trouvé ample matière à son sujet dans l'étude du passé du christianisme. Il ne s'en est pas contenté. On le voit à chaque instant pousser ses investigations dans le temps présent et nous donner son avis sur la situation du dogme catholique. Il n'attend pas le recul de l'histoire pour déterminer la place et la valeur des mouvements de la pensée philosophique et théologique contemporaine. Il est vrai que ses jugements sur ce point ne relèvent pas précisément de considérations historiques, mais sont trop personnels pour avoir besoin de la perspective du passé. M. Guignebert a dès maintenant son opinion toute faite là-dessus, et elle se résume en ces deux mots : Le christianisme dans la forme catholique est une religion qui se meurt ; elle est morte même. C'est le sujet du dernier chapitre ; mais aussi cette conclusion est préparée par tout le reste de l'ouvrage où elle revient à chaque pas, suivant le procédé familier de notre auteur. On sent que sa démonstration est orientée dans cette direction. Un tel jugement

Digitized by Google

relève-t-il des procédés de la critique expérimentale dont il se réclame? J'en doute ; mais en tout cas, il reparaît trop souvent pour ne pas avoir exercé une influence troublante sur l'ouvrage. Reconnaissons toutefois que par modestie et réserve, M. Guignebert se refuse et se déclare incompétent à dire dès aujourd'hui la forme religieuse qui pourra remplacer dans l'avenir la religion prétendument défunte.

Pour nous résumer, on aura bien vu par ce que nous venons de dire la nature de cet ouvrage, singulier mélange de science et de prétendue philosophie religieuse, qui ne peut se présenter avec le caractère d'objectivité scientifique ; mais par sa méthode, ses procédés et ses postulats se trouve réduit à n'exprimer que la réaction purement subjective d'un esprit devant les faits du passé et du présent de la théologie catholique. A dire vrai, cet ouvrage pourrait bien avoir quelque succès auprès des non-professionnels, des incompétents en la matière. Ils y trouveront une synthèse brillante et facile ; ils y jouiront du plaisir d'entendre en une langue souple et une phrase enveloppante le doux cliquetis des idées claires, des généralités abstractives, chères aux amateurs du classicisme, sans se rendre compte que cet heureux résultat est dû à une simplification du problème, voilée par les fermes assurances de l'auteur. Ces qualités lui assureront-elles un accueil aussi favorable auprès de ceux qui ont appris au cours de leurs recherches à entrevoir les difficultés du problème et la complexité de la réalité ? C'est ce dont il est permis de douter.

J. Flamion.

P. Dr. Ephrem Baumgartner, O. M. C. *Eucharistie und Agape im Urchristentum.* Eine literar-historische Untersuchung. Soleure, Buch- und Kunstdrückerei Union, 1909. In-8, xv-335 p. M. 6,50.

Dans cette étude vraiment remarquable le R. P. Baumgartner a entrepris de soumettre à une analyse minutieuse tous les textes, qui peuvent nous renseigner au sujet des repas fraternels, appelés Agapes, pendant les cent premières années du christianisme.

Cet ouvrage vient à son heure : plus que jamais le problème de l'Agape est à l'ordre du jour. Les savants rationalistes s'y intéressent beaucoup, parce qu'ils s'accordent généralement à affirmer que la cène eucharistique ne fut à l'origine rien de plus qu'un repas ordinaire, qui après une longue évolution se scinda en deux cérémonies distinctes : l'Eucharistie et l'Agape. Dans cet état de la controverse, l'historien catholique peut trouver avantage à distinguer, aussi nettement que l'étude scrupuleuse des textes le permet, les repas fraternels de la liturgie eucharistique.

A cet égard les conclusions du R. P. Baumgartner sont d'une très

Digitized by Google

grande importance; car elles affirment non seulement que l'Eucharistie ne s'identifie nullement avec l'Agape, mais encore que l'on ne saurait prouver que jamais au premier siècle ces deux fonctions aient été juxtaposées jusqu'à former une cérémonie continue.

Dans la composition de son travail le savant auteur a suivi une méthode jusqu'ici peu usitée ; il a adopté une division géographique groupant les textes d'après les pays dont ils nous manifestent les usages. — Dans la première partie il étudie les coutumes de l'église de Jérusalem d'après les données des Actes (II, 42-47 VI, 1-5) et de l'épitre de S. Jude (12-14). L'église de Corinthe nous est connue par la 1re épître de S. Paul (ch. XI et ch. XII-XIV) et par la 1re épître de S. Clément de Rome. La troisième partie est consacrée aux chrétientés de l'Asie mineure : Troas d'après Actes XX, 7-20, Éphèse d'après l'épître de S. Paul, V, 18-20, Smyrne d'après l'épître de S. Ignace, VIII, la Bithynie d'après la lettre de Pline à Trajan, enfin les cinq provinces en bloc d'après la 2e épître de S. Pierre. La quatrième partie est une étude de la Didaché intitulée : l'Eucharistie et l'Agape dans les chrétientés de la Syrie.

A propos de chacun des textes, l'auteur, après avoir brièvement indiqué l'état de la controverse, aborde et résout méthodiquement les différents problèmes de critique textuelle et de critique d'interprétation, qui s'y rattachent, puis termine l'article par un court exposé du résultat acquis.

De cette analyse minutieuse l'auteur croit pouvoir déduire les conclusions suivantes : Au premier siècle nous retrouvons dans toutes les chrétientés, que nous connaissons, des institutions sensiblement identiques relativement à l'Agape et à l'Eucharistie. Le dimanche, de bon matin, quelquefois déjà vers minuit — au moment où eut lieu la résurrection du Seigneur, — les chrétiens se réunissent pour célébrer l'Eucharistie. Celle-ci est rattachée à l'instruction religieuse et comprend essentiellement la prière d'action de grâces prononcée par l'évêque sur le pain et le vain ; le peuple s'associe à cette fonction liturgique en prononçant l'*Ameu* et en communiant. Le dimanche soir, les chrétiens, suivant en cela une ancienne coutume juive, viennent prendre leur repas en commun, et cette image de leur amour fraternel sert en même temps à l'entretien des frères nécessiteux : c'est l'Agape, repas sanctifié par des prières et par l'exercice des charismes de la glossolalie et de la prophétie ; *la célébration de l'Eucharistie n'y fut jamais rattachée*, mais, d'après S. Paul, (I Cor XI) l'Agape serait une image du grand amour que témoigna le Christ à ses disciples dans la dernière cène.

Telles sont les idées principales qui résultent de l'étude du R. P. Baumgartner. Si nous lui savons gré pour l'immense quantité de matériaux qu'il a si savamment compilée et élaborée, nous le félicitons non moins sincèrement pour la belle synthèse qu'il a construite. Karl Goetz a dit (TLZ. 1910, t. XXXV, p. 108) que l'ouvrage du P. Baumgartner constituait une défense sérieuse de la conception romaine de l'Eucha-

Digitized by Google

relève-t-il des procédés de la critique expérimentale dont il se réclame? J'en doute; mais en tout cas, il reparaît trop souvent pour ne pas avoir exercé une influence troublante sur l'ouvrage. Reconnaissons toutefois que par modestie et réserve, M. Guignebert se refuse et se déclare incompétent à dire dès aujourd'hui la forme religieuse qui pourra remplacer dans l'avenir la religion prétendument défunte.

Pour nous résumer, on aura bien vu par ce que nous venons de dire la nature de cet ouvrage, singulier mélange de science et de prétendue philosophie religieuse, qui ne peut se présenter avec le caractère d'objectivité scientifique; mais par sa méthode, ses procédés et ses postulats se trouve réduit à n'exprimer que la réaction purement subjective d'un esprit devant les faits du passé et du présent de la théologie catholique. A dire vrai, cet ouvrage pourrait bien avoir quelque succès auprès des non-professionnels, des incompétents en la matière. Ils y trouveront une synthèse brillante et facile; ils y jouiront du plaisir d'entendre en une langue souple et une phrase enveloppante le doux cliquetis des idées claires, des généralités abstractives, chères aux amateurs du classicisme, sans se rendre compte que cet heureux résultat est dû à une simplification du problème, voilée par les fermes assurances de l'auteur. Ces qualités lui assureront-elles un accueil aussi favorable auprès de ceux qui ont appris au cours de leurs recherches à entrevoir les difficultés du problème et la complexité de la réalité? C'est ce dont il est permis de douter.

J. Flamion.

P. Dr. Ephrem Baumgartner, O. M. C. *Eucharistie und Agape im Urchristentum.* Eine literar-historische Untersuchung. Soleure, Buch- und Kunstdrückerei Union, 1909. In-8, xv-335 p. M. 6,50.

Dans cette étude vraiment remarquable le R. P. Baumgartner a entrepris de soumettre à une analyse minutieuse tous les textes, qui peuvent nous renseigner au sujet des repas fraternels, appelés Agapes, pendant les cent premières années du christianisme.

Cet ouvrage vient à son heure: plus que jamais le problème de l'Agape est à l'ordre du jour. Les savants rationalistes s'y intéressent beaucoup, parce qu'ils s'accordent généralement à affirmer que la cène eucharistique ne fut à l'origine rien de plus qu'un repas ordinaire, qui après une longue évolution se scinda en deux cérémonies distinctes: l'Eucharistie et l'Agape. Dans cet état de la controverse, l'historien catholique peut trouver avantage à distinguer, aussi nettement que l'étude scrupuleuse des textes le permet, les repas fraternels de la liturgie eucharistique.

A cet égard les conclusions du R. P. Baumgartner sont d'une très

Digitized by Google

grande importance; car elles affirment non seulement que l'Eucharistie ne s'identifie nullement avec l'Agape, mais encore que l'on ne saurait prouver que jamais au premier siècle ces deux fonctions aient été juxtaposées jusqu'à former une cérémonie continue.

Dans la composition de son travail le savant auteur a suivi une méthode jusqu'ici peu usitée ; il a adopté une division géographique groupant les textes d'après les pays dont ils nous manifestent les usages. — Dans la première partie il étudie les coutumes de l'église de Jérusalem d'après les données des Actes (II, 42-47 VI, 1-5) et de l'épitre de S. Jude (12-14). L'église de Corinthe nous est connue par la 1re épître de S. Paul (ch. XI et ch. XII-XIV) et par la 1re épître de S. Clément de Rome. La troisième partie est consacrée aux chrétientés de l'Asie mineure : Troas d'après Actes XX, 7-20, Éphèse d'après l'épître de S. Paul, V, 18-20, Smyrne d'après l'épître de S. Ignace, VIII, la Bithynie d'après la lettre de Pline à Trajan, enfin les cinq provinces en bloc d'après la 2e épitre de S. Pierre. La quatrième partie est une étude de la Didachê intitulée : l'Eucharistie et l'Agape dans les chrétientés de la Syrie.

A propos de chacun des textes, l'auteur, après avoir brièvement indiqué l'état de la controverse, aborde et résout méthodiquement les différents problèmes de critique textuelle et de critique d'interprétation, qui s'y rattachent, puis termine l'article par un court exposé du résultat acquis.

De cette analyse minutieuse l'auteur croit pouvoir déduire les conclusions suivantes : Au premier siècle nous retrouvons dans toutes les chrétientés, que nous connaissons, des institutions sensiblement identiques relativement à l'Agape et à l'Eucharistie. Le dimanche, de bon matin, quelquefois déjà vers minuit — au moment où eut lieu la résurrection du Seigneur, — les chrétiens se réunissent pour célébrer l'Eucharistie. Celle-ci est rattachée à l'instruction religieuse et comprend essentiellement la prière d'action de grâces prononcée par l'évêque sur le pain et le vain ; le peuple s'associe à cette fonction liturgique en prononçant l'*Ameu* et en communiant. Le dimanche soir, les chrétiens, suivant en cela une ancienne coutume juive, viennent prendre leur repas en commun, et cette image de leur amour fraternel sert en même temps à l'entretien des frères nécessiteux : c'est l'Agape, repas sanctifié par des prières et par l'exercice des charismes de la glossolalie et de la prophétie ; *la célébration de l'Eucharistie n'y fut jamais rattachée*, mais, d'après S. Paul, (I Cor XI) l'Agape serait une image du grand amour que témoigna le Christ à ses disciples dans la dernière cène.

Telles sont les idées principales qui résultent de l'étude du R. P. Baumgartner. Si nous lui savons gré pour l'immense quantité de matériaux qu'il a si savamment compilée et élaborée, nous le félicitons non moins sincèrement pour la belle synthèse qu'il a construite. Karl Goetz a dit (TLZ. 1910, t. XXXV, p. 108) que l'ouvrage du P. Baumgartner constituait une défense sérieuse de la conception romaine de l'Eucha-

Digitized by Google

ristie. En effet, outre sa réelle valeur scientifique, il présente encore cet avantage, certes *très appréciable* pour nous, de s'harmoniser très bien avec les conceptions dogmatiques que la tradition catholique attribue aux fondateurs du christianisme.

Aussi sans admettre toutes les preuves proposées par l'auteur, sans souscrire à toutes les parties de son exégèse, nous nous rallions entièrement à la thèse fondamentale qu'il défend : l'Agape a existé dès le début, aussi bien que l'Eucharistie, mais ces deux fonctions n'ont pas été primitivement réunies en un tout.

Nous avons lu avec un plaisir particulier les pages consacrées aux chapîtres IX et X de la Didachê : nous estimons que le savant auteur y a péremptoirement démontré que les prières contenues dans ce passage ne sont nullement empruntées à des formules consécratoires, qui seraient, comme l'a dit Mgr Duchesne, une anomalie, une liturgie en dehors du courant de la ligne générale du développement. A juste titre le R. P. Baumgartner y voit de simples prières à réciter avant et après les repas, analogues aux formules juives et qui n'ont aucune relation avec une consécration ou une communion.

Nous regrettons néanmoins que l'auteur n'ait pas étudié en détail le passage XIV-1 — XV-1 qui lui aurait fourni une nouvelle preuve de l'existence simultanée, mais sans dépendance mutuelle, de ces deux cérémonies tout différentes : l'Eucharistie et l'Agape. Peut être devra-t-il aussi modifier quelques explications de détail au sujet des prières juives avant les repas, après l'étude de M. Mangenot parue dans la *Revue du clergé français* (1909 t. LVII p. 385-412).

Malgré ces réserves nous considérons la question de l'interprétation du passage : Didachê IX-X, comme résolue et nous formons le vœu que les auteurs qui recherchent les origines des formules rituelles de la sainte Messe ne s'attachent plus à trouver dans ces textes le canon primitif, ni les vestiges d'une dépendance de la liturgie eucharistique vis-à-vis du rituel de la Pâque Juive.

Parmi les textes qui intéressent le problème de l'Eucharistie, l'auteur n'a, d'après son plan, considéré que ceux qui touchent directement le problème de l'Agape; il en avait le droit. Cependant on aurait souhaité qu'il poussât un peu plus loin ses recherches au sujet des idées de S. Clément de Rome et de S. Ignace, chez lesquels Jean Réville, entre autres, a voulu trouver les traces d'une transformation du repas fraternel primitif en une cérémonie liturgique grâce aux intrigues de l'épiscopat naissant qui en aurait accaparé les fonctions essentielles : il y a là des problèmes intéressants, connexes au problème de l'Agape.

D'autre part nous ne saurions adhérer à l'interprétation du chapitre XI de la I Cor., que l'auteur propose : S. Paul viserait des abus survenus non pas à l'occasion de la célébration de l'Eucharistie, mais dans de simples repas fraternels sans liaison avec l'Eucharistie. Pour prouver cette thèse l'autorité de S. Jean Chrysostome est absolument insuffisante ; étant donné les efforts que fit le saint évêque pour introduire à

Digitized by Google

Constantinople les repas communs de la primitive église, ce désir put très facilement le pousser à tirer du texte de S. Paul un argument en faveur de sa conception personelle, sans que nous soyons forcés de croire à la valeur historique de son exégèse.

Faisons aussi nos réserves au sujet de l'interprétation de Act. II, 46 : l'auteur appuie trop son argumentation sur de petites particules dont l'authenticité est mise en péril par les multiples variantes que nous révèle l'histoire du texte ; et, de plus, il ne tient aucun compte des hypothèses possibles au sujet de l'utilisation par S. Luc de documents préexistants.

Enfin, le plan suivi par l'auteur présente certains désavantages ; il ne permet pas une étude soutenue de la terminologie et des idées d'un écrivain, ensuite il force de séparer même les recherches concernant les mœurs des localités qui ont des affinités très intimes comme les églises évangélisées par S. Paul, la Syrie et la première communauté de Jérusalem.

Ces quelques reproches n'atteignent que l'écorce, ou dans tous les cas ne blessent pas le noyau : cela nous suffit pour nous réjouir de la publication du livre du R. P. Baumgartner et pour souhaiter qu'il le fasse bientôt suivre de l'étude annoncée au sujet de l'Agape et de l'Eucharistie dans les trois siècles suivants.

L. VANHALST.

L. COHN. *Die Werke Philos von Alexandria in deutscher Uebersetzung*. T. I et II. *Schriften der juedisch-hellenistischen Literatur in deutscher Uebersetzung unter Mitwirkung von mehreren Gelehrten*, éd. Prof. Dr. L. COHN.) Breslau, Marcus, Vol. I. 1909. In-8. VIII-409 p. M. 6 ; Vol. II, 1910. In-8, 426 p. M. 6,40.

Les documents de la littérature juive helléniste sont d'une telle importance pour l'étude de la Bible qu'on ne saurait trop applaudir à toute œuvre qui en facilite et vulgarise la connaissance. L'entreprise de M. Cohn qui tend à donner une traduction allemande des documents judéo-hellénistes est donc très méritoire et a été partout accueillie avec sympathie. L'introduction ne renseigne malheureusement pas les anciens ouvrages auxquels on fera l'honneur d'une traduction, et le terme « judéo-helléniste » est assez vague (Cfr. E. Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes*, t. III, 1909, p. 188 sv.)

La collection débute par la traduction des œuvres de Philon d'Alexandrie. On ne pouvait mieux choisir, car cet auteur est extrêmement important, et l'édition critique de ses œuvres, faite avec toutes les ressources de l'érudition moderne, est fort avancée. Il va sans dire que la nouvelle version allemande suit le texte de l'édition critique.

Le premier volume donne la traduction des livres suivants : *Sur la*

Digitized by Google

Création (J. Cohn) ; *Sur Abraham* (id.) ; *Sur Joseph* (L. Cohn) ; *Sur la vie de Moïse* (B. Badt) ; *Sur le Décalogue* (L. Treitel). Le second volume comprend : les quatres livres *sur les Lois particulières* (I. Heinemann) ; *Sur les Vertus* (L. Cohn ; *Sur les Récompenses et les Peines* (et les Malédictions) (id.).

La traduction est fort bien faite. Il faut louer l'analyse et l'introduction mises en tête de chaque traité traduit. Les notes explicatives, soit philologiques, soit historiques, relèvent beaucoup la valeur de l'œuvre. J'ai constaté qu'elles sont plus nombreuses dans le second volume.

H. Coppieters.

Documenta ad origines monophysitarum illustrandas, edidit J. B. Chabot. (Corpus scriptorum christianorum orientalium. Scriptores Syri. Textus. 2e sér., t. XXXVII.) Paris, Imprimerie nationale ; Paris, Poussielgue et Leipzig, O. Harrassowitz, 1908. In-8, 352 p.

Près de trois ans se sont écoulés depuis que ce volume syriaque est dans les mains des spécialistes. On pourrait avec raison s'étonner que nous ayons paru l'ignorer jusqu'à ce jour. A n'en considérer que le mérite scientifique et l'utilité documentaire, il méritait certes d'être signalé plus tôt à l'attention des lecteurs de la Revue. Il constitue, en effet, un appoint précieux pour l'histoire du monophysisme en Syrie et en Arabie. Si nous n'en avons pas encore parlé, nous croyons avoir une excuse : nous espérions pouvoir l'analyser de façon plus opportune et plus complète, en présentant, en même temps que le texte original, la traduction latine qui doit mettre le recueil à la portée de tous les chercheurs. Mais puisque le savant éditeur, actuellement absorbé par d'autres publications également importantes, nous fait attendre cet utile complément de son œuvre, nous ne voulons pas tarder davantage à dire au moins un petit mot provisoire de la partie que nous possédons.

Pour qui est tant soit peu au courant des controverses christologiques qui agitèrent l'Orient à partir du IVe siècle et spécialement pendant le VIe, la valeur de cette collection ressort clairement de la nature et la provenance des documents qu'elle contient. Ils sont au nombre de quarante-trois et se répartissent sur une période qui va des dernières années de Sévère d'Antioche († 538) jusque vers 570 ou 580. Tous se rapportent au luttes théologiques des monophysites sévériens, à l'activité littéraire et organisatrice qu'ils déployèrent à l'époque dont il s'agit.

Il y a une lettre du patriarche Sévère, qui était alors, depuis si longtemps, le représentant le plus en vue du monophysisme et dont les nombreux écrits laissèrent à ses partisans une christologie scientifiquement développée. Il y en a treize de Théodose d'Alexandrie, qui

Digitized by Google

succéda à Sévère dans la haute direction du parti. Il y en a cinq de Jacques Baradée, le principal organisateur de la hiérarchie définitivement séparée, celui qui, en créant partout des évêques, sauva la secte, à un moment où elle était près de périr, et assura sa persistance en dépit de tous les anathèmes officiels. Nous voyons ici ces personnages, et d'autres encore, échanger leurs vues, se communiquer leurs craintes et leurs espérances ; nous y saisissons sur le vif leurs intentions et leur tactique ; ils font revivre sous nos yeux les agitations au sein desquelles ils ont vécu, ils nous révèlent en détail les idées pour lesquelles ils ont combattu jusqu'à l'exil et parfois jusqu'à la mort. C'est ainsi que la 8e lettre nous montre le patriarche Théodose recommandant aux trois évêques Jacques Baradée, Conon de Tarse et Eugène de Séleucie en Isaurie de se réunir « aussi secrètement que possible », pour procéder non moins prudemment et secrètement à la consécration de Paul d'Alexandrie comme second successeur de Sévère sur le siège d'Antioche. Les trois lettres suivantes nous retracent la fidèle exécution de cette consigne. Les pièces qui figurent sous les numéros XXV et XXVI nous donnent connaissance d'un incident curieux : elles ne sont pas autre chose que le compte rendu de pourparlers et d'un accord des « orthodoxes », c'est-à-dire des sévériens, avec « la faction de Conon et d'Eugène ». Ces deux évêques, naguère les élus et les coopérateurs de Baradée, avaient fait défection et s'étaient mis à la tête du mouvement trithéite. On parvint à les ramener à résipiscence, car la lettre 35e nous atteste que des relations amicales sont rétablies entre eux et le zélateur.

Plusieurs formulaires de foi, soit individuels, soit collectifs, achèvent de nous édifier sur les tendances et les doctrines qui avaient cours dans ce milieu, sur les sentiments qu'on y nourrissait tant à l'égard de l'orthodoxie chalcédonienne qu'à l'égard des diverses factions hérétiques ou schismatiques. Les protestations abondent non seulement contre le diophysisme nestorien ou catholique, mais aussi contre l'apollinarisme, l'eutychianisme, le julianisme, le trithéisme, l'agnoétisme. Quant à l'enseignement positif des sévériens eux-mêmes, il reste en somme tel qu'il avait été pendant la période précédente : il se résume en une attitude d'opposition irréductible aux formules chalcédoniennes, bien que, d'autre part, les sectaires affichent la prétention et s'efforcent par tous les moyens de sauvegarder la vérité et l'intégrité du Dieu et de l'homme dans le Christ. Leurs professions de foi sont d'autant plus significatives qu'elles sont, pour la plupart, revêtues de nombreuses souscriptions. Deux d'entre elles sont datées de 567 et de 571 ; la première est signée par 45, la seconde, par 58 abbés des monastères « de l'Orient », entendez, de la Syrie et de la Mésopotamie. Une autre, sans date, est suivie de 138 signatures d'archimandrites, prêtres ou moines des centres cénobitiques « de l'Arabie ». Remarquable comme fond sdoctrinal, cette dernière est également intéressante parce qu'elle nous fait connaître les nombreux couvents qui, avant l'invasion

Digitized by Google

de l'islamisme, peuplaient la province de l'Arabie, c'est-à-dire cette partie de l'Arabie qu'on appelle *déserte* et qui s'étend le long de la Syrie, depuis le Hauran jusqu'à l'Euphrate et jusqu'à l'Irak Arabi. M. Nöldeke a déjà tiré de toute cette liste de couvents et des noms de localités mentionnées à propos des couvents, une série de données géographiques instructives.

Pour sa publication, M. Chabot ne disposait que d'un seul manuscrit, mais qui se présente dans d'excellentes conditions d'ancienneté et de conservation. C'est le ms. Add. 14602 du British Museum. Selon Wright, il est du VIIe siècle, peut-être même de la fin du VIe. Il est donc presque contemporain des documents qu'il nous a transmis. Puisque nous avons nommé l'éditeur, il est à peu près superflu d'ajouter que l'édition est des plus soignées et des plus correctes. La parfaite compétence de M. Chabot comme syriacisant s'est affirmée à nouveau ici, et de façon éclatante. Tout au plus, en épluchant ces pages de très près, pourrait-on y relever quelques cas, très rares, de confusion de lettres qui se ressemblent de son ou d'aspect, et quelques transpositions ou interversions, qui sont le fait d'un prote ou d'un correcteur distrait. Comme confusions de figures ou de sons similaires, je me permets de signaler, pag. 135, l. 7 : ܐܬܡܢܝܐ, pour ܐܬܡܢܝܐ ; p. 226, l. 10 : ܕܒܝܬ, pour ܕܒܝܬ ; p. 86, l. 17 : ܐܒܐ, pour ܐܒܐ ; p. 187, l. 1 : ܡܢ, pour ܡܢ. Encore ce dernier exemple paraît-il n'être que le résultat d'un simple accident typographique, du brisement et du raccourcissement de la tige penchée du lomadh. Il y a en revanche un cas de transposition ou interversion manifeste, p. 135, l. 30, dans ܐܬܡܢܝܐ, pour ܐܬܡܢܝܐ. Peut-être y aurait-il lieu de soupçonner, de la part non de l'éditeur, mais du scribe, la double erreur simultanée de de confusion et d'interversion dans une dénomination complexe qui se représente plusieurs fois (v. g., p. 219, l. 8 ; p. 220, l. 9 ; p. 223, l. 22, etc.) et où le terme ܐܒܐ (ܐܒܐ ܕܡܪܝܐ) serait, semble-t-il, avantageusement remplacé par ܐܒܐ. Il est sans doute possible, à la rigueur, de comprendre l'expression « archimandrite *de la colonne* », dans le sens de *stylite* ; mais, outre que cette acception n'est donnée ni par Payne Smith ni par aucun autre lexicographe, bien plus naturelle nous apparaît l'appellation d' « archimandrite *du couvent* », d'autant surtout que celle-ci, dans le même contexte ou dans des contextes tout à fait analogues se rencontre souvent sous la forme ܐܒܐ ܕܡܪܝܐ ou ܐܒܐ ܕܡܪܝܐ, et aussi sous la forme plus simple ܐܒܐ ܕܥܡܐ. Voyez, p. ex., p. 128, l. 7 ; p. 181, l. 1, 15, 17, 18, 19, 21 ; p. 182, l. 5, 7 ; p. 184, l. 19. Pourtant, je le reconnais, la nécessité de restituer ܐܒܐ là où le manuscrit porte ܐܒܐ n'est pas de celles qui s'imposent avec évidence. Personne ne serait mieux en situation que l'éditeur lui-même pour nous donner sur ce petit point un avis autorisé ; et nous espérons qu'il ne nous le refusera pas lorsque, selon sa promesse, il joindra à sa traduction quelques corrections conjecturales à introduire dans le texte.

Digitized by Google

M. Chabot pense que les morceaux de ce recueil ont été rangés suivant l'ordre chronologique. Cette opinion me paraît très juste, mais à condition qu'on l'entende, comme M. Chabot l'entend vraisemblablement, dans un sens large et seulement des grandes lignes de l'arrangement. De fait, les deux premières lettres de la série, échangées entre Théodose et Sévère, se rapportent à l'élévation encore récente (vers 535) de celui-là et sont, en tout cas, antérieures à la mort de celui-ci († 538), tandis que les dernières nous amènent jusqu'après 570. Mais les numéros VII et VIII de la collection ont trait à la mort de Sergius d'Antioche (en 547), comme à un événement arrivé depuis peu, et à l'élection de son successenr Paul ; ils paraissent donc plus anciens que la 3e lettre, la 4e, la 5e et la 6e, où il est question des trithéites ; car, si nous en croyons la *Chronique* d'Élie de Nisibe, ce n'est qu'en 557 que Jean Ascusnaghes aurait commencé à répandre l'erreur du trithéisme.

L'*Index des noms de personnes et des noms de lieux* qui figure à la fin de ce volume est très riche et très précis ; il sera d'un grand secours aux chercheurs.

J. Forget.

Dr Jakob Bilz. ***Die Trinitätslehre des H. Joannes von Damaskus.*** Mit bezonderer Berücksichtigung des Verhältnisses der griechischen zur lateinischen Auffassungsweise des Geheimnisses. (Forschungen zur christlichen Literatur- und Dogmengeschichte, éd. A. Ehrhard et J. P. Kirsch. T. IX, fasc. 3.) Paderborn, F. Schöningh, 1909. In-8, viii-200 p. M. 6.

L'ouvrage du Dr Bilz, accueilli avec faveur dès son apparition, consacre à l'étude de la Trinité chez S. Jean Damascène environ deux cents pages, dont la saine sobriété facilite considérablement la lecture. Malgré la sécheresse du sujet, elle se présente d'un bout à l'autre dans un jour intéressant ; la partie qui traite du Saint-Esprit est particulièrement attrayante. L'auteur a eu le don de faire régner la clarté dans tout son exposé ; ce qui dénote, avec la lucidité de pensée, une connaissance approfondie de la matière.

Son travail, divisé en trois grandes sections, est précédé d'une introduction sur les concepts et la terminologie philosophico-théologiques de Jean de Damas (pp. 1-57). Cette étude préparatoire emprunte beaucoup aux κεφάλαια φιλοσοφικά qui constituent la première partie de la Πηγὴ γνώσεως ; elle ne manque pas, du reste, de juxtaposer les renseignement qu'elle en extrait, aux données fournies par les deux autres parties de la trilogie du Damascène. Une première section s'occupe de l'accessibilité de la Trinité à la raison humaine, de la connaissance que nous avons de ce mystère et des preuves qui appuient cette connaissance (pp. 28-43). L'essence du mystère, trinité dans l'unité et unité dans trinité, forme la seconde section (pp 44-95). La troisième.

Digitized by Google

section, la plus étendue de toutes, puisqu'à elle seule elle occupe plus de la moitie du volume (pp. 96-195), expose la théologie de chacune des trois personnes divines : elle débute par un exposé des différences entre les conceptions grecque et latine (pp. 96-104) ; le dernier chapitre, celui sur le Saint Esprit est spécialement développé (pp. 152-195).

Un des mérites du travail que l'on est heureux de faire ressortir, car l'auteur faisait face en même temps à une exigence de méthode trop importante pour qu'on ne la souligne pas ici, est le soin donné à l'étude lexicographique du docteur de Damas. Depuis que la sémantique, même entendue dans le sens restreint du mot, a pris droit de cité chez nous, l'on ne peut que se réjouir de voir les auteurs chrétiens faire l'objet d'une étude à ce point de vue. Petau, qui avait compris, au contact des controverses ariennes, la nécessité de ce travail et qui avait donné les premiers coups de charrue dans ce domaine, comme en témoignent ses recherches sur les mots *οὐσία*, *ὑπόστασις*, *φύσις*, *θεολογία*, *πρόςωπον*, etc, se féliciterait assurément de l'œuvre des théologiens catholiques qui défrichent vaillamment le champ où il avait ouvert les premiers sillons. Sans donner à cette partie une étude monographique proprement dite, le Dr Bilz a bien soin de pousser sérieusement ses investigations dans la terminologie de Jean de Damas ; toute son introduction y est consacrée (pp. 4-27) et dans les trois sections qui suivent, nombre de pages sont dominées par le même souci, par exemple p. 78, *ἰδιώματα* ; pp. 49 et 108, *ἀγέννητος* et *ἀγένητος* ; p. 111, *αἰτία* et *ἀρχή* ; p. 67, *κατ' ἐπίνοιαν* ; p. 22 etc, *συμβεβηκότα* ; p. 31, *ἀνυπόστατον* et *ἐνυπόστατον* ; p. 63, *περιχώρησις*, etc. etc. En attendant le lexique patristique qui se prépare sous la direction du Dr Barclay Swete, mais auquel la mort a enlevé un des principaux collaborateurs, l'on peut se réjouir de voir se multiplier les études de ce genre ; les dictionnaires récents, comme celui de Sophocles, qui n'a pas le mot *περιχώρησις* et qui est trop sobre à l'article *συμβεβηκός*, ne donnent pas toute satisfaction sur ce domaine de la terminologie théologique. L'on peut différer d'avis pour des nuances, mais, dans l'ensemble, l'exposé du Dr Bilz se fait remarquer par un grand souci de l'objectivité ; ce qui est spécialement sensible dans la discussion des avis contradictoires. L'ouvrage apporte ainsi un riche et précieux complément aux excellents linéaments déjà tracés par l'étude si personnelle et si lucide du R. P. de Régnon, qu'en certains endroits Bilz modifie, suit ou corrige.

La nature même des écrits du Damascène invitait à cette insistance sur la terminologie : quand un auteur se pique de ne rien énoncer qui n'ait été dit par d'autres (*ἐγὼ δὲ ἐμὸν μὲν, ὡς ἔφην, οὐδέν' τὰ δὲ τοῖς ἐκκρίτοις τῶν διδασκάλων πεπονημένα εἰς ἓν συλλεξάμενος... συντετμημένον τὸν λόγον ποιήσομαι.* PG. XCIV. 525) et que le cercle de ses emprunts couvre le terrain de quatre siècles environ, le théologien, aussi bien que le philologue ou l'historien, se sent poussé à contrôler rigoureusement

Digitized by Google

la signification des termes employés. Car aux nuances changeantes, inévitables à tout langage humain en un si long intervalle, ce que Bilz a parfaitement saisi, s'ajoutait ici une particularité importante. Les sources mêmes auxquelles puisait le Damascène, le mettaient en contact avec des courants opposés de pensée. S'il est tributaire d'Aristote, soit directement, soit indirectement par l'Εἰσαγωγή de Porphyre, — c'est là comme chacun sait une des caractéristiques du Saint Thomas de la dogmatique grecque, — l'auteur de l'Ἔκδοσις ἀκριβὴς τῆς ὀρθοδόξου πίστεως n'a pas rompu, tant s'en faut, avec les idées et la terminologie platoniciennes ou néoplatoniciennes représentées par les Cappadociens et le pseudo-Denys. Il y aurait même ici une étude de nuances fort intéressante à pousser : elle consisterait à examiner dans quelle mesure les idées philosophiques énoncées dans le «de Trinitate» se rencontrent avec celles qui percent dans la christologie ou dans les autres parties où Léonce de Byzance, aristotélicien lui aussi, mais nullement exclusif, ouvrait la voie. Jean de Damas, comme le fait constater le Dr Bilz, ne se fait pas faute non plus de donner grande attention à son vocabulaire.

Inutile de dire combien l'étude théologique peut bénéficier de l'ouvrage que nous analysons ici. Signalons particulièrement au lecteur les pages sur la procession du Saint-Esprit (pp. 154 et 187) et sur la troisième personne de la Trinité en général (pp. 152-195) ; ou encore sur les différences des points de vue entre l'Orient et l'Occident dans l'exposé trinitaire (pp. 96-104) ; sans être « exhaustive », l'aperçu qu'elles fournissent est fort lucide. Remarquons aussi les notes pleines d'enseignement sur certain vague qui plane encore chez le Damascène — et qui se prolongera en Occident jusque dans le XIIe siècle — quand il s'agit de fixer les limites de la connaissance purement naturelle (p. 31 et suiv.). Quelques chapitres sur les relations, « Unterschiede κατ' ἐπίνοιαν » et les « τρόποι τῆς ὑπάρξεως » sont également dignes d'attention (pp. 67 et 87).

Parmi les détails que nous avons eu l'occasion de relever, nous constatons que pour fixer les textes douteux (pp. 32, 34 etc.), l'auteur n'a pas eu l'idée d'interroger, à côté des manuscrits grecs, les traductions latines anciennes. Il en existe d'antérieures à la plupart des manuscrits que l'édition de Lequien, remarquable pour l'époque malgré ses lacunes, a pu utiliser. Le pseudo-Denys pouvait être cité comme source dans le paragraphe sur la connaissance de Dieu (p. 28 ; *De fide orthod.* I. 1-2 et *De myst. theolog.* 3.) De même, Grégoire de Nysse a été utilisé par Jean de Damas dans le chapitre sur la divinité une et trine ; il y a là plus que des idées analogues (p. 39 ; *De fide orthod.* I. 7 (fin) et *Oratio catechetica*, c. 3). Théodoret n'est pas cité non plus (p. 30) ; il a cependant influencé le Damascène autrement que par son plan, et les appuis bibliques qu'il invoque ont passé dans beaucoup des thèses de la théologie catholique; c'est une des caractéristiques de sa

Digitized by Google

systématisation (*De fide orthod.* I. 5 et *Haereticarum fabularum compendium*, V, 1). Le σύντομος ἀληθὴς λόγος περὶ πίστεως d'Épiphane qui fait suite à la série des hérésies du *Panarium* a été aussi, dans son essai de codification, l'un des devanciers de Jean de Damas; la seconde partie de sa trilogie a beaucoup utilisé le travail de l'hérésiologue de Chypre. A propos de l'emploi du mot ἐνυπόστατον (p 14), ajoutons aux premiers témoins auxquels renvoie Junglas, cité par Bilz, Macaire l'Egyptien (*Homilia* IV, 11). P. 41, l'on serait heureux de savoir quelle idée le Docteur de Damas se fait de l'argument de traditon sur la Trinité. Y voit-il l'authentification de ses idées par l'expression de ses prédécesseurs ? ou un intermédiaire fourni par la bouche des θεοπνεύστων πατέρων ? ou la transmission depuis Jésus Christ par la ligne des apôtres et de leurs successeurs ? P. 92, il n'y a rien d'étonnant si le concile de Latran de 1215 a quelques expressions connexes à celle de l'Ἔκδοσις τῆς ὀρθοδόξου πίστεως. A ce moment, une ou même deux traductions latines de l'œuvre du Damascène ont déjà plus d'un demi siècle d'existence, etc.

Il est inutile d'allonger cette liste, croyons-nous ; nous ne voudrions pas, du reste, laisser croire en terminant que ces quelques *desiderata* enlèvent quelque chose à la valeur de l'ouvrage du Dr Bilz.

J. DE GHELLINCK, S. J.

P. F. KEHR. *Regesta Pontificum Romanorum*. Italia Pontificia, sive repertorium privilegiorum et litterarum a Romanis Pontificibus ante annum MCLXXXXVIII Italiae ecclesiis, monasteriis, civitatibus singulisque personis concessorum, jubente regia societate Gottingensi congessit. T. V. *Aemilia sive provincia Ravennas*. Berlin, Weidmann, 1911. In-4, LIV-534 p. M. 20 (1).

L'importance documentaire et le contenu du tome V des *Regesta Pontificum Romanorum* de P. F. Kehr nous sont brièvement indiqués dans les deux lignes suivantes, extraites de la courte préface (p. v) mise par l'auteur en tête de son ouvrage : « Invenies autem acta summorum pontificum num. 1474, quorum 800 jam inveniuntur in regestis Jaffeanis; integra 939, autographa 341, spuria 61. » Ces actes concernent l'archevêché de Ravenne et ses quinze évêchés suffragants : Cervia, Sarsina ou Bobbio, Cesena, Forlimpopoli, Forli, Faenza, Imola, Comacchio, Adria (notez ici, p. 197, l'analyse d'un acte qui intéresse

(1) Cfr. RHE. 1907, t. VIII, p. 333 et sv.; 1908, t. IX, p. 750 et sv.; 1910, t. XI, p. 333 et sv.; 1911, t. XII, p. 291 et sv.

Digitized by Google

l'évêché problématique ou du moins éphémère de Gavello), Ferrare, Bologne, Modène, Reggio d'Emilie, Parme et Plaisance.

La plus ancienne lettre pontificale citée est une mention d'un apocryphe, daté de 402-417 (cfr. p. 20, n° 1 et p. 32, n° 62); mais le premier document authentique est un acte du pape Zosime, du 3 octobre 418 (cfr. p. 20, n° 2), tandis que le dernier en date fut délivré le 18 décembre 1197 (cfr. p. 168-169, n°s 6 et 5); d'autre part, l'original le plus ancien est du 11 juillet 819 (cfr. p. 38, n° 94). Plus de 300 lettres pontificales se rapportent à des monastères bénédictins, où les religieux furent parfois remplacés aux XIIe et XIIIe siècles par des camaldules (cfr. p. 101; p. 110; p. 123; p. 136; p. 139; p. 152; p. 193). L'ensemble des actes émane de quatre-vingt-neuf papes (cfr. *Elenchus*, p. XIII-LIV), parmi lesquels nous signalerons Grégoire Ier : à lui seul, au VIe siècle déjà, il a laissé 76 documents (cfr. p. XIV-XVI); le pape qui en a délivré le plus grand nombre (249) fut Alexandre III (cfr. p. XXXVII-XLIV).

Par suite du plan suivi par l'auteur, plusieurs numéros font double emploi (cfr. par ex. pour Emilie et Ravenne : p. 8, n° 34 et p. 40, n° 105; p. 8, n° 35 et p. 41, n° 108; p. 9, n° 37 et p. 43, n° 118; p. 9, n° 38 et p. 43, n° 119; p. 9, n° 40 et p. 44, n° 122; p. 9, n° 41 et p. 44, n° 125; etc., etc.); mais le procédé a l'avantage de nous donner — du Ve au XIIIe siècle — un magnifique tableau d'ensemble de l'activité pontificale dans la province de Ravenne. On relève pour ce territoire les noms de 163 églises et monastères, dont les plus célèbres furent ceux de Sainte-Marie de Pomposa (Comacchio, p. 177-187), de Sainte-Marie de Columba (aujourd'hui Chiaravalle della Colomba), fondé par le bienheureux Bernard de Clairvaux (Plaisance, p. 521-525), de Saint-Pierre de Nonantola (Modène, p. 330-359), de Saint-Etienne de Jérusalem et de Sainte-Marie de Morello, résidence du supérieur d'une importante congrégation, fondée vraisemblablement au XIIe siècle (Bologne, p. 264-267 et p. 284-288).

L'antique et riche province d'Emilie *(Aemilia, Romandiola, Ravenna)* (p. 1-12), d'où sortit plus tard l'exarchat de Ravenne, donné au Saint-Siège par Pepin le Bref (cfr. p. 131; p. 135-136), représenta aussi une vaste circonscription ecclésiastique ayant à sa tête l'archevêque de Ravenne, dont dépendirent, à diverses époques, les évêques suffragants ci-dessus mentionnés. Ce qui est certain, c'est qu'au Ve siècle, Ravenne était déjà la métropole de toute la province d'Emilie. De bonne heure (VIIe siècle), les titulaires de ce siège portèrent le titre d'archevêque (p. 15). Sur la prééminence de l'archevêque de Ravenne, voir p. 33, n° 66; p. 53, n° 170. Depuis le VIe siècle, les papes avaient pour représentants à Ravenne des *apocrisiarii* ou *nuntii S. R. E.* (p. 74-77; 18 actes).

Cervia (p, 113-115; 8 actes), rattaché bientôt immédiatement au Saint-Siège (p. 113), Sarsina (p. 116-126; 17 actes), diminué dans le cours des siècles (p. 116-117), Cesena (p. 127-131; 6 actes), agrandi sous Pie VI (1777) (p. 127-128), Forlimpopoli (p. 132-140; 21 actes), Forli (p. 141-145; 12 actes), Faenza (p. 146-160; 33 actes), actuellement

Digitized by Google

systématisation (*De fide orthod.* I. 5 et *Haereticarum fabularum compendium*, V, I). Le σύντομος ἀληθὴς λόγος περὶ πίστεως d'Épiphane qui fait suite à la série des hérésies du *Panarium* a été aussi, dans son essai de codification, l'un des devanciers de Jean de Damas; la seconde partie de sa trilogie a beaucoup utilisé le travail de l'hérésiologue de Chypre. A propos de l'emploi du mot ἐνυπόστατον (p 14), ajoutons aux premiers témoins auxquels renvoie Junglas, cité par Bilz, Macaire l'Egyptien (*Homilia* IV, 11). P. 41, l'on serait heureux de savoir quelle idée le Docteur de Damas se fait de l'argument de traditon sur la Trinité. Y voit-il l'authentification de ses idées par l'expression de ses prédécesseurs ? ou un intermédiaire fourni par la bouche des θεοπνεύστων πατέρων ? ou la transmission depuis Jésus Christ par la ligne des apôtres et de leurs successeurs ? P. 92, il n'y a rien d'étonnant si le concile de Latran de 1215 a quelques expressions connexes à celle de l'Ἔκδοσις τῆς ὀρθοδόξου πίστεως. A ce moment, une ou même deux traductions latines de l'œuvre du Damascène ont déjà plus d'un demi siècle d'existence, etc.

Il est inutile d'allonger cette liste, croyons-nous ; nous ne voudrions pas, du reste, laisser croire en terminant que ces quelques *desiderata* enlèvent quelque chose à la valeur de l'ouvrage du Dr Bilz.

J. DE GHELLINCK, S. J.

P. F. KEHR. *Regesta Pontificum Romanorum*. Italia Pontificia, sive repertorium privilegiorum et litterarum a Romanis Pontificibus ante annum MCLXXXXVIII Italiae ecclesiis, monasteriis, civitatibus singulisque personis concessorum, jubente regia societate Gottingensi congessit. T. V. *Aemilia sive provincia Ravennas*. Berlin, Weidmann, 1911. In-4, LIV-534 p. M. 20 (1).

L'importance documentaire et le contenu du tome V des *Regesta Pontificum Romanorum* de P. F. Kehr nous sont brièvement indiqués dans les deux lignes suivantes, extraites de la courte préface (p. v) mise par l'auteur en tête de son ouvrage : « Invenies autem acta summorum pontificum num. 1474, quorum 800 jam inveniuntur in regestis Jaffeanis; integra 939, autographa 341, spuria 61. » Ces actes concernent l'archevêché de Ravenne et ses quinze évêchés suffragants : Cervia, Sarsina ou Bobbio, Cesena, Forlimpopoli, Forli, Faenza, Imola, Comacchio, Adria (notez ici, p. 197, l'analyse d'un acte qui intéresse

(1) Cfr. RHE. 1907, t. VIII, p. 333 et sv.; 1908, t. IX, p. 750 et sv.; 1910, t. XI, p. 333 et sv.; 1911, t. XII, p. 291 et sv.

Digitized by Google

l'évêché problématique ou du moins éphémère de Gavello), Ferrare, Bologne, Modène, Reggio d'Emilie, Parme et Plaisance.

La plus ancienne lettre pontificale citée est une mention d'un apocryphe, daté de 402-417 (cfr. p. 20, n° 1 et p. 32, n° 62); mais le premier document authentique est un acte du pape Zosime, du 3 octobre 418 (cfr. p. 20, n° 2), tandis que le dernier en date fut délivré le 18 décembre 1197 (cfr. p. 168-169, n°s 6 et 5); d'autre part, l'original le plus ancien est du 11 juillet 819 (cfr. p. 38, n° 94). Plus de 300 lettres pontificales se rapportent à des monastères bénédictins, où les religieux furent parfois remplacés aux XIIe et XIIIe siècles par des camaldules (cfr. p. 101; p. 110; p. 123; p. 136; p. 139; p. 152; p. 193). L'ensemble des actes émane de quatre-vingt-neuf papes (cfr. *Elenchus*, p. XIII-LIV), parmi lesquels nous signalerons Grégoire Ier : à lui seul, au VIe siècle déjà, il a laissé 76 documents (cfr. p. XIV-XVI); le pape qui en a délivré le plus grand nombre (249) fut Alexandre III (cfr. p. XXXVII-XLIV).

Par suite du plan suivi par l'auteur, plusieurs numéros font double emploi (cfr. par ex. pour Émilie et Ravenne : p. 8, n° 34 et p. 40, n° 105; p. 8, n° 35 et p. 41, n° 108; p. 9, n° 37 et p. 43, n° 118; p. 9, n° 38 et p. 43, n° 119; p. 9, n° 40 et p. 44, n° 122; p. 9, n° 41 et p. 44, n° 125; etc., etc.); mais le procédé a l'avantage de nous donner — du Ve au XIIIe siècle — un magnifique tableau d'ensemble de l'activité pontificale dans la province de Ravenne. On relève pour ce territoire les noms de 163 églises et monastères, dont les plus célèbres furent ceux de Sainte-Marie de Pomposa (Comacchio, p. 177-187), de Sainte-Marie de Columba (aujourd'hui Chiaravalle della Colomba), fondé par le bienheureux Bernard de Clairvaux (Plaisance, p. 521-525), de Saint-Pierre de Nonantola (Modène, p. 330-359), de Saint-Etienne de Jérusalem et de Sainte-Marie de Morello, résidence du supérieur d'une importante congrégation, fondée vraisemblablement au XIIe siècle (Bologne, p. 264-267 et p. 284-288).

L'antique et riche province d'Emilie *(Aemilia, Romandiola, Ravenna)* (p. 1-12), d'où sortit plus tard l'exarchat de Ravenne, donné au Saint-Siège par Pepin le Bref (cfr. p. 131; p. 135-136), représenta aussi une vaste circonscription ecclésiastique ayant à sa tête l'archevêque de Ravenne, dont dépendirent, à diverses époques, les évêques suffragants ci-dessus mentionnés. Ce qui est certain, c'est qu'au Ve siècle, Ravenne était déjà la métropole de toute la province d'Émilie. De bonne heure (VIIe siècle), les titulaires de ce siège portèrent le titre d'archevêque (p. 15). Sur la prééminence de l'archevêque de Ravenne, voir p. 33, n° 66; p. 53, n° 170. Depuis le VIe siècle, les papes avaient pour représentants à Ravenne des *apocrisiarii* ou *nuntii S. R. E.* (p. 74-77; 18 actes).

Cervia (p, 113-115; 8 actes), rattaché bientôt immédiatement au Saint-Siège (p. 113), Sarsina (p. 116-126; 17 actes), diminué dans le cours des siècles (p. 116-117), Cesena (p. 127-131; 6 actes), agrandi sous Pie VI (1777) (p. 127-128), Forlimpopoli (p. 132-140; 21 actes), Forli (p. 141-145; 12 actes), Faenza (p. 146-160; 33 actes), actuellement

Digitized by Google

dépendance de Bologne (p. 147), Imola (p. 161-173; 40 actes), Comacchio (p. 174-187; 44 actes), érigé au VIIIe siècle, non au VIe, comme certains l'ont cru (p. 174-175), Adria (p. 188-200; 23 actes), séparé de Ravenne, depuis 1818 (p. 189), bien que tous d'origine ancienne — Sarsina (p. 116-117), Forli (p. 142) et Imola (p. 161-162) existaient déjà au IVe siècle — furent des évêchés peu importants; aussi occupent-ils un espace assez restreint dans l'ouvrage de M. Kehr. Il n'en est pas de même de Plaisance (p. 441-534; 390 actes), souvent en conflit avec l'archevêque (p. 442); de Modène (p. 298-363; 250 actes), au début suffragant de Milan, comme d'ailleurs les autres évêques de la province d'Émilie (p. 299-300); de Bologne (p. 242-297; 184 actes), dont le premier évêque, saint Zama, fut sacré vers 260 par le pape Denis (p. 244-245); de Reggio (p. 364-411; 149 actes), qui subit d'importantes modifications (p. 365-366); de Ferrare (p. 201-241; 108 actes), évêché très ancien établi d'abord, avant le VIIe siècle, à Voghenza (p. 203-204), et de Parme (p. 412-440; 91 actes) qui, par le nombre des documents, peuvent plus ou moins être comparés à Ravenne (p. 13-112; 420 actes).

En parcourant le volume, le lecteur remarquera aussi les lettres pontificales adressées à la comtesse Mathilde (Reggio, p. 385-392; 26 actes — n° 24, p. 391, fameuse donation faite à l'Église romaine), celles qui concernent la *Civitas Ravenna* (p. 86-94; 44 actes), la *Massa Firminiana*, disputée, au XIIe siècle, entre les archevêques de Ravenne et les évêques de Ferrare (Ferrare, p. 240-241; 2 actes), et l'université de Bologne, prétendûment fondée par l'empereur Théodose II (Bologne, p. 268-270; 9 actes).

Les annotations, qui accompagnent les analyses, sont en général très sobres; plusieurs cependant offrent de l'importance, mais il serait trop long de les signaler ici; il y aura lieu aussi de tenir compte des corrections et additions contenues dans la préface (p. V-VI), en y ajoutant la note de la page 301, n° 2.

Quand il s'agit d'un travail comme celui entrepris par M. Kehr, il serait puéril d'insister sur de minimes imperfections de détails; le plan adopté a été l'objet de certaines critiques et le sera sans doute encore; mais ce qui manque peut-être à chacun des volumes des *Regesta Pontificum Romanorum*, c'est une introduction qui, sans être trop développée, nous donnerait une idée suffisante des matériaux mis à la disposition des historiens par l'infatigable directeur de l'Institut historique prussien à Rome. Nous nous sommes efforcés, dans ce modeste compte rendu, d'esquisser cette introduction à larges traits pour la province de Ravenne : y avons-nous réussi?

F. BAIX.

Digitized by Google

CHARLES JOSEPH HÉFELÉ. ***Histoire des Conciles d'après les documents originaux.*** Nouvelle traduction française faite sur la deuxième édition allemande, corrigée et augmentée de notes critiques et bibliographiques par DOM H. LECLERCQ, O. S. B. T. IV, 1re partie. Paris, Letouzey et Ané, 1911. In-8, 612 p. F. 7,50.

Le volume précédent se terminait à la mort de Charlemagne (814); il s'occupait de deux événements de grande importance : la querelle des Images et la réforme de l'Église franque. Après la mort du grand empereur, l'hérésie iconoclaste fit encore une double réapparition, sous Léon l'Arménien et sous Michel le Bègue. Quant à la réforme de l'église franque, elle se continua pendant le IXe siècle dans de multiples conciles réunis soit dans ce but soit à l'occasion de quelque grand évènement politique de cette époque agitée. A signaler particulièrement les grandes diètes d'Aix-la-Chapelle en 817, qui fournirent à Mgr Héfelé l'occasion d'exposer la règle de Chrodegang. L'histoire des dogmes pourra retirer profit de l'exposé des discussions et des conciles provoqués par les erreurs de Gottschalk sur la prédestination. Plus nombreuses sont les questions de discipline agitées dans les conciles du IXe siècle.

Nous accueillons avec d'autant plus de satisfaction les notes du savant traducteur qu'elles portent sur des points relativement peu nombreux. Le divorce de Lothaire et les difficultés de droit que suscita la passion de l'empereur ont donné naissance à une bibliographie assez fournie et à des solutions, sur lesquelles D. L. nous donne d'intéressants détails ; la personne d'Hinemar de Reims, les évènements auxquels il fut mêlé, nous sont aussi décrits avec grand soin. Pendant cette période éclata le schisme de Photius ; ce volume devient un instrument de travail indispensable pour qui voudra en faire l'objet de ses études. Quelques personnages de marque, tels que Rothade de Soissons, Adrien II, Jean VIII sont l'objet d'intéressantes biographies. Le livre XXIV nous relate l'occasion, les débuts et les canons du huitième concile œucuménique, tenu à Constantinople en 869.

Nous attendons l'apparition de la seconde partie de ce tome avant de donner une appréciation d'ensemble, les appendices portant sur les deux parties. Qu'il nous suffise de redire en ce moment que cette traduction d'un des ouvrages les plus importants sur l'histoire de l'Église, reste une œuvre de premier ordre. Puissent les volumes se succéder rapidement et offrir la même science et la même érudition.

P. DEMEULDRE.

Digitized by Google

B. KLEINSCHMIDT, O. F. M. *Lehrbuch der christlichen Kunstgeschichte.* (Wissenschaftliche Handbibliothek, 3e sér., t. VII.) Paderborn, F. Schöningh, 1910. In-8, XXXIX-640 p., pl. et 308 fig. M. 10.

Le *Lehrbuch der christlichen Kunst* est un digne pendant de l'*Handbuch der christlichen Archaeologie*, paru cinq ans plus tôt dans la collection publiée par M. Schöningh.

Dans le second de ces manuels M. Kaufmann avait donné à l'archéologie chrétienne de l'antiquité l'importance qui lui revient parmi les sciences religieuses. Le P. Beda Kleinschmidt en a fait de même pour l'histoire de l'art chrétien, branche des sciences historiques désormais trop développée pour pouvoir tenir dans quelque chapitre annexé à une histoire ecclésiastique.

L'auteur a compris l'importance capitale qui revient à la méthode dans un manuel. Aussi a-t-il mis tous les soins à introduire dans son travail des divisions claires et logiques, à en élaguer tout superflu, à faire un choix judicieux de noms propres et de dates, et à donner aux faits un relief en rapport avec leur importance.

Les cinq livres que comprend le manuel traitent successivement de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, du mobilier ecclésiastique et des arts industriels et enfin de l'iconographie. Ce sont là des rubriques qui se rencontrent dans tous les manuels de l'espèce, mais le P. Kleinschmidt les adopte nettement comme divisions principales et leur subordonne toutes les autres divisions de son ouvrage. Il poursuit l'évolution des divers arts depuis les origines du christianisme jusqu'à l'époque contemporaine, de telle sorte que l'histoire d'aucune manifestation artistique, inspirée par l'idée chrétienne, ne soit négligée.

La subdivision des cinq livres de l'ouvrage est déterminée, tantôt par les grandes divisions de l'histoire générale, tantôt par les exigences spéciales de la matière, de sorte que l'ordre adopté est un ordre plein de souplesse qui s'adapte aux faits sans leur faire violence. Il prouve à lui seul combien l'auteur domine aisément la matière vaste et compliquée dont il veut exposer la substance.

Cependant le P. Kleinschmidt n'a pas voulu renoncer à toute préférence pour l'une ou l'autre manifestation artistique. Il s'est notamment rappelé qu'il s'adresse avant tout à des lecteurs allemands et il a donné à l'art de son pays une place qui ne lui reviendrait pas d'une manière absolue.

D'autre part, il a jugé qu'une bibliographie sommaire et un court lexique de termes techniques pouvaient rendre service dans un manuel d'histoire d'art.

Dans la partie consacrée à l'architecture l'auteur donne d'abord des notions succinctes sur l'évolution de l'art de construire durant une époque déterminée, puis il documente en quelque sorte son exposé, en décrivant les principaux monuments conservés ou en énumérant des écoles régionales des divers pays.

Digitized by Google

Il a suivi avec attention les voyages d'exploration en Orient et il sait en dégager les résultats nouveaux, acquis pour l'histoire de l'architecture. De la même manière il tiendra largement compte de l'influence des sculptures, des mosaïques, des miniatures orientales, sur l'histoire de la peinture et de la sculpture.

L'architecture mérovingienne peu connue et trop rudimentaire est simplement mentionnée, mais quelques pages substantielles rendent compte des progrès que l'art carolo-ottonien, disons carolingien et préroman, a fait faire à l'architecture.

Le chapitre sur l'architecture romane et gothique fait connaître la nature de ces mouvements artistiques et leurs principales manifestations régionales. Ici cependant une certaine hésitation, naturelle si on prend l'Allemagne pour point de départ, se fait jour : le style de la transition, qui règne en Allemagne durant la première moitié du XIIIe siécle, est considéré comme une dernière variété du style roman, et plus loin la même période du XIIIe siècle est attribuée aussi au style gothique. Par suite, à certain moment, le rôle des cisterciens dans la propagation du style gothique n'est peut-être pas suffisamment mis en lumière. De même, au livre suivant, l'importance de la sculpture romane de l'Allemagne se trouve grandie. On peut se demander si au XIIIe siècle cette sculpture ne devait pas être rattachée plus nettement à l'art gothique et si ses rapports avec la sculpture française sont suffisamment mis en relief.

L'architecture du moyen âge aux Pays-Bas n'a certes été l'objet d'aucune faveur injustifiée. Le P. Kleinschmidt se contente de signaler un seul édifice : la cathédrale d'Anvers.

Comme il est juste, dans la Renaissance la part prépondérante revient à l'Italie, mais les pays allemands et notamment les églises de style baroque de l'Allemagne du Sud et de l'Autriche n'ont pas été négligées. Il faut reconnaître que l'auteur sait apprécier les qualités mais qu'il remarque aussi les faiblesses de toutes les variétés de style de l'époque moderne.

Dans l'exposé clair et succinct de l'histoire de la sculpture les pages consacrés aux ivoires carolo-ottoniens sont à signaler. Le P. Kleinschmidt possède d'ailleurs des connaissances étendues sur les arts mineurs et il les a manifestées à plus d'un endroit de son livre.

Ici encore la part des Pays-Bas est très réduite. Pour la fin du moyen âge, la sculpture du Brabant, plutôt que celle de Tournai, aurait dû être mentionnée, puis à l'époque moderne, on voudrait rencontrer les noms de Duquesnoy et de Delvaux.

La peinture occupe dans le manuel un espace presque double de celui qui a été réservé à la sculpture. Toutes les écoles d'art un peu importantes et leurs principaux artistes sont cités. Pour le XIXe siècle cependant l'auteur ne s'est intéressé qu'aux écoles allemandes, qui sont d'ailleurs les principales écoles de peinture religieuse. L'histoire de la mosaïque, la peinture byzantine, les diverses écoles de miniatu-

Digitized by Google

ristes sont décrites en un raccourci savant. Les primitifs flamands ont été dûment mis en valeur et les diverses écoles italiennes, notamment celles de la Renaissance, sont traitées avec une juste prédilection. On trouvera peut-être que le P. Kleinschmidt est trop favorable à son pays lorsqu'il oppose comme des équivalents aux cinq grandes illustrations de la peinture italienne : Vinci, Michel-Ange, Raphaël, Le Corrège et Titien, trois illustrations de la peinture allemande : Dürer, Grünewald et Holbein, et lorsque, à la suite de Knackfuss, il considère l'*Allerheiligenbild* de Dürer comme le chef-d'œuvre de l'art religieux en-dehors de l'Italie.

Le quatrième livre, qui est peut-être le meilleur du manuel, comprend deux parties. La première donne une notion sommaire sur les principaux arts industriels : la peinture sur verre, à commencer par les verres dorés de l'antiquité chrétienne, les pavements en mosaïques et à carreaux émaillés, l'orfèvrerie, la ferronnerie, les arts textiles (dans ce paragraphe les tapisseries des Pays-Bas et les Gobelins mériteraient une mention), l'art de la reliure, à commencer par les couvertures en ivoire et en orfèvrerie. Puis défile l'histoire, traitée avec grande compétence, des principaux objets du mobilier religieux, des ornements sacerdotaux et épiscopaux, des vases sacrés, des monuments funéraires.

Les pages réservées à l'iconographie et au symbolisme méritent également des éloges. Un premier chapitre s'occupe des sources d'inspiration et des moyens d'expression de l'iconographie chrétienne. Les principales sources dont il est question sont : l'Écriture-Sainte, avec les œuvres, tels les recueils typologiques, qui s'en inspirent, la liturgie et les livres liturgiques, les jeux de mystère, les légendes des saints, etc. Un chapitre est consacré au langage iconographique, conventions, symboles, symbolique des nombres, etc.

Dans un dernier chapitre, à la manière des manuels anciens, l'auteur passe en revue un à un les sujets les plus importants traités par l'iconographie chrétienne.

En résumé, ce livre, comme les autres, donnera au lecteur un aperçu substantiel et méthodique d'une matière que des études récentes ont en partie renouvelée.

Ce rapide coup d'œil sur les diverses parties du manuel aura montré que le P. Kleinschmidt a su condenser, en un volume d'apparence modeste, des connaissances dont la variété et la richesse n'a pas nuit à la clarté de l'exposition. Les catholiques allemands possèdent maintenant un manuel d'histoire de l'art, qui peut sans doute être perfectionné (1) mais qui mérite de vifs éloges et leur rendra de grands services. Il est avant tout écrit pour l'Allemagne, mais il pourra être également utile dans d'autres pays.

R. Maere.

---

(1) Certaines figures laissent à désirer et quelques incorrections ont échappées à l'auteur : La fig. 59 représente l'intérieur de S. Remi à Reims ; p. 227, Michel Colomb mourut en 1512 ; p. 287, *lire :* chanoine van der Paele *au lieu de* chan-

Digitized by Google

J. J. BERTHIER, O. Pr. *L'église de Sainte-Sabine à Rome.* Rome, M. Bretschneider, 1910. In-8, 550 p. et 102 fig.

Il y a environ vingt ans le R. P. Berthier publiait une monographie détaillée des célèbres portes de Sainte-Sabine. Vers la même époque, pendant un séjour au couvent voisin de l'église, il étudiait celle-ci sous toutes ses faces et écrivait une étude sur la vénérable basilique de l'Aventin.

C'est ce travail de piété dominicaine, mis à jour çà et là, qu'il livre maintenant à l'impression.

L'ouvrage débute par trois chapitres historiques. L'Aventin, la colline voisine du port de Rome, était d'abord le quartier des étrangers et du commerce, pour devenir au IVe siècle le quartier de l'aristocratie romaine.

Là, sur l'emplacement semble-t-il du célèbre temple de Diane et en partie avec ses matériaux, l'église Sainte-Sabine fut fondée par un prêtre Pierre d'Illyrie en 422 et consacrée dix ans plus tard par le pape Sixte III. Auparavant déjà sainte Sabine, martyrisée avec sainte Seraphia en 125, était vénérée sur l'Aventin. La maison qu'elle y possédait et l'oratoire qui remplaça celle-ci, s'élevait sans doute sur une partie du terrain occupé par la basilique.

Dès le début un baptistère fut annexé à l'église et dès le début aussi, celle-ci fut une des *Stations romaines.* Plus tard, en 1587, elle devint même la première des stations.

A l'époque carolingienne les papes Léon III (795-816) et Eugène II (824-827) exécutèrent à Sainte-Sabine d'importants travaux d'embellissemement qui eurent notamment pour objet le mobilier du *presbyterium* et de la *Schola cantorum* et la polychromie d'une partie de l'église. Ce mobilier, au caractère simple et grave mais au décor élégant, dut faire place sous Sixte V (1587) à des meubles de style baroque.

En 1222 le pape Honorius III, né sans doute tout près de Sainte-Sabine, au palais des Savelli sur l'Aventin, céda l'église à saint Dominique. Un mur transversal fut alors établi en travers la nef et l'église paroissiale fut séparée de l'église conventuelle. Avant la fondation de la Minerve, située plus au centre de la ville, Sainte-Sabine fut durant un temps la première des églises dominicaines. Dans la suite elle fut plus délaissée jusque sous le pontificat de Sixte V.

Le P. Berthier n'a pas adopté un ordre méthodique dans la partie descriptive de son livre. Il pénètre dans le monument, en passant par la place Sainte-Sabine et la porte latérale puis par le narthex et la porte occidentale. Il décrit pêle-mêle ce qui se présente à ses yeux : parties

celier Pala ; p. 288, il n'est pas certain que la madone du Musée Staedel provienne de l'abbaye de Flémalle ; p. 291, Dirk Bouts travailla surtout à Louvain et non à Bruges ; p. 412, les vitraux de Sainte-Gudule à Bruxelles auxquels il est fait allusion sont ceux du XVIe siècle ; p. 436, les riches tissus de soie vendus en Flandre étaient importés de l'étranger.

Digitized by Google

de la construction, inscriptions ou objets mobiliers. Ce système, fait pour plaire au lecteur qui ne recherche que des souvenirs et des impressions, présente des désavantages : il empêche par exemple de donner une bonne fois la description de la basilique telle qu'elle existait primitivement et d'en faire une étude comparative avec des monuments analogues.

Les deux chapitres VI et VII sont consacrés aux fameuses portes en bois de cyprès, dont l'encadrement en marbre de Paros paraît provenir du temple de Diane. Le P. Berthier considère les panneaux comme une œuvre orientale, exprimant le parallélisme entre l'Ancien et le Nouveau Testament. Il les attribue au ve siècle, sauf quelques panneaux qui seraient refaits au IXe. Cette manière de voir est d'ailleurs plausible. Nous n'insisterons pas sur l'interprétation de chacun des sujets.

Les belles colonnes corinthiennes de la basilique proviennent sans doute également de l'ancien temple de Diane. Une colonne, encastrée dans le mur du bas-coté sud, est peut-être un reste, demeuré en place, de l'oratoire primitif.

Signalons d'intéressants renseignements relatifs à des plaques de marbre sculptées, qui appartiennent au mobilier du ve siècle et de l'époque carolingienne. Ces débris méritent d'être soigneusement rassemblés et tenus en honneur.

Dans le cours de l'exposé l'auteur cherche à rompre l'uniformité des descriptions par des digressions variées sur l'histoire de saints, des légendes dominicaines, des détails de liturgie etc. La description des pierres tombales, nombreuses à Sainte-Sabine, lui donne l'occasion d'insérer de son ouvrage de nombreuses notes biographiques.

L'illustration est abondante sans être très soignée; la planche polychrome, en tête du volume, qui reproduit un vitrail *modern-style*, ne méritait pas l'insertion.

R. MAERE.

E. A. LOEW. *Studia palaeographica.* A contribution to the history of early latin minuscule and to the dating of visigothic mss. (Sitzungsber. der Kgl. Bayer. Akad. der Wissenschaften. Philosophisch-philologische u. historische Klasse, 1910, fasc. 12. Extrait.) Munich, G. Franz, 1910. In-8, VIII-91 p. et sept facsimilés. M. 4.

« Le disciple n'est pas au-dessus du maître » : et pourtant, aujourd'hui comme autrefois, il arrive que le disciple fait des œuvres plus grandes, en un certain sens, que celles du maître lui-même. Traube a été, de nos jours, le maître par excellence en paléographie : à peine a-t-il disparu, qu'un de ses élèves nous donne, en quelques pages, le résultat de recherches personnelles, qui marqueront un progrès nouveau dans l'histoire de cette science, encore en pleine période de croissance.

Le but du Dr Loew a été de montrer, par l'observation minutieuse de

Digitized by Google

deux traits caractéristiques — l'usage qu'on a fait de l'*i* long et de la ligature *ti* — combien est étroite la dépendance des différents types de minuscule précarolingienne par rapport à la cursive romaine, et de quel secours peut être l'emploi dûment constaté de ces deux particularités, pour dater les manuscrits écrits en cette minuscule.

L'*i* long se montre déjà dans les inscriptions cursives de Pompéi, et cela, avec une destination identique en substance à celle qu'il aura plus tard dans les manuscrits : a) au commencement d'un mot ; b) dans le corps même du mot, pour marquer que l'*i* est semi-voyelle. Se rattachant par son origine même à la cursive, il ne paraît que dans les types d'écriture qui dérivent de celle-ci : la minuscule hispanique, comme celle du nord et du sud de l'Italie, comme aussi, en France, l'écriture de Luxeuil et quelques autres. Par contre, il est étranger à l'écriture insulaire, dans l'origine de laquelle la cursive romaine n'a joué aucun rôle. La renaissance carolingienne l'élimine comme trop peu esthétique : il disparaît vite des documents francs, et même de ceux de l'Italie septentrionale. Par contre, il se maintient dans le sud de la péninsule, ainsi qu'en Espagne, aussi longtemps que subsiste la forme d'écriture particulière à ces deux régions.

L'histoire de la ligature *ti* offre avec celle de l'*i* long beaucoup d'analogie. Elle aussi paraît déjà dans les inscriptions romaines cursives, à partir du second siècle. Plus tard, dans les manuscrits, elle revêt différentes formes, suivant les différents pays ; il n'y en a pas de trace dans les plus anciens manuscrits en onciale ou semi-onciale. Dans les mss. français des VIIe et VIIIe siècles, on la voit employée indifféremment ; mais elle tend à disparaître à l'approche de la carolingienne, et elle n'est presque plus à trouver à partir du IXe siècle. Alors aussi, et sous la même influence, elle est peu à peu éliminée du nord de l'Italie et en Espagne. En Italie, dès la fin du VIIIe siècle, il y a une tendance à réserver la ligature *ti* pour marquer l'assibilation du *t* ; puis cette tendance devient une règle fidèlement observée jusqu'à la fin par les scribes bénéventins. En Espagne, la forme de la ligature est autre, et l'usage diffère aussi : jamais de distinction entre *ti* dur et *ti* assibilé, dans les mss. qui datent sûrement du VIIIe siècle, ou même du IXe à son début ; toujours la distinction, dans ceux qui ont été écrits depuis 950 environ jusqu'au XIIe siecle ; diversité d'usage, selon les copistes, dans les manuscrits de l'époque de transition (de 894 environ jusque vers 945).

On voit tout de suite de quelle importance peuvent être de semblables conclusions, lorsqu'il s'agit de déterminer la date ou la provenance d'un document. Pour montrer à quel point elles sont fondées, l'auteur passe en revue plusieurs centaines de mss. sur lesquels ont porté ses observations : ancienne minuscule française, italienne, de différents types, et surtout minuscule visigothique, dont tous les principaux spécimens sont énumérés, et datés avec une précision inconnue jusqu'ici.

Je renonce à analyser plus en détail ces pages, si serrées, trop serrées peut-être, mais qu'il faudra lire et relire d'autant plus attentivement,

Digitized by Google

parce que chacune d'elles contient des remarques précieuses, des principes qui passeront désormais à l'état d'axiome ; ceux-ci, par exemple :

La présence de l'*i* long dans un ms. oncial est un signe infaillible que ce manuscrit est de type récent ;

L'épellation *ci* pour *ti* assibilé est caractéristique de l'usage français primitif (d'où un nouvel argument contre la provenance italienne du fameux Missel de Bobbio) ;

La présence de la ligature *ti* dans un manuscrit français constitue un indice presque certain que ce ms. est antérieur au milieu du VIIIe siècle, etc.

La brochure du Dr Loew est accompagnée de sept spécimens paléographiques permettant de constater la plupart des particularités les plus intéressantes signalées au cours de son étude.

J'ajouterai, en terminant, que celle-ci est dédiée à la mémoire du grand Léopold Delisle. Elle contribuera sans nul doute à faire bien venir les autres publications plus importantes encore du même auteur qui sont présentement sous presse : l'une, sur l'ancienne minuscule latine, en général; deux autres, sur l'écriture bénéventine du VIIIe au XIVe siècle, en particulier. Décidément, la science paléographique verra encore de beaux jours.

D. GERMAIN MORIN.

DOM LOUIS GOUGAUD. *Les chrétientés celtiques.* (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.) Paris, V. Lecoffre, 1912. In-12, XXXVI-410 p. F. 3,50.

Depuis le milieu du XIXe siècle les études celtiques sont en grande faveur tant sur le continent que dans les pays d'outre-mer. Pour s'en convaincre il suffit de jeter un rapide coup d'œil sur la bibliographie des sources et des travaux parus de 1853 à 1911 (p. XVI-XXXI).

La puissante originalité de cette race dans sa litterature, sa chevalerie et ses mœurs comme dans son sentiment religieux a exercé une véritable séduction sur les travailleurs de la pensée. Mais au milieu de ces publications disséminées dans tous les domaines et écrites dans un esprit et avec un mérite très divers, il manquait une synthèse générale, du moins au point de vue de l'histoire ecclésiastique. Et Dom L. Gougaud comble heureusement cette lacune par l'ouvrage que nous signalons aujourd'hui aux lecteurs de la RHE.

L'auteur n'est du reste pas pour eux un inconnu. L'intéressant article qu'il a donné ici même sur *L'œuvre des Scotti dans l'Europe continentale, fin VIe-fin XIe s.* (1908, t. IX, p. 22-37, 255-277) comme ses autres travaux sur cette matière, insérés dans la *Revue Bénédictine* et ailleurs, faisaient bien augurer du livre que nous possédons actuellement. On y trouvera, dans un exposé succinct mais très nourri, une belle étude d'ensemble sur les origines et les progrès du christianisme dans les pays celtiques, jusqu'au moment où ils perdent leur physionomie religieuse propre aux XIe et XIIe siècles.

Digitized by Google

Il est bien entendu que par le mot « celtique » l'auteur désigne non pas l'ensemble de la grande race qui a formé à une époque reculée la population de presque tout l'Occident, mais uniquement les quatre groupes qui dans le langage moderne porte ce nom par opposition aux Germains et aux Néo-latins : à savoir les anciens Écossais, les Irlandais, les Gallois avec les Cornouaillais, et enfin les Bretons de l'Armorique. La parité de leur langage, de leur caractère, de leur tempérament religieux, jointe aux influences réciproques, qui se sont exercées entre ces différentes Églises isolées géographiquement et politiquement du reste de l'Occident, ont donné lieu chez eux à une évolution historique toute particulière durant un millier d'années. Dom Gougaud la caractérise et la décrit avec une grande pénétration d'esprit, soutenue par une non moins solide érudition.

La circonspection dans les questions controversées ne l'empêche pas de prendre dans les multiples discussions une position éclairée et judicieuse. Aussi l'étude consciencieuse de l'auteur aboutit-elle au renversement d'un certain nombre d'assertions, que le goût pour la poësie ou un examen trop superficiel avaient concourru à accréditer. Ainsi après la lecture du chapitre sur *Les Celtes païens des îles britanniques* (p. 1-27), c'en est fait des chatoyantes couleurs sous lesquelles Renan nous a dépeint cette race timide, chaste, mélancolique, assoiffée d'idéal et d'infini, « naturellement chrétienne ». Au contraire nous ne trouvons chez eux rien qui dénote une population particulièrement prédestinée au christianisme. Partout plutôt ce sont des croyances empreintes d'un naturalisme mystique, dénuées de caractère moral ; partout des imaginations grossièrement subjuguées sur lesquelles la sorcellerie règne en maîtresse souveraine.

L'œuvre de leur conversion ne s'opérera pas sans de laborieux efforts de la part des missionnaires. Il ne faudra rien moins que les travaux surhumains d'un saint Ninian, d'un saint Germain d'Auxerre, d'un saint Patrice pour amener les Celtes à l'Évangile. Encore ces chrétientés montreront-elles dans la suite autant d'opiniâtreté dans le culte de leurs traditions que dans leur attachement à la foi. De là chez eux ce particularisme singulièrement tenace ; de là ces âpres et longs débats sur la question pascale, sur la forme de la tonsure, l'administration du baptême, la consécration épiscopale (p. 175-211).

Enfin l'auteur achève le tableau vrai de ces populations celtiques par un chapitre sur *La culture intellectuelle et les doctrines théologiques* (p. 239-294), un autre sur *La liturgie et la dévotion privée* (p. 295-313) et un troisième sur *Les arts chrétiens* : architecture, travail du bois, du cuir et des métaux, enluminure et manuscrits, motifs de décoration (p. 314-344).

« C'est entre le début du VIe siècle et le milieu du IXe que se place l'épanouissement des races celtiques. Pleines d'originalité, de jeunesse et de ferveur, animées d'une ardeur singulière de prosélytisme, elles nous apparaissent alors dans toute leur bienfaisante activité et dans

Digitized by Google

tout leur éclat. Quel coin privilégié du monde chrétien, que celui qui produisit dans l'espace de quelques générations Patrice, David, Columba, Colomban, Aidan, et ces pionniers évangéliques qui fondèrent l'Église armoricaine et ces foules d'ascètes et d'apôtres qui se répandirent dans l'Europe toute entière! » (p. 376 sv.).

Ces hommes furent aussi merveilleux comme excitateurs de vie intellectuelle que comme entraîneurs d'âmes. Et l'on vit des étrangers d'élite, fascinés par cette ardente piété et cette science supérieure, accourir auprès des maîtres insulaires dont ils ne pouvaient plus se détacher dans la suite.

Avec l'ère des invasions scandinaves l'Église celtique entre dans la voie du déclin; mais en revanche, par une disposition providentielle, ces malheurs ouvrent la voie aux réformes ecclésiastiques du XIIe siècle. Affaiblie et subjuguée l'Église celtique se prêtera sans résistance mais sans enthousiasme à l'action épuratrice qu'exerceront sur elle, sous l'impulsion romaine, les grands centres religieux du voisinage : Canterbury et York pour les îles; Tours, pour l'Armorique. C'est l'œuvre de réforme, d'unification et de centralisation que Dom L. Gougaud analyse dans son dernier chapitre intitulé : *Atténuation graduelle du particularisme celtique* (p. 345-375).

Ajoutons que trois belles cartes géographiques et une excellente table alphabétique détaillée complètent heureusement le livre, en aidant aux recherches ou en facilitant l'intelligence du récit.

Dans un travail de cette envergure on comprend sans peine qu'il soit échappé à l'auteur quelques inexactitudes de détail. C'est à tort, par exemple, qu'il intitule abbé de Lobbes (p. 153) saint Abel, qui devint archevêque de Reims et qui fut expulsé de son siège par l'intrus Milon. Ce Scot, croyons-nous, n'a jamais été préposé au gouvernement de la grande abbaye d'Entre-Sambre-et-Meuse. Il était un de ces évêques régionnaires sans siège fixe et qu'on rencontre fréquemment dans l'histoire de l'Église franque au VIIe et au commencement du VIIIe siècle. Saint Abel n'a joué à Lobbes d'autre rôle que de s'y être reposé au milieu de ses courses apostoliques, s'y être retiré à la fin de sa vie pour y chercher l'oubli de ses tribulations et de ses malheurs, d'y avoir été inhumé et d'avoir été canonisé par la voix populaire sur le renom de ses travaux et de ses vertus (cf. J. Warichez, *L'abbaye de Lobbes depuis ses origines jusqu'en 1200*, p. 20-24. Louvain, 1909).

L'auteur est vraiment trop modeste quand il nous déclare que son dessein a été de rassembler les meilleurs matériaux exhumés par les historiens, de les agencer avec le plus de vraisemblance possible et enfin de les classer méthodiquement. Le livre n'est pas seulement original par son plan, il l'est encore par la fixation des controverses, par l'énoncé de l'opinion personnelle de l'auteur et par les lumières qu'ont apportées à ce sujet ses travaux antérieurs sur la matière.

J. WARICHEZ.

Digitized by Google

F. WILHELM. *Sanct Servatius oder wie das erste Reis in deutscher Zunge geimpft wurde*. Ein Beitrag zur Kenntnis des religiösen und literarischen Lebens in Deutschland im elften und zwölften Jahrhundert. Munich, O. Beck, 1910. In-8, XCVI-321 p. et 2 illustr. M. 12.

Ce travail comprend deux parties : une introduction historique et une publication de textes. L'auteur étudie la légende de saint Servais, évêque de Tongres, rédigée en haut-allemand au courant du XIIe siècle : il en publie aussi le texte dans son livre. Élargissant considérablement le programme de ses recherches, M. Wilhelm n'examine pas seulement la légende allemande : il en recherche les sources et la genèse et cette préoccupation nous vaut une magistrale étude sur la littérature qui concerne saint Servais et la publication de nombreux textes latins inédits.

Ainsi, l'auteur examine d'abord dans l'introduction qui précède la publication des textes les légendes latines de Saint Servais jusqu'à la fin du XIIe siècle. Partant du passage de l'*Historica sacra* de Sulpice Sévère ou l'on rencontre pour la première fois le nom de l'évêque de Tongres et le récit du rôle joué par lui au synode de Rimini (359), M. Wilhelm montre l'influence exercée sur l'histoire de Servais par la légende de l'évêque Aravatius, racontée par Grégoire de Tours. C'est à la fin du VIIe ou au commencement du VIIIe siècle que le transfert de la légende d'Aravatius sur Servais a dû se produire, et bientôt l'on ne connaît plus que ce dernier. Après avoir montré le rapport que la légende d'Aravatius-Servatius a avec « la légende des Huns », dont on constate la présence sous des formes diverses dans plusieurs vies de saints, l'auteur étudie les diverses manifestations de cette légende jusqu'au moment où, sous la plume d'Hériger, elle prend une forme caractéristique et devient une biographie « politique », c.-à-d. rédigée avant tout dans le but de soutenir ou de défendre les droits vrais ou supposés d'une église. En 889, l'abbaye de Saint-Servais de Maestricht est cédée à l'évêque de Trèves. Au point de vue du droit privé, cette abbaye appartient donc à Trèves, au point de vue du droit canon, elle dépend de l'évêque de Liège. Or, au commencement du Xe siècle, on fabrique à Trèves la légende d'Eucher, Valère et Materne, pour étayer la prétention de cette église à l'apostolicité. Les diocèses voisins purent se croire lésés dans leur dignité par la création de ce certificat de vétusté, et c'est dans ces conditions que dans les écoles de Liège on essaye d'opposer à Trèves une autre version. C'est le travail d'Hériger, les *Gesta episcoporum Leodiensium*, qui se charge de vulgariser cette version. Et le savant écolâtre de Lobbes trouve l'occasion d'utiliser la légende de saint Servais pour démontrer l'antiquité de l'église de Tongres et la placer au même rang que Trèves. La marche du récit et la tendance de la biographie ne contiennent cependant rien de neuf eu égard à la tradition ancienne. La situation politique de l'Allemagne

Digitized by Google

tout leur éclat. Quel coin privilégié du monde chrétien, que celui qui produisit dans l'espace de quelques générations Patrice, David, Columba, Colomban, Aidan, et ces pionniers évangéliques qui fondèrent l'Église armoricaine et ces foules d'ascètes et d'apôtres qui se répandirent dans l'Europe toute entière! » (p. 376 sv.).

Ces hommes furent aussi merveilleux comme excitateurs de vie intellectuelle que comme entraîneurs d'âmes. Et l'on vit des étrangers d'élite, fascinés par cette ardente piété et cette science supérieure, accourir auprès des maîtres insulaires dont ils ne pouvaient plus se détacher dans la suite.

Avec l'ère des invasions scandinaves l'Église celtique entre dans la voie du déclin; mais en revanche, par une disposition providentielle, ces malheurs ouvrent la voie aux réformes ecclésiastiques du XIIe siècle. Affaiblie et subjuguée l'Église celtique se prêtera sans résistance mais sans enthousiasme à l'action épuratrice qu'exerceront sur elle, sous l'impulsion romaine, les grands centres religieux du voisinage : Canterbury et York pour les îles; Tours, pour l'Armorique. C'est l'œuvre de réforme, d'unification et de centralisation que Dom L. Gougaud analyse dans son dernier chapitre intitulé : *Atténuation graduelle du particularisme celtique* (p. 345-375).

Ajoutons que trois belles cartes géographiques et une excellente table alphabétique détaillée complètent heureusement le livre, en aidant aux recherches ou en facilitant l'intelligence du récit.

Dans un travail de cette envergure on comprend sans peine qu'il soit échappé à l'auteur quelques inexactitudes de détail. C'est à tort, par exemple, qu'il intitule abbé de Lobbes (p. 153) saint Abel, qui devint archevêque de Reims et qui fut expulsé de son siège par l'intrus Milon. Ce Scot, croyons-nous, n'a jamais été préposé au gouvernement de la grande abbaye d'Entre-Sambre-et-Meuse. Il était un de ces évêques régionnaires sans siège fixe et qu'on rencontre fréquemment dans l'histoire de l'Église franque au VIIe et au commencement du VIIIe siècle. Saint Abel n'a joué à Lobbes d'autre rôle que de s'y être reposé au milieu de ses courses apostoliques, s'y être retiré à la fin de sa vie pour y chercher l'oubli de ses tribulations et de ses malheurs, d'y avoir été inhumé et d'avoir été canonisé par la voix populaire sur le renom de ses travaux et de ses vertus (cf. J. Warichez, *L'abbaye de Lobbes depuis ses origines jusqu'en 1200*, p. 20-24. Louvain, 1909).

L'auteur est vraiment trop modeste quand il nous déclare que son dessein a été de rassembler les meilleurs matériaux exhumés par les historiens, de les agencer avec le plus de vraisemblance possible et enfin de les classer méthodiquement. Le livre n'est pas seulement original par son plan, il l'est encore par la fixation des controverses, par l'énoncé de l'opinion personnelle de l'auteur et par les lumières qu'ont apportées à ce sujet ses travaux antérieurs sur la matière.

J. WARICHEZ.

Digitized by Google

F. WILHELM. *Sanct Servatius oder wie das erste Reis in deutscher Zunge geimpft wurde*. Ein Beitrag zur Kenntnis des religiösen und literarischen Lebens in Deutschland im elften und zwölften Jahrhundert. Munich, O. Beck, 1910. In-8, XCVI-321 p. et 2 illustr. M. 12.

Ce travail comprend deux parties : une introduction historique et une publication de textes. L'auteur étudie la légende de saint Servais, évêque de Tongres, rédigée en haut-allemand au courant du XIIe siècle : il en publie aussi le texte dans son livre. Élargissant considérablement le programme de ses recherches, M. Wilhelm n'examine pas seulement la légende allemande : il en recherche les sources et la genèse et cette préoccupation nous vaut une magistrale étude sur la littérature qui concerne saint Servais et la publication de nombreux textes latins inédits.

Ainsi, l'auteur examine d'abord dans l'introduction qui précède la publication des textes les légendes latines de Saint Servais jusqu'à la fin du XIIe siècle. Partant du passage de l'*Historica sacra* de Sulpice Sévère ou l'on rencontre pour la première fois le nom de l'évêque de Tongres et le récit du rôle joué par lui au synode de Rimini (359), M. Wilhelm montre l'influence exercée sur l'histoire de Servais par la légende de l'évêque Aravatius, racontée par Grégoire de Tours. C'est à la fin du VIIe ou au commencement du VIIIe siècle que le transfert de la légende d'Aravatius sur Servais a dû se produire, et bientôt l'on ne connaît plus que ce dernier. Après avoir montré le rapport que la légende d'Aravatius-Servatius a avec « la légende des Huns », dont on constate la présence sous des formes diverses dans plusieurs vies de saints, l'auteur étudie les diverses manifestations de cette légende jusqu'au moment où, sous la plume d'Hériger, elle prend une forme caractéristique et devient une biographie « politique », c.-à-d. rédigée avant tout dans le but de soutenir ou de défendre les droits vrais ou supposés d'une église. En 889, l'abbaye de Saint-Servais de Maestricht est cédée à l'évêque de Trèves. Au point de vue du droit privé, cette abbaye appartient donc à Trèves, au point de vue du droit canon, elle dépend de l'évêque de Liège. Or, au commencement du Xe siècle, on fabrique à Trèves la légende d'Eucher, Valère et Materne, pour étayer la prétention de cette église à l'apostolicité. Les diocèses voisins purent se croire lésés dans leur dignité par la création de ce certificat de vétusté, et c'est dans ces conditions que dans les écoles de Liège on essaye d'opposer à Trèves une autre version. C'est le travail d'Hériger, les *Gesta episcoporum Leodiensium*, qui se charge de vulgariser cette version. Et le savant écolâtre de Lobbes trouve l'occasion d'utiliser la légende de saint Servais pour démontrer l'antiquité de l'église de Tongres et la placer au même rang que Trèves. La marche du récit et la tendance de la biographie ne contiennent cependant rien de neuf eu égard à la tradition ancienne. La situation politique de l'Allemagne

Digitized by Google

un siècle après la mort d'Hériger produira un changement dans la physionomie de la légende de saint Servais. Sous l'empire des querelles qui sont l'écho, dans la Lotharingie, de la grande lutte entre Henri IV et Grégoire VII, on verra naître une nouvelle biographie du saint, rédigée dans un but de polémique et réflétant les tendances impérialistes et anti-grégoriennes du clergé liégeois. Ce sont les *Gesta sancti Servatii*, œuvre postérieure à 1087 : elle constitue une réplique à la théorie sur le pouvoir des clefs défendue par Grégoire VII. Saint Servais y apparaît comme le délégué et le successeur direct de saint Pierre et reçoit du prince des Apôtres la clef céleste en argent, qui ouvre et ferme le paradis. Le pouvoir des clefs est donc transmis par Pierre à Servais, et voilà la réplique aux théories grégoriennes. Pour renforcer la réponse le biographe fait de Servais un parent du Seigneur. Il va de soi cependant que ce n'est pas seulement au point de vue « politique » que le remanieur du XIe siècle a retravaillé les données d'Hériger de Lobbes. Aussi au point de vue littéraire et légendaire, il a introduit des nouveautés que M. Wilhelm étudie de près.

A côté de ces *Gesta* de l'auteur anonyme dont nous venons de parler, on connaît encore deux autres « romans » hagiographiques s'occupant de saint Servais. L'un est contenu dans le manuscrit de Trèves T, l'autre est l'œuvre du personnage assez énigmatique qui s'appelle Joconde. M. Wilhelm étudie les rapports de ces deux « romans » avec les *Gesta* du XIe siècle : T date au moins de 1170-1175 et se base sur les *Gesta* ; Joconde aussi est postérieur aux *Gesta* et n'est peut-être pas antérieur au XIIIe siècle. Le travail de cet auteur, que l'on regarde non sans raison comme étant un français, est une réplique à l'épisode des clefs des *Gesta*. Nous signalons particulièrement les remarques pénétrantes que l'auteur présente à propos de Joconde et de son œuvre.

Dans un second chapitre M. Wilhelm étudie les légendes allemandes de Servais datant du XIIe siècle. Sous la rubrique « allemande » il range la légende du néerlandais Henric van Veldeke (Heinrich von Veldecke chez M. Wilhelm). Le travail du poète flamand s'inspire de la légende latine des *Gesta* et T ; il date, d'après M. Wilhelm, de 1167-1168, l'époque de la quatrième expédition de Frédéric Barberousse en Italie. L'auteur démontre le caractère polémique de l'œuvre de Veldeke et comment celle-ci est dirigée contre le pouvoir des clefs et la primauté du Saint-Siège. Veldeke se présente comme un adversaire déclaré du pape Alexandre III et un partisan convaincu de l'empereur Frédéric. Excellente raison, note M. Wilhelm en passant, pour reconnaître aussi en lui l'auteur de l'*Enéide*, qui accuse les mêmes tendances. Tout ce chapitre sur Veldeke et sa légende de saint Servais est à lire : il est rempli de vues originales qu'il serait trop long de relever ici.

M. Wilhelm étudie ensuite la légende haut-allemande. L'auteur de celle-ci a connu le *Servatius* de Veldeke, et doit avoir écrit pendant la vie de celui-ci. Il paraît avoir été un chanoine d'Indersdorf : ce chapitre était en rapport avec la maison de Wittelsbach. Or Otton Ier de

Digitized by Google

Wittelsbach épousa Agnès de Looz, la fille de la comtesse de Looz qui patronna l'entreprise de Veldeke lui-même. Ce mariage a donné lieu à l'échange des idées entre la Bavière et les Pays-Bas.

Le troisième chapitre de l'introduction est consacré à la description et la classification des manuscrits utilisés par M. Wilhelm pour publier ces textes.

Les textes publiés p. 1-291 et qui forment la seconde partie du livre sont les suivants : 1° les *Gesta sancti Servatii episcopi Tungrensis et confessoris* (p. 1-147) ; 2° *Sante Servatien Leben*, le texte haut-allemand du XIIe siècle (p. 151-269).

Nous appelons surtout l'attention sur les *Gesta sancti Servatii* publiés par l'auteur. C'est en effet la biographie que M. l'abbé Balau regardait comme étant une recension de la *Vita Servatii* de Joconde et qu'il appelait, d'après l'incipit, la version « Trojugenarum » : d'après lui, cette version constituait un remaniement amplifié de l'œuvre de Joconde, fait à Maestricht. On voit que les conclusions de M. Wilhelm sont diamétralement opposées à celles de M. Balau : le critique allemand a fait d'ailleurs usage de critères tout à fait neufs, qui lui ont permis de mettre de l'ordre dans les nombreux textes qui se réclament de Joconde et que les Bollandistes avaient classés pour autant que c'était possible dane leur *Bibliotheca hagiographia latina* (II, p. 1104).

M. Wilhelm a ajouté au texte des *Gesta* une annotation substantielle. A propos des actes du concile de Cologne (p. 38, n. *a*), il aurait pu citer, outre Harnack, l'opinion de Mgr Duchesne, de G. Rasneur et de W. Levison concernant l'authenticité de ce document (cfr. RHE. 1909, t. X, p. 863-864). A la même occasion et aussi à propos de la note *a* de la page 53, M. Wilhelm aurait pu signaler l'intéressante communication de W. Levison, qui traite des rapports des actes du concile de Cologne avec les *Vitae* de Séverin de Cologne et de Servais de Maestricht (*Die Entwicklung der Legende Severins von Köln*, dans les *Bonner Jahrbücher*, 1909, p. 34 et sv.). Concernant le martyre de saint Lambert (p. 88, n. *d*) il aurait mieux valu renvoyer à la publication de J. Demarteau (*Vie la plus ancienne de saint Lambert*. Liège, 1890) qu'aux *Acta Sanctorum* de septembre. M. Wilhelm n'aurait d'ailleurs rien perdu à tenir compte des études nombreuses des historiens liégeois concernant l'histoire de ce diocèse. Ainsi, à propos de la légende d'Aravatius-Servatius, nous ne voyons point citées les trois études consacrées par M. Kurth à ce sujet. De même, le répertoire de M. Balau (*Les sources de l'histoire du pays de Liège*. Bruxelles, 1903), où il est longuement question des biographies de saint Servais, semble être inconnu à M. Wilhelm.

En annexe de son livre, l'auteur donne : 1° le début et les variantes étendues de la version T, qui n'ont pu être données en note de l'édition des *Gesta* ; 2° des fragments inédits de la *Vita S. Servatii* de Joconde et entre autres les actes apocryphes du concile de Cologne d'après ce biographe (p. 282-283) ; 3° l'hymne latin sur saint Servais tiré de

Digitized by Google

l'office des diocèses de Liège, Freising, Ratisbonne et Passau ; 4° des notes sur la propagation de la fête du saint dans les calendriers des diocèses bavarois de Freising, Augsbourg, Salzbourg, Passau, Ratisbonne et Eichstädt ; 5° deux résumés de la vie de Servais en latin provenant respectivement de Saint-Mang à Füssen et d'Indersdorf.

Une table onomastique se rapportant aux *Gesta Sancti Servatii*, une autre se rapportant au *Sante Servatien Leben*, et une table alphabétique des matières facilitent la consultation du livre.

Il faut féliciter M. Wilhem de son importante publication. Il a mis dans une lumière toute nouvelle quantité de problèmes hagiographiques, littéraires et historiques : les historiens, les hagiographes et les philologues puiseront dans son travail des renseignements précieux et des aperçus originaux. Nous n'en voulons pour exemple que le rapport établi par l'auteur entre les biographies de saint Servais et la querelle du sacerdoce et de l'empire et les aperçus sur la signification d'Henric van Veldeke et de son œuvre.

L. VANDER ESSEN.

R. KÖSTLER. *Huldentzug als Strafe.* Eine kirchenrechtliche Untersuchung mit Berücksichtigung des römischen und deutschen Rechtes. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 62.) Stuttgart, F. Enke, 1910. In-8, xv-118 p. M. 4,80.

Ce travail constitue une excellente contribution à l'histoire du droit et à la diplomatique : il fait honneur à la collection du Dr Stutz et figurera en bonne place dans la série des remarquables travaux que celle-ci contient.

Le sujet traité par M. Köstler est neuf : la question de la « privation de la grâce ou de la faveur » impériale, royale ou pontificale considérée comme peine n'a été touchée que par Hinschius dans son *Kirchenrecht* et par Cohn, dans une maigre dissertation (*Die Strafe des Huldeverlustes im deutschen Recht.* Borna-Leipzig, 1907), qui se borne d'ailleurs à envisager la question dans le domaine du droit allemand. M. Köstler élargit considérablement l'horizon des recherches et a puisé directement aux sources : deux circonstances qui militent en faveur de la valeur de ses conclusions.

Dans un premier chapitre, il étudie la perte de la faveur du souverain dans le *droit romain.* On a quasi oublié de la considérer à ce point de vue. La peine apparaît dans la législation impériale dès 380, et par l'*indignatio*, le *motus*, l'*ira*, la κίνησις ou l'ἀγανάκτησις du prince, on doit entendre que celui-ci se réserve le pouvoir pénal illimité et l'applique à certains cas particuliers. Les origines de cette *indignatio* remontent à la législation justinienne et elle est une manifestation du byzantinisme ou césaro-papisme de cette époque. L'empereur se regarde

Digitized by Google

comme le représentant, le délégué de Dieu sur la terre et, comme tel, se croit appelé à punir sur terre les crimes qui entraînent la colère et la punition de Dieu dans le domaine surnaturel. Aussi, à cette époque, l'*indignatio* s'applique-t-elle avant tout aux atteintes portées à la religion.

Le chapitre II étudie la perte de la grâce souveraine dans le *droit franc et allemand*. On constate l'existence de la peine dès le VIe siècle et on peut poursuivre son évolution à l'époque carolingienne et à travers tout le moyen âge allemand. M. Köstler examine successivement les commencements de la peine, son application vis-à-vis des fonctionnaires et vis-à-vis des sujets — distinction importante — son évolution sous les Carolingiens, les formules employées pour l'édicter, son extension progressive — les divers membres de la hiérarchie publique l'empruntent peu à peu à l'autorité royale —, les catégories de personnes auxquelles la peine s'applique, son évolution aux époques successives du moyen âge. A l'époque mérovingienne, il existe une distinction importante entre l'application de la peine aux fonctionnaires d'une part, au sujets en général d'autre part. Dans l'application aux sujets, le roi en appelle à la colère et à la disgrâce de Dieu, et les crimes auxquels il l'applique sont avant tout des attaques contre les églises et les monastères et contre leurs droits. En s'adressant aux fonctionnaires — et parmi eux il compte les évêques — le roi n'en appelle point à Dieu, il parle en nom propre et édicte la peine pour abus de pouvoir ou désobéissance à ses ordres. A l'époque carolingienne, cette distinction perd de son importance. Le changement des relations entre le roi et les sujets amène une autre conception : les liens de vassalité qui lient désormais tous les sujets au souverain provoquent l'application de l'*ira* ou de la « disgrâce » comme peine pour infidélité vis-à-vis du roi. A l'époque des empereurs saliens, le cas de lèse-majesté est puni à son tour par la « disgrâce ». En étudiant ce que comprend la notion de la « disgrâce », l'auteur arrive à conclure qu'elle ne constitue autre chose que le droit de réserve que s'attribue le souverain dans la sphère de sa puissance judiciaire. Plus tard, la « disgrâce » est appliquée de pair avec la peine pécuniaire et la peine du ban. A partir d'une certaine époque s'introduit même la coutume d'éviter la « disgrâce » par le payement d'une somme d'argent.

D'où vient la « disgrâce » du droit franc et allemand ? Elle n'est certainement pas empruntée à la législation impériale romaine : elle constitue une originalité du droit franc. Si l'institution est essentiellement germanique, comment expliquer que seuls les peuples comme les francs, les ostrogoths, les anglo-saxons et les nations nordiques ont connu la peine de la « disgrâce » et que celle-ci n'a pas laissé de traces chez les autres germains ? D'abord, par l'autorité toute particulière que sut acquérir la royauté chez les premiers ; ensuite et surtout par l'influence du christianisme. Celui-ci a pour la genèse de l'institution une signification capitale : il en est la première racine. Il faut ajouter

Digitized by Google

à ces deux raisons le byzantinisme ou césaro-papisme, où le système de relations entre l'Église et l'État qui présuppose la conception que le roi est le remplaçant de Dieu. Cette idée existait chez les peuples cités. Enfin, il faut insister sur le fait que ceux-ci étaient catholiques orthodoxes, alors que les autres germains étaient pour la plupart ariens. L'influence de l'arianisme sur l'existence ou la non-existence de la « disgrâce » royale semble certaine. A la suite de Philon d'Alexandrie, l'arianisme n'enseignait-il pas qu'entre Dieu et l'homme il existe un abîme impossible à combler ?

Dans un troisième et dernier chapitre, M. Köstler étudie la peine dans le *droit canon*. La signification de la grâce et son rapport avec la colère de Dieu dans la religion catholique expliquent assez que la peine de la « disgrâce » ait été introduite par l'Église. On peut même s'étonner qu'il faille attendre jusqu'au début du XIe siècle pour en trouver des manifestations précises. L'auteur étudie le domaine d'application de la peine, la formule d'édiction — *indignationem Dei omnipotentis et beatorum Petri et Pauli Apostolorum eius se noverit incursurum,* c'est la forme définitive de l'édiction —, son évolution et sa survivance. M. Köstler montre très bien (p. 72-74) que la formule ne suppose pas seulement une peine surnaturelle, mais bel et bien la disgrâce, l'exercice de l'autorité du pape en personne. Il étudie enfin les conséquences, la signification, l'application et l'évolution de la peine dans le droit canon. Quant à la provenance de la peine canonique, sa « laïcisation » ne s'explique que par des emprunts à la chancellerie impériale et au droit allemand. D'autre part la peine comme institution canonique a influencé le droit séculier surtout au point de vue du formulaire.

Dans un épilogue, l'auteur résume d'une manière précise et claire les principales conclusions qui se dégagent de son étude. Aux pages 97-108, nous trouvons une liste détaillée de toutes les sources, avec renvoi aux pages où les passages utilisés ont été cités par M. Köstler. D'autre part, aux pages X-XIV, l'auteur donne la liste de tous les ouvrages qu'il a consultés sur le sujet. Une bonne table alphabétique termine cet important travail qui, par l'étendue des recherches, la critique avisée, l'exposé clair et systématique, la portée des conclusions, ne manquera point de recueillir les suffrages du monde savant.

L. VANDER ESSEN.

EDM. STENGEL. *Diplomatik der deutschen Immunitätsprivilegien vom 9. bis zum Ende des 11. Jahrhunderts.* Inspruck, Wagner, 1910. In-8, XXXVI-751 p. M. 22.

Depuis les pénétrantes études de G. Waitz et de Th. de Sickel, les difficiles questions relatives à l'immunité impériale n'ont guère tenté la sagacité de l'érudition allemande. On sait pourtant — on le saura

Digitized by Google

davantage en consultant ce livre — que le dernier mot est loin d'avoir été dit sur les problèmes qu'elle soulève. Dans ce domaine aussi de Sickel a été, une fois de plus, un initiateur, en montrant que la connaissance des institutions du moyen âge s'éclaire vivement par les recherches de diplomatique et qu'à vouloir traiter la question de l'immunité sans faire un appel critique aux documents officiels qui l'accordent, on risque d'en avoir seulement une idée abstraite et forcément inexacte. Mais le savant autrichien ne poussa ses investigations que jusqu'à l'année 840 (1). M. Stengel a repris à cette date l'examen en le conduisant jusqu'à la fin du XIe siècle, où se clôt, peut-on dire, la période de l'immunité. Déjà auparavant il nous avait donné dans diverses études le résultat de ses recherches : en 1902, dans sa dissertation doctorale : *Die Immunitätsurkunden der deutschen Könige vom 10-12 Jahrhundert*, puis, en 1907, dans une *Habilitationsdissertation* de Marbourg : *Die Verfasser der deutschen Immunitätsprivilegien des 10. u. 11. Jahrhunderts.*

Le volume que voici constitue le tome Ier d'une vaste étude d'ensemble intitulée : *Die Immunität in Deutschland bis zum Ende des 11. Jahrhunderts* dont M. Stengel nous promet l'achèvement pour plus tard. Il n'est donc, en réalité, que l'introduction — combien imposante — à un examen approfondi sur les institutions de droit public dans l'Empire sous les derniers Carolingiens et les princes des maisons de Saxe et de Franconie. A en juger par sa récente étude : *Den Kaiser macht das Heer*, parue en 1910, elle sera sans doute originale et féconde en aperçus nouveaux.

En mettant à la base de ses recherches un examen étendu des diplômes impériaux, M. Stengel a dû nécessairement passer en revue tous les actes officiels. C'est ce qui fait que son livre est la plus vaste enquête qui jamais ait été établie sur les privilèges d'immunité, du IXe jusqu'à la fin du XIe siècle ; tous les documents de nature diplomatique ont été analysés et disséqués un à un, de manière à tirer de chacun d'eux le maximum de renseignements qu'il contient, à observer en quelque sorte la genèse et à suivre le développement successif du privilège impérial et enfin à former ainsi par la réunion de ces détails une espèce de corps de doctrine relatif à l'immunité du moyen âge. Mais il est dans la nature du travail de se prêter malaisément à une analyse approfondie ; œuvre de détails et de renseignements précis, on n'en peut donner ici qu'un aperçu rapide et incomplet.

L'arrivée au pouvoir des Carolingiens amena des modifications profondes dans le service de la chancellerie ; sous Louis le Débonnaire, les notaires ont eu certainement des modèles leur permettant de rédiger les privilèges d'immunité, mais avec lesquels ils prirent les plus grandes libertés ; bien souvent des formules différentes furent mêlées et le privilège ne possède pas encore alors un type de rédaction uniforme, bien que des écrivains actifs y travaillent de toute leur force.

(1) Th. v. SICKEL, *Beiträge zur Diplomatik*, chap. III : *Immunitätsrechte*, etc.

Digitized by Google

Sous les derniers Carolingiens les diplômes octroyant immunité peuvent se diviser, au point de vue de leur composition interne, en trois groupes tranchés : ceux dont le texte est emprunté à d'anciens modèles, ceux dont les modèles ont été utilisés librement, et enfin ceux dont le libellé accuse des formes nouvelles. Bref, à la fin du XIe siècle, le diplôme d'immunité se présente sous un aspect nouveau, caractérisé par une grande diversité dans les détails du texte diplomatique : l'*arenga*, la *narratio*, la *petitio*, etc.

Ces documents sont rédigés *(diktat)*, aux Xe et XIe siècles, soit à la chancellerie impériale, soit en dehors d'elle. Dans le premier cas, évidemment le plus fréquent, ils sont l'œuvre de clercs, de notaires, de scribes attitrés ou simplement temporaires. M. Stengel s'est donné la peine de noter l'activité pour 87 de ces modestes personnages, depuis 906 jusqu'à l'année 1087 ainsi que de fixer leurs habitudes particulières, leurs tournures de style et enfin de déterminer la part individuelle qu'ils ont eue dans la composition des actes. On saisit du coup l'importance de ce travail pour classer un diplôme non daté et pour connaître l'importance exacte de la faveur impériale. Mais les employés de la chancellerie ne se réservaient pas exclusivement la besogne de rédaction ; un cinquième, au moins, des pièces impériales, a été rédigé, depuis le début du Xe siècle, par les bénéficiaires eux-mêmes, c'est-à-dire généralement les chefs spirituels des diocèses, les abbayes et les chapitres. Le fait est capital pour la critique, car il explique bien des détails qui autrement pourraient passer pour des bizarreries et faire condamner à tort des diplômes parfaitement authentiques.

Une des questions les plus difficiles à élucider est celle des sources où ont puisé les rédacteurs des textes officiels. M. Stengel entre, à ce sujet, dans des explications singulièrement pénétrantes, mais pas toujours faciles à saisir pour qui n'est pas familiarisé avec la critique des diplômes impériaux. Relevons ces brèves constatations : il n'est pas probable qu'aux Xe et XIe siècles l'on se soit servi de formulaires pour les privilèges d'immunité, mais d'anciens actes de même nature *(die Vorurkunden)* ont puissamment agi sur l'ordonnance des documents ; ce travail d'imitation a évidemment revêtu les formes les plus variées et s'est trouvé soumis à de nombreuses influences individuelles. C'est ainsi que des privilèges octroyés à des abbayes ou chapitres ont inspiré les rédacteurs d'autres maisons religieuses; tel est le cas pour les diplômes d'immunité des abbayes de Brogne et de Florennes, qui tous deux ont été composés d'après les actes donnés à l'évêque de Liége. Dans cet ordre d'idées il y a des filiations de diplômes typiques, curieuses à étudier et dont les érudits peu au courant de la diplomatique médiévale se font généralement une idée confuse; ces remarques sont peut-être plus intéressantes encore au point de vue de la critique des textes. L'emprunt peut s'expliquer soit par la nature des institutions auxquelles l'immunité est concédée, soit par la situation du notaire qui rédige le diplôme, soit enfin par des circonstances spéciales et fortuites de la chancellerie. Il n'est sans doute pas rare que les scribes fassent appel

Digitized by Google

à des actes rédigés en Italie ou en France. Particulièrement intéressant, sous cet ordre d'idées, est le privilège d'immunité du roi Lothaire de France qui a servi de modèle au xe siècle non seulement pour un privilège semblable d'Othon Ier, mais encore pour beaucoup d'autres documents analogues pendant un grand nombre d'années.

Le diplôme impérial — soit d'immunité soit d'autre objet — n'est pas resté, on le devine, sans agir, vu l'autorité dont il émanait, sur les chancelleries de l'époque. On ne pourrait nier, par exemple, que les bulles pontificales ne s'inspirent visiblement, depuis la fin du xie siècle, du formulaire impérial ; fait compréhensible d'ailleurs puisqu'entre l'immunité octroyée par l'empereur et la protection temporelle ou spirituelle donnée par le pape il y a point de contact sinon identité quant à leur objet respectif. Rien d'étonnant aussi que des formules ou tournures du diplôme impérial soient passées entièrement ou en partie dans le privilège pontifical; citons seulement le diplôme de Lothaire du 22 février 964 à l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-lez-Gand, dont un morceau se retrouve dans la bulle du 10 janvier 993 du pape Jean XV; puis, voici un privilège de Grégoire V du 2 juin 996 pour l'abbaye bénédictine de Stavelot-Malmédy, qui emprunte en majeure partie sa substance à un diplôme lui confirmant élection par l'empereur Othon II du 4 juin 980. Ajoutons encore que les notaires romains n'ont pas toujours eu le mérite d'une composition originale et se sont bornés parfois à des retouches de style insignifiantes; M. Stengel cite, comme exemple typique, une bulle du 31 mars 995 du pape Jean XV, octroyée à l'abbaye de Bergen, au diocèse d'Eichstädt (p. 382), copiée presqu'invariablement d'un diplôme d'Othon III donné à cette abbaye. Ces rapports étroits entre la bulle papale et le privilège imperial s'expliquent par les liens qui rapprochaient alors la Papauté à l'Empire ; il n'est pas hasardé de dire qu'au xe siècle les bulles sont très souvent de simples confirmations des faveurs impériales; il n'en est plus de même un siècle plus tard où l'alliance entre les deux pouvoirs est loin d'être aussi intime. En revanche, l'utilisation directe des bulles papales par les notaires de la chancellerie impériale est un fait très fréquent qu'on a trop passé sous silence.

Envisagé dans sa contexture interne, le privilège immunitaire se compose d'un certain nombre de formules typiques, d'expressions consacrées et de clauses particulières dont l'auteur fixe et interprète la terminologie dans leurs origines et leur développement progressif. Parler d'évolution à propos de ce formulaire ne peut être qu'une manière de dire, car les formules du diplôme d'immunité ont peu varié dans certaines de leurs parties depuis le ixe siècle, de sorte qu'il n'y a aucun parallèlisme à établir entre le fait juridique contenu dans la faveur immunitaire et son expression formelle renfermée dans le diplôme impérial : celle-ci est restée sensiblement immuable, tandis que celui-là s'est modifié au cours des temps ; les seules modifications aux privilèges de l'époque post-carolingienne se rapportent à certaines

Digitized by Google

clauses telle que la *dispositio*, et à des stipulations relatives au droit d'élection de l'avoué ecclésiastique. C'est un des rares détails où s'accuse dans le diplôme le changement qui se fait dans les esprits de l'époque au sujet de l'immunité.

Sous les derniers souverains de la dynastie carolingienne un emploi fréquent — qui ne tardera pas à se répandre par la suite — tend à introduire dans le privilège immunitaire des stipulations autres que celles qui soustraient les communautés religieuses à l'action des officiers de l'État; c'est ainsi qu'à côté de cette faveur l'empereur joint dans un même diplôme des privilèges protégeant les possessions des maisons religieuses, concernant la libre élection des abbés, les exemptions de la juridiction épiscopale, les droits de tonlieu et le cens. Il s'en suit que le diplôme exclusivement consacré à l'immunité est, somme toute, assez rare depuis le xe siècle ; le concept du privilège écrit s'élargit et on fait entrer dans celui-ci l'expression de droits juridiques pouvant se rattacher à l'immunité : droits d'inquisition, concessions du *bannum*, droits de libre marché; plus tard, on y ajoute même des stipulations de droit privé : donations, échanges, restitutions de biens, etc. Le diplôme d'immunité cristalise ainsi en quelque sorte, sous une dénomination commune, un ensemble de droits émanés de l'empereur. Mais il va de soi que cela n'est pas toujours le cas et que la faveur immunitaire peut être subordonnée à l'octroi d'autres privilèges. L'importance de ce fait pour la parfaite compréhension de l'immunité saute aux yeux.

Parmi les véritables privilèges il faut encore distinguer, d'une part, les diplômes spéciaux *(teilimmunitäten)* et les diplômes généraux *(gesamt-immunitäten)*; les premiers ont rapport soit à une immunité restreinte soit à une immunité accordée pour des biens situés hors de l'Empire; se trouvent dans ce cas les privilèges octroyés aux abbayes de Saint-Denis-lez-Paris, de Saint-Remi de Reims, de Saint-Bavon et de Saint-Pierre de Gand. Ce genre spécial d'actes est caractérisé par des clauses particulières dans les formules diplomatiques. D'autre part, il faut rapprocher des immunités restreintes, les immunités avec *bannum* (relatives à la monnaie, tonlieu et droits de marché); la distinction entre les deux est parfois assez subtile à établir.

Trois appendices précieux clôturent l'enquête de M. Stengel; c'est d'abord le formulaire du diplôme immunitaire sous Louis le Débonnaire; puis, la filiation entre les diplômes pour l'église de Strasbourg et les abbayes d'Altaich et de Prüm du IXe siècle; et, enfin, le relevé des privilèges impériaux par ordre de bénéficiaires et le genre d'immunité qui leur est accordé. Pour résumer, il n'est pas exagéré de dire que l'étude de M. Stengel est une des plus belles et des plus pénétrantes qui aient été publiées en Allemagne depuis longtemps sur la diplomatique impériale. Il n'est pas un seul privilège du IXe au XIe siècle qu'on pourra désormais utiliser comme source historique sans nécessairement recourir au travail du professeur de Marbourg. C'est un livre qui marquera et dont la valeur scientifique est considérable.

H. Nelis.

Digitized by Google

M. ZELLER. ***Bischof Salomo III. von Konstanz, Abt von Gallen.*** (Beiträge zur Kulturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance, éd. W. Goetz. Fasc. 10.) Leipzig et Berlin, Teubner, 1910. In-8, XII-107 p.

De matériaux insuffisants et jusqu'ici non dégrossis, l'auteur, en un sérieux et judicieux essai, a fait sortir une esquisse de la personnalité et de l'activité du célèbre évêque-abbé, On ne peut dire que la figure de Salomon soit absolument vivante : quelques traits seulement, d'ailleurs marquants, se peuvent fixer sûrement. En négligeant le *Casus Sancti Galli* d'Ekkelsard IV, qui est de peu d'autorité, les *Formulae Salomonis* sont seules utilisables pour l'histoire de la jeunesse de Salomon.

Comme élève de Notker, le jeune homme, richement doué, reçoit à Saint-Gall une excellente formation, mais, en raison de son caractère léger et présomptueux, il est peu aimé des moines. Si, après la sortie de l'école monastique, sa correspondance avec Notker lui fournit encore quelque soutien, elle ne le préserve pourtant pas de faux pas dans la voie morale. Peu après son avénement au trône, le roi Arnoul éleva Salomon, chapelain de sa cour, aux charges d'abbé de Saint-Gall et d'évêque de Constance. Au point de vue matériel, le nouvel élu travailla d'une manière extraordinaire pour l'abbaye comme pour le diocèse. L'activité scientifique et la discipline monastique de l'abbaye atteignirent à son époque, bien que non par son mérite, un tel degré d'épanouissement qu'on s'est habitué à parler de l'*âge d'or salomonique* du monastère. Cela n'est pas tout-à-fait exact. L'apogée du développement et du progrès intérieurs de l'abbaye était alors déjà passée.

Ce qui distingua l'activité de Salomon comme homme d'État et comme politique, et ce qui le mit en conflit et en lutte avec les seigneurs allemands, ce fut le soutien qu'il prêta à la puissance royale contre les tendances particularistes des puissances féodales.

Comme fruit de l'activité littéraire du savant évêque, outre sa participation à la collection des formules salomoniques, on ne peut lui attribuer avec certitude que deux poèmes adressés à l'évêque Dadon de Verdun. Bref, Salomon était un personnage éminent par l'esprit, mais impérieux, et pour qui les fonctions ecclésiastiques et la charge pastorale n'avaient d'autre importance que de frayer la voie à la puissance, à la richesse et à la considération. Cependant, du moment qu'il fut devenu moine et évêque, il ne se montra pas absolument indigne de l'état ecclésiastique.

L'étude de M. Zeller est conduite avec une méthode rigoureusement scientifique, et si l'auteur a dû forcément donner maintes fois à son exposition une forme hypothétique, son travail est pourtant d'une importance capitale pour l'histoire de Salomon (1).

D. C. MOHLBERG, O. S. B.

(1) A propos de la page 4, note 1 nous ne partageons cependant pas l'interprétation de Meyer-Knonau : « *detonsus in clericum* » (p. 25, note 4) signifie « tonsuré, à l'entrée dans la cléricature » ; on est *consacré*, mais on n'est pas *tonsuré* prêtre.

Digitized by Google

F. Pfaff. *Die Abtei Helmarshausen.* (Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde. T. XLIV, p. 181-286 et t. XLV, p. 1-80. Extrait.) Kassel, Freischmidt, 1911. In-8.

Le travail se divise en deux parties principales : l'histoire de la communauté et celle de l'administration des biens. En troisième lieu vient un appendice de documents inédits.

Fondé en 997 par de nobles époux et élevé par Othon III au rang d'abbaye impériale, le monastère d'Helmarshausen eut dès le commencement de rudes combats à soutenir pour défendre ses droits et même son existence. Il réussit néanmoins à prospérer et à se développer jusqu'au XIIe siècle. Le travail manuel artistique et surtout l'enluminure des documents furent en grand honneur dans le monastère. De 1220 à 1326 l'abbaye se trouva sous la protection des archevêques de Cologne. Ses possessions reçurent alors le « Stadtrecht », tandis que l'abbé était investi des droits de tenir marché, de lever des impôts et de battre monnaie. Des complications survenues au sein de la communauté a la suite d'une élection d'abbé finirent par mettre le monastère sous la dépendance de l'abbaye de Paderborn. Les moines, en embrassant le protestantisme vers l'an 1538, mirent fin à l'existence de l'abbaye dont les biens devinrent, deux ans plus tard, la propriété du Landgrave Philippe de Hesse.

Dans la deuxième partie du travail les accroissements progressifs de la propriété sont établies d'après des données traditionnelles. Comme cause principale de la décadence économique, on peut citer les violences des nobles et les gaspillages de plusieurs abbés.

Pour finir, l'auteur donne un résumé de toutes les possessions du monastère, qu'il est encore possible d'identifier.

L'étude est faite avec beaucoup de soin et de zèle. Cependant nous ne pouvons pas en admettre toutes les conclusions. Affirmer p. ex. que l'ordre de saint Benoît n'a jamais été bien vu des masses même à la meilleure époque, n'est pas plus exact que de dire que le monachisme en général a été impopulaire avant l'avènement des ordres mendiants en Occident. Cette assertion est inexacte, quoique émise par Harnack lui-même.

D. C. Mohlberg, O. S. B.

P. Fournier. *Études critiques sur le Décret de Burchard de Worms.* (Nouvelle Revue historique de droit français et étranger, 1910. Extrait.) Paris, L. Larose et L. Tenin. 1910, In-8, 144 p.

M. P. Fournier, qui s'occupe depuis près de vingt ans des collections canoniques qui s'échelonnent depuis les Fausses Décrétales jusqu'au Décret de Gratien, et qui a déjà fourni de si précieuses contributions

Digitized by Google

à l'histoire du Droit ecclésiastique médiéval, nous donne dans ces articles le résultat, au moins partiel (1), de ses recherches sur le Décret de Burchard de Worms.

Burchard, formé à Lobbes, probablement aux côtés d'Olbert, fut appelé au début du XIe siècle par l'empereur Otton III au siège épiscopal de Worms. C'était un excellent administrateur : il restaura le temporel de son église, établit son autorité sur la ville, reconstruisit les sanctuaires, érigea des paroisses, compléta son travail de réorganisation par la promulgation de la *lex familiae ecclesiae wormatiensis* ou recueil de droit coutumier. Mais sa grande œuvre fut la publication d'une compilation des canons qui réglaient la discipline ecclésiastique. Cette codification qu'il fit vers les années 1008-1012 avec l'aide de Gauthier de Spire et d'Olbert et qu'il intitula *Decretum* eut beaucoup de vogue et pendant un siècle fournit aux canonistes les règles de la législation ecclésiastique.

M. Fournier examine : 1° Quelles furent les sources du Décret. 2° Comment ces textes sont présentés, quel est le plan suivi, quelle tendance manifeste Burchard dans la disposition de ses fragments.

I. Deux tâches s'imposaient ici à l'auteur : il fallait tout d'abord identifier les 1785 textes que Burchard avait réunis, en les altérant, les démarquant, les fabriquant, — et malgré les difficultés du travail, il est arrivé, sauf pour une quarantaine, à retrouver leur origine ; — il devait ensuite déterminer quelles étaient les collections qui avaient servi d'intermédiaires. Pour de multiples raisons, les préférences des compilateurs allèrent aux *Libri de synodalibus causis* de Réginon de Prüm et à l'*Anselmo dedicata* qui leur fournirent environ la moitié de leurs textes. Parmi les autres recueils connus dont ils s'inspirent, il faut mentionner, en premier lieu, les Fausses Décrétales qu'ils consultèrent dans l'exemplaire complet et aussi dans un recueil d'extraits, ensuite, la *Dyonisio-Hadriana*, les *Capitula Angilramni*, des lettres isolées des papes, les anciens conciles, la collection irlandaise, divers pénitentiels, etc., etc. ; un tableau récapitulatif permet de se rendre facilement compte de l'importance des emprunts faits à ces diverses sources. Enfin, une section du ch. III est consacrée aux *Textes vraisemblablement composés par Burchard*, ils sont au nombre de 17. C'est là une rubrique un peu fallacieuse, car ces textes que l'on retrouve surtout dans le livre consacré aux matières pénitentielles, quoique fortement corrigés et remaniés, sont pour la plupart inspirés de Réginon, et il est assez arbitraire de les distinguer de multiples fragments que Burchard a altérés. D'ailleurs, il suffit de s'entendre et l'auteur est le premier à reconnaître le caractère flottant de ces divisions qui ont au moins l'avantage de mieux préciser la nature du travail de l'évêque de Worms et de mieux classer les résultats de l'enquête.

(1) Le même sujet a été repris, mais à un point de vue différent par M. P. Fournier dans cette RHE (1911, t. XII, p. 450-473 ; 670-701) sous le titre : *Le décret de Burchard de Worms. Ses caractères, son influence.*

Digitized by Google

[illegible]

[illegible] Burchard ne veut pas paraître [illegible] de [illegible] qu'il a recueillis [illegible]. Il reste cependant beaucoup de remanie[illegible].

[illegible] ainsi éliminés, Burchard en imagine d'autres qu'il range [illegible] dans les quatre catégories de sources qu'il reconnaît dans sa préface : nous relevons donc de nombreuses décrétales fausses des papes et plusieurs centaines de canons apocryphes des conciles, où l'on constate une préférence très accusée pour ceux de l'époque carolingienne ; tous les textes des pénitentiels sont ramenés à ceux de Théodore, de Bède et au pénitentiel romain ; enfin, quelques canons sont faussement attribués à des écrivains ecclésiastiques, notamment à Augustin.

Quant aux textes eux-mêmes du *Décret*, ils ne furent pas ménagés davantage. Ici aussi, il y eut plusieurs améliorations dues à la comparaison de diverses recensions, mais la plupart des changements sont des déformations intentionnelles, soit que les codificateurs voulussent expliquer, rajeunir ou généraliser certaines dispositions, soit surtout qu'ils voulussent influencer la législation dans un sens déterminé et cela en des matières importantes. On constate par exemple : la préoccupation d'éviter dans le *Décret* des décisions des princes séculiers, —

Digitized by Google

le droit canon étant pour lui entièrement d'origine ecclésiastique — de favoriser l'influence du Saint-Siège et de fortifier l'autorité épiscopale; on constate aussi des remaniements dans les prescriptions concernant l'administration de la pénitence et le mariage.

Le *Décret* forme donc un anneau important de la chaîne des apocryphes canoniques si nombreux du VIIIe au XIe siècle, ses textes authentiques et faux passent en grand nombre dans les recueils d'Yves de Chartres et dans le *Décret* de Gratien.

Soulignons, en terminant, la façon judicieuse dont l'auteur explique la production des faux dans les recueils juridiques du haut moyen âge : ce qui les provoqua et les occasionna, en grande partie, ce fut le besoin que l'on éprouvait de se dégager de textes désuets, de frayer passer aux tentatives de réforme, et d'adapter aux mœurs et aux idées nouvelles des décrets surannés et des institutions qu'une autorité législative peu active tardait trop à transformer. Nous en avons vu un bel exemple dans Burchard. Mais bientôt, au XIIe siècle, apparaît une science de l'interprétation du droit qui diminuera considérablement le nombre de ces falsifications jusque là aussi nombreuses qu'inévitables.

Ce travail continue dignement les études si consciencieuses et si fécondes en résultats pour l'histoire du droit, auxquelles M. Fournier nous a depuis longtemps habitués.

L. Dieu.

Aloys Schulte. *Der Adel und die deutsche Kirche im Mittelalter.* (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 63-64.) Stuttgart, Ferdinand Enke, 1910. In-8, xv-460 p.

C'était sans doute une question intéressante de savoir quelle a été pendant le moyen âge la place que la noblesse occupait dans le monde ecclésiastique. Toutefois, pour arriver à une conclusion en cette matière, il fallait s'imposer des recherches très longues et très étendues. Il était indispensable de passer en revue les différents sièges épiscopaux, les nombreux chapitres et les innombrables abbayes d'hommes et de femmes groupées sur le sol germanique, d'étudier dans la mesure du possible les noms qui figuraient sur les listes des évêques, des chanoines, des moines et des moniales, de rechercher ce qui dans les chroniques locales pouvait faire connaître la prédominance des hommes libres ou non-libres, tenir compte du droit ecclésiastique qui considérait le *defectum libertatis* comme un empêchement aux saints ordres et même à la profession religieuse, sans oublier que le principe chrétien de l'égalité devant Dieu tendait à niveler les inégalités sociales.

La complexité de ces recherches et de ces considérations n'a pas effrayé l'auteur ; bien plus, il n'a pas négligé d'aborder les questions

Digitized by Google

secondaires qu'il rencontrait sur son chemin. Ainsi il ne se contente pas de nous montrer comment, en général, les couvents et les chapitres étaient des groupements d'hommes libres *(freiständische Stifter und Kloster)*, mais encore il nous apprend en quelle mesure ceux-ci ont admis les *ministeriales*, fonctionnaires laïcs, au service de la communauté. A signaler notamment la réforme qui au XIe siècle eut son point de départ à Hirsau, en Souabe, où un grand nombre de nobles vinrent déposer les armes du siècle et s'exercer à la pratique des conseils évangéliques et où les frères convers remplacèrent les *ministeriales*. Cette réforme eut comme conséquence immédiate l'introduction de l'élément non noble parmi les religieux du monastère.

L'auteur étudie également les relations que ces abbayes entretenaient avec l'empire ; il expose les motifs de leur organisation ; il justifie par l'exemple de l'antiquité le privilège de la noblesse et développe la sentence du biographe des carolingiens, Thegan, chorévêque de Trèves (835-847) : *De incongrua ignobilium ad ecclesiasticas dignitates promotione et vitiis.*

Le XIe siècle amena la décadence de ces communautés nobles. Les témoignages de Wibald de Stavelot (1130-1158), de Jacques de Vitry (1181-1240) relatifs aux chanoinesses du Hainaut et du Brabant, les catalogues mêmes des bibliothèques monastiques, dont beaucoup de manuscrits remontent aux IXe et Xe siècles, tandis qu'ils deviennent plus rares aux siècles suivants, nous fournissent à ce sujet de précieux renseignements. Du reste, les abbayes et les chapitres peuplés par les membres de l'ancienne noblesse furent frappés fatalement par l'extinction des familles princières et comtales et l'heure vint où les portes du couvent et de la collégiale durent s'ouvrir aux représentants d'une noblesse plus récente, auxquels se joignirent bientôt les fils des familles patriciennes.

Les derniers chapitres de l'ouvrage, consacrés à l'étude du célibat dans les familles nobles, expliquent pleinement comment celles-ci ne pouvaient pas se prolonger à travers les siècles. Des calculs, que cependant l'auteur lui-même aurait voulu plus complets, établissent que 31,12 °/₀ des princes, 36 °/₀ des comtes, 49,80 °/₀ des autres nobles renonçaient à fonder une famille.

Comme conclusion, l'auteur constate que jusqu'en 1050 la noblesse avait dans l'Eglise la prédominance, mais non pas un monopole (*eine Vorherrschaft, aber nicht eine Alleinherrschaft)*. Les premiers *ministeriales*, *dienstmannen*, montent sur les sièges épiscopaux après le concordat de Worms (1122). Si la règle de saint Benoît, si les papes, si les canonistes avaient écarté de l'autel et du cloître les non-libres, c'était uniquement pour ne pas violer les droits des particuliers. Mais en Allemagne, la fierté native renforça singulièrement le droit ecclésiastique. Les abbayes nobles *(freiherrliche Monchsconvente)* et les chapitres nobles *(freiherrliche Frauenstifte)* s'appuyaient sur la pensée et sur le sentiment germaniques. En Allemagne surtout, les évêques

Digitized by Google

et les abbés étaient princes de l'empire. L'Église du moyen âge était organisée de façon à devenir la base de la puissance militaire dont l'État pouvait se glorifier.

Vingt-trois *exkursen* qui, insérés dans le corps même de l'ouvrage en auraient rendu la lecture plus difficile, terminent le volume. Sauf une étude sur l'origine des *ministeriales*, ce sont pour la plupart des statistiques concernant la présence des nobles et non-nobles *(Standesverhältnisse)* dans les abbayes et sur les sièges épiscopaux.

A signaler l'*Exkurs* VIII : *Die ältesten ministerialischen Bischöfe und die Anzahl nichtedelfreier Bischöfe in den einzelnen Suffraganbistümern von Mainz und Köln*, où l'on rencontre des détails se rapportant plus particulièrement à la Belgique.

G. SIMENON.

G. SCHREIBER. ***Kurie und Kloster im XII. Jahrhundert. Studien zur Privilegierung, Verfassung und besonders zum Eigenkirchenwesen der vorfranziskanischen Orden vornehmlich auf Grund der Papsturkunden von Paschalis II. bis auf Lucius III. (1099-1181).*** (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 65-66.) Stuttgart, Enke, 1910. In-8, XXXIV-296 et VI-463 p. M. 11.

Cette étude juridique des rapports entre la curie romaine et les monastères au XIIe siècle est très sérieuse, très complète et en plusieurs endroits très neuve.

Dans l'avant-propos (p. VII-XII) et l'introduction (p. 1-5), séparés par une importante liste d'ouvrages consultés, on trouve les raisons qui ont déterminé M. Schreiber à choisir 1099 et 1182 comme les deux dates extrêmes de son travail. Les privilèges sont surtout devenus importants par leur nombre et par leurs stipulations après la réforme de Cluny. Or, en 1098, une année avant l'avènement de Pascal II, naît un nouvel ordre, celui des cisterciens. Saint Norbert fondera bientôt les prémontrés. Les ordres de chevalerie apparaissent pleinement et puissamment organisés. Alors se posera plus que jamais la question de la dépendance de ces institutions anciennes ou nouvelles vis-à-vis de l'autorité épiscopale. La Curie romaine, sous l'influence encore des idées de réforme, s'occupera de dîmes, d'avoueries, de la gestion des biens conventuels, de l'administration des églises relevant des réguliers, de la vie intérieure des monastères. Bref, le XIIe siècle est la période la plus intéressante de l'histoire des privilèges pontificaux. M. Schreiber n'a pas poursuivi son étude jusqu'au 4e concile de Latran (1215) parce que, à la mort d'Alexandre III, la situation juridique des divers ordres est fixée dans ses grandes lignes.

La première partie de l'ouvrage est intitulée *Schutz und Exemtion*

Digitized by Google

(p. 6-114). C'est peut-être la plus originale; mais on y voudrait parfois plus de précision. M. Schreiber pousse son étude plus loin que Blumenstok, Weiss, Hüfner, Fabre, Kraag et s'écarte de ces auteurs sur des points essentiels.

Quand la *protectio* royale tomba en désuétude, au IXe siècle, les évêques et les laïques commencèrent à placer leurs fondations sous la garde du Saint-Siège. Dès la seconde moitié du XIe siècle, les établissements protégés se répartissent en deux catégories : les cloîtres qui ont recouru à la *commendatio* et ceux qui n'y ont pas recouru. M. Schreiber donne au monastère du premier genre le nom de *Päpstliche Eigenkloster*. En effet, il devient la propriété de Saint-Pierre, de l'Église romaine. L'auteur de cette *traditio* n'est jamais un évêque, ni, quoi qu'en ait dit M. Kraag, le monastère lui-même; mais c'est un fondateur laïque. Il assurera de la sorte contre les envahissements des seigneurs, voire de ses propres parents, le monastère où il veut se réserver le droit de sépulture et dont il exercera l'avouerie. La Curie néanmoins ne lui reconnaît jamais directement ce dernier privilège. Elle voit deux avantages principaux à la *commendatio* : soustraire des biens d'Église à la propriété laïque et entrer en communication directe avec le fondateur, sans passer par l'évêque. Quant au cloître, il ne renonce qu'au *dominium directum*. Il reconnaît la haute propriété du Saint-Siège par un cens annuel. Mais il garde la possession et l'usage de tous ses biens; son domaine sera plus respecté; son fondateur s'engage vis-à-vis du Saint-Siège à garantir la liberté des élections et de la vie conventuelle et à ne pas augmenter les prestations de l'abbaye.

Quels sont les rapports entre la *commendatio* et l'exemption? C'est le problème que M. Schreiber s'attache à résoudre dans un long chapitre, après avoir défini le terme même d'exemption. Il étudie l'évolution subie par certaines formules comme : *ad indicium perceptae libertatis, tutela specialis, specialiter, salva sedis apostolicae auctoritate*, qui signifiaient d'abord la propriété de l'Église romaine, la *traditio*, puis en vinrent, dans la seconde moitié du XIIe siècle, à marquer l'exemption. En général, le monastère sans *commendatio* ne jouit pas de l'exemption, tandis que l'*Eigenkloster* en jouit. Mais il y a des exceptions importantes. Ainsi les cisterciens, qui n'ont jamais recouru à la *traditio* sont soustraits à la juridiction épiscopale. Cela s'explique par leur forte organisation et par le rôle qu'ils jouèrent, comme champions des pontifes romains, dans les schismes du XIIe siècle. Les camaldules, les chartreux et les ordres de chevalerie obtinrent l'exemption. Au contraire, les chanoines de saint Augustin et les prémontrés, à raison de la part qu'ils prirent au service paroissial, restèrent, en fait, soumis aux ordinaires.

Nous insisterons moins sur la seconde partie, intitulée : *Die Beziehungen des Klosters zum Ordinarius*. Elle comporte cinq chapitres : 1) *Die Stellung des Klostersobern* (p. 115-172), où il est question du choix libre de l'abbé, de la bénédiction de l'abbé, de sa promesse d'obéissance,

Digitized by Google

s'il est à la tête d'un monastère non-exempt, de ses droits et de ses devoirs, de sa démission et de sa déposition ; 2) *Jura pontificalia* (p. 172-181) pour exempts et non-exempts ; *Bischöfliche Jurisdiktionsrechte* (p. 181-224), chapitre subdivisé en quatre parties : *Klostergründung und Jurisdiktion ; Aufsichtsrechte* (droit de visite p. ex.) ; *die Gerichtsbarkeit über die Klöster ; die Diöcesansynode.* 4) *Klösterliche Abgaben* (p. 225-236), c'est-à-dire la *procuratio canonica*, à fournir, en nature, lors de la visite des monastères non-exempts par l'évêque, l'*hospitium* et le *census synodalis.* 5) *Kloster und bischöfliche Officiale* (p. 236-245). Le XIIe siècle est la période de la plus grande puissance des archidiacres. Fréquemment ils cherchèrent à soumettre à leur propre juridiction les monastères non-exempts.

La troisième partie (*Klösterliches Zehntwesen*, p. 246-294) abonde en aperçus nouveaux et devra être lue par tous ceux qui s'occupent de dîmes, au même titre que l'ouvrage récent de M. Viard.

On considère généralement le pontificat d'Innocent II comme marquant l'origine de la politique tendant à assurer aux monastères l'exemption complète de la dîme. M. Schreiber prouve que l'initiative vint, en réalité, de Pascal II. Jusqu'à Eugène III, la Curie poursuivit le même but, sans distinguer ni les ordres ni les dîmes, anciennes ou novales. Adrien IV rompit avec le passé. Il réduisit le privilège des monastères aux dîmes novales, sauf pour les templiers et les hospitaliers. Alexandre III suivit la même voie ; mais il rendit aux cisterciens, en récompense de services tout particuliers, l'exemption complète qu'ils avaient possédée avant Adrien IV. Le 4e concile de Latran fit enfin droit aux plaintes nombreuses du clergé paroissial en ne conservant aux réguliers que l'exemption des dîmes novales. L'auteur fixe le sens de l'expression : *propriis manibus aut sumptibus colere ;* il recherche quand une terre était dite : novale; il s'occupe de la donation, de la perte et du rachat des dîmes. En comparant ces chapitres avec le ch. II de la 4e partie où il devrait être question non plus de l'exemption de dîmes mais du droit de percevoir celles-ci, nous avons cru remarquer que M. Schreiber ne distinguait pas toujours assez ces deux sujets.

Avec la quatrième partie commence le second volume que nous résumerons plus rapidement. Près de cent pages sont d'ailleurs occupées par une excellente table qui facilitera singulièrement la consultation de l'ouvrage.

Comment les moines acquéraient-ils des *Eigenkirchen ?* D'abord, en les construisant. Le droit de construire des églises *(oratoria, ecclesiae, capellae,* mais non pas *plebes, ecclesiae baptismales, parochiae)* s'accordait souvent aux exempts par la curie. Les non-exempts avaient besoin de l'autorisation épiscopale. M. Schreiber signale comme autres moyens d'acquisition les donations venant de laïques, de papes, d'évêques même ; l'échange ; l'achat, manière considérée comme simoniaque par la cour romaine ; enfin l'incorporation et le patronat.

Digitized by Google

secondaires qu'il rencontrait sur son chemin. Ainsi il ne se contente pas de nous montrer comment, en général, les couvents et les chapitres étaient des groupements d'hommes libres *(freiständische Stifter und Kloster)*, mais encore il nous apprend en quelle mesure ceux-ci ont admis les *ministeriales*, fonctionnaires laïcs, au service de la communauté. A signaler notamment la réforme qui au XIe siècle eut son point de départ à Hirsau, en Souabe, où un grand nombre de nobles vinrent déposer les armes du siècle et s'exercer à la pratique des conseils évangéliques et où les frères convers remplacèrent les *ministeriales*. Cette réforme eut comme conséquence immédiate l'introduction de l'élément non noble parmi les religieux du monastère.

L'auteur étudie également les relations que ces abbayes entretenaient avec l'empire ; il expose les motifs de leur organisation ; il justifie par l'exemple de l'antiquité le privilège de la noblesse et développe la sentence du biographe des carolingiens, Thegan, chorévêque de Trèves (835-847) : *De incongrua ignobilium ad ecclesiasticas dignitates promotione et vitiis.*

Le XIe siècle amena la décadence de ces communautés nobles. Les témoignages de Wibald de Stavelot (1130-1158), de Jacques de Vitry (1181-1240) relatifs aux chanoinesses du Hainaut et du Brabant, les catalogues mêmes des bibliothèques monastiques, dont beaucoup de manuscrits remontent aux IXe et Xe siècles, tandis qu'ils deviennent plus rares aux siècles suivants, nous fournissent à ce sujet de précieux renseignements. Du reste, les abbayes et les chapitres peuplés par les membres de l'ancienne noblesse furent frappés fatalement par l'extinction des familles princières et comtales et l'heure vint où les portes du couvent et de la collégiale durent s'ouvrir aux représentants d'une noblesse plus récente, auxquels se joignirent bientôt les fils des familles patriciennes.

Les derniers chapitres de l'ouvrage, consacrés à l'étude du célibat dans les familles nobles, expliquent pleinement comment celles-ci ne pouvaient pas se prolonger à travers les siècles. Des calculs, que cependant l'auteur lui-même aurait voulu plus complets, établissent que 31,12 °/₀ des princes, 36 °/₀ des comtes, 49,80 °/₀ des autres nobles renonçaient à fonder une famille.

Comme conclusion, l'auteur constate que jusqu'en 1050 la noblesse avait dans l'Eglise la prédominance, mais non pas un monopole (*eine Vorherrschaft, aber nicht eine Alleinherrschaft)*. Les premiers *ministeriales*, *dienstmannen*, montent sur les sièges épiscopaux après le concordat de Worms (1122). Si la règle de saint Benoît, si les papes, si les canonistes avaient écarté de l'autel et du cloître les non-libres, c'était uniquement pour ne pas violer les droits des particuliers. Mais en Allemagne, la fierté native renforça singulièrement le droit ecclésiastique. Les abbayes nobles *(freiherrliche Monchsconvente)* et les chapitres nobles *(freiherrliche Frauenstifte)* s'appuyaient sur la pensée et sur le sentiment germaniques. En Allemagne surtout, les évêques

Digitized by Google

et les abbés étaient princes de l'empire. L'Église du moyen âge était organisée de façon à devenir la base de la puissance militaire dont l'État pouvait se glorifier.

Vingt-trois *exkursen* qui, insérés dans le corps même de l'ouvrage en auraient rendu la lecture plus difficile, terminent le volume. Sauf une étude sur l'origine des *ministeriales*, ce sont pour la plupart des statistiques concernant la présence des nobles et non-nobles *(Standesverhältnisse)* dans les abbayes et sur les sièges épiscopaux.

A signaler l'*Exkurs* VIII : *Die ältesten ministerialischen Bischöfe und die Anzahl nichtedelfreier Bischöfe in den einzelnen Suffraganbistümern von Mainz und Köln,* où l'on rencontre des détails se rapportant plus particulièrement à la Belgique.

G. SIMENON.

G. SCHREIBER. ***Kurie und Kloster im XII. Jahrhundert. Studien zur Privilegierung, Verfassung und besonders zum Eigenkirchenwesen der vorfranziskanischen Orden vornehmlich auf Grund der Papsturkunden von Paschalis II. bis auf Lucius III. (1099-1181).*** (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 65-66.) Stuttgart, Enke, 1910. In-8, XXXIV-296 et VI-463 p. M. 11.

Cette étude juridique des rapports entre la curie romaine et les monastères au XIIe siècle est très sérieuse, très complète et en plusieurs endroits très neuve.

Dans l'avant-propos (p. VII-XII) et l'introduction (p. 1-5), séparés par une importante liste d'ouvrages consultés, on trouve les raisons qui ont déterminé M. Schreiber à choisir 1099 et 1182 comme les deux dates extrêmes de son travail. Les privilèges sont surtout devenus importants par leur nombre et par leurs stipulations après la réforme de Cluny. Or, en 1098, une année avant l'avènement de Pascal II, naît un nouvel ordre, celui des cisterciens. Saint Norbert fondera bientôt les prémontrés. Les ordres de chevalerie apparaissent pleinement et puissamment organisés. Alors se posera plus que jamais la question de la dépendance de ces institutions anciennes ou nouvelles vis-à-vis de l'autorité épiscopale. La Curie romaine, sous l'influence encore des idées de réforme, s'occupera de dîmes, d'avoueries, de la gestion des biens conventuels, de l'administration des églises relevant des réguliers, de la vie intérieure des monastères. Bref, le XIIe siècle est la période la plus intéressante de l'histoire des privilèges pontificaux. M. Schreiber n'a pas poursuivi son étude jusqu'au 4e concile de Latran (1215) parce que, à la mort d'Alexandre III, la situation juridique des divers ordres est fixée dans ses grandes lignes.

La première partie de l'ouvrage est intitulée *Schutz und Exemtion*

Digitized by Google

(p. 6-114). C'est peut-être la plus originale; mais on y voudrait parfois plus de précision. M. Schreiber pousse son étude plus loin que Blumenstok, Weiss, Hüfner, Fabre, Kraag et s'écarte de ces auteurs sur des points essentiels.

Quand la *protectio* royale tomba en désuétude, au IXe siècle, les évêques et les laïques commencèrent à placer leurs fondations sous la garde du Saint-Siège. Dès la seconde moitié du XIe siècle, les établissements protégés se répartissent en deux catégories : les cloîtres qui ont recouru à la *commendatio* et ceux qui n'y ont pas recouru. M. Schreiber donne au monastère du premier genre le nom de *Päpstliche Eigenkloster*. En effet, il devient la propriété de Saint-Pierre, de l'Église romaine. L'auteur de cette *traditio* n'est jamais un évêque, ni, quoi qu'en ait dit M. Kraag, le monastère lui-même; mais c'est un fondateur laïque. Il assurera de la sorte contre les envahissements des seigneurs, voire de ses propres parents, le monastère où il veut se réserver le droit de sépulture et dont il exercera l'avouerie. La Curie néanmoins ne lui reconnait jamais directement ce dernier privilège. Elle voit deux avantages principaux à la *commendatio* : soustraire des biens d'Église à la propriété laïque et entrer en communication directe avec le fondateur, sans passer par l'évêque. Quant au cloître, il ne renonce qu'au *dominium directum*. Il reconnaît la haute propriété du Saint-Siège par un cens annuel. Mais il garde la possession et l'usage de tous ses biens; son domaine sera plus respecté; son fondateur s'engage vis-à-vis du Saint-Siège à garantir la liberté des élections et de la vie conventuelle et à ne pas augmenter les prestations de l'abbaye.

Quels sont les rapports entre la *commendatio* et l'exemption? C'est le problème que M. Schreiber s'attache à résoudre dans un long chapitre, après avoir défini le terme même d'exemption. Il étudie l'évolution subie par certaines formules comme : *ad indicium perceptae libertatis, tutela specialis, specialiter, salva sedis apostolicae auctoritate,* qui signifiaient d'abord la propriété de l'Église romaine, la *traditio*, puis en vinrent, dans la seconde moitié du XIIe siècle, à marquer l'exemption. En général, le monastère sans *commendatio* ne jouit pas de l'exemption, tandis que l'*Eigenkloster* en jouit. Mais il y a des exceptions importantes. Ainsi les cisterciens, qui n'ont jamais recouru à la *traditio* sont soustraits à la juridiction épiscopale. Cela s'explique par leur forte organisation et par le rôle qu'ils jouèrent, comme champions des pontifes romains, dans les schismes du XIIe siècle. Les camaldules, les chartreux et les ordres de chevalerie obtinrent l'exemption. Au contraire, les chanoines de saint Augustin et les prémontrés, à raison de la part qu'ils prirent au service paroissial, restèrent, en fait, soumis aux ordinaires.

Nous insisterons moins sur la seconde partie, intitulée : *Die Beziehungen des Klosters zum Ordinarius*. Elle comporte cinq chapitres : 1) *Die Stellung des Klostersobern* (p. 115-172), où il est question du choix libre de l'abbé, de la bénédiction de l'abbé, de sa promesse d'obéissance,

Digitized by Google

s'il est à la tête d'un monastère non-exempt, de ses droits et de ses devoirs, de sa démission et de sa déposition ; 2) *Jura pontificalia* (p. 172-181) pour exempts et non-exempts ; *Bischöfliche Jurisdiktionsrechte* (p. 181-224), chapitre subdivisé en quatre parties : *Klostergründung und Jurisdiktion ; Aufsichtsrechte* (droit de visite p. ex.) ; *die Gerichtsbarkeit über die Klöster ; die Diöcesansynode.* 4) *Klösterliche Abgaben* (p. 225-236), c'est-à-dire la *procuratio canonica*, à fournir, en nature, lors de la visite des monastères non-exempts par l'évêque, l'*hospitium* et le *census synodalis.* 5) *Kloster und bischöfliche Officiale* (p. 236-245). Le XIIe siècle est la période de la plus grande puissance des archidiacres. Fréquemment ils cherchèrent à soumettre à leur propre juridiction les monastères non-exempts.

La troisième partie (*Klösterliches Zehntwesen*, p. 246-294) abonde en aperçus nouveaux et devra être lue par tous ceux qui s'occupent de dîmes, au même titre que l'ouvrage récent de M. Viard.

On considère généralement le pontificat d'Innocent II comme marquant l'origine de la politique tendant à assurer aux monastères l'exemption complète de la dîme. M. Schreiber prouve que l'initiative vint, en réalité, de Pascal II. Jusqu'à Eugène III, la Curie poursuivit le même but, sans distinguer ni les ordres ni les dîmes, anciennes ou novales. Adrien IV rompit avec le passé. Il réduisit le privilège des monastères aux dîmes novales, sauf pour les templiers et les hospitaliers. Alexandre III suivit la même voie ; mais il rendit aux cisterciens, en récompense de services tout particuliers, l'exemption complète qu'ils avaient possédée avant Adrien IV. Le 4e concile de Latran fit enfin droit aux plaintes nombreuses du clergé paroissial en ne conservant aux réguliers que l'exemption des dîmes novales. L'auteur fixe le sens de l'expression : *propriis manibus aut sumptibus colere ;* il recherche quand une terre était dite : novale; il s'occupe de la donation, de la perte et du rachat des dîmes. En comparant ces chapitres avec le ch. II de la 4e partie où il devrait être question non plus de l'exemption de dîmes mais du droit de percevoir celles-ci, nous avons cru remarquer que M. Schreiber ne distinguait pas toujours assez ces deux sujets.

Avec la quatrième partie commence le second volume que nous résumerons plus rapidement. Près de cent pages sont d'ailleurs occupées par une excellente table qui facilitera singulièrement la consultation de l'ouvrage.

Comment les moines acquéraient-ils des *Eigenkirchen ?* D'abord, en les construisant. Le droit de construire des églises *(oratoria, ecclesiae, capellae,* mais non pas *plebes, ecclesiae baptismales, parochiae)* s'accordait souvent aux exempts par la curie. Les non-exempts avaient besoin de l'autorisation épiscopale. M. Schreiber signale comme autres moyens d'acquisition les donations venant de laïques, de papes, d'évêques même ; l'échange ; l'achat, manière considérée comme simoniaque par la cour romaine ; enfin l'incorporation et le patronat.

Digitized by Google

Le ch. IV de cette 4e partie est intitulé : *Form und Inhalt des Klösterlichen Eigenkirchenrechtes*. D'abord, les droits de nature spirituelle. M. Schreiber distingue ici : l'*oratorium (die Eigenkirche minderen Rechtes)*, la *capella (eine solche mittleren* [*Rechtes*], *der bereits ein Teil des Pfarrechte zukommt)*, et, enfin, la *Plebs (die vollberechtigte Pfarrei)*. La tendance de la Curie était de conformer toutes les églises monacales au second de ces types. L'auteur recherche jusqu'à quel point les différents Ordres se sont adonnés au ministère apostolique, et il consacre un long paragraphe aux desservants des *Eigenkirchen*. Comment étaient-ils nommés? A qui devaient-ils rendre compte de leur gestion ? Quelles connaissances requérait-on d'eux ? Quels étaient leurs rapports avec l'évêque, l'archidiacre et le monastère ?

Les bénédictins et les augustins possédèrent le plus grand nombre d'*Eigenkirchen*. Certains monastères en comptaient jusqu'à deux cents. Elles étaient souvent fort éloignées l'une de l'autre. Ainsi, les trente-sept églises relevant de Vézelay dépendaient de onze évêchés différents. Chaque *Eigenkirche* devait à l'ordinaire un cens annuel, *cathedraticum, synodaticum*, etc. D'après l'auteur, il est souvent fort difficile de fixer la portée exacte de ces termes.

Les profits matériels provenant des *Eigenkirchen* sont la dîme, dont une partie, variant du 1/4 aux 3/4, revenait au monastère et les *oblationes*. Ajoutons que le *Jus sepeliendi* était aussi une source importante de recettes (voyez p. 105-137).

On avait peu étudié jusqu'à présent les *oblationes*, offrandes des fidèles, en argent ou en nature. Aussi M. Schreiber a-t-il cru utile de leur consacrer plusieurs pages. Les *oblationes* sont *gratuitae* ou *solemnes*, c'est-à-dire volontaires ou exigibles à certaines fêtes de l'année. Dans les documents pontificaux, on accorde souvent aux moines la faculté générale de recevoir les premières; quant aux secondes, une part en revient à l'évêque, sans que le monastère ait toujours droit à tout le reste.

En effet, le prêtre qui dessert l'*Eigenkirche* doit « vivre de l'autel ». Sur la condition sociale de cette catégorie de personnes, on trouvera ici plusieurs détails fort curieux, complétant le ch. II.

A propos des rapports entre l'église relevant des moines et l'ordinaire (ch. III, p. 179-209) M. Schreiber répète une remarque qui se dégage de tout son ouvrage : la curie a sauvegardé avec soin, en toutes circonstances, les droits bien établis des évêques; mais elle a toujours pris à cœur la défense des moines.

Un *Exkurs*, intitulé : *Ursprung und Rechtsnatur eines Teils der als cathedraticum, synodaticum, synodalia, census bezeichneten Abgaben*, clôt cette 4e partie. La cinquième étudie successivement : la curie et les biens monastiques, la curie et les avoués, la curie et la *familia* du monastère. Ces chapitres nous paraissent moins neufs, mais ils condensent bien les résultats obtenus par des ouvrages antérieurs et parfois signalent certains problèmes qui restent à résoudre.

Chez les cisterciens, les prémontrés, les hospitaliers et les templiers,

Digitized by Google

les rapports entre l'abbaye-mère et l'abbaye-fille, quel que fût le titre de celle-ci, étaient réglés par les constitutions. Il n'en était pas ainsi pour les anciens bénédictins. Aussi la curie dut-elle souvent intervenir dans des conflits. Les grands établissements clunisiens, par exemple, luttèrent avec énergie, pendant tout le XIIe siècle, pour acquérir leur indépendance.

Dans le chapitre consacré à la vie interne du monastère, signalons les pages relatives aux abbayes de femmes (p. 359-366). Elles dépendaient déjà le plus souvent des évêques. Mais les papes cherchèrent à exercer sur elles un droit de protection. M. Schreiber pense qu'en dépit de la mystique, le XIIe siècle est loin d'être une époque de ferveur pour les couvents de femmes. Il devrait, nous semble-t-il, être moins affirmatif et faire des réserves, par exemple pour les nouvelles fondations, qui surgirent alors en grand nombre.

L'auteur donne un titre fort exact à la septième et dernière partie de son ouvrage : *Das äussere Wachstum des Privilegs*. C'est un aperçu rapide et suggestif de l'histoire des documents pontificaux, de Pascal II à Luce III, au point de vue de leur forme et de leur contenu. On comprend mieux en lisant ces lignes pourquoi M. Schreiber ne pousse pas son étude au delà de la mort d'Alexandre III. « Zusammenfassend können wir sagen, dass der Bau des privilegium commune zu seinem grössten und bedeutendsten Teile bereits... errichtet ist. Es ist bereits die architektonische Eigenart für einem jeden Orden herausgearbeitet » (p. 376). Bientôt, d'ailleurs, naîtront les ordres mendiants. Leurs *privilegia* emprunteront beaucoup d'éléments aux *privilegia* plus anciens. Mais un nouvel idéal monastique exigeait des formes nouvelles.

En terminant cette analyse fort sèche et trop incomplète, nous recommandons encore ces deux volumes à tous ceux qui s'occupent d'histoire monastique. Peut-être y trouveront-ils même, en dehors des idées générales et des renseignements qu'ils y chercheront, quelque sujet d'étude à entreprendre. A certains endroits, en effet, la documentation de l'auteur semble insuffisante. Ce n'est pas un reproche. M. Schreiber a réalisé pleinement son but de marquer *einige Grundlinien der Privilegiensrechtlichen Entwicklung der alteren Orden* (p. 377). Et partout où nous avons pu contrôler sur les sources ses assertions nous nous sommes assuré que celles-ci, en dépit parfois de leur nouveauté, étaient justes.

ÉD. DE MOREAU, S. J.

OLGA DOBIACHE-ROJDESTVENSKY. *La vie paroissiale en France au XIIIe siècle, d'après les actes épiscopaux*. Paris, A. Picard et fils, 1911, In-8, 192 p. F. 4.

Au XIIIe siècle de grands mouvements se constatent au sein de l'Église : cette évolution religieuse est compliquée en France par la réorganisation de la société laïque sous l'influence des progrès de la

Digitized by Google

monarchie. La réforme religieuse peut être étudiée en elle même : on peut aussi dégager l'atmosphère quotidienne dans laquelle ont passé les grands courants de cette réforme. C'est le vaste problème des mœurs et de la discipline ecclésiastiques au XIIIe siècle. Les travaux de MM. Luchaire et Langlois l'ont résolu en partie : Mme Olga Dobiache-Rojdestvensky vient de lui apporter une nouvelle et intéressante contribution.

Le mémoire se divise en deux grandes parties : une première traite des sources dépouillées, qui concernent le sujet donné ; une autre reconstitue la vie paroissiale d'après ces mêmes sources. La première partie, qui constitue une longue introduction critique à la seconde, résume les résultats du dépouillement des actes des évêques, faits pour l'administration de leurs diocèses : parmi ces documents deux catégories ont spécialement attiré l'attention de l'auteur : ce sont les *statuts synodaux* et parmi les *statuts individuels* des évêques ceux qui, ayant en vue les besoins généraux des administrés, ressemblent le plus d'après leur contenu aux statuts synodaux. Subsidiairement on a passé en revue les *actes conciliaires* intéressant le clergé français et les *procès verbaux des visiteurs ecclésiastiques*. Cette étude des sources constitue la principale et la meilleure partie du travail : le dépouillement des statuts synodaux surtout a abouti à un ensemble nouveau de matériaux précieux pour la reconstitution de la vie paroissiale française du XIIIe siècle,

L'étude de celle-ci revient à dégager la vie du curé dans la paroisse. C'est le sujet de la seconde partie du livre : un premier chapitre examine la situation du curé dans la paroisse : les auteurs des statuts, les chefs de l'Église française veulent que leur représentant dans les paroisses réunisse en lui toutes les prérogatives, toutes les connaissances, toutes les qualités dont il a besoin ; il est tout dans la paroisse : instituteur, inspecteur de la santé, de la sécurité et des mœurs publiques ; ils veulent assurer son bien-être matériel, l'arracher aux liens de la famille, l'opposer fort et pur au siècle, muni des foudres de l'excommunication. Les statuts veulent aussi régler les rapports avec les forces voisines, concurrentes d'abord — les exempts —, ennemies ensuite — les laïcs : le deuxième et troisième chapitre en traitent respectivement. Les exempts sont considérés comme des intrus ; leurs conflits avec les curés sont interminables : ce n'est d'ailleurs qu'une face de la lutte entre le clergé séculier et les exempts. Les forces laïques sont considérées comme ennemies et non sans raison : depuis le simple paroissien jusqu'au roi lui-même le monde laïc empiète sur le terrain des curés ou les attaque dans leur rôle économique, juridique et moral. Voilà pourquoi les statuts synodaux veulent former et protéger les curés : ceux-ci ne répondent pourtant qu'à moitié à cette impulsion. Quand les chefs de l'Eglise combattent les exempts et les laïcs, les curés énervent la discipline ecclésiastique ; quand on désire de leur part une vie irréprochable, ils répondent par des mœurs souvent peu recommandables : c'est cette réalité que nous dépeint le dernier chapitre.

Digitized by Google

Ce livre constitue une étude solide et méthodique : nous tenons à en féliciter l'auteur. Qu'on nous permette cependant de noter l'impression produite par sa lecture sur un esprit non averti. Il nous semble que Mme D. s'est laissée entraîner parfois à de faciles généralisations : les documents dépouillés ne parlent que des cas extraordinaires, qui sont en général fâcheux ; les cas ordinaires, la vie paisible et harmonieuse passe sans laisser de trace. Le danger de généraliser à outrance n'a pas toujours été évité par l'auteur. Ainsi, dans ses tableaux, Mme D. pousse trop facilement au noir : le curé nous apparaît comme un homme du siècle, payant son tribut à tous les vices, pratiquant une morale facile et peu chrétienne ; certains passages même frisent la charge. Une peinture objective aurait également montré les grandes qualités des uns voisinant avec les abus des autres. A cette objectivité plus rigoureuse le livre aurait gagné en valeur historique.

P. SMOLDERS.

Dr F. X. SEPPELT. *Studien zum Pontifikat Papst Coelestins V.* (Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, éd. G. von Below, H. Finke et F. Meinecke. T. XXII.) Berlin, Leipzig, W. Rothschild, 1911. In-8, VI-57 p. M. 2.

L'élévation de l'humble ermite Pierre de Murrone au siège de S. Pierre et son abdication après cinq mois de pontificat sont deux événements des plus remarquables dans l'histoire religieuse et politique de la fin du XIIIe siècle. Le second surtout, plus important dans ses conséquences qu'en lui-même, fut le signal d'âpres polémiques et de luttes ardentes qui troublèrent profondément le règne du successeur de Célestin V.

Dans une étude brève mais savamment ordonnée, F. X. Seppelt fait l'historique tant de l'élection que de la résignation du pape-ermite et, à propos de cette dernière, examine quelques écrits se rattachant à la controverse qu'elle souleva. L'auteur regarde l'élection qui se fit à l'unanimité des onze cardinaux existants, non seulement comme le fruit d'une manœuvre politique montée par le cardinal Malabranca en faveur de Charles II, roi de Naples, mais aussi comme le résultat d'un accord tacite entre les fractions opposées du Sacré-Collège. Elles se rallièrent autour d'une candidature neutre pour l'amour de la paix et dans l'espoir de conserver et même d'augmenter leur influence. De cette façon F. X. Seppelt complète et concilie autant que possible les explications contradictoires fournies à ce sujet par H. Schulz, H. Finke et Hauck. Quant à l'abdication de Célestin V, il démontre que le pape lui-même, poussé par des scrupules de conscience, en prit l'initiative. L'auteur analyse ensuite quelques traités polémiques contemporains pour ou contre la légitimité de l'abdication. Vient d'abord le *De renun-*

Digitized by Google

ciatione papæ de Pierre Olivi, défendant, mais en vain, la validité de l'acte de Célestin V contre les attaques des franciscains spirituels de la trempe d'Ubertin de Casale. Ce sont ensuite les considérations des cardinaux Colonna, adversaires acharnés de Boniface VIII et des juristes français. Inutile de dire qu'inspirées par des mobiles politiques, elles tendent à prouver que Benoit Gaëtani n'est qu'un usurpateur. Mais Gilles de Rome leur répond de bonne encre dans un traité long et difficile, *Apologia Bonifacii VIII*, dont F. X. Seppelt donne un résumé peut-être trop concis. Enfin, il commente l'avis de quelques polémistes tels que Pierre Olivi, Gilles de Rome, Jean de Paris et Jean d'André sur les soi-disant abdications des saints papes Clément, Marcellin et Cyriaque.

Cette étude, pour laquelle l'auteur a consulté plusieurs sources inédites reposant à Rome et à Paris, sert de prologue à la publication prochaine des *Monumenta coelestiniana*, comprenant l'*Opus metricum* du cardinal Stefaneschi, deux *Vitae* de Célestin V et les plus anciens statuts de l'ordre d'ermites qu'il a fondé, ainsi que du registre de ce pape. Espérons qu'alors son éphémère mais troublant pontificat sera mis en pleine lumière.

FR. CALLAEY, O. M. Cap.

G. LIZERAND. *Clément V et Philippe le Bel.* Paris, Hachette, 1910. In 8, XLVIII-511 p. F. 7,50.

Depuis quelque vingt ans, tant en Allemagne qu'en France, les érudits ont publié un si grand nombre de documents qu'il est possible, actuellement, de retracer exactement l'histoire des rapports de Philippe le Bel et de Clément V. S'inspirant surtout des derniers travaux de Finke, M. Lizerand s'est fort honorablement acquitté de sa tâche et a traité très clairement les questions controversées de l'élection de Clément V, du procès des Templiers, de l'élection d'Henri VII comme empereur d'Allemagne, du procès de Boniface VIII, du concile de Vienne. A la vérité, il ne faut point chercher dans son livre des données nouvelles. Le mérite de l'auteur consiste à coordonner les faits, à relier les évènements entre eux et à démêler le jeu compliqué de la diplomatie d'un Philippe le Bel et d'un Clément V. Aussi, quiconque a lu les excellents comptes rendus des divers travaux de Finke, parus ici-même (RHE., t. VII (1906) p. 861-873 et t. X (1906), p. 367-372), connaitra la substance de l'ouvrage de M. Lizerand. J'insisterai sur quelques aperçus nouveaux qui méritent l'attention.

On admettait généralement que les rapports de Philippe le Bel et de Bertrand de Got avaient été plutôt tendus avant l'élection de Pérouse en 1305. On s'expliquait mal le rapprochement soudain qui aurait préludé à cette élection. Tout en refusant de croire à l'entrevue de Saint-

Digitized by Google

Jean-d'Angély et aux prétendus pactes conclus à cette occasion, certains, comme Boutaric, estimaient que de vagues promesses avaient bien pu être échangées. A l'aide de documents nombreux, M. Lizerand a démontré que les relations de Philippe le Bel et de Bertrand de Got étaient de date ancienne et que le prélat avait du crédit à la cour de France. La famille de Got, contrairement à ce qu'avait prétendu Renan, était bien vue du roi qui, en 1305, s'exprimait à son égard dans les termes suivants : « Considérant le bon portement, le grand loyauté et la ferme constance que nous avons trouvés en Arnaud Garsias de Got et en Bertrand, fils du susdit chevalier, et en ceux de son lignaige... » (p. 33).

L'équipée de Bertrand de Got à Rome, au fort du conflit qui avait armé Boniface VIII contre la France, ne lui aliéna pas le roi. En bon politique, l'archevêque avait eu soin de faire cause commune avec l'épiscopat français et, bien loin de travailler contre Philippe au concile de Rome, avait concouru à provoquer l'apaisement. Le roi lui tint si peu rigueur de son voyage qu'en avril 1301 il prenait sa défense contre les officiers du royaume. Ainsi, il n'y eut point changement brusque dans les relations des deux personnages avant et après l'élection du mois de juin 1305. Bertrand de Got s'est montré ce qu'il ne cessera d'être à l'avenir, un diplomate ondoyant, l'homme des demi-mesures. Ce fut précisément le fond de son caractère qui agréa au roi de France et fit concevoir les plus chaudes espérances « de même que le gouvernement français, à une époque plus récente, a beaucoup espéré de plusieurs évêques, après avoir fait sur leur personne une enquête préalable à leur nomination » (p. 36).

Au sujet des Templiers, M. Lizerand se prononce catégoriquement pour leur innocence. S'il n'apporte pas de preuves nouvelles, il faut avouer qu'à lui seul l'exposé lumineux qu'il a donné des faits suffit à fournir un argument des plus probants. Son récit, qui est autrement mieux ordonnancé et conduit que celui de M. Finke, marque très bien les diverses étapes du procès, les causes diverses qui précipitèrent la chute du Temple, la pression formidable exercée sur Clément V.

P. 141-143, l'auteur a combattu une opinion récemment émise par M. Viollet. Pour expliquer l'attitude étrange de Jacques de Molai qui, après avoir rétracté ses aveux du mois d'octobre 1307, les avait renouvelés à Chinon (août 1308), puis reniés le 18 mars 1313, le savant historien a pensé que, pour sauver la vie du grand-maître, les cardinaux Étienne de Suisy, Bérenger Frédol et Landolfo Brancacci avaient falsifié les dépositions qu'ils avaient reçues à Chinon. Au lieu de notifier dans le procès verbal la rétractation de Molai, ils auraient mentionné des aveux. C'est ce qui explique pourquoi, en 1309, à la lecture de sa prétendue confession, Molai témoigna une grande surprise et protesta énergiquement. Quoique l'hypothèse de M. Viollet soulève des difficultés, elle n'est pas renversée par M. Lizerand qui s'est servi à tord de Finke. Celui-ci, s'appuyant sur un mémoire d'allure officielle et

Digitized by Google

sur les dires de Guillaume de Plaisians lors de la seconde entrevue de Poitiers (1308), s'est cru en droit de ne pas ajouter foi au récit, admis jusqu'ici, des tortures infligées à Molai. C'est accorder trop de crédit aux gens de Philippe, auxquels le mensonge ne coûtait guère et qui avaient, dans l'espèce, un souverain intérêt à démontrer au pape la spontanéité des aveux du grand-maître.

Pour l'élection au trône d'Allemagne, M. Lizerand a adopté les vues de Wenck. A son avis, Clément V n'agit pas avec duplicité dans cette affaire. Il se contenta de se dérober à Philippe et de laisser prévaloir les sentiments nationaux et les intérêts des électeurs (p. 179).

L'issue du procès de Boniface VIII s'expliquait peu clairement. Il est sûr que le désistement de Philippe le Bel fut occasionné par la résistance du pape à seconder la politique française en Flandre et surtout par la crainte qu'un mariage n'unît les enfants de Robert de Naples et de l'empereur et que le royaume d'Arles se reconstituât. En l'occurence, Clément V profita des événements avec beaucoup d'habileté.

Le portrait qu'a esquissé du pape M. Lizerand est peu flatté, inspiré qu'il est de celui qu'a tracé M. Finke. Clément fut un homme constamment malade. Son tempérament chétif a influé sur la faiblesse de caractère qui lui était native. Affable, aimant passionément sa chère Gascogne, peu lettré, médiocrement porté vers les arts, estimant trop l'argent, le pape caractérisa son gouvernement d'un laisser-aller général. Le jouet de ses neveux et des siens, il usa envers eux des plus coupables complaisances. De la papauté, il ne conçut pas une idée élevée; elle lui fut un prétexte pour enrichir sa famille. Les contemporains blâment universellement la direction imprimée à l'Église par Clément. Il n'y a pas trace de louanges dans les écrits du temps.

Le portrait de Guillaume de Nogaret — l'auteur s'est abstenu de s'essayer à celui de Philippe le Bel — est poussé également au noir. M. Lizerand admet que le ministre commit les plus lourdes fautes et nuisit à son pays. Si les affaires du Temple et de Boniface VIII n'avaient pas été suscitées, Clément V se serait montré des plus conciliants et l'exploitation de la papauté au profit de la royauté française eût été plus largement réalisée (1).

G. Mollat.

(1) L'auteur ne paraît pas très familiarisé avec les choses ecclésiastiques ; il traduit *sancta Prisca* par Sainte-Prisce et *sanctus Vitalis* par Saint-Vitale Il n'a pas craint de rendre le terme moyen-âgeux de *sancta Potentiana* par sainte Potentienne. P. 483, *Albertus de Nigro Castro* devient Albert de Chateaunoir, tandis qu'il s'agit de l'allemand Albert de Swarzenburg. P. 45, il faut lire Amanieu de Farges et non Fargues ; p. 416, Bérenger d'Olarges et non d'Olargues ; p. 148, Agarvi et non Agarni ; p. 14 et 63, Boccamacci et non Boccamatti, etc. P. 372, la traduction du mot *hospitium* par hôpital est un contresens. Dans son étude des sources, M. Lizerand ne soupçonne pas (p. XIX) que l'authenticité de la seconde vie de Clément V éditée par Baluze a été attaquée.

Digitized by Google

M. CHAILLAN. *Le bienheureux Urbain V, 1310-1370.* (Collection Les saints.) Paris, Lecoffre, 1911. In-12, 226 p. F. 2.

Parmi les papes d'Avignon, Urbain V est une figure éminemment sympathique. Religieux bénédictin modèle, canoniste distingué et diplomate habile, il fut promu au souverain pontificat sans faire partie du Sacré Collège, au moment même où une mission auprès de la cour de Naples le retenait loin de la ville française des papes. Son règne, qui dura huit ans (1362 1370), ne fut pas sans grandeur. Digne dans sa vie privée et sans complaisance excessive pour les membres de sa famille, il désira sincèrement porter remède aux maux qui accablèrent l'Église : il enraya de son mieux la fièvre des bénéfices qui dévorait les clercs de tout rang, favorisa par ses libéralités répétées les hautes études ecclésiastiques, se montra plein de zèle pour la splendeur du culte et l'embellissement des églises, travailla non sans succès à la réunion des schismatiques et à la conversion des infidèles. Dans ses relations avec les rois et les princes il eut assez d'énergie pour n'être le serviteur de personne et il put croire un moment à l'imminence d'une croisade. Malgré des préférences françaises qui s'expliquent par ses origines, il choisit les cardinaux, ses conseillers, avec autant d'indépendance que de clairvoyance. D'Albornos fut investi de la mission de pacifier l'Italie et c'est grâce au dévouement de tous les instants de cet homme incomparable, que l'Église rentra en possession de toutes les parties de son domaine temporel. Enfin ce sera l'éternelle gloire d'Urbain V de s'être soustrait, le premier parmi les papes d'Avignon et tout au moins momentanément, à l'influence de la Couronne pour rentrer dans ses états propres et réjouir la chrétienté par une présence de trois ans dans les murs de la ville éternelle.

M. Chaillan a-t-il traité l'histoire de ce grand pape avec toute l'ampleur qu'elle comporte ? Il nous en coûterait de répondre par l'affirmative. Il aurait fallu, nous semble-t-il, dégager nettement de l'ensemble des événements l'idée directrice de son pontificat et montrer comment en découlent harmonieusement comme d'une source féconde les entreprises religieuses, les mesures administratives, les tentatives politiques d'Urbain V ; il aurait fallu nous montrer un caractère en action. Au lieu de procéder ainsi par voie de synthèse, M. Chaillan a procédé par voie d'analyse. A la façon de certains hagiographes du moyen âge, il ramène les actes du pape à un certain nombre de catégories générales — vie intime, amour des études, soin du culte, réforme de l'Église, etc. — sans que l'ordre vaguement chronologique de l'ensemble fasse voir le lien vivifiant qui les unit, qui les explique les uns par les autres et les fait sortir d'une même cause et servir au même but. Oserions-nous, en outre, reprocher à l'auteur d'avoir trop caché l'homme, parfois imparfait, parfois perplexe au milieu des difficultés qui l'assaillent, pour ne montrer que le saint qui semble triompher de tous les obstacles sans lutte et sans peine, par

Digitized by Google

Digitized by Google

sans se préoccuper de révélations sensationnelles ou d'interprétations fantaisistes. Il s'arrête plus aux souffrances intimes du Sauveur qu'à ses tourments corporels : il en fait ressortir le mérite infini. Tel que le dépeint le P. Schmidt, Fridolin nous apparaît comme un prédicateur nourri d'une saine doctrine philosophico-théologique. Ses sermons témoignent d'une piété sincère, d'une grande connaissance des hommes. Ils sont écrits dans une langue sobre mais dégagée, pleine d'images et de comparaisons empruntées aux scènes de la vie quotidienne. Aussi l'auteur est-il en droit d'affirmer qu'ils donnent un démenti aux historiens protestants qui accusent les prédicateurs catholiques de la fin du moyen âge de formalisme et d'hypocrisie.

Dans ses écrits ascétiques comme dans ses sermons, Fridolin poursuit le même but : la démonstration de la nécessité et du mérite de la passion du Sauveur. On la retrouve aussi bien dans le *Schatzbehalter*, livre spirituel à l'usage des gens du monde que dans le *Geistliche Herbst* et le *Geistliche Mai*, canevas de méditation destinés aux clarisses. Cette démonstration l'a rendu optimiste : il penche en faveur du petit nombre des damnés, compare la croix au mai vert et enrubanné planté le jour de la renaissance universelle, le Christ à l'amant qui se déclare à l'élue de son cœur. Fridolin ne flagelle pas les vices et les défauts de ses contemporains, il ne fait aucune allusion aux événements de son époque. Il chante plutôt la joie de vivre sous le règne de la grâce, dans la possession de la foi. Sa *Lehre für angefochtene und kleinmütige Menschen* tend uniquement à réconforter les moniales scrupuleuses, confuses à la vue de leur imperfection, obsédées par la désolante perspective de la damnation. Le bon franciscain les encourage en faisant ressortir, bien avant Luther, le caractère méritoire de l'œuvre rédemptrice.

Tout en se consacrant spécialement à la prédication et à la spiritualité, Fridolin ne négligea pas les études littéraires et historiques. Son *Hans Tuchers Buch von den Kaiserangesichten* le prouve. Il y examine surtout le rôle joué par les empereurs romains dans les persécutions, compare leur force vaincue à la faiblesse triomphante des martyrs. Il entremêle ses considérations philosophico-morales de tableaux généalogiques, de légendes hagiographiques, de descriptions de monuments antiques romains, où il étale complaisamment tout son savoir. Enfin il engage avec le célèbre humaniste Sigismond Meisterlin une polémique sur l'origine de Nuremberg.

On doit savoir gré à l'auteur d'avoir mis en lumière une figure aussi intéressante que celle du P. Fridolin. Son étude est une contribution importante à l'histoire de la vie religieuse dans une ville à la veille de devenir un des foyers les plus ardents de la Réforme.

FR. CALLAEY, O. M. Cap.

Digitized by Google

sur les dires de Guillaume de Plaisians lors de la seconde entrevue de Poitiers (1308), s'est cru en droit de ne pas ajouter foi au récit, admis jusqu'ici, des tortures infligées à Molai. C'est accorder trop de crédit aux gens de Philippe, auxquels le mensonge ne coûtait guère et qui avaient, dans l'espèce, un souverain intérêt à démontrer au pape la spontanéité des aveux du grand-maître.

Pour l'élection au trône d'Allemagne, M. Lizerand a adopté les vues de Wenck. A son avis, Clément V n'agit pas avec duplicité dans cette affaire. Il se contenta de se dérober à Philippe et de laisser prévaloir les sentiments nationaux et les intérêts des électeurs (p. 179).

L'issue du procès de Boniface VIII s'expliquait peu clairement. Il est sûr que le désistement de Philippe le Bel fut occasionné par la résistance du pape à seconder la politique française en Flandre et surtout par la crainte qu'un mariage n'unît les enfants de Robert de Naples et de l'empereur et que le royaume d'Arles se reconstituât. En l'occurence, Clément V profita des événements avec beaucoup d'habileté.

Le portrait qu'a esquissé du pape M. Lizerand est peu flatté, inspiré qu'il est de celui qu'a tracé M. Finke. Clément fut un homme constamment malade. Son tempérament chétif a influé sur la faiblesse de caractère qui lui était native. Affable, aimant passionément sa chère Gascogne, peu lettré, médiocrement porté vers les arts, estimant trop l'argent, le pape caractérisa son gouvernement d'un laisser-aller général. Le jouet de ses neveux et des siens, il usa envers eux des plus coupables complaisances. De la papauté, il ne conçut pas une idée élevée; elle lui fut un prétexte pour enrichir sa famille. Les contemporains blâment universellement la direction imprimée à l'Église par Clément. Il n'y a pas trace de louanges dans les écrits du temps.

Le portrait de Guillaume de Nogaret — l'auteur s'est abstenu de s'essayer à celui de Philippe le Bel — est poussé également au noir. M. Lizerand admet que le ministre commit les plus lourdes fautes et nuisit à son pays. Si les affaires du Temple et de Boniface VIII n'avaient pas été suscitées, Clément V se serait montré des plus conciliants et l'exploitation de la papauté au profit de la royauté française eût été plus largement réalisée (1).

G. Mollat.

(1) L'auteur ne paraît pas très familiarisé avec les choses ecclésiastiques ; il traduit *sancta Prisca* par Sainte-Prisce et *sanctus Vitalis* par Saint-Vitale Il n'a pas craint de rendre le terme moyen-âgeux de *sancta Potentiana* par sainte Potentienne. P. 483, *Albertus de Nigro Castro* devient Albert de Châteaunoir, tandis qu'il s'agit de l'allemand Albert de Swarzenburg. P. 45, il faut lire Amanieu de Farges et non Fargues ; p. 416, Bérenger d'Olarges et non d'Olargues ; p. 148, Agarvi et non Agarni ; p. 14 et 63, Boccamacci et non Boccamatti, etc. P. 372, la traduction du mot *hospitium* par hôpital est un contre-sens. Dans son étude des sources, M. Lizerand ne soupçonne pas (p. XIX) que l'authenticité de la seconde vie de Clément V éditée par Baluze a été attaquée.

Digitized by Google

M. CHAILLAN. *Le bienheureux Urbain V, 1310-1370.* (Collection Les saints.) Paris, Lecoffre, 1911. In-12, 226 p. F. 2.

Parmi les papes d'Avignon, Urbain V est une figure éminemment sympathique. Religieux bénédictin modèle, canoniste distingué et diplomate habile, il fut promu au souverain pontificat sans faire partie du Sacré Collège, au moment même où une mission auprès de la cour de Naples le retenait loin de la ville française des papes. Son règne, qui dura huit ans (1362 1370), ne fut pas sans grandeur. Digne dans sa vie privée et sans complaisance excessive pour les membres de sa famille, il désira sincèrement porter remède aux maux qui accablèrent l'Église : il enraya de son mieux la fièvre des bénéfices qui dévorait les clercs de tout rang, favorisa par ses libéralités répétées les hautes études ecclésiastiques, se montra plein de zèle pour la splendeur du culte et l'embellissement des églises, travailla non sans succès à la réunion des schismatiques et à la conversion des infidèles. Dans ses relations avec les rois et les princes il eut assez d'énergie pour n'être le serviteur de personne et il put croire un moment à l'imminence d'une croisade. Malgré des préférences françaises qui s'expliquent par ses origines, il choisit les cardinaux, ses conseillers, avec autant d'indépendance que de clairvoyance. D'Albornos fut investi de la mission de pacifier l'Italie et c'est grâce au dévouement de tous les instants de cet homme incomparable, que l'Église rentra en possession de toutes les parties de son domaine temporel. Enfin ce sera l'éternelle gloire d'Urbain V de s'être soustrait, le premier parmi les papes d'Avignon et tout au moins momentanément, à l'influence de la Couronne pour rentrer dans ses états propres et réjouir la chrétienté par une présence de trois ans dans les murs de la ville éternelle.

M. Chaillan a-t-il traité l'histoire de ce grand pape avec toute l'ampleur qu'elle comporte ? Il nous en coûterait de répondre par l'affirmative. Il aurait fallu, nous semble-t-il, dégager nettement de l'ensemble des événements l'idée directrice de son pontificat et montrer comment en découlent harmonieusement comme d'une source féconde les entreprises religieuses, les mesures administratives, les tentatives politiques d'Urbain V ; il aurait fallu nous montrer un caractère en action. Au lieu de procéder ainsi par voie de synthèse, M. Chaillan a procédé par voie d'analyse. A la façon de certains hagiographes du moyen âge, il ramène les actes du pape à un certain nombre de catégories générales — vie intime, amour des études, soin du culte, réforme de l'Église, etc. — sans que l'ordre vaguement chronologique de l'ensemble fasse voir le lien vivifiant qui les unit, qui les explique les uns par les autres et les fait sortir d'une même cause et servir au même but. Oserions-nous, en outre, reprocher à l'auteur d'avoir trop caché l'homme, parfois imparfait, parfois perplexe au milieu des difficultés qui l'assaillent, pour ne montrer que le saint qui semble triompher de tous les obstacles sans lutte et sans peine, par

Digitized by Google

l'effet seul de la grâce? Le travail de M. Chaillan nous paraît trop anecdotique; il ne nous initie assez profondément ni à l'esprit et la vie de l'époque, ni à la psychologie du pontife.

Mais nous avons tort peut-être de faire ces critiques d'ordre général et de ne pas nous tenir au point de vue de l'auteur. Ce que M. Chaillan a voulu donner, c'est un récit exact et simple des principaux événements de la vie d'Urbain V. Il y a réussi. Ses travaux antérieurs d'érudit l'avaient d'ailleurs préparé à merveille. M. Chaillan connaît la méthode historique, il connaît les ouvrages de ses devanciers et les sources concernant son sujet, y compris les archives du Vatican, encore qu'il n'ait pas tiré tout le parti possible de la correspondance d'Urbain et de ses registres de suppliques. Il connaît également le pays où vécut son héros, il aime ce pays, et cette connaissance et cet amour mettent dans son livre une note d'intimité charmante qui n'est pas sans émouvoir.

A. Fierens.

U. Schmidt, O. F. M. *P. Stephan Fridolin, ein Franziskanerprediger des ausgehenden Mittelalters.* (Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München. 3e sér., fasc. 11.) Munich, J. J. Lentner, 1911. In-8, xii-166 p. M. 3,80.

A la fin du moyen âge, Nuremberg était devenu un centre de vie ascétique et intellectuelle très intense. Grâce à la générosité de ses bourgeois, de nombreux monastères s'étaient élevés dans ses murs. On y remarquait surtout le couvent des franciscains et celui des clarisses. C'est à l'étude de l'activité religieuse et scientifique d'un frère-mineur qui a passé sa vie dans ces deux couvents que le P. U. Schmidt a consacré sa dissertation inaugurale.

Il considère le P. Étienne Fridolin sous un triple point de vue : comme prédicateur, comme auteur ascétique et comme humaniste. Directeur spirituel des clarisses de Nuremberg, le P. Étienne leur fit des sermons appropriés à leur profession et à leurs pratiques pieuses : il commenta devant elles les hymnes et les psaumes des petites heures et des complies de l'office romain qu'elles chantaient en chœur. Tout en exposant aux religieuses la grandeur de leurs vœux de religion, la nécessité d'une prière franche et continuelle, il n'oublie jamais de ramener ses auditrices à l'idée-mère de sa prédication : le salut de l'humanité repose tout entier sur la passion du Christ. Remarquons d'ailleurs que les souffrances physiques et morales de Jésus constituent le *leitmotiv* de la pastorale franciscaine à cette époque. A la chapelle des clarisses comme devant les fidèles, Fridolin traite de la passion avec bon goût et discernement : il base son récit sur l'Écriture Sainte,

Digitized by Google

sans se préoccuper de révélations sensationnelles ou d'interprétations fantaisistes. Il s'arrête plus aux souffrances intimes du Sauveur qu'à ses tourments corporels : il en fait ressortir le mérite infini. Tel que le dépeint le P. Schmidt, Fridolin nous apparaît comme un prédicateur nourri d'une saine doctrine philosophico-théologique. Ses sermons témoignent d'une piété sincère, d'une grande connaissance des hommes. Ils sont écrits dans une langue sobre mais dégagée, pleine d'images et de comparaisons empruntées aux scènes de la vie quotidienne. Aussi l'auteur est-il en droit d'affirmer qu'ils donnent un démenti aux historiens protestants qui accusent les prédicateurs catholiques de la fin du moyen âge de formalisme et d'hypocrisie.

Dans ses écrits ascétiques comme dans ses sermons, Fridolin poursuit le même but : la démonstration de la nécessité et du mérite de la passion du Sauveur. On la retrouve aussi bien dans le *Schatzbehalter*, livre spirituel à l'usage des gens du monde que dans le *Geistliche Herbst* et le *Geistliche Mai*, canevas de méditation destinés aux clarisses. Cette démonstration l'a rendu optimiste : il penche en faveur du petit nombre des damnés, compare la croix au mai vert et enrubanné planté le jour de la renaissance universelle, le Christ à l'amant qui se déclare à l'élue de son cœur. Fridolin ne flagelle pas les vices et les défauts de ses contemporains, il ne fait aucune allusion aux événements de son époque. Il chante plutôt la joie de vivre sous le règne de la grâce, dans la possession de la foi. Sa *Lehre für angefochtene und kleinmütige Menschen* tend uniquement à réconforter les moniales scrupuleuses, confuses à la vue de leur imperfection, obsédées par la désolante perspective de la damnation. Le bon franciscain les encourage en faisant ressortir, bien avant Luther, le caractère méritoire de l'œuvre rédemptrice.

Tout en se consacrant spécialement à la prédication et à la spiritualité, Fridolin ne négligea pas les études littéraires et historiques. Son *Hans Tuchers Buch von den Kaiserangesichten* le prouve. Il y examine surtout le rôle joué par les empereurs romains dans les persécutions, compare leur force vaincue à la faiblesse triomphante des martyrs. Il entremêle ses considérations philosophico-morales de tableaux généalogiques, de légendes hagiographiques, de descriptions de monuments antiques romains, où il étale complaisamment tout son savoir. Enfin il engage avec le célèbre humaniste Sigismond Meisterlin une polémique sur l'origine de Nuremberg.

On doit savoir gré à l'auteur d'avoir mis en lumière une figure aussi intéressante que celle du P. Fridolin. Son étude est une contribution importante à l'histoire de la vie religieuse dans une ville à la veille de devenir un des foyers les plus ardents de la Réforme.

FR. CALLAEY, O. M. Cap.

Digitized by Google

J. Löhr. *Die Verwaltung des Kölnischen grossarchidiakonates Xanten am Ausgange des Mittelalters.* (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 59-60.) Stuttgart, Ferdinand Enke, 1909. In-8, xvi-292 p.

L'organisation diocésaine de l'Église catholique au moyen âge n'a pas manqué d'exciter la curiosité des historiens et des canonistes. En Allemagne surtout on a publié dans ces derniers temps des travaux sur les diocèses et sur leurs grandes subdivisions, les archidiaconés. Tour à tour ceux de Trèves, du Haut-Rhin, de Spire, de Munster et d'Halberstadt ont été étudiés par Bastgen (1906), Baumgartner (1907), Glasschröder (1902) et Hilling (1902). Le travail de M. Löhr s'ajoute très utilement à ceux de ses devanciers.

L'auteur avait à sa disposition des archives très importantes, dont il donne la description au début de son étude. Il en a tiré tout le parti possible.

La première partie de l'ouvrage nous renseigne d'une façon générale sur les archidiacres de Xanten et expose en détail l'administration financière du fonctionnaire archidiaconal connu sous le nom de *Siegler*, *Sigillifer*. La seconde partie est de loin la plus importante ; elle présente un intérêt considérable, non seulement parce qu'elle nous apprend l'histoire des archidiacres, mais surtout parce qu'elle nous fait connaître d'une façon précise la situation de l'Église à la fin du moyen âge.

L'administration des archidiacres a eu surtout — pour ne pas dire exclusivement — une portée financière. Or, les revenus des archidiacres provenaient principalement de la nomination aux prébendes ecclésiastiques, des permissions d'absence données aux bénéficiers, de l'admission des prêtres étrangers ou réguliers aux fonctions paroissiales, enfin, mais dans une mesure bien moindre, de la distribution des saintes huiles aux doyens qui gouvernaient les différents conciles.

Le paragraphe où l'auteur étudie les permissions d'absence est particulièrement intéressant. Les absences nombreuses des dignitaires ecclésiastiques s'expliquent par le défaut de contrôle de l'autorité supérieure, par le mauvais exemple même de celle-ci ; — de tous les archidiacres qui se succédèrent aux xve et xvie siècles jusqu'au concile de Trente, à peine un seul a vu son église Saint-Victor de Xanten, — par le caractère financier de l'administration archidiaconale, qui avait intérêt à permettre les absences, enfin par l'abondance de clercs tout disposés à remplacer les absents. Outre ces quatre causes générales, l'auteur signale seize faits qui ont amené ou favorisé les absences des titulaires ecclésiastiques.

La troisième et la quatrième partie concernent le pouvoir judiciaire et le droit pénal des archidiacres. Ici le paragraphe 13 mérite une attention particulière, car il nous fait comprendre comment le célèbre chapitre *Tametsi* du concile de Trente, déclarant nuls les mariages clandestins, répondait à un besoin spécial de l'époque. En effet, le

Digitized by Google

pouvoir judiciaire propre aux archidiacres s'étendait principalement aux causes matrimoniales. Or, en exposant comment dans ce domaine la justice archidiaconale était amenée à se prononcer, l'auteur nous montre sur le vif une des plaies de l'époque (eine der herrschenden Zeitübel) les mariages clandestins. Malgré qu'il fussent défendus sous peine d'excommunication, que la même peine frappât ceux qui négligaient de dénoncer les mariages secrets, ceux-ci ne laissaient pas d'être nombreux au XVe siècle. De 1460 à 1514, les cent-quarante-huit paroisses de l'archidiaconé de Xanten soumettaient chaque année une quarantaine de causes matrimoniales à la décision du juge archidiaconal. Généralement c'étaient les contractants des mariages clandestins qui plaidaient le divorce, en affirmant sous la foi du serment que leur intention n'avait pas été de consentir à une union stable.

La conclusion de l'ouvrage est particulièrement suggestive. Dans les contrées du Bas-Rhin l'administration ecclésiastique, principalement au XVIe siècle, se trouve entre les mains des princes. Ceux-ci n'ont guère laissé aux archidiacres que la nomination (non la présentation) aux prébendes, l'octroi des *placet absentiae*, l'admission des prêtres étrangers ou réguliers et le jugement des causes matrimoniales. C'est l'autorité temporelle qui est en contact avec les doyens des conciles, avec les curés des paroisses, qui par ses ordonnances dirige leur activité pastorale ; à l'autorité ecclésiastique, représentée par les archidiacres, elle laisse un caractère purement bureaucratique et fiscal *(ein bureaukratischer und fiskalischer Charakter)*, qui naturellement lui aliène la sympathie du clergé et prépare celui-ci à l'apostasie.

G. SIMENON.

L. et F. CROOY. ***L'orfèvrerie religieuse en Belgique, depuis la fin du XVe siècle jusqu'à la Révolution française.*** Bruxelles-Paris, Vromant et Cie, 1911, petit in-4, 192 p., fig., XL pl. F. 10.

Les monographies comme *Les orfèvreries anciennes du trésor de Hal*, ne sont pas le seul fruit que produisent les recherches patientes et méritoires de MM. L. et F. Crooy. Leurs études produiront un résultat plus important : elles mettront entre les mains des archéologues et des amateurs un ouvrage qui rendra aisée l'identification des orfèvreries belges des quatre ou cinq dernières siècles.

Cet ouvrage a paru d'abord dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles* (t. XXIV, 1910), le voici, en une édition augmentée, transformé en un élégant volume par la maison Vromant, en attendant que des éditions nouvelles le perfectionnent encore.

La nouvelle publication comprend deux parties : la première, de loin la plus utile, traite des *poinçons belges d'orfèvrerie antérieurs à la Révolution française* (p. 9-118). La seconde s'occupe de l'*orfèvrerie ancienne au point de vue des formes et de la décoration* (p. 119-491).

Le poinçonnage des objets en métaux précieux devint général en

Digitized by Google

Belgique à la fin du XVe siècle et il fut complètement réglementé depuis les débuts du XVIe.

On rencontre d'abord les poinçons de villes et ceux des orfèvres. Parfois, dès le XIVe siècle, les villes qui avaient une corporation d'orfèvres, exigent l'apposition d'une marque spéciale. Le poinçon de la cité est d'abord unique. Il a pour type le blason ou un accessoire du blason communal. Souvent un second poinçon urbain s'ajoute au premier. Au XVIIe siècle, par exemple, les sigles B, G, Y, servent de second poinçon, à Bruges, Gand, Ypres, le sigle Æ (Albert et Élisabeth?) est employé à Mons. Rarement trois poinçons urbains figurent sur une même pièce. C'est le cas à Bruxelles, à l'époque (milieu du XVIIe siècle) où la « rose » remplace parfois la « tête dé saint Michel », second poinçon de la ville. Comme poinçon onomastique, l'orfèvre adopte soit un type parlant, soit un type arbitraire, soit une initiale.

Le poinçon du décanat, qui indique par une lettre en quelle année la pièce fut présentée au contrôle du doyen de la corporation, est d'une interprétation délicate, car la manière dont les « lettres du décanat » se succèdent est parfois mal connue et parfois arbitraire. A Liége ces lettres exprimaient l'année du règne du prince-évêque.

On sait qu'à partir de 1749 les lettres décanales furent remplacées par les deux derniers chiffres du millésime, de manière à prévenir toute confusion.

Des pièces de provenance bien définie, des documents d'archives, comme ceux que Génard a publiés pour Anvers, les tablettes de cuivre d'anciennes corporations, comme on en conserve pour Gand et Ypres, aident à fixer la valeur de ces divers signes.

Le grand mérite de MM. L. et F. C. est d'avoir réuni les divers documents connus et de n'avoir rien négligé pour en retrouver de nouveaux et pour reconstituer la série des poinçons des villes belges, de leurs corporations et de leurs orfèvres.

Ils appellent l'attention sur des détails, minimes en apparence, par exemple, les contours et la grandeur des poinçons (il est à noter notamment que ceux-ci deviennent très petits à la fin du XVIIIe siècle), mais il faut bien convenir qu'en cette matière un élément très accessoire peut avoir de l'importance dans certains cas.

La liste des poinçons est aujourd'hui loin d'être complète. Les auteurs promettent eux-mêmes des études complémentaires pour Bruges, Courtrai, Ath, etc. D'autre part, en ce moment même, l'Exposition de Tournai a appelé l'attention sur les orfèvreries tournaisiennes. Elle a donné occasion à M. Hocquet de publier une étude documentée sur les anciens poinçons de Tournai et de citer une ordonnance de 1357 qui les concerne (1).

(1) *Revue tournaisienne*, 1911, p. 81 et sv. Le catalogue de l'exposition par M. Soil de Moriamé donne des renseignements plus complets encore. — On sait d'autre part que l'ordonnance de Philippe le Bel de 1313 passe pour la plus ancienne qui s'occupe de poinçonnage. Les *Annales de la Société d'Émulation* (1911, p. 90 et sv.) signalent des placards relatifs aux orfèvreries.

Digitized by Google

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'histoire de l'orfèvrerie en Belgique. Elle dépend de la première, en ce sens qu'il s'y agit seulement de l'époque à laquelle le poinçonnage était généralement en vigueur. A la vérité l'emploi des poinçons ne marque pas une division dans l'histoire de l'art. Les poinçons permettent sans doute de mieux surprendre l'évolution des formes artistiques dans un atelier et chez un artiste, mais, à leur défaut, l'historien dispose d'autres moyens pour aboutir. Du reste, MM. Crooy se sont surtout limités à l'orfèvrerie de la Renaissance et de l'époque moderne. Il faut bien convenir que celle-ci méritait d'être moins négligée qu'elle ne l'a été autrefois.

Les auteurs passent successivement en revue les calices, les ostensoirs, les ciboires, les chrismatoires et plusieurs autres objets du culte. Ils décrivent l'évolution des formes, influencée parfois par des nécessités nouvelles, la technique et la variété du décor. Ils ont à cœur de réhabiliter l'orfèvrerie religieuse postérieure au moyen âge. Leurs appréciations trouveront d'autant plus d'adhésions qu'elles sont moins exclusives et ne diminuent en rien les mérites des œuvres gothiques. Les auteurs reconnaissent que si celles-ci s'inspirent trop des formes architecturales, par contre et peut-être à cause de ce défaut même, elles ne sacrifient jamais les grandes lignes à la fantaisie, ni la structure au décor.

R. MAERE.

A. HUMBERT. *Les origines de la théologie moderne*. I. La renaissance de l'antiquité chrétienne (1450-1521). (Bibliothèque théologique.) Paris, Gabalda, 1911. In-12, 358 p. F. 3,50.

L'ouvrage de M. Humbert est un volume de haute vulgarisation, remarquablement écrit, — à peine çà et là quelques images d'un goût douteux, — et soigneusement documenté. Si l'auteur n'a point partout donné le résultat d'études personnelles comme dans la dernière partie de son livre, du moins a-t-il eu recours aux meilleurs travaux contemporains. Il témoigne d'ailleurs d'une vigueur d'intelligence et d'une puissance de synthèse qui impriment à son travail un cachet très personnel et contribuent à le rendre fort intéressant.

L'indication donnée en sous-titre n'a cependant qu'une valeur purement chronologique. Le livre de M. Humbert n'est en aucune manière la suite du volume de M. Guiraud sur l'*Église et les origines de la Renaissance*. La table des matières risquerait, elle aussi, de faire illusion là-dessus. Quelque désirable qu'elle soit, nous n'avons point encore ici l'histoire de la « Renaissance de l'antiquité chrétienne », du labeur considérable dépensé par les humanistes à la publication des textes scripturaires et patristiques. Telle phrase sur le « pêle-mêle » dans lequel ils ont édité auteurs païens et chrétiens indiquerait même

Digitized by Google

que M. Humbert n'en a pas saisi toute l'importance et n'a pas apprécié avec assez de justesse les dispositions d'Érasme et de ses amis par rapport à cette littérature. C'est qu'en fait M. Humbert, dans cette série de brillants essais, a surtout donné l'histoire partielle d'un lieu théologique, le *De Scriptura sacra*. Les controverses entre humanistes et réformateurs, la nouvelle science, la *philosophia Christi* et la théologie de Wittenberg sont envisagées de ce point de vue. Cela seul peut justifier certaines lacunes telles que l'absence d'un chapitre sur la décadence de la scolastique à cette époque. Cela explique aussi pourquoi et dans quel sens, avant d'aborder la Renaissance, l'auteur résume les idées des précurseurs de la Réforme : Wiclef et ses contradicteurs Walden et Pecock, Wesel, Wessel et Goch. Encore n'étudie-t-il pas l'histoire de cette doctrine dans toute son ampleur. Le choix des faits et leur interprétation lui sont dictés par une théorie particulière, une thèse à laquelle est consacrée la préface et que le premier chapitre, *les directions traditionnelles*, a pour but de justifier.

Cette thèse ne laisse pas d'être déconcertante. Parce que l'auteur n'a point pris soin de la dégager avec assez de netteté ou peut-être aussi parce que, malgré ses efforts, elle apparaît souvent en contradiction avec les faits qui doivent l'illustrer ou même avec les propres paroles de l'auteur, elle fait peser sur le lecteur un malaise dont M. Bremond a bien rendu la nature quand il écrit : « Phrases, pages et chapitres, d'un bout à l'autre, son livre me fait l'effet d'une longue, brillante et décevante antinomie » (1). Cette thèse est la suivante : La renaissance de l'antiquité chrétienne a eu pour conséquence la dissolution des doctrines traditionnelles ; de là, dans l'Église même, une révolution qui n'est pas seulement une reconstruction substituant en théologie les « chapelles » isolées des traités spéciaux à la « cathédrale » de la synthèse scolastique, mais comme « un nouveau mode de croire », une véritable rénovation doctrinale, qui aboutit chez les catholiques aux décrets de Trente et se fait sentir encore aujourd'hui.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette conception de l'œuvre religieuse du XVIe siècle. Les théologiens ne seront point seuls à protester contre cette façon inédite de concevoir la continuité du développement dogmatique dans l'Église. L'historien est bien obligé d'y reconnaître beaucoup plus une manière très subjective d'interpréter les faits qu'une traduction fidèle de la réalité. Elle entraîne un peu partout une déformation inconsciente des documents et une altération de la perspective. M. Humbert n'a pas assez le sens de la complexité. Il appuye trop ; il transforme trop vite ce qui n'est qu'une tendance à peine indiquée en caractéristique fortement tranchée. Telle est par exemple la triple manière de comprendre le rôle de l'Écriture, au

(1) H. BREMOND, *L'humanisme chrétien et les origines de la théologie moderne d'après un livre récent*, dans *Annales de philosophie chrétienne*, 1911, 4e sér., t. XI, p. 451.

Digitized by Google

premier chapitre (ecclésiastique, scolastique, mystique) ; telle opposition marquée par ce titre significatif du chap. V : *S. Jérôme contre S. Augustin.* Un petit texte, cité par M. Imbart de la Tour, suffirait à démolir cette antithèse trop poussée. Érasme écrit à Cornelius Gérard : « Il y a deux guides qui par leur science et leur vie sont à la tête de l'Église : Jérôme et Augustin. » C'est de ce dernier surtout qu'il s'inspire dans sa Méthode de la vraie théologie (1). Ce parti-pris explique l'absence totale de développement sur la *Tradition* dans un chapitre intitulé pourtant *Les directions traditionnelles.* Cependant S. Irénée en avait déjà mis en lumière toute l'importance.

Dans ce même chapitre M. H. cite longuement deux témoignages pris à contre sens. Le passage de Clément d'Alexandrie allégué en faveur de la connaissance mystique se rapporte exclusivement à l'emploi de l'Écriture. Supposer que, par le mot φωνή, Clément ne donne pas un simple synonyme à γραφή mais prétend indiquer une source parallèle à l'Écriture, c'est le mettre en contradiction avec le contexte immédiat et le but même du chapitre (2).

Il en est de même de S. Bernard. La citation où le Verbe incarné est rapproché du Verbe parlé ou écrit et lui est préféré n'est point l'expression de sentiments personnels à S. Bernard représentant le fidèle, c'est une paraphrase du *fiat mihi secundum verbum tuum,* mise dans la bouche de la Vierge Marie et visant directement et exclusivement le mystère de l'Incarnation. Impossible d'en tirer le moindre argument en faveur de la connaissance mystique (3). De même en ce

(1) IMBART DE LA TOUR, *Les origines de la Réforme.* II. L'Église catholique, la crise et la Renaissance, p. 418, n. 3. Paris, 1909.

(2) Pages 44-45. La référence à Migne (PG, 322, c. 890) est énigmatique. Lire PG, 9, c. 532 B. Les chiffres donnés par M. H. renvoient le 1er à l'édition bénédictine, le 2e à l'édition Potter. Plusieurs références de ce chapitre sont par trop insuffisantes, voyez p. 14-15 : *ep. 19 ad Hieronymum.* C'est la lettre 82 de l'édition bénédictine. Elle ne comprend pas moins de quinze colonnes. Comment y retrouver une phrase avec une indication aussi sommaire ? De même p. 15 : *Confessiones*, c. 31. Auquel des 13 livres des *Confessions* appartient ce chapitre ? Page 16, *in Joan. 2* etc., M. H. n'aurait-il recueilli ces textes que de seconde main ?

(3) Pages 50-52. L'erreur doit d'autant plus être signalée que M. Humbert écrit : « Saint Bernard fournit de nouveau pour l'occident, *le germe très fécond d'un long développement :* « Qu'il me soit fait, s'écrie-t-il dans une de ses homélies, *Super missus est,* au sujet de votre Verbe suivant votre Parole... » Or, immédiatement avant le texte cité, S. Bernard dit : « Hoc utique prudens Virgo intellexit quando praevenienti se muneri gratuitae promissionis iunxit meritum suae orationis : *fiat,* inquiens, *mihi secundum Verbum tuum.* Fiat mihi de Verbo secundum verbum tuum. Verbum quod erat in principio apud deum fiat caro de carne mea secundum verbum tuum. Fiat, obsecro, mihi verbum non prolatum quod transeat sed conceptum ut maneat, carne videlicet indutum, non aere... » (Migne, PL, 183, c. 86 AB).

Digitized by Google

qui concerne l'opposition entre la théologie du moyen âge et la théologie moderne, je crains que M. H. ne se soit exagéré la valeur de certaines différences, en réalité assez accidentelles. Une connaissance plus étendue de la littérature théologique, un jugement moins partial en faveur du moyen âge l'auraient sans doute dispensé d'écrire cette phrase destinée à faire fortune : « Les chapelles ont remplacé la cathédrale. » En réalité, le XVIe siècle n'innove guère en cela. Bien auparavant et presque dès le début du christianisme, c'est-à-dire chaque fois que la controverse y a donné occasion, on peut constater l'existence de traités particuliers. En revanche, depuis le concile de Trente jusqu'au XVIIIe siècle, les commentaires copieux sur le livre des *Sentences* ou la *Somme*, pareils à ceux du moyen âge, ont atteint un chiffre respectable. Qu'il suffise de rappeler ceux de Suarez, Vasquez, Bañez, Tolet, Estius, Sylvius, etc. Que si l'on s'est habitué dès le XVIIe siècle à délaisser le commentaire, pour écrire une suite de traités systématiques, loin d'y voir une dissolution de la théologie, l'on doit y constater un progrès de la science. Il devait amener à mieux grouper les données se rapportant à un même sujet et, par exemple, à ne pas couper par des considérations étrangères, comme le fait S. Thomas dans la *Somme*, la série des thèses se rapportant à un même objet, ainsi l'Angélologie (Ia 9-50-64 et 106-114). Il importe ici de n'être point dupe des apparences. A dire vrai, distribuer en trois ou quatre livres les matières de la théologie ou les diluer en neuf volumes ne change pas grand chose et ne prouve pas qu'il y ait moins d'unité dans un manuel de théologie moderne, celui de Hurter ou de Pesch par exemple, que dans ces manuels de théologie qu'on appelait au moyen âge *Liber sententiarum* ou *Summa theologica*. Certains néoscolastiques exagèrent un peu trop sur ce point la supériorité du XIIIe siècle et, en voulant y ramener la théologie, méconnaissent le progrès accompli.

Il y aurait encore d'autres points à signaler dans le même ordre d'idées. L'auteur annonce un volume où il conduira jusqu'au concile de Trente l'étude entreprise dans celui-ci. Alors seulement, écrit-il, on pourra juger définitivement les idées dont on expose ici l'éclosion. Il est à souhaiter que ce volume paraisse bientôt. Indépendamment de l'intérêt qui s'attache à ce que produit son talent vigoureux, M. Humbert ne manquera pas de mettre au point certaines vues dont l'expression ne paraît pas absolument satisfaisante et d'expliquer comment la révolution doctrinale, tout en « créant » dans l'Église « un nouveau mode de croire », n'a fait que « renforcer sur tous les points le système catholique, contre les affirmations essentielles de la réforme ».

FERDINAND CAVALLERA.

Digitized by Google

E. CARUSI. *Dispacci e lettere di Giacomo Gherardi, nunzio pontificio a Firenze e Milano (11 settembre 1487 — 18 ottobre 1490)*, ora per la prima volta pubblicati ed illustrati. (Studi e Testi. 21.) Rome, Imprimerie polyglotte du Vatican, 1909. Gr. in-8, CLXXVII-723 p. Lires 32.

Cette superbe publication apporte une contribution importante à l'histoire de la diplomatie pontificale et des querelles politico-religieuses en Italie à la fin du XVe siècle. Le savant scrittore de la Bibliothèque Vaticane a réuni dans ce volume la correspondance du nonce Giacomo Gherardi de Volterra, diplomate distingué, qui fut en rapport avec Enea Silvio Piccolomini, avec le cardinal Ammanati, avec l'historien Simonnetta, avec Merula, Poliziano, Stefano Dulcino, etc., et qui s'acquitta avec une loyauté et une correction parfaites de la mission difficile dont le chargea le pape Innocent VIII auprès de Louis le Maure à Milan et à la cour de Laurent le Magnifique à Florence en 1487.

Une introduction substantielle et bien documentée ouvre le volume. Après avoir donné tous les renseignements désirables sur les manuscrits où il a pris le texte des lettres, M. l'abbé Carusi étudie d'abord les faits qui donnèrent naissance à la mission de Gherardi. En 1486, la guerre que s'étaient livrée le roi de Naples Ferdinand Ier d'Aragon et les barons napolitains révoltés se clôtura par un accord, dû à l'intervention d'Innocent VIII. Pour l'observance de la paix se portèrent garants le roi et la reine de Castille, le duc de Milan et la république de Florence. A peine la paix conclue, Ferdinand d'Aragon brisa tous ses engagements en faisant arrêter et exécuter plusieurs des barons amnistiés. De plus, il refusa de payer le cens que le Saint-Siège prélevait sur le royaume de Naples à concurrence de 8000 onces d'or. Ce fut là l'occasion de l'envoi du nonce Pietro Menzi à Naples pour tâcher d'amener le roi à de meilleurs sentiments. Giacomo Gherardi accompagna le nonce : il était porteur d'instructions secrètes que M. Carusi a retrouvées et qui jettent un jour nouveau sur cet épisode de la lutte entre le pape et le roi aragonais. La mission de Menzi, qui date de 1487, échoua.

C'est alors que le pape se décida à envoyer un ambassadeur auprès des divers potentats italiens et étrangers qui avaient sanctionné la paix de 1486. Giacomo Gherardi fut envoyé à la cour de Florence et à celle de Milan ; il y resta trois ans, de 1487 à 1490. C'est de cette époque que datent les lettres publiées par M. Carusi. Aussi, après avoir retracé les antécédents que nous venons de signaler, l'éditeur montre dans la suite de son introduction quel profit on peut tirer de ces documents et d'après ceux-ci il retrace avec beaucoup de clarté l'histoire de la mission du nonce à Florence et à Milan. Ces lettres fournissent d'intéressants détails sur les relations de Gherardi avec les savants et les humanistes de son temps ; elles fournissent aussi des renseignements sur l'activité que le nonce déploya, à côté de ses négociations princi-

Digitized by Google

pales, sur des terrains secondaires, soit comme collecteur des décimes à Florence et dans le duché de Milan, soit comme reviseur des opérations peu sûres du commissaire pontifical, collecteur du subside de la croisade dans le duché de Savoie. Dans ces missions secondaires, Gherardi se tira d'affaire avec honneur.

Il est plus intéressant encore de le voir à l'œuvre auprès de Laurent de Médicis et de Louis le Maure à propos de l'affaire de Ferdinand d'Aragon. S'appuyant sur les lettres de Gherardi, M. Carusi nous fait assister à la lutte diplomatique que doit livrer le nonce à l'impénétrable duc de Milan et nous montre comment Gherardi essaya d'entraîner celui-ci dans une action guerrière contre le roi félon de Naples. L'habileté diplomatique de Laurent de Médicis et le caractère énigmatique du duc de Milan ressortent une fois de plus de ces lettres. On doit admirer la virtuosité avec laquelle Laurent de Médicis cherche à fatiguer et à tenir séparés les deux rivaux, l'aragonais et le pape, et à réaliser ainsi cette politique d'équilibre en épargnant à l'Italie une nouvelle guerre, dont son prestige pourrait sortir diminué. Les diverses phases de cette joûte diplomatique sont bien mises en relief dans l'introduction. On voit comment la loyauté du nonce se laissa duper par les promesses du duc de Milan et l'on saisit sur le vif le caractère timide et hésitant d'Innocent VIII, qui ne soutint que médiocrement son envoyé au milieu des intrigues où il se débattait. La mort de ce pape en 1490 mit fin aux négociations et la mission de Gherardi se termina par un échec.

M. Carusi insiste ensuite sur les détails intéressants qu'offrent les documents publiés pour retracer un tableau fidèle de la cour de Milan, pour le séjour et la vie quotidienne du nonce en cette ville, pour les services qu'il rend à plusieurs amis, pour les sollicitations qu'il adresse en cour de Rome, etc. En appendice à cette belle introduction, l'éditeur publie le texte de vingt-trois documents qui ont servi au récit que nous avons signalé.

Nous trouvons alors le texte même des dépêches et des lettres de Giacomo Gherardi. M. Carusi les a trouvées dans un manuscrit du Vatican et dans la collection Podocataro, les archives de l'État et la bibliothèque de Saint-Marc à Venise. Le manuscrit du Vatican fournit les minutes, ceux de Venise les autographes. Comme les minutes sont souvent rédigées à la hâte et d'une façon sommaire et que les autographes originaux présentent une rédaction plus soignée et quelquefois différente, l'éditeur a eu soin de donner, pour certaines lettres, les deux textes en regard l'un de l'autre. Le système de publication est excellent : il est d'ailleurs conforme à celui qu'on emploie communément pour l'édition des nonciatures. Les documents sont sobrement annotés. M. Carusi aurait atteint la perfection s'il avait imprimé au-dessus du texte courant, en haut des pages, ou bien en manchette, la date des lettres publiées.

D'ailleurs, le volume est pourvu d'excellents instruments de consul-

Digitized by Google

tation, qui rendent très facile l'utilisation des documents. Ainsi, nous trouvons successivement une table analytique des noms et des matières, dressée avec grand soin — elle occupe 151 pages —, un index alphabétique des personnages auxquels sont adressées les lettres de Gherardi, l'itinéraire du nonce et la chronologie de ses lettres, la liste des autographes du nonce conservés aux archives et à la bibliothèque marcienne de Venise, la liste des sources manuscrites utilisées, enfin la liste bibliographique des ouvrages cités.

La publication des lettres de Giacomo Gherardi fait grand honneur à la science et à l'habileté technique de M. l'abbé Carusi. Pourquoi ne se chargerait-il pas lui-même de publier la correspondance de Lanfredini, ambassadeur florentin à Rome, dont il signale l'importance pour l'histoire du XVe siècle ?

L. VAN DER ESSEN.

CARLOS B. LUMSDEN. *The dawn of modern England. A history of the Reformation. 1509-1525.* Londres, Longmans, 1910. In-8, 303 p. Sh. 9.

Ce livre n'est pas sans mérite, mais il ne répond pas à notre attente. C'est le premier volume d'une histoire de la Réforme en Angleterre, que l'auteur compte poursuivre jusqu'à l'exécution de Charles I (1649). Les seize années qu'il contient — débuts du règne de Henri VIII — n'entament en rien cette histoire de la Réforme anglaise : à cette époque, l'Église d'Angleterre est catholique et romaine, et dans l'esprit du roi nulle idée de schisme ne s'est encore glissée, les relations avec Rome sont les meilleures et personne ne parle du divorce royal. Il y a bien en sol anglais des germes de réforme qui n'attendent que la première occasion pour éclore ; mais M. Lumsden n'y fait aucune allusion. Pas une fois le nom de Wycliffe et de Lollardisme ne se rencontre dans l'ouvrage. De la Réforme *en général*, il est question toutefois dans la préface, et ça et là dans les dernières pages (p. 208-214 ; 218-222 ; 263-264 ; 267-279).

Un chapitre est même consacré à Luther (chap. XI), mais que sont dix-neuf pages — qui en valent à peine neuf des éditions françaises — pour retracer la vie de Luther, les origines de sa révolte, les causes de la guerre des paysans, et nous parler encore de Zwingle et de Calvin ? Le reste du volume ne touche à aucune question religieuse. C'est le récit des évènements extérieurs du règne de Henri VIII, de 1509 à 1525.

Ce récit ne nous apprend rien de nouveau. Il était possible toutefois de le vivifier par des idées générales, autour desquelles se seraient groupés les événements, et sans lesquelles — M. Lumsden le confesse lui-même (p. 24) — l'histoire est un « magasin de faits », qui n'a rien que de terne et d'ennuyeux. Malheureusement ces idées manquent ; l'auteur n'a même pu en trouver pour donner un titre à ses chapitres.

Digitized by Google

pales, sur des terrains secondaires, soit comme collecteur des décimes à Florence et dans le duché de Milan, soit comme reviseur des opérations peu sûres du commissaire pontifical, collecteur du subside de la croisade dans le duché de Savoie. Dans ces missions secondaires, Gherardi se tira d'affaire avec honneur.

Il est plus intéressant encore de le voir à l'œuvre auprès de Laurent de Médicis et de Louis le Maure à propos de l'affaire de Ferdinand d'Aragon. S'appuyant sur les lettres de Gherardi, M. Carusi nous fait assister à la lutte diplomatique que doit livrer le nonce à l'impénétrable duc de Milan et nous montre comment Gherardi essaya d'entraîner celui-ci dans une action guerrière contre le roi félon de Naples. L'habileté diplomatique de Laurent de Médicis et le caractère énigmatique du duc de Milan ressortent une fois de plus de ces lettres. On doit admirer la virtuosité avec laquelle Laurent de Médicis cherche à fatiguer et à tenir séparés les deux rivaux, l'aragonais et le pape, et à réaliser ainsi cette politique d'équilibre en épargnant à l'Italie une nouvelle guerre, dont son prestige pourrait sortir diminué. Les diverses phases de cette joûte diplomatique sont bien mises en relief dans l'introduction. On voit comment la loyauté du nonce se laissa duper par les promesses du duc de Milan et l'on saisit sur le vif le caractère timide et hésitant d'Innocent VIII, qui ne soutint que médiocrement son envoyé au milieu des intrigues où il se débattait. La mort de ce pape en 1490 mit fin aux négociations et la mission de Gherardi se termina par un échec.

M. Carusi insiste ensuite sur les détails intéressants qu'offrent les documents publiés pour retracer un tableau fidèle de la cour de Milan, pour le séjour et la vie quotidienne du nonce en cette ville, pour les services qu'il rend à plusieurs amis, pour les sollicitations qu'il adresse en cour de Rome, etc. En appendice à cette belle introduction, l'éditeur publie le texte de vingt-trois documents qui ont servi au récit que nous avons signalé.

Nous trouvons alors le texte même des dépêches et des lettres de Giacomo Gherardi. M. Carusi les a trouvées dans un manuscrit du Vatican et dans la collection Podocataro, les archives de l'État et la bibliothèque de Saint-Marc à Venise. Le manuscrit du Vatican fournit les minutes, ceux de Venise les autographes. Comme les minutes sont souvent rédigées à la hâte et d'une façon sommaire et que les autographes originaux présentent une rédaction plus soignée et quelquefois différente, l'éditeur a eu soin de donner, pour certaines lettres, les deux textes en regard l'un de l'autre. Le système de publication est excellent : il est d'ailleurs conforme à celui qu'on emploie communément pour l'édition des nonciatures. Les documents sont sobrement annotés. M. Carusi aurait atteint la perfection s'il avait imprimé au-dessus du texte courant, en haut des pages, ou bien en manchette, la date des lettres publiées.

D'ailleurs, le volume est pourvu d'excellents instruments de consul-

Digitized by Google

tation, qui rendent très facile l'utilisation des documents. Ainsi, nous trouvons successivement une table analytique des noms et des matières, dressée avec grand soin — elle occupe 151 pages —, un index alphabétique des personnages auxquels sont adressées les lettres de Gherardi, l'itinéraire du nonce et la chronologie de ses lettres, la liste des autographes du nonce conservés aux archives et à la bibliothèque marcienne de Venise, la liste des sources manuscrites utilisées, enfin la liste bibliographique des ouvrages cités.

La publication des lettres de Giacomo Gherardi fait grand honneur à la science et à l'habileté technique de M. l'abbé Carusi. Pourquoi ne se chargerait-il pas lui-même de publier la correspondance de Lanfredini, ambassadeur florentin à Rome, dont il signale l'importance pour l'histoire du XVe siècle ?

L. VAN DER ESSEN.

CARLOS B. LUMSDEN. *The dawn of modern England. A history of the Reformation. 1509-1525.* Londres, Longmans, 1910. In-8, 303 p. Sh. 9.

Ce livre n'est pas sans mérite, mais il ne répond pas à notre attente. C'est le premier volume d'une histoire de la Réforme en Angleterre, que l'auteur compte poursuivre jusqu'à l'exécution de Charles I (1649). Les seize années qu'il contient — débuts du règne de Henri VIII — n'entament en rien cette histoire de la Réforme anglaise : à cette époque, l'Église d'Angleterre est catholique et romaine, et dans l'esprit du roi nulle idée de schisme ne s'est encore glissée, les relations avec Rome sont les meilleures et personne ne parle du divorce royal. Il y a bien en sol anglais des germes de réforme qui n'attendent que la première occasion pour éclore ; mais M. Lumsden n'y fait aucune allusion. Pas une fois le nom de Wycliffe et de Lollardisme ne se rencontre dans l'ouvrage. De la Réforme *en général*, il est question toutefois dans la préface, et ça et là dans les dernières pages (p. 208-214 ; 218-222 ; 263-264 ; 267-279).

Un chapitre est même consacré à Luther (chap. XI), mais que sont dix-neuf pages — qui en valent à peine neuf des éditions françaises — pour retracer la vie de Luther, les origines de sa révolte, les causes de la guerre des paysans, et nous parler encore de Zwingle et de Calvin ? Le reste du volume ne touche à aucune question religieuse. C'est le récit des événements extérieurs du règne de Henri VIII, de 1509 à 1525.

Ce récit ne nous apprend rien de nouveau. Il était possible toutefois de le vivifier par des idées générales, autour desquelles se seraient groupés les événements, et sans lesquelles — M. Lumsden le confesse lui-même (p. 24) — l'histoire est un « magasin de faits », qui n'a rien que de terne et d'ennuyeux. Malheureusement ces idées manquent ; l'auteur n'a même pu en trouver pour donner un titre à ses chapitres.

Digitized by Google

On pourrait sans inconvénient déplacer le chiffre romain qui précède ceux-ci, tellement chacun forme peu un tout homogène. M. Lumsden avait cependant une idée, sinon neuve, du moins intéressante à développer : celle que la Réforme fut une lutte entre l'individualisme moderne et le demi-socialisme du moyen âge qui eut pour but unique le bien de la communauté. Mais la série monotone des faits ne nous ramène pas une fois à ce point de vue, et le lecteur est prié de l'avoir toujours en tête (p. 24), alors que l'auteur, dans son exposé, semble l'avoir oublié.

La composition fait en grande partie défaut : certaines pages ressemblent plus à un « diaire » (p. 57, 58, 61, 63, 64, par exemple) qu'à une histoire ; les événements se lient mal entre eux et maints paragraphes commencent par une transition de ce genre : « avant de continuer, avant d'aller plus loin, avant de clore ce chapitre, c'est inutile de parler de, ayant fini de, maintenant il est temps de » (p. 60, 62, 88, 105, 115, 122, 123, 145, 151, 154, 156, 160, 164, 178, 184, etc.). A chaque instant le récit s'interrompt et revient en arrière : « That brings us back again, but this is anticapating, we must go back now, we must go back again, it were as well to go back, going back so, but to return to » (p. 67, 73, 74, 102, 188, 193, 198, etc.).

L'auteur, qui est juriste, se ressaisit dans le chapitre final, où il résume les conditions sociales de l'Angleterre à cette époque. où il parle rapidement de l'« enclosure », de l'envahissement de la grande propriété et de la décadence de l'agriculture, qui ne feront que s'accroître à la dissolution des monastères. Mais tout cela, ainsi que les quelques idées de M. Lumsden sur la Réforme en général, pouvaient mieux convenir à un article que satisfaire les exigences d'un livre.

G. CONSTANT.

R. P. HENRI FOUQUERAY, S. J. *Histoire de la Compagnie de Jésus en France des origines à la suppression* (1528-1762). T. I. *Les origines et les premières luttes* (1528-1575). Paris, Picard, 1910. In-8, XXV-673 p. F. 10.

Répondant à un vœu de la vingt-quatrième Congrégation générale, le T. R. P. Louis Martin décidait, en 1895, de faire écrire l'histoire de la Compagnie de Jésus : chaque *Assistance* aurait à charge d'écrire sa propre histoire. Depuis lors ont paru une série de travaux (1), de nature

(1) R. P. ANTONIO ASTRAIN, *Historia de la Compania de Jesus en la Assistencia de Espana*. T. I. *San Ignacio de Loyola* (Madrid, 1902). T. II. *Lainez-Borja* (Madrid, 1905). T. III. *Mercurian, Aquaviva*, 1e partie (1573-1616) (Madrid, 1909). La RHE donnera prochainement un compte rendu de ce travail. — R P. BERNARD DUHR, *Geschichte der Jesuiten in den Landern deutscher Zunge im XVI. Jahrhundert* (Fribourg, 1907). Cf. RHE. 1908, t. VIII, p. 794-807. — R. P. THOMAS HUGHES, *The history of the Society of Jesus in North America, colonial and*

Digitized by Google

différente, qui ont ouvert la voie et autorisent les plus belles espérances pour le résultat final de cette grande entreprise historique.

Le R. P. Fouqueray a recueilli la succession du R. P. Mercier, défunt, pour retracer l'histoire des jésuites, en France. Il présente les premiers résultats de son ouvrage sous le titre : *Les origines et les premières luttes (1528-1575)*. L'ensemble de l'œuvre se ramènera à trois parties embrassant trois périodes caractérisées par les luttes que le nouvel institut eut à soutenir contre le protestantisme, le jansénisme et le philosophisme. La multiplicité des faits et des aspects de l'histoire de la compagnie, pour chacune de ces périodes, commande de les subdiviser chronologiquement, en délimitant les subdivisions par des faits importants. D'où dans ce premier tome, trois divisions chronologiques : Livre I : *Les origines (1528-1552)* ; Livre II : *L'établissement en France (1540-1564)* ; Livre III : *Premiers développements (1564-1575)*.

La première date importante pour l'histoire de la compagnie en France (1528) est marquée par l'arrivée du fondateur Ignace de Loyola à l'université de Paris, pour y achever ses études d'humanités et commencer celles de philosophie et de théologie. Cette première période se termine en 1552, date de la mise en vigueur des *Constitutions* de l'ordre. Cette première partie du travail n'est pas, à proprement parler, l'histoire de la compagnie, en France, mais celle de toute la compagnie : on assiste à la naissance du nouvel institut, en suivant la progression croissante des vocations qui se groupent autour d'Ignace et les difficultés d'approbation pontificale au nouvel ordre religieux. A cette période se rattachent la rédaction des *Exercices spirituels* et les *Constitutions*. La seconde période correspond aux premiers établissements en France (1540-1564) : elle débute par le premier envoi d'étudiants par Ignace au collège des trésoriers (1540). C'est aussi le commencement des difficultés : la reprise des hostilités entre l'Empire et la France provoque un édit d'expulsion de François 1er contre les sujets espagnols. Une partie des étudiants sous la direction du P. Domenech gagne les Pays-Bas espagnols et réside à Louvain, au collège des *Trois langues*. Petit à petit les fondations de collèges se multiplient : un essai d'établissement à l'hôtel de Clermont, à Paris, par l'initiative de Mgr Guillaume du Prat, évêque de Clermont, n'aboutit pas (1550). Le collège ne s'ouvrira qu'en 1564, pour être le siège d'une école d'études supérieures théologiques. On fonde successivement Billom (1553-1560), Tournon (1560-1562), Rodez (1561-1562), Mauriac et Toulouse (1563-1564) ; la

federal. T. I. *Text*. T. II. *Documents* (Londres, 1907). Cf. RHE. 1908, t. IX, p. 362-369 ; 1910, t. XII, p. 122-123. — R. P. TACCHI-VENTURI, *Storia della Compagnia di Gesù in Italia*. T. I. *La vita religiosa in Italia durante la primà età dell'ordine* (Rome-Milan, 1909). Cf. RHE. 1910, t. XI, p. 120-124. — R P. ALOÏS KROESS, *Geschichte der Böhmischen provinz der Gesellschaft Jesu*. T. I. *Geschichte der ersten kollegien in Böhmen, Mähren und Glatz von ihrer Gründung bis zu ihrer Auflösung durch die Böhmischen Stände, 1566-1619* (Vienne, 1910). La RHE donnera prochainement un compte rendu de ce travail.

Digitized by Google

fondation de Pamiers (1559-1561) n'eut pas de résultat : les jésuites finirent par être chassés de la ville. Les dirigeants de la compagnie avaient eu, dans l'intervalle, à démêler l'écheveau de l'admission légale de celle-ci en France : sous l'influence du cardinal de Lorraine, Henri II avait donné, en janvier 1551, des lettres patentes de naturalisation. La question n'était cependant pas résolue : l'enregistrement au parlement de Paris suscita des difficultés par suite d'une démarche inopportune du R. P. Viola ; il avait communiqué avant l'enregistrement des lettres patentes, la bulle de Paul III (18 oct. 1549) détaillant les privilèges du nouvel institut. Ce fut l'origine des difficultés avec le parlement de Paris et avec la faculté de théologie de l'université. A la fin de 1554, le parlement et la faculté de théologie portent des décrets hostiles à l'admission légale de la compagnie. François II, nettement favorable aux jésuites, donne au parlement des lettres de jussion (9 octobre 1560) pour l'admission de la compagnie de Jésus. La question fait un pas décisif en suite de l'assemblée générale du clergé de France, à Poissy (1562) qui émet un avis favorable aux jésuites : deux années après, c'était un fait accompli (1564).

La compagnie de Jésus admise sous le titre légal de *Société du collège de Clermont* a désormais droit de cité : de 1564 à 1575 commence la période des premiers développements. On fonde les collèges d'Avignon (1565-1570), de Chambéry et de Lyon (1565-1576), de Verdun, Nevers (1566-1572), Bordeaux (1572), Bourges et Pont-à-Mousson (1575). Les anciens collèges de Toulouse et Rodez prennent pendant le même temps une plus grande importance. Mais le fait le plus saillant de cette période est l'ouverture du collège de Clermont à Paris (1564) pour l'enseignement supérieur de la théologie. C'est le point de départ de luttes vives entre les jésuites et l'université de Paris. L'enseignement de la théologie périclitait à l'université : elle n'avait même plus de professeurs ordinaires ; l'enseignement était donné par des bacheliers pour l'obtention de la licence. Le R. P. Maldonat, chargé de l'enseignement de la théologie au collège de Clermont, allait opérer une vigoureuse réforme. Formé à l'école de Salamanque, il était solidement préparé par une étude attentive de la Bible, des pères et des conciles et par une connaissance approfondie des langues orientales. Ses leçons obtiennent grand succès ; d'où opposition de l'université, que l'admission légale de la compagnie n'avait pas désarmée. C'est une période de tracasseries pour le collège de Clermont. Le 11 janvier 1567, on interdit la fréquentation des classes : mesure qui n'eut d'ailleurs aucun résultat pratique. En 1571, 3000 étudiants suivaient les classes du collège de Clermont ; la valeur de l'enseignement du P. Maldonat et de son collaborateur le P. Mariana y avait contribué pour une large part.

En même temps que le développement des collèges, il faut mentionner l'activité apostolique des nouveaux religieux et leur rôle dans la défense de la foi contre le protestantisme. Quelques religieux se signalent par une activité vraiment remarquable : le R. P. Louis du Coudret donne

Digitized by Google

des missions à Genève et dans le midi de la France (1560-1562). Le Piémont, les vallées des Alpes et la ville de Lyon sont évangélisés par le P. Possevin (1560-1562) ; quelques années plus tard, celui-ci est en mission à Rouen (1565-1569) et à Marseille (1568). Le P. Emond Auger exerce un apostolat fécond en Auvergne, à Lyon (1563-1564), à Toulouse où il prêche successivement trois carêmes (1566, 1567 et 1570), à Reims (1570), à Metz (1571), à Aurillac, Rodez, Bourges et Paris (1572-1575).

Au moment où Henri III prenait possession du trône de France (1574) et promettait aux jésuites faveur et protection, la compagnie « avait obtenu droit de cité, répandu de nombreux missionnaires dans les diocèses, établi quatorze collèges, et fourni un personnel assez considérable pour former deux provinces » (p. 646). Tel est résumé dans ses grandes lignes, le travail du R. P. Fouqueray. Une bibliographie très complète du sujet précède l'exposé ; à signaler, la courte appréciation critique qui accompagne la nomenclature des sources imprimées contemporaines : c'est une heureuse inspiration. En annexe, le R. P. publie quelques documents importants (8) ; un index onomastique termine l'ouvrage. Nous voudrions faire quelques réserves sur l'exposé : les raisons données par le R. P. pour légitimer le classement chronologique méritent sûrement considération et grande attention. Après lecture, il nous a paru laisser l'impression de hâcher l'exposé et ne pas mettre en relief suffisant l'histoire de la compagnie en France. Laissons de côté le livre I : *Les origines* (1528-1552) ; à partir de 1540, il paraissait normal de procéder à un groupement systématique répondant aux grandes questions autour desquelles gravite l'histoire du nouvel institut : la question de l'enseignement à laquelle se rattache la fondation des collèges (rien ne s'opposait à en faire l'histoire d'après la date de fondation de 1540 à 1575) ; la question de l'admission légale de la compagnie en France ; la question de l'apostolat des jésuites : ce dernier point de vue (l'auteur l'a examiné dans trois chapitres : (livre II, chap. XI ; livre III, chap. IX et chap. X) méritait d'être examiné séparément : il est indépendant des périodes chronologiques que l'on peut faire dans l'histoire du nouvel ordre. Il nous est agréable cependant de rendre un bien sincère hommage au labeur du R. P. Fouqueray et de souhaiter de voir bientôt apparaître le second volume.

A. PASTURE.

Die Römische Kurie und das Konzil von Trient unter Pius IV. Actenstücke zur Geschichte des Konzils von Trient. Im Auftrage der historischen Kommission der kaiserlichen Academie der Wissenschaften bearbeitet von JOSEF SUSTA. T. III. Vienne, Alfred Hölder, 1911. In-8, XXII-593 p.

L'édition des correspondances, échangées entre la cour de Rome et ses légats à l'occasion de la troisième période du concile de Trente, se poursuit plus rapidement qu'on n'osait l'espérer. Nous ne devons plus

Digitized by Google

faire l'éloge de cette publication importante, ni en faire connaître l'économie générale : nous nous permettons de renvoyer aux comptes rendus parus ici-même (RHE. 1905, t. VI, p. 404 ss. et 1909, t. X, p. 605 ss.).

Rappelons toutefois que par une heureuse disposition des documents publiés, l'éditeur a su donner à son œuvre une certaine unité, de façon à présenter quasi une naration suivie de ce qui passa à Trente au jour le jour. Cette disposition a été maintenue dans le troisième volume : on y trouve derechef les deux séries de documents ; la première comprend les avis de Rome et les réponses des légats (92 pièces) ; la seconde contient d'autres correspondances relatives au concile (LIII pièces), dont la publication semblait nécessaire pour l'intelligence des documents de la première série. Outre ces documents publiés en annexe, l'éditeur en signale ou en publie encore bien d'autres dans ses doctes commentaires. Pour ne pas surcharger ce troisième volume, M. Susta a dû cependant procéder avec plus de réserve que dans les volumes précédents : il ne transcrit plus les pièces qui ont déja paru ailleurs, notamment dans les *Disputationes tridentinae* de Grisar ; il ne manque pas cependant de signaler les corrections a faire le cas échéant.

Le second volume se terminait par la session du 17 septembre 1562 ; celui-ci embrasse la phase la plus critique de la troisième période du concile. Durant les six mois, en effet, qui précèdent la 23e session (15 juillet 1563), des difficultés de toute sorte vinrent entraver la marche du concile et faillirent même en amener la dissolution.

Il est extrêmement intéressant de constater dans les correspondances publiées, comment le souverain pontife et ses légats doivent faire jouer tous les ressorts de leur politique pour neutraliser l'influence française, pour écarter les exigences semi-protestantes du groupe du cardinal de Lorraine, ainsi que celles de l'empereur, pour calmer enfin la fougue toujours renaissante des évêques espagnols.

Déjà dès le lendemain de la 22e session, les Français avaient demandé qu'on ne rédigeât plus de décrets dogmatiques et qu'on ne traitât que de la réforme. L'arrivée tant redoutée du cardinal de Lorraine, à la tête de plusieurs évêques, vint encore aggraver les difficultés : la plupart des prélats français étaient en effet imbus d'idées gallicanes et on craignait à tout moment de voir surgir par leur fait la question de la supériorité du concile. D'autre part les évêques espagnols revenaient sans cesse sur la prétendue nécessité de définir l'origine divine immédiate de la juridiction épiscopale et l'obligation de droit divin de la résidence des évêques. Le grand écueil à éviter était que ces groupes d'opposition n'en vinssent à s'unir dans leur obstruction ou à imposer aux légats des questions inopportunes.

Heureusement au prix de mutuelles concessions et grâce à beaucoup de prudence et de modération de la part du pape, l'accord se rétablit peu à peu. Le cardinal de Lorraine — dont le nom figure dans presque tous les documents qu'il nous a été donné de lire — entouré de prévenances, se montre bientot moins exigeant ; l'empereur également, à la

Digitized by Google

suite d'une entrevue à Inspruck avec le cardinal Morone, retire une partie de ses demandes, tandis que Philippe II fait inviter ses évêques à s'unir au Saint-Siège.

Il faut ajouter aux complications déjà signalées l'embarras causé par le décès de deux des présidents du concile, les cardinaux Hercule Gonzague et Seripando ; ils furent remplacés par Morone et Navagero. Le cardinal Morone jouera désormais le premier rôle au concile et réussira mieux que ses prédescesseurs à applanir les difficultés ; toutefois il n'entre définitivement en scène qu'à son retour d'Inspruck, le 17 mai 1563 ; à cette date commence donc une uouvelle phase, qui fera l'objet du volume suivant.

L'éditeur réserve également pour le tome quatrième la notice biographique qu'il compte consacrer à ce personnage important. Dans l'introduction du présent volume il se contente de fournir quelques indications au sujet de Navagero. C'est surtout sa qualité de vénitien qui recommandait Navagero au choix du pape. Par cette nomination Pie IV comptait, en effet, gagner à sa cause la puissante et très indépendante république de Venise. La biographie du cardinal de Lorraine, ainsi que l'histoire de l'influence qu'il exerça à Trente, offrant des problèmes trop complexces, n'ont pas été données ici ; d'ailleurs l'éditeur a été obligé, pour des motifs d'ordre économique, de s'en tenir strictement à ce qu'il appelle le *römiches Material.* Il nous semble cependant que quelques indications bibliographiques concernant le cardinal n'auraient pas surchargé ce volume.

Nous avons essayé de faire connaître l'ossature de la nouvelle publication de M. Susta ; mais les lecteurs auront compris que le grand intérêt de ce livre réside dans les mille détails, que nous ne pouvons signaler ici. Contentons nous de dire en terminant que ce troisième volume ne sera pas moins bien accueilli que ses devanciers.

R. De Schepper.

Arnold Oskar Meyer. *England und die katholische Kirche unter Elisabeth und den Stuarts.* T. Ier. *England und die katholische Kirche unter Elisabeth.* (Bibliothek des kgl. preussischen historischen Instituts in Rom. VI.) Rome, Loescher et Cie, 1911. In-8, xxvii-490 p. M. 15.

On a beaucoup écrit sur le règne d'Élisabeth et sur les persécutions des catholiques anglais. C'est un travail de synthèse que nous présente M. Meyer. Sans dédaigner de proposer à l'occasion une solution nouvelle, basée sur les documents, et notamment sur les documents inédits qu'il a consultés aux archives du Vatican et dont il publie quelques pièces en appendice, M. Meyer trace surtout une excellente vue d'ensemble des points acquis à la science par les plus récentes recherches historiques.

Digitized by Google

Dans les premiers chapitres, l'auteur expose les événements du début du règne : l'établissement de la religion d'État, la position prise d'abord par Philippe II, les sévérités projetées contre Élisabeth au concile de Trente; les premiers effets des lois persécutrices sur les catholiques; enfin la bulle d'excommunication.

Trois points principaux : la persécution et la mission catholique, — l'Armada, — la querelle de l'archiprêtre, forment ensuite comme autant de centres autour desquels l'auteur a groupé harmonieusement les matériaux essentiels de son travail. La persécution et la mission l'amènent à exposer tout le côté purement religieux. L'Armada appelle l'étude des négociations et des projets politiques, diplomatiques et militaires. La querelle de l'archiprêtre nous fait pénétrer dans l'histoire interne des catholiques anglais, dans leurs divisions et leurs rivalités, et montre le parti que sut en tirer le gouvernement anglican.

S'élevant au-dessus du fouillis des menus détails, ne s'attardant pas à l'histoire-bataille, le savant auteur s'attache à mettre en lumière les grandes lignes du combat entre l'Église catholique et la protestante Angleterre. Quand et jusqu'à quel point l'Angleterre échappa-t-elle au catholicisme? Par quelles armes, spirituelles et temporelles, Rome se défendit-elle? Comment résistèrent et subsistèrent les restes de l'Église catholique d'Angleterre (p. x)? Questions du plus haut intérêt assurément, et pour lesquelles une solution claire et scientifiquement satisfaisante sera la bienvenue.

M. Meyer a su magistralement déblayer un terrain souvent fort encombré, exposer nettement les principales opinions sur les points controversés, les discuter, et appuyer sa solution d'arguments convaincants. Je citerai entre autres les déductions établissant que la plupart des victimes de la persécution ont été condamnées pour des intentions et non pour des actes (p. 121 ss.); de même la discussion sur le nombre des catholiques en Angleterre (p. 46 ss.); remarquons pourtant avec le R. P. Pollen, S. J. (*Recent studies on Elizabethan catholic history*, dans *The Month*, avril 1911) que M. Meyer ne compte ici que les catholiques tout à fait décidés; du chiffre relativement restreint obtenu par ces calculs, il n'est donc pas exact de conclure que la grande majorité du peuple anglais embrassait avec joie la nouvelle religion : beaucoup restaient catholiques dans le cœur et ne « conformaient » que par crainte des pénalités. Original aussi, mais à reviser, je crois, par les canonistes, le procès fait à la légalité de la bulle d'excommunication d'Élisabeth.

Au risque de passer pour chicanier, je me permettrai de signaler à l'auteur quelques détails inexacts : Charles Paget, dont il est question aux pages 146, 367 et 374, n'était pas un prêtre séculier, mais un simple laïc, — ennemi des Jésuites, assurément! C'était l'ancien secrétaire d'ambassade de Marie Stuart, à Paris, le chef du parti écossais parmi les catholiques émigrés aux Pays-Bas, grand adversaire du parti espagnolisant. Autre détail : l'auteur semble confondre les deux nonces

Digitized by Google

qui se sont succédés aux Pays-Bas pendant cette période. Ce qu'il affirme (p. 382) d'Ottavio Mirto Frangipani (nonce à Bruxelles, d'avril 1596 à octobre 1606) (1) qu'il était peu sympathique aux Jésuites, est très vrai par rapport à son prédécesseur Malvasia (nonce à Bruxelles de septembre 1594 à septembre 1595), mais moins exact par rapport à Frangipani lui-même. Les lettres du P. Olivier Manare, provincial des jésuites en Belgique, au R. P. général, représentent toujours Mgr Frangipani comme favorable aux jésuites.

Détails minimes, on le voit. L'ouvrage que nous avons sous les yeux mérite bien plutôt des éloges pour son exactitude et son sérieux scientifique.

Il en mérite aussi pour la rigoureuse objectivité et l'impartialité très sincère par laquelle il se fait remarquer.

Le souci de rester neutre n'empêche pas d'ailleurs M. Meyer de laisser deviner en plus d'un endroit une sympathique admiration pour les catholiques anglais — admiration d'autant moins suspecte qu'elle vient d'un savant protestant.

La différence d'opinions philosophiques et religieuses explique les réserves que nous sommes obligés de faire sur certaines appréciations et certaines idées de M. Meyer.

M. Meyer considère un peu trop l'Église catholique romaine comme une puissance temporelle semblable aux différents États politiques de l'Europe. Il n'a pas saisi que le vrai but de l'Église est tout spirituel. Si elle a parfois fait appel à la politique, ce n'est que comme à un moyen d'assurer le triomphe de sa divine doctrine. Il est vrai, au moyen âge, les papes avaient exercé sans conteste leur pouvoir de déposer les princes. Et dans la difficile période de transition que fut le XVIe siècle, il n'était pas aisé de distinguer immédiatement quels ménagements la situation nouvelle de l'Europe pouvait conseiller dans l'exercice de ce droit. C'est sans doute ce qui a donné le change à M. Meyer.

D'après lui la situation des Anglais sous le règne d'Elisabeth se résume en ce poignant dilemme : ou trahir la patrie, ou trahir l'Église. Dans un certain sens, c'est exact, si trahir la patrie est simplement se mettre en contradiction avec des lois injustes et travailler au renversement d'une reine persécutrice. Tout au plus pourrait-on appeler cela trahir la souveraine. Car, comme l'a très bien exposé l'auteur lui-même, en quatre pages qui me paraissent caractériser très nettement la situation d'esprit des émigrés anglais, « s'ils combattent pour l'Église, ils ne combattent pas pour cela contre la patrie, mais seulement *adversus impietatem patriam*. Religion et patriotisme n'étaient pas pour eux deux sentiments séparés, mais leur patriotisme portait un caractère religieux. Les avis sur ce qui était nécessaire au bien de la patrie

(1) Cf. A. Cauchie et R. Maere, *Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre (1596-1645)* (publ. in-8° de la CRH). Bruxelles, 1904.

Digitized by Google

avaient été scindés par la Réforme : chacune des deux opinions prétendait représenter la vraie conception patriotique » (p. 256). Est-ce être traître à la patrie que de chercher sincèrement, — et au prix de quelles souffrances? — ce qu'on croit le bien de sa patrie et — tout catholique doit le proclamer encore aujourd'hui — ce qui était véritablement le bien de la patrie, quoiqu'on ait pu se tromper sur les moyens?

Il nous est impossible en effet de nous réjouir avec M. Meyer (p. 314) de l'aurore d'un temps nouveau où les besoins naturels, économiques et politiques allaient acquérir la prépondérance sur les oppositions de confessions religieuses.

Il nous est impossible de saluer avec lui (p. 391) dans les treize membres du clergé séculier qui, après la solution définitive de la querelle de l'archiprêtre par le souverain pontife, signèrent une déclaration de fidélité à Élisabeth, fût-ce contre le pape, — de saluer en eux les précurseurs des catholiques Anglais des siècles suivants. En quel pays, au contraire, le catholicisme se distingua-t-il par un plus filial attachement au Saint-Siège qu'en Angleterre?

Ces réserves faites, nous nous plaisons à reconnaître — et ce nous est une vive satisfaction — que sur beaucoup d'autres points nous pouvons adopter pleinement les vues du savant historien.

Nous ne saurions assez louer la franche loyauté avec laquelle il a su s'affranchir des préjugés accrédités et des accusations si longtemps répétées contre les catholiques par les écrivains du camp adverse; même là où il y a des fautes à constater, il en fait un exposé sincère et les juge avec autant d'impartialité que de modération.

R. Lechat, S. J.

Petri Cardinalis Pázmány ecclesiae Strigoniensis archiepiscopi et regni Hungariae primatis epistolae collectae. Editae a senatu academico regiae scientiarum Universitatis Budapestinensis.... accurante F. Hanuy. T. I. (1601-1628). Budapest, Imprimerie de l'Université, 1910. In-4, XLIV-804 p. et 17 planches hors texte. Kr. 15.

Pierre Pázmány est le fameux cardinal archevêque d'Esztregom, Gran, en Hongrie, qui joua un rôle si important au point de vue politique et religieux pendant la guerre de Trente Ans. Entré dans la compagnie de Jésus, il enseigna la philosophie et la théologie à Gratz et se rendit ensuite en Hongrie. Il mourut à Presbourg en 1637. Il laissa de nombreux ouvrages, dont plusieurs écrits polèmiques, en latin et en hongrois. Il fut le fondateur de l'université de Budapest. Aussi la faculté de théologie de cette université s'est-elle occupée de publier les œuvres du cardinal, de 1894 à 1905, en six volumes édités en deux séries, l'une en hongrois, l'autre en latin. En 1907, la faculté

Digitized by Google

de théologie désigna l'un de ses professeurs, M. F. Hanuy, pour compléter cette vaste entreprise par la publication des lettres de Pierre Pázmány.

M. Hanuy nous en offre aujourd'hui le tome Ier, comprenant les lettres des années 1601 à 1628. L'introduction, rédigée en hongrois et en latin, ne s'occupe que de détails matériels. Après avoir signalé les lettres déjà publiées antérieurement par F. Miller, G. Fraknói, Mednyanszky, J. Podhracky, A. Szilágyi et A. Beke, l'auteur donne la liste des dépôts qu'il a parcourus en vue de collectionner les lettres de Pázmány. Il en a parcouru lui-même soixante-trois, et quatorze autres ont été explorés par des collaborateurs intelligents. La bibliothèque vaticane, les archives de la Congrégation de la Propagande, le Kaiserliches Hofkammer-Archiv de Vienne, les archives du royaume à Budapest, la bibliothèque de l'université de cette ville, les archives ecclésiastiques de Gran ont fourni la plus riche moisson. M. Hanuy est arrivé à collectionner ainsi 1062 pièces, dont 793 inédites. Le reste de l'introduction est consacré à montrer par des supputations numériques et des considérations d'ordre matériel quel zèle infatigable l'éditeur a dû s'imposer pour rechercher ses matériaux.

Le présent volume contient 514 lettres de Pázmány et 24 missives lui adressées par divers correspondants, parmi lesquels nous notons le général des jésuites Claudio Aquaviva, Alphonse Carrillo, M. Vitelleschi, Ferdinand II, etc. La grande majorité des lettres sont rédigées en latin, quelques-unes sont écrites en hongrois. Après le texte de chaque document, l'éditeur indique le dépôt et la cote de la pièce utilisée. Les lettres sont fort sobrement annotées. Les notes explicatives, les indications de provenance, les sommaires sont rédigés en hongrois : de plus, les lettres écrites par Pázmány en cette langue ne sont point traduites. M. Hanuy explique ce particularisme linguistique en disant que les *Lettres*, tout en formant un complément des *Œuvres* publiées antérieurement, constituent cependant une publication à part et comme telle sont destinées surtout « patriae usibus ». On ne peut manquer de regretter cette conception étroite : le rôle joué par le cardinal archevêque d'Esztregom dans l'histoire de la guerre de Trente-Ans et dans celle de l'Église en font une figure dont la signification déborde les limites de la Hongrie et c'est priver les historiens d'un précieux moyen d'information que de rédiger en hongrois tout ce qui a trait à l'explication et à l'annotation du texte. L'éditeur a cru inutile de donner des détails historiques dans son introdution : quelques éclaircissements auraient cependant rehaussé la valeur de la publication.

Nous ne pouvons songer à signaler ici toutes les questions qui se rencontrent dans cette volumineuse correspondance. Disons toutefois que pour l'histoire de la compagnie de Jésus en Hongrie, pour celle des monastères, chapitres, églises, pour celle des controverses philosophiques, théologiques et disciplinaires, pour celle des institutions,

Digitized by Google

pour le récit des opérations militaires, des pillages, des excès commis par les belligérants pendant la période de 1601 à 1628, les lettres de Pierre Pázmány sont de première importance. Une table onomastique termine la publication. Plusieurs planches hors texte illustrent le volume : la reproduction d'une gravure représentant le cardinal, ses armes, en tête du volume ; à la fin nous trouvons en phototypie six lettres de Pázmány, la reproduction de la formule du serment archiépiscopal signé par Pázmány le 12 mars 1617, de même que de la *Forma juramenti pro pallio*, deux lettres de Claudio Aquaviva (20 mars 1604 et 16 septembre 1606), enfin le dessin de quatre empreintes de sceaux de l'archevêque.

L. Van der Essen.

R. P. Camille de Rochemonteix, S. J. ***Nicolas Caussin Confesseur de Louis XIII et le Cardinal de Richelieu. Documents inédits.*** Paris, Picard, 1911. In-8, 445 p.

L'auteur nous présente son livre en ces termes : « Le travail que nous livrons au public, n'est pas une biographie complète du P. Nicolas Causin, mais un épisode de sa vie, qui s'étend de 1637 à 1643, et comprend sa nomination à la charge de confesseur de Louis XIII, sa disgrâce et la vocation de Mademoiselle de la Fayette. » (Préface, p. V.) Dans les 2 premiers chapitres l'auteur traite brièvement l'enfance du P. Caussin et ses premières années dans la Compagnie de Jésus. Né à Troyes, le 28 mai 1583, il entra en religion le 23 septembre 1607. Après son novicat il fut successivement professeur au collège de Rouen (1609), au collège Henri IV de la Flèche (1615) et au collège de Clermont à Paris (1617). Puis il se consacra avec succès au ministère des âmes. Le 25 mars 1637 il fut appelé à la cour par le cardinal de Richelieu comme confesseur du roi. Le chapitre troisième expose l'état de la politique intérieure et extérieure de Richelieu et les griefs formulés contre lui au moment où le P. Caussin est chargé de diriger la conscience du roi. Le chapitre quatrième nous fait connaître le programme de direction spirituelle que le nouveau confesseur se proposa de suivre et dont il ne s'est pas départi un moment. Le père ne voulait connaître d'autre règle de conduite que son devoir : servir le roi en l'éclairant sur les obligations de sa charge. Le cardinal qui avait espéré trouver dans le père Caussin un moyen de dominer plus facilement la personne du roi se heurta bientôt à sa parfaite intégrité. Ne supportant dans l'entourage du roi et de la reine que les personnages qui lui étaient dévoués, Richelieu avait perdu Mademoiselle de Hautefort dans l'estime et l'affection de Louis XIII et avait réussi à lui substituer Mademoiselle de La Fayette dans l'espoir de la gagner facilement à sa cause et de la mettre dans ses intérêts. Vers la fin de

Digitized by Google

l'année 1636 Louis XIII fixa sur elle ses pensées et ses sentiments et fit d'elle sa confidente. Celle-ci ne se prévalut de son ascendant sur le roi que pour lui montrer ses devoirs et l'encourager dans la pratique des vertus chrétiennes. Elle lui confia son désir de se faire religieuse et d'entrer à la Visitation. Richelieu de son côté tâchait de la gagner à sa propre cause. Mais elle « avait le cœur trop haut placé pour ne pas comprendre qu'elle devait payer l'amitié royale par une grande fidélité pour les secrets qui lui étaient confiés » (p. 96). Et comme le P. Caussin ne se prêtait pas davantage à ses vues, Richelieu entreprit d'éloigner Mademoiselle de La Fayette du roi en hâtant son entrée en religion. Le 19 mai 1637 elle quitta la cour et entra au monastère de la rue Saint-Antoine. Mais les entretiens que le roi eut encore à plusieurs reprises avec la jeune religieuse et dont il ne révéla l'objet à personne, la confiance toujours croissante que le roi manifestait à l'égard de son confesseur, l'attitude réservée de celui-ci vis-à-vis du cardinal qui disait désirer une amitié étroite, le refus du père de faire connaître au frère du cardinal le sujet des entretiens du roi avec la religieuse fortifiaient de jour en jour les soupçons et les jalousies du cardinal. Le père Caussin ne se prêtait pas aux « procédés » du cardinal ; son ministère à la cour ne pouvait être de longue durée. Le 8 décembre 1638 il eut une longue audience avec le roi dans laquelle il lui dépeignit ses devoirs envers sa mère, son épouse, son peuple et la chrétienté toute entière avec des couleurs si fortes que le pénitent en fut profondément troublé. Le cardinal sut en profiter pour décider le roi à renvoyer son confesseur sans aucun retard. Le lendemain matin (10 décembre) l'ordre est donné aux supérieurs de la compagnie de Jésus de faire partir le P. Caussin et le 11 décembre il quitte Paris pour expier son « imprudence » en exil à Rennes. Richelieu répand sur son compte des accusations graves. Il convainc les supérieurs de la compagnie de sa culpabilité; il les décide à prendre contre lui des mesures très sévères et à l'envoyer de Rennes à Quimper. Pendant son exil le père écrivit plusieurs lettres pour justifier sa conduite. Le 4 décembre 1642 le cardinal de Richelieu mourut. Au mois d'août 1643 le père Caussin rentra à Paris sur la demande d'Anne d'Autriche. Il mourut le 2 juillet 1651.

Voilà en résumé l'histoire de quelques années de la vie du P. Caussin, telle que nous la présente le R. P. de Rochemonteix. L'exposé est agréable et clair et d'une lecture facile. Grâce à des documents inédits qui reposent à la bibliothèque de Louviers et aux archives de la compagnie de Jésus, l'auteur a complété les renseignements fournis par les sources contemporaines et il a montré en plusieurs points le caractère légendaire des Mémoires de Richelieu. Il est regrettable que les nombreuses citations des sources inédites ne soient renseignés que par ces indications incomplètes : *Arch. Gén. S. J.* et *Recueil de Louviers*. Dans ce recueil « la correspondance du P. Caussin qui remplit presque

Digitized by Google

tout le manuscrit... va du folio 58 au folio 483 et dernier inclus » (Préface p. XIV). Pourquoi ne pas indiquer p. ex. le folio ?

Au cours de son exposé l'auteur fait justice des accusations répandues par Richelieu contre le P. Caussin (p. 293-298). Il reprend « contre la plupart des historiens soit anciens, soit modernes » (p. 407) la thèse de Domenico Valle et de MM. Dufour et Rabut sur la non-existence du complot entre le P. Caussin, le P. Monod et Mademoiselle de la Fayette contre Richelieu.

On ne peut approuver en tout point l'usage que l'auteur a fait de ses sources inédites. 1) Il croit trouver dans le silence de ces documents sur la soi-disant promesse du P. Caussin au duc d'Angoulême de le faire succéder à Richelieu un argument pour la non-existence de cette promesse (p. 240). Mais à supposer que le P. Caussin ait commis cette imprudence, n'avait-il pas tout intérêt à ne pas en parler dans ses lettres ? Le silence d'un témoin intéressé sur un fait ne constitue pas la preuve de la non-existence de ce fait.

2) Il semble ne pas tenir suffisamment compte *en fait* du caractère apologétique des écrits du P. Caussin. La préface nous avertit : « Nous devons toutefois faire remarquer que les lettres du P. Caussin ayant été écrites après son renvoi de la cour, pendant son exil, *se sentent de l'amertume de son cœur*... Ce religieux y laisse échapper en maints endroits des mots durs, des jugements peu équitables, des réflexions amères. Nous aurons, plus d'une fois, l'occasion d'attirer l'attention du lecteur sur ces réelles imperfections que les circonstances expliquent suffisamment » (p. XVII). Au cours de l'ouvrage l'auteur relève de ces « jugements peu équitables » dans les appréciations que le P. Caussin donne sur son successeur à la cour, le P. Sirmond (p. 330 : « cette lettre n'est ni juste ni convenable ») et sur les PP. Binet, de Séguiran, Sirmond et de la Haye (p. 368, note 1 : « il se livre à des accusations injustes ou exagérées »). Mais quand le P. Caussin parle du cardinal de Richelieu — et en quels termes ! — il ne semble plus inspirer la même défiance. L'auteur fait simplement sienne la description passablenent tragique de l'état de la France (p. 50, 59 et 60) dont il rend Richelieu responsable. Les traits noirs au moyen desquels l'exilé de Rennes dépeint son juge (p. 58 et 59) ne soulèvent aucune remarque. Le portrait effrayant de Richelieu (p. 78-90) est introduit par ces mots : « Aussi... pendant son séjour à Quimper traça-t-il de lui ce portrait resté inédit, et que plus d'un historien trouvera ressemblant. Quelques traits peuvent être critiquables, trop accentués, pas assez nuancés, mais l'ensemble reproduit bien la physionomie du cardinal-ministre » (p. 78). Mais l'effet de ces légères restrictions est détruit par ces mots qui font suite à l'extrait : « Nous avons tenu à reproduire ce portrait de Richelieu, fait par un homme qui passait pour simple, mais qui n'était ni naïf, ni sot, qui observait, qui étudiait, qui cherchait en autrui le mobile de ses actions, le jeu de son caractère, le but de la vie. » Et quelques lignes plus loin (p. 82) : Pour justifier ses appréciations parfois sévères, sinon injustes,

Digitized by Google

mais à première vue outrées et partiales, le P. Caussin descend aux détails dans ses lettres, il apporte des faits.... » Puisqu'elles sont « *à première vue* outrées et partiales » elles ne le sont plus après un sérieux examen ? Il y a lieu de se demander si l'admiration que l'auteur manifeste pour le P. Caussin ne l'a pas porté à partager des opinions trop sévères sur celui qui a été une cause de ses malheurs ou si peut-être une appréciation préconçue et inexacte sur le caractère et l'œuvre de Richelieu ne l'a pas empêché de « sentir l'amertume » du cœur du P. Caussin.

Malgré ces imperfections le travail du P. de Rochemonteix reste une sérieuse contribution à l'histoire de cette époque, grâce surtout aux textes qu'il édite.

FL. FIERENS.

Vte DU BRIEL DE PONTBRIAND. *Le dernier évêque du Canada français. Monseigneur de Pontbriand (1740-1760).* Paris, H. Champion, 1910. In-8, 326 p. F. 3,50.

En écrivant ces pages, le vicomte de Pontbriand les destinait au cercle de sa famille en vue d'y entretenir un souvenir particulièrement cher et particulièrement glorieux pour elle. Nos lecteurs pourront pourtant y cueillir des renseignements utiles à un point de vue plus général. Il n'est pas sans intérêt de savoir quelle était, à la fin du XVIIIe siècle, l'organisation de ce diocèse de Québec, dont Mgr de Pontbriand était le chef. L'auteur ne l'expose pas *ex professo*, mais il nous laisse entrevoir, en narrant les mille incidents de cette vie épiscopale si bien remplie, quelques données caractéristiques. Outre le Canada proprement dit, ce diocèse comprenait le bassin du Mississipi et l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse ; ce qui lui donnait une superficie quinze fois plus grande que celle de la France. Sur ce vaste territoire vivaient environ 100,000 catholiques, la plupart d'origine française, disséminés non loin du Saint-Laurent et du lac Champlain. C'était, au vrai sens du mot, un diocèse colonial. Un vicaire général résidait à Paris, où les principales institutions avaient aussi leurs délégués, chargés de négocier avec le roi ; l'esprit français et l'influence française y étaient prépondérants. Quant aux paroisses, elles n'avaient pas de recteurs inamovibles.

Inutile de remémorer ici les difficultés du saint évêque dans l'exercice de son apostolat, les conflits concernant le chapitre et le séminaire, ses multiples mandements, éloquente manifestation de son zèle pastoral. Tous ces événements intéressants en eux-mêmes et importants au point de vue particulier, n'apportent qu'une contribution peu conséquente à l'histoire universelle. Celle-ci trouvera davantage dans la correspondance de l'évêque sur la perte du Canada par la France, qui jusqu'à présent n'a fait l'objet que de publications peu nombreuses. L'évêque de Québec ne resta pas insensible aux gloires et aux malheurs

Digitized by Google

de sa patrie. Les premiers triomphes de la France lui fournirent l'occasion d'exhaler son amour patriotique en de pieux mandements, dans lesquels il ordonne des prières d'action de grâces. Dans la famine, qui les suivit et qui préoccupa si vivement les dirigeants, il organisa des secours et fit appel à la générosité des prêtres et des fidèles. Quand les défaites s'abattirent sur les armées françaises, il ordonna des prières publiques ; jamais il ne voulut quitter ses ouailles et il dénonça avec une énergique franchise l'amour du plaisir, qui énervait les chefs. Son agonie coïncida avec celle de l'influence française au Canada. L'auteur profite de ces incidents pour nous exposer avec assez de détails les vicissitudes de la guerre.

Nous n'avons pas décrit la physionomie morale de Mgr de Pontbriand : elle tient pourtant une large place dans l'ouvrage, que nous avons analysé ; mais nous avons cru qu'il répondait mieux au programme de cetie revue, de nous borner à signaler les quelques renseignements utiles à l'histoire universelle et particulièrement à l'histoire de l'Église.

P. DEMEULDRE.

ABBÉ CH. MONTERNOT. *L'Église de Lyon pendant la Révolution. Ives-Alexandre de Marbeuf, ministre de la feuille des bénéfices, archevêque de Lyon (1734-1799).* Lyon, Lardanchet, 1911. In-8, XIII-436 p., avec cinq gravures hors texte. F. 10.

« Mon intention fut toujours, non de grandir M. de Marbeuf, mais de faire, avec lui pour centre nécessaire, un tableau exact de l'Église de Lyon dans les difficiles années de la fin du XVIIIe siècle », répond l'auteur à ses critiques. C'est aussi à ce point de vue, et comme contribution à l'histoire de l'Église de France pendant la période révolutionnaire, que l'ouvrage intéresse la RHE et que nous l'étudierons, laissant de côté les points secondaires qu'il n'a pu qu'effleurer, le rôle de Marbeuf comme ministre de la feuille, notamment pour la promotion de Talleyrand, les accusations des contemporains et de l'histoire contre le personnage, et même son éloignement constant de son diocèse, qu'il ne gouverna que par ses vicaires généraux. En attendant qu'une monographie plus complète résolve ces divers problèmes, l'histoire ecclésiastique recueille précieusement un certain nombre de faits que les recherches de M. M. ont fait entrer dans son domaine.

Mgr de Marbeuf, dernier archevêque de Lyon sous l'ancien régime, appartenait à une famille noble de parlementaires bretons, qui le fit entrer dès son enfance dans la carrière cléricale, et sa fortune fut rapide grâce à l'appui de deux oncles abbés, attachés au service de la reine Marie Leczinska et du dauphin. Évêque d'Autun à 34 ans (1768), il reçut la fonction importante de ministre de la feuille des bénéfices (1777), sans avoir de titre bien sérieux, probablement par une intrigue de cour, à laquelle le vieux Maurepas ne fut pas étranger. Il remplaça sur le siège de Lyon (1788) Mgr Malvin de Montazet, un des coryphés

Digitized by Google

du jansénisme. Il s'agissait de réagir contre l'esprit étroit que le défunt s'était efforcé pendant trente ans d'insuffler à son diocèse. Prélat de cour, Marbeuf se montra encore hostile aux idées nouvelles, et son mandement de carême de 1789 faillit provoquer une tempête dans son diocèse : il comparait le progrès de ces idées aux signes avant-coureurs de la ruine de Jérusalem.

Ici M. M. quitte son héros pour étudier les origines de la Révolution et de la constitution civile du clergé dans le diocèse (chap. VI-IX), les luttes et polémiques que cette dernière y suscita. Marbeuf la condamna formellement par sa noble et vigoureuse déclaration du 5 décembre 1790, en réponse à la note des administrateurs civils du département de Rhône et Loire, qui l'invitaient à rentrer dans son diocèse. Mais pendant qu'en vertu de la nouvelle législation on lui élisait un compétiteur intrus, le célèbre Lamourette, qui s'installait dans le diocèse et à l'archevêché, M. de Marbeuf partait pour l'exil, laissant toutefois dans le diocèse un corps de vicaires généraux instruits, habiles, expérimentés, au courant des affaires, que, du Brabant où il s'était retiré, il dirigea au moyen d'une correspondance suivie, en sorte que le conseil épiscopal ne décida jamais rien sans lui en référer.

Cependant les deux adversaires se battaient à coup de mandements, et Marbeuf avait le dessus, grâce non seulement aux armes que lui donnaient sa légitimité et les décisions de Rome, mais encore à l'éloquence vigoureuse de sa conviction, et peut-être aussi de son porte-parole l'abbé Bonnaud (mandement promulguant le bref du 21 mars 1792 contre les intrus, p. 158-161). De son côté Lamourette s'était fait nommer délégué à l'assemblée législative, où il goûta un instant les joies de la célébrité en provoquant l'embrassade générale qui porte son nom (p. 141-142). A l'expiration de son mandat, il fut compromis dans le mouvement anti-jacobin qui poussa Lyon contre la Convention, et bien que, pendant le fameux siège de 1793, il gardât toujours l'attitude d'un pasteur et d'un prêtre, à la réaction qui suivit le siège il fut emmené prisonnier à Paris, où le tribunal révolutionnaire le fit exécuter le 13 janvier 1794. M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice, transmit à la postérité le bel acte de rétractation par lequel il répara les erreurs de sa vie (p. 208-209).

L'atroce répression qui noya dans le sang le mouvement lyonnais frappa, au nom de la déesse Raison, des catholiques dont le seul crime était de vouloir conserver leur foi intacte, des femmes martyres, Mme Gaignière et Mlle Michallet, trois vicaires généraux du diocèse ; d'autres furent déportés, le jeune Gardette, prêtre qui devait jouer un grand rôle à Lyon dans le cours du XIXe siècle.

Avant même que vinssent des temps meilleurs, les représentants de Marbeuf, M. Linsolas le plus célèbre en tête, réorganisaient l'Église lyonnaise avec des cadres de *missions* en pays infidèle. Ils dressèrent un règlement de réconciliation pour les fidèles et les prêtres qui étaient tombés dans le schisme (p. 281-287), mais ils se trouvèrent pour ces derniers en désaccord avec l'archevêque qui, dans une lettre remarquable

Digitized by Google

(p. 290-291), improuva le trop de publicité que ces règlements donnaient à la réhabilitation des prêtres tombés. De leur côté les constitutionnels se réorganisaient sous la direction de Charrier de la Roche, ancien curé du diocèse, où il était revenu après avoir occupé le siège de Rouen, et créaient le *presbytère constitutionnel de Lyon*. Ils tentaient un rapprochement avec le clergé légitime, mais Marbeuf et Linsolas les repoussaient par le mandement de carême de 1796 (p. 302-304).

Le décret de réouverture des églises, 30 mai 1796, fixait des conditions que les premiers seuls pouvaient accepter. Marbeuf et ses conseillers rejetèrent l'acte de soumission à la république tel qu'on prétendait le leur imposer (lettre du 7 septembre, p. 334-336). Ils venaient de parfaire l'organisation des missions diocésaines (p. 322-323) en vingt-cinq groupements de paroisses, à la tête desquels figuraient un chef, des missionnaires ambulants, et tout un personnel laïc et ecclésiastique. L'institution ne tarda pas à se répandre à travers l'Église de France. L'archevêque ne pouvait pas retenir les curés qui désiraient en grand nombre reprendre leur paroisse, il s'efforça de les en dissuader dans une lettre pressante (4 octobre, p. 325-327). Le coup d'État du 18 fructidor ne tarda pas à provoquer une nouvelle persécution qui justifiait amplement les craintes du prélat devant les dangers de l'heure présente.

La vitalité renaissante de l'Église gallicane, qui tenait coup contre tant d'assauts, inspirait à Louis XVIII la pensée d'employer sa force de résistance au rétablissement de la royauté. Il est curieux de constater comment Marbeuf conciliait ses devoirs d'évêque avec la soumission que le pouvoir de droit divin avait imprimé dans l'âme des courtisans. En fait de résistance il n'opposa que des timides objections. Une première fois il fait observer que la commission de dix évêques que le roi veut grouper autour de lui pour gouverner l'Église, n'aura d'autorité qu'en union avec le pape, qui jusqu'ici s'est tenu dans un silence désastreux ; cependant elle peut rendre quelque service (3 mai 1796). Et quand le souverain propose de généraliser à son profit les missions à travers le royaume, l'archevêque se contente de répondre que la mesure n'ajouterait rien aux résultats qui ont déjà été procurés (octobre 1797, p. 333-338, 354).

Les trois derniers chapitres, 23 à 25, racontent les tribulations de Marbeuf dans son exil, sa mort au moment où les constitutionnels venaient de lui donner un nouvel adversaire en la personne de l'oratorien Primat, son diocésain, intrus à Cambrai, qui devint ensuite archevêque orthodoxe de Toulouse, enfin les complications que son héritage provoqua.

Le sommaire que nous venons de donner met en lumière le défaut principal de ce livre, le caractère flottant et indécis de la composition. M. M. n'a pas su se prononcer nettement entre les deux sujets qui se présentaient à lui : une monographie de Marbeuf, ministre de la feuille, archevêque de Lyon et émigré, et une histoire du diocèse pendant la Révolution, sous son administration lointaine. Tout en prétendant

Digitized by Google

s'en tenir au dernier, il a trop sacrifié à l'autre, et il en est résulté un récit touffu, chargé de longueurs, dans lequel des faits importants n'ont pu prendre place. On eût désiré par exemple voir comment fonctionnaient les missions diocésaines, dont le système pourra redevenir pratique un jour sur le sol de France. Des noms de missionnaires et des faits, quelques incidents, quelques résultats auraient apporté au lecteur au moins une bonne impression de plus.

Fruit d'une érudition profonde, de longues recherches partout où il y avait à glaner, le livre de M. M. a négligé l'apparat scientifique pour les avantages d'impression qui préparent le succès de librairie. On pourrait y réclamer, sinon une étude critique des sources, au moins un index bibliographique. Mais il est avantageusement présenté au public par une lettre louangeuse du regretté Mgr Dadolle, ancien recteur des facultés catholiques de Lyon, qui illustra trop peu de temps l'Église de France. Tel qu'il est, avec ses qualités et ses défauts, tout en soulevant plusieurs problèmes qu'il n'avait pas la prétention de résoudre, l'ouvrage conserve un grand prix pour l'histoire locale de la Révolution française. Il continue brillamment la série de travaux par lesquels le clergé de France arrivera à faire connaître comment ses ancêtres de l'ancien régime ont traversé la tourmente en restant à leur poste, en maintenant la foi parmi leurs ouailles et les fidèles, au prix de leur sueur et de leur sang.

P. RICHARD.

PIERRE BLIARD. *Jureurs et insermentés (1790-1794)*. D'après les dossiers du tribunal révolutionnaire. Paris, Émile-Paul, 1910. In-4, VIII-126 p. F. 5.

Dans ces dernières années, de nombreuses publications sur les jureurs à l'époque révolutionnaire ont été faites; bien souvent les préoccupations de parti ont exercé leur influence sur le mode d'exposé, comme sur les conclusions des auteurs. Les uns se sont efforcés de déterminer le nombre des jureurs; leurs résultats peu concordants ne nous permettent pas de nous fixer avec certitude sur ce point. D'autres ont tenté de nous retracer l'aspect de la lutte, les arguments et les procédés mis en œuvre par les jureurs et par les insermentés. M. P. Bliard se place à un autre point de vue; il cherche à nous retracer la mentalité des deux clans, en nous les montrant dans les phases diverses où se déroula leur vie si agitée.

Le résumé des idées émises dans cet intéressant travail est d'autant plus facile à faire que l'auteur se distingue par la logique de sa méthode et la clarté de son exposé. Son livre se divise en deux parties de longueur inégale. La première partie (p. 1-300) parle des jureurs. Les trois premiers chapitres nous retracent comment ceux-ci arrivèrent à conserver leur situation : quelles causes les ont décidés à prêter le serment schismatique et comment ils le firent; pourquoi certains se

Digitized by Google

sont rétractés et en quels termes ; quel fut l'aspect de l'élection des constitutionnels, leur installation et l'accueil qui leur fut fait. Puis l'auteur nous décrit la physionomie morale des assermentés ; il nous montre le peu de solidité de leur vocation, leur manque de désintéressement et de science ; leur attachement excessif aux lois et les violences dont ils se rendirent parfois coupables ; il nous fait assister à leurs relations tant avec les autorités civiles et religieuses qu'avec leurs fidèles. Enfin, il nous les fait voir à l'œuvre, nous indiquant ce qu'ils enseignent dans leurs églises, leurs idées politiques, leur asservissement à l'état qui les opprime, les apostasies et honteuses défections qu'on leur impose, leur arrestation sur des délations aussi mesquines que ridicules, leur vie dans les prisons, les jugements auxquels ils sont soumis et leur condamnation. — La seconde partie (p. 301-375) traitant des insermentés, est beaucoup moins étendue : les documents utilisés par l'auteur sont moins nombreux sur les insermentés, ceux-ci ayant été cités en plus petit nombre devant les tribunaux révolutionnaires à cause de leur émigration et de la retraite, dans laquelle ils vivaient ; d'ailleurs une partie de leur existence se confond avec celle des assermentés. P. B. leur consacre les deux derniers chapitres, dans lesquels il s'attache à faire ressortir la différence qu'il y avait entre assermentés et insermentés au point de vue de la physionomie morale.

Tels sont les points traités. Cette indication, si brève soit-elle, suffira, nous semble-t-il, à renseigner nos lecteurs sur la multitude des détails qu'on peut trouver dans cet ouvrage. La lecture de ces pages est facile. Sous prétexte d'objectivité, certains auteurs publient *in-extenso* des documents sur la Révolution ; ils rendent ainsi fastidieuse la lecture de leur travail. P. B. a évité cet écueil : les extraits des documents sont très nombreux, mais ils sont mis en œuvre, dégagés de la phraséologie inutile qu'ils pourraient contenir ; le récit est émaillé de nombreuses citations, mais brèves et très suggestives.

M. P. B. a puisé tous ses renseignements à une source très féconde : les dossiers de 481 prêtres cités devant le tribunal révolutionnaire de Fouquier-Tinville ; nous trouvons leurs noms dans deux listes publiées à la fin de l'ouvrage. C'étaient des accusés que l'on voulait traiter judiciairement d'une manière particulière en les arrachant aux tribunaux locaux pour les remettre au tribunal de Paris. Ces dossiers sont ainsi réunis aux archives nationales. L'auteur, qui les a sérieusement et scrupuleusement étudiés, en fait ressortir l'importance : « Les ecclésiastiques (auxquels se rapportent ces dossiers, inédits pour la plupart) appartiennent à tous les degrés de la hiérarchie, depuis l'évêque jusqu'au simple clerc, depuis le vicaire général, le chanoine ou le religieux profès jusqu'au simple curé de village et au novice ; ils viennent de toutes les parties de France, du Nord et du Midi, de l'Est et de l'Ouest. » Nous aurions désiré, pour plus de clarté, une description plus complète de ces sources : nous aurions aimé savoir avec plus

Digitized by Google

de précision de quelles pièces étaient formés ces dossiers, leur provenance et par conséquent leur autorité ; chose que l'on ne peut déduire assez facilement de l'ensemble du récit. A voir cet exposé si suivi et même si complet, il semblerait à première vue que nous sommes en présence d'une histoire définitive de l'Église constitutionnelle. L'auteur a si peu poursuivi ce but, qu'il n'a guère puisé de renseignements en dehors des sources indiquées; de là l'absence presque complète de notes bibliographiques. Il a fait une histoire uniquement d'après les données des archives, auxquelles renvoient ses nombreuses références, et, si fournies soient-elles, elles ne peuvent assurer une histoire complète et définitive. Des articles parus dans les *Études* (t. 120, p. 667-692; t. 124, p. 662-671) nous avaient fait désirer l'ouvrage, que nous venons d'analyser; il est une contribution bien importante et du plus haut intérêt, appelée à fournir des éléments très précieux pour l'histoire de l'Église constitutionnelle.

P. DEMEULDRE.

P. GUILLERMO ANTOLIN, O. S. A. ***Catalogo de los codices latinos de la real biblioteca del Escorial.*** T. I. Madrid, Imprenta helenica, 1910. In-4, LVI-577 p.

On ne saurait trop louer ceux qui acceptent l'ingrate charge de dresser des catalogues de manuscrits et mettent ainsi généreusement à la disposition de tout le monde les trésors des vieilles bibliothèques. Ce travail est plus méritoire encore quand il s'agit de l'Escurial où un roi puissant accumula des manuscrits précieux mais peu connus.

J'aurai donné une idée assez exacte et j'aurai fait un éloge assez grand de ce catalogue en disant que l'auteur a suivi comme modèle les derniers volumes des catalogues du Vatican. C'est dire que l'analyse est exacte et minutieuse, parfois à l'excès, que pour chaque texte on renvoie, autant que possible, à une édition. Quand j'ajoute enfin que l'estimation de l'âge paraît en général bien fondée, le lecteur voit que le livre du P. Antolin possède les qualités essentielles qu'on demande aujourd'hui d'un catalogue.

Je me contenterai de deux observations. P. LV l'auteur annonce qu'il divisera l'analyse en autant de paragraphes qu'il y a d'auteurs différents. Déplorable principe, et je suis bien content que le P. A. ait parfois (par ex. le premier ms. a I 1) manqué à sa parole. Mais il y a été quelquefois fidèle. C'est ainsi que le ms. a I 13 est disséqué en 21 paragraphes; il aurait dû l'être en 2 seulement, car il y a ici deux manuscrits réunis dans un même volume. Pour l'histoire de la tradition, la distinction des auteurs n'a pas d'importance, c'est leur groupement qui importe. — En second lieu l'analyse minutieuse de certains manuscrits est superflue. Par exemple, le n° ç II 21 est une copie moderne du Vaticanus 4961 contenant la *collectio avellana* publiée

Digitized by Google

plusieurs fois et en dernier lieu par O. Günther au t. XXXV du *Corpus* de Vienne. Dans ces conditions, il est évident que personne ne s'intéressera jamais au ms. ç II 21 de l'Escurial auquel le P. Antolin consacre une analyse de douze pages.

J'ai été moins satisfait de l'introduction que du catalogue proprement dit. Elle traite de l'histoire de la bibliothèque et des différents catalogues. Un novice en histoire sait que toute assertion doit pouvoir être vérifiée, que toute citation doit être accompagnée d'un renvoi à la source, qu'il faut étudier toute la littérature et les sources imprimées ou manuscrites se rapportant directement au sujet qu'on traite. Autant de règles élémentaires contre lesquelles le P. A. pèche à plusieurs reprises. Ainsi il parle de publications d'Ambroise Morales (p. XXXVI), de R. Beer (p. XLVIII), du P. Alacjos (p. XLIX) sans dire quand et où elles furent imprimées. Nous apprenons (p. XIX) qu'Arias Montanus a acheté pour l'Escurial des mss à Breda et à Haustrat, et l'auteur ne songe pas à identifier cette ville, qu'on chercherait en vain sur la carte des Pays-Bas. Or, il ne fait que reproduire (sans le citer) Gachard qui avait déjà dit qu'il fallait lire Hoogstraeten. Quant aux anciens catalogues, l'énumération en est incomplète et sans ordre. Ce n'est pas un progrès sur la notice qu'écrivit P. Beer, *Die Handschriftenschätze Spaniens*, p. 153-164, c'est plutôt un recul. Je n'y trouve pas le catalogue conservé à Hambourg n° 29 ni celui de Genève m. l. 58 etc. Le catalogue de Vienne n° 9478 est mentionné, mais aurait pu être omis, car, d'après Beer, il ne contient que des livres imprimés. Le catalogue qui se conserve à Madrid n'a sans doute pas été consulté, car il figure ici sous la cote Y 206, tandis que, d'après une note que m'a communiquée le P. Ehrle, il porte depuis une dizaine d'années le n° Ff. 116.

Ce premier volume a une table détaillée; en cela encore le P. A. a imité les catalogues du Vatican. Je le regrette, car la situation n'est pas la même : la publication des inventaires romains durera peut-être cinquante ans et sera l'œuvre de plusieurs générations de *scrittori;* on ne peut pas attendre si longtemps une table. Mais le P. A., qui compte terminer dans un bref délai, aurait dû imiter ici les catalogues de Bruxelles, de Karlsruhe et de toutes les villes françaises et faire une table générale, qui seule permet les recherches rapides et les vues d'ensemble.

J'ai examiné la méthode qui a présidé à la rédaction du catalogue, j'ai fait des éloges et des critiques. Peut-être l'auteur se sentira-t-il encouragé par ceux-là et daignera-t-il tenir compte de celles-ci. Quand l'ouvrage sera terminé, je voudrais parler des manuscrits eux-mêmes et faire connaître quelles sont pour les différentes branches de l'histoire les richesses principales qui y sont conservées.

DONATIEN DE BRUYNE, O. S. B.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1).

Allemagne. — Un nouveau volume a paru du *Handbuch der mittelalterlichen und neueren Geschichte*, édité par G. v. Below et F. Meinecke ; c'est la *Geschichte der neueren Historiographie*, par ÉD. FUETER, *privatdozent* à l'université de Zurich (Berlin-Munich, R. Oldenbourg, 1911. In-8, xx-626 p). On n'y trouvera pas une philosophie de l'histoire, telle qu'elle a été conçue à l'époque moderne, encore moins un répertoire critique de tous les historiens de cette période, mais bien un aperçu des *idées directrices*, soit philosophiques, morales, politiques ou artistiques qui ont contribué, depuis l'humanisme jusqu'à nos jours, à exposer ou à expliquer les événements du passé. Cette conception permet de faire rentrer dans un même cadre des historiens proprement dits tels que Baronius, Tillemont, Mabillon, Sybel, Mommsen, et des auteurs comme Machiavel, Bossuet, Voltaire, Brunetière et autres ; mais ces derniers ne figurent dans le livre que comme initiateurs dont les idées ont influé sur la manière d'interpréter les événements historiques. La *Geschichte* examine, en 6 chapitres, l'historiographie telle que la comprirent les humanistes italiens depuis la fin du XIVe siècle, l'influence de ces tendances aux XVIe et XVIIe siècles, en France, en Angleterre, en Allemagne et en Suisse ; puis, passe en revue les écoles indépendantes de ce mouvement, caractérisées surtout par une grande activité sur le terrain de l'histoire religieuse (jésuites, mauristes, etc.) ; le XVIIIe siècle est l'époque de l'*Aufklärung*, le XIXe celui du romantisme et du réalisme ; enfin, sous nos yeux, s'élabore une théorie d'interprétation historique basée sur un examen rigoureux des faits et tenant compte, plus que par le passé, de l'influence qu'exercent les facteurs d'ordre économique sur le développement de la civilisation.

M. Éd. Fueter a réussi, grâce à un plan très clair, à caractériser et à mettre en lumière ce que chaque époque a apporté d'original dans la façon d'écrire l'histoire ; non seulement il signale les tendances d'un groupe, d'une école, mais aussi les tendances opposées que généralement elles provoquent ; mais il n'oublie pas certaines personnalités qui intellectuellement se trouvent de plus en quelque sorte en marge de leur époque. Ce nouveau volume du *Handbuch* de MM. v. Below et Meinecke sera consulté avec un égal profit par les historiens et les philosophes ; il permet de s'orienter facilement dans l'historiographie moderne ; ajoutons que le livre est bien écrit et méthodiquement composé. H. N.

— Dans la collection Göschen et conformément à son programme, le Dr A. BAUMSTARK vient de publier le premier volume d'une série qui portera

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (rue de Namur, 40, LOUVAIN) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* CHRONIQUE, *soit dans la* BIBLIOGRAPHIE *de la* REVUE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Digitized by Google

le titre général : *Die christlichen Literaturen des Orients*, et dans laquelle il donnera au grand public un aperçu concis, clair et exact des littératures chrétiennes de l'Orient. Le premier fascicule : I. *Einleitung*. 1. *Das christlich-aramäische und das koptische Schrifttum* contient tout d'abord une introduction historique où sont étudiés rapidement les facteurs principaux qui ont conditionné le développement de ces littératures : hellénisme, querelles christologiques, monachisme, islam, etc. L'auteur parcourt ensuite les divers genres de productions dans lesquelles s'est manifestée l'activité littéraire des populations chrétiennes de langue araméenne et copte ainsi que l'évolution qu'elle a suivie.

Il y aurait lieu de relever de ci de là une petite inexactitude, mais ce sont là des négligences inévitables et qui ne nuisent pas à la fidélité de la perspective générale que l'on cherche dans des ouvrages de ce genre. M. Baumstark, qui est du métier, s'est d'ailleurs servi des meilleurs travaux dont il donne la liste en tête de son volume. Contentons-nous de quelques remarques : l'excellente grammaire copte du P. Mallon (Beyrouth, 1907) contient une bibliographie à la fois plus systématique, plus complète et plus récente que celle que fournit la *Koptische Grammatik* de G. Steindorf qui seule est ici signalée. Le mot « copte » vient d'un terme arabe qu'il faut transcrire al-qubt et non al-qibt, comme on lit à la page 106 ; enfin le copte s'est maintenu comme langue vivante jusqu'au XVIIe siècle. L. Dieu.

— Le second volume de cette série a également paru. Il renferme deux chapitres : II. *Das christlich-arabische und das äthiopische Schrifttum*. III. *Das christliche Schrifttum der Armenier und Georgier*. La bibliographie est réunie en tête du volume ; puis, chacune de ces quatre littératures est traitée séparément, suivant le plan déjà indiqué : évolution historique depuis les origines, détail des principales œuvres dans les différents domaines de la la littérature religieuse. Cet utile résumé se termine par une table assez développée des noms propres cités au cours de l'exposé.

— Fait agréable à constater, depuis que Sa Sainteté Pie X a décrété la révision de la Vulgate et confié les travaux préparatoires de cette entreprise grandiose au savant ordre des bénédictins, la littérature catholique accuse, dans le domaine des anciennes versions latines de la Bible, un travail acharné qui ne peut manquer d'être fécond. L'exploration méthodique des pères bénédictins se poursuit dans le silence et le calme avec une sage lenteur. Régulièrement la *Revue Bénédictine* fait part au monde savant de quelque heureuse trouvaille ; bientôt les *Collectanea biblico-latina* publieront des travaux de longue haleine plus importants.

Mais à côté des infatigables religieux de l'ordre de S. Benoît, d'autres savants catholiques s'essaient également à l'étude de la Bible latine hiéronymienne et antéhiéronymienne qu'on avait trop négligée depuis les grands travaux de Sabatier et de Vercellone. Parmi ces savants, M. Heer, de Fribourg-en-Brisgau, a déjà conquis une place très honorable. Son étude sur la version latine de l'épître de Barnabé et sa relation avec l'ancienne Bible latine, recensée ici même (t. X, 1909, p. 560-562), a été très favorablement accueillie. Il vient maintient de publier un manuscrit important et peu étudié des Évangiles latins, le *Codex gatianus* (*Evangelium gatianum. Quattuor Evangelia latine translata ex codice monasterii S. Gatiani turonensis primum edidit, variis aliorum codicum lectionibus illustravit, de vera indole disseruit* J. M. Heer. Fribourg-en-Br., Herder, 1910. In-8, LXIV-187 p. M. 14).

Digitized by Google

Un mot d'abord de l'histoire du manuscrit. Il tire son nom du monastère de Saint-Gatien à Tours, où il parvint au VIIIe ou IXe siècle et resta jusqu'au temps de Calmet et probablement jusqu'au premier tiers du XIXe siècle. Il fut retrouvé dans la bibliothèque de Lord Asburnham par L. Delisle et rentra à la Bibliothèque nationale où il fut catalogué sous le no 1587 des nouvelles acquisitions. Une note du manuscrit prouve qu'il fut écrit par « Holcundus » — au VIIIe siècle — dans un monastère d'Irlande ou de Northumbrie.

Le *Codex gatianus* n'avait été jusqu'ici qu'assez imparfaitement collationné. M. Heer a fait œuvre utile en fournissant une édition complète et très soignée de ce manuscrit important.

M. Heer ne fait pas les choses à demi. Il a comparé le texte du *Gatianus* avec les principaux manuscrits de la Bible latine et exposé ses vues sur la nature et l'histoire du texte latin de ce manuscrit. C'est cette partie des *Prolégomènes* qui est pour nous la plus intéressante et dont je voudrais résumer ici les conclusions.

D'après l'éditeur, le texte du *gatianus* serait un texte africain corrigé d'abord d'après d'autres recensions préhiéronymiennes et finalement d'après la Vulgate : « *miram equidem hanc codicis gatiani structuram ita compositam esse censeo, ut genuina illa versio antiquissima Africana, quam codici pro fundamento subesse demonstravi, jam ante Hieronymi aetatem ad exemplaria veteris familiae « Italicae » sive « Europeae », postea etiam ad exemplaria Hieronymiana sive pura sive mixta pedetentim emendaretur atque adeo misceretur.* »

Tout ce travail d'adaptation et de correction fut-il fait en Irlande ou en Northumbrie ? On ne saurait le dire. Mais il est bien probable que le texte préhiéronymien de la Bible en usage dans les monastères celtiques était déjà fort mélangé lors de son arrivée en Irlande et en Bretagne.

En étudiant l'élément hiéronymien prédominant dans le *gatianus*, M. Heer rencontre les vues de Dom Chapman, exposées dans son livre *Notes on the Vulgate Gospels* (Cfr. RHE, t. IX, 1910, p. 319-322). Le texte de la Vulgate contenu dans le manuscrit de S. Gatien est un texte irlandais. Chapman avait prétendu que S. Patrice lui-même avait apporté ce texte de Lérins. M. Heer ne se déclare pas convaincu et hésite. Le *Gatianus* concorde très souvent avec l'*Epternacensis* dont la souscription a donné à Chapman l'idée d'attribuer la recension northumbrienne de la Vulgate (*Amiatinus*, etc.) à Cassiodore. M. Heer discute assez longuement cette souscription. Les arguments invoqués par Chapman en faveur de l'origine cassiodorienne de cette note lui semblent peu probables. Toujours est-il que les critiques qui s'intéressent à l'origine du texte northumbrien de la Vulgate — qu'on paraît d'accord pour le moment à proclamer le meilleur — feront bien de lire les quelques pages sobres et substantielles que M. Heer consacre à cette question.

Enfin M. Heer appelle l'attention sur les leçons africaines du *gatianus*, attestées également par les anciennes versions syriaques séparées (Syrus Sinaiticus et Syrus Curetonianus) et le Diatessaron de Tatien. Le problème que posent ces leçons « syro-latines » — c'est en définitive la question du texte occidental — occupe aujourd'hui plus que jamais les critiques. L'ancienne Bible latine des Évangiles dépend-elle d'une version syriaque ? et de laquelle ? *Curiosissima sane res est de qua alio aliquando loco tractandum mihi proposui.*

Digitized by Google

On le voit, les points d'interrogation ne manquent pas dans ces intéressants *Prolégomènes*. C'est que les questions sont difficiles et que le travailleur est consciencieux. H. C.

— Au moyen de citations empruntées aux évangiles et aux autres écrits apostoliques, M. Max v. Wulf trace un tableau des origines chrétiennes et esquisse à sa façon les caractères les plus marquants de ces temps primitifs. Il prétend également dégager la notion qu'on avait alors de Dieu, des anges et des démons. Je doute que l'histoire qui se respecte ait à gagner beaucoup à de pareilles enquêtes. « Les souvenirs de la vie de Jésus, nous apprend l'auteur, nous sont parvenus encadrés en un conte merveilleux, que nous avons accoutumé d'appeler l'Évangile, rédigé quelques générations après sa mort. » Le reste est à l'avenant. Tout dans le christianisme primitif est imprégné d'idées païennes, d'imagination et de folie mystique. On nous parle des martyrs, chez qui, paraît-il, « la superstition enthousiaste du bas peuple » puisa un idéal nouveau de perfection; on termine par de longs développements sur le monachisme. Et c'est là ce qu'on intitule : Les saints et leur culte aux premiers temps du christianisme! *(Ueber Heilige u. Heiligenverehrung in den ersten christl. Jahrhunderten.* Leipzig, Eckardt, 1910. In-12, XIII-577 p.) P. de P.

— Qui ne connaît et n'apprécie pas la *Bibliothèque* de Photius? En consignant par écrit le résumé de ses lectures, le patriarche de Constantinople a fourni à l'histoire littéraire une source de première importance. Cependant, phénomène étrange, on en attend toujours une édition qui s'inspire des règles et réponde aux exigences de la critique moderne. M. E. Martini a expérimenté personnellement la gravité de cette lacune regrettable; il s'en est justement ému et s'est assigné la tâche ardue de la combler. Les préliminaires indispensables d'une édition scientifique comportent évidemment l'étude systématique de la tradition manuscrite du texte. Les Mémoires de la classe de philologie et d'histoire de l'Académie royale des sciences de Saxe nous apportent (t. XXVIII, nº VI) la première partie de ces savants prolégomènes : *Textgeschichte der Bibliotheke des Patriarchen Photios von Konstantinopel.* 1e partie. *Die Handschriften, Ausgaben und Uebertragungen* (Leipzig, Teubner, 1911. In-8, 134 p. plus 8 tables. M. 7). — Ce premier fascicule conduit l'histoire du texte du plus ancien manuscrit actuellement connu à l'édition la plus récente; le second fascicule, dont la publication ne tardera guère, la reprendra au même point, mais pour remonter jusqu'à l'original. Nous nous plaisons à rendre hommage à la vaste érudition et à la critique irréprochable qui ont permis à M. Martini de mener et de couronner avec un rare bonheur ce premier travail. Tout d'abord, il a considérablement enrichi la liste des mss dressée par Harles et augmentée par Hergenröther; on possède désormais l'indication précise de vingt-quatre *codices* qui renferment le texte complet ou presque complet de la *Bibliothèque* et celle de vingt-huit autres qui en fournissent des extraits plus ou moins étendus. Les témoins sont ainsi rangés en une double série, par ordre d'âge; chacun d'eux se voit consacrer une monographie sobre mais suffisante pour en faire connaître les caractères paléographiques, en déterminer l'âge, le contenu, les recensions et annotations diverses, la provenance, les possesseurs successifs et, éventuellement, l'usage qui en a été fait par les éditeurs jusqu'à ce jour. D'utiles indications bibliographiques terminent chaque

Digitized by Google

paragraphe. La question, délicate et importante entre toutes, de la filiation des manuscrits est ensuite posée; elle est traitée de maîtresse façon par le critique expert et singulièrement attentif qu'est le savant auteur. Un tableau graphique donne une idée très claire des résultats de cet examen. En somme, les deux plus anciens manuscrits, le *Cod. Marcianus graec. 450* (A) et le *Cod. Marcianus graec. 451* (M) sont deux témoins indépendants; les mss plus récents se rattachent directement soit à A, soit à M, soit à une combinaison des deux. A est du xe siècle, M appartient au xiie; ces précisions chronologiques sont aussi dues aux remarques avisées de M. Martini, qui appuie ses corrections de dates, comme toutes ses assertions, sur des arguments convaincants. — La seconde section du fascicule donne le catalogue des éditions de la *Bibliothèque*, avec d'intéressants et utiles détails touchant les manuscrits dont elles se sont inspirées; elle signale également deux essais de traduction italienne. Nous pouvons nous réjouir et affirmer sans crainte que l'édition critique de cet ouvrage capital se trouve en d'excellentes mains. Le présent fascicule nous en donne toute assurance. Par les détails minutieux et savants dont il fourmille, par la clarté et la méthode de ses déductions, il donnera à tous ceux qui auront l'avantage de le lire une précieuse leçon de critique et de paléographie, que les belles reproductions de manuscrits ajoutées en appendice rendront encore plus suggestive. Nous avons la confiance que le prochain fascicule méritera les mêmes éloges.

— Les *Analecta hymnica* que publie le P. Blume viennent de s'augmenter d'un nouveau fascicule, le 53e, qui est intitulé : *Thesauri hymnologici prosarium, pars prior. Liturgische Prosen erster Epoche aus den Sequenzschulen des Abendlandes, neu hrsg. von* CLEMEN BLUME, S. J., *und* HENRY BANNISTER *M. A. Oxon.* (Leipzig, O. R. Reisland, 1911.)

Le R. P. Guido Maria Dreves avait d'abord songé à écrire l'histoire de l'hymnologie latine, dont l'importance est considérable tant pour la connaissance qu'elle nous donne de la vie religieuse du moyen âge qu'en raison des renseignements précieux que peuvent y puiser les liturgistes, philologues, théologiens, etc. Mais c'était là une besogne impraticable aussi longtemps que la grande partie des documents restait enfouie dans les manuscrits souvent peu abordables; le R. P. le comprit vite, il laissa son premier projet et entreprit d'achever et de compléter les recueils existants de Mone et de Daniel, par la publication de ses *Analecta hymnica*, dont le premier volume parut en 1886 Abandonnant le plan du *Thesaurus hymnologicus* de Daniel, il conçut chaque fascicule comme un tout complet et indépendant, soit qu'il y réunît les séquences, hymnes, chants et prières rimées ou y publiât l'un ou l'autre groupe local comme l'hymnaire de Moissac auquel, pour de bonnes raisons, il désirait conserver son caractère particulier.

Après la publication des sources inédites, qui dura jusqu'en 1908 et auxquelles furent consacrés les cinquante premiers tomes, les éditeurs ont commencé une réédition du *Thesaurus* et autres sources imprimées, ce qui comportera 1° le *Thesauri hymologici Hymnarium*; 2° le *Prosarium*, et 3° l'*Orationale*; par un souci pieux, on a conservé son titre à l'œuvre de Daniel refondue et dont les informations sont complétées. En effet, la plupart de ces compositions eurent en Occident une diffusion plus considérable que les anciens éditeurs ne l'avaient supposé; on a donc ajouté en note des indications aussi complètes que possible sur tous les recueils anciens des divers pays où ces pièces se rencontrent, ce qui permettra en outre d'en déterminer

Digitized by Google

plus facilement l'âge et le lieu d'origine, tandis que des variantes recueillies dans toutes les sources faciliteront beaucoup la reconstitution du texte original. Ce sont là de nouveaux et réels avantages. A signaler encore les excellentes introductions, notamment celle du tome 51 où, après avoir classé les mss d'après leur provenance, l'auteur distingue parmi les hymnes du ve au xie siècle deux groupes principaux : l'ancien groupe bénédictin et le groupe irlandais; le premier formant jusqu'au xe siècle le fond de tous les hymnaires de provenance non irlandaise; le second plus récent mais qui, au cours du ixe siècle, supplanta l'autre et constitua dès lors la base de tous les hymnaires sans exception; il semble avoir été remanié et imposé par Grégoire le Grand, ce qui expliquerait la faveur particulière dont il jouit et grâce à laquelle il passa dans le bréviaire romain où on le retrouve encore aujourd'hui. Vers la fin du ixe siècle ce groupe irlandais reçut des apports à la fois importants et variés au gré des divers diocèses.

De même, dans l'introduction au dernier fascicule, le P. C. Blume et M. H. Bannister établissent que la *sequentia cum prosa* et la *prosa* remontent au viiie siècle et sont originaires de France et non pas de Saint-Gall; elles ne furent donc pas inventées par Notker le Bègue (Balbulus), lequel toutefois les propagea beaucoup en Allemagne ; ils étudient ensuite la question de la transformation en séquence de l'*alleluia jubilus*. Nous ne pouvons évidemment pas examiner leur système dans le détail, ni multiplier les exemples, mais nous croyons en avoir assez dit pour convaincre les hymnologues et les historiens de la musique de l'intérêt que présentent ces notes des éditeurs.

C'est la première fois que M. H. Bannister, le très distingué musicologue, publie avec le P. Blume; lui-même n'avait commencé qu'en 1896 à collaborer à l'œuvre du P. Dreves.

Depuis 1897, les *Analecta hymnica* ont reçu un complément dans les *Hymnologische Beiträge* hrsg. von Cl. Blume und G. Dreves et qui comprennent actuellement trois études : 1° *Godescalcus Luitpurgensis, Mönch von Limburg an der Hardt und Probst von Aachen*, 2° *Repertorium Repertorii* (Kritischer Wegweiser durch U. Chevalier's Repertorium hymnologicum), 3° *Der Cursus S. Benedicti Nursini und die liturgischen Hymnen des VI-IX Jahrhunderts.* L. D.

— Au tome XXXII, p. 89-92, du *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, le professeur K. Wenck examine les récentes controverses sur le caractère, l'époque et l'endroit de la stigmatisation du *poverello* d'Assise *(Neueste Literatur zur Frage der Wundmale des heiligen Franz)*. S'appuyant, à l'exemple de P. Sabatier, M. Bihl, O. F. M., A. Koeniger et F. Seppelt, sur l'authenticité de la *cartula Leonis*, note autographe du frère Léon, confident de S. François, concernant le séjour que le *poverello* fit au mont Alverne et sur les stigmates qu'il y reçut, K. Wenck en conclut que c'est au mont Alverne que S. François reçut l'impression des plaies sacrées, en 1224. Le témoignage de Thomas de Celano, qui fixe le prodige à la même date et au même lieu dans sa *Vita prima S^ti Francisci*, ne fait que le confirmer dans son opinion. Il se sépare ainsi, avec la plupart des franciscanisants, de J. Merkt, *Die Wundmale des heiligen Franz*, 1910, et de K. Hampe, *Altes und Neues über die Stigmatisationsfrage des heiligen Franz von Assisi*, dans *Archiv für Kulturgeschichte*, t. VIII, 1910, p. 257-290, et *Die frühesten Stigmatisationen und der heilige Franz von Assisi*, dans *Internationale Wochenschrift*, t. IV, 1910, p. 1485-1493. D'après ces deux auteurs, le phénomène des stigmates ne se serait présenté en S. François qu'en 1226, peu de temps avant sa mort.

Digitized by Google

Merkt les regarde comme un effet de l'auto-suggestion ; Hampe croit que S. François s'est perforé les mains et les pieds sous l'influence de ses idées ascétiques. K. Wenck penche vers l'hypothèse de Merkt, bien qu'il soit convaincu de plus en plus que la majorité des médecins spécialistes considèrent les stigmates de S. François comme ayant été produits par artifice, ce qui n'est pas admissible. F. CALLAEY, O. M. Cap.

— Signalons la nouvelle brochure de M. GEBHARD KRESSER sur la question lorétane : *Auf dem Wege nach Loreto* (Extrait du *Linzer theol. prakt. Quartalschrift*, 1911, t. XIV, p. 508-526) Linz, 1911, 18 p. et 4 gravures. Les menues observations de l'auteur laissent intactes, croyons-nous, — quoiqu'en dise M. KRESSER, p. 11, note 1, — nos précédentes conclusions (RHE, t. IX, 1908, p. 144 et t. XI, 191 · p. 782). A. F.

— On sait que la diète de Worms de 1521 s'occupa du plan d'une expédition militaire en Italie : sous prétexte de faire couronner l'empereur à Rome, des chefs politiques voulurent réunir les moyens financiers de prendre, dans la péninsule, une revanche sur François Ier. M. P. KALKOFF a retrouvé deux documents se rapportant à ce projet : il les publie, en les faisant précéder de considérations intéressantes, dans une plaquette de 12 pages intitulée : *Die Romzugverhandlungen auf dem Wormser Reichstage 1521. Mit ungedrukten Denkschriften des Nuntius Caracciolo und des kurmainzischen Rates Capito* (Breslau, Trewendt et Granier, 1911).

— A l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Guillaume-Emmanuel, baron de Ketteler, évêque de Mayence, Mgr KARL FORSCHNER a eu l'excellente idée de raconter dans un ouvrage populaire la vie et les travaux de ce grand prélat : *Wilhelm Emmanuel Freiherr von Ketteler, Bischof von Mainz. Zu seinem 100 jährigen Geburtstage* (Mayence, Kirchheim 1911. In-8, 133 p. avec portrait. M. 1,20). Ce petit livre qui pourrait servir de modèle de biographie simple et claire, retrace, en un style aimable et aisé, les grandes étapes de la vie de Ketteler : sa jeunesse, sa formation intellectuelle, son passage par l'administration, ses débuts dans l'état ecclésiastique, son rôle brillant au parlement de Francfort et à la première assemblée générale des catholiques en 1848, où il examinait déjà, dans des discours restés fameux, la « grande question sociale des temps présents ». Mgr Forschner montre ensuite l'œuvre accomplie par le saint évêque dans son diocèse de Mayence, spécialement au point de vue de l'éducation et de la formation du clergé et de l'enseignement de la jeunesse et nous expose ses efforts sur le terrain social, son projet favori d' « associations de production » et d'œuvres d'assistance mutuelle. Nous voyons aussi comment, sous l'influence de Ketteler, la question sociale s'imposa aux préoccupations de l'épiscopat et des catholiques allemands et comment l'amélioration du sort des classes laborieuses fut inscrite en première ligne dans le programme du grand parti du Centre. Certes, après l'ouvrage magistral de Goyau sur l'Église catholique en Allemagne au XIXe siècle, le livre de Mgr Forschner ne nous apprend pas grand'chose de nouveau sur l'action sociale de Ketteler, mais il n'en est pas moins intéressant de rappeler aux catholiques de tous les pays la grande figure et les grands exemples de l'éminent prélat, qui contribua si puissamment à assurer la splendeur et le prestige de l'Église d'Allemagne.

C. T.

Digitized by Google

— *Académie royale des sciences de Berlin.* — Le 27 juillet, en séance plénière, M. von Wilamowitz-Moellendorf fait une communication sur un passage de l'Ancoratus de S. Épiphane. Dans sa polémique contre les faux dieux des Grecs, ce père recourt assez malheureusement à Clément et à Théophile, mais il permet de rectifier une parole célèbre de Protagoras. Au reste, l'érudition qu'il étale n'est qu'apparente.

— La collection Kösel : *Bibliothek der Kirchenväter* va paraître dans une nouvelle édition, par le soin de trois patrologues distingués de l'université de Munich, O. Bardenhewer, Th. Schermann et K. Weyman, avec le concours de nombreux collaborateurs. Elle donnera dans une traduction allemande élaborée d'après les meilleurs textes, les principales œuvres patristiques. Plusieurs documents récemment découverts y prendront place; la littérature syriaque y sera mieux représentée que dans l'édition précédente et l'on se propose également de mettre à contribution les monuments de l'ancienne littérature arménienne. La collection doit compter 60 volumes; on espère la mener à bonne fin en six ans, car il paraîtra annuellement dix volumes, au prix approximatif de 2,70 marks chacun pour les souscripteurs. Vu l'utilité et les garanties qu'elle présente, l'entreprise paraît assurée d'un grand et légitime succès.

— A. Harnack fait part (TLZ, 1911, col. 605) d'une nouvelle qui ne manquera pas de réjouir les amis de l'ancienne littérature chrétienne. Le ms. du couvent du Meteoron, qui a déjà livré l'ouvrage de S. Hippolyte sur les bénédictions de Jacob, renferme encore une notable portion des scolies d'Origène sur l'Apocalypse. C'est ce que le savant professeur de Berlin a reconnu d'après une copie qui lui a été adressée d'Athènes par le *privatdozent* Constantin Diobouniotis. L'édition de ce texte précieux ne se fera pas longtemps attendre; les deux professeurs la promettent pour le courant de l'hiver prochain.

— Depuis le 1er octobre 1911 a commencé à paraître une nouvelle revue, éditée sous la direction de MM. T. Schiemann (Berlin), O. Hötzsch (Posen), L. K. Goetz (Bonn) et H. Uebensberger (Vienne), et qui porte le titre : *Zeitschrift für osteuropäische Geschichte* (Librairie G. Reimer, Berlin, W. 35). Elle paraîtra chaque trimestre; le prix de l'abonnement est de 20 M. l'an.

— La faculté de théologie de l'université de Berlin met au concours, pour l'année 1912, les deux thèmes suivants : 1° Le problème de l'unité du quatrième Évangile, en accordant une attention spéciale aux nouvelles hypothèses des interpolations (prix royal); 2° Exposer la théologie des *Quaestiones* attribuées à Odon de Soissons dans sa dépendance à l'égard des œuvres dogmatiques antérieures du XIIe siècle.

— *Nominations.* — Le Dr J. Wittig, *privatdozent* à la faculté catholique de théologie de l'université de Breslau, y est nommé professeur extraordinaire pour l'histoire ecclésiastique et la patrologie.

Le Dr M. Heer, *privatdozent* à l'université de Fribourg-en-Br., y est nommé professeur extraordinaire pour la patristique et les sciences bibliques.

Mgr G. Mercati, *scriptor* à la bibliothèque vaticane, a reçu le doctorat *honoris causa* de la faculté catholique de théologie de l'université de Breslau.

Digitized by Google

Angleterre, Écosse, Irlande. — Le *Dictionary of christian biography*, publié, en 1876, par SMITH et WACE, est un instrument de travail dont tous ceux qui s'en sont servi ont apprécié la valeur. Il en a été publié quatre éditions, la plus récente datant de 1887. Voici que la librairie Murray en fait paraître une cinquième qui présente par rapport aux précédentes de notables différences. Sous la direction des éditeurs, MM. WILLIAM C. PIERCY et HENRY WACE, l'ouvrage a été soigneusement mis au courant des derniers travaux historiques. Au lieu des quatre volumes de l'édition originale, il n'en comprend plus qu'un seul de plus de 1000 pages, par suite de la réduction des matières aux six premiers siècles, alors que le dictionnaire, sous sa forme ancienne, allait jusqu'à la fin du VIIIe siècle. Cette nouvelle édition se vend 21 shillings.

On connaît le journal d'information *Notes and Queries*, qui est l'équivalent pour l'Angleterre de l'*Intermédiaire des chercheurs* français. Son dixième *General Index* vient d'être mis en vente au prix de 10 shillings et 6 pence. Il embrasse les matières comprises dans les douze volumes publiés de 1904 à 1909.

La *Clarandon Press* vient de publier le fac-similé du Nouveau Testament du *Codex Sinaiticus* de Saint-Pétersbourg, auquel sont joints l'*Épître de Barnabé* et le *Pasteur d'Hermas*. Cette publication, annoncée ici il y a deux ans (Cf. RHE, 1909, t. X, p. 423), comprend une introduction du professeur KIRSOPP LAKE, portant sur l'historique, les différentes écritures et la date du célèbre manuscrit. Prix : 8 guinées.

Sur l'ancienne architecture ecclésiastique de l'Irlande on ne possédait jusqu'ici que deux ouvrages d'ensemble déjà anciens et incomplets, celui de George Petrie, remontant à 1845 et celui de Lord Dunraven, datant de 1875. Aussi la publication du magistral ouvrage de M. ARTHUR C. CHAMPNEYS, *Irish ecclesiastical architecture* (Londres, 1910. In-4, XXXIII-258 p. Sh. 31,6) est-elle une véritable bonne fortune pour ceux qui s'intéressent à l'ancien art irlandais. L'histoire de l'architecture religieuse insulaire au moyen âge y est étudiée, dans toutes ses branches, avec une méthode et une érudition remarquables. Le choix intelligent des illustrations et leur nombre considérable achèvent de faire de ce livre un répertoire unique en son genre.

Depuis 1869, date de l'*History of Wales* de Miss JANE WILLIAMS (YSGAFELL), le besoin s'est fait sentir plus vivement d'année en année d'une nouvelle histoire du pays de Galles au moyen âge, qui fût basée directement sur les sources et qui utilisât avec discernement les résultats des récentes recherches. Le professeur JOHN EDWARD LLOYD vient de s'acquitter de main de maître de ce difficile travail. Son *History of Wales* en deux volumes (Londres, 1911. XXIV-356 et VII-468 pages, avec une carte. Sh. 21) s'étend des temps les plus anciens jusqu'à la conquête de la principauté sous Édouard Ier (1284). L'histoire ecclésiastique occupe dans cet ouvrage une place considérable. L'auteur se montre bien informé et doué d'un sens critique avisé. Souhaitons de voir ses conclusions judicieuses et exemptes de parti-pris s'imposer à tous les esprits sérieux. Elles auront, nous l'espérons, bientôt fait oublier les contes ridicules mis en circulation par le livre de WILLIS BUND, *The celtic Church of Wales* (1897).

Digitized by Google

Le couronnement du roi George V a donné naissance à de nombreuses publications sur l'historique du couronnement des souverains anglais. Mentionnons comme particulièrement dignes d'intérêt les travaux suivants : *The great solemnity of the coronation of a king and queen according to the use of the Church of England* (Londres, 1911. XIV-346 p. Sh. 5), par DOUGLAS MACLEAN ; *Westminster abbey and the antiquities of the coronation*, par W. R. LETHABY (Londres, 1911. Sh. 2,6) ; *Some coronation ritual*, par A. SMYTHE PALMER (*Guardian* du 16 juin, p. 812-813). Le *Coronation supplement* du *Guardian* du 9 juin contient cinq essais historiques et archéologiques sur le sujet et de nombreuses illustrations.

On annonce pour cet automne l'apparition, dans la série des *Antiquary's books* de l'éditeur Methuen, d'un ouvrage intitulé *Old english libraries, the making, collection and use of books during the middle ages*, par M. ERNEST A. SAVAGE.

Le vingt-deuxième congrès des sociétés archéologiques en union avec l'*Archaeological Society* de Londres s'est tenu le 5 juillet, à Burlington House, sous la présidence du Dr C. H. READ. On a décidé de publier, au prix de 1 shilling, une table des mémoires archéologiques de l'année 1908. Le Dr W. MARTIN, secrétaire de la société archéologique, prépare la table des mémoires de 1865 à 1890. M. H. ST. GEORGE-GRAY se propose de publier un index annuel des fouilles en cours d'exécution.

La première réunion annuelle de la *Society of genealogists* de Londres, dont le président est le marquis DE TWEEDDALE et le secrétaire M. GEORGE SHERWOOD, s'est tenue le 29 juin. Un comité s'occupe activement de rassembler des matériaux en vue de la publication des registres de paroisses.

M. JOHN BILSON a fait une lecture, le 25 mai, à la *Society of antiquaries* de Londres, sur *The plan of the first cathedral church of Lincoln*. La construction de cette église, commencée en 1073, sous l'épiscopat de Remi, le premier ecclésiastique normand pourvu d'un évêché dans l'île conquise, fut achevée en 1092.

— *Nominations*. — Le 19 juillet, le Rév. BETHUNE-BAKER, *fellow* de Pembroke College, à Cambridge, et co-éditeur du *Journal of theological studies*, a été élu titulaire de la chaire de théologie dite de Lady Margaret, à Cambridge. Ses concurrents pour ce poste envié étaient MM. A. E. BROOKE, A. H. MAC NEILE et F. R. TENNANT.

Le Dr J. H. BERNARD, érudit de mérite, auteur de divers mémoires scripturaires et d'importants travaux sur l'Église d'Irlande, éditeur de l'*Irish Liber hymnorum* (Henry Bradshaw Soc.) (Londres, 1898), a été promu à la dignité d'évêque (protestant) d'Ossory, le 25 juillet.

Le Dr KUNO MEYER a été élu membre ordinaire de l'académie royale de Prusse.

M. J. R. WEAVER, de Kebbe college, à Oxford, à été nommé professeur d'histoire moderne à Trinity college, à Dublin.

— *Décès*. — Le 31 mai, le Dr JOHN CAMPBELL OMAN, ancien professeur au collège de Lahore et principal du Sitkh College d'Amritsar, auteur de *The mystics, ascetics and saints of India* (Londres, 1903) et de *Cults, customs and superstitions of India* (Londres, 1908).

Digitized by Google

Le 2 août, le Rév. ROBERT GREGORY, doyen de Saint-Paul, de Londres. Il s'était révélé comme un *high churchman* convaincu dans son livre *The position of the celebrant.*

Le 16 août, le cardinal MORAN, archevêque de Sidney. Il naquit à Leighlinbridge, dans le comté de Carlow, en Irlande, le 16 septembre 1830. Après avoir étudié au collège irlandais de Sainte-Agathe à Rome, il remplit les fonctions de vice-recteur de ce collège, puis celles de professeur d'hébreu au collège de la Propagande. Il fut consacré évêque d'Ossory en 1873 et devint, en 1884, archevêque de Sidney. Il montra durant toute sa vie le plus grand zèle apostolique. De bonne heure il s'intéressa au passé de l'Église d'Irlande et écrivit plusieurs ouvrages historiques qui, sans témoigner d'un sens critique bien exigeant, ne laissèrent pas de se faire remarquer en leur temps : *Essays on the origin, doctrines and discipline of the early irish Church* (Dublin, 1864); *History of the catholic archbishops of Dublin since the reformation* (Dublin, 1864), ouvrage inachevé ; *Acta sancti Brendani* (Dublin, 1872); *Irish saints in Great Britain* (dern. édit. 1903). Le cardinal a donné une nouvelle édition en deux volumes du *Monasticon hibernicum* d'Archdall (Dublin, 1871-73). Le dernier travail relatif à l'ancienne Église d'Irlande qui soit sorti de sa plume est une critique assez malencontreuse de la belle édition du *Martyrologe d'Oengus*, par Whitley Stokes (Cf. RHE, t. VII, 1906, p. 183-184), travail inséré dans l'*Irish theological quarterly* (t. I, 1906, p. 259-273).

Le 16 août, le Dr JOHN WORDSWORTH, évêque de Salisbury, éminent *scholar* de l'Église d'Angleterre de ce temps. Après de brillantes études à Oxford, il enseigna dans cette ville, d'abord comme *Bampton lecturer*, de 1881 à 1883, puis comme professeur d'exégèse biblique à Oriel college. Il devint évêque de Salisbury en 1885. Ses ouvrages les plus connus sont *The ministry of grace* (Londres, 1901); *The national church of Sweden. — Hale lectures, 1910* (Londres, 1911). Mais ses principaux titres de gloire aux yeux des savants sont ses *Old latin biblical texts* publiés, à partir de 1883, en collaboration avec le Rév. H. J. WHITE et le Dr SANDAY et sa magistrale édition de la Vulgate en collaboration avec le Rév. WHITE, *Novum Testamentum* (Oxonii, 1889 etc.).

Le 20 août, le théologien *congregationalist* JAMES GUINNESS ROGERS, collaborateur de la *Nineteenth century*, de l'*Independent* et de la *British quarterly review*. Il laisse : *Anglican Church portraits* (Londres, 1876); *Church systems of the nineteenth century* (Londres, 1881). L. GOUGAUD.

Autriche-Hongrie. — On apprendra avec satisfaction que la publication des lettres de S. Augustin par AL. GOLDBACHER dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* de l'académie de Vienne, t. LVII, vient de faire un grand pas, après un arrêt de quelques années, par l'édition de *S. Aurelii Augustini operum sectio II, S. Augustini epistulae, pars IV.* (Vienne, Tempsky, 1911. In-8, 656 p. M. 21) sans compter qu'on nous promet la dernière partie, accompagnée de six *indices*, à suivre *intra biennium*. La préface, qui sera comprise aussi dans ce dernier volume, nous permettra de juger en pleine connaissance de cause de la méthode critique suivie et de la valeur de la nouvelle édition. En tout cas, nous devons remercier le savant éditeur du présent volume, qui tire son importance, tant du nombre des lettres éditées, CLXXXV-CCLXX, que de leur valeur ; quelques-unes constituent de fait des traités et en portent du

Digitized by Google

du reste le nom : CLXXXV, *de correctione donatistarum liber*, p. 1-44; CLXXXVIII, *de praesentia Dei liber*, p. 80-129; d'autres ont une place considérable dans l'histoire de la dogmatique de l'évêque africain, particulièrement au point de vue de la dogmatique de la grâce et des questions connexes: CLXXXVI, p. 45-80; CXC, p. 137-162; CXCIII, p. 167 175; CXCIV, p. 176-214; CCXVII, p. 403-425, pour ne citer que celles-là.

Nous avons comparé le texte nouveau à celui de l'édition bénédictine, pour les lettres CLXXXV, CCIX, CCXXXVII, CCLXII; les variantes, pour ne pas être considérables, sont souvent heureuses; je note en particulier le soin plus minutieux apporté par le nouvel éditeur dans la transcription des textes de l'Écriture, fait dont devront tenir compte ceux qui voudraient connaître le texte de la Bible de S. Augustin. J. Flamion.

— On admettait jusqu'à présent sans contestation, sur la foi de Giesebrecht, Jaffé et autres, que l'unique registre conservé du pontificat de Grégoire VII (Reg. Vat. 2) est un recueil contemporain de bulles de ce pape élaboré d'après d'anciens registres; selon C. Mirbt il serait un choix de lettres fait sous le contrôle du cardinal Deusdedit et du pape même dans le but de justifier la politique religieuse de Grégoire VII; il ne constituerait en aucune manière un registre administratif de la chancellerie. En 1895, le P. A. Lapôtre avait émis, il est vrai, dans son beau livre : *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne* (p. 18-22), une opinion différente mais qui a passé inaperçue; étant donné l'intérêt politico-religieux qui s'y rattache, la question valait la peine d'être examinée en détail; c'est ce que vient de faire le P. W. Peitz, S. J., dans une remarquable étude dont la plupart des conclusions laissent peu de place au doute. Elle est intitulée : *Das Originalregister Gregors VII im Vatikanischen Archiv (Reg. Vat. 2) nebst Beiträgen zur Kenntnis der Originalregister Innozenz' III und Honorius' III (Reg. Vat. 4-11)*, constituant le tome 165 des *Sitzungsberichte* de l'Académie impériale de Vienne (Vienne, A. Hölder, 1911. In-8, 354 p.)

Le ms. en question comprend environ 235 fol. et a pour auteur le notaire Renier qui fut très actif à la chancellerie romaine sous Alexandre II et Grégoire VII; on en possède une quinzaine de copies anciennes qui se ramènent à trois classes différentes. Ce ms. est-il un *original* ou simplement une *copie*? Le P. Peitz montre par un ensemble d'arguments, paraissant convaincants à notre avis, qu'il ne peut être qu'un original. Pour ce qui concerne les caractères externes, on remarque un changement continuel d'écritures diverses, des additions, des corrections et des omissions, qui sauraient difficilement se concilier avec l'hypothèse d'un copiste unique; ainsi, le registre reflète fidèlement l'activité quotidienne de la chancellerie de Grégoire. Ce n'est pas tout; l'examen des caractères internes conduit à la même conclusion : des séries de bulles enregistrées constituent indubitablement des dossiers entiers d'expédition; l'insertion au registre correspond très souvent à l'itinéraire du pape. Un copiste aurait apporté de l'unité géographique et chronologique dans son choix de documents; or, cette unité manque totalement ici; il est à penser aussi qu'il aurait fait disparaître les discordances choquantes dans les indictions; enfin, il y a des additions et des corrections au texte des bulles qui ne sont pas l'œuvre d'un copiste. Dès son apparition, le registre de Grégoire VII fut utilisé largement par le cardinal Deusdedit dans son *Liber canonum*; on trouve dans ce recueil canonique de nombreux extraits du Reg. Vat. 2; puis, vers la fin du XIe siècle, il est encore mis à profit par Gandulphe de Pise et Bernold de Saint-Blaise.

Digitized by Google

La seconde partie du travail n'est, en quelque sorte, que la suite logique de la première ; si le Reg. Vat. 2 est un original, les registres d'Innocent III (les plus anciens connus) sont-ils également originaux ? L. Delisle l'a pensé, tandis que Kaltenbrunner et le P. Denifle ont soutenu le contraire ; le P. Peitz établit, en analysant séparément chaque volume, que l'opinion de L. Delisle est la bonne.

L'auteur a rattaché à l'objet principal de ses recherches quelques autres questions connexes de non moins grande importance, telles, l'organisation de la chancellerie pontificale sous Grégoire VII, la chronologie des lettres de ce pape, l'exposé des événements de 1081 à 1084. En appendice, il y a, en outre, un examen détaillé de la *Vita Gregorii VII* de Paul de Bernried, de la *Collectio canonum* de Deusdedit, enfin une étude critique des *Dictatus Papae*, *J. II*, *55a* et de leurs rapports avec les recueils canoniques de l'époque. Ce travail, qui dépasse de loin, on le voit, les limites d'une étude de diplomatique, est accompagné de 8 bonnes planches phototypiques reproduisant des pages de registres de Grégoire VII et d'Innocent III ainsi que des fragments de bulles d'Alexandre II et de Grégoire VII. H. N.

— Au début de cette année, le R. P. M. Kinter, qui depuis plus de trente ans dirigeait les *Studien und Mitteilungen aus dem Benediktiner und dem Cistercienser Orden*, a transmis sa fonction au R. P. J. Strassen de l'abbaye Saint-Pierre à Salzbourg. Le titre de l'excellent périodique a aussi été légèrement modifié ; dorénavant il s'appelle : *Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens und seiner Zweige* (Librairie A. Pustet, Salzbourg).

Belgique. — L'extension universitaire catholique flamande, qui depuis treize années déjà a organisé de nombreuses conférences et des cours de vulgarisation scientifique, d'abord à Anvers et actuellement dans toutes les villes importantes du pays flamand, publie chaque année une douzaine de ces conférences sous le titre : *Verhandelingen van de algemeene katholieke vlaamsche hoogeschooluitbreiding* (au Secrétariat anversois de l'œuvre, 44, Courte rue neuve, Anvers. Prix : 0,25 fr.= le numéro). Dans cette série de publications ont déjà paru d'excellents travaux de vulgarisation, se rapportant à l'histoire ecclésiastique : signalons-en deux, tout récents, qui sont dus à des spécialistes de renom.

Dans l'un de ceux-ci, M. le Dr L. Van der Essen traite des pèlerinages imposés au moyen âge ou comme punition proprement dite ou comme moyen d'expiation : *De straf- en rechterlijke verzoeningsbedevaarten in de middeneeuwen, bijzonderlijk in de Nederlanden* (*Verhandelingen*, no 143. In-8, 37 p.). L'auteur traite d'abord des pèlerinages dans la pratique pénitentielle de l'Église, ensuite des pèlerinages imposés aux délinquants par l'autorité civile, soit comme peine légale, soit en dehors de la procédure ordinaire. Les nombreux exemples cités, dont quelques uns sont vraiment typiques, sont empruntés en général à l'histoire des anciens Pays-Bas, la plupart aux archives de la ville d'Anvers ; nous en trouvons un qui est pris aux actes de l'université de Louvain. Il ne conviendrait pas de nous étendre ici sur les mérites de cette publication : contentons-nous de dire qu'elle est d'une lecture très agréable et qu'elle fait connaître un côté très intéressant de la civilisation médiévale.

Dans l'autre, M. le Dr A. Fierens, que nos lecteurs connaissent par ses études très appréciées sur S. François d'Assise, donne le résumé de trois

Digitized by Google

leçons consacrées au patriarche séraphique : *Franciscus van Assisi* (*Verhandelingen*, nos 138 et 139. In-8, 100 p.). L'auteur considère successivement François d'Assise comme fils soumis de l'Église catholique, comme saint et comme soutien du christianisme. Écrite d'une manière alerte, et inspirée par une véritable piété pour le grand saint, cette brochure expose en une centaine de pages, d'une manière simple mais bien exacte, l'histoire de S. François : les dernières publications sur le sujet sont utilisées, et M. Fierens n'omet pas d'en indiquer la valeur : on ne pourrait souhaiter de meilleure initiation à quiconque veut s'occuper d'histoire franciscaine.

— M. l'abbé P. Servais, curé de Dorinne, dans la province de Namur, a consacré à cette localité une excellente monographie paroissiale, intitulée : *Histoire de Dorinne* (Namur, A. Godenne, 1911. In-8, 326 p.). Dorinne, village de 500 habitants, n'ayant jamais joué de rôle historique marquant, tout ce qu'on peut rappeler de son passé se réduit à la description des institutions communales, féodales, seigneuriales et religieuses qui y ont fonctionné jadis. L'auteur s'est efforcé, avec un réel succès, de faire revivre ces anciens organismes disparus en utilisant largement les archives paroissiales et celles de l'État à Namur. Le plan adopté est très méthodique et une heureuse disposition typographique permet au lecteur de trouver aisément l'institution au sujet de laquelle il voudrait se renseigner ; ainsi, dans le chapitre *seigneurie*, on a imprimé en gras les rubriques : *droits honorifiques, droits utiles, droits de justice, personnel de la cour, commission de mayeur, émoluments, sergent, liste des officiers de justice*, etc. Les annales religieuses de Dorinne occupent naturellement une bonne place dans la monographie ; signalons surtout une liste, dressée d'après des documents d'archives, des curés et vicaires de la paroisse, ou plutôt des deux paroisses, car Dorinne est la réunion de deux villages ayant appartenu à la fois au comte de Namur et au prince-évêque de Liége. Il faut engager l'auteur à poursuivre ses recherches historiques pour lesquelles il fait preuve d'aptitudes sérieuses ; son livre fait partie des bonnes histoires locales, clairement ordonnées et riches en renseignements précis ; peut-être eût-il été bon de l'accompagner d'un ancien plan topographique : chose dont aucune étude de ce genre ne devrait être dépourvue. H. N.

— M. Th. Simar vient de publier une intéressante monographie intitulée : *Christophe de Longueil. Humaniste. 1488-1522* (Louvain, Bureaux du Recueil, rue de Namur, 40, 1911. In-8, 215 p. F. 4) : elle forme le 31e fascicule du Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie. Christophe de Longueil, né à Malines, fils d'un prélat français et d'une bourgeoise de cette ville, eut une vie courte mais mouvementée. Après ses premières études à Paris, il alla en Espagne, revint étudier le droit à Poitiers, fut pendant quelques semaines précepteur de François Ier, voyagea en Italie, étudia encore à Valence, et après différentes pérégrinations se fixa finalement dans le nord de l'Italie. M. Simar expose les différentes phases de cette existence, et intercale l'analyse de quelques ouvrages écrits par Christophe. Ces ouvrages sont assez peu importants ; signalons un panégyrique de S. Louis, prononcé à Poitiers : le jeune homme y fait l'éloge de la France qu'il place au-dessus de l'Italie. Quand plus tard il demandera le droit de cité à Rome, on lui opposera cette harangue, elle n'embarrassera pas l'auteur : il y opposera un éloge beaucoup plus exagéré de l'Italie. Longueil publia aussi une leçon d'ouverture d'un cours de droit romain,

Digitized by Google

donnée à Poitiers; il composa une *declamatio* contre les luthériens, réunit des notes sur Pline l'Ancien, et laissa un assez grand nombre de lettres, « pour la plupart de vulgaires dissertations d'écolier » (p. 156).

L'auteur divise la vie de son héros en deux parties. Jusqu'à sa venue en Italie, il était bien jeune encore, M. Simar en fait un « précurseur de l'humanisme français » : ce titre semble plutôt exagéré. Dans son panégyrique, le jeune homme, qui manifestement à subi l'influence des idées nouvelles, déclame des lieux communs ; dans sa leçon d'ouverture il proteste contre les connaissances trop formelles des juristes, et réclame d'eux *divinarum humanarumque rerum notitiam* (p. 33) : ce sont là des idées vagues, qui étaient partout dans l'air. Cette leçon de Longueil sur les Pandectes, n'était-ce pas simplement la leçon imposée aux bacheliers en droit, et qui faisait partie des examens ? Les détails héroïco-comiques que nous connaissons sur cette leçon sont empruntés à une lettre de Christophe lui-même : l'auteur n'y attache-t-il pas trop d'importance ? Les éléments de sciences naturelles, d'éloquence, etc. que Longueil étudie avant de s'appliquer au droit (p. 14) ne faisaient-ils pas partie du cours ordinaire des arts ?

M. Simar dit, en commençant son livre, que « sans le vouloir, il a défendu par des faits probants la valeur formative des humanités classiques » et à plus d'une reprise il revient sur cette valeur formative (p. 45, 47, 154). Il me semble cependant que Longueil est un exemple peu apte à démontrer la thèse de l'auteur. En effet, le jeune homme, dès son arrivée en Italie, se laisse entraîner aux « fanfaronades » (p. 90) du « culte maniaque » de Cicéron (p. 78), il tombe dans une véritable « hypocondrie » (p. 92), « il mourait abandonné de tous, loin de sa patrie, presque dans la misère, à l'âge de 34 ans... tout cela pour l'amour de Cicéron ! Jamais tragi-comédie plus saisissante ne pourrait être rêvée par un dramaturge ! » (p. 93). L'auteur parle aussi de « la résurrection de la phraséologie païenne » (p. 161), de la « fantasmagorie ahurissante » (p. 100) des « Cicérolâtres » (p. 101), etc. J'espère bien que cet « état pathologique » (p. 98) n'est pas le fruit naturel d'humanités classiques. Du reste, M. Simar ne dramatise-t-il pas trop la fin de son héros ? ne subit-il pas sans s'en apercevoir l'influence du *Ciceronianus* d'Érasme ?

Dans les derniers chapitres, l'auteur expose l'histoire du cicéronisme, les querelles sur l'imitation, la survivance de Longueil dans ces discussions, etc. Dans les appendices, il fait connaître les personnes citées dans les lettres de Longueil, il ajoute des notes sur Jean Goritz et l'Académie romaine, et des données bibliographiques s'étendant aussi à quelques sources manuscrites et aux éditions diverses des œuvres de Longueil.

Le livre de M. Simar est très instructif et d'une lecture attrayante. Ça et là une inexactitude a échappé. Ainsi, du temps de Longueil les « jésuites » n'imprimaient pas encore de livres (p. 89), et les « jésuites » n'avaient pas encore remplacé « la garde impériale », pour reprendre une citation de M. Loisy, qui vient assez mal à propos (p. 98).

— Sous le titre : *Un apôtre du pays wallon (Tournai, Lille, Tourcoing, etc.) au temps de la réforme. Le P. Bernard Olivier, de la compagnie de Jésus (1523-1556.* Antoing, 1911. 189 p.) le R. P. Paul Debuchy vient de publier une intéressante plaquette sur les origines de la compagnie et les débuts de la contre-réforme aux Pays-Bas catholiques. Né à Antoing, en 1523, le R. P. Olivier, après une jeunesse assez orageuse, entre dans la compagnie

Digitized by Google

de Jésus à Rome (1549). Il est promu, peu après, aux fonctions de recteur du collège romain. On l'envoie en Sicile pour y rétablir sa santé (1553); à la fin de la même année (12 oct. 1553), on le renvoie aux Pays-Bas pour le même motif. Après un court séjour dans sa famille, il commence son apostolat de prédication à Antoing, Péruwelz, etc. Les RR. PP. Quentin Charlart et Antoine Bouclet s'adjoignent bientôt au R. P. Olivier : après quelques difficultés, on établit une résidence à Tournai, dans la maison du R. P. Charlart, chanoine de Tournai (1554) : elle sera le centre de l'apostolat par la prédication et les confessions exercé par la petite communauté à Tournai et dans le Tournaisis. En 1556, la compagnie avait obtenu de Philippe II des lettres patentes d'établissement aux Pays-Bas : le R. P. Olivier avait été mêlé aux négociations; il fut le premier provincial de la nouvelle province érigée sous le titre de province de *Germanie inférieure*. La même année, le nouveau provincial mourait de la peste à Tournai (1556). Cette biographie est basée principalement sur les lettres du R. P. Olivier, publiées dans les *Litterae quadrimestres* ou dans les *Epistolae mixtae*, et sur celles de saint Ignace : *Epistolae et Instructiones* qui constituent les trois grandes divisions des *Monumenta historica societatis Jesu*. Elle fait également des emprunts à des mémoires anonymes de la fin du XVIe siècle sur la Compagnie de Jésus, attribués au R. P. Eleuthère Du Pont, S. J. et surtout au travail du R. P. Delplace, S. J., *L'établissement de la compagnie de Jésus dans les Pays-Bas. Le protestantisme et la compagnie de Jésus à Tournai*, dans les *Précis historiques* (1866-1887. 1901). A. Pasture.

— Beaucoup plus que les deux premiers et non moins que le troisième (cfr RHE, 1907, t. VIII, p. 640 sv.), le IVe volume de l'*Histoire de Belgique* par H. Pirenne (*La révolution politique et religieuse. Le règne d'Albert et d'Isabelle. Le régime espagnol jusqu'à la paix de Munster (1648)*. Bruxelles, H. Lamertin, 1911. In-8, VII-495 p. F. 7,50) est d'un intérêt capital pour les études sur le passé religieux des anciens Pays-Bas catholiques. Il embrasse les faits d'ordre général et d'ordre spécial de l'époque si mouvementée qui s'ouvre avec l'arrivée du duc d'Albe et se termine à la paix de Munster (1567-1648). A travers la complexité d'événements innombrables, en dépit de la surabondance de publications concernant la grande révolution et malgré la disette relative d'études approfondies sur la restauration catholique inaugurée par Alexandre Farnèse et poursuivie par les archiducs Albert et Isabelle, le sagace auteur a lumineusement montré quelles multiples transformations se sont opérées, quels en sont leurs caractères et sous l'empire de quelles causes elles se sont produites. Nous signalons particulièrement à l'attention des lecteurs les pages consacrées à l'influence des monarchomaques, où le travail de Georges Weill et d'autres encore auraient dû figurer à côté de celui d'Elkan, ainsi que les parties du livre où M. Pirenne met en relief l'œuvre de renaissance catholique entreprise par les jésuites, bien qu'il exalte peut-être trop leur importance au détriment de divers autres artisans de la restauration religieuse.

Certes l'on pourra signaler des lacunes, telle l'omission presque complète des grandes controverses doctrinales. L'on pourra relever aussi des inexactitudes que l'on s'explique aisément et que l'on est étonné de trouver si rares (p. ex. p. 350, Philippe II ne fit pas publier le Concile de Trente « sans réserves en Espagne », mais bien sans préjudice des droits de la royauté, etc. — P. 376 et 377 : au lieu d'Anne de Barthélemy, il faut Anne de Saint-Bar-

Digitized by Google

thélemy. — P. 374, n. 2, on ne peut donner les ouvrages de Stapleton comme ceux d'un jésuite : il avait quitté l'ordre avant de prononcer ses vœux et était devenu professeur à l'université de Louvain. — P. 381, Albert se rendit à Montaigu en mai 1621, la dernière année de son existence, et y fit une neuvaine à Notre Dame, mais nous ne pensons pas qu'il ait fait une telle neuvaine chaque année. — P. 382, P. distingue les Vierges de Montaigu et de Sichem : il n'y a qu'une seule Vierge, ou mieux un seul pèlerinage en l'honneur de la Vierge : celui de Montaigu, village situé près de Sichem). Enfin, il ne manquera pas de se manifester des divergences de vues. Étranger et souvent hostile aux aspirations des confessions religieuses, l'auteur réserve ses sympathies pour le tiers-parti, pour les soi-disant « patriotes », pour les défenseurs de l'État bourguignon contre les entreprises de l'Espagne. On peut toutefois se demander si l'organisation des nouveaux évêchés est bien avant tout une des mesures qui eurent pour but de « transformer le vieil État bourguignon en un État espagnol »; si Guillaume le Taciturne n'est pas quelque peu flatté, quand il est présenté comme le champion idéaliste de la tolérance et de la cause nationale; s'il y a lieu d'intituler « paix de religion » un chapitre consacré presque entièrement aux excès des calvinistes; s'il est exact que les provinces wallones se soient détournées de la cause nationale lorsqu'elles ont subordonné leurs préférences politiques à leurs convictions religieuses, comme si les catholiques n'avaient pas été de bons patriotes. — Toutefois, quelles que soient les divergences de vues, quelles que soient les imperfections de détail, tous seront unanimes pour louer l'immense savoir, la puissance de conception, le talent d'exposition et la probité scientifique dont témoigne cette œuvre si remarquable à tant d'égards.

— M. Simar, dont nous avons signalé plus haut (p. 816 et sv.) l'étude sur Christophe de Longueil, a publié dans le *Musée belge* (1911, t. XV, p. 275-292), une conférence sur *Juste Lipse*. C'est un travail brillant, mais est-il aussi solide que brillant? Après une courte biographie du grand humaniste, l'auteur expose les « quatre étapes de la pensée personnelle et rationaliste » (p. 281), puis il continue : « Nous allons, d'après cela, esquisser rapidement dans la carrière de Juste Lipse... » A procéder de cette manière, on s'expose à faire de l'histoire *a priori* et M. Simar n'a pas échappé à ce danger. Quand il a rappelé la parole de Juste Lipse, que « la patrie est un mot vide de sens », il a hâte d'ajouter : « Mais tout cela manque de sérieux, parce que tout cela est de la rhétorique » (p. 286), et, avec un lyrisme tout officiel, il fait de son héros, au lieu d'un sans-patrie, une incarnation de « l'âme belge », de cette âme des « provinces du Sud, la vraie Belgique » (p. 281, 291). Et les tirades de l'humaniste sur la philosophie stoïcienne ne sont-elles pas de la rhétorique? Cette « sorte de catholicisme rationaliste, celui de presque tous les humanistes » (p. 281), et ce « marxisme avant la lettre » de Juste Lipse (p. 290) tout cela doit-il être pris à la lettre ? Qu'on se rappelle le dédoublement de la personne dont a fait preuve le bienheureux Thomas Morus, auteur de l'*Utopia* et martyr des droits de l'Église catholique! L'insinuation, que peut-être le retour de l'humaniste flamand à la foi catholique ne fut pas sincère (p. 211), mériterait au moins un commencement de preuve.

— Dans une étude consciencieuse, *Le clergé bruxellois et les serments révolutionnaires sous le directoire*, parue en supplément à l'*Indicateur généalogique, héraldique et biographique* (Bruxelles, Rossignol et Van den Bril, août-septembre 1911. In-8, XVII p.), M. Ch. Pergameni examine

Digitized by Google

l'attitude des prêtres de la capitale belge devant la législation cultuelle révolutionnaire. Il dessine nettement, d'une part, la résistance énergique, d'autre part, l'adhésion opportuniste des ministres du culte catholique aux serments de fidélité à la république qui furent successivement exigés d'eux. L'auteur établit aussi la distinction à faire entre les *assermentés* de France, qui adhérèrent à la constitution civile du clergé, et les prêtres *déclarants* de Belgique qui promirent, d'après la formule inoffensive votée par la convention le 29 septembre 1795, obéissance aux lois de la république et reconnurent que l'universalité des citoyens français est le souverain. Les premiers étaient coupables, tandis que les seconds étaient avisés et prudents, sans sacrifier leurs devoirs religieux. Si le serment de haine à la royauté réclamé plus tard des prêtres rallia près d'un tiers du clergé bruxellois, c'est que sans doute la plupart des jureurs ne virent dans le terme *royauté* qu'un synonyme de tyrannie et ne voulurent pas s'exposer à des peines graves pour ce qui ne leur semblait qu'une question de mots. Nous ferons remarquer à l'auteur que les préoccupations religieuses sont non seulement d'ordre privé mais aussi d'ordre public sans toutefois être rivées aux fluctuations politiques, comme il l'insinue p. VI, n. 1. Il néglige la distinction entre le domaine public et le domaine politique.

Dans un article de la *Revue ecclésiastique de Liège* (mars-mai 1911. Extrait. Liège, H. Dessain. In-8, 30 p.), M. l'abbé G. Simenon énumère *Les fondations monastiques au diocèse de Liège depuis la Révolution française*. Entravées par l'empire et le gouvernement hollandais, les corporations religieuses d'hommes et de femmes, se livrant au saint ministère, au soin des malades, à l'éducation de la jeunesse, à la pénitence et à la contemplation, y prirent un essor prodigieux dès la proclamation de l'indépendance nationale. Cette nomenclature, dressée avec ordre et accompagnée des détails essentiels, est une contribution utile à l'histoire monastique contemporaine du diocèse de Liége. Fréd. Callaey, O. M. Cap.

— Du 11 au 13 septembre s'est tenu au séminaire de Bonne-Espérance un congrès national de l'enseignement moyen libre. Il a obtenu un succès plus remarquable encore que celui de 1905 (cfr RHE, 1905, t. VI, p. 920 sv.), et le mérite en revient principalement à M. Remy, professeur à l'université de Louvain. Si l'histoire ecclésiastique est intéressée au maintien des humanités anciennes et si d'ailleurs elle figure généralement à leur programme, ce n'est pas toutefois ici, nous le regrettons, le lieu de donner un compte rendu détaillé de ces imposantes assises de cinq cents membres du personnel enseignant, dont les rapports et les discussions, sans compter une magnifique exposition, ont mis en relief la vitalité de l'enseignement secondaire catholique, souligné une fois de plus l'utilité de maintenir la culture classique et recherché la part à faire au but réel et au but formel ainsi que les moyens les plus aptes à perfectionner les humanités et à les approprier aux nécessités nouvelles de notre époque. Deux points cependant méritent d'être spécialement signalés. D'une part la question des auteurs chrétiens a été écartée du congrès, et l'enthousiasme pour l'antiquité a même conduit à cette affirmation que la civilisation gréco-romaine est la mère de la nôtre et que toute notre vie intellectuelle est sortie de la Grèce et de Rome, comme si notre civilisation n'était pas essentiellement chrétienne et comme si notre vie intellectuelle ne devait rien aux anciennes littératures dont s'inspire le génie chrétien. Mais d'autre part, à la section d'histoire, présidée par le R. P.

Digitized by Google

de Moreau, S. J., l'on s'est préoccupé de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique et, à la section de religion, M. l'abbé Lecouvet a judicieusement insisté sur le caractère chrétien de notre civilisation et sur la nécessité d'assigner à cet enseignement de l'histoire de l'Église un rôle plus considérable.

— La Fédération archéologique et historique de Belgique a tenu son XXIIe congrès à Malines, du 5 au 10 août, sous la direction du Cercle archéologique de cette ville. Un nombre important de savants belges ont pris part aux travaux de cette session. Le fait marquant de ce congrès a été la motion de M. Kurth invitant les sociétés fédérées à s'entendre pour la formation d'un *Corpus inscriptionum belgicarum*. Reprenant les idées qu'il avait développées au congrès d'Anvers, en 1885, l'éminent directeur de l'Institut historique belge à Rome préconise l'exécution, par les sociétés du pays, d'une œuvre d'ensemble à laquelle chacune apporterait une participation active. Le principe de la proposition a été adopté, et les moyens pratiques d'exécution seront étudiés dans une réunion spéciale de délégués. La réalisation de semblable projet se heurte à de nombreuses difficultés. Il suffira de rappeler qu'au congrès de Mons, en 1904, M. Pirenne proposa d'après un plan type la rédaction d'inventaires des petites archives. Le rapport sur cet objet présenté au congrès de Malines constate que, malgré la formation de neuf comités provinciaux, trois provinces seulement ont entrepris ce travail, la Flandre orientale, le Hainaut et le Limbourg. — Plus de 60 mémoires ont été soumis à l'examen des sections du congrès; on peut les répartir en deux catégories, les uns sont d'intérêt général, les autres présentent un caractère local se rattachant naturellement au pays de Malines où siégeait le congrès. Ces mémoires ayant été imprimés avant l'ouverture de la session, on en trouvera prochainement l'énumération dans la RHE. — Bornons-nous à mentionner le discours inaugural de M. le chanoine Van Caster, président du congrès, sur les notabilités malinoises dans les arts, les sciences et l'industrie; l'exposé fait par M. Willemsen de l'activité intellectuelle et scientifique du Cercle archéologique de Saint-Nicolas pendant ses cinquante années d'existence; la brillante conférence de M. Lefebvre-Pontalis sur *la sculpture des grandes cathédrales de la France aux XIIe et XIIIe siècles.*

E. MATTHIEU.

— On a fait connaître ici les titres des mémoires, se rapportant à l'histoire ecclésiastique, qui furent présentés au *Premier congrès flamand de philologie et d'histoire*, réuni à Anvers en 1910 (RHE, 1910, t. XI, p. 856). Ces mémoires viennent d'être publiés dans : *Handelingen van het eerste Taal- en Geschiedkundig Congres, gehouden te Antwerpen den 17-18-19 September 1910* (Anvers, De Vos et Van der Groen. In-8, 321 pages).

— L'académie royale flamande a fêté, les 7 et 8 octobre dernier, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Les académies d'Amsterdam, de Berlin, de Hambourg et de Bruxelles, les universités d'Amsterdam, de Groningue et de Bruxelles ainsi que l'administration des archives de l'État avaient envoyé des adresses à cette occasion. L'on a entendu un rapport du vice-président, M. le chanoine MUYLDERMANS, sur l'activité scientifique et littéraire de l'institution jubilaire pendant les vingt-cinq années écoulées.

— Depuis quelques mois paraît à Bruxelles, 51, Avenue de l'Indépendance, l'*Indicateur généalogique, héraldique et biographique*. Cet organe publie men-

Digitized by Google

suellement des demandes et des réponses sur l'histoire des familles, sur leurs armoiries, sur la biographie de personnages, etc. L'administration de la revue a été confiée à MM. CHIBERT et COLIN. Le prix de l'abonnement est fixé à 6 francs par an.

— M. F. VAN DER HAEGHEN, bibliothécaire en chef de l'université de Gand, a pris sa retraite. A cette occasion, l'Association des archivistes et bibliothécaires de Belgique lui a offert une médaille d'or comme marque de sympathique admiration et de profonde reconnaissance pour les nombreux services qu'il a rendus à la science pendant un demi-siècle.

— *Nominations.* — A la faculté de théologie de l'université catholique de Louvain, MM. H. DE JONGH, professeur de théologie morale, et L. NOËL, professeur de philosophie à l'Institut supérieur de philosophie, ont été promus à l'ordinariat; MM. J. LOTTIN et A. MONIN ont été nommés professeurs extraordinaires, le premier pour l'enseignement de la théologie morale, le second pour celui du droit canon à la schola minor.

M. L. MARCHAL a été chargé de donner un cours de religion.

A la faculté de philosophie et lettres, M. L. VAN DER ESSEN, a été chargé de donner, en flamand, l'histoire politique du moyen âge.

M. DE VREESE, professeur à la faculté de philosophie et lettres, est nommé bibliothécaire en chef de l'université de Gand, en remplacement de M. F. Van der Haeghen.

M. VAN AUTRYVE, directeur honoraire au ministère des sciences et des arts, est nommé membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, en remplacement de M. le comte de Limburg-Stirum, décédé.

Égypte. — Nous nous plaisons à signaler et à recommander à l'attention des spécialistes la brochure très intéressante que vient de publier Mgr SOPHRONE EUSTRATIADES, métropolite de Léontopolis : Εὐαγγέλιον Μαρίας τῆς Παλαιολογίνας (Alexandrie, Imp. du patriarcat, 1911). Elle étudie brièvement un manuscrit destiné, au dire de l'auteur, à apporter une certaine contribution à la critique textuelle du Nouveau Testament. Mgr Sophrone n'a pu trouver dans son désert les ouvrages nécessaires pour établir complètement l'histoire de son codex; plusieurs questions restent en suspens, par exemple, l'identité de cette Marie, mère de Jean Paléologue, laquelle donna le codex au franciscain Pierre, lorsqu'il était évêque de Novare, etc. Le ms. est décrit avec soin; l'auteur le date approximativement du XIIe siècle. Voici l'énumération des pièces qu'il renferme dans les 309 feuillets de parchemin dont il se compose : les prologues hiéronymiens aux Évangiles, plus un autre prologue pour S. Matthieu ; diverses tables donnant les renseignements nécessaires pour l'usage liturgique : indication des temps, des lectures, de la manière de trouver les péricopes évangéliques à lire; synaxaire, commençant au premier jour de septembre et indiquant aussi les lectures liturgiques; puis, les évangiles de ce que nous appellerions le commun des saints ou les offices et messes votifs : de la Vierge, des anges, des prophètes, etc., et pour diverses circonstances : pour les malades, les défunts, etc. Ces pièces et indications sont reproduites *in extenso* dans la brochure. Le ms. donne ensuite les *capitula* suivis du texte de chacun des quatre Évangiles, puis un texte de l'Apocalypse, accompagné de commentaires que Mgr Sophrone rapporte à André de Césarée. L'auteur publie

Digitized by Google

encore les quelque 900 variantes qu'il a relevées en comparant les textes scripturaires de son ms. avec ceux de l'édition officielle arrêtée par l'Église orthodoxe en 1904. Souhaitons que ce nouveau ms. trouve un spécialiste pour l'étudier de plus près, en déterminer la provenance, en retracer l'histoire et en utiliser les données.

Espagne. — On annonce la prochaine publication des tomes XLIV et XLX du *Memorial historico*, édité par les soins de la *Real academia de la historia*. Le volume XLIV sera consacré au *Fuero de Inatoraf*, octroyé à cette ville de la province de Jaen par le roi saint Ferdinand. Le tome XLX constituera le quatrième volume des *Relaciones de pueblos que pertenecen hoy a la provincia de Guadalajarra*, de D. JUAN CATALINA GARCIA.

La *Real academia de la historia* ouvre les concours suivants : Prix FERMIN CABALLERO. Un prix de 1000 pesetas sera accordé, en 1912, à l'auteur de la meilleure monographie historique ou géographique sur un sujet espagnol, dont la première édition ne remonte pas au-delà du 1er janvier 1908 et qui n'ait reçu aucune récompense ou subvention de l'État ou d'une corporation officielle. — Prix du Marquis DE ALEDO. Un prix de 1000 pesetas sera décerné à l'auteur d'une histoire civile, politique, administrative, judiciaire et militaire de la ville de Murcie, depuis sa reconquête par D. Jaime I d'Aragon jusqu'à la majorité d'Alphonse XIII. — Prix du Baron DE SANTA-CRUZ. En 1913, l'Académie donnera un prix de 3000 pesetas à l'auteur de la meilleure monographie historique d'une période quelconque du règne de Charles III, avec indication précise des documents sur lesquels s'appuie le texte.

Pour le délai d'envoi des livres et mémoires et pour toute autre condition du concours, s'adresser au Secrétariat de la *Real academia de la historia*, calle del Leon, 21, Madrid.

— *Nominations.* — Ont reçu le titre de membres correspondants de la *Real academia de la historia* : M. le comte DE MORANT, président de la section parisienne de la société des archéologues de France ; M. HASAN HUSNI ABULNABAD, à Tunis ; D. FERNANDO PALANQUEZ Y AYEN, à Vélez-Rubio ; D. PEDRO DE LEON Y MANJÓN, à Grenade ; le marquis DEL VALLE DE LA REINA, à Séville ; D. EDUARDO OLIVER COPONS, à Vitoria.

— *Décès.* — D. JUAN MARINA MUNOZ, professeur d'histoire de l'institut de Cordoue ; D. FEDERICO DE ATIENZA, correspondant, pour Albacete, de la *Real academia de la historia*. PAUL SICART.

États-Unis. — Il est assez rare que l'Amérique fournisse des documents de première main, qui puissent servir à l'histoire religieuse de l'Europe au XVIe siècle : le fait arrive cependant Il y a deux ans, feu M. Spaeth découvrit à Philadelphie, dans un vieux livre imprimé, une relation manuscrite de la mort de Luther, écrite par un témoin oculaire. Depuis, l'attention des américains a été attirée sur les sources de cette nature, et M. G. L. BURR vient de trouver dans un vieux livre de la Bibliothèque de la *Cornell university* à Ithaca une autre relation contemporaine de la mort de Luther, composée à Wittenberg et jusqu'ici inédite. Un examen détaillé d'autres volumes de cette bibliothèque a fait découvrir encore des notes manuscrites, de moindre

Digitized by Google

importance celles-là. M. Burr publie le résultat de ses recherches dans un article intéressant, accompagné de reproductions photographiques : *A new fragment on Luthers' death, with other gleanings from the age of the reformation* (AHR. 1911, t. XIV, p. 723-735. Extrait. New-York, Macmillan, 1911. In-8, 13 p. et 2 pl.).

France. — Deux fascicules du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, les troisième et quatrième, ont paru en même temps (*Adulis-Agde, Agde-Aix-la-Chapelle*. Paris, Letouzey et Ané, 1911. F. 5). La géographie historique est représentée par des articles consacrés aux diocèses français d'*Agen, Agde, Aix en-Provence, Aire*. A propos des cartes de ces différents diocèses, on eût aimé savoir si elles représentent l'état actuel ou l'état ancien des dits diocèses et aussi de quels ouvrages ou de quels documents le dessinateur s'est servi pour les dresser. De même les auteurs ont oublié de nous indiquer les sources auxquelles ils ont puisé leurs listes épiscopales. Pour quels motifs M. Durengues s'est-il écarté des listes données par le P. Eubel ? Il eût été bon de les indiquer. M. Rastoul, à la suite d'Albanès, n'a pas réussi à identifier un évêque d'Aix qu'il appelle Arnaud-Bernard *de Pireto* (1349-1361). Cette lecture est erronée. Cet Arnaud se nomma de la Pérarède (Cfr. B. Albe, *Autour de Jean XXII*, t. I, p. 152-155. Rome, 1902). A tort M. Durengues a placé au 13 août 1327 la création du diocèse de Condom qui fut pris sur celui d'Agen ; la date exacte est 13 août 1317 (G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, t. I, p. 431, n. 4692. Paris, 1904). Les travailleurs auraient su un très grand gré aux auteurs s'ils avaient donné un aperçu critique des sources et des ouvrages sérieux à consulter sur l'histoire des diocèses français. Un modèle leur est, d'ailleurs, fourni par le *Dictionnaire* même. C'est avec une véritable maîtrise de son sujet que M. Audollent, bien préparé à cela par ses travaux précédents, a retracé l'histoire de l'*Afrique* depuis les origines jusqu'à la conquête arabe en huit chapitres intitulés : 1. Introduction du christianisme. 2. Les premiers martyrs ; Tertullien ; le montanisme. 3. L'époque de saint Cyprien. 4. Le donatisme. 5. Saint Augustin ; les hérésies. 6. Les Vandales. 7. La période byzantine ; la conquête arabe. 8. Organisation de l'épiscopat. Dans deux tableaux synoptiques (col. 747-750, 811-822), l'auteur résume l'œuvre conciliaire de l'épiscopat africain, si importante. Il convient de signaler surtout le chapitre très neuf sur l'introduction du christianisme en Afrique. M. A. démontre : 1° que la foi chrétienne n'est venue aux Africains ni des apôtres eux-mêmes, ni de leurs disciples immédiats ; 2° mais qu'elle s'est introduite en Afrique de trois façons, par l'intermédiaire de l'Orient grec ou asiatique dont les marins firent des prosélytes parmi les déchargeurs de leurs navires ; par les synagogues juives qui y étaient fort nombreuses ; par les missionnaires romains qui dès la fin du Ier siècle évangélisèrent régulièrement le pays, y prêchèrent effectivement et organisèrent les communautés. Sur ce dernier point M. A. combat l'opinion récemment émise par M. Lejay, d'après laquelle « l'origine romaine de l'Église d'Afrique n'est attestée qu'à partir du Ve siècle et par des textes romains dont la tendance est conforme aux idées de ce temps, mais qui ne répondent à aucune donnée historique ».

M. Froideveaux s'est chargé de nous renseigner sur l'histoire de l'Afrique au moyen âge et aux époques moderne et contemporaine. Une grande carte en couleur nous donne un état des missions catholiques qui de nos jours ont entrepris l'évangélisation du continent noir.

Digitized by Google

L'histoire des abbayes a été traitée excellemment par le P. BERLIÈRE pour l'abbaye d'*Afflighem;* par M. VANEL, pour celle d'*Ainay;* par M. DE MONTSABERT, pour celle d'*Airvault;* par M. AUDARD, pour celle d'*Aiguevive;* par M. TRILHE, pour celles d' *Aguiar* et d'*Aguias;* par M. LECLER, pour celle d'*Ahun*. Un modèle de ce que doit être une notice sur une fondation religieuse est bien celle consacrée à l'abbaye d'*Aiguebelle* par M. SAUTEL. La liste des abbés est neuve.

Quelques grandes figures épiscopales ont été mises en évidence. Le caractère autoritaire, les sentiments gallicans, l'esprit d'initiative, les talents d'administrateur, les vastes connaissances de Mgr *Affre* sont étalés en toute sincérité par M. le chanoine PISANI. M. L. BOITEUX a fait connaître l'archevêque de Mayence, *Pierre d'Aichspalt*, qui joua un rôle très important dans les affaires de l'Empire de 1306 à 1320. M. SALEMBIER n'a eu qu'à mettre en œuvre les nouvelles découvertes de M. Valois et les siennes pour écrire une biographie soignée de *Pierre d'Ailly*, où, chemin faisant, il indique les nombreux ouvrages de ce célèbre cardinal qui emprunta ses idées scientifiques à Roger Bacon et ses opinions philosophiques et théologiques à l'équivoque Guillaume d'Occam. D'excellentes notices ont encore été consacrées à *Agobard*, archevêque de Lyon; *Agobert*, évêque de Chartres; *Agrippinus*, évêque de Carthage; au cardinal *Aguirre*; à l'évêque espagnol *Agustin*, etc. M. Sautel a bien séparé la large part de la légende dans la biographie de saint *Agricol* : les textes officiels, dit-il, ne nous apprennent de lui que ceci : « le nom d'Agricol, la certitude qu'il fut évêque d'Avignon, l'existence d'une abbaye qui lui était dédiée, son inhumation dans la chapelle de Saint-Pierre ». M. Clerval a discuté le nom du premier évêque de Chartres et l'époque à laquelle il vécut. Le nom véritable de l'évêque serait *Adventus* et son existence daterait probablement de la première moitié du IVe siècle.

Plusieurs articles intéressent les institutions de l'Église. M. RASTOUL a traité l'histoire de l'*affranchissement* très rapidement. Il exagère grandement l'essor que lui donna l'Église. Dans le haut moyen âge les monastères acceptèrent avec empressement de recevoir comme serfs des hommes libres qui renonçaient à la liberté. M. LECLERCQ montre que l'*agape* est essentiellement un repas en l'honneur des morts et ne doit pas être confondue avec le souper pascal. Il ne dit pas clairement si oui ou non le mystère eucharistique en faisait partie; il semble croire le contraire. Fort bien conduit est l'article consacré aux *agents généraux du clergé*, créés au nombre de deux en 1579 pour veiller d'une façon permanente sur les intérêts du clergé français.

G. M.

— Le fascicule XXIV du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* (Paris, Letouzey et Ané) contient 34 nouveaux articles, *Chalcédoine* à *chapelle*. Pour *chandeleur*, *chant byzantin* et *chant du coq* le lecteur est renvoyé à *Purification*, *musique byzantine* et *gallicinium*.

M. ST. GSELL, professeur à la faculté des lettres d'Alger, a fourni un article sur *Les chantiers dans l'architecture chrétienne d'Afrique* (col. 336-340), avec la reproduction d'une curieuse mosaïque, découverte en Tunisie, à Sainte-Marie-du-Zit. Au mot *chapelet*, une bonne notice sur le rosaire porte la signature du R. P. H. THURSTON, S. J. (col. 369-406). On l'appréciera d'autant plus que « les livres des dominicains sur l'histoire du rosaire sont

Digitized by Google

importance celles-là. M. Burr publie le résultat de ses recherches dans un article intéressant, accompagné de reproductions photographiques : *A new fragment on Luthers' death, with other gleanings from the age of the reformation* (AHR. 1911, t. XIV, p. 723-735. Extrait. New-York, Macmillan, 1911. In-8, 13 p. et 2 pl.).

France. — Deux fascicules du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, les troisième et quatrième, ont paru en même temps (*Adulis-Agde, Agde-Aix-la-Chapelle*. Paris, Letouzey et Ané, 1911. F. 5). La géographie historique est représentée par des articles consacrés aux diocèses français d'*Agen, Agde, Aix en-Provence, Aire*. A propos des cartes de ces différents diocèses, on eût aimé savoir si elles représentent l'état actuel ou l'état ancien des dits diocèses et aussi de quels ouvrages ou de quels documents le dessinateur s'est servi pour les dresser. De même les auteurs ont oublié de nous indiquer les sources auxquelles ils ont puisé leurs listes épiscopales. Pour quels motifs M. Durengues s'est-il écarté des listes données par le P. Eubel ? Il eût été bon de les indiquer. M. Rastoul, à la suite d'Albanès, n'a pas réussi à identifier un évêque d'Aix qu'il appelle Arnaud-Bernard *de Pireto* (1349-1361). Cette lecture est erronée. Cet Arnaud se nomma de la Pérarède (Cfr. B. Albe, *Autour de Jean XXII*, t. I, p. 152-155. Rome, 1902). A tort M. Durengues a placé au 13 août 1327 la création du diocèse de Condom qui fut pris sur celui d'Agen ; la date exacte est 13 août 1317 (G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, t. I, p. 431, n. 4692. Paris, 1904). Les travailleurs auraient su un très grand gré aux auteurs s'ils avaient donné un aperçu critique des sources et des ouvrages sérieux à consulter sur l'histoire des diocèses français. Un modèle leur est, d'ailleurs, fourni par le *Dictionnaire* même. C'est avec une véritable maîtrise de son sujet que M. Audollent, bien préparé à cela par ses travaux précédents, a retracé l'histoire de l'*Afrique* depuis les origines jusqu'à la conquête arabe en huit chapitres intitulés : 1. Introduction du christianisme. 2. Les premiers martyrs ; Tertullien ; le montanisme. 3. L'époque de saint Cyprien. 4. Le donatisme. 5. Saint Augustin ; les hérésies. 6. Les Vandales. 7. La période byzantine ; la conquête arabe. 8. Organisation de l'épiscopat. Dans deux tableaux synoptiques (col. 747-750, 811-822), l'auteur résume l'œuvre conciliaire de l'épiscopat africain, si importante. Il convient de signaler surtout le chapitre très neuf sur l'introduction du christianisme en Afrique. M. A. démontre : 1° que la foi chrétienne n'est venue aux Africains ni des apôtres eux-mêmes, ni de leurs disciples immédiats ; 2° mais qu'elle s'est introduite en Afrique de trois façons, par l'intermédiaire de l'Orient grec ou asiatique dont les marins firent des prosélytes parmi les déchargeurs de leurs navires ; par les synagogues juives qui y étaient fort nombreuses ; par les missionnaires romains qui dès la fin du 1er siècle évangélisèrent régulièrement le pays, y prêchèrent effectivement et organisèrent les communautés. Sur ce dernier point M. A. combat l'opinion récemment émise par M. Lejay, d'après laquelle « l'origine romaine de l'Église d'Afrique n'est attestée qu'à partir du ve siècle et par des textes romains dont la tendance est conforme aux idées de ce temps, mais qui ne répondent à aucune donnée historique ».

M. Froideveaux s'est chargé de nous renseigner sur l'histoire de l'Afrique au moyen âge et aux époques moderne et contemporaine. Une grande carte en couleur nous donne un état des missions catholiques qui de nos jours ont entrepris l'évangélisation du continent noir.

Digitized by Google

L'histoire des abbayes a été traitée excellemment par le P. BERLIÈRE pour l'abbaye d'*Afflighem ;* par M. VANEL, pour celle d'*Ainay ;* par M. DE MONTSABERT, pour celle d'*Airvault ;* par M. AUDARD, pour celle d'*Aiguevive ;* par M. TRILHE, pour celles d' *Aguiar* et d'*Aguias ;* par M. LECLER, pour celle d'*Ahun*. Un modèle de ce que doit être une notice sur une fondation religieuse est bien celle consacrée à l'abbaye d'*Aiguebelle* par M. SAUTEL. La liste des abbés est neuve.

Quelques grandes figures épiscopales ont été mises en évidence. Le caractère autoritaire, les sentiments gallicans, l'esprit d'initiative, les talents d'administrateur, les vastes connaissances de Mgr *Affre* sont étalés en toute sincérité par M. le chanoine PISANI. M. L. BOITEUX a fait connaître l'archevêque de Mayence, *Pierre d'Aichspalt*, qui joua un rôle très important dans les affaires de l'Empire de 1306 à 1320. M. SALEMBIER n'a eu qu'à mettre en œuvre les nouvelles découvertes de M. Valois et les siennes pour écrire une biographie soignée de *Pierre d'Ailly*, où, chemin faisant, il indique les nombreux ouvrages de ce célèbre cardinal qui emprunta ses idées scientifiques à Roger Bacon et ses opinions philosophiques et théologiques à l'équivoque Guillaume d'Occam. D'excellentes notices ont encore été consacrées à *Agobard*, archevêque de Lyon ; *Agobert*, évêque de Chartres ; *Agrippinus*, évêque de Carthage ; au cardinal *Aguirre* ; à l'évêque espagnol *Agustin*, etc. M. Sautel a bien séparé la large part de la légende dans la biographie de saint *Agricol :* les textes officiels, dit-il, ne nous apprennent de lui que ceci : « le nom d'Agricol, la certitude qu'il fut évêque d'Avignon, l'existence d'une abbaye qui lui était dédiée, son inhumation dans la chapelle de Saint-Pierre ». M. Clerval a discuté le nom du premier évêque de Chartres et l'époque à laquelle il vécut. Le nom véritable de l'évêque serait *Adventus* et son existence daterait probablement de la première moitié du IVe siècle.

Plusieurs articles intéressent les institutions de l'Église. M. RASTOUL a traité l'histoire de l'*affranchissement* très rapidement. Il exagère grandement l'essor que lui donna l'Église. Dans le haut moyen âge les monastères acceptèrent avec empressement de recevoir comme serfs des hommes libres qui renonçaient à la liberté. M. LECLERCQ montre que l'*agape* est essentiellement un repas en l'honneur des morts et ne doit pas être confondue avec le souper pascal. Il ne dit pas clairement si oui ou non le mystère eucharistique en faisait partie ; il semble croire le contraire. Fort bien conduit est l'article consacré aux *agents généraux du clergé*, créés au nombre de deux en 1579 pour veiller d'une façon permanente sur les intérêts du clergé français.

G. M.

— Le fascicule XXIV du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* (Paris, Letouzey et Ané) contient 34 nouveaux articles, *Chalcédoine* à *chapelle*. Pour *chandeleur*, *chant byzantin* et *chant du coq* le lecteur est renvoyé à *Purification*, *musique byzantine* et *gallicinium*.

M. ST. GSELL, professeur à la faculté des lettres d'Alger, a fourni un article sur *Les chantiers dans l'architecture chrétienne d'Afrique* (col. 336-340), avec la reproduction d'une curieuse mosaïque, découverte en Tunisie, à Sainte-Marie-du-Zit. Au mot *chapelet*, une bonne notice sur le rosaire porte la signature du R. P. H. THURSTON, S. J. (col. 369-406). On l'appréciera d'autant plus que « les livres des dominicains sur l'histoire du rosaire sont

Digitized by Google

nombreux, mais pour la plupart viciés par la tentative de maintenir une légende insoutenable regardant son origine ». L'auteur admet, avec le R. P. Esser, O. P., que la méditation des mystères aurait été introduite par un religieux chartreux d'Allemagne, appelé Dominique Rutenus, ou le Prussien (xve s.). Un sujet délicat est traité avec autant de discrétion que de compétence dans l'article de Dom A. Gatard sur *Le chant grégorien du IXe au XIXe siecle* (col. 311-321). Le chant de l'Église y est décrit aux époques successives de sa conservation encore intacte, de sa décadence et de son rétablissement dans sa forme classique par le souverain pontife Pie X. L'histoire du chant de l'Église avant le ixe siècle est traitée par Dom H. Leclerq (col. 256-311). On y voit la pratique musicale des grecs, des romains, des juifs et des gnostiques, et on doit reconnaître avec l'auteur que le chant ecclésiastique « loin d'être une création spontanée, est comme pénétré d'influences qui ont marqué leur empreinte d'une manière plus ou moins profonde et durable ». Mais dans l'état des connaissances actuelles on ne peut pas encore préciser la part respective de ces diverses influences. C'est surtout depuis le commencement du ve siècle jusqu'à la fin du viie que le recueil des cantilènes liturgiques fut progressivement élaboré. Avant la fin du viie siècle, le répertoire romain des mélodies ecclésiastiques était achevé. Une vieille tradition avait désigné le pape saint Grégoire I (590-604) comme l'organisateur définitif de ce répertoire. A ce propos on se rappelle la controverse Gevaert-Morin. Dom H. Leclercq reprend ici les conclusions de son travail sur les origines et l'expansion de l'antiphonaire dit grégorien : (cf. t. I, col. 2443-2461) « si l'attribution de l'antiphonaire à saint Grégoire n'est pas entièrement évidente, le fait de l'autorité musicale attachée au nom de ce pape ne peut être mis en doute. » Le pape saint Grégoire I « donna une vive impulsion au chant ecclésiastique en sa triple qualité de pape, d'exécutant et de professeur. » Plus loin, Dom H. Leclercq caractérise l'ensemble de l'œuvre liturgico-musicale de saint Grégoire de « réforme et réglementation ». Il ajoute que l'œuvre était surtout « réglementation ». Particulièrement instructifs sont le paragraphe intitulé « la destinée de l'œuvre grégorienne à Rome, à Milan, à Farfa, en Gaule, en Espagne, en Grande-Bretagne et en Germanie » et un autre, consacré à l'œuvre de Charlemagne. Signalons encore, du même auteur, l'article *chanoines* qui se rattache à l'article *cénobitisme* que nous avons examiné dernièrement d'une façon toute spéciale (cf. RHE, 1911, t. XII, p. 600 sv.). Toutes les études du fascicule portent d'ailleurs la signature de Dom H. Leclercq. Dom E. Mombert et A. Villien ont collaboré aux articles *chape* et *chapelain*. D.C.M., O.S.B.

— Le livre de M. C. Piepenbring (*Jésus et les Apôtres*. Paris, Nourry, 1911. In-8, viii-330 p. F. 5) appartient à cette littérature, aujourd'hui trop à la mode, où, sans discussion approfondie de la valeur des récits et de l'interprétation de textes utilisés, l'on essaie de condenser, dans une synthèse brillante et rapide, les grands traits d'une époque et d'un milieu, une vie ou une activité spécialement intéressante. On comprend aisément l'attrait que le grand public peut trouver dans ces sortes de travaux, surtout quand ils s'occupent de questions religieuses si importantes. On lit sans effort ; on s'imagine comprendre sans aucune peine. Ce qu'on apprend, ce sont les conclusions ; ce qui échappe en grande partie, c'est le travail préparatoire, le menu raisonnement. Souvent aussi les principes philosophiques à l'aide

Digitized by Google

desquels on apprécie les documents et les témoins sont habilement voilés. Et un lecteur inexpérimenté risque de se laisser convaincre, sous le charme du style, par la simplicité et la clarté d'un exposé dépouillé de tout appareil technique.

M. Piepenbring paraît être un spécialiste en synthèses bibliques. Il a déjà abordé les grands problèmes des deux Testaments. Le volume dont nous venons de transcrire le titre fait suite à une *Théologie de l'Ancien Testament*, à une *Histoire du peuple d'Israël*, à un volume sur *Jésus historique*.

Singulière méthode que celle de M. Piepenbring ! Les écrits johanniques et les épîtres catholiques ne peuvent lui fournir aucun renseignement sur Jésus et les Apôtres ; il en fait complètement abstraction. Les écrits des pères apostoliques de la fin du premier siècle et du commencement du second ne fournissent aucune donnée sur les doctrines et les institutions du temps des apôtres. On les passe sous silence. Les Évangiles synoptiques et les épîtres de saint Paul sont consultés mais soigneusement triés d'après des principes inflexibles.

Car il faut savoir que M. Piepenbring est un protestant libéral, progressiste, comme il dit, un peu à la façon de Jean Réville. Pour lui un christianisme sans dogme, sans sacrements, sans hiérarchie, à tendance exclusivement éthique, est la religion que Jésus a dû prêcher. C'est en tout cas ce christianisme qui est conforme aux sentiments religieux de M. Piepenbring. Le judéo-christianisme et le paulinisme — ce sont là les deux grandes divisions de ce livre — seraient des réformations notables, bien que très anciennes, de l'Évangile primitif.

« Il est urgent de montrer qu'il a existé un christianisme indépendant de la théologie apostolique, un christianisme plus ancien et plus simple, qui satisfait tous les besoins de la vraie piété, parce que, dans ses traits essentiels, il est un produit des expériences mêmes de la vie religieuse et morale de Jésus, ce qui lui assure, à la différence des contingences de la spéculation théologique, une valeur permanente. » Voilà la thèse rationaliste du livre.

Cette nouvelle « essence du Christianisme », moins saturée d'eschatologie que celle de M. Loisy, se rapproche assez de celle de M. Harnack. Tout le monde comprendra qu'il est impossible d'en faire ici une critique détaillée. On ne peut qu'affirmer l'erreur des principes et les défauts de la méthode qui sont à la base des conclusions de ce livre. H. C.

— Répondre aux questions souvent posées par es jeunes gens désireux de connaître l'ordre de saint Dominique et son idéal, tel est le but du R. P. M. Jacquin, O. P., dans sa plaquette intitulée : *Le Frère Prêcheur, autrefois et aujourd'hui*. (Kain, Noviciat dominicain ; Paris, P. Lethielleux, 1911. In-8, XI-312 p.) Qu'est-ce qu'un frère-prêcheur ? Quel est son idéal ? Quelle est sa vie ? Autant de questions que le P. Jacquin s'engage à résoudre sans parti-pris, dégagé de toute interprétation tendancieuse. A cette fin, il trace rapidement dans ses grandes lignes la vie et les gestes de saint Dominique et narre d'une plume alerte et succincte la formation, le développement et l'épanouissement de l'ordre des frères-prêcheurs (p. 3-33). Par contrastes et oppositions il montre aussitôt la place de l'ordre dans la vie religieuse, dans l'Église et parmi les autres ordres religieux. Le frère-prêcheur, d'après la pensée de saint Dominique et de ses fils, n'est pas seulement un moine, pas seulement un clerc, pas seulement un apôtre, il est ces trois choses à la fois, mais surtout il est apôtre. D'où distinction essentielle entre l'ordre des dominicains et les autres ordres et congrégations (IIme partie, chap. I et II).

Digitized by Google

Apôtres, les dominicains en ont dès l'origine revendiqué tous les droits et exercés toutes les fonctions tant par la prédication que par l'enseignement. Selon les nécessités du temps, des circonstances, des lieux, ils ont réalisé le programme inscrit à la première page de leurs constitutions : *Contemplata aliis tradere* et se sont fait les intrépides défenseurs de la « Vérité » à travers les siècles. Les études fortes et méthodiques, l'observance régulière et la prière sous toutes ses formes ont aussi dès lors été regardées comme les « moyens » rigoureusement nécessaires pour l'obtention de cette fin (ch. III-V). L'auteur nous introduit ensuite dans un couvent dominicain et nous initie successivement à la formation religieuse qui est donnée au noviciat et à la vie de couvent. Après quelques pages caractéristiques sur le mode de gouvernement spécial qui régit l'ordre (p. 170-176) et quelques mots sur les frères convers, il entame la troisième partie, la plus longue (125 p. sur 310), une notice sur la restauration et l'épanouissement de l'ordre des prêcheurs en France au XIXe siècle. Il entend montrer ici « comment cette province, restaurée par le P. Lacordaire, réalise encore l'idéal du patriarche Dominique. Il l'a choisie, à titre d'exemple, parce que, ayant le bonheur de lui appartenir, il connaît mieux son esprit et ses œuvres. Mais le cas n'est pas unique et on pourrait établir, pour d'autres provinces, la même comparaison. Ici et là elle montrerait que l'ordre est demeuré identique à lui-même. Les circonstances ont pu lui imposer des modalités nouvelles, il garde intangible son but et ses moyens essentiels (Préface, p. x).

Le P. Jacquin n'a certes pas voulu faire une œuvre historique dans le sens strict de ce mot. Il ne nous donne aucun aperçu sur l'histoire de l'ordre, ni sur l'activité des prêcheurs dans les siècles passés. C'est plutôt, si l'on peut dire ainsi, une étude psychologique, très réussie, sur l'âme, le principe de vie et d'activité de l'ordre de Saint-Dominique. Le caractère de l'œuvre explique la grande rareté de références. Néanmoins, quiconque désire connaître à fond l'ordre des frères-prêcheurs, son essence, son but, ses œuvres, trouvera dans ce volume une lecture aussi instructive qu'agréable. Le travail du P. Jacquin, du reste, est la meilleure étude de ce genre sur les dominicains et le premier où l'on trouve si bien agencée et condensée la vie dominicaine dans son idéal et sa réalité. A. DE MEYER, O. P.

— M. VICTOR BUCAILLE vient de faire paraître sous le titre de *Quelques années de la jeunesse de Montalembert 1810-1830* (Paris, Gabalda, 1911. In-8, 123 p. avec portrait. F. 1,50) une fort intéressante contribution à la vie du grand champion de l'Église et de la liberté. L'auteur nous y expose la première formation de son héros et l'éveil de son âme ardente et généreuse. Nous assistons ainsi au spectacle toujours intéressant d'un esprit, doué de grandes qualités naturelles, travaillant à se perfectionner et cherchant sa voie pour se consacrer finalement, en connaissance de cause, à la défense du catholicisme. L'intérêt de l'étude de la formation de cette noble vocation s'augmente encore du fait que, ni dans sa famille, ni dans son entourage, ni dans son éducation, rien n'avait poussé le jeune Montalembert dans cette voie et qu'il eut ainsi le grand mérite de se former seul pour les nobles combats de la justice et de la vérité. Ce livre, publié à l'occasion du centenaire de la naissance de Montalembert, servira à faire oublier à l'étranger le peu de zèle mis par la France catholique à payer sa dette de reconnaissance envers la noble mémoire du grand écrivain et du grand orateur. Une éloquente lettre-préface de M. Thureau-Dangin ajoute encore à la valeur et à l'intérêt de l'ouvrage. C. T.

Digitized by Google

— *Académie des inscriptions et belles-lettres.* — Le 30 juin, M. CLÉMENT HUART, se servant d'un manuscrit découvert par la mission Pelliot et antérieur au XIIIe siècle, raconte une des aventures du Boudha dans ses existences antérieures; Boudha, alors qu'il habitait le royaume de Bénarès, tenta une expédition chez le roi des dragons, Naronta, au-delà des mers, pour s'emparer d'une perle précieuse que possédait celui-ci.

Le 7 juillet, M. SCHLUMBERGER exhibe un lot d'aquarelles, exécutées par M. Saltzmann au cours d'un long séjour à Rhodes, précieuses parce qu'elles représentent des fresques du XIVe siècle, très endommagées actuellement, décorant un caveau funéraire accoté à l'église de Notre-Dame de Philerme. Ces fresques, issues de l'art occidental en Orient, montrent des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem agenouillés aux pieds de leurs saints patrons.

Le 21 juillet, M. CARCOPINO signale les importantes fouilles faites à Ostie par le gouvernement italien et en particulier les restes d'une chapelle de Gregoriopolis, ville bâtie par le pape Grégoire IV, au IXe siècle, sur les ruines d'Ostie. Un sarcophage chrétien du IIIe siècle, portant le nom de Quiriacus, pourrait avoir contenu le corps de l'évêque martyr d'Ostie de ce nom.

Le 4 août, M. COUYAT-BARTHOUX montre plusieurs photographies prises par lui au monastère du Sinaï, dont l'une reporte un rétable d'art catalan, daté de 1387 et représentant sainte Catherine d'Alexandrie, patronne du monastère. L'œuvre, peinte par un maître catalan peut-être originaire de Barcelone, avait été donnée au monastère par le consul des Catalans établi à Damas. Parmi les autres photographies de M. Couyat-Barthoux figurent des reproductions de très belles miniatures extraites des manuscrits de la bibliothèque conventuelle et représentant saint Paul, une Nativité, les empereurs Michel et Jean Paléologue.

Le 18 août, M. LOUIS CHATELAIN rend compte d'une mission à Mactar (Tunisie). Entre autres découvertes il signale une petite basilique chrétienne située près de l'arc de Trajan et composée d'une abside dégagée qui s'ouvre sur une nef ou un transept rectangulaire. La décoration de l'édifice était achevée par six colonnes.

Le 25 août, M. CAGNAT lit une lettre de M. Merlin relative à deux inscriptions trouvées par M. l'abbé Laynaud dans les catacombes de Sousse. Celle qui nous intéresse est l'épitaphe grecque d'une certaine chrétienne, dite Parthénopé, originaire de Smyrne et morte à Hadrumète. — M. COUYAT-BARTHOUX parle de la grande basilique du monastère du Sinaï dédiée à sainte Catherine par Justinien. Une hôtellerie y attenait pour hospitaliser les pélerins attirés par le site du buisson ardent. Des photographies donnent une parfaite idée de l'édifice qui subsiste encore.

Le 8 septembre, M. HÉRON DE VILLEFOSSE annonce que le P. Delattre, ayant repris les fouilles de la basilique chrétienne de Damous el Karita (Tunisie), a mis à jour une nouvelle chapelle munie d'une abside et de niches. Au 30 août, le nombre des inscriptions recueillies s'élève à 3.493.

Le 15 septembre, il communique des relevés de la vieille mosquée de Tsiouen-Tcheou, province de Fou-Kien, en Chine, fondée en 1010 et rebâtie en 1310 de notre ère. Ce sanctuaire aurait fait partie des monuments de la ville de Zaïtoum, célèbre au moyen âge.

A l'académie des sciences morales et politiques le prix Perret (2.000 fr.) a été décerné à M. ROBERT pour son ouvrage sur *Les écoles et l'enseignement*

Digitized by Google

de la théologie pendant la première moitié du XIIe siècle et une mention très honorable à M. PENTOUS pour son livre sur *Les États particuliers du diocèse de Toulouse aux XVIIe et XVIIIe siècles.*

Le prix Le Dissez de Penanrun a été partagé entre M. SERTILLANGES (1.500 fr.) pour son livre relatif à *La philosophie de saint Thomas d'Aquin* et M. BŒUF (500 fr.) pour sa monographie de *La vie de Monseigneur de Barral, évêque de Clermont.*

Un décret de la congrégation des études, en date du 19 juin 1911, a approuvé définitivement les statuts des facultés de théologie, de droit canonique et de philosophie de l'institut catholique de Paris, concédés provisoirement en 1895 pour une durée de dix années.

Un récent décret du ministère de l'instruction publique a réorganisé le collège de France. Les professeurs, autrefois obligés à donner quarante leçons publiques par an, pourront remplacer ces leçons par des travaux techniques ou des conférences réservées à des explications de textes. Ils recevront toute latitude pour entreprendre des voyages, missions ou publications scientifiques. Le programme de leurs leçons ne leur sera pas imposé. Chaque professeur gardera son initiative complète, sauf à soumettre son programme à l'approbation de l'assemblée de ses collègues. Il devra toutefois traiter sans cesse un sujet nouveau ou renouveler une question ancienne par des recherches spéciales. Pour être candidat à une chaire aucun diplôme n'est requis. Les découvertes et les publications scientifiques des candidats suffiront. L'assemblée des professeurs a l'entière liberté de maintenir, de supprimer ou de transformer les chaires devenues vacantes par la mort ou la démission des titulaires. L'assemblée des professeurs et l'Institut présenteront aux chaires vacantes deux candidats parmi lesquels le ministre choisira. G. M.

— *Nominations.* — M. LAPIE, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, a été nommé recteur de l'académie de Toulouse, en remplacement de M. JEANMAIRE, mis en retraite.

M. JOUGUET, maître de conférences de philologie à la faculté des lettres de l'université de Lille, a été nommé professeur d'histoire ancienne et de papyrologie à la dite faculté.

Ont été nommés M. ROBERT MICHEL, ancien membre de l'école française de Rome, archiviste aux Archives nationales;

M. PAUL LECACHEUX, archiviste aux archives nationales, archiviste de la Manche;

M. E. GABORY, archiviste de la Loire Inférieure;

M. G. LAVERGNE, archiviste de la Dordogne;

M. P. LANCO, archiviste de la Vendée;

M. P. DESTRAY, archiviste de la Niévre.

A la faculté des lettres de l'université de Paris ont été nommés M. GLOTZ professeur suppléant d'histoire moderne; M. DE MARTONNE professeur suppléant de géographie; M. CULTRU chargé de cours complémentaire d'histoire coloniale.

M. MATHIEX a été nommé professeur d'histoire et de géographie des temps modernes à la faculté des lettres de l'université de Besançon.

M. BOUTRY, agrégé d'histoire et de géographie, est chargé des fonctions

Digitized by Google

de maître de conférences de géographie à la faculté des lettres de l'université de Clermont.

M. DE MATTOME, professeur à la faculté des lettres de l'université de Lyon est chargé des cours de géographie à la faculté des lettres de l'université de Paris (chaire de M. Vidal de la Blache).

— *Décès.* — Le duc LOUIS-CHARLES DE LA TRÉMOILLE, membre libre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, auteur d'érudites publications extraites de son chartrier de Thouars et en particulier d'une étude sur les *Sculptures de Solesmes.*

M. ÉMILE LEVASSEUR, membre de l'académie des sciences morales et politiques, professeur titulaire de la chaire de géographie, histoire et statistique économiques au collège de France, administrateur général du même établissement. Son œuvre de premier ordre concerne uniquement l'économie politique.

M. AUGUSTE LONGNON, archiviste honoraire aux archives nationales, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, professeur au collège de France, professeur de géographie historique à l'école des hautes-études. C'est surtout son cours de toponomastique qui lui créa une réputation méritée. En un certain cycle d'années il étudiait les noms de lieu d'origine gauloise, gallo-romaine, ibère, germanique, religieuse, féodale et moderne. Ceux qui ont suivi ses leçons se rappellent son érudition extraordinaire, sa connaissance parfaite de la philologie. D'une modestie peu commune, il n'hésitait pas à se retoucher sans cesse; c'est ce qui explique pourquoi son enseignement incomparable est resté inédit. Son œuvre maîtresse est son *Atlas historique de la France* (Paris, 1884-1907), malheureusement inachevé. La publication, pour l'institut, des pouillés des diocèses et des obituaires des anciens établissements religieux de la France, parvenue jusqu'au septième volume, rendit aussi des services signalés aux érudits. Longue est d'ailleurs la série des travaux qu'il publia : *Pouillé du diocèse de Cahors* (Paris, 1874); *Étude biographique sur François Villon* (Paris, 1877); *Géographie de la Gaule au VIe siècle* (Paris, 1878); *Le saint voyage de Jérusalem du seigneur d'Anglure* (Paris, 1878); *Documents pour servir à l'iconographie de saint Louis* (Paris, 1882); *Raoul de Cambrai, chanson de geste* (Paris, 1882); *Polyptique de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* (Paris, 1886-1899); *Dictionnaire topographique du département de la Marne* (Paris, 1891); *Œuvres complètes de François Villon* (Paris, 1892); *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie* (Paris, 1901-1908); *Pouillé de la province de Rouen, Tours, Lyon et Sens* (Paris, 1903-1904).

M. GASTON RAYNAUD, bibliothécaire honoraire de la bibliothèque nationale de Paris. Élève de Gaston Paris, il se signala par de remarquables études relatives à la littérature française du moyen âge. A ce titre il mérita d'être nommé administrateur de la Société des anciens textes français. Son œuvre principale est l'édition des chroniques de Froissard, laissée inachevée par Siméon Luce. On lui doit encore la publication du *Mystère de la Passion*, spécimen remarquable de la poésie dramatique religieuse du XVe siècle et l'achèvement du *Recueil des fabliaux*, entrepris naguère par Anatole de Montaiglon.

M. CH. MOLINIER, professeur d'histoire à la faculté des lettres de l'université de Toulouse, qui s'était surtout occupé de l'inquisition. Son ouvrage le plus remarquable est : *L'inquisition dans le Midi de la France aux XIIIe et*

Digitized by Google

XIVe siècles : études sur les sources de son histoire (Paris, 1880). Il écrivit beaucoup dans la *Revue historique* et les *Annales du Midi*. Le tome XIV des *Archives des missions scientifiques et littéraires* contient de lui un important mémoire : *Études sur quelques manuscrits des Bibliothèques d'Italie concernant l'inquisition et les croyances des hérétiques du XIIe au XIIIe siècle.*

M. Ch. Jacotin de Rosières, jeune érudit, qui collabora activement au livre de M. Beyssac sur *Les prévôts de Fourvières* (Lyon, 1908).

M. Lefébure, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, qui écrivit une *Étude sur saint Justin* (Paris, 1863) et deux beaux livres sur *La renaissance religieuse en France* (Paris, 1886) et *L'organisation de la charité privée en France* (Paris, 1900).

M. Meschinet de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, auteur de divers ouvrages : *Origine et progrès de la réformation à la Rochelle* (2e éd., 1872); *Cartulaire de l'abbaye de Charroux*. G. M.

Italie. — La direction de l'*Archivio di Stato* de Milan a eu l'excellente idée de commencer la publication d'un *Annuario del R. Archivio di Stato in Milano* (Milan, Palais du Sénat, 1911. In-8 de 146 p. L. 3) qui est destiné à tenir, année par année, le public au courant des travaux qui s'opèrent dans l'intérieur de ces archives. Voici d'ailleurs le sommaire du volume qui vient de paraître : Première partie : Travaux de réorganisation et d'inventaire : I. Organisation de l'archive de la direction; II. Réunion d'inventaires et compilation de leur répertoire général; III Compilation d'inventaires sommaires; IV. Inventaires par fiches; V. Inventaires analytiques; VI. Travaux de réorganisation et de classement dans les fonds particuliers; VII. Registres; VIII. Restaurations. La deuxième partie est consacrée au service administratif et la troisième à l'école de paléographie, de diplomatique et de science d'archives, annexée aux archives et dirigée par M. Vittani. L'énoncé qui précède permet d'entrevoir l'activité qui règne parmi le personnel attaché à la direction et à l'administration de la grande collection milanaise. C'est à M. L. Fumi, directeur actuel des archives, qu'il faut en grande partie attribuer le mérite de cette activité. Souhaitons qu'il trouve de nombreux imitateurs parmi ses collègues des archives italiennes et que ceux-ci nous donnent aussi l'annuaire de leurs travaux. On notera parmi les documents placés comme appendice au présent volume, un aperçu des inventaires sommaires compilés durant les années 1909-1910 (p. 49-61) et un *Rapport* sur les conditions générales des parchemins appartenant au fonds religieux de ces archives et sur les réorganisations réalisées durant l'année 1910. Ce rapport, détaillé et clair, est dû à M. Manaresi, sous-archiviste.

Nous avons signalé (RHE, 1911, t. XII, p. 393) la publication chez Hoepli, à Milan, du *Corpus nummorum italicorum* préparé par le roi d'Italie; accordons aujourd'hui une mention à deux autres grandes publications du même éditeur. La première est : *I medaglioni romani da Augusto a Giustiniano*, soigneusement décrits par M. Francesco Gnecchi (1911. 400 p., 162 pl. L. 200). L'étude porte sur 3000 pièces, dont 350 en or, 600 en argent et plus de 2000 en bronze. L'autre volume : *Le monete e le bolle plumbe e pontificie del medagliere vaticano* (1910. In-4 de 439 p. et 62 pl. L. 80) dont la partie descriptive est due à M. Camillo Serafini, directeur du cabinet de numismatique du Vatican, et l'introduction historique à Mgr Legrelle, *scriptor* à la bibliothèque vaticane, est le premier tome d'un ouvrage qui en comprendra

Digitized by Google

trois. Les monnaies dont il y est question sont au nombre de 4000, allant du pontificat de Deusdedit (615-618) à celui de S. Pie V (1566-1571). Le deuxième volume, qui est sous presse, comprendra les notices de 5000 monnaies ou bulles, de Grégoire XIII à Innocent XII; enfin le troisième portera la description de 6000 pièces, jusqu'en 1870. On sait que le cabinet de numismatique du Vatican est un des plus riches du monde. Commencé modestement au XVIe siècle par la donation de quelques collections embryonnaires, il fut considérablement augmenté sous Clément XII (1730-1740) et Benoît XIV (1740-1758), par l'accession de diverses collections particulières, telles que les collections Albani, Carpegna, Scilla. Pie VI acheta aux Odescalchi le médaillier de la reine de Suède; puis survint la révolution française. Le directoire confisqua et fit transporter à Paris la collection des monnaies pontificales. Lorsque, en vertu des traités de 1815, elle reprit le chemin de Rome, elle était quelque peu amoindrie. Sous Pie VII de nouveaux achats vinrent l'accroître; enfin l'accession du fonds Belli, en 1851, celle du fonds Ranchi, en 1901, l'ont mise hors pair. Elle comprend actuellement 70.000 pièces : monnaies, médailles, bulles, plombs, sceaux et gemmes gravées. La seule collection des monnaies de la république romaine compte 7000 spécimens, et celle des monnaies impériales 13.000 numéros.

Le P. Sixte Scaglia, dont le nom et les œuvres paraissent si souvent dans cette chronique (RHE, 1909, t. X, p. 451-452; 1910, t. XI, p. 425; 1911, t. XII, p. 195-197, 396, 618), vient de nous donner un nouveau témoignage de son activité : c'est la troisième partie du tome II de ses *Notiones archaeologiae christianae disciplinis theologicis coordinatae* (Rome, Desclée, 1911. In-8 de 479 p. avec 222 phototypies. L. 6). Après avoir interrogé les inscriptions, les symboles et les peintures cimitériales (tome II, première et deuxième parties), pour leur faire témoigner des croyances, des espérances et des habitudes religieuses des premiers chrétiens, il poursuit son enquête dans le domaine des monuments sculptés (bas-reliefs funéraires, sarcophages, statues), dont il s'efforce de faire l'interprétation et de trouver l'expression théologique ou symbolique; dans celui des mosaïques et des peintures d'église; dans ceux de la miniature et de l'enluminure (bibles, évangéliaires, psautiers, écrits des saints pères); des ivoires et des bois sculptés; des émaux et des verres dorés; des reliquaires et des médailles; des objets d'usage domestique (lampes, bijoux, gemmes, anneaux, etc.); des tissus et des tapisseries; enfin des autels, des vases et des ornements sacrés. Selon la méthode qu'il s'est imposée, et en fonction du dessein qu'il poursuit, l'auteur s'attache moins à décrire avec détail chacun des objets dont il traite qu'à dégager leur sens théologique. Ce travail d'interprétation n'est pas toujours aisé. Le plus souvent on ne peut qu'émettre des hypothèses; le grave danger serait d'appuyer plus qu'il ne faut sur ces hypothèses, et de les traduire en certitudes. Le P. Sixte s'est efforcé d'éviter cet écueil. Il est vraisemblable que s'il avait pu utiliser l'ouvrage définitif de M. W. de Grüneisen sur *Sainte-Marie-Antique* (RHE, 1911, t. XII, p. 618-621), et l'étude additionnelle du même auteur sur *Le portrait* (voir ci-après), qu'il mentionne dans sa bibliographie finale, quelques paragraphes de son livre auraient gagné en précision en s'enrichissant de données nouvelles. Avec ce troisième volume le tome deuxième de l'ouvrage est terminé. Il manque toujours la deuxième partie du tome premier qui doit contenir la description des principaux monuments utilisés pour l'enquête théologique. L'auteur a renoncé à l'écrire en latin; elle paraîtra en langue vulgaire et en plusieurs volumes.

Digitized by Google

L'étude que M. de Grüneisen vient de publier sur *Le portrait. Traditions hellénistiques et influences orientales* (Rome, Walter Modes, 1911. In-fol. de VIII-112 p., avec 117 figures dans le texte et 8 magnifiques planches en héliogravure. L. 40), représente l'une des « perspectives sur l'histoire des thèmes principaux de l'art chrétien dans le haut moyen âge » que le savant critique a vu s'ouvrir devant lui en étudiant l'église de Sainte-Marie-Antique. Cette perspective se rattache aux vues d'ensemble exprimées dans le chapitre central de son grand ouvrage sur cette église, chapitre dans lequel il étudie le développement de l'art romain du haut moyen âge (RHE, 1911, t. XII, p. 619). On en avait déjà les traits principaux, envisagés au point de vue spécial de ce sanctuaire, dans les quelques pages consacrées à la technique de la face humaine. Mais le sujet valait d'être repris et traité avec plus d'ampleur. M. de Grüneisen se propose d'ailleurs de consacrer une étude analytique et comparative à chacun des principaux thèmes de l'art chrétien à cette époque : le ciel, la crucifixion, la Vierge trônante, les tribunaux et les supplices, etc. Sa méthode, celle qu'il a appliquée dans son étude d'ensemble et dans la première de ses études annexes, consiste à prendre chaque thème iconographique à ses origines, à décrire ses évolutions et à noter les influences convergentes qu'il a subies jusqu'au jour où, cette veine étant tarie, la décadence appelle une rénovation profonde. En ce qui concerne le portrait, c'est de l'époque hellénistique que l'on part, et à l'époque des miniatures, des fresques et des mosaïques, jusqu'à l'aube des temps gothiques que l'on aboutit; et la grande constatation que l'on fait et qui va se confirmant en cours de route, c'est la survivance des antiques traditions hellénistiques, naturalistes et individualistes jusqu'au milieu du moyen âge, jusqu'à l'époque où l'on ne sut plus saisir, de la face humaine, que les traits génériques. Il est des formules « schématisées », des traits grossièrement simplifiés, chers aux artisans de la décadence, qui sont un legs authentique, bien que dégénéré et amoindri, des artistes de l'époque classique. L'héritage hellénistique avait été d'assez bonne heure, et il ne cessa d'être dans la suite et de plus en plus, envahi par des alluvions de valeur inférieure venues de l'art industriel oriental. Les artistes véritables faisant défaut, les initiatives individuelles n'intervenant plus, l'art devint un métier de copistes simplificateurs à outrance. On se transmettait des « recettes », on appliquait des « canons » sans les comprendre, ou en les comprenant mal. L'auteur choisit pour point de départ le portrait alexandrin, le portrait funéraire égyptien, unique témoin qui nous reste du passé hellénistique et premier chaînon où l'on voit avec quelque évidence que se rattachent certaines traditions de l'art médiéval. Dans le portrait égyptien du type classique le modelé s'attache scrupuleusement à reproduire les formes anatomiques et à combiner habilement les contours. Puis, on voit peu à peu le « trait » se substituer au modelé, le dessin au coloris. Le portrait pompéien d'une part, le portrait copte de l'autre, principalement celui-ci, sont des produits de l'art industriel. Le commerce répand les formes de cet art. « L'art textile surtout, dont les produits se disséminent si largement à travers le monde romain, déshabitue les nouvelles écoles des ensembles modelés avec des couleurs fondues; la figure devient de plus en plus un contour schématique rempli de couleurs juxtaposées par plaques. L'art du moyen âge est déjà en germe dans le portrait pompéien et dans le portrait égyptien de basse époque; les mêmes procédés s'y retrouvent; seulement l'on applique de plus en plus les formules de simplification fournies par l'art

Digitized by Google

industriel de l'Orient et surtout de l'Égypte; les formes anatomiques dégénèrent en signes schématiques; les distinctifs conventionnels deviennent indispensables, jusqu'à ce qu'enfin il ne reste guère plus de l'art hellénique que le principe de « frontalité », dénaturé encore par une rigidité immobile. Les éléments de la face, non seulement se simplifient, mais se désagrègent en quelque sorte pour être traités séparément... Au moment où nous abandonnons notre histoire, l'art chrétien en est réduit à cette extrême indigence; une rénovation se prépare et s'annonce, mais il faudra attendre encore plusieurs siècles avant de trouver un véritable portraitiste. »

Tel est le thème historique dont le critique nous offre le développement dans les trois chapitres principaux de son œuvre : le portrait égypto-hellénique; le portrait pompéien en parallèle avec le portrait hellénistique; le portrait chrétien des origines jusqu'au moyen âge. Ces chapitres sont précédés de deux études préliminaires : l'une, singulièrement suggestive, sur les mutations stylistiques des traits anatomiques de la physionomie humaine (les traits de la face sous l'influence d'un mouvement passionnel : douleur, rire, larmes, attention, dégoût, mépris, etc.; et ces traits exprimés schématiquement); l'autre résumant, à l'aide de documents écrits, l'histoire du portrait dans l'antiquité et au moyen âge. J'ai déjà rendu hommage à la vaste érudition et au sens critique très sûr qui se révèlent dans les études comparatives de M. de Grüneisen. Ces qualités apparaissent ici mieux encore; le lecteur les remarquera, ne fût-ce qu'en s'attachant à vérifier le choix des illustrations qui accompagnent le texte, en voyant leur variété, leur richesse, leur rareté, et surtout leur heureuse juxtaposition. L'image est un commentaire frappant de l'exposé écrit. En veut-on un exemple? Que l'on lise la dissertation tout-à-fait neuve que l'auteur a consacrée (p. 80-95) à rechercher les origines du nimbe carré, qui caractérise parfois, dans l'art du moyen âge, les portraits de personnages vivants. « L'antique usage égyptien de représenter le défunt devant un pylône rectangulaire ou un fronton courbe porté par des colonnettes, pylône et fronton encadrant la tête, doit être considéré comme l'origine d'abord du portrait funéraire et par l'intermédiaire de celui-ci, comme l'origine de la « tabula circa verticem », dite « nimbe carré » !

Le troisième volume de la traduction italienne de l'*Histoire ancienne de l'Église*, par Mgr Duchesne, vient de paraître (*Storia della Chiesa antica*, prima traduzione italiana sull' ultima edizione francese riveduta ed approvata dall' Autore, t. III. Rome, Desclée et Cie, 1911. In-8 de 378 p. L. 6). Nous avons déjà relevé (RHE, 1911, t. XII, p. 394) les qualités de cette traduction et le soin avec lequel l'édition en était exécutée. Nous retrouvons ces mêmes qualités et ce même soin dans le tome troisième. L'auteur et le traducteur ont ajouté un *erratum*, portant sur les trois volumes parus. Non seulement ils y redressent les erreurs de traduction, et y corrigent les coquilles typographiques, mais encore, çà et là, ils y apportent plus de précision à leur pensée et y expliquent certains passages obscurs. L'œuvre du traducteur en est maintenant au même point que celle de l'auteur. Le quatrième volume manque dans les deux éditions. J.-M.-V.

— Mgr T. Anaissi, abbé de l'hospice et du collège des syro-maronites à Rome, vient de réunir en un beau volume les documents romains adressés aux patriarches syro-maronites d'Antioche : *Bullarium Maronitarum, com-*

Digitized by Google

L'étude que M. de Grüneisen vient de publier sur *Le portrait. Traditions hellénistiques et influences orientales* (Rome, Walter Modes, 1911. In-fol. de VIII-112 p., avec 117 figures dans le texte et 8 magnifiques planches en héliogravure. L. 40), représente l'une des « perspectives sur l'histoire des thèmes principaux de l'art chrétien dans le haut moyen âge » que le savant critique a vu s'ouvrir devant lui en étudiant l'église de Sainte-Marie-Antique. Cette perspective se rattache aux vues d'ensemble exprimées dans le chapitre central de son grand ouvrage sur cette église, chapitre dans lequel il étudie le développement de l'art romain du haut moyen âge (RHE, 1911, t. XII, p. 619). On en avait déjà les traits principaux, envisagés au point de vue spécial de ce sanctuaire, dans les quelques pages consacrées à la technique de la face humaine. Mais le sujet valait d'être repris et traité avec plus d'ampleur. M. de Grüneisen se propose d'ailleurs de consacrer une étude analytique et comparative à chacun des principaux thèmes de l'art chrétien à cette époque : le ciel, la crucifixion, la Vierge trônante, les tribunaux et les supplices, etc. Sa méthode, celle qu'il a appliquée dans son étude d'ensemble et dans la première de ses études annexes, consiste à prendre chaque thème iconographique à ses origines, à décrire ses évolutions et à noter les influences convergentes qu'il a subies jusqu'au jour où, cette veine étant tarie, la décadence appelle une rénovation profonde. En ce qui concerne le portrait, c'est de l'époque hellénistique que l'on part, et à l'époque des miniatures, des fresques et des mosaïques, jusqu'à l'aube des temps gothiques que l'on aboutit; et la grande constatation que l'on fait et qui va se confirmant en cours de route, c'est la survivance des antiques traditions hellénistiques, naturalistes et individualistes jusqu'au milieu du moyen âge, jusqu'à l'époque où l'on ne sut plus saisir, de la face humaine, que les traits génériques. Il est des formules « schématisées », des traits grossièrement simplifiés, chers aux artisans de la décadence, qui sont un legs authentique, bien que dégénéré et amoindri, des artistes de l'époque classique. L'héritage hellénistique avait été d'assez bonne heure, et il ne cessa d'être dans la suite et de plus en plus, envahi par des alluvions de valeur inférieure venues de l'art industriel oriental. Les artistes véritables faisant défaut, les initiatives individuelles n'intervenant plus, l'art devint un métier de copistes simplificateurs à outrance. On se transmettait des « recettes », on appliquait des « canons » sans les comprendre, ou en les comprenant mal. L'auteur choisit pour point de départ le portrait alexandrin, le portrait funéraire égyptien, unique témoin qui nous reste du passé hellénistique et premier chaînon où l'on voit avec quelque évidence que se rattachent certaines traditions de l'art médiéval. Dans le portrait égyptien du type classique le modelé s'attache scrupuleusement à reproduire les formes anatomiques et à combiner habilement les contours. Puis, on voit peu à peu le « trait » se substituer au modelé, le dessin au coloris. Le portrait pompéien d'une part, le portrait copte de l'autre, principalement celui-ci, sont des produits de l'art industriel. Le commerce répand les formes de cet art. « L'art textile surtout, dont les produits se disséminent si largement à travers le monde romain, déshabitue les nouvelles écoles des ensembles modelés avec des couleurs fondues; la figure devient de plus en plus un contour schématique rempli de couleurs juxtaposées par plaques. L'art du moyen âge est déjà en germe dans le portrait pompéien et dans le portrait égyptien de basse époque; les mêmes procédés s'y retrouvent; seulement l'on applique de plus en plus les formules de simplification fournies par l'art

Digitized by Google

industriel de l'Orient et surtout de l'Égypte; les formes anatomiques dégénèrent en signes schématiques; les distinctifs conventionnels deviennent indispensables, jusqu'à ce qu'enfin il ne reste guère plus de l'art hellénique que le principe de « frontalité », dénaturé encore par une rigidité immobile. Les éléments de la face, non seulement se simplifient, mais se désagrègent en quelque sorte pour être traités séparément... Au moment où nous abandonnons notre histoire, l'art chrétien en est réduit à cette extrême indigence; une rénovation se prépare et s'annonce, mais il faudra attendre encore plusieurs siècles avant de trouver un véritable portraitiste. »

Tel est le thème historique dont le critique nous offre le développement dans les trois chapitres principaux de son œuvre : le portrait égypto-hellénique; le portrait pompéien en parallèle avec le portrait hellénistique; le portrait chrétien des origines jusqu'au moyen âge. Ces chapitres sont précédés de deux études préliminaires : l'une, singulièrement suggestive, sur les mutations stylistiques des traits anatomiques de la physionomie humaine (les traits de la face sous l'influence d'un mouvement passionnel : douleur, rire, larmes, attention, dégoût, mépris, etc.; et ces traits exprimés schématiquement); l'autre résumant, à l'aide de documents écrits, l'histoire du portrait dans l'antiquité et au moyen âge. J'ai déjà rendu hommage à la vaste érudition et au sens critique très sûr qui se révèlent dans les études comparatives de M. de Grüneisen. Ces qualités apparaissent ici mieux encore; le lecteur les remarquera, ne fût-ce qu'en s'attachant à vérifier le choix des illustrations qui accompagnent le texte, en voyant leur variété, leur richesse, leur rareté, et surtout leur heureuse juxtaposition. L'image est un commentaire frappant de l'exposé écrit. En veut-on un exemple? Que l'on lise la dissertation tout-à-fait neuve que l'auteur a consacrée (p. 80-95) à rechercher les origines du nimbe carré, qui caractérise parfois, dans l'art du moyen âge, les portraits de personnages vivants. « L'antique usage égyptien de représenter le défunt devant un pylône rectangulaire ou un fronton courbe porté par des colonnettes, pylône et fronton encadrant la tête, doit être considéré comme l'origine d'abord du portrait funéraire et par l'intermédiaire de celui-ci, comme l'origine de la « tabula circa verticem », dite « nimbe carré » !

Le troisième volume de la traduction italienne de l'*Histoire ancienne de l'Église*, par Mgr Duchesne, vient de paraître (*Storia della Chiesa antica*, prima traduzione italiana sull' ultima edizione francese riveduta ed approvata dall' Autore, t. III. Rome, Desclée et Cie, 1911. In-8 de 378 p. L. 6). Nous avons déjà relevé (RHE, 1911, t. XII, p. 394) les qualités de cette traduction et le soin avec lequel l'édition en était exécutée. Nous retrouvons ces mêmes qualités et ce même soin dans le tome troisième. L'auteur et le traducteur ont ajouté un *erratum*, portant sur les trois volumes parus. Non seulement ils y redressent les erreurs de traduction, et y corrigent les coquilles typographiques, mais encore, çà et là, ils y apportent plus de précision à leur pensée et y expliquent certains passages obscurs. L'œuvre du traducteur en est maintenant au même point que celle de l'auteur. Le quatrième volume manque dans les deux éditions. J.-M.-V.

— Mgr T. Anaissi, abbé de l'hospice et du collège des syro-maronites à Rome, vient de réunir en un beau volume les documents romains adressés aux patriarches syro-maronites d'Antioche : *Bullarium Maronitarum, com-*

Digitized by Google

plectens bullas, brevia, epistolas, constitutiones aliaque documenta a romanis pontificibus ad patriarchas antiochenos Syro-maronitarum missa (Rome, M. Bretschneider, 1911. In-8 de 576 p.). Le volume commence à Innocent III et va jusqu'à Pie X. Pour réunir les 213 documents, publiés ici, l'auteur a dû s'imposer bien des recherches : il a rendu un vrai service non seulement à ses compatriotes, mais aussi aux historiens qui veulent s'occuper du passé de son peuple. Le volume se termine par la série des patriarches d'Antioche (d'après Assemani), la liste des initiales des documents, et une table synthétique des documents.

— M. Vito La Mantia, connu déjà pour ses études relatives à l'inquisition en Sicile, vient d'en publier une nouvelle dans laquelle il traite surtout de la suppression de ce tribunal en 1732 (*L'inquisizione in Sicilia*. Palerme, Giannitrapani, 1911. In-8 de 156 p.) — Cette suppression fut surtout l'œuvre de Domenico Carracciolo, vice-roi de Sicile, qui, au cours de diverses missions diplomatiques accomplies en France et en Angleterre, avait eu l'occasion d'entrer en contact avec les idées de la nouvelle philosophie. Ses desseins rencontrèrent quelques obstacles. Le sénat de Palerme intercéda lui-même auprès du roi Ferdinand IV pour les officiers du tribunal, que cette suppression allait priver de leur emploi, en mettant leurs familles à la misère. Quant au peuple, il s'aperçut à peine de la disparition de la vieille institution. Seuls quelques nobles ou membres du clergé la déplorèrent. Le bibliothécaire du sénat revendiqua vainement les dossiers du tribunal disparu. On en attribua une partie, la moins intéressante, les documents de caractère civil et économique (1858 volumes) à la bibliothèque publique de Palerme. Les dossiers du tribunal criminel, les procès de caractère politique et religieux, les plus compromettants pour l'honorabilité des nobles familles siciliennes, furent brûlés impitoyablement. L'auteur a dressé la liste des condamnés remis au bras séculier depuis l'époque de l'érection du tribunal (1487) jusqu'à celle de sa suppression (1732). On y trouve les imputations les plus diverses : juifs baptisés et rejudaïsants, luthériens et calvinistes, théosophes et mystiques, renégats passés à l'Islam, sorciers et sorcières, gens convaincus d'adultère, confesseurs coupables de sollicitation en confession, enfin quelques *liberi muratori* ou francs-maçons.

Dans l'église paroissiale de San Severo et de Sant'Agata, à Pérouse, on vient de découvrir un cycle de fresques du XIVe siècle représentant le Christ en croix et des scènes de la vie des saints. On les attribue à Pietro Lorenzetti ou à ses élèves. — D'autres peintures, attribuées à Benozzo Gozzoli, ont été retrouvées dans la vieille église de San Fortunato, à Montefalco (Ombrie).

Les locaux de la bibliothèque nationale centrale Victor-Emmanuel à Florence étant devenus insuffisants, le gouvernement italien a décidé de construire un édifice spécial beaucoup plus vaste et mieux disposé pour recevoir cette collection qui s'accroît tous les jours. A l'occasion de la pose de la première pierre du futur monument, le 8 mai dernier, le directeur de la bibliothèque, M. S. Morpurgo, et son secrétaire, le docteur G. Coggiola, ont publié sous le titre de *Giubileo di cultura MCMXI per la nuova biblioteca nazionale* (Florence, Nerbini, 1911. In-4, 16 p. L. 0,20) une intéressante notice historique et descriptive de la collection florentine. Après quelques pages de

Digitized by Google

biographie consacrées au fondateur de la bibliothèque, Antonio Magliabechi, et à son testament, qui réalisa cette fondation, le 4 juillet 1714, les auteurs écrivent l'histoire de la collection, signalent les principales richesses qu'elle renferme, et les nombreuses accessions qui y ont été faites durant les deux siècles de son existence. Magliabechi avait légué 30.000 volumes. En 1848, la bibliothèque devint le siège du dépôt légal pour la Toscane. En 1861 un décret de Victor-Emmanuel II lui annexa la *biblioteca nuova palatina*. Elle eut alors 280.000 volumes imprimés et 14.000 manuscrits. En 1870, elle reçut le privilège du dépôt légal pour tout le royaume d'Italie. Actuellement elle compte un million et demi de volumes. Les auteurs de la plaquette décrivent les locaux où elle est maintenant à l'étroit, et donnent le plan du futur édifice, où elle se trouvera plus à l'aise.

Un congrès international de géographie se réunit à Rome, au Château Saint-Ange, le 15 octobre et les jours suivants. Le trésorier du congrès est M. Felice Cardon, à la Société géographique italienne. Rome, via del Plebiscito, 102.

Le 30 juillet, la ville d'Arezzo a célébré le quatrième centenaire de la naissance de Giorgio Vasari, architecte et peintre médiocre, mais écrivain, biographe et critique d'art de premier ordre. Une statue a été inaugurée; la maison de Vasari a été déclarée monument national; enfin un congrès a réuni les « Amis des monuments ». M. Corrado Ricci, directeur des beaux-arts, prononça, au cours des fêtes, un remarquable discours sur Vasari, artiste et écrivain.

Dans sa séance du 21 mai, la section des sciences morales, historiques et philologiques de l'*Accademia dei Lincei*, a reçu communication d'une circulaire par laquelle l'Académie des sciences de Turin appelle l'attention des sociétés savantes d'Italie sur l'émigration à l'étranger de deux précieux manuscrits italiens. L'un de ces manuscrits est le codex d'Udine contenant la *Lex romana raetica curiensis*; l'autre un codex sessorien de grande valeur. Ce fait, dont la gravité a été signalée par le professeur Patetta, fit l'objet des commentaires et des discussions de l'assemblée, qui remarqua combien il serait souhaitable, pour la conservation du patrimoine scientifique italien, que l'on procédât à un inventaire rigoureux des manuscrits et des imprimés possédés par les bibliothèques et les instituts publics.

A la *Deputazione di storia patria in Modena*, le 29 avril 1911, le professeur G. Soli traita de l'église et du monastère de Santa Chiara, de Modène. Il en raconta l'histoire, du VIIe au XVIIIe siècle, et en donna la description. — Puis le docteur E. P. Vicini, au nom du professeur Bertoni, parla d'une inscription jadis existante à Modène, sur la porte San Pietro; et, pour son propre compte, informa l'assemblée de la découverte d'une autre inscription locale. Cette inscription est curieuse, car il y est fait mention d'une éclipse de soleil arrivée en 1439 et mentionnée par Fra Salimbene. Le même M. Vicini, en son nom et au nom du professeur Bertoni, communiqua quelques nouveaux documents à ajouter à ceux que ces deux historiens ont utilisés dans leur histoire de la Renaissance à Modène. Cette communication fut continuée dans la séance du 10 juin de la même assemblée.

Digitized by Google

Dans sa séance du 18 mai 1911, l'*Istituto lombardo di scienze e lettere*, entendit un rapport de Mgr Luigi Rocca sur *San Pier Damiano e Dante*, dans lequel, établissant une comparaison entre les écrits du saint réformateur du XIe siècle et divers passages de la *Divine Comédie*, le critique montra les rapports intimes qui existent entre le grand poète et l'illustre moine, sinon au point de vue littéraire, au moins quant à la pensée, au sentiment et au caractère. On avait déjà noté une parenté assez étroite entre le passage du chant XXI du *Paradis*, dans lequel le poète met sur les lèvres de saint Pierre Damien lui-même une critique sévère des mœurs et du luxe des cardinaux et tels passages des œuvres du même saint touchant les devoirs qui incombent aux princes de l'Église. Il est évident que l'esprit du moine réformateur, son zèle inlassable contre la simonie, le concubinage, l'ignorance, l'avarice, les mauvaises mœurs du clergé, le luxe des prélats, le relâchement des moines et les abus de tout genre de l'autorité spirituelle, toutes les qualités austères du saint devaient faire l'admiration de celui qui, dans ses vers implacables, flétrit les défauts des gens d'église. Don Rocca alla jusqu'à émettre l'hypothèse que Dante s'était mis, en ce qui concerne les choses de la discipline ecclésiastique, à l'école des grands réformateurs, dont Pierre Damien était un des plus illustres, comme il s'était mis, pour les doctrines théologiques, à celle des plus grands théologiens, notamment à celle de S. Thomas. — Dans la séance du 1er juin, don Rocca reprenant le même thème, s'attacha à noter quelques points sur lesquels les deux grands esprits se trouvent d'accord; remarquons particulièrement la vigueur de leurs critiques à tous deux contre l'avarice des cardinaux, les mauvaises mœurs du haut clergé, la décadence monastique, leur courage à tous deux contre les abus du pouvoir pontifical, et leur commune idée d'une réforme à commencer par le siège apostolique lui-même. Des confrontations de textes faites par le rapporteur ne permettent pas de douter que sur un très grand nombre de points le poète se soit inspiré de l'écrivain ascétique.

Que Dante se soit inspiré de saint Pierre Damien au point de lui avoir emprunté jusqu'au thème et au schéma de la *Divine Comédie*, c'est ce que croit le professeur Paolo Amaducci, et c'est ce qu'il s'est efforcé de prouver dans son mémoire, *Scoperta et descrizione della fonte da cui derivò lo schema dottrinale della Commedia di Dante*, lu, le 26 mars 1911, devant la *Deputazione di storia patria par le provincie di Romagna*. La thèse est originale, et parce qu'elle a soulevé de très nombreuses critiques et appelé des mises au point dans le genre de celle de Mgr Rocca, il peut être intéressant de l'exposer en quelques mots. Pas plus que les autres grands génies, Dante n'a inventé de toutes pièces tous les éléments de son poème. Son originalité vraie réside dans la forme poétique, beaucoup plus que dans la création de l'ensemble ou de quelques-unes des lignes schématiques de l'œuvre. Ayant à écrire la *Divine Comédie*, qui est le chant des douleurs et des espérances de l'exil terrestre, il a dû rechercher la « littérature » de ses devanciers sur ce thème, pour y puiser des idées, ou y trouver simplement des consolations. Il s'est naturellement tourné du côté de saint Pierre Damien dont les pensées cadraient avec les siennes, et il l'a étudié de près. M. Amaducci s'est livré lui aussi à une étude soigneuse des écrits du docteur de Ravenne et il a fini par découvrir que l'opuscule XXXII, intitulé : *De quadragesima, sive de quadraginta duabus Hebraeorum mansionibus*, est la source « indubitable » du schéma

Digitized by Google

doctrinal de la *Comédie*. Il lui a paru notamment que les diverses étapes du voyage de Dante, depuis la sortie de la forêt jusqu'à l'Empyrée, sont l'image du pèlerinage des Hébreux, de la sortie d'Égypte à la terre promise. Les arrêts de ceux-ci à travers le désert furent au nombre de quarante-deux ; les haltes mystiques du voyage dantesque atteignent aussi ce chiffre. Au surplus la signification allégorique de chaque étape serait la même dans l'une et dans l'autre des pérégrinations. En somme, les bases de l'exégèse de la *Divine Comédie* seraient profondément modifiées ; une lumière éclatante serait projetée sur les énigmes grandes ou petites dont le chef d'œuvre de Dante est rempli ; une ère nouvelle commencerait pour les études dantesques.

Devant la même assemblée, le 4 juin 1911, Mgr Testi Rasponi continua à lire ses notes marginales au *Liber pontificalis* d'Agnello Ravennate qu'il compare au passionnaire de S. Stefano, en montrant que ces deux sources dérivent l'une de l'autre. Son examen porte maintenant surtout sur la *Vita s. Bononii* et la *Vita s. Petronii*, et l'étude critique de ces documents lui permet de faire d'importantes remarques touchant la topographie bolonaise et l'authenticité des traditions hagiographiques de la ville. La tradition de S. Zama, premier évêque de Bologne, paraît être d'origine récente. Les catalogues ne portent pas le nom de cet évêque avant 1300.

Les professeurs G. Fusai et M. Lupo-Gentile ont commencé la publication d'une revue d'histoire et de littérature intitulée *Italia*, qui paraîtra tous les deux mois à Carrare et qui contiendra des travaux d'histoire et d'archéologie intéressant la Lunigiana. Prix de l'abonnement, pour l'Italie : 5 lires.

Une autre revue d'histoire a commencé à paraître à Ravenne sous le titre de *Bollettino storico romagnolo*. Elle est trimestrielle et coûte 7 lires par an.

L'académie pontificale d'archéologie de Rome met au concours les deux sujets suivants : La civilisation étrusque et la latine au temps où commencèrent à se répandre les premiers vases attiques à figures noires. — L'iconographie de Constantin le Grand et de sa famille jusqu'à la fin du moyen âge.

L'*Istituto veneto di scienze, lettere ed arti* met de nouveau au concours (5000 lires) le sujet suivant : Histoire de la lagune de Venise, déjà proposé. Il propose divers autres thèmes : « Toponomastique vénitienne » (3000 l.) ; « Alde Manuce le vieux et l'académie aldine » (5000 l.) ; « De l'instruction publique et privée à Venise au temps de la république » (3000 l.) ; « Origine, organisation et fonctions de la Banque *del Giro*, à Venise. Services rendus par elle à la circulation monétaire. Son influence sur l'origine et l'organisation des banques modernes » (3000 l.).

Un autre concours est organisé parmi les étudiants en droit des universités du royaume d'Italie, par l'Institut d'histoire du droit romain de l'université de Catane, sur le thème suivant : « La condizione giuridica della donna nella legislazione di Giustiniano. Potrebbe questo principe riguardarsi come un precursore del femminismo ? E quale influsso avrebbe Teodora esercitato sulla legislazione di lui ? » Récompense promise : une médaille d'or.

Digitized by Google

L'*Ateneo veneto* décernera, en 1912, un prix de 700 lires au meilleur travail d'érudition et d'histoire intéressant Venise.

— *Nominations.* — M. Rizzo est nommé directeur de l'école d'archéologie, à l'université de Turin, et promu à l'ordinariat.

M. Achille Coen, professeur d'histoire ancienne à l'institut d'études supérieures de Florence, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Giuseppe Pellegrini, professeur extraordinaire d'archéologie à l'université de Padoue, est promu à l'ordinariat.

M. Vincenzo Federici, professeur extraordinaire de paléographie et de diplomatique à l'université de Rome, est promu à l'ordinariat.

M. Felice Momigliano, *libero docente* d'histoire de la philosophie à l'université de Padoue, est transféré à l'université de Turin.

Ont obtenu la *libera docenza* : M. Amos Parducci, pour l'histoire comparée des littératures néolatines, à l'université de Pise ; M. Luigi Pareti, pour l'histoire ancienne, à l'université de Turin ; M. Giulio Urbini, pour l'histoire de l'art du moyen âge, à l'université de Bologne. M. Lionello Venturi, *libero docente* d'histoire de l'art du moyen âge et de l'art moderne à l'université de Padoue, est autorisé à transférer son enseignement à l'université de Rome.

— *Décès.* — M. Felice Tocco, professeur ordinaire d'histoire de la philosophie à l'institut d'études supérieures de Florence, membre de l'académie des *Lincei* et de plusieurs autres sociétés savantes, philosophe et historien distingué. Notons ses travaux sur l'histoire des hérésies italiennes au moyen âge, sur les vicissitudes de l'idée franciscaine et les dissidences de l'ordre séraphique : L'*Eresia nel medio evo* (1884) ; *Il processo dei Guglielmiti* (1899) ; *Gli Apostolici e fra Dolcino* (1897) ; *Studii Francescani* (1909) ; *La questione della povertà nel secolo XIV secondo nuovi documenti* (1910). Ces deux derniers volumes sont des recueils d'articles parus d'abord dans diverses revues (RHE, 1909, t. X, p. 832 ; 1910, t. XI, p. 662). Tocco a publié aussi plusieurs études sur Giordano Bruno et a donné une édition critique de ses œuvres. Ses travaux sur la philosophie de Kant comptent parmi les meilleurs qui aient été publiés en Italie.

M. Jodoco del Badia, historien, à Florence, membre de la *Società di storia patria per la Toscana e l'Umbria.*

M. Tamarati, auteur d'un livre estimé : *Histoire de l'Église géorgienne des origines jusqu'à nos jours* (1910). J.-M. Vidal.

Pays-Bas. — A signaler la dissertation par laquelle M. A. G. van Hamel a obtenu le grade de docteur en lettres néerlandaises à l'université communale d'Amsterdam : *De oudste keltische en angelsaksische geschiedbronnen.*

On a annoncé pour la Belgique l'apparition d'une nouvelle revue mensuelle avec le titre d'*Indicateur généalogique et héraldique.* Une revue similaire a vu le jour dans les Pays-Bas à la fin du mois d'avril. Elle est intitulée : *Het zoeklicht voor genealogie en heraldiek* et elle paraîtra provisoirement tous les trois mois. Cette revue est envoyée gratis à toutes les archives et à toutes les secrétaireries du royaume, et même à tous ceux qui en font la demande. L'éditeur, Carl Köffler, quai de Suez, 22, La Haye, espère que les

Digitized by Google

archivistes et les secrétaires voudront bien lui fournir, contre rémunération, les réponses aux demandes qu'il a insérées dans la revue. G. G.

— *Nominations*. — M. N.-J.-M. DRESCH a été nommé archiviste des archives communales de Schiedam.

A partir du 1er juillet 1911, M. H.-G. VAN CROL a été nommé archiviste des archives communales de Flessingue.

M. A.-L.-TH. WELTER a résigné ses fonctions d'archiviste à la secrétairerie générale des Indes néerlandaises à partir du 1er mai 1911.

— *Décès*. — M. l'abbé M. P. R. DROOG, un des collaborateurs les plus zélés des *Bijdragen voor de geschiedenis van het bisdom Haarlem*, est décédé le 3 juin 1911. Il s'appliqua surtout à l'étude de l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas après la réforme, comme le prouvent les articles sur l'érection de la nonciature de Cologne (*De oprichting van de Nuntiatuur te Keulen*. — Kat. 1910, t. CXXXVIII, p. 89-112) et sur Mgr Ign. Busca, vice-supérieur de la Mission hollandaise (AGAU, 1910, t. XXXVI, p. 104-226). Parmi les articles que le regretté défunt avait encore préparés pour la presse et qui paraîtront sous peu dans les BGBH, nous signalons une étude sur les pouvoirs que Rome avait délégués aux premiers vicaires apostoliques Vosmeer et Rovenius, et une autre sur le rapport adressé au nonce en 1628 par Sibrand Sixtius, vicaire-général du diocèse de Harlem.

Le recteur JEAN-LÉONARD MULLENERS, mort à Eysden le 16 septembre 1911. La société historique et archéologique dans le duché de Limbourg perd en lui un de ses membres les plus actifs. Pendant de longues années il remplit de ses articles les publications de la Société. Son dernier travail qui parut dans le tome XLV (1909) était une *Vie de Saint Lambert, précédée d'un essai historique et ethnographique de l'époque la plus ancienne de la ville de Maestricht et des environs*. G. G.

Péninsule des Balkans : Roumanie. — Les professeurs de théologie de Balászfalva (Blaj) éditent depuis 1911 une revue intitulée : *Cultura crestina* (la Culture chrétienne); c'est la seule revue de théologie catholique qui soit publiée en langue roumaine ; elle paraît deux fois par mois, le prix de l'abonnement est pour l'étranger de 12 francs l'an.

Russie. — On sait que le monastère grec du Mont-Sinaï possède une riche bibliothèque de manuscrits grecs, géorgiens, syriens, arabes, etc., très anciens. Ces trésors étaient déjà connus au XVIIe siècle, et plusieurs fois les agents du gouvernement français essayèrent, mais en vain, de les acquérir à prix d'argent. Le P. Sicard, en 1725, avait pu pénétrer dans la bibliothèque du Sinaï et avait donné des renseignements plus exacts sur la valeur de ces manuscrits comme « d'une perle précieuse dans le bec d'un coq, dont on tirerait bien des lumières, s'ils pouvaient tomber entre les mains de nos savants de France ». Le premier catalogue très incomplet des manuscrits grecs du Sinaï avait été composé en 1729 par un jésuite polonais; il comprenait 300 titres. On en trouve quelques extraits dans une lettre du P. Souciet, S. J., du 20 octobre 1729 (*Lettres édifiantes et curieuses*, t. V, Toulouse, 1810, p. 310-311). Des savants, tels que Pococke, Burckhardt,

Digitized by Google

Turner, Bankes, précisèrent encore les renseignements sur les collections du Sinaï. En 1844, Tischendorf décrivit 53 codices grecs du μετόχιον du monastère du Mont-Sinaï au Caire (*Wiener Jahrbücher der Litteratur*, 1845, t. CXII, p. 31-40). En 1845 et en 1850, le célèbre évêque et érudit russe, Mgr Porphyre Ouspenskij, avec trois autres savants russes, Pierre Solovev, Nicolas Krylov et l'archimandrite Théophane, put examiner beaucoup de codices grecs du Sinaï ; il en transcrivit des textes intéressants, qui furent édités en partie par lui-même et, après sa mort, par Syrku, dans sa *Description des papiers laissés par l'évêque Porphyre Ouspenskij à l'académie des sciences* (Saint-Pétersbourg, 1891). Mgr Porphyre avait entrepris un travail de plus longue haleine, intitulé : *Les manuscrits les plus importants de la bibliothèque du monastère du Mont Sinaï, et des κελλία archiépiscopaux sinaïtes*. On le conserve inédit dans le cod. misc. 136 de l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg. On y trouve aussi la description d'anciens livres imprimés et de deux manuscrits géorgiens.

En 1858, Porphyre Ouspenskij demanda au gouvernement russe d'insister auprès de l'archevêque du Sinaï pour que les manuscrits grecs de la bibliothèque ne fussent pas dispersés et qu'on en rédigeât le catalogue. Il demanda aussi que trois savants russes fussent envoyés en Orient pour s'adonner à l'étude des manuscrits grecs des bibliothèques monastiques. Le gouvernement russe n'accéda à ces désirs qu'en 1870 ; il chargea alors l'archimandrite Antonin Kapoustine de rédiger un catalogue des manuscrits grecs du Sinaï. Celui-ci remplit sa tâche avec ardeur ; il dressa un catalogue de 1300 codices grecs. Son travail repose encore inédit dans la bibliothèque de la Société Impériale russe de Palestine, et mériterait d'être imprimé à cause de la richesse de ses matériaux. Quelques renseignements sur la bibliothèque du Sinaï, et sur quelques-uns des codices grecs ont été insérés par le même dans ses *Souvenirs d'un pèlerin au Mont Sinaï* (*Troudy* de l'académie ecclésiastique de Kiev, 1873, t. I, p. 389-424 ; 425-456).

Après la publication du *Catalogus codicum graecorum sinaiticorum* de Gardthausen (Oxford, 1886), plusieurs savants russes visitèrent, dans un but scientifique, la bibliothèque du Sinaï. M. N. Kondakov décrivit les manuscrits grecs relatifs à l'art byzantin dans son *Voyage au Sinaï* (Odessa, 1882) ; A. Dmitrievskij étudia les manuscrits liturgiques dans son *Voyage en Orient* (Kiev, 1890), et dans sa *Description des manuscrits liturgiques, conservés dans les bibliothèques de l'Orient orthodoxe* (Saint-Pétersbourg, t. I, 1895 ; t. II, 1901) ; A. Vasilev donna la description de quelques manuscrits hagiographiques grecs dans le *Vizantiiskii Vremennik* (1908, t. XIV, p. 276-333). Quelques manuscrits liturgiques grecs du Sinaï sont aussi décrits dans la monographie de Karabinov, *Le τριῴδιον du Carême* (Saint-Pétersbourg, 1910).

L'intérêt provoqué par les manuscrits du Mont-Sinaï engagea l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg à éditer les travaux de Mgr Ouspenskij qui les concernent. Cette charge fut confiée à M. Basile Bénéchevitch, un des savants actuellement les plus en vue en Russie et un travailleur infatigable. M. Bénéchevitch s'aperçut que quelques-uns seulement des manuscrits décrits par Gardthausen répondent à ceux qui furent décrits par Mgr Porphyre. La bibliothèque du Sinaï devait donc posséder un grand nombre de manuscrits que l'on n'avait pas montrés à Gardthausen. En effet, en 1908, M. Bénéchevitch put avoir entre les mains 927 manuscrits grecs, que M. Gardthausen avait ignorés ; il en dressa le catalogue, et prit des photo-

Digitized by Google

graphies des textes les plus importants. Ses recherches lui ont permis de publier le premier volume d'une refonte du catalogue de Porphyre Ouspenskij, achevé au monastère de Saint-Michel de Kiev le 28 novembre 1866. L'ouvrage est intitulé *Opisanie gretcheskikh rukopisei monastyria sviatoj Ekateriny na Sinaie*, t. I. Saint-Pétersbourg, impr. Kirschbaum, 1911. In-8, p. XXVIII-663. Ce titre général est suivi, en latin et en russe, d'un sous-titre : *Codices manuscripti nobiliores bibliothecae monasterii sinaitici eiusque metochii Cahirensis, ab archimandrita Porphyrio Uspenskio descripti, auctoritate academiae scientiarum imperialis petropolitanae sumptibus legati porphyriani : Porphyrii descriptionem in ordinem redactam atque suppletam edidit* V. Benesevic. Ce premier volume sera suivi du troisième, qui comprendra la description des manuscrits sinaïtiques 1224-2150, et du second, avec la description des manuscrits 1-1223.

Le travail d'Ouspenskij, inséré dans ce premier volume, est un fouillis de renseignements, mais il lui manque l'ordre et la précision. M. Bénéchevitch n'a pas pu collationner les textes copiés par Ouspenskij avec les originaux. Il s'est borné à corriger les fautes d'ortographe du copiste. Bien souvent il n'a pas pu non plus indiquer où se trouvent les manuscrits décrits par Ouspenskij. Les codices sont rangés en neufs sections : Écriture sainte, liturgie, prédication, droit canon, pandectes et *codices miscellanei*, philosophie, géographie et histoire, littérature, sciences naturelles. La description est très minutieuse et contient parfois la reproduction de longs textes. Par exemple, dans la description du cod. 549 du metochion grec du Caire, on trouve de longs extraits de l'ouvrage d'Athanase Comnène Hypsilantis : Ἐκκλησιαστικῶν τε καὶ πολιτικῶν βιβλία δώδεκα. Mgr Porphyre avait arraché à ce codex une vingtaine de feuilles possédées aujourd'hui par la bibliothèque de l'académie des sciences. Les extraits renfermés dans ces feuilles ont été insérés dans le catalogue de Mgr Porphyre, p. 451-514 et comblent les lacunes de l'édition de l'archimandrite Germain Aphthonides, Τὰ μετὰ τὴν ἅλωσιν (Constantinople, 1870). Un appendice renferme plusieurs textes grecs sur lesquels malheureusement l'éditeur ne donne presque aucun renseignement. Nous avons tout d'abord des prophéties de saint Tarase, patriarche de Constantinople, sur la prise de Constantinople par les Turcs : Χρισμὸς τοῦ ἁγίου Ταρασίου πατριάρχου K. Ce texte a été tiré *probablement* du cod. sin. 565. Un autre texte tiré du cod. 508 est intitulé : Βασιλικὸν γράμμα γράφον τὰ ἱεροκύκλια τῆς ἁγιωτάτης μεγάλης Ἐκκλησίας τῆς α' Ἰουστινιανῆς καὶ πάσης Βουλγαρίας, Σερβίας καὶ λοιπῶν. L'éditeur a ajouté à la fin du volume un catalogue des manuscrits, ou de feuilles manuscrites du Sinaï, dispersés dans les bibliothèques d'Europe et la liste des *amanuenses* des codices.

Bien qu'il ne rentre pas directement dans le cadre de cette revue, nous ne pouvons pas ne pas mentionner le très important volume du protoierevs A. P. Rojdestvenskij sur : *Kniga premudrosti Jisusa syna Sirakhova : vvedenie, perevod, i objasnenie po evreiskomu tekstu i drevnim perevodam* [Le livre de la Sagesse de Jésus fils de Sirach : introduction, version, commentaire d'après le texte hébreu et les anciennes versions] (Saint-Pétersbourg, Impr. Merkouchev, 1911. In-8, XCVIII-805-IV p.). Dans une savante introduction l'auteur esquisse l'histoire littéraire du texte et de ses versions. Dans le commentaire, il révèle une connaissance approfondie de l'hébreu.

Digitized by Google

La littérature russe à partir du xve siècle possède des recueils de sermons pour les fêtes de l'année, connus sous le nom de *Torjestvenniki*. Les orthodoxes n'en font usage que dans les monastères ; les vieux-croyants s'en servent au contraire dans toutes leurs églises et chapelles. L'origine de ces recueils liturgiques n'est pas très sûre, bien qu'elle ait été l'objet de savantes recherches de la part de A. Orlov : *O torjestvennikakh*, Saint-Pétersbourg, 1905. Les uns gardent dans leurs sermons l'ordre des *Triodes* ; les autres l'ordre des ménologes. Ces sermons sont en grande partie des traductions des homélies des pères. Des renseignements utiles sur ces monuments de la littérature ecclésiastique russe nous sont donnés par un savant connaisseur de la littérature des vieux-croyants, M. Basile Drujinine. Sa brochure : *Pomorskii torjestvennik* [un *torjestvennik* des vieux-croyants de la Poméranie] (Saint-Pétersbourg, 1911. 22 p.), renferme la description de quelques *torjestvenniki* des vieux-croyants du xviiie siècle.

A. Palmieri, O. S. A.

Digitized by Google

I. Table particulière de la Chronique.

(NOTICES ET NOUVELLES.)

1. Distribution des matières par pays.

Allemagne, 157-170, 359-367, 576-585, 803-810.
Angleterre-Écosse-Irlande, 170-175, 367-371, 586-589, 811-813.
Autriche-Hongrie, 175-176, 371-374, 589-591, 813-815.
Belgique, 176-179, 374-377, 591-593, 815-822.
Égypte, 180-181, 593-594, 822-823.
Espagne, 181-184, 377-378, 594-596, 823.
États-Unis. Amérique, 378-380, 596-598, 823-824.
France, 184-194, 380-393, 599-616, 824-832.
Grèce, 194-195.
Italie, 195-202, 393-399, 617-628, 832-840.
Luxembourg (Grand-Duché), 202.
Pays-Bas, 202-205, 399-402, 628-631, 840-841.
Pays-Scandinaves : Danemark, Suède, 205, 402-404.
Péninsule des Balkans : Bulgarie, Serbie, Roumanie, 404-405, 631-632, 841.
Russie, 205-208, 405-412, 841-844.
Suisse, 412, 632.
Turquie, 208.

2. Notices bibliographiques.

Nous nous bornons à rappeler ici les notices sur les ouvrages anonymes ou simplement signés d'initiales et que nous n'avons pas eu l'occasion de noter sous les rubriques précédentes.— Quant aux autres notices il est superflu de les signaler ici. En effet, pour permettre aux lecteurs de retrouver les recensions parues soit dans les Comptes rendus soit dans la Chronique de la Revue d'histoire ecclésiastique, nous mettons entre parenthèses, à la *Table onomastique de la Bibliographie*, les numéros de la Bibliographie qui renvoient à ces recensions. On peut donc se référer à cette table.

Il importe cependant de remarquer que les notices qui paraissent dans la *Chronique*, ne sont reprises dans la Bibliographie qu'au numéro suivant de la Revue; conséquemment pour celles qui paraissent dans la Chronique d'octobre d'une année, il faut se reporter à la *Bibliographie* et à la *Table onomastique de la Bibliographie* de l'année suivante.

List of books forming the reference library in the reading room of the British Museum ; XII, 170.
Cortes de los antiguos reinos de Aragon y de Valencia. T. XIV; XII, 377.
Regesta diplomatica historiae danicae. T. VI ; XII, 402-403.
Universitati Lipsiensi saecularia quinta diebus XXVIII-XXX mensis Julii A. D. MCMIX celebranti gratulantur universitatis Upsaliensis rector et senatus. XII, 403.
Sbornik Statei posviachtchennykh Vasiliu Osipovitchiu Kliutchevskomu ego utchenikami, druziami i potchitateliami ; XI, 673.
Historia et praesens status archivi regnorum Croatiae, Slavoniae et Dalmatiae Zagrabiae ; XI, 851.
L'ordinamento delle carte degli archivi di Stato italiani. Manuale storico archivistico ; XI, 871-872.
San Carlo Borromeo nel terzo centenario della canonizazione MDCXMCMX ; XI, 877.

3. Collections. Encyclopédies et dictionnaires. Entreprises scientifiques.

ALLEMAGNE.

Mitteilungen der k. preussischen Archivverwaltung, 158.
Weltgeschichte in Karakterbildern 162, 164, 166.

Digitized by Google

Monumenta Germaniae Historica (Scriptores rerum merovingicarum), 162.
Monumenta paleographica, 359.
Berliner Klassikertexte, 578.
Handbuch der mittelalterlichen und neueren Geschichte, 576.
Bibliotheca scriptorum graecorum et romanorum teubneriana, 582.
Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, 583.
Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München, 584.
Publikationen der Gesellschaft für rheinischen Geschichtskunde, 585.
Collection Göschen, 803.
Hymnologische Beiträge, 808.
Analecta hymnica, 807.
Collection Kösel : Bibliothek der Kirchenväter, 810.

ANGLETERRE-ÉCOSSE-IRLANDE.

Everyman's library, 170.
The cambridge handbooks of liturgical study, 171.
Alcuin club collections, 172.
Notes and documents relating to Westminster Abbey, 587.
Church art books, 587.
Antiquary's books, 812.
Encyclopaedia of religion and ethics, 367.
Dictionary of national biography, 170.
Dictionary of christian biography, 811.

AUTRICHE-HONGRIE.

Monumenta palaeographica vindobonensia, 175.
Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum, 813.

BELGIQUE.

Acta Sanctorum, 374.
Verhandelingen van de algemeene katholieke vlaamsche hoogeschoolluitbreiding, 815.
Conseil communal de Liège (prix), 179.

ESPAGNE.

Colección de documentos inéditos del archivo general de la Corona de Aragon, 377.
Nueva bibliotheca de autores espanoles, 594.
Memorial historico, 823.

ÉTATS-UNIS. AMÉRIQUE.

Proceedings of the american antiquarian Society, 598.
Historical records and studies, 598.

FRANCE.

Bibliothèque apologétique, 185.
Science et religion, 188.
Les saints, 188, 610.
Les grands hommes de l'Église au XIXe siècle, 190.
Nouvelles archives des missions scientifiques, 387.
Collection de la bibliothèque des exercices spirituels, 387.
Bibliothèque de l'institut français de Florence, 391.
Bibliothèque inédite de la révolution et de l'empire, 391.
Les classiques français du moyen âge, 391.
Textes et documents pour l'étude historique du christianisme, 601.
Études de théologie et d'histoire, 602.
Opuscules de critique historique, 608.
Dictionnaire apologétique de la foi catholique (fasc. 4-5), 184 ; (fasc. 6), 599.
Dictionnaire de théologie catholique, (fasc. 32-33), 380.
Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie (fasc. 22-23), 383 ; (fasc. 23), 600 ; (fasc. 24), 825.
Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques (fasc. 3-4), 824.

ITALIE.

Corpus nummorum italicorum, 393, 832.
Fonti per la storia d'Italia, 396.
Œuvres de Michel-Ange et de Léonard de Vinci (édition nationale), 398.
Codices e Vaticanis selecti phototypice, 617.
Collezione storica Villari, 622.
Scriptores rerum italicarum, 623.
Le Assemblee del Risorgimento, 624.
Publikationen des oester. hist. Instituts in Rom, 627.
Dizionario bio-bibliografico italiana, 393.
Vita dei più celebri pittori, scultori architetti, de Giorgio Vasari, 398.
Mélanges. Centenario della nascita di Michele Amari, 623.

Digitized by Google

PAYS-BAS.

Archives ou correspondances inédites de la maison d'Orange-Nassau, 401.
Bibliothèque hollandaise d'apologétique chrétienne Petrus Canisius, 630.
Geschiedenis van het onderwijs in Nederland, par le Dr M. Schoengen, 631.

PAYS-SCANDINAVES : DANEMARK.

Acta pontificum danica, 205.

RUSSIE.

Sbornik za narodni umotvoreniia, nauka i knynina [Recueil pour l'instruction du peuple, la science et la littérature], 405.
Teksty i razyskaniia po armiano-grazinskoi filologii [Textes et recherches touchant la philologie arménienne et géorgienne], 408.
Bibliothèque académique des écrivains russes, 412.
Encyclopédie théologique russe (t. XI), 405.

4. Musées, archives et bibliothèques.

ALLEMAGNE.

Collection A. Schnütgen à Cologne, 167.

ANGLETERRE-ÉCOSSE-IRLANDE.

National library of Wales, 174.
Welsh national museum, 174.
Bibliothèque gaélique à Dunvegan, 369.
British Museum (catalogue), 170; (lectures), 369.
King's Library (exposition de Bibles), 588.
Collection Thomas Phillips (vente de manuscrits), 587.

AUTRICHE-HONGRIE.

Bibliothèque impériale de Vienne, 175.

BELGIQUE.

Musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles, 179.
Bibliothèque royale, 179.

ÉGYPTE.

Mont-Sinaï (bibliothèque du monastère), 841.

ESPAGNE.

Bibliothèque du collège des augustins de Valladolid, 181.
Bibliothèque du palais royal de Madrid, 594.

FRANCE.

Bibliothèque d'art et d'archéologie à Paris, 193.
Bibliothèque de l'Institut de France (catalogue), 388.
Bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice, 611.

ITALIE.

Fouilles à Pérouse, 836.
Découvertes archéologiques et artistiques en Italie, 199.
Archives de M. le comte Louis Baldeschi (Pérouse), 199.
Archivio di Stato, 832.
Bibliothèque nationale centrale Victor-Emmanuel à Florence, 836.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ DE).

Archives du gouvernement grand-ducal, 202.

PAYS-BAS.

Bibliothèque royale de La Haye, 401.
Archives de l'ancien diocèse de Ruremonde au grand séminaire de Ruremonde, 630.

PÉNINSULE DES BALKANS : BULGARIE.

Bibliothèque nationale de Sophia, 401.

RUSSIE.

Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg. Bibliothèque de la cathédrale de Sainte-Sophie à Novgorod (description des manuscrits), 205.
Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg, 412.

SUISSE.

Archives de l'État à Bâle, 412.

5. Congrès.

ANGLETERRE.

Congrès des sociétés archéologiques en union avec l'Archaeological society, 812.

Digitized by Google

AUTRICHE-HONGRIE.

Congrès de Velehrad de 1909, 591.

BELGIQUE.

Congrès national de l'enseignement moyen libre au Séminaire de Bonne-Espérance, 820.
Fédération archéologique et historique de Belgique (XXIIe congrès à Malines), 821.
Premier congrès flamand de philologie, 821.

ESPAGNE.

Congrès d'apologétique à Vich, 181.

FRANCE.

Congrès des sociétés savantes, 611.
Congrès de la société française d'archéologie, 612.

ITALIE.

Exposition d'archéologie à Rome, 199.
Società storica Subalpina (congrès), 200.
Congrès d'orientalistes à Macerata, 200.
Fêtes en l'honneur du centenaire du cardinal Giovanni Bona de Mondovi, 200.
Congrès international de géographie, à Rome, 837.
Centenaire de Georgio Vasari, 837.

6. Sociétés savantes (1).

ALLEMAGNE.

Académie royale des sciences de Berlin, 367, 585, 810.
Académie royale des sciences de Saxe (Mémoires), 806.
Société royale des sciences de Gœttingue, 169.
Görres-Gesellschaft, 365.

ANGLETERRE-ÉCOSSE-IRLANDE.

Alcuin Club, 172.
Society from promoting christian knowledge (public.), 173.
Library Association, 174.
Viking Club (lectures), 370.
Henry Bradshaw Society, 370.
Historical Association, 370.
Roxburghe Club, 587.
British Academy, 588.
Society of antiquaries, 588, 812.
Society of genealogists, 812.

AUTRICHE-HONGRIE.

Académie impériale des sciences de Vienne (Sitzungsberichte), 176; (Anzeiger), 371; 814.
Kommission für neuere Geschichte Oesterreichs, 590.

BELGIQUE.

Société d'émulation de Bruges (Publication), 178.
Commission royale d'histoire (nominations), 179.
Académie royale d'archéologie de Belgique (Bulletin), 375.
Académie royale de Belgique (Mémoires publiés par la classe des lettres), 592.
Extension universitaire catholique flamande, 815.
Académie royale flamande, 821.

ÉGYPTE.

Institut italien d'études orientales au Caire (projet), 201.

ESPAGNE.

Junta para ampliacion de estudios y investigaciones cientificas, 182.
Société libre d'études américanistes (Espagne), 183.
Assemblée provinciale de Navarre (concours), 183.
Real Academia de la historia, 184, 377, 594; (Memorial historico), 823.
Institut français en Espagne, 595.

ÉTATS-UNIS. AMÉRIQUE.

Carnegie Institution de Washington, 378, 596.
American historical association, 379, 598.
American antiquarian society (proceedings), 598.

(1) Les *Bulletins* et les *Mémoires* des Sociétés savantes sont renseignés sous ce n° 6, et non sous les rubriques « Périodiques » ou « Collections » (nos 8 et 3).

Digitized by Google

Catholic historical society de New-York, 598.

FRANCE.

Société historique du VIe arrondissement (bulletin), 189.
Académie des inscriptions et belles-lettres, 190; (Recueil des historiens de la France), 384; 388, 613, 614, 615, 829.
Académie des sciences morales et politiques, 389; (comptes rendus), 607, 613, 829.
Institut de France (bibliothèque), 388.
Académie française, 615.
Société nationale des antiquaires de France, 389, 613.
Société française de reproduction de manuscrits à peintures, 390.
Institut français de Florence (bibliothèque), 391.

ITALIE.

Comité napolitain des fêtes du cinquantenaire de la délivrance de l'Italie méridionale (concours), 201.
Istituto di storia del diritto romano a l'université de Catane, 201.
Académie des sciences, lettres et arts de Modène, 201.
Accademia dei Lincei (Section des sciences morales, historiques et philologiques), 393, 837.
Académie d'Udine (lectures), 394.
Istituto storico italiano, 396.
Reale Istituto lombardo di scienze e lettere, 398, 625.
Academia di archeologia, lettere et belle-arti, de la Società reale, à Naples (prix), 398, 626.
Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna (cinquantenaire), 624, 838.
Istituto veneto di scienze, lettere ed arti (lecture), 625; (concours), 839.
Deputazione veneta di storia patria, 625.
Académie des sciences de Turin, 626.
École française de Rome, 626.
Institut historique autrichien de Rome, 627.
Congrégation des études (décret), 830.
Deputazione di storia patria in Modena, 837.
Académie pontificale d'archéologie (concours), 839.

PAYS-BAS.

Provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Brabant, 203; (publications), 400.
's Rijks geschiedkundige publicatiën (petite série des publications), 204.
Historisch genootschap gevestigd te Utrecht (Bijdragen en mededeelingen), 629.
Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg (publications), 204.
Société des lettres néerlandaises, 401.
Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht (assemblée générale), 402; (publ.), 631.
Vereeniging tot het bevorderen van de beoefening der wetenschap onder de katholieken, 628.

PÉNINSULE DES BALKANS : BULGARIE.

Société littéraire bulgare de Sophia (Sbornik), 405.

RUSSIE.

Académie finnoise des sciences à Helsingfors, 408.
Société historique et philologique de Kharkov, 409.
Institut archéologique de Moscou (Zapiski [Mémoires]), 411.
Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, 412.

SUISSE.

Zwingliverein, 632.

7. Universités et instituts d'enseignement supérieur (1).

ALLEMAGNE.

Université de Berlin, 166; (don au séminaire d'histoire ecclésiastique), 168, 367; (faculté de théologie, concours), 810.

(1) Les collections proprement universitaires sont renseignées sous ce n° 7 et non pas sous la rubrique « Collections » (n° 3).

Digitized by Google

Université de Giessen (don), 169.
Université de Leipzig (université d'Upsala), 403.
A. Harnack (Manifestation en l'honneur de), 585.

ANGLETERRE-ÉCOSSE-IRLANDE.

Trinity College de Cambridge, 174.
School of Irish Learning de Dublin, 174.
University of Wales, 174.
Oxford (lectures), 370.
Examination schools à Oxford (lectures), 588.
Summer school d'études bibliques à Shrewsbury, 588.

BELGIQUE.

Université catholique de Louvain, (Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie), 177, 816 ; (annuaire), 374.
Université de Gand, 822.

ESPAGNE.

Université de Valence (discours d'ouverture), 183.
Université de Grenade (discours d'ouverture), 183.

ÉTATS-UNIS. AMÉRIQUE.

Université catholique de Washington (conférences), 379.
Harvard University (don), 380; (cours), 615.

FRANCE.

Facultés catholiques de Lyon (conférences), 186, 192.
Université d'Aix-Marseille (cours d'histoire des religions), 192.
Université de Lille (cours d'histoire des religions), 192 ; (nouvelle fondation), 615.
Université de Nancy (public.), 390.
École des chartes (thèses), 615.
Universités de Paris, Dijon, Lille et Nancy (nouvelle fondation), 615.
Sorbonne (cours), 616.
Collège de France (réorganisation), 830.

ITALIE.

Institut d'histoire du droit romain de l'université de Catane (concours), 839.

PAYS-BAS.

Université communale d'Amsterdam, 203, 840.
Université d'Utrecht, 202.

RUSSIE.

Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg (dissertation), 207.
Université impériale de Saint-Pétersbourg (Mémoires de la faculté historique et philologique), 411.
Institut français de Saint-Pétersbourg, 615.

8. Périodiques.

ALLEMAGNE.

Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie, 159.
Neue kirchliche Zeitschrift, 160, 168.
Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft und die Kunde des Urchristentums, 160, 361, 581.
Theologische Literaturzeitung, 162, 810.
Studien und Mitteilungen aus dem Benediktiner- und Cistercienser-Orden, 164, 815.
Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte (section de l'histoire du droit canon), 168.
Zentralblatt für Bibliothekwesen, 359, 371.
Bonner Jahrbücher, 362.
Neues Archiv, 364.
Tübinger Theologische Quartalschrift, 364.
Archiv für die Geschichte des Hochstifts Augsburg, 583.
Zeitschrift für katholische Theologie, 589, 590.
Zeitschrift für Kirchengeschichte, 808.
Linzer theol. prakt. Quartalschrift, 809.
Zeitschrift für osteuropäische Geschichte, 810.

ANGLETERRE-ÉCOSSE-IRLANDE.

Journal of theological studies, 170, 368, 586.
The Expository times, 170, 171.
Athenaeum, 369.
The Irish Review, 370.
Notes and Queries, 811.

Digitized by Google

AUTRICHE-HONGRIE.

Casopis katolickeho duchovenstva [Revue du clergé catholique], 176.
Jahrbuch der Gesellschaft für die Geschichte des Protestantismus in Oesterreich, 176.
Mitteilungen des Intituts für Oesterreichische Geschichte, 590.

BELGIQUE.

Bibliothèque norbertine, 376.
Études historiques et critiques sur l'ordre de N. D. du Mont-Carmel, 390.
Revue bénédictine, 804.
Musée belge, 819
Indicateur généalogique, héraldique et biographique, 819, 821.
Revue ecclésiastique de Liège, 820.

ESPAGNE.

Archivo de investigaciones historicas (España y America española), 595.

ÉTATS-UNIS. AMÉRIQUE.

American historical review, 379.

FRANCE.

Revue biblique internationale, 185, 603.
Annales de l'Est, 189.
Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes, 192.
Revue Charlemagne, 193.
Répertoire d'art et d'archéologie, 193.
Ephemeris campanographica, 193.
Revue des doctrines économiques et sociales, 193.
Recherches de science religieuse, 384,
Revue de l'histoire des religions, 384.
Revue critique d'histoire et de littérature, 384.
Revue d'histoire et de littérature religieuses, 384.
Annales des sciences politiques, 391.
Revue des curiosités révolutionnaires, 391.
Athena, 391.
Revue de l'art chrétien, 391.
Annales de l'Est. Bibliographie lorraine, 391.
Revue des questions historiques, 607.
Les musées de France, 616.

GRÈCE.

Νέος Ἑλληνομνήμων, 194.

ITALIE.

Quellen und Forschungen aus ital. Archiv. und Biblioth. h. v. kön. preuss. historischen Institut in Rom, 200.
Rivista storico-critica delle scienze theologiche, 201.
Bollettino storico piacentino, 393.
Archivio storico per la Sicilia orientale, 393.
Archivio Buonarotti, 398.
Rivista bibliografica italiana, 398.
Rivista di scienze storiche, 398.
Archivum franciscanum historicum, 621.
La civiltà cattolica, 621.
Archivio Muratoriano, 624.
Annuario del R. Archivio di Stato in Milano, 832.
Bollettino storico romagnolo, 839.
Ateneo veneto, 840.
Cultura crestina, 841.
Italia, 839.

PAYS-BAS.

Het zoeklicht voor genealogie en heraldiek, 840.

PAYS-SCANDINAVES.

Kyrkohistorisk Aarsskrift, 403.

PÉNINSULE DES BALKANS : ROUMANIE.

Annales de l'Académie roumaine, 632.

RUSSIE.

Vizantiiskii Vremenik [Chronique byzantine], 206.
Bogoslovsky Viestnik [Le messager théologique], 206.
Lectures [Tchteniia] de la Société impériale d'histoire et d'antiquités russes, 408.
Sbornik de la Société historique et philologique de Kharkov, 409.
Journal du Ministère de l'Instruction publique, 409.
Izviestiia Tavritcheskoi utchenoi arkhivnoi komissii [Bulletin de la Com-

Digitized by Google

mission savante pour l'étude des archives de la Tauris], 410.
L'antiquité de Smolensk, 410.

TURQUIE.

Bulletin de l'Institut archéologique russe de Constantinople, 208.

9. Nominations.

Il est superflu de les rappeler ici. Nous nous bornerons à renvoyer aux pages 169, 174, 176, 179, 183, 193, 201, 205, 207, 367, 370, 376-377, 380, 391, 589, 592, 595, 616, 627, 631, 810, 812, 822-823, 830, 840-841.

10. Notices nécrologiques.

Altschuler, M. 591.
Anderson, J. 589.
Angellier, A. 616.
Aucocq, 194.
Baker, W. 370.
Benham, W. 175.
Campbell, J. Oman 812.
Caron, E. 616.
Catalina Garcia, J. 377.
Cavicchioni, 627.
Coll y Astrell, J. 377.
Collins, F. Howard 370.
Corvisieri, A. 202.
Costa, J. 377.
Cruttwell, C. T. 589.
Dadolle, Mgr 616.
De Beylié, 194.
De Dompierre De Chaufepié, H. J. 631.
De Flamare, A. 616.
De La Croix, 616.
de la Trémoille, Duc L.-Ch. 831.
del Badia, J. 840.
De Saralegui y Medina, L. 184.
De Surrel de Saint-Julien, H. 628.
Diegerick, A. 377.
Droog, M. P. R. 841.
Dufour, A. 194.
Dumont de Chassart, A. 593.
Dumuys, L. 393.
Duval, R. 616.
Fischer, Th. 169.
Franck, G. 194.
Friedberg, E. A. 169.
Garrison, G. P. 380.
Giraud, J.-B. 194.
Gonnet, P. 194.
Gregory, R. 813.
Greig Mac Crie, Ch. 174.
Ince, W. 370.
Jacotin de Rosières, Ch. 832.
Kekule von Stradonitz, R. 585.
Krieg, Mgr C. 367.
Lefébure, 832.
le Hardy, G. 616.
Levasseur, É. 831.
Lognon, A. 831.
Lopez Aleu, F. 377.
Macary, M. 392.
Maes, C. 202.
Mair, A. 589.
Marchal, P. 194.
Marchesini, U. 627.
Maufras du Chatellier, A. 616.
Meschinet de Richemond, 832.
Molinier, Ch. 831.
Moran, Cal 813.
Mueller, L. 169.
Mulleners, J. L. 841.
Munoz, J. M. 823.
Olivier, 194.
Parmentier, J. 616.
Passerat, C. 393.
Raffet, 194.
Rau De Vier, C. 184.
Raynaud, G. 831.
Rivington Holmes, R. 589.
Rodriguez, A. 596.
Rogers, J. Guinness 813.
Romani, F. 628.
Sarasa, H. 377.
Selwyn, G. Kimball 380.
Setti, G. 628.
Sharp, M. A. Hume 174.
Smith, Goldwin 380.
Soria, R. G. 184.
Stevens, J. A. 380.
Stryienski, L. 194.
Tamarati, 840.
Terrat, B. 194.
Thomas, C. 380.
Tocco, F. 840.
Turner, E. T. 371.
Vandal, A. 194.
Villa-Anil y Castra, J. 184.
Willis, J. Clark 175.
Wordsworth, J. 813.
Ximénez De Embun, J. 377.

Digitized by Google

II. — Table générale des matières.

1. — ARTICLES.

Pages.

L. BRIL. — LES PREMIERS TEMPS DU CHRISTIANISME EN SUÈDE. ÉTUDE CRITIQUE DES SOURCES LITTÉRAIRES HAMBOURGEOISES . . . . . 17-37 ; 231-241 ; 652-669.
- I. Les sources concernant la vie de S. Anschaire 20
  - 1. Analyse de la Vita Anskarii ou essai de biographie du saint 20
  - 2. La Vita Anskarii auctore Rimberto . . 25
  - 3. Adam de Brême et ses renseignements sur saint Anschaire 31
  - 4. Autres sources sur saint Anschaire . . 34
  - 5. Conclusion 36
- II. Les sources concernant la vie de saint Rimbert 231-241
  - 1. Analyse de la Vita Rimberti ou essai de biographie du saint 231
  - 2. Étude de la Vita Rimberti auctore anonymo 233
  - 3. Adam de Brême et ses renseignements sur saint Rimbert 240
- III. Adam de Brême 652-669
  - 1. L'œuvre d'Adam de Brême . . . . .
  - 2. Adam de Brême et ses renseignements sur la mission du Nord 656

C. CALLEWAERT. — DE LA MÉTHODE DANS LA RECHERCHE DE LA BASE JURIDIQUE DES PREMIÈRES PERSÉCUTIONS . 5-16 ; 633-651
- I. L'état de la question 5
- II. Le choix des sources 633-651
- III. Le classement des sources 641

A. CAUCHIE. — LE R. P. CHARLES DE SMEDT, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES BOLLANDISTES (1833-1911) . . . 347-358

G. CONSTANT. — LA TRANSFORMATION DU CULTE ANGLICAN SOUS ÉDOUARD VI . . . . . 38-80 ; 242-270 ; 474-459
- I. Tendances luthériennes. L'« instruction pour la communion » de 1548. Le premier « Livre de la prière publique » (1549) 38
- II. Tendances zwingliennes et calvinistes. Le second « Livre de la prière publique » (1552). — L'ordinal anglais de 1550-1552 et la validité des ordinations anglicanes . . . 242 ; 474

J. FLAMION. — LES ACTES APOCRYPHES DE PIERRE . . 209-230 ; 437-450
- B. Les Actes de Pierre en Orient . . 209 ; 437

Voir la RHE, 1908, t. IX, p. 233-254 ; 465-490 ; 1909, t. X, p. 5-20 ; 245-277 ; 1910, t. XI, p. 5-28 ; 233-256 ; 447-470 675-692.

P. FOURNIER. — LE DÉCRET DE BURCHARD DE WORMS. SES CARACTÈRES, SON INFLUENCE . . . . . 451-473 ; 670-701
- Appendice. Collections canoniques procédant de Burchard 695-701

J. LEBON. — LA VERSION PHILOXÉNIENNE DE LA BIBLE . . . 413-436

P. VAN ISACKER. — NOTES SUR L'INTERVENTION MILITAIRE DE CLÉMENT VIII EN FRANCE A LA FIN DU XVIe SIÈCLE 702-713

Digitized by Google

2. COMPTES RENDUS.

P. S. Allen. Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami. T. II. (1514-1517). (H. De Jongh.) . . 112
G. Antolin, O. S. A. Catalogo de los codices latinos de la real biblioteca del Escorial. T. I. (D. De Bruyne, O. S. B.) . . . 801
F. X. Barth. Hildebert von Lavardin (1056-1133) und das kirchliche Stellenbesetzungsrecht. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 34-36.) (R. De Smedt, O. M. Cap.) 295
E. Baumgartner, O. F. M. Cap. Eucharistie und Agape im Urchristentum. Eine literar-historische Untersuchung. (L. Vanhalst.) 720
C. Beccari, S. J. Rerum Aethiopicarum scriptores occidentales inediti a saecula XVI ad XIX.
T. V-VII. Historia Aethiopiae libri I-X par E. d'Almeida, S. J.
T. VIII et IX. Expeditionis Aethiopiae libri I-IV par A. Mendez, S. J.
T. X. Relationes et Epistolae variorum. 1e partie, livre I. (L. Dieu.) 109
Bedjan, voir **Nau.**
J. J. Berthier, O. P. L'église de Sainte-Sabine à Rome. (R. Maere) 737
J. F. Bethune-Baker. Nestorius and his teaching. A fresh examination of the evidence. (J. Lebon) 513
H. Biaudet. Les nonciatures apostoliques permanentes jusqu'en 1648. (Suomalaisen Tiedeakatemian Toimituksia. Annales Academiae scientiarum Fennicael, sér. B, t. II, 1.) (L. Van der Essen.) 557
J. Bilz. Die Trinitätslehre des H. Johannes von Damaskus. Mit besonderer Berücksichtigung des Verhältnisses der griechischen zur lateinischen Auffassungsweise des Geheimnisses. (Forschungen zur christlichen Literatur-und Dogmengeschichte, éd. A. Ehrhard et J. P. Kirsch. T. IX, fasc. 3.) (J. de Ghellinck, S. J.) 727
P. Bliard. Jureurs et insermentés (1790-1794). D'après les dossiers du tribunal révolutionnaire. (P. Demeuldre.) 799
A. Brackmann, voir **P. F. Kehr.**
O. Braunsberger. Beati Petri Canisii, Societatis Jesu. Epistulae et Acta. T. V. 1565-1567. (É. Tobac.) 119
Brière, voir **Nau.**
Edwin H. Burton. The life and times of bishop Challoner, 1691-1791. (Bouvet, O. S. B.) . . . 130
A. Cans. L'organisation financière du clergé de France à l'époque de Louis XIV. (P. Delannoy.) . 332
Le même. La contribution du clergé de France à l'impôt pendant la seconde moitié du règne de Louis XIV (1689-1715). (P. Delannoy.) 332
B. Carra de Vaux, voir **L. Cheikho.**
E. Carusi. Dispacci e lettere di Giacomo Gherardi, nunzio pontificio a Firenze e Milano (11 settembre 1487-18 ottobre 1490), ora per la prima volta pubblicati ed illustrati. (Studi e testi. 21.) (L. Van der Essen.) 779
L. Celier. Les dataires du XVe siècle et les origines de la daterie apostolique. (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome. T CIII.) (C. van Merris.) 545
J. B. Chabot. Documenta ad origines monophysitarum illustrandas. (Corpus scriptorum christianorum orientalium. Scriptores Syri. Textus. 2e sér., t. XXXVII.) (J. Forget.) . . . 724
M. Chaillan. Le bienheureux Urbain (V 1310-1370). (Collection Les saints.) (A. Fierens.) . . . 769
L. Cheikho, B. Carra de Vaux et H. Zayyat. Eutychii Patriarchae Alexandrini Annales. Pars prior, éd. L. Cheikho, S. J. Pars posterior, accedunt Annales Yahia Ibn Saïd Antiochensis, conjuncta opera, éd.

Digitized by Google

L. Cheikho, B. Carra de Vaux, H. Zayyat. (Corpus scriptorum christianorum orientalium. Scriptores Arabici. 3e sér. T. VI-VII.) (J. Forget.) . . . 287
A. Clerval, voir **H. Netzer**.
L. Cohn. Die Werke Philos von Alexandria in deutscher Uebersetzung. T. I et II. (Schriften der jüdisch-hellenistischen Literatur in deutscher Uebersetzung unter Mitwirkung von mehreren Gelehrten, éd. L. Cohn.) (H. Coppieters.) 723
Bibliotheca Reformatoria Neerlandia. Geschriften uit den tijd der hervorming in de Nederlanden, opnieuw uitgegeven en van inleidingen en aanteekeningen voorzien, door S. Cramer en F. Pijper. T. VI. Geschriften van Joann. Pupper van Goch en Corn. Grapheus; Confutatio determinationis Parisiensis contra M. L., bewerkt door F. Pijper. (T. Van Oppenraaij.) 310
F. Crooij. Les orfèvreries anciennes conservées au trésor de Hal. (R. Maere.) 543
L. et F. Crooij. L'orfèvrerie religieuse en Belgique, depuis la fin du xve siècle jusqu'à la Révolution française. (R. Maere.) . . 773
J. Cuvelier, voir **S. Muller**.
E. d'Almeida, voir **C. Beccari**, S. J.
E. de Bojani. Innocent XI. Sa correspondance avec ses nonces (21 septembre 1676-31 décembre 1679). 1e partie. Affaires politiques; 2e partie. Affaires ecclésiastiques et le gouvernement de Rome. (M. Dubruel, S. J.) . . 127
P. Delannoy. La juridiction ecclésiastique en matière bénéficiale sous l'ancien régime en France. T. I. La juridiction contentieuse. (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 27.) (P. Fournier.). 562
L. J. Delaporte. La chronographie d'Élie Bar Schinaya, métropolitain de Nisibe, traduite pour la première fois, d'après le manuscrit add. 7197 du Musée britannique. (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Fasc. 181.) (J. Forget.) 289
H. Denifle, O. P. Luther und Luthertum in der ersten Entwicklung. Quellenmässig dargestellt. T. I. Schluss-Abteilung, complété et édité par A. M. Weiss, O. P. (L. Noël.) . . . 553
Le même. Luther und Luthertum in der ersten Entwicklung. Quellenmässig dargestellt. T. II, bearbeitet von A. M. Weiss, O. P. (L. Noël.) 553
Le même. Luther und Luthertum in der ersten Entwicklung. Quellenmässig dargestellt. Lutherpsychologie als Schlüssel zur Lutherlegende von A. M. Weiss, O. P. (L. Noël.) . . . 553
L. A. de Porrentruy. Correspondance de Mgr de Belsunce, évêque de Marseille, composée de lettres et documents en partie inédits. (D. H. Peillon, O. S. B.) 568
C. de Rochemonteix, S. J. Nicolas Caussin, confesseur de Louis XIII et le cardinal de Richelieu. Documents inédits. (F. Fierens.) 792
O. Dobiache-Rojdestvensky. La vie paroissiale en France au xiiie siècle, d'après les actes épiscopaux. (P. Smolders.) . . 763
F. J. Dölger. ΙΧΘΥΣ. Das Fischsymbol in frühchristlicher Zeit. T. I. Religionsgeschichtliche und epigraphische Untersuchungen. (P. de Puniet, O. S. B.). . 509
Le même. Der Exorcismus im Altchristlichen Taufritual. Eine religionsgeschichtliche Studie. (Studien z. Gesch. und Kult. des Altertums, éd. Dr Drerup, Grimme et Kirsch. T. III, fasc. 1-2.) (P. de Puniet, O.S.B.). 508
Stuart A. Donaldson. Church life and thought in North Africa. A. D. 200. (J. de Guibert, S. J.). 85
Vte du Briel de Pontbriand.

Digitized by Google

Le dernier évêque du Canada français. Mgr de Pontbriand (1740-1760). (P. DEMEULDRE.) . 795
Ph.-H. Dunand Jeanne d'Arc et sa mission d'après les documents. (J. MAHIEU.) 108
A. Engelbrecht. Tyrannii Rufini opera. 1e partie. Orationum Gregorii Nazianzeni novem interpretatio. (Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum. T. XLVI.) (J. FLAMION.) 280
J. Espenberger. Die Elemente der Erbsünde nach Augustin und der Frühscholastik. (Forschungen zur christlichen Literatur- und Dogmengeschichte, éd. A. Ehrhard et J. P. Kirsch. T. V, fasc. 1.) (C. VAN CROMBRUGGHE.) 511
M. Falco. Le riordanimento della proprietà ecclesiastica. Progetti italiani e sistemi germanici. (C. TERLINDEN.) 574
J. Faurey. Le droit ecclésiastique matrimonial des calvinistes français. (G. KISSELSTEIN.) 324
A. Feder, S J. Studien zu Hilarius von Poitiers. I. Die sogenannten « Fragmenta historica » und der sogenannte « Liber I ad Constantium imperatorem » nach ihrer Uberlieferung, inhaltlichen Bedeutung und Entstehung. (G. RASNEUR.) 87
J. Feith, voir **S. Muller**.
J. Felten. Neutestamentliche Zeitgeschichte oder Judentum und Heidentum zur Zeit Christi und der Apostel. (E. TOBAC.) . . . 714
L. Fendt. Die Christologie des Nestorius. (J. LEBON.) 513
A. Fierens. De geschiedkundige oorsprong van den aflaat van Portiunkula met een aanhangsel over de wereldbrieven van sint Franciscus. (Uitgaven der koninklijke vlaamsche academie, 4e sér., t. VIII.) (F. CALLAEY, O. M. C.) 102
Le même. Lettres de Benoît XII (1334-1342). (Analecta Vaticano-Belgica. Documents relatifs aux anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouane et Tournai, publiés par l'Institut historique belge de Rome. T. IV.) (H. NELIS.) 303
H. Fouqueray, S. J. Histoire de la Compagnie de Jésus en France des origines à la suppression (1528-1762). T. I. Les origines et les premières luttes (1528-1575). (A. PASTURE.) 782
P. Fournier. Études critiques sur le Décret de Burchard de Worms. (NRHDFÉ. 1910. Extrait.) (L. DIEU.) 754
A. Franz. Die kirchlichen Benediktionen im Mittelalter. (P. DE PUNIET, O. S. B.) 98
R. Fruin, voir **S. Muller**.
E. Göller. Die Einnahmen der apostolischen Kammer unter Johann XXII. (Vatikanische Quellen zur Geschichte der päpstlichen Hof- und Finanzverwaltung 1316-1378 in Verbindung mit ihrem historischen Institut in Rom herausgegeben von der Görres-Gesellschaft. T. I.) (G. MOLLAT.) 537
L. Gougaud, O. S. B. Les chrétientés celtiques. (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.) (J. WARICHEZ.) . 740
G Graf. Die arabischen Schriften des Theodor Abû Qurra, Bischofs von Harran (ca. 740-820). Literarhistorische Untersuchungen und Uebersetzung. (Forschungen zur christlichen Literatur- und Dogmengeschichte, éd. A. Ehrhard et J. P. Kirsch. T. X, fasc. 3-4.) (J. FORGET.) 284
F. Guignard. Étude sur le testament au comté de Bourgogne d'après les testaments de l'officialité de Besançon (1265-1500). (C. CLEEREMANS.) 107
C. Guignebert. L'évolution des dogmes. (Bibliothèque de philosophie scientifique, éd. G. Le Bon.) (J. FLAMION.) 717
F. Hanuy. Petri Cardinalis Pázmány ecclesiae Strigoniensis archiepiscopi et regni Hungariae primatis epistolae collectae. T. I. (1601-1628). (L. VAN DER ESSEN.) 790

Digitized by Google

A. Harnack. Entstehung und Entwickelung der Kirchenverfassung und des Kirchenrechts in den zwei ersten Jahrhunderten. Nebst einer Kritik der Abhandlung R. Sohm's : « Wesen und Ursprung des Katholizismus » und Untersuchungen über « Evangelium », « Wort Gottes » und das Trinitarische Bekenntnis. (J. Flamion.) . . 501

H. Hauser. Études sur la Réforme française. (Bibliothèque d'histoire religieuse.) (P. Richard.) 118

A. Hausrath. Jesus und die neutestamentlichen Schriftsteller. T. I. (É. Tobac.) 271

Ch. J. Héfelé. Histoire des Conciles d'après les documents originaux. Nouvelle traduction française faite sur la deuxième édition allemande, corrigée et augmentée de notes critiques et bibliographiques, par H. Leclercq, O. S. B. T. IV, 1e partie. (P. Demeuldre.) 733

O. Hirzel. Abt Heriger von Lobbes (990-1007). (Beiträge zur Kulturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance, éd. W. Goetz. Fasc. 8.) (J. Warichez.) . . . 535

T. Hughes, S. J. History of the society of Jesus in North America Colonial and Federal. — Documents. T. I, 2e partie, nos 141-224 (1605-1838). (L. Smet.) . . . 122

A. Humbert. Les origines de la théologie moderne. T. I. La renaissance de l'antiquité chrétienne (1450-1521). (Bibliothèque théologique.) (F. Cavallera.) . 775

P. Imbart de la Tour. Les origines de la réforme. T. II. L'Église catholique, la crise et la Renaissance. (P. Richard.) 548

E. Jordan. Les origines de la domination angevine en Italie. (A. Fierens.) 296

P. F. Kehr. Regesta Pontificum Romanorum. Italia Pontificia, sive repertorium privilegiorum et litterarum a Romanis Pontificibus ante annum MCLXXXXVIII Italiae ecclesiis, monasteriis, civitatibus singulisque personis concessorum, jubente regia societate Gottingensi congessit. T. V. Aemilia sive provincia Ravennas. (F. Baix) 730

Le même. Regesta Pontificum Romanorum. Germania Pontificia, sive repertorium privilegiorum et litterarum a Romanis Pontificibus ante annum MCLXXXXVIII Germaniae ecclesiis, monasteriis, civitatibus singulisque personis concessorum, jubente regia societate Gottingensi, opes porrigentibus curatoribus legati Wedekindiani, congessit Alb. Brackmann. T. I, 1e partie. Provincia Salisburgensis I. (F. Baix.) 291

B. Kleinschmidt, O. F. M. Lehrbuch der christlichen Kunstgeschichte. (Wissenschaftliche Handbibliothek, 3e sér., t. VII.) (R. Maere.) 734

H. Koch. Cyprian und der römische Primat. Eine kirchen- und dogmengeschichtliche Studie. (Texte und Untersuchungen zur altchristlichen Literatur, éd. O. von Gebhardt et A. Harnack, 3e sér., t. V, fasc. 1.) (J. Flamion.) 277

R. Köstler. Huldentzug als Strafe. Eine kirchenrechtliche Untersuchung mit Berücksichtigung des römischen und deutschen Rechtes. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 62.) (L. van der Essen.) 746

E. Krebs. Der Logos als Heiland im ersten Jahrhundert. Ein religions-und dogmengeschichtlicher Beitrag zur Erlösungslehre. (C. van Crombrugghe.) 274

M. Kroell. L'immunité franque. (C. Leclère.) 533

K. Kuenstle. Vita sanctae Genovefae virginis Parisiorum patronae. Prolegomena conscripsit textum edidit C. K. (Bibliotheca scriptorum medii aevi teubneriana.) (L. van der Essen.) . . 293

J. R. Kusej. Joseph II. und die

Digitized by Google

aüssere Kirchenverfassung Innerösterreichs (Bistums-Pfarr- und Kloster-Regulierung). Ein Beitrag zur Geschichte des Oesterreichischen Staatskirchenrechtes. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 49 et 50.) (R. Gits.) 338

L. Lallemand. Histoire de la charité. T. IV. Les temps modernes (du XVIe au XIXe siècle), 1e partie. (C. Terlinden.) . . 341

C. Latreille. Après le Concordat, l'opposition de 1803 à nos jours. (J. Rambaud.) 572

Le même. La petite Église de Lyon. (J. Rambaud.) 573

J. Lebreton. Les origines du dogme de la Trinité. T. I. Les origines. (Bibliothèque de théologie historique.) (H. Hemmer.) . 496

Mgr A. Le Roy. La religion des primitifs. (Études sur l'histoire des religions. T. I.) (H. Hemmer.) 81

E. Lesne. Histoire de la propriété ecclésiastique en France. T. I. Époques romaine et mérovingienne. (Mémoires et travaux publiés par des professeurs des facultés catholiques de Lille. Fasc. 6.) (P. Demeuldre.) . . 94

Le même. L'origine des menses dans le temporel des églises et des monastères de France au IXe siècle. (Mémoires et travaux publiés par des professeurs des facultés catholiques de Lille. Fasc. 7.) (P. Demeuldre.) . . 94

G. Lizerand. Clément V et Philippe le Bel. (G. Mollat.) . . 766

J. Löhr. Die Verwaltung des kölnischen Grossarchidiakonates Xanten am Ausgange des Mittelalters. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 59-60.) (G. Simenon.) 772

E. A. Loew. Studia palaeographica. A contribution to the history of early latin minuscule and to the dating of visigothic mss. (Sitzungsber. der Kgl. Bayer. Akad. der Wissenschaften. Philosophisch-philologische u. historische Klasse. 1910. Fasc. 12. Extrait.) (G. Morin.) 738

M. Loreta. Kosciol katolicki a Katarzyna II. 1772-1784 [L'Église catholique et Catherine II. 1772-1784]. (Monografie w zakresie dziejow nowozytnych wydawca S. Askenazy [Monographies de l'histoire moderne, éd. S. Asknazy. T. XII].) (J. Bois.) . . 569

J. Lucio d'Azevedo. O Marquez de Pombal e a sua epoca. (L. Willaert, S. J.) 337

C. B. Lumsden. The dawn of modern England. A history of the Reformation 1509-1525. (G. Constant.) 781

J. Mac Caffrey. History of the catholic Church in the nineteenth century (1789-1908). (Ch. Terlinden.) 135

A. Mathiez. La Révolution et l'Église. Études critiques et documentaires. (J. Flamion.) . . 142

Le même. Robespierre et le culte de l'Être suprême. (J. Flamion.) 142

A. Mendez, S. J., voir **C. Beccari,** S. J.

A. O. Meyer. England und die katholische Kirche unter Elisabeth und den Stuarts. T. I. England und die katholische Kirche unter Elisabeth. (Bibliothek des kgl. preussischen historischen Instituts in Rom. T. VI.) (R. Lechat, S. J.) 787

C. Monternot. L'Église de Lyon pendant la Révolution. Ives-Alexandre de Marbeuf, ministre de la feuille des bénéfices, archevêque de Lyon (1734-1799). (P. Richard.) 796

S. Muller Fz., J. Feith et R. Fruin Az. Manuel pour le classement et la description des archives. Trad. française et adaptation aux archives belges et françaises par J. Cuvelier et H. Stein. (H. Nelis.) . . . 152

Nestorius. Le livre d'Héraclide de Damas, traduit en français par F. Nau (avec le concours de Bedjan et Brière), suivi du

Digitized by Google

texte grec des trois homélies de Nestorius sur les tentations de Notre Seigneur et de trois appendices (Lettre à Cosme; présents envoyés d'Alexandrie; lettre de Nestorius aux habitants de Constantinople). (J. LEBON.) . . . 513
H. Netzer. L'introduction de la messe romaine en France sous les carolingiens. Préface par A. Clerval. (E. VYKOUKAL, O.S.B.) 528
A. Palmieri, O. S. A. Theologia dogmatica orthodoxa. (Ecclesiae Graeco-Russicae) ad lumen catholicae doctrinae examinata et discussa. T. I. Prolegomena. (J. FORGET.) 147
N. Paulus. Hexenwahn und Hexenprozess vornehmlich im 16. Jahrhundert. (H. DE JONGH.) . 308
F. Pfaff. Die Abtei Helmarshausen. (Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde. T. XLIV, p. 181-286 et t. XLV, p. 1-80. Extrait.) (C. MOHLBERG, O. S. B.) 754
F. Pijper, voir **S. Cramer.**
P. Pisani. L'Eglise de Paris et la Révolution. T. III (1796-1799). (Bibliothèque d'histoire religieuse. T. III.) (P. DEMEULDRE.) 146
C. Plummer. Vitae sanctorum Hiberniae, partim hactenus ineditae ad fidem codicum manuscriptorum recognovit, prolegomenis, notis, indicibus instruxit. T. I-II. (L. VAN DER ESSEN.) . . 526
H. Regnault. Une province procuratorienne au début de l'Empire romain. Le procès de Jésus-Christ. (H. COPPIETERS.) . . . 83
Riguet. Saint Patrice (389-461). (Collection « Les Saints ».) (L. VAN DER ESSEN.) 524
A. Roersch. L'humanisme belge à l'époque de la Renaissance. Études et portraits. (H. DE JONGH.) 306
É. Rott. Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés. T. IV. 1626-1635. 1e partie. L'affaire de la Valteline, 1626-1633. (A. LEMAN.) 329
J. Schäfer. Basilius des Grossen Beziehungen zum Abendlande. Ein Beitrag zur Geschichte des 4. Jahrhunderts n. Chr. (C. BAUR, O. S. B.) 283
U. Schmidt, O. F. M. P. Stephan Fridolin, ein Franziskanerprediger des ausgehenden Mittelalters. (Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München. 3e sér., fasc 11.) (F. CALLAEY, O. M. Cap.) . . . 770
O. Scholz, voir **J. Wittig.**
G. Schreiber. Kurie und Kloster im XII. Jahrhundert. Studien zur Privilegierung, Verfassung und besonders zum Eigenkirchenwesen der vorfranziskanischen Orden vornehmlich auf Grund der Papsturkunden von Paschalis II. bis auf Lucius III. (1099-1181). (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 65-66.) (É. DE MOREAU, S.J.) 759
A. Schulte. Der Adel und die deutsche Kirche im Mittelalter. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 63-64.) (G. SIMENON.) 757
W. Schwierholz, voir **J. Wittig.**
M. Sdralek, voir **J. Wittig.**
F. X. Seppelt. Studien zum Pontifikat Papst Coelestins V. (Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, éd. G. von Below, H. Finke et F. Meinecke. T. XXII.) (F. CALLAEY, O. F. M. Cap.) 765
H. Stein, voir **S. Muller.**
E. Stengel. Diplomatik der deutschen Immunitätsprivilegien vom 9. bis zum Ende des 11. Jahrhunderts. (H. NELIS.) 748
P. Suau, S. J. Histoire de S. François de Borgia, troisième général de la compagnie de Jésus (1510-1572). (A. PASTURE.) 321
J. Susta. Die römische Kurie und das Konzil von Trient unter Pius IV. Actenstücke zur Geschichte des Konzils von Trient. T. III. (R. DE SCHEPPER.) . . . 785
A. Villien. Histoire des commandements de l'Église. Préface par

Digitized by Google

Boudinhon. (A. Vander Heeren.) 92
Mgr B. Ward. The dawn of the catholic revival in England (1781-1803). (L. Willaert, S. J.) . . 132
N. A. Weber, S. M. A history of simony in the christian Church. From the beginning to the death of Charlemagne (814). (L. Dieu.) 88
A. M. Weiss, voir **H. Denifle,** O. P.
F. Wilhelm. Sanct Servatius oder wie das erste Reis in deutscher Zunge geimpft wurde. Ein Beitrag zur Kenntnis des religiösen und literarischen Lebens in Deutschland im elften und zwölften Jahrhundert. (L. Van der Essen.) 743
J. Wittig, W. Schwierholz, H. Zeuschner et O. Scholz. Ambrosiaster-Studien. (Kirchengeschichtliche Abhandlungen, éd. M. Sdralek. T. VIII.) (C. Baur, O. S. B.) 281
H. Zayyat, voir **L. Cheikho.**
M. Zeller. Bischof Salomo III. von Konstanz, Abt von St. Gallen. (Beiträge zur Kulturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance, éd. W. Goetz. Fasc. 10.) (C. Mohlberg, O. S. B.) 753
H. Zeuschner, voir **J. Wittig.**
Ziesché. Die Sakramentenlehre des Wilhelm von Auvergne. (Weidenauer Studien. T. IV. Extrait.) (J. de Ghellinck, S. J.) . . . 536
Frederik J. Zwierlein. Religion in New-Netherland. A history of the development of the religious conditions in the province of New-Netherland (1623-1664). (Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain. Fasc. 25.) (G. Kurth.) 124

3. CHRONIQUE.

(Voir pages 845-852 la *Table particulière de la chronique.*)

4. TABLES.

I. Table particulière de la chronique 845
II. Table générale des matières 853

(BIBLIOGRAPHIE.)

(La Bibliographie, ayant une pagination spéciale, forme un volume à part de 610* pages.)

On y trouvera à la fin trois tables :

I. Table onomastique 537*
II. Revues dépouillées. Sigles 603*
III. Table générale de la bibliographie 609*

Digitized by Google